Résumé analytique

Etat partie : France

Etat, province ou région : Région Nord-Pas de Calais

Coordonnées géographiques à la seconde près : cf. tableau ci- joint

Description textuelle des limites du bien proposé à inscription :

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial est celle d'un Paysage Culturel Evolutif vivant. Elle considère le Bassin comme une structure organique globale, exceptionnelle par sa continuité et son homogénéité, et non comme une collection de sites ou de monuments individuels.

Ce territoire de grande ampleur, marqué par la surimposition des traces d'une intense activité industrielle extractive par rapport à un environnement antérieur essentiellement rural, permet, à travers ses paysages, de lire aujourd'hui encore le fonctionnement d'un système technique, économique et social complexe lié à près de trois siècles d'exploitation charbonnière.

Les forces économiques, sociales et culturelles liées à l'industrialisation minière ont provoqué, pendant près de trois siècles, des interventions successives de l'homme sur son environnement qui l'ont profondément transformé, de façon spécifique. Le paysage du Bassin minier en offre aujourd'hui un témoignage exemplaire.

Le bien proposé à inscription est composé des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier.

Il s'agit d'éléments exclusivement issus de l'héritage minier, répondant aux exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation intègre du Paysage Culturel vivant :

- 17 fosses ou vestiges significatifs
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres de cavalier (chemin de fer minier)
- 3 gares
- 124 cités minières
- 46 écoles minières
- 26 édifices religieux
- 24 équipementrs de santé
- 6 équipement culturels ou sportifs
- 3 Grands Bureaux de Compagnies minières

Surface du bien proposé à inscription : 3 943 hectares
Surface de la zone-tampon : 18 804 hectares

Carte : ci-jointe

Justification

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été, de façon prédominante, orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'Industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription :

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19e siècle et de la première moitié du 20e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier (cf. 2.a.2.2).

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18e siècle- milieu du 20e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19e et des 20e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la Catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers (cf. 2.b.1.3).

Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution :

Association Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial
4 rue Vasco de Gama
62750 Loos-en-Gohelle
France
Tel : + 33 (0)3 21 70 34 74
Fax : +33 (0)3 21 78 90 22
Courriel : contact@bmu.fr
Site : www.bmu.fr

Mission Bassin Minier
Carreau de fosse 9/9bis
Rue du Tordoir BP 16
62590 Oignies
Tel : +33 (0)3 21 08 72 72
Fax : +33 (0)3 21 08 72 70

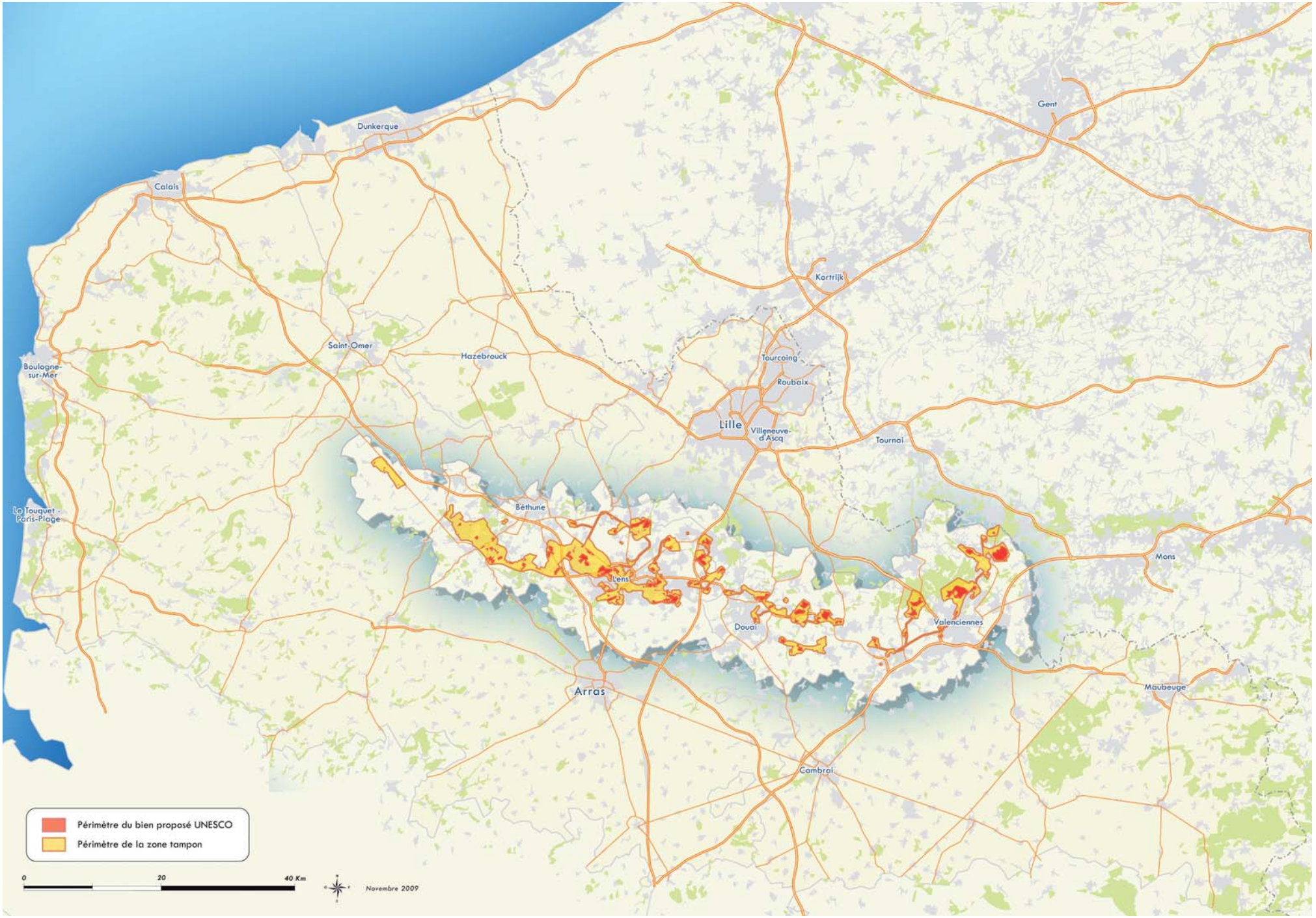
Dunkerque
Calais
Gent
Kortrijk
Saint-Omer
Hazebrouck
Boulogne-sur-Mer
Tourcoing
Roubaix
Lille
Villeneuve-d'Ascq
Tournai
Béthune
Le Touquet - Paris-Plage
Mons
Lens
Douai
Valenciennes
Arras
Maubeuge
Cambrai
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
20
40 Km
Novembre 2009

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
Section n°1 : Compagnie des Mines d'Anzin							
1	Ensemble commémoratif	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,1818	ZTa : 3456	3°33'35"E 50°26'14"N	Plaque commémorative
2	Château des Douaniers	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,2269	ZTa : 3456	3°33'45"E 50°26'25"N	Demeure de Jacques Desandrouin
3	Château de l'Hermitage	Condé-sur-l'Escaut	59 Nord	13	139	3°35'49"E 50°29'12"N	Château et parc
4	Pompe à feu de la fosse du Sarteau	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,1766	ZTa : 3456	3°33'26"E 50°27'9"N	Pompe à feu
5	Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury	Hergnies/ Vieux-Condé	59 Nord	86	ZTa : 3456	3°32'46"E 50°27'45"N	A. Vestige de la fosse Sophie B. Etang d'affaissement minier C. Cité-jardin Taffin
6	Ensemble minier de la Compagnie des Mines de Thivencelles	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	9,97	ZTa : 3456	3°34'47"E 50°25'51"N	A. Fosse Soult B. Cité pavillonnaire Soult ancienne C. Dispensaire D. Demeure de Stanislas Desandrouin
7	Cité de la Solitude	Vieux-Condé	59 Nord	8,63	ZTa : 3456	3°34'42"E 50°28'44"N	Cité-jardin de la Solitude

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
8	Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour et Paysage et ensemble miniers de Sabatier	Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	59 Nord	715	ZTa : 3456	3°35'11"E 50°26'23"N	A. Tronçon cavalier (Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut) B. Etangs d'affaissement C. Chevalement Ledoux D. Terril plat 195 E. Terril plat 195a F. Terril conique196 G. Cité-jardin des Acacias H. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour I. Cité pavillonnaire Lorette J. Tronçon cavalier (Fresnes-sur-Escaut/ Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut) K. Cabine d'aiguillage L. Gare ferroviaire des mines M. Tronçon de cavalier (Fresnes-sur-Escaut/Escaupont/Raismes) N. Cité pavillonnaire Lagrange O. Cité pavillonnaire Brunehaut P. Groupe scolaire Brunehaut Q. Cité moderne Thiers nouvelle R. Cité moderne Ledru-Rollin S. Terril plat 176 T. Terril conique 175 U. Terril plat 175a V. Terril conique 174 W. Chevalement Sabatier X. Cité pavillonnaire Sabatier Y. Cité-jardin du Pinson ancienne Z. Eglise de la cité du Pinson AA. Presbytère de la cité du Pinson AB. Ecole de la cité du Pinson AC. Cité moderne du Pinson nouvelle
9	Cité du Rivage ancienne	Bruay-sur-l'Escaut	59 Nord	7,18	ZTa : 3456	3°33'E 50°24'8"N	Cité-jardin du Rivage ancienne

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
11	Château Dampierre	Anzin	59 Nord	0,0547	ZTa : 3456	3°30'36"E 50°21'56"N	Château
12	Coron des 120	Anzin, Valenciennes	59 Nord	4,67	ZTa : 3456	3°29'49"E 50°21'58"N	Coron des 120
13	Ensemble minier de La Sentinelle	La Sentinelle	59 Nord	2,97	5,57	3°29'1"E 50°21'2"N	A. Fosse de la Sentinelle (église Sainte-Barbe) B. Coron de l'église C. Coron carré D. Dispensaire
14	Chevalement de la fosse Dutemple	Valenciennes	59 Nord	0,0862	5,62	3°28'52"E 50°21'42"N	Chevalement Dutemple
15	Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg et Paysage et ensemble miniers d'Haveluy	Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy	59 Nord	224	ZTa : 3456	3°25'1"E 50°22'12"N	A. Fosse d'Arenberg B. Terril plat 171 C. Mare à goriaux D. Cité de corons d'Arenberg E. Salle des fêtes F. Ecole ménagère G. Eglise Sainte-Barbe H. Ecole de la cité d'Arenberg I. Pharmacie et cabinet médical J. Cité pavillonnaire du Nouveau Monde K. Ecole de la cité du Nouveau Monde L. Cité moderne de la Drève M. Cité moderne du Bosquet N. Ecole de la Cité du Bosquet O. Cité pavillonnaire de Bellaing P. Tronçon de cavalier Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy Q. Terril plat 158 R. Terril conique 157 S. Coron de la fosse T. Dispensaire U.Cité pavillonnaire du Bas Riez

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
16	Cités Chabaud-Latour ancienne et nouvelle	Denain	59 Nord	10	ZTa : 3456	3°23'58"E 50°20'2"N	A. Cité de corons Chabaud-Latour ancienne B. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour nouvelle
17	Fosse Mathilde	Denain	59 Nord	0,0656	ZTa : 3456	3°23'3"E 50°20'1"N	Fosse
18	Terril Renard	Denain	59 Nord	4,11	ZTa : 3456	3°22'21"E 50°19'36"N	Terril conique 162
19	Paysage et ensemble miniers d'Escaudain	Escaudain	59 Nord	39	ZTa : 3456	3°23'50"E 50°20'35"N	A. Terril conique 153 B. Cité pavillonnaire Alsace C. Cité de corons Audiffret D. Maison d'ingénieur E. Laboratoire et centre médical F. Groupe scolaire de la cité Audiffret G. Cité pavillonnaire Couture
20	Monument commémoratif Charles Mathieu	Lourches	59 Nord	0,1976	2,22	3°21'26"E 50°18'53"N	Monument commémoratif
Section n°2 : Compagnie des Mines d'Aniche							
21	Terril 125a	Auberchicourt	59 Nord	4,35	ZTb : 616	3°13'54"E 50°20'31"N	Terril plat 125a
22	Cités du Champ fleuri et du Garage	Masny	59 Nord	45	ZTb : 616	3°12'14"E 50°20'16"N	A. Cité-jardin du Garage B. Cité moderne du Champ Fleuri C. Ecole D. Eglise
23	Fosse Delloye, Centre Historique Minier	Lewarde		8,5	ZTb : 616	3°23'23"E 50°19'59"N	Fosse « site de la mémoire »
24	Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison	Guesnain	59 Nord	33	ZTb : 616	3°9'16"E 50°20'51"N	A. Cité moderne de Guesnain B. Cité-jardin de la Balance C. Cité-jardin de la Malmaison D. Dispensaire

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
25	Cités de la Clochette et Notre-Dame	Douai,Waziers	59 Nord	22	ZTc : 1751	3°5'57"E 50°22'26"N	A. Cité-jardin de la Clochette B. Cité pavillonnaire Notre-Dame C. Groupe scolaire de la Clochette D. Centre social E. Eglise polonaise F. Presbytère
26	Cités de Beaurepaire, du Bois-Brûlé, du Moulin, de la Ferme Beaurepaire	Somain	59 Nord	34	ZTc : 1751	3°16'16"E 50°22'17"N	A. Cité pavillonnaire Beaurepaire B. Chapelle Sainte-Barbe C. Cité moderne de la ferme Beaurepaire D. Prieuré E. Cité pavillonnaire bois brûlé F. Cité pavillonnaire du Moulin
27	Ensemble minier des Argales	Rieulay, Pecquencourt	59 Nord	93	ZTc : 1751	3°14'42"E 50°22'49"N	A. Etang d'affaissement B. Terril plat 144
28	Cités Sainte-Marie , Lemay et de Pecquencourt	Pecquencourt	59 Nord	38	ZTc : 1751	3°13'31"E 50°22'29"N	A. Cité-jardin Sainte-Marie B. Dispensaire C. Dispensaire D. Cité pavillonnaire Lemay E. Cité moderne Pecquencourt
29	Terrils 143 et 143 a	Lallaing, Pecquencourt, Flines-les-Râches, Marchiennes	59 Nord	187	ZTc : 1751	3°12'1"E 50°23'27"N	A. Terril 143 B. Terril plat143 a
30	Cité Barrois	Pecquencourt	59 Nord	17	ZTc : 1751	3°11'56"E 50°22'18"N	Cité-jardin
31	Cités de Montigny et du Moucheron	Montigny-en-Ostrevent	59 Nord	17	ZTc : 1751	3°10'58"E 50°22'31"N	A. Cité-jardin de Montigny (ou cité du Sana) B. Ecole C. Eglise D. Dispensaire E. Château F. Cité-jardin Moucheron
32	Fosse n°2 de Flines	Anhiers	59 Nord	0,4882	19,96	3°9'37"E 50°24'5"N	Fosse

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
33	Cités de la Solitude, de la Ferronnière, Saint-Joseph et du Godion	Douai	59 Nord	24	ZTc : 1751	3°7'52"E 50°23'22"N	A. Cité-jardin de la Solitude B. Ecole C. Cité pavillonnaire de la Ferronnière D. Corons Saint-Joseph E. Cité moderne du Godion
Section n°3 : Compagnie des Mines de l'Escarpelle							
34	Chevalement de la fosse n°9	Roost-Warendin	59 Nord	0,1160	ZTc : 1751	3°6'14"E 50°24'42"N	Chevalement
35	Ensemble minier de la Belleforière	Roost-Warendin	59 Nord	90	ZTc : 1751	3°6'44"E 50°24'19"N	A. Terril plat 139 B. Terril conique141 C. Cité moderne
36	Terril 140	Auby	59 Nord	1,75	ZTc : 1751	3°4'17"E 50°25'4"N	Terril plat 140
37	Cités de la Justice et du Moulin	Auby	59 Nord	22	ZTc : 1751	3°2'7"E 50°24'45"N	A. Cité pavillonnaire de la Justice B. Dispensaire C. Cité-jardin du Moulin
Section n°4 : Compagnie des Mines d'Ostricourt							
38	Paysage et ensemble miniers de Libercourt	Libercourt	62 Pas-de-Calais	77	ZTd : 1032	2°59'52"E 50°28'48"N	A. Terril 115 B. Cité moderne de la Faisanderie C. Ecole D. Eglise E. Cité moderne de la Forêt F. Cité 1940
39	Ancienne Fosse n°2 et mine-image	Oignies	62 Pas-de-Calais	6,23	ZTd : 1032	2°59'53"E 50°28'26"N	A. Fosse moderne B. Terril 115a C. Mine-image
40	Hôtel de ville	Carvin	62 Pas-de-Calais	1,19	2,80	2°57'35"E 50°29'29"N	Hôtel de ville et son parc
Section n°5 : Société des Mines de Dourges							
41	Monument à Madame Declercq	Oignies	62 Pas-de-Calais	0,0134	ZTd : 1032	2°59'21"E 50°28'4"N	Monument commémoratif

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
42	Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis	Oignies, Dourges	62 Pas-de-Calais	137	ZTd : 1032	2°59'12"E 50°27'20"N	A. Fosse du 9-9bis « site de la mémoire » B. Terril conique 110 C. Cité-jardin Declercq D. Dispensaire E. Cité moderne des Bonniers F. Terril plat116 G. Terril plat 117
43	Ensemble minier de la fosse Cornuault	Evin-Malmaison	62 Pas-de-Calais	32	ZTd : 1032	3°1'38"E 50°26'30"N	A. Chevalement de la fosse n°8 B. Cité-jardin Cornuault
44	Cité Bruno	Dourges		18	ZTd : 1032	2°59'20"E 50°25'52"N	A. Cité-jardin Bruno B. Ecole C. Eglise polonaise D. Presbytère E. Salle des fêtes
45	Cité Foch	Hénin-Beaumont	62 Pas-de-Calais	20	ZTd : 1032	2°57'55"E 50°25'28"N	A. Cité-jardin Foch B. Ecole de musique C. Dispensaire
46	Terrils 87 et 92	Dourges	62 Pas-de-Calais	25	ZTd : 1032	2°58'58"E 50°25'27"N	A. Terril conique 87 B. Terril tronqué 92
47	Cité Crombez	Noyelles-Godault	62 Pas-de-Calais	17	ZTd : 1032	2°59'51"E 50°24'56"N	Cité-jardin Crombez
48	Paysage et ensemble miniers de Drocourt	Hénin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt	62 Pas-de-Calais	238	ZTe : 11160	2°55'29"E 50°24'24"N	A. Terril 205 B. Terril 101 C. Terril 84 D. Cité-jardin Darcy E. Cité de corons de la fosse n°10 F. Cité-jardin Résidence de la Motte G. Eglise Saint-Louis H. Presbytère français I. Presbytère polonais J. Ecole des filles K. Ecole des garçons L. Tronçon de cavalier Rouvroy/ Hénin-Beaumont M. Cité-jardin Résidence du Parc

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
49	Cité de la Parisienne	Drocourt	62 Pas-de-Calais	7	ZTe : 11160	2°56'16"E 50°23'56"N	A. Cité de corons de la Parisienne B. Eglise Sainte-Barbe C. Ecole
Section n°6 : Compagnie des Mines de Courrières							
50	Cité Saint-Paul	Carvin	62 Pas-de-Calais	18	ZTe : 11160	2°55'24"E 50°28'20"N	Cité pavillonnaire et moderne Saint-Paul
51	Paysage et ensemble miniers d'Estevelles et de Harnes	Estevelles, Annay-sous-Lens, Harnes	62 Pas-de-Calais	40	ZTe : 11160	2°54'4"E 50°28'5"N	A. Terril tronqué 98 B. Cité pavillonnaire de la fosse n°24 C. Tronçon de cavalier Estevelles/Pont-à-Vendin/Annay-sous-Lens/Harnes D. Terril conique 93
52	Camus Haut	Annay-sous-Lens	62 Pas-de-Calais	0,1316	ZTe : 11160	2°53'34"E 50°27'37"N	Camus
53	Cité Bellevue ancienne	Harnes	62 Pas-de-Calais	27	ZTe : 11160	2°52'50"E 50°26'37"N	A. Cité pavillonnaire Bellevue ancienne B. Eglise Sacré-Coeur C. Ecole
54	Cité du Moulin	Fouquières-lès-Lens	62 Pas-de-Calais	7,90	ZTe : 11160	2°54'7"E 50°26'4"N	Cité pavillonnaire
55	Paysage et ensemble miniers de Fouquières-lès-Lens à Billy-Montigny	Fouquières-lès-Lens, Billy-Montigny, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt	62 Pas-de-Calais	116	ZTe : 11160	2°53'25"E 50°25'24"N	A. Terril 260 B. Cavalier Billy-Montigny/Fouquières-lès-Lens C. Silo et chemin des rescapés D. Cité de l'Hôpital moderne E. Centre de soins F. Cité pavillonnaire de Courtaine G. Cité pavillonnaire d'Anchin H. Maisons de cadres et d'ingénieur

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
56	Cité Deblock	Sallaumines, Noyelles-sous-Lens	62 Pas-de-Calais	4,42	ZTe : 11160	2°51'59"E 50°25'12"N	A. Cité pavillonnaire Deblock B. Maisons de cadres
57	Monument commémoratif de la Catastrophe de Courrières	Sallaumines	62 Pas-de-Calais	0,0382	ZTe : 11160	2°51'36"E 50°25'15"N	Monument
Section n°7 : Société des Mines de Lens							
58	Fosse n°5	Billy-Berclau	62 Pas-de-Calais	2,33	ZTe : 11160	2°51'4"E 50°30'34"N	Fosse
59	Cité de la Gare	Wingles	62 Pas-de-Calais	3,89	ZTe : 11160	2°51'26"E 50°29'38"N	Cité pavillonnaire de la Gare
60	Cité du Pont	Wingles	62 Pas-de-Calais	6,23	ZTe : 11160	2°32'13"E 50°29'44"N	Cité de corons du Pont
61	Cité des Sports	Wingles	62 Pas-de-Calais	11	ZTe : 11160	2°51'2"E 50°29'26"N	Cité pavillonnaire des Sports
62	Fosse n°13 bis	Bénifontaine	62 Pas-de-Calais	0,0953	2,54	2°59'20"E 50°28'44"N	Fosse d'aérage
63	Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens	Auchy-les-Mines, Haisnes-lez-la-Bassée, Hulluch, Wingles, Vendin-le-Vieil, Lens, Loos-en-Gohelle	62 Pas-de-Calais	507	ZTe : 11160	2°52'46"E 50°28'27"N	A. Halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines B. Tronçon cavalier Auchy-les-Mines/Haisnes-lez-la-Bassée C. Fosse n°6 D. Tronçon de cavalier Haisnes-lez-la-Bassée/ Douvrin E. Gare de Douvrin F. Cité pavillonnaire Saint-Elie G. Groupe scolaire de la Cité Saint-Elie H. Dispensaire I. Tronçon cavalier Douvrin/ Hulluch

							J. Parc de Wingles et étangs d'affaissement K. Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle. L. Fosse n°12 M. Cité pavillonnaire n°12 N. Maison d'ingénieur O. Eglise Saint-Edouard P. Presbytère Q. Groupe scolaire de la cité n°12 R. Logement de directeur S. Monument aux morts de la Société des Mines de Lens T. Cité de corons n°1 U. Cité moderne n°12 bis V. Cité pavillonnaire des Provinces W. Maison d'ingénieur X. Presbytère Y. Groupe scolaire de la cité des Provinces Z. Maison de directeur AA. Maison des Sœurs AB. Cité Saint-Albert pavillonnaire AC. Ecole de la cité Saint-Albert AD. Cité pavillonnaire n°11 AE. Fosse n°11-19 AF. Terril conique 74 AG. Terril conique 74a AH. Terril plat 74b AI. Cité pavillonnaire n°9 AJ. Eglise Saint-Théodore AK. Ecole de la cité n°9 AL. Logement de directeur AM. Maison d'ingénieur AN. Centre médical AO. Cité pavillonnaire Jeanne d'Arc

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
64	Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens	Lens	62 Pas-de-Calais	4,61	ZTe : 11160	2°49'29"E 50°26'1"N	Siège de la Société des Mines de Lens
65	Cité n°2	Lens	62 Pas-de-Calais	2,71	ZTe : 11160	2°50'21"E 50°26'8"N	Cité de corons n°12
66	Maison syndicale	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0825	ZTe : 11160	2°49'58"E 50°26'2"N	Siège du syndicat des mineurs
67	Monument Emile Basly	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0299	ZTe : 11160	2°49'24"E 50°25'48"N	Monument
68	Gare de Lens	Lens	62 Pas-de-Calais	0,2468	ZTe : 11160	2°49'44"E 50°25'37"N	Gare ferroviaire
69	Monument aux morts 1914-1918	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0191	ZTe : 11160	2°50'17"E 50°25'46"N	Monument aux morts
Section n°8 : Société Houillère de Liévin							
70	Chevalement du n°3 bis de Lens	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,0261	ZTe : 11160	2°46'49"E 50°25'35"N	Chevalement
71	Chevalement du n°1 bis de Liévin	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,1053	ZTe : 11160	2°46'33"E 50°25'22"N	Chevalement
72	Temple protestant	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,2289	ZTe : 11160	2°46'57"E 50°25'19"N	Temple
73	Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin et cité des Bureaux Ouest	Liévin	62 Pas-de-Calais	10	ZTe : 11160	2°47'8"E 50°25'13"N	A. Bureaux de la Société Houillère de Liévin B. Cité pavillonnaire des Bureaux Ouest
74	Terril 80 et cité des Garennes	Liévin	62 Pas-de-Calais	20	ZTe : 11160	2°47'42"E 50°24'53"N	A. Terril plat 80 B. Cité pavillonnaire des Garennes
75	Cité des Petits Bois	Liévin	62 Pas-de-Calais	8,17	ZTe : 11160	2°47'37"E 50°24'32"N	Cité pavillonnaire des petits bois
76	Paysage et ensemble miniers des Pinchonvalles	Avion	62 Pas-de-Calais	80	ZTe : 11160	2°47'48"E 50°24'12"N	A. Terril plat 75 B. Cavalier C. Cité-jardin du Bouvier D. Ecole E. Cité de corons des Pinchonvalles

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
Section n°9 : Compagnie des Mines de Béthune							
77	Cité d'Auchy	Violaines	62 Pas-de-Calais	2,72	ZTe : 11160	2°46'57"E 50°31'9"N	Cité-jardin d'Auchy
78	Ensemble minier du n°9 de Béthune	Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles	62 Pas-de-Calais	27	ZTe : 11160	2°45'37"E 50°29'46"N	A. Tronçon de cavalier Annequin/ Noyelles-les-Vermelles/ Cambrin/ Cuinchy/ Vermelles/Auchy-les-Mines B. Cité pavillonnaire n°9 C. Dispensaire D. Ecole
79	Terril 49	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	7,06	ZTe : 11160	2°44'22"E 50°28'29"N	Terril conique
80	Cité du n°7 de Béthune	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	29	ZTe : 11160	2°45'17"E 50°28'3"N	A. Cité-jardin n°7 B. Ecole
81	Château Mercier et maisons d'ingénieur	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	11	ZTe : 11160	2°43'20"E 50°28'15"N	A. Maison de directeur B. Maisons d'ingénieur
82	Cité n°2	Mazingarbe, Bully-les-Mines	62 Pas-de-Calais	65	ZTe : 11160	2°42'44"E 50°27'14"N	A. Cité-jardin n°2 B. Ecole C. Dispensaire D. Clinique Sainte-Barbe E. Salle des fêtes F. Maisons d'ingénieur
83	Monument aux morts et grilles de la cité des Brebis	Bully-les-Mines, Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	0,0281	ZTe : 11160	2°43'23"E 50°27'30"N	Monument aux morts
84	Paysage et ensemble miniers de Grenay-Mazingarbe	Grenay, Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	155	ZTe : 11160	2°44'35"E 50°27'26"N	A. Terril plat 58 B. Terril plat 58 a C. Cité-jardin des quarante D. Cité pavillonnaire n°5 E. Eglise Saint-Louis F. Prieuré G. Ecole

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
85	Dispensaire Société de Secours Mutuel	Grenay	62 Pas-de-Calais	0,1384	ZTe : 11160	2°44'10"E 50°27'4"N	Dispensaire et logement du médecin chef
86	Monument du soldat Marche	Bully-les-Mines	62 Pas-de-Calais	0,0122	ZTe : 11160	2°43'12"E 50°26'49"N	Monument aux morts
87	Cité n°10	Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette	62 Pas-de-Calais	46	ZTe : 11160	2°41'19"E 50°26'31"N	A. Cité pavillonnaire n°10 B. Eglise Sainte-Marguerite C. Groupe scolaire
Section n°10 : Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt							
88	Paysage et ensemble miniers de Noeux-les-Mines	Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny	62 Pas-de-Calais	87	ZTe : 11160	2°40'25"E 50°28'5"N	A. Fosse n°1bis B. Terril 36 C. Grands Bureaux et Ateliers centraux D. Cité pavillonnaire n°1 ancienne E. Cité-jardin n°1 nouvelle F. Eglise Sainte-Barbe G. Groupe scolaire H. Coopérative minière I. Cité-jardin Résidence du Fond de Sains J. Cité pavillonnaire rue de Moussy K. Cité moderne du Stade L. Cité moderne du Chemin perdu M. Pharmacie
89	Paysage et ensemble miniers de Barlin	Hersin-Coupigny, Barlin, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	40	ZTe : 11160	2°37'7"E 50°26'54"N	A. Cité pavillonnaire de la Loisne B. Cité-jardin n°9 C. Cité-jardin Jeanne d'arc D. Ecole E. Cavalier de Barlin

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
90	Cité des Sœurs	Barlin	62 Pas-de-Calais	6,61	ZTe : 11160	2°37'16"E 50°27'23"N	A. Cité pavillonnaire des Sœurs B. Groupe scolaire
91	Ensemble minier de la fosse n°7	Barlin, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	9,57	ZTe : 11160	2°35'30"E 50°27'8"N	A. Fosse n°7 B. Cité pavillonnaire n°7
Section n°11 : Compagnie des Mines de Bruay							
92	Cité du château des Dames	Gosnay	62 Pas-de-Calais	3,27	19,14	2°34'43"E 50°30'30"N	Cité de corons du Château des Dames
93	Terril n°10	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	21	ZTe : 11160	2°31'9"E 50°29'13"N	Terril conique 10
94	Les cités des Musiciens	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	12	ZTe : 11160	2°32'E 50°28'31"N	A. Cité pavillonnaire des Musiciens B. Cité pavillonnaire des Musiciens bis
95	Hôtel de ville	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	0,0629	ZTe : 11160	2°32'47"E 50°28'56"N	Hôtel de ville
96	Cités Anatole France et des Electriciens	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	18	ZTe : 11160	2°33'17"E 50°29'6"N	A. Cité pavillonnaire Anatole France B. Cité de corons des Electriciens
97	Cités du Nouveau Monde et des Fleurs	Bruay-La-Buissière, Haillicourt	62 Pas-de-Calais	37	ZTe : 11160	2°33'6"E 50°28'12"N	A. Cité de corons des Fleurs B. Eglise C. Ecole D. Cité 16-3 E. Cité 16-1 F. Ecole
98	Stade Parc	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	8,59	ZTe : 11160	2°32'29"E 50°28'18"N	Groupe sportif
99	Cités de la Victoire et des Arbres	Houdain	62 Pas-de-Calais	64	ZTe : 11160	2°32'57"E 50°27'28"N	A. Cité pavillonnaire Victoire B. Ecole C. Cité moderne des Arbres D. Ecole E. Dispensaire

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
100	Terrils Jumeaux	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	28	ZTe : 11160	2°34'7"E 50°27'37"N	A. Terril conique 2 B. Terril conique 3
Section n°12 : Compagnie des Mines de Marles							
101	Chevalement du Vieux-Deux	Marles-les-Mines	62 Pas-de-Calais	2,02	ZTe : 11160	2°30'27"E 50°30'13"N	Chevalement et musée
102	Terril 14	Auchel	62 Pas-de-Calais	16	ZTe : 11160	2°29'5"E 50°30'15"N	Terril conique 14
103	Bâtiment de la Goutte de Lait	Auchel	62 Pas-de-Calais	0,1990	ZTe : 11160	2°28'34"E 50°30'9"N	Consultation des nourrissons
104	Monument aux morts	Auchel	62 Pas-de-Calais	0,0905	ZTe : 11160	2°28'36"E 50°30'29"N	Monument
105	Cité de Rimbert	Auchel	62 Pas-de-Calais	5,41	ZTe : 11160	2°27'26"E 50°31'4"N	A. Corons de Rimbert B. Ecole
Section n°13 : Compagnie de Ligny-Auchy							
106	Terril 34	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	1,54	ZTf : 592	2°21'26"E 50°33'26"N	Terril conique 34
107	Terril 32	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	3,22	ZTf : 592	2°19'38"E 50°34'35"N	Terril tronqué 32
108	Terril 31	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	4	ZTf : 592	2°19'42"E 50°34'45"N	Terril conique 31
109	Terril 244	Enquin-les-Mines	62 Pas-de-Calais	4,73	ZTf : 592	2°18'26"E 50°35'10"N	Terril conique 244

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 1

PARTIE 1

Identification

1.a Pays

France

1.b Etat, province ou région

Région Nord-Pas de Calais

1.c Nom du bien

Bassin minier du Nord-Pas de Calais

1.d Coordonnées géographiques à la seconde près

cf. Tableaux pages 3 à 17

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
Section n°1 : Compagnie des Mines d'Anzin							
1	Ensemble commémoratif	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,1818	ZTa : 3456	3°33'35"E 50°26'14"N	Plaque commémorative
2	Château des Douaniers	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,2269	ZTa : 3456	3°33'45"E 50°26'25"N	Demeure de Jacques Desandrouin
3	Château de l'Hermitage	Condé-sur-l'Escaut	59 Nord	13	139	3°35'49"E 50°29'12"N	Château et parc
4	Pompe à feu de la fosse du Sarteau	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	0,1766	ZTa : 3456	3°33'26"E 50°27'9"N	Pompe à feu
5	Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury	Hergnies/ Vieux-Condé	59 Nord	86	ZTa : 3456	3°32'46"E 50°27'45"N	A. Vestige de la fosse Sophie B. Etang d'affaissement minier C. Cité-jardin Taffin
6	Ensemble minier de la Compagnie des Mines de Thivencelles	Fresnes-sur-Escaut	59 Nord	9,97	ZTa : 3456	3°34'47"E 50°25'51"N	A. Fosse Soult B. Cité pavillonnaire Soult ancienne C. Dispensaire D. Demeure de Stanislas Desandrouin
7	Cité de la Solitude	Vieux-Condé	59 Nord	8,63	ZTa : 3456	3°34'42"E 50°28'44"N	Cité-jardin de la Solitude

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
8	Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour et Paysage et ensemble miniers de Sabatier	Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	59 Nord	715	ZTa : 3456	3°35'11"E 50°26'23"N	A. Tronçon cavalier (Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut) B. Etangs d'affaissement C. Chevalement Ledoux D. Terril plat 195 E. Terril plat 195a F. Terril conique196 G. Cité-jardin des Acacias H. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour I. Cité pavillonnaire Lorette J. Tronçon cavalier (Fresnes-sur-Escaut/ Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut) K. Cabine d'aiguillage L. Gare ferroviaire des mines M. Tronçon de cavalier (Fresnes-sur-Escaut/Escaupont/Raismes) N. Cité pavillonnaire Lagrange O. Cité pavillonnaire Brunehaut P. Groupe scolaire Brunehaut Q. Cité moderne Thiers nouvelle R. Cité moderne Ledru-Rollin S. Terril plat 176 T. Terril conique 175 U. Terril plat 175a V. Terril conique 174 W. Chevalement Sabatier X. Cité pavillonnaire Sabatier Y. Cité-jardin du Pinson ancienne Z. Eglise de la cité du Pinson AA. Presbytère de la cité du Pinson AB. Ecole de la cité du Pinson AC. Cité moderne du Pinson nouvelle
9	Cité du Rivage ancienne	Bruay-sur-l'Escaut	59 Nord	7,18	ZTa : 3456	3°33'E 50°24'8"N	Cité-jardin du Rivage ancienne

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
11	Château Dampierre	Anzin	59 Nord	0,0547	ZTa : 3456	3°30'36"E 50°21'56"N	Château
12	Coron des 120	Anzin, Valenciennes	59 Nord	4,67	ZTa : 3456	3°29'49"E 50°21'58"N	Coron des 120
13	Ensemble minier de La Sentinelle	La Sentinelle	59 Nord	2,97	5,57	3°29'1"E 50°21'2"N	A. Fosse de la Sentinelle (église Sainte-Barbe) B. Coron de l'église C. Coron carré D. Dispensaire
14	Chevalement de la fosse Dutemple	Valenciennes	59 Nord	0,0862	5,62	3°28'52"E 50°21'42"N	Chevalement Dutemple
15	Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg et Paysage et ensemble miniers d'Haveluy	Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy	59 Nord	224	ZTa : 3456	3°25'1"E 50°22'12"N	A. Fosse d'Arenberg B. Terril plat 171 C. Mare à goriaux D. Cité de corons d'Arenberg E. Salle des fêtes F. Ecole ménagère G. Eglise Sainte-Barbe H. Ecole de la cité d'Arenberg I. Pharmacie et cabinet médical J. Cité pavillonnaire du Nouveau Monde K. Ecole de la cité du Nouveau Monde L. Cité moderne de la Drève M. Cité moderne du Bosquet N. Ecole de la Cité du Bosquet O. Cité pavillonnaire de Bellaing P. Tronçon de cavalier Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy Q. Terril plat 158 R. Terril conique 157 S. Coron de la fosse T. Dispensaire U.Cité pavillonnaire du Bas Riez

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
16	Cités Chabaud-Latour ancienne et nouvelle	Denain	59 Nord	10	ZTa : 3456	3°23'58"E 50°20'2"N	A. Cité de corons Chabaud-Latour ancienne B. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour nouvelle
17	Fosse Mathilde	Denain	59 Nord	0,0656	ZTa : 3456	3°23'3"E 50°20'1"N	Fosse
18	Terril Renard	Denain	59 Nord	4,11	ZTa : 3456	3°22'21"E 50°19'36"N	Terril conique 162
19	Paysage et ensemble miniers d'Escaudain	Escaudain	59 Nord	39	ZTa : 3456	3°23'50"E 50°20'35"N	A. Terril conique 153 B. Cité pavillonnaire Alsace C. Cité de corons Audiffret D. Maison d'ingénieur E. Laboratoire et centre médical F. Groupe scolaire de la cité Audiffret G. Cité pavillonnaire Couture
20	Monument commémoratif Charles Mathieu	Lourches	59 Nord	0,1976	2,22	3°21'26"E 50°18'53"N	Monument commémoratif
Section n°2 : Compagnie des Mines d'Aniche							
21	Terril 125a	Auberchicourt	59 Nord	4,35	ZTb : 616	3°13'54"E 50°20'31"N	Terril plat 125a
22	Cités du Champ fleuri et du Garage	Masny	59 Nord	45	ZTb : 616	3°12'14"E 50°20'16"N	A. Cité-jardin du Garage B. Cité moderne du Champ Fleuri C. Ecole D. Eglise
23	Fosse Delloye, Centre Historique Minier	Lewarde		8,5	ZTb : 616	3°23'23"E 50°19'59"N	Fosse « site de la mémoire »
24	Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison	Guesnain	59 Nord	33	ZTb : 616	3°9'16"E 50°20'51"N	A. Cité moderne de Guesnain B. Cité-jardin de la Balance C. Cité-jardin de la Malmaison D. Dispensaire

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
25	Cités de la Clochette et Notre-Dame	Douai,Waziers	59 Nord	22	ZTc : 1751	3°5'57"E 50°22'26"N	A. Cité-jardin de la Clochette B. Cité pavillonnaire Notre-Dame C. Groupe scolaire de la Clochette D. Centre social E. Eglise polonaise F. Presbytère
26	Cités de Beaurepaire, du Bois-Brûlé, du Moulin, de la Ferme Beaurepaire	Somain	59 Nord	34	ZTc : 1751	3°16'16"E 50°22'17"N	A. Cité pavillonnaire Beaurepaire B. Chapelle Sainte-Barbe C. Cité moderne de la ferme Beaurepaire D. Prieuré E. Cité pavillonnaire bois brûlé F. Cité pavillonnaire du Moulin
27	Ensemble minier des Argales	Rieulay, Pecquencourt	59 Nord	93	ZTc : 1751	3°14'42"E 50°22'49"N	A. Etang d'affaissement B. Terril plat 144
28	Cités Sainte-Marie , Lemay et de Pecquencourt	Pecquencourt	59 Nord	38	ZTc : 1751	3°13'31"E 50°22'29"N	A. Cité-jardin Sainte-Marie B. Dispensaire C. Dispensaire D. Cité pavillonnaire Lemay E. Cité moderne Pecquencourt
29	Terrils 143 et 143 a	Lallaing, Pecquencourt, Flines-les-Râches, Marchiennes	59 Nord	187	ZTc : 1751	3°12'1"E 50°23'27"N	A. Terril 143 B. Terril plat143 a
30	Cité Barrois	Pecquencourt	59 Nord	17	ZTc : 1751	3°11'56"E 50°22'18"N	Cité-jardin
31	Cités de Montigny et du Moucheron	Montigny-en-Ostrevent	59 Nord	17	ZTc : 1751	3°10'58"E 50°22'31"N	A. Cité-jardin de Montigny (ou cité du Sana) B. Ecole C. Eglise D. Dispensaire E. Château F. Cité-jardin Moucheron
32	Fosse n°2 de Flines	Anhiers	59 Nord	0,4882	19,96	3°9'37"E 50°24'5"N	Fosse

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
33	Cités de la Solitude, de la Ferronnière, Saint-Joseph et du Godion	Douai	59 Nord	24	ZTc : 1751	3°7'52"E 50°23'22"N	A. Cité-jardin de la Solitude B. Ecole C. Cité pavillonnaire de la Ferronnière D. Corons Saint-Joseph E. Cité moderne du Godion
Section n°3 : Compagnie des Mines de l'Escarpelle							
34	Chevalement de la fosse n°9	Roost-Warendin	59 Nord	0,1160	ZTc : 1751	3°6'14"E 50°24'42"N	Chevalement
35	Ensemble minier de la Belleforière	Roost-Warendin	59 Nord	90	ZTc : 1751	3°6'44"E 50°24'19"N	A. Terril plat 139 B. Terril conique141 C. Cité moderne
36	Terril 140	Auby	59 Nord	1,75	ZTc : 1751	3°4'17"E 50°25'4"N	Terril plat 140
37	Cités de la Justice et du Moulin	Auby	59 Nord	22	ZTc : 1751	3°2'7"E 50°24'45"N	A. Cité pavillonnaire de la Justice B. Dispensaire C. Cité-jardin du Moulin
Section n°4 : Compagnie des Mines d'Ostricourt							
38	Paysage et ensemble miniers de Libercourt	Libercourt	62 Pas-de-Calais	77	ZTd : 1032	2°59'52"E 50°28'48"N	A. Terril 115 B. Cité moderne de la Faisanderie C. Ecole D. Eglise E. Cité moderne de la Forêt F. Cité 1940
39	Ancienne Fosse n°2 et mine-image	Oignies	62 Pas-de-Calais	6,23	ZTd : 1032	2°59'53"E 50°28'26"N	A. Fosse moderne B. Terril 115a C. Mine-image
40	Hôtel de ville	Carvin	62 Pas-de-Calais	1,19	2,80	2°57'35"E 50°29'29"N	Hôtel de ville et son parc
Section n°5 : Société des Mines de Dourges							
41	Monument à Madame Declercq	Oignies	62 Pas-de-Calais	0,0134	ZTd : 1032	2°59'21"E 50°28'4"N	Monument commémoratif

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
42	Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis	Oignies, Dourges	62 Pas-de-Calais	137	ZTd : 1032	2°59'12"E 50°27'20"N	A. Fosse du 9-9bis « site de la mémoire » B. Terril conique 110 C. Cité-jardin Declercq D. Dispensaire E. Cité moderne des Bonniers F. Terril plat116 G. Terril plat 117
43	Ensemble minier de la fosse Cornuault	Evin-Malmaison	62 Pas-de-Calais	32	ZTd : 1032	3°1'38"E 50°26'30"N	A. Chevalement de la fosse n°8 B. Cité-jardin Cornuault
44	Cité Bruno	Dourges		18	ZTd : 1032	2°59'20"E 50°25'52"N	A. Cité-jardin Bruno B. Ecole C. Eglise polonaise D. Presbytère E. Salle des fêtes
45	Cité Foch	Hénin-Beaumont	62 Pas-de-Calais	20	ZTd : 1032	2°57'55"E 50°25'28"N	A. Cité-jardin Foch B. Ecole de musique C. Dispensaire
46	Terrils 87 et 92	Dourges	62 Pas-de-Calais	25	ZTd : 1032	2°58'58"E 50°25'27"N	A. Terril conique 87 B. Terril tronqué 92
47	Cité Crombez	Noyelles-Godault	62 Pas-de-Calais	17	ZTd : 1032	2°59'51"E 50°24'56"N	Cité-jardin Crombez
48	Paysage et ensemble miniers de Drocourt	Hénin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt	62 Pas-de-Calais	238	ZTe : 11160	2°55'29"E 50°24'24"N	A. Terril 205 B. Terril 101 C. Terril 84 D. Cité-jardin Darcy E. Cité de corons de la fosse n°10 F. Cité-jardin Résidence de la Motte G. Eglise Saint-Louis H. Presbytère français I. Presbytère polonais J. Ecole des filles K. Ecole des garçons L. Tronçon de cavalier Rouvroy/ Hénin-Beaumont M. Cité-jardin Résidence du Parc

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
49	Cité de la Parisienne	Drocourt	62 Pas-de-Calais	7	ZTe : 11160	2°56'16"E 50°23'56"N	A. Cité de corons de la Parisienne B. Eglise Sainte-Barbe C. Ecole
Section n°6 : Compagnie des Mines de Courrières							
50	Cité Saint-Paul	Carvin	62 Pas-de-Calais	18	ZTe : 11160	2°55'24"E 50°28'20"N	Cité pavillonnaire et moderne Saint-Paul
51	Paysage et ensemble miniers d'Estevelles et de Harnes	Estevelles, Annay-sous-Lens, Harnes	62 Pas-de-Calais	40	ZTe : 11160	2°54'4"E 50°28'5"N	A. Terril tronqué 98 B. Cité pavillonnaire de la fosse n°24 C. Tronçon de cavalier Estevelles/Pont-à-Vendin/Annay-sous-Lens/Harnes D. Terril conique 93
52	Camus Haut	Annay-sous-Lens	62 Pas-de-Calais	0,1316	ZTe : 11160	2°53'34"E 50°27'37"N	Camus
53	Cité Bellevue ancienne	Harnes	62 Pas-de-Calais	27	ZTe : 11160	2°52'50"E 50°26'37"N	A. Cité pavillonnaire Bellevue ancienne B. Eglise Sacré-Coeur C. Ecole
54	Cité du Moulin	Fouquières-lès-Lens	62 Pas-de-Calais	7,90	ZTe : 11160	2°54'7"E 50°26'4"N	Cité pavillonnaire
55	Paysage et ensemble miniers de Fouquières-lès-Lens à Billy-Montigny	Fouquières-lès-Lens, Billy-Montigny, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt	62 Pas-de-Calais	116	ZTe : 11160	2°53'25"E 50°25'24"N	A. Terril 260 B. Cavalier Billy-Montigny/Fouquières-lès-Lens C. Silo et chemin des rescapés D. Cité de l'Hôpital moderne E. Centre de soins F. Cité pavillonnaire de Courtaine G. Cité pavillonnaire d'Anchin H. Maisons de cadres et d'ingénieur

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
56	Cité Deblock	Sallaumines, Noyelles-sous-Lens	62 Pas-de-Calais	4,42	ZTe : 11160	2°51'59"E 50°25'12"N	A. Cité pavillonnaire Deblock B. Maisons de cadres
57	Monument commémoratif de la Catastrophe de Courrières	Sallaumines	62 Pas-de-Calais	0,0382	ZTe : 11160	2°51'36"E 50°25'15"N	Monument
Section n°7 : Société des Mines de Lens							
58	Fosse n°5	Billy-Berclau	62 Pas-de-Calais	2,33	ZTe : 11160	2°51'4"E 50°30'34"N	Fosse
59	Cité de la Gare	Wingles	62 Pas-de-Calais	3,89	ZTe : 11160	2°51'26"E 50°29'38"N	Cité pavillonnaire de la Gare
60	Cité du Pont	Wingles	62 Pas-de-Calais	6,23	ZTe : 11160	2°32'13"E 50°29'44"N	Cité de corons du Pont
61	Cité des Sports	Wingles	62 Pas-de-Calais	11	ZTe : 11160	2°51'2"E 50°29'26"N	Cité pavillonnaire des Sports
62	Fosse n°13 bis	Bénifontaine	62 Pas-de-Calais	0,0953	2,54	2°59'20"E 50°28'44"N	Fosse d'aérage
63	Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens	Auchy-les-Mines, Haisnes-lez-la-Bassée, Hulluch, Wingles, Vendin-le-Vieil, Lens, Loos-en-Gohelle	62 Pas-de-Calais	507	ZTe : 11160	2°52'46"E 50°28'27"N	A. Halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines B. Tronçon cavalier Auchy-les-Mines/Haisnes-lez-la-Bassée C. Fosse n°6 D. Tronçon de cavalier Haisnes-lez-la-Bassée/ Douvrin E. Gare de Douvrin F. Cité pavillonnaire Saint-Elie G. Groupe scolaire de la Cité Saint-Elie H. Dispensaire I. Tronçon cavalier Douvrin/ Hulluch

							J. Parc de Wingles et étangs d'affaissement K. Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle. L. Fosse n°12 M. Cité pavillonnaire n°12 N. Maison d'ingénieur O. Eglise Saint-Edouard P. Presbytère Q. Groupe scolaire de la cité n°12 R. Logement de directeur S. Monument aux morts de la Société des Mines de Lens T. Cité de corons n°1 U. Cité moderne n°12 bis V. Cité pavillonnaire des Provinces W. Maison d'ingénieur X. Presbytère Y. Groupe scolaire de la cité des Provinces Z. Maison de directeur AA. Maison des Sœurs AB. Cité Saint-Albert pavillonnaire AC. Ecole de la cité Saint-Albert AD. Cité pavillonnaire n°11 AE. Fosse n°11-19 AF. Terril conique 74 AG. Terril conique 74a AH. Terril plat 74b AI. Cité pavillonnaire n°9 AJ. Eglise Saint-Théodore AK. Ecole de la cité n°9 AL. Logement de directeur AM. Maison d'ingénieur AN. Centre médical AO. Cité pavillonnaire Jeanne d'Arc

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
64	Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens	Lens	62 Pas-de-Calais	4,61	ZTe : 11160	2°49'29"E 50°26'1"N	Siège de la Société des Mines de Lens
65	Cité n°2	Lens	62 Pas-de-Calais	2,71	ZTe : 11160	2°50'21"E 50°26'8"N	Cité de corons n°12
66	Maison syndicale	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0825	ZTe : 11160	2°49'58"E 50°26'2"N	Siège du syndicat des mineurs
67	Monument Emile Basly	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0299	ZTe : 11160	2°49'24"E 50°25'48"N	Monument
68	Gare de Lens	Lens	62 Pas-de-Calais	0,2468	ZTe : 11160	2°49'44"E 50°25'37"N	Gare ferroviaire
69	Monument aux morts 1914-1918	Lens	62 Pas-de-Calais	0,0191	ZTe : 11160	2°50'17"E 50°25'46"N	Monument aux morts
Section n°8 : Société Houillère de Liévin							
70	Chevalement du n°3 bis de Lens	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,0261	ZTe : 11160	2°46'49"E 50°25'35"N	Chevalement
71	Chevalement du n°1 bis de Liévin	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,1053	ZTe : 11160	2°46'33"E 50°25'22"N	Chevalement
72	Temple protestant	Liévin	62 Pas-de-Calais	0,2289	ZTe : 11160	2°46'57"E 50°25'19"N	Temple
73	Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin et cité des Bureaux Ouest	Liévin	62 Pas-de-Calais	10	ZTe : 11160	2°47'8"E 50°25'13"N	A. Bureaux de la Société Houillère de Liévin B. Cité pavillonnaire des Bureaux Ouest
74	Terril 80 et cité des Garennes	Liévin	62 Pas-de-Calais	20	ZTe : 11160	2°47'42"E 50°24'53"N	A. Terril plat 80 B. Cité pavillonnaire des Garennes
75	Cité des Petits Bois	Liévin	62 Pas-de-Calais	8,17	ZTe : 11160	2°47'37"E 50°24'32"N	Cité pavillonnaire des petits bois
76	Paysage et ensemble miniers des Pinchonvalles	Avion	62 Pas-de-Calais	80	ZTe : 11160	2°47'48"E 50°24'12"N	A. Terril plat 75 B. Cavalier C. Cité-jardin du Bouvier D. Ecole E. Cité de corons des Pinchonvalles

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
Section n°9 : Compagnie des Mines de Béthune							
77	Cité d'Auchy	Violaines	62 Pas-de-Calais	2,72	ZTe : 11160	2°46'57"E 50°31'9"N	Cité-jardin d'Auchy
78	Ensemble minier du n°9 de Béthune	Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles	62 Pas-de-Calais	27	ZTe : 11160	2°45'37"E 50°29'46"N	A. Tronçon de cavalier Annequin/ Noyelles-les-Vermelles/ Cambrin/ Cuinchy/ Vermelles/Auchy-les-Mines B. Cité pavillonnaire n°9 C. Dispensaire D. Ecole
79	Terril 49	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	7,06	ZTe : 11160	2°44'22"E 50°28'29"N	Terril conique
80	Cité du n°7 de Béthune	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	29	ZTe : 11160	2°45'17"E 50°28'3"N	A. Cité-jardin n°7 B. Ecole
81	Château Mercier et maisons d'ingénieur	Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	11	ZTe : 11160	2°43'20"E 50°28'15"N	A. Maison de directeur B. Maisons d'ingénieur
82	Cité n°2	Mazingarbe, Bully-les-Mines	62 Pas-de-Calais	65	ZTe : 11160	2°42'44"E 50°27'14"N	A. Cité-jardin n°2 B. Ecole C. Dispensaire D. Clinique Sainte-Barbe E. Salle des fêtes F. Maisons d'ingénieur
83	Monument aux morts et grilles de la cité des Brebis	Bully-les-Mines, Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	0,0281	ZTe : 11160	2°43'23"E 50°27'30"N	Monument aux morts
84	Paysage et ensemble miniers de Grenay-Mazingarbe	Grenay, Mazingarbe	62 Pas-de-Calais	155	ZTe : 11160	2°44'35"E 50°27'26"N	A. Terril plat 58 B. Terril plat 58 a C. Cité-jardin des quarante D. Cité pavillonnaire n°5 E. Eglise Saint-Louis F. Prieuré G. Ecole

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
85	Dispensaire Société de Secours Mutuel	Grenay	62 Pas-de-Calais	0,1384	ZTe : 11160	2°44'10"E 50°27'4"N	Dispensaire et logement du médecin chef
86	Monument du soldat Marche	Bully-les-Mines	62 Pas-de-Calais	0,0122	ZTe : 11160	2°43'12"E 50°26'49"N	Monument aux morts
87	Cité n°10	Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette	62 Pas-de-Calais	46	ZTe : 11160	2°41'19"E 50°26'31"N	A. Cité pavillonnaire n°10 B. Eglise Sainte-Marguerite C. Groupe scolaire
Section n°10 : Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt							
88	Paysage et ensemble miniers de Noeux-les-Mines	Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny	62 Pas-de-Calais	87	ZTe : 11160	2°40'25"E 50°28'5"N	A. Fosse n°1bis B. Terril 36 C. Grands Bureaux et Ateliers centraux D. Cité pavillonnaire n°1 ancienne E. Cité-jardin n°1 nouvelle F. Eglise Sainte-Barbe G. Groupe scolaire H. Coopérative minière I. Cité-jardin Résidence du Fond de Sains J. Cité pavillonnaire rue de Moussy K. Cité moderne du Stade L. Cité moderne du Chemin perdu M. Pharmacie
89	Paysage et ensemble miniers de Barlin	Hersin-Coupigny, Barlin, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	40	ZTe : 11160	2°37'7"E 50°26'54"N	A. Cité pavillonnaire de la Loisne B. Cité-jardin n°9 C. Cité-jardin Jeanne d'arc D. Ecole E. Cavalier de Barlin

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
90	Cité des Sœurs	Barlin	62 Pas-de-Calais	6,61	ZTe : 11160	2°37'16"E 50°27'23"N	A. Cité pavillonnaire des Sœurs B. Groupe scolaire
91	Ensemble minier de la fosse n°7	Barlin, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	9,57	ZTe : 11160	2°35'30"E 50°27'8"N	A. Fosse n°7 B. Cité pavillonnaire n°7
Section n°11 : Compagnie des Mines de Bruay							
92	Cité du château des Dames	Gosnay	62 Pas-de-Calais	3,27	19,14	2°34'43"E 50°30'30"N	Cité de corons du Château des Dames
93	Terril n°10	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	21	ZTe : 11160	2°31'9"E 50°29'13"N	Terril conique 10
94	Les cités des Musiciens	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	12	ZTe : 11160	2°32'E 50°28'31"N	A. Cité pavillonnaire des Musiciens B. Cité pavillonnaire des Musiciens bis
95	Hôtel de ville	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	0,0629	ZTe : 11160	2°32'47"E 50°28'56"N	Hôtel de ville
96	Cités Anatole France et des Electriciens	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	18	ZTe : 11160	2°33'17"E 50°29'6"N	A. Cité pavillonnaire Anatole France B. Cité de corons des Electriciens
97	Cités du Nouveau Monde et des Fleurs	Bruay-La-Buissière, Haillicourt	62 Pas-de-Calais	37	ZTe : 11160	2°33'6"E 50°28'12"N	A. Cité de corons des Fleurs B. Eglise C. Ecole D. Cité 16-3 E. Cité 16-1 F. Ecole
98	Stade Parc	Bruay-La-Buissière	62 Pas-de-Calais	8,59	ZTe : 11160	2°32'29"E 50°28'18"N	Groupe sportif
99	Cités de la Victoire et des Arbres	Houdain	62 Pas-de-Calais	64	ZTe : 11160	2°32'57"E 50°27'28"N	A. Cité pavillonnaire Victoire B. Ecole C. Cité moderne des Arbres D. Ecole E. Dispensaire

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Départ.	Bien (ha)	Zone Tampon (ha)	Coordonnées	Objets significatifs
100	Terrils Jumeaux	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz	62 Pas-de-Calais	28	ZTe : 11160	2°34'7"E 50°27'37"N	A. Terril conique 2 B. Terril conique 3
Section n°12 : Compagnie des Mines de Marles							
101	Chevalement du Vieux-Deux	Marles-les-Mines	62 Pas-de-Calais	2,02	ZTe : 11160	2°30'27"E 50°30'13"N	Chevalement et musée
102	Terril 14	Auchel	62 Pas-de-Calais	16	ZTe : 11160	2°29'5"E 50°30'15"N	Terril conique 14
103	Bâtiment de la Goutte de Lait	Auchel	62 Pas-de-Calais	0,1990	ZTe : 11160	2°28'34"E 50°30'9"N	Consultation des nourrissons
104	Monument aux morts	Auchel	62 Pas-de-Calais	0,0905	ZTe : 11160	2°28'36"E 50°30'29"N	Monument
105	Cité de Rimbert	Auchel	62 Pas-de-Calais	5,41	ZTe : 11160	2°27'26"E 50°31'4"N	A. Corons de Rimbert B. Ecole
Section n°13 : Compagnie de Ligny-Auchy							
106	Terril 34	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	1,54	ZTf : 592	2°21'26"E 50°33'26"N	Terril conique 34
107	Terril 32	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	3,22	ZTf : 592	2°19'38"E 50°34'35"N	Terril tronqué 32
108	Terril 31	Ligny-les-Aire	62 Pas-de-Calais	4	ZTf : 592	2°19'42"E 50°34'45"N	Terril conique 31
109	Terril 244	Enquin-les-Mines	62 Pas-de-Calais	4,73	ZTf : 592	2°18'26"E 50°35'10"N	Terril conique 244

Amsterdam
Rotterdam
Oxford
Cardiff
Bristol
London
Dover
Brighton
Dunkerque
Calais
Boulogne s/ Mer
Antwerpen
Brussel
Essen
Dortmund
Düsseldorf
Köln
Maastricht
Liège
Lille
Arras
Amiens
Luxembourg
Rouen
Caen
Metz
Reims
Paris
Nancy
Strasbourg
Brest
Rennes
Le Mans
Orléans
Mulhouse
Dijon
Besançon
Nantes
Tours
Berne
Poitiers
Genève
Limoges
Clermont-Ferrand
Lyon
Saint-Etienne
Torino
Grenoble
Bordeaux
Nîmes
Nice
Montpellier
Bayonne
Toulouse
Marseille
Toulon
Perpignan
0
100
200 km
N
CARTOGRAPHIE
mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

(i)

- Carte du périmètre du bien proposé à inscription et la zone tampon (carte roulée)
- Carte des protections dans le périmètre du bien proposé à inscription (carte roulée)

(ii)

Partie 1 : identification

- Carte n°1 : Localisation du bien en France

(ii)

Partie 2 : Description

- Carte n°2 : Localisation du bien dans la région Nord-Pas de Calais
- Carte n°3 : Localisation du bien en Europe du Nord-Ouest
- Carte n°4 : Relief et hydrographie du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°5 : Géologie du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°6 : Les grands paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°7 : Les fosses et les chevalements du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°8 : Les terrils du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°9 : Les infrastructures de transport du charbon du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°10 : Les cités minières du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Carte n°11 : Périmètre historique du Bassin minier du Nord-Pas de Calais
- Cartes n°12 et n°13 : Cartes des sections

Partie 5 : Protection et gestion du bien

- Carte n°14 : Structures administratives du Bassin minier
- Carte n°15 : Sensibilité des terrains naturels aux remontées de la nappe phréatique
- Carte n°16 : Trame Verte et Bleue du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Classeur 7b

- Carte n°14 : Structures administratives du Bassin minier
- Carte n°17 : Itinéraires de la Trame Verte et Bleue

1.f Surface du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

- Surface du bien proposé : 3 943 Ha
- Zone tampon : 18 804 Ha

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 2

Description

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial est celle d'un Paysage Culturel évolutif vivant. Elle considère le Bassin comme une structure organique globale, exceptionnelle par sa continuité et son homogénéité, et non comme une collection de sites ou de monuments individuels.

Ce territoire de grande ampleur, marqué par la surimposition des traces d'une intense activité industrielle extractive par rapport à un environnement antérieur essentiellement rural, permet, à travers ses paysages, de lire aujourd'hui encore le fonctionnement d'un système technique, économique et social complexe lié à près de trois siècles d'exploitation charbonnière.

L'irruption de l'industrie extractive n'a pas exclu du paysage les signes d'une civilisation rurale et agricole millénaire mais elle est responsable de la modification profonde de ses caractères physiques et paysagers. Elle a, entre autres, créé de véritables montagnes se dressant abruptes au-dessus de la plaine et ponctuant l'horizon : les terrils. Elle a exercé un impact exceptionnel en y introduisant ce qui constitue aujourd'hui une série de trésors techniques et architecturaux du patrimoine industriel, depuis les chevalements remarquables par la diversité de leurs formes et de leurs matériaux jusqu'aux salles des machines aux proportions amples et élégantes. L'industrie a encore modifié le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au passé de la région, en développant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats. Il est ainsi possible aujourd'hui d'observer une extraordinaire concentration de cités ouvrières, résultat de 150 ans de politique sociale évolutive et qui, survivant au temps de la production lui-même, suscitent désormais l'intérêt des urbanistes, aménageurs, architectes et historiens en tant que démonstration d'un apport majeur de l'industrialisation à l'histoire de nos sociétés modernes.

Fruit d'une combinaison de facteurs – géologiques, géographiques, historiques, techniques et politiques – le Bassin minier du Nord-Pas de Calais représente par excellence un bassin industriel minier dans son histoire et dans son développement : présence d'un gisement, innovations techniques, évolution des modes de transport, législations nationales, détermination des entrepreneurs et puissance des capitaux, gestion de la main d'œuvre, sécurité et santé des hommes... Associée à l'ensemble de ces facteurs, l'immuable organisation de l'exploitation « puits-terrils-cités ouvrières » a véritablement mis en espace l'activité industrielle charbonnière sur une grande étendue : 120 000 hectares. Les Compagnies minières, qui se sont partagé l'exploitation du gisement de 1720 à 1945, ont conféré au Bassin minier du Nord-Pas de Calais des particularités qui lui sont propres, en fonction de leurs directions, de leurs puissances et de leurs choix. La Nationalisation des Charbonnages de 1946 a achevé la transformation du territoire jusqu'à la fermeture du dernier puits en 1990.

Les forces économiques, sociales et culturelles liées à l'industrialisation minière ont provoqué, pendant près de trois siècles, des interventions successives de l'homme sur son environnement qui l'ont profondément transformé, de façon spécifique. Le paysage du Bassin minier en offre aujourd'hui un témoignage exemplaire.

2.a Le patrimoine du Bassin minier Nord-Pas de Calais

2. a.1 Description géographique

2. a.1.1 Situation géographique

Carte n° 02

L'Escaut canalisé, Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

Extrémité occidentale du bassin charbonnier européen (continental), le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se situe dans le Nord de la France, à cheval sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais (qui constituent aujourd'hui ensemble l'une des vingt-deux régions françaises). Les villes principales qui le ponctuent sont d'Est en Ouest : Valenciennes, Douai, Lens et Béthune. A une trentaine de kilomètres au Nord se trouvent Lille et sa métropole (avec Roubaix et Tourcoing). Arras se situe au Sud, également à une trentaine de kilomètres.

Cette situation géographique, associée à des caractéristiques physiques favorables à la circulation, a permis très tôt à la France du Nord de devenir une remarquable région d'échanges et un grand carrefour de communication entre l'Europe du Nord-Ouest, le reste de la France et la péninsule italienne. Au Moyen Age, le Nord de la France s'est affirmé comme un grand foyer d'économie textile et commerciale avec l'émergence de puissantes villes marchandes comme Lille, Arras, Cambrai, Douai, Béthune, Valenciennes - entre foires de Champagne et foires des Flandres, et par là en relations avec de grands marchés de consommation plus éloignés (Angleterre).

Le développement qu'a entraîné la découverte du charbon au début du 18e siècle est donc venu s'appuyer sur un réseau d'échanges et de communications préexistant, que l'exploitation minière, à son tour, a amplifié et densifié, qu'il s'agisse de transport terrestre, de voies navigables ou de voies ferrées permettant une évacuation rapide vers le Nord et Paris essentiellement.

Construction de la rocade minière. en 1976 © CHM

Carte n°03

Le Bassin minier bénéficie aujourd'hui, « après la mine », d'une excellente desserte par un éventail complet de voies de communication. Outre les rivières canalisées et les canaux, un quadrillage serré d'autoroutes, à la fois Nord-Sud (A1 et A2) et du littoral vers l'intérieur (A25, A26, A27) canalise un trafic régional renforcé par la rocade minière, mais également un trafic interrégional et international intense (Bruxelles, Anvers, Amsterdam).

L'irruption du réseau TGV reliant d'abord Paris et Lille, puis, en 1994, l'ouverture du tunnel sous la Manche avec un débouché jusqu'à Londres, et la mise en service des liaisons avec Bruxelles et Amsterdam raccourcissent considérablement les temps de parcours entre les grandes métropoles et contribuent à faire de la France du Nord une plaque tournante de la mobilité européenne.

Echangeur de l'Autoroute A1 Paris-Lille à Hénin-Beaumont. © Ph. Frutier/Altimage

Végétation de la période carbonifère par Charles Cuisin.
© Musée d'Histoire Naturelle de Lille

2. a.1.2 Données géologiques

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie de la série des bassins charbonniers situés en bordure de la Chaîne Varisque européenne et formés il y a 300 millions d'années. Cette série inclut les gisements reconnus depuis le Sud des Iles Britanniques jusqu'en Pologne. Morcelé en plusieurs gisements au Royaume-Uni, le croissant houiller se prolonge par le Bassin du Nord-Pas de Calais en France, celui de la Haine-Sambre-Meuse et du Limbourg en Belgique, le bassin du Limbourg néerlandais et celui d'Aix-la-Chapelle en Allemagne. Il ressurgit dans la vallée du Rhin pour former le bassin de la Ruhr et se retrouve entre l'Oder et la Vistule en Silésie, en Haute-Silésie puis dans le bassin d'Ostrava en République Tchèque.

Plus globalement, le Bassin minier est un segment des accidents frontaux de la Chaîne Varisque, formant de nombreux gisements houillers et s'égrenant de la Colombie aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et l'Inde.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est avant tout un objet géologique : les caractéristiques du gisement ont conditionné et déterminé l'organisation de l'espace et du territoire dans une permanente interaction entre le sous-sol et la surface.

Les principaux gisements charbonniers dans le monde. © Zollverein nomination text

Un gisement entièrement souterrain

Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètres de large ; 1,2 kilomètre de profondeur[1]. Si des affleurements naturels ont permis très tôt la découverte des gisements au Royaume-Uni, en Belgique et en Allemagne, celui du Nord-Pas de Calais n'a été progressivement identifié qu'à partir du 18e siècle, d'Est en Ouest, sous une épaisse couverture sédimentaire de 25 à 250 mètres. Associée à un relief peu marqué en surface, cette particularité a directement influencé l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie.

1 Profondeur maximale atteinte lors de l'exploitation.

Les gisements charbonniers du Nord-Ouest européen. © CHM

Un gisement tourmenté

Carte n° 04

« [Les géologues] rassemblent tous les matériaux qui permettront d'établir une théorie de ce bassin accidenté, l'un des plus disloqués du monde (…) »[2]

Dans le Département du Nord, au niveau des concessions d'Anzin et d'Aniche, le gisement est dans son ensemble orienté du Nord-Est au Sud-Ouest. Ce Bassin du Nord subit, au niveau de la concession de l'Escarpelle, un étranglement et un brusque changement de direction du Sud-Est au Nord-Est. Cette inflexion du gisement, longtemps méconnue, n'a pas été sans incidence sur le développement du Bassin minier (cf.2b). Cette concession de l'Escarpelle indique la pénétration du gisement dans le département du Pas-de-Calais qui prend presque la direction Est-Ouest. Le gisement se rétrécit progressivement en pointe à l'Ouest.

La structure du gisement est complexe. Il a connu de très nombreuses actions mécaniques au cours de sa formation : grandes dislocations (failles), mouvements de sols, brisures, chevauchements, plissements et renversements. Encaissé dans une sorte de vallée, incliné vers le Sud, il est limité sur son versant méridional par un accident majeur, la Faille du midi. Cette limite géologique ne doit pas masquer que le Bassin se prolonge en réalité sous le massif ancien, jusqu'à une distance inconnue et à des profondeurs de plus en plus grandes, laissant supposer encore aujourd'hui la présence de réserves conséquentes mais techniquement difficiles et trop coûteuses à exploiter. Parmi les autres accidents majeurs, les Failles Barrois et Reumaux ainsi que le « cran de retour » traversent longitudinalement le Bassin.

L'essentiel du gisement est recouvert de craie qui constitue un niveau aquifère dont la traversée a toujours présenté de très grosses difficultés lors des fonçages des puits, obligeant les Compagnies minières, dès le début de l'exploitation en 1720, à mettre en place des cuvelages étanches en bois ou en fonte. Une fois les craies traversées, les marnes argileuses interposées entre la craie et le houiller protègent les puits de l'afflux des eaux.

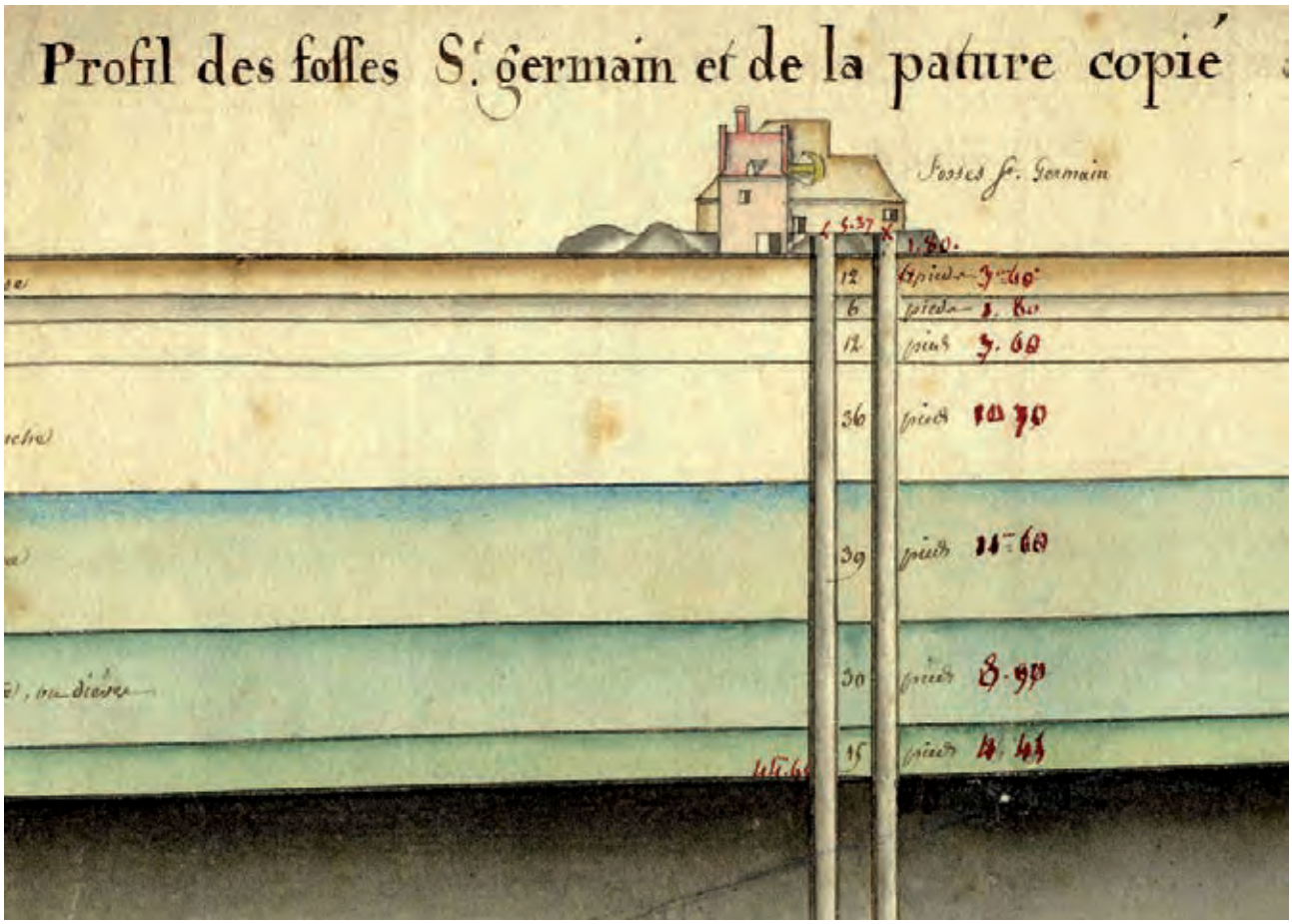

Profil géologique de la fosse Saint-Germain (1756-1784) à Fresnes-sur-Escaut soulignant l'importance des couches sédimentaires (craies, marnes) à traverser lors du creusement des puits. © CHM

2 Carte des Charbonnages du Nord-Pas de Calais, 1925.

En règle générale, les veines sont très minces (0,60 mètre à 2,00 mètres avec une moyenne de 1,40 mètre), ramifiées, fortement plissées et hachées d'un très grand nombre de failles qui délimitent des panneaux eux-mêmes disloqués par des accidents secondaires. Elles sont également profondes (- 150 à - 1 100 mètres) et souvent striées de bancs schisteux, ce qui oblige à abattre une forte proportion de stériles[3] (en moyenne, une tonne de stériles pour une tonne de charbon).

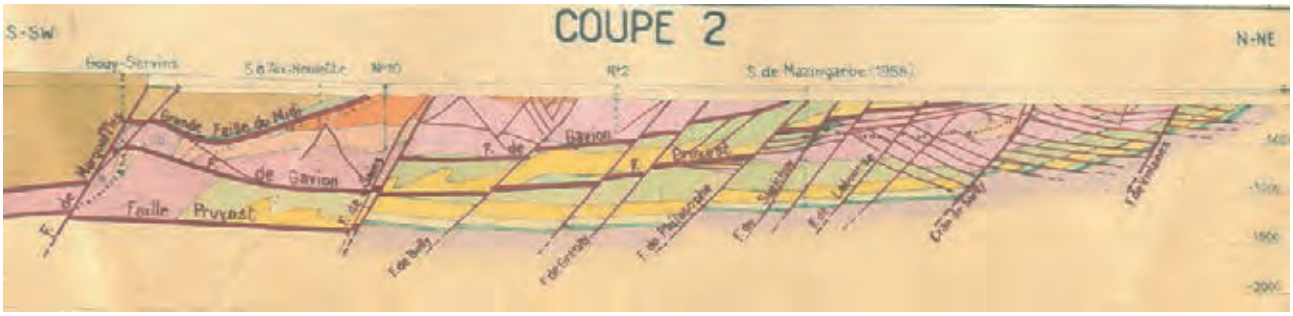

Coupe stratigraphique au niveau de la concession de Bruay (Ouest du Bassin minier). Le gisement y est particulièrement disloqué : les veines sont hachées d'un très grand nombre de failles qui délimitent des panneaux eux-mêmes déformés par des accidents secondaires. © CHM

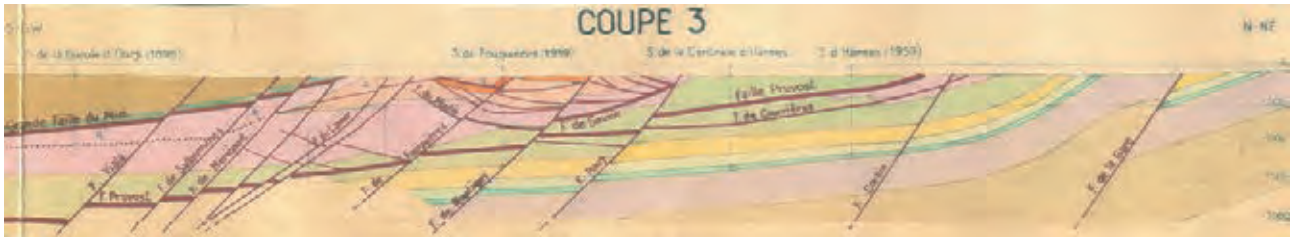

Coupe stratigraphique au niveau de la concession de Lens (Centre du Bassin minier). Le Nord du gisement apparaît moins bouleversé et offre la possibilité d'ouvrir de longues veines d'exploitation sans rencontrer d'accident majeur. En se rapprochant de la Faille du midi, vers le Sud, le gisement se disloque et revêt les mêmes caractéristiques que le gisement Ouest. © CHM

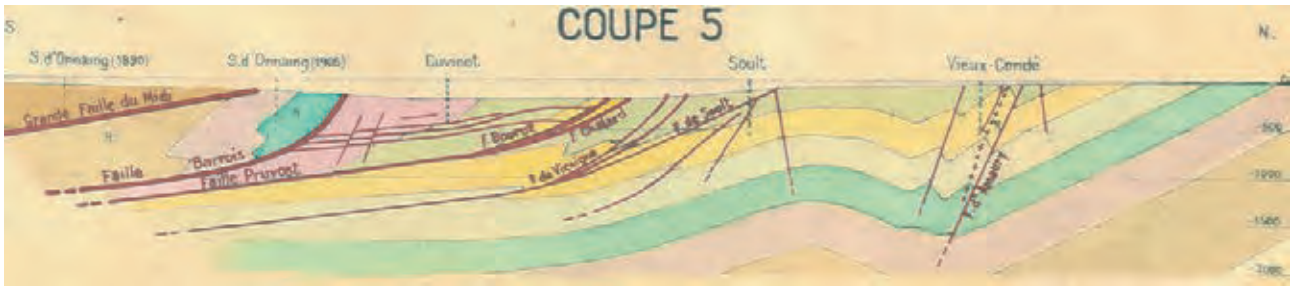

Coupe stratigraphique au niveau de la concession d'Anzin (Est du Bassin minier). Le gisement est beaucoup moins accidenté bien que les veines soient fortement plissées au Nord. © CHM

Plaque d'avertissement face au danger du grisou. © Fosse d'Arenberg

Alternant plateures[4], dressants[5] et semi-dressants, la structure du gisement oblige, à partir des puits verticaux, à creuser de nombreuses galeries horizontales qui recoupent les veines et à partir desquelles on creuse des puits secondaires. De plus, suivant les secteurs, cette structure difficile se complique du fait de la présence d'eau ou de grisou (gaz).

Ces contraintes géologiques ont toujours posé des problèmes techniques et financiers aux ingénieurs et aux directeurs des Compagnies : multiplication des sondages de reconnaissance, matériel conséquent pour les puits et galeries, mécanisation du fond difficile et très coûteuse. Une autre incidence est celle du recrutement et de la stabilisation d'une main d'œuvre fort nombreuse afin d'exploiter les veines de manière optimale.

3 Schistes, grès, argiles, conglomérats (amas de galets et de blocs emballés de sable et d'argile).
4 Veines à l'horizontale.
5 Veines à la verticale.

Profil géologique de la fosse de l'Eclaireur (1834-1909) à Douchy-les-Mines avec dressants et semi-dressants.

Qualités de charbon et développement territorial du Bassin minier

Le Bassin recèle toutes les variétés de houille : anthraciteux, maigres, quart-gras, demi-gras, gras, flambant gras. La houille est de plus en plus grasse en allant du Nord vers le Sud. Ces charbons n'ont pas le même mode de combustion ni le même pouvoir calorifique : la teneur en cendres, en carbone, entre-autres, exerce des influences diverses. La répartition stratigraphique et la valorisation des capacités calorifiques de ces différents charbons ont ordonné le développement territorial du Bassin minier.

Fragment de rameau d'Arthrophyte avec verticilles de feuilles datant du carbonifère supérieur (-318 à -299 millions d'années) et trouvé à Liévin, Pas-de-Calais. © Coll. C.Barrois/ M.H.N. de Lille

Fragment de fronde de Ptéridospermée datant du carbonifère supérieur (-318 à -299 millions d'années) et trouvé à Fouquières-lès-Lens, Pas-de-Calais. © Coll. C.Barrois/ M.H.N. de Lille

S'il n'est pas possible de trouver une concordance absolue, il est néanmoins aisé de remarquer une coïncidence entre les accidents tectoniques majeurs et la répartition des qualités de charbon[6].

Au Nord de l'axe délimité par les failles Barrois, le cran de retour et la faille Reumaux, il s'agit de faisceaux de charbon maigre et anthraciteux (essentiellement dans le Bassin du Nord), de charbon quart-gras et demi-gras. L'étendue ainsi délimitée correspond à peu près à la moitié du Bassin dans son ensemble. L'usage de ces charbons varie mais est essentiellement tourné vers un usage domestique et les petites et moyennes industries.

Variété	Usage
Anthracites et maigres anthraciteux	Chauffage domestique Industries exigeant une consommation lente et une chaleur uniforme considérable
Quart-gras	Chauffage domestique Industries exigeant une consommation lente et une chaleur uniforme considérable Se mélange aux gras pour une production économique de la vapeur
Demi-gras	Chauffage domestique Production de vapeur

Au Sud de cet axe s'étend la région des houilles grasses, prioritairement recherchées par les industries lourdes, notamment la sidérurgie et la métallurgie : trois-quart gras, charbons à cokes, gras bitumineux, gras à longue flamme.

Variété	Usage
Trois-quart gras, charbons à coke	Fabrication du coke Forges maréchales Production de vapeur
Gras bitumineux	Forges maréchales Fours à puddler Fabrication du coke
Gras à longue flamme	Fours à gazogènes pour acier, verre, porcelaine, gaz

Echantillon des différentes qualités de charbon. © CHM

6 De nombreuses thèses de géologues s'affrontent à ce sujet depuis le 19e siècle.

Cette répartition des charbons sur l'ensemble du Bassin a eu deux répercussions majeures en surface.

Traçage rudimentaire des concessions au 18e siècle. © Art des Mines, Encyclopédie Diderot et d'Alembert/ Inter-Livres

La première d'entre elles est le découpage des concessions et le partage du gisement entre les Compagnies minières. Depuis 1720, date à laquelle est découvert le charbon à Fresnes-sur-Escaut, et jusqu'au milieu du 19e siècle, les prospections s'appuyaient sur des techniques qui relevaient largement de l'aléatoire. La presque totalité des recherches a été effectuée de manière empirique, par de coûteux creusements de puits. La connaissance géologique limitée de l'époque ne permettait pas d'établir un plan rationnel de recherches. Ainsi, les grandes concessions d'Anzin et d'Aniche attribuées au 18e siècle, suivent-elles logiquement l'orientation Est-Ouest du gisement de manière longitudinale, au fur et à mesure des découvertes.

Dans le second tiers du 19e siècle, l'évolution de la connaissance scientifique et géologique, associée à de nouvelles techniques de sondage, va permettre aux spécialistes de disposer de critères permettant de déterminer les différentes qualités de charbons (biostratigraphie[7]). En 1847, après une longue période de recherches, l'inflexion du gisement est avérée au niveau de la concession de l'Escarpelle. S'ensuit une véritable fièvre houillère dans le Pas-de-Calais jusqu'en 1854 et les demandes de concessions se multiplient. A cette date, l'orientation des couches houillères, les limites du Bassin minier et leurs différentes qualités sont pour l'essentiel connues.

Coupe d'un sondage réalisé à Marles-les-Mines. © CHM

L'Etat, qui, par le biais du Conseil Général des Mines et du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, attribue les concessions, doit choisir un mode de partage. Au lieu d'attribuer des concessions longitudinales qui auraient spécialisé les Compagnies en une qualité de charbon précise, il prend la décision de diviser le Bassin en vastes tronçons transversaux qui englobent à la fois toute la largeur du Bassin et toutes les couches de houille maigre, demi-grasse et grasse. Établissant une véritable politique économique, l'Etat a fait le choix de sociétés d'exploitation qui soient non seulement rentables en multipliant les débouchés en fonction des différents charbons, mais qui entretiennent aussi un rapport vigoureux de concurrence, sauvegardant l'intérêt des consommateurs. Cette concurrence exacerbée entre les Compagnies minières est aujourd'hui parfaitement lisible dans le patrimoine du Bassin minier, qu'il s'agisse des qualités formelles du bâti technique ou des cités minières et de leurs équipements collectifs.

La deuxième répercussion se manifeste dans l'occupation du territoire. L'exploitation de certains charbons plus que d'autres, de manière plus ou moins intensive, a induit, en surface, un développement spatial des infrastructures de production et de ses corollaires sensiblement différent d'un secteur à l'autre.

Au Nord de l'axe délimité par les failles Barrois et Reumaux, l'exploitabilité des charbons maigres, anthraciteux, quart-gras et demi-gras a longtemps été considérée comme peu rémunératrice. En comparaison avec les veines grasses du Sud, leurs débouchés, associés à des gisements particulièrement accidentés, n'ont pas incité les Compagnies minières à investir massivement dans ces exploitations. De manière générale, il faut attendre la fin du 19e siècle et le 20e siècle pour que ces charbons, notamment l'anthracite[8], soient pleinement valorisés. Les puits foncés sont plus tardifs et sont relativement éloignés les uns des autres. En surface, le tissu minier est plus diffus.

7 La suite des temps géologiques est jalonnée par une succession d'espèces vivantes : la connaissance de cette succession et l'identification d'espèces dites caractéristiques permettent, en retour, d'attribuer une datation relative aux terrains qui les contiennent et de reconnaître la constitution des charbons.
8 D'une très grande capacité calorifique mais particulièrement difficile à allumer.

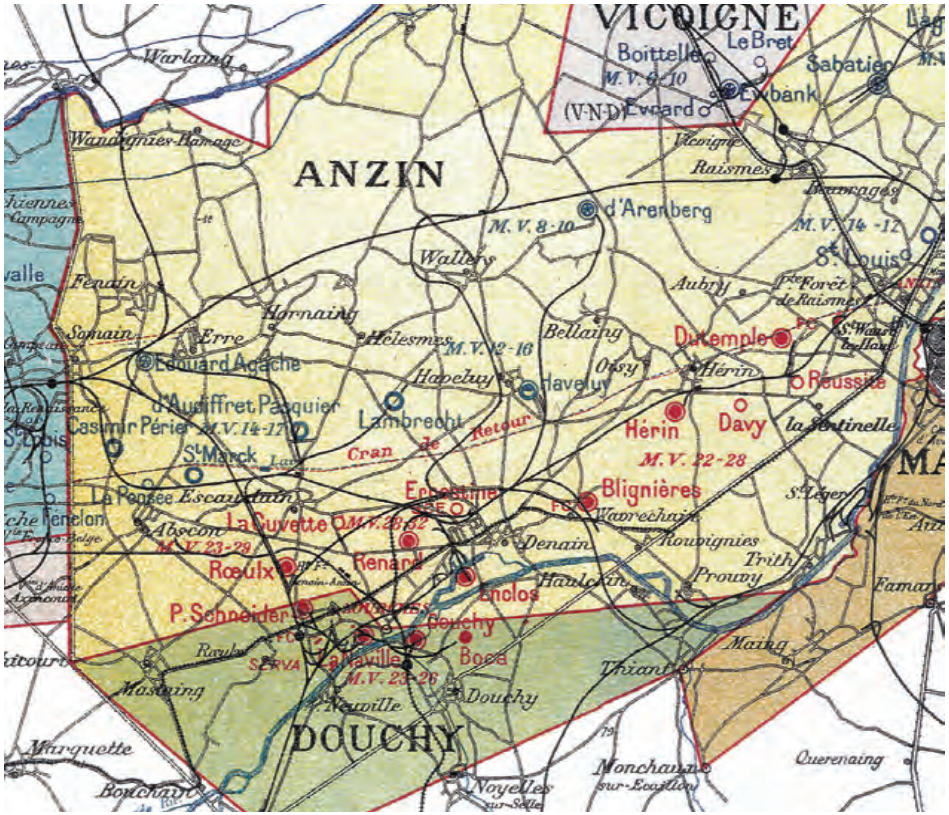

Ci-dessus
Répartition des fosses sur la concession d'Anzin en fonction des qualités de charbon : puits anthraciteux, quart-gras et demi-gras moins nombreux au Nord du Cran de retour ; puits de charbon gras, à coke et flambant au Sud.
Détail de la carte des Charbonnages du Nord-Pas de Calais 1925.
© Ecole Nationale des Mines de Paris

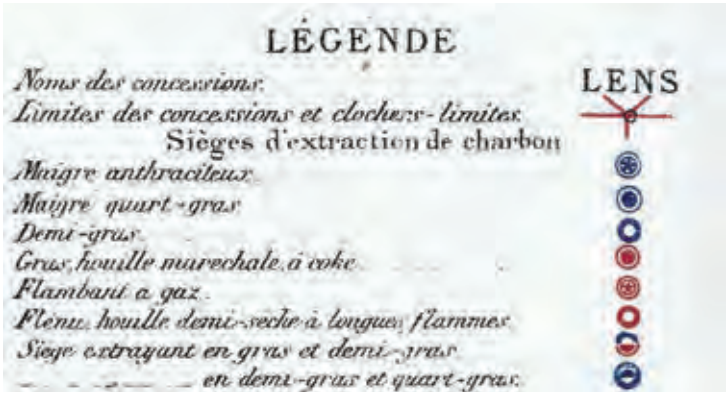

Ci-dessous
Répartition des fosses sur les concessions de Lens et de Courrières. Les puits quart-gras et demi-gras sont plus diffus au Nord de la faille Reumaux tandis que les puits de charbon gras, à coke et flambant sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus concentrés au Sud.
Détail de la carte des Charbonnages du Nord-Pas de Calais 1925.
© Ecole Nationale des Mines de Paris

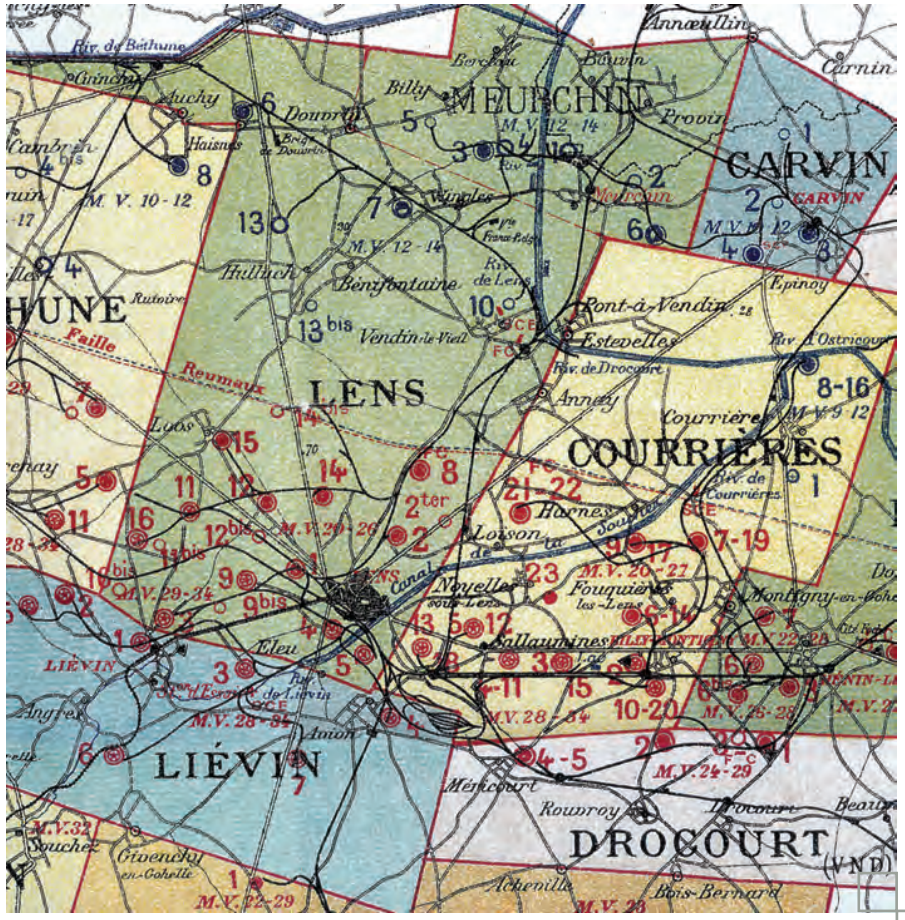

© Ecole Nationale des Mines de Paris

Au Sud de l'axe, la concentration de puits situés au-dessus des faisceaux de charbon gras (les plus recherchés et les plus chers), à peine éloignés les uns des autres de 2 kilomètres, souligne une très grande intensité de la production, surtout dans le Pas-de-Calais, au niveau des concessions de Dourges, Courrières, Lens et Béthune/Grenay, là où les gisements sont les plus profonds et les plus riches. Le Bassin minier a accompagné l'essor de la grande industrie et les progrès liés notamment aux métaux. C'est la Compagnie des Mines d'Anzin qui, dans les années 1820-1830, tire bénéfice la première de ses réserves en charbon gras, au niveau de Denain, en lien avec le développement de la sidérurgie, de la métallurgie (hauts fourneaux) et de l'industrie ferroviaire. Le hasard de la prospection minière fait également coïncider l'installation et le début de l'exploitation du Bassin du Pas-de-Calais avec notamment l'invention du convertisseur Bessemer en 1855. Cette nouvelle technique permet de produire de l'acier, grand consommateur du coke[9], en grande quantité et à des prix beaucoup moins élevés que la fonte. Riches en charbons à coke, les Compagnies minières du Nord-Pas de Calais vont y puiser leur prospérité. Une des conséquences de cette intense production en surface est un tissu urbain minier très dense.

S'il faut parfois nuancer les répercussions de la géologie d'un secteur à l'autre, l'ensemble de ces caractéristiques demeure lisible, tant dans les paysages actuels où l'on perçoit facilement la nature différente des exploitations du Nord vers le Sud que dans les éléments du patrimoine qui traduisent la forte concurrence à laquelle se sont livrées les Compagnies minières entre elles, celles-ci n'hésitant jamais à marquer leurs territoires.

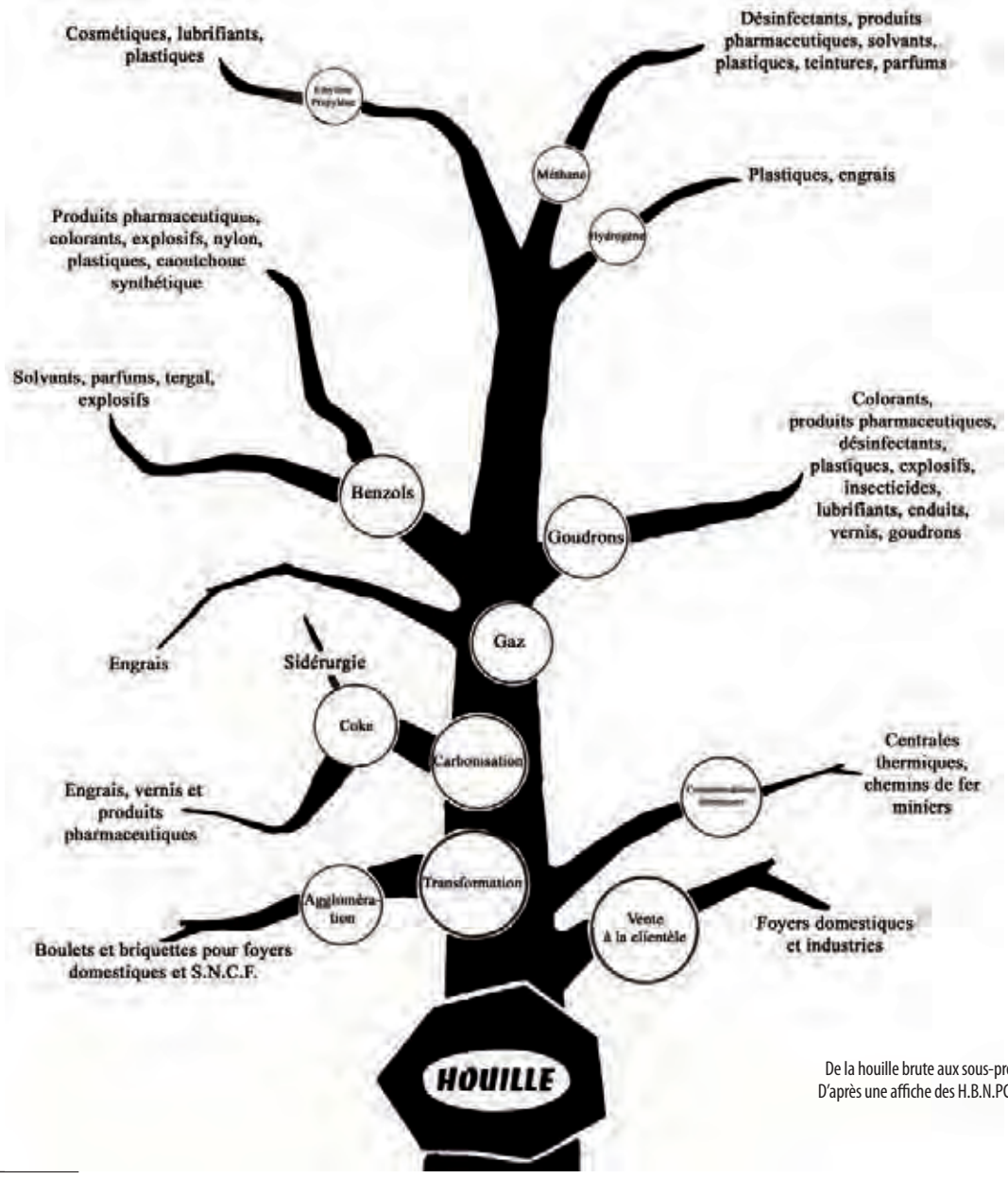

De la houille brute aux sous-produits chimiques.
D'après une affiche des H.B.N.PC. datant de 1961.
© CHM

9 Carbone quasi pur, le coke est obtenu par distillation du charbon dans un four à l'abri de l'air afin d'en éliminer les goudrons et les essences. Il est essentiel pour toutes les industries du fer.

2. a.1.3 Socle géographique et paysages

Carte n°05

La réalité physique du Bassin minier du Nord-Pas de Calais tient à l'existence même du gisement orienté d'Est en Ouest depuis la frontière du Hainaut belge jusqu'à la vallée de la Lys. Dans l'espace régional, le Bassin se trouve à la confluence de deux grandes entités physiques.

Au Nord d'une ligne Béthune-Lens-Douai-Valenciennes, la Flandre offre un relief de plaine. Vers le Sud, les éléments essentiels du relief sont constitués par les collines de l'Artois et les coteaux du Hainaut, limites septentrionales du Bassin parisien, qui prennent le Bassin minier en écharpe et offrent un espace légèrement vallonné.

La région est drainée par de nombreux cours d'eau. Les affluents de la Meuse et de l'Escaut que sont la Sambre, la Lys, la Scarpe, la Sensée, la Lawe et la Souchez ainsi que les rivières comme la Deûle, la Nave, la Clarence ou la Rhonelle convergent vers le Nord. Leurs pentes faibles et leurs cours lents et réguliers ont facilité la mise en place d'un réseau de navigation important.

L'exploitation minière a profondément modifié les caractères originels de l'hydrologie du Bassin minier. Au 19e siècle, pour les besoins du transport du charbon, de nouveaux canaux sont percés. L'extraction du charbon et des terres stériles a suscité l'apparition d'affaissements dans les couches géologiques profondes. En bouleversant la topographie, ces affaissements induisent des modifications dans l'écoulement des eaux (inversion des écoulements au profit des zones affaissées, apparition de la nappe superficielle). Les affaissements miniers favorisent ainsi la réapparition et la permanence de milieux humides.

Le paysage antérieur à l'explosion de l'économie charbonnière

Vue cavalière du village rural de Wingles vers 1600, Album du Duc de Croÿ. © CAUE62

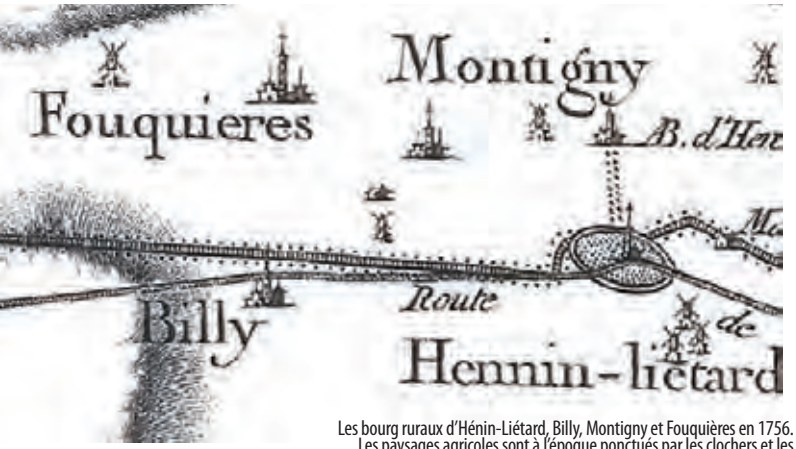

Les bourg ruraux d'Hénin-Liétard, Billy, Montigny et Fouquières en 1756. Les paysages agricoles sont à l'époque ponctués par les clochers et les nombreux moulins à vent. © IGN

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaines avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses) et soutenant de très nombreuses petites installations agroalimentaires comme en attestent les quelques moulins à vent encore debout aujourd'hui ainsi qu'un nombre élevé de roues hydrauliques verticales dont certaines à forte puissance (minoteries).

Ancien moulin situé à Saint-Amand-les-Eaux. © CAUE62

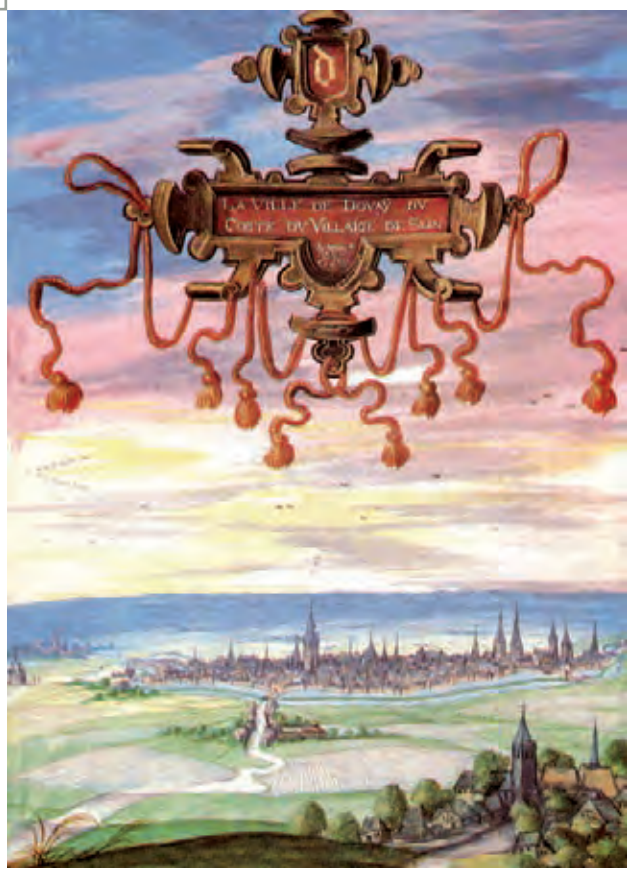

Vue cavalière de la ville fortifiée de Douai, ville historique du futur Bassin minier et grand centre universitaire et judiciaire, vers 1600, Album du Duc de Croÿ. © CAUE62

Ce paysage est alors caractérisé par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste. Il s'agit essentiellement de bourgs et de petites villes aux fonctions peu diversifiées, souvent religieuses et militaires et parfois de marchés (Lens, Hénin-Liétard). Les activités sont également celles de la distribution du travail à domicile et de la commercialisation des produits. Les villes historiques les plus importantes que sont Béthune, Douai, Valenciennes et Lens, fondées entre les 7e et 10e siècles, structurent ce territoire en remplissant des fonctions urbaines multiples : marchés agricoles et agroalimentaires, centres artisanaux, centres religieux, administratifs, judicaires et financiers.

Enluminures médiévales de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, confisquées lors de la Révolution Française et aujourd'hui conservées à la Bibliothèque municipale de Valenciennes. © Ph. Dupuich

Paysage du Hainaut français au 18e siècle. © CHM

Etroite cohabitation entre tissu rural et tissu minier, vue aérienne de la cité du Maroc à Grenay. © Ph.Frutier/Altimage

Cet environnement de type rural n'ignorait pas l'activité industrielle. Ainsi, une réelle abondance du bois a-t-elle soutenu le développement de nombreuses papeteries et verreries, grandes consommatrices de charbon de bois, notamment vers l'Est, aux environs de Valenciennes. La diversification progressive des cultures avec l'introduction du lin et du chanvre et la grande variété des productions textiles (dentelle, draps) ont favorisé la mise en place d'un système de travail industriel à domicile, caché dans des maisons urbaines ou rurales, et par conséquent invisible dans le paysage.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Surimposition d'un

paysage à un autre, mais qui ne chasse pas le précédent. Celui de l'industrie s'est installé comme une « coulé », suivant d'Est en Ouest, la disposition des ressources sans avoir de raison de tout recouvrir. L'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé le paysage antérieur et l'agriculture n'a jamais disparu du Bassin. L'exploitation minière a certes grignoté les secteurs ruraux mais les interstices - entre les bourgs, les villes, les sites d'exploitation et les cités ouvrières - sont pour l'essentiel occupés par des parcelles agricoles. Le paysage du Bassin minier est donc également celui d'une ruralité aux prises avec un tissu urbain minier très spécifique, autorisant ainsi une très grande lisibilité du fonctionnement du système minier.

L'émergence d'un nouveau paysage

Les révolutions industrielles ont introduit une catégorie nouvelle de paysage : le paysage industriel dont la caractéristique dominante est l'hétérogénéité des éléments artificiels qui le structurent et qui obéissent aux logiques d'exploitation et de production.

Perspective depuis le terril n°14 à Auchel. A ses pieds, la cité du Rond-Point. Le jeu des reliefs, légèrement vallonnés, et la présence des espaces agricoles soulignent l'alignement involontaire des terrils. © BMU

Dans le cas du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, ces composantes sont multiples :

- **Lieux de production :** fosses, chevalements, terrils – bureaux et sièges des Compagnies minières
- **Voies de communication :** canaux, cavaliers, routes
- **Lieux de résidence :** cités ouvrières
- **Lieux de service :** écoles, églises, dispensaires, salles des fêtes...

Ces éléments, en apparence détachés les uns des autres, s'articulent en fait en un système spécifique, celui de l'exploitation minière, et constituent une unité à un niveau plus élevé qui s'apprécie en termes de paysage.

Ce paysage n'est pas le fruit d'une longue et lente « négociation » entre les éléments naturels de surface et l'occupation humaine. Il s'agit d'un paysage de rupture, illustrant la rapidité et la violence de l'impact de l'industrie charbonnière sur le cadre naturel précédent. Derrière ce paysage aujourd'hui pacifié, il faut lire l'histoire d'un conflit prolongé entre technologie et environnement. Les marques laissées par cette activité industrielle sont celles de la confrontation entre la nature d'un territoire, la présence d'une ressource naturelle et les impératifs de son exploitation économique. Ce ne sont plus les reliefs ni les cours d'eau mais bel et bien la présence du charbon et des fosses qui a, à partir d'un processus lancé au 18e siècle, organisé le territoire : la logique du sol s'est effacée au profit de celle du sous-sol et de son exploitation.

Etang d'affaissement minier, terril et chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut. L'industrie minière a donné naissance à de nouveaux paysages en surimposant au socle géographique antérieur tous les éléments nécessaires à la production. © S.Dhote/Mission Bassin Minier

Un paysage industriel pluriel

Carte n°06

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, le paysage du Bassin minier s'est construit sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.
La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leur sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.

Le Bassin minier est une entité qui doit son unité à la géologie et à l'histoire de l'exploitation mais son caractère minier s'affirme plus ou moins au sein de chacun de ses grands paysages.

D'Est en Ouest :

1/ Versants humides de l'Escaut

Vue depuis le terril 196, Condé-sur-l'Escaut. © Ph.Dupuich

Paysage mosaïque, il est structuré par la vallée de l'Escaut, en amont de la ville de Valenciennes. La présence de l'eau est très importante : réseaux de canaux, marais et étangs, dont certains sont issus d'affaissements du sol dus à la mine, ponctuent le paysage. Au croisement entre le canal de Mons et l'Escaut, un pôle urbain minier s'est développé. Les éléments de patrimoine minier y sont encore nombreux. Leur présence dans le paysage prend, plus qu'ailleurs, tout son sens puisqu'il s'agit du berceau de l'industrie minière. Ailleurs, le paysage, peu ou pas impacté par l'exploitation minière, accueille boisements et peupleraies.

2/ Massif forestier et ses lisères

Lisière de la forêt de Raismes. © Mission Bassin Minier

Paysage dominé par les éléments naturels, l'élément structurant de ce paysage est le massif forestier de Raismes – Saint Amand – Wallers. Il s'agit d'une forêt où la présence humaine est importante, que ce soit par le nombre d'infrastructures qui la traversent ou par ses lisières exploitées ou aménagées. La présence de l'eau est importante. Le patrimoine minier est très présent dans le paysage, en lisière du massif forestier.

3/ Escaut urbain et industriel

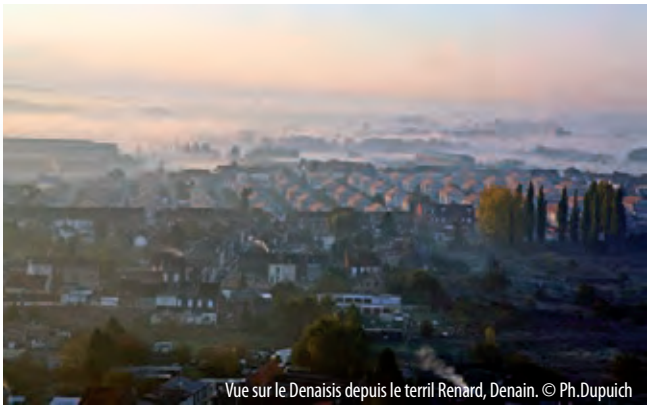
Vue sur le Denaisis depuis le terril Renard, Denain. © Ph.Dupuich

Paysage urbain affirmé, cette partie de la vallée de l'Escaut est marquée par son caractère industriel. De nombreuses villes sont encore très marquées par ce passé industriel : en témoigne la richesse des éléments patrimoniaux encore présents rappelant cette période de l'histoire (cités minières

et sidérurgiques, fosses, usines…). C'est aussi dans cette partie de la vallée que s'est étendue l'Agglomération de Valenciennes : ville historique du Bassin minier, elle a été néanmoins peu impactée par l'exploitation minière. Ce paysage est très densément urbanisé, maillé par un réseau d'infrastructures très important et ponctué d'importantes zones industrielles.

4/ Cultures et pâtures en plaine humide

Dominé par les éléments naturels, il s'agit d'un paysage de plaine marqué par l'omniprésence de l'eau. La Scarpe y tient une place importante et s'accompagne d'un réseau de canaux, de nombreux étangs et de zones marécageuses. Cette plaine agricole aux allures de bocage est ponctuée par de nombreuses prairies humides et boisements. Seules quelques petites villes portent des traces de l'exploitation minière. Cependant, à l'Ouest, l'importante urbanisation de l'Agglomération de Douai marque un changement d'ambiance paysagère.

Plaine humide de la Scarpe depuis le terril de l'Escarpelle. © Mission Bassin Minier

5/ Plaine minière de la Scarpe

Paysage mosaïque, il s'agit d'une vaste zone de transition de la plaine humide de la Scarpe vers le plateau de l'Ostrevent qui accueille une forte urbanisation minière. Il est constitué d'une mosaïque d'anciens bourgs ruraux, de champs cultivés ouverts sur l'horizon et de bourgs miniers venus réorganiser l'espace urbain.

Terril 153 depuis la plaine minière de la Scarpe. © Mission Bassin Minier

6/ Plateau cultivé de l'Ostrevent

Situé en franges méridionales du Bassin minier, il s'agit d'un paysage agricole, constitué de champs ouverts. Le patrimoine minier est presque quasiment absent. Cependant, porte d'entrée du Bassin minier au Sud, il renforce, au contact de l'Escaut urbain et industriel ou de la plaine minière de la Scarpe, le contraste entre un paysage de culture traditionnel et un paysage industriel densément urbanisé.

Lewarde au cœur du plateau de l'Ostrevent. © Mission Bassin Minier

7/ Pévèle rurale

Situé en franges septentrionales du Bassin minier, le paysage est marqué par une mosaïque de cultures, de pâtures et de boisements. Point de passage en venant de la métropole, il renforce, au contact du Cœur urbain entre Deûle et Scarpe, le contraste entre le paysage traditionnel et le paysage industriel.

Terrils marquant l'horizon de Mons-en-Pévèle. © Mission Bassin Minier

8/ Cœur urbain entre Deûle et Scarpe

Paysage urbain, il s'étend jusqu'au centre du Bassin minier. Densément urbanisé, il se constitue de deux pôles urbains majeurs. Au Sud, l'Agglomération de Douai porte des marques de son passé minier non pas dans le centre historique de la ville mais dans ses périphéries immédiates. Au Nord, quelques villes plus petites, initialement agricoles, forment une Agglomération de moindre importance mais fortement marquée par l'exploitation minière. Entre ces deux pôles, se trouvent quelques villes isolées mais au paysage tout aussi empreint de patrimoine minier. Ces différents pôles urbains sont reliés par un réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et fluvial important.

Vue sur la fosse du 9-9bis de Oignies depuis Ostricourt. © Mission Bassin Minier

9/ Paysage d'infrastructures

Paysage particulier, il s'étend de part et d'autre de l'autoroute A1. Il est marqué par la concentration, sur quelques kilomètres de long et quelques centaines de mètres de large, d'infrastructures de transports diverses, de panneaux de signalisation et d'espaces industriels, commerciaux et/ou liés à la logistique. Les paysages aux arrière-plans ne sont pas facilement perceptibles. Seuls intrus dans ce paysage, les terrils dont, celui de Ste-Henriette qui se dresse majestueusement au niveau de l'échangeur, tandis qu'au Nord, le Tour de l'Horloge de Carvin et les étangs qui s'étendent à ses pieds, indiquent au voyageur la limite de ce paysage d'infrastructures assez atypique.

Ombre portée du Terril Sainte-Henriette sur l'échangeur de l'Autoroute A1/A21. © Mission Bassin Minier

10 / Franges Nord tournées vers la plaine de la Lys

Hameau de la fosse à Annequin. © Mission Bassin Minier

Situé en franges septentrionales, ce paysage très plat, agricole et boisé, est marqué par le pôle urbain de la ville de Béthune. L'identité de ce paysage n'est que très peu marquée par l'exploitation minière ; seules, quelques villes portent de légères traces d'un passé minier. Vers le Sud, le paysage se transforme progressivement au contact de l'urbanisation minière du « cœur minier vallonnée » et de la « Gohelle, entre mine et campagne ».

11/ Gohelle, entre mine et campagne

Entre mine et campagne, terrils jumeaux du 11-19 de Loos-en-Gohelle depuis le terril 58 à Mazingarbe. © F.Kowalski-Chaîne des Terrils

Paysage mosaïque où le passage des espaces miniers aux espaces agricoles se fait sans transition, il est marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains teintés par l'exploitation minière. La plaine de la Gohelle est propice à l'exploitation agricole et offre un paysage ouvert sur des champs. Quelques bourgs ruraux ponctuent ce paysage agricole. Ils ont parfois été profondément marqués par l'exploitation minière jusqu'à se transformer en de véritables bourgs miniers, constitués d'un agrégat de cités minières, terrils, cavaliers, fosses…

12/ Cœur urbain de la Gohelle

Cœur urbain de la Gohelle depuis les Grands Bureaux de Liévin. © Maryka

Paysage quasi-exclusivement urbain, il est en grande partie structuré par l'Agglomération de Lens-Liévin. Cette urbanisation est en grande partie liée à l'exploitation minière. Les villes de Lens et Liévin sont constituées à partir de l'association de plusieurs cités. C'est également le cas des villes situées de part et d'autre de la Route Nationale 43. Le parc de logements miniers dans ces communes représente une part importante du parc de logement global. De nombreuses cités minières ont « pignon sur rue » et alternent avec des maisons d'ingénieurs. D'autres éléments issus de l'héritage minier enrichissent le paysage (fosses, chevalements, terrils, cavaliers...). La conurbation est irriguée par un réseau dense de voies ferrées et de cavaliers issus de l'exploitation minière et qui viennent conforter le maillage serré des axes routiers.

13/ Plaine Cultivée de la Gohelle

Terril de Drocourt depuis la Départementale n°39. © Mission Bassin Minier

Dominé par les espaces agricoles, ce paysage très plat est constitué de vastes champs ouverts sur l'horizon. De nombreuses petites villes et villages, peu impactés par l'exploitation minière, ponctuent le paysage qui change brutalement d'ambiance vers le Nord et l'Est au contact du « cœur urbain de la Gohelle » et du « cœur urbain entre Deûle et Scarpe ».

14/ Cœur minier vallonné

Vue sur Bruay-La-Buissière depuis Haillicourt. © Mission Bassin Minier

Paysage mosaïque, il s'étend sur le coteau de transition entre le plateau de l'Artois au Sud et la plaine de la Lys au Nord. Il est entaillé par trois rivières (le Rimbert, la Clarence et la Lawe) qui offrent un paysage vallonné. Dans les fonds de vallées encaissées, de gros bourgs miniers se sont développés. Dans la vallée de la Clarence, le bourg minier de Marles-les-Mines / Calonne-Ricouart s'étend jusqu'à Auchel. Dans la vallée de la Lawe, un autre pôle urbain minier s'étend de Bruay-La-Buissière et Haillicourt jusqu'à Houdain et Divion. Ces deux vallées sont aujourd'hui marquées par la prépondérance de l'héritage minier avec de nombreuses cités, cavaliers, terrils… un patrimoine minier dense et homogène, que le relief contribue à mettre en valeur.

15/ Crêtes boisées de l'Artois

Crêtes boisées de l'Artois depuis Loos-en-Gohelle. © Mission Bassin Minier

Situé en franges du Bassin minier, il s'agit d'un paysage de plateau limité par une ligne de crête orientée du Nord-Ouest au Sud-Est avec des altitudes allant de 120 à 180 mètres. Des massifs forestiers sont installés sur les crêtes marquant, par leur densité, le caractère très boisé du paysage. Sur le plateau s'étendent des champs cultivés et quelques prairies. Ce paysage n'a pas été impacté par l'exploitation minière mais la ligne de crête crée une limite brutale entre ce paysage et ceux qui s'étendent en contrebas, dans la plaine de la Gohelle, offrant au regard de beaux panoramas sur le Bassin minier.

16/ Coteau cultivé de l'Artois

Paysage dominé par les espaces agricoles, il est constitué de vastes champs cultivés et entrecoupé de vallées encaissées qui offrent un paysage accidenté. Les éléments du patrimoine minier sont peu nombreux : seuls, quelques petites cités, des traces d'anciennes fosses et quelques terrils marquent l'entrée Ouest du Bassin minier.

Cité minière dans les coteaux cultivés de l'Artois. © Mission Bassin Minier

****

Paysage Culturel évolutif vivant, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est décrit et présenté dans ce dossier selon une logique organique dont les composantes de toutes natures sont indissociables et prennent sens les unes vis-à-vis des autres. Les données géographiques et géologiques sont les composantes fondamentales et autant d'éléments de compréhension de ce paysage. Associées aux très nombreuses traces d'une activité industrielle intense aujourd'hui achevée, elles forment un ensemble exceptionnel, riche et contrasté.

****

2. a.2 Le patrimoine du Bassin minier Nord-Pas de Calais

2. a. 2. 1 L'héritage technique

Machine électrique de la fosse du n°9-9bis à Oignies. © Ph. Dupuich

Ombre portée du chevalement du Vieux-Deux à Marles-les-Mines. © Ph. Dupuich

La transformation du paysage traditionnel sur le territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais a trouvé son point de départ dans la confiscation du sol par un appareil complexe de production. L'exploitation minière a déterminé une organisation spatiale rigoureuse du travail, à partir et autour des carreaux de fosse.

En témoigne encore aujourd'hui un patrimoine technique de la mine (les installations souterraines exceptées) sous la forme d'édifices et d'équipements dont la conservation actuelle - à défaut d'être intégrale - permet de lire le fonctionnement de l'activité charbonnière, créatrice d'un paysage évolutif sur près de 150 ans et au cours desquels évoluaient les techniques et les architectures.

L'intégralité de la mission d'expertise sur les machines d'extraction du Bassin minier est jointe en annexe. Quant aux qualités architecturales du bâti technique, elles sont abordées dans la partie 2.a.3 « Bien proposé à inscription ».

2. a.2.1.1 Les carreaux de fosse

Carte n° 07

Une centaine de vestiges de fosses est aujourd'hui recensée dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais. Il s'agit essentiellement de bâtiments « annexes » de type ateliers, salles des bains-douches (familièrement appelées « salles des pendus ») et parfois salles des machines, disséminés sur l'ensemble du territoire. Ce type de patrimoine a particulièrement souffert des destructions logiquement et techniquement consécutives à l'arrêt de l'exploitation et les ensembles homogènes ne subsistent que sur un petit nombre de sites.

Ateliers de la fosse Casimir Périer aujourd'hui réinvestis par une entreprise privée à Somain. © Mission Bassin Minier

Néanmoins, les éléments restants, qu'il s'agisse d'ensembles complets ou d'éléments plus ponctuels, permettent de comprendre parfaitement, d'une part, l'évolution des techniques d'extraction, et, d'autre part, la constitution des paysages qui lui est intimement liée et qu'ils marquent toujours. En effet, les premiers temps de l'exploitation ont laissé des traces de taille modeste, relativement bien intégrées au cadre traditionnel. La transformation du paysage commence véritablement à partir du 19e siècle, avec notamment l'approfondissement des puits, rendu possible par les progrès techniques et technologiques successifs.

18e siècle

Des installations minières de surface du 18e siècle, il ne reste aujourd'hui plus aucune trace. D'abord en raison de la nature de leurs structures : elles étaient pour l'essentiel en bois, torchis et chaume. Ensuite, les techniques de l'époque ne permettaient pas d'exploiter les veines à de grandes profondeurs (de 80 à 200 mètres) : les fosses étaient rapidement arrêtées une fois le seuil atteint, les charpentes démontées et les puits comblés.

« *Paysage minier* » à Anzin au 18e siècle, fosse Barrière (1740-1817). © CHM

Plaque de puits de la fosse Durfin (1738-1752) à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

Plaque de puits de la fosse Clausin (1738-1745) à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

Aujourd'hui, seules les plaques indiquant l'emplacement des puits (posées par Charbonnages de France depuis deux décennies) témoignent des premiers temps de l'extraction. Pionnière de l'exploitation, c'est naturellement sur les concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin que l'on retrouve le plus grand nombre de ces plaques et notamment, sur les territoires de Fresnes-sur-Escaut, Condé et Vieux-Condé, berceau de l'exploitation[10].

Néanmoins, les archives de la Compagnie[11] permettent aujourd'hui de connaître la physionomie des fosses de l'époque et les techniques minières mises en place, au fond comme au jour.

Les premières techniques d'exploitation sont importées de Belgique (cf. 2b) mais il a fallu les adapter au gisement submergé par les eaux souterraines. C'est Pierre Mathieu, responsable technique des charbonnages de Jacques Désandrouin[12], qui définit l'emplacement des premiers puits. Les puits sont de forme carrée, de petite section, avec un diamètre d'environ 2 mètres de côté.

Devant la nécessité de traverser des niveaux aquifères très importants, il met au point un système de cuvelage étanche permettant d'atteindre les couches carbonifères. Il s'agit d'un assemblage très serré de grosses pièces de chêne ajustées ; les joints sont calfatés avec des étoupes goudronnées[13]. Le reste du puits est en briques.

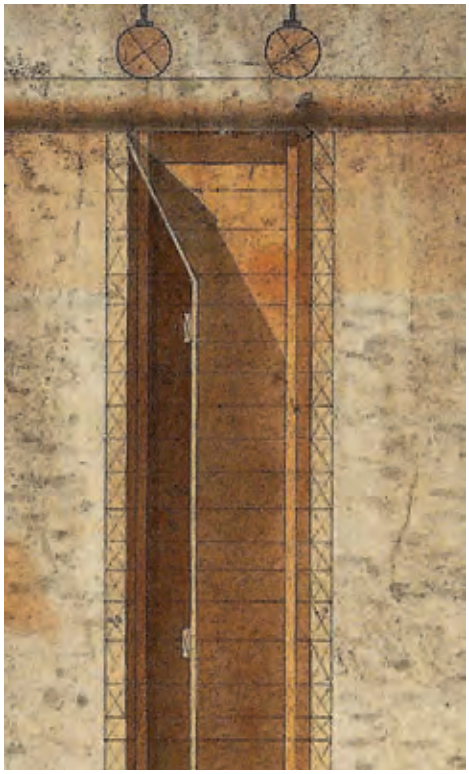

Cuvelage de la Fosse du Beaujardin (1763-1839) à Valenciennes. Le puits est de section carrée et cuvelée par des plaques en bois de chêne. Dans l'angle gauche, une cloison délimite l'espace où sont placées les échelles verticales permettant la descente et la remontée des mineurs. © CHM

10 Entre 1716 et 1927, 210 puits ont été foncés sur les concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin. A titre de comparaison, la Compagnie des Mines de Lens (1852-1945), plus tardive, en a foncé 39 entre 1852 et 1909.
11 Conservées au Centre Historique Minier de Lewarde.
12 Dans les environs de Charleroi.
13 La mise en place de ce type de cuvelage étanche, par la suite renforcé par du béton, est une constante durant toute l'exploitation du Bassin minier (1720-1990).

Type de panier utilisé par les mineurs pour remonter le charbon dans les tous premiers temps de l'exploitation. © Art des Mines, Encyclopédie Diderot et d'Alembert/ Inter-Livres

Dans un angle du puits et le long des parois, sont fixées des échelles par lesquelles les hommes descendaient et remontaient le charbon en le transportant sur leurs épaules. Mais rapidement, si les hommes continuent de monter et de descendre par ces échelles, la remontée du charbon s'effectue par tonneaux, *les cuffats*.

L'abattage se fait par des instruments simples : rivelaines[14], marteaux, pics. Le mineur évite soigneusement d'extraire d'autres roches que le charbon et les stériles sont laissées sur place.

Le déblaiement du charbon se fait par la seule force musculaire des hercheurs qui trainent le long des galeries de petits traineaux surmontés d'une cuve (environ 120 litres), les esclittes. Des rondins de bois posés sur le sol tous les 20 ou 30 centimètres facilitent le trainage.

Premier tonneau utilisé pour la remonte du charbon. © Art des Mines, Encyclopédie Diderot et d'Alembert

Les hercheurs se relaient tout au long des galeries jusqu'au puits, au niveau de l'accrochage, où les cuves sont basculées. Le charbon est ensuite chargé dans des tonneaux puis remonté à la surface. Pour le commercialiser, il est transporté par charrettes tirées par des chevaux sur des routes peu praticables jusqu'aux comptoirs installés le long des canaux (Escaut et Scarpe).

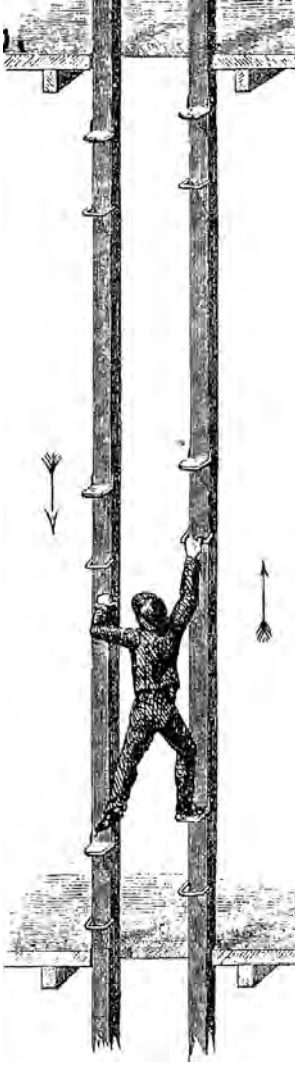

Type d'échelles plaquées contre les parois des puits. © CHM

Panoplie des outils du mineur : pics, marteaux, rivelaines… Au centre, la barrette, le casque en cuir bouilli porté par les mineurs. © CHM

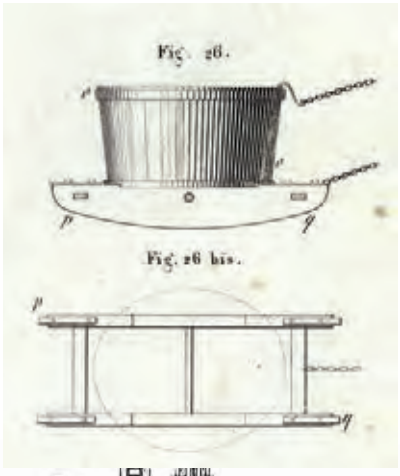

L'*esclitte* des hercheurs de la Compagnie des Mines d'Anzin, 18e siècle. © CHM

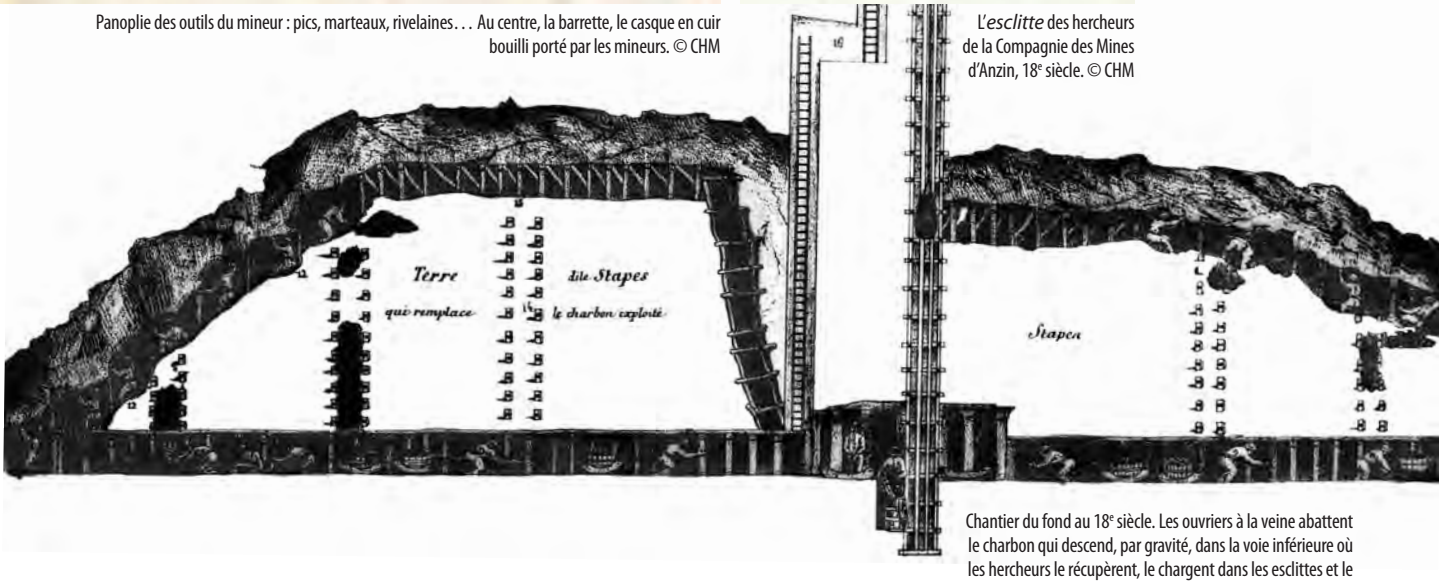

Chantier du fond au 18e siècle. Les ouvriers à la veine abattent le charbon qui descend, par gravité, dans la voie inférieure où les hercheurs le récupèrent, le chargent dans les esclittes et le mènent jusqu'au puits. Le chargeur remplit les cuffats qui sont ensuite remontés en surface. © CHM

14 Outil à double pointe, muni d'un très long manche, que le mineur utilise pour saper à la base le massif de charbon qu'il veut abattre.

La barrette. Ce chapeau de cuir bouilli préserve le mineur de la chute des petites pierres et des chocs contre le boisage de la veine. © CHM

L'éclairage est rudimentaire : le « picron » est constitué d'une simple bougie posée sur un morceau de bois ; une aiguille métallique permet de la fixer dans une fissure de roche ou dans « la barrette », le casque en cuir bouilli que porte le mineur. Un peu plus tard, des lampes à huile viennent équiper les mineurs. Ce sont des moyens d'éclairage à flamme nue, très dangereux au fond. Au contact de l'air, leur flamme peut provoquer des explosions de grisou[15].

La lampe à huile vient par la suite remplacer la chandelle. © CHM

Le picron. Dans les premiers temps de l'exploitation, la chandelle est l'unique mode d'éclairage au fond. © CHM

En surface, les toutes premières fosses ressemblent à des bâtiments agricoles traditionnels, construites en bois, torchis et paille. Elles sont construites sur une butte artificielle, le terri, constituée des matériaux retirés du puits en le creusant.

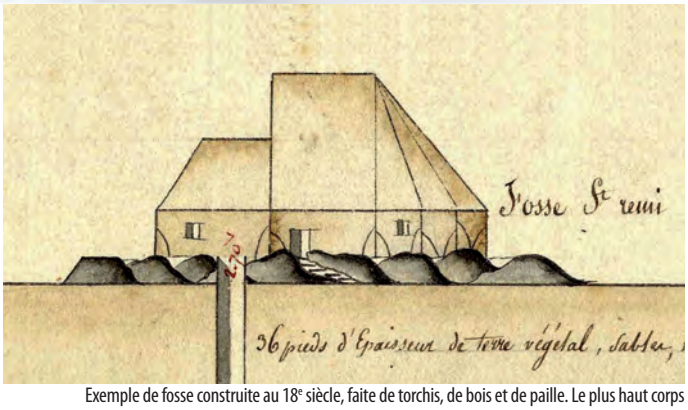

Exemple de fosse construite au 18e siècle, faite de torchis, de bois et de paille. Le plus haut corps de bâtiment abrite le *baritel* tandis que le second recouvre les *molettes* et l'entrée du puits. Fosse Saint-Rémy à Fresnes-sur-Escaut. © CHM

Ces premières fosses comprennent en général 3 bâtiments. Le plus grand d'entre eux accueille le manège à chevaux, encore appelé baritel. Il s'agit d'un bâtiment circulaire avec un toit de forme conique, prolongé par un autre bâtiment recouvrant le puits. A l'intérieur, le baritel se compose d'un arbre vertical traversé par deux bras aux extrémités desquels sont attelés les chevaux. En tournant, ceux-ci font enrouler et dérouler alternativement deux cordes autour d'un immense tambour. Les cordes passent sur deux poulies, les molettes, fixées à un chevalet et placée au dessus du puits. A chacune des extrémités de ces cordes est attaché un tonneau ; d'un côté, un tonneau plein de charbon qu'on remonte du fond ; de l'autre, un tonneau vide qui descend pour être rempli. Les chevaux tournent sans relâche, dans un sens puis dans l'autre, pour assurer l'extraction quotidienne. Les molineurs sont chargés de conduire les chevaux et de recevoir les tonneaux contenant environ 2 à 4 hectolitres de matériaux. Plus le puits devient profond, plus le poids à remonter devient conséquent. Ainsi, la machine à molettes peut être actionnée par 2, 4, 8 ou 12 chevaux. En règle générale, ces premières fosses remontaient de 25 à 30 tonnes de charbon par jour. Aux côtés de ce bâtiment principal se trouvent les écuries ainsi que la baraque des ouvriers. Construite en briques et surmontée d'une cheminée, celle-ci était chauffée pour que les mineurs puissent s'y sécher et se réchauffer.

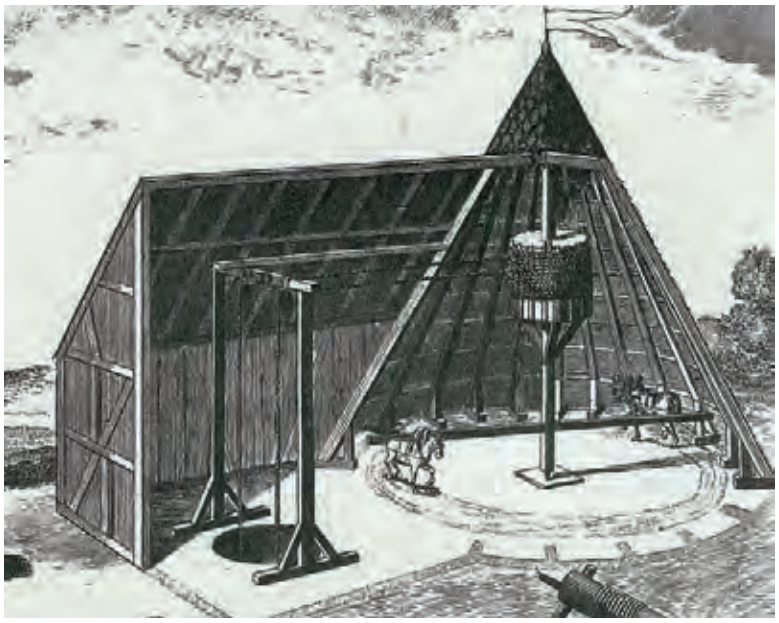

Manège à chevaux ou *baritel* et dispositif à molettes employés pour l'exploitation minière jusque dans les années 1810-1820. © Art des Mines, Encyclopédie Diderot et d'Alembert.

15 Gaz composé à 95 % de méthane. Inodore et incolore, plus léger que l'air, il se dégage lors de la formation du charbon.

Reconstitution de la Fosse Barrière au 18e siècle. A côté du bâtiment principal se trouve la baraque des ouvriers, construite en briques, ainsi que l'écurie.

Pour l'aérage des galeries, les puits sont également affectés à l'évacuation de l'air vicié. Par un foyer entretenu au fond, la chaleur du feu provoque un puissant tirage appelant l'air vicié, lui-même renouvelé par de l'air frais qui descend de la surface par d'autres voies.

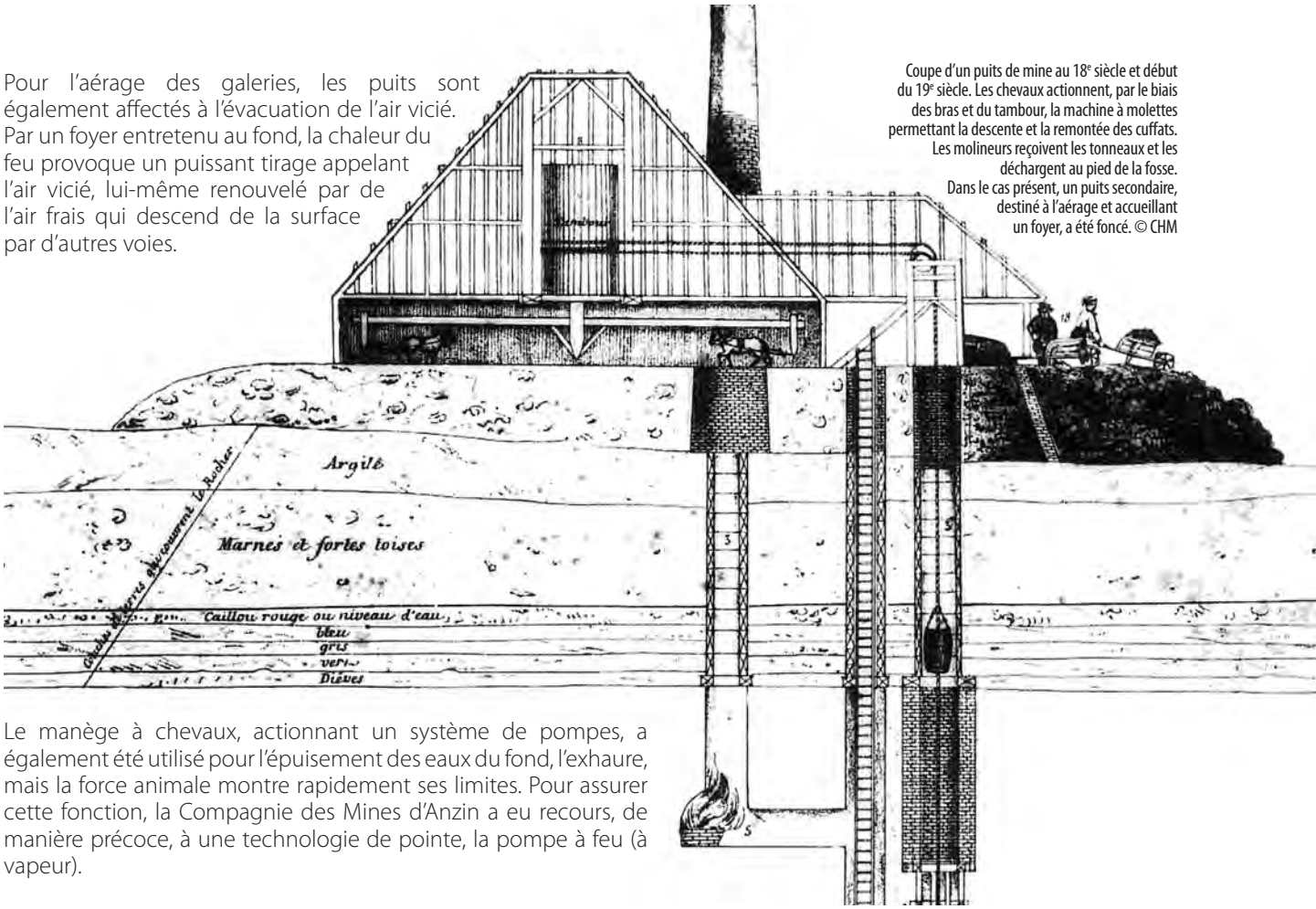

Coupe d'un puits de mine au 18e siècle et début du 19e siècle. Les chevaux actionnent, par le biais des bras et du tambour, la machine à molettes permettant la descente et la remontée des cuffats. Les molineurs reçoivent les tonneaux et les déchargent au pied de la fosse. Dans le cas présent, un puits secondaire, destiné à l'aérage et accueillant un foyer, a été foncé. © CHM

Le manège à chevaux, actionnant un système de pompes, a également été utilisé pour l'épuisement des eaux du fond, l'exhaure, mais la force animale montre rapidement ses limites. Pour assurer cette fonction, la Compagnie des Mines d'Anzin a eu recours, de manière précoce, à une technologie de pointe, la pompe à feu (à vapeur).

La pompe à feu de la Compagnie des Mines d'Anzin installée à Fresnes-sur-Escaut. La vapeur produite par la chaudière est introduite dans le grand cylindre vertical. Sa condensation consécutive à l'injection d'eau froide fait descendre le piston et basculer le balancier, permettant ainsi de faire jouer les pompes aspirantes situées dans le puits. © CHM

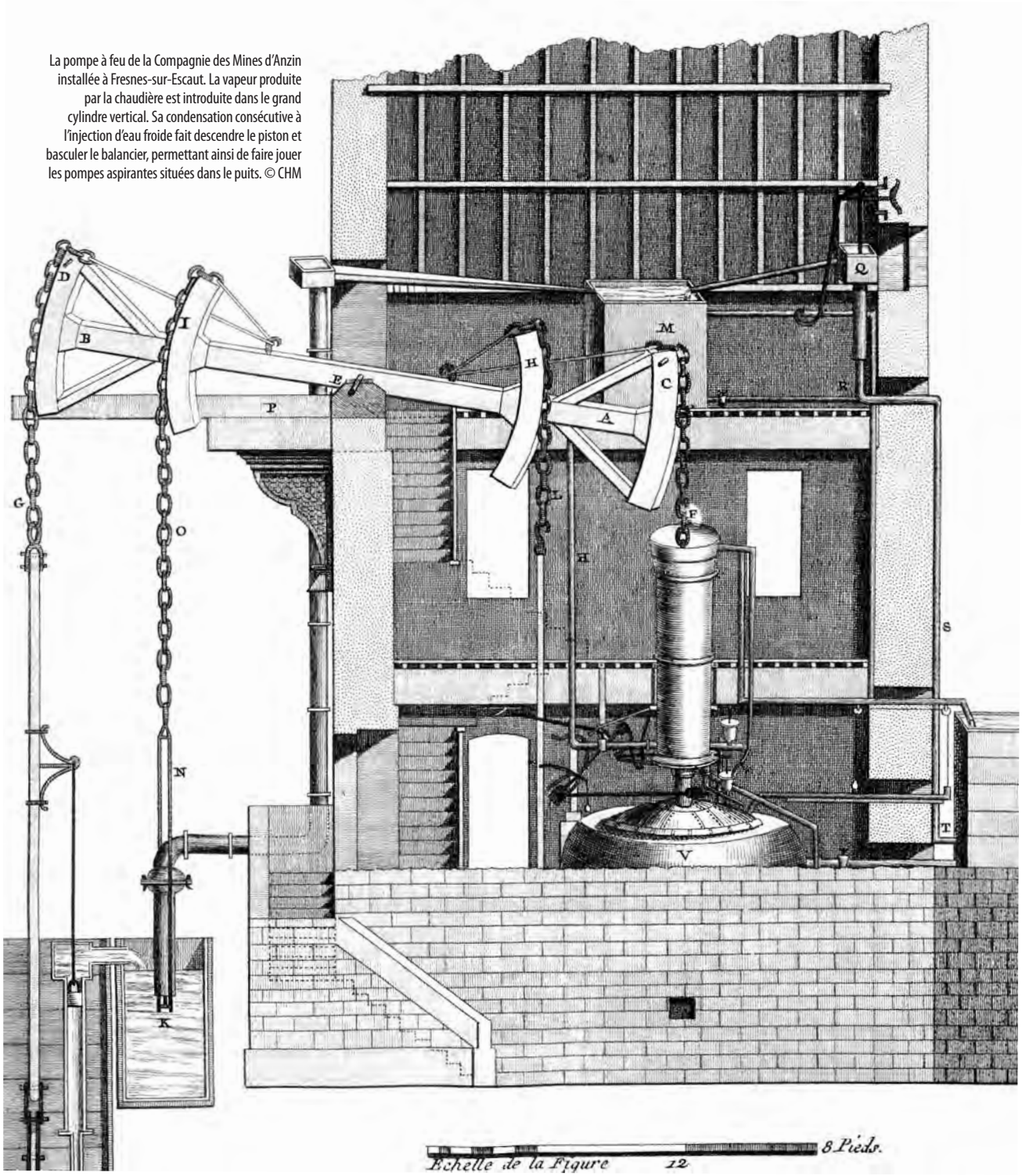

En 1712, Thomas Newcomen met au point la première machine atmosphérique destinée à l'exhaure*. En 1732, la Compagnie des Mines d'Anzin introduit la pompe à feu pour la première fois en France : elle est installée, probablement par des techniciens anglais, à la fosse dite des Petites Fosses à Fresnes-sur-Escaut. Montées, démontées et réinstallées au gré des besoins, de puits en puits, ces machines à vapeur verticales se multiplient au cours du 18e siècle.

* De la vapeur introduite dans un immense cylindre est brutalement refroidie par une injection d'eau froide. La condensation de cette vapeur produit une dépression, dès lors la pression atmosphérique repousse le piston vers le bas et donne à la machine le coup moteur. Par l'intermédiaire d'un balancier, le mouvement est transmis à un système de pompes aspirantes disposées sur toute la hauteur du puits.

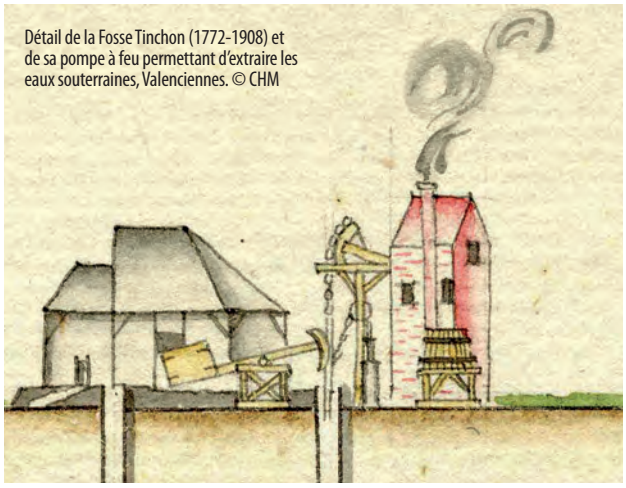

Détail de la Fosse Tinchon (1772-1908) et de sa pompe à feu permettant d'extraire les eaux souterraines, Valenciennes. © CHM

De 2 en 1737, il en existe 5 en 1756 puis 12 en 1791. D'une puissance de 50 chevaux, la machine donne une dizaine de coups par minutes et permet de remonter de 80 à 100 litres d'eau à chaque coup de piston. Le système des pompes à feu, basé sur le système de Newcomen, perdure jusqu'au milieu du 19e siècle. A titre d'exemple, en 1807, la machine de la fosse Du Temple à Valenciennes évacue près de 2 000 m^3 d'eau par jour. Si des machines plus perfectionnées - notamment grâce aux améliorations apportées par James Watt en 1769[16] - ont bel et bien été adoptées pour l'épuisement des eaux (en 1802 par la Compagnie des Mines d'Anzin), elles semblent avoir déçu dans un premier temps par leur manque de puissance à mouvoir les pompes. Les ingénieurs ont continué à mettre principalement en service des machines construites sur l'ancien système.

Au 18e siècle, l'exploitation minière se distingue par une certaine stabilité des techniques. Exception faite de la machine à vapeur exclusivement réservée à l'exhaure, elle repose avant tout sur l'énergie musculaire, qu'elle soit d'origine humaine ou animale. Les investissements financiers[17] à consentir sont tels que l'abandon des plus anciennes techniques est lent et tardif. Il faut attendre le changement de siècle pour qu'intervienne une série d'innovations successives qui viennent bouleverser à la fois les modes de faire et les paysages.

« *Paysage minier* » à Fresnes-sur-Escaut au 18e siècle, fosse du Bois (1787-1793) © CHM

Premiers tiers du 19e siècle

C'est en 1802 qu'apparaissent pour la première fois les machines à vapeur pour l'extraction. S'il ne semble pas avoir donné dans un premier temps toute satisfaction pour l'exhaure, c'est néanmoins le brevet du moteur à vapeur de Watt qui est définitivement appliqué. Constantin Périer[18], mécanicien parisien et détenteur du brevet, est chargé par la Compagnie des Mines d'Anzin de construire des machines de rotation[19] destinées à remplacer les chevaux. La machine de rotation, toujours verticale, fait tourner un tambour, le même que celui utilisé avec le manège à chevaux. Leur puissance est d'abord modeste, de 8 à 10 chevaux. L'essentiel de la machine est en bois (orme) y compris la totalité des engrenages. Ce n'est que dans les années 1820 que la fonte vient remplacer le bois, très fragile.

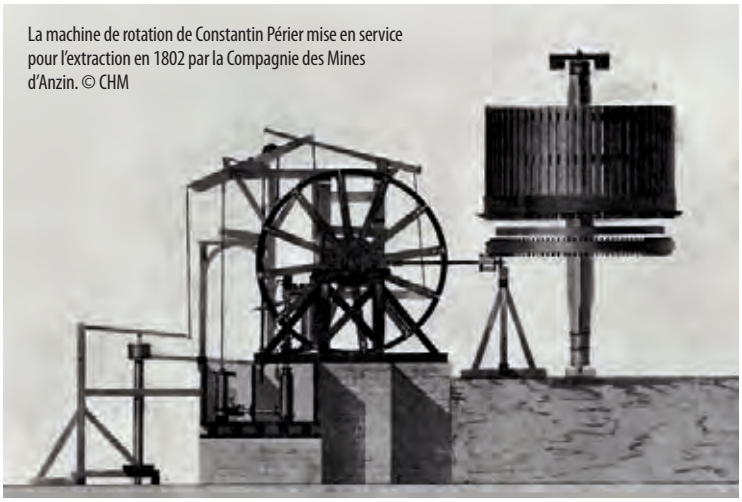

La machine de rotation de Constantin Périer mise en service pour l'extraction en 1802 par la Compagnie des Mines d'Anzin. © CHM

16 En 1769, James Watt dépose un brevet pour une machine plus efficace. Le cylindre est maintenu au chaud par la circulation de la vapeur au sein d'une chemise qui l'enveloppe. Autre amélioration, l'évacuation de la vapeur se fait vers un condenseur séparé.
17 Une pompe à feu coûte à la fin du 18e siècle 75 000 livres.
18 Constantin Périer a créé, en 1778, la première entreprise française de constructions mécaniques, assurant la fabrication et la diffusion des machines à vapeur selon le brevet de James Watt.
19 Il s'agit d'une machine à double effet : grâce à un jeu complexe de soupapes, la vapeur en pression agit successivement sur les deux faces du piston.

Le bâtiment qui abrite la machine ne change aucunement de physionomie ni de matériaux. On se contente juste de monter la machine de rotation en lieu et place du manège à chevaux, gardant ainsi l'essentiel du mécanisme de la machine à molettes.

Mais ces machines de rotation sont rapidement concurrencées par une nouvelle génération de machines.

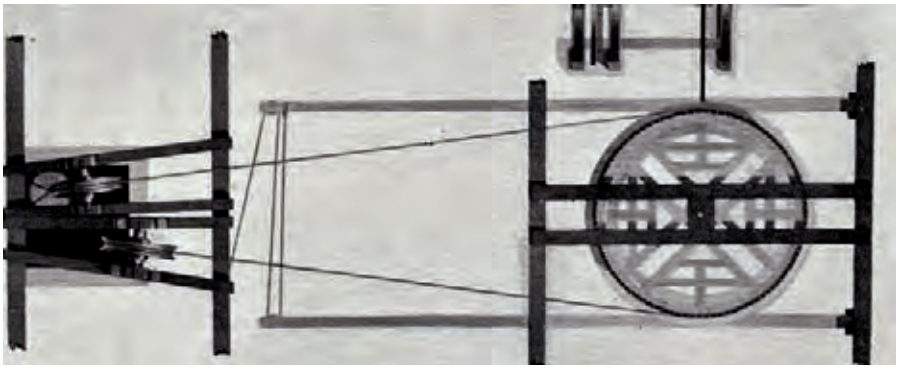

Vue sur le tambour et les câbles reliée au chevalet placé au dessus du puits et supportant les molettes. © CHM

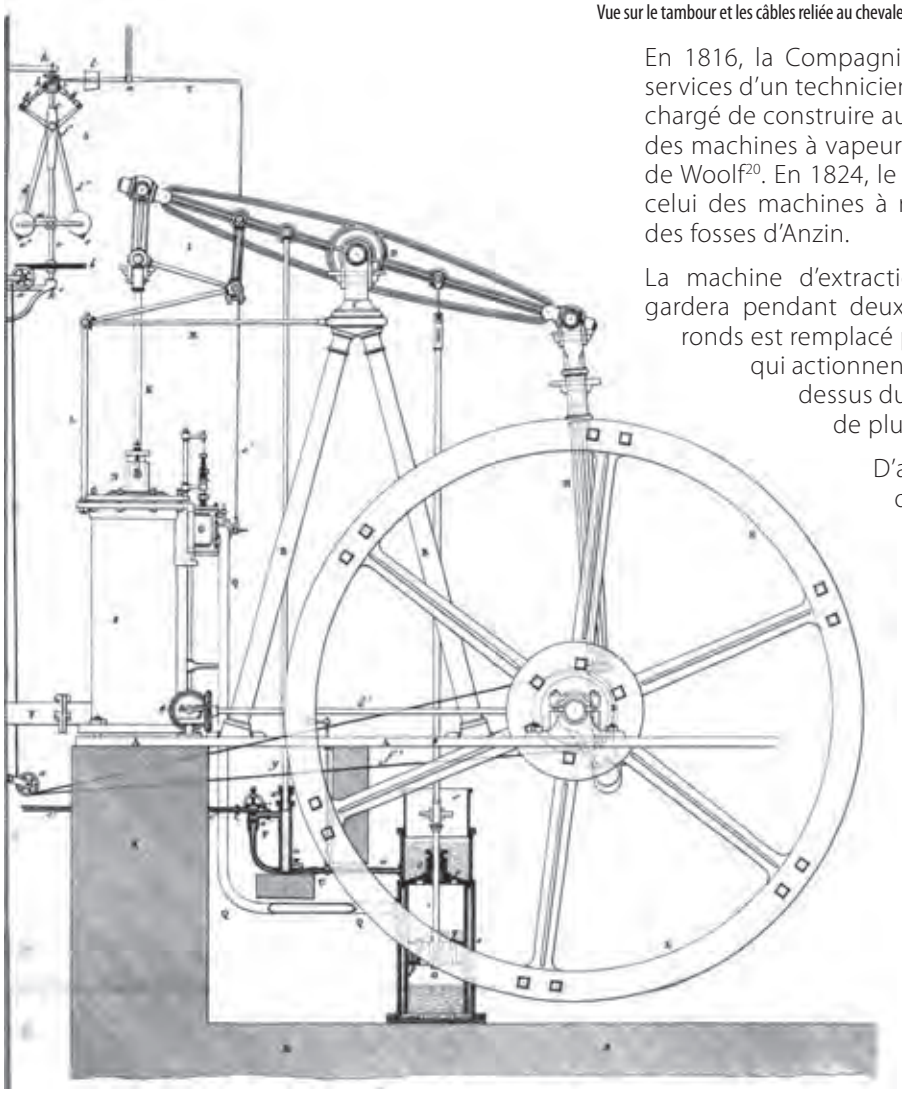

La machine à vapeur à haute pression d'Humphrey Edwards utilisée à partir de 1816 par la Compagnie des Mines d'Anzin. © CNAM

En 1816, la Compagnie des Mines d'Anzin s'attache les services d'un technicien anglais, Humphrey Edwards. Il est chargé de construire au sein des ateliers de la Compagnie des machines à vapeur à haute pression selon le procédé de Woolf[20]. En 1824, le nombre de ces machines dépasse celui des machines à rotation en service sur l'ensemble des fosses d'Anzin.

La machine d'extraction prend alors la forme qu'elle gardera pendant deux siècles. Le tambour avec câbles ronds est remplacé par deux bobines avec câbles plats qui actionnent les molettes supportées, juste au-dessus du puits, par un chevalement en bois de plus en plus haut (4 à 5 mètres).

D'abord en chanvre, les câbles sont désormais en aloès. En 1820, la puissance des machines dites Edwards est de 12 à 16 chevaux. Elle est rapidement portée à 20 chevaux puis 30 et 35 chevaux.

Jeton de la Compagnie des Mines d'Anzin représentant la machine Edwards et probablement frappé vers 1820 pour commémorer l'introduction de cette nouvelle technologie au sein de la Compagnie. @Coll.G.Dumont

Avec cette nouvelle machine d'extraction à haute pression, les ingénieurs disposent d'un surcroit de puissance entraînant toute une série de progrès.

20 Ancien associé d'Humphrey Edwards, Arthur Woolf est un ingénieur mécanicien anglais (1766-1837). En 1803, il dépose un brevet pour une machine à vapeur à haute pression utilisant deux cylindres successifs. La vapeur agit d'abord dans un petit cylindre puis elle agit par expansion jusqu'à une basse pression dans un grand cylindre.

Le premier effet est l'augmentation de la taille des tonneaux : leur capacité, d'abord de 6 hectolitres, atteint 10 à 12 hectolitres. Afin de pouvoir les faire circuler, les puits, à l'origine de forme carrée et de petite section, ont fait place à des puits circulaires avec cuvelage polygonal de 8, 10, 12, 16 jusqu'à 20 côtés dans le niveau des eaux. Leurs sections augmentent : ils passent du diamètre de 2 mètres à celui de 2, 66 mètres puis à 3 mètres.

La nouvelle puissance du système d'extraction permet également de remonter les tonneaux depuis une profondeur beaucoup plus grande, justifiant l'approfondissement de nombreux puits permettant d'atteindre les veines les plus profondes (de 200 à 300 mètres).

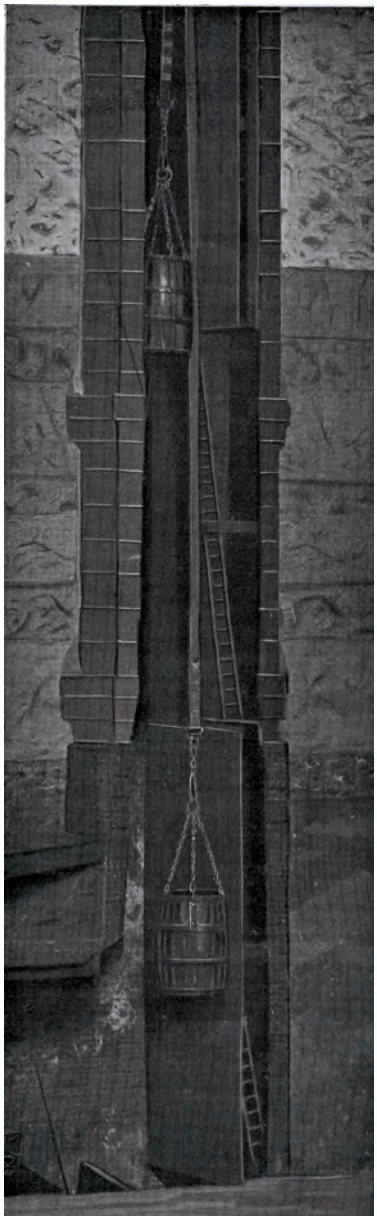

Augmentation de la contenance des tonneaux grâce à l'emploi de la machine à vapeur pour l'extraction. © CHM

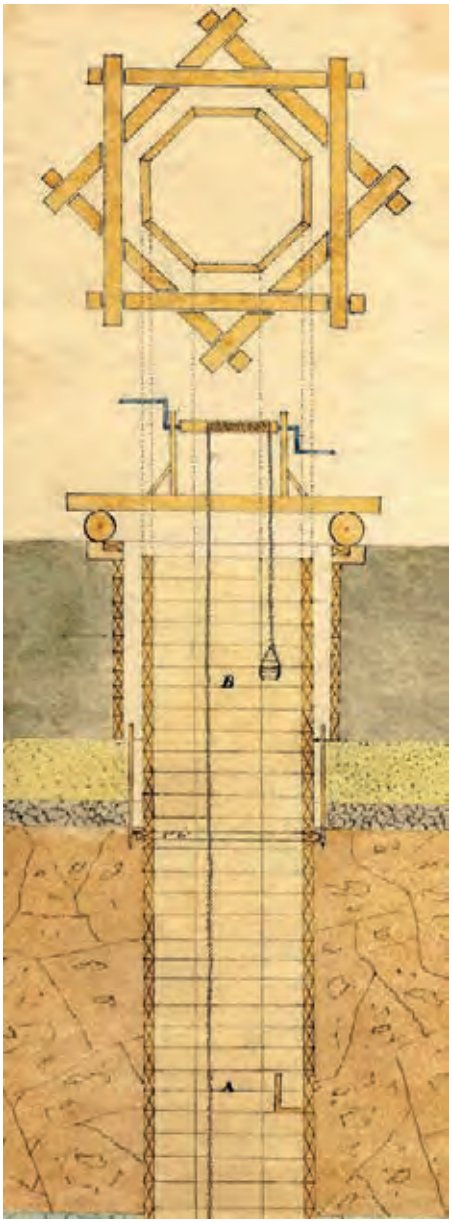

La forme octogonale du puits s'impose au début du 19e siècle. Cuvelage de la Fosse du Sarteau, 1823. © CHM

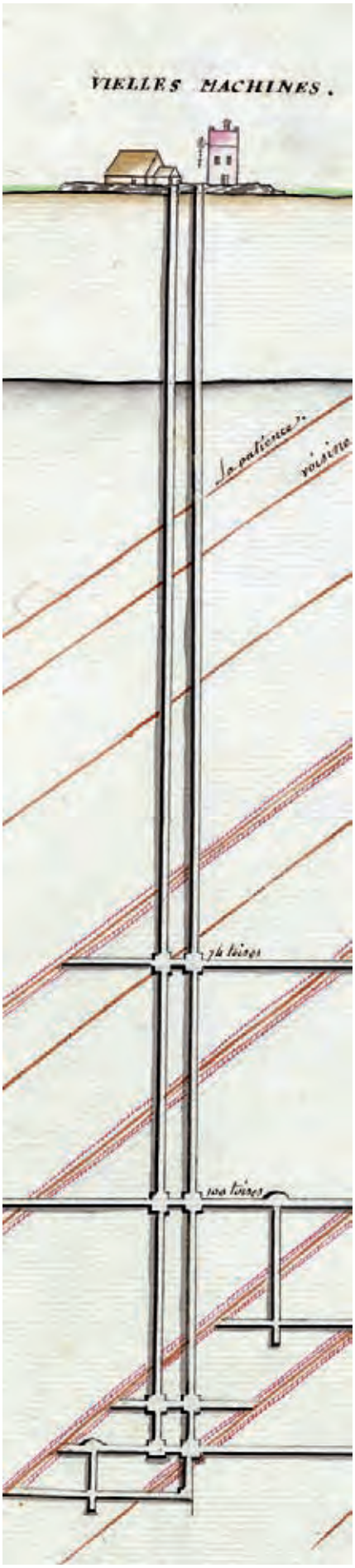

Grâce à l'énergie mécanique, les puits atteignent désormais de grandes profondeurs. © CHM

Les esclittes à roulettes sont apparues au début du 19e siècle. © CHM

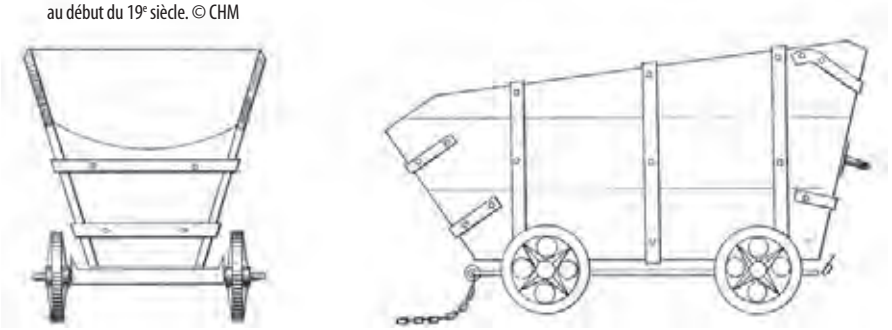

Au fond, les galeries sont légèrement rehaussées afin de faire place à un nouveau système de déblaiement du charbon. Vers 1810, les esclittes sont munies de roues en fonte et roulent sur des bandes faites de planches de bois. En 1822, les premiers rails de fonte sont installés au fond, guidant des berlines et permettant de soulager considérablement l'effort des hercheurs. Le premier résultat est l'amélioration considérable de la productivité : la berline contient 2 hectolitres de charbon, doublant la contenance des toutes premières esclittes.

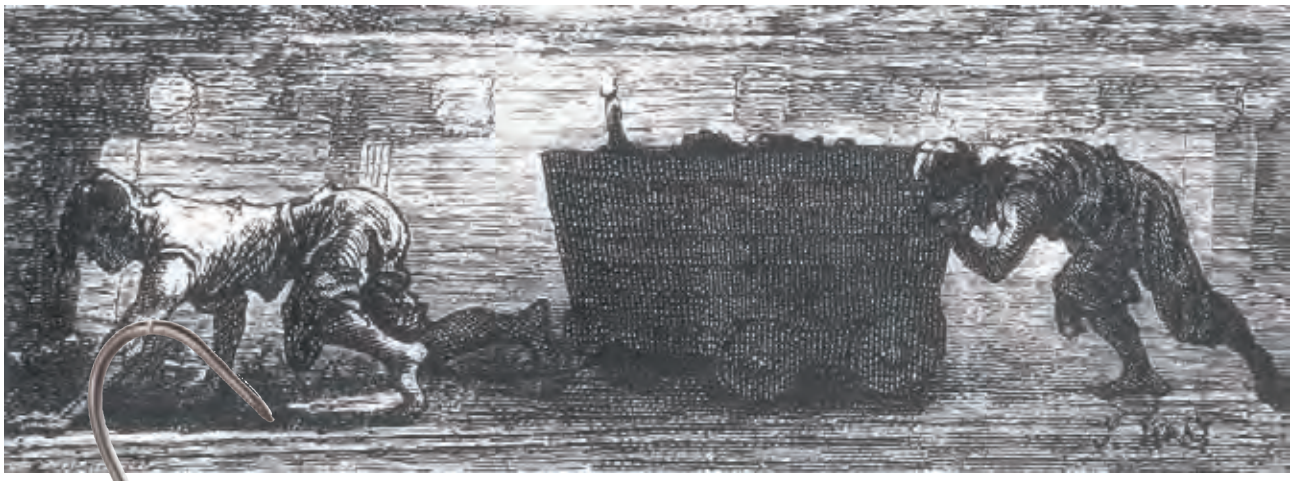

Hercheurs tirant les esclittes dans les galeries principales. © CHM

Concernant l'éclairage au fond, l'invention du chimiste britannique Humphry Davy, qui met au point en 1818 une des toutes premières lampes de sûreté, est introduite très rapidement dans les galeries. Fonctionnant à l'huile, la flamme est isolée de l'air par un tamis métallique de forme cylindrique, empêchant en principe les inflammations de grisou. Si ce tamis réduit considérablement la capacité d'éclairement, la lampe Davy est néanmoins utilisée de façon systématique après 1823.

De ce premier tiers du 19e siècle marqué par le développement du machinisme, il reste aujourd'hui dans le Bassin minier trois témoignages symbolisant les mutations et l'évolution des techniques minières. En effet, l'architecture va accompagner l'adoption de la machine à vapeur à haute pression par un changement radical : les bâtiments abritant la machine sont désormais plus vastes et entièrement maçonnés en briques.

On doit la survie de deux de ces nouvelles fosses à leurs réaffectations décidées par la Compagnie des Mines d'Anzin au moment même où leurs activités sont arrêtées : il s'agit de la **fosse de La Sentinelle** (1824) à La Sentinelle près de Valenciennes et de la **fosse Mathilde** (1831) à Denain. Quant au troisième vestige, il s'agit du bâtiment d'une **pompe à feu** (1826) qui permettait d'assurer l'exhaure à la **fosse du Sarteau** à Fresnes-sur-Escaut. Ces trois éléments sont des témoins exceptionnels de l'évolution technique introduite par l'adoption de puissantes machines à vapeur pour l'extraction et l'épuisement et annoncent pleinement l'entrée dans une autre phase de l'exploitation minière, toujours plus intensive et productive.

La fosse de La Sentinelle
(1824-1830) à La Sentinelle

Vue latérale de la fosse de la Sentinelle, aujourd'hui église Sainte-Barbe. © SRMH 2008

Le fonçage du puits débute en 1816 et la fosse est ouverte en 1818. La toute première fosse correspond aux fosses typiques du 18e siècle, avec manège à chevaux et machine à molettes. En 1824, la Compagnie des Mines d'Anzin décide d'investir lourdement et fait construire un nouveau bâtiment[21], en briques, destiné à accueillir une machine de type Edwards.

La fosse de la Sentinelle d'après le plan cadastral de 1830, date à laquelle son activité cesse. © SRMH 200

L'activité de la fosse s'arrête très rapidement, en 1830, en raison de la trop grande profondeur des veines. La Compagnie d'Anzin projette en 1847 de transformer les bâtiments en chapelle. Le puits est définitivement serrementé en 1852 et les travaux de transformation s'achèvent en 1854 (transept). Les modifications intérieures freinent aujourd'hui considérablement la lecture du bâtiment en tant que fosse. A l'extérieur, en dépit des adjonctions successives dues à sa deuxième utilisation, la fonction et la forme originelles sont en revanche parfaitement lisibles.

La fosse de La Sentinelle apparaît être aujourd'hui le prototype des fosses linéaires. N'ayant pas été modifiée pour des améliorations techniques en raison de sa brève activité, elle constitue un exemple des premières expérimentations de bâti industriel menées par la Compagnie des Mines d'Anzin.

La fosse de la Sentinelle en 1818, en torchis et en bois, avant sa complète reconstruction en 1924. © CHM

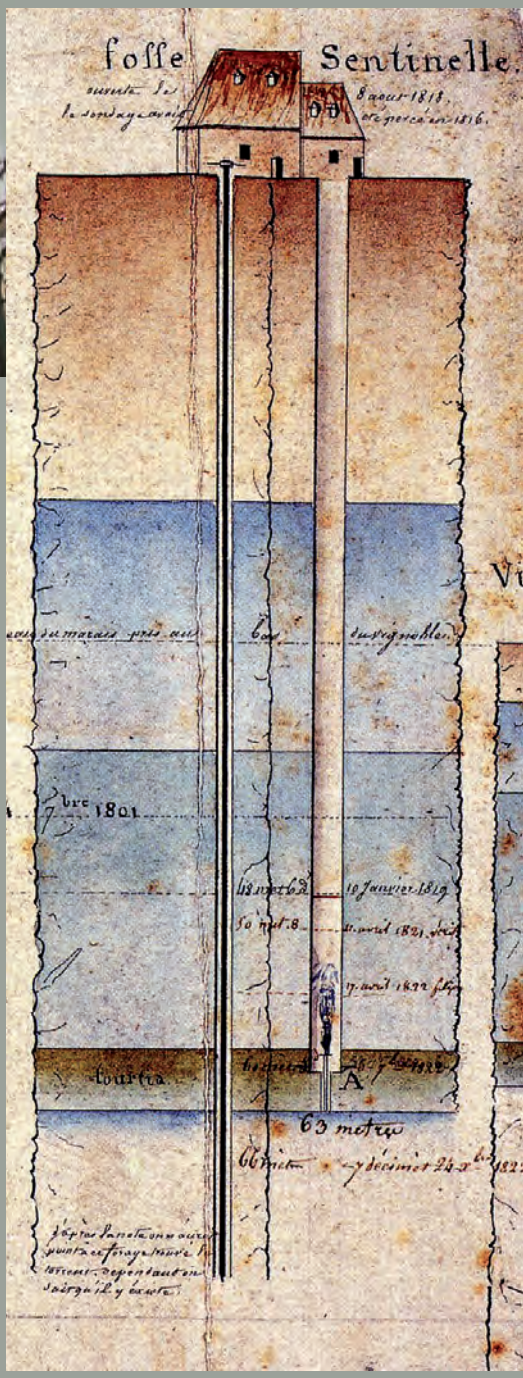

21 Son concepteur est Paul Castiau, ingénieur-architecte de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Il n'existe aujourd'hui aucun plan détaillé connu de la fosse de La Sentinelle permettant de comprendre son fonctionnement de 1824 à 1830. Pour interpréter le bâtiment, le recours aux plans de fosses similaires offre un éclairage pertinent. A travers le plan de la fosse Davy, bien que construite en 1843, la configuration de la fosse de La Sentinelle est ainsi parfaitement lisible. © CHM

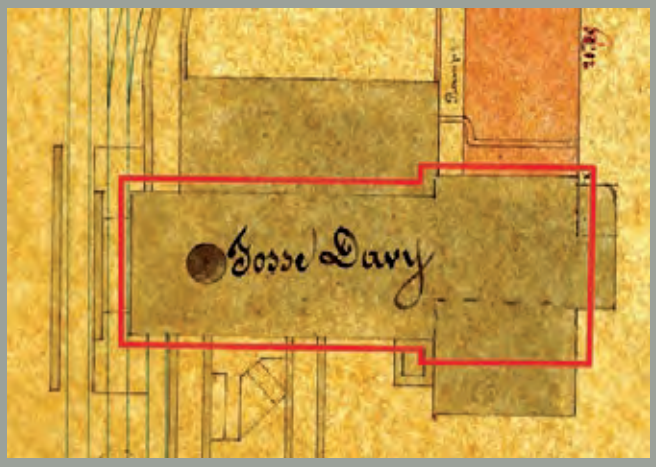

L'édifice est composé de deux corps de bâtiment et édifié selon un plan allongé afin d'éloigner la machine d'extraction du puits. Dans le bâtiment arrière, légèrement plus haut, se trouvaient les chaudières, la machine à vapeur à haute pression ainsi que les bobines à câbles plats. Celles-ci actionnent les molettes portées par le chevalet situé au-dessus du puits (situé à l'entrée actuelle du bâtiment).

Le bâtiment est prolongé à l'arrière probablement par le logement du concierge (actuel presbytère) et abrite un cabinet de lampiste et une baraque pour les mineurs au premier niveau, en dessous des machines. Deux couloirs courent depuis cet endroit en direction du puits, en passant la baraque.

Plan détaillé de la fosse Davy indiquant l'emplacement de la machine d'extraction et des bobines. © CHM

La fosse de La Sentinelle, aujourd'hui l'église Sainte-Barbe, constitue le plus ancien témoignage technique du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Outre son ancienneté (1824), elle porte la rupture nette entre les premiers temps de l'exploitation basée sur l'énergie musculaire et l'adoption généralisée de la machine à vapeur pour l'extraction. Elle symbolise de même l'époque où l'activité minière commence à marquer durablement par ses infrastructures le paysage.

Une des galeries (aujourd'hui obstruées) menant au puits. © SRMH 2008

La fosse Mathilde
(1831-1862) à Denain

Vue d'ensemble de la fosse Mathilde aujourd'hui © SRMH 2008

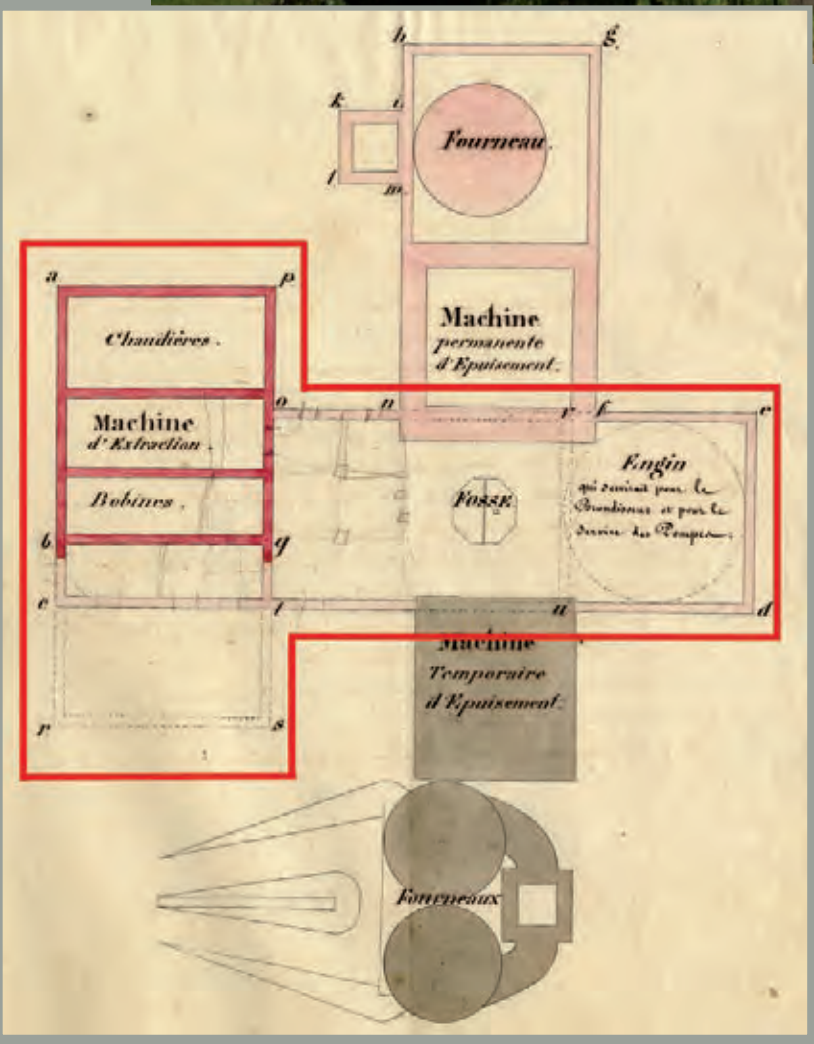

Plan du modèle standard des fosses dites en « T ». Plus large que celui de la fosse de La Sentinelle, le bâtiment de la barre du « T » accueille la machinerie (chaudières, machine à vapeur et bobines). Le pied du « T » est réservé au puits et au clichage. © CHM

A la même époque que la fosse de La Sentinelle apparaît une autre forme de fosse qui ressemble au prototype de La Sentinelle mais qui offre une combinaison légèrement différente des mêmes éléments. Toujours destinées à accueillir une machine à haute pression de type Edwards, ces fosses sont construites en briques selon un modèle standard dit en « T ». Selon ce modèle, le haut bâtiment rectangulaire abritant le puits est prolongé par un autre bâtiment rectangulaire disposé de manière transversale. En fonction des besoins propres à chaque fosse et des innovations techniques, d'autres bâtiments peuvent être adjoints à la structure de base. Un exemplaire de ce type de fosse est encore visible actuellement. Quasiment intègre, il s'agit de la fosse Mathilde.

Le fonçage du puits de la fosse Mathilde est entrepris en 1831 et la fosse entre en exploitation en 1832. Elle devient en 1837 la fosse la plus rentable de Denain : 22 000 tonnes sont remontées*. Dans les années suivantes, le puits est approfondi jusqu'à - 300 mètres et la machine d'extraction est remplacée par des machines plus puissantes. En 1862, en raison de sa proximité géographique avec la fosse Turenne (1828-1889) et d'une volonté de rationaliser la production, la fosse est définitivement fermée en 1862. En 1863, la Compagnie des Mines d'Anzin envisage la réhabilitation de la fosse et sa transformation en quatre logements pour maîtres-ouvriers. C'est dans cette configuration intérieure que se trouve actuellement la fosse Mathilde.

* 39 582 tonneaux

Sa trop grande proximité avec la fosse Turenne a eu raison de l'activité de la fosse Mathilde qui ferme en 1862. Extrait du cadastre de 1850. © SRMH 2009

La fosse Mathilde est composée de deux corps de bâtiment et est édifiée sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée de la barre transversale du « T » se trouvaient la baraque des ouvriers et le logement du concierge. Ce premier niveau était également parcouru de tout un réseau de galeries voûtées, aujourd'hui obstruées, permettant la circulation du personnel et l'accès au puits dans l'autre bâtiment. Au second niveau étaient situées, au centre, la machine d'extraction, les bobines et les chaudières. Le deuxième bâtiment, le pied du « T », abritait le puits, le chevalet supportant les molettes et les recettes. La rampe d'accès au second niveau, destinée à faciliter le changement des pièces de machinerie et à descendre les brouettes de gros charbon, est soutenue par des galeries transversales permettant les communications depuis la baraque des mineurs ou la conciergerie. Suivant l'évolution des techniques d'extraction, la fosse Mathilde a été modifiée de nombreuses fois durant sa période d'activité.

Le premier niveau accueille la baraque des ouvriers, la conciergerie ainsi que les galeries permettant les communications. En 1832, le second niveau abrite l'ensemble de la machinerie depuis les bobines jusqu'au chevalet à molettes. © SRMH 2008

L'imposante salle des machines construite en 1854 et accueillant la machine et les bobines. © SRMH 2008

Evolution de la fosse Mathilde

Lorsqu'elle est mise en service en novembre **1832**, sa forme est celle d'un « T » simple. La barre du « T » accueille les chaudières, la machine Edwards (12CV), les bobines et le treuil permettant l'accès au puits afin de vérifier son état. Le pied du « T » accueille le puits, les molettes et le clichage. Son raccordement au réseau ferré est effectif en décembre de la même année. La fosse fonctionne sous cette forme jusqu'en 1844.

Elévation des fosses dite en « T » en 1845. En dehors de la cheminée, tous les éléments représentés sur la gravure (deux corps de bâtiment, rampe) sont encore visibles aujourd'hui à la fosse Mathilde. © CHM

En 1844 sont montées une nouvelle machine d'une puissance de 20CV et de nouvelles chaudières. Une première adjonction est réalisée au niveau du bâtiment des chaudières.

En 1846, de nouvelles bobines, plus grandes, sont installées. La salle des bobines est agrandie de 1,60 mètre sur l'arrière.

Fin 1852 est envisagée la modernisation de la fosse par le remplacement des tonneaux par des cages d'extraction et, en conséquence, par l'élévation d'un chevalement. Les travaux débutent au début de l'année 1854. Le nouveau mode d'extraction exige une machine plus puissante (dont le type est aujourd'hui inconnu) qui doit être reculée : en effet, la mise en place d'un chevalement et des cages rehausse le niveau des molettes. Une imposante adjonction destinée à accueillir la machine et les bobines est ainsi construite à l'arrière.

© CHM

Mur-pignon Ouest de la fosse Mathilde. Le rez-de-chaussée, ancienne base du pied du « T », a conservé sa maçonnerie de 1832. Au dessus, le pignon a été complètement reconstruit lors de la transformation de la fosse en 1854. De part et d'autre, deux nouvelles ailes latérales ont également été édifiées afin d'agrandir l'espace du clichage. © SRMH 2008

L'ancien bâtiment du puits et du clichage (le pied du « T »), probablement trop bas pour accueillir le chevalement, est complètement remodelé : depuis le palier du second niveau, les murs d'origine sont démontés et remplacés par de nouvelles maçonneries dont la hauteur est aujourd'hui indiquée par les murs pignons.

Une cour intérieure, au dessus de laquelle passent les câbles d'extraction, apparaît entre la nouvelle salle des machines et le bâtiment des recettes. Le chevalement en bois traverse la toiture et son piètement intérieur (bigues) encombre considérablement l'espace du clichage et interdit aux berlines de circuler autour du puits. L'espace est donc élargi de part et d'autre du puits par d'épaisses adjonctions parallèles au pied du « T ».

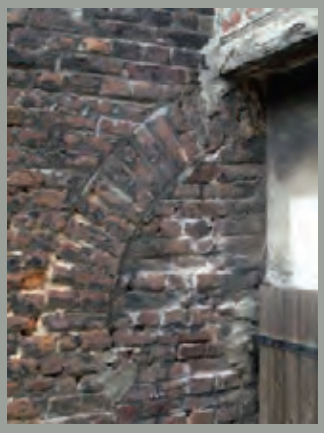

Détail de cour intérieure © SRMH 2008

Le mur-pignon Ouest est désormais percé de trois baies au lieu d'une : dans l'axe de ces baies sont installés des basculeurs et des tréteaux qui enjambent les voies de chemin de fer et vont jusqu'au lieu de stockage.

A travers la lecture de ses bâtiments et l'éclairage précieux apporté par les archives, la fosse Mathilde, construite en 1832 et modifiée en 1854, offre un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques minières et de l'adaptation constante du bâti aux innovations. Sa transformation en logements au 19e siècle ainsi que diverses modifications effectuées dans les années 1960 (appentis, garages, pose d'enduit sur quelques façades) n'ont pas atteint l'intégrité des bâtiments et seul l'ensemble de la machinerie est aujourd'hui absent. Dans l'histoire technique du Bassin minier Nord-Pas de Calais, la fosse Mathilde apparaît comme la fosse transition entre celles du début du 19e siècle de type La Sentinelle et les futurs grands ensembles industriels de la fin du 19e siècle.

Les plans de la fosse Mathilde ont été régulièrement modifiés et redessinés par les ingénieurs de la Compagnie des Mines d'Anzin en fonction des évolutions. Les anciennes dispositions ont été gommées au fur et à mesure mais leurs traces sont aujourd'hui parfaitement lisibles. Ainsi apparaissent les trois tréteaux d'évacuation du charbon correspondant aux trois baies du pignon Ouest. © CHM

Ci-dessus : La fosse Saint-Louis (1821-1935) à Anzin vers 1900. Les anciens bâtiments de la fosse en « T » sont parfaitement visibles. Cette représentation illustre la conservation de ce bâti jusqu'à une période assez tardive et son adaptation constante aux nouveaux modes d'extraction.
La toiture a été percée pour accueillir le chevalement ici métallique mais qui a remplacé un chevalement en bois installé dans les années 1850.

Une restitution hypothétique : la fosse Mathilde surmontée de son chevalement en bois de 1854. © SRMH 2008/ BMU

La pompe à feu de la fosse du Sarteau (1826) à Fresnes-sur-Escaut

Vue d'ensemble de la pompe à feu aujourd'hui. © JP.Mattern-CHM

Aux côtés des fosses dites en « T », si celles-ci n'accueillaient pas déjà en leur sein une machine d'épuisement des eaux, il n'était pas rare de trouver un édifice situé à proximité du bâtiment principal et abritant une pompe à feu.

Telle est la configuration de la fosse du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut dont seule la pompe à feu est aujourd'hui visible. L'histoire de cette fosse est marquée par une lutte incessante contre les eaux. Son emplacement fut choisi pour sa proximité avec la rive gauche de l'Escaut et dans l'intention d'y construire un rivage d'embarquement. Un premier puits, le puits Sud, est foncé en 1822 mais les travaux du fond sont complètement noyés en 1823. Est alors entrepris le fonçage d'un second puits, le puits Nord, qui, au prix de nouvelles luttes contre les eaux, entre en exploitation en 1824.

La pompe à feu du Sarteau, située à proximité avec le Vieil Escaut, vers 1900. © Coll. Gérard Dumont

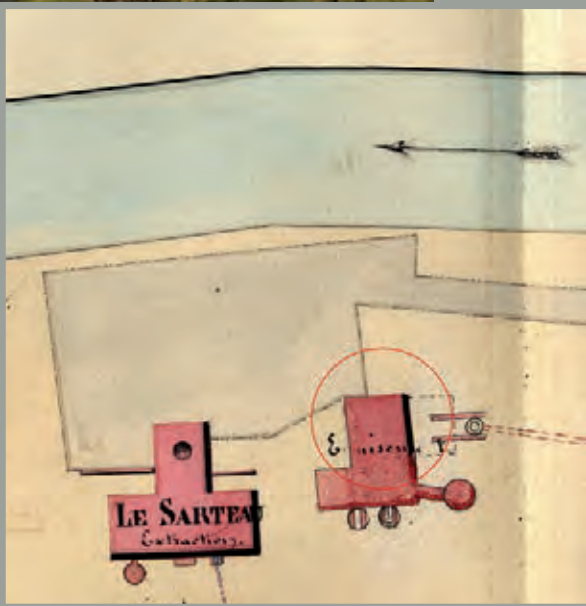

Plan de la fosse du Sarteau vers 1850 composée de la fosse proprement dite construite selon le modèle standard en « T » et du bâtiment de la pompe à feu. © CHM

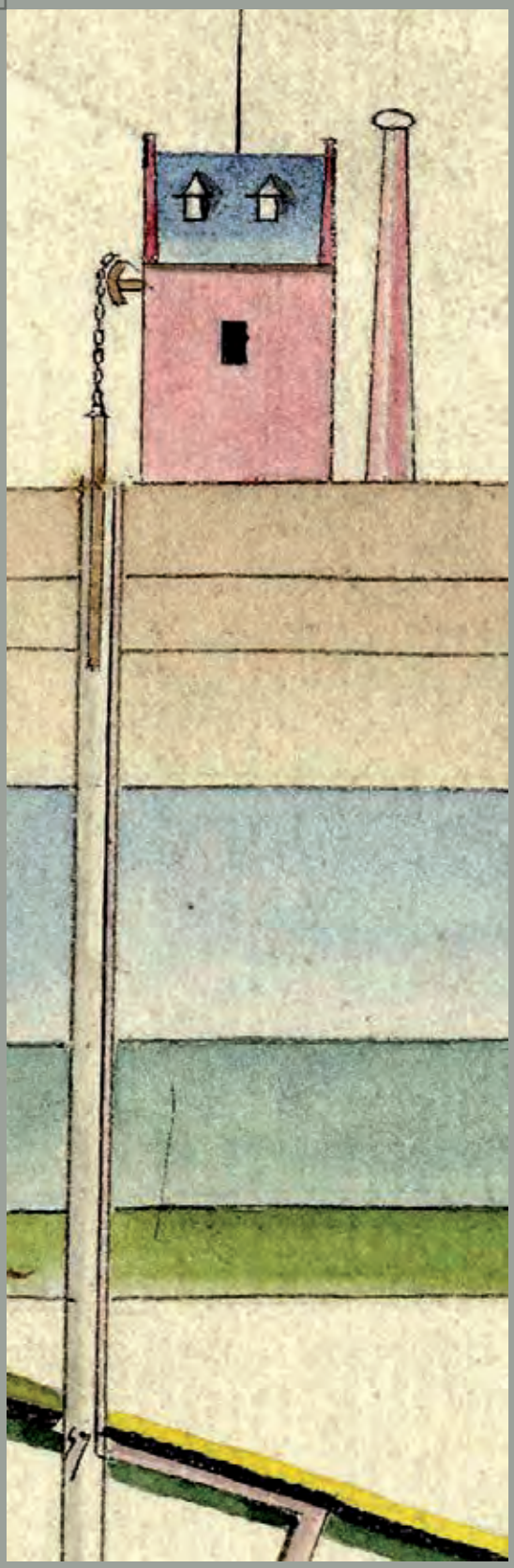

Détail de la pompe à feu de la fosse Bonnepart (1802-1913) © CHM

Néanmoins, entre 1824 et 1825, le puits Nord a davantage servi à assurer l'exhaure que la production. La Compagnie des Mines d'Anzin décide de reprendre le puits Sud pour y établir une pompe à feu : il est approfondi à -116 mètres afin d'assécher les travaux du puits Nord. La construction du bâtiment débute à l'automne 1826.

Récupérée d'une autre fosse[22], la pompe à feu est cette fois une machine basée sur le système de Watt à simple effet, d'une puissance de 70 chevaux, et la chaudière est alimentée par le biais d'un aqueduc le reliant à l'Escaut.

La pompe à feu entre en fonction en 1827. Quant au bâtiment principal réservé à l'extraction, il est construit selon le modèle en « T » en 1830. L'extraction s'arrête en 1859 tandis que la pompe à feu cesse son activité en 1861.

De taille robuste, l'édifice de la pompe à feu est atypique de par ses fondations et sa base pyramidale. En raison des terrains mouvants et de l'instabilité du sol, élargir la base était une précaution pour éviter que le bâtiment ne bouge. Sa façade Sud-Est est percée, dans sa partie supérieure, par une très large ouverture permettant le placement du balancier. Le bâtiment est également surmonté de créneaux et de faux-mâchicoulis. Sans utilité fonctionnelle, ces détails architecturaux soulignent tout simplement une volonté esthétique probablement émise par le constructeur Paul Castiau, ingénieur-architecte à la Compagnie des Mines d'Anzin.

La façade Sud-Est de la pompe à feu percée dans sa partie supérieure par une très large ouverture permettant le placement du balancier. © JP.Mattern-CHM

22 Fosse des Rameaux.

Type de molette utilisée par la Compagnie des Mines d'Anzin au 19e siècle. © CHM

La poursuite des innovations au 19e siècle

L'évolution des techniques se poursuit avec l'application de machines à vapeur de plus en plus puissantes. Dès les années 1850, les carreaux de fosses changent d'échelle. L'effet combiné de l'adoption de la cage d'extraction et du roulage au fond modifie considérablement les modes d'exploitation.

Les premières cages d'extraction, mises au point en 1833 au Pays de Galles, apparaissent en 1849 dans le Bassin minier. Ce sont d'abord de simples charpentes métalliques qui coulissent le long d'un système de guidage, des rails qui courent sur toute la hauteur du puits. Avec ce système, les tonneaux sont remplacés par des berlines dont la capacité atteint 400 à 500 litres. Suspendues aux molettes soutenues par un chevalement de plus en plus haut, elles permettent également de descendre et de remonter les hommes assis dans les berlines.

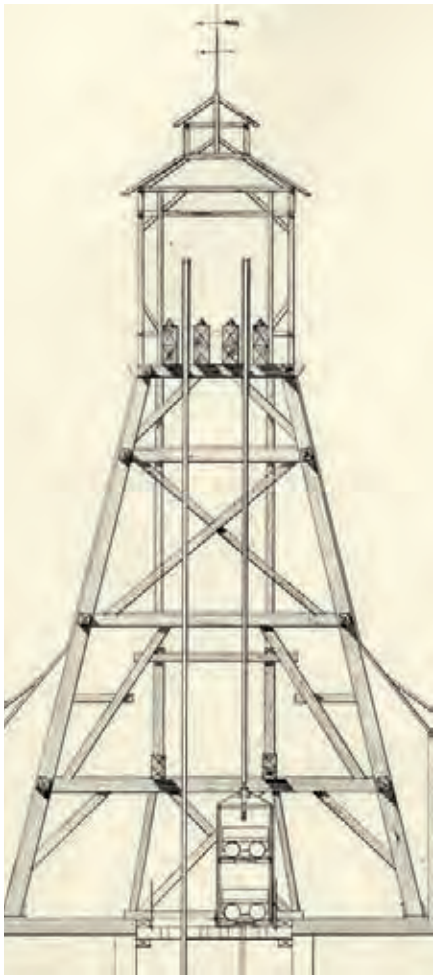

Avec la mise en service des cages d'extraction, les chevalements prennent de la hauteur. © CHM

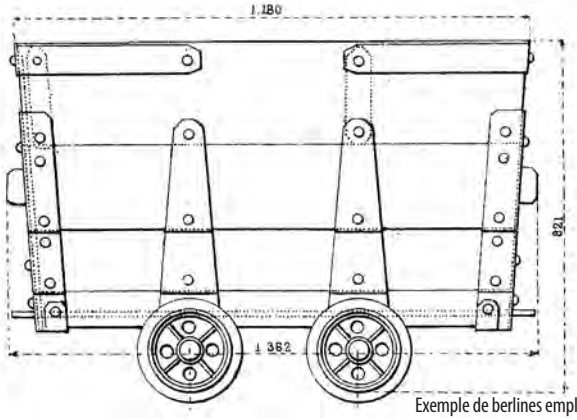

Exemple de berlines employées à partir de 1849. © CHM

Les avantages de ce nouveau système d'extraction sont immenses : les berlines sont chargées depuis l'accrochage dans les cages et sont directement remontées au niveau de l'accrochage sans rupture de charge. Il améliore également la qualité des produits remontés au jour : moins manipulé, le charbon n'est plus réduit en poussières par les chargements et déchargements répétés (les gros calibres se vendent davantage que les menus). Enfin, il permet aux hommes d'économiser leurs forces. Pour mettre en place le système d'extraction par cages, le diamètre du puits augmente : il passe de 3 à 4 puis 5 mètres. Les puits sont également approfondis jusqu'à - 500 mètres.

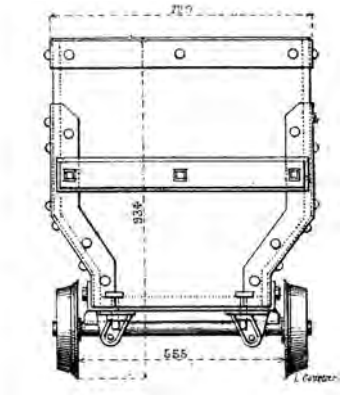

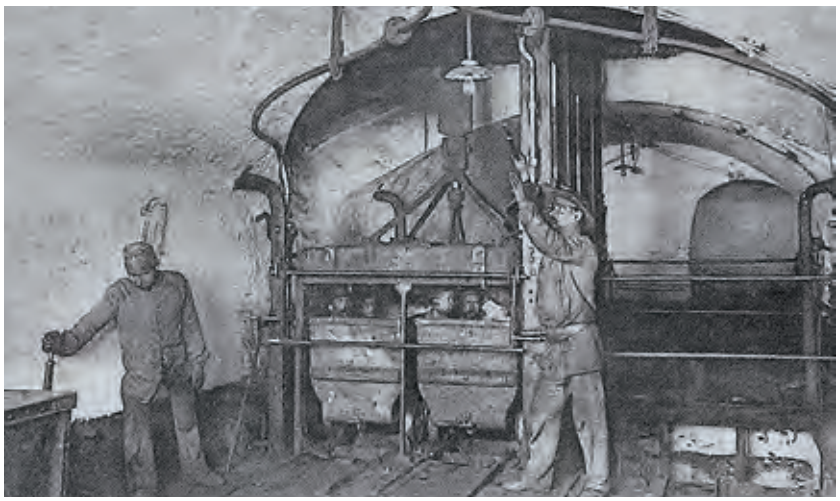

Modernisation de l'accrochage avec les cages d'extraction dans lesquelles descendent et remontent également les hommes. © CHM

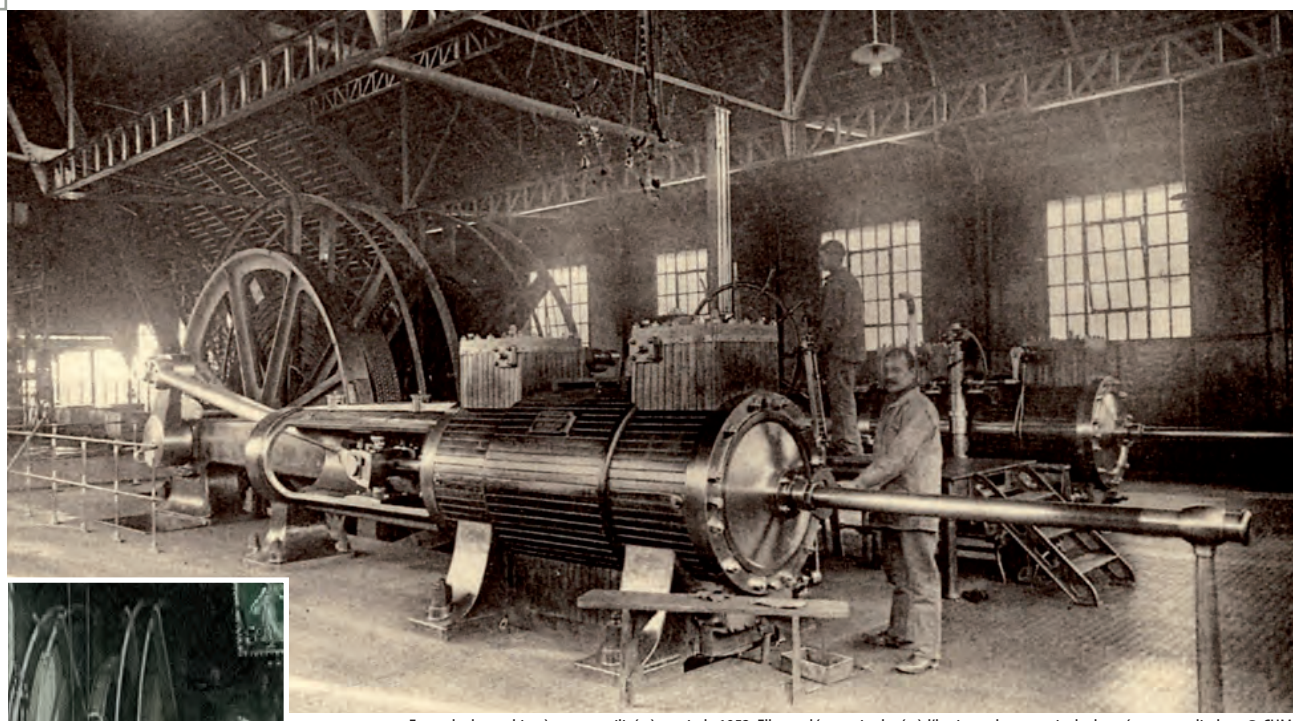

Exemple de machine à vapeur utilisée à partir de 1852. Elle est désormais placée à l'horizontale et munie de deux énormes cylindres. © CHM

Les bobines accompagnant les nouvelles machines à vapeur. © CHM

A partir de 1852, les machines d'extraction, toujours à vapeur, voient leur puissance renforcée par deux cylindres au lieu d'un. Elles sont désormais placées à l'horizontale, et non plus à la verticale comme les toutes premières machines. Leur force, d'abord de 60 chevaux, est portée successivement à 100, 200 et 300 chevaux à la fin du siècle. La puissance des machines d'exhaure est également renforcée, passant à 100 puis 200 chevaux et jusqu'à 500 chevaux. Leurs pompes métalliques ont un diamètre allant de 0,70 mètre à 1 mètre.

La pose de rails sur le sol des galeries se généralise et en 1847, les premiers chevaux descendent au fond, par harnais puis par cage, pour le trainage des berlines. La mise en place de puissantes machines d'extraction permettant de remonter plus facilement les stériles, les galeries sont élargies et gagnent en hauteur pour s'adapter au roulage. En règle générale, les chevaux tirent une dizaine de berlines dont le poids représente environ 7 tonnes.

De nets progrès sont également réalisés dans l'aérage des travaux du fond : grâce à de puissants ventilateurs, l'aérage mécanique se substitue à l'aérage naturel qui jouait jusque-là avec les températures et les courants d'air par le système des foyers d'appel. Les machines qui activent ces ventilateurs ont une puissance qui passe de 20 à 50 et jusqu'à 80 chevaux.

Les chevaux tractant les berlines posées sur rail sont l'objet de toutes les attentions des mineurs. © CHM

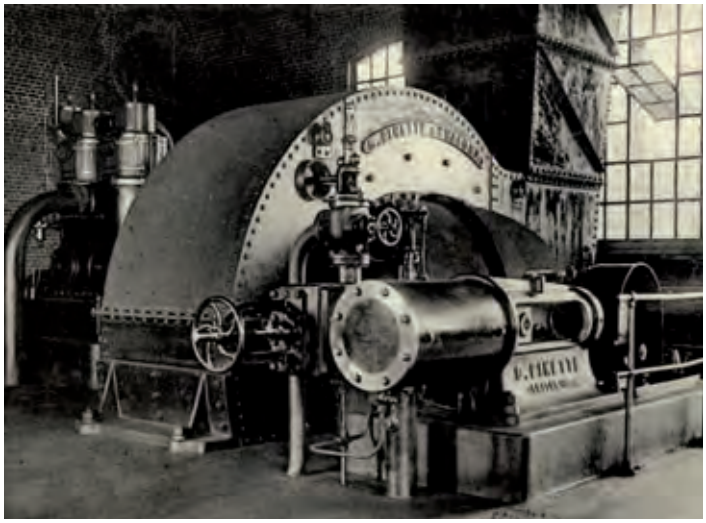

Exemple de ventilateurs employés vers 1880 pour l'aérage des galeries. © CHM

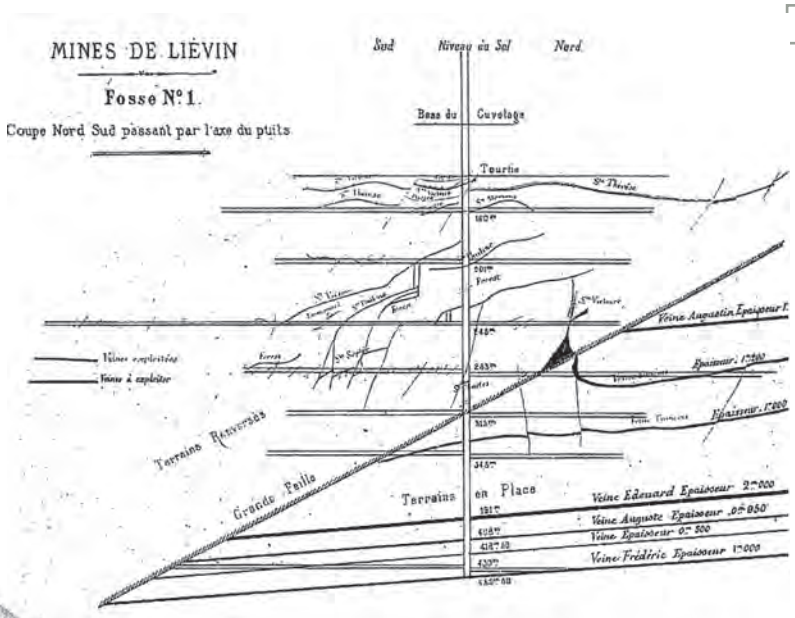

Coupe de la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Liévin ouverte en 1858. Les puits sont de plus en plus profonds. © Gauhéria

Combiné à la nouvelle puissance de l'extraction, l'aérage ainsi perfectionné permet également de descendre à des profondeurs toujours plus grandes. Les dimensions du champ d'exploitation s'étendent, les galeries se multiplient et de nombreux étages sont en activité simultanément.

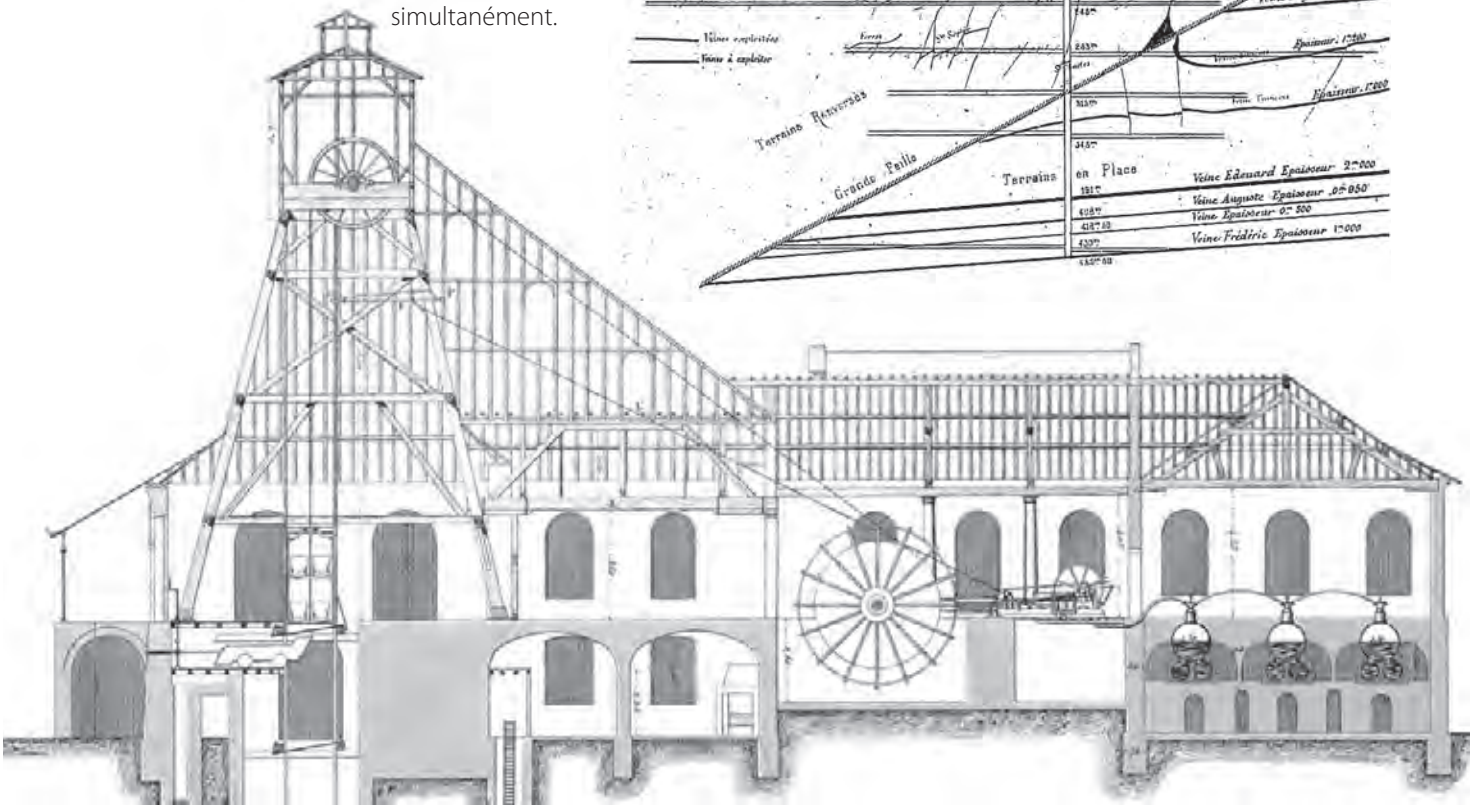

Coupe transversale de la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Noeux-Vicoigne-Drocourt ouverte en 1851 illustrant l'évolution des techniques d'extraction au milieu du 19e siècle. Les chaudières alimentent la machine à vapeur qui actionne les bobines d'enroulement des câbles. Les molettes, désormais de taille conséquente, font mouvoir les cages d'extraction à deux étages. © CHM

La tenue et les outils des mineurs ne changent pas : boisage en bois, pics, rivelaines et marteaux. © CHM

Les outils du mineur en revanche ne changent pas : l'abattage s'effectue toujours au moyen du pic, du marteau et de la rivelaine. La lampe de sûreté dite « lampe Davy » est perfectionnée : un second tamis est ajouté ainsi qu'un verre permettant d'isoler un peu plus la flamme de l'air. Son pouvoir d'éclairement reste cependant limité.

Un exemple de lampe Davy améliorée. © CHM

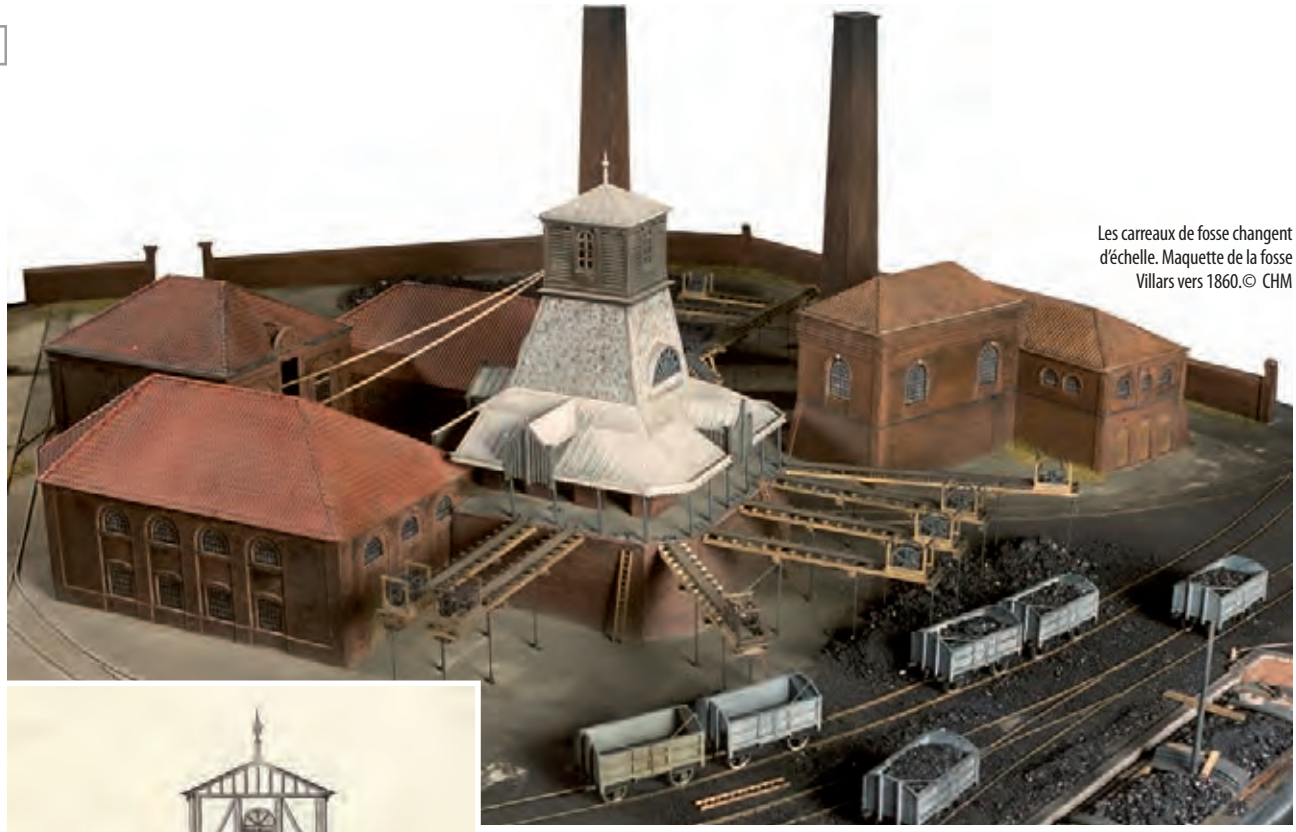

Les carreaux de fosse changent d'échelle. Maquette de la fosse Villars vers 1860.© CHM

Coupe transversale du chevalement en bois de la fosse Villars. © CHM

À droite : Les fosses marquent davantage le paysage par leur ampleur croissante. La fumée des cheminées souligne le règne de la vapeur. © CHM

En surface, l'organisation de la fosse est marquée par l'ampleur des bâtiments qui la composent, la symétrie des volumes, leur architecture fonctionnelle et soignée. Le bâtiment des machines est définitivement éloigné du puits et du bâtiment d'extraction. D'autres bâtiments tels celui de la machine d'épuisement, la baraque des quelques centaines d'ouvriers ou des ateliers apparaissent également. De plus en plus vastes et larges, les bâtiments sont en règle générale de forme rectangulaire et l'essentiel du gros œuvre est réalisé en briques. Le bois subsiste néanmoins à la fois pour les charpentes mais surtout pour le chevalement portant les molettes et dont la hauteur s'accroit en fonction de la profondeur du puits, c'est-à-dire une vingtaine de mètres. Ces chevalements sont recouverts de plaques de bois afin de les protéger, leur conférant une allure proche de la « cocotte en papier ».

Réseau ferré au cœur du carreau de la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Lens, ouverte en 1852. © CHM

Une autre évolution majeure est celle de la mise en place d'un système d'expédition du charbon au cœur même du carreau : le chemin de fer. En 1838, la Compagnie des Mines d'Anzin est la première à mettre en place un système général de voies ferrées qui relie ses fosses au rivage de Denain (cf. 2.a.2.1.3). Dans les années 1850 et 1860, les fosses sont toutes reliées aux voies de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, permettant d'expédier le charbon vers Lille-Roubaix-Tourcoing mais également vers la région parisienne.

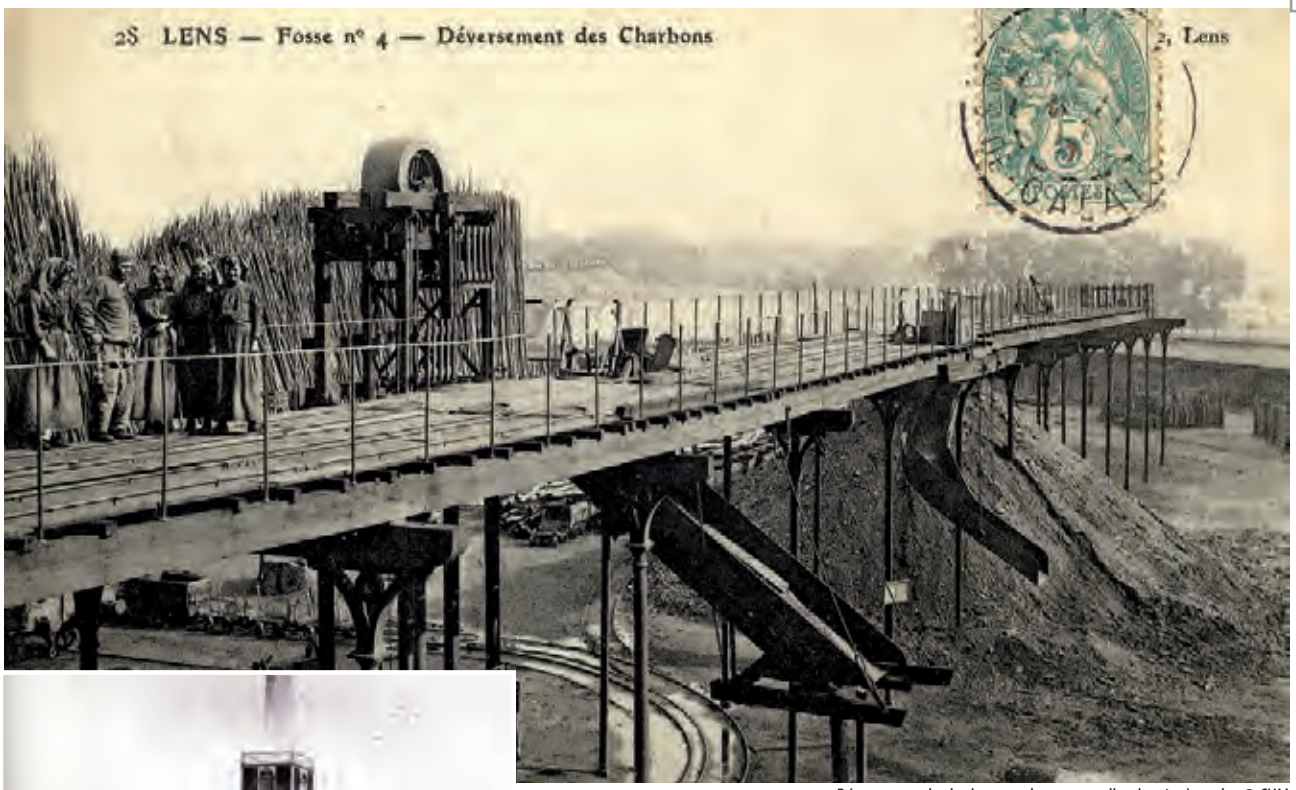

Déversement du charbon sous les « passerelles de mise à stock » © CHM

Les « passerelles de mise à stock » de la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Bruay vers 1870. © CHM

Remontées au jour, les berlines sont directement évacuées et roulées sur des tréteaux à l'extérieur, les « passerelles de mise à stock ». Les berlines sont ensuite déversées directement sur le sol et leurs contenus sont stockés sous les tréteaux.

Ce sont des ouvrières, les cafuts, qui sont ensuite chargées du triage, d'enlever les pierres et autres stériles du charbon et de le charger dans les wagons ou dans les péniches si la fosse se situe près d'un rivage.

L'ensemble du carreau est ceinturé par une clôture de briques puis par des grilles, empêchant toute personne étrangère à la fosse d'y pénétrer et limitant les vols. Mais ce mur est surtout le moyen de contrôler les allées et venues de la main-d'œuvre. L'introduction des cages d'extraction par lesquelles les ouvriers descendent leur impose également de prendre leurs postes à des heures fixes et précises. Les nouveaux modes d'exploitation marquent aussi le début d'une véritable discipline industrielle.

Par leur superficie et l'ampleur de leurs bâtiments, les nouvelles fosses s'imposent désormais sans conteste dans le paysage. Les cheminées et les chevalements dominent de leurs hauteurs l'environnement. C'est également l'époque où apparaît un autre élément appelé à créer dans les décennies qui suivent de nouveaux reliefs imposants : les terrils. En effet, les moyens techniques et technologiques permettent d'extraire au jour plus facilement non seulement les produits de l'exploitation mais également les matériaux stériles, schistes et grès qui encadrent les veines de charbon. Une fois triés, ces matériaux sont déposés par les ouvrières à proximité de la fosse au moyen de paniers, parfois par un système de rails et de wagonnets tractés par l'homme ou le cheval. Leurs dimensions restent cependant très modestes.

Groupe de cafuts chargeant au panier le charbon dans les péniches à Denain. © CHM

Il ne reste aujourd'hui dans le Bassin minier plus aucune fosse de cette époque. Elles ont en général été complètement détruites lors de la Première Guerre mondiale et les Compagnies ne les ont fort logiquement pas reconstruites à l'identique, leur substituant des fosses plus modernes. Seuls les vestiges de la fosse Soult à Fresnes-sur-Escaut permettent de témoigner du changement d'échelle des carreaux de fosse. Il s'agit d'un ensemble d'ateliers construits vers 1850 et appartenant à la Compagnie des Mines de Thivencelles[23]. Bâtiment aujourd'hui en forme de L, il rassemblait écuries, magasin d'avoine, forges, chaudronnerie, garages, magasin, stockage de fers et de métaux, outillage mais également bureaux.

D'architecture très soignée, ces ateliers témoignent modestement du passage entre les fosses de type La Sentinelle ou Mathilde aux fosses des années 1860, marquées par l'extension et la diversification des équipements établis sur les carreaux.

Les ateliers de la fosse Soult aujourd'hui. © SRMH 2008

Dernier tiers du 19e siècle et première moitié du 20e siècle

L'arrivée de l'air comprimé au fond permet d'animer les premières perforatrices et facilite le travail des abatteurs. © CHM

Cette période se caractérise par l'arrivée de l'air comprimé dans les travaux du fond, l'utilisation de l'électricité comme force motrice et l'utilisation massive de l'acier dans les constructions.

C'est en 1873 qu'est introduit, pour la première fois au fond, l'air comprimé dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais mais il faut attendre quelques décennies pour que son utilisation s'étende à l'ensemble des Compagnies et des fosses. L'air comprimé permet une grande avancée : il anime des perforatrices, les marteaux-piqueurs, facilitant le forage et le creusement des galeries. Le marteau-piqueur offre enfin une alternative aux pics et aux rivelaines, antiques outils du mineur. En surface, de nouveaux espaces accueillent de puissants compresseurs au nombre de 2, 3 ou 4 (dont un au moins de réserve). Ces énormes machines permettent de comprimer l'air avant de l'envoyer dans les galeries souterraines par des conduits. Mais l'adoption du marteau-piqueur reste lente et progressive et la mécanisation du fond se fait à pas comptés jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Ce n'est que dans les années 1920 et 1930 qu'il règne en maître : représentant 21% de la production en 1923, il en couvre 96% en 1938.

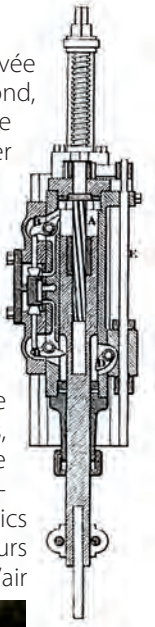

Ci-dessus : Perforatrice à air comprimé Ingersoll. © CHM

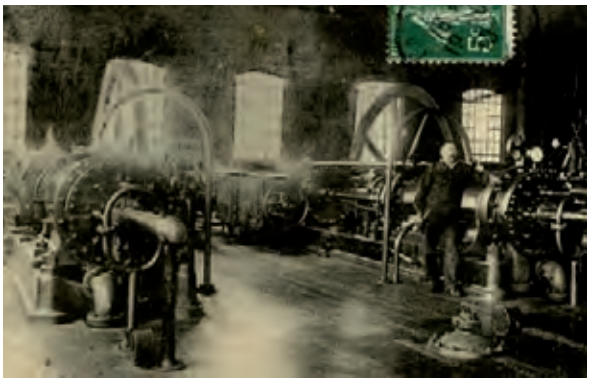

D'énormes compresseurs prennent place en surface. © CHM

23 La fosse est foncée en 1840.

Haveuse Sullivan. © CHM

L'arrivée de l'air comprimé permet également d'expérimenter d'autres techniques au fond. Vers 1901, quelques haveuses mécaniques anglaises ou américaines font leur apparition. Destinées à abattre le charbon en sapant les veines à leurs bases, ces machines ne sont néanmoins pas très efficaces en raison de la nature des gisements : pour que les haveuses fonctionnent normalement, il faut que les veines soient régulières et sans faille, ce qui est rare dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. L'emploi de ces haveuses reste donc très ponctuel.

Avec l'arrivée de l'acier à moindre coût, les soutènements de galeries en bois sont progressivement remplacés par des étançons métalliques à hauteur réglable. A la fin d'un chantier, ceux-ci sont démontés en alternance, provoquant l'effondrement du toit de la veine (technique du foudroyage). Pour le déblaiement des galeries, le système des couloirs oscillants est introduit vers 1930. Ces couloirs métalliques en forme d'auge sont suspendus à des chaînes : un moteur donne des secousses aux couloirs qui font avancer le charbon jusqu'au bout de la taille où il se déverse dans les berlines.

Les premières tractions mécaniques sont à l'essai en 1874. En 1892, la Compagnie des Mines de Marles emploie des locomotives électriques tractant les berlines mais il faut attendre la fin des années 1920 pour que d'autres locomotives (à accumulateurs) fassent leur apparition. Entre-temps, les chevaux sont toujours à l'œuvre. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, sont mis en place des locotracteurs Diesel qui peuvent tirer jusqu'à trente berlines.

Les soutènements de galeries en bois sont progressivement remplacés par des étançons métalliques. © CHM

Première locomotive électrique du fond de la Compagnie des Mines de Marles. © CHM

Quant à l'éclairage du fond, l'huile des lampes de sûreté est remplacée par de la benzine (essence) dans les années 1880, ce qui améliore le pouvoir éclairant et l'autonomie des lampes. Celles-ci permettent également de détecter le grisou : en présence de méthane, la flamme de la lampe augmente et prend

Une lampe à cuirasse permettant davantage d'éclairage et de sécurité, vers 1900. © CHM

Une lampisterie. Les lampes sont entretenues et distribuées par des jeunes femmes, « les lampistes ». © CHM

une teinte bleutée. Mais c'est à partir des années 1920 que les lampes électriques à main remplacent ces lampes à benzine.

Changement d'échelle et de matériel pour les lampisteries électriques. © CHM

Exemple de lampe électrique utilisée entre 1920 et 1950. © CHM

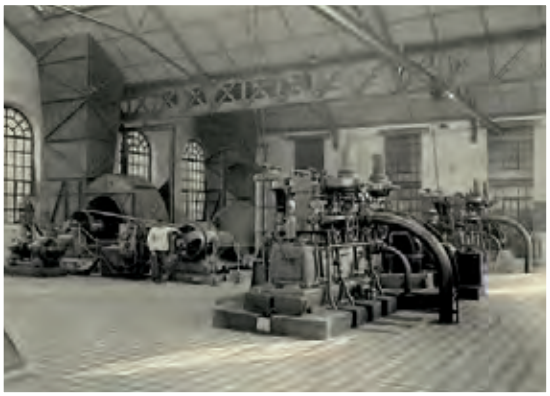

Ci-dessus, à gauche : Des ventilateurs (Rateau) de plus en plus puissants. © CHM
Ci-dessus : Compresseurs et ventilateurs de la fosse de Sessevalle (1901-1970) de la Compagnie des Mines d'Aniche en 1926. © CHM

L'aérage est toujours réalisé par de puissants ventilateurs mais ces derniers ne sont plus situés à l'entrée du puits. Un nouveau système d'exploitation est inauguré à Liévin dans les années 1870 : on creuse un deuxième puits exclusivement réservé à l'aérage et au service. Cependant, ce nouveau système peine à s'imposer. Il faut attendre la Catastrophe de la Compagnie des Mines de Courrières en 1906 (cf.2.b) pour qu'un arrêté préfectoral datant du 18 septembre de la même année oblige les exploitants à doubler systématiquement leurs puits afin d'améliorer l'aérage du fond.

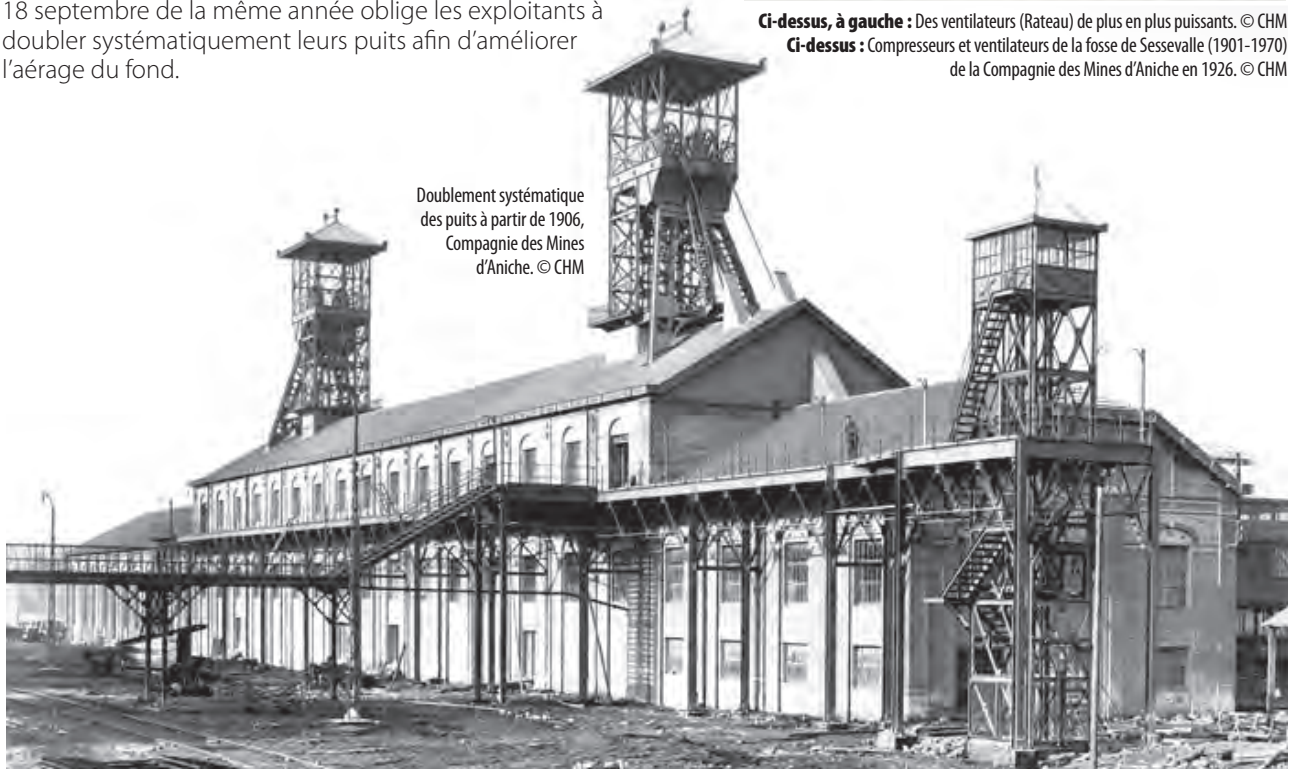

Doublement systématique des puits à partir de 1906, Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

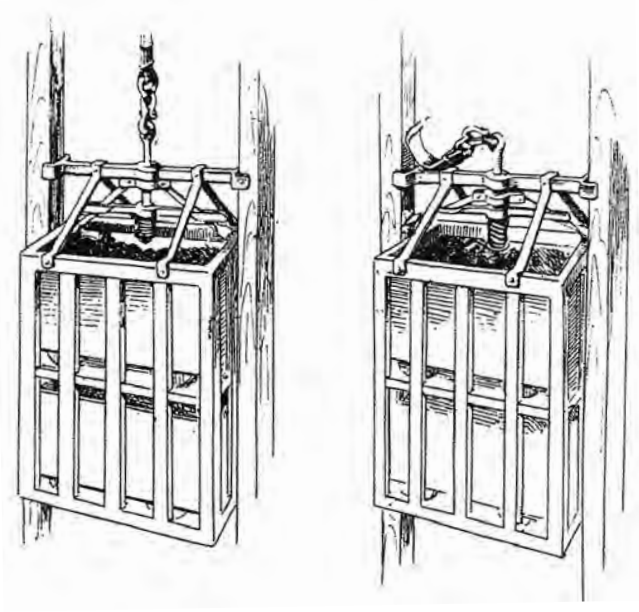

Le parachute Fontaine. En cas de rupture du câble, des griffes viennent mordre le système de guidage placé contre la paroi du puits et la cage s'immobilise en attendant les secours. © CHM

A la fin du 19e siècle, les cages d'extraction sont équipées d'un système de sécurité : le parachute Fontaine, du nom de son inventeur.

Deux griffes, placées au sommet de chaque façade de la cage, sont maintenues en position écartées par la tension du câble. En cas de rupture du câble, elles viennent mordre le système de guidage placé contre la paroi du puits. La cage s'immobilise en attendant les secours. Ainsi munies de freins puissants, ces cages réduisent les accidents occasionnés par les ruptures des anneaux de chaîne et de câbles.

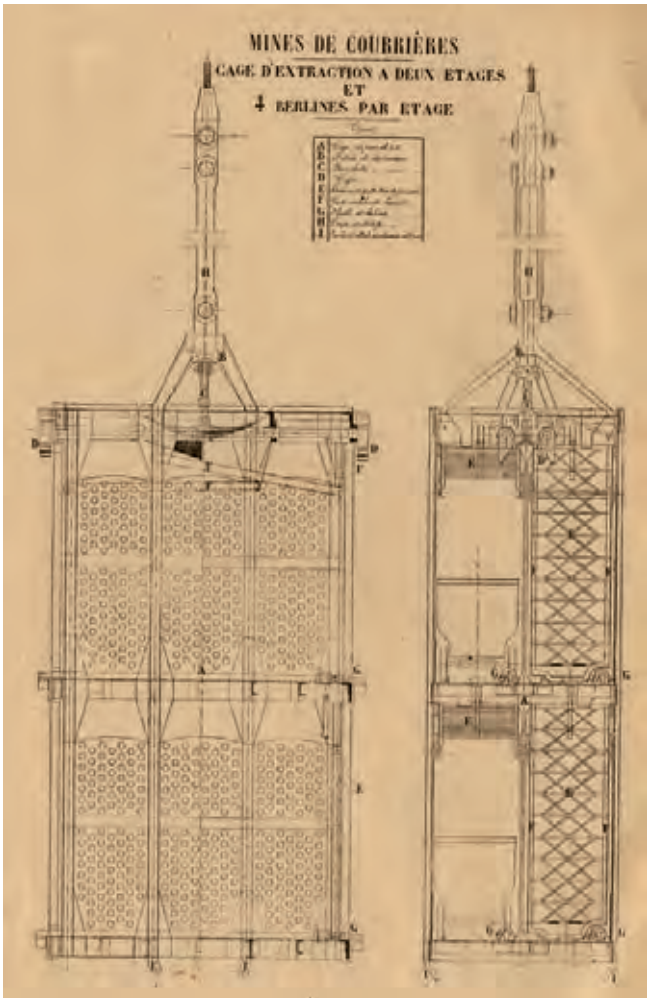

Exemple de cages d'extraction à 2 étages contenant chacun 4 berlines. © CHM

Au début du 20e siècle, elles deviennent plus volumineuses, avec 2 ou 3 étages. 50 mineurs peuvent y prendre place. Dans l'entre-deux-guerres, entre 1 500 et 2 000 tonnes de charbon en moyenne sortent tous les jours de ces cages d'extraction.

Après la Première Guerre mondiale, les machines à vapeur sont remplacées par des machines électriques, fosse Bonnel (1914-1985) de la Compagnie des Mines d'Aniche vers 1926. © CHM

Au tournant du siècle, l'électricité entre sur les carreaux, d'abord pour l'éclairage des installations de surface, puis pour animer les moteurs des machines d'extraction, en remplacement de la vapeur. En vrai précurseur, la Compagnie des Mines de Marles l'emploie même déjà au fond depuis 1892. Les Compagnies minières commencent à construire également leurs premières centrales électriques[24] à partir desquelles elles tirent des câbles pour alimenter leurs fosses. Mais, encore une fois, l'utilisation de l'électricité est progressive. La grande catastrophe de la Compagnie des Mines de Courrières en 1906, provoquée par un coup de poussières et déclenchant un gigantesque incendie est à l'origine d'une méfiance certaine qui a freiné considérablement la généralisation de l'électricité au fond. Il faut attendre la reconstruction d'Après-guerre pour qu'elle soit définitivement adoptée au jour comme au fond. Seules quelques Compagnies continuent d'utiliser des machines à vapeur.

24 Il ne reste plus aucune trace de ces centrales électriques construites par les Compagnies minières. Seule la centrale thermique d'Hornaing, construite après la Nationalisation, est toujours en fonctionnement.

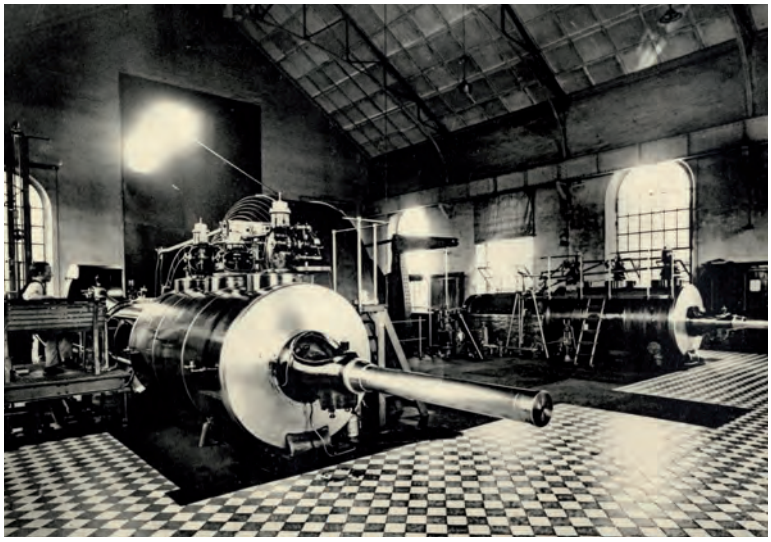

De plus en plus puissantes, les machines d'extraction à vapeur sont majoritairement employées jusqu'en 1914. © CHM

Groupe convertisseur pour machine d'extraction électrique de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

Vers 1880, l'effondrement du prix de l'acier grâce aux progrès de la sidérurgie (généralisation du procédé Bessemer) offre une formidable opportunité aux Compagnies de renouveler la configuration de leurs fosses et l'allure de leurs bâtiments. L'acier fait irruption dans les charpentes et les chevalements et les bâtiments prennent encore davantage d'ampleur et de volume. Véritables ensembles industriels, les fosses associent fonctionnalisme et style architectural variant en fonction de la puissance financière des Compagnies et de leurs velléités d'ostentation. En règle générale, les fosses se composent de trois grandes unités : la zone d'extraction, le parc à matériel et le parc à bois, la zone du personnel.

La fosse de Sessevalle 1901-1970) en 1914, Compagnie des Mines d'Aniche. L'arrivée de l'acier dans les matériaux de construction et l'évolution des modes d'extraction provoquent l'agrandissement des bâtiments et entraînent l'extension considérable des carreaux de fosse. © CHM

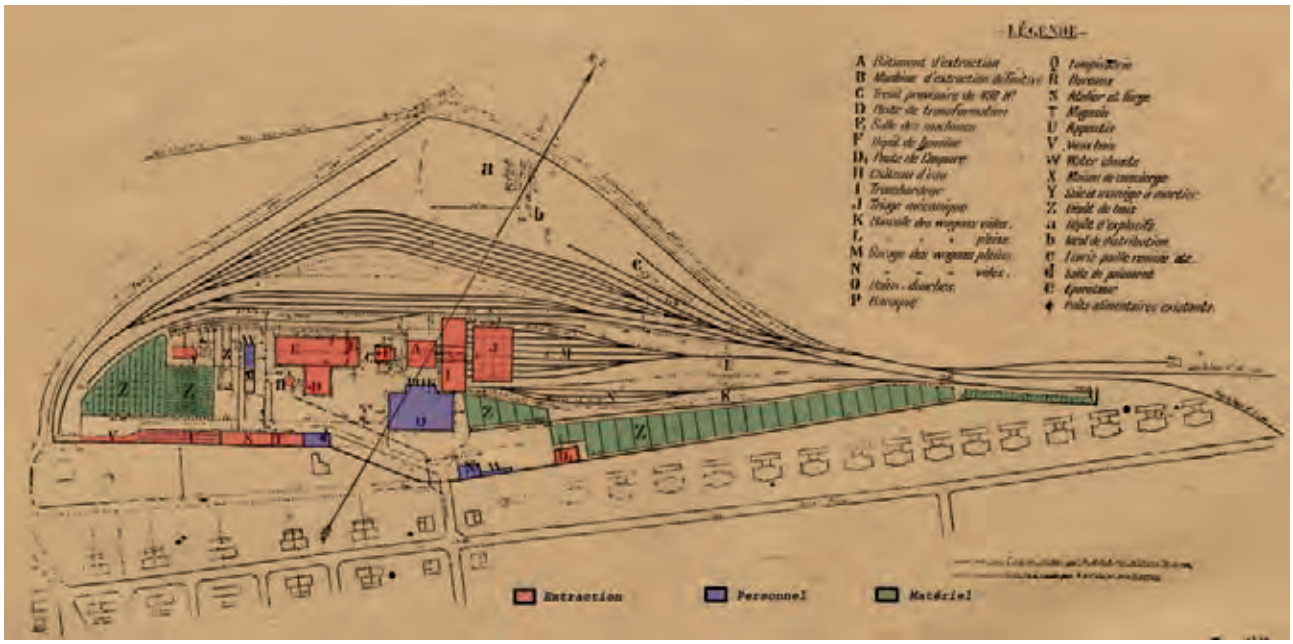

Plan du carreau de la fosse n°11 de la Compagnie des Mines de Lens vers 1922. © CHM

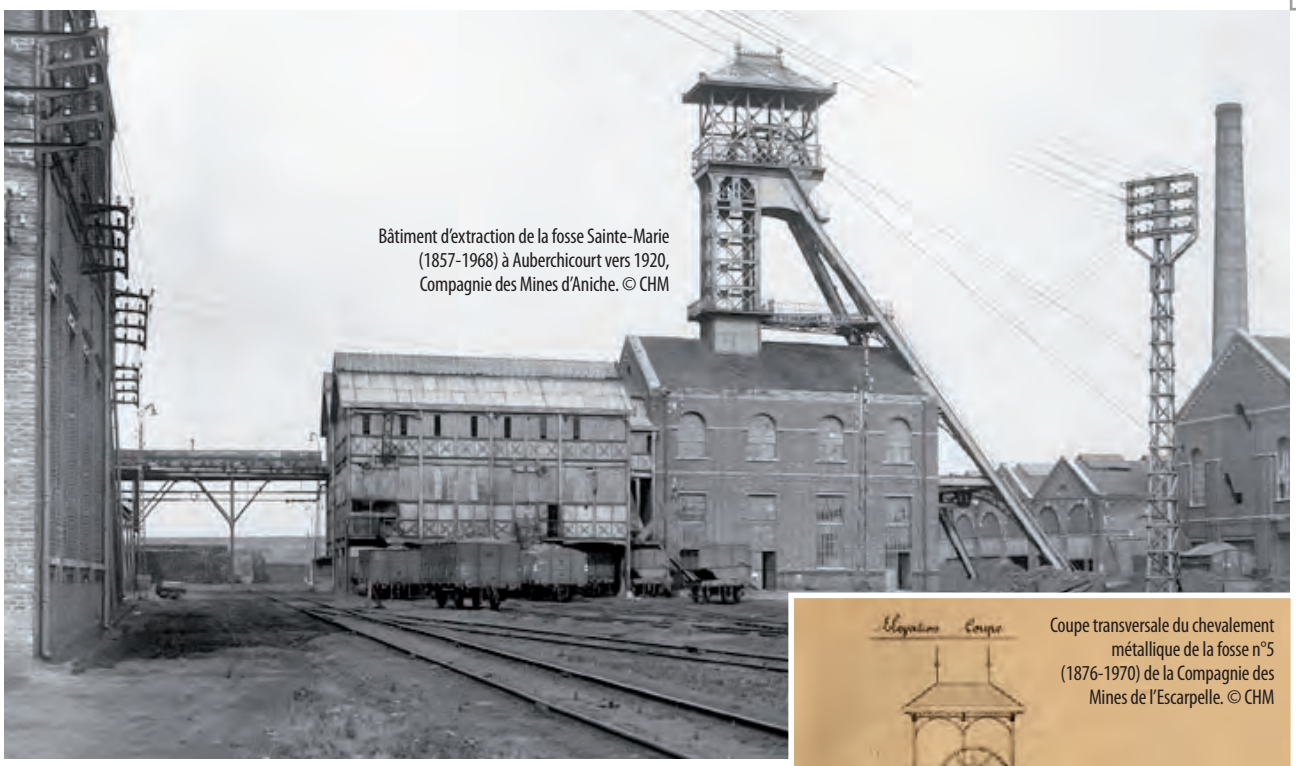

Bâtiment d'extraction de la fosse Sainte-Marie (1857-1968) à Auberchicourt vers 1920, Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

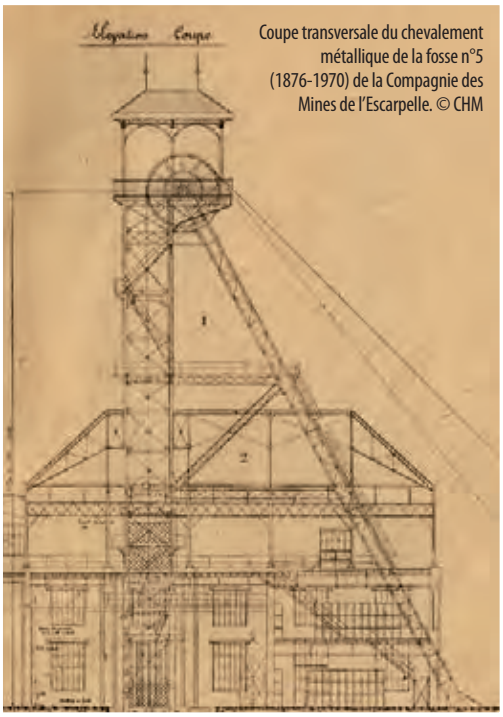

Coupe transversale du chevalement métallique de la fosse n°5 (1876-1970) de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle. © CHM

La zone d'extraction comprend les bâtiments qui, par nature, sont les plus imposants et les plus élevés. Le bâtiment des recettes, surmonté par le chevalement, est étagé. Le premier niveau est celui des recettes à proprement dit. Grâce à l'acier, les chevalements, de technologies anglaises ou allemandes, deviennent de plus en plus haut, de 30 à 50 mètres. A la fin du 19e siècle, le bâtiment des recettes est directement relié à un autre bâtiment qui fait son apparition, celui du triage-criblage où le charbon arrive sur tapis roulant et est séparé des stériles puis mécaniquement calibré. Dans les décennies qui suivent, le charbon est directement acheminé par transbordeurs à un lavoir[25] pour y être nettoyé selon des procédés spécifiques. La fonction du rez-de-chaussée varie d'une fosse à l'autre : lampisterie, bureaux, infirmerie, mouvements du personnel…

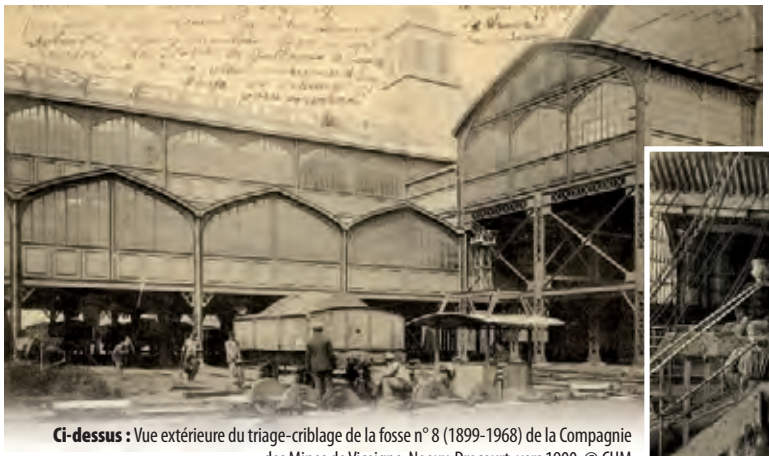

Ci-dessus : Vue extérieure du triage-criblage de la fosse n° 8 (1899-1968) de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, vers 1900. © CHM

Ci-contre : Salle de triage de la fosse n°8 (1899-1968) de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt, vers 1900. Ce sont les femmes et les galibots qui opèrent le tri entre charbon et stériles défilant sur des tapis roulants. © CHM

25 Les lavoirs constituaient des bâtiments très importants à la fois pour la production et dans les volumes mais ils n'ont pas résisté à l'arrêt de l'exploitation. Outre le fait que leur structure métallique les rendait particulièrement vulnérables, ils ont été systématiquement démantelés dès la fin de leur activité et il n'en reste aujourd'hui aucun dans le Bassin minier.

À gauche
Machine à tambour bicylindroconique de la Compagnie des Mines de Courrières vers 1920. © CHM

À droite
Machine d'extraction de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt vers 1920. © CHM

Située dans l'axe direct du bâtiment des recettes, parfois séparée par une travée, se trouve la salle des machines d'extraction et les compresseurs. Les deux bâtiments sont reliés entre eux par les câbles en aloès jusque dans les années 1920 puis de fils torsadés en acier dans les années 1930. Les dernières machines d'extraction à vapeur atteignent une puissance de 500 à 600 chevaux. Les machines d'extraction électriques atteignent jusqu'à 1 000 chevaux dans les années 1924-1925. La disposition des bâtiments liés au puits d'aérage (bâtiment surmonté du chevalement et salle des machines) est exactement la même que pour le puits d'extraction. Autour de ces bâtiments gravitent d'autres constructions, plus modestes, telles que les tours de réfrigération et les ateliers d'entretien et de réparation.

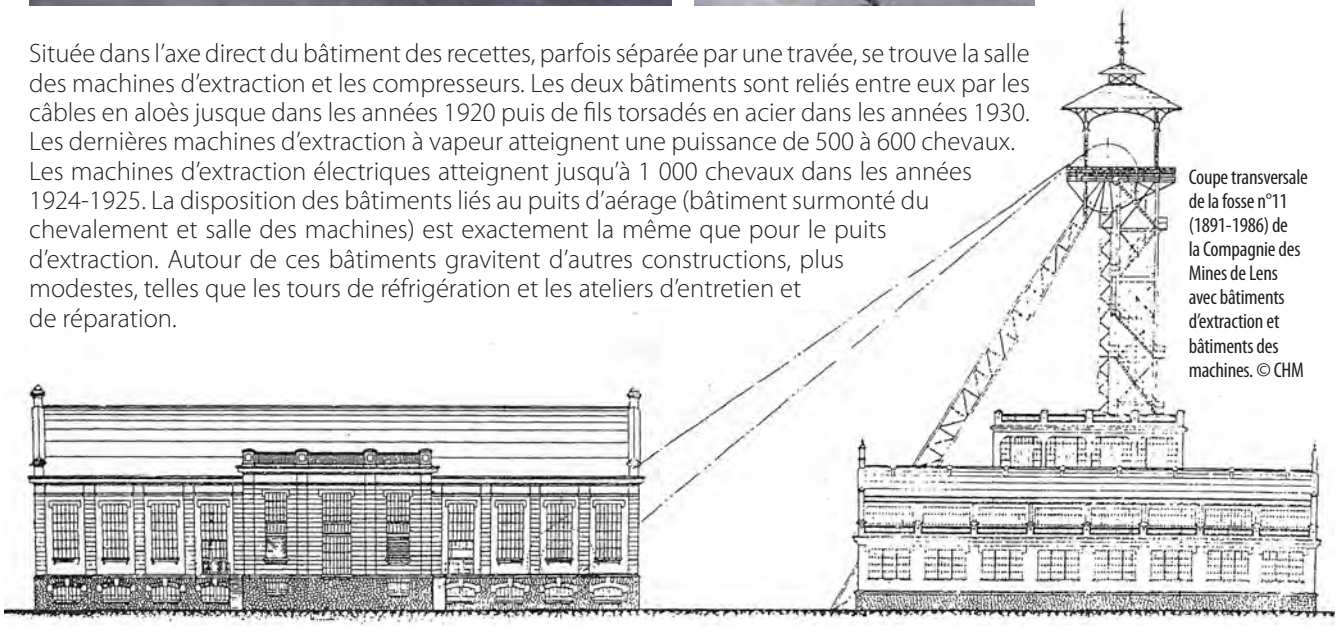

Coupe transversale de la fosse n°11 (1891-1986) de la Compagnie des Mines de Lens avec bâtiments d'extraction et bâtiments des machines. © CHM

L'introduction du système de triage-criblage mécanisé à la fin du 19e siècle puis, par la suite, des lavoirs, induit, outre l'extension des équipements sur le carreau, une autre conséquence. La contenance grandissante des berlines associée aux nouveaux moyens de tri accroît considérablement le volume des stériles à stocker. Situés à proximité des fosses et désormais édifiés à l'aide de rampes ou de téléphériques, les terrils grossissent à proportion que la production augmente. Les premiers terrils coniques apparaissent, culminant parfois jusqu'à 100 mètres. Par leurs masses et leurs formes bouleversant la topographie originale, ils deviennent une composante essentielle du paysage minier.

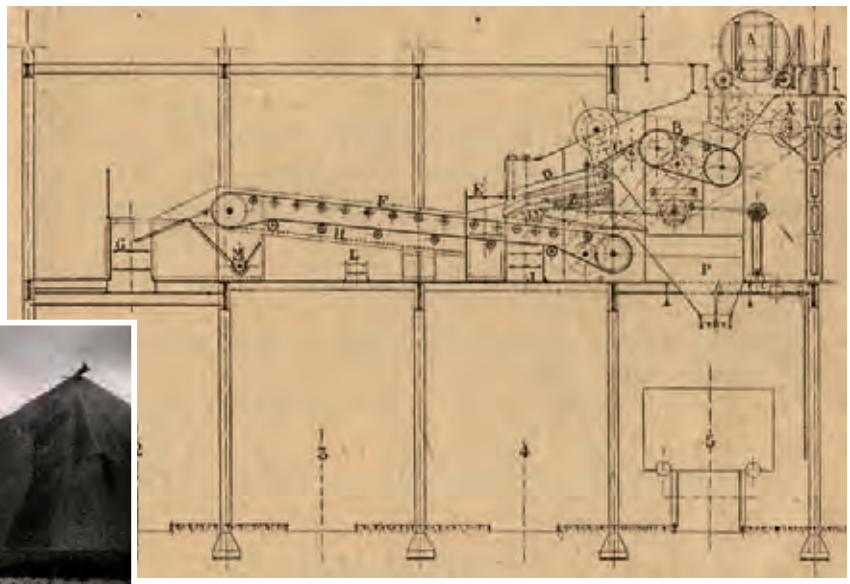

Ci-dessus : Coupe transversale d'un crible permettant le calibrage des morceaux de charbon, Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

Dès la fin du 19e siècle, les terrils deviennent, par leurs masses et leurs formes, une composante essentielle du paysage minier. © CHM

Le parc à matériel, lieu de stockage et d'entreposage, et le parc à bois, déjà présents sur les fosses des années 1850, s'étendent et délimitent de très vastes zones qui utilisent près de la moitié de la surface du carreau de fosse.

Parc à bois d'une fosse appartenant à la Compagnie des Mines de Lens vers 1900. © CHM

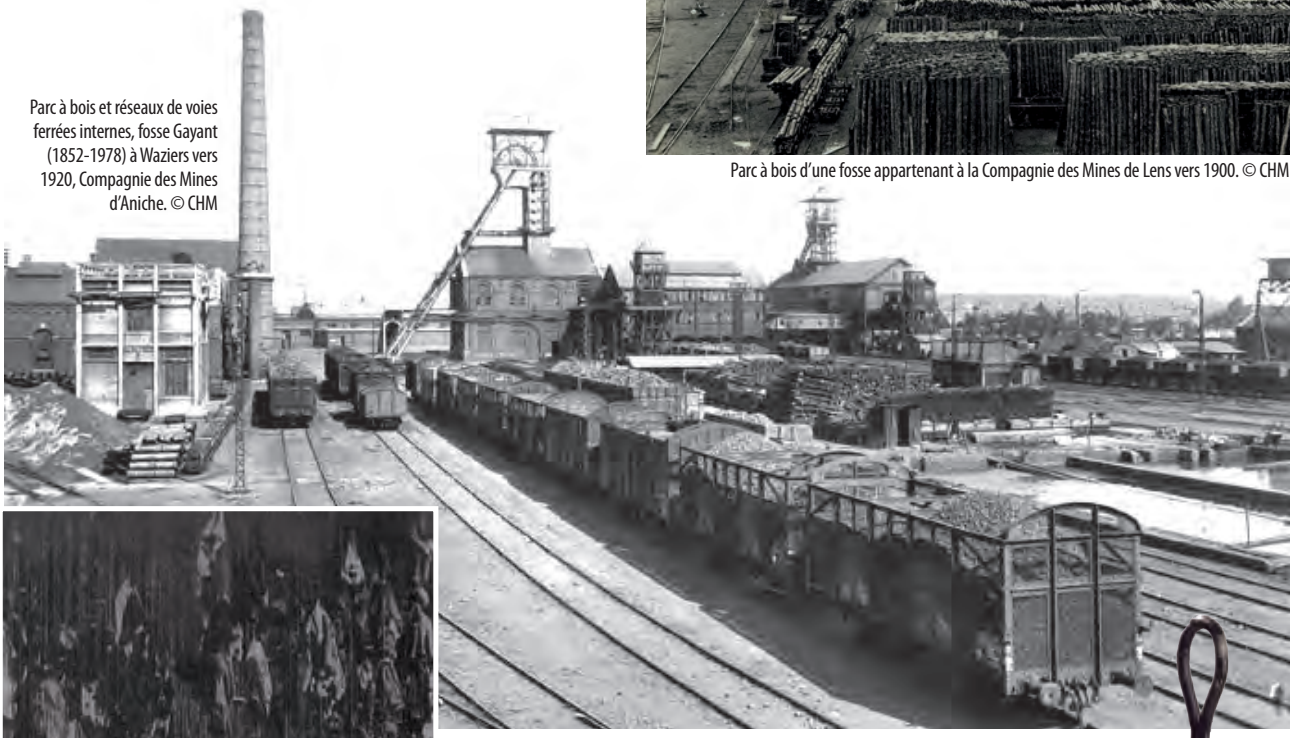

Parc à bois et réseaux de voies ferrées internes, fosse Gayant (1852-1978) à Waziers vers 1920, Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

Bains-douches ou « salle des pendus » de la fosse n°1 de Meurchin (1857-1954) vers 1920, Compagnie des Mines de Lens.

Ces deux ensembles sont reliés à la zone d'extraction, et plus particulièrement aux bâtiments des recettes, par un réseau complexe de voies ferrées interne. Ce réseau de cavaliers se poursuit à la sortie des bâtiments de triage et du lavoir -s'il existe sur le site- permettant ainsi d'évacuer le charbon par d'autres infrastructures de transport, cette fois-ci externes à la fosse, pour son expédition (chemins de fer, rivages pour transport fluvial).

La zone du personnel comprend divers bâtiments d'administration et de service, qui peuvent être réunis au sein d'un même ensemble architectural ou alors être bien distincts. Si les vestiaires existaient déjà auparavant, les premières installations de bains-douches apparaissent dès 1890 au sein de la Compagnie des Mines d'Anzin et sont accolées ou intégrées au vestiaire. Elles se généralisent lors de la reconstruction suivant la Première Guerre mondiale. Passage obligatoire pour les travailleurs de fond, avant et après la descente dans les galeries, la salle des bains-douches, encore appelée la « Salle des pendus », est parmi les édifices les plus impressionnants. Par sa fonction, cette salle exige une grande capacité d'accueil des mineurs et requiert, pour l'accrochage des vêtements civils ou de travail, une hauteur sous plafond conséquente, ordonnant ainsi des volumes amples et saisissants. Ces salles, réservées aux hommes, sont compartimentées et organisées selon la hiérarchie : des douches collectives pour les ouvriers adultes, avec une séparation, pour les apprentis mineur, les galibots, des enfants âgés de plus de quatorze ans ; des douches compartimentées pour les contremaîtres, appelés porions, et enfin des baignoires pour les ingénieurs. Le personnel féminin ne dispose pas d'installation de douches et de vestiaires. Les femmes partent donc de leur domicile en tenue de travail et se lavent chez elles après leur poste. La zone du personnel inclut également les bureaux de la direction du site, des ingénieurs, des techniciens, des géomètres, les salles de paie ou encore le garage à vélos.

Exemple de crochet permettant d'accrocher les vêtements civils lors de l'arrivée à la fosse puis la tenue de mineur après la remontée. Un système de chauffage permettait de sécher les vêtements une fois suspendus. © CHM

Fosse n°1bis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux-Drocourt à Nœux-les-Mines

Vue d'ensemble de la fosse n°1 bis. © SRMH 2008

Plaque de puits de la fosse n°1bis. © SRMH 2008

La fosse n°1-1bis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt avant 1914. © Association Noeux Mémoire

De la fin du 19e siècle, il reste aujourd'hui les bâtiments de la fosse n°1 bis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt à Noeux-les-Mines, dans le Pas-de-Calais[26]. Première fosse du Pas-de-Calais de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux[27], le puits n°1 est foncé en 1851 et entre en production en 1852. Trente ans plus tard, la Compagnie décide de substituer au puits n°1 un nouveau puits d'extraction, plus moderne, le n°1 bis. Le fonçage de ce puits débute en 1883 et les bâtiments sont construits entre 1884 et 1886. En mars 1887, le n°1 bis est mis en service tandis que le n°1 devient le puits d'aérage. Les bâtiments de ce dernier disparaissent totalement en 1936 sur décision de la Compagnie. La fosse n°1 bis continue d'extraire jusqu'en 1914. Elle alterne par la suite chômage et fonction d'aérage pour les fosses environnantes. Son activité cesse définitivement en 1969.

Vue de la façade principale du bâtiment d'extraction. L'ouverture principale donnait sur le triage-criblage. © SRMH 2008

Charpente métallique du bâtiment d'extraction et vestiges du chevalement (piètement). © SRMH 2008

Le bâtiment d'extraction de la fosse n°1 bis ne possède plus aucun élément technique.
Seuls deux pieds du chevalement subsistent à l'intérieur, rehaussés sur un plancher de béton dans les années 1960. L'édifice est prolongé par un bâtiment, percé par de très grandes baies, et qui accueillait les machines et des ateliers.

26 Les bâtiments de la fosse, située en zone non occupée, ont été relativement épargnés lors de la Première Guerre mondiale.
27 La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux exploitait déjà la concession de Vicoigne dans le Bassin du Nord depuis 1841.

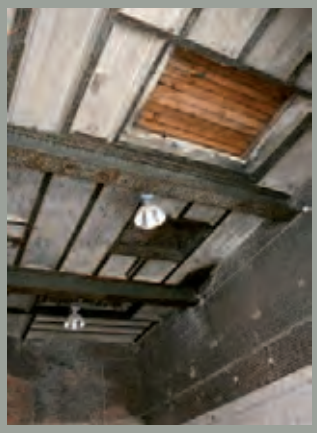

À gauche :
Détail de la structure carrée au niveau du plancher du second niveau et vue d'ensemble du réseau métallique formant la cage. © SRMH 2008

À droite :
Premier niveau du bâtiment de recette avec les poutraisons métalliques soutenant les voûtains de briques. © SRMH 2008

A sa droite, un autre bâtiment de même type abritait les ventilateurs. Si les vestiges de la fosse n°1 bis ne permettent que partiellement aujourd'hui de lire techniquement la production de charbon, ils témoignent parfaitement de l'introduction de la fonte, du fer et de l'acier dans les structures de construction des fosses à la fin du 19e siècle. L'arrivée de ces nouveaux matériaux transforme les formes et les pratiques : les bâtiments possèdent ainsi des charpentes métalliques qui ont augmenté considérablement leurs portées et, par-là même, leurs volumes.
Le haut bâtiment d'extraction possède ainsi une charpente métallique simple avec poutrelles à treillis. Le reste du bâtiment est entièrement maçonné en briques.

Vue générale des ateliers latéraux. © SRMH 2008

Charpente métallique ouvragée des ateliers. © SRMH 2008

Le bâtiment qui le prolonge possède également une très belle charpente métallique reposant sur des colonnes de fonte ouvragées. On retrouve d'ailleurs cette même charpente dans un grand bâtiment situé à proximité de la fosse et qui accueillait les ateliers centraux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt.

Les écuries ainsi que divers ateliers possèdent de même une ossature métallique complétée par un remplissage de briques. Seul témoignage de la fin du 19e siècle, l'intérêt des vestiges de la fosse n°1 bis est à considérer essentiellement sur un point de vue architectural : le fer, la fonte et l'acier sont désormais les matériaux de base de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.

Vue d'ensemble d'un des magasins en structures métalliques et remplissages de briques. © SRMH 2008

Au-dessus :
Détail des colonnes en fonte supportant la charpente. © SRMH 2008

Ci-contre :
Vue intérieure d'un magasin avec charpente et structures métalliques. © SRMH 2008

Fosse d'Arenberg de la Compagnie des Mines d'Anzin à Wallers-Arenberg

Vue d'ensemble de la fosse d'Arenberg construite entre 1900 et 1902. © SRMH 2008

La fosse d'Arenberg vers 1910.
© ville de Wallers

La fosse d'Arenberg de la Compagnie des Mines d'Anzin à Wallers-Arenberg offre quant à elle un témoignage beaucoup plus complet sur les fosses datant du tout début du 20e siècle, à la fois sur le plan architectural mais également sur le plan technique. La fosse est aujourd'hui considérée comme l'un des quatre grands sites de la mémoire minière dans le Bassin minier.

La mine d'Arenberg se situe à l'extrémité Est du Bassin minier, à quelques kilomètres de la ville de Valenciennes. En 1879, la Compagnie des Mines d'Anzin trouve un gisement de charbon d'excellente qualité sur la commune de Wallers et l'exploitation débute en 1884. Mais, très vite, la demande croissante de charbon oblige la Compagnie à creuser deux autres puits en 1899, donnant ainsi naissance à la Mine d'Arenberg. Mise en service en 1903, la fosse devient très rapidement une des plus productives de la région avec 300 000 tonnes de charbon extraites en 1910. Pendant la Première Guerre mondiale, le site subit quelques destructions et les galeries sont entièrement noyées mais l'extraction reprend en 1923. En 1930, la fosse produit 450 000 tonnes de charbon.

La construction du site originel date des années 1900-1902[28]. Il comprend aujourd'hui encore, tout un ensemble de bâtiments permettant une lecture complète du fonctionnement de l'exploitation charbonnière au début du 20e siècle. Le puits n°1 et son bâtiment sont séparés par une travée de la salle des machines. Construit parallèlement au puits n°1 se trouvent le puits n°2 (aérage et service) et son bâtiment, également séparés par une travée de la salle des machines. Il est prolongé par la salle des compresseurs. Entre les deux salles des machines se trouvent le magasin et l'atelier. L'architecture de ces bâtiments, caractéristique du début du 20e siècle, est extrêmement soignée et riche (cf. Elément n°15).

Façades donnant sur rue des ateliers et magasins. © Grahal

28 En 1954, le groupe de Valenciennes fait de la mine d'Arenberg un siège de concentration. Les autres bâtiments de la fosse datent de la fin des années 1950.

Vue d'ensemble et « profil 1936 » du chevalement, après surélévation et ajout de 2 bigues en poutrelles à âme pleine. © Chip Buchheit

Le chevalement du puits n°1, réservé à l'extraction, date de 1900[29]. Il est de type à faux-carré porteur (type allemand) à deux molettes superposées de 6,20 mètres de diamètre. Sa structure est en poutrelles d'acier à treillis rivetées[30]. Le chevalement a été modifié à plusieurs reprises. Redressé en 1919 au lendemain de la Première Guerre mondiale, les molettes ont été repositionnées en 1921-1922 pour la mise en place d'une poulie Koepe. Un autre palier a été ajouté pour accueillir une poulie de déviation. En 1936, le chevalement est rehaussé par prolongement du faux-carré, pivoté de 90° vers un nouveau bâtiment des machines et deux bigues en poutrelles à âme pleine lui ont été ajoutées. D'une hauteur initiale de 28 mètres, le chevalement voit sa hauteur atteindre 37 mètres. Il est surmonté d'un campanile et d'un paratonnerre.

Campanile du chevalement n°1 construit en 1936. © Chip Buchheit

Molettes supérieure et inférieure (1936). © Chip Buchheit

Treuil de manœuvre de 1936. © Chip Buchheit

Bigue de 1921-1922 et bigue de 1936. © Chip Buchheit

29 Cf. Etude complète sur les machines d'extractions jointe en annexe.
30 Constructeurs MALISSARD-TAZA de Liège. Les modifications postérieures à 1919 ont été effectuées par le constructeur VENOT-PESLIN et Cie (Onnaing, Nord).

Salle des machines de 1936.
© Chip Buchheit

La machine à vapeur d'origine a été remplacée en 1936 par une machine électrique à courant continu de technologie allemande[31]. Le diamètre de l'appareil d'enroulement pour poulie Koepe est de 7,50 mètres.

Les équipements de manœuvre sont encore en place : cabine, sélecteurs de vitesse, indicateur de profondeur avec cadrans, tableau de signalisation électrique…

Les deux moteurs à courant continu[32], de 1923 et de 1930 et venant de deux autres fosses de la Compagnie (Thiers et Heurteau), ont une puissance unitaire de 750 chevaux.

Vue d'ensemble de la machine à poulie Koepe monocâble (1936). © Chip Buchheit

Cabine du machiniste. © Chip Buchheit

Tige de transmission de la prise de mouvement reliant l'arbre moteur à l'indicateur de profondeur. © Chip Buchheit

Moteurs provenant des fosses Thiers et Heurteau (1923,1930) et installés en 1936. © Chip Buchheit

Vestiges des groupes convertisseurs Ward-Léonard (1923) provenant de la fosse Cuvinot et installés en 1936. © Chip Buchheit

31 Le constructeur est GUTE HOFFNUNGS HUTTE (GHH) d'Oberhausen dans la Ruhr.
32 Construits par les Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont dans le Nord.

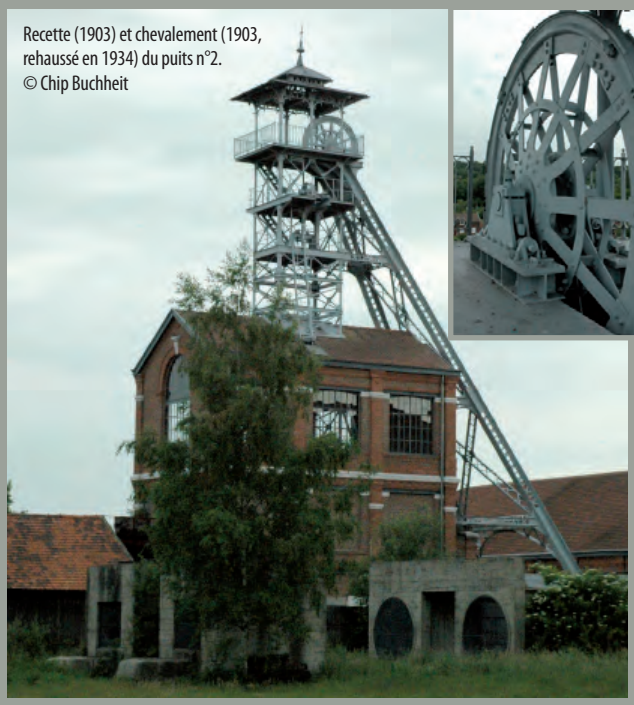

Recette (1903) et chevalement (1903, rehaussé en 1934) du puits n°2.
© Chip Buchheit

Molette d'extraction pour câble plat.
© Chip Buchheit

Le chevalement du puits n°2 date de 1903. Il est de type à faux-carré porteur (type allemand) à molette unique de 3 mètres de diamètre. Doté d'un campanile et d'un paratonnerre, sa structure est également en poutrelles d'acier à treillis rivetées.
Réparé en 1919, il est rehaussé en 1934 par prolongement du faux-carré et deux bigues ont été rajoutées. Mesurant 28 mètres de haut à l'origine, il culmine aujourd'hui à 33 mètres. Sa machine date de 1932[33] et vient également d'une autre fosse de la Compagnie (Lambrecht). L'appareil d'enroulement est un tambour cylindrique d'un diamètre d'environ 1,10 mètre. L'ensemble de la machinerie et les équipements de manœuvre sont incomplets et en mauvais état. Datant de 1936, le moteur à courant continu[34], également dans un mauvais état de conservation, est d'une puissance de 250 chevaux.

Bâtiment de la machine du puits n°2. © Chip Buchheit

Campanile du chevalement n°2. © Chip Buchheit

Fleuron de la Compagnie des Mines d'Anzin, la fosse d'Arenberg est, par sa configuration et l'ampleur et l'architecture de ses bâtiments, caractéristique des fosses du début du 20e siècle. D'abord conçue pour accueillir des machines à vapeur, elle témoigne également du changement d'énergie appliquée à l'extraction, de la vapeur à l'électricité. La nécessité d'une puissance accrue a suscité le perfectionnement du système extractif. En fonction des besoins, les machines sont régulièrement déplacées d'une fosse à l'autre. Les modifications successives des chevalements et la recomposition de la machinerie, par du neuf ou du réemploi, soulignent l'évolution permanente des techniques d'extraction. Les bâtiments, les chevalements et les machines, bien qu'elles soient incomplètes, offrent aujourd'hui à la fosse d'Arenberg un système extractif cohérent.

Moteur Jeumont à courant continu. © Chip Buchheit

Petit tambour cylindrique entraînant les bobines.
© Chip Buchheit

Les autres fosses du Bassin minier datent, pour la plupart de l'entre-deux-guerres. Sur les 140 fosses en activité que comptait le Bassin minier en 1914, 103 sont complètement sinistrées au lendemain de la guerre. La configuration des fosses reconstruites ne change pas en profondeur et certaines sont mêmes reconstruites sur les fondations des précédentes. En revanche, la reconstruction introduit, à large échelle, l'emploi d'un nouveau matériau dans les structures des bâtiments : le béton armé.

33 Construite par la Société Alsacienne de Construction Mécanique à Belfort
34 Construit par les Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont

Fosse n°11 de la Compagnie des Mines de Lens à Loos-en-Gohelle

A l'interface entre les villes de Lens et de Loos-en-Gohelle et située au cœur du Bassin minier, la fosse n°11 de la Compagnie des Mines de Lens est un autre site minier emblématique parmi les quatre grands sites de la mémoire. C'est en 1891 que le premier puits est foncé par la Compagnie des Mines de Lens. L'exploitation débute en 1894 avec près de 1 500 mineurs. Le site est entièrement détruit pendant la Première Guerre mondiale et il ne reste plus aucun témoignage matériel de l'époque d'avant-guerre.

Au début des années 1920, la fosse est reconstruite en profitant des progrès de l'électricité.

Vue d'ensemble de la fosse n°11-19 de la Compagnie des Mines de Lens. © JP. Mattern-CHM

Chevalement du puits n°11 datant de 1923 et son bâtiment avec structures en béton armé et remplissage de briques. © BMU

La fosse n°11 compte encore un grand nombre d'édifices : bâtiments d'extraction et chevalement, lampisterie, infirmerie, salles des machines, salles des compresseurs et des condensateurs, château d'eau, salle des bains-douches, une partie du bâtiment de triage ainsi que des ateliers, une forge, un magasin, une salle de paie et la maison du concierge. En revanche, le lavoir a été démantelé. Pendant la Reconstruction, au moment où les constructions doivent être rapides et peu onéreuses, les structures métalliques traditionnellement utilisées pour la construction des édifices sont remplacées par des structures en béton armé.

La fosse n°11 vers 1910. © CHM

Recette du puits n°11 (reconstruite en 1921-1922 ; équipements doublés en 1956). Le chevalement est doté de bigues-fuseaux élancées. © Chip Buchheit

Le chevalement du puits n°11 date de 1923[35] et n'a jamais été modifié. Il s'agit d'un chevalement en poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais), muni de 4 bigues-fuseaux également en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 5,50 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle. Le chevalement est doté de plateformes avec garde-corps et possède un campanile à 4 pans surmonté d'un paratonnerre et de l'insigne minier (deux pics croisés). Construit en briques et en béton, le bâtiment des recettes date de 1921-1922 et possède une charpente métallique. Modifié en 1956 pour installer une double recette, il abrite des cages à 2 étages pour des berlines de 500 litres mais également 2 cages à 1 berline d'une contenance de 3000 litres.

Molettes d'extraction. © Chip Buchheit

Molettes de déviation du câble. © Chip Buchheit

Bâtiment des machines construit en 1923. © Chip Buchheit

Charpente métallique et pont-roulant de la salle des machines. © Chip Buchheit

Datant de 1924, la machine d'extraction est une machine à tambour bicylindroconique[36], malheureusement aujourd'hui incomplète. Le moteur à courant continu date également de 1924[37] et est d'une puissance de 950 chevaux. Il est également incomplet.

Vue d'ensemble de la machine d'extraction datant de 1924. © Chip Buchheit

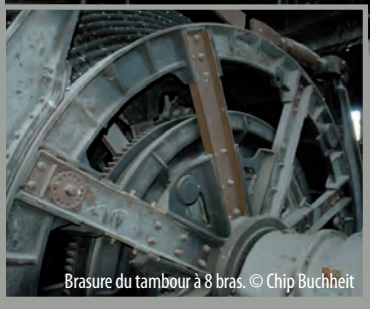

Brasure du tambour à 8 bras. © Chip Buchheit

La fosse n°11 possède encore la quasi-totalité de ces bâtiments. Son architecture correspond à l'immédiat après-guerre où le béton armé apparaît comme la solution pour remédier à l'urgence de la reconstruction. Concernant les équipements extractifs, bien qu'ils soient incomplets, ils sont eux-aussi un héritage direct de la Reconstruction. Dès 1917, la Compagnie des Mines de Lens participe à la Commission technique des Houillères, organisme créé pour mener études et essais concernant le rééquipement rapide des fosses une fois la guerre terminée. En 1919, le Groupement des Houillères Victimes de l'Invasion (1919) permet de regrouper les commandes des Houillères sinistrées. A partir de 1920 sont issus de cette commission un certain nombre d'équipements standards d'extraction (type de chevalement, machine à tambour bicylindroconique, moteur à courant continu). La fosse n°11 est l'un de ces sites équipés des appareils considérés comme les plus performants à l'époque. La fosse n°11 de la Compagnie des Mines de Lens, outre l'intégrité et le caractère cohérent de son bâti, offre également une lecture de la période de reconstruction des fosses après la Première Guerre mondiale, c'est-à-dire une reconstruction rapide, efficace et standardisée.

Livret de conférence donnée sur les installations définitives des Houillères sinistrées. © CHM

35 Entreprise CAREL et FOUCHE située à Petite-Synthe dans le Nord.
36 En 2 parties : un tambour fixe et un tambour fou dont les diamètres sont respectivement de 3,40 mètres et 5,40 mètres.
37 Société DUJARDIN et Cie, Lille.

Fosse Delloye de la Compagnie des Mines d'Aniche à Lewarde

Vue d'ensemble de la fosse Delloye de la Compagnie des Mines d'Aniche, aujourd'hui Centre Historique Minier de Lewarde. © JP.Mattern-CHM

La fosse Delloye dans les années 1930. © CHM

Autre site de la mémoire, l'histoire de la fosse Delloye de la Compagnie des Mines d'Aniche à Lewarde, près de Douai, commence en 1911 lorsque la Compagnie des Mines d'Aniche procède au forage du puits n°1, alors uniquement conçu en tant que puits d'aérage et de service de la fosse Vuillemin. Mais la Première Guerre mondiale vient interrompre les travaux qui ne reprennent qu'en 1921. Rapidement, le creusement d'un autre puits est envisagé afin de faire du site un complexe d'extraction. Le fonçage du deuxième puits destiné à l'extraction débute en 1927 : il entre en exploitation en 1931. Pendant près de 40 ans, la fosse Delloye assure une production journalière de 1 000 tonnes. Mais les nombreux sondages montrent que le gisement s'épuise et les travaux sont suspendus en 1967. Le site cesse toute activité en 1971. En 1973, les Houillères du Nord-Pas de Calais décident de préserver le site et d'y conserver matériels, outils et documents relatifs à la vie industrielle minière de la région. En mai 1984, le Centre Historique Minier de Lewarde ouvre ses portes aux visiteurs.

Structure de moyenne importance, le site comporte de nombreux bâtiments : bâtiments de recette, bâtiments des machines, bâtiment administratif regroupant bureaux, infirmerie, lampisterie et bains-douches, scierie, atelier, magasin et chaufferie. Le bâtiment du triage-criblage est l'une des rares structures de ce type intégralement conservées en France. Utilisant le métal pour les charpentes et le béton pour la structure et les planchers, les bâtiments s'habillent de briques.

Le chevalement du puits n°1 date de 1934. Le puits a été rééquipé après la mise en fonctionnement du puits n°2 en 1931. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur (de type allemand) construit à l'aide de poutrelles à treillis rivetées en dehors de 2 bigues à poutrelles à âme pleine[38].

Chevalement de type « allemand », à faux-carré porteur datant de 1934. © Chip Buchheit

Détail du chevalement surmonté d'un campanile orné de festons et doté de deux paratonnerres encadrant le nom de la fosse. © CHM

38 Société VENOT-PESLIN basée à Onnaing dans le Nord.

Mur pignon du bâtiment de la machine construit en 1933. © Chip Buchheit

Chacune des deux molettes disposées de manière parallèle a un diamètre de 4 mètres. La plateforme des molettes est ceinturée de garde-corps métalliques ouvragés. D'une hauteur de 36 mètres, le chevalement est surmonté d'un campanile orné de festons et de points d'angles, doté en son sommet de deux paratonnerres encadrant le nom de la fosse.

La machine d'extraction date de 1921. Machine à courant triphasé[39], elle est typique des machines mises en place lors de la reconstruction : il s'agit d'un treuil standard ayant fait l'objet d'une commande au sein du Groupement des Houillères Victimes de l'Invasion. L'appareil d'enroulement est constitué de 2 bobines de 5 mètres de diamètre chacune. Les équipements de manœuvre ainsi que les équipements de freinage sont tous complets. Datant de 1923, le moteur[40] est d'une puissance de 430 chevaux.

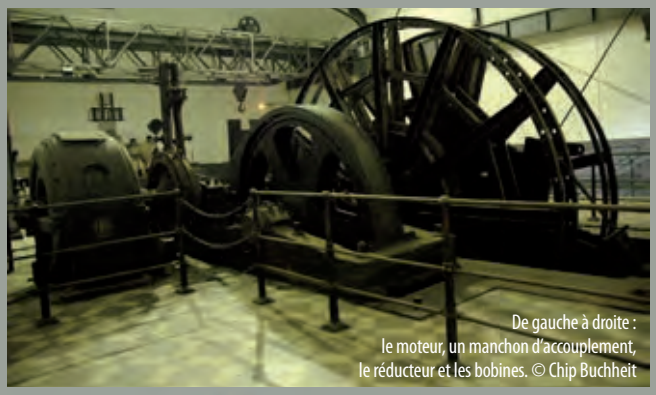
De gauche à droite : le moteur, un manchon d'accouplement, le réducteur et les bobines. © Chip Buchheit

Chevalet de manœuvre à levier unique. © Chip Buchheit

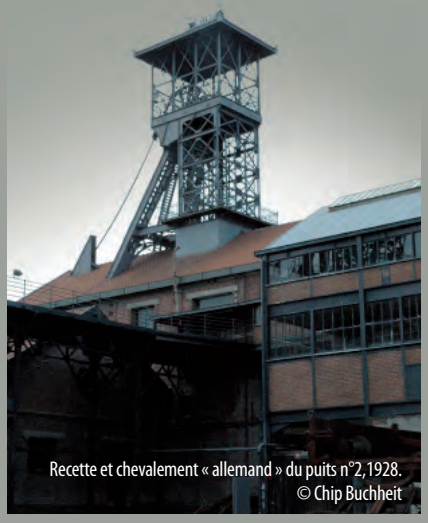
Recette et chevalement « allemand » du puits n°2,1928. © Chip Buchheit

Le chevalement du puits n°2 date de 1928[41]. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur (de type allemand) construit à l'aide de poutrelles à treillis rivetées en dehors de 2 bigues à poutrelles à âme pleine. De même, sur le puits n°1, le chevalement est surmonté d'un campanile orné de festons et de points d'angles, doté en son sommet de deux paratonnerres encadrant le nom de la fosse. Chacune des deux molettes disposées de manière parallèle a un diamètre de 3 mètres. Sa hauteur est légèrement inférieure à son homologue : 35,61 mètres.

La machine d'extraction date de 1928[42]. Il s'agit toujours d'un treuil standard et l'appareil d'enroulement est également constitué de 2 bobines de 5 mètres de diamètre. Les équipements de manœuvre ainsi que les équipements de freinage sont tous complets. Le moteur date de 1928[43] et est de même d'une puissance de 430 chevaux. Les équipements d'extraction des deux puits de la fosse Delloye sont techniquement complets. La similitude des installations témoigne de l'intérêt durable des exploitants de la Compagnie des Mines d'Aniche pour les treuils de 430 chevaux, équipements standards préconisés au lendemain de la Première Guerre mondiale : les deux treuils de la fosse Delloye sont les seuls exemplaires sauvegardés dans le Bassin minier.

Bobine et poulie de freinage. © Chip Buchheit

Indicateur de profondeur. © Chip Buchheit

Vue d'ensemble de la machine avec de gauche à droite , le moteur, un manchon d'accouplement, le réducteur et les bobines. © Chip Buchheit

39 Anciens établissements GALLAND, Paul Durand Successeur à Châlons-sur-Saône.
40 Compagnie ELECTRO-MECANIQUE (Paris - Usine du Bourget).
41 Société VENOT-PESLIN basée à Onnaing dans le Nord.
42 Anciens établissements GALLAND, Paul Durand Successeur à Châlons-sur-Saône.
43 Société VENOT-PESLIN basée à Onnaing dans le Nord.

Fosse du 9-9bis de la Compagnie des Mines de Dourges à Oignies

Vue d'ensemble de la fosse n°9-9bis de la Compagnie des Mines de Dourges. © JP.Mattern-CHM

La fosse n°9-9bis en 1988. © LPVA

La fosse du 9-9 bis de la Compagnie des Mines de Dourges à Oignies constitue un ensemble patrimonial industriel qui, au-delà de ses qualités architecturales, permet également de lire parfaitement le fonctionnement du système minier. Elle fait partie des grands sites de la mémoire minière aux côtés de la fosse Delloye, la fosse n°11-19 et de la fosse Arenberg. La construction du site intervient après la Première Guerre mondiale, dans le contexte du redressement économique de la région. C'est en 1928 que débutent les travaux pour la construction du carreau du 9-9 bis, alors nommé siège De Clercq-Crombez. La fosse est, dès l'origine, composée de deux puits. Tandis que le puits n°9 destiné à l'exhaure et l'aérage conserve jusqu'en 1938 sa petite machine de fonçage, le n°9 bis, puits d'extraction, est équipé en 1932 d'une machine d'extraction plus puissante. L'extraction commence en 1934. En 1939, le site bat des records de productivité. En 1941, un nouvel équipement inverse les fonctions des puits n°9 devient puits d'extraction et le n°9 bis, puits de service. Après la Nationalisation, le site passe sous la gestion du Groupe d'Hénin-Liétard et la fosse du 9-9 bis subit au début des années 1960 la concentration de sa production charbonnière vers une nouvelle fosse, celle du puits n°10. En 1961, la fosse conserve sa fonction de puits de service pour le personnel et le matériel. C'est symboliquement sur le site du 9-9 bis qu'est remontée la dernière berline du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, le 21 décembre 1990.

Remontée de la dernière berline du Bassin minier Nord-Pas de Calais le 21 décembre 1990 à la fosse n°9-9bis. © CHM

Bâtiments d'extraction et salles des machines. © JP.Mattern-CHM

Le site comprend aujourd'hui de très nombreux bâtiments avec, entre autres, chevalements et bâtiments des recettes, salles des machines et des compresseurs, lampisterie, tour de réfrigération, bâtiments d'administration et de service, bains-douches et ateliers, salle de paie et maison de gardien. D'une très grande cohérence, le site assume pleinement l'utilisation du béton armé et l'utilise pour donner à ses édifices un caractère monumental.

Recettes (1929) et chevalement « anglais » (faux-carré non porteur) en poutrelles à treillis rivetées du puits n°9. © Chip Buchheit

Le chevalement du puits n°9 date de 1929-1930[44]. Il s'agit d'un chevalement à poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais). Il possède 4 bigues, toutes en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 6,30 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle et reposent sur un plancher avec garde-corps. D'une hauteur de 35 mètres, il est surmonté d'un campanile en tôle ondulée.

Molettes d'extraction parallèles. © Chip Buchheit

La machine d'extraction date quant à elle de 1940. La fosse est l'un des rares sites à avoir continué ses travaux de modernisation pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette machine à courant continu[45] est une machine à tambour bicylindroconique[46]. Les dispositifs de freinage et les équipements de manœuvre sont complets et toujours en place. Les deux moteurs datent de 1940-1941[47] et sont d'une puissance de 875 chevaux chacun.

Bâtiment de la machine du puits n°9 avec ouvertures dites « en virgule » pour le passage des câbles d'extraction caractéristiques des machines à tambour bicylindroconique. © Chip Buchheit

Vue d'ensemble de la machine avec tambour bicylindroconique. © Chip Buchheit

Groupe convertisseur Ward-Léonard. © Chip Buchheit

Recette supérieure datant de 1928. © Chip Buchheit

Cabine du machiniste. © Ph.Dupuich

44 VENOT-PESLIN et Compagnie.
45 VENOT-PESLIN et Compagnie.
46 3,80 m et 6,60 m de diamètre.
47 Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont.

Chevalement « allemand » à faux-carré porteur en poutrelles à treillis rivetées du puits n°9bis. © Chip Buchheit

Datant de 1929, le chevalement du puits n°9 bis[48] est un chevalement à poutrelles à treillis rivetées à faux-carré porteur (type allemand) avec 2 bigues en poutrelles à treillis. Les deux molettes, 5 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle et reposent sur un plancher avec garde-corps. Haut de 30 mètres, le chevalement est surmonté d'un campanile en tôle doté de deux paratonnerres en pointe.

La machine d'extraction date de 1932[49] et est également une machine à tambour bicylindroconique[50]. Les dispositifs de freinage et les équipements de manœuvre sont quasi-complets. Les deux moteurs, dont un de réserve, datent de 1932[51] et sont d'une puissance de 630 chevaux chacun.

Bâtiment des recettes du puits n°9bis. © Chip Buchheit

Vue d'ensemble de la machine à tambour bicylindroconique du puits n°9 bis. © Chip Buchheit

Moteur asynchrone à courant alternatif de la machine du puits n°9 bis. © Chip Buchheit

Bâtiment de la machine du puits n°9bis. © Chip Buchheit

Autre grand site de la mémoire minière dans le Bassin minier, la fosse du 9-9 bis offre un système extractif complet et cohérent. Les équipements peuvent être considérés comme complets et remarquables. Les deux systèmes d'extraction techniquement semblables représentent néanmoins des types bien distincts. Les chevalements parfaitement contemporains et fournis par le même constructeur font voir d'un côté un type anglais (n°9 bis) et de l'autre un type allemand (n°9). Les machines possèdent toutes deux un tambour bicylindroconique mais ils diffèrent aussi bien par leurs dimensions que par leur puissance. Les deux systèmes sont parfaitement représentatifs de la période de l'entre-deux-guerres. Outre ses qualités architecturales, le site du 9- 9bis et ses équipements ne possèdent aucun équivalent en France.

48 VENOT-PESLIN et Compagnie
49 VENOT-PESLIN et Compagnie
50 3,20 m et 4,60 m de diamètre
51 Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont

Au-delà de ces carreaux de fosse homogènes et cohérents, subsistent sur l'ensemble du territoire des éléments ponctuels rappelant l'emplacement d'anciens complexes miniers aujourd'hui disparus. Ponctuant régulièrement les paysages miniers, il s'agit notamment de chevalements résolument conservés pour leur valeur identitaire et symbolique.

L'emploi de l'acier dans la construction des chevalements répondait certes avant tout à des objectifs de production toujours plus ambitieux, mais il a également permis l'élévation tout en finesse de structures élancées et aérées. Les chevalements construits à l'aide de poutrelles à treillis datent principalement de l'époque des grandes Compagnies minières. Afin de marquer leur identité, d'imposer visuellement leur puissance et de se différencier de leurs rivales, les Compagnies ont souhaité donner un style particulier à leurs constructions. Les différences de style s'expriment souvent par l'utilisation d'accessoires ornementaux qui influent sur l'allure générale des chevalements : paratonnerres, festons, plaques portant les noms des puits ou de la Compagnie, forme et inclinaison des toitures abritant les molettes.

Chevalement et bâtiment des machines de la fosse du Vieux-Deux. © Chip Buchheit

Le chevalement du Vieux-Deux de la Compagnie des Mines de Marles et sa machine d'extraction sont aujourd'hui isolés dans un jardin public à Marles-les-Mines. Ils sont les vestiges de la fosse n°2 de Marles qui était composée de 3 puits : n°2, 2 bis, 2 ter. Foncé en 1854, le premier puits de la fosse n°2 s'effondre en 1866 et est abandonné. La Compagnie réinstalle une fosse entre 1906 et 1914 au même emplacement. Le puits n°2 sert principalement de puits d'aérage et de service jusqu'à son arrêt définitif en 1974.

Le chevalement date de 1921[52]. Dépourvu de son bâtiment des recettes, il est de type à faux-carré porteur (type allemand) et est construit en poutrelles à treillis rivetées. Il est modifié en 1950-1951 au moment où la fosse devient un siège de concentration sous la Nationalisation : ses bigues sont renforcées par des entretoises. En raison des affaissements de terrain consécutifs à l'exploitation, le chevalement est redressé à plusieurs reprises. Les molettes sont disposées de manière parallèle et font 3 mètres de diamètre. Surmonté d'un campanile simple, sa hauteur est de 19,70 mètres.

La machine d'extraction date de 1920 mais ne fut installée à Marles qu'en 1939. Il s'agit d'un treuil Westinghouse de courant continu de 430 chevaux. L'appareil d'enroulement est composé de deux bobines de 5,56 mètres de diamètre. Le moteur initial de 1920 est remplacé en 1963 par un moteur de 430 chevaux.

Chevalement à faux-carré porteur de type « allemand » datant de 1921 et modifié en 1950-1951. © Ph. Dupuich

Vue d'ensemble de la machine d'extraction construite en 1920. © Chip Buchheit

Bobines à jantes étroites et indicateur de profondeur. © Chip Buchheit

Moteur remplaçant en 1963 le moteur Westinghouse initial de 1920. © Chip Buchheit

52 Société LEFLAIVE et Compagnie située à Saint-Etienne.

© S. Dhote

Le chevalement de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Meurchin[53] à Billy-Berclau date de 1921[54]. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur (type allemand) construit en poutrelles à treillis rivetées y compris ses bigues. Il possède encore son bâtiment des recettes ainsi que sa salle des machines. L'ensemble est aujourd'hui en propriété privée et dans un mauvais état de conservation. Le chevalement est détérioré (suppression du toit, molettes déposées). Néanmoins, le chevalement et ses bâtiments sont protégés depuis 2009 au titre de la loi sur les Monuments Historiques. Ils devraient à l'avenir être l'objet d'une sauvegarde et d'une valorisation (cf. Plan de gestion).

© J.P. Mattern - CHM

Le chevalement de la fosse n°8 de la Compagnie des Mines de Dourges à Evin-Malmaison se situe aujourd'hui au cœur d'un vaste espace issu du démantèlement de la fosse[55]. Ce chevalement de 1922 est de type à faux-carré porteur (type allemand) avec 4 bigues. Il est construit en poutrelles à âme pleine et est équipé de deux planchers à molettes superposées de 6, 50 mètres de diamètre.

© J.P. Mattern - CHM

Le chevalement du puits n°1 bis de la Compagnie des Mines de Liévin à Liévin se situe au cœur d'une nouvelle zone d'activité. Datant de 1922[56], il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur (type allemand) en poutrelles à treillis rivetées avec 2 bigues également en poutrelles à treillis. Les molettes sont disposées de manière parallèle sur un palier avec garde-corps métalliques. Le chevalement est surmonté d'un campanile à 4 pans.

53 Rachetée en 1920 par la Compagnie des Mines de Lens.
54 Le fonçage du puits débute en 1904. La fosse est mise en exploitation en 1905. Elle est entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale. Reconstruite en 1922, elle reprend son activité d'extraction jusqu'en 1932. Elle sert d'aérage jusqu'en 1963.
55 L'activité de la fosse n°8 démarre en 1913. Reconstruite après la Première Guerre mondiale, elle est à nouveau en fonctionnement en 1927. En 1961, la fosse n°8 est rattachée au siège de concentration n°10 de Oignies et sert de puits d'aérage et de service.
En 1968, le chevalement est remplacé par le chevalement du 3ter de Marles-les-Mines (1922). La fosse cesse de fonctionner en 1973.
56 Le puits n°1 est foncé en 1858 et le n°1 bis en 1874. Le premier sert à l'extraction tandis que le second est employé pour les mouvements du personnel. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse d'extraire en 1955. Le puits du n°1 bis sert toujours pour le service et devient entrée d'air en 1966. Il est définitivement remblayé en 1979.

© Maryka

Le chevalement du puits n°3 bis de la Compagnie des Mines de Lens[57] à Liévin se situe également au cœur d'une zone d'activité et à proximité d'un ensemble minier composé de logements, d'une école et d'une église.
Jumeau du puits n°11 de Lens, il s'agit d'un chevalement datant de 1922, en poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais), muni de 4 bigues également en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 5,5 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle. Le chevalement est doté de plateformes avec garde-corps et possède un campanile à 4 pans surmonté d'un paratonnerre et de l'insigne minier (deux pics croisés). Il illustre la période de l'immédiat Après-guerre pendant laquelle les puits sont rééquipés, au sein de la Compagnie des Mines de Lens, de manière standardisée. Ce chevalement possède également une très grande portée symbolique et commémorative. Le 27 décembre 1974, une explosion ravage une partie des chantiers du fond. Le nombre des victimes est élevé : 42 morts, 5 blessés, 116 orphelins. Cette catastrophe est la plus importante catastrophe minière dans la France d'Après-guerre.

Stèle commémorative de la catastrophe du 27 décembre 1974. © Mission Bassin Minier

La période de reconstruction suivant la Première Guerre mondiale a été l'occasion pour certaines Compagnies d'appliquer de nouvelles techniques pour l'édification des chevalements. Permettant une édification solide, les chevalements[58] sont ainsi reconstruits en béton armé.

Le chevalement de la fosse n°6 de la Compagnie des Mines de Lens à Haisnes-lez-La-Bassée[59] date de 1924. Il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec 2 bigues. Les molettes parallèles ont été démontées et seul le palier subsiste. Le chevalement est surmonté d'un campanile avec paratonnerre. Le chevalement n'est pas isolé de ses bâtiments. Sur l'ensemble, il reste les bâtiments des recettes (double recette), la salle des machines, la salle des ventilateurs et des compresseurs, les douches, la lampisterie, la chaufferie ainsi que bureaux. En propriété privée, l'ensemble des bâtiments est dans un mauvais état de conservation mais une restauration est possible. Ils sont d'ailleurs protégés depuis 2006 au titre de la loi sur les Monuments Historiques.

© J.P. Mattern - CHM

57 La fosse n°3 ou fosse Saint-Amé entre en exploitation en 1860. A la fin des années 1880 un second puits lui est ajouté, le n°3 bis. Le n°3 sert de puits de service et d'aérage tandis que le n°3 bis sert à l'extraction. La fosse est concentrée sur le 11-19 de Lens en 1960 mais continue d'assurer l'aérage et le service du personnel. La fosse s'arrête définitivement en 1978.
58 44 chevalements ont été reconstruits en béton armé au lendemain de la Première Guerre mondiale. La technique de construction des chevalements en béton armé a été mise au point par l'ingénieur liégeois (Belgique) Charles Tournay. Le premier chevalement en béton armé a été édifié en 1914 à Micheroux en Belgique.
59 Le puits est foncé en 1861 par la Compagnie des Mines de Douvrin, rachetée en 1873 par la Compagnie des Mines de Lens. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse son extraction en 1936. Elle sert d'aérage jusqu'en 1959.

Le chevalement de la fosse n°2[60] **de la Compagnie des Mines de Flines** (rachetée par la Compagnie des Mines d'Aniche en 1922) à Anhiers date de la reconstruction de la fosse en 1921. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur avec 2 bigues. Les molettes ont été déposées en 1959. Le plancher des molettes est ceinturé par un garde-corps ajouré. Le chevalement est surmonté d'un campanile à quatre pans presque plat. Le chevalement est intégré au bâtiment d'extraction. Sur le site subsistent également des ateliers en sheds ainsi que la lampisterie. L'ensemble est dans un mauvais état de conservation mais, à l'instar de la fosse n°6 à Haines-lez-la-Bassée, les bâtiments sont protégés depuis 2009 au titre de la loi sur les Monuments Historiques.

© J.P. Mattern - CHM

Le chevalement de la fosse Dutemple[61] **de la Compagnie des Mines d'Anzin** à Valenciennes est aujourd'hui complètement isolé au cœur d'un espace public. Datant de 1920, il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec 2 bigues à l'architecture très soignée. Les 2 molettes sont superposées, la dernière étant accrochée à 36 mètres de hauteur. Il est doté de trois plateformes avec des avant-corps ouvragés.

© J.P. Mattern - CHM

Le chevalement du puits 13bis[62] **de la Compagnie des Mines de Lens** à Bénifontaine date de 1921. Il s'agit d'un chevalement en béton armé complètement atypique à faux-carré porteur avec 2 bigues et intégré dans un bâtiment de taille modeste en ossature béton et remplissage de briques. Il est doté d'une poulie de levage plus qu'une molette proprement dit. Il est surmonté d'un campanile également en béton armé.

© J.P. Mattern - CHM

60 Le puits est foncé en 1898 et entre rapidement en exploitation. En 1905, il est mis en communication avec le puits n°1 situé à Lallaing. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, elle cesse son extraction en 1922 et devient puits d'aérage jusqu'en 1958.
61 Les deux puits de la fosse Dutemple sont foncés en 1764. La fosse est parmi celles qui ont connu une période d'activité du 18e siècle au 20e siècle. Egalement entièrement reconstruite au lendemain de la Première Guerre mondiale, le deuxième puits est doté d'un chevalement en béton. L'extraction cesse en 1940. Il sert d'aérage jusqu'en 1949.
62 Ancien puits d'aérage de la fosse n°13 à Hulluch, il est entièrement reconstruit après la Première Guerre et continue d'assurer sa fonction d'aérage et de service jusqu'en 1958.

Chevalement de la fosse n°2 du Groupe d'Auchel à Marles-les-Mines dans les années 1950. © CHM

De 1946 aux années 1960

La Nationalisation des Charbonnages en 1946 est à l'origine de transformations impressionnantes. Les paysages sont désormais marqués par le gigantisme des sièges d'extraction modernes et des terrils dont les volumes ne cessent de croître. Les puits atteignent des profondeurs toujours plus grandes, jusqu'à -1 200 mètres et 3 000 tonnes de charbon par jour sont remontées en moyenne sur chaque siège de production.

Affiche de la Bataille du Charbon au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. © CHM

La Nationalisation est liée à la Seconde Guerre mondiale. Pour relancer l'industrie française, le plan d'aide américain, le Plan Marshall, permet de financer les investissements nécessaires à la modernisation des Charbonnages français[63]. Dans ce cadre, il ne s'agit pas de tout reconstruire – très peu de nouvelles fosses vont être foncées lors de cette période – mais de concentrer plusieurs fosses voisines sur un seul siège, de réaménager et d'équiper ce dernier des dernières technologies. Les chevalements atteignent jusqu'à 60 mètres de haut, les puits sont élargis à un diamètre de plus de 6 mètres et les chantiers s'étendent de plus en plus loin. C'est également l'occasion de moderniser enfin les chantiers du fond par l'introduction de nouvelles machines.

Siège de concentration de la fosse Barrois à Pecquencourt en 1967. © CHM

La maîtrise de l'électricité, par du matériel antidéflagrant, permet son utilisation au fond en toute sécurité et les chantiers se mécanisent. Pour l'abattage, ce sont les haveuses qui sont à l'œuvre à partir des années 1960. Cette machine se déplace le long du front de taille : grâce à la fraise dont elle est équipée, elle arrache la base de la veine. Le charbon se détache puis est chargé sur un convoyeur blindé à chaînes. Le convoyeur l'évacue vers un point de chargement placé à l'entrée du chantier. Le rabot est également utilisé dans les veines de charbon d'une dureté tendre à moyenne, ainsi que pour des couches de faible épaisseur. Situé contre la paroi rocheuse, le rabot circule le long de la veine. Pressé contre la paroi par de puissants pousseurs hydrauliques, il arrache des copeaux à l'aide de ses pics, en rabotant la base de la couche pour provoquer le détachement de la partie supérieure. Les rabots sont utilisés jusqu'à la fermeture du dernier puits dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, en 1990.

Ci-dessus : Haveuse à tambour au siège n°1 du Groupe de Liévin en 1965. © CHM

Ci-contre : Chantier d'abattage avec une haveuse vers 1975. © CHM

63 A hauteur de 60% entre 1948 et 1952

Pour lutter contre les poussières de charbon, de l'eau est directement injectée au travers de la mèche, appelée fleuret, pendant le percement. © CHM

Le marteau-piqueur a également évolué. Il est désormais équipé d'un support pneumatique, de pousseurs rendant la tâche moins pénible pour le mineur et d'un double mouvement de percussion et de rotation, permettant ainsi de gagner en rapidité. Pour lutter contre les poussières de charbon, de l'eau est directement injectée au travers de la mèche, appelée fleuret, pendant le percement. Pour lutter également contre les poussières, la schistification des galeries par projection de produits crayeux sur les parois permet de fixer les poussières.

Perforatrice pneumatique. © CHM

La schistification des galeries permet de lutter contre les poussières en les fixant contre les parois. © CHM

Les étançons métalliques sont remplacés par un soutènement monté sur quatre vérins hydrauliques, le *soutènement marchant*. L'ensemble des quatre vérins forme une pile de soutènement. Le déplacement d'une pile de soutènement se fait en quinconce : le mineur diminue, d'abord, la pression de deux vérins situés sur la même rangée, pour les avancer prés de la couche de charbon. Il les repositionne ensuite pour maintenir les terrains supérieurs au niveau du plafond de la veine. Il procède de la même façon pour les deux autres vérins. Ce soutènement hydraulique résiste mieux aux variations de pressions de terrain. Le foudroyage se fait au fur et à mesure de l'avancement des piles. Un grillage métallique placé à l'arrière du soutènement protège les mineurs des chutes de pierres.

Installation d'un soutènement marchant, siège n°1 du Groupe de Béthune en 1969. © CHM

Pose d'étançons métalliques dans les années 1950 © CHM

Locomotive du fond, siège n°7 du Groupe de Liévin en 1976. © CHM

Les transports dans les galeries ont également connus d'importantes évolutions. En 1948, les locotracteurs électriques font leur apparition, présentant l'avantage majeur de ne pas polluer l'air des galeries. Pour desservir le chantier en matériel, les monorails suspendus permettent de monter et de descendre de lourdes charges suspendues à un rail et tractées par un câble. Les trains de

personnel, le télésiège ou encore le convoyeur à personnel permettent d'assurer le transport des hommes. Ceux-ci sont d'ailleurs munis de lampes au chapeau d'origine américaine, composées d'une lampe placée sur le casque et d'un accumulateur fixé à la ceinture. Ce modèle libère enfin les mains du mineur et permet l'éclairage permanent de son champ de vision.

Transport par monorail dans les années 1970. © CHM

Télésiège au fond à Vieux-Condé en 1977. © CHM

Deux générations de lampe se côtoient : l'une pour détecter le grisou, l'autre pour éclairer. © CHM

Lampe frontale avec accumulateur. © CHM

Le siège de concentration n°10 du Groupe de Oignies construit en 1956. Il concentre toutes les structures d'extraction, de triage et de traitement des produits.

Les carreaux de fosse s'agrandissent et deviennent de grands complexes industriels. Lorsqu'une fosse est concentrée, les anciennes infrastructures de surface sont conservées et servent au service et au personnel. Lorsqu'une fosse devient siège de concentration, un deuxième ou troisième puits est foncé, doté des équipements les plus modernes, qu'il s'agisse de chevalements colossaux ou de tours de concentration. Toutes les structures d'extraction, de triage et de traitement des produits sont concentrées en un même endroit. Les lavoirs centraux traitent jusqu'à 10 000 tonnes de charbon par jour : les produits abattus sont triés et lavés dans des bassins circulaires. Sur le carreau de la fosse, se trouve souvent une usine de fabrication de boulets de charbon à partir des poussières ainsi récupérées. Les grands terrils modernes, parmi les plus monumentaux, font leur apparition. Les réseaux de circulation, passerelles de circulation, canaux et voies ferroviaire, se densifient aussi. La Nationalisation laisse également son empreinte dans l'architecture : une uniformisation certaine des bâtiments indique que la priorité est désormais donnée à la rationalité et à l'efficacité. Les particularités locales et les artifices ornementaux disparaissent : le style est désormais sobre et rectiligne.

Les chevalements portiques de la fosse n°6 du Groupe de Bruay. © CHM

Le puits n°3 de la fosse d'Arenberg
à Wallers-Arenberg

Vue d'ensemble du puits n°3 et des bâtiments de la fosse d'Arenberg modernisée. © CHM

En 1954, le Groupe de Valenciennes fait de la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg un site de concentration. Le puits n°3 est alors foncé : son diamètre est de 6,65 mètres. Au-dessus de ce troisième puits s'élève un nouveau chevalement de type portique, impressionnant par sa hauteur et son aspect massif : il commence à extraire en 1961. La production tourne alors à environ 400 000 tonnes de charbon par an. Cependant avec la récession dans les années 1970 et l'épuisement des ressources, la production s'effondre et l'exploitation sur le site d'Arenberg est arrêtée en mars 1989. Au total, près de 32 millions de tonnes de charbon ont été extraites à la fosse d'Arenberg de 1903 à 1989.

La fosse d'Arenberg dans les années 1970. © CHM

Chevalement du puits n°3 et son bâtiment des recettes. © Mission Bassin Minier

Le fonçage du puits n°3 a également été l'occasion de construire d'autres bâtiments aux volumes impressionnants : outre le bâtiment des recettes et des salles des machines, apparaissent bureaux, conciergerie, bains-douches, lampisterie, ateliers. Leur traitement architectural s'inspire des tendances modernes de l'époque, sobre et sans ornementation superflue.

Datant de 1961, le chevalement du puits n°3 est un chevalement de type portique à double compartiment d'extraction[64].

Pied de bigue à âme pleine. © Chip Buchheit

64 VENOT-PESLIN, Onnaing, Nord.

Vue de la recette inférieure.
© Chip Buchheit

A faux-carré porteur (type allemand), il est construit à l'aide de poutrelles à âme pleine et possède 4 bigues et 2 plateformes avec garde-corps. Les quatre molettes de 7,50 mètres de diamètre sont superposées, 2 par 2.

Au niveau du bâtiment des recettes se trouve l'ensemble des installations nécessaires à l'évacuation du charbon vers le triage et le lavoir (aujourd'hui disparu) : appareillages de voies, culbuteurs-doubles, pousseurs pneumatiques et dépoussiéreurs ainsi que la cabine de manœuvre surélevée. Les cages sont à 3 étages contenant des berlines de 2 700 litres.

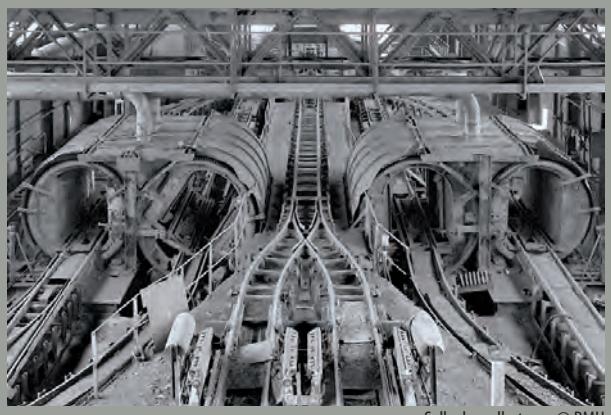

Salle des culbuteurs. © BMU

Bâtiment de la machine n°3. © C.Buchheit

Appareillages de voies. © BMU

Les deux machines d'extraction à poulie Koepe[65], également de 1960-1961, sont identiques. Il s'agit de machines à courant continu fonctionnant à l'électricité et à l'air comprimé.
Les appareils d'enroulement à poulie Koepe possèdent des jantes d'acier de 8 mètres de diamètre. Les équipements de freinage et de manœuvre sont quasi-complets. Les moteurs de 1961 à courant continu[66] sont chacun d'une puissance de 2 000 chevaux. Le puits n° 3, complet et homogène, est représentatif des équipements standards mis en place lors de la modernisation des années 1950.

Vue d'ensemble de la machine n°3.
© C.Buchheit

Avec ses chevalements de 1900, sa machinerie des années 1930 pourtant incomplète et ses équipements des années 1960, la fosse d'Arenberg offre un système extractif cohérent qui illustre, sur un seul et même site, l'évolution des techniques minières sur une longue période. Les options industrielles successives ont fait coexister et fonctionner ensemble des équipements d'époques différentes. De même, cette évolution se traduit de manière remarquable dans l'architecture des bâtiments du carreau de fosse, témoignant également du changement de statut historique de la fosse, c'est-à-dire de la Compagnie privée au Groupe nationalisé. Le site d'Arenberg n'a pas d'équivalent en France.

Moteur à courant continu de la machine n°4 .
© C.Buchheit

65 Construction des Forges et Ateliers de constructions électriques de JEUMONT
66 Construction des Forges et Ateliers de constructions électriques de JEUMONT

La tour de concentration du puits n°19 de Loos-en-Gohelle

Vue d'ensemble du siège 11-19.
© JP.Mattern-CHM

Le fonçage de la tour de concentration du puits n°19 du Groupe de Lens-Liévin à Loos-en-Gohelle est entrepris en 1954. Après la Nationalisation, la fosse du n°11 devient également un siège de concentration regroupant plusieurs puits de mine situés dans le Lensois. D'un diamètre de 6,65 mètres, il est creusé au Nord du puits n°11 qui arrête alors son extraction et sert à l'équipement du nouveau puits. Le n°19 est mis en service en 1960. En 1963, la production est de 8 000 tonnes par jour. La récession des années 1970 et les plans de cessation de l'activité minière provoquent la fermeture de la fosse en janvier 1986. Au total, 54 millions de tonnes de charbon ont été extraites de la fosse 11-19.

Le siège de concentration du 11-19 dans les années 1970. © CHM

Tour de concentration du puits n°19.
© Conseil Régional NPDC

En comparaison avec le puits n°3 de la fosse d'Arenberg, c'est une autre option industrielle qui fut choisie pour équiper le puits n°19 : la tour d'extraction. Les potentialités plus importantes du gisement du Lensois justifient en partie l'investissement considérable consenti par les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais : une tour d'extraction coûte 40% plus cher qu'un chevalement portique. Ces édifices rassemblent en leur sein tous les éléments nécessaires à l'extraction, contrairement aux fosses dotées de chevalements classiques avec la salle des machines située à bonne distance du puits.

Dans une tour d'extraction, le dispositif d'enroulement et les machines à poulies Koepe sont placés en tête : les efforts supportés par les molettes ne s'exercent plus qu'à la verticale du puits. Les tours d'extraction sont équipées de moteurs électriques surpuissants et les recettes sont entièrement automatisées.

Ce système technique, caractérisé par l'empilement des machines, permet également d'être économe en espace sur le carreau. L'architecture de ces tours suit en tout point l'évolution générale de l'architecture industrielle moderne. Edifices rectangulaires de béton et de ciment, aux formes lisses et épurées, elles sont de véritables constructions-enveloppes qui ne montrent rien des équipements qu'elles abritent.

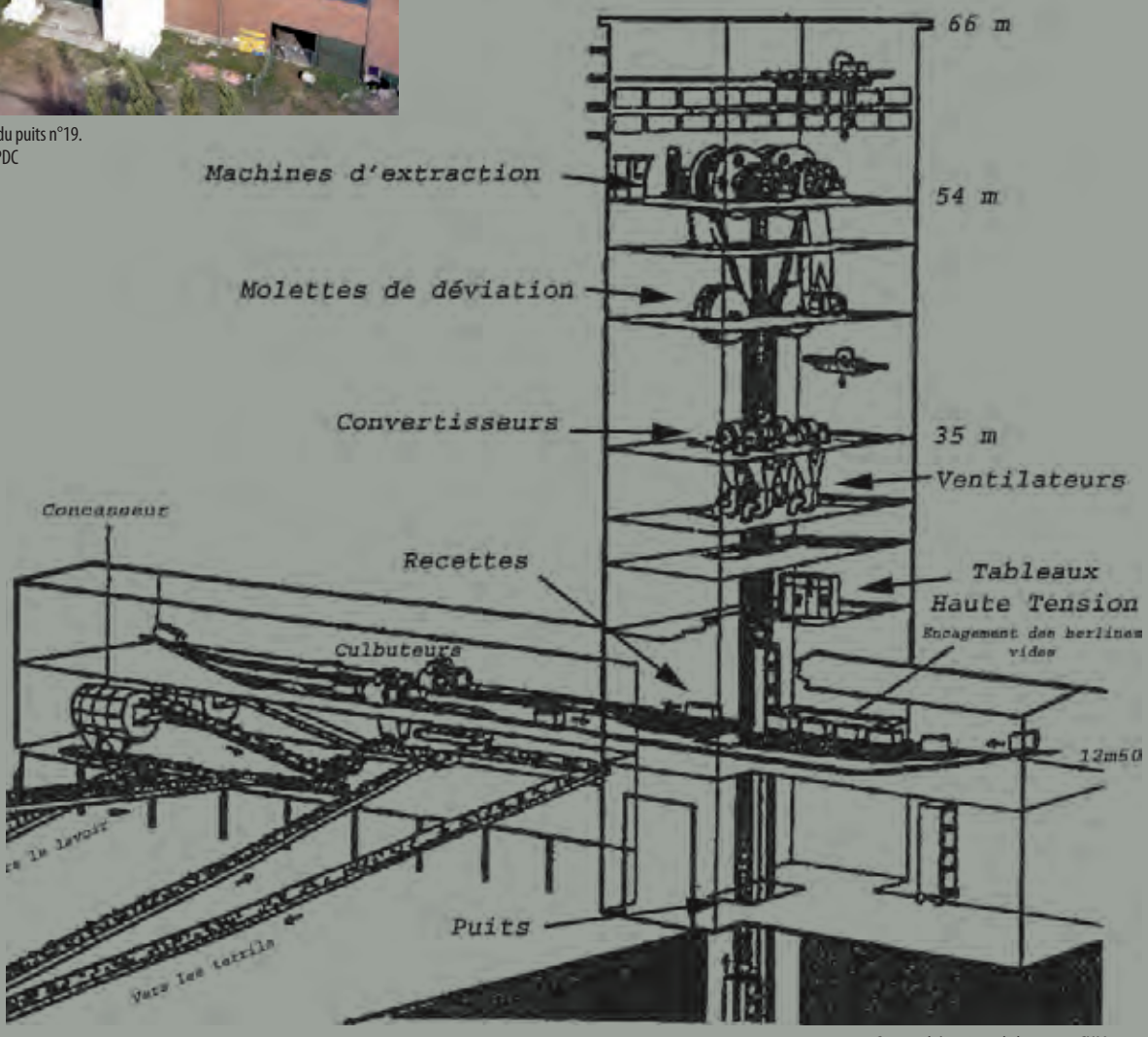

Coupe schématique de la tour. © CHM

Base de la tour.
© SRMH 2009

La tour à double extraction du puits n°19 date de 1960. Ses concepteurs sont l'ingénieur Pichot et l'architecte des Houillères Stanislas Tugendresch. Les équipements du faux-carré ont été construits par la société GUTE HOFFNUNGS HUTTE d'Oberhausen dans la Ruhr tandis que le bâtiment en béton armé a été érigé par les Houillères du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Son emprise au sol est de 26,3 mètres par 17 mètres et sa hauteur est de 66 mètres. Elle comporte 9 niveaux dont 8 planchers. Au niveau 0 se trouve l'orifice du puits profond de 560 mètres ainsi que l'ancrage de la tour. Au premier niveau, il s'agit de la recette où se trouve l'ensemble des installations nécessaires à l'évacuation du charbon vers le triage et le lavoir aujourd'hui disparus : appareillages de voies, culbuteurs-doubles, pousseurs pneumatiques et dépoussiéreurs ainsi que la cabine de manœuvre surélevée. Les cages sont à 4 étages contenant chacun une berline de 300 litres.

Double recette du puits © C.Buchheit

Espace du moulinage avec les culbuteurs © C.Buchheit

Au deuxième niveau se trouvent les tableaux Haute Tension. Les ventilateurs se situent au plancher n°3 tandis que les groupes convertisseurs se trouvent au quatrième niveau. Au cinquième niveau sont installées les 4 molettes de déviation (2 par machine). Leur diamètre est de 4,50 mètres. Le plancher n°6 accueille les relais des ventilateurs.

Tableaux électriques.
© SRMH 2009

Salle des ventilateurs. © SRMH 2009

Plancher des molettes de déviation. © SRMH 2009

Molette de déviation. © SRMH 2009

Vue sur les 2 machines accouplées. © C.Buchheit

Tambour à poulie Koepe et moteur. © SRMH 2009

Pont roulant. © SRMH 2009

En tête de la tour, au plancher n°7 situé à 54 mètres du sol, se trouvent les deux machines d'extraction identiques ainsi que les tableaux électriques. Il s'agit de machines d'extraction accouplées à commandes manuelles, semi-automatiques et automatiques. Le constructeur est également la société GUTE HOFFNUNGS HUTTE. Les appareils d'enroulement sont composés de 2 tambours Koepe en acier. Le câble d'acier a aujourd'hui disparu. Les dispositifs de freinage ainsi que les équipements de manœuvre ont subi de lourdes dégradations. Construits par la Compagnie Générale de Constructions Electriques et Mécaniques ALSTHOM-Belfort, les deux moteurs sont chacun d'une puissance de 4 400 chevaux.

Typique des efforts de concentration de la production, la tour d'extraction du puits n°19 n'a plus aucun équivalent dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais[67]. Elle porte aujourd'hui l'aboutissement ultime des techniques minières appliquées dans le Bassin et est particulièrement représentative des modes de construction dans l'architecture industrielle des années 1950-1960. De plus, elle constitue, par sa hauteur, sa masse et son style, un élément phare dans le paysage et le patrimoine du Bassin minier.

67 4 tours d'extraction ont été construites par les Houillères du Bassin minier Nord-Pas de Calais lors de la Nationalisation. La fosse Barrois à Pecquencourt, du Groupe de Douai, en comptait 2. La fosse n°10 du Groupe de Oignies en comptait 1.

La machine d'extraction de la fosse n°2 du Groupe d'Oignies à Oignies

Bâtiment de la machine construit en 1938-1939. © SRMH 2009

La machine d'extraction de la fosse 2 du Groupe d'Oignies à Oignies est, avec son bâtiment, l'unique équipement d'extraction sauvegardé de la nouvelle génération de carreaux miniers entièrement conçus et bâtis après 1946. Le puits n°2 a été établi à l'emplacement de l'ancien puits Henri Charvet (1860) de la Compagnie des Mines d'Ostricourt et devient le siège du premier des grands ensembles réalisés lors de la Nationalisation. Ce puits se distingue par l'installation d'une puissante machine d'extraction à vapeur. Cette option, choisie dès 1938, s'explique par l'absence de centrale électrique dans les environs. Commandée à la veille de la guerre, la machine est néanmoins conservée par les Houillères nationalisées et est installée en 1947. Mis en route en 1950, le puits est définitivement arrêté en novembre 1976, après avoir extrait plus de 21 millions de tonnes de charbon.

Le siège n°2 en 1958. © CHM

Vue d'ensemble de la machine, construite en 1939 et installée en 1947, de type horizontal jumelé avec tambour cylindrique. © Chip Buchheit

Cylindre à simple expansion. © Chip Buchheit

Cet équipement conservé au puits n°2 de Oignies ne compose pas un système d'extraction complet après la disparition du chevalement, de la recette et de la chaufferie. Mais il peut être considéré comme un objet technique remarquable car il est l'unique exemplaire en France d'une application tardive de la vapeur au service de l'extraction.

Piston du cylindre droit. © Chip Buchheit

Bielle motrice du cylindre gauche. © Chip Buchheit

Datant de 1939, il s'agit d'une machine horizontale jumelée à 2 cylindres simple expansion[68]. L'appareil d'enroulement est composé de 2 tambours cylindriques, fixe et fou, d'un diamètre de 7 mètres et d'une largeur totale de 2,20 mètres. Les dispositifs de freinage et les équipements de manœuvre sont complets. Le moteur est un moteur turbo-compresseur d'une puissance de 3 800 chevaux.

La machine d'extraction à vapeur du puits n°2 constitue la seule exception à l'engouement du « tout électrique » qui caractérise le développement de l'activité minière dans le Bassin minier et en France depuis 1919. Son origine très particulière mérite d'être soulignée, car son installation à Oignies en 1947 apparaît bien peu conforme aux intérêts nationaux du moment, aucune grosse commande de matériel ne pouvant alors concerner les constructeurs allemands. Mais commandé en 1938, ce modèle d'équipement ne pouvait provenir que d'Allemagne où la filière vapeur a sans cesse continué d'être perfectionnée.

Appareil d'enroulement composé de deux tambours cylindriques. © SRMH 2009

Espacement des deux tambours . © SRMH 2009

68 Son constructeur est la SOCIETE ALSACIENNE DE CONSTRUCTION MECANIQUE (SACM) de Mulhouse selon un brevet GUTE HOFFNUNGS HUTTE.

Au même titre que les anciens chevalements des Compagnies minières, d'autres chevalements hérités de la Nationalisation, et aujourd'hui désolidarisés de leurs bâtiments, sont aujourd'hui conservés et investis d'une fonction mémorielle symbolique.

© S. Dhote

Le chevalement de la fosse n°9[69] **du Groupe de Douai** à Roost-Warendin se situe au cœur d'un vaste espace laissé vacant par le démantèlement de la fosse. Ce chevalement date de 1955 et vient d'un autre siège de concentration, le n°13 du Groupe de Béthune à Sains-en-Gohelle. Pus performant, il a remplacé l'ancien chevalement en 1975. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur de type portique à poutrelles à âme pleine et possède 4 bigues également en poutrelles à âme pleine. Conçu pour une double extraction, seules deux des quatre molettes superposées (de 8 mètres de diamètre) ont été réinstallées lors de son transfert. Le faux-carré porteur a aujourd'hui disparu.

Le chevalement de la fosse Sabatier[70] **du Groupe de Valenciennes** à Raismes se situe aujourd'hui au cœur d'un espace néo-naturel de terrils végétalisés, en lisière de la forêt de Raimes-Saint-Amand-Wallers. Il date de 1951 et provient de la fosse n°1-1bis de la Clarence. Il a été remonté au puits n°2 de la fosse Sabatier en 1955. Il s'agit d'un chevalement pyramidal asymétrique en poutrelles à âme pleine dotés de 4 bigues. La disposition pyramidale fait assumer aux deux bigues avant le rôle de faux-carré et permet d'éloigner les fondations du chevalement du puits. Il possède deux paliers pour ses deux molettes superposées. Le faux-carré a aujourd'hui disparu.

© Mission Bassin Minier

Le chevalement de la fosse Ledoux[71] **du Groupe de Valenciennes** se situe à Condé-sur-l'Escaut, au cœur d'un espace réaménagé après le démantèlement de la fosse et à proximité de l'étang d'affaissement minier de Chabaud-Latour. Datant de 1951, il s'agit d'un chevalement pyramidal asymétrique à faux-carré non porteur, en poutrelles à âme pleine et dotés de 4 bigues. Les deux molettes superposées reposent chacune sur un palier avec garde-corps métalliques. Le faux-carré est toujours en place.

© Mission Bassin Minier

69 Le puits n°9 est foncé par la Compagnie des Mines de l'Escarpelle en 1909 d'abord pour assurer l'aérage des fosses n°1 et n°3. A la Nationalisation, il devient puits d'extraction. Dernier puits à fermer dans le Bassin du Nord, il cesse son activité en octobre 1990.

70 Les deux puits de la fosse Sabatier sont foncés en 1909. En 1939, la fosse extrait 400 000 tonnes. Siège de concentration lors de la Nationalisation, elle arrête son activité en mai 1980.

71 Les deux puits de la fosse Ledoux sont foncés en 1901 et 1902. Nationalisée, la fosse devient un siège d'extraction. Son activité s'arrête en 1988.

A peine 140 années séparent la fosse de La Sentinelle (1824) de la tour d'extraction du puits n°19 de Loos-en-Gohelle (1960). Courte période au regard de l'histoire humaine mais qui a vu un territoire se transformer de manière fulgurante. Les progrès successifs ont incité les entrepreneurs à étendre toujours davantage leur emprise en sous-sol comme en surface, imposant avec force de nouveaux éléments structurels au paysage traditionnel. Au cœur du système extractif, les carreaux de fosse n'ont cessé de s'agrandir, de se multiplier, de se diversifier et les chevalements[72] sont venus, par leurs hauteurs de plus en plus élevées, concurrencer et dépasser les clochers d'église.

Les fosses du Bassin minier du Nord-Pas de Calais et leurs vestiges offrent aujourd'hui un témoignage de l'évolution des techniques d'extraction et des modes de construction de ces outils fondamentaux de l'exploitation durant ces 140 années. Ce patrimoine technique illustre les différents passages d'un système énergétique à un autre : d'abord de l'énergie musculaire à la vapeur, puis, de la vapeur à l'électricité. Ces processus sont au cœur même des Révolutions Industrielles accomplies par l'Humanité.

Fosse de la Sentinelle, 1824, La Sentinelle. © SRMH 2008

Fosse Mathilde, 1832, modifiée en 1854, Denain. © SRMH 2008

Fosse n°1bis, 1887, Noeux-les-Mines. © SRMH 2008

Fosse d'Arenberg, 1900-1902, Wallers. © SRMH 2008

Fosse Delloye, 1928, Lewarde. © JP. Mattern-CHM

Fosse du 9-9bis, 1934, Oignies. © JP. Mattern-CHM

Fosse du 11-19, 1922 et 1960, Loos-en-Gohelle. © JP. Mattern-CHM

72 Aujourd'hui au nombre de 2.

Ce patrimoine technique témoigne également d'une autre transition, celle d'un territoire à dominante agricole à un territoire dominé par un nouvel ordre - l'ordre industriel - à la fois dans ses paysages mais aussi chez les hommes et les femmes qui le peuplent. Les fosses, lieux et outils de travail, symbolisent ce brusque passage d'une civilisation rurale à une civilisation industrielle et offrent par delà un témoignage exceptionnel sur l'apparition et la constitution d'une classe ouvrière unie par un même métier.

« Moralité des mineurs mêlée d'orgueil, virilité.
Lutte quotidienne, héroïque. Ecole de courage, de patience, de résignât.
Nature même du travail. - Terribles dans les grèves.
Bravant la misère, la mort, s'entêtent à la parole donnée[73]*. »*

Le « *travail à la fosse* » a forgé et soudé une communauté solidaire. A l'exemple de tous les bassins industriels miniers, ce travail a été le pivot du territoire et a constitué une véritable valeur référentielle. Les conditions de travail sont extrêmes et pénibles. La Mine impose aux corps de véritables martyrs et menace à tout instant l'intégrité physique des mineurs : travail en souterrain à de grandes profondeurs, obscurité, forte chaleur, manque d'air, menace d'effondrement ou d'affaissement des galeries, coups de poussière, explosions de gaz... Découlant de ce mode de travail difficile et de l'obligation de travailler ensemble sur une taille est née une cohésion de groupe, un esprit de corps unissant chacun des mineurs au fond. La nature même du travail minier a créé une identité collective, le travail au fond étant une entreprise collective : de l'exécution correcte du travail individuel dépendait la sécurité des camarades et de l'équipe. Cette identité s'est ainsi appuyée sur le partage d'un métier difficile et s'est exprimée pleinement par une solidarité soutenue entre les mineurs.

Groupe de cafuts (trieuses) au début du 20e siècle. © CHM

Mineurs à l'abattage vers 1900. © CHM

Cafuts et galibots au triage dans les années 1950. © CHM

Mineurs à l'abattage dans les années 1970. © CHM

73 Emile Zola, ***Mes notes sur Anzin*** in La Fabrique de Germinal, dossier préparatoire de l'œuvre, C.Becker, ed. Sedès, Paris, 1986, p.486.

Mineurs de fond de la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Liévin vers 1900. © Gauhéria

Groupe de mineurs et galibots vers 1900. © CHM

Ce travail à la mine est de même à la source d'une identité individuelle. L'habileté manuelle, la technicité, l'endurance et la force physique d'abord éprouvées au fond ont également constitué un critère d'évaluation au sein de la communauté. S'il garantissait d'abord et avant tout un moyen de subsistance, le travail était aussi un moyen de positionnement social au sein de la cité en permettant d'acquérir une reconnaissance, un statut et l'estime de l'entourage professionnel, ce dernier aspect étant d'autant plus important pour les mineurs d'origine étrangère alors en quête de reconnaissance et d'enracinement.

En mars 1906, une des plus grandes catastrophes minières, la Catastrophe des Mines de Courrières, provoque un vaste mouvement de solidarité dans le Bassin minier et en Europe. Symbolique par son ampleur, cette catastrophe a profondément marqué la mémoire du Bassin minier mais également celle de la Région. Par la solidarité européenne spontanée qu'elle a fait naître, elle témoigne également de cette histoire industrielle universelle des bassins miniers : les travailleurs de la mine sont résolument liés par une histoire commune, un métier et une culture.

Monument en hommage à la corporation minière, jardins des Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Lens. © Mission Bassin Minier

Aujourd'hui encore, ce rapport particulier au « *travail à la fosse* » est sensiblement enraciné dans le territoire : en témoignent les nombreuses stèles commémoratives en l'honneur de la corporation minière qui parsèment le Bassin minier. Eléments à part entière du patrimoine, ces modestes « lieux de mémoire » rappellent au quotidien l'histoire humaine liée à l'exploitation minière dans un territoire au service d'une industrie et d'un pays.

Groupe de mineurs à la fosse Déjardin, Groupe de Douai, dans les années 1970. © CHM

Mineurs remontant la statue de Sainte-Barbe un 4 décembre dans les années 1970. © CHM

2. a.2.1.2 Les terrils

Carte n° 08

Les terrils symbolisent par excellence l'image et l'identité du Bassin minier non seulement au sein de l'espace régional du Nord-Pas de Calais mais aussi à l'échelon national. L'impact paysager et environnemental de ces collines artificielles, aux formes variées et aux volumes impressionnants, est, en territoire de plaines, considérable et saisissant.

Terril conique de Harnes. © JP. Mattern-CHM

Représentation d'un terril près de la fosse Mathilde à Denain, vers 1850. © CHM

Le Bassin minier a compté jusqu'à 350 dépôts de schistes officiellement recensés, en incluant les cavaliers en remblais[74] : il en reste actuellement 225. Ils sont aujourd'hui les seules traces visibles et palpables de la veine de charbon et de la matière qui a été arrachée en sous-sol de manière continue d'Est en Ouest. De par la géologie et la nature du gisement houiller du Nord-Pas de Calais, l'extraction de la houille s'est accompagnée d'importantes quantités de matières stériles telles que grès, schistes, calcaires ou encore marnes (les morts terrains). Après les opérations de triage, pour environ une tonne de charbon, près d'une tonne de stériles est également extraite. Sans grande valeur économique, ces matières stériles sont déversées et stockées à proximité des fosses. La diversité des formes et la hauteur des terrils actuellement présents dans le Bassin minier s'expliquent essentiellement par l'évolution technique des mises à terril mais également par la disponibilité et la nature des surfaces au sol nécessaires à leur édification.

Au 18e siècle et dans la première moitié du 19e siècle, le mineur évite soigneusement d'extraire d'autres roches que le charbon et les stériles sont laissées sur place dans les galeries. Les premiers terrils apparaissent dans les années 1850. Les moyens techniques (cages d'extraction) et les moyens technologiques (puissantes machines à vapeur) permettent d'extraire au jour plus facilement les produits de l'exploitation mais également les matériaux stériles, schistes et grès. Dans le Hainaut et les plaines de la Scarpe et de l'Escaut (Est du Bassin minier), régions hautement marécageuses, les stériles ont, dans un premier temps, servi de remblais aux zones humides non cultivables et non urbanisables. Les premiers dépôts de schistes ont également servi à reboucher les ornières de certaines rues ou encore des vallons incultes. Quand ces stériles ne servaient pas de remblais, ces matériaux étaient déposés par les ouvrières à proximité de la fosse d'abord au moyen de paniers, puis par un système de rails et de wagonnets tractés par l'homme et le cheval. Ces premiers terrils sont des terrils plats, leurs pentes sont douces et leurs surfaces, parsemées de petits monticules, sont irrégulières. En comparaison avec les générations de terrils suivantes, leurs dimensions

Ouvrière chargée du déblaiement des stériles, début 19e siècle. © CHM

74 Cf. 2. a.2.1.3

sont modestes avec une hauteur de 10 à 30 mètres et une longueur variant de 100 à 300 mètres pour un volume maximal d'un million de m^3. Il reste peu de traces de ces premiers terrils. De manière générale, ils ont été recouverts par les nouveaux matériaux issus de techniques postérieures de mise à terril.

Les terrils, marqueurs essentiels du paysage minier, Beaumont dans les années 1930. © Delcampe.

A la fin du 19e siècle, les techniques de mise à terril évoluent parallèlement aux techniques d'extraction. L'introduction du système de triage-criblage mécanisé et la contenance grandissante des berlines accroissent considérablement le volume des stériles à stocker. De plus, l'urbanisation croissante, l'augmentation du besoin en terres agricoles et le prix de ces dernières ne permettent plus aux Compagnies minières d'étaler les terrils. Il s'agit donc de les construire en élévation afin de limiter l'emprise au sol. Apparaissent dès lors les terrils de forme conique. Leurs édifications, désormais mécanisées, se font par rampes ou par téléphériques.

Passerelles de mise à stock et de mise à terril depuis le triage-criblage de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines d'Ostricourt vers 1900. © CHM

Sortie du triage-criblage mécanisé et dispositif de mise à terril de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Marles vers 1900. © CHM

Edification par rampe vers 1900. © Coll. A Paillart

Une fois le sommet atteint, leurs contenus sont renversés, elles redescendent automatiquement par la seconde rampe jusqu'à la passerelle où elles sont à nouveau poussées jusqu'au triage.

Pour l'édification par rampes, les berlines chargées de stériles arrivent directement du triage par une passerelle métallique semblable aux passerelles de mise à stock. Des ouvrières sont chargées de les pousser jusqu'au pied du terril. Un treuil actionne un câble de traction permettant aux berlines de remonter l'une des deux rampes sur rail disposées de manière parallèle sur le terril.

Edification du terril conique de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Marles vers 1900. © CHM

Concernant l'édification par téléphériques, les matériaux sont chargés dans des « cuves » depuis le triage. Un treuil actionne un câble passant par des pylônes au nombre variable. Les cuves sont ensuite déchargées entre deux pylônes. Une station de retournement permet aux cuves de revenir vers le triage. Ces deux modes de mise à terril sont utilisés jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les terrils coniques ainsi édifiés sont, en volume, trois fois plus important que les premiers terrils. Ils atteignent environ 100 mètres d'altitude pour un rayon de 100 à 200 mètres et pour un volume de 1 à 3 millions de m^3.

Système de mise à terril par téléphérique à la sortie de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Marles vers 1900. © CHM

Edification d'un terril conique par téléphérique. © CHM

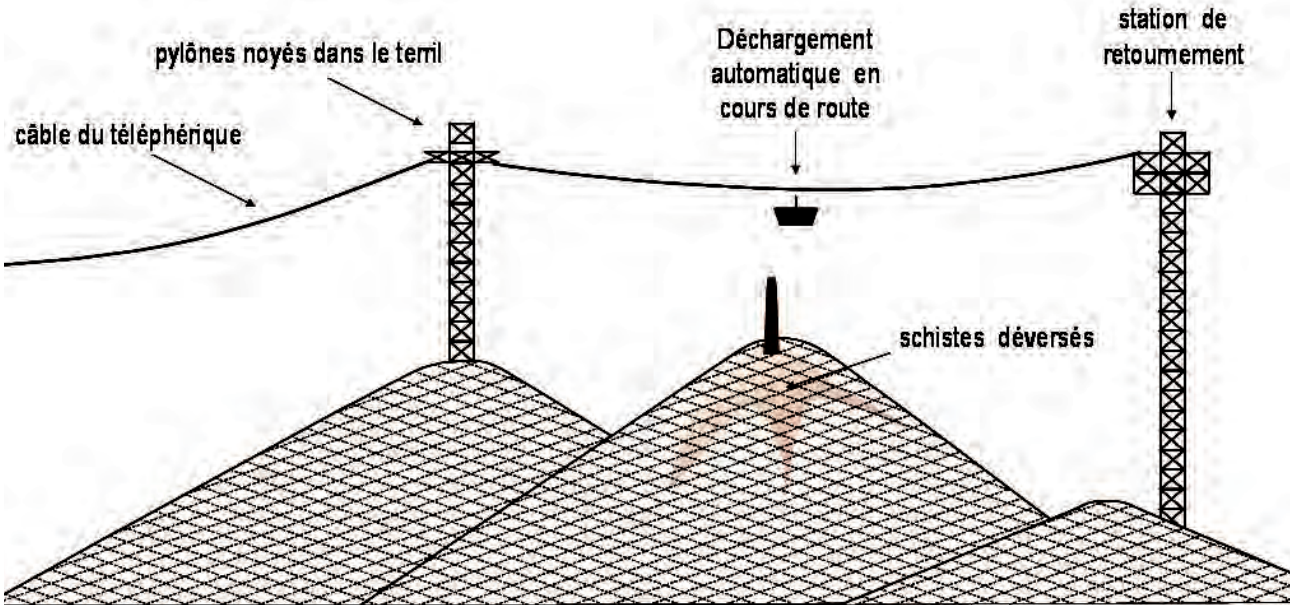

Schéma de mise à terril par téléphérique. © CPIE-Chaîne des terrils

Terril de la Bleuse Borne à Anzin. © BMU

Après la Nationalisation, la mise à terril par téléphérique est perfectionnée. La hauteur et la robustesse des pylônes est à la mesure des quantités considérables de stériles remontées au jour, Oignies dans les années 1950. © Delcampe

Paysage minier à Noeux-les-Mines vers 1960 © CHM

Dans le contexte de la Nationalisation, de la Bataille du Charbon et des efforts de modernisation, les grands terrils modernes, parmi les plus monumentaux, sont liés aux sièges de concentration. Les milliers de tonnes de charbon remontées chaque jour depuis ces sièges entraînent l'évacuation et le stockage de milliers de tonnes de stériles. Les terrils qui émergent sont de deux formes : coniques et à plateaux.

Les terrils coniques modernes sont toujours édifiés par rampes mais selon un système perfectionné, par skips. Les stériles sont accumulées dans des trémies situées au pied du terril. Un treuil actionne un câble passant par des chevalets disposés sur le flanc du terril et relié à une tête de versage située au sommet. Des berlines chargent les stériles depuis les trémies et montent sur une rampe sur rail. Parvenues à la tête de versage, elles sont déversées et puis redescendent.

Tête de versage, système de mise à terril par skip. © Coll. JM Minot

Terril conique dit « Sainte Henriette » à Hénin-Beaumont. © JP Mattern-CHM

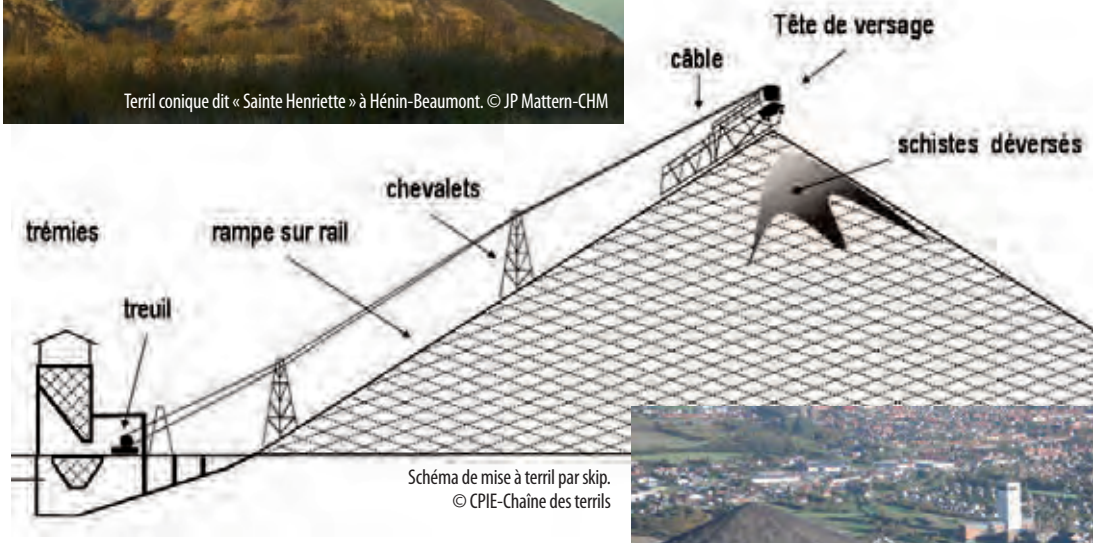

Schéma de mise à terril par skip.
© CPIE-Chaîne des terrils

Des terrils coniques sont également édifiés par rampe et couloirs métalliques mobiles, déplacés au fur et à mesure de leurs édifications. De ce type de mise à terril résulte une forme en épis, les déversements successifs formant de petits monticules réguliers sur les flancs de ces terrils. Tel est le cas des terrils jumeaux de la fosse 11-19 de Lens qui dépassent les 140 mètres de hauteur, s'étalent sur 90 hectares pour 24 millions de m^3.

Les terrils jumeaux de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle. © Ph.Frutier/Altimage

Système de couloirs métalliques mobiles. © CHM

Terrils de zones humides, les terrils à plateaux ont généralement été édifiés sur des terrains trop meubles pour en supporter la charge : les terrils coniques auraient menacé de s'affaisser et de glisser. Ces terrils tout en longueur sont, pour la plupart, édifiés par convoyeurs à bandes ou par trains.

Terril plat dit « des Pinchonvalles » à Avion. © JP. Mattern-CHM

Déchargement des wagons-bennes tractés par une locomotive.
© CHM

Dans le cas des convoyeurs à bandes, un « tapis roulant » installé sur le plateau du terril déplace des wagons-trémies directement chargés depuis les lavoirs. Une station de déversement permet de basculer le contenu des wagons. Dans le cas de convois ferroviaires, les matériaux stériles sont directement chargés depuis les lavoirs dans des wagons-bennes (wagons Panama ou Western) tractés par une locomotive.

Parvenus sur le plateau du terril, les wagons sont basculés sur le côté pour décharger les schistes. De dimensions particulièrement impressionnantes, leurs superficies varient autour de 100 hectares pour des volumes de 20 millions de m^3.

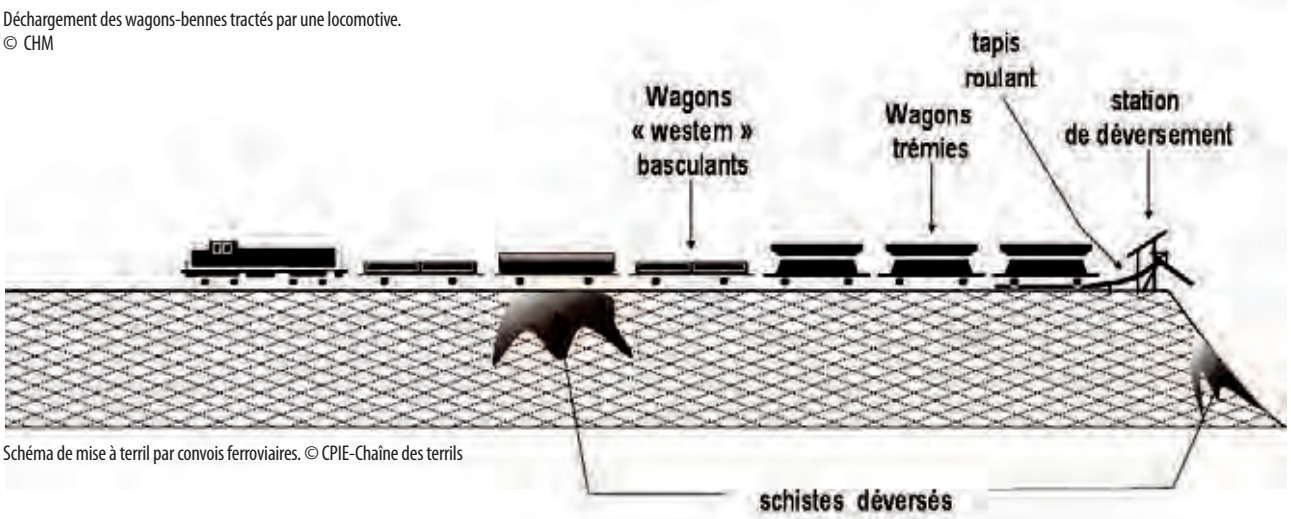

Schéma de mise à terril par convois ferroviaires. © CPIE-Chaîne des terrils

Vestiges de rampe sur l'un des terrils jumeaux de la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle. © BMU

Il ne reste que des traces ténues des installations de mise à terril. Elles ont toutes été démantelées non seulement pour des raisons de sécurité mais aussi pour en récupérer les matériaux. Les têtes de versage ont été démontées ainsi que les chevalets, les treuils et les rails. Quelques éléments ponctuels ont néanmoins été conservés tels des pylônes ou encore des traverses de béton.

Des débuts de l'exploitation charbonnière à nos jours, l'histoire et la perception des terrils ont beaucoup évolué. Pendant toute la durée de l'exploitation, les terrils étaient avant tout considérés comme des décharges géologiques sans intérêt[75]. Déchets imposés de fait par la nature de l'activité, ils n'étaient absolument pas la préoccupation des entrepreneurs : dans les années 1960, ils ne figuraient toujours pas sur les cartes des infrastructures minières. Il faut attendre le début des années 1970 et la fermeture progressive des puits pour que les terrils fassent l'objet d'un premier inventaire en prenant en compte leur valeur marchande et leurs potentialités en termes de récupération des sous-produits.

Les premiers terrils visés sont les terrils édifiés avant 1920 et dans lesquels il restait beaucoup de charbon et de particules charbonneuses. Ces matériaux sont récupérés et triés à nouveau afin d'alimenter les centrales thermiques. D'autres terrils sont devenus de véritables réserves de matières premières et leurs schistes sont récupérés pour servir à de nombreux travaux publics : routes, autoroutes, rings, contournements, remblaiements. Aujourd'hui encore, 28 d'entre eux sont encore exploités avec des concessions dont les échéances vont de 2010 à 2049.

Exploitation d'un terril. © CHM

Végétalisation du terril de La Tour d'Horloge à Carvin. © Ph.Frutier/Altimage

Si certains terrils disparaissent, une très grande majorité d'entre eux a pour vocation de demeurer durablement dans ce paysage comme marqueurs de l'espace et des mémoires. Les terrils font depuis une vingtaine d'années l'objet d'une attention et d'une protection toutes particulières grâce à l'action fondatrice de la Chaîne des Terrils et à leur intégration dans la « Trame Verte » régionale portée par la Mission Bassin Minier[76]. Pour la majorité des terrils, une végétation spontanée les a progressivement colonisés et modelés. D'autres ont fait l'objet de vastes programmes de reconquête initiés par l'homme et basés sur leur végétalisation et/ou leur réaménagement. Devenus de véritables collines « vertes », ils offrent aujourd'hui un support et un cadre d'activités de loisirs dans des espaces denses et fortement urbanisés.

Flore spontanée sur un terril. © Ph.Dupuich

Terril 175 à Raismes. © BMU

75 En comparaison avec d'autres types d'infrastructures minières, il existe peu d'archives concernant les mises à terrils.
76 Cf. Plan de gestion partie 5.

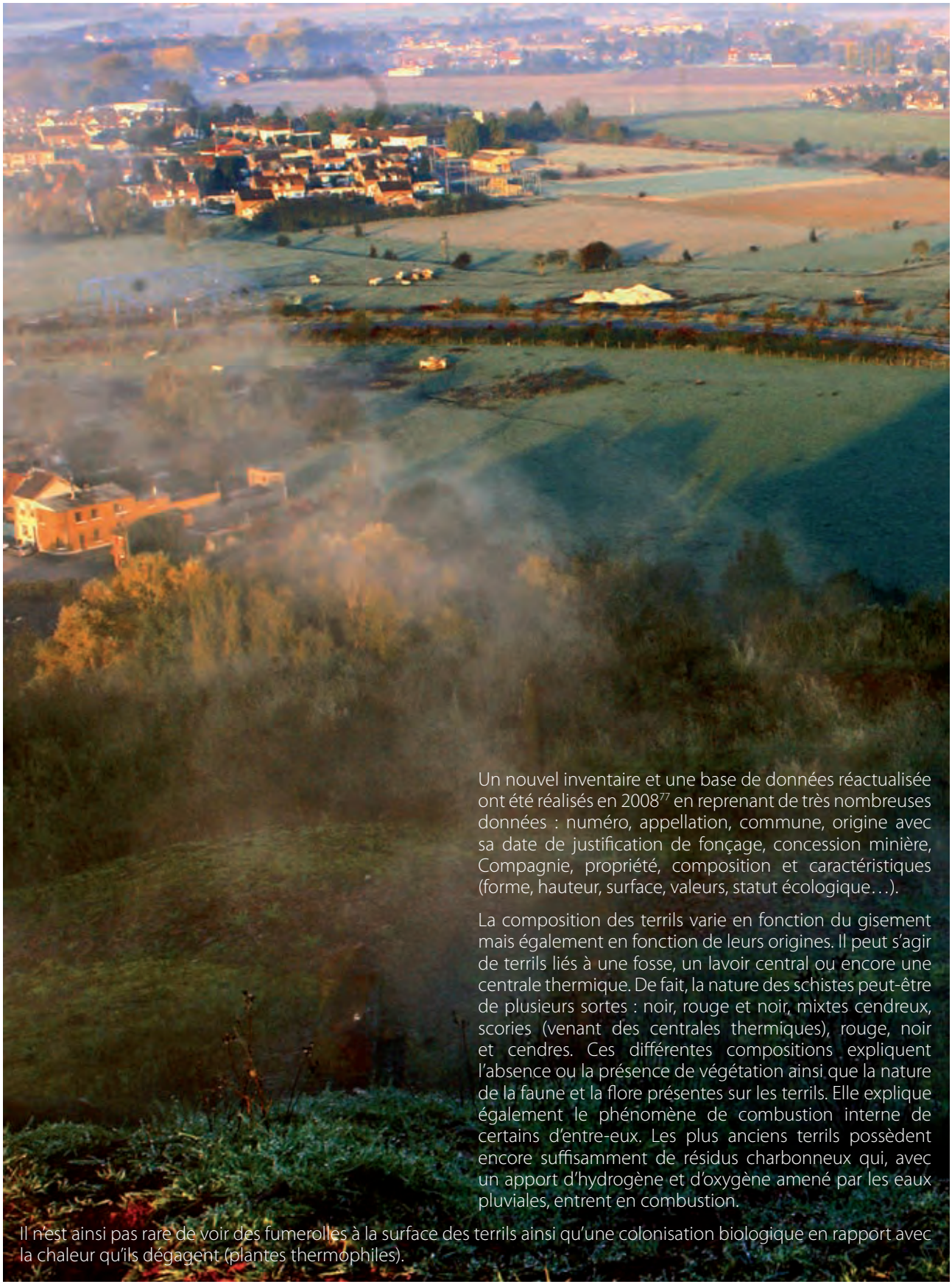

Un nouvel inventaire et une base de données réactualisée ont été réalisés en 2008[77] en reprenant de très nombreuses données : numéro, appellation, commune, origine avec sa date de justification de fonçage, concession minière, Compagnie, propriété, composition et caractéristiques (forme, hauteur, surface, valeurs, statut écologique…).

La composition des terrils varie en fonction du gisement mais également en fonction de leurs origines. Il peut s'agir de terrils liés à une fosse, un lavoir central ou encore une centrale thermique. De fait, la nature des schistes peut-être de plusieurs sortes : noir, rouge et noir, mixtes cendreux, scories (venant des centrales thermiques), rouge, noir et cendres. Ces différentes compositions expliquent l'absence ou la présence de végétation ainsi que la nature de la faune et la flore présentes sur les terrils. Elle explique également le phénomène de combustion interne de certains d'entre-eux. Les plus anciens terrils possèdent encore suffisamment de résidus charbonneux qui, avec un apport d'hydrogène et d'oxygène amené par les eaux pluviales, entrent en combustion.

Il n'est ainsi pas rare de voir des fumerolles à la surface des terrils ainsi qu'une colonisation biologique en rapport avec la chaleur qu'ils dégagent (plantes thermophiles).

Fumerolles à la surface d'un terril en combustion. © Ph.Dupuich

77 En annexe

Dans une logique de conservation et de valorisation, les terrils sont aujourd'hui distingués en fonction de leurs formes, de leur histoire et de leurs caractéristiques propres.

Le terril monumental n°14 d'Auchel. © Mission Bassin Minier

Le terril monumental, souvent issu des efforts de concentration, est un terril dont la surface et le volume suscitent un sentiment de gigantisme.

Les terrils signaux n°2 et 3 d'Haillicourt. © Ph. Frutier/Altimage

Le terril signal est un terril dont l'impact visuel peut se mesurer à plus de 15 kilomètres. Il est en général conique.

Le terril mémoire Renard à Denain, issu de la fosse Renard qu'Emile Zola a visitée dans le cadre de ses travaux préparatoires pour la rédaction de *Germinal*. © BMU

Le terril mémoire est lié à un évènement historique de type catastrophe ou à un fait populaire. Cette catégorie relève d'une dimension immatérielle.

Le terril n°196 à Condé-sur-l'Escaut. © Mission Bassin Minier

Les propriétés du **terril nature** lui confèrent un aspect d'espace naturel doté de boisements, de strates herbacées ou buissonnantes, apparus spontanément ou plantés. Le terril dit « nature » s'oppose visuellement à la noirceur originelle de son aspect primaire. Des aménagements pour l'accueil du public et des activités pédagogiques y sont souvent menés.

Le terril loisirs est un terril dont les matériaux ont servi de support à la création d'une base de loisirs, d'un parc urbain à vocation ludique ou d'un espace vert de proximité doté d'équipements sportifs.

Terril du parc des glissoires à Avion. © CPIE-Chaîne des terrils

Les premières requalifications et réaménagements des terrils ont avant tout obéi à des exigences de mise en sécurité, sans considération évidente pour la nature originelle des sites. Les interventions de terrassement ou de nivellement étaient nécessaires au maintien de la stabilité des pentes. Des dispositifs d'écoulement des eaux pluviales ont également été installés et le pré-verdissement par le biais de plantations a également permis d'endiguer l'érosion des talus. Certains dépôts de schistes ont accueillis des effluents de produits de cokéfaction (usines à boulets, cokeries) et les produits chimiques dérivés ont été entreposés sur les sites. Dans ce cas, la dépollution des zones affectées par enlèvement ou confinement a de même nécessité la requalification des sites.

Terrassement d'un terril à Dourges. © Ph. Dupuich

Une nouvelle approche préconise aujourd'hui l'intervention douce, respectueuse de la biodiversité et des équilibres biologiques qui se sont installés spontanément sur les terrils. Dans une perspective de développement durable, les aménagements ainsi mis en œuvre évitent la dénaturation du terril : les terrassements sont bannis, le pré-verdissement accompagne l'existant et les cheminements ne viennent que sommairement drainer le site. Des aménagements pour l'accueil du public (éclairage, pavage, mobilier, centre d'accueil, œuvre d'art) viennent compléter ces requalifications plus légères.

Aménagement en colimaçon sur le terril n°9 d'Haillicourt. © JP. Mattern-CHM

Les terrils accueillent une végétation pionnière et spontanée et se révèlent être de véritables écosystèmes à part entière. La chaleur – la température à la surface d'un terril est de 5°C supérieure à la terre environnante –, l'altitude, la composition du terril sont autant de facteurs propices au développement d'espèces animales ou végétales, souvent inconnues de la région. Les terrils constituent des refuges exceptionnels pour la flore et la faune sauvages, parfois amenées par le vent, les trains et les hommes, venant de la Méditerranée ou des montagnes : lézards, papillons, criquets…

Pavot cornu. © CPIE-Chaîne des terrils

Criquet à ailes bleues. © CPIE-Chaîne des terrils

Pourpier potager. © CPIE-Chaîne des terrils

Bouleaux. © Mission Bassin Minier

Ils servent également de repères aux oiseaux migrateurs. Les bouleaux ont la préférence des terrils à la composition acide mais ils abritent, de même, plantes thermophiles, épineux, églantiers, aubépines, genêts, chênes, frênes, charmes et hêtres. Ainsi, le terril des Pinchonvalles compte plus deux cents espèces végétales, abritant oiseaux et batraciens. Ces terrils sont, pour la plupart, gérés par des statuts écologiques. Mises à part les Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), ils peuvent être aussi classés en zone Natura 2000 et protégés par un arrêté de biotope (cf. Plan de gestion).

Le terril n°97 à Méricourt. © JP. Mattern-CHM

Le terril n°98 à Estevelles. © JP. Mattern-CHM

Leur gestion, leur valorisation et leur devenir sont également porteurs de riches symboles. Les terrils, par leur volume envahissant et leur hauteur imposante, témoignent de la fulgurance et de la violence de l'impact de l'industrie minière sur l'environnement antérieur. Pendant près de trois siècles, l'extraction du charbon s'est effectuée au mépris du cadre naturel. Par un extraordinaire retournement de valeurs, les terrils, héritage de l'exploitation d'une ressource non renouvelable, sont paradoxalement la ressource d'un nouveau modèle de développement durable.

Les terrils du Bassin minier offrent un paysage diversifié et hétéroclite, poursuivant son évolution. Supports de la mémoire, ils témoignent de l'ampleur des efforts menés par les hommes et les femmes au fond comme au jour : courage, fierté, abnégation, technicité mais aussi pénibilité et souffrance. Ils passent aujourd'hui assurément du statut de handicap à celui d'atout et leur portée symbolique est à la mesure de leur poids paysager. Techniquement indissociables du système extractif, leur présence et leur édification ont eu et ont toujours, des répercussions évidentes en termes paysagers et environnementaux.

En effet, par leur nature culminante, leur masse et leur forme, ils ont profondément bouleversé la morphologie terrestre originelle. En sous-sol, certains terrils ont perturbé, par leur poids, la stabilité des terrains qui les supportent. En surface, telle une chaîne montagneuse, les terrils ont créé et surimposé un nouveau relief modifiant ainsi définitivement les lignes d'horizon du Bassin minier.

Accrochant le regard de manière immédiate par leur masse et leur forme incongrues, les terrils sont de puissants marqueurs paysagers du territoire, qu'il s'agisse du paysage urbain ou d'un paysage beaucoup plus large dans lequel ils sont perceptibles de loin, depuis les Flandres jusqu'à l'Artois.

Le terril n°110 à Oignies. © JP.Mattern-CHM

Terrils jumeaux de la fosse n°11-19 depuis la campagne de la Gohelle. © Ph. Dupuich

2. a.2.1.3 Les infrastructures de transport

Carte n° 09

L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées et appelées dans le Bassin minier des cavaliers, des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, les infrastructures de transport du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Canal de la Deûle, Wingles. © BMU

Les cavaliers et les gares ferroviaires

Dans les années 1820-1830, l'évolution des techniques d'extraction par le biais de machines à vapeur s'accompagne d'une véritable fièvre ferroviaire : l'utilisation de la vapeur bouleverse les conditions de transport.

Cafuts chargeant le charbon dans les wagons vers 1900. © CHM

Vers les années 1840-1850, les cavaliers font leur apparition sur les carreaux de fosse. © CHM

Alors que les produits étaient auparavant expédiés par la route et surtout par le transport fluvial, l'association de deux inventions, le rail d'acier et la locomotive à vapeur, fait naître le chemin de fer stimulant l'industrie sidérurgique et permettant aux marchandises de circuler plus rapidement et à coûts réduits. A partir des années 1840-1850, le rail fait son apparition sur les carreaux de fosse.

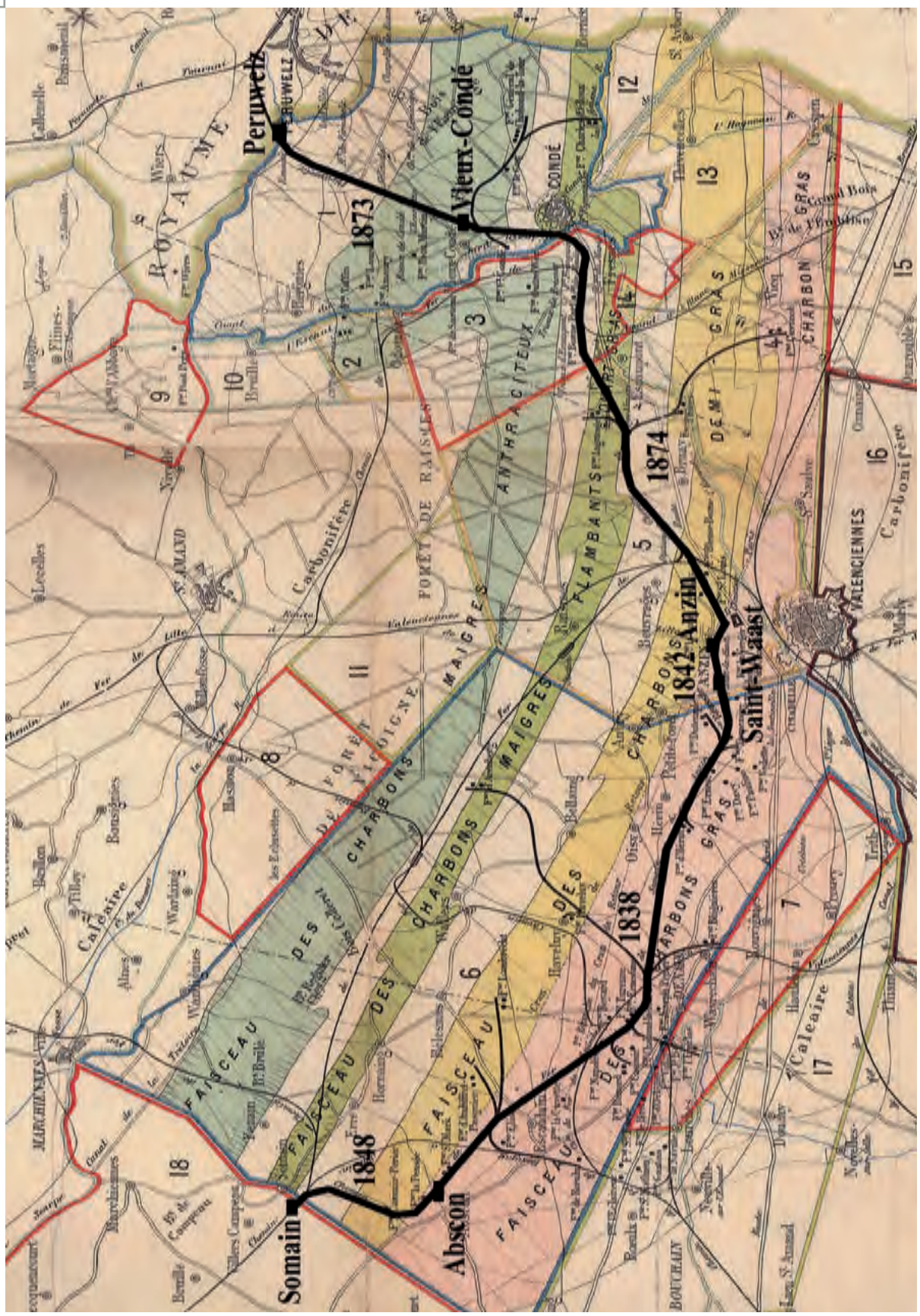

Le cavalier Somain-Peruwelz construit entre 1838 et 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin. © CHM

La Compagnie des Mines d'Anzin fut la première à installer son propre réseau ferroviaire. Avec l'aval de l'Etat accordé en 1835, la Compagnie débute en 1838 les travaux d'une des toutes premières lignes de chemin de fer en France avec un écartement standard de 1 435 mètres.

La gare de Saint-Waast, première gare du cavalier Somain-Péruwelz en 1838, Saint-Waast-Anzin. © JP Mattern-CHM

Cette ligne de chemin de fer relie l'ensemble des fosses de la Compagnie, dans la région de Valenciennes, d'abord vers les rivages d'embarquement de Denain (Escaut) puis vers la gare d'expédition de Somain. Le premier tronçon relie Abscon à Saint-Waast : la gare d'origine de Saint-Waast a été conservée et est aujourd'hui mise en valeur. Construit jusqu'en 1874, le réseau s'étend progressivement : Somain, Denain, Fresnes, Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé jusqu'à Péruwelz en Belgique. En voie unique, le cavalier Somain-Péruwelz mesure 40 kilomètres.

Servant également au service voyageurs, il demeure la propriété de la Compagnie des Mines d'Anzin jusqu'à la Nationalisation des Houillères en 1946. Charbonnages de France continue son exploitation jusqu'en 1974. Aujourd'hui, une partie du cavalier a été requalifiée et réaménagée à des fins de loisirs entre Bruay-sur-l'Escaut et Péruwelz, sur une longueur de 15 kilomètres.

Des signaux, des postes d'aiguillage et certaines gares dont la gare de Fresnes-sur-Escaut ont été conservés. En outre, le Centre d'Etudes Ferroviaires de Denain possède une locomotive à vapeur, la locomotive-tender l'Union, datant de 1886 et construite dans les ateliers de la Compagnie des Mines d'Anzin. Cette locomotive conduisait le charbon vers le rivage de Denain.

La locomotive-tender l'Union construite dans les ateliers de la Compagnie des Mines d'Anzin. © Cefnord

Anciens feux de signalisation bordant le cavalier. © Mission Bassin Minier

Cabine d'aiguillage de Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

Arrêt d'une locomotive devant un poste d'aiguillage dans les années 1950. © CHM

La gare de Fresnes-sur-Escaut. © SRMH 2008

La mise en place de ces réseaux ferroviaires a obéi à une organisation territoriale très spécifique et inhérente aux limites de concessions exploitées par chaque Compagnie minière. Ainsi, fonctionnant comme des entités indépendantes et concurrentielles, ces Compagnies avaient chacune leur propre réseau de cavaliers pour transporter le charbon depuis les lieux d'extraction jusqu'aux lieux de raccordement et de jonction communs : les gares de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord[78].

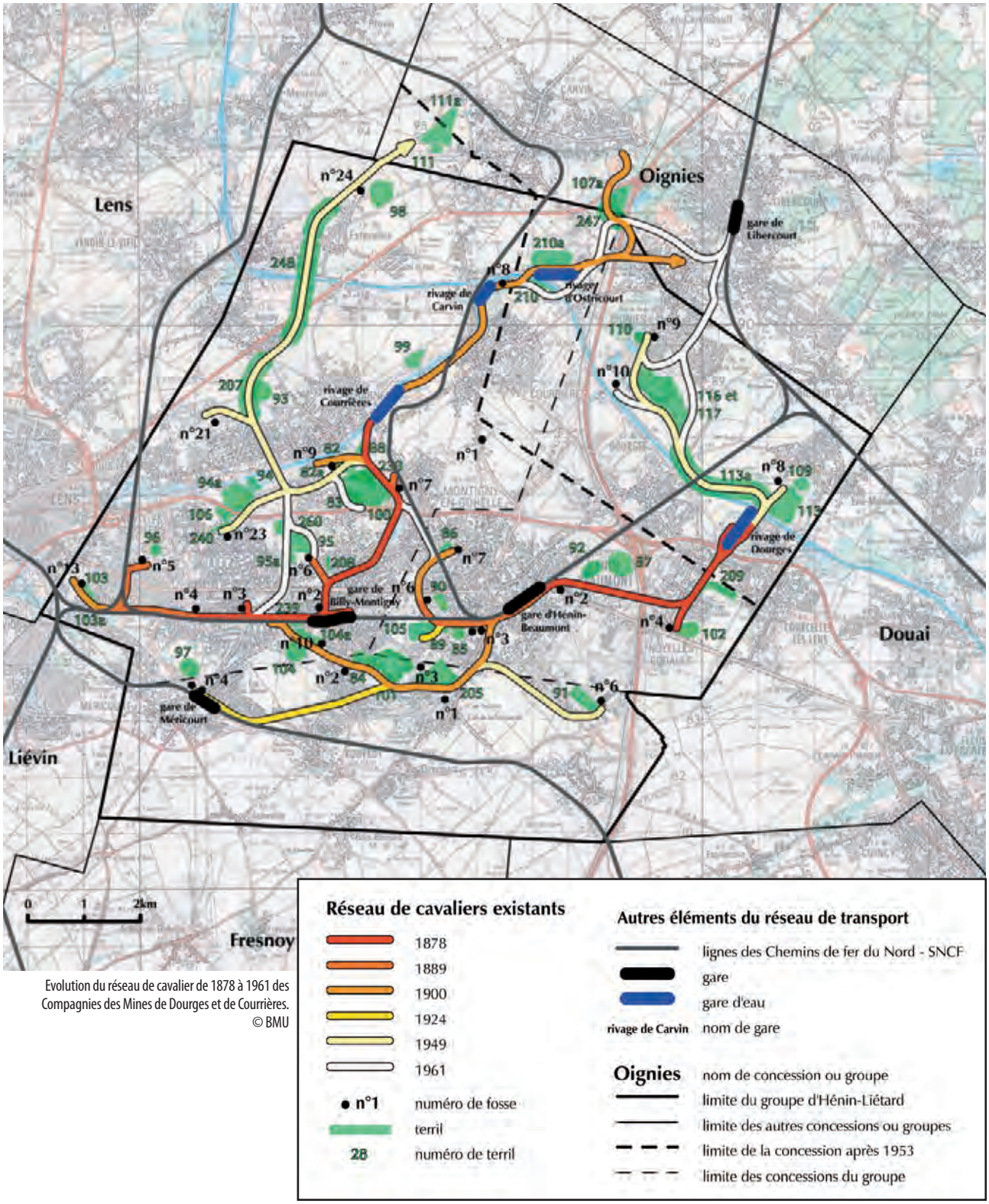

Evolution du réseau de cavalier de 1878 à 1961 des Compagnies des Mines de Dourges et de Courrières.
© BMU

78 La Compagnie des Chemins de Fer du Nord intègre en 1938 la Société Nationale des Chemins de Fer, SNCF.

Réseau de chemins de fer principaux de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord et des Compagnies minières en 1889. © CHM

Nœud ferroviaire de Somain. © Ph.Frutier/Altimage

Cette Compagnie a été créée en 1845 par le banquier James de Rothschild, Jean-Henri Hottinger et Edward Blount. Elle fait suite à une concession par l'Etat français des lignes Paris- Frontière belge en passant par Lille et Valenciennes. Rapidement, des embranchements sont accordés à destination des littoraux de la Manche à Dunkerque et Calais. Il s'agit d'assurer le trafic de la région du Nord, en particulier les régions minières, et d'étendre les ouvertures d'expédition vers Paris, la Belgique et la Grande Bretagne.

En 1846, la première ligne joint Paris, Douai et Lille. Le réseau est très vite étendu à Valenciennes, Lens, Béthune. Une multitude de réseaux secondaires dessert les petites villes et bourgs intermédiaires. Les gares de triage de Somain, située à l'Est, et celle de Lens, en position centrale à l'échelle du Bassin minier, ont été les points nodaux du transport et de l'expédition du charbon.

Gare de Lens en forme de locomotive. © JP Mattern-CHM

Les cavaliers étaient construits au fur et à mesure de l'ouverture des fosses et les réseaux n'ont cessé de s'étendre. Ils n'ont que très rarement relié deux concessions différentes. Seuls les regroupements de concessions et les efforts de concentration de la production avec la Nationalisation des Houillères en 1946 viendront modifier et faire évoluer ce schéma : les gares de jonction devenues superflues sont supprimées et le réseau de cavaliers est décloisonné et amélioré.

La réalisation des réseaux de cavaliers a nécessité une adaptation de ces infrastructures aux terrains existants. Leur construction s'est accomplie selon trois techniques différentes : la pose des rails au niveau du sol et des terrains naturels, la construction en déblai, c'est-à-dire par enlèvement des terres pour abaisser le sol et la construction en remblai, les voies étant surélevées sur des talus de schistes supportant les voies ferrées.

Cavalier en déblais entre Vendin-le-Vieil et Lens. © F. Kowalski-Chaîne des terrils

Cavalier au niveau du sol entre Vendin-le-Vieil et Wingles. © F. Kowalski-Chaîne des terrils

Cavalier en remblais à Lens. © F. Kowalski-Chaîne des terrils

Leur mise en place s'est accompagnée de l'édification de ponts, « d'ouvrages d'art », réalisés soit en maçonnerie, soit de structure métallique, et permettant le franchissement d'autres lignes de chemin de fer, de routes et de ruelles, de canaux ou de ruisseaux.

Ouvrage d'art de franchissement de l'Escaut de Vieux-Condé à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

Ouvrage d'art à Divion. © BMU

Cavalier entre Wingles et Vendin-le-Vieil. © F. Kowalski-Chaîne des terrils

Un inventaire des cavaliers a permis de classer les tronçons de cavaliers encore existants. Les tronçons aménagés sont des anciens cavaliers empruntant des linéaires aménagés spécifiquement pour le déplacement des modes de circulation douce.

Les tronçons désaffectés correspondent à des cavaliers abandonnés, sans voie ferrée. Aucun aménagement spécifique n'a été fait mais ils sont praticables en l'état. Les tronçons ferrés sont des sections ayant encore leurs rails, praticables pour les piétons mais pour les autres modes de circulation douce, des aménagements seraient nécessaires. Obstacles aux cheminements, les tronçons réaffectés ont aujourd'hui un autre usage et leurs assises ont été récupérées pour la construction de routes ou d'habitat.

Avec la fin de l'exploitation minière, les cavaliers ont perdu leur fonction première de transport et les sections encore ferrées aujourd'hui sont rares. Si la majorité des rails a été enlevée, beaucoup d'anciens cavaliers sont néanmoins praticables. Ils font en effet l'objet d'une attention particulière depuis quelques années et sont résolument intégrés dans l'espace et le cadre de vie actuel, notamment en devenant des réseaux de circulation douce. Ils sont également, sur le plan patrimonial, des éléments fondamentaux non seulement pour la compréhension des modes d'expédition du charbon mais aussi pour les liens qu'ils constituent entre d'autres types de patrimoine : fosses, chevalements, terrils, cités minières.

Cavalier à Vieux-Condé.
© F. Kowalski-Chaîne des terrils

Par le maintien de leurs tracés qui relient les carreaux de fosse et les terrils, les cavaliers exposent, de manière parfaitement lisible, le parcours du charbon depuis son extraction jusqu'à son expédition. Les cavaliers ponctuent très régulièrement le Bassin minier et constituent aujourd'hui de véritables corridors biologiques au même titre que les terrils. A première vue moins perceptibles dans le paysage que d'autres éléments tels les terrils ou les chevalements, ces réseaux de cavaliers ont indéniablement créé eux-aussi un nouveau relief en modifiant la morphologie des sols (par creusement ou surélévation) et ont constitué, par-delà, des couloirs délimitant et cloisonnant de multiples espaces sur l'ensemble du Bassin minier.

Cavalier à Wallers. © F.Kowalski-Chaîne des terrils

Le transport fluvial

Un tiers de l'expédition du charbon s'est réalisé par voies canalisées. La Deûle reliant Lille à Douai et la Scarpe sont très tôt canalisées (dès le 13e siècle) et leurs gabarits sont renforcés au Moyen-Age par l'intensification des échanges drapiers. Le canal de Lens (canalisation de la Souchez) reliant Lens, également ville drapière, à Lille par un embranchement à la Deûle est construit au 16e siècle. L'Escaut est, quant à lui, entièrement canalisé à la fin du 18e siècle.

L'Escaut à depuis le pont Jacob à Valenciennes. © JP.Mattern-CHM

Le canal de la Deûle à Wingles.
© Mission Bassin Minier

Dès le 18e siècle, la Compagnie des Mines d'Anzin puis la Compagnie des Mines d'Aniche vont donc tirer bénéfice d'un excellent réseau fluvial précédemment aménagé. Au 19e siècle, plusieurs nouveaux canaux sont réalisés. A l'Est, le canal reliant Mons - le charbonnage de Mons est alors exploité à l'aide de capitaux français- à Condé-sur-l'Escaut est achevé en 1818 : il permet un écoulement plus facile de ces houilles « françaises » vers Paris.

Cafuts chargeant une péniche à Denain vers 1900. © CHM

En 1819, est également réalisé le canal de la Sensée. En 1822, le Canal d'Aire depuis La Bassée à Bauvin permet de raccrocher l'Ouest du futur Bassin du Pas-de-Calais au canal de la Deûle. Au début du 20e siècle, débute la construction du canal du Nord (1908), achevé dans les années 1960 et permettant également le trafic vers Paris.

Avec l'arrivée des chemins de fer sur les carreaux, les berlines arrivaient par rail depuis les lieux de production aux quais d'embarquement. Dans un premier temps, ce sont des ouvrières qui chargent les péniches à l'aide de pelles et de grues situées sur le rivage.

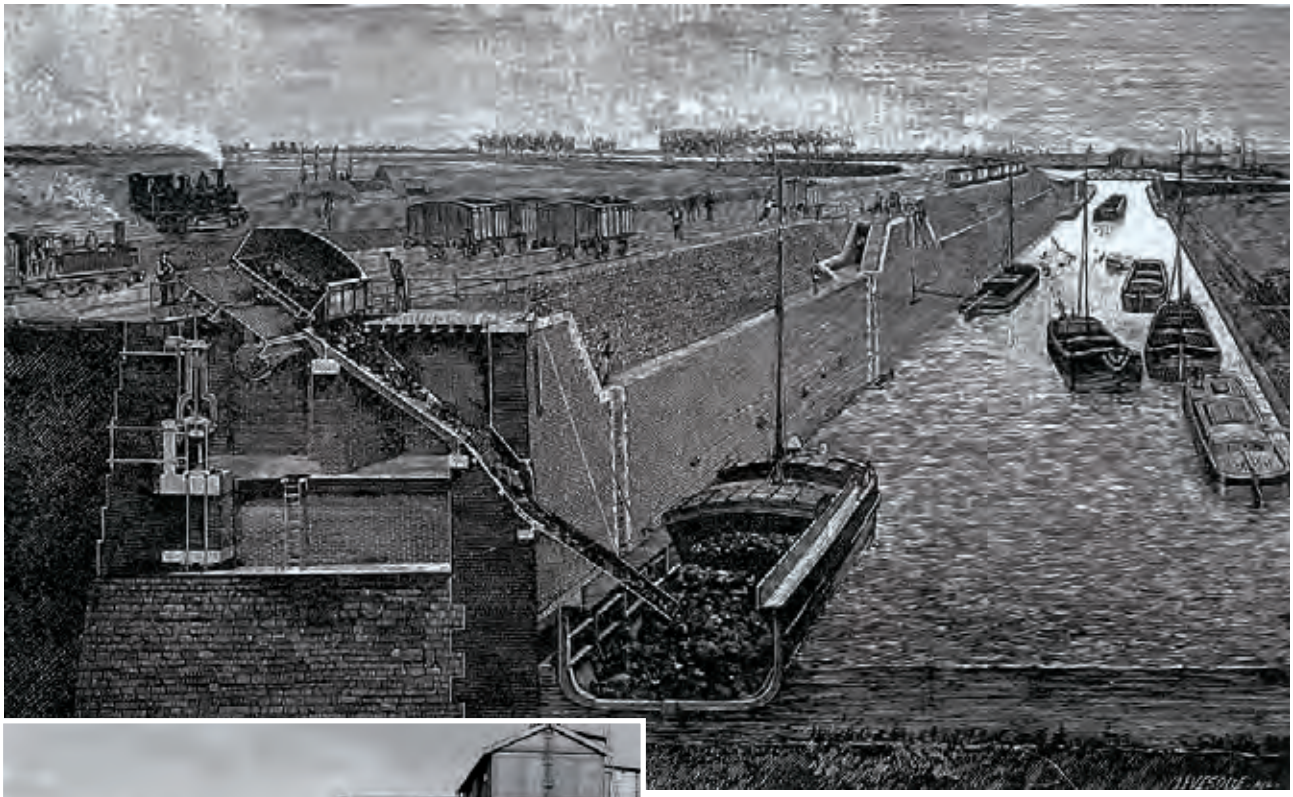

Rivage d'embarquement de la Compagnie des Mines de Marles au début du 20e siècle. © CHM

Rivage Gayant à Douai dans les années 1960. © CHM

A la fin du 19e siècle, les péniches sont placées directement sous des wagons trémies qui se déchargent dans les soutes. Ce système est sans cesse perfectionné par la suite, et notamment après la Nationalisation.

Parmi les gares d'eau encore présentes dans le Bassin minier, il faut distinguer les gares d'eau de batellerie, dans lesquelles les Compagnies possédaient un rivage, par exemple les gares d'eau de Denain pour la Compagnie d'Anzin ou d'Ostricourt pour celle de Courrières, de celles construites à l'initiative exclusive des Compagnies et réservées au transport de leur propre charbon comme celle de Béthune pour la Compagnie des Mines de Béthune.

Ces dernières ont souvent été construites à l'extrémité des concessions, réalisées par élargissement du canal qu'elles empruntent et isolées de toute autre activité. Quelques unes de ces gares d'eau sont aujourd'hui en état de friches industrielles mais la plupart d'entre elles ont fait l'objet d'une requalification paysagère et sont devenues des plans d'eau, des parcs urbains ou des espaces de détente et de loisirs.

Gare d'eau de Denain. © CHM

Gare d'eau de Béthune. © BMU

****

Associée aux carreaux de fosse et aux terrils, la permanence des infrastructures de transport du charbon dans le Bassin minier, qu'il s'agisse des cavaliers, des gares ou des gares d'eau, offre un témoignage complet de l'exploitation minière en tant que système technique fonctionnel et complexe qui s'est étendu sur l'ensemble du territoire et qui en a forgé l'identité. Leur présence et leur intégration, avérée ou à venir, dans les schémas d'aménagement territoriaux participent pleinement à l'évolutivité de ce territoire qui a été tourné, au cours de son histoire, de manière quasi-exclusive vers le charbon et son exploitation.

****

2. a. 2. 2 L'héritage social

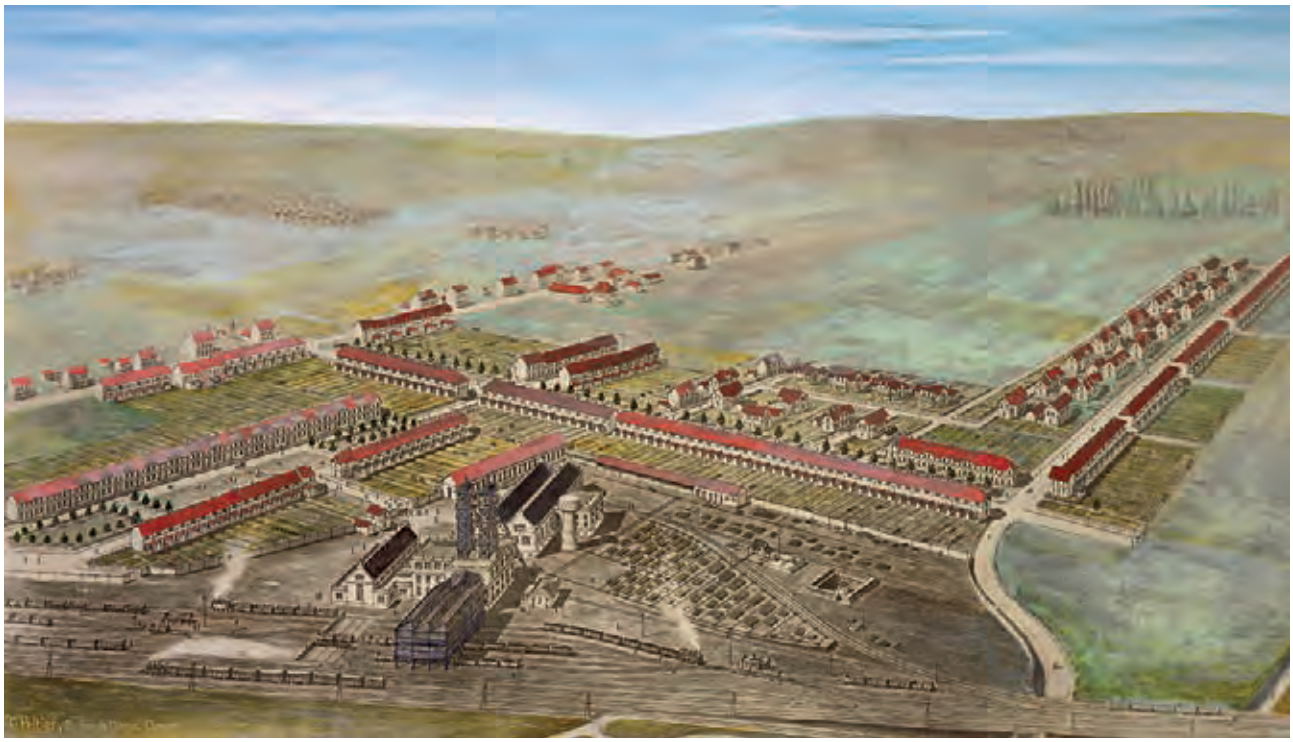

Vue d'ensemble de la fosse n°7- 7bis de la Compagnie des Mines de Lens et de ses cités ouvrières dans les années 1920. ©CHM

Le patrimoine bâti et technique lié aux carreaux de fosse a engendré solidairement et en étroite continuité d'inscription au sol un autre patrimoine architectural qui s'est développé en zones rurales comme en milieu urbain ou péri-urbain : celui des habitations ouvrières et des très nombreux équipements collectifs « offerts » par les Compagnies. Ces lieux de vie expriment encore dans leur morphologie très diversifiée tout un éventail d'expériences voulues par des stratégies patronales évolutives, mais demeurent aussi imprégnés d'habitudes familiales et de sociabilité dont la mémoire a besoin d'être constamment resituée dans son cadre matériel.

L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside, précisément, dans l'importance et la densité des témoignages liés à l'habitat et dans la vivacité persistante de l'attachement à des valeurs sociales qui ont pris naissance aussi bien dans la maison privée que dans le travail au fond de la mine.

2. a.2.2.1 Les cités minières

La recherche du modèle de cité ouvrière en Europe

A proximité de filatures, de manufactures ou de forges, la construction de logements ouvriers n'était pas ignorée au 18e siècle mais ceux-ci n'en demeuraient pas moins ponctuels et modestes. Au cours du 19e siècle, avec l'explosion industrielle et le nombre croissant de travailleurs affluant dans les grandes villes industrielles ou près des grands centres de production, les problèmes de logement et le sort de la main-d'œuvre sont devenus une préoccupation majeure parmi les architectes, les entrepreneurs industriels et les penseurs sociaux. Timide dans un premier temps, le mouvement de réflexion sur l'amélioration de la vie matérielle et sociale des ouvriers se précise et s'affine à partir des années 1850. Mouvement collectif, les échanges d'idées et de solutions vont alors s'intensifier dans toute l'Europe.

Quartier ouvrier de Londres vers 1870, illustration par Gustave Doré.

TABLEAU
DE
L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL
DES OUVRIERS
DANS LES MANUFACTURES DE COTON, DE LAINE ET DE SOIE
PAR M. VILLERMÉ,
TOME PREMIER.
PARIS.
JULES RENOUARD ET Cie, LIBRAIRES,
1840.

Publication en 1840 des enquêtes menées par Louis Villermé sur les conditions de travail et de vie des ouvriers en France dans la première moitié du 19e siècle. © BNF

Les questions du logement et du bien-être de la main d'œuvre sont d'abord soulevées par les médecins hygiénistes, que ce soit en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas. Ces médecins dénoncent les effets pervers de l'Industrialisation et les mauvaises conditions de logement aggravant les risques de mortalité (épidémies), encourageant la délinquance et causant une faible productivité de la main d'œuvre. En France, c'est Louis Villermé[79](1782-1863), médecin et sociologue, qui déclenche le débat politique et humanitaire en dénonçant le sort des ouvriers textiles dans les régions de Lille et de Rouen dans ses enquêtes menées en 1833 et publiées en 1840 dans *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie*. Associés aux principes du christianisme en grande partie basés sur la notion de charité, ces constats et ces considérations hygiénistes se retrouvent rapidement au centre d'actions menées en faveur des plus modestes et de la réflexion sur l'habitat ouvrier.

Une chambre d'ouvrier à Londres au 19e siècle. ©Peabody Trust

Ces préoccupations n'étaient pas absentes de la fin du 18e siècle et de la première moitié du 19e siècle. Plusieurs industriels philanthropes tentent d'y apporter, à leur mesure, des solutions. En France, la Saline Royale d'Arc-et-Senans[80] édifiée entre 1774 et 1779 par Claude-Nicolas Ledoux doit être considérée comme une expérimentation remarquable de regroupement, au sein d'un même ensemble d'ateliers, de bâtiments de direction et d'habitation à destination des ouvriers.

Maison du directeur de la Saline Royale. © BMU

Vue aérienne de la Saline Royale d'Arcs-et-Senans construite entre 1774 et 1779 selon les plans de Claude-Nicolas Ledoux. © Arcs-et-Senans

79 Il est également à l'origine de la loi sur la limitation du travail des enfants en 1841.
80 Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1982.

Fondée en 1786 par David Dales (1739-1806), New Lanark a également eu une profonde influence sur les courants sociaux du 19e siècle. Aux côtés des manufactures de coton, sont construites dès 1790 des rangées de logements ouvriers. A la tête de la société industrielle à partir de 1799, Robert Owen (1771-1858), gendre de David Dales, expérimente son approche philanthropique. Pour transformer le comportement et la condition des défavorisés, il émet l'idée de les retirer du milieu qui les influence. Il met en place des programmes de prise en charge sociale avec église, école, jardins ouvriers. New Lanark[81] est aujourd'hui considéré comme un des symboles du socialisme utopique[82].

Le village de New Lanark. ©M.Steiner

Représentation du village de New Lanark en 1799.
©New Lanark museum

Dans un autre domaine idéologique, le philosophe et économiste français Charles Fourier (1772-1837) vient également en 1822 nourrir les réflexions sur l'habitat à travers son phalanstère qui, basé sur l'association, doit être un modèle de salubrité et mener à « l'harmonie universelle ». Il prévoit qu'à l'intérieur de sa ville, les maisons, isolées les unes des autres, aient leurs dépendances et leurs jardins. Le fouriérisme eut de nombreux adeptes. Le Grand Hornu en Belgique (1819-1831) et sa cité ouvrière alimentent de même ces essais sur le logement ouvrier. Saltaire[83] au Royaume-Uni (édifié en 1853 par Titus Salt), le Familistère de Guise en France (construit entre 1860 et 1880 à l'initiative de Jean-Baptiste Godin) et Crespi d'Adda[84] en Italie (fondé en 1877 par Cristoforo Crespi) prolongent ces premières expériences paternalistes dans la seconde moitié du 19e siècle. Issues de la volonté et de la sensibilité paternaliste

Familistère de Guise construit par l'industriel Jean-Baptiste André Godin en 1859 selon les idées de Charles Fourier.

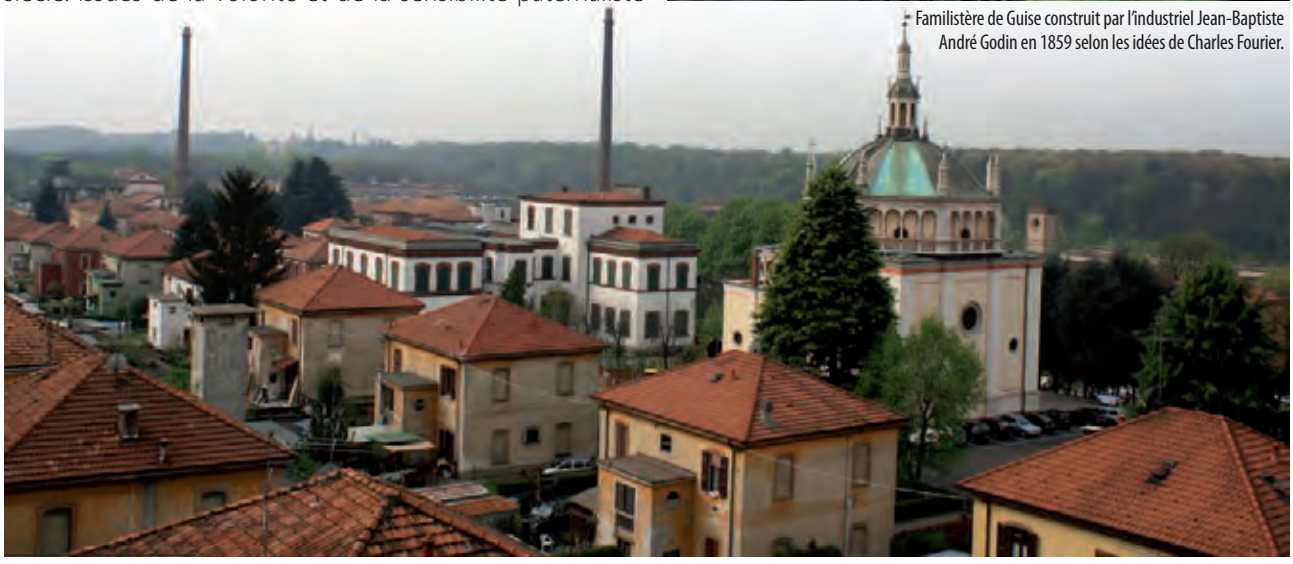

Usine et village ouvrier de Crespi d'Adda construit vers 1877. © Crespi d'Adda

81 Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2001.
82 Robert Owen, *A New View of Society*, 1816.
83 Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2001.
84 Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1995.

Idée d'un phalanstère par Charles Fourier.

de quelques capitaines de l'industrie, ces grandes réalisations architecturales et sociales d'avant-garde restent ponctuelles et limitées. Mais elles viennent progressivement nourrir les théories et les réflexions des architectes et des entrepreneurs sur la constitution des villages ouvriers - surface et nombre de pièces pour les logements, parcellaire, normes d'hygiène, éclairage naturel, ventilation, assainissement - autant d'éléments propices à une certaine atmosphère morale et à la paix sociale. L'ensemble de ces expériences et la diffusion des principes qui en émergent va constituer un véritable fonds culturel européen dans lequel théoriciens, industriels, cadres de tous pays vont puiser pour réaliser leurs propres constructions.

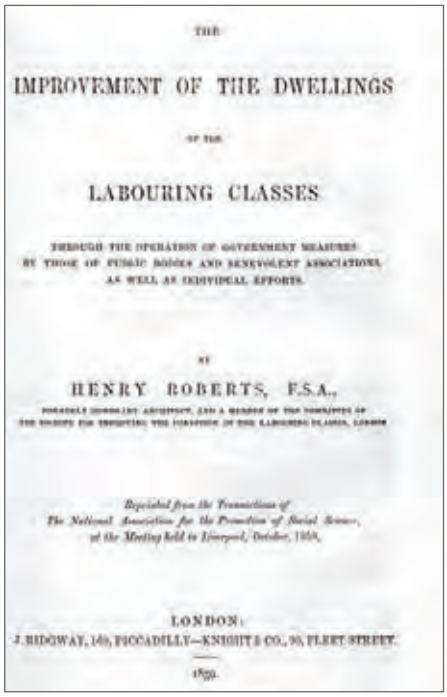
THE
IMPROVEMENT OF THE DWELLINGS
OF THE
LABOURING CLASSES
THROUGH THE OPERATION OF GOVERNMENT MEASURES
BY THOSE OF PUBLIC BODIES AND BENEVOLENT ASSOCIATIONS,
AS WELL AS INDIVIDUAL EFFORTS.
BY
HENRY ROBERTS, F.S.A.,
Reprinted from the Transactions of
The National Association for the Promotion of Social Science,
at the Meeting held in Liverpool, October, 1858.
LONDON:
J. RIDGWAY, 169, PICCADILLY.—KNIGHT & CO., 90, FLEET STREET.
1859.

The Dwellings of the Labouring classes publié pour la première fois en 1850.
© Britannica Library

Une des pierres angulaires de la diffusion des modèles de cités ouvrières est l'ouvrage de l'architecte anglais Henry Roberts[85] (1803-1876), *The Dwellings of the Labouring Classes, Their Arrangement and Construction,* publié pour la première fois à Londres en 1850. Dès sa parution, il rencontre un succès considérable tant en Grande-Bretagne que sur le continent européen. L'ouvrage est immédiatement traduit en France dès 1850 sur ordre du Président de la République, le Prince Louis-Napoléon Bonaparte. La version allemande paraît en 1852.

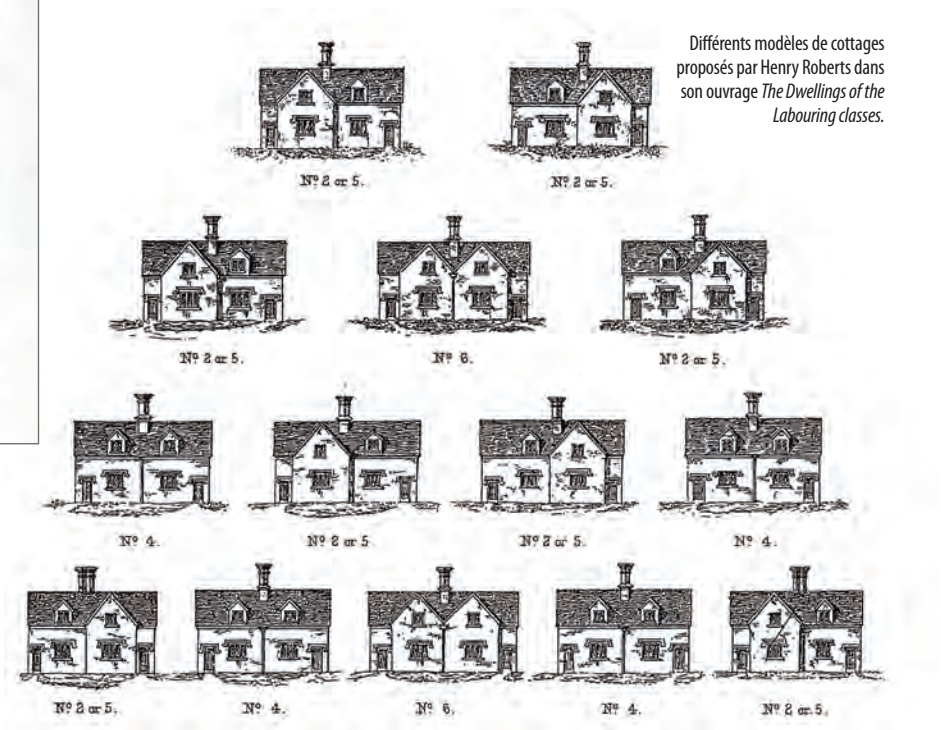

Différents modèles de cottages proposés par Henry Roberts dans son ouvrage *The Dwellings of the Labouring classes.*

Dans cet ouvrage, Henry Roberts présente ses modèles d'habitations ouvrières mais formule également les principes sur la réforme domestique qu'il a pu expérimenter en 1844 par le biais de *The Society for Improving the Condition of the Laboring Class Fondation*, sous le patronage de la Reine Victoria. Il met en avant des solutions différenciées selon les populations à loger et selon les lieux à équiper : cottages isolés ou regroupés, immeubles, hôtels pour célibataires, logements équipés de service de santé, bains et lavoirs, coopératives d'approvisionnement. Il fournit également d'amples informations sur les normes de salubrité minimum à appliquer : surface, matériaux de construction, drainage, disposition des pièces, ouvertures, chauffage. L'influence d'Henry Roberts et de ces traités est considérable dans la diffusion et l'application des modèles de cités ouvrières en Europe.

85 Il est également architecte honoraire du Prince Albert.

Les cottages de la Windsor Royal Society dessinés par Henry Roberts.

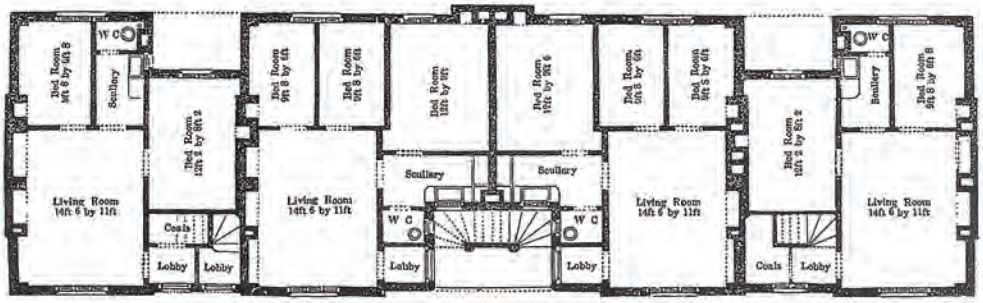

Plan type d'habitations à huit logements proposés par Henry Roberts.

« Cette œuvre, ce résumé didactique, écrit par l'homme modeste et bon que nous voyons avec bonheur au milieu de nous, est devenu, en France et chez toutes les nations représentées ici, le point de départ, le guide sûr, le vade-mecum de ceux qui ont eu à se préoccuper de l'amélioration des habitations des classes laborieuses.[86] *»*

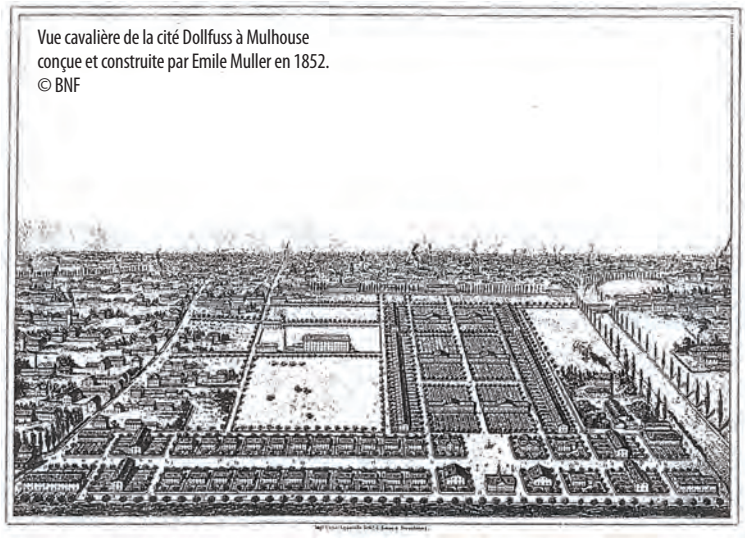

Vue cavalière de la cité Dollfuss à Mulhouse conçue et construite par Emile Muller en 1852. © BNF

C'est également dans les années 1840-1850 que naît un modèle de cité ouvrière témoignant de l'influence des travaux d'Henry Roberts sur le continent : les cités ouvrières de Mulhouse (industrie textile). Dès 1841, la Société Industrielle de Mulhouse lance un concours pour le logement des ouvriers du textile. En 1846, le lauréat, Emile Muller, ingénieur civil et architecte, construit ses premières maisons pour familles. D'autres maisons sont construites en 1851 et Emile Muller en publie les plans en 1852 dans son ouvrage *« Les habitations ouvrières et agricoles »* : il s'agit de maisons de taille modeste avec jardins. En 1853, la Société mulhousienne des Cités ouvrières est constituée avec Jean Dollfuss pour Président.

86 Emile Muller au Congrès international de Bienfaisance de Bruxelles, 1856 au sujet de ***The Dwellings of the Labouring Classes, Their Arrangement and Construction*** in Des Habitations des Classes ouvrières, Avant-Propos, éd. Les Introuvables, 1998.

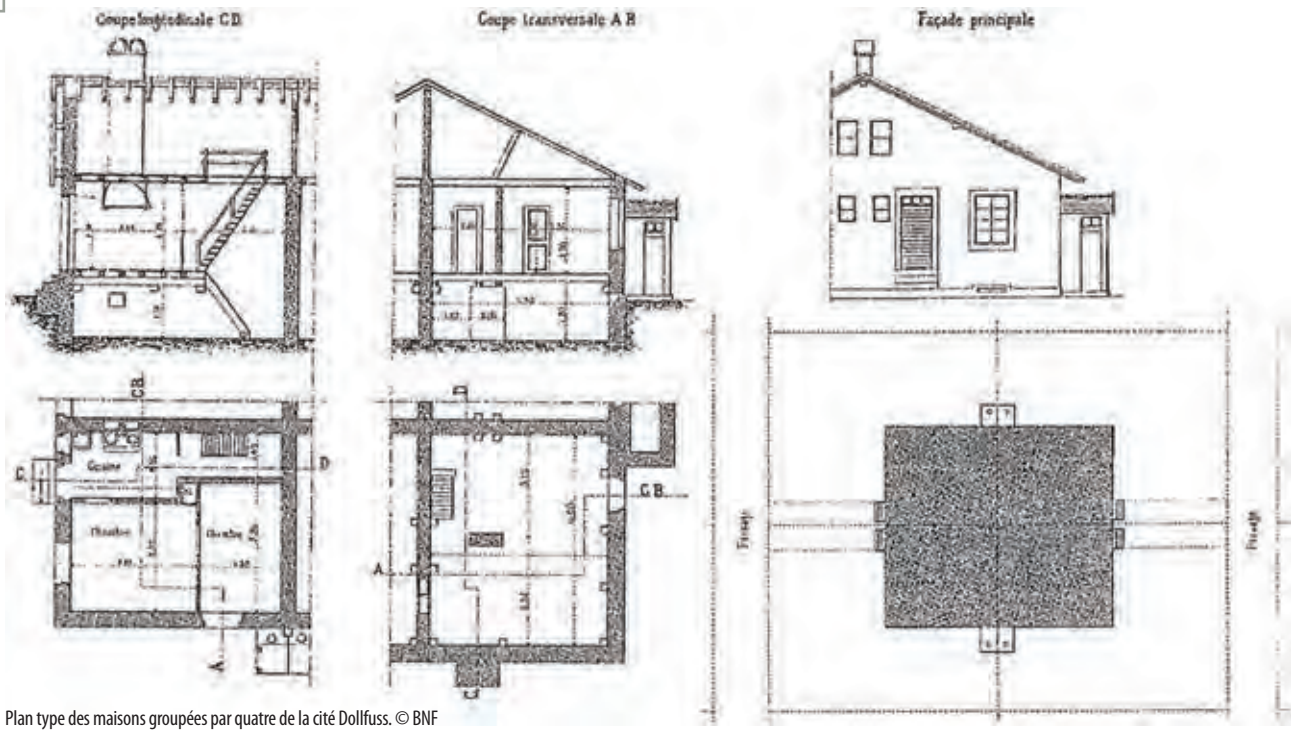

Plan type des maisons groupées par quatre de la cité Dollfuss. © BNF

Plusieurs cités voient le jour. Situées à l'extérieur de la ville, leurs morphologies sont déterminées par des damiers orthogonaux. Les maisons sont de plusieurs types : groupées 4 par 4 et situées au milieu d'un jardin divisé en quatre parties égales ; maisons à un seul étage ; maisons entre cours et jardins. En 1866, elles accueillent 6 000 habitants. Modèles largement diffusés, les cités ouvrières de Mulhouse constituent une véritable référence, une figure de proue, dont vont s'inspirer de nombreuses sociétés industrielles en France comme en Europe.

La seconde moitié du 19e siècle est également ponctuée de très nombreux congrès européens et internationaux consacrés à l'habitation ouvrière : congrès généraux d'hygiène, congrès internationaux de bienfaisance. Ces congrès sont l'occasion de débattre et de confronter différents modèles de cités ou de bâtiments proposés par les architectes ou les industriels. A cette occasion circulent des recueils de modèles, de plans, qu'il s'agisse d'habitat collectif ou individuel.

Frédéric Leplay, 1806-1882. ©Ensmp

En France, le polytechnicien et ingénieur des mines, Frédéric Le Play (1806-1882) joue un rôle fondamental dans la diffusion du paternalisme social, notamment auprès des cadres des Compagnies minières. Admis en 1827 à l'Ecole des Mines, Frédéric Le Play décide, au cours d'une mission en Allemagne, de se consacrer à l'étude des familles ouvrières et aux questions sociales. Entre 1832 et 1854, il exécute de très nombreux voyages dans toutes les parties d'Europe et réalise une description méthodique et comparée des populations ouvrières. Ses enquêtes et ses observations sont publiées en 1855 dans son ouvrage « *Les ouvriers européens* ». En 1856, il fonde la Société Internationale des Etudes Pratiques d'Economie Sociale, plus connue sous le titre de Société d'Economie Sociale. Porte-parole du progrès social, cette société se consacre à la situation des travailleurs et étudie tous les efforts tentés pour élever la classe ouvrière. Frédéric Le Play prône également une morale visant à

Carte des 57 familles ouvrières décrites dans *Les ouvriers européens*. © Ensmp

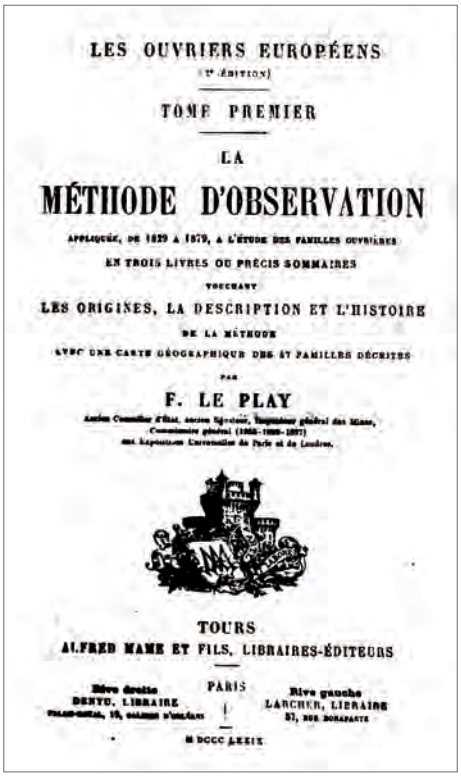
LES OUVRIERS EUROPÉENS
(1re ÉDITION)
TOME PREMIER
LA
MÉTHODE D'OBSERVATION
APPLIQUÉE, DE 1829 A 1879, A L'ÉTUDE DES FAMILLES OUVRIÈRES
EN TROIS LIVRES OU PRÉCIS SOMMAIRES
RENFERMANT
LES ORIGINES, LA DESCRIPTION ET L'HISTOIRE
DE LA MÉTHODE
AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE DES 57 FAMILLES DÉCRITES
PAR
F. LE PLAY
TOURS
ALFRED MAME ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
PARIS
Rive droite
DENTU, LIBRAIRE
Rive gauche
LACROIX, LIBRAIRE
M DCCC LXXIX

Les ouvriers européens publié en 1855. © BNF

rétablir la religion pour permettre la restauration du respect des gouvernants, du patron et du père, morale qui séduit au plus haut point les dirigeants paternalistes. Instaurant un état de dépendance des ouvriers à l'égard de leur patron, il défend la construction de cités ouvrières composées de maisons individuelles avec jardin mais également les caisses de secours, les écoles pour inculquer les valeurs familiales et sociales, les activités sportives. Les idées leplaysiennes exercent une influence incontestable auprès des étudiants des Ecoles des Mines, appelés à devenir les dirigeants des Houillères en France : elles font partie intégrante du patrimoine culturel des ingénieurs des mines.

Frédéric Le Play joue également un rôle déterminant dans le rayonnement des idées de progrès social à travers son engagement au sein des différentes Expositions universelles qui se révèlent être, dans la seconde moitié du 19e siècle, d'extraordinaires lieux de diffusion des modèles d'habitations et de cités ouvrières. Créées pour présenter les réalisations industrielles des différentes nations, les Expositions universelles témoignent des progrès réalisés au cours des révolutions industrielles.

Lors de la première Exposition en 1851 à Londres, Henry Roberts avait déjà présenté, sous le patronage du Prince Albert, différents modèles d'habitations.

Une structure modèle avait même été construite en grandeur nature dans Hyde Park. A cette occasion, sont publiés des documents techniques contenant des descriptifs, des cahiers des charges et des devis afin de faciliter l'adoption des modèles. Juré lors de l'Exposition de 1851, Frédéric Le Play devient membre de la commission chargée de la préparation de l'Exposition universelle de Paris en 1855. Egalement Conseiller d'Etat, il impose lors de cette Exposition une *« galerie de l'économie domestique »* dans laquelle se retrouvent des modèles de *« villages industriels présentant des avantages esthétiques, hygiéniques et moraux »*.

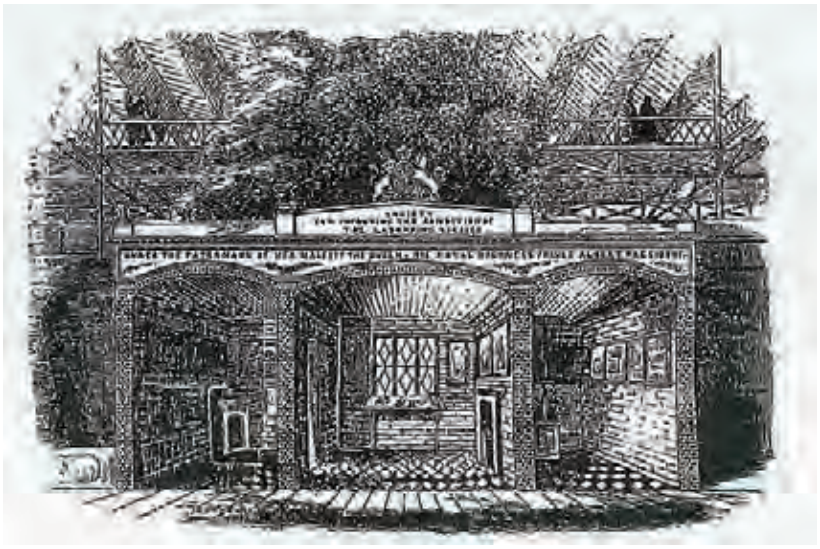

Structure modèle proposée par Henry Roberts à l'Exposition universelle de 1851 à Londres. © Peabody Trust

En 1867, il est cette fois le Commissaire de l'Exposition universelle de Paris qui est dédiée à l'économie sociale. Le Play met en place un groupe spécial, le Groupe X, catégorie d'exposition qui rassemble tous les objets destinés à l'amélioration de la situation matérielle et morale des travailleurs et qui récompense les établissements ou les personnes qui assurent le bien-être des ouvriers. Un espace important est consacré à la présentation de logements modèles à l'usage des classes ouvrières. Une rue des maisons ouvrières est même construite à cet effet. 32 modèles sont présentés lors de cette Exposition[87], en grandeur nature, en maquettes ou en dessins.

Supplément de l'Exposition universelle de 1867 à Paris. © Archives municipales de Quimper

Exposition minière souterraine lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris. ©CHM

87 La Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics en publie les plans en 1868.

Exemple de stand d'exposition des Compagnies minières lors des Expositions universelles et/ou industrielles. Stand de la Compagnie des Mines de Lens lors de l'Exposition industrielle de Roubaix en 1911. ©CHM

Le coron des 120 de la Compagnie des Mines d'Anzin à Anzin, récompensé lors de l'Exposition universelle de 1867 à Paris. © JP. Mattern-CHM

Jean Dollfuss de la Société Industrielle Mulhousienne des Cités ouvrières y présente, grandeur nature un modèle à étage de l'architecte Emile Muller. Parmi les exposants et pour le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, les Compagnies des Mines d'Anzin, d'Aniche, de Lens, de Béthune et de l'Escarpelle présentent aux côtés de leurs infrastructures de production, leurs modèles d'habitations et de cités. La Compagnie des Mines d'Anzin construit même en dimension naturelle un de ses logements, de type Alouette, du coron des 120 à Anzin-Valenciennes : le coron des 120 est d'ailleurs reconnu comme un ensemble d'avant-garde du logement ouvrier et récompensé.

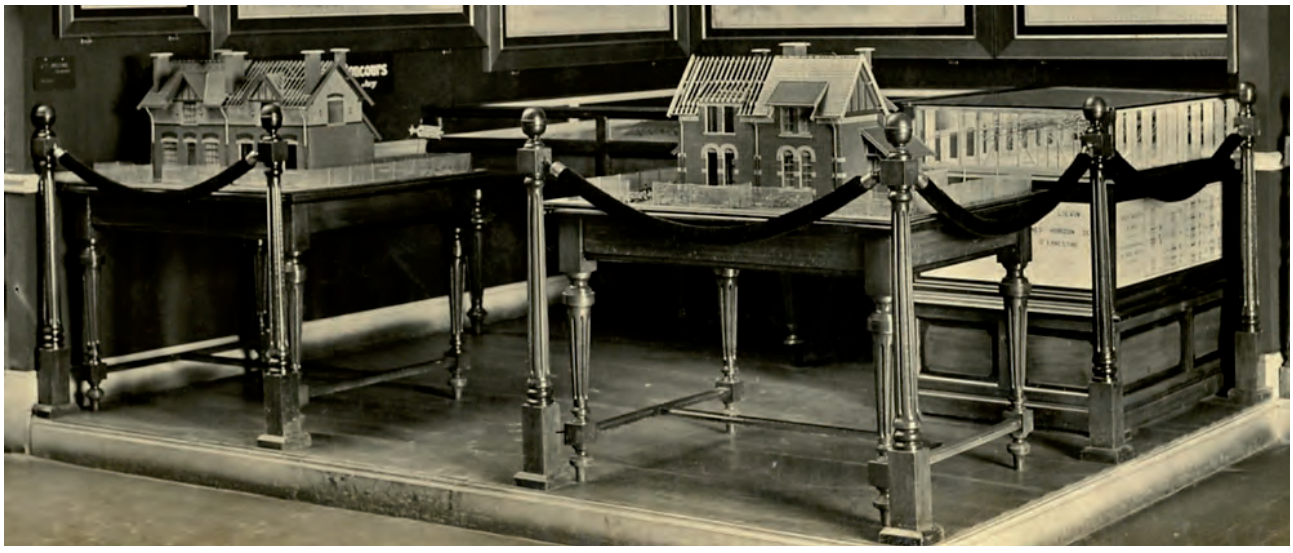

Maquette de logements ouvriers de la Compagnie des Mines de Liévin lors de l'Exposition industrielle de Roubaix en 1911 ©CHM

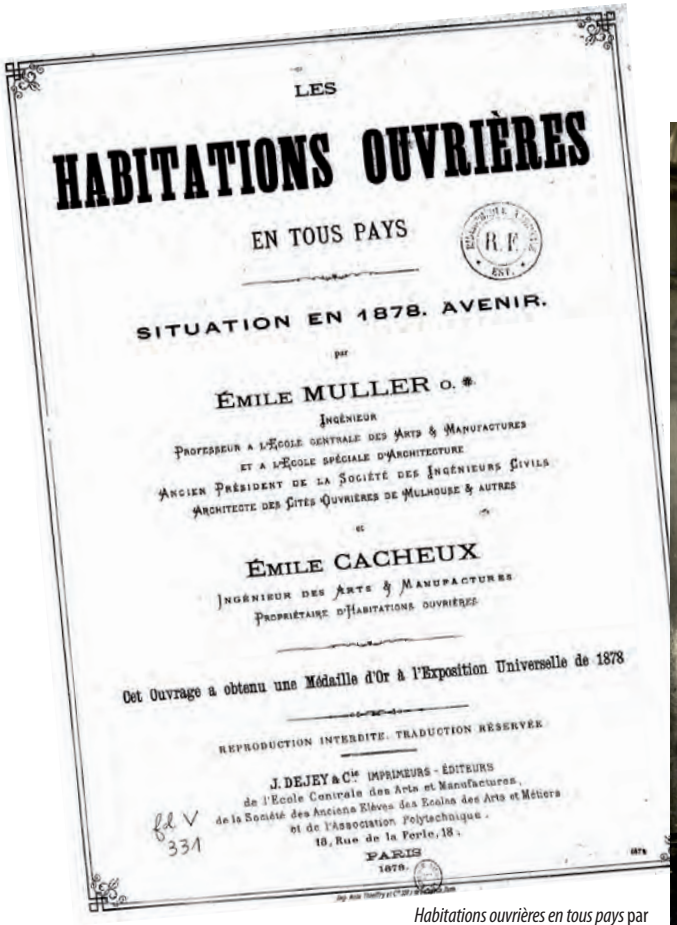
LES

HABITATIONS OUVRIÈRES

EN TOUS PAYS

SITUATION EN 1878. AVENIR.

par

ÉMILE MULLER O. ✻

Ingénieur

Professeur à l'École centrale des Arts & Manufactures

et à l'École spéciale d'Architecture

Ancien Président de la Société des Ingénieurs Civils

Architecte des Cités Ouvrières de Mulhouse & autres

et

ÉMILE CACHEUX

Ingénieur des Arts & Manufactures

Propriétaire d'Habitations ouvrières

Cet Ouvrage a obtenu une Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878

REPRODUCTION INTERDITE. TRADUCTION RÉSERVÉE

J. DEJEY & Cie IMPRIMEURS - ÉDITEURS

de l'École Centrale des Arts et Manufactures,

de la Société des Anciens Élèves des Écoles des Arts et Métiers

et de l'Association Polytechnique.

18, Rue de la Perle, 18.

PARIS

1878.

fol V

331

Habitations ouvrières en tous pays par Emile Muller, publié en 1878. © BNF

Exposition de plans de cités ouvrières et maquette d'un logement proposée par la Compagnie des Mines de Béthune lors de l'Exposition industrielle de Roubaix en 1911. ©CHM

A partir de 1867, la question du logement ouvrier se retrouve lors de toutes les Expositions universelles qui suivent et qui se distinguent par la profusion de plans et de modèles échangés. En 1878, l'architecte Emile Muller profite de l'Exposition universelle de Paris pour publier son ouvrage « *Habitations ouvrières en tous pays* ». En 1889, l'exposition d'économie sociale qui se déroule au sein de l'Exposition universelle regroupe près de 1 200 exposants célébrant toutes les institutions bienfaisantes et de progrès pour procurer au peuple des éléments nouveaux de bien-être.

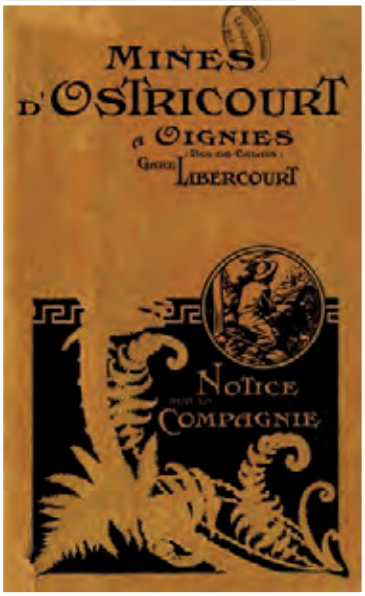

Notice de la Compagnie des Mines d'Ostricourt datant 1908 et destinée à présenter la Compagnie lors des expositions universelles et industrielles. ©CHM

La cité-jardin, ouvrage de diffusion du concept de cité-jardin, publié par Georges Benoît-Lévy en 1904 ©Esa

L'Exposition universelle de 1900 est également l'occasion de présenter un nouveau modèle de cité ouvrière né en Grande-Bretagne selon le concept énoncé en 1898 par l'anglais Ebenezer Howard dans « *Garden-Cities of Tomorrow* » : les cités-jardins. Les maisons de la cité ouvrière de Port Sunlight (1887) sont ainsi exposées au Parc de Vincennes à Paris. Mais c'est véritablement à partir de 1903 que le modèle des cités-jardins est diffusé en France par le biais de Georges Benoît-Lévy, missionné par le Musée social de Paris.

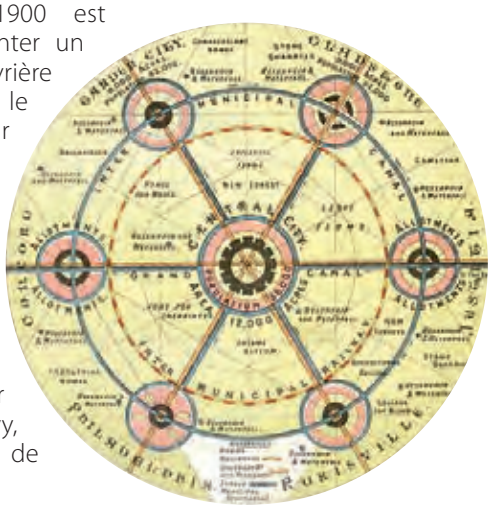

Le concept des cités-jardins selon Ebenezer Howard.

La cité-jardin de Bournville près de Birmingham dans les années 1920. ©L'Illustration

Il visite successivement les modèles de Port Sunlight (1887), et de Bournville (1895), ainsi que Letchworth (1903) en Grande-Bretagne et diffuse rapidement ses réflexions dans les mémoires du Musée social. En début 1904, il crée l'association des cités-jardins de France et publie la même année son livre, La cité-jardin, qui permet de faire connaître ces nouveaux villages ouvriers en France. En 1904 également, débute la construction d'une des toutes premières cités-jardins en France, la cité Bruno (ancienne) de la Compagnie des Mines de Dourges.

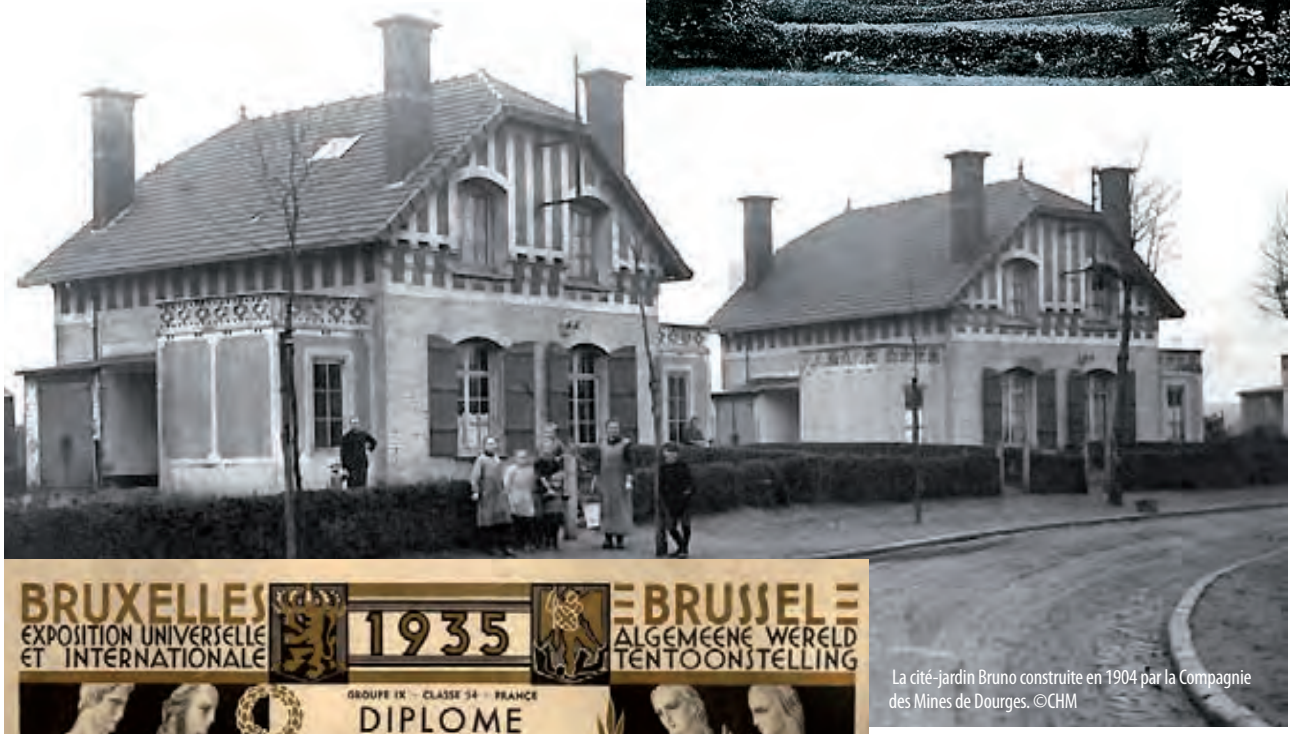

La cité-jardin Bruno construite en 1904 par la Compagnie des Mines de Dourges. ©CHM

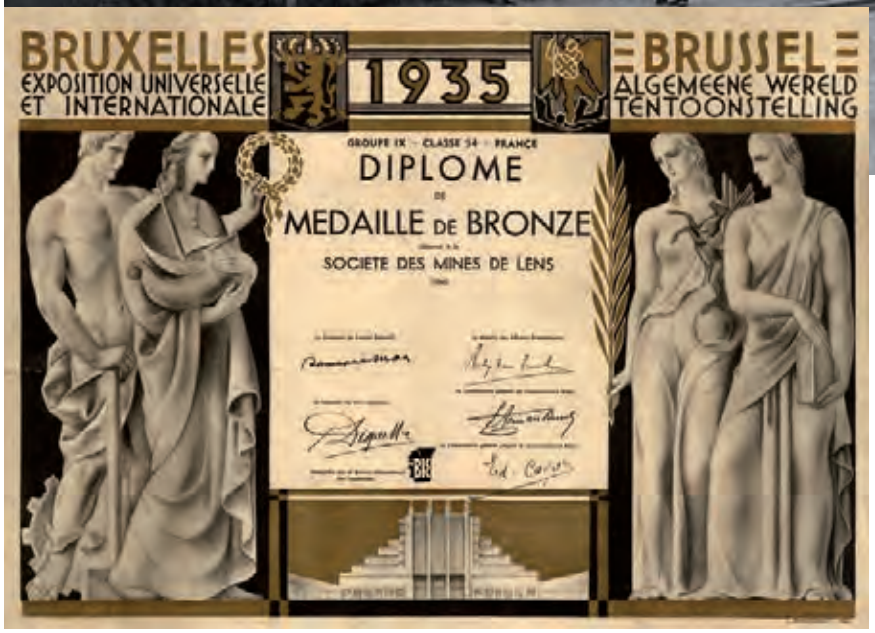

Diplôme obtenu par la Compagnie des Mines de Lens lors de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1935. ©CHM

Né de l'association du capitalisme industriel et de la philanthropie sociale, le logement ouvrier est un des témoignages majeurs de la transformation économique et sociale initiée par l'Industrialisation. Les courants de pensée, les nombreuses théories et les échanges d'idées sur les habitations ouvrières ont fourni, par les débats et les rencontres, des principes et des modèles que les entrepreneurs et les architectes se sont appropriés, donnant ainsi naissance à de multiples interprétations et adaptations, selon la sensibilité et les capitaux disponibles.

Fruit d'une longue évolution chronologique, la permanence des 563 cités minières dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne des volontés patronales d'encadrer de manière constante tous les moments de la vie des mineurs et de leurs familles et de s'assurer ainsi le concours d'une main d'œuvre efficace, disciplinée et toujours disponible au sein de cités structurées et normées. Se nourrissant des débats et des courants de pensée sur le logement ouvrier, ces politiques ont suscité de multiples formes d'habitat, depuis les corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Aujourd'hui encore, de très nombreuses communes du Bassin minier possèdent de 35 à 45% de logements miniers, et 6 d'entre elles avoisinent les 50% à l'exemple de la ville de Lens.

Naissance et développement des cités dans le Bassin minier

Carte n°10

La mine est une industrie de main d'œuvre. Sa naissance et son développement ont nécessité le concours d'hommes, de femmes et d'enfants dont le nombre n'a cessé de croître depuis les débuts de l'exploitation charbonnière jusqu'aux premiers temps de la récession dans les années 1950.

Au 18e siècle, le monde agricole du Nord-Pas de Calais fournit aux toutes premières Compagnies minières une main d'œuvre composée à la fois de « mineurs paysans » alternant travail aux champs et travail à la mine et de ruraux complètement déracinés, logés de manière précaire essentiellement au sein de l'habitat rural ou des bourgs et villes existants. En revanche, au 19e siècle, l'explosion industrielle et la croissance des activités extractives obligent les Compagnies à attirer, à professionnaliser et à sédentariser de nouvelles populations de « houilleurs ». Le territoire peu urbanisé n'est alors pas en mesure d'accueillir les arrivées massives d'ouvriers. Afin de suppléer l'absence de logements, les Compagnies vont concevoir un nouveau type d'habitat : les cités ouvrières.

Un ouvrier mineur à la fin du 18e siècle. © CHM

Au cours du 18e siècle, des particuliers aisés n'ont pas hésité à construire des habitations destinées aux ouvriers venus travailler dans les fosses de la Compagnie des Mines d'Anzin. A Anzin, la maison d'Antoine Delfosse, ouvrier mineur, construite à la fin du 18e siècle, représente un bon exemple de ce type d'habitation modeste et très proche des constructions rurales de l'époque. © CHM

Les villes antérieures à l'explosion charbonnière sont restées spectatrices du développement de l'urbanisme minier et n'ont été que partiellement transformées. Le territoire s'est développé selon une logique d'optimisation de la production minière et s'est appuyé en partie sur les structures préexistantes (axes de communication) par économie de moyens, sans contrôle de la croissance urbaine. L'émergence du paysage minier s'est caractérisée par une forte densification urbaine née de l'implantation de structures productives et de l'arrivée d'une main-d'œuvre conséquente qu'il fallait loger.

Cette interdépendance entre le logement et la production constitue le fondement de l'urbanisme du Bassin minier, fait d'une accumulation de sites d'extraction répartis sur le territoire au gré de la découverte de nouveaux gisements. Certains sites sont isolés en pleine campagne, tandis que d'autres sont blottis autour de centres urbains, créant des communes minières de près de 10 000 habitants.

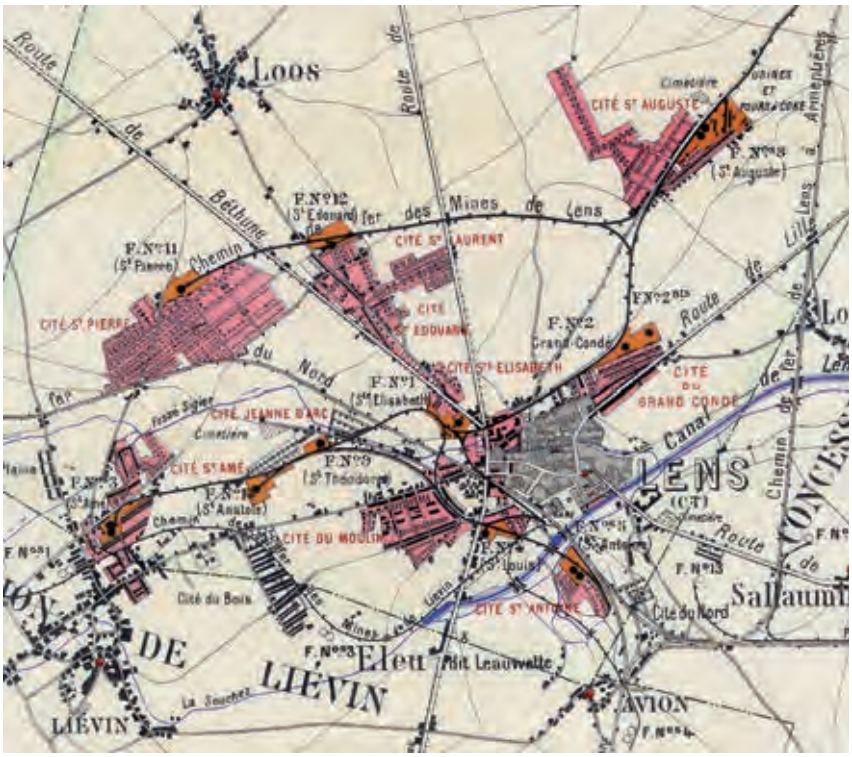

Fosses et cités minières de la Compagnie des Mines de Lens en 1904. L'urbanisation minière s'est intensément développée en périphérie de la ville historique, créant ainsi des cellules – *fosse-cité* – parfaitement autonomes. © CHM

Vue d'ensemble des fosses n°11, 16, 3 et 9 de la Compagnie des Mines de Lens vers 1920. © CHM

Ces créations ne sont pas concertées : le positionnement des sites d'extractions et des cités minières laisse de nombreux vides urbains et de nombreux sites sont à cheval sur plusieurs communes. En effet, le système de concessions établi par la législation permettait à l'exploitant minier de gérer comme il l'entendait l'implantation de structures qu'il estimait nécessaires. Les Compagnies, privées et autonomes, décidaient donc seules des choix d'aménagements à l'intérieur de la concession et les pouvoirs locaux n'avaient aucun droit de regard sur le développement urbain de leur commune. La division du territoire a occasionné un découpage du Bassin en territoires autonomes et concurrents. Les formes urbaines et l'architecture des cités, propre à chaque Compagnie, offrent une lisibilité de ce découpage territorial lié à l'exploitation du charbon.

Plaque de rue d'une cité construite par la Compagnie des Mines de Courrières. Les Compagnies possédaient le plein pouvoir sur leurs espaces de production et de logement, y compris sur la voierie. © CHM

Une cité à Waziers, près de Douai, dans les années 1950. © CHM

Du coron à la cité moderne, 150 ans d'évolution de l'habitat minier

Cité du Maroc à Grenay.© Mission Bassin Minier

A observer aujourd'hui l'ensemble des cités minières du Bassin minier, de Vieux-Condé à l'Est jusqu'à Auchel à l'Ouest, émerge d'abord une impression saisissante de cohérence et de répétitivité, voire de monotonie. Mais cette apparente uniformité ne doit pas cacher une réalité beaucoup plus complexe et les mutations profondes des structures de l'habitat ouvrier sur près de 150 ans. Derrière un souci de norme et de rationalité, cet habitat offre une grande diversité de choix urbanistiques et de traitement formel du bâti et des espaces qui lui sont immédiatement liés. Ainsi, près de 800 types de logements différents ont été dénombrés dans le Bassin minier. Aujourd'hui, l'ensemble représente environ 70 000 logements répartis sur 563 cités, dans plus de 130 communes pour environ 3 000 hectares.

La cité des fleurs à Haillicourt. © JP-Mattern-CHM

Cité Bercé-Gayant à Waziers. © Mission Bassin Minier

Une des singularités du Bassin minier en matière de logements ouvriers réside dans le fait que ces derniers sont d'abord les œuvres d'une architecture d'ingénieurs éclairés, les architectes n'étant que tardivement intervenus, notamment dans l'introduction des cités-jardins. Jusqu'au début du 20e siècle, ce sont exclusivement les ingénieurs qui dressent les plans des maisons et des cités. Les constructions se font généralement en interne en embauchant des maçons et des charpentiers et les briques sont fabriquées avec les terres, les fours et le charbon des Compagnies.

Plan de maisons ouvrières pour familles de petites tailles de la Compagnie des Mines de Bruay, années 1920. © CHM

Cité de la Balance à Guesnain. © Mission Bassin Minier

En outre, le Bassin minier possède également la particularité d'avoir connu un développement exclusivement horizontal de ses cités minières. En effet, il n'a jamais accueilli de vastes immeubles étagés de type « caserne », édifiés en hauteur et groupés en blocs. Les coûts réduits et la rapidité de construction des logements composés de maisons individuelles, la possibilité de les adapter en fonction des besoins en les additionnant à l'infini et la volonté de limiter la vie collective sont, associés à un relief peu marqué et à la disponibilité de terres agricoles constructibles, à l'origine de ce développement horizontal, lui-même devenu source d'un paysage urbain spécifique.

Les corons (1820 - 1890)

Devenus improprement synonymes d'habitat minier dans l'imagerie populaire, les corons n'en constituent en réalité que les premières formes, et loin d'obéir à un modèle unique, ils ont cependant tous en commun un mode de construction « en bande » et offrent, sur de grandes longueurs, des alignements de façades particulièrement saisissants. Les cités de corons constituent actuellement 25% de l'ensemble du logement hérité de l'activité minière.

Simple et économe, première forme de corons construits dès les années 1820 dans le Denaisis. © CHM

Plan d'ensemble du « Canton d'Orléans », parmi les toutes premières cités ouvrières, à Denain. © CHM

Datant de 1826, le coron de l'église à La Sentinelle est le plus ancien témoignage d'habitat du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. © Mission Bassin Minier

C'est à l'initiative de la Compagnie d'Anzin que sont lancées, dès les années 1810, les premières constructions d'habitations à destination des mineurs. A partir de 1820, elle rationalise la construction en créant ses premiers modèles de corons : apparaissent dès lors de véritables ensembles de logements structurés sur des communes tel le coron de l'église à La Sentinelle (1826).
Au milieu du 19e siècle, ce type d'habitat se diffuse sur l'ensemble du Bassin minier.

Les ingénieurs dessinent près de la fosse des bandes continues de petites maisons unifamiliales identiques, fortement inspirées du modèle rural et construites côte-à-côte. Ces bandes de maisons basses pouvaient aligner de 5 à 80 logements. Compromis entre la rue et la courée, ces bandes sont ensuite implantées perpendiculairement aux routes principales menant au village ou à la ville et sont desservies par un réseau de ruelles et d'allées. Des équipements communs tels que les puits d'eau ou les fours à pain se situent à l'entrée du coron.

Le coron est avant tout une forme urbaine économique, répondant à la nécessité impérieuse d'accueillir des ouvriers mais aussi à une volonté de limiter à la fois l'occupation de l'espace et les coûts de construction. En effet, les administrateurs des premières Compagnies minières consacrent l'essentiel de leurs investissements à l'outil productif et les parcelles destinées à la construction des logements sont donc achetées au coup par coup. Les terrains, achetés à bon prix, situés à l'écart de la ville mais à proximité de la fosse, sont rentabilisés au maximum. Les logements sont de petite taille, de 30 à 50 m^2, et sont construits, en briques, sur des parcelles longues et exiguës de 50 à 200 m^2. Le rez-de-chaussée se compose d'une pièce unique faisant office de cuisine et de chambre pour les

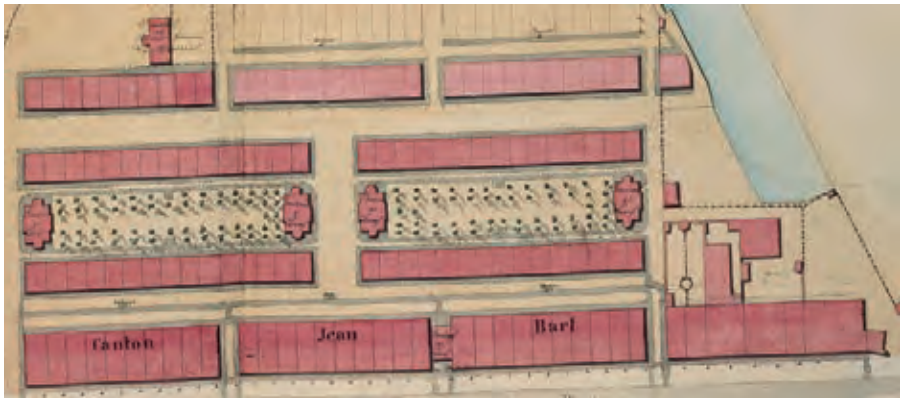

Plan d'ensemble du « Canton Villars » à Denain. Des fournils, notamment pour cuire le pain, sont situés au cœur de la cité. © CHM

parents tandis que l'étage accueille de une à trois chambres, dépassant rarement les 8 m^2. Une cave permet d'entreposer le charbon pour le chauffage. A l'arrière de ces maisons se trouvent des jardins eux-aussi exigus qui sont cultivés en potagers et au fond desquels se trouvent généralement les commodités communes.

Coron de la cité Chabaud-Latour ancienne à Denain © Mission Bassin Minier

Le coron des Alouettes vers 1900. © CHM

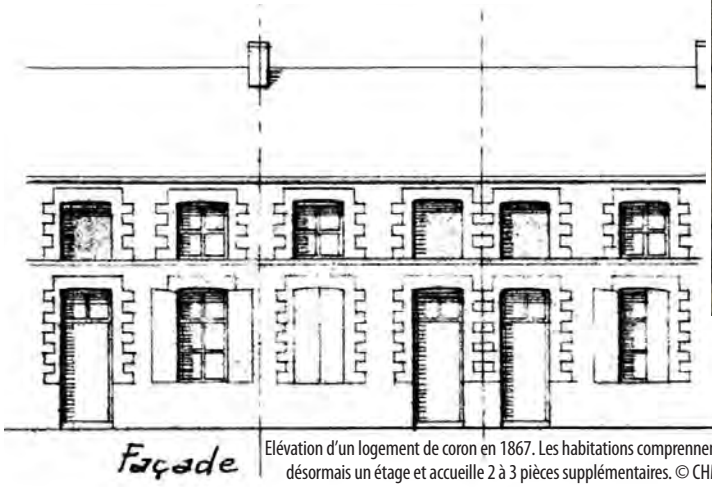

Elévation d'un logement de coron en 1867. Les habitations comprennent désormais un étage et accueille 2 à 3 pièces supplémentaires. © CHM

L'histoire des corons n'est pas une histoire linéaire. Il existe de multiples variantes de ce type d'habitat, du simple alignement de logements, sur un seul niveau ou étagé, situé le long d'un axe menant à la fosse, à la juxtaposition de barres en double enfilade (maisons collées dos-à-dos), délimitant un quartier ou un ensemble. Depuis les premières initiatives souvent peu glorieuses des Compagnies minières en matière de confort et de salubrité, le type coron a évolué, prenant progressivement des allures plus urbaines à l'exemple du coron Jean Bart à Denain.

Barreau du coron Jean Bart à Denain, comprenant dix logements et construit en 1851. Contrastant fortement avec le style sobre des corons traditionnels, ce barreau, situé au bord de la rue, affirme pleinement le prestige et la puissance de la Compagnie des Mines d'Anzin : jouant sur deux teintes de brique, il offre une riche ornementation au niveau des ouvertures et des corniches. Chaque façade est agrémentée de pilastres et d'œils-de-bœuf avec médaillons en fonte. Le barreau est terminé à ses extrémités par des maisons d'angles surmontées de frontons. © JP-Mattern-CHM

Les barreaux de corons de la cité du Transvaal à Divion. © Ph.Frutier/Altimage

Dans les années 1850-1890, l'activité minière s'étend dans le département du Pas-de-Calais, s'intensifie et la main-d'œuvre afflue. La dimension et l'échelle des cités deviennent de plus en plus importantes et la construction des corons se rationalise : les corons de quelques dizaines de mètres de long se transforment en « barreaux » pouvant accueillir jusqu'à 80 logements et s'étirant fréquemment sur plus d'une centaine de mètres. Construits à la chaîne, ces barreaux, groupés dans un premier temps dos-à-dos par souci d'économie, sont composés de maisons d'un même type.

Barreau de la cité des corons verts à Douai.
© Mission Bassin Minier

Barreau de la cite 5-3 ancienne à Bruay-La-Buissière. © Mission Bassin Minier

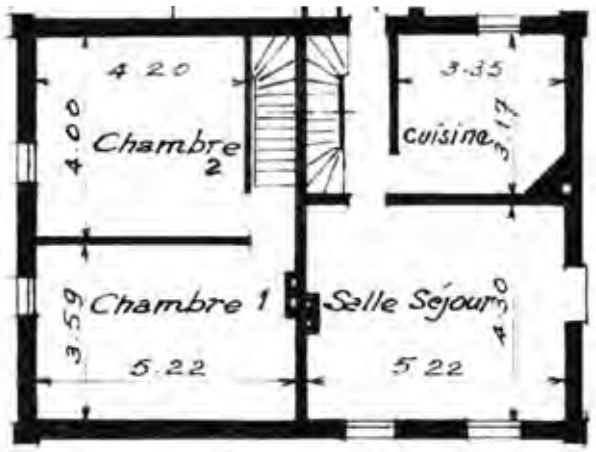

Plan d'un rez-de-chaussée d'un logement en coron dans les années 1860 © CHM

A l'intérieur d'un ensemble conçu sur ce modèle d'habitat, les barreaux sont disposés le plus souvent en lignes parallèles, perpendiculairement aux rues et adoptent ainsi une composition plus urbaine. D'aspect massif, ils forment des unités isolées et éloignées des bourgs et des villes et empiètent toujours davantage sur le domaine rural. Les jardins et les dépendances sont à l'avant des maisons. Les pièces sont toujours aussi exiguës mais progressivement le rez-de-chaussée s'agrandit et comprend 2 pièces : la cuisine et la salle à manger qui continuent néanmoins à servir de salle de bains et de salle à coucher. Les mineurs avaient pris l'habitude de construire par eux-mêmes des baraques de fortune à côté de leur logement : poulailler, pigeonnier, clapier, cabanons, ateliers et autres appentis sauvages.

Les ingénieurs prennent progressivement en compte ces pratiques et ajoutent dans leurs plans des dépendances standardisées.

Les maisons saines, carrelées, faciles à ventiler, les puits d'eau potable, les fournils et les commodités individuelles, rendent les corons beaucoup plus confortables et attractifs que l'habitat rural traditionnel proposé aux ouvriers à l'époque.

Dépendances et jardins situés à l'arrière des logements en corons, années 1950. © CHM

Cité de l'usine à Waziers © Mission Bassin Minier

Coron Vieux à Douai-Dorignies © Mission Bassin Minier

Cité des marionnettes à Liévin © Mission Bassin Minier

Pour répondre aux exigences de construction des Compagnies, vite et à bon marché, les corons sont construits en briques de terre cuite, d'un ton rouge brun. Les toits sont recouverts de tuiles également de terre cuite. Les styles architecturaux sont sobres, économiques, sans ornementation et selon un mode répétitif, les compositions de façade expriment tout simplement la structure des édifices.

Parfois, la disposition et les agencements de briques permettent de souligner les corniches, les niveaux ou encore les encadrements de fenêtre. Evolutives, les constructions de type coron passent progressivement d'un modèle rural discret aux barreaux imposants, multipliant les formes et les typologies. Ce changement s'accompagne d'évolutions des décors de façades et des pignons qui deviennent, au cours du temps, de plus en plus ouvragés.

Cité du Bois brûlé à Somain © Mission Bassin Minier

Cité n°2 à Lens © Mission Bassin Minier

La Cité des Electriciens
à Bruay-La-Buissière

© Mission Bassin Minier

Achevée en 1857 pour loger les ouvriers de la fosse 1 de Bruay-La-Buissière, la cité des Electriciens est la plus ancienne cité minière conservée dans le Pas-de-Calais.

La plupart des logements de la cité sont mono-orientés, disposés en barreaux, de simple épaisseur, ou positionnés dos à dos. Les logements sont constitués d'un rez-de-chaussée, d'une cave et d'un comble aménageable. Les dépendances (sanitaire, buanderie, clapiers) et le jardin sont situés en façade.

Plan d'ensemble de la cité des Electriciens. © Mission Bassin Minier

Elévation des barreaux. © Mission Bassin Minier

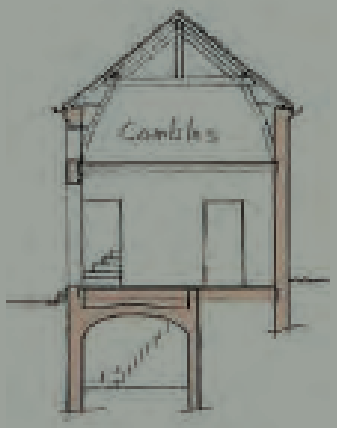

Plan d'un logement.
© Mission Bassin Minier

Détail d'un des logements et de ses dépendances © JP-Mattern-CHM

Les murs sont en maçonnerie de briques ordinaires. La toiture de tuiles flamandes anciennes est portée par une charpente en chêne (ferme à entrait retroussée et pignons en briques).

Le vocabulaire architectural de façade est simple : linteaux cintrés, pieds-droits des baies marqués par un joint continu (l'encadrement des baies est parfois peint) et corniche en briques. Hormis l'installation d'un réseau d'eau potable, d'un évier en grès et de l'électricité, la cité des Electriciens n'a quasiment pas évolué depuis sa construction.

La conservation des carins (dépendances), des voyettes (ruelles) où la voiture n'a toujours pas accès, a permis à la cité de garder une grande intégrité. Elle est aujourd'hui un témoin exemplaire de l'ambiance architecturale des premières cités minières.

Les dépendances, le *carin*, sont séparées du logement par la *voyette* (ruelle). © JP-Mattern-CHM

Détail d'un *carin*. © Mission Bassin Minier

Les cités pavillonnaires (1867-1939)

Cité pavillonnaire dans le Douaisis dans les années 1920. © CHM

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a connu un extraordinaire développement de l'habitat ouvrier pavillonnaire et en offre une très grande diversité à la fois dans les typologies mais aussi dans les styles architecturaux.

L'apparition de cet habitat est la traduction d'un ensemble de facteurs et de préoccupations, à la fois techniques et sociales, qui naissent dès le milieu du 19e siècle. Dans un premier temps, les longues barres rectilignes de corons, trop sensibles aux affaissements miniers et aux mouvements des sols, sont peu à peu abandonnées. Mais cette nécessité de réaliser des blocs moins fragiles s'accompagne également de l'intérêt grandissant des ingénieurs et des directeurs des Compagnies minières en faveur de la maison individuelle, influencés par les théories paternalistes et philanthropiques qui caractérisent l'histoire du logement ouvrier au 19e puis au 20e siècle. Cet habitat exprime ainsi une volonté accrue de contrôle de la main d'œuvre, au moment même où s'intensifie l'activité minière.

Cité pavillonnaire Notre-Dame à Waziers dans les années 1920. © CHM

Habitation pavillonnaire de la cité Chabaud-Latour ancienne. © Mission Bassin Minier

Cité Audiffret à Escaudain © Mission Bassin Minier

L'édification de cités pavillonnaires constitue alors un double enjeu pour les Compagnies. Il s'agit d'abord de renforcer leur attractivité et de stabiliser leur main d'œuvre en offrant aux mineurs, telle une prime d'attrait, un logement de qualité et un cadre de vie plus agréable. A cet égard, les cités pavillonnaires témoignent aujourd'hui des rivalités architecturales et stylistiques entre certaines Compagnies. Mais en brisant les grands barreaux et en prônant l'individualisme et la vie au foyer, il s'agit ensuite et surtout de contrôler cette même main-d'œuvre afin d'en réglementer la vie quotidienne et d'éviter les rassemblements revendicatifs. Les Compagnies minières cherchent ainsi à éloigner le plus possible l'habitat des mineurs du modèle de logement collectif prôné par les « utopistes collectivistes » du 19e siècle. La fragmentation des barreaux et le glissement progressif de

la forme urbaine en corons vers la cité pavillonnaire sont issus de considérations à la fois techniques, fonctionnelles et idéologiques.

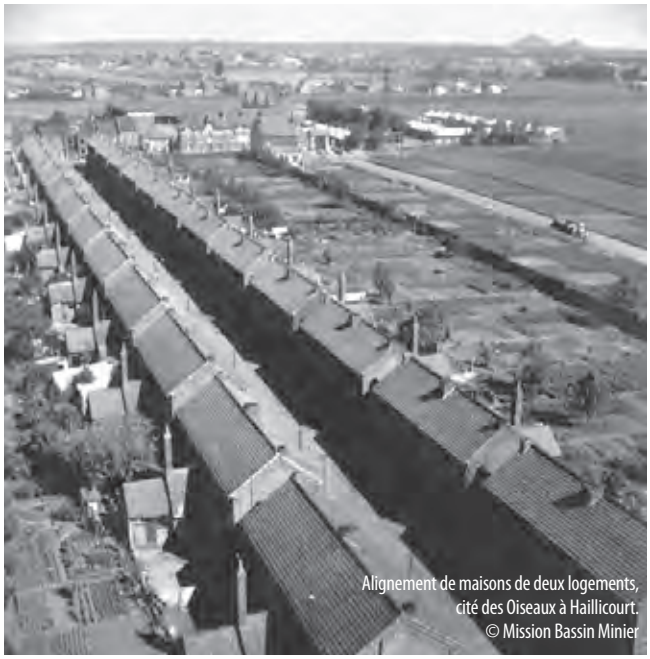

Alignement de maisons de deux logements, cité des Oiseaux à Haillicourt. © Mission Bassin Minier

Les longs barreaux de corons sont progressivement brisés. Les groupes de maisons restent fortement alignés et sont disposés à intervalle étroit et régulier. © CHM

Les barreaux de corons sont donc progressivement brisés : 20 logements sont d'abord assemblés dos-à-dos, puis regroupés par blocs de 8, de 6, de 4 dos-à-dos puis de 2 mitoyens. Les cités pavillonnaires reposent majoritairement sur deux principes de fragmentation : la maison jumelle et le regroupement de quatre logements (parfois trois). Dans les premières générations de cités, les groupes de maisons sont alignés et disposés à intervalle régulier. La régularité de cette morphologie s'inspire très nettement de celle des corons.

La Cité Soult ancienne
à Fresnes-sur-Escaut

La cité Soult ancienne date de 1873. L'implantation du bâti respecte l'orthogonalité et une stricte répétitivité. La cité est composée de logements groupés par quatre. Les habitations sont alignées, chaque entrée correspond à l'un des quatre murs pignons, ce qui constitue une originalité puisqu'en général, les groupes de 4 logements sont constitués de maisons d'angle, disposées en carré.

Détail de l'une des habitations. © SRMH 2008

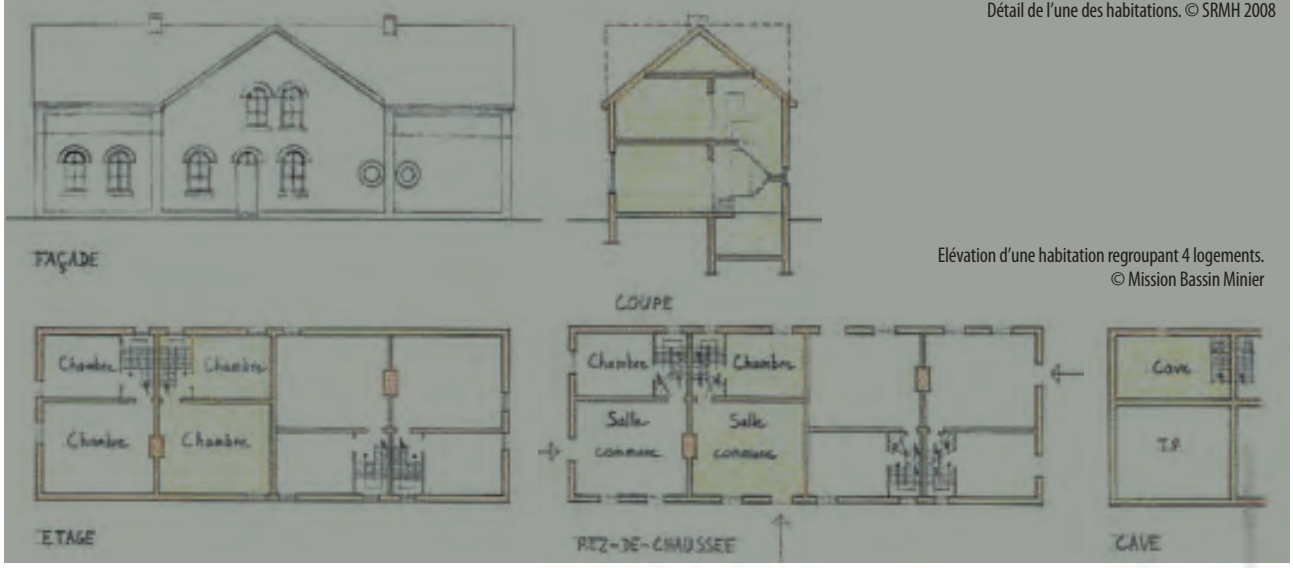

Elévation d'une habitation regroupant 4 logements. © Mission Bassin Minier

Alignement des pavillons. © Mission Bassin Minier

L'architecture du logement utilise un langage rationaliste dont le seul motif est celui des matériaux de construction : la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures.

Le plan du logement est proche de celui des premiers corons, c'est-à-dire une salle commune au rez-de-chaussée ouvrant directement sur l'extérieur et 3 chambres, dont 2 mansardées.

Plan de masse de la cité pavillonnaire Soult ancienne. © Mission Bassin Minier

La cité pavillonnaire des Acacias à Condé-sur-l'Escaut. Les pignons deviennent de véritables façades pourvues d'ouvertures et progressivement ornementées. © CHM

Par la suite, les pignons commencent à s'ouvrir et acquièrent un véritable statut de façade. Le logement gagne progressivement en confort. Sa surface augmente considérablement avec 70 m^2 en moyenne et s'adapte à la taille des familles (de 4 à 6 enfants). Il comporte généralement trois pièces au rez-de-chaussée, salle à manger, salon, cuisine, et deux à trois chambres à l'étage, parfois une cave et un grenier.

Apparaissent également de nouveaux critères sanitaires telles que l'orientation au soleil. Ainsi, la disposition des pièces à l'étage permet de placer les fenêtres sur pignons ou sur toit de manière à capter l'orientation Est-Ouest : les chambres sont éclairées, aérées et bénéficient d'une grande salubrité. Au rez-de-chaussée, les ouvertures des baies de fenêtre s'agrandissent.

Pavillon de deux logements de la cité 5-12 à Sallaumines. © Mission Bassin Minier

La construction des cités pavillonnaires correspond à l'avènement de jardins plus grands et bien souvent cultivés. © Mission Bassin Minier

Mais la cité pavillonnaire marque surtout l'avènement du jardin unifamilial comme élément indissociable de l'habitat minier : sa surface passe de 200 m² à 500 m² en moyenne.

Jardins de la cité d'Anchin à Sallaumines. © Mission Bassin Minier

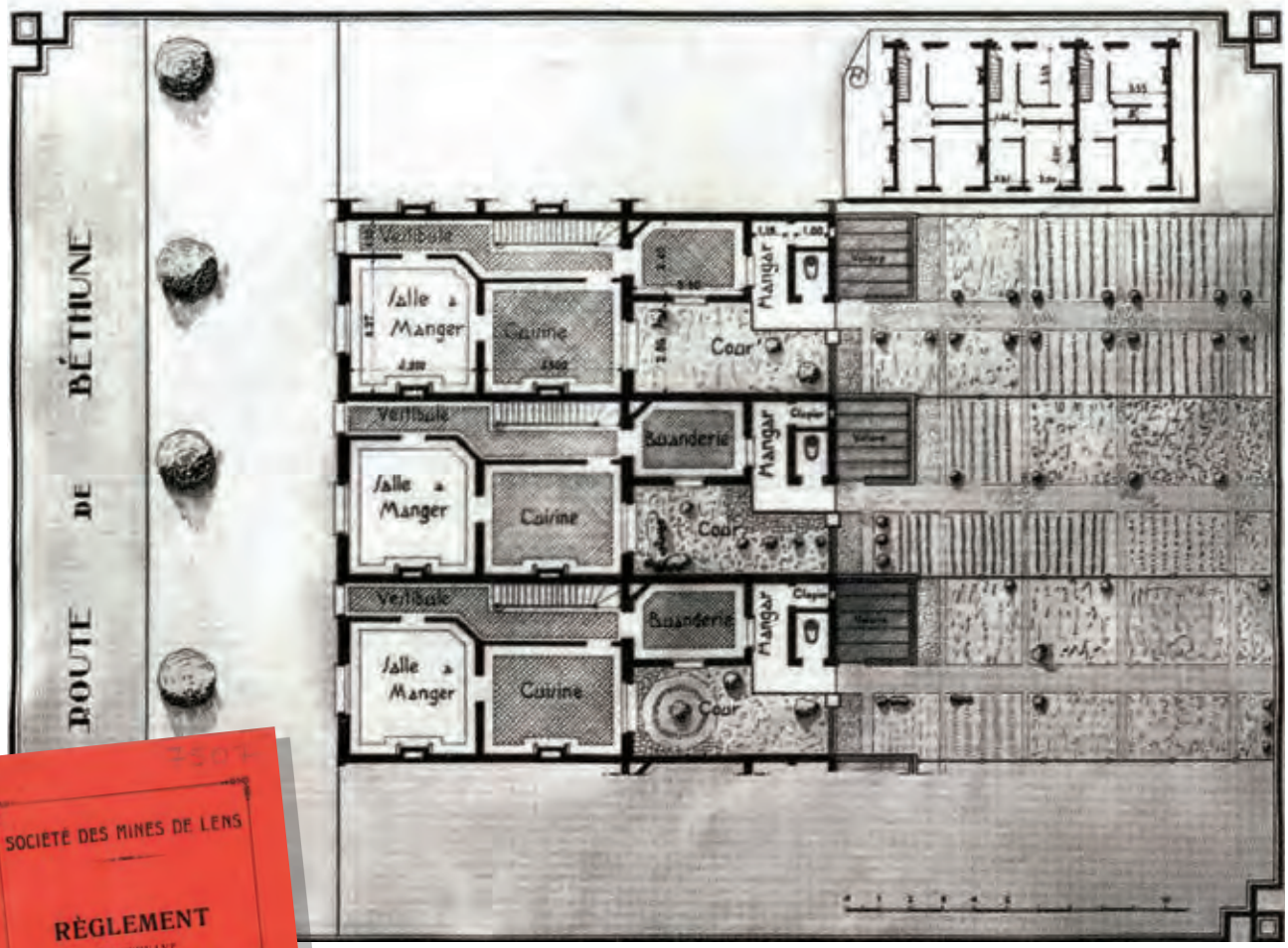

Plan de construction de logements de la Compagnie des Mines de Lens avec jardins. © CHM

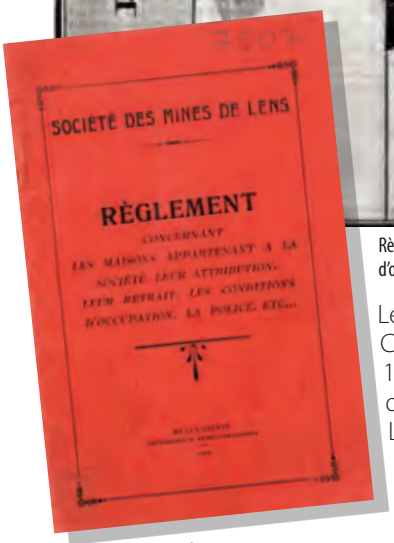

Règlement de la Compagnie des Mines de Lens au sujet des conditions d'occupation et d'entretien des logements. © CHM

Les maisons sont louées à bas prix et leur entretien régulier est à la charge des habitants. Cet entretien est étroitement surveillé. Avec l'exclusion des femmes du travail au fond en 1892, le rôle des femmes à l'intérieur des cités est pris très au sérieux et est clairement défini par les Compagnies. Leur rôle est de maintenir l'hygiène, la propreté des logis. L'organisation et l'aménagement de la maison et de ses dépendances sont conçus à

l'attention de femmes de mineurs, qui, en véritables maîtresses de maison, sont autant encadrées et surveillées dans leur logis par le garde de la cité que les mineurs le sont par le porion (contremaître) à la mine.

Intérieur d'un logement d'une famille de mineur vers 1900 © CHM

La tâche de rentrer le charbon attribué aux mineurs pour le chauffage domestique par les Compagnies incombait aux femmes de mineurs. © CHM

Vue aérienne de la Cité pavillonnaire n°10 de Sains-en-Gohelle. Le plan de masse obéit à une stricte orthogonalité. © Ph.Frutier/Altimage

Les plans des cités ouvrières sont toujours conçus par les ingénieurs des Compagnies selon un plan orthogonal qui structure l'implantation des constructions. Géométrie, symétrie, rationalisme restent les mots d'ordre. Au 20e siècle, la crise agricole et la baisse des prix des terrains vont permettre aux Compagnies d'accroître leur domaine, d'agrandir leurs propriétés foncières et de construire des cités beaucoup plus vastes.

Cité Jeanne d'Arc à Barlin.
© Mission Bassin Minier

Toujours alignées, les maisons sont progressivement construites en recul par rapport à la chaussée et sont entourées de jardins offrant ainsi un paysage urbain plus aéré. Les parcelles sont délimitées par des parapets ou des haies, renforçant l'aspect de symétrie et d'alignement. Les grandes surfaces autrefois homogènes et massives s'affinent en introduisant des rythmes, des alternances et des jeux volumétriques. Les Compagnies attachent désormais une certaine importance aux voiries et aux espaces publics. La largeur et les grandes perspectives des rues, l'espacement entre les maisons et la place accordée aux jardins vont progressivement donner aux cités pavillonnaires un aspect résidentiel.

Les cités pavillonnaires vont prendre toujours davantage d'ampleur territoriale, allégeant ainsi les densités d'occupation. A partir de 1905, les cités occupent des espaces de plus en plus vastes et certaines comptent fréquemment jusqu'à 400 logements et accueillent parfois près de 2 000 habitants. La taille et l'architecture des logements deviennent un outil de mesure de la puissance d'une Compagnie. Dans une période où le travail ne manque pas, le logement est utilisé par les Compagnies comme un moyen d'attirer et d'enraciner sa main-d'œuvre. La maison doit satisfaire les attentes du mineur alors que l'espace urbain et l'organisation spatiale de la cité sont conçus comme des outils de contrôle.

Cité n°3-15 à Sallaumines. © Mission Bassin Minier

Cité des Musiciens à Bruay-La-Buissière. © Mission Bassin Minier

Cité des sœurs à Barlin. © Mission Bassin Minier

Cité de la Nouvelle Templerie à Douai-Frais Marais. © Ph.Frutier/Altimage

Cité du puits n°2 à Quiévrechain.
© Mission Bassin Minier

Dans ces grands ensembles pavillonnaires, deux changements significatifs interviennent dans les formes urbaines des cités : l'introduction d'équipements collectifs et le « zonage » des cités.

La cité pavillonnaire n°5 à Grenay dotée d'équipements cultuels et éducatifs.
© S.Dhote

De manière générale, la cité pavillonnaire reste monofonctionnelle, c'est-à-dire focalisée sur le logement, avec une insuffisance d'équipements collectifs. Mais, en véritables précurseurs, dès 1890, les Compagnies de Lens et de Béthune introduisent à l'intérieur de leurs cités des équipements dits « collectifs » : églises, écoles, bâtiments destinés aux œuvres sociales comme les salles des fêtes, les dispensaires. Dépassant la simple fonction résidentielle, ces cités complètes intègrent des espaces réservés aux activités collectives, aux activités de service et d'agrément. Si ces deux Compagnies font figure d'exception dans un premier temps, le principe se généralise dès les débuts du 20e siècle : la plupart des nouvelles cités minières ont leurs propres équipements sociaux, renforçant leur autarcie et leur autonomie. De plus, les cités formant des unités de plus en plus isolées et refermées sur elles-mêmes, l'enrichissement des fonctions a également renforcé la ségrégation spatiale entre les cités et l'espace urbain préexistant.

Cette ségrégation de fait a entraîné une particularité dans la culture minière. Les mineurs et leurs familles ont développé un sentiment très fort d'appartenance à une fosse et à une cité plutôt qu'à un village ou à une ville. Cette culture particulière d'habiter est encore sensible aujourd'hui chez les « ayants-droit[88] » qui représentent encore près de 50% des habitants des cités.

Ecole de la cité n°5 de Grenay. © S.Dhote

L'église Saint-Louis et le presbytère de la cité n°5 de Grenay. © S.Dhote

88 Anciens mineurs et leurs épouses ou veuves de mineurs qui ont droit au logement gratuit à vie selon le statut du mineur de 1946.

Maison d'ingénieur de la Compagnie des Mines de Lens à Lens. © Ph. Dupuich

L'introduction d'équipements collectifs s'accompagne également de la reproduction sur le sol de la hiérarchie de l'entreprise. Aux côtés de la zone de production avec le carreau de fosse et le chevalement, de la zone culturelle, religieuse et éducative (souvent en position centrale au sein de la cité), la zone résidentielle est elle-même divisée en unités distinctes.

Au sein de la cité, les ingénieurs des mines incarnent l'autorité du patronat et leurs logements sont, par leur volume et leur architecture souvent éclectique, à la hauteur de leur rang dans la Compagnie : hall d'entrée impressionnant, salon, salle à manger, bureau, cuisine, buanderie, escalier somptueux menant aux deux étages avec de très nombreuses chambres et salles de bain, combles sous toiture. L'élévation est ordonnancée. Les soubassements, les encadrements et les appuis de fenêtres sont sculptés. Les jeux de couleurs, les formes des boiseries, les appareillages de briques, l'emploi de la pierre permettent aux demeures de se distinguer.

Maison d'ingénieur de la Cité Audiffret à Escaudain. © Mission Bassin Minier

Maison d'ingénieur de la Cité Bruńehaut à Escaupont.
© Mission Bassin Minier

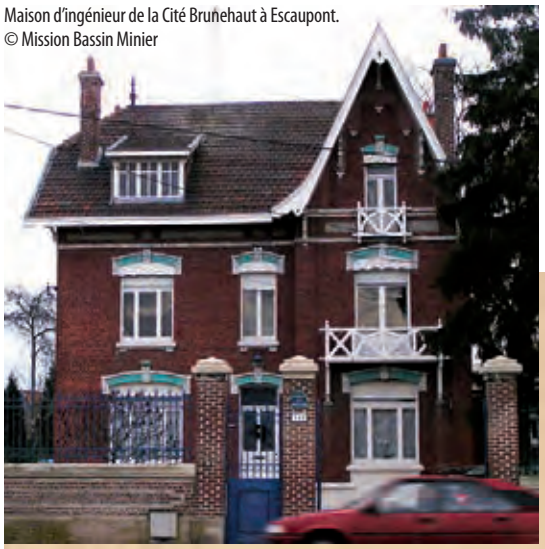

Avec les maisons des employés et celles des porions, ces maisons sont regroupées dans une partie de la cité et sont installées en général de part et d'autre de l'entrée de la fosse. Symboliquement et stratégiquement, ces bâtisses contrôlent l'entrée et la sortie des mineurs de la fosse. Les hiérarchies au travail sont ainsi respectées dans l'affectation des logements et des typologies différentes au sein d'une même cité sont étudiées pour chacune des maisons selon le rang occupé dans la Compagnie, variant en taille et en qualité architecturale.

Plan de maisons réservées aux employés de la Compagnie des Mines de Bruay. © CHM

Maison d'employé de la cité n°12 de Lens. © Mission Bassin Minier

Maison d'ingénieur de la cité n°12 de Lens. © Mission Bassin Minier

Le château Mercier à Mazingarbe, ancienne demeure du directeur de la Compagnie des Mines de Béthune. © CAUE62

Quant aux directeurs des Compagnies des mines, leurs logements se situent toujours à l'écart des fosses et des cités (parfois même en dehors du Bassin minier). Ainsi, le directeur de la Compagnie de Dourges habitait à Hénin-Liétard et celui de la Compagnie de Béthune habitait à Mazingarbe. Par leur taille, leur volume et la superficie qu'elles occupent, leurs demeures sont monumentales et sont situées au sein de vastes parcs.

Si l'emploi de la brique et les principes rationalistes restent les caractéristiques de base, les cités pavillonnaires offrent néanmoins une extraordinaire diversité architecturale. Les pignons font l'objet de nombreuses expérimentations formelles et deviennent des objets de libre expression. Les variations de la brique font apparaître des motifs isolés, des frises polychromes. Les détails s'affinent et se diversifient. L'emploi encore timide de la brique vernissée et des couleurs accentuent encore la différenciation entre les Compagnies et les différents types de logement.

Emploi de la brique vernissée pour souligner les ouvertures à la cité de la Ferronnière à Douai. © Mission Bassin Minier

Jeux de briques silico-calcaires pour les pavillons de la cité n°5bis-30 de Bruay-La-Buissière. © Mission Bassin Minier

Depuis le fractionnement des barreaux de corons jusqu'aux cités éclatées par zonage, l'habitat pavillonnaire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre le passage de la simple « cité-dortoir » à la cité plus complète, plus structurée, intégrant les notions de cadre de vie et d'amélioration constante du confort. Evolutives sur près d'un siècle et représentant 41 % du parc de logements miniers actuel, les cités pavillonnaires du Bassin offrent une profusion de formes urbaines et d'architectures, résultant des volontés des Compagnies mais aussi des événements historiques du territoire. En effet, la quasi-totalité des cités du Lensois et de l'Ouest du Douaisis a été rasée pendant la guerre de 1914-1918. Pendant les dix années qui suivent, un grand nombre de cités est reconstruit à l'identique sur les fondations encore restantes et certaines d'entre elles, notamment celles des Compagnies de Lens et de Béthune ont été agrandies dans la période d'entre-deux guerres, par l'introduction d'extensions d'un type nouveau basé sur le principe des cités-jardins.

Instants de rencontres et d'échanges dans un coron à Denain, vers 1900. © La Vie Illustrée

La rue, espace de sociabilité...

Moment de détente, après la remonte, dans un estaminet improvisé en pleine rue d'une cité minière, début du 20e siècle. © CHM

Au sein des cités minières, la rue et les espaces publics ont joué un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Espace de loisirs, de détente et de rencontres, elle a permis des relations de voisinage très fortes entre les mineurs eux-mêmes et leurs familles. Si ce lien social s'est aujourd'hui parfois distendu, les cités minières offrent néanmoins de remarquables qualités urbaines et paysagères qui continuent d'offrir un cadre de vie précieux.

La famille constituait une valeur essentielle de la culture minière. © CHM

La configuration des cités permettait de tisser des relations de voisinages très étroites et d'entretenir une solidarité très souvent éprouvée par les accidents du fond. © CHM

À gauche :
Les femmes de mineurs partageaient quotidiennement leurs activités ménagères dans la rue. © CHM

Ci-contre :
Une famille dans les années 1950. © CHM

Ancien mineur et sa femme dans la cité d'Arenberg aujourd'hui
© Mission Bassin Minier

Echanges sur le pas de porte, cité n°4 de Béthune à Vermelles.
© Maisons et Cités/Maryka

Les places et squares des cités minières continuent à être des espaces de loisirs et de détente pour les nouvelles générations, cité Foch à Hénin-Beaumont.
© Maisons et Cités/Maryka

Rêverie à la cité du Moulin à Auby.
© Maisons et Cités/Maryka

Les cités-jardins (1904-1939)

Vue d'ensemble de la cité-jardin Darcy à Hénin-Beaumont, construite entre 1909 et 1922 par la Compagnie des Mines de Dourges. ©CHM

Le concept de cité-jardin, énoncé en 1898 par l'anglais Ebenezer Howard dans « *Garden-Cities of Tomorrow* », correspond à un changement radical dans la manière de gérer le développement urbain et porte un regard nouveau sur la manière de concevoir l'habitat en général. L'organisation fonctionnelle de la cité-jardin indique le souci de mettre en place un contrôle de la croissance par une gestion des multiples caractéristiques urbaines - densités, logements, réseaux, équipements - et tente de définir un nouvel équilibre en instaurant les principes modernes d'hygiène afin de « *retrouver à la ville les conditions de vie et d'équilibre que l'homme trouve dans la nature* » - introduction du végétal, air pur, eau propre, lumière. Il propose notamment qu'une attention particulière soit portée à la qualité paysagère des ensembles urbains et que le tracé des rues soit sinueux. De répercussion internationale, ce nouveau schéma et cette nouvelle théorie urbaine donnent très rapidement naissance à de nombreuses interprétations et appropriations.

Détail d'un des pavillons de la cité-jardin Darcy avec faux-colombages. © CHM

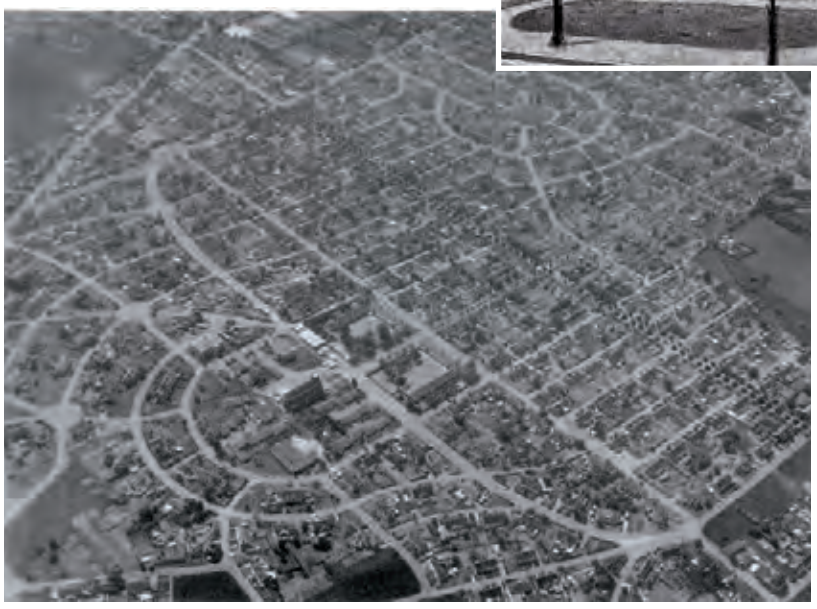

La cite du coron d'Aix à Bully-les-Mines, agrandie dans l'entre-deux-guerres par des cités-jardins. © CHM

L'habitat minier du Nord-Pas de Calais n'explore ces théories qu'à une certaine échelle. Le français Benoît-Levy, contemporain d'Ebenezer Howard, propose la réalisation de cités-jardins « *industrielles* » aux dirigeants des Charbonnages français, ne gardant du concept de « *ville-jardin* » que la faible densité des constructions (15 à 20 logements à l'hectare) et son apparence paysagère. En réalité, les cités-jardins du Bassin minier (9% du parc actuel de logements miniers) sont surtout le produit d'un mariage entre la vision humaniste de Howard et les thèses paternalistes et productivistes des Compagnies minières.

Deux facteurs principaux expliquent l'appropriation et l'adaptation des principes d'Howard à l'habitat minier. Tout d'abord, en proposant un développement urbain indépendant des villes, les cités-jardins sont parfaitement adaptées à la politique foncière que mènent les Compagnies : création d'enclaves foncières, maintien des mineurs à proximité de la fosse et éloignement de la vie publique. De plus, elles cherchent toujours à démontrer leur supériorité et à attirer la main-d'œuvre en proposant un logement plus attractif.

Cité-jardin Bruno de Boisgelin à Dourges dont les logements, richement décorés, constituent une réelle attractivité. ©CHM

D'abord cité pavillonnaire, la cité des Alouettes à Bully-les-Mines fut agrandie par une cité-jardin en 1922. ©CHM

Ensuite, la Première Guerre mondiale jouera également un rôle décisif dans le développement des cités-jardins. Les conséquences du conflit sont très lourdes : traversés par la ligne principale de front de 1914 à 1918, le Lensois et une partie du Douaisis sont dévastés. Au lendemain de la guerre, les politiques de reconstruction sont partagées entre la nécessité de préserver l'identité culturelle des territoires dévastés et l'opportunité de moderniser l'habitat.

Un grand nombre de cités minières est reconstruit à l'identique, en réutilisant les anciennes fondations restées plus ou moins intactes. Pour les nouvelles constructions de logements, les Compagnies suivent une logique d'entreprise tournée vers l'avenir et s'engagent dans la modernité en favorisant l'essor de la cité-jardin. En construisant des cités avant-gardistes, elles font la démonstration de leur puissance et de leur dynamisme.

La cité des Alouettes aujourd'hui. © Ph. Frutier/Altimage

Précurseur en la matière, la Compagnie des Mines de Dourges ouvre la voie. Dès 1904, au moment même où Ebenezer Howard cherche à vulgariser son concept de cité-jardin, la Compagnie est la première à construire en France des cités sur ce modèle. Elle réalise entre 1904 et 1925 quatre cités-jardins : les Cités Bruno, Promper, Darcy et Margodillot. Elle est très rapidement suivie par les Compagnies de Lens et d'Anzin. C'est surtout dans la période d'entre-deux guerres que les Compagnies minières se lancent dans un programme ambitieux de construction de ce nouveau type d'habitat. Les cités-jardins apportent de nouvelles formes urbaines, une attention accrue portée aux espaces extérieurs et au cadre de vie du mineur en général.

La cité-jardin Bruno ancienne à Dourges.© Mission Bassin Minier

La cité-jardin Promper à Hénin-Beaumont.
© Mission Bassin Minier

La cité-jardin Darcy à Hénin-Beaumont.
© Mission Bassin Minier

La cité-jardin Margodillot à Hénin-Beaumont.
© Mission Bassin Minier

C'est avec l'introduction des cités-jardins que pour la première fois dans le Bassin minier, l'urbanisme minier est pris en charge par des cabinets d'architectes et non plus par les ingénieurs des Compagnies : l'aménagement des cités est désormais guidé par des soucis architecturaux et urbanistiques. Les cités rompent avec le systématisme et la rigueur des cités pavillonnaires et leur tradition du damier grâce à l'introduction de voiries courbes et d'un environnement vert et paysager ; le quadrillage homogène est remplacé par un tracé courbe qui met en valeur des perspectives. Les perspectives monotones et répétitives sont brisées, les voies se bordent d'arbres et des espaces publics, des squares, des jardins populaires sont généreusement plantés.

Voierie courbe de la cité-jardin du Pinson à Raismes. ©Ph.Frutier/Altimage

Les jardins de la cité-jardin du Pinson à Raismes. © Mission Bassin Minier

Cité-jardin Cornuault à Evin-Malmaison.
© Mission Bassin Minier

Le parcellaire se diversifie, l'implantation du bâti est beaucoup plus libre et le logement prend encore du recul par rapport à la chaussée. Les maisons sont regroupées le plus souvent par 2 mais également par 3 ou par 4 et sont implantées au cœur d'un double jardin qui peut atteindre parfois jusqu'à 1 300 mètres carrés.

Cité-jardin des jardins à Grenay. Implanté en retrait de rue, le pavillon comprend deux logements. Chacun d'entre eux possède un porche d'entrée supportant un appentis de tuiles et marqué par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre. ©Mission Bassin Minier

Le potager est toujours situé derrière la maison tandis qu'un jardin d'agrément, constitué de gazon et de divers arbustes décoratifs, fait son apparition entre la rue et l'habitation.

Cité-jardin Foch à Hénin-Beaumont. ©Mission Bassin Minier

Les jardins, entre chaque habitation, sont séparés par des clôtures végétales ou de béton orné de motifs propres à chaque Compagnie. Elément nouveau, les logements sont en outre agrémentés d'un porche d'entrée, en béton ou en briques, assurant la transition entre la rue, l'espace public et la sphère privée.

La cité-jardin Taffin à Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

Cité-jardin de la Clochette à Douai avec faux-colombages. Le porche d'entrée, couvert par une demi-lune en briques, forme une alcôve sur la rue. Ce type de porche est caractéristique de la Compagnie des Mines d'Aniche. ©Mission Bassin Minier

Le principe de la cité-jardin ne fournit pas de règles pour l'architecture des édifices car il s'agit avant tout d'un procédé d'organisation urbaine. Mais avec l'arrivée des architectes dans la conception de l'habitat minier, l'attention portée au dessin des voies, au traitement des espaces publics est renforcée par une nouvelle conception de l'architecture mêlant confort et esthétisme. Plus que jamais outil de différenciation et de promotion pour les Compagnies, l'aspect des maisons est radicalement modifié et l'accent est désormais mis sur la variété des logements se distinguant par leurs façades et leurs toitures, introduisant originalité et fantaisie : fractionnement des volumes, polychromie des frises de briques, toitures à quatre pans débordent largement des pignons et des façades. La palette des matériaux s'enrichit avec l'apparition du béton, des enduits de ciment, les pierres de meulière, la peinture silicatée… Naissant de la volonté de rompre avec le rationalisme des constructions pavillonnaires, le style pittoresque s'impose par des éléments de décors tirés d'images régionalistes extérieures à la région Nord-Pas de Calais : formes et décors des baies, faux colombages en ciment…

Toitures débordantes et porche d'entrée à la cité-jardin n°2 de Béthune à Mazingarbe. © Mission Bassin Minier

Volumétrie d'un pavillon de la cité-jardin Notre-Dame à Waziers. © Mission Bassin Minier

Faux colombages en briques silico-calcaires de la cité-jardin de Montigny à Montigny-en-Gohelle. © Mission Bassin Minier

Pavillon regroupant trois logements de la cité-jardin Sainte-Marie à Pecquencourt. © Mission Bassin Minier

Pavillon de la cité-jardin n°7 de Béthune à Mazingarbe. © Mission Bassin Minier

Après les premières expériences menées notamment par la Compagnie de Dourges, la Première Guerre mondiale a provoqué un léger infléchissement dans la diversité des cités-jardins, en même temps qu'elle imposait un changement important dans leur taille. L'urgence de la reconstruction et l'accueil de mineurs de plus en plus nombreux sont à l'origine d'une normalisation qui s'est maintenue pendant toute la période de l'entre-deux-guerres. On assiste à un changement d'échelle et la taille moyenne des cités passe brutalement de 400 à 1 000 logements. Très répandu, ce type de cités minières est caractérisé par une densité plus élevée, un tracé de voirie aléatoire et un bâti plus dense composé d'une alternance de quelques types d'habitations groupées. Les acquis de la cité-jardin se réduisent parfois à de simples traitements paysagers d'agrément.

La Seconde Guerre mondiale vient interrompre la construction de ces cités-jardins. Elle vient également marquer la fin de l'ère des grandes Compagnies du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Le changement de statut de l'exploitation minière au sortir de la guerre bouleverse profondément les politiques architecturales et urbaines appliquées dans le Bassin minier et donne naissance à de nouvelles formes d'habitat qui contrastent de manière frappante avec la sophistication des cités construites par les 18 Compagnies minières qui exploitaient le Bassin à la veille du conflit.

La Cité Declercq et la fosse 9-9 bis à Oignies

La fosse du 9-9bis de Oignies et la cité-jardin Declercq. © Ph.Frutier/Altimage

Habitation en forme de chalet de montagne. © Mission Bassin Minier

Construite en 1933, la Cité Declercq est composée d'un ensemble de maisons-jumelles disposées à intervalle régulier et suivant une voirie courbe. L'ensemble des pièces « servantes » (cuisines, buanderies) est intégré dans le corps principal du logement, sous une toiture unique rappelant celle des chalets de montagne, style régionaliste résolument surprenant et incongru dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Les pavillons de la cité-jardin alternant toiture à pans coupés et toiture à deux pans. © Mission Bassin Minier

Elévation des logements. © Mission Bassin Minier

La forme de la cité qui se développe en arc de cercle autour du carreau de fosse met en scène les bâtiments d'extraction et démontre l'interdépendance entre l'espace de travail et l'habitat. L'implantation des maisons, leur orientation, l'ouverture systématique des pignons vers la fosse créent un lien visuel permanent entre l'espace privé du mineur et son lieu de travail. Il est une marque tangible de l'encadrement du mineur par la Compagnie, jusque dans sa vie sociale et domestique.

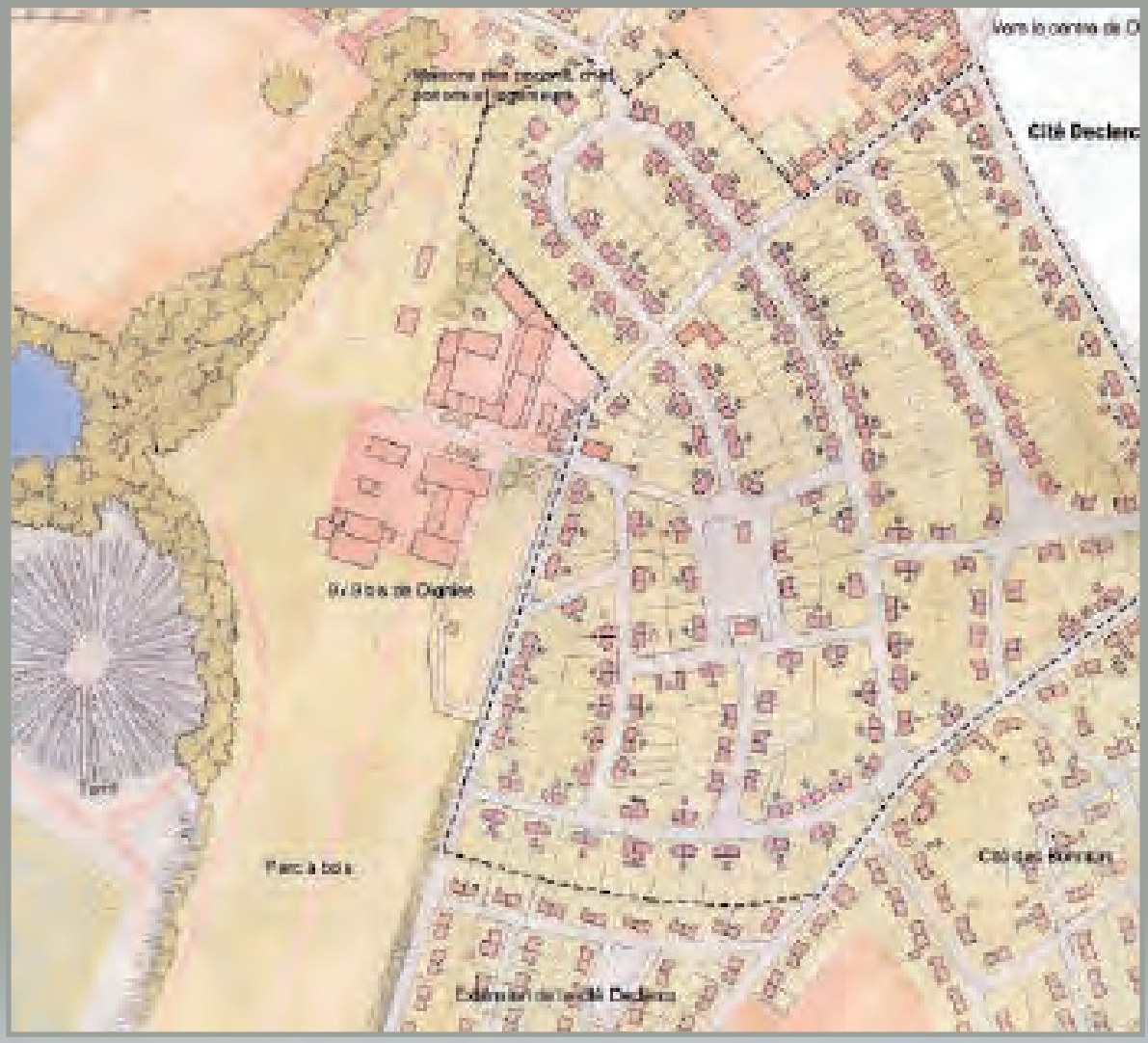

Plan de masse de la cité-jardin Declercq se développant en arc de cercle autour de la fosse. © Mission Bassin Minier

Façades des habitations orientées vers la fosse. © Mission Bassin Minier

Les cités modernes (1946-1970)

La Seconde Guerre mondiale n'a pas les mêmes effets dévastateurs que la première sur le patrimoine minier et les dommages de guerre sont couverts par des indemnités matérielles, notamment par l'envoi de chalets en bois afin de reconstruire le parc de logements.

Chalet en bois de la cité de la forêt à Libercourt. © Mission Bassin minier

Cité de camus hauts à Annay-sous-Lens en 1958. © CHM

Mais au sortir de ce conflit, la France est néanmoins à reconstruire et le pays compte sur l'industrie charbonnière pour se relever. Pour relever le défi de la « Bataille du Charbon », l'industrie minière doit être réformée. En mai 1946, après une ordonnance datant de décembre 1944, les 18 Compagnies minières sont nationalisées et regroupées en une entité unique, les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (H.B.N.P.C.). Parallèlement, le statut du mineur est adopté également en 1946 : il unifie la corporation sous un seul et même règlement, du galibot à l'ingénieur le plus haut placé. L'article 23 de ce statut stipule que le mineur, ainsi que sa femme, deviennent un ayant-droit à qui les Houillères doivent le logement et le chauffage gratuits en compensation des efforts extraordinaires consentis pour la reconstruction et le redressement de la France. Le logement fait désormais partie des avantages en nature : le mineur peut en bénéficier pendant sa retraite et les veuves de mineur bénéficient également d'un logement à vie.

La Nationalisation des Houillères modifie profondément la politique du logement qui devient la même pour l'ensemble du Bassin minier et entraîne une banalisation de la construction. Les décisions sont centralisées et l'identité urbaine des communes minières qui venait de la fragmentation du territoire en Compagnies indépendantes disparaît. Les idées fonctionnalistes et l'industrie du bâtiment dominent l'économie de la construction d'après-guerre. Ces logements modernes constituent aujourd'hui 25% de l'ensemble des cités minières du Nord-Pas de Calais.

Logements préfabriqués, des camus hauts dans les années 1960. Les idées fonctionnalistes dominent l'économie de la construction d'après-guerre. © CHM

Construction de baraquements à la fin des années 1940. © CHM

Baraquements en bois accueillant les familles immigrées. © CHM

Dans un premier temps, et parallèlement à la mise en place de nouvelles politiques d'habitat moderne, devant l'urgence de la reconstruction et la nécessité d'accueillir de nouveaux travailleurs, les baraquements en bois construits à destination des prisonniers de guerre ont été récupérés par les Houillères pour héberger les nouveaux arrivants. Dans le contexte de la reconstruction et de l'exploitation intensive, les Houillères ont continué de construire ces baraquements destinés à l'accueil des immigrés arrivés en masse. De ces habitations précaires, il ne reste aujourd'hui plus aucune trace.

Construction de la cité moderne du Bouvier à Hénin-Beaumont en 1947. © CHM

Pour pallier le manque d'habitations pour les retraités et les veuves, sont construits de petits logements dits « type 100 », d'une surface moyenne de 30 à 40 m^2, puis des logements un peu plus grands dits « type 230 » en briques. Au même titre que les chevalements datant de la Nationalisation, la construction se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent : encadrements en béton, toiture à une seule pente et en fibrociment, fenêtres filantes horizontales et menuiseries standardisées. En général, ces cités, construites selon le modèle pavillonnaire, sont implantées sur les terrains résiduels, entre la route et la voie ferrée ou dans des angles ordinairement inexploitables.

Type 100 de la cité du Godion à Frais-Marais. © Mission Bassin Minier

Cité Ledru-Rollin à Bruay-sur-l'Escaut. © Mission Bassin Minier

Cité de la Nouvelle Solitude à Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

Au-delà de ces constructions dites classiques de l'après-guerre, un type spécifique et original de logement fait son apparition dans le Bassin minier : il est directement issu des principes énoncés dans la Charte d'Athènes qui prône, entre autres, l'industrialisation et la rationalisation de la construction des logements en adoptant peu à peu les principes de l'architecture. En 1954, de manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent le procédé « Camus » du nom de l'ingénieur qui l'a mis au point.

Ce procédé utilise des panneaux de béton préfabriqués en usine, de 7 mètres de longueur et de 20 centimètres d'épaisseur. Ils sont ensuite assemblés sur le chantier à l'aide de grues. En quatorze jours, des logements sortent de terre. Désormais toutes les fonctions essentielles du logement, séjour, chambres, cuisine, salle de bain, wc, sont intégrées dans le corps principal de l'habitation.

Usine de fabrication des panneaux de béton à Fort de Scarpe, près de Douai.
© Mission Bassin Minier

Montage des camus à l'aide de grue. © CHM

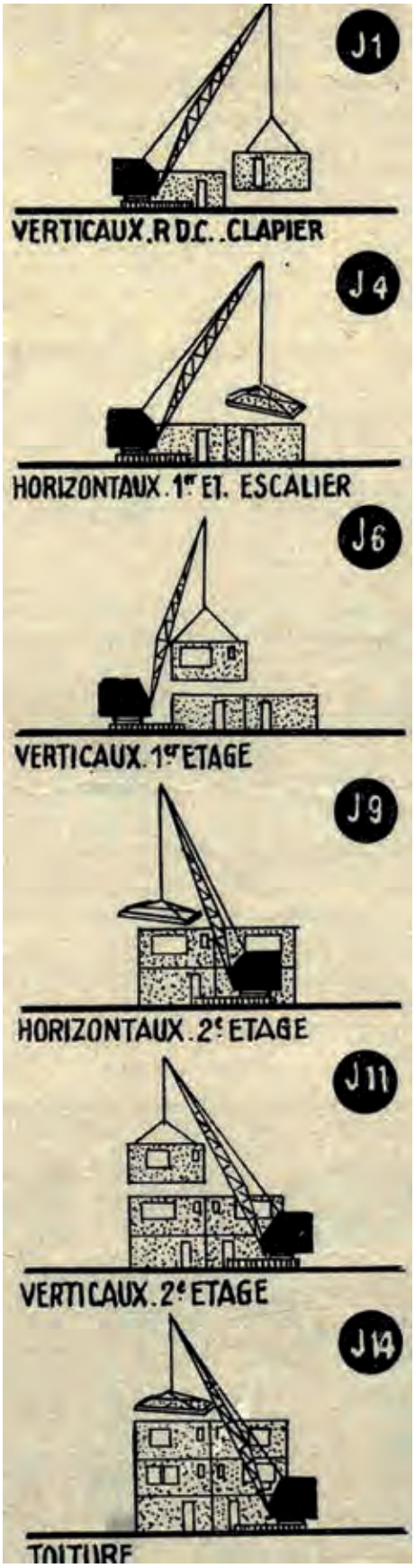

Phases de construction des camus hauts étalées sur 14 jours. © CHM

Plans et coupe transversale des camus hauts. © CHM

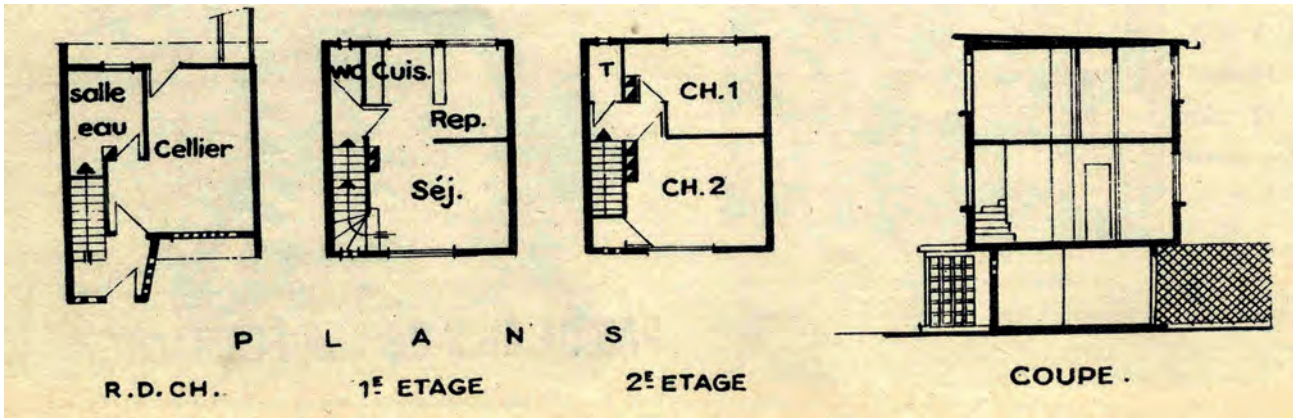

Il existe deux types de « camus » : les « camus hauts » et les « camus bas ». Les camus hauts apparaissent dès 1954 et se composent de deux niveaux habitables au-dessus d'un garage transformable éventuellement en chambre supplémentaire. Au premier étage se trouvent le salon et la cuisine tandis que le second étage accueille deux chambres. Les camus bas sont construits à partir de 1959 et sont de plain pied avec un séjour et deux chambres. Ils sont attribués en priorité à l'accueil des ayants droit vieillissants. Les camus sont dotés de « toits-terrasses » et de fenêtres en métal plus larges que hautes.

Camus bas recouvert de béton gravillonné de cité des Eclusettes à Pecquencourt.
© Mission Bassin Minier

Camus haut de la cité Leclercq à Annay-sous-Lens. © Mission Bassin Minier

Construits au départ pour une durée de vie limitée à 25 ans, ces logements ponctuent encore aujourd'hui l'ensemble du Bassin minier. Par leur volumétrie (plain-pied avec toiture en appentis), leurs couleurs (prédominance du gris), leurs matériaux (béton gravillonné, fibrociment, fibre de verre), les camus offrent une image qui contraste énormément avec les constructions traditionnelles en briques et souffrent d'une image très marquée de logements préfabriqués. Ces constructions n'en restent pas moins le témoin de l'avant-gardisme dont a pu faire preuve le Bassin minier en terme d'habitat ouvrier.

Plan de masse de la cité moderne du Bois Duriez à Lallaing. © CHM

La Cité du Bois Duriez à Lallaing est une cité de camus bas en béton gravillonné et de logement de type 200 en briques construite en 1962.

Tournée sur elle-même, cette cité est entourée de pâturages et de fossés. Cette cité possède une morphologie assez particulière : de l'extérieur de la cité, on ne perçoit que l'arrière des maisons, les cabanons construits par les habitants et les cheminées qui couronnent l'architecture de toits plats, donnant ainsi le sentiment d'une cité totalement introvertie.

Camus bas en béton gravillonné. © CHM

Logement de type 200. © Mission Bassin minier

La cité du Bois Duriez isolée par le terril de Germignies. © CHM

Avec les débuts de la récession à la fin des années 1960, les Houillères du Nord-Pas de Calais cessent de construire. Le parc immobilier se compose alors de près de 120 000 logements exclusivement occupés par des ayants-droit actifs, pensionnés et veuves. Bon nombre de logements insalubres doivent être détruits et de nombreux travaux d'entretien et de mises aux normes sont nécessaires pour les autres logements. Les rénovations sont de quatre ordres : réfection du bâti, destructions de certaines dépendances et adjonction d'une salle d'eau et d'une cuisine, réfection de la voirie et raccordement à un réseau d'assainissement. Dès le début des années 1970, de vastes campagnes de réhabilitation débutent, financées dans un premier temps par les Houillères puis progressivement avec les aides de l'Etat. Le parc de logements miniers constitue aujourd'hui un héritage considérable à la fois sur les plans sociaux, économiques et culturels et de grands programmes de réhabilitation continuent à être mis en œuvre.

La richesse architecturale des cités

Les cités minières sont très vite, à côté des infrastructures d'extraction, devenues un véritable outil de développement, de représentation et de propagande pour les Compagnies minières. Dans le souci permanent d'améliorer les conditions de l'habitat, les formes urbaines et les architectures se sont différenciées d'une concession à l'autre en fonction des capacités financières des Compagnies, du dynamisme de leurs directions et administrations et de l'intense concurrence qu'elles se livraient entre elles afin d'attirer une main d'œuvre parfois rare.

Cité des sports à Wingles. © Mission Bassin minier

Aujourd'hui, alors même que les Compagnies ont disparu, les différentes identités qu'elles avaient cherché à affirmer à travers l'habitat, ont contribué à créer des ensembles urbains, des morceaux de paysage cohérents et identifiables. En se différenciant par les styles architecturaux ou par les matériaux et techniques de décors utilisés, les Compagnies minières ont construit l'identité plurielle du paysage urbain du Bassin minier perceptible aujourd'hui.

Cité du Moulin à Fouquières-lès-Lens. © Mission Bassin minier

Cité des 40 à Grenay. © Mission Bassin minier

Dans l'architecture rationaliste, la façade exprime la structure de l'édifice et le procédé de construction : mise en œuvre de la brique (module et modénatures), découpage en travées/niveaux, chaînages et ancrages, expression du soubassement, de la corniche. Ce style est le plus courant dans les cités minières, car moins coûteux, et se retrouve dans toutes les concessions, dans toutes les typologies de cités et à toutes les époques. Proche des constructions traditionnelles en briques du Nord - Pas de Calais, l'architecture de l'habitat minier emploie naturellement leurs caractéristiques et leurs acquis.

Des jeux de briques viennent parfois agrémenter les façades à l'exemple de la cité du Rond-point à Marles-les-Mines. © Mission Bassin minier

La cité du n°5-12 à Sallaumines. La façade rationaliste exprime la structure de l'habitation. © Mission Bassin minier

L'architecture rationaliste, la cité du n°3 à Auchel. © Mission Bassin minier

Détail des encadrements de style rationaliste. © Mission Bassin Minier

Le pittoresque des cités est né de la volonté de rompre avec la rigidité des constructions. Il s'inspire des formes régionalistes dépassant les frontières du Bassin minier (volumétries, décors, détails architecturaux) pour trouver un style d'architecture moins rigide et plus diversifié qui favorise l'appropriation de l'habitat par les habitants. Les maisons pittoresques sont construites dans les cités-jardins et certaines cités pavillonnaires.

Cité de la Concorde à Auberchicourt. © Mission Bassin Minier

Cité-jardin de style pittoresque, cité de la Balance à Guesnain. © Mission Bassin Minier

Cette architecture est l'œuvre d'architectes et non plus d'ingénieurs et s'inspire, au moins dans un premier temps, des réalisations Art Déco et Art Nouveau, comme en témoignent quelques détails des premières cités-jardins. Au final, le style pittoresque a abouti à une profusion de formes complexes et variées.

Les types de maisons construites restent cependant assez simples et adaptés à leur fonction de logement ouvrier mais cette architecture pittoresque et les efforts apportés sur le traitement des espaces publics (tracé des voies sinueux, plantations, clôtures végétales …) créent des ambiances urbaines très riches. Les éléments récurrents de cette architecture relevés dans l'habitat minier sont :

Motifs peints à la cité du n°12 à Lens. © Mission Bassin Minier

- les motifs peints utilisant le module de la brique (bandeau filant, encadrement de baie, frise, colombages, etc.),

Débords de toiture à la cité du Garage à Masny. © Mission Bassin Minier

- des débords de toiture de 30 à 50 centimètres généralisés sur tout le pourtour de la maison,

Jeux de briques vernissées à la cité de la Solitude à Vieux-Condé. © Mission Bassin Minier

- les modénatures de briques utilisant plusieurs couleurs/natures de briques (terre cuite rouge/grise, briques vernissées de couleurs vives (bleu, orange), etc.) pour produire des frises, colombages ou des motifs isolés, plans de logements plus variés.

Incrustations cimentées imitant les faux colombages en bois à la cité Cornuault d'Evin-Malmaison. © Mission Bassin Minier

- des matériaux nouveaux dérivés du béton (mur en parpaings de béton, mur de briques cimenté avec incrustation de motifs en bas relief imitant des colombages en bois, des corniches),

La cité du Pinson à Raismes. © Mission Bassin Minier

- des volumétries de toitures cossues, des porches d'entrée, des plans de logements plus variés.

Cité moderne du Niveau à Sin-le-Noble. © Mission Bassin Minier

Panneaux préfabriqués en béton, camus bas de la résidence d'Artois à Sallaumines et Méricourt. © Mission Bassin Minier

Le style moderne traduit la prise en compte des théories généralisées en France dans les années 1960-70. Cependant des éléments sont spécifiques aux cités minières du Nord-Pas de Calais (permanence des constructions en briques et procédés constructifs dit « Camus » haut et bas). Ce changement radical de formes marque le retour de l'industrialisation de la construction qui avait caractérisé la conception des grands barreaux de corons. L'architecture est fonctionnelle. Les variations formelles sont réduites au minimum et découlent du procédé constructif : la préfabrication en panneaux de béton pour les logements Camus et les encadrements de baies en béton pour les logements en briques.

La composition des façades a également varié d'une Compagnie à une autre. Le mur pignon connaît une évolution importante qui témoigne des préoccupations des façades, des évolutions de la distribution intérieure, du positionnement de la maison sur la parcelle et surtout du passage progressif du coron à la cité-jardin. Dans la plupart des corons, le pignon est un mur aveugle en briques. La composition rationaliste de la façade rythmée par des bandeaux, travées et percements se retourne sur le pignon. Peu à peu, l'espacement entre les maisons permet au pignon d'avoir des ouvertures et de s'enrichir progressivement de décorations. Il devient une façade à part entière.

Cité d'Anchin à Sallaumines et Noyelles-sous-Lens. © Mission Bassin Minier

Coron des 120 à Anzin et Valenciennes. © Mission Bassin Minier

Cité Saint-Pierre à Condé-sur-l'Escaut. © Mission Bassin Minier

Cité du Chauffour à Abscon et Somain. © Mission Bassin Minier

Dans certains corons et la plupart des cités pavillonnaires, chaque maison possédait sa cour fermée avec les diverses dépendances. Avec l'apparition du jardin d'agrément, la clôture devient végétale ou est faite de barrières préfabriquées en béton avec un motif propre à chaque cité.

Mur de clôture en briques de la cité des Musiciens à Bruay-La-Buissière. © Mission Bassin Minier

Haies végétales de la cité n°4 à Lens et Eleu-dit-Leauwette. © Mission Bassin Minier

Selon les cités, les dépendances varient : buanderie, atelier, wc, clapiers, poulailler, pigeonniers. Les édifices sont sommaires et ont souvent été démolis ou remplacés. A partir de la cité-jardin, ces dépendances sont intégrées au logement et donnent naissance à des pièces supplémentaires (cuisine, buanderie).

Dépendances de la cité n°9 à Barlin. © Mission Bassin Minier

Pigeonnier à l'arrière des habitations de la cité de la Faisanderie à Libercourt. © Mission Bassin Minier

En passant de la cité pavillonnaire à la cité jardin, la maison s'ouvre plus volontiers sur l'extérieur. La porte d'entrée en bois, souvent aveugles laisse place à une porte vitrée qui donne parfois sur un porche. Ce nouvel élément qui permet de s'abriter des intempéries, marque surtout l'évolution du rapport entre l'intérieur et l'extérieur de la maison. Il est dans certain cas la prolongation de celle-ci vers le « jardin de devant » et permet une certaine personnalisation du logement, une appropriation.

Porche de la cité Darcy à Hénin-Beaumont. © Mission Bassin Minier

Porche en demi-lune, cité de la Clochette à Douai. © Mission Bassin Minier

Porche en béton imitant de faux rondins de bois à la cité du Pinson ancienne de Raismes. © Mission Bassin Minier

Jardins ouvriers de la cité n°11 de Lens vers 1900.
© CHM

Le jardin dans les cités

Jardin de la Cité des Provinces à Lens. © Mission Bassin minier

Le jardin potager est un élément de confort important pour les mineurs. Il constitue un avantage en nature (alimentation)[89] et un lieu d'occupation pendant son temps libre. Il prend d'abord la forme de jardins ouvriers regroupés à l'entrée de la cité. Rapidement, il s'individualise, en relation directe avec l'habitation (en façade puis à l'arrière). Jusqu'en 1867, leur surface est comprise entre 50 à 200 m^2 ; elle atteint 500 m^2 en 1900 et 1 300 m^2 (record) dans les premières cités-jardins vers 1910. Dans les cités-jardins, la maison est séparée de la rue par une plate-bande engazonnée ponctuée d'arbustes décoratifs tandis que le jardin potager subsiste à l'arrière.

Les haies végétales jouent un rôle fondamental dans le maintien des qualités paysagères et urbaines des cités, cité Centrale à Courrières.
© Mission Bassin minier

Dans l'habitat minier, le jardin n'est pas hermétique et n'est pas visuellement clos : il participe au paysage de la cité toute entière. En offrant des transparences, le jardin facilite la lisibilité et contribue à faire de la cité un ensemble cohérent. Il est un élément structurant et unifiant au même titre que l'architecture des maisons. Le gabarit des haies, leur hauteur, les essences qui les composent jouent et joueront un rôle fondamental dans le maintien des qualités urbaines et paysagères des cités minières.

Entretien du jardin sous le contrôle du « chef des plantations » à Lens en 1922. © CHM

S'il apporte une valeur ajoutée à la qualité paysagère de la cité et un atout en nature pour le mineur, le jardin constitue avant tout pour les Compagnies minières un moyen de contrôle au moment où le mineur dispose de davantage de temps libre grâce à la réduction des horaires de travail. Sévèrement contrôlé par le biais du garde passant inspecter l'état des jardins comme celui des caniveaux et des devantures de maisons - des sanctions sont prévues pour les mineurs n'entretenant

89 A titre d'exemple, chaque jardin de la Compagnie de Lens est composé de quatre arbres fruitiers, deux espaliers, deux vignes et des sureaux.

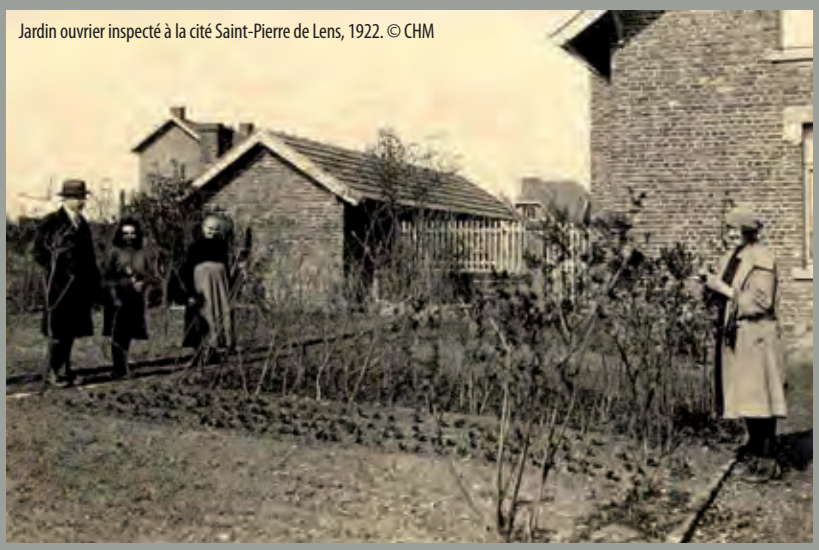
Jardin ouvrier inspecté à la cité Saint-Pierre de Lens, 1922. © CHM

pas leur jardin -, le jardinage, considéré comme « loisir hygiénique » permet surtout d'occuper le temps de repos et de loisirs et d'éviter les revendications salariales.

Certaines Compagnies, comme la Compagnie des Mines de Lens, vont même jusqu'à dispenser des cours d'horticulture dans les écoles de garçons. Les leçons sont données par les instituteurs, sous la direction du Chef des jardins et plantations de la Compagnie, et ont pour objectif de donner aux enfants le goût du jardinage afin qu'ils appliquent, à l'âge adulte, ces leçons à leur propre jardin.

Cependant, le rapport à la terre et à la nature, perçu comme des espaces de liberté, est de tout temps très présent parmi les mineurs. Ils étaient très fiers du travail qu'ils accomplissaient sur leurs parcelles. C'est toujours aujourd'hui une réalité parmi les anciens mineurs et la plupart des jardins des cités minières sont parfaitement entretenus. Parfois même, il est possible de distinguer l'origine des occupants des logements ouvriers par leur jardin. Tandis que les anciens mineurs d'origine française et polonaise alignent parfaitement leurs plantations, les anciens mineurs d'origine marocaine mélangent les différentes essences.

Leçon de jardinage donnée par le « Chef des plantations » aux élèves de la cité n°11 à Lens. © CHM

Ancien mineur entretenant son jardin. © CHM

Cité du Moulin à Somain. © Mission Bassin Minier

Berline dans un jardin. © L.Carré

Corons d'Aix à Bully-les-Mines. © Mission Bassin Minier

2. a.2.2.2 Les équipements collectifs

Ecole de la cité de la Solitude de la Compagnie des Mines d'Aniche à Frais-Marais en 1926. © CHM

Dès la fin du 19e siècle, l'action sociale des Compagnies s'est pleinement affirmée dans la construction d'édifices et d'équipements au sein des cités, afin « d'offrir » aux mineurs et à leurs familles tous les services dont ils pouvaient avoir besoin : tout était à la disposition du mineur. Le développement des institutions sociales était tout aussi important que les constructions de logement. Si la volonté constante de prendre en charge la vie quotidienne du mineur depuis la naissance jusqu'à la mort et de cloisonner chaque cité demeure toujours sous-jacente dans les politiques sociales mises en œuvre, les équipements dits « collectifs » vont se multiplier et se diversifier également en fonction des revendications et des conflits syndicaux, de l'évolution du droit français du travail et de la mise en place, très précoce en France, d'un système de protection sociale spécifique aux mineurs et ce, depuis les anciennes Compagnies jusqu'aux Houillères nationalisées.

Eglise Saint-Joseph de la Compagnie des Mines de Bruay à Bruay-La-Buissière. © SRMH 2008

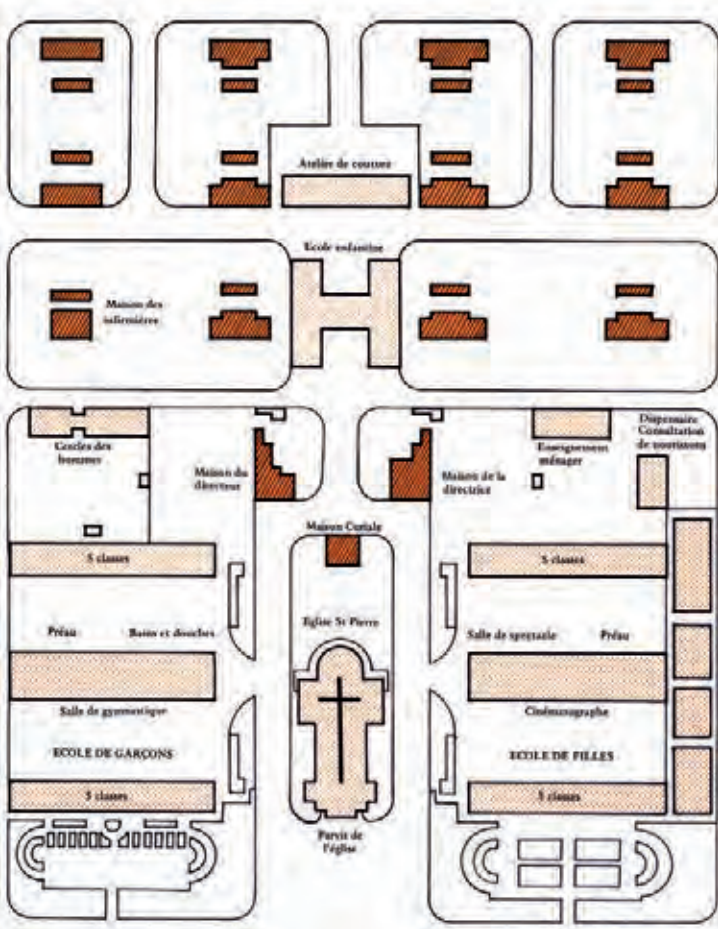

Plan de la cité n°11 de Lens présentant la répartition spatiale des équipements collectifs au sein de la cité. © CHM

Les équipements socio-éducatifs

Porche d'entrée de l'école de la cité n°11 de la Compagnie des Mines de Lens. © S.Dhote

Les Compagnies minières puis les Houillères du Nord-Pas de Calais ont construit divers types d'équipements à commencer par les équipements socio-éducatifs avec des écoles, des centres de formation, des écoles ménagères. Les enfants des mineurs bénéficient très tôt d'un système éducatif particulier. La construction massive de logements en périphérie des villages a amené un nombre important d'élèves que les écoles publiques ne peuvent absorber.

Les Compagnies font construire des groupes scolaires pour garçons, pour filles, des écoles maternelles pour les plus jeunes enfants qui y entrent à partir de quatre ans. Ces écoles fonctionnent avec des maîtres de l'enseignement privé, payés et logés par les Compagnies[90].

Ecole de la cité Rimbert de la Compagnie des Mines de Marles à Auchel. © CAUE62

Ecole de la cité n°16-1 de la Compagnie des Mines de Bruay à Bruay-La-Buissière.
© Mission Bassin Minier

Intérieur d'une classe, Compagnie des Mines de Lens, 1922. © CHM

90 En octobre 1945, toutes les écoles privées des Compagnies sont placées sous le contrôle de l'Etat.

Diplôme de galibot de la Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

Diplôme du Certificat d'Aptitude Professionnelle de Charbonnages de France dans les années 1970. © CHM

Dans certaines Compagnies, les meilleurs élèves peuvent entrer gratuitement dans des écoles spéciales dont les cours sont dispensés par des ingénieurs de la société. Mais, après avoir obtenu le Certificat d'Etude, beaucoup de jeunes garçons quittent l'école dès l'âge de treize ans, âge auquel ils sont embauchés à la mine. Ils bénéficient alors d'une formation de galibots ou d'apprentis dans des Centres de Formation appelés « Mines-images ».

Dans ces centres, les conditions du fond sont reconstituées (galeries) afin que les aspirants mineurs puissent apprendre le métier ainsi que ses dangers. Il reste aujourd'hui quatre « Mines-images » dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais à Auchel, Bruay-La-Buissière, Noeux-les-Mines et Oignies.

Vue actuelle d'une galerie de la Mine-image de Oignies. © Mission Bassin Minier

Ancienne Mine-image de la Compagnie des Mines d'Ostricourt à Oignies. © CHM

Ecole ménagère de la cité d'Arenberg, Compagnie des Mines d'Anzin. © SRMH 2008

Pour encourager la vie de famille, les Compagnies minières construisent de même des écoles ménagères afin de retenir le personnel féminin. A la sortie de l'école, les jeunes filles sont incitées à fréquenter cet enseignement qui doit les préparer au rôle de futures épouses : cuisine, lessive, couture et raccommodage, jardinage et élevage. Les leçons portent aussi sur l'hygiène, l'économie domestique et la comptabilité du ménage.

Ecole ménagère de la cité du Pinson ancienne à Raismes. © CHM

Tableau comptable d'un repas dans une école ménagère de Lens dans les années 1960. © CHM

Ouvroir de la cité Bruno de la Compagnie des Mines de Dourges à Dourges en 1925. © CHM

Brochure de promotion d'une école ménagère dans les années 1970. © CHM

Mais c'est par les journaux des Groupes des Houillères que l'entreprise peut toucher le plus de femmes. Mis en place en 1949, ils comportent très vite une partie éducative destinée aux ménagères. On leur propose ainsi des pages spécifiques avec des recettes, des patrons de couture, du tricot, des conseils mais aussi des idées d'activités pour occuper les enfants.

Apprentissage du repassage dans une école ménagère en 1965. © CHM

Edition spéciale du journal des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais en 1954. © CHM

Les équipements de loisirs

Les Compagnies édifient également de très nombreux équipements de loisirs : équipements sportifs, salles des fêtes, écoles de musique. Dans l'objectif d'occuper le temps libre du mineur et d'éloigner toute idée de rassemblement revendicatif, les Compagnies cherchent à intégrer les loisirs dans le monde de la mine en favorisant les loisirs individuels, en développant les jeux collectifs et en mettant en place des sociétés locales. Elles apportent leur soutien aux associations sportives, colombophiles, aux sociétés musicales de type harmonies et fanfares. Ainsi, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais compte-t-il aujourd'hui de très nombreux équipements sportifs tels des piscines, des stades, hérités des Compagnies minières et des Houillères, désormais repris par les municipalités.

Stade des Plantigeons de la Compagnie des Mines de Carvin à Carvin. © BMU

Salle des fêtes de la cité d'Arenberg. © Mission Bassin Minier

Les patrons des Compagnies favorisent le développement de l'activité sportive en construisant des stades et en équipant les équipes (par fosse) de tenues aux blasons des Compagnies. Le sport nécessite en effet des aptitudes physiques et une hygiène de vie saine qui ne peut que constituer de bons ouvriers. Lors des événements sportifs, le mineur se mesure aux autres, ceux avec qui il doit dans le travail combiner ses forces.

Equipe de football de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt dans les années 1920.

A travers le sport, il lui est possible de s'exprimer individuellement. De très nombreux clubs d'athlétisme sont ainsi créés dont émergent des sportifs qui connaissent une carrière internationale. La boxe fait également partie des sports encouragés au même titre que le cyclisme.

Ci-dessous, de gauche à droite :
Boxeurs dans les années 1950. © CHM

Les courses d'endurance étaient particulièrement encouragées. Ce sport d'endurance demeure encore largement pratiqué dans le Bassin minier. © CHM

L'athlétisme, largement prôné par les Compagnies minières, permettait notamment aux mineurs de se mesurer aux autres. © CHM

Le cyclisme était parmi les activités sportives les plus pratiquées après la Nationalisation des Houillères. © CHM

Article du journal des Houillères sur les grands footballeurs professionnels issus du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. © CHM

Quant au football, il connaît une adhésion totale et un lien fort avec la mine. Les Compagnies ont toutes créé des clubs qui se rencontrent lors de tournois ou affrontent les clubs municipaux. Le plus célèbre encore aujourd'hui est le Racing Club de Lens (1906) qui porte toujours sur son emblème les symboles de la communauté minière. Le stade Bollaert de Lens a d'ailleurs été construit par les mineurs de la Compagnie des Mines de Lens en 1934.

Blason du Racing Club de Lens portant l'insigne minier de la lampe de mineur. © L.Carré

Match de football aux pieds des terrils. © CHM

Etendard de supporter dans une cité minière. © Mission Bassin Minier

Le stade Bollaert en 1934. © CHM

Harmonie des mineurs de Wingles de la Compagnie des Mines de Lens en 1938. © CHM

Les harmonies et la pratique musicale

La vie des mineurs est ponctuée par de nombreuses pratiques festives telles que les ducasses et surtout les bals qu'encouragent les Compagnies et qui s'organisent dans les salles des fêtes des cités minières. Ces jours de fête sont très suivis par les mineurs. Les bals sont généralement animés par les harmonies des Compagnies.

En effet, la pratique musicale fut particulièrement encouragée. En 1860, la plupart des communes du Bassin possèdent une société musicale. La Compagnie de Vicoigne, installée à Noeux, dispose d'ailleurs d'une fanfare des employés et mineurs qui participe à de nombreux festivals. En 1864, quand naît l'Harmonie des mines de Courrières, la Compagnie des Mines d'Anzin compte déjà sept sociétés musicales.

Salle de musique de la Compagnie des Mines de Dourges en 1920. © CHM

Dans le Bassin minier, ces sociétés se répartissent principalement en trois groupes : l'harmonie, ensemble constitué des bois, des cuivres et des percussions, la batterie-fanfare - orchestre composé de clairons et de tambours - et la fanfare qui ne comporte que des percussions et des cuivres.

Une société musicale n'admet que des employés masculins de la même Compagnie. Celle-ci paie tous les frais, que ce soit les uniformes ou les instruments. Les musiciens sont astreints à la rigueur et à la discipline ; nul ne doit être vu en état d'ébriété en costume sous peine d'amende, voire de renvoi. Les retards aux répétitions, les absences lors des concerts peuvent faire l'objet d'amendes. Ces sociétés musicales sont de toutes les fêtes et manifestations.

Ainsi, le 4 décembre de chaque année, lors de la fête annuelle de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, les harmonies jouent de la musique et les Compagnies organisent un banquet.

Uniforme d'une fanfare minière. © Ph. Dupuich

Carte postale honorant la fête de la Sainte-Barbe. © CHM

Harmonie des mineurs de la fosse n°13 de Compagnie des Mines de Lens dans les années 1930. © CHM

L'Âme de la mine

« Vous pensez que la musique est une consolation du métier ? Je vous dis que l'harmonie est une continuation de l'âme de la mine. Crayon de l'ingénieur ou bâton du chef de chorale, remuent et calculent sur les mêmes sentiments ; besoin des hommes d'être ensemble solidaires, fraternels, cadencés ; aucun ne faisant du tort à l'autre car il mettrait soi et eux en péril. Il faut être à la mesure, à la discipline. Sans l'esprit de groupe, point d'harmonie. La société de musique est la continuation du poste. Un mineur n'est rien, tout seul dans la mine. Qu'y ferait-il ? Il faut que son outil serve un autre outil. Le piqueur envoie au pelleteur ; le pelleteur envoie à la berline. Tout s'unit et se cadence. Pas d'individualisme, mais non destruction de la finesse de l'individu. Ce corps d'homme qui paraît n'être que brutalité, noirci de charbon et secoué par les battements du marteau-piqueur, contient une perpétuelle vigilance. Jamais un geste n'est pareil à l'autre. La veine a tous les caprices ; tantôt le charbon se donne et vient aisément au coup d'outil ; tantôt il est dur et il faut l'attaquer à la dynamite. On doit calculer depuis le roc jusqu'au gaz et mieux encore que calculer : comprendre par contact et odorat. La faculté musicale de l'homme ne vient pas en consolidation, mais en continuation. Quand vous entendez l'harmonie et la chorale, vous entendez la mine. Cela n'est pas une fuite du métier mais son expression. Chef porion, chef d'orchestre ; l'un vient de l'autre. La fosse est un conservatoire de musique. Ce métier où l'on ne chante pas dans le travail produit des foules de chanteurs après le travail. »

Pierre Hamp, *in Gueules Noires,* 1938, ed.Gallimard, Paris

Classe musicale à Libercourt. © Ph.Dupuich

Harmonie de Oignies dans la cité-jardin Declercq à Oignies lors du festival Les Rutilants en 2008. © Ph.Dupuich

Initiée et encouragée par les Compagnies minières, cette activité ne s'est pas éteinte avec la fermeture des puits et les harmonies, fanfares et batteries-fanfares sont aujourd'hui un facteur culturel important du Bassin minier.

Avec le soutien des municipalités, les sociétés musicales se renouvellent en formant des jeunes via les écoles de musiques et en élargissant leur répertoire. Sont ainsi dénombrées aujourd'hui plus de 50 sociétés affiliées à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales.

Elles font par ailleurs leur réputation lors de concours auxquels elles participent et se distinguent particulièrement lors de concours nationaux.

Accordéon polonais. © CHM

Pratique musicale contemporaine à Libercourt. © Ph.Dupuich

Société de mineurs colombophile vers 1920. © CHM

Pigeonnier à Harnes. © Ph. Dupuich

Les Compagnies ont également encouragé la pratique de la colombophilie en incluant dans les plans de logements des pigeonniers que les mineurs avaient pris l'habitude de construire de leurs propres mains. A partir de la seconde moitié du 19e siècle, la colombophilie, art d'élever et de dresser des pigeons voyageurs dans le but de les engager dans des compétitions, est très clairement promue par l'industrie minière parmi les sports et les loisirs des ouvriers. Ainsi, à partir de la Nationalisation, les magazines d'entreprise diffusent régulièrement des articles valorisant l'effort et la réussite de chacun, signe d'un paternalisme bien établi. Cette activité offrait aux mineurs un moyen de détente appréciable après avoir passé 8 heures au fond. La plupart des pigeonniers ont aujourd'hui fait peau neuve et la pratique colombophile demeure aujourd'hui particulièrement forte dans le Bassin minier.

Un « coulonneux » dans les années 1960. © CHM

Carnet de colombophiles de la Société les Mineurs de Guesnain. © CHM

Pigeonnier dans une cité minière. © Mission Bassin Minier

Trophée d'un concours mené à Liévin en 2003. © L. Carré

L'estaminet, un lieu d'échanges et de loisirs. © CHM

Les jeux traditionnels sont sans doute parmi ceux qui se pratiquent le plus librement. En règle générale, l'estaminet est le siège des sociétés de jeux et le cabaretier leur fondateur, car ces rassemblements lui assurent un complément de revenus. L'organisation de ces sociétés n'en est pas moins très hiérarchisée et le respect des règlements surveillé ; des amendes peuvent ainsi être infligées. A l'estaminet, on peut se livrer à des jeux d'intérieur comme les jeux de dés, de cartes ou de fléchettes dites « astiquettes ».

Tir à l'Arc pratiqué dans les moments de loisirs. © CHM

Dans une arrière salle, prennent place les jeux de javelots ou les combats de coqs. Dehors, enfin, sont pratiqués les jeux d'adresse comme le billon, les quilles, les boules, le tir à l'arc ou à l'arbalète.

Combats de coqs dans un gallodrome généralement situé dans une arrière-salle d'estaminet. © CHM

Jeux de billon. © CHM

Lancette du jeu de javelot communément pratiqué par les mineurs. © CHM

Article du journal des Houillères en 1974. © CHM

La créativité minière

La créativité ouvrière a laissé de nombreuses traces de l'activité minière dans le Nord- Pas de Calais, qu'il s'agisse de peinture, de sculpture ou de littérature. Les Compagnies minières organisaient d'ailleurs des « Salons du mineur » au cours desquels étaient exposées les œuvres des ouvriers et d'artistes.

Le mineur poète Jules Mousseron. © CHM

Brochure de concert donné en présence de Jules Mousseron à Liévin en 1935. © CHM

La poésie est aujourd'hui une source documentaire non négligeable. Elle est écrite très souvent en « patois » par des mineurs, d'anciens mineurs, des femmes de la mine à destination d'autres mineurs et décrit leur vie quotidienne, leurs occupations, leurs joies autour de thématiques diverses : organisation et rapports avec la hiérarchie, dangers de la mine, collègues, animaux, maladies, accidents, famille. Les auteurs affirment leur appartenance à un groupe et démontrent un réel souci d'authenticité dans l'expression des réalités de la mine. Le plus célèbre d'entre eux est le poète Jules Mousseron, mineur de fond, né en 1868 et mort en 1943 à Denain.

L'terri

Berlin' par berlin', l'terri d'terre
Chaqu'jour prind du tour et d'l'hauteur
Chaqu' pallé d'ménu comm'chaqu'pierre
Rappelle un effort du mineur
(…)
Ces gest's, leu voix qui s'déclaminte,
Rappell'nt mes gins-là d'l'Histoir'sainte
Qui faisotent l'Tour de Babel

Le Terril

Berline par berline, le terril de terre
Chaque jour prend du tour et de la hauteur
Chaque pelletée de menu comme chaque pierre
Rappelle un effort du mineur
(…)
Ces gestes, leurs voix qui déclament,
Rappellent ces gens de l'Histoire Sainte
Qui faisaient la Tour de Babel

Jules Mousseron, *Fleurs d'en Bas*, 1897

Louis Aragon.

En outre, le Bassin a inspiré et stimulé la créativité de nombreux artistes à une échelle beaucoup plus large. Dans la littérature, Emile Zola (1840-1902) avec Germinal publié en 1885 et Louis Aragon (1897-1882) sont parmi les plus célèbres.

« Ici, le noir domine. Il est entré dans les yeux, sous les ongles, aux interstices de la peau, il imprègne les poumons. Il fait ces gigantesques tas de poussières qu'on appelle terrils. Le noir qui monte de la terre, la boue grasse du charbon, quelque chose comme une respiration de ténèbres qui s'exhale par les bouches pâles et pigmente les muqueuses, les mains, les routes, les rêves de l'enfance et la décrépitude d'une vieillesse prématurée. […] Tout semble venir de cette découverte dans les entrailles de la terre, le charbon qui envahit les campagnes. »

Louis Aragon, *La semaine sainte,* 1958, ed. Gallimard.

Dans la peinture, Lucien Jonas (1880-1947) et Edouard Pignon (1905-1993) ont laissé de très nombreuses œuvres témoignant de leur attachement profond au Bassin minier du Nord- Pas de Calais.

Mineur à la cigarette, 1948. Proche de Pablo Picasso, Edouard Pignon est né en 1905 à Bully-les-Mines dans le Pas-de-Calais et mort en 1993 dans le département de l'Eure. Son père était mineur de fond à Marles-les-Mines et il est lui-même devenu galibot pour la Compagnie des Mines de Marles.

Epreuve du dessin Monte et Descente de Lucien Jonas, né à Anzin en 1880 et mort à Paris en 1947. L'artiste a illustré de nombreux poèmes de Jules Mousseron. © CHM

Artiste tapissier internationalement reconnu, Jacques Trovic est né en 1948 à Anzin. Ses tapisseries « art naïf » font aujourd'hui partie de très nombreuses collections privées dans le monde.

La fête de la Sainte-Barbe par Jacques Trovic. © CHM

Ancien mineur, « artiste anonyme » d'art brut à Loos-en-Gohelle. © L.Carré

Affiche de librairie en 1886. © Hachette

Emile Zola et Germinal

Publié en 1885, le roman *Germinal* est une étude puissante de la vie des mineurs du Nord et des conflits entre le travail et le capital. Si dans l'œuvre, la grève se déroule à la fin du Second Empire (1870), Emile Zola (1840-1902) s'est inspiré en réalité de la grève de 1884 qui a éclaté au sein de la Compagnie des Mines d'Anzin. Emile Zola s'est rendu personnellement à Anzin d'où il a rapporté de très nombreuses notes et une abondante documentation.

Il est également descendu dans les galeries de la Fosse Renard à Denain.

Emeute pendant la grève à la Compagnie des Mines d'Anzin en 1884. © CHM

La fosse Renard de la Compagnie des Mines d'Anzin vers 1900. © CHM

1866, un lundi, premiers jours de mars

Chapitre 1er 8

Dans la plaine rase, sous la nuit de mars, passer un homme qui marche. Il ne voit rien, il n'y conscience que de l'étendue par le vent qui le vent balayait et vient de loin. La route noire tout à droite à ses pieds, il ne la voit pas. Tenser ses nègres, ciel gris d'encre. La terre sonne dure. Il a quitté Marchiennes avant trois heures, il marche vite, il ne doit plus être qu'à deux kilomètres de Montsou à peine lorsqu'il voit les 3 feux du terri sur la gauche. Comme il gèle, l'ouglée ils se dirigent vers eux, surpris des rentes ne reconnaissant pas.

Le chemin à gauche surmonte par un talus, où il devine vaguement le caron. Puis, il débouche avant la fosse. Courte description confuse, fantastique. Les rares lanternes accrochées aux tréteaux, les quelques lumières qui sortent ses fenêtres, le tas des bâtiments, avec l'essoufflement profond et régulier de la machine d'épuisement. Éclairage. Notes sur dessin. Il reconnaît vaguement une fosse, la ou plus loin, ~~et~~ n'y entrer et préfère monter sur le terre où il revoit les trois grands feux, et où des ombres noires s'agitent.

Le travail sur le terri. Les moulineurs poussant les berlines sur les tréteaux. Bonnemort avec son cheval blanc. Gros foyer amenant 6 berlines à un culbuteur. Le moulineur près du culbuteur, un homme muet, trapu et court avec de gros yeux saillants. On enlève la

Notes d'Emile Zola lors de sa visite à la Compagnie des Mines d'Anzin en 1884. © BNF

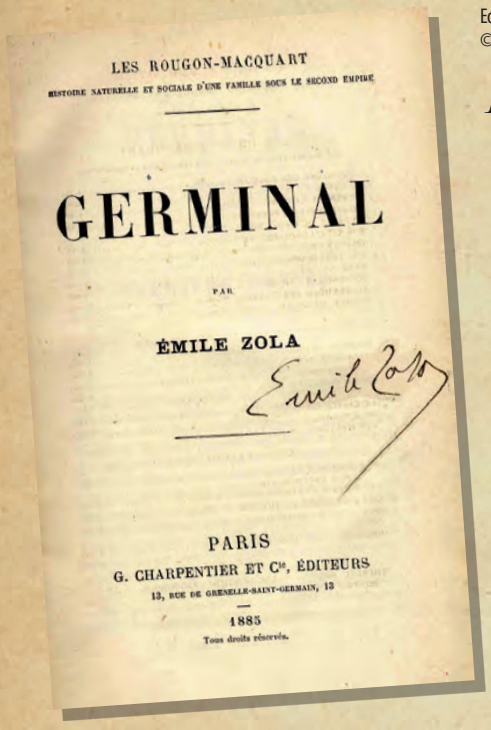
LES ROUGON-MACQUART

HISTOIRE NATURELLE ET SOCIALE D'UNE FAMILLE SOUS LE SECOND EMPIRE

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1885

Tous droits réservés.

Edition de 1885 paraphée par Emile Zola.
© CHM

Dans la plaine rase, sous la nuit de mars, poser un homme qui marche. Il ne voit rien. Il n'a conscience que de l'étendue par le vent qui souffle < le vent balayant > et vient de loin. La route noire < toute droite > à ses pieds. Il ne la voit pas. Temps sec, aigre, ciel épais d'encre. La terre sonne dure. Il a quitté Marchiennes [à] < avant> trois heures. Il marche vite. Il ne doit plus être qu'à deux kilomètres de Montsou à peine, lorsqu'il voit les <feux du terri>, sur la gauche <le vent coupe, son petit paquet sous le bras, les mains dans les poches, vêtu légèrement, petit paletot >. Comme il gèle, l'onglée, il(s) se dirige(nt) vers eux, surpris du reste ne reconnaissant pas.

Le chemin à gauche surmonté par un talus, où il devine vaguement le coron. Puis, il débouche devant la fosse. Courte description confuse, fantastique. Les rares lanternes accrochées aux tréteaux, les quelques lumières qui sortent des fenêtres, le tas des bâtiment(s), avec l'essoufflement profond et régulier de la machine d'épuisement. <Eclairage [Notes sur Anzin 41 et 53bis]>. Il reconnaît vaguement une fosse, [là ou plus loin], [et ne] n'ose entrer et préfère monter sur le terri où il revoit les trois grands feux, et où des ombres noires s'agitent.

Le travail sur le terri. Les moulineurs poussant les berlines sur les tréteaux. Bonnemort avec son cheval blanc, gros, fort, amenant 6 berlines à un culbuteur, un homme muet, trapu et court, avec de gros yeux saillants. On enlève la [terre la nuit]

Deux personnages de Germinal sont directement inspirés de l'action du leader syndical Emile Basly : Etienne Lantier et le cabaretier Rasseneur.

Emile Basly. © CHM

Estaminet d'Emile Basly à Denain en 1884. © Le Monde Illustré

Les carnets d'enquête réalisés par Emile Zola lors de son passage à Anzin se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de France (Paris).

Dessin exécuté par Emile Zola lors de sa venue en 1884. Les villes de Denain et d'Anzin semblent l'avoir particulièrement inspiré pour situer le lieu et l'espace de *Germinal* :

1. La description de la « *fosse du Voreux* » est très largement empruntée à la fosse Renard de la Compagnie des Mines d'Anzin.
2. Le nom « *Coron des Cent-Vingt* » est inspiré du coron des 120 à Anzin.
3. Les « *Hauts Fourneaux, Forges et Acieries de Marchiennes* » sont en réalité les « *Hauts Fourneaux, Forges et Acieries de Denain-Anzin* » fondés en 1849.
4. « *Verrerie* » rappelle les verreries de la famille Desandrouin présentes à Fresnes-sur-Escaut avant que l'un d'entre-eux, Jacques Desandrouin, découvre le charbon en 1720, toujours à Fresnes-sur-Escaut.
5. « *Canal de la Scarpe* », il s'agit en réalité du canal de l'Escaut.
6. Le chemin de fer Somain-Péruwelz de la Compagnie des Mines d'Anzin est également mentionné.
7. La « *forêt de Vandame* » est en réalité la forêt de Raismes-Saint-Amand, située à quelques kilomètres de Denain et d'Anzin.
8. La « *fosse Jean Bart* » est une fosse ouverte par la Compagnie des Mines d'Anzin en 1831.

Les lieux de culte

Eglise Sainte-Barbe de Noeux-les-Mines, construite en 1877 par la Compagnie des Mines de Noeux-Vicoigne-Drocourt. © SRMH 2008

Eglise de la cité Saint-Pierre à Lens avant sa destruction lors de la Première Guerre mondiale. © CHM

Des lieux de culte sont également construits par les Compagnies pour, entre autres, faire face à la baisse des pratiques religieuses par les mineurs, qu'il s'agisse d'églises, de patronages ou de temples - puis par la suite de mosquées. Symboles d'ordre et de morale, les églises font l'objet d'attentions architecturales toutes particulières et sont très souvent construites par des architectes de renommée régionale ou nationale. Sorte de garantie de « bonnes mœurs et de bonne vie » pour l'accès au logement, le mariage à l'église était la condition sine qua non de l'obtention d'une maison pour les mineurs. De même, la première communion était obligatoire : les Compagnies exigeaient un Certificat de Communion pour l'embauche du galibot.

Eglise Saint-Amé de la Compagnie des Mines de Liévin à Liévin. © Mission Bassin Minier

Aux côtés de la fosse, l'église et l'hôtel de ville ont joué un rôle déterminant dans l'affirmation d'une identité collective centrée sur la mine et dans l'organisation de la résistance au pouvoir des Compagnies puis des Houillères Nationales. Pour les Compagnies, les églises représentaient un moyen de « moraliser » l'industrie, de verrouiller la vie dans les cités et d'éviter la diffusion des idéologies marxistes ou socialistes auprès des mineurs. A cet égard, l'arrivée massive dans l'entre-deux-guerres de mineurs polonais, catholiques très pratiquants, n'était pas pour déplaire aux structures dirigeantes.

Les prêtres étaient payés, logés et chauffés par les directions. Prolongeant la hiérarchie de la fosse et s'inscrivant dans une remarquable conformité de vues, cet accord « tacite » entre le clergé et les Compagnies a très largement contribué à détourner les mineurs du chemin de l'église et à favoriser un anticléricalisme farouche. Trop proche des Compagnies, perçue comme une ennemie des luttes minières, l'Eglise, objet de méfiance, a accentué les tensions sociales au sein des cités et l'inconduite religieuse était un moyen pour les mineurs de contester l'organisation sociale des Compagnies.

Eglise Saint-Edouard de la cité n°12 de la Compagnie des Mines de Lens à Lens. © SRMH 2008

Hôtel de ville de Bruay-La-Buissière.
© SRMH 2008

A la fosse, les mineurs ont investi le pouvoir par l'élection des délégués mineurs. A la mairie, ils ont investi les conseils municipaux. Depuis les débuts de l'exploitation, le territoire est un enjeu entre les communes et les Compagnies qui, en vertu du droit minier, disposent du sol comme elles le souhaitent sans que les pouvoirs locaux puissent intervenir. Cet enjeu est à la source de conflits latents.

A cet égard, la monumentalité et les styles architecturaux dispendieux de très nombreux hôtels de ville du Bassin minier ne sont en rien anodins. Ils rivalisent ostensiblement avec les fosses et leurs chevalements et les grands bureaux des Compagnies. Ce patrimoine public, indissociable du patrimoine minier, témoigne de ces jeux de pouvoir et de puissance.

La présence au sein des conseils municipaux des mineurs témoigne de leur politisation au gré des conflits sociaux et de leur montée en puissance et la mairie devient bien souvent un lieu de réunion et d'organisation des luttes minières.

Hôtel de ville de Calonne-Ricouart.
© CAUE62

Détail des balustrades intérieures de l'hôtel de ville de Carvin. © SRMH 2008

Souhaitant chacune pour leur compte guider les mineurs selon leurs principes, la fosse, l'église et la mairie sont les trois lieux politiques et idéologiques à partir desquels s'est structurée et en partie affranchie la population minière et ce, au prix de luttes dures et difficiles, souvent réprimées dans la violence par l'armée. Cette mémoire et cette culture de lutte sont inhérentes au Bassin minier et à son paysage comme en témoignent les très nombreux vitraux intérieurs dans les mairies ou encore les détails architecturaux des façades des hôtels de ville du Bassin minier.

Ce patrimoine à part entière atteste résolument du développement d'un corps social autour d'une industrie et de la transformation de revendications professionnelles spécifiques en une législation du droit social et du droit du travail qui dépasse sa propre profession pour s'appliquer à d'autres par la suite.

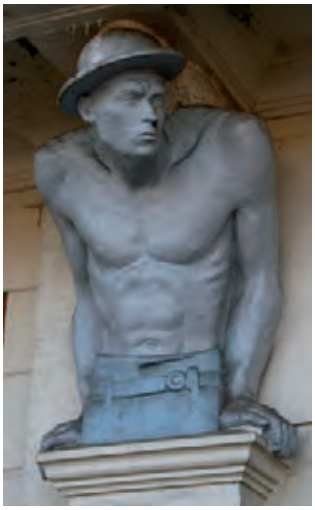
Détail de façade de l'hôtel de ville de Carvin.
© CAUE62

Détail de façade de l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont. © CAUE 62

Vitraux de l'hôtel de ville d'Aniche. © Ph.Dupuich

Scène minière de l'hôtel de ville de Carvin avec, en médaillon, la figure emblématique de Jean Jaurès (1859-1914). © BMU

Vitraux de l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont. © CAUE62

Vitraux de l'hôtel de ville de Calonne-Ricouart présentant les ouvriers agricoles avec en arrière-plan, un paysage minier. © BMU

Les équipements sanitaires et médicaux

Consultation des nourrissons à la cité de la Solitude à Frais-Marais en 1926. © CHM

Dispensaire de Société de Secours Minière de la Compagnie des Mines de Béthune à Grenay. © SRMH 2008

Un des patrimoines les plus importants hérités de l'exploitation minière est celui des équipements sanitaires et médicaux. La création de caisses de secours par les Compagnies, comme celle d'Aniche en 1801 ou de Dourges en 1866, jette les bases de la protection sociale des ouvriers.

Ces caisses, légalisées par la loi du 29 juin 1894, ouvrent, de nombreux hôpitaux, dispensaires, pharmacies, maternités, centres de réadaptation fonctionnelle, destinés exclusivement aux mineurs et recrutent des médecins et des pharmaciens.

En 1940, on compte sept cliniques dans le Bassin qui disposent de 60 à 100 lits chacune. Deux systèmes coexistent : la médecine des soins des Sociétés de Secours Minières (S.S.M.) et, à partir de la Nationalisation, la médecine du travail qui dépend des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (H.B.N.P.C.).

Pharmacie de Société de Secours Minière de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt à Noeux-les-Mines vers 1910. © CHM

Clinique des Marronniers à Auchel. © SRMH 2008

Hôpital Sainte-Barbe à Bruay-La-Buissière. © SRMH 2008

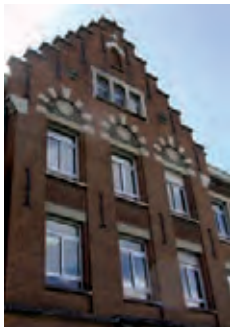

Clinique Tessier à Valenciennes. © BMU

Clinique maternité à Auchel. © BMU

Le statut du mineur, en 1946, garantit l'accès gratuit aux soins pour les mineurs et leurs familles. Pour pallier l'insuffisance des structures existantes, les H.B.N.P.C. ouvrent des dispensaires, des hôpitaux et des maternités. Parfois, ce sont même des maisons d'anciens directeurs des Compagnies minières nationalisées qui sont réutilisées. Près de 220 édifices S.S.M. sont aujourd'hui encore recensés dans le Bassin minier. Ces édifices sont toujours utilisés dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs et sont, en majorité, la propriété de la Caisse Régionale des Mines (CA.R.MI.).

Dispensaire de la Compagnie des Mines d'Anzin à Haveluy. © Mission Bassin Minier

Dispensaire des Houillères construit dans les années 1960 à Escaudain. © Mission Bassin Minier

« Goutte de lait » de la Compagnie des Mines d'Ostricourt vers 1900. © CHM

A titre d'exemple, afin de diminuer la mortalité infantile, les Compagnies créent au début du 19e siècle des dispensaires appelés « consultations des nourrissons » destinés à surveiller l'alimentation des enfants en bas âge : la mère y reçoit des layettes offertes par les Compagnies et des conseils pour suivre les règles d'hygiène. Cette organisation est complétée par une « école des mères » qui convie les futures jeunes mères à assister aux consultations afin de recevoir une éducation « maternelle ». Les Compagnies installent également des centres de distribution de lait ou « Goutte de lait » pour les mères dont l'allaitement est nuisible ou insuffisant. Ces bâtiments de la « Goutte de lait » deviennent progressivement de véritables écoles de puériculture, étroitement associées aux écoles ménagères et de couture.

Consultation des nourrissons à Lens vers 1960. CHM

Le bâtiment de la « Goutte de lait » de la Compagnie des Mines de Marles à Auchel. © BMU

Détail de la « Goutte de lait « à Auchel. © BMU

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt à Noeux-les-Mines. © SRMH 2008

Les Grands Bureaux

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Liévin à Liévin. © Maryka

En dehors des équipements socio-collectifs, les Compagnies ont également fait construire divers équipements pour leurs propres besoins de fonctionnement et d'administration : briqueteries pour la construction des logements miniers, centres de recherche mais surtout de grands bureaux de prestige. A cet effet, comme pour les églises, des architectes se substituent aux ingénieurs et édifient de grands bâtiments, reflets de la puissance financière des Compagnies. L'architecture de ces édifices est particulièrement soignée : les hauteurs et les volumes donnent à ces équipements un aspect monumental et imposant. La Compagnie des Mines de Lens fait appel à l'architecte Louis Cordonnier pour construire son siège à Lens. Achevés en 1932, les « Grands Bureaux » sont réalisés dans le style Art Déco et possèdent un jardin à la française. D'autres Compagnies, telles les Compagnies des Mines de Liévin ou de Vicoigne-Noeux-Drocourt, ont fait construire leurs « grands » bureaux, affichant ainsi leur puissance aux yeux de tous.

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Lens à Lens. © Ph. Dupuich

Les Compagnies minières puis les Houillères nationales avaient une très forte emprise sur la vie des hommes et contrôlaient de manière directe ou indirecte leur vie privée ainsi que celle de leur famille. Le paternalisme et les politiques patronales d'embauche et d'organisation du travail sont relayés dans les cités minières par un réseau d'associations et de sociétés contrôlé par les employeurs. Le rythme de vie et les temps de loisirs étaient totalement dépendants des horaires de la mine et des Compagnies. Cependant, si elle trouve son point de départ dans les politiques d'œuvres sociales et de structuration de la résidence imposée aux mineurs, la sociabilité minière, étroitement associée à la solidarité ouvrière, constitue manifestement une réplique à l'isolement social et à l'uniformisation des modes de vie. Elle constitue aujourd'hui une des plus remarquables permanences de la culture minière. En effet, la grande intensité des pratiques, des associations et des sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités territoriales, donne au Bassin minier une énergie associative particulièrement forte et dense.

****

Cité n°5 à Grenay. © Ph. Dupuich

Intimement liées à l'héritage technique, les cités minières et leurs équipements collectifs constituent aujourd'hui un héritage social et culturel qui permet de mesurer l'extraordinaire impact de l'exploitation minière sur le territoire et sur les hommes. La remarquable densité des cités sur l'ensemble du Bassin minier témoigne des modes de vie des mineurs et de leurs familles, qui, même dans leur quotidien, sont liés au travail et à la mine. Les lieux de travail et les lieux de vie ont ainsi constitué une entité territoriale, forgé une identité particulièrement forte et ont créé un paysage spécifique, à la fois œuvre et témoin d'une histoire industrielle qui a bouleversé de fait la région mais qui a également joué un rôle fondamental dans l'histoire économique de la France.

Le coron d'Aix à Bully-les-Mines © Ph. Frutier/Altimage

Par l'ampleur qu'il a pris sur le territoire et par l'extraordinaire continuité de son développement, l'habitat minier du Nord-Pas de Calais offre aujourd'hui une lecture unique d'un pan entier de l'histoire humaine liée à l'exploitation du charbon et en particulier de l'importance des hommes, des idées et des techniques dans l'émergence d'un habitat social sur près de 150 ans, de sa naissance dans les années 1820 à l'avènement de la Charte d'Athènes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Etalées dans le temps et dans l'espace, il existe de très nombreuses variantes dans les logements miniers du Bassin dues aux évolutions sociales, culturelles, économiques, urbaines et architecturales ainsi qu'aux farouches volontés de différenciation d'une Compagnie à l'autre. Chacune d'entre elles possédait sa propre interprétation de l'habitat ouvrier et a fait des choix qui lui sont propres, certaines étant plus innovantes que d'autres. Les modèles, les styles architecturaux, les formes urbaines ne cessent de s'interpénétrer, de se diversifier, rendant chaque cité minière unique. Ce foisonnement fournit un matériau exceptionnel pour l'étude des évolutions dans la manière de concevoir le logement social. Les cités minières du Bassin Nord-Pas de Calais sont des témoins très précieux dans l'histoire du logement en France et au Nord de l'Europe.

****

2. a.2. 3 Description du Bien proposé à inscription par section

Note méthodologique sur la définition du périmètre du Bien proposé à inscription

Mené depuis 2003 dans le cadre de la démarche de candidature, le travail de recensement et de qualification de l'ensemble des éléments issus de l'héritage minier, a permis d'identifier, outre des éléments individuels intrinsèquement remarquables, de nombreux ensembles cohérents à échelles variables et formant autant de facettes d'un paysage minier pluriel. Ces ensembles miniers cohérents, souvent reliés par les réseaux de cavaliers, maillent aujourd'hui encore le territoire et constituent les témoignages les plus complets et les plus homogènes de l'influence de l'industrie minière sur le paysage et les hommes du Bassin minier. Garants d'un Paysage Culturel à caractère industriel, certains d'entre eux sont porteurs de la valeur exceptionnelle et universelle du Bassin minier Nord-Pas de Calais et composent le Bien proposé à l'inscription.

1. La définition d'un « périmètre d'investigation »

Carte n°11

De 2000 à 2003, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de son chantier patrimoine, a mené pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, une étude-action fondatrice, retenue par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire de 1998 et reprise dans le « volet après-mines » du Contrat de Plan[91].

Cette étude a apporté des éléments de connaissance et de valorisation du patrimoine minier sur l'ensemble du Bassin. Elle avait retenu comme « périmètre d'investigation », l'ensemble des communes ayant été touché par une concession minière (43) à une période de leur histoire. Ce périmètre renvoie à un territoire appelé encore aujourd'hui « Bassin minier du Nord-Pas de Calais » et composé des communes adhérentes à l'Association des Communes Minières (A.C.M.). Cette première entrée à la fois historique et administrative a permis de garantir une vision exhaustive de l'héritage minier. En étant la plus englobante possible, l'étude évitait de passer ainsi sous silence des éléments méconnus ou a priori peu significatifs de cet héritage.

Cette étude a été la première à démontrer, à cette échelle, que l'héritage patrimonial de la mine était un vecteur fédérateur du territoire et apportait une cohérence au Bassin minier. Elle a apporté les orientations de valorisation territoriale et planté les jalons d'une candidature du Bassin minier à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial dans la catégorie de « Paysage Culturel Evolutif ».

2. La définition du périmètre de l'héritage minier

A partir du périmètre d'investigation, il restait à identifier, de manière précise et exhaustive, l'ensemble des traces tangibles qu'avait laissé l'exploitation du charbon sur le territoire d'investigation.

Depuis 2003, piloté par la Mission Bassin Minier, un travail systématique de recensement du patrimoine minier a été conduit sur l'ensemble du périmètre d'investigation et ce, pour la totalité des catégories de l'héritage minier, technique et social. Ce travail de fond a permis de déterminer précisément le nombre de communes possédant encore au moins un témoin de l'activité minière, sans préjuger « a priori » de sa valeur. En effet, parmi les communes touchées par une concession minière, certaines ne possédaient pas de traces matérielles de l'histoire de la mine, soit qu'elles aient disparu, soit qu'elles n'aient jamais existé (dans le cas de concession ou de puits n'ayant jamais produit).

→ L'ensemble des études et des inventaires se trouve en annexe numérique.

3. La qualification des éléments

Le « périmètre de l'héritage minier » a permis de resserrer la connaissance autour d'un héritage tangible, sans pour autant permettre une lecture qualifiée des éléments identifiés. Pour passer d'une connaissance exhaustive à une connaissance qualifiée, permettant d'identifier les éléments les plus remarquables, ainsi que les hauts-lieux de l'histoire minière, il a fallu hiérarchiser les sites et éléments sur des critères de valeurs adaptés aux différentes catégories de patrimoine

91 Mise en valeur du Patrimoine minier de la Région Nord-Pas de Calais, GRAHAL.

(fosses, cités minières, terrils, équipements,…) et renvoyant aux notions d'intégrité et d'authenticité telles qu'elles sont définis par le Comité du Patrimoine mondial.

Chacune de ces catégories a donné lieu à la définition de critères de valeurs en impliquant à la fois les gestionnaires des biens et les experts du patrimoine industriel (régionaux, français et internationaux).

C'est ainsi qu'ont été identifiées les cités exceptionnelles, remarquables et témoins, les différents types de terrils (sur des critères historiques, formels et écologiques), les équipements les plus représentatifs, ayant par la suite fait l'objet de protections au titre des Monuments Historiques, les cavaliers les plus homogènes.

Ce travail de hiérarchisation, conduit en parallèle avec le travail d'identification, a permis d'identifier les éléments les plus significatifs compris dans le périmètre de l'héritage minier, premier pas vers la délimitation du périmètre du Bien proposé à l'inscription.

4. La mise en lien des éléments et la lecture paysagère

La mise en évidence des éléments les plus remarquables, mais de manière isolée, ne pouvait suffire à la définition et à la lecture d'un paysage culturel vivant. Seule une lecture organique de l'héritage du Bassin minier Nord-Pas de Calais, mettant en évidence des « ensembles paysagers miniers remarquables », permettait d'en révéler les sens à la fois historiques, techniques et sociaux, dans une dynamique de gestion appropriée.

Ainsi, en 2008, la Mission Bassin Minier, accompagnée par la Direction Régionale de l'Equipement, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, lance avec le concours du C.P.I.E.- Chaîne des terrils et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais, une étude paysagère sur l'ensemble du périmètre de l'héritage minier afin :

- d'identifier les marqueurs essentiels du paysage,
- d'objectiver la notion d'ensemble minier cohérent, en en donnant une lecture paysagère : perceptions et relations entre les éléments bâtis et naturels,
- de croiser cette approche physique avec l'approche historique menée parallèlement par Bassin Minier Uni et le Centre Historique Minier de Lewarde,
- de révéler l'identité propre du paysage minier : éléments de perception qui indiquent que l'on se trouve « dans ou en dehors » du Bassin minier,
- de donner une lecture dynamique de ces paysages en montrant la relation avant / après la mine (paysage rural, etc.),
- d'identifier les projets d'aménagements, de conservation et de valorisation ainsi que les pressions s'exerçant sur le paysage minier,
- de réfléchir aux outils susceptibles d'aider les territoires à protéger ces ensembles et les « tableaux » remarquables.

Ce travail a permis de mettre en évidence, au-delà d'éléments emblématiques isolés, l'existence de « *quartiers miniers remarquables* » et d' « *ensembles paysagers miniers remarquables* », mis en réseaux par une série de cavaliers, ou « *corridors patrimoniaux* ».

Glossaire

Le glossaire suivant met en évidence le sens des éléments identifiés, ainsi que les liens qui les maillent ou font d'eux un « Paysage Culturel Evolutif vivant ».

Eléments du Paysage Culturel Evolutif Vivant :

• Les quartiers miniers remarquables
Il s'agit d'ensembles urbains d'origine minière, relativement homogènes, composés d'éléments essentiellement bâtis. Certains se présentent sous une forme élémentaire, comprenant une cité exceptionnelle ou remarquable et ses équipements - église, école, dispensaire de santé, estaminet, salle des fêtes. D'autres prennent une forme complexe, agrégeant plusieurs cités. Dans certains cas, ces quartiers englobent une ancienne fosse quand celle-ci est en continuité directe avec la cité. Ces ensembles urbains illustrent la dimension sociale de l'héritage minier : ils donnent une bonne perception de ce qu'était le cadre de vie des mineurs et de leurs familles.

• Les ensembles paysagers miniers remarquables
Certains quartiers miniers s'intègrent dans des espaces plus vastes, composés d'éléments bâtis et naturels ou néo-naturels. Ces paysages miniers englobent les terrils, les cavaliers, les anciennes fosses, et peuvent intégrer plus largement des espaces requalifiés (anciennes friches) et non miniers (terres agricoles ou bois).

Ces ensembles paysagers miniers sont pluriels : leur diversité de forme et d'échelle montrent que l'impact de la mine n'a pas été identique sur tout le territoire. Certains s'étalent sur plusieurs communes, d'autres se limitent à quelques hectares. D'autres enfin suivent le tracé d'un axe de communication qui a été la ligne directrice de l'implantation minière.

Ces ensembles offrent une lecture homogène de la manière dont l'activité charbonnière a transformé le territoire et permettent d'avoir une vision complète et cohérente de l'ensemble de la chaîne de production du charbon et des espaces et équipements nécessaires directement et indirectement à celle-ci (réseau, axe de communication, terres agricoles, etc.). Ils sont à la fois porteurs d'une cohérence historique et d'une structure paysagère spécifique.

• Les corridors patrimoniaux
Il s'agit de cavaliers ou portions de cavaliers mettant en réseau des éléments isolés, quartiers ou ensembles paysagers remarquables.

5. De la lecture paysagère et historique à la délimitation du « périmètre du Bien proposé à inscription »

5.1 Un périmètre discontinu, reflet du caractère du Bien

Le Bien proposé à inscription est composé des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier.

Il s'agit d'éléments exclusivement issus de l'héritage minier, répondant aux exigences d'authenticité, de représentativité et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation intègre du Paysage Culturel vivant.

Bien que formant un Paysage Culturel vivant, le Bien est, par nature, discontinu. Cette discontinuité est le reflet même du caractère du Bien et des facteurs qui ont présidé à sa structuration et à son évolution.

- Facteurs inhérents à la nature de l'exploitation
- Facteurs historiques
- Facteurs géologiques
- Facteurs géographiques

A ces facteurs intrinsèques vient s'ajouter le degré d'exigence concernant à la fois la valeur des éléments et leur niveau de protection et de gestion.

La parcelle cadastrale est l'échelle de précision pour la délimitation du périmètre du Bien.

5.2 Les ensembles miniers

A partir des études et des travaux de hiérarchisation, le périmètre proposé inclut un certain nombre d'objets isolés mais il s'agit en grande majorité de « quartiers miniers remarquables », intégrant habitat, équipements, et certains bâtiments d'exploitation. Certains de ces ensembles s'étendent en englobant des terrils et (ou) des espaces néo-naturels (bassins d'affaissement, friches requalifiées), qui renvoient fidèlement à l'histoire de l'Après-Mines et de la reconversion d'un bassin industriel.

5.3 Les éléments linéaires

Il s'agit des tronçons de cavaliers jugés intègres (permanence des traverses et ou des terrassements), offrant une importante continuité et permettant de relier des ensembles ou des éléments isolés.

6. La zone tampon : zone de protection et zone de valeur.

Elle correspond à la zone des abords du Bien, qu'il s'agisse d'un ensemble ou d'un élément isolé, et inclut les abords des éléments protégés au titre des Monuments Historiques et, le cas échéant, des sites naturels protégés au titre de la loi 1930. Confortant la protection du Bien, elle renforce également la cohérence paysagère et permet de protéger des cônes visuels sur le Bien et comprend également les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire (portes d'entrée, cheminements intérieurs, points de vues exceptionnels).

La catégorie « Paysage Culturel Evolutif vivant » à laquelle correspond le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, ainsi que les caractéristiques du Bien proposé à inscription, conduisent à la création d'une zone tampon qui, au-delà d'être une zone de protection, est aussi une zone de valeur. Elle renforce l'identité du Bien et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Elle participe au concept de Paysage Culturel en replaçant le Bien proposé à inscription dans un contexte géographique historique et paysager qui rend lisible les interactions entre l'exploitation minière et le territoire.

Elle inclut des éléments et ensembles miniers qui, en relation avec le Bien, permettent d'en renforcer la lecture historique et d'ensemble. Ils ont une valeur patrimoniale indéniable, mais insuffisante pour pouvoir prétendre à l'exceptionnalité, et sont porteurs de valeurs donnant la dimension de l'ampleur de l'héritage minier sur le territoire.

Elle inclut de même des éléments de contexte géographique et paysager qui permettent de rendre lisible et intelligible l'interaction entre la Mine et le territoire. Suivant les secteurs, il s'agit de bourgs ruraux préexistants, d'espaces agricoles, forestiers ou humides.

La parcelle cadastrale est l'échelle de précision pour la délimitation de la zone-tampon.

Délimitation de la zone-tampon pour les cavaliers

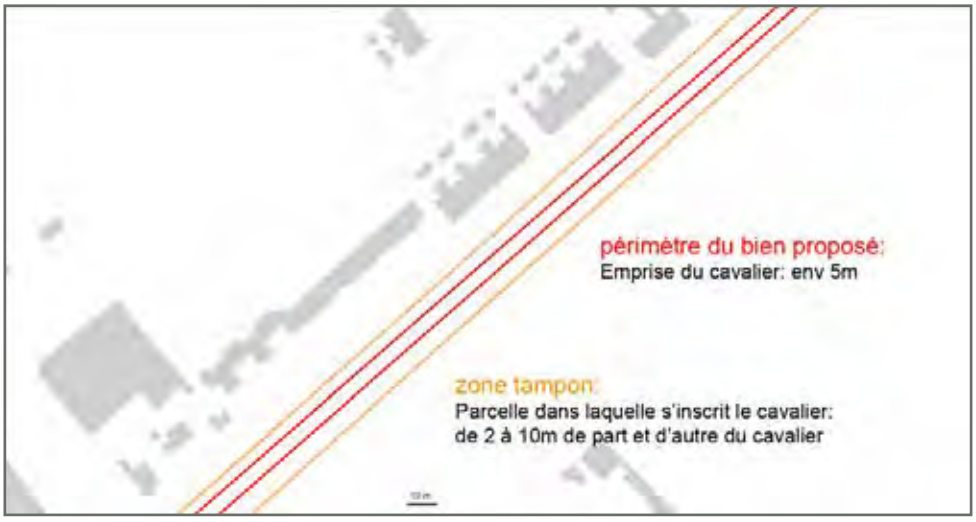

Cartes N°12 et 13

****

La définition du périmètre du Bien a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation. En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Recommandations du Centre du Patrimoine mondial pour l'indexation des éléments

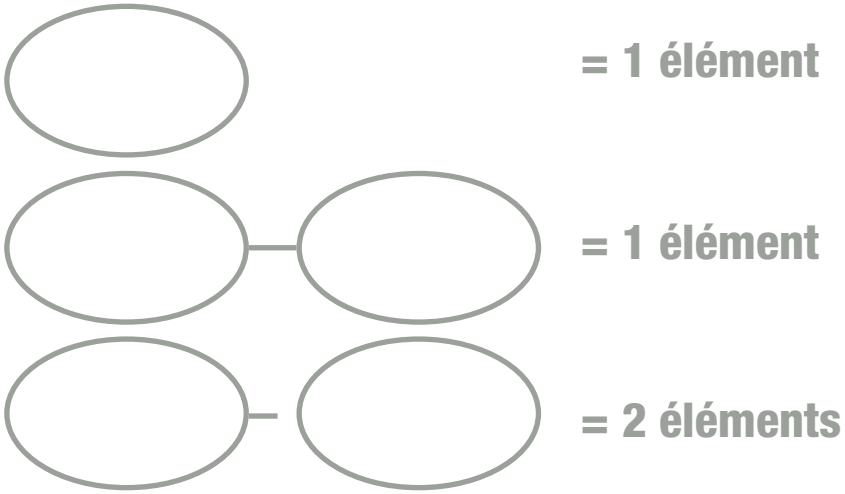

SECTION N°1

La Compagnie des Mines d'Anzin

du berceau de l'exploitation à la Nationalisation

La section n°1 s'étend sur l'ensemble des concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin (1757-1944), soit une superficie de 28 000 hectares. La Compagnie possède ainsi la plus grande emprise spatiale du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Pionnière et n'ayant de cesse d'élargir ses champs de prospection et d'exploitation, elle s'empare de ce territoire pendant plus de deux siècles et le transforme en profondeur. Après la Nationalisation de 1946, devenu le territoire du Groupe de Valenciennes, celui-ci poursuit sa transformation marquée par une intensification considérable de la production.

Bien que cette section se caractérise par une interpénétration chronologique constante des éléments miniers, il est néanmoins possible de distinguer plusieurs aires patrimoniales correspondant à des époques et/ou des logiques différentes. D'Est en Ouest, ces aires se caractérisent majoritairement par des paysages naturels variés dans lesquels sont venus se superposer les infrastructures de production et d'habitat, offrant ainsi autant de facettes au paysage de l'ancien bassin d'Anzin.

I. Le Berceau de l'exploitation

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Extrême Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé, Hergnies, Condé-sur-l'Escaut
Région de Valenciennes
Bassin du Nord

PÉRIODE(S)
18e et 19e siècles, première moitié du 20e siècle

Contexte historique

S'étendant sur le secteur des premières concessions d'exploitation (Fresnes, Vieux-Condé, Hergnies[92]), l'aire définie témoigne des débuts de l'exploitation charbonnière dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais au 18e siècle et en constitue le berceau. Poursuivant son évolution au cours des siècles, elle porte aujourd'hui encore les caractéristiques paysagères et bâties des temps pionniers de l'activité minière.

Plaque du puits Jeanne Colard à Fresnes-sur-Escaut.
© Mission Bassin Minier

A l'initiative du vicomte Jacques Desandrouin, les campagnes de sondage débutent en 1716 dans les environs de Fresnes-sur-Escaut. Après de longs et laborieux travaux, la première veine de charbon est enfin découverte en 1720 dans la pâture de Jeanne Colard à Fresnes-sur-Escaut. A proximité immédiate de ce premier puits fermé en 1721, un second puits est foncé en 1723 : la toute première fosse du Bassin minier Nord-Pas de Calais entre alors en exploitation et ce, jusqu'en 1732. A partir de la découverte de 1720, les puits de sondage se multiplient mais de manière parfaitement aléatoire : entre 1720 et 1756, 27 puits sont foncés sur les communes de Fresnes-sur-Escaut et de Vieux-Condé. Seule une quinzaine d'entre eux entre en exploitation, pour une durée limitée à dix ans en moyenne.

Le Vicomte Jacques Desandrouin (1682-1761).
© CHM

92 Environ 6 000 hectares.

La Concession de Vieux-Condé, avec au cœur de la forêt de Bonsecours, le château de l'Hermitage. © CHM

La réussite de Jacques Desandrouin et de ses associés incite d'autres investisseurs à mener des recherches tel le Duc Emmanuel de Croÿ (1718-1784), propriétaire des terrains exploités. Après de longs procès, une entente est enfin trouvée entre les différents entrepreneurs. Le Vicomte Désandrouin, le Prince de Croÿ et d'autres notables tel le Marquis de Cernay, établissent ainsi en novembre 1757 la première Compagnie minière du Nord, la Compagnie des Mines d'Anzin, dont l'acte de fondation est signé au Château de l'Hermitage, propriété du Duc de Croÿ, à Condé-sur-l'Escaut. Jusqu'à la veille de la Révolution française, trente nouveaux puits sont foncés dont une quinzaine également entre en exploitation.

Fosse Saint-Rémy à Fresnes-sur-Escaut au 18e siècle. © CHM

La demeure de Jacques Desandrouin à Fresnes-sur-Escaut. © CHM

Par nature, les premiers paysages industriels du 18e siècle, marqués par la taille modeste et temporaire des infrastructures de production, ont laissé la place à d'autres paysages industriels au cours du 19e siècle. Aujourd'hui, sur les territoires de Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Vieux-Condé, les traces datant du 18e siècle sont diffuses et ténues. Il s'agit tout d'abord des plaques d'indication des puits qui parsèment les trois communes. Leur nombre, environ 80, et leurs emplacements géographiques soulignent parfaitement le caractère empirique et hasardeux des premiers temps de la prospection et de l'exploitation. D'autre part, un autre type de patrimoine, indirectement lié à l'activité minière, témoigne de l'implication quasi-exclusive de la noblesse de sang et/ou de robe dans les débuts de l'exploitation : il s'agit des demeures des fondateurs de la Compagnie des Mines d'Anzin, située à Fresnes-sur-Escaut et Condé-sur-l'Escaut.

Dans la première moitié du 19e siècle, d'autres fosses sont creusées et entrent en fonctionnement. Cependant, beaucoup s'arrêtent dans les années 1860, en raison de la nature du gisement (situé au Nord de la faille Reumaux, il s'agit de charbons maigres, anthraciteux et demi-gras) et de son épuisement. Déjà, depuis les années 1840, peu de nouvelles fosses sont ouvertes sur les concessions de Fresnes et de Vieux-Condé. Si quelques unes, dont les fosses modernisées et hautement productives de l'Avaleresse à Vieux-Condé et de la fosse Soult à Fresnes-sur-Escaut, continuent de fonctionner au 20e siècle, le secteur est cependant progressivement délaissé au profit d'autres concessions de la Compagnie : il a ainsi subi de manière moins spectaculaire et moins dense qu'ailleurs les bouleversements initiés par l'évolution des techniques et l'intensification de l'activité qui interviennent dans la deuxième moitié du 19e siècle puis au 20e siècle. Les éléments patrimoniaux sont plus diffus et discrets que dans d'autres secteurs du Bassin minier.

La fosse Soult à Fresnes-sur-Escaut. © SRMH 2008

Contexte paysager

Situé au cœur du grand paysage des Versants humides de l'Escaut, le secteur, au relief peu élevé, est riche de grands éléments paysagers naturels et agricoles. Il est bordé, au Nord, par la forêt domaniale de Bonsecours et par la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers au Sud-Ouest. S'étendant majoritairement le long du canal de l'Escaut, il offre des paysages marqués par l'eau et ponctués de nombreux cours d'eau, bras morts, fossés, étangs et zones humides. Peu urbanisé, il est également caractérisé par l'alternance de parcelles boisées, de peupleraies et de vastes zones de pâtures et de cultures agricoles diversifiées. L'urbanisation s'est développée de façon linéaire le long des axes de communication vers Valenciennes, Douai et Lille. En dehors des ouvertures offertes par les cours d'eau et les plans d'eau, le paysage est généralement cloisonné par les lisières boisées et les haies, offrant, de fait, de courtes perspectives : les éléments patrimoniaux hérités de l'activité minière sont ainsi dissimulés par cet environnement au caractère naturel dominant.

Lisières boisées près de l'étang d'Amaury.
© JP.Mattern-CHM

Le paysage antérieur à l'exploitation offre un paysage de forêts (Bonsecours et Raismes-Saint-Amand-Wallers) et de plaines marécageuses. La présence de l'Escaut et de la Haine sont à l'origine de la fondation de la ville historique, Condé-sur-l'Escaut93, où les deux cours d'eau se rejoignent. Autour de ce pôle stratégique, des routes se déploient en étoile vers les hameaux de Hergnies, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, également desservis par l'Escaut et dont les clochers ponctuent l'horizon. Appartenant aux grands seigneurs et à la noblesse, les terres accueillent châteaux et abbayes. Ces dernières assèchent certaines parties du territoire (canaux) et développent l'agriculture et la sylviculture. Les moulins à vent parsèment le paysage agricole et rural. Cet environnement n'ignorait pas l'activité industrielle : l'abondance du bois a ainsi soutenu le développement de nombreuses papeteries et verreries, grandes consommatrices de charbon de bois.

Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé au 18e siècle, carte de Cassini.

Vue cavalière de Fresnes-sur-Escaut au début du 18e siècle, album de Croy.

Carte de Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé en 1887. © IGN

C'est dans ce paysage humide et très boisé, parsemé de noyaux villageois, de châteaux et de petites structures industrielles, que viennent se surimposer au 18e siècle les premiers éléments de production minière. Modestes, ces éléments s'intègrent relativement bien au cadre traditionnel. Dans la première moitié du 19e siècle, le changement d'échelle de l'outil de production et les nouveaux modes de construction des fosses impriment davantage leurs marques dans le paysage. Le chemin de fer fait son apparition, notamment par la construction de la ligne Somain-Peruwelz qui traverse le secteur du Nord au Sud (1838-1874). Les réseaux s'intensifient et structurent le territoire. Dans la deuxième moitié du 19e siècle, le secteur est moins intensivement exploité que d'autres94 et ce sont essentiellement les fosses Soult à Fresnes-sur-Escaut et de l'Avaleresse à Vieux-Condé qui justifient

93 L'existence de la ville est formellement attestée au 9e siècle : déjà fortifiée au Moyen-Age, elle est renforcée par une fortification bastionnée par les Espagnols au 17e siècle puis par Vauban au 18e siècle (Pré carré).
94 Le tissu minier constitue aujourd'hui 8% de l'occupation des sols du secteur.

la construction des cités minières dans la première moitié du 20e siècle. Favorisés par la proximité de l'Escaut, c'est également à cette période qu'apparaissent les étangs d'affaissement minier, premières conséquences industrielles de l'exploitation du sous-sol. Par la suite, les politiques des Houillères nationalisées entraînent la concentration des fosses vers le siège Ledoux à Condé-sur-l'Escaut et ne suscitent que peu de constructions nouvelles. L'arrêt des fosses Soult en 1970 et de l'Avaleresse en 1982 provoque leurs démantèlements (subsistent quelques vestiges).

Rive gauche du Vieil Escaut à côté de la Pompe à feu © Mission Bassin Minier

Bien qu'ils soient disséminés de manière ponctuelle sur l'ensemble des territoires de Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé, Hergnies, Condé-sur-l'Escaut, de nombreux éléments de patrimoine minier témoignent aujourd'hui, aux côtés de l'habitat et du tissu contemporain, des phases successives de la constitution du paysage industriel minier. La très grande permanence de la structure paysagère antérieure à l'exploitation permet en particulier de saisir l'environnement et les conditions dans lesquels s'est réalisé le début de l'exploitation.

→ Cf. Animation infographique 2D « Condé-sur-L'Escaut » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune	Objets significatifs
1	Ensemble commémoratif	Fresnes-sur-Escaut	Plaque commémorative
2	Château des Douaniers	Fresnes-sur-Escaut	Demeure de Jacques Desandrouin
3	Château de l'Hermitage	Condé-sur-l'Escaut	Château et parc du Prince de Croÿ
4	Pompe à feu de la fosse du Sarteau	Fresnes-sur-Escaut	Pompe à feu
5	Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury	Hergnies/ Vieux-Condé	A. Vestige de la fosse Sophie B. Etang d'affaissement minier C. Cité-jardin Taffin
6	Ensemble minier de la Compagnie des Mines de Thivencelles	Fresnes-sur-Escaut	A. Fosse Soult B. Cité pavillonnaire Soult ancienne C. Dispensaire D. Demeure de Stanislas Desandrouin

II. De la Compagnie privée au Groupe nationalisé

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Extrême Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais
Région de Valenciennes
Bassin du Nord

COMMUNE(S)
Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut

PÉRIODE(S)
20e siècle.

La fosse Ledoux modernisée après la Nationalisation.© CHM

Contexte historique

Contiguë à la première, cette seconde aire correspond à la dernière phase de prospection de la Compagnie des Mines d'Anzin au tout début du 20e siècle. En dehors de la fosse de Chabaud-Latour95 en 1873, le territoire de Condé-sur-l'Escaut, notamment le secteur de Condé-Macou, a été jusqu'à alors très peu investi par la Compagnie. Fonçant la fosse Ledoux en 1901, elle construit de nombreuses cités ouvrières, notamment dans les années 1920, afin de loger les mineurs attachés aux deux fosses. Mais, c'est surtout avec l'intensification de l'extraction consécutive à la Nationalisation que le paysage est profondément bouleversé. La fosse Ledoux est transformée en siège de concentration en 1951 et devient rapidement un des foyers majeurs de production du Groupe de Valenciennes. En 1980, la fosse Ledoux est l'un des 8 derniers sièges de production du Bassin minier Nord-Pas de Calais et l'une des toutes dernières à fermer (1988). L'immédiate période d'Après-Mines est celle des ultimes transformations par le démantèlement de la fosse (code minier) et la requalification de certains terrils.

Contexte paysager

Situé au cœur du grand paysage des Versants humides de l'Escaut, cette aire est riche d'éléments paysagers naturels et agricoles. Avant l'arrivée de l'exploitation minière, le secteur de Condé-Macou est occupé par des pâturages, des marécages ainsi que par un modeste plan d'eau permettant d'ennoyer les douves de la ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut (Marais de Condé au 18e siècle). Paysage traditionnel au 19e siècle, il est véritablement transformé au début du 20e siècle avec la mise en exploitation de la fosse Ledoux : les premiers terrils plats apparaissent ainsi que les étangs d'affaissement, un nouvel embranchement reliant le cavalier Somain-Péruwelz à la fosse Ledoux est construit, de nouvelles cités minières sont édifiées en bordure du carreau. La Nationalisation vient conforter la fosse et les cités minières (certaines sont agrandies par des cités modernes) : les terrils grossissent au fur et à mesure de l'exploitation tandis que la surface des étangs d'affaissement s'étend davantage. Ce paysage minier est aujourd'hui dominé par le gigantisme des terrils et des étangs d'affaissement minier, issus d'une intense exploitation du sous-sol.

Carte des infrastructures minières en 1961. © IGN

95 Nom d'un administrateur de la Compagnie.

Ensemble minier de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut. © Ph.Frutier/Altimage

La cité-jardin des Acacias construite par la Compagnie des Mines d'Anzin. © Mission Bassin Minier

→ Cf. Animation infographique 2D « Condé-sur-L'Escaut » jointe en annexe numérique.
→ Animation infographique 3D « la fosse Ledoux » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune	Objets significatifs
7	Cité de la Solitude	Vieux-Condé	Cité-jardin de la Solitude
8	Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour	Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut / Fresnes-sur-Escaut	A. Tronçon cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut B. Etangs d'affaissement C. Chevalement Ledoux D. Terril plat 195 E. Terril plat 195a F. Terril conique196 G. Cité-jardin des Acacias H. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour I. Cité pavillonnaire Lorette J. Tronçon cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut/ Fresnes-sur-Escaut K. Cabine d'aiguillage L. Gare ferroviaire des mines

III. L'expansion de la Compagnie des Mines d'Anzin

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais
Région de Valenciennes
Bassin du Nord

COMMUNE(S)
Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes, Anzin, Valenciennes, La Sentinelle.

PÉRIODE(S)
19e et 20e siècles

Contexte historique

Profil de la fosse du Pavé où le charbon gras fut découvert en 1734. © CHM

S'étendant vers le Sud-Ouest, en partie sur les concessions de Raismes96 (4 800 hectares) et d'Anzin (11 800 hectares), la troisième aire patrimoniale correspond à l'expansion spatiale de la Compagnie des Mines d'Anzin au 19e siècle et première moitié du 20e siècle. L'établissement d'Anzin était déjà exploité au 18e siècle : il assurait, en même temps que ceux de Fresnes et de Vieux-Condé, la prospérité de la société. C'est d'ailleurs à Anzin, à la fosse du pavé, que fut découvert en 1734, 14 ans après la découverte de Fresnes-sur-Escaut, les premières veines de charbon gras. Les fosses se sont principalement concentrées sur le territoire d'Anzin et dans les faubourgs de Valenciennes : de 1730 à 1798, 29 fosses entrent en exploitation. Comme à Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé, les très nombreuses plaques de puits témoignent aujourd'hui du caractère aléatoire des premiers temps de l'exploitation.

Paysage de la première moitié du 19e siècle avec en arrière-plan un nouveau type de fosse destinée à accueillir une machine à vapeur pour l'extraction. © CHM

Au début du 19e siècle, l'arrivée de banquiers (famille Périer) et d'industriels au sein du Conseil d'Administration de la Compagnie donne une nouvelle impulsion. Outre la systématisation de l'usage de la machine à vapeur pour l'extraction et une stricte rationalisation du travail, de nombreuses nouvelles fosses sont ouvertes en peu de temps sur Anzin et Valenciennes : 14 fosses, toutes productives, sont ainsi foncées entre 1803 et 1826.

La gare de Saint-Waast, première gare du cavalier Somain-Péruwelz en 1838, Saint-Waast-Anzin © JP Mattern-CHM

Le début du 19e siècle est également l'époque de l'apparition de l'habitat minier avec la réalisation des premières habitations à Saint-Waast-la-Haut en 1810, dans les environs de Valenciennes. En 1838, le premier tronçon du cavalier des Mines d'Anzin est ouvert : il relie la ville d'Abscon à Saint-Waast en passant par Escaudain et Denain. En 1842, il est prolongé par un second tronçon connectant Saint-Waast à Anzin97. Dans la seconde moitié du 19e siècle, la Compagnie des Mines d'Anzin privilégie le charbon gras du secteur de Denain, situé plus à l'Ouest. Les fosses les plus productives d'Anzin et de

96 Les terres de Raismes étaient au 18e siècle la propriété du Marquis de Cernay. Celui-ci fut un des signataires de l'acte de fondation de la Compagnie des Mines d'Anzin en 1757.
97 Anzin est raccordé à Vieux-Condé en 1874.

Valenciennes s'épuisent progressivement et s'arrêtent dans les années 1890. Au début du 20e siècle, seules quelques fosses continuent de fonctionner à Anzin et Valenciennes telles les fosses de la Bleuse Borne ou Dutemple. Délaissant ces territoires, la Compagnie s'attache prioritairement à l'exploitation du Nord de la concession de Raismes. Parmi les plus anciens, les éléments patrimoniaux hérités de l'exploitation minière de Valenciennes et d'Anzin sont aujourd'hui majoritairement isolés et insérés dans un tissu urbain contemporain très dense.

Coron de la Sentinelle construit en 1926. © JP-Mattern-CHM

La fosse Sabatier dans les années 1950.

Considéré comme peu rémunérateur, le Nord de la concession, riche en charbon maigre anthraciteux, a été laissé en marge de l'exploitation aux 18e et 19e siècles. Seule la fosse Thiers à Bruay-sur-l'Escaut entre en fonctionnement en 1856. Ce n'est qu'avec l'ouverture des fosses Lagrange en 1886 et Sabatier en 1912, après acquisition d'une petite partie de la forêt de Raismes, que débute la mise en valeur des ressources de la partie Nord. Ralentie lors de la Première Guerre mondiale, l'exploitation démarre véritablement en 1920. Hautement productive bien que perturbée par d'importantes venues d'eau, c'est autour de la fosse Sabatier que la production et le territoire s'organisent. Outre les grandes infrastructures (fosses et cavaliers), les grandes cités pavillonnaires et cités-jardins apparaissent. En 1939, à proximité de la fosse, est implanté un lavoir moderne (lavoir Rousseau) ainsi qu'un atelier de mélanges servant à préparer des produits fins pour la sidérurgie. En 1941, la Compagnie construit également une importante usine à boulets. Avec la Nationalisation, la fosse Sabatier devient siège de concentration : modernisée, elle devient, avec les fosses Ledoux et d'Arenberg, un des sièges majeurs du Groupe de Valenciennes. Son activité cesse en 1980. Le carreau est démantelé en 1985 tandis que le lavoir, accueillant les produits des fosses Ledoux et d'Arenberg, continue de fonctionner jusqu'en 1988. L'intense activité de la fosse Sabatier est à l'origine d'un riche ensemble minier, principalement composés de nombreux terrils et de multiples cités minières, s'étendant sur plusieurs hectares.

La cité-jardin du Pinson à Raismes. © Ph.Frutier/Altimage

Contexte paysager

Paysage minier de Sabatier à Raismes.© Mission Bassin Minier

Cette aire patrimoniale se trouve au cœur de deux grands paysages : le massif forestier de Raismes et ses lisières sur le versant Ouest de l'Escaut d'une part ; la vallée de l'Escaut urbaine et industrielle d'autre part. A la limite des bassins de la Scarpe et de l'Escaut et dominé par la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers (hêtres et chênes), le Nord alterne boisements, prairies humides et parcelles agricoles. L'implantation du puits Sabatier, en cœur de forêt, a placé les éléments de production et d'habitat en lisière du massif forestier, leur conférant ainsi un contexte environnemental singulier. Comme noyés dans le paysage forestier, ils sont cependant parfois difficilement perceptibles.

Le Sud-Ouest est aujourd'hui dominé par Valenciennes et sa tâche urbaine. Ce paysage est très densément urbanisé, maillé par un réseau d'infrastructures très important et ponctué d'importantes zones industrielles. Les éléments patrimoniaux sont étroitement imbriqués au cadre bâti contemporain.

Le paysage antérieur à l'exploitation minière offre, sur le versant Ouest de l'Escaut, un paysage de forêts, de plaines marécageuses et agricoles. Les abbayes de Saint-Amand et de Vicoigne ont asséché certaines parties du territoire par le biais de canaux afin de développer l'agriculture et la sylviculture. La forêt de Raismes est un massif dense et inhabité. Peu peuplé, le Nord est ponctué de 3 noyaux villageois, Raismes, Bruay et Escaupont qui s'organisent le long de routes en direction de Valenciennes et de Saint-Amand. Le Sud est dominé par Valenciennes, ville fortifiée dotée d'une citadelle98 aux multiples fonctions religieuses, administratives, judiciaires et financières. Anzin est un simple bourg rural.

Raismes et Valenciennes au milieu du 18e siècle, carte de cassini.

Vue cavalière de Raismes au début du 18e siècle, album de Croÿ.

Ancienne fosse de la Sentinelle, aujourd'hui église Sainte-Barbe, l'ensemble minier de La Sentinelle. © SRMH 2008

C'est dans ce paysage que débutent les premières prospections : entre 1716 et 1734, 5 puits de sondage sont entrepris à Escaupont, Bruay, Anzin et Valenciennes mais ils se révèlent tous infructueux. La découverte du charbon gras à Anzin en 1734 déploie l'exploitation sur le secteur d'Anzin-Valenciennes : les fosses se multiplient rapidement. L'Escaut est complètement canalisé

98 Pré carré de Vauban.

Le coron des 120 à Anzin-Valenciennes. © JP. Mattern CHM

à la fin du 18e siècle. Vers 1810, accompagnant le développement de l'exploitation et l'ouverture de nouvelles fosses, l'habitat minier apparaît aux environs de Valenciennes. Les fosses, désormais en briques, s'installent durablement dans le paysage. Les premiers chemins de fers de la Compagnie commencent également à structurer le territoire. En 1846, la Compagnie des Chemins de Fer du Nord construit la ligne Paris-Bruxelles passant par Valenciennes puis la ligne Lille-Valenciennes en 1870. Le réseau privé de la Compagnie s'y raccorde afin d'évacuer le charbon. Dans la seconde moitié du 19e siècle, l'habitat minier se développe à Anzin et dans les faubourgs de Valenciennes.

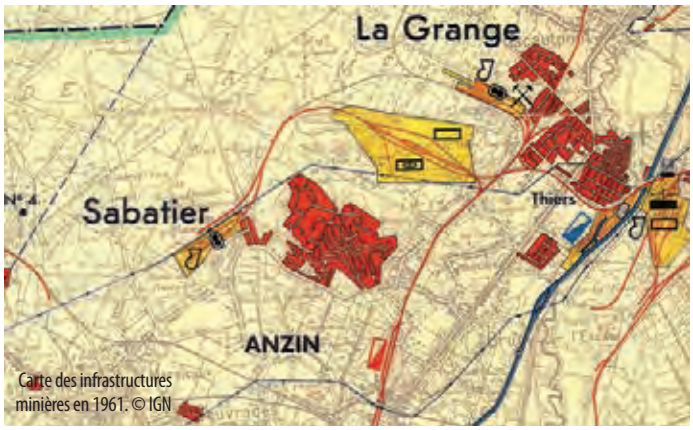

Carte des infrastructures minières en 1961. © IGN

Dans la première moitié du 20e siècle, les territoires d'Anzin et de Valenciennes sont progressivement délaissés et l'exploitation se concentre au Nord de la concession. Les nouvelles fosses ainsi que leurs terrils apparaissent. Isolées des bourgs villageois, de vastes cités minières viennent border les carreaux de fosse, introduisant ainsi un tissu urbain original, particulièrement remarquable dans le cadre rural et agricole préexistant. Majoritairement construites dans l'entre-deux-guerres, certaines de ces cités accueillent une main-d'œuvre étrangère, notamment polonaise. Avec la Nationalisation, le paysage minier se densifie : les carreaux de fosse s'étendent, le volume des terrils augmente de manière considérable, de petits étangs d'affaissement émergent et de nouvelles cités minières sont construites. Dans les années 1970-1980, la fermeture des fosses entraîne leurs démantèlements. Dans la période d'Après-Mines, certains terrils ont été exploités pour leur valeur économique tandis que d'autres ont été requalifiés en zones naturelles.

La cité Sabatier à Raismes. © Mission Bassin minier

Cette aire patrimoniale est riche de contrastes paysagers. Du Nord vers le Sud, elle offre d'abord un paysage au patrimoine minier étroitement imbriqué au patrimoine forestier et agricole, puis, en longeant l'Escaut, propose un paysage urbain très dense dans lequel le patrimoine minier est cloisonné. Elle permet également une lecture remarquablement complète de l'évolution de l'habitat minier et de ses typologies depuis les années 1820 aux années 1960.

→ Cf. Animation infographique 2D « Valenciennes » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune	Objets significatifs
8	Paysage et ensemble miniers de Sabatier	Fresnes-sur-Escaut, Escaupont/ Bruay-sur-l'Escaut/ Raismes	M. Tronçon de cavalier Fresnes-sur-Escaut/ Escaupont/ Raismes N. Cité pavillonnaire Lagrange O. Cité pavillonnaire Brunehaut P. Groupe scolaire Brunehaut Q. Cité moderne Thiers nouvelle R. Cité moderne Ledru-Rollin S. Terril plat 176 T. Terril conique 175 U. Terril plat 175a V. Terril conique 174 W. Chevalement Sabatier X. Cité pavillonnaire Sabatier Y. Cité-jardin du Pinson ancienne Z. Eglise de la Cité du Pinson AA. Presbytère de la Cité du Pinson AB. Ecole de la Cité du Pinson AC. Cité moderne du Pinson nouvelle
9	Cité du Rivage ancienne	Bruay-sur-l'Escaut	Cité-jardin du Rivage ancienne
10	Paysage et ensemble miniers de la Bleuse Borne	Anzin	A. Terril conique 189a B. Terril conique 189b C. Cité pavillonnaire du Mont de la Veine D. Cité moderne du Moulin
11	Château Dampierre	Anzin	Maison d'ingénieur
12	Coron des 120	Anzin/Valenciennes	Cité de corons
13	Ensemble minier de La Sentinelle	La Sentinelle	A. Fosse de la Sentinelle (église Sainte-Barbe) B. Coron de l'église C. Coron carré D. Dispensaire
14	Chevalement de la fosse Dutemple	Valenciennes	Chevalement

IV. Charbon et sidérurgie

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais
Région de Denain
Bassin du Nord

COMMUNE(S)
Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy, Denain, Escaudain

PÉRIODE(S)
19e et 20e siècles

Contexte historique

A partir des années 1820-1830, le Denaisis, dont le sous-sol était riche en charbon à coke, devient le centre névralgique de la production charbonnière mais surtout de la sidérurgie et de l'industrie ferroviaire, faisant de Denain le véritable symbole du « Take off » de la Révolution Industrielle dans le Nord de la France.

Vue d'ensemble de la fosse Mathilde. © SRMH 2008

La fosse Villars construite en 1826 et la gare d'eau à Denain. © CHM

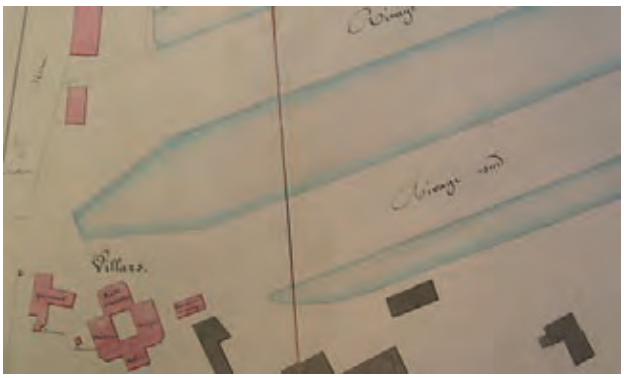

La première fosse, la fosse Villars, fut implantée à Denain en 1826. 12 fosses voient le jour sur la commune entre 1826 et 1842 dont la fosse Mathilde, datant de 1831 et parvenue intègre jusqu'à aujourd'hui. Dès 1830, la Compagnie des Mines d'Anzin construit également son propre rivage d'embarquement afin de faciliter et de contrôler l'expédition fluviale de sa production. De même, Denain est l'une des toutes premières villes à être desservies par le chemin de fer privé de la Compagnie, le cavalier Somain-Péruwelz, dont le premier tronçon - Abscon-Saint Waast passant par Denain - est mis en service en 1838. La ville connaît dès lors une explosion industrielle fulgurante accompagnée d'une croissance urbaine très dense.

A proximité, la ville d'Escaudain a accompagné cet essor charbonnier et sidérurgique. Ainsi, outre les nombreuses fosses foncées dès 1837, Escaudain accueille très rapidement une partie du complexe de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin créée en 1849. Cette société devient en 1948, USINOR, Usine Sidérurgique du Nord, l'une des plus importantes usines sidérurgiques de France. Dans la seconde moitié du 19e siècle viennent s'installer les premières cités minières se mêlant étroitement aux quartiers préexistants et à l'habitat traditionnel.

Hauts Fourneaux d'Escaudain-Denain en 1949 © LPVA

Dans la première moitié du 20e siècle, bien que seules 3 fosses demeurent en activité sur Denain, la ville poursuit sa croissance urbaine. En1900, la Compagnie possède 410 fours à coke, si précieux pour la sidérurgie, installés à Denain et Haveluy. Les usines métallurgiques et ferroviaires s'installent alors près des centres charbonniers et s'étalent vers l'Escaut et à l'Ouest de Denain, les cités minières et sidérurgiques sont agrandies, notamment pour accueillir la main-d'œuvre étrangère (polonais), le réseau ferroviaire s'étend fortement.

L'Escaut industriel. © JP.Mattern-CHM

Après la Nationalisation de 1946, les anciennes fosses de la Compagnie des Mines d'Anzin dans le Denaisis sont fermées à la production par le Groupe de Valenciennes et ne servent qu'à la fonction d'aérage d'autres fosses. Seules les activités liées au transport du charbon sont maintenues sur Denain.

Au 19e siècle, seul le secteur Sud de la concession d'Anzin est réellement exploité. Au 20e siècle, la conquête de la concession se poursuit par le creusement de deux puits en 1898 en pleine forêt de Raismes-Wallers sur les terrains de la famille des princes d'Arenberg. Riche en anthracite, la fosse d'Arenberg entre en exploitation en 1903 et devient l'une des fosses les plus productives de la Compagnie des Mines d'Anzin. Dès 1900, tout un ensemble de cités minières et d'équipements collectifs est construit à proximité de la fosse. L'embranchement raccordant la fosse d'Haveluy jusqu'à Denain est également prolongé jusqu'à la fosse d'Arenberg. Devenu siège de concentration après la Nationalisation, le site d'Arenberg se dote d'un troisième puits et de nouvelles cités minières apparaissent. La fosse d'Arenberg est la dernière du Groupe de Valenciennes à fermer. Aujourd'hui préservé et protégé, l'ensemble de Wallers-Arenberg intègre toutes les composantes du système minier témoignant de l'évolution, sur près de 90 ans, à la fois des techniques d'extraction mais également des modèles d'habitation ouvrière.

Ensemble minier de Wallers-Arenberg. © Ph.Frutier/Altimage

Contexte paysager

Cette dernière aire patrimoniale se trouve au cœur de deux grands paysages : le massif forestier de Raismes-Wallers et ses lisières au Nord d'une part, et l'Escaut urbain et industriel au Sud d'autre part. Le cavalier reliant la fosse d'Arenberg et s'arrêtant aujourd'hui en périphérie de Denain permet de saisir parfaitement la transition paysagère entre ces deux types de paysages profondément différents.

La forêt de Raismes-Wallers. © Mission Bassin Minier

Au Nord, l'ensemble minier d'Arenberg est situé à l'interface entre les paysages forestiers de la forêt de Raismes-Wallers et les paysages de prairies humides. Une partie est enveloppée par les boisements alors que l'autre partie propose des espaces plus ouverts mais cloisonnés par des haies. En descendant vers le Sud, le paysage s'ouvre pleinement sur de grandes parcelles agricoles.

Wallers au début du 18e siècle, album de Croÿ.

Aux 18e et 19e siècles, ce secteur offre un paysage de marécages, de forêts de hêtres et de chênes. En majeure partie composée d'une forêt inculte, les hameaux de Wallers, Bellaing et Haveluy sont implantés sur les rares reliefs qui les protègent des inondations. Ils sont situés en marge des grandes voies de communication. En revanche, une pléthore d'axes ruraux parsème le territoire. Quelques chapelles et moulins à vent ponctuent le paysage.

Vue d'ensemble de la fosse d'Arenberg © SRMH 2008

Exempt de toute activité minière au 19e siècle en dehors de la fosse d'Haveluy, ce secteur est surtout marqué par l'urbanisme minier avec le creusement des puits d'Arenberg en 1898. Néanmoins, la nature du gisement (anthracite) ne suscite ni de croissance ni d'étalement urbain de grande importance, préservant ainsi les caractéristiques originelles du paysage. Ainsi, qu'il s'agisse d'Haveluy ou de Wallers, ces ensembles miniers apparaissent quasiment isolés en milieu rural leur conférant une très grande facilité de lecture et d'interprétation par rapport aux éléments environnants que sont les villages, la forêt et les grands espaces agricoles.

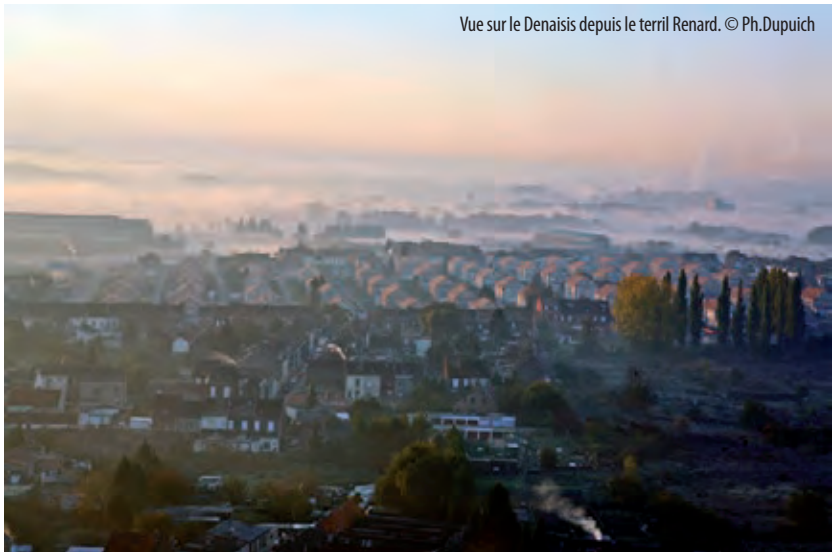
Vue sur le Denaisis depuis le terril Renard. © Ph.Dupuich

Le Sud est quant à lui dominé par Denain et sa tâche urbaine, s'étendant sur la berge Nord de l'Escaut. Ce paysage est très densément urbanisé, maillé par un réseau d'infrastructures très important et aujourd'hui encore ponctué par d'importantes industries situées en bordure du fleuve canalisé. Les infrastructures telles que des hangars et des friches de taille hors normes donnent une impression de gigantisme et une ambiance totalement artificielle qui contraste très fortement avec les paysages situés plus au Nord.

Le paysage antérieur à l'exploitation minière et à l'activité sidérurgique est un paysage de plaine ouvert, marqué par quelques massifs boisés mais surtout par les eaux de l'Escaut avec des zones humides et des marais. Situés sur l'axe de communication Douai/ Valenciennes, Escaudain et Denain sont déjà implantés et ressemblent davantage à de petites villes qu'à des bourgs ruraux. Une abbaye de femmes et un chapitre de chanoines sont d'ailleurs installés à Denain.

Non canalisé, l'Escaut coule naturellement dans son lit sinueux formant plusieurs bras qui drainent une importante zone très humide. Peu urbanisé, le paysage est ponctué de quelques clochers et quelques moulins à eau.

Le Denaisis au milieu du 18e siècle, carte de Cassini.

Le terril Renard à Denain. © Ph.Frutier/Altimage

C'est au début du 19e siècle que se transforme profondément le Denaisis. Les premiers puits de la Compagnie des Mines d'Anzin ainsi que les premières installations sidérurgiques et ferroviaires, la création d'une gare d'eau et la mise en place du chemin de fer Somain-Péruwelz en 1838 vont impulser une croissance industrielle et urbaine sans précédent qui ne cesse que dans les années 1950. Tout au long du 19e siècle et dans la première moitié du 20e siècle, les industries lourdes, marquant le paysage de leurs imposants bâtiments, se multiplient et s'étendent le long de l'Escaut, les réseaux d'infrastructures ferroviaires, fluviaux et routiers se développent et l'habitat ouvrier occupe des surfaces toujours plus conséquentes. Avec l'amorce de la récession, l'industrie charbonnière cesse assez précocement sur Denain. Dans les décennies qui suivent, les industries sidérurgiques (notamment USINOR) et ferroviaires cessent également leurs activités, laissant de très nombreuses friches désaffectées en plein cœur urbain.

Aujourd'hui, en pleine restructuration, le tissu urbain est caractérisé par une étroite imbrication des éléments issus des industries minières, sidérurgiques et ferroviaires. Cette imbrication constitue un témoin presque unique de diversification industrielle dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, notamment l'association charbon/acier. Moins prédominante qu'ailleurs, l'activité minière a laissé au sein de la ville de Denain et du Denaisis un patrimoine minier diffus et ponctuel mais parmi le plus ancien du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune	Objets significatifs
15	Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg et Paysage et ensemble miniers d'Haveluy	Raismes/ Wallers/ Bellaing/ Haveluy	A. Fosse d'Arenberg B. Terril plat 171 C. Mare à goriaux D. Cité pavillonnaire d'Arenberg E. Salle des fêtes F. Ecole ménagère G. Eglise Sainte-Barbe H. Ecole de la cité d'Arenberg I. Dispensaire J. Cité pavillonnaire du Nouveau monde K. Ecole de la cité du Nouveau Monde L. Cité moderne de la Drève M. Cité moderne du Bosquet N. Ecole de la Cité du Bosquet O. Cité pavillonnaire de Bellaing à Bellaing P. Tronçon de cavalier Raismes, Wallers, Bellaing, Haveluy Q. Terril plat 158 R. Terril conique 157 S. Coron de la fosse T. Dispensaire U. Cité pavillonnaire du Bas- Riez
16	Cités Chabaud Latour ancienne et nouvelle	Denain	A. Cité de corons Chabaud-Latour ancienne B. Cité pavillonnaire Chabaud-Latour nouvelle
17	Fosse Mathilde	Denain	Fosse
18	Terril Renard	Denain	Terril conique 162
19	Paysage et ensemble miniers d'Escaudain	Escaudain	A. Terril conique 153 B. Cité pavillonnaire Alsace C. Cité de corons Audiffret D. Maison d'ingénieur E. Dispensaire F. Groupe scolaire de la cité Audiffret G. Cité pavillonnaire Couture
20	Monument commémoratif Charles Mathieu	Lourches	Monument commémoratif

Le style Anzin

Outre les fosses de La Sentinelle à la Sentinelle, Mathilde à Denain et de Wallers-Arenberg à Arenberg, la Compagnie des Mines d'Anzin se distingue à l'échelle du Bassin minier par ses cités minières. Première Compagnie à construire des logements miniers vers 1810, du côté de Valenciennes, 79 de ses cités sont encore présentes aujourd'hui sur le territoire. La Compagnie d'Anzin a principalement construit des corons (26) et des cités pavillonnaires (47) et a porté plus particulièrement son attention sur les aspects architecturaux et paysagers de l'habitat minier. En dehors de quelques cités exceptionnelles (cités pavillonnaires et cités-jardins), la Compagnie a privilégié l'unique fonction résidentielle sans introduire d'équipements collectifs au sein des cités.

Les corons de la Compagnie se remarquent particulièrement pour leurs qualités paysagères avec des places, des alignements d'arbres, la présence de mails piétons. Présentant une volumétrie très simple, les habitations accueillent des modénatures sobres de briques soulignant la structure et se présentant sous forme de briques en saillie, d'arcs avec clef de voute autour des baies, de bandeaux au niveau de la corniche, au-dessus des baies et dans le prolongement des allèges. Les fers d'ancrage représentent une simple croix.

Les caractéristiques paysagères des cités pavillonnaires d'Anzin sont assez recherchées avec des places, des mails, des parcs. Les haies végétales de séparations entre la rue et les jardins sont aujourd'hui bien conservées. Les volumétries des cités pavillonnaires de la Compagnie sont également assez simples. Le logement type des corons est souvent repris et parfois enrichi par des variations dans les couleurs de briques formant les modénatures alternant briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise. Les pignons sont ouverts et généralement ornementés de fausses baies. Dans certaines cités, la toiture se soulève pour accueillir de petites lucarnes.

Les cités-jardins ne représentent que 8% des cités de la Compagnie mais celles-ci accueillent de nombreux équipements et leurs qualités paysagères sont particulièrement remarquables : places, placettes, alignements d'arbres, parcs, haies végétales. Elles présentent des caractéristiques architecturales complexes, qualifiables de pittoresque. Les volumétries sont diversifiées et les modénatures sont particulièrement riches avec de multiples motifs de briques blanches, turquoise ou rouges. Certaines habitations, regroupant majoritairement 2 logements, sont complétées par un porche pittoresque en faux branchage de béton. De manière générale, ces cités-jardins assemblent des habitations de volumétries différentes : des logements présentant des pignons sur rue alternent avec des logements à volumétrie simple agrémentée de lucarnes. Suivant les cités, les volumétries de toiture, les ouvertures des pignons et la richesse des ornements varient.

SECTION N°2

La Compagnie des Mines d'Aniche

Une vitrine architecturale de l'habitat minier

La section n°2 s'étend sur la concession de la Compagnie des Mines d'Aniche (1773-1944), soit, dans sa globalité, une superficie de près de 12 000 hectares. La Compagnie possède ainsi la seconde plus grande emprise spatiale du Bassin minier Nord-Pas de Calais après celle de la Compagnie des Mines d'Anzin. Longtemps balbutiante et très fortement soumise à la concurrence que lui livrait la Compagnie des Mines d'Anzin, la Compagnie ne connaît de réel essor qu'à partir des années 1840. Sur près d'un siècle, les infrastructures vont se développer selon une organisation spécifique suivant de manière particulièrement nette les différentes qualités de charbon. Situé au Sud de la concession et prioritairement exploité au 18e et 19e siècle, le premier axe Est-Ouest suit le gisement de charbon gras et de charbon à coke. Au Nord, avec un développement plus tardif (20e siècle), le second axe, toujours orienté Est-Ouest, suit le gisement de charbon maigre et anthraciteux. Ces deux axes forment ainsi deux chapelets d'infrastructures de production et d'habitat parfaitement distincts, laissant entre les deux de vastes étendues agricoles ponctuées par de l'habitat traditionnel. Nulle part ailleurs dans le Bassin minier cette différenciation, marquant profondément ce grand paysage minier, n'est aussi lisible. La section n°2 se caractérise également par la qualité et la grande variété architecturale, urbaine et paysagère des cités minières de la Compagnie. Véritable vitrine à ciel-ouvert, elle offre une riche démonstration des politiques d'ostentation adoptées par la Compagnie des Mines d'Aniche, notamment dans l'entre-deux-guerres.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Auberchicourt, Masny, Lewarde, Guesnain, Douai, Somain, Rieulay, Pecquencourt, Lallaing, Flines-les-Râches, Marchiennes, Montigny-en-Ostrevent, Anhiers
Région de Douai
Bassin du Nord

PÉRIODE(S)
19e et 20e siècles

Action de la Compagnie des Mines d'Aniche © CHM

Contexte historique

La Compagnie d'Aniche est née à l'initiative du Marquis de Traisnel, lieutenant général du Roi. Encouragé par les succès de la Compagnie des Mines d'Anzin, il décide de prospecter sur ses terres aux environs de la ville d'Aniche et obtient de l'administration royale l'autorisation de rechercher et d'extraire la houille sur ses terres en septembre 1773. La Compagnie est fondée le 11 novembre de la même année, sur le modèle de la Compagnie des Mines d'Anzin. Après plusieurs fonçages se révélant infructueux, le charbon est enfin découvert en septembre 1778 à la fosse Sainte-Catherine (1778-1838). Mais une mauvaise administration, un manque de maîtrise des techniques minières (les travaux de fonçage sont envahis de manière permanente par les eaux souterraines), le manque de main-d'œuvre et la position de monopole de la Compagnie des Mines d'Anzin empêchent la croissance de l'entreprise. En 1838, seuls six puits (Aniche, Auberchicourt, Somain) sont en activité et la Compagnie est proche de la faillite.

Jeton de la Compagnie des Mines d'Aniche à la fin du 18e siècle. © CHM

Emile Vuillemin (1822-1895). © CHM

Il faut attendre une augmentation de la demande vers 1840, notamment stimulée par l'essor de la sidérurgie, et un appel de fonds en 1842 pour permettre les investissements nécessaires au sauvetage de la Compagnie de la ruine et à la croissance de la production. Un groupe d'industriels, dont les sucriers de Cambrai, les Delloye, rachète l'entreprise et fournit de nouveaux capitaux. De nouveaux sondages sont entrepris du côté de Somain et se révèlent fructueux : la production augmente. Sous l'impulsion d'un nouvel ingénieur des mines, Emile Vuillemin (1822-1895), la Compagnie des Mines d'Aniche décolle enfin dans les années 1850. La production décuple entre 1840 et 1853. La priorité étant donnée à l'exploitation du charbon gras, 10 fosses, particulièrement productives, sont creusées entre 1852 et 1911 au Sud de la concession : Lewarde, Frais-Marais, Sin-le-Noble, Roucourt, Masny, Guesnain, Dechy, Waziers, Douai. A la fin du 19e siècle, la Compagnie connaît une période de très grande croissance et conserve, bien que le Bassin du Pas-de-Calais soit exploité, sa deuxième place en termes de production, derrière la Compagnie des Mines d'Anzin.

A partir de 1847, les chemins de fer du Nord relient Douai et Somain et la Compagnie raccorde ses fosses au réseau dès 1849. Les premiers wagons de houille circulent en 1854. Véritable épine dorsale de la production et de son évacuation, la première section relie Aniche/Auberchicourt à Douai, au rivage d'expédition Gayant le long de la Scarpe ainsi qu'à la gare de Douai sur la ligne Paris/Lille. La seconde section, en bordure Est de la Concession, relie Aniche à la gare ferroviaire de Somain.

La fosse de Sessevalle à Somain. © CHM

Au début du 20e siècle, la Compagnie investit le Nord de sa concession afin d'y exploiter ses charbons maigres et fonce notamment les fosses De Sessevalle à Somain en 1901, Lemay à Pecquencourt en 1912, Bonnel à Lallaing en 1913 et Barrois à Pecquencourt en 1928. Une troisième section ferroviaire reliant Somain à Douai en passant par les communes de Pecquencourt, Lallaing, Waziers vient compléter le réseau de transport, s'étendant désormais à plus de 150 kilomètres de voies ferrées.

La fosse Delloye à Lewarde. © JP.Mattern-CHM

La Première Guerre mondiale marque un coup d'arrêt dans la croissance de la Compagnie. Bien que soutenue par les dommages de guerre, les destructions massives des infrastructures mettent en péril la Compagnie et la Reconstruction s'annonce difficile. Le Conseil d'Administration décide en 1920 de transformer la Compagnie en Société Anonyme.

La cité de la Clochette à Douai. © Mission Bassin Minier

La Compagnie dispose dès lors d'un capital de 200 000 000 de francs lui permettant de faire face aux coûts de la Reconstruction. En 1922, elle retrouve 90 % de sa production d'avant guerre et acquiert la même année la Compagnie des Mines de Flines (1892) augmentant ainsi sa concession de 2 800 hectares (au Nord). En 1923, La reconstruction est achevée. La Compagnie a par ailleurs profité de ses nouveaux capitaux pour construire et reconstruire de remarquables cités ouvrières, pavillonnaires ou jardins, accompagnées d'équipements collectifs exceptionnels. Cet urbanisme, caractérisé par des formes urbaines et architecturales particulières, porte aujourd'hui encore pleinement l'empreinte de la Compagnie des Mines d'Aniche et témoigne pleinement de cette attention accrue portée à la main-d'œuvre dans les années 1920. Entre 1922 et 1928, la Compagnie augmente sa production de près de 50%. L'extraction s'est dévelop-

pée dans tous les puits grâce à la mécanisation du roulage et la découverte de nouvelles veines. La crise houillère qui se généralise dans les années 1930 donne un coup d'arrêt à la croissance de la Compagnie malgré ses potentialités.

Nationalisée en 1946, la concession d'Aniche est intégrée au Groupe de Douai des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais. La fosse Barrois à Pecquencourt, dotée d'un lavoir performant, devient un puissant siège de concentration tandis qu'un dernier puits, le Puits du Midi à Sin-le-Noble, est creusé en 1947. La récession charbonnière entamée en 1960 puis 1968 entraîne la fermeture des fosses. Le complexe de la fosse Barrois est le dernier du Groupe de Douai à fermer en 1984. Ce secteur a particulièrement souffert des destructions rendues obligatoires par le Code minier : en dehors de la Fosse Delloye à Lewarde, aujourd'hui Musée de la Mine, et des terrils majoritairement issus de la Nationalisation, il reste peu de vestiges techniques de l'exploitation. En revanche, la permanence des cités minières offre aujourd'hui un paysage urbain riche et d'une très grande qualité.

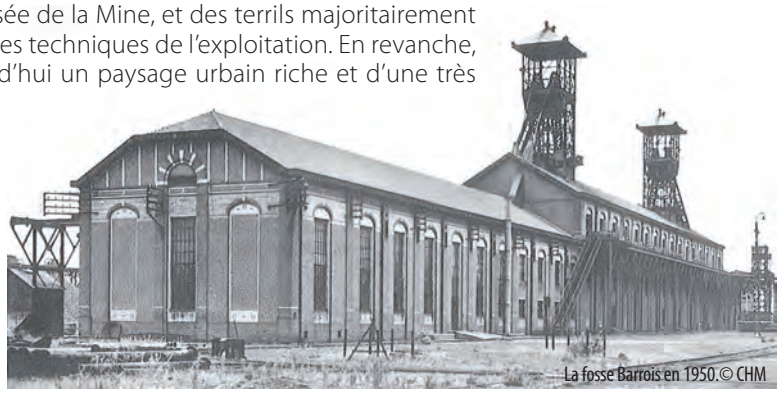
La fosse Barrois en 1950.© CHM

Contexte paysager

Cette aire patrimoniale est au croisement de plusieurs grands types de paysages. Au Nord, le premier axe patrimonial (Somain, Rieulay, Pecquencourt, Lallaing) se situe à l'interface entre les grands paysages « Cultures et pâtures en plaine humide » et « Plaine minière de la Scarpe ». Le premier est marqué par un faible relief et par l'omniprésence de l'eau. La Scarpe y tient une place importante et s'accompagne d'un réseau de canaux, de nombreux étangs et de zones marécageuses. Cette plaine agricole aux allures de bocage est ponctuée par de nombreuses prairies humides et boisements. L'occupation minière y est relativement faible mais les terrils issus de la concentration des sièges après la Nationalisation marquent résolument ce paysage. Le deuxième paysage « Plaine minière de la Scarpe » est constitué d'une mosaïque d'anciens bourgs ruraux, de champs cultivés ouverts sur l'horizon et de bourgs miniers venus réorganiser l'espace urbain.

Terril 153 depuis la plaine minière de la Scarpe © Mission Bassin Minier

Lewarde au cœur du plateau de l'Ostrevent © Mission Bassin Minier

Au Sud, le deuxième axe patrimonial, majoritairement situé dans le paysage « Plaine minière de la Scarpe », est légèrement bordé au Sud par le « Plateau cultivé de l'Ostrevent », paysage agricole offrant de très larges champs ouverts et dans lequel le rare patrimoine minier, à l'exemple de la Fosse Delloye, apparaît presque incongru.

A l'Ouest, au contact du paysage « Cœur urbain entre Deûle et Scarpe », l'importante urbanisation de l'Agglomération de Douai marque un changement d'ambiance. Ce paysage porte de denses marques de son passé minier, non pas dans le centre historique de la ville mais dans ses périphéries immédiates.

Au 18e siècle, le paysage est marqué au Nord par le canal de la Scarpe coulant naturellement dans son lit sinueux, les ruisseaux, les marais et tourbières et les très nombreux bois humides. Le territoire apparaît alors très peu urbanisé bien que les noyaux villageois de Somain, Rieulay, Pecquencourt, Montigny et Lallaing soient déjà implantés à leurs emplacements actuels, à proximité du canal de la Scarpe. Quelques moulins à eau ponctuent ce paysage.

Plus au Sud, la plaine, moins humide et moins inondable, offre un paysage rural traditionnel, parsemé de multiples petits bourgs ruraux et de nombreux moulins à vent

La ville de Douai au 18e siècle, album de Croy.

soulignant la riche vocation agricole du territoire. Celui-ci est par ailleurs traversé d'Ouest en Est par un important axe de communication reliant Douai à Valenciennes, en passant par Dechy, Lewarde et Aniche. Une pléthore d'axes ruraux joint les villages de la plaine de la Scarpe depuis les contreforts de l'Ostrevent au Sud vers la plaine humide au Nord. L'Ouest est dominé par la très réputée ville historique de Douai, ville fortifiée aux multiples fonctions religieuses, administratives, universitaires, judiciaires et financières.

Carte de Cassini au 18e siècle

Carte de 1883.

C'est dans ces paysages que vient s'installer timidement l'activité minière à la fin du 18e siècle. Les rares puits en activité à Aniche et ses environs au début du 19e siècle impactent peu le paysage. Vers 1840-1845, l'activité démarre véritablement et impose progressivement ses infrastructures dans le paysage, se développant d'abord le long de l'axe Aniche-Lewarde-Guesnain-Dechy-Douai. Les premiers corons s'installent à proximité des fosses et les premiers terrils, d'abord modestes, apparaissent. La compagnie des Chemins de Fer du Nord construit en 1846 la ligne reliant Paris à Bruxelles en passant par Valenciennes et Douai. La Compagnie des Mines d'Aniche y connecte ses fosses, d'abord au niveau d'Auberchicourt et d'Aniche. Au fur et à mesure de la croissance de la production dans la seconde moitié du 19e siècle, les carreaux de fosse se multiplient et l'urbanisme minier s'étend le long de l'axe Aniche/Douai. Les ramifications ferroviaires sous forme d'embranchement marquent davantage le paysage. Les anciens bourgs ruraux deviennent de véritables villes minières à part entière. Les premières cités pavillonnaires sont construites vers 1880-1890. Dans les années 1920, la Compagnie construit près de 5 200 logements, notamment de part et d'autre de l'axe routier entre Douai et Valenciennes. Cette partie Sud offre ainsi un paysage urbain particulier, le long d'un linéaire alternant habitat traditionnel et minier sur de très longues perspectives.

Carte de 1949.

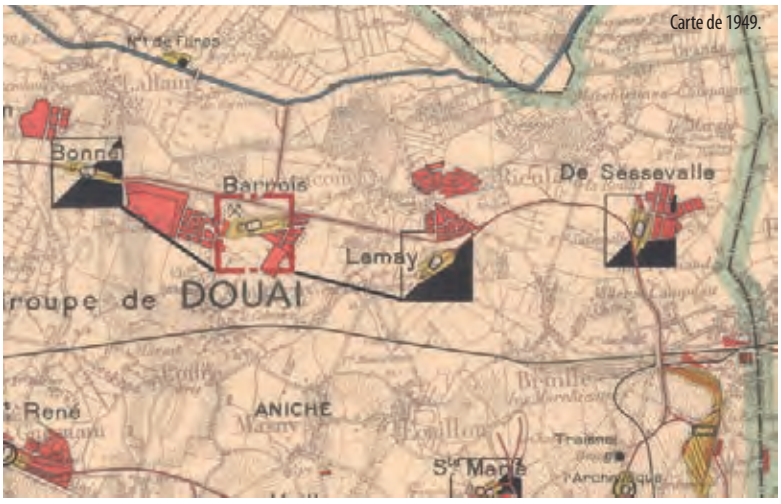

Au début du 20e siècle démarre le début de l'exploitation minière au Nord de la concession. De nouvelles fosses et de nouvelles cités ainsi qu'un nouveau réseau ferroviaire apparaissent, loin des bourgs ruraux traditionnels. Cette partie de la concession a la particularité de voir les terrils implantés sur les terrains marécageux, impropres à l'installation du bâti tandis que les vastes cités sont construites plus au Sud.

La fin des années 1940 marque le début de la Bataille du charbon et la période de la Nationalisation de l'après-guerre. Dès le milieu des années 1950, le groupe de Douai décide de concentrer les charbons maigres sur la fosse Barrois au Nord et la dote d'un lavoir central performant. Cette expansion de l'activité charbonnière entraîne la création de nouvelles unités d'habitations mais également l'émergence de terrils remarquables par leur gigantisme. Dans les années 1960, les extensions de cités se poursuivent notamment par la construction de nombreux logements selon le procédé Camus. Les terrils prennent toujours davantage d'ampleur.

La récession charbonnière des années 1970 et l'arrêt de la production dans les années 1980 entraînent la disparition de nombreuses fosses. Les anciens carreaux ont été, pour la plupart, requalifiés en zone naturelle ou en parc urbain et

Le terril 144 de Rieulay. © BMU

de loisirs. La trame du réseau ferroviaire a parfois partiellement disparu mais ses emprises ont majoritairement été réhabilitées en chemins piétonniers, pistes cyclables, corridors biologiques. Les terrils ont également été sommairement requalifiés dans un but de préservation de la biodiversité. Objets d'opérations de désenclavement et de mises aux normes, les cités minières, particulièrement celles construites par la Compagnie des Mines d'Aniche, apparaissent bien conservées et offrent une très large palette architecturale et urbaine de l'habitat minier non seulement à l'échelle de la concession d'Aniche mais également à l'échelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

→ Cf. Animation infographique 2D « Douai » jointe en annexe numérique.
→ Animation infographique 3D « Douai » jointe en annexe numérique

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
21	Terril 125a	Auberchicourt	Terril plat 125a
22	Cités du Champ fleuri et du Garage	Masny	A. Cité-jardin du Garage B. Cité moderne du Champ Fleuri C. Ecole D. Eglise
23	Fosse Delloye, Centre Historique Minier	Lewarde	Fosse « site de la mémoire »
24	Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison	Guesnain	A. Cité moderne de Guesnain B. Cité-jardin de la Balance C. Cité-jardin de la Malmaison D. Dispensaire
25	Cités de la Clochette et Notre-Dame	Douai, Waziers	A. Cité-jardin de la Clochette B. Cité pavillonnaire Notre-Dame C. Groupe scolaire de la Clochette D. Centre social E. Eglise polonaise F. Presbytère
26	Cités de Beaurepaire, du Bois-Brûlé, du Moulin, de la Ferme Beaurepaire	Somain	A. Cité pavillonnaire Beaurepaire B. Chapelle Sainte-Barbe C. Cité moderne de la ferme Beaurepaire D. Prieuré E. Cité pavillonnaire bois brûlé F. Cité pavillonnaire du Moulin
27	Ensemble minier des Argales	Rieulay, Pecquencourt	A. Etang d'affaissement B. Terril plat 144
28	Cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt	Pecquencourt	A. Cité-jardin Sainte-Marie B. Dispensaire C. Dispensaire D. Cité pavillonnaire Lemay E. Cité moderne Pecquencourt
29	Terrils 143 et 143 a	Lallaing, Pecquencourt, Flines-les-Râches, Marchiennes	A. Terril 143 B. Terril plat143 a
30	Cité Barrois	Pecquencourt	Cité-jardin
31	Cités de Montigny et du Moucheron	Montigny-en-Ostrevent	A. Cité-jardin de Montigny (ou cité du Sana) B. Ecole C. Eglise D. Dispensaire E. Château F. Cité-jardin du Moucheron
32	Fosse n°2 de Flines	Anhiers	Fosse
33	Cités de la Solitude, de la Ferronnière, Saint-Joseph et du Godion	Douai	A. Cité-jardin de la Solitude B. Ecole C. Cité pavillonnaire de la Ferronnière D. Corons St Joseph E. Cité moderne du Godion

Le style Aniche

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue à l'échelle du Bassin minier par l'attention exceptionnelle apportée à l'architecture de ses cités minières. Sur les 38 cités minières aujourd'hui recensées et construites par la Compagnie d'Aniche, la proportion de cités par typologies est relativement homogène : 29% de corons, 39% de cités pavillonnaires et 32% de cités-jardins. Les pourcentages de cités aujourd'hui reconnues comme « exceptionnelles » (19%) et « remarquables » (47%) sont particulièrement importants et concernent la quasi-totalité des cités pavillonnaires et des cités-jardins de la Compagnie. Elles offrent en effet un style spécifique marqué par une très grande richesse des formes, des volumétries et des détails architecturaux. Telle une signature, l'utilisation de la brique blanche, permettant la création de motifs extrêmement variés, soulignant les éléments de structure et ornementant les façades, est la marque de fabrique de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Les corons de la Compagnie présentent des typologies beaucoup plus travaillées que dans d'autres Compagnies minières. Les toitures à longs pans brisé, parfois enrichies de lucarnes, les contours de baies agrémentés de briques blanches et les murs de refends en sailli donnent à ces corons beaucoup de relief et de personnalité.

Les habitations des cités pavillonnaires sont très aisément reconnaissables à leurs volumétries imposantes, leurs toitures à longs pans, brisés ou non, et à leurs façades et pignons richement décorés. Il s'agit presque exclusivement de blocs de logements regroupés par 4. La Compagnie a principalement mis l'accent sur les motifs et les modénatures des façades et des pignons, permettant ainsi aux maisons de même volumétrie de se différencier les unes des autres et d'apporter de la diversité dans des cités minières souvent homogènes. Il n'est ainsi pas rare que chaque maison se distingue de ses voisines grâce à un pignon ou une façade au décor différencié.

Les cités-jardins présentent des caractéristiques architecturales complexes, des volumétries particulièrement diversifiées et de multiples volumétries. Les cités-jardins présentent trois grandes familles typologiques d'habitation :

- Des habitations marquant l'évolution de la cité pavillonnaire vers la cité-jardin. A partir du modèle pavillonnaire de base, les volumes s'amplifient par des toitures prenant des formes complexes. Ces dernières accueillent des fenêtres lucarnes sous différentes formes, ainsi que des porches d'entrée,
- Des habitations de type chalet, particulièrement remarquables par leur volumétrie atypique avec des porches d'entrée en demi-lune ouvert sur la rue et des faux-colombage en briques blanches,
- Des habitations qui assemblent des volumétries différentes : les logements présentant des pignons sur rue alternent avec des logements à volumétrie très simple parfois agrémentés de porches d'entrée. Cette alternance est répétée de manière à accueillir de 2 à 5 logements.

SECTION N°3

La Compagnie des Mines de l'Escarpelle

Entre Nord et Pas-de-Calais

La section n°3 s'étend sur la concession de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle (1847-1944), soit une superficie 4 700 hectares. Située à l'interface des départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle constitue, par ses initiatives audacieuses et ses sondages fructueux, le déclencheur décisif de la découverte du Bassin du Pas-de-Calais. En effet, ses entrepreneurs démontrent en 1846 le brusque changement de direction du gisement, non plus orienté du Nord-Est au Sud-Ouest mais du Sud-Est au Nord-Est. Confirmant la pénétration réelle des veines de charbons dans le Pas-de-Calais, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle revêt ainsi une portée historique et symbolique particulièrement importante. Cependant, délimitée au niveau de l'étranglement du gisement (particulièrement tourmenté), la concession de l'Escarpelle connaît, durant toute sa période d'activité, une exploitation modeste en comparaison avec les grandes Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais. Le paysage est de fait moins intensément marqué par les infrastructures minières de production et d'habitat qu'ailleurs dans le Bassin minier.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre-Est du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Roost-Warendin, Auby
Région de Douai
Bassin du Nord

PÉRIODE(S)
20e siècle

Sondage par carottage. © CHM

Contexte historique

Dans les années 1840, Eugène Soyez, négociant brasseur à Cambrai, est déjà très impliqué dans les recherches de houille dans le Bassin du Nord et a pris part aux prospections de Vicoigne. Administrateur de cette dernière, il se démet de ses fonctions pour mener des sondages à l'Escarpelle près de Douai en juin 1846. Ces sondages mettent au jour une série de veines de houille au début de l'été 1847. La Compagnie de la Scarpe est alors fondée en février 1847. Outre Eugène Soyez, elle réunit des notables de Cambrai dans une société civile au capital de 1 500 000 francs réparti en 3 000 actions. La société obtient sa concession par décret en novembre 1850 et change de dénomination pour devenir la Compagnie des Mines de l'Escarpelle.

Concession et infrastructures de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle vers 1910. © CHM

Malgré l'ouverture de deux fosses en 1847 et en 1851, les résultats se révèlent médiocres. En 1853, la Compagnie est dans une situation financière délicate au point d'ouvrir des négociations avec la Compagnie des Mines d'Aniche en vue d'une fusion ou d'un rachat mais l'échec de ces négociations pousse la Compagnie de l'Escarpelle à doubler son capital.

Grâce à cet apport d'argent frais, la Compagnie surmonte les frais de l'ouverture de la fosse n°3 à Douai-Dorignies. Cette dernière entre en exploitation en 1858 et assure la viabilité de l'entreprise. L'extraction double en quatre ans. Le fonçage des puits n°4 en 1865 et n°5 en 1876 permet à la production de croître de manière notable. En 1880, la Compagnie rachète même les 1 160 hec-

tares de la concession de Courcelles détenue par la Compagnie du Couchant d'Aniche, ce qui porte à 5.881 hectares la totalité de la concession de l'Escarpelle.

Stratégiquement bien située au sein des réseaux du Chemin de Fer du Nord et des canaux de la Scarpe et de la Haute Deûle, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle développe peu, dans un premier temps, son réseau ferroviaire. Avec l'extension de l'exploitation au Nord et à l'Ouest de la concession au début du 20e siècle, des embranchements ferroviaires sont constitués afin de rejoindre la gare de Leforest. Un rivage d'embarquement situé à Flers-en-Escrebieux, permet l'acheminement du charbon entre la Scarpe et le canal de la Haute-Deûle.

De manière générale, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle a peu construit de cités ouvrières. La majorité des logements est concentrée à la périphérie des villes de Douai et d'Auby.

A la veille de la Grande Guerre, la Compagnie dispose de huit puits et produit 600 000 tonnes par an. La guerre va durement toucher les installations. La reconstruction des infrastructures nécessite près de quatre années de travail et une augmentation de capital en 1923. Deux nouveaux puits sont creusés et la production atteint le million de tonnes. Cependant, la crise économique des années 1930 provoque une baisse sensible de l'extraction. Après la Seconde Guerre mondiale, lors de la Nationalisation, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle est intégrée au Groupe de Douai. Seuls trois puits sont encore en activité dans les années 1960. En 1990, la fosse n°9 de l'Escarpelle est la dernière fosse du Bassin du Nord à fermer.

Contexte paysager

Paysage du cœur urbain entre Deule et Scarpe. © Mission Bassin Minier

L'aire patrimoniale est située au cœur du grand paysage « Cœur urbain, entre Deûle et Scarpe », à l'extrême Ouest de la Plaine de la Scarpe, un territoire sur lequel la Scarpe rejoint la Deûle par un canal de dérivation. Cette jonction est à l'origine d'un développement industriel soutenu, en particulier de la métallurgie. Densément urbanisé, le territoire est polarisé au Sud-Est par la ville de Douai. Ailleurs, de petites villes plus ou moins isolées, initialement agricoles, forment différentes entités reliées par un réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales important.

Carte de Cassini au 18e siècle

Au 18e siècle, le territoire est un territoire très humide, avec de nombreux marais et tourbières. La Scarpe est un élément majeur du paysage, ses eaux inondant toute une partie des terres. Quelques bois et quelques moulins à vent ponctuent ce paysage très ouvert mais peu habité en raison des zones de marais. Les noyaux villageois de Rost (Roost-Warendin) et Dorigny sont d'ores et déjà implantés et tendent à s'organiser en villages-rues. Une pléthore d'axes ruraux, datant du Moyen-Age, permet de relier les différents hameaux et lieux-dits de ce territoire. La ville historique de Douai est reliée à la ville à Tournai (Belgique) par un axe de communication d'importance nationale.

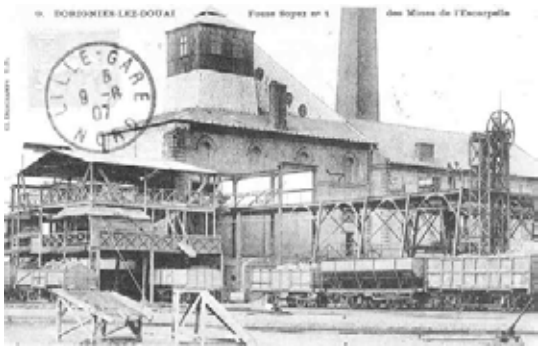
Fosse n°1 de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle. © CHM

Dans la première moitié du 19e siècle, le territoire est devenu profondément agricole : les marais ont été asséchés et les hameaux se sont multipliés. En 1846, le chemin de fer de la Compagnie du Nord met en service la section Douai-Lille qui permet la liaison directe Paris à Lille en passant par Arras. Dans le même temps, la Compagnie de la Scarpe, future Compagnie de l'Escarpelle, découvre du charbon au lieu-dit de l'Escarpelle. De 1847 à 1883, la Compagnie fonce 6 puits à Roost-Warendin, Leforest, Flers-en-Escrebieux et Douai-Dorignies, commençant ainsi à marquer le

paysage de ses infrastructures. La plupart de ces premières fosses sont connectées au réseau du Chemin de fer du Nord et aux canaux de la Haute-Deûle. Très diffus et ponctuel, l'habitat minier se localise non loin des lieux d'exploitation mais s'insère toujours dans l'habitat traditionnel.

Carte des infrastructures en 1949.

La conquête de la Compagnie se poursuit dans la première moitié du 20e siècle : les fosses n°8, n°9 et n°10 sont creusées entre 1906 et 1924. Dès lors, le réseau ferroviaire s'étoffe et se constitue en une série de ramifications qui expédient les produits houillers vers Auby et Leforest. A cette époque, les premières grandes cités pavillonnaires se construisent aux abords des fosses. Les premiers terrils de forme plate ou tronquée s'érigent sur les communes particulièrement marécageuses : ils sont édifiés par rampe. En parallèle de cette activité minière, les industries métallurgiques (Zinc), tels que les Etablissements des Asturies nécessitant des combustibles et des moyens de transports par voie ferrée, vont s'installer au sein de la ville d'Auby.

Avec la Nationalisation, Le siège du n°9 est modernisé et doté d'un lavoir moderne. Les fosses n°3 et n°5 font désormais office de puits de service pour le siège de concentration. Les autres fosses sont définitivement fermées. De nouvelles cités s'installent à proximité ou hors des sites de production dès 1947-48. Le début de la décennie 60 marque l'apogée de la période de la Nationalisation. Les extensions de cités se poursuivent.

Le chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin. © JP-Mattern-CHM

La récession charbonnière entamée dans les années 1960 a peu affecté le dernier siège n° 9 : les modernisations se sont poursuivies jusqu'au début de1980. En revanche, lorsque l'activité minière s'arrête, la concession n'échappe pas au démantèlement des infrastructures. La trame du réseau ferroviaire des mines a été fortement effacée par la revente foncière et la majorité des terrils a été requalifiée. Les éléments de patrimoine ponctuant aujourd'hui le paysage sont majoritairement issus de la Nationalisation et du Groupe de Douai.

→ Cf. Animation infographique 2D « Douai » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
34	Chevalement de la fosse n°9	Roost-Warendin	Chevalement
35	Ensemble minier de la Belleforière	Roost-Warendin	A. Terril plat 139 B. Terril conique141 C. Cité moderne
36	Terril 140	Auby	Terril plat 140
37	Cités de la Justice et du Moulin	Auby	A .Cité pavillonnaire Justice B. Dispensaire C. Cité-jardin du Moulin

Le style Escarpelle

La Compagnie des Mines de l'Escarpelle n'a pas construit beaucoup de cités. Cependant, les 24 cités actuellement recensées, correspondent aux trois typologies liées aux Compagnies minières : corons (21%), cités pavillonnaires (71%) et cités-jardins (8%). De manière générale, les qualités architecturales, paysagères et urbaines sont moyennes. Seule une cité est aujourd'hui reconnue comme cité exceptionnelle et 5 comme cités remarquables.

Concernant les qualités urbaines et paysagères des cités, les cités sont majoritairement de petites tailles, sous forme de rue isolée et ne sont presque jamais dotées d'équipements collectifs. Les cités de corons sont regroupées sous forme de barreaux linéaires ou par groupe de quatre logements. Les cités pavillonnaires et les cités-jardins accueillent exclusivement des pavillons regroupant deux logements en cœur de parcelles de taille variable.

Les qualités architecturales des habitations de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle sont également de qualité moyenne. Prenant principalement la forme de deux maisons accolées, les logements présentent des volumétries très simples. Les efforts se portent principalement sur la forme des toitures et les modénatures de briques soulignant les éléments de structure (corniche, pilastre, murs de refends, arcs…). Ces dernières sont parfois enrichies de motifs de couleur blanche en briques silico-calcaires.

SECTION N°4

La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)

Un patrimoine moderne

La section n°4 s'étend sur la concession d'Ostricourt d'une superficie de 2 300 hectares. Obtenue 10 ans après le découpage et la distribution des principales concessions du Pas-de-Calais, elle est située sur la bordure septentrionale du Bassin minier, à l'endroit où le gisement est plus restreint et où il s'amenuise. La Compagnie exploite exclusivement un charbon anthraciteux et maigre. Sur toute la période d'exploitation, la production reste modeste en comparaison avec celle des riches concessions voisines.

Le paysage du secteur est véritablement marqué par les infrastructures datant de la Nationalisation avec, notamment, le siège de concentration de la fosse n°2 du Groupe de Oignies et la construction de nombreuses cités modernes à proximité.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre-Nord du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Libercourt, Oignies
Région de Carvin-Oignies
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Fer d'ancrage de la Compagnie des Mines d'Ostrcicourt. © Mission Bassin Minier

Contexte historique

La société de recherche d'Ostricourt est fondée en février 1855. Forte d'un capital de 100 000 francs, elle réalise son premier sondage en février de la même année qui se révèle fructueux en juillet 1855. La première fosse est construite en 1856 sans pour autant avoir obtenue de concession. Devant les pressions des Compagnies des Mines de Dourges et de l'Escarpelle, la société se transforme en société civile d'exploitation et fait sa demande de concession qu'elle obtient en 1860.

La production reste limitée pendant les vingt première années : seuls deux puits, le n°1 foncée en 1856 et le n°2 foncé en 1860 à Oignies, sont en exploitation. La découverte de nouvelles veines importantes et régulières entraine le fonçage d'un troisième puits à Libercourt en 1884 permettant une croissance significative de la production. Dès lors, la gestion économique avisée de la Compagnie permet d'investir davantage en creusant un quatrième puits à Carvin en 1897. Les premières cités pavillonnaires apparaissent et le réseau ferroviaire de la Compagnie se développe afin de rejoindre la gare de Libercourt. Les premiers terrils apparaissent. La Compagnie fonce trois autres puits en 1906, 1907 et 1913 : le n°5 à Libercourt et les n°6 et n°7 à Ostricourt. Entre 1893 et 1913, la production a quintuplé. De nouvelles cités apparaissent à proximité des lieux de production.

La fosse n°2 dans les années 1950. © CHM

La Première Guerre mondiale entraîne la destruction massive des infrastructures. La reprise est cependant assurée dès 1921 et le retour à une production normale intervient en 1923. La production croît rapidement grâce à de nou-

veaux travaux et la modernisation des installations lors de la Reconstruction. La production atteint 1 million de tonnes par an dans les années 1930. Lors de la Nationalisation, la Compagnie des Mines d'Ostricourt est intégrée au groupe de Oignies.

Fronton d'un des bâtiments de la fosse n°2. © Mission Bassin Minier

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, seules quatre fosses demeurent en activité. La fosse n°6 à Ostricourt ferme très rapidement, en 1954. En 1951 et 1956, les fosses n°5 et n°7 sont fermées à l'extraction et deviennent fosses d'aérage et de transport de personnel pour le siège de concentration n°2 à Oignies. De nombreuses cités modernes sont construites autour de ces fosses.

La récession charbonnière entamée à la fin des années 1960 affecte assez rapidement le Groupe de Oignies. Le siège d'extraction n°2 ferme en 1975. La majorité des infrastructures est démantelée et la trame du réseau ferroviaire des mines s'efface. Les éléments de patrimoine ponctuant aujourd'hui la concession d'Ostricourt sont essentiellement issus de la Nationalisation.

Contexte paysager

Un paysage du Cœur urbain entre Deûle et Scarpe. © Mission Bassin Minier

L'aire patrimoniale est majoritairement située à l'extrémité Ouest du grand paysage « Cœur urbain, entre Deûle et Scarpe ». Intensément urbanisé, le paysage est constitué de petites et moyennes villes (Libercourt, Ostricourt, Oignies) fortement marquées par l'exploitation minière. Quelques massifs forestiers, hérités du paysage originel viennent border ce tissu urbain très dense.

Carte de Cassini au 18e siècle.

Au 18e siècle, le territoire est un territoire de plaines agricoles dominé par une vaste forêt, le Bois du Roy, au niveau de Libercourt : il s'agit d'un massif dense et inhabité. Bordé au Sud par le canal de la Haute Deûle, le paysage alterne zones de marais et de tourbières tandis que le hameau d'Ostricourt est également en lisières de forêt. Le reste du secteur est occupé par des parcelles agricoles et ponctué de quelques moulins à vent.

Dans la première moitié du 19e siècle, le territoire est devenu profondément agricole : les marais ont été asséchés, les massifs forestiers ont été presque entièrement défrichés et les hameaux se sont multipliés. C'est dans ce paysage que viennent s'installer les premières fosses de la Compagnie des Mines d'Ostricourt en 1860. D'abord timide jusque dans les années 1890, l'urbanisation minière prend de l'ampleur à partir du creusement du troisième puits en 1897 puis les puits n°4 et 5 en 1906-1907. Les cités pavillonnaires apparaissent à proximité des fosses et n'ont de cesse de s'étendre entre Libercourt et Ostricourt dans la première moitié du 20e siècle. Le réseau ferroviaire de la Compagnie se développe en se raccordant aux lignes de Chemins de Fer du Nord.

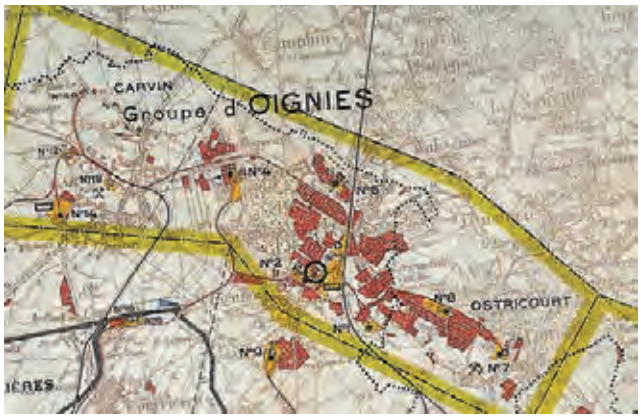

Carte des infrastructures en 1949.

Cité de la Faisanderie à Libercourt. © Mission Bassin Minier

Avec la Nationalisation et la concentration de la production sur le siège n°2 à Oignies, la construction des cités modernes dans les années 1950, principalement concentrées près du siège n°2 et de la fosse n°6, vient compléter le continuum urbain des cités. Cette extension cesse avec la période de récession charbonnière. Les infrastructures de production disparaissent du paysage.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
38	Paysage et ensemble miniers de Libercourt	Libercourt	A. Terril 115 B. Cité moderne de la Faisanderie C. Ecole D. Eglise Saint-Henri E. Cité moderne de la Forêt F. Cité 1940
39	Ancienne Fosse n°2 et mine-image	Oignies	A. Fosse moderne B. Terril 115a C. Mine-image
40	Hôtel de ville	Carvin	Hôtel de ville

Le style Ostricourt

Petite Compagnie, la Compagnie des Mines d'Ostricourt n'a pas construit beaucoup de cités. Sur les 28 cités recensées, la majorité d'entres elles sont des cités pavillonnaires (26) et quelques cités-jardins (2). Leurs qualités paysagères sont assez remarquables tandis que les qualités architecturales et urbaines sont moyennes.

Les cités ne possèdent pas de qualités urbaines particulièrement remarquables. Cependant, la voierie est généralement courbe et les habitations sont très souvent disposées en quinconce, créant ainsi un front de rue ouvert. Les équipements collectifs sont rares. En revanche, les qualités paysagères sont particulièrement remarquables en raison notamment des très nombreux alignements d'arbres dans les allées des cités.

Concernant les qualités architecturales, les logements sont presque exclusivement regroupés par groupes de deux. Les matériaux de construction sont la brique ou le parpaing de schiste. Les volumétries des maisons de la Compagnie sont très simples. Les décors et les modénatures sont sobres : toiture classique à longs pans, linteaux de béton peints en blanc.

SECTION N°5

La Société des Mines de Dourges

Le fer de lance des cités-jardins

La section n°5 s'étend sur la concession de Dourges d'une superficie de 3 800 hectares. Alors que les administrateurs de la future Société des Mines de Dourges (dont Madame Declercq) furent à l'origine de la découverte du charbon en 1841 dans le Pas-de-Calais, la concession n'est obtenue que 10 ans plus tard, en 1852. La Compagnie exploite différentes qualités de charbon avec, au Nord, du charbon maigre et demi-gras et au Sud, du charbon gras à coke. Durant toute son activité, la Société des Mines de Dourges est une société moyenne en termes de production en comparaison avec ses puissantes voisines (Courrières et Lens) mais prospère.

Cette bonne santé financière permet aux administrateurs de la Société, en véritables pionniers, d'initier l'application des modèles de cités-jardins développés par l'anglais Ebenezer Howard en 1898 dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. La première d'entre elles est la cité Bruno construite en 1904 à Dourges. Remarquablement soutenue par l'architecte en chef des travaux de la Société E. Delille, cette « révolution » marque résolument un tournant dans l'habitat ouvrier du Bassin. Vont ainsi fleurir de multiples modèles caractéristiques de la Société des Mines de Dourges sur l'ensemble de la concession. L'architecte E. Delille est également l'architecte de la fosse n°9-9bis située à Oignies et construite à partir de 1931 dans un style régionaliste assumant pleinement l'utilisation du béton. Le soin architectural apporté par la Société des Mines de Dourges à ses infrastructures de production comme à ses cités la distingue assurément au sein des autres Compagnies du Bassin minier.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Oignies, Dourges, Evin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt
Région de Carvin-Oignies- Hénin-Beaumont
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
19e et 20e siècles

Le château de Madame Leclercq à Oignies. © Mission Bassin Minier

Contexte historique

La Société des Mines de Dourges est à l'origine de la première découverte du charbon dans le Département du Pas-de-Calais. Madame de Clercq, propriétaire d'un château et d'un parc à Oignies décide de faire appel en 1841 à Louis Mulot, sondeur réputé, pour établir un captage d'eau. Le creusement de ce puits entraîne la découverte fortuite d'une veine de houille à -150 mètres. Souhaitant garder l'information secrète en attendant la confirmation de la présence de houille par d'autres sondages, la demande de concession n'est demandée qu'en 1852. Elle est obtenue par décret la même année. La société civile d'exploitation est fondée à la fin de l'année 1855. Elle dispose d'un capital de 1 800 000 francs réparti en 1 800 actions dont 600 sont octroyées à la Compagnie des Mines d'Anzin et autant à la Compagnie des Mines de Vicoigne pour leur aide technique et financière. La Société des Mines de Dourges entreprend le fonçage d'un premier puits rapidement abandonné en 1854. La même année, un deuxième puits est creusé : la fosse n°2 (1854-1970) produit en 1856 près de 40 000 tonnes.

La cité Bruno vers 1910.© CHM

La Société investit régulièrement dans de nouveaux puits : 4 fosses sont ainsi construites entre 1858 et 1894. Cette orientation permet une croissance régulière de la production. Au début du 20e siècle, la Société produit plus d'un million de tonnes par an. Elle possède son propre rivage d'embarquement à Noyelles-Godault embranché sur le canal de la Haute-Deûle. Elle possède également son propre réseau ferroviaire. C'est aussi l'époque où elle décide de la construction de la première cité-jardin du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, la cité Bruno.

La fosse n°9-9bis à Oignies. © Mission Bassin Minier

A la veille de la guerre de 1914-1918, la production avoisine les 1 400 000 tonnes avec 6 fosses en activité. Au lendemain de la guerre, les séquelles de la retraite allemande rendent la reprise très difficile : destructions des installations du jour, des cuvelages et des chemins de fer. Dès 1919, la Société opte pour changer de statut et devenir une société anonyme pour faciliter la levée de fonds important dans l'optique de la reconstruction de l'appareil productif. Le nouveau capital social est de 45 millions de francs. Le retour à la normale s'annonce durant l'exercice 1924-1925. La Société en profite pour continuer ses efforts en matière d'habitat ouvrier et construit plusieurs nouvelles cités-jardins.

La production continue à croître jusqu'en 1928 où elle dépasse les 1 800 000 de tonnes extraites. La crise qui touche le secteur houiller dès 1928 et le reste de l'économie à partir de 1929, combinée aux nouvelles mesures de la législation sociale sur le rendement aboutit à une baisse de la production. Lors de la Nationalisation de 1946, Dourges est intégrée au groupe d'Hénin-Liétard.

Contexte paysager

L'aire patrimoniale envisagée est située au Nord, au sein du grand paysage « Paysage d'infrastructures » et au Sud, au sein du grand paysage « Cœur urbain de la Gohelle ». Cette situation géographique offre une grande diversité de paysages.

Un paysage d'infrastructures. © Mission Bassin Minier

Paysage particulier, le Nord du territoire s'étend de part et d'autre de l'autoroute A1 (Lille/Paris). Il est marqué par la concentration, sur quelques kilomètres de long et quelques centaines de mètres de large, d'infrastructures de transports diverses, de panneaux de signalisation et d'espaces industriels, commerciaux et/ou liés à la logistique. Les paysages miniers situés aux arrière-plans ne sont pas immédiatement perceptibles en dehors de quelques signaux monumentaux tel le terril 87 à Dourges- Hénin-Beaumont. Vers le Sud, le tissu minier est venu densifier les petites villes pré-existantes pour finalement créer une masse urbaine presque homogène. Ce paysage est néanmoins également marqué par de nombreuses poches agricoles qui persistent et qui viennent créer d'importantes respirations visuelles.

Carte de Cassini au 18e siècle.

Au 18e siècle, le territoire est un territoire de plaines agricoles dominé au Nord par la Haute Deûle. Les noyaux de Oignies, Dourges, Noyelles-Godault sont déjà établis. Hénin-Liétard (future Hénin-Beaumont) se démarque nettement en raison de son échelle plus importante et de ses fortifications. Carrefour stratégique, elle se situe sur une route d'importance entre Douai et Lens et est entourée d'une abbaye et de plusieurs moulins à vent sur toute sa périphérie.

Dans la première moitié du 19e siècle, l'agriculture reste prédominante et moulins et chapelles ponctuent toujours le territoire. C'est dans ce paysage que viennent s'installer, dans la seconde moitié du 19e siècle, les premières fosses de la Société des Mines de Dourges en 1854-1856 du côté d'Hénin-Beaumont. En 1884, la ville d'Hénin-Beaumont est raccordée aux voies ferrées de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. Elle dessert les villes de Méricourt et de Billy-Montigny ce qui permet à la Société de Dourges d'expédier sa production. Elle se dote également d'un rivage d'embarquement à Noyelles-Godault. Son réseau ferroviaire s'intensifie. Les premiers terrils apparaissent comme les premières cités de corons qui s'installent le long des axes de communication importants à proximité des routes de Béthune à Douai et d'Arras à Carvin.

La cité-jardin Cornuault à Evin-Malmaison. © Mission Bassin Minier

Au début du 20e siècle, l'expansion minière de la Société se poursuit notamment au Nord de la concession avec la fosse n°8 (1913-1976) à Evin-Malmaison et la fosse n°9-9bis (1930-1990) à Oignies. Le réseau ferroviaire s'étoffe. Les petites villes touchées par l'activité minière sont en plein essor, les cités pavillonnaires et les cités-jardins sont construites dès 1904 pour accueillir une main-d'œuvre locale et étrangère (polonais). Dans les grandes cités pavillonnaires, églises, dispensaires et écoles viennent structurer ce tissu minier.

La fin des années 40 marque le début de la Bataille du charbon et la période de la

Nationalisation de l'après-guerre. La constitution du groupe de Oignies et d'Hénin-Liétard va favoriser la fusion des fosses et les fosses n°3, 4, 6 et 7 sont rapidement arrêtées. De nouvelles cités modernes apparaissent aux abords des sièges concentrés.

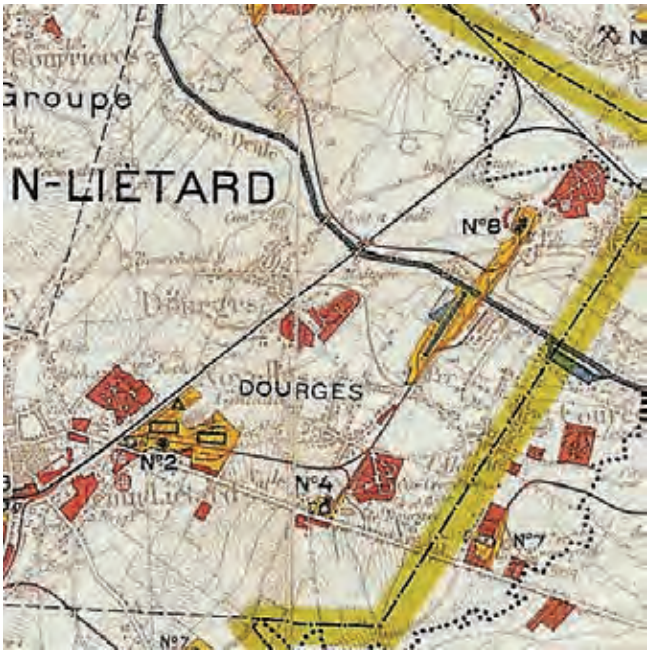

Carte des infrastructures en 1949.

Remontée de la dernière gaillette le 21 décembre 1990. © CHM

Le début de la décennie 60 marque l'apogée de l'exploitation dans le Bassin. Les extensions de cités se poursuivent. La récession entamée à la fin des années 1960 concerne peu la concession de Dourges puisque la plupart de ses fosses sont déjà fermées depuis les années 1950 : seules les fosses n°8 et n9 sont en activité. La fosse n°8 à Evin-Malmaison est fermée en 1976 et aussitôt démantelée. La fosse n°9-9bis résiste quant à elle jusqu'au bout du processus de fermeture puisqu'elle fut la dernière à être fermée dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais en décembre 1990.

Depuis les années 1980, la trame du réseau ferroviaire s'est atténuée et quelques terrils ont été exploités et requalifiés. En revanche, si quelques cités ont disparu (insalubrité), le tissu urbain minier est encore pleinement visible.

→ Cf. Animation infographique 2D « Liévin, Lens, Courrières, Dourges » jointe en annexe numérique.
→ Animation infographique 3D « Dourges » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
41	Monument à Madame Declercq	Oignies	Monument commémoratif
42	Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis	Oignies, Dourges	A. Fosse du 9-9bis « site de la mémoire » B. Terril conique 110 C. Cité-jardin Declercq D. Dispensaire E. Cité moderne des Bonniers F. Terril plat116 G. Terril plat 117
43	Ensemble minier de la fosse Cornuault	Evin-Malmaison	A. Chevalement de la fosse n°8 B. Cité-jardin Cornuault
44	Cité Bruno	Dourges	A. Cité-jardin Bruno B. Ecole C. Eglise polonaise D. Presbytère E. Salle des fêtes
45	Cité Foch	Hénin-Beaumont	A. Cité-jardin Foch B. Ecole de musique C. Dispensaire
46	Terrils 87 et 92	Dourges	A. Terril conique 87 B. Terril tronqué 92
47	Cité Crombez	Noyelles-Godault	Cité-jardin Crombez
48	Paysage et ensemble miniers de Drocourt	Hénin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt	A. Terril 205 B. Terril 101 C. Terril 84 D. Cité-jardin Darcy E. Cité de corons de la fosse n°10 F. Cité-jardin Résidence de la Motte G. Eglise Saint-Louis H. Presbytère français I. Presbytère polonais J. Ecole des filles K. Ecole des garçons L. Tronçon de cavalier Rouvroy/ Hénin-Beaumont M. Cité-jardin Résidence du Parc
49	Cité de la Parisienne	Drocourt	A. Cité de corons de la Parisienne B. Eglise Sainte-Barbe C. Ecole

Le style Dourges

La Société des Mines de Dourges est la première à construire des cités-jardins dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais suivant le modèle simplifié des théories d'Ebenezer Howard. Elle réalise entre 1904 et 1914 quatre cités-jardins : les cités Bruno, Promper, Darcy et Margodillot et est rapidement suivie par les Compagnies des Mines de Lens et d'Anzin. De manière générale, la Société a peu construit de cités. 17 d'entre-elles sont encore présentes sur le territoire. Les cités-jardins représentent 47% de cet ensemble tandis que les cités pavillonnaires en représentent 29% et les corons 24%.

Les qualités urbaines de la Société sont assez remarquables notamment par l'introduction de la forme urbaine de la cité-jardin qui, par un souci d'amélioration de la vie du mineur, enrichie les cités de voiries courbes, de places et placettes. Par ailleurs, les équipements collectifs n'apparaissent que dans ces cités-jardins : églises, écoles et salles des fêtes.

Les qualités paysagères de la Compagnie des Mines de Dourges se retrouvent principalement dans les cités-jardins. Une attention particulière est apportée aux espaces extérieurs, sous forme d'alignement d'arbres, de places et de placettes plantées mais aussi dans les jardins privés qui s'agrandissent.

Les cités de la Compagnie des Mines de Dourges présentent des qualités architecturales très diversifiées et novatrices, depuis les corons aux cités-jardins.

Les maisons des corons de la Compagnie présentent des caractéristiques architecturales variées et souvent travaillées au niveau des modénatures (pilastre de refend, bandeaux) et de la toiture (à pans brisés).

Les cités pavillonnaires présentent des typologies très simples. Il s'agit souvent de logements recouverts d'une toiture à pans brisés et enrichis de pilastre de refend. Les faux colombages en enduit de ciment sont également présents dans les parties supérieures des façades.

Les qualités architecturales des cités-jardins sont remarquables par la diversité des typologies et des décors. Ces typologies se différencient par la volumétrie générale du bâtiment, la forme de la toiture et la présence ou non d'un porche. Les toitures varient d'une habitation à l'autre : à 2 ou 4 pans, en demi-croupe, avec ou sans lucarnes, débords et soulèvements. Les modénatures les plus courantes sont les faux-colombages et les chainages au niveau des angles et le contour des baies. Ces maisons sont construites principalement en briques et parfois en parpaings de schiste.

SECTION N°6

La Compagnie des Mines de Courrières

Une insolente prospérité

La section n°6 s'étend sur la concession de Courrières d'une superficie totale de 5 400 hectares. Fondée en 1852, la Compagnie des Mines de Courrières devient à la fin du 19e siècle l'une des quatre plus puissantes Compagnies du Bassin minier avec celles d'Anzin, de Lens et de Béthune. Son extraordinaire croissance s'accompagne d'un intense réseau d'infrastructures de production et de résidence, notamment au Sud de la concession (la plus riche en charbon à coke), le long de la Route Nationale n°43 qui offre de nombreux fronts bâtis de cités minières.

Cette prospérité est néanmoins douloureusement noircie par la Catastrophe des Mines de Courrières du 10 mars 1906 et ses 1 099 morts. Cette catastrophe, dont les villes de Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines portent encore la mémoire, souligne à quel point l'exploitation minière s'est très souvent réalisée au détriment de la sécurité et de la vie des hommes au fond. L'histoire de la plus grande catastrophe minière européenne du 20e siècle n'est pas sans écho aux catastrophes qui interviennent aujourd'hui de manière très régulière dans divers Bassins miniers du monde.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Carvin, Estevelles, Annays-sous-Lens, Harnes, Fouquières-les-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt, Billy-Montigny
Région de Carvin-Courrières
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Monogramme de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

Contexte historique

En 1848, divers investisseurs lillois, accompagnés par Charles Mathieu de la Compagnie des Mines de Douchy, forment une société pour rechercher du charbon entre Douai et Oignies. Dès avril 1849, un premier sondage est foncé et atteint la houille. La société d'exploitation est fondée le 5 août 1852 sous le nom de Compagnie des Mines de Courrières et reçoit le même jour sa concession.

La Compagnie n'a pas attendu sa fondation pour établir sa première fosse et ce, dès 1849. A partir de cette date, elle fonce de nouvelles fosses avec une régularité impressionnante, environ tous les 5-7 ans. Dés 1857, la Compagnie de Courrières demande l'autorisation de construire un chemin de fer jusqu'au futur canal de la Souchez où un vaste port d'embarquement est établi sur les communes de Harnes et de Courrières. Ce canal long de 3,5 kilomètres a été creusé en 1861. Dès 1880, elle édifie ses premières cités minières. En 1903, la Compagnie de Courrières emploie 8 500 mineurs. A la veille de la Catastrophe dite « de Courrières » en 1906, la Compagnie possède 11 fosses en activité. La production connaît une croissance importante et constante grâce à un gisement régulier et fournissant un charbon gras de très bonne qualité : la production double tous les dix ans. La Compagnie devient ainsi très rapidement une des houillères les plus importantes du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, derrière la Société des Mines de Lens

La fosse n°4-11 de la Compagnie des Mines de Courrières à Sallaumines.© CHM

et la Compagnie des Mines d'Anzin. La Compagnie est durement touchée par la Catastrophe qui porte son nom mais sa production reprend rapidement. Elle fonce ainsi une 12e fosse en 1910.

Cité Bellevue à Harnes © Mission Bassin Minier

/Edition de l'Assiette au beurre du 24 mars 1906. © CHM

La Première Guerre mondiale va dévaster entièrement les installations de Courrières. La reconstruction de ses installations dure jusqu'en 1924, date à laquelle la Compagnie retrouve une extraction de plus de trois millions de tonnes par an. Elle devient même en 1925 la première Compagnie minière française, détrônant sa puissante voisine, la Compagnie des Mines de Lens. C'est également à cette période que la Compagnie construit de nombreuses cités minières aux qualités architecturales particulièrement remarquables. Elle fonce ses 13e et 14e fosses en 1928 et 1929. En dépit de la crise des années 1930, la Compagnie maintient sa supériorité jusqu'en 1939. Lors de la Nationalisation en 1944, la concession de Courrières est intégrée au groupe d'Hénin-Liétard (Hénin-Beaumont).

Contexte paysager

L'aire patrimoniale envisagée est située, au Nord, au sein du grand paysage « Gohelle entre mine et campagne » et au Sud, au sein du grand paysage « Cœur urbain de la Gohelle ».

Le Nord de la concession est ainsi marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains teintés par l'exploitation minière. La plaine de la Gohelle est propice à l'exploitation agricole et offre un paysage ouvert sur des champs régulièrement ponctués par de vastes terrils. Plus au Sud, il s'agit d'un paysage quasi-exclusivement urbain en grande partie liée à l'exploitation minière. Les villes situées de part et d'autre de l'axe routier reliant Douai à Lens (route nationale n°43) se sont ainsi constituées à partir de l'association de plusieurs cités minières. Le parc de logements miniers dans ces communes représente une part importante du parc de logements global. De nombreuses cités minières ont par ailleurs «pignon sur rue » et alternent avec des maisons d'ingénieurs.

Au 18e siècle, le territoire est un territoire de plaines agricoles dominé au Nord par la Haute Deûle et la vallée de la Souchez. Les bourgs de Courrières, Harnes, Fouquières, Noyelles et Sallau (futur Sallaumines) sont déjà établis. A proximité, les deux villes d'importance sont Hénin-Liétard (future Hénin-Beaumont) et Lens. Le territoire est ponctué de nombreux moulins à vent.

Paysage de la Gohelle, entre mine et campagne. © Mission Bassin Minier

Carte de Cassini au 18e siècle

La cité Deblock à Sallaumines. © Mission Bassin Minier

Dans la première moitié du 19e siècle, l'agriculture reste prédominante et moulins et chapelles ponctuent toujours le territoire. C'est dans ce paysage que viennent s'installer, dans la seconde moitié du 19e siècle, les premières fosses de la Compagnie des Mines de Courrières. En 1861, les fosses de la Compagnie sont raccordées au réseau de Chemin de fer du Nord en direction de la gare d'expédition de Billy-Montigny. En 1884, l'extension du réseau ferré permet de raccorder le Nord de la concession en passant par Harnes où se trouve le rivage d'embarquement de la Compagnie. Les premiers terrils apparaissent comme les premières cités qui s'installent le long des axes de communications importants, notamment l'axe historique Valenciennes-Douai-Lens.

Au début du 20e siècle, la Compagnie intensifie sa production en creusant de nouvelles fosses à Harnes et Sallaumines. Les petites villes minières sont en plein essor. La Compagnie continue de construire de vastes cités pavillonnaires dans l'entre-deux-guerres.

L'après-guerre marque le début de la Bataille du charbon et la période de la

Nationalisation. Les fosses de la Compagnie des Mines de Courrières sont modernisées et de nouvelles cités sont construites, grignotant de multiples espaces agricoles. Cependant à la fin des années 1950, 4 fosses sont fermées à l'extraction et sont conservées pour la fonction d'aérage. Les années 1960 suivent la même logique : 3 fosses cessent également leur activité d'extraction. La dernière fosse de la concession de Courrières fermée à l'extraction est la fosse n°21-22 à Harnes. Les installations sont rapidement démantelées.

Depuis les années 1980, la trame du réseau ferroviaire s'est atténuée et quelques terrils ont été exploités et requalifiés. En revanche, le tissu urbain minier, majoritairement composé de cités héritées de la Compagnie des Mines de Courrières, est encore pleinement visible.

→ Cf. Animation infographique 2D « Liévin, Lens, Courrières, Dourges» jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
50	Cité Saint-Paul	Carvin	Cité pavillonnaire et moderne Saint-Paul
51	Paysage et ensemble miniers d'Estevelles et de Harnes	Estevelles, Annay-sous-Lens, Harnes	A. Terril tronqué 98 B. Cité pavillonnaire de la fosse n°24 C. Tronçon de cavalier Estevelles/ Pont-à-Vendin/Annay-sous-Lens/ Harnes D. Terril conique 93
52	Camus Haut	Annay-sous-Lens	Camus
53	Cité Bellevue ancienne	Harnes	A. Cité pavillonnaire Bellevue ancienne B. Eglise Sacré-Coeur C. Ecole
54	Cité du Moulin	Fouquières-les-Lens	Cité pavillonnaire
55	Paysage et ensemble miniers de Fouquières-les-Lens à Billy-Montigny	Fouquières-les-Lens, Billy-Montigny, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt	A. Terril 260 B. Cavalier Billy-Montigny/Fouquières-lès-Lens C. Silo et chemin des rescapés D. Cité de l'Hôpital moderne E. Centre de soins F. Cité pavillonnaire de Courtaine G. Cité pavillonnaire d'Anchin H. Maisons de cadres et d'ingénieur
56	Cité Deblock	Sallaumines, Noyelles-sous-Lens	A. Cité pavillonnaire Deblock B. Maisons de cadres
57	Monument commémoratif de la Catastrophe de Courrières	Sallaumines	Monument

Le style Courrières

Sur les 29 cités aujourd'hui recensées et construites par la Compagnie des Mines de Courrières, 86% sont des cités pavillonnaires (25) et 14% des cités de corons (4).

Les qualités urbaines des cités de la Compagnie des Mines de Courrières ne sont pas particulièrement remarquables. Les cités, de taille assez conséquente, sont majoritairement structurées selon une voierie orthogonale avec des pavillons implantés aux angles au niveau des carrefours. Elles sont en outre principalement situées de part et d'autre de la Route Nationale n° 43 (Valenciennes-Douai-Lens) offrant ainsi un impressionnant front bâti. Quant aux caractéristiques paysagères, elles sont quasiment inexistantes.

Les motifs d'ornementation sont formés de briques de couleur blanche ou jaune et se situent en façade et sur les pignons au niveau de la corniche, des angles, des refends et sous forme de bandeaux ou de faux-colombages à différentes hauteurs. Chaque maison se différencie l'une de l'autre par les variations de motifs.

Les qualités architecturales de la Compagnie reposent sur un nombre important de typologies d'habitations et sur la richesse des motifs de briques présents sur les façades et les pignons des habitations.

Les corons de la Compagnie des Mines de Courrières prennent deux formes différentes. L'une très simple, en briques monochromes, avec quelques modénatures (arc en briques ou en métal, bandeaux, fausses baies, etc.) et l'autre, plus travaillée dans la volumétrie et les modénatures et motifs. La toiture se soulève et vient accueillir des lucarnes. Des motifs de briques blanches de toutes formes enrichissent les façades.

Dans les cités pavillonnaires, les volumétries sont remarquablement diversifiées. Plusieurs typologies d'habitations sont observables et sont souvent alternées au sein des alignements pour créer du rythme. Ainsi, les habitations peuvent être formées de deux volumes simples accolés ou de deux volumes identiques collés en miroir. Elles sont recouvertes de toitures à croupe, avec lucarnes plus ou moins étroites ou avec des lucarnes-pignons. Les linteaux sont le plus souvent en métal ou en ciment avec pointe-de-diamant.

SECTION N°7

La Société des Mines de Lens

L'impérialisme minier

La section n°7 s'étend sur la concession de Lens d'une superficie totale de 6 939 ha hectares. Détentrice d'un riche gisement de charbon gras et de charbon à coke, la Société des Mines de Lens est l'une des Compagnies les plus puissantes du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. De 1852, date de sa fondation, à 1944, date de sa nationalisation (confirmée en 1946), la Société des Mines de Lens a profondément et durablement transformé le territoire de sa concession. L'exploitation intensive de son sous-sol, rendue possible par des investissements financiers et techniques continus, est à l'origine d'un urbanisme et d'un paysage miniers d'une ampleur sans précédent. L'expansion territoriale ininterrompue et l'influence de la Société des Mines ont résolument placé le territoire sous sa dépendance économique, sociale et culturelle pendant près d'un siècle. De ce véritable impérialisme reste un patrimoine bâti et paysager remarquable et saisissant.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Billy-Berclau, Wingles, Bénifontaine, Haisnes-lez-La Basée, Hulluch, Vendin-le-Vieil, Lens, Loos-en-Gohelle
Région de Lens-Liévin
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
19 et 20e siècles

Médaille commémorative de la ville de Lens. © CHM

Contexte historique

Les années 1849 et 1850 sont marquées par une véritable fièvre houillère dans le département du Pas-de-Calais et les sociétés de prospection se multiplient. Monsieur Casteleyn associé à messieurs Tilloy et Scrive et d'autres notables lillois montent en 1848 une société de recherche, la Société de recherche de Lens, qui prospecte dans les environs de Lens. Après plusieurs essais infructueux et pressés par la concurrence de la Compagnie de Vicoigne, ils reprennent leurs travaux dans le bois de Lens où sont mises à jour plusieurs veines de houille en décembre 1850. La Société de recherche est transformée en 1852 en société d'exploitation sous la raison sociale, « Société des Mines de Lens », et dispose dès lors d'un capital de trois millions de Francs répartis en trois mille actions. La concession de Lens est accordée en 1853.

Concession de Lens vers 1920. CHM

La mise en exploitation la concession a nécessité la collaboration de la Compagnie des Mines de Vicoigne qui, contre la moitié des actions de la Société des Mines de Lens, apporte une aide technique (matériel et personnel qualifié). Bénéficiant de cet appui, une première fosse est ouverte le 9 mai 1852. Cependant, la convention passée entre la Compagnie des Mines de Vicoigne et la Société des Mines de Lens est rendue caduque par un décret d'octobre 1852 qui interdit, sans autorisation de l'administration, l'union de deux Compagnies sous quelque forme que ce soit. Ce décret sonne le glas d'un vaste projet d'association entre la Société des Mines de Lens, celle de Dourges et la Compagnie des Mines de Vicoigne.

Grâce à la qualité des veines qu'elle exploite, charbon gras et charbon à coke, la Société des Mines de Lens investit régulièrement dans de nouvelles fosses. Un décret du 9 mai 1860 autorise la construction d'un embranchement ferroviaire à la gare de Lens puis un second jusqu'au canal de la Haute-Deûle. En 1875 un autre embranchement est autorisé pour relier entre eux le rivage de Vendin-le-Vieil et la gare de Violaines. Son extraction croît de manière importante dans le dernier quart du 19e siècle : elle triple une première fois entre 1863 et 1873 et une seconde entre 1873 et 1893. Elle est alors sur le point de rattraper sa principale concurrente : la Compagnie des Mines d'Anzin. Possédant déjà 480 maisons ouvrières en 1866, elle en compte 755 en 1872.

La cité de la gare vers 1920. © CHM

Durant les années 1880 et 1890, la Société ne cesse d'investir et la production double. Elle dépasse les 3 millions de tonnes en 1903 et devient la première Compagnie minière du Bassin minier. Les premiers conflits sociaux au sein de la Compagnie en 1870 l'amènent à multiplier les institutions et à améliorer les conditions de vie de ses salariés : cités minières, églises, écoles, dispensaires. A la veille de la Première Guerre mondiale, la Société extrait un peu moins de 4 millions de tonnes de houille.

La fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle. © BMU

En 1918, les infrastructures de production et de résidence sont anéanties. Le dénoyage des galeries ne débute que le 2 novembre 1920. A la même époque, Lens devient une Société Anonyme et dispose d'un capital social de 150 000 000 de francs. La reprise est totale en 1928. Dans les années 1930, alors au maximum de sa production et de son influence, la Société des Mines de Lens dispose de 33 fosses en activité, possède 10 000 logements ouvriers et emploie plus de 17 000 hommes et femmes. Le réseau ferré de la Société des Mines atteint une longueur totale de 120 kilomètres. Nationalisée en 1946, ses structures sont intégrées au Groupe de Lens.

Contexte paysager

Ce territoire est partagé en trois types de paysage avec au Nord de la concession, le grand paysage de « la plaine de la Lys » puis, en allant vers le Sud, le grand paysage de la « Gohelle, entre mine et campagne ». Enfin, le Sud de la concession est marqué par le grand paysage du « Cœur urbain de la Gohelle ».

Paysage du cœur urbain de la Gohelle. © Bocquet

Tout au Nord, il s'agit d'un paysage très plat, agricole et boisé, peu marqué par l'exploitation minière : seules, quelques villes, entrecoupées de zones naturelles, portent de légères traces de l'exploitation minière. Vers le Sud, le passage des espaces miniers aux espaces agricoles se fait sans transition : le paysage est marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains hérités de l'exploitation minière. Enfin, au Sud, il s'agit d'un paysage quasi-exclusivement urbain structuré par l'Agglomération de Lens-Liévin. Cette urbanisation est en très grande partie liée à l'exploitation minière. Ainsi, les villes de Lens et de Liévin sont constituées à partir de l'association de plusieurs cités et le parc de logement minier dans ces communes représente une part

importante du parc de logement global. De nombreuses cités minières ont « pignon sur rue » et alternent avec des maisons d'ingénieur. D'autres éléments issus de l'héritage minier enrichissent le paysage (fosses, chevalements, terrils, cavaliers...).

Au 18e siècle, le Nord de la concession est marqué par la Deûle et de vastes zones de marécages. Les noyaux villageois de Hulluch, Haisnes, La Bassée, Wingles, Billy sont déjà implantés. Le grand nombre de moulins à eaux souligne l'importance agricole du secteur et ponctue ce paysage de plaines de culture et de pâture. Au Sud, les noyaux villageois de Loos et Lens sont d'ores et déjà implantés à leurs emplacements actuels. Plusieurs axes d'importance nationale se dirigent vers Lens, ville fortifiée. Celle-ci est située au cœur d'un paysage agricole ouvert.

La ville de Lens au 18e siècle, album de Croy.

Le hameau de Wingles au 18e siècle, album de Croy.

Dans la deuxième moitié du 19e siècle, bien que l'activité minière ait débuté, le Nord du territoire est peu impacté par l'exploitation, notamment en raison de la qualité du charbon qu'il recèle en sous sol (maigre), jugé peu rentable. Il est davantage marqué en revanche par les infrastructures de transport avec l'ouverture du canal de la Haute-Deûle dans les années 1880 ou encore de la ligne ferroviaire reliant Lens à Armentières et desservant les villes de Meurchin et de Pont-à-Vendin. Cependant, le caractère agricole du paysage reste prédominant. A la fin du 19e siècle et dans la première moitié du 20e siècle, quelques fosses sont construites aux environs de Wingles et de Hulluch. Les carreaux de fosse apparaissent et des ramifications ferroviaires sous forme d'embranchements connectent ces fosses au reste du réseau principal de la Société des Mines de Lens. Les cités minières apparaissent, notamment dans les années 1920 afin d'accueillir la main-d'œuvre étrangère, en particulier les polonais. Les terrils font également leur apparition. La forme choisie est le terril plat afin de combler les marais. Avec la Nationalisation, la très grande majorité des sièges d'extraction ne va pas bénéficier de modernisation et s'arrête dans les années 1950. Dans les années 1960, quelques cités modernes sont construites à proximité de la fosse n°18 à Hulluch mais rapidement, les anciens carreaux de fosses sont démantelés ou revendus après leur mise en sécurité. Depuis, les anciens cavaliers ont été réhabilités en chemins piétonniers et en corridors biologiques ou laissés en l'état en attente d'une future reconquête au profit d'une trame verte linéaire.

Carte de 1935 du secteur de Wingles et de Hulluch.

Carte des infrastructures en 1949.

Quant au Sud de la concession, intensivement exploité en raison de la présence d'un bon gisement en charbon gras et à coke, de nombreuses fosses sont creusées dans la seconde moitié du 19e. Néanmoins, l'agriculture prospère et reste prédominante. La Compagnie des Chemins de Fer du Nord construit la ligne dite des «Houillères» et

entre en service en 1861. Les fosses de la Société des Mines de Lens se connectent désormais en gare de Lens qui devient un important pôle ferroviaire. Ce réseau ferré minier est encore restreint aux seules dessertes des fosses situées à Lens. L'habitat minier s'installe le long des axes importants à proximité des routes de Lille, Béthune ou de Lens à Liévin. Les premiers terrils apparaissent.

Dans la première moitié du 20e siècle, l'expansion minière se poursuit avec vigueur : de nouvelles fosses sont ouvertes et sont connectées au réseau ferré principal par de nombreux embranchements. Les anciennes villes et les bourgs deviennent de véritables villes minières, encerclées par de très nombreuses cités ouvrières. Ce tissu très dense en vient à créer une véritable tâche urbaine. Avec la Nationalisation et la modernisation des fosses, notamment celle de la fosse 11-19 concentrant la grande majorité des fosses du secteur, de nouvelles cités sont construites : les cités de Camus hauts apparaissent.

Avec la récession charbonnière débutée en 1960 et se poursuivant dans les années 1970, les anciens carreaux de fosse commencent à être démantelés et disparaissent partiellement ou totalement. Ils sont reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. Par extension, la trame du réseau ferroviaire des mines s'attenue ou disparaît. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils en fin d'exploitation ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs. D'autres ont été conservés intègres à l'image des terrils-jumeaux de Loos-en-Gohelle.

→ Cf. Animation infographique 2D « Liévin, Lens, Courrières, Dourges» jointe en annexe numérique.

→ Animation infographique 3D « Lens » jointe en annexe numérique.

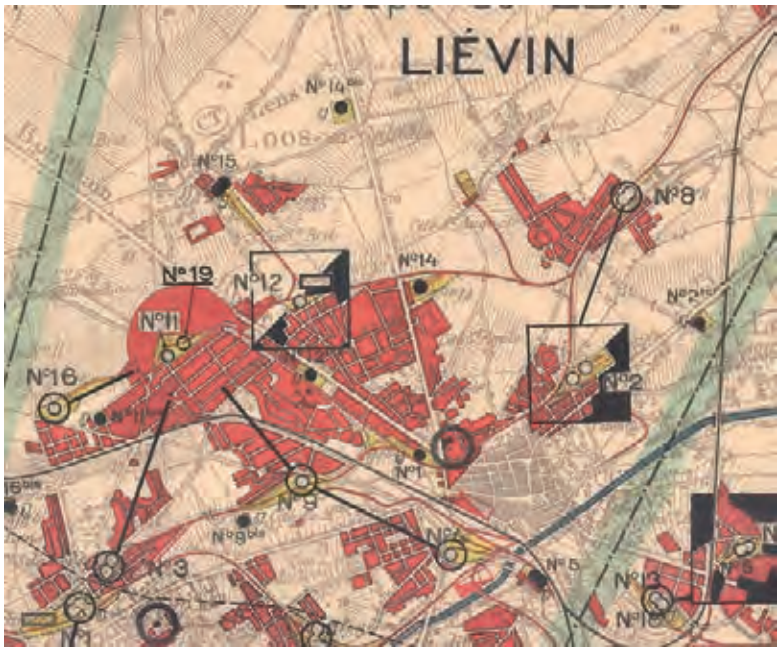

Carte des infrastructures en 1949.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
58	Fosse n°5	Billy-Berclau	Fosse
59	Cité de la Gare	Wingles	Cité pavillonnaire de la Gare
60	Cité du Pont	Wingles	Cité de corons du Pont
61	Cité des Sports	Wingles	Cité pavillonnaire des Sports
62	Fosse n°13bis	Bénifontaine	Fosse d'aérage

63	Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens	Auchy-les-Mines, Haisnes-lez-La-Bassée, Hulluch, Douvrin, Wingles, Vendin-le-Vieil, Lens, Loos-en-Gohelle, Liévin	A. Halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines B. Tronçon de cavalier Auchy-les-Mines/Haisnes-les-La-Bassée C. Fosse n°6 D. Tronçon de cavalier Haisnes-lez-La-Bassée/ Douvrin E. Gare de Douvrin F. Cité pavillonnaire St Elie G. Groupe scolaire de la Cité Saint-Elie H. Dispensaire I. Tronçon de cavalier Douvrin/ Hulluch J. Parc de Wingles et étangs d'affaissement K. Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle L. Fosse n°12 M. Cité pavillonnaire n°12 N. Maison d'ingénieur O. Eglise Saint-Edouard P. Presbytère Q. Groupe scolaire de la cité n°12 R. Logement de directeur S. Monument aux morts de la Société des Mines de Lens T. Cité de corons n°1 U. Cité moderne n°12 bis V. Cité pavillonnaire des Provinces W. Maison d'ingénieur X. Presbytère Y. Groupe scolaire de la cité des Provinces Z. Maison de directeur AA. Maison des sœurs AB. Cité Saint-Albert pavillonnaire AC. Ecole de la cité Saint-Albert AD. Cité pavillonnaire n°11 AE. Fosse n°11-19 AF. Terril conique 74 AG. Terril conique 74a AH. Terril plat 74b AI. Cité pavillonnaire n°9 AJ. Eglise Saint-Théodore AK. Ecole de la cité n°9 AL. Logement de directeur AM. Maison d'ingénieur AN. Centre médical AO. Cité pavillonnaire Jeanne d'Arc
64	Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens	Lens	Siège de la Société des Mines de Lens
65	Cité n°2	Lens	Cité de corons n°12
66	Maison syndicale	Lens	Siège du syndicat des mineurs
67	Monument Emile Basly	Lens	Monument
68	Gare de Lens	Lens	Gare ferroviaire
69	Monument aux morts 1914-1918	Lens	Monument aux morts

Le style Lens

La Société des Mines de Lens a construit de nombreuses cités ouvrières, du coron à la cité-jardin en passant par la cité pavillonnaire. Ainsi 31 types de logements différents ont été définis entre 1873 et 1905. Sur les 35 cités minières aujourd'hui recensées, 37% d'entre elles sont des cités de corons (13), 54% des cités pavillonnaires (54) et 9% des cités-jardins (3). Les cités minières de la Société des Mines de Lens possèdent de grandes qualités urbaines, architecturales et paysagères.

Concernant les qualités urbaines, les cités présentent des plans semblables au «decumanus » des camps romains, avec des rues orthogonales structurées autour d'une voie principale menant à la fosse ou aux équipements. Elles offrent des espaces voués à la communauté répartis en différentes zones : culturelle et sportive, religieuse et éducative.

Les cités présentent également des qualités paysagères recherchées, tant dans les cités de corons que dans les cités pavillonnaires et les cités-jardins. Les alignements d'arbres et les parcs sont très présents et de taille généreuse. La présence de places et de placettes ainsi que d'alignements d'arbre permet de créer différents micro-lieux au sein d'une même cité.

Les cités de la Société des Mines de Lens regroupent différentes formes de logements. Les corons se regroupent sous forme de barre avec à leur extrémité, un logement à volumétrie plus importante avec pignon sur rue. Ces derniers sont souvent décorés de faux colombages en enduit ou en briques peintes. Les maisons des cités pavillonnaires et des cités-jardins prennent principalement la forme de blocs regroupant deux logements.

Les qualités architecturales de la Société des Mines de Lens reposent sur les volumétries, les matériaux utilisés ainsi que sur la richesse des décors et motifs présents sur les façades et les pignons. Une des particularités de la Société est l'utilisation des pierres de meulières sur l'ensemble d'un bâtiment ou en sous-bassement. La grande majorité des habitations est cependant principalement construite en briques ou en parpaings de schiste avec des toitures variables : simples ou en croupe, débordantes et enrichies d'une ou plusieurs lucarnes-pignons. Qu'il s'agisse de cités de corons, de cités pavillonnaires ou de cités-jardins, la Société enrichit ses maisons de décors et de motifs en briques de couleur (peintes ou silico-calcaires). Elles se retrouvent en façade et sur les pignons sous forme de frises au niveau de la corniche ou à mi-hauteur, de faux colombages ou de motifs caractéristiques à la Société.

SECTION N°8

La Société Houillère de Liévin

La dynamique

La section n°8 s'étend sur la concession de Liévin d'une superficie totale de 4 145 hectares. Située en franges du gisement et au Sud de celle de Lens, cette concession, tardivement attribuée (1862) a pour particularité d'avoir été exploitée sur environ un quart de sa superficie. L'exploitation s'est ainsi concentrée au Nord, sur les villes de Liévin et d'Avion, là où le gisement est plus riche et régulier. Bien que potentiellement moins puissante que les Compagnies voisines, la Société Houillère de Liévin a fait preuve d'un dynamisme continu durant toute sa période d'activité. C'est ainsi la Société Houillère de Liévin qui introduit en 1872, pour la première fois dans le Bassin minier, le principe du double puits, séparant ainsi la fonction d'extraction de celle de l'aérage. Véritable réussite industrielle, la Société Houillère de Liévin a durablement imprégné le territoire, notamment par le style architectural original de ses cités minières.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Liévin, Avion
Région de Lens-Liévin
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Liévin. © Mission Bassin Minier

Contexte historique

En mars 1858, plusieurs investisseurs issus du monde rural (propriétaires, brasseurs…) se réunissent pour créer la Société du Midi de Lens qui prospecte au-delà de la limite Sud du Bassin du Pas-de-Calais. Celle-ci a mené cinq sondages fructueux entre mars 1858 et février 1859 et creuse son premier puits en décembre 1858. La Société a subi la concurrence de plusieurs Compagnies qui prospectaient elles aussi dans le même secteur : Société des Mines de Lens et Compagnie des Mines de Béthune. L'Administration des Mines reçut plusieurs demandes de concession et décida de donner une extension de 51 hectares à la Société des Mines de Lens et d'octroyer la nouvelle concession de Liévin à la Société du Midi de Lens en septembre 1862. La Société devient en décembre 1862 la Société Houillère de Liévin.

Le chevalement du puits n°1bis foncé en 1874.
© Mission Bassin Minier

Les débuts de l'exploitation ne sont pas prometteurs : le gisement tourmenté donne de maigres résultats mais l'exploration du gisement par le creusement de nouvelles bowettes permet de trouver un gisement moins irrégulier et la production décolle enfin. La croissance se base sur le fonçage d'un double siège en 1872 et d'un siège simple en 1875. La Société connaît dès 1876 un décollage qui lui permet de devenir une entreprise rentable qui commence à rembourser ses dettes. En outre, elle investit dans la construction d'un canal achevé en 1886 et relié à la Haute-Deûle et qui permet d'évacuer le charbon sur Lille, Dunkerque ou la région parisienne.

La cité des Pinchonvalles à Avion. © Mission Bassin Minier

La Société investit dans les années 1890 dans un nouveau puits et intensifie la production de ceux déjà existants. L'amélioration du rendement liée à des veines de bonne qualité assure une forte croissance. La production double entre 1893 et 1903 et triple de 1893 à 1903.

La Première Guerre mondiale va perturber gravement la vie de la Société dont la concession est placée à proximité du front : les dégâts sont importants. La reconstruction demande des fonds importants. La direction décide de transformer, en juin 1920, la Société Civile en Société Anonyme. Elle dispose alors d'un capital de 87 480 000 de francs. Le dénoyage des puits n'eut lieu qu'à partir de 1921, la production reprend à partir de 1922 à 6 000 tonnes par mois. La reprise est progressive jusque 1926. La crise des années 1930, provoque une chute de la demande et aboutit à une diminution de la production malgré de réelles réserves. La Société est nationalisée en 1944.

Contexte paysager

/Le cœur urbain de la Gohelle. © Maryka

L'aire patrimoniale définie se situe au cœur du grand paysage « Cœur urbain de la Gohelle », dans l'étroite continuité l'aire patrimoniale lensoise. Il s'agit d'un paysage quasi-exclusivement urbain en très grande partie lié à l'exploitation minière. Ainsi, la ville de Liévin et ses environs se sont constitués à partir de l'association de plusieurs cités. De nombreuses cités minières ont « pignon sur rue » et alternent avec des maisons d'ingénieur. D'autres éléments issus de l'héritage minier enrichissent le paysage (fosses, chevalements, terrils, cavaliers...).

Au 18e siècle, le secteur est marqué par le cours d'eau la Souchez et le Val de Souchez conférant au paysage un relief légèrement vallonné. Les noyaux villageois de Liévin et d'Avion sont d'ores et déjà implantés à leur emplacement actuel, à l'écart des grands axes reliant Lens à Arras ou Lens à Béthune. Le paysage est un paysage agricole ouvert ponctué de moulins à vent mais surtout de moulins à eaux en bordure de la Souchez.

Dans la seconde moitié du 19e siècle, l'exploitation, d'abord timide, imprègne peu le paysage. Les premières cités n'apparaissent qu'à la fin du 19e siècle au fur et à mesure que décolle la production par le fonçage de nouveaux puits. Le réseau ferré minier est encore restreint aux seules dessertes des fosses n°1, 2, 3 et 4 à Liévin, Eleu-dit-Leauwette et Avion. Les tout premiers terrils apparaissent.

Liévin au 18e siècle, album de Croy.

Carte des infrastructures en 1949.

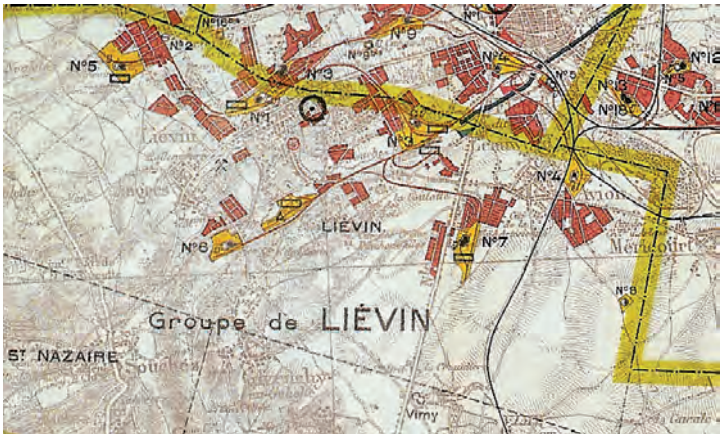

Dans la première moitié du 20e siècle, l'expansion minière se poursuit avec 4 autres nouveaux puits connectés au réseau ferré principal par de nombreux embranchements. La construction de cités minières s'intensifie dans les villes de Liévin et d'Avion. Ce tissu dense vient compléter la tâche urbaine du secteur lensois jusque dans les années 1930.

Avec la Nationalisation et les efforts de concentration qui suivent, de nombreuses fosses sont fermées à l'extraction dans les années 1950. Seules les fosses n°6, 7 et 8 à Angres et à Avion continuent de produire jusque dans les années 1970.

Avec la récession charbonnière débutée en 1960 et se poursuivant dans les années 1970, les anciens carreaux de fosse commencent à être démantelés et disparaissent partiellement ou totalement. Réservée à l'aérage depuis 1955, la dernière fosse à fermer est la fosse n°4 à Avion en 1985.

Depuis, les carreaux de fosse ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. Par extension, la trame du réseau ferroviaire des mines s'attenue ou disparaît. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils en fin d'exploitation ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs.

→ Cf. Animation infographique 2D « Liévin, Lens, Courrières, Dourges » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
70	Chevalement du n°3 bis de Lens	Liévin	Chevalement
71	Chevalement du n°1 bis de Liévin	Liévin	Chevalement
72	Temple protestant	Liévin	Temple
73	Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Liévin et cité des Bureaux Ouest	Liévin	A. Bureaux de la Société de Liévin B. Cité pavillonnaire des Bureaux Ouest
74	Terril 80 et cité des Garennes	Liévin	A. Terril plat 80 B. Cité pavillonnaire des Garennes
75	Cité des Petits Bois	Liévin	Cité pavillonnaire des Petits Bois
76	Paysage et ensemble miniers des Pinchonvalles	Avion	A. Terril plat 75 B. Cavalier C. Cité-jardin du Bouvier D. Ecole E. Cité de corons des Pinchonvalles

Le style Liévin

La Société Houillère de Liévin a construit des corons, des cités pavillonnaires et une cité-jardin. Sur les 25 cités aujourd'hui recensées, 11 sont des cités de corons (44%), 13 des cités pavillonnaires (52%) et 1 est une cité-jardin (4¨%).

Concernant les qualités urbaines, les cités de la Société des Houillères de Liévin sont principalement organisées en rues orthogonales hiérarchisées. Autour d'une rue principale menant à la fosse viennent s'articuler en arêtes des alignements de maisons minières. Les cités n'accueillent que rarement des équipements.

Les qualités paysagères reposent principalement sur des alignements d'arbres, très présents dans les cités, notamment dans la rue principale qui accompagne le mineur jusqu'à la fosse.

Les caractéristiques architecturales de la Société Houillère de Liévin sont aisément reconnaissables car les typologies évoluent peu dans le temps et suivant le type de cité. La Société utilise de plus de façon récurrente des motifs de briques (rouges ou blancs) et des décors en ciment. De plus, elle est la seule à utiliser un assemblage de briques rouges et de briques roses, séparées à mi-hauteur pour la construction de ses maisons. Les modénatures de briques sur les façades et les pignons prennent généralement la forme de bandeaux de briques et motifs en losange. Des décors de ciment sous forme de barrette (casque du mineur) enrichissent aussi les façades de fers d'encrage en forme d'étoile.

SECTION N°9

La Compagnie des Mines de Béthune

De la ruralité au gigantisme minier

La section n°9 s'étend sur la concession de Grenay d'une superficie totale de 6 352 hectares. Parmi les Compagnies les plus puissantes du Bassin minier, la Compagnie des Mines de Béthune a marqué profondément le territoire de sa concession, en particulier au Sud, dans le prolongement du gisement de charbon gras et à coke également intensivement exploité par la Compagnie des Mines de Courrières et les Sociétés de Lens et de Liévin. Ce territoire se caractérise par une grande permanence de la matrice agricole originelle dans laquelle sont venues s'insérer les infrastructures de production et de résidence, parfois de manière extrêmement concentrée comme pour le gigantesque ensemble minier de Bully-Grenay-Mazingarbe. Territoire de contrastes, ce secteur illustre la juxtaposition de 2 mondes, agricole et minier, et dans lequel les différentes strates de composition du paysage minier sont pleinement lisibles.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Centre-Ouest du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Violaines, Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles, Mazingarbe, Bully-les-Mines, Grenay, Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette
Région de Béthune
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Contexte historique

Concession de Grenay en 1924. © CHM

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines de Béthune. © CHM

En octobre 1850 est formée une société de recherche, la Société de Béthune qui mène des recherchent dans les alentours de Béthune entre 1850 et 1851. Elle met au jour plusieurs veines de charbon en 1851 et formule une demande de concession. Le 25 septembre de la même année, la Société de Béthune se transforme en société d'exploitation sous la raison sociale Compagnie des Mines de Béthune. La Compagnie reçoit sa concession, qui porte le nom de Grenay, en 1853.

La Compagnie a foncé son premier puits entre Bully et Grenay en mars 1852. Entre 1853 et 1860 sont foncées trois fosses qui assurent une production suffisante pour rendre l'entreprise viable. Un décret datant de décembre 1859 autorise la Compagnie à établir un chemin de fer reliant les fosses au canal d'Aire à La Bassée où elle dispose d'un rivage. Sa mise en service intervient en1862. En 1874, la moitié de la production est assurée par le puits n°3. Entre 1875 et 1896, cinq puits entrent en exploitation et la production a septuplé. Vers 1880, la Compagnie possède déjà 1 354 maisons minières : dans les décennies qui suivent, elle n'a de cesse de construire en permanence corons, cités pavillonnaires et cités-jardins au fil de son expansion, donnant naissance à de gigantesques agrégats.

Entre 1900 et 1911, trois nouvelles fosses entrent en exploitation et permettent la croissance de la production de près de 60%. En 1914, les 12 puits de la Compagnie sont en activité. Le réseau ferroviaire s'étend sur 46 kilomètres et dessert toutes les fosses grâce à de nombreux embranchements.

La Première Guerre mondiale et ses ravages obligent la Compagnie à opter pour le statut de Société Anonyme en 1920 : elle dispose dès lors d'un capital de 129 000 000 de francs ce qui lui assure un avenir financier serein. Sous la direction de Louis Mercier, naît en 1922 un complexe carbochimique unique dans le Bassin minier. Avant la crise charbonnière des années 1930, la Compagnie des Mines de Béthune a retrouvé sa production d'avant-guerre.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la production avoisine les 2 500 000 tonnes extraites. Les bombardements et la grève générale aboutissent à une diminution importante de la production en-dessous du million de tonnes. La Compagnie est nationalisée en 1944 et est intégrée au groupe de Béthune.

Tissu minier de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe. © Ph.Frutier/Altimage

La Gohelle, entre mine et campagne. © Mission Bassin Minier

Contexte paysager

L'aire patrimoniale se situe au cœur du grand paysage « Gohelle, entre mine et campagne ». Il s'agit d'un paysage mosaïque où le passage des espaces miniers aux espaces agricoles se fait sans transition. Il est marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains teintés par l'exploitation minière. La plaine de la Gohelle est propice à l'exploitation agricole et offre un paysage ouvert sur des champs. Quelques bourgs ruraux ponctuent ce paysage agricole. Ils ont parfois été profondément marqués par l'exploitation minière jusqu'à se transformer en de véritables bourgs miniers, constitués d'un agrégat de cités minières, terrils, cavaliers, fosses, notamment au Sud de la concession, là où le gisement est le plus riche (cités minières de Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe).

Au 18e siècle, le paysage est un paysage profondément agricole, ouvert et dénué de boisements dominé au Nord-Ouest par Béthune, ville fortifiée historique, aux multiples fonctions administratives, judiciaires, commerciales et universitaires. Aux alentours, les noyaux villageois de Auchy, Bully, Grenay et Mazingarbe sont déjà implantés à leurs emplacements actuels. 2 routes principales d'importance nationale, entre Béthune et Lens et entre Béthune et Paris, témoignent de l'orientation dominante des échanges de l'époque.

Mazingarbe au 18e siècle, album de Croy.

Le paysage environnant est essentiellement dévolu aux cultures nourricières.

Dans la première moitié du 19e siècle, le paysage reste profondément agricole. A partir des années 1850, il commence à se teinter d'infrastructures

Fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Béthune à Bully-les-Mines.

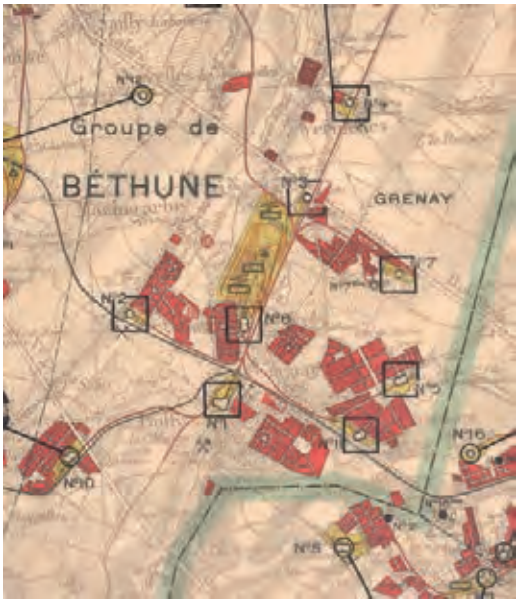

Carte des infrastructures en 1949.

minières. Vers 1880, le réseau ferroviaire de la Compagnie des Mines de Béthune dessert les fosses n°1,3, 4 et 6 à Bully, Vermelles et Mazingarbe. Les premières cités minières apparaissent et s'installent le long des axes de communication importants. Les premiers terrils apparaissent. Dans la première moitié du 20e siècle, l'expansion minière se poursuit. De nouvelles fosses sont foncées (3 entre 1904 et 1909) et les activités connexes de la Compagnie tel le complexe carbochimique de Mazingarbe prennent de l'ampleur. Les cités pavillonnaires et les cités-jardins d'avant-guerre sont reconstruites après la Première Guerre mondiale en prenant encore davantage d'espace. Ce paysage est d'ailleurs également fortement marqué par les très nombreux cimetières militaires. L'expansion est continue jusqu'en 1939.

Dans le cadre de la Nationalisation, les puits de la Compagnie des Mines de Béthune ne sont pas modernisés mais les 12 fosses continuent de fonctionner dans les années 1950. En revanche, dans les années 1960, toutes les fosses sont fermées à l'extraction. Seules les fosses n°3 à Grenay et n°10 à Sains-en-Gohelle servent encore à l'aérage et descente de matériel et des hommes. Celles-ci ferment respectivement en 1977 et 1972.

Pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosse ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire des mines s'est atténuée ou a disparu. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils en fin d'exploitation ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs. En revanche, le gigantesque agrégat de cités minières autour de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe est toujours pleinement visible ainsi que les terrils.

Eléments

Identif.	*Dénomination*	*Commune(s)*	*Objets significatifs*
77	Cité d'Auchy	Violaines	Cité-jardin d'Auchy
78	Ensemble minier du n°9 de Béthune	Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles	A. Tronçon de cavalier Annequin/ Noyelles-les-Vermelles/ Cambrin/Cuinchy/ Vermelles/ Auchy-les-Mines B. Cité pavillonnaire n°9 C. Dispensaire D. Ecole
79	Terril 49	Mazingarbe	Terril conique
80	Cité du n°7 de Béthune	Mazingarbe	A. Cité-jardin n°7 B. Ecole
81	Château Mercier et maisons d'ingénieur	Mazingarbe	A. Maison de directeur B. Maisons d'ingénieur
82	Cité n°2	Mazingarbe, Bully-les-Mines	A. Cité-jardin n°2 B. Ecole C. Dispensaire D. Clinique Sainte-Barbe E. Salle des fêtes F. Maisons d'ingénieur
83	Monument aux morts et grilles de la cité des Brebis	Bully-les-Mines, Mazingarbe	Monument aux morts
84	Paysage et ensemble miniers de Grenay-Mazingarbe	Grenay, Mazingarbe	A. Terril plat 58 B. Terril plat 58 a C. Cité-jardin des quarante D. Cité pavillonnaire n°5 E. Eglise Saint-Louis F. Prieuré G. Ecole
85	Dispensaire Société de Secours Mutuel	Grenay	Dispensaire et logement du médecin chef
86	Monument du soldat Marche	Bully-les-Mines	Monument aux morts
87	Cité n°10	Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette	A. Cité pavillonnaire n°10 B. Eglise Sainte-Marguerite C. Groupe scolaire

Le style Béthune

La Compagnie des Mines de Béthune se caractérise principalement par des cités pavillonnaires très étendues. Sur l'ensemble des cités aujourd'hui recensées, ces dernières représentent 52% contre 43% pour les cités-jardins et 5% pour les corons. Les cités de la Compagnie offrent une réelle diversité au niveau architectural, urbain et paysager.

Les qualités urbaines des cités de la Compagnie des Mines de Béthune sont exceptionnelles de par la structure urbaine à proprement parler et la richesse des équipements collectifs. Dès 1890, la Compagnie est ainsi la première, avec la Société des Mines de Lens, à projeter des cités complètes avec des espaces variés dédiés à la communauté.

Reflet de son esprit paternaliste, la Compagnie a porté une attention particulière au plan urbain qui « reproduit au sol la hiérarchie de l'entreprise » par des voies plus ou moins importantes et complétées par différentes typologies de maisons. Des axes, souvent plantés, structurants l'ensemble de la cité, se dessinent en direction de la fosse ou de l'église. Cette dernière est souvent entourée d'équipements (écoles, presbytère, prieuré, dispensaire, coopérative, bibliothèque). De manière générale, les cités de la Compagnie ont évolué dans le temps et l'espace et très souvent, différentes typologies de cité se retrouvent souvent accolées les unes aux autres pour former un seul et même ensemble.

La Compagnie des Mines de Béthune a porté une grande attention aux qualités paysagères de ses cités. Des alignements d'arbre marquent la hiérarchie des voies et des mails plantés de grande qualité viennent enrichir les cités.

Quant aux qualités architecturales, elles sont particulièrement remarquables par la richesse des volumétries (toitures et porches). Celles-ci restent cependant souvent identiques dans les différentes cités. Il en va de même avec les modénatures et les motifs de briques ponctuant les façades : pilastres d'angle et de refend en briques, soubassement de ciment ou de briques peintes et bandeaux de briques silico-calcaires blanches et ocre dans le prolongement des allèges.

SECTION N°10

La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt

La mine à la campagne

La section n°10 s'étend sur la concession de Noeux d'une superficie totale de 7 900 hectares, dernière grande concession du Bassin du Pas-de-Calais. Au même titre que la section n°9 qu'elle vient prolonger, elle se caractérise par une interaction permanente entre le monde minier et le monde agricole. Suivant logiquement la nature et les qualités du gisement en sous-sol, les lieux d'extraction se sont majoritairement concentrés sur les villes de Noeux-les-Mines et de Barlin, laissant un tissu urbain dense et riche. En outre, relativement épargnée lors de la Première Guerre mondiale (située en zone non-occupée, les fosses ont été bombardées mais non dynamitées), la ville de Noeux-les-Mines présente aujourd'hui un ensemble minier exceptionnel datant à la fois de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Ouest du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny, Barlin, Maisnil-les-Ruitz
Région de Noeux-les-Mines, Béthune
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
19e et 20e siècles

Fosse n°1-1bis vers 1900. © CHM

Contexte historique

Dès 1837, 4 sociétés mènent des recherches à proximité de la concession d'Anzin. Ces sociétés concurrentes ont formulé chacune une demande de concession. L'administration jugeant les droits de chacun équivalents les obligea à s'associer en une société d'exploitation.

Fondée en 1843, la Compagnie de Vicoigne est ainsi née de la fusion d'intérêts concurrents.

Possédant 3 concessions (Château-l'Abbaye, Vicoigne et Bruille) délimitées en franges Nord-Est du Bassin minier là où le gisement recèle essentiellement du charbon maigre, la Compagnie de Vicoigne éprouve quelques difficultés à devenir rentable. Afin d'élargir ses débouchés, elle prospecte à l'Ouest dans les environs de Noeux et exécute entre 1850 et 1851, six sondages qui se révèlent fructueux. Une première fosse est construite dès avril 1851, la fosse n°1. La Compagnie obtient sa concession en janvier 1853.

Fosse n°1-1bis. © SRMH

Désormais, la Compagnie de Vicoigne-Noeux produit l'ensemble de la gamme des produits houillers : anthracite, maigre, gras, à coke. A partir de 1861, les 4 premières fosses se branchent sur le réseau des Chemins de Fer du Nord au niveau de la gare de Noeux. En 1862, la ligne de la Compagnie se poursuit

jusqu'à Beuvry où un rivage long de 2,5 kilomètres se connectera au canal d'Aire à La Bassée. Assez précocement dans le Bassin minier, la Compagnie possède 218 maisons en 1858 pour passer à 800 vingt ans plus tard. Les premières cités se trouvent sur les communes de Noeux et d'Hersin. De 1855 à 1906 seront construits de nombreuses cités ouvrières accompagnées de manière quasi-systématique d'équipements collectifs. La Compagnie n'aura de cesse d'étendre son parc de logements jusqu'en 1939. A la veille de la Première Guerre mondiale, 11 fosses sont en activité sur la concession de Noeux.

La cité n°1 nouvelle. © Mission Bassin Minier

Au lendemain de la guerre, la Compagnie de Vicoigne-Noeux absorbe celle de Drocourt (1919). Cette dernière, en raison des dégâts provoqués par la retraite allemande en 1918, n'a pu reconstituer seule ses installations ce qui a motivé la fusion. Les dépenses occasionnées par la reconstruction ont rendu obligatoire une augmentation de capital. En 1921, la Compagnie devient une Société Anonyme et dispose d'un capital de 150 000 000 de francs.

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. © SRMH

La concession de Noeux est le cœur de l'appareil productif de la Compagnie. Les fosses sont ainsi modernisées dans l'entre-deux-guerres afin d'exploiter au maximum son gisement. L'effort permet une croissance de l'extraction de plus d'un million de tonnes par rapport à 1913. Le réseau ferré atteint une longueur totale de 128 kilomètres. La Compagnie s'assure des participations dans diverses sociétés de distribution de gaz et d'électricité, ce qui lui assure des rentrées financières. L'importance économique de ces participations n'est pas à négliger car dans la période de crise des années 1930, alors que l'extraction tend à décroître, celles-ci représentent une source de profit et permettent à la Compagnie de maintenir son niveau. Lors de la Nationalisation en 1944 puis 1946, la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt est intégrée au Groupe de Béthune.

Contexte paysager

Vue aérienne de Noeux-les-Mines. © Ph.Frutier/Altimage

Au même titre que celle de la Compagnie des Mines de Béthune, l'aire patrimoniale de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt se situe au cœur du grand paysage « Gohelle, entre mine et campagne ». Il s'agit d'un paysage mosaïque où le passage des espaces miniers aux espaces agricoles se fait sans transition, marqué par une alternance de paysages agricoles et de paysages urbains liés à l'exploitation minière. La plaine de la Gohelle est propice à l'exploitation agricole et offre un paysage ouvert sur des champs. Certains anciens bourgs, tels Noeux et Barlin, ont été profondément marqués par l'exploitation minière jusqu'à se transformer en de véritables bourgs miniers, constitués de nombreuses cités minières.

Noeux au 18e siècle, album de Croy.

Au 18e siècle, le paysage est un paysage profondément agricole, ouvert et dénué. Les noyaux villageois de Noeux et de Barlin sont déjà implantés. La « Chaussée de Calais » reliant Calais à Paris, contourne Noeux. Le cours de la Loisne apparait distinctement, ainsi que le vallon qu'elle emprunte, au sein duquel se situe le village de Noeux. Territoire agricole, il est ponctué de moulins à vent, situés sur les hauteurs du vallon.

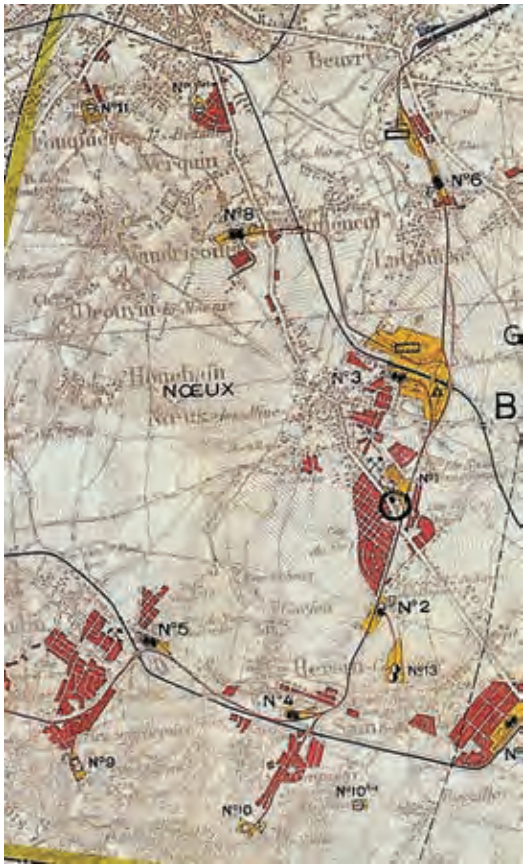

Carte des infrastructures en 1949.

Dans la première moitié du 19e siècle, le paysage reste profondément agricole. A partir des années 1850, il commence à se teinter d'infrastructures minières. 6 fosses sont foncées entre 1851 et 1880. A la même époque, le réseau ferroviaire de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux dessert ces fosses soit jusqu'à la gare ferroviaire de Noeux, soit jusqu'au rivage de Beuvry. Les premières cités minières apparaissent ainsi que les premiers terrils. Deux autres fosses sont foncées entre 1887 et 1899.

Dans la première moitié du 20e siècle, l'expansion se poursuit. De nouvelles fosses sont ouvertes (3 entre 1905 et 1913). Le réseau ferroviaire se prolonge. Les cités pavillonnaires et les cités-jardins débutées en 1890 s'étendent davantage notamment pour accueillir la main-d'œuvre étrangère (polonais).

Dans le cadre de la Nationalisation, les puits de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt ne sont pas modernisés notamment en raison de la construction d'un siège de concentration en 1947 (fosse n°13) à Sains-en-Gohelle. La quasi-totalité des fosses est fermée à l'extraction dans les années 1960. Seules les fosses n°7 à Barlin et n°13 à Sains-en-Gohelle servent encore à l'aérage et la descente de matériel et des hommes. Celles-ci ferment respectivement en 1979 et 1972.

Pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosse ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire des mines s'est atténuée ou a disparu. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils en fin d'exploitation ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs. Le tissu urbain minier composé de nombreuses cités minières et concentré sur Noeux-les-Mines et Barlin est pleinement lisible.

→ Cf. Animation infographique 2D « Noeux, Bruay, Marles » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
88	Paysage et ensemble miniers de Noeux-les-Mines	Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny	A. Fosse n°1bis B. Terril 36 C. Grands Bureaux et Ateliers centraux D. Cité pavillonnaire n°1 ancienne E. Cité-jardin n°1 nouvelle F. Eglise Sainte-Barbe G. Groupe scolaire H. Coopérative minière I. Cité-jardin Résidence du Fond de Sains J. Cité pavillonnaire Rue de Moussy K. Cité moderne du Stade L. Cité moderne du Chemin perdu M. Pharmacie
89	Paysage et ensemble miniers de Barlin	Hersin-Coupigny, Barlin, Maisnil-les-Ruitz	A. Cité pavillonnaire de la Loisne B. Cité-jardin n°9 C. Cité-jardin Jeanne d'arc D. Ecole E. Cavalier de Barlin
90	Cité des Sœurs	Barlin	A. Cité pavillonnaire des Sœurs B. Groupe scolaire
91	Ensemble minier de la fosse n°7	Barlin, Maisnil-les-Ruitz	A. Fosse n°7 B. Cité pavillonnaire n°7

Le Style Vicoigne-Noeux-Drocourt

La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt a majoritairement construit des cités de corons et des cités pavillonnaires. Sur les 48 cités aujourd'hui recensées, 18 sont des cités de corons (37%), 23 sont des cités pavillonnaires (48%) et 7 sont cités-jardins (15%).

Concernant les qualités urbaines, les cités se regroupent très souvent autour des fosses et sont souvent agrémentées d'équipements collectifs. Ces derniers sont situés au centre de la cité. De plus, les cités de la Compagnie illustrent de manière remarquable la hiérarchie du travail : les équipements sont ainsi systématiquement entourés de maisons d'ingénieur et de chefs porions.

Les qualités paysagères reposent essentiellement sur des alignements d'arbres, de mails piétons arborés ainsi que sur des parcs généreux, généralement situés aux abords des équipements collectifs.

Les maisons de la Compagnie de Vicoigne-Noeux-Drocourt sont reconnaissables à leurs volumétries souvent imposantes et à leur style architectural rationaliste et sobre : toits classiques à 2 pans, motifs de briques sous forme de bandeaux de briques peintes en blanc. Dans quelques cités-jardins et cités pavillonnaires, les toitures sont à pans brisés et les maisons accueillent parfois un porche.

SECTION N°11

La Compagnie des Mines de Bruay

La vallée minière

La section n°11 s'étend sur la concession de Bruay d'une superficie de 4 900 hectares et se caractérise d'une part, par une exploitation concentrée sur la ville de Bruay-La-Buissière et quelques communes périphériques et, d'autre part, par un socle géomorphologique particulier, celui de la vallée de la Lawe, offrant des paysages profondément différents de ceux des plaines dominant le reste du Bassin minier et multipliant les perspectives. Exploitant un gisement exclusivement de charbon gras et de bonne qualité, la Compagnie des Mines de Bruay est une Compagnie prospère par ailleurs épargnée lors de la Première Guerre mondiale. Comptant 7 puits (tous doublés) en 1919, son patrimoine immobilier est immense et ses très nombreuses cités minières sont venues littéralement encercler le cœur historique de la ville de Bruay.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Ouest du Bassin minier Nord - Pas de Calais

COMMUNE(S)
Gosnay, Bruay-La-Buissière, Haillicourt, Houdain, Ruitz, Maisnil-les-Ruitz
Région de Bruay-La-Buissière, Béthune
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Monogramme de la Compagnie des Mines de Bruay. © CHM

Contexte historique

L'origine de la Compagnie des Mines de Bruay se trouve au sein de la Compagnie des Mines de Béthune. Les fondateurs de cette dernière créent une société de recherche mais ne souhaitant ne pas apparaître dans l'affaire, M. Lecomte leur servit de prête-nom. Les sondages effectués au voisinage de Bruay révélant la présence de houille, la Compagnie des Mines de Béthune demande donc le retour de ses actions contre 400 actions attribuées à M. Lecomte. Mais un décret d'octobre 1852 empêche la fusion de Compagnies houillères entre elles. Les actions sont donc rendues à son ancien propriétaire. La société civile d'exploitation est fondée en mai 1852 sous la raison sociale Compagnie des Mines de Bruay et obtient sa concession en 1855.

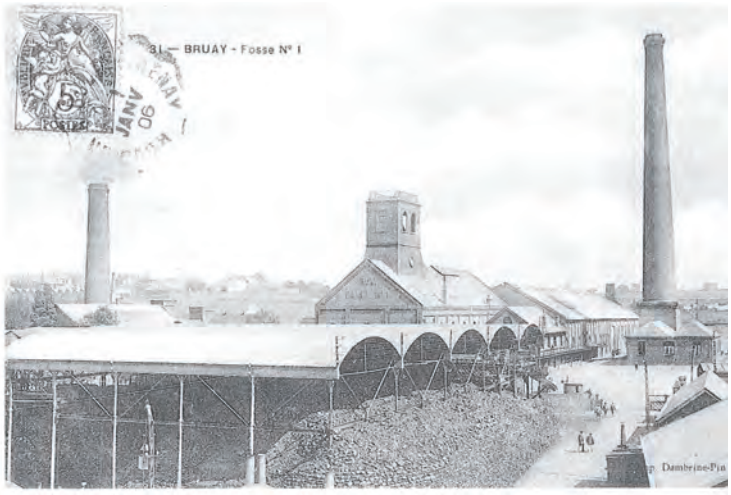

Fosse n°1 vers 1900. © CHM

Le premier puits de la Compagnie est ouvert en décembre 1852 mais n'entre en exploitation qu'en 1858 à cause d'importantes venues d'eau. A partir de 1858 et jusqu'en 1874, la Compagnie des Mines de Bruay ouvre en moyenne un puits tous les huit ans permettant une croissance fulgurante. En 1860, elle se connecte au réseau des Chemins de Fer du Nord vers la gare d'expédition de Fouquereuil. En 1872, elle poursuit son réseau ferré jusqu'au canal d'Aire à La Bassée pour y implanter, sur 20 hectares, un rivage avec voies de garages pour l'expédition des charbons, stockage des bois, et quais de chargement. Dès 1855, la Compagnie construit ses premières maisons (corons des Electriciens). En 1878, elle possède 600 logements ouvriers. Le village de Bruay explose et passe de 400 habitants en 1852 à 4 000 habitants en 1882.

Dès la fin des années 1880, la Compagnie double les puits des fosses n°1 et 3 et construit le n°5 en 1889. Elle connaît dès lors un mouvement d'expansion continu. La production dépasse les deux millions de tonnes en 1903. Elle fonce un 6e puits en 1909 et approche du cap des trois millions de tonnes extraites en 1913.

Les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. © SRMH

La cité n°1 nouvelle. © Mission Bassin Minier

La Compagnie des Mines de Bruay n'a pas été touchée par la Première Guerre mondiale n'étant pas en zone occupée. Elle atteint le cap des quatre millions de tonnes extraites en 1917, record qui ne sera pas égalé pendant l'entre-deux-guerres. En 1919, la Compagnie fonce un dernier puits, à Houdain, alors que la majorité des Houillères doit reconstituer leur appareil productif. Dans les années 1930, elle voit sa croissance ralentie par la crise et ferme la fosse n°1 pour concentrer sa production sur les autres puits, limitant ainsi les charges liées à l'extraction. En 1938, sa production est équivalente à celle d'avant 1914. A la Nationalisation, la Compagnie des Mines de Bruay est intégrée au Groupe de Bruay.

Contexte paysager

L'aire patrimoniale se situe au cœur du grand paysage « Cœur minier vallonné ». Il s'agit d'un paysage mosaïque qui s'étend sur le coteau de transition entre le plateau de l'Artois au Sud et la plaine de la Lys au Nord. Il est entaillé par trois rivières (le Rimbert, la Clarence et la Lawe) qui offrent un paysage vallonné. Dans les fonds de vallées encaissées, de gros bourgs miniers se sont développés. Dans la vallée de la Lawe, le pôle urbain minier s'étend de Bruay-La-Buissière et Haillicourt jusqu'à Houdain et Divion. Cette vallée est aujourd'hui marquée par la prépondérance de l'héritage minier, avec de nombreuses cités, cavaliers, terrils qui constituent un patrimoine minier dense et homogène que le relief contribue à mettre en valeur.

Vue aérienne de Noeux-les-Mines. © Ph.Frutier/Altimage

Au 18e siècle, le paysage est celui d'un fond de vallée déjà relativement densément habité et construit. La Chaussée Brunehaut reliant Arras à Thérouanne ainsi que la route reliant Lille à Saint-Pol innervent le territoire. Le paysage est dominé par les cours d'eau et les implantations humaines. Les noyaux villageois de Divion, Bruai, Labuissière, Gosnay et Houdain occupent la vallée de la Lawe, elle-même ponctuée de nombreux moulins à eaux. Dans ce relief vallonné, l'agriculture est l'activité dominante.

Noeux au 18e siècle, album de Croy.

Dans la première moitié du 19e siècle, le paysage reste agricole. A partir des années 1850, avec l'arrivée de la Compagnie des Mines de Bruay, il se teinte d'infrastructures minières. 5 fosses sont foncées entre 1852 et 1889. Le réseau ferroviaire de la Compagnie dessert ces fosses soit jusqu'à la gare ferroviaire de Fouquereuil, soit jusqu'au rivage des quais de Bruay à Béthune. Les premières cités minières apparaissent et s'installent le long des axes préexistants.

Dans la première moitié du 20e siècle, la conquête de la concession se poursuit. De nouvelles fosses sont ouvertes (2 en 1909 et 1919). Le réseau ferroviaire se prolonge jusqu'aux communes voisines de Bruay et les cités minières se construisent au gré des besoins. Les premiers terrils demeurent discrets. En effet,

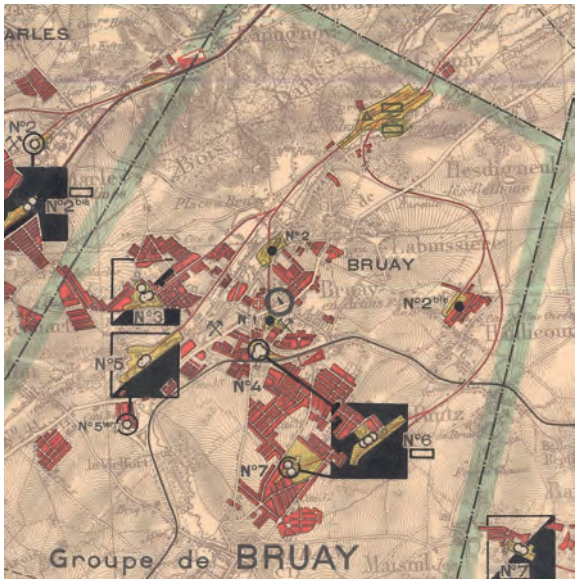

Carte des infrastructures en 1949.

ils viennent combler les terres incultes : les schistes sont utilisés comme remblais, notamment près de la Lawe où il faut conforter les berges et rétablir le cours normal de l'écoulement des rivières dû aux affaissements miniers.

La fin des années 1940 marque le début de la Bataille du Charbon et la période de la Nationalisation. Les sites sont partiellement modernisés tels que les puits n°3 et n°5. Les fosses n°1 (fermée en 1932), n°2 et n°2 bis (fermées en 1957) arrivent au terme de leur activité et seront abandonnées dans les années 1960. Les fosses n°4 et n°7 seront concentrées sur le dernier grand siège du secteur : la fosse n°6 à Haillicourt. Les terrils coniques, visibles aujourd'hui, apparaissent. Dans les années 1970, l'activité minière cesse totalement avec le dernier puits, le n°6, en 1979.

Cité du Fond de Sains à Noeux-les-Mines. © Mission Bassin Minier

Depuis, pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosse ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire des mines s'est atténuée ou a disparu. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils exploités ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs. Le tissu urbain minier composé de nombreuses cités minières et concentré sur Bruay-La-Buissière et Houdain reste extrêmement prégnant.

→ Cf. Animation infographique 2D « Noeux, Bruay, Marles » jointe en annexe numérique.
→ Animation infographique 3D « Bruay-La-Buissière » jointe en annexe numérique.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
92	Cité du château des Dames	Gosnay	Cité de corons du Château des Dames
93	Terril n°10	Bruay-La-Buissière	Terril conique 10
94	Les cités des Musiciens	Bruay-La-Buissière	Cité pavillonnaire des Musiciens Cité pavillonnaire des Musiciens bis
95	Hôtel de ville	Bruay-La-Buissière	Hôtel de ville
96	Cités Anatole France et des Electriciens	Bruay-La-Buissière	Cité pavillonnaire Anatole France Cité de corons des Electriciens
97	Cités du Nouveau Monde et des Fleurs	Bruay-La-Buissière, Haillicourt	A. Cité de corons des Fleurs B. Eglise C. Ecole D. Cité 16-3 E. Cité 16-1 F. Ecole
98	Stade Parc	Bruay-La-Buissière	Groupe sportif
99	Cités de la Victoire et des Arbres	Houdain	A. Cité pavillonnaire de la Victoire B. Ecole C. Cité moderne des Arbres D. Ecole E. Dispensaire
100	Terrils Jumeaux	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz	A. Terril conique 2 B. Terril conique 3

Le style Bruay

La principale caractéristique de la Compagnie des Mines de Bruay concerne l'ancienneté de son patrimoine bâti et de ses cités minières, ayant été davantage que d'autres touchée par les dégâts de la Première Guerre mondiale. Sur les 32 cités aujourd'hui recensées, 20 d'entre elles sont des cités de corons (63%), 7 sont des cités pavillonnaires (22%) et 5 sont des cités-jardins (15%).

Concernant les qualités urbaines, les cités présentent généralement de larges fronts bâtis le long des rues principales ou de celles menant au carreau de fosse. Elles mettent également en scène la hiérarchie du travail en distinguant progressivement dans les alignements la maison d'ingénieur et les logements ouvriers.

Le plan des cités de corons est principalement formé de rues parallèles accueillant des barreaux de logements. Celui des cités pavillonnaires se développe généralement en rues orthogonales.

Les préoccupations paysagères sont particulièrement absentes des cités de la Compagnie des Mines de Bruay.

La Compagnie des Mines de Bruay est caractérisée par une architecture très sobre, qui s'explique en partie par l'ancienneté de son patrimoine. Elle utilise la brique rouge avec des motifs et des modénatures de briques blanches sur les façades et les pignons. Ces derniers sont ainsi agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur et dans le prolongement de la corniche ainsi que de modénatures de briques au niveau de la toiture et des angles.

SECTION N°12

La Compagnie des Mines de Marles

La limite occidentale du Bassin minier

La section n°12 s'étend sur la concession de Marles d'une superficie de 2 900 hectares et marquant la fin occidentale du gisement pleinement exploitable, celui-ci se finissant en pointe au niveau de la concession. Au même titre que celle de Bruay, elle se caractérise par une exploitation essentiellement concentrée sur Marles-les-Mines et ses communes périphériques et par un paysage vallonné, celui de la vallée de la Clarence.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Extrême-Ouest du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Marles-les-Mines, Auchel
Région de Bruay-La-Buissière, Béthune
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Monogramme de la Compagnie des Mines de Marles. © BMU

Contexte historique

Alors que les recherches se multiplient dans le Pas-de-Calais, messieurs Boucher et Lacretelle, ingénieurs civils, mènent une campagne de sondage dans les environs de Lillers.

En 1852, ils mettent au jour une série de veines. Les prospecteurs ne disposant pas des fonds nécessaires, ils s'associèrent avec Emile Raimbeaux, propriétaire du charbonnage du Grand Hornu en Belgique. Un acte sous seing privé sanctionne cet accord dans lequel les deux ingénieurs disposent de 30% des bénéfices, les 70% restant allant à Emile Raimbeaux. La concession est octroyée en novembre 1852.

Les débuts des travaux de la Compagnie sont difficiles, le premier puits étant submergé par les eaux sans même avoir pu atteindre la houille. Le second puits foncé en 1854 permet de rendre l'entreprise bénéficiaire. Un troisième siège est établi en 1863. La production se développe et dépasse les 200 000 tonnes.

En mai 1866, le cuvelage du puits n°2 cède sous la pression des eaux mais cela n'entraine aucune répercussion économique grâce à l'efficacité de l'autre siège. Les investissements constants de la Compagnie permettent de concentrer dès 1890 sa production sur trois sièges d'exploitation doubles. L'extraction annuelle est alors de plus de 700 000 tonnes.

Plaque de puits de la fosse n°2 © Mission Bassin Minier

Chevalement de la fosse n°2 à Marles-les Mines. © Mission Bassin Minier

La poursuite de l'investissement au début du 20e siècle permet à la Compagnie de disposer d'un nouveau siège double et d'un simple si bien qu'avant la Première Guerre mondiale, la production avoisine 1 800 000 tonnes extraites.La Compagnie de Marles n'est pas touchée par les destructions pendant la guerre et profite d'une concurrence limitée pour augmenter sa production et investir dans le triplement de l'un de ses puits en 1917.

Au sortir de la guerre, l'entreprise investit dans le triplement de certains de ses puits et rachète en 1925 la Compagnie des Mines de Ferfay. La Compagnie frôle dès lors les 3 000 000 de tonnes extraites avant la crise des années 1930 pendant laquelle la production connait un léger recul. Lors de la Nationalisation, Marles est intégrée au groupe d'Auchel.

Contexte paysager

Panorama depuis le terril 14 d'Auchel. © BMU

Prolongeant celle de la Compagnie des Mines de Bruay, l'aire patrimoniale se situe au cœur du grand paysage « Cœur minier vallonné ». Il s'agit d'un paysage entaillé par trois rivières (le Rimbert, la Clarence et la Lawe) qui offrent un paysage vallonné. Dans les fonds de vallées encaissées, de gros bourgs miniers se sont développés. Dans la vallée de la Clarence, le bourg minier de Marles-les-Mines/Calonne-Ricouart s'étend jusqu'à Auchel. Cette vallée est aujourd'hui marquée par la prépondérance de l'héritage minier, avec de nombreuses cités, cavaliers, terrils qui constituent un patrimoine minier homogène que le relief contribue à mettre en valeur.

Au 18e siècle, le paysage est celui d'un fond de vallée déjà relativement densément habité et construit. La Chaussée Brunehaut reliant Arras à Thérouanne ainsi que la route reliant Lille à Saint-Pol, le long de la Clarence, innervent le territoire. Le paysage est dominé par le cours d'eau et les implantations humaines. Les noyaux villageois de Marles et de Calonne, occupent la vallée de la Clarence elle-même ponctuée de nombreux moulins à eaux. Dans ce relief vallonné, l'agriculture est l'activité dominante.

Dans la première moitié du 19e siècle, le paysage reste agricole. A partir des années 1850, avec l'arrivée de l'activité minière, il se teinte d'infrastructures minières. 5 fosses sont foncées entre 1853 et 1872. Le réseau ferroviaire de la Compagnie dessert ces fosses soit jusqu'à la gare ferroviaire de Calonne-Ricouart, soit jusqu'au rivage de Marles à Béthune. Les premières cités minières apparaissent et s'installent le long des axes préexistants.

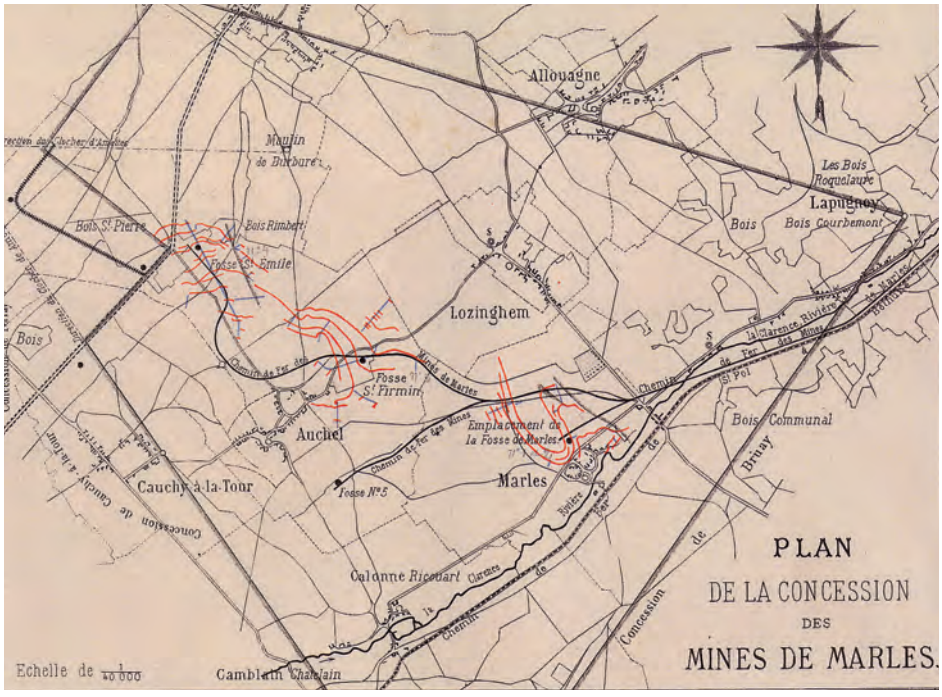

La concession de Marles en 1876. © CHM

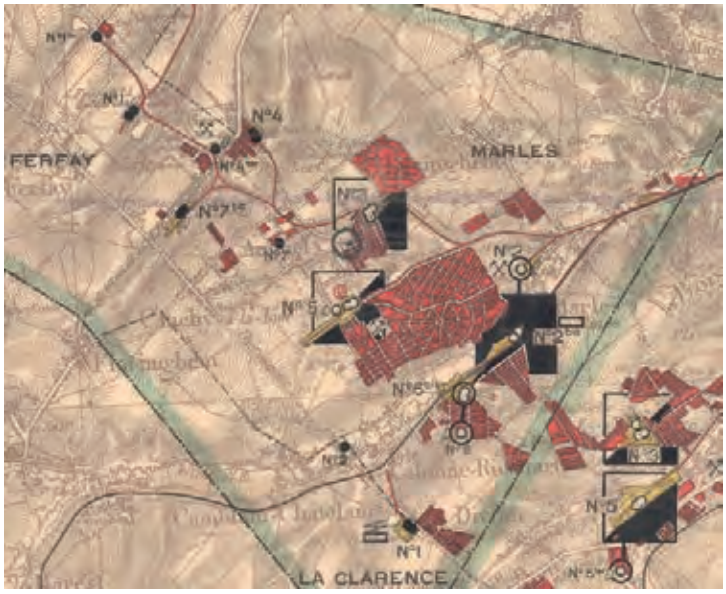

Carte des infrastructures en 1949.

Dans la première moitié du 20e siècle, la conquête de la concession se poursuit. De nouvelles fosses sont ouvertes (2 en 1902 et 1909). Le réseau ferroviaire se prolonge jusqu'aux communes voisines de Bruay et les cités minières. Comme pour la Compagnie des Mines de Bruay, les premiers terrils servent de remblais pour conforter les berges de la Clarence et rétablir le cours normal de l'écoulement des rivières dû aux affaissements miniers. La construction de cités minières se poursuit.

Avec la Nationalisation, seul le site de la fosse n°2, avec ses 3 puits, est modernisé afin de concentrer l'exploitation sur un seul siège. Le reste des fosses est fermé au début des années 1960 en dehors de la fosse n°6 qui sert d'aérage pour la fosse n°2. Les terrils coniques apparaissent. Dans les années 1970, l'activité minière cesse totalement avec la fermeture du dernier puits, le n°2, en 1974.

Depuis, pour l'essentiel démantelés, les carreaux de fosse ont été reconvertis en zones industrielles, artisanales ou commerciales. La trame du réseau ferroviaire des mines s'est atténuée ou a disparu. Certains cavaliers sont néanmoins réhabilités en chemins piétonniers. Les terrils exploités ont été requalifiés en zone naturelle ou parc urbain et de loisirs.

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
101	Chevalement du Vieux-Deux	Marles-les-Mines	Chevalement
102	Terril 14	Auchel	Terril conique 14
103	Bâtiment de la Goutte de Lait	Auchel	Consultation des nourrissons
104	Monument aux morts	Auchel	Monument
105	Cité de Rimbert	Auchel	A. Cité de corons de Rimbert B. Ecole

Le style Marles

La Compagnie des Mines de Marles a principalement construit des cités pavillonnaires, quelques cités de corons et une vaste cité-jardin, la cité du Rond-point s'étendant sur plus de 50 hectares et se développant autour d'un plan concentrique.

Concernant les qualités urbaines, les cités sont principalement formées de rues parallèles selon un plan orthogonal. La Compagnie des Mines de Marles se caractérise par une architecture très sobre et rationaliste : toits classiques à 2 pans et motifs de briques sous forme de bandeaux de briques silico-calcaires.

SECTION N°13

La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy

Les confins de l'exploitation

La section n°13 s'étend sur les concessions de Ligny et d'Auchy d'une superficie de 3 400 hectares. Peu exploité en raison de la faiblesse du gisement, le territoire a été très peu impacté par l'activité minière. Cependant, les vestiges actuellement perceptibles, des terrils, constituent des marqueurs paysagers incontournable en venant de l'Ouest.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
Extrême-Ouest du Bassin minier Nord-Pas de Calais

COMMUNE(S)
Ligny-les-Aire, Enquin-les-Mines
Région de Lillers, Aire-sur-la-Lys
Bassin du Pas-de-Calais

PÉRIODE(S)
20e siècle

Carte des infrastructures en 1949.

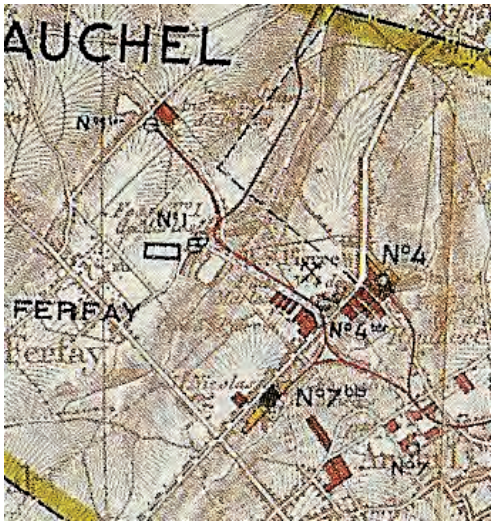

Contexte historique

La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy est née de la reprise des activités d'extraction sur les concessions de Fléchinelle et d'Auchy dont les entreprises concessionnaires ont fait faillite. Elle est fondée en 1894 sous le régime de la Société Anonyme et dispose au départ d'un capital social de 2 500 000 francs.

En 1894, la reprise de l'exploitation a d'abord consisté en une modernisation du puits n°1 de Fléchinelle, foncé en 1855. L'activité est d'abord concentrée sur ce puits économisant ainsi des frais de premier établissement. En 1901, un nouveau puits, doublé, est ouvert afin d'assurer un accroissement de l'extraction. En 1908, les veines les plus régulières sont enfin atteintes au puits n°1 et la mise en service du puits n°2 permet une croissance relative jusqu'en 1914. La Première Guerre mondiale a un impact positif sur la situation de Ligny. Elle est préservée des combats et de la concurrence des plus grandes Compagnies si bien que sa production augmente jusqu'en 1918. La reprise progressive de la production française et la crise houillère de 1928 vont provoquer la chute progressive de l'extraction qui stagne autour des 130 000 tonnes dans les années 1930. Lors de sa nationalisation en 1944, la Compagnie est intégrée au groupe d'Auchel. Le seul puits en activité, le n°2, ferme en 1950.

Contexte paysager

L'aire patrimoniale définie se situe au cœur du paysage « Coteau cultivé de l'Artois ». Dominé par les espaces agricoles, il est constitué de vastes champs cultivés et entrecoupé de vallées encaissées qui offrent un paysage accidenté. Les éléments du patrimoine minier sont très peu nombreux et il est difficile de déceler une identité minière dans ce paysage.

Paysage des coteaux cultivés de l'Artois. © Mission Bassin Minier

Cependant, les petits terrils 34, 31, 32 et 244, seuls témoins perceptibles, constituent de réelles portes d'entrée dans le Bassin minier en venant de l'Ouest.

Le terril 32 à Ligny-les-Aire. © Mission Bassin Minier

Eléments

Identif.	Dénomination	Commune(s)	Objets significatifs
106	Terril 34	Ligny-les-Aire	Terril conique 34
107	Terril 32	Ligny-les-Aire	Terril tronqué 32
108	Terril 31	Ligny-les-Aire	Terril conique 31
109	Terril 244	Enquin-les-Mines	Terril conique 244

2.b Historique et Développement

2.b.1 Historique

Animation infographique « Histoire du Bassin minier » jointe en annexe numérique

2. b.1.1 La naissance du Bassin du Nord et son exploitation

Division de la Province du Hainaut fixée par les Traités de Nimègue (1687) et d'Utrecht (1713). Le Hainaut méridional, inexploité, devient français. © BMU

Le temps des pionniers

Lorsque l'exploitation du charbon débute dans le Nord de la France au début du 18e siècle, la houille est déjà connue et utilisée dans le pays de Liège et dans la région du Hainaut (Belgique). Un premier filon avait déjà été trouvé au 17e siècle dans la région du Boulonnais, à Hardinghem (France) mais le gisement était très modeste et sa valorisation difficile. Il faut attendre des évènements géopolitiques pour que démarre véritablement l'exploitation minière. En 1678, par le Traité de Nimègue qui met fin à la Guerre de Hollande (1672-1678)[99], la France récupère la majeure partie des places fortes du Hainaut dont Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut, redessinant ainsi les frontières du Nord de la France. En 1713, le Traité d'Utrecht[100] confirme la fixation de la frontière qui coupe la région du Hainaut et ses charbonnages en deux : la partie méridionale du Hainaut, jusqu'alors non prospectée et inexploitée, devient définitivement française.

Le Vicomte Jacques Desandrouin (1682-1761). © CHM

Ce contexte incite des entrepreneurs à débuter des recherches du côté français afin de trouver le prolongement du Bassin houiller de Mons-Charleroi. Cette partie du Hainaut est certes recouverte d'une riche forêt capable de fournir en charbon de bois les nombreuses verreries, brasseries et forges déjà installées mais la demande de combustible est soutenue et la ressource s'épuise. Attiré par des espaces vierges de grandes exploitations, le Vicomte Jacques Desandrouin (1682-1761), bailli de Charleroi et propriétaire d'un charbonnage à Lodelinsart, arrive à Fresnes-sur-Escaut en 1716, soutenu par son frère, Pierre Désandrouin (1686-1764), propriétaire d'une verrerie installée à Fresnes[101].

Il s'associe à des bourgeois français : Nicolas Désaubois[102], receveur du Prince de Croÿ, Jacques Richard (1655-1743), receveur des fermes du Roi à Condé et Pierre Taffin (1664-1745), audiencier au Parlement de Flandre.

Cheminée d'une ancienne verrerie ayant appartenu à la famille Desandrouin à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

99 La guerre de Hollande opposa la France et ses alliés (Angleterre, Münster, Liège, Bavière, Suède) aux Provinces-Unies, le Saint-Empire, le Brandebourg et l'Espagne.
100 Les traités d'Utrecht de 1713 mettent fin à la Guerre de Succession d'Espagne : elle opposa la France à la Grande Bretagne et l'Espagne.
101 Jacques Desandrouin échappe ainsi aux petites concessions des bassins de Charleroi où les travaux des exploitants sont enchevêtrés et le gisement souvent inaccessible.
102 Dates inconnues.

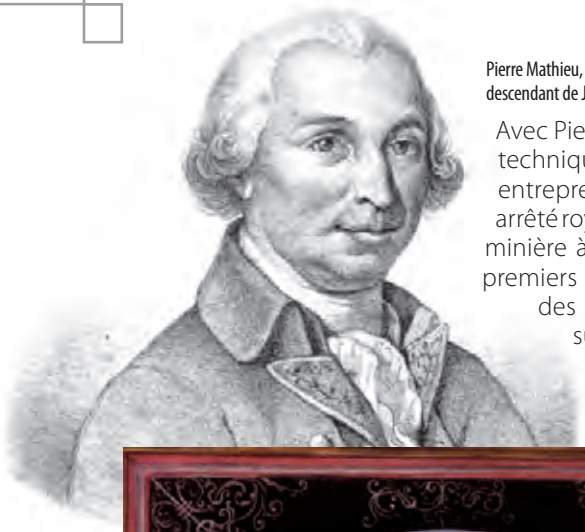

Pierre Mathieu,
descendant de Jacques Mathieu. © CHM

Plaque du puits Jeanne Colard
à Fresnes-sur-Escaut.
© Mission Bassin Minier

Avec Pierre Mathieu (1684-1747), le responsable technique du charbonnage de Lodelinsart, ils entreprennent les premiers travaux en 1716. Un arrêté royal accorde la toute première concession minière à Nicolas Désaubois, le 8 mai 1717. Les premiers puits foncés cèdent à la forte pression des eaux, les sondages se succèdent sans succès en engloutissant des sommes considérables. Aux prix de gros efforts techniques et financiers, la première veine de charbon est enfin découverte en 1720 dans la pâture de Jeanne Colard au Trieu de Fresnes à Fresnes-sur-Escaut, donnant ainsi naissance au Bassin du Nord.

Cependant, le charbon découvert, maigre et sulfureux, n'est pas apte à tous les usages : il n'est utilisable que pour la cuisson des briques et la calcination de la chaux. Les travaux de prospection continuent donc afin de trouver un charbon de meilleure qualité. La recherche s'avère difficile et les travaux sont longs et onéreux. Alors que le vicomte Désandrouin et ses associés s'apprêtent à abandonner les recherches, une dernière tentative a lieu à Anzin.

Fresnes-sur-Escaut au 18e siècle, Album du Duc de Croÿ. © CAUE 62

Le 24 juin 1734, une veine de charbon gras de bonne qualité est enfin trouvée. De 1716 à 1734, près de trente-cinq puits auront été creusés à grands frais. Dès la découverte d'Anzin, le Vicomte Désandrouin fait venir deux cents familles de Charleroi pour aménager les premières fosses, équiper les puits et former la main-d'œuvre locale. De 1735 à 1756, 35 puits sont ouverts : la production atteint 100 000 tonnes en 1756 et l'entreprise emploie 1 500 ouvriers.

La demeure de Jacques Desandrouin
à Fresnes-sur-Escaut. © CHM

Profil de la fosse du Pavé où le charbon gras fut découvert en 1734. © CHM

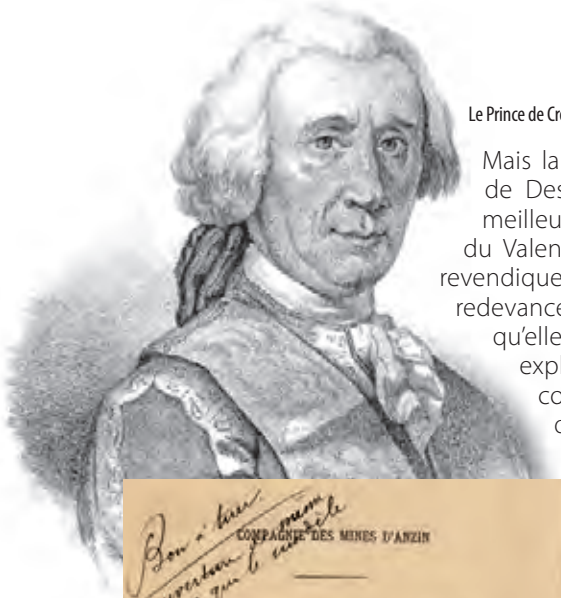

Le Prince de Croÿ. © CHM

Mais la découverte de charbon gras suscite des convoitises et des sociétés rivales de Desandrouin et de Désaubois se multiplient, n'hésitant pas à débaucher les meilleurs ouvriers. De plus, suite à la découverte du charbon gras, le grand seigneur du Valenciennois, le Prince de Croÿ (1718-1784), propriétaire des terrains exploités, revendique ses droits sur le sol et le sous-sol, après s'être contenté de 2 000 livres de redevance annuelle. La concurrence est telle qu'elle en devient préjudiciable pour les exploitants. Après de longs procès, un compromis est enfin trouvé : la fusion des différentes sociétés.

Le château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Ecaut, appartenant au Prince de Croÿ et où fut signé l'acte de société de la Compagnie des Mines d'Anzin en 1757. © Mission Bassin Minier

Le Vicomte Désandrouin, le Prince de Croÿ et d'autres notables tels le Marquis de Cernay fondent en novembre 1757 la première Compagnie minière du Nord, la Compagnie des Mines d'Anzin, partagée en trois établissements d'exploitation distincts : Fresnes, Vieux-Condé et Anzin. Dans le capital de la nouvelle société, divisé en 24 parts, les pionniers, Jacques Désandrouin et Pierre Taffin n'en reçoivent que 9, soit un 1/3 des bénéfices.

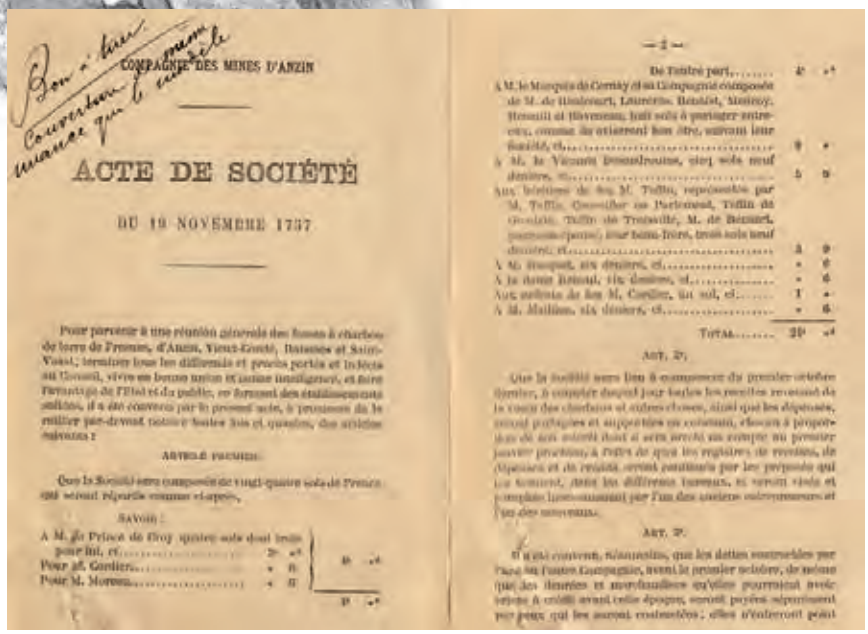

COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN

ACTE DE SOCIÉTÉ

DU 19 NOVEMBRE 1757

Acte de fondation de la Compagnie des Mines d'Anzin, réédité vers 1850. © CHM

La Concession de Vieux-Condé, avec au cœur de la forêt de Bonsecours, le château de l'Hermitage. © CHM

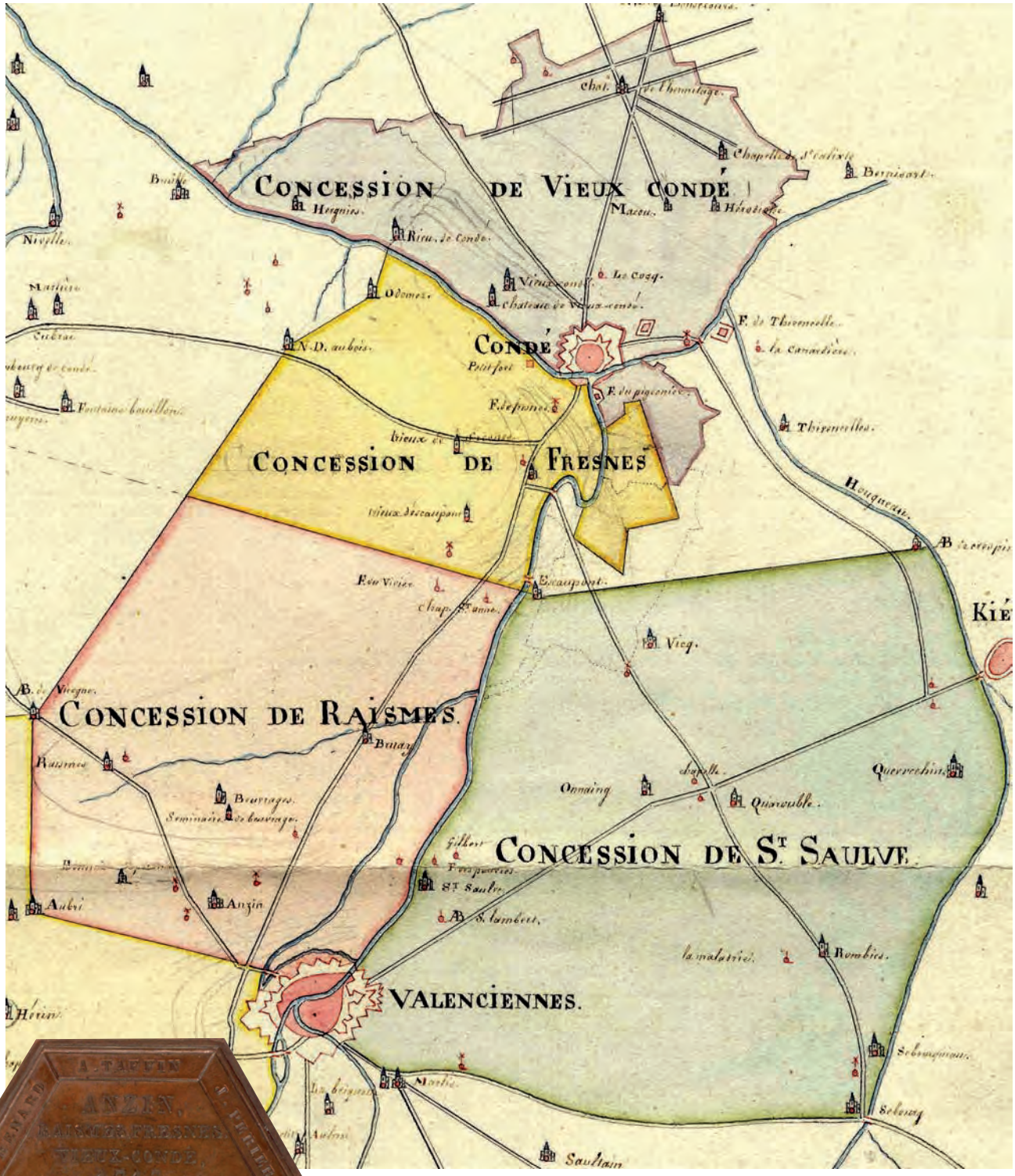

Entre Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes, les concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin au début du 19e siècle. © CHM

Par la suite, la Compagnie accroît son emprise en obtenant ou en rachetant quelques concessions. A la veille de la Révolution française (1789), elle exploite une trentaine de puits, emploie 4 000 ouvriers et assure annuellement près du tiers de la production de charbon française (280 000 tonnes). La Compagnie des Mines d'Anzin devient l'une des plus puissantes entreprises de France.

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines d'Anzin. © CHM

En novembre 1773, une autre Compagnie du Nord voit le jour : la Compagnie des Mines d'Aniche. Elle est due à l'initiative d'un noble, également du Hainaut, le marquis de Traisnel, lieutenant général des armées du Roi, qui a obtenu la permission exclusive de commencer des travaux de recherche entre les rivières de la Scarpe et de la Sensée. Il obtient la concession par arrêt du Conseil d'Etat en 1774.

Mais les débuts sont chaotiques et les échecs de la prospection s'enchaînent. Ce n'est qu'en 1778, après cinq ans d'efforts que le charbon est enfin découvert à Aniche. Néanmoins l'exploitation est difficile et la vente peu rentable.

Les travaux de fonçage sont envahis de manière permanente par les eaux souterraines et ils sont abandonnés en 1786.

A la veille de la Révolution française, au bord de la faillite, la Compagnie n'exploite qu'un seul puits et fournit difficilement 4 000 tonnes de charbon par an.

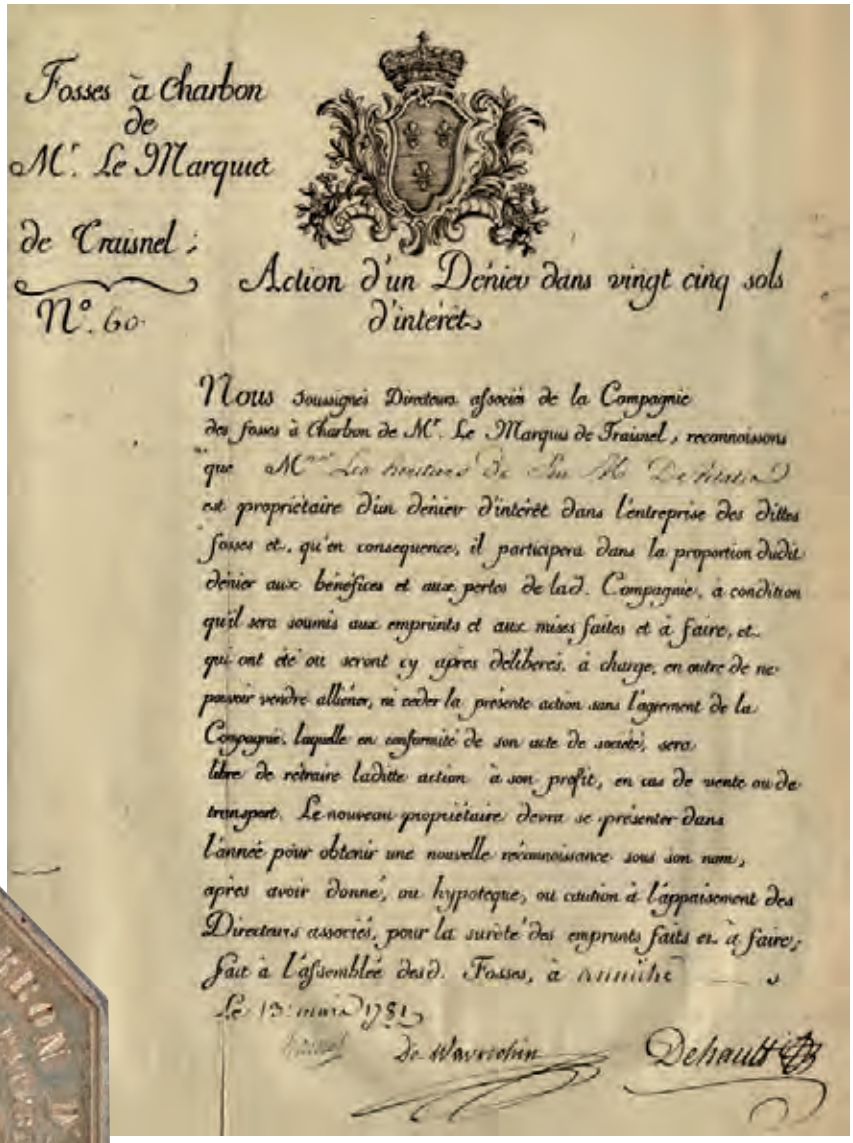

Fosses à Charbon de Mr. Le Marquis de Traisnel ;

N°. 60

Action d'un Dénier dans vingt cinq sols d'intérêt

Nous soussignés Directeurs associés de la Compagnie des fosses à Charbon de Mr. Le Marquis de Traisnel, reconnoissons que Mme Les héritiers de Son Ms De Pétatis est propriétaire d'un dénier d'intérêt dans l'entreprise des dittes fosses et, qu'en consequence, il participera dans la proportion dudit dénier aux bénéfices et aux pertes de lad. Compagnie, à condition qu'il sera soumis aux emprunts et aux mises faites et à faire, et qui ont été ou seront cy après déliberés, à charge, en outre de ne pouvoir vendre alliéner, ni céder la présente action sans l'agrement de la Compagnie, laquelle en conformité de son acte de société, sera libre de rétraire laditte action à son profit, en cas de vente ou de transport. Le nouveau propriétaire devra se présenter dans l'année pour obtenir une nouvelle reconnoissance sous son nom, après avoir donné, ou hypoteque, ou caution à l'appaisement des Directeurs associés, pour la sureté des emprunts faits et à faire; fait à l'assemblée desd. Fosses, à Aniche

Le 13 mars 1781

de Wavrechin Dehault

Action de la Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

Jeton de la Compagnie des Mines d'Aniche à la fin du 18e siècle. © CHM

Des guerres révolutionnaires à l'expansion

Une rue de Valenciennes après le siège de 1793.
© Musée des Beaux-Arts de Valenciennes

La Révolution française et les guerres qui suivent vont venir freiner l'exploitation du Bassin du Nord. La guerre entre la France d'une part, la Prusse, l'Autriche et le Royaume-Uni d'autre part, est déclarée en avril 1792. En 1793, lors du siège de Valenciennes, les troupes de la coalition autrichienne détruisent tous les lieux d'extraction afin de priver les fonderies de combustible pour la fabrication des canons. Les installations sont ravagées et les ouvriers dispersés. A ces évènements s'ajoutent des difficultés intérieures : en 1792, la République confisque les biens des nobles émigrés. Les avoirs et les parts sociales des héritiers des seigneurs impliqués dans les Compagnies des Mines d'Anzin et d'Aniche deviennent des biens nationaux.

Le départ des nobles français à l'étranger lors des évènements révolutionnaires, caricature anglaise. © Bnf

Le château de Stanislas Desandrouin, actionnaire de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

Après une courte période pendant laquelle est amorcée la nationalisation des concessions (1793-1794), la loi de décembre 1794 autorise « les citoyens intéressés dans les établissements de commerce ou manufactures, dont un ou plusieurs associés sont frappés de confiscation » à racheter les parts confisquées à l'Etat. Les actionnaires d'Anzin et d'Aniche restés en France reprennent le contrôle des sociétés en 1795. Ainsi, Stanislas Desandrouin, fils de Jacques Desandrouin, parvient à racheter ses parts de la Compagnie d'Anzin grâce aux bailleurs de fonds, en général de riches banquiers parisiens. En échange, ces derniers entrent dans le capital de la société. Quant à la Compagnie des Mines d'Aniche, déficitaire, l'Etat cède gratuitement ses parts aux associés restés en France. Lorsqu'à partir de 1800, les nobles émigrés reviennent en France, ils cherchent à récupérer leurs parts. Si la Compagnie des Mines d'Anzin consent à leur rétrocéder un quart des actions qu'ils possédaient, la Compagnie des Mines d'Aniche refuse toute restitution.

Tirage au sort des soldats de l'armée napoléonienne. © Lorette-Giraudon

Au début du 19e siècle, les Compagnies des Mines d'Anzin et Aniche sont exsangues. La période napoléonienne (1799-1815) permet une légère relance mais les nombreuses campagnes militaires de l'Empereur, privant les Compagnies de leurs ressources humaines, les empêchent de prendre pleinement leur essor.

Dans les années 1820, la Compagnie des Mines d'Anzin cherche à étendre son exploitation vers l'Ouest, les gisements des trois établissements du Vieil Anzin s'amenuisent : les sondages se multiplient. En 1823, Casimir Périer (1777-1832), petit-fils du banquier Claude Périer, prend la direction de la Compagnie. La souhaitant moderne et rentable, il y introduit de nombreuses innovations techniques : des puits de plus en plus profonds, systématisation de l'usage de la machine à vapeur, introduction de rails pour les berlines dans les galeries. Il impose de même une stricte rationalisation du travail au détriment des ouvriers : réduction de salaires, dégraissage des effectifs, hausse des prix de vente, augmentation de la production. C'est désormais la logique financière qui s'impose.

Casimir Périer (1777-1832). © CHM

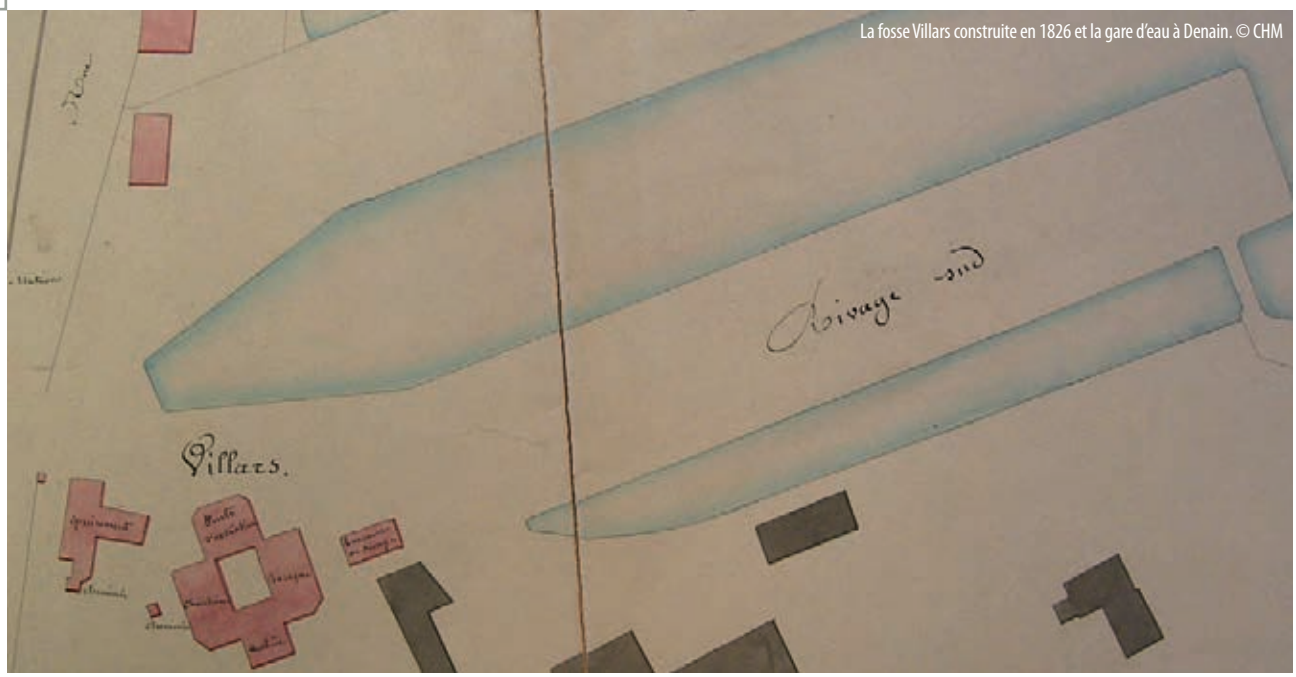

La fosse Villars construite en 1826 et la gare d'eau à Denain. © CHM

Sous sa direction, du charbon gras est trouvé à Denain : la Compagnie ouvre de multiples fosses entre 1826 et 1831 afin d'exploiter un gisement dense et prometteur. A proximité de la fosse Villars foncée en 1826, une gare d'eau est immédiatement creusée afin de transporter le charbon grâce aux péniches circulant sur l'Escaut : cette gare d'eau est associée en 1838 au premier chemin de fer entre Saint-Waast et Abscon puis entre Somain et Peruwelz à la fin du 19e siècle. Le charbon appelant la sidérurgie, de nouvelles usines et constructions prolifèrent et Denain devient, au cours du 19e siècle, un des centres principaux de la sidérurgie en France. La prospérité des Mines d'Anzin est lancée : en 1880, entreprise extrêmement puissante, la Compagnie occupe 28 000 hectares, soit 23% de la surface actuelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La production des Mines d'Aniche stagne tout au long des premières décennies du 19e siècle. Aux mains de dirigeants peu avisés en matière d'exploitation et de finances, la Compagnie est à nouveau acculée à la faillite en 1839. Un groupe d'industriels, dont les sucriers de Cambrai, les Delloye, rachète l'entreprise et fournit de nouveaux capitaux. De nouveaux sondages sont entrepris du côté de Somain et se révèlent fructueux : la production augmente. Sous l'impulsion d'un nouvel ingénieur des mines, Emile Vuillemin (1822-1895), la Compagnie des Mines d'Aniche décolle enfin dans les années 1850.

Emile Vuillemin (1822-1895). © CHM

Les concessions des Compagnies des Mines d'Anzin et d'Aniche au milieu du 19e siècle. © CHM

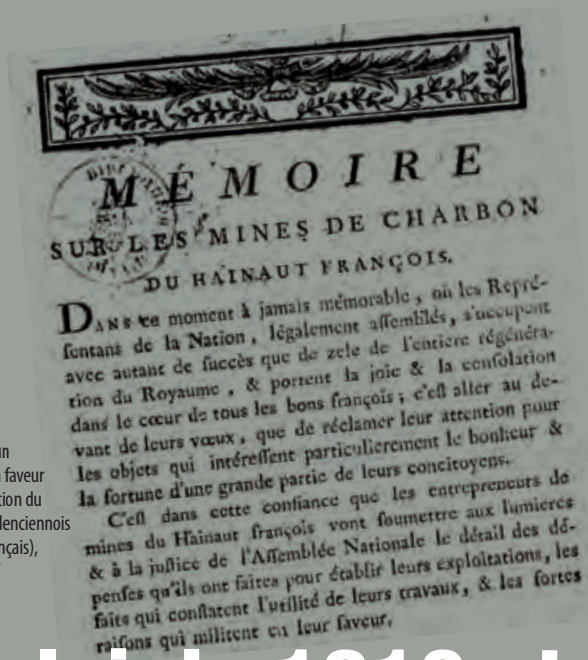

MÉMOIRE
SUR LES MINES DE CHARBON
DU HAINAUT FRANÇOIS.

DANS ce moment à jamais mémorable, où les Représentans de la Nation, légalement assemblés, s'occupent avec autant de succès que de zele de l'entiere régénération du Royaume, & portent la joie & la consolation dans le cœur de tous les bons françois; c'est aller au devant de leurs vœux, que de réclamer leur attention pour les objets qui intéressent particulierement le bonheur & la fortune d'une grande partie de leurs concitoyens.

C'est dans cette confiance que les entrepreneurs de mines du Hainaut françois vont soumettre aux lumieres & à la justice de l'Assemblée Nationale le détail des dépenses qu'ils ont faites pour établir leurs exploitations, les faits qui constatent l'utilité de leurs travaux, & les fortes raisons qui militent en leur faveur.

Mémoire d'un ingénieur en faveur de l'exploitation du bassin du Valenciennois (Hainaut français), 1797. © Bnf

La loi de 1810 et l'Ecole des Mines

Sous l'Ancien Régime, les lois statuant sur les exploitations minières sont peu nombreuses. Au 17e siècle, un simple édit de 1698 autorise les propriétaires des sols à exploiter la houille de leur sous-sol à leur gré. En revanche, 50 ans plus tard, avec les prémices de l'Industrialisation, l'Etat commence à contrôler les ressources du sous-sol national. Ainsi, un arrêt du Conseil du Roi de 1744 déclare que personne ne peut exploiter la houille sans une permission préalable, limitée dans le temps et renouvelable : l'Etat affirme nettement ses droits sur le sous-sol.

LOI
Concernant les Mines, les Minières et les Carrières.
Du 21 Avril 1810.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les constitutions, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, etc. etc. etc. à tous présens et à venir, SALUT.

LE CORPS LÉGISLATIF a rendu, le 21 avril 1810, le décret suivant, conformément à la proposition faite au nom de l'Empereur et Roi, et après avoir entendu les orateurs du Conseil d'Etat et le président de la commission d'administration intérieure.

DÉCRET.

TITRE PREMIER.

Des mines, minières et carrières.

ART. 1er. Les masses de substances minérales ou fossiles renfermées dans le sein de la terre ou existantes à la surface, sont classées, relativement aux règles de l'exploitation de chacune d'elles, sous les trois qualifications de mines, minières et carrières.

2. Seront considérées comme mines celles connues pour contenir en filons, en couches ou en amas, de l'or, de l'argent, du platine, du mer-

Décret impérial datant de 1810. © CHM

Mais c'est après la Révolution française que se met véritablement en place la législation minière. Par la loi de 1791, l'exploitation des mines n'est possible qu'avec une permission de la République et les propriétaires de la surface ont la liberté d'exploiter les mines situées dans le sous-sol *« à condition que son étendue soit propre à former une exploitation »*. La durée de la concession ne peut excéder 50 ans et les demandeurs sont tenus de justifier de leurs facultés à assurer l'exploitation. Héritière de 1791, la loi de 1810 institue la propriété perpétuelle des concessions accordées en Conseil d'Etat. Le sous-sol devient une propriété immobilière entièrement distincte de la propriété du sol. Sur proposition des Préfets, le Conseil Général des Mines émet des avis sur chaque demande de concession et le Conseil d'Etat rédige le texte définitif de l'acte signé par le pouvoir exécutif.

N°. 933. Bulletin des Lois, N°. 369.

DÉCRET IMPÉRIAL

Relatif à l'Assiette des Redevances fixes et proportionnelles sur les Mines.

Au palais de Saint-Cloud, le 6 Mai 1811.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur;

Notre Conseil d'état entendu,

Voulant pourvoir au mode de recouvrement des redevances fixes et proportionnelles à percevoir sur les mines, en exécution des articles 33, 34, 52 et 54 de la loi du 21 avril 1810;

Considérant qu'aux termes de la loi, aucune mine ne peut être exploitée sans concession;

Qu'il existe un grand nombre de mines qui n'ont encore pu être concédées, et qui cependant sont en pleine exploitation sans titre légal;

Que à la rigueur ces extractions devraient être suspendues;

Que cependant elles fournissent aux besoins du commerce, et qu'il est juste d'accorder aux exploitans de bonne foi le temps de remplir les formalités nécessaires pour se mettre en règle et obtenir des concessions;

N° 9.

La loi précise également que le découvreur d'un gisement n'est assuré d'obtenir la permission d'exploiter que s'il présente des garanties qu'en pratique seules des sociétés de capitaux sont en mesure de réunir. La loi précise en outre qu'*« il y a lieu de demandes de concession lorsque le gisement des couches minérales est tellement reconnu qu'il y a certitude d'une exploitation utile »*. L'exploitation *« utile »* devient le principe essentiel du droit minier français. Il faut des recherches positives, qui ne se limitent pas aux affleurements, pour obtenir une concession : l'enjeu est de préserver les tiers qui investiraient des capitaux dans une société fondée par les titulaires d'une concession : ces derniers doivent faire la preuve de la viabilité de leur entreprise.

Décret impérial datant de 1811 et fixant le montant des redevances imposées aux sociétés d'exploitation minière. © CHM

Outres les modalités d'exploitation et d'obtention de concession, la loi de 1810 fixe surtout les redevances imposées par l'Etat aux exploitants : « *les propriétaires de mines sont tenus de payer à l'état une redevance fixe et une redevance proportionnée au produit de l'extraction*[103] ».

La redevance fixe annuelle est calculée d'après l'étendue de la concession: 10 francs par kilomètre^2. Quant à la redevance proportionnelle, elle est assujettie aux quantités de charbon produit. Les fonds ainsi récoltés sont destinés à l'Administration des Mines.

La fonction des ingénieurs des mines est précisée par un décret de novembre 1810. Les ingénieurs des mines exercent, sous les ordres du Ministre de l'Intérieur et des Préfets, une surveillance de police pour la conservation des édifices et la sureté des sols. Ils observent la manière dont l'exploitation est faite, soit pour éclairer les propriétaires sur ses inconvénients ou son amélioration, soit pour avertir l'administration des vices, abus et autres dangers. Les ingénieurs sont ainsi tenus de visiter, une fois par an, chacune des exploitations de leurs arrondissements. Ils doivent surtout recevoir l'état des produits bruts des exploitations, la quantité d'ouvriers, les plans des travaux souterrains et bâtiments servant à l'exploitation[104].

Directeur et ingénieur principal vérifiant les installations du fond vers 1900. © CHM

Les ingénieurs des Mines sont formés au sein de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines (Paris) fondée en 1783. L'apprentissage articule à la fois l'art des mines et l'inspection. Sur un cursus de trois ans, les disciplines fondamentales sont de quatre ordres : exploitation des mines et machines, métallurgie, chimie, minéralogie et géologie. Dans les années 1840 sont ajoutés des cours sur les chemins de fer et de législation et d'économie industrielle.

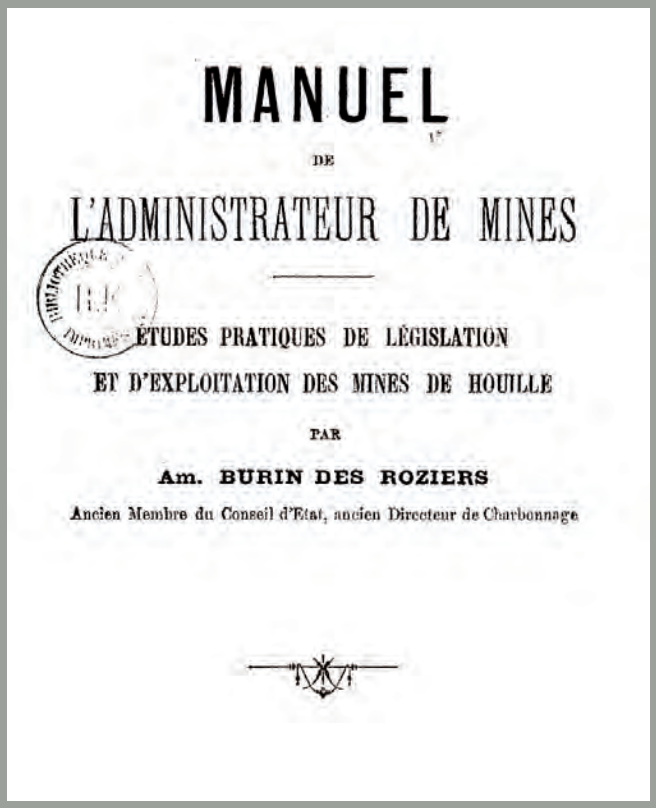
MANUEL

DE

L'ADMINISTRATEUR DE MINES

ÉTUDES PRATIQUES DE LÉGISLATION

ET D'EXPLOITATION DES MINES DE HOUILLE

PAR

Am. BURIN DES ROZIERS

Ancien Membre du Conseil d'Etat, ancien Directeur de Charbonnage

Manuel législatif destiné aux administrateurs des mines, 1887. © Bnf

Ingénieur vérifiant l'état d'une cage d'extraction vers 1900. © CHM

103 Section II, alinéa 33;
104 La loi de 1810 subit quelques retouches tout au long des 19e et 20e siècles mais ses fondamentaux évolueront très peu. Le Code minier institué en 1956 en est largement l'héritier.

Suivant les progrès, des cours de chimie industrielle et d'électricité industrielle viennent compléter l'enseignement à la fin du 19e siècle. Les travaux de recherches et les essais de l'Ecole font l'objet de nombreuses publications régulières, qu'il s'agisse des Annales des Mines (1816) ou de la revue de la Société de l'Industrie minérale (1855).

JOURNAL
DES MINES.
N.° XXXIX.
FRIMAIRE.

Directeurs (bien souvent ingénieurs eux-mêmes) et ingénieurs civils d'un Conseil d'Administration d'une Compagnie minière.© CHM

L'Ecole forme à la fois les ingénieurs d'Etat qui sont chargés de l'inspection des mines mais également les ingénieurs dits « civils » qui quittent le contrôle officiel pour la direction privée des entreprises et que l'on retrouve à la tête des Compagnies minières françaises. Afin d'être au plus près des centres industriels français, l'Ecole de Paris crée d'autres Ecoles des Mines en Province : à Saint-Etienne en 1816, à Alès an 1843, à Douai en 1878 et Nancy en 1919.

Ecole des Mines de Paris au 19e siècle. © Ensmp

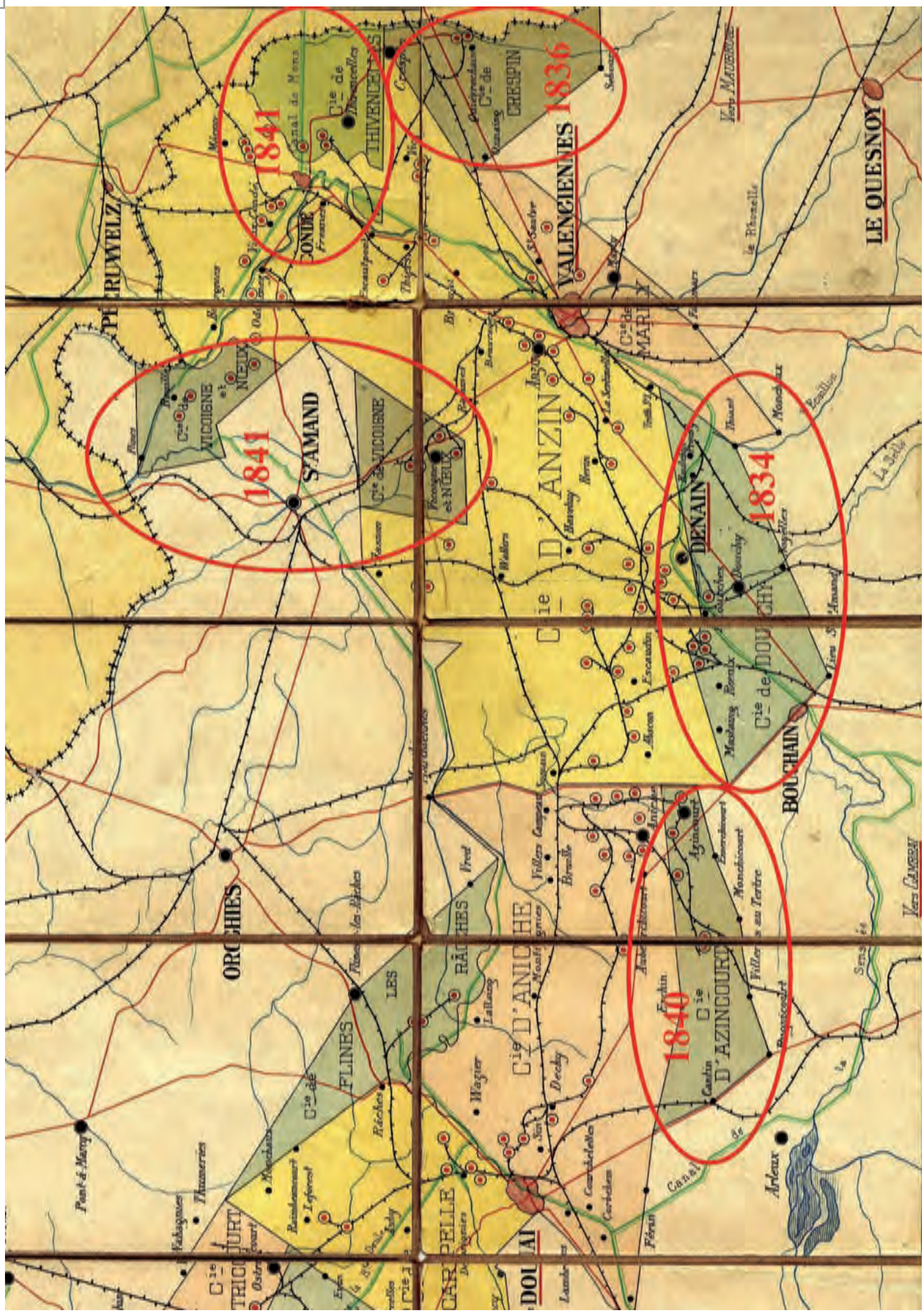

Frénésie des recherches dans les années 1830 et obtentions de nouvelles concessions en bordure des Compagnies des Mines d'Anzin et d'Aniche. © CHM

La frénésie des recherches des années 1830

Les succès des Compagnies des Mines d'Anzin et d'Aniche sur de nouveaux territoires provoquent dans les années 1830 une véritable fièvre houillère. Un très grand nombre de sociétés de recherche et d'exploitation se forme grâce à des capitaux directement issus des industries, notamment textiles, de la région Nord-Pas de Calais. Les sondages se multiplient dans les régions non concédées, en frange des concessions d'Anzin et d'Aniche. En 1833, sous la direction de l'ingénieur Charles Mathieu (descendant des Mathieu d'Anzin), la nouvelle Compagnie des Mines de Douchy découvre du charbon au sud d'Anzin et obtient sa concession en 1834. Plus à l'Est, c'est la Compagnie des Mines de Crespin qui débute son exploitation en 1836. De 1836 à 1839, 150 millions de francs sont investis par des sociétés de recherche et 70 demandes de concession sont présentées. La Compagnie des Mines d'Azincourt est fondée en 1840 et seules la Société des Mines de Thivencelles et la Compagnie des Mines de Vicoigne obtiennent une concession en 1841. Le Bassin du Nord s'étend donc progressivement de la Scarpe à l'Escaut et le domaine minier passe de 34 000 à 50 000 hectares. Mais les nouvelles concessions obtenues, bordant Anzin et Aniche, dépassent largement les limites réelles du terrain houiller et les contributions à la production des nouvelles Compagnies resteront toujours modestes. Seules les Compagnies de Douchy et de Vicoigne acquièrent une certaine importance.

En 1840, les 6 Compagnies minières du Nord emploient 9 000 ouvriers et produisent 750 000 tonnes de charbon. Dix ans plus tard, elles produisent 1 300 000 tonnes.

Le prolongement du gisement identifié

Prolongement supposé du gisement en direction d'Arras en 1836. © CHM

Si les gisements au Nord et au Sud d'Anzin et d'Aniche ont été découverts dans la première moitié du 19e siècle, les recherches et les prospections menées pour tenter de trouver le prolongement du Bassin du Nord au-delà de Douai se sont toujours révélées infructueuses. Outre le fait que les sondages se sont multipliés de manière désordonnée et sans les compétences nécessaires, ils ont surtout été effectués dans l'hypothèse du prolongement du gisement de Valenciennes et de Mons vers le Sud-Ouest, en direction d'Arras. La découverte du changement d'orientation du gisement est due à la fois au hasard et au raisonnement scientifique.

Le château d'Henriette Declercq à Oignies, aujourd'hui devenu un centre médical de réadaptation. © Mission Bassin Minier

La part du hasard revient au fonçage d'un puits artésien en 1841 afin d'alimenter en eau une propriété située à Oignies et appartenant à Henriette De Clercq, veuve d'un banquier parisien. L'ingénieur sondeur, Georges Mulot, découvre la nappe d'eau à -130 mètres mais le forage se poursuit et atteint le terrain houiller à -151 mètres

en 1842. Les travaux se poursuivent jusqu'en 1846 et la base du gisement est atteinte à - 400 mètres. Cette découverte fortuite marque un véritable tournant dans l'exploitation du Bassin minier. Ne sollicitant à aucun moment l'Administration des Mines, il est fort probable qu'Henriette De Clercq et Georges Mulot aient souhaité garder secrète cette découverte, dans l'attente d'une confirmation sûre et certaine de l'inflexion du gisement à l'occasion de sondages effectués par d'autres.

Il est également fort probable que ce secret ait été rapidement divulgué par les ouvriers sondeurs et soit parvenu à l'homme d'affaires Eugène Soyez et à deux techniciens avisés, Adrien de Bracquemont, directeur de la Compagnie des Mines de Vicoigne et Alban du Souich, ingénieur des Mines.

Alban du Souich. © Ensmp

Monument commémoratif dédié à Henriette Declercq avec un mineur regardant le médaillon de Mme Declercq. © SRMH 2009

Ce dernier avait pressenti le changement d'orientation du gisement en étudiant de près les résultats de tous les sondages inutiles précédents et qui ont eu pour mérite de montrer où le charbon ne se trouvait pas. En 1845, le directeur de la Compagnie de Vicoigne avait également tenté de convaincre son Conseil d'Administration de procéder à des reconnaissances vers l'Escarpelle mais sans succès.

En revanche, un des administrateurs de Vicoigne, Eugène Soyez, marchand brasseur à Cambrai, fort de cette connaissance, entreprend en 1846 un sondage à l'Escarpelle et découvre une veine de houille en 1847. Le sondage de l'Escarpelle confirme l'inflexion du gisement vers le Nord-Est, en direction de Béthune : le Bassin du Pas-de-Calais vient d'être identifié. La Compagnie des Mines de l'Escarpelle est officiellement fondée en 1850.

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle. © CHM

Sondage par carottage. © CHM

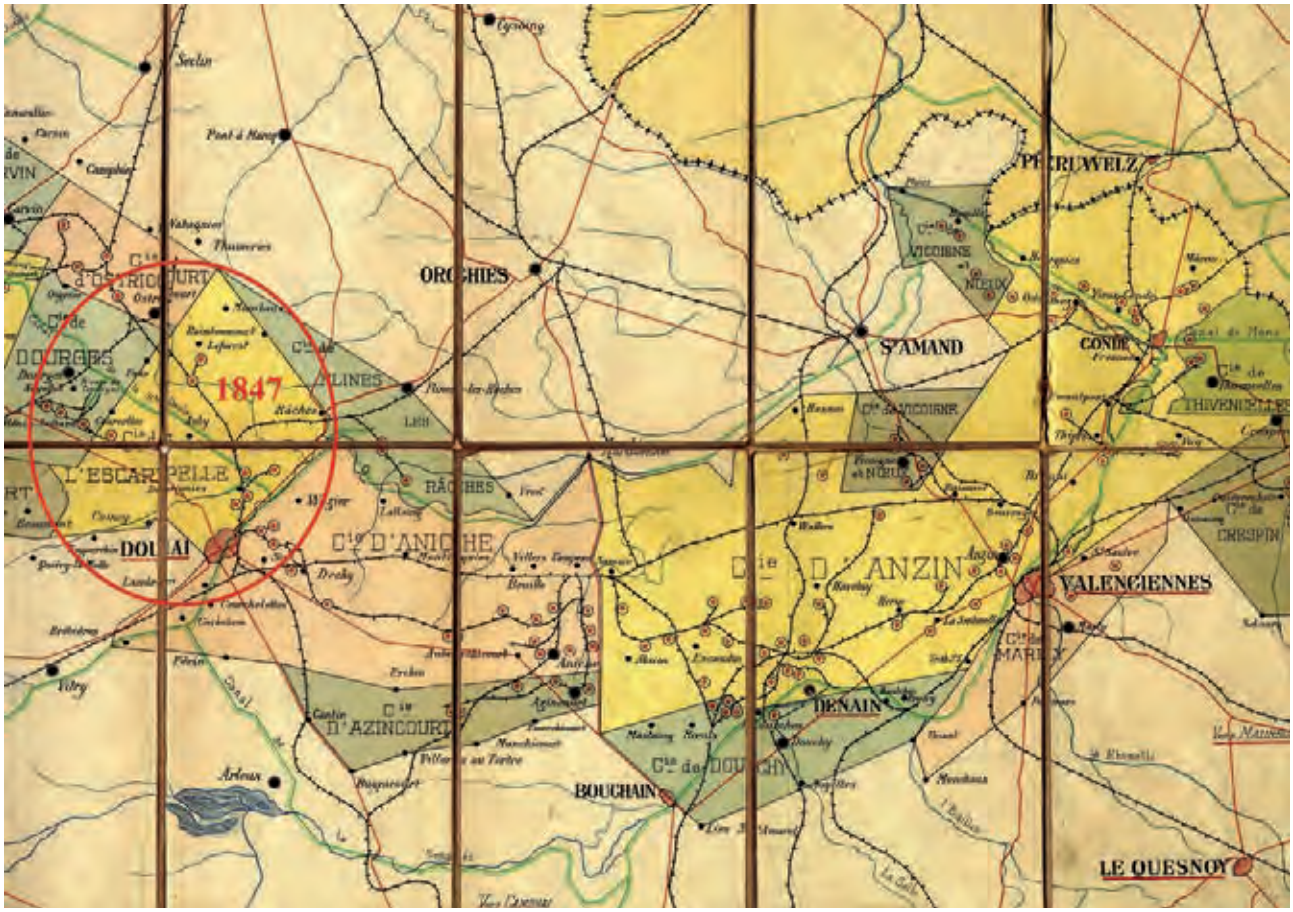

Le sondage de l'Escarpelle vient confirmer le prolongement du Bassin en direction du Nord- Ouest. La fondation de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle vient véritablement lancer l'exploitation du Pas-de-Calais. © CHM

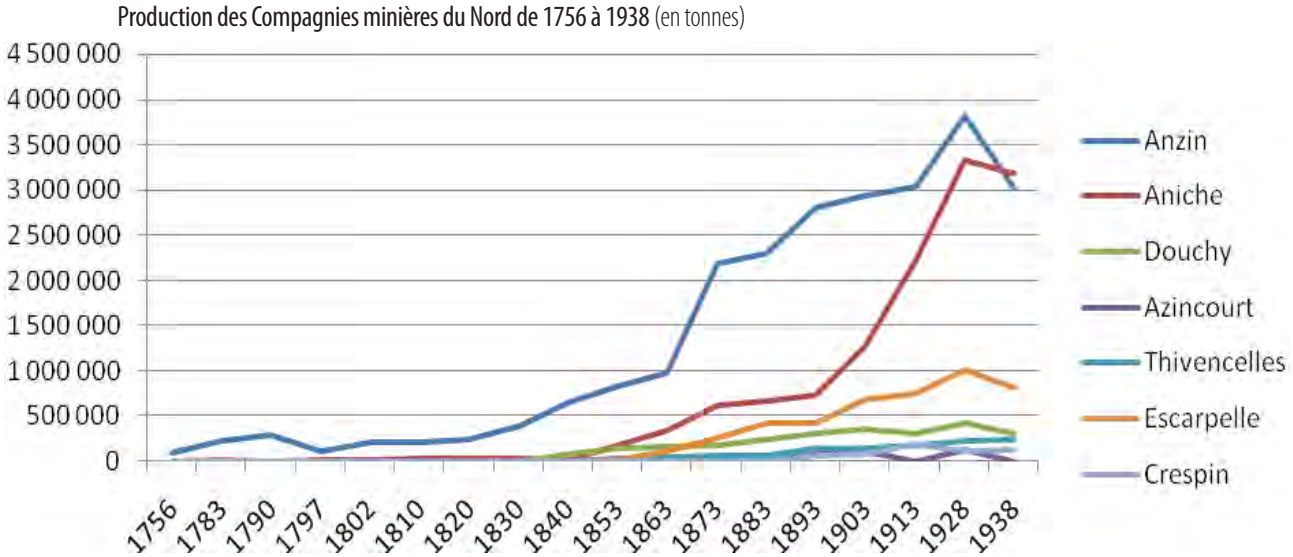

2. b.1. 2 L'entrée en lice du Bassin du Pas-de-Calais et la grande croissance

Le partage du Bassin du Pas-de-Calais et la naissance de nouvelles Compagnies

Le Bassin est divisé en grandes concessions qui s'équipent grâce à des capitaux issus de la bourgeoisie industrielle du Nord-Pas de Calais. Les principes de délimitation des concessions changent radicalement. Alors que celles du Nord se sont imposées au hasard de recherches, celles du Pas-de-Calais sont soigneusement étudiées : le gisement est ainsi divisé en bandes parallèles selon l'axe Nord-Sud de manière à distribuer de manière équitable les différentes qualités de charbon. Les principales concessions, établies entre 1850 et 1860, donnent naissance à de très puissantes Compagnies minières.

Dès 1848, divers investisseurs lillois, accompagnés par Charles Mathieu de la Compagnie des Mines de Douchy, forment une société pour rechercher du charbon entre Douai et Oignies. Dès avril 1849, le sondage est foncé et atteint la houille. Le problème des moyens techniques d'exploitation du gisement est résolu par une convention avec la Compagnie des Mines de Douchy. Cette dernière, contre des machines d'épuisement et du personnel qualifié, obtient 500 actions de la future Compagnie. La société d'exploitation est fondée le 5 août 1852 sous le nom de **Compagnie des Mines de Courrières** et reçoit, le même jour, sa concession.

① Toujours en 1848, les notables lillois Casteleyn, Tilloy et Scrive créent la Société de recherche de Lens, qui prospecte dans les environs de Lens. Après plusieurs essais infructueux et pressés par la concurrence de la Compagnie de Vicoigne, ils reprennent leurs travaux dans le bois de Lens où sont mises à jour plusieurs veines de houille en décembre 1850. La société de recherche est transformée en 1852 en société d'exploitation sous la raison sociale **Société des Mines de Lens**. Sa concession est accordée en janvier 1853.

La Compagnie des Mines de Vicoigne exécute entre 1850 et 1851 six sondages aux environs de Noeux-les-Mines. La découverte de houille permet d'installer en 1851 une fosse qui entre en exploitation en 1852. La Compagnie obtient la concession de Noeux en 1853 et devient la **Compagnie de Vicoigne-Noeux**.

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines de Béthune. © CHM

② Le premier octobre 1850 est constituée la Société de Béthune qui prospecte dans les environs de Béthune. Elle met au jour plusieurs veines en 1851 et formule une demande de concession. En septembre de la même année, la société d'exploitation se transforme en société d'exploitation sous la raison sociale **Compagnie charbonnière de Béthune**. Sa concession est accordée en 1853 et porte le nom de Grenay.

L'origine de la Compagnie des Mines de Bruay se trouve au sein de la Compagnie de Béthune. Les fondateurs de cette dernière créent une société de recherche mais ne souhaitant pas apparaître dans cette affaire, ils utilisent un prête-nom. Les sondages effectués au voisinage de Bruay révèlent la présence de houille en 1851.

La loi de 1852 empêchant toute fusion des Compagnies, une société civile d'exploitation indépendante est fondée en mai 1852 sous la raison sociale **Compagnie des Mines de Bruay** qui obtient sa concession en 1855.

③

① Monogramme de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM
② Médaille commémorative de la Compagnie des Mines de Béthune. © CHM
③ Monogramme de la Compagnie des Mines de Bruay. © CHM

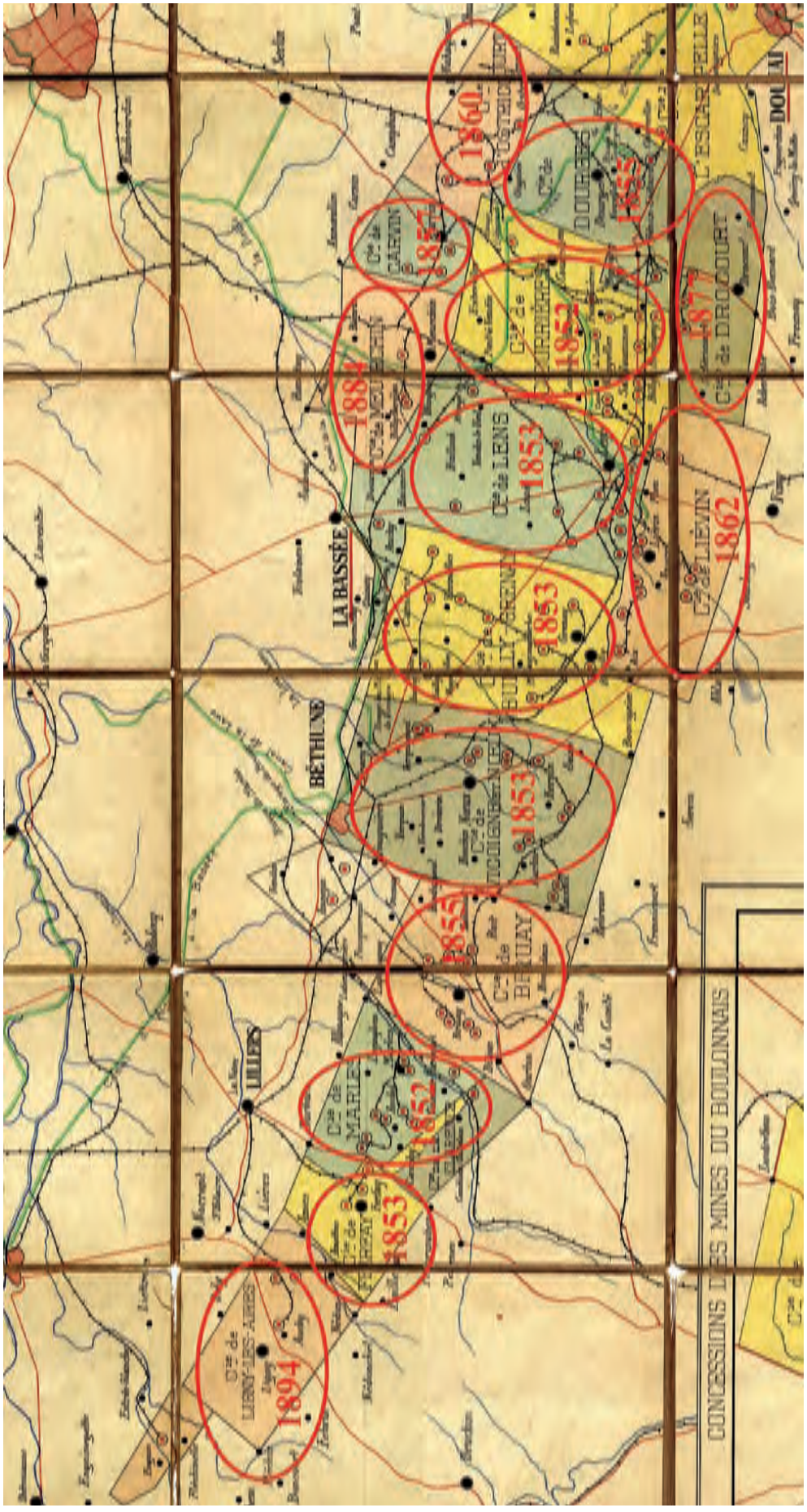
LA BASSÉE
BÉTHUNE
LILLERS
DOUAI
CONCESSIONS DES MINES DU BOULONNAIS
1860
1855
1857
1852
1853
1884
1877
1862
1853
1853
1855
1852
1853
1894

© CHM

Monogramme de la Compagnie des Mines de Marles apposé sur le bâtiment de la goutte de lait à Marles-les-Mines. © BMU

Alors que les recherches se multiplient dans le Pas-de-Calais, messieurs Boucher et Lacretelle, ingénieurs civils, mènent une campagne de sondage dans les environs de Lillers. En 1852, ils mettent au jour une série de veines. Les prospecteurs ne disposant pas des fonds nécessaires, ils s'associent à Emile Raimbeaux, propriétaire du charbonnage du Grand Hornu pour fonder la **Compagnie des Mines de Marles**. La concession est octroyée par décret en novembre 1852.

A l'origine de la première découverte du charbon dans le Pas-de-Calais, Henriette De Clercq et Georges Mulot déposent une demande de concession en 1852 et l'obtiennent la même année. La société est fondée à la fin de l'année 1855 sous le nom de **Société des Mines de Dourges**. Elle bénéficie de l'aide technique et financière de la Compagnie des Mines de Vicoigne en échange d'actions.

Fer d'ancrage de la Compagnie des Mines d'Ostricourt. © Mission Bassin Minier

La société de recherche d'Ostricourt est fondée en 1855. Découvrant la houille la même année, elle formule aussitôt sa demande de concession. Elle se transforme en société civile d'exploitation sous la raison sociale de Compagnie charbonnière douaisienne dans un premier temps. Le 19 décembre 1860, la Compagnie reçoit la concession d'Ostricourt et devient la **Compagnie des Mines d'Ostricourt.**

④

En mars 1857, la Compagnie La Basséenne est fondée pour mener des sondages au Nord des concessions déjà octroyées dans le Pas-de-Calais. Elle découvre de la houille à Carvin la même année et formule une demande en concession. La société de recherche est transformée en société civile d'exploitation sous le nom de **Compagnie des Mines de Houille de Carvin** en juillet 1857 et reçoit sa concession en décembre 1860.

Le 10 mars 1858, plusieurs investisseurs issus pour la plupart du monde rural (propriétaires, brasseurs…) se réunissent pour créer la Société du Midi de Lens, qui prospecte au-delà de la limite Sud du Bassin du Pas-de-Calais. Ayant mené plusieurs sondages, elle creuse son premier puits en décembre 1858. La Compagnie subit la concurrence de plusieurs houillères, Lens et Béthune, qui prospectent dans la même région. L'Administration des Mines reçut plusieurs demandes de concession : elle décide de donner une extension de 51 hectares à Lens et d'octroyer la nouvelle concession de Liévin à la Compagnie en septembre 1862. La Compagnie devient la **Société Houillère de Liévin.**

D'autres Compagnies, plus petites, sont également créées et ce, jusqu'au début du 20e siècle mais leurs concessions, étirées en marge du Bassin, n'apportent qu'une contribution réduite à la production : **Compagnie des Mines de Ferfay-Cauchy** (1853-1925), **Compagnie des Charbonnages de Vendin-lès-Béthune** (1855-1930), **Compagnie des Mines d'Auchy-au-Bois** (1855-1881), **Compagnie des Mines de Drocourt** (1877-1919[105]), **Compagnie des Mines de Meurchin** (1884-1920[106]), **Société anonyme des Mines de houille de Ligny-lès-Aires** (1894-1945), **Compagnie des Mines de la Clarence** (1894-1945), **Compagnie des Mines de Houille de Gouy-Servins** (1908-1930). Au début du 20e siècle, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est définitivement dessiné, partagé en 43 concessions et exploité par 24 Compagnies minières.

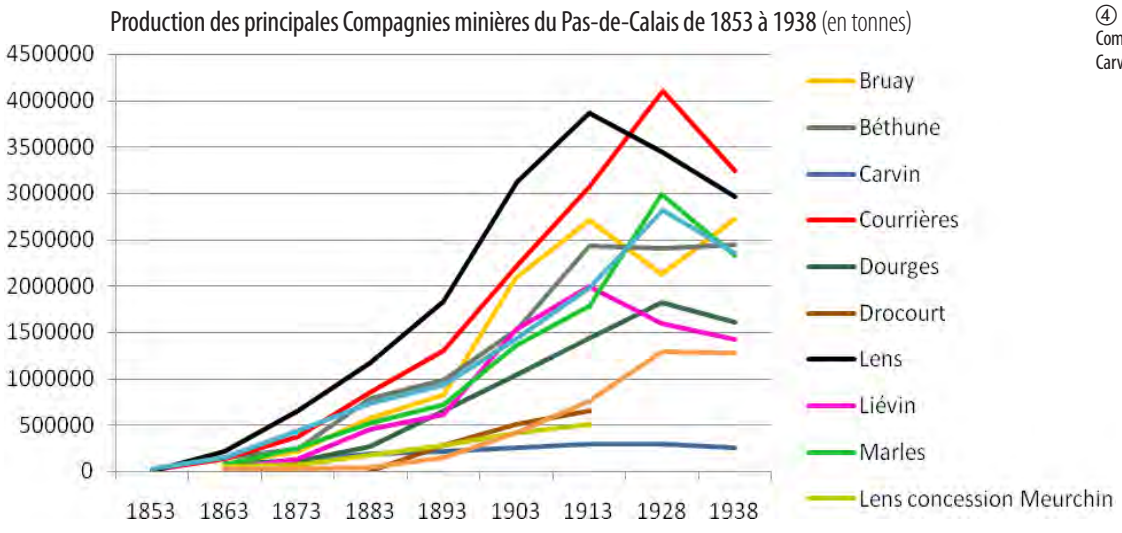

④ Monogramme de la Compagnie des Mines de Carvin. © CHM

105 La Compagnie des Mines de Drocourt est rachetée par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux en 1919.
106 La Compagnie des Mines de Meurchin est rachetée par la Société des Mines de Lens en 1920.

Faste et Prospérité des années 1860 à 1914

Le démarrage de l'exploitation du Bassin du Pas-de-Calais doit beaucoup aux savoir-faire techniques éprouvés depuis des décennies dans le Bassin du Nord. Ainsi, certaines des nouvelles Compagnies s'associent-elles dès le départ aux Compagnies des Mines d'Anzin, de Vicoigne ou encore de Douchy qui, en échange d'actions, conseillent et prêtent du matériel et du personnel qualifié. De même, la constitution juridique des Compagnies s'aligne sur le modèle d'Anzin ou d'Aniche, c'est-à-dire la société civile par actions.

A partir de 1851, la croissance de la production charbonnière est fulgurante. La maîtrise des techniques d'extraction et la multiplication des puits permettent d'augmenter massivement la production. Alors que le seul Bassin du Nord, dépassé par le Bassin de la Loire, ne produisait que 24 % de la production nationale dans les années 1840, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fournit 50% de la production en 1886, devenant ainsi un véritable pilier de l'économie française. Le Bassin du Pas-de-Calais est même devenu en 1878 le premier Bassin minier français, devant celui du Nord et de la Loire.

Evolution de la production du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais entre 1851 et 1913 (indice 1 000 tonnes)

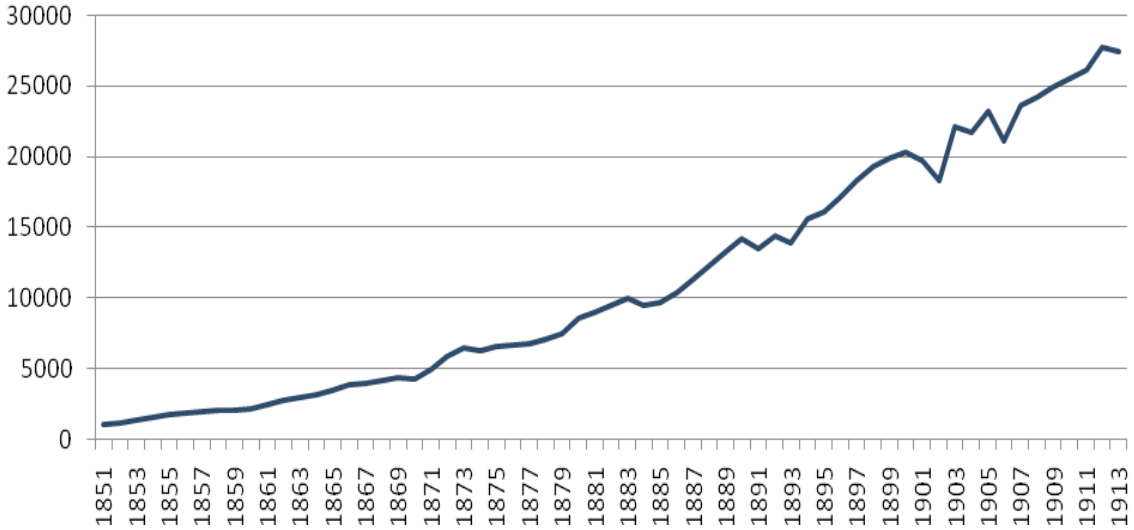

Les Compagnies des Mines d'Anzin, de Lens, de Courrières, de Vicoigne et de Noeux assurent à elles-seules 85% de la production du Bassin. A la veille de la Première Guerre mondiale, 24 charbonnages sont en exploitation et 150 puits sont en service. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais produit 27 millions de tonnes de charbon par an (dont 20 millions pour le Bassin du Pas-de-Calais), soit 67% de la production nationale.

Parts de la production du Bassin du Nord et du Bassin du Pas-de-Calais dans la production globale entre 1853 et 1913 (indice 1 000 tonnes)

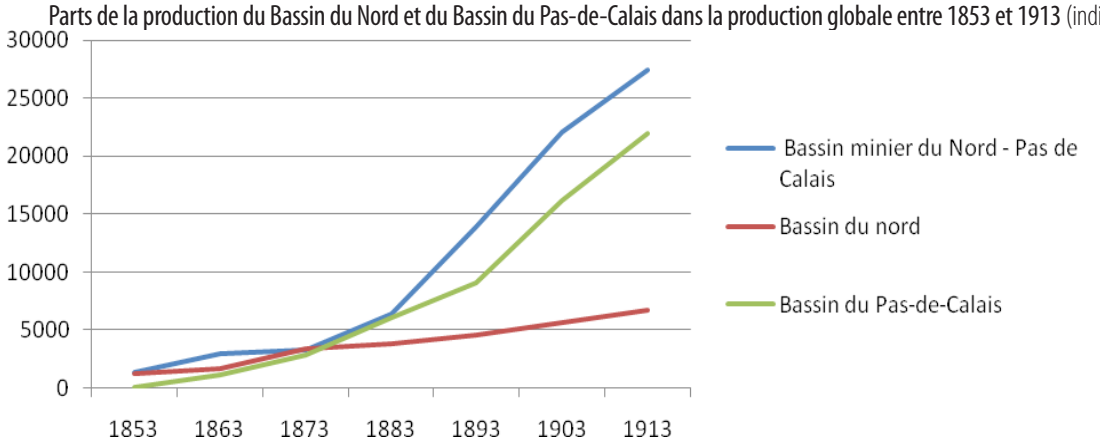

Durant cette période, en fonction de leurs concessions, de leurs gisements et de leurs capitaux, certaines Compagnies atteignent un très haut niveau technique et productif. Dans un rapport d'active concurrence, la Compagnie des Mines d'Anzin perd en 1903 le bénéfice de sa très longue suprématie au profit de la Société des Mines de Lens.

Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord-Pas de Calais entre 1865 et 1869
(indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes

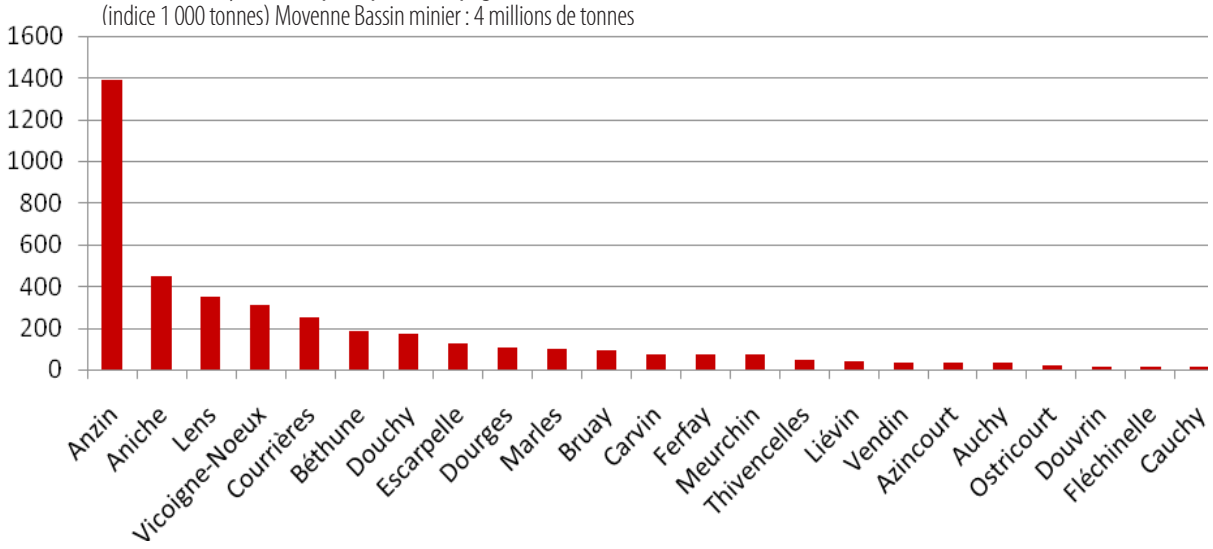

Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord-Pas de Calais entre 1908 et 1912
(indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes

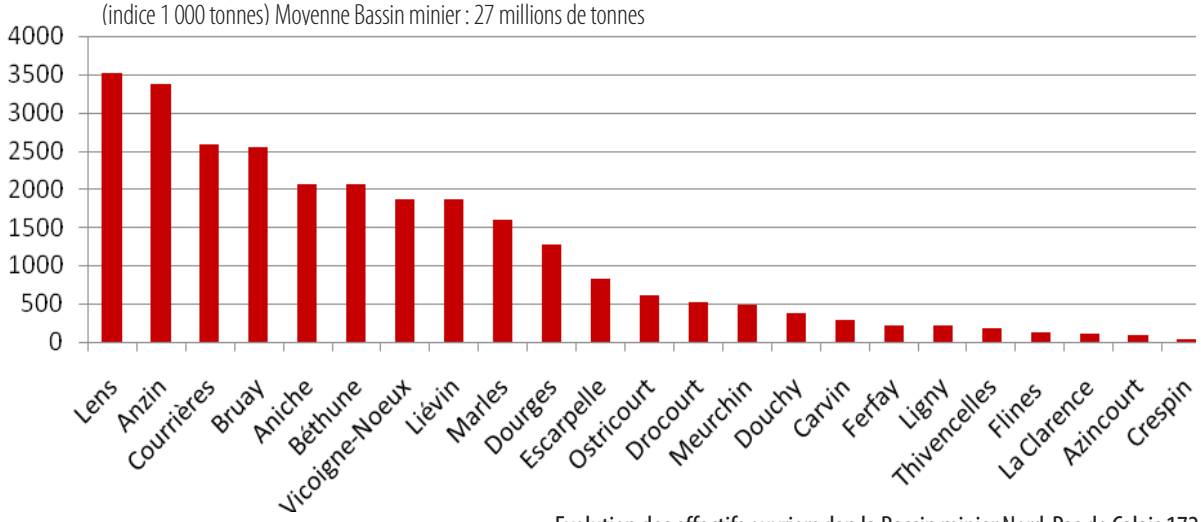

Les effectifs ouvriers suivent logiquement la croissance de la production. De 9 000 ouvriers en 1840, le Bassin minier emploie 45 000 mineurs en 1880, puis 85 000 en 1900 pour atteindre 130 000 mineurs en 1914.

Evolution des effectifs ouvriers dan la Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913

La capitalisation boursière

Action de la Compagnie des Mines de Bruay. © CHM

Outre la jeunesse du Bassin du Pas-de-Calais, vierge de toute exploitation, la croissance du Bassin minier s'explique également par les capitaux engagés dès les années 1840-1850 par des industriels régionaux. La découverte du Pas-de-Calais a, en effet, permis la pleine application des principes du capitalisme et de l'actionnariat.

Les sociétés houillères sont constituées en sociétés civiles par action : elles échappent au droit commercial et ne sont pas soumises à l'obligation de publicité (statuts et résultats). Ce statut permet également la limitation de la responsabilité de l'actionnaire au montant de son apport et de s'affranchir du contrôle des actionnaires. Les membres des onseils d'Administration sont renouvelés par cooptation et sont nommés à vie. Ces Conseils d'Administration ont résolument un caractère familial : la propriété des actions107 n'est pas forcément individuelle mais peut-être collective et donc familiale. De plus, la transmission du siège d'administrateur est héréditaire.

Depuis longtemps, la Compagnie des Mines d'Anzin est dominée par les capitaux parisiens (famille Périer) et celle d'Aniche, par les capitaux des Delloye, sucriers de Cambrai. Dans les années 1850, ce sont les capitaux de l'industrie textile de la région Lille-Roubaix-Tourcoing qui se sont assurés le contrôle de l'essentiel des ressources houillères du Pas-de-Calais. Les industriels lillois avaient déjà fortement investi dans les sociétés de recherches après la découverte de l'Escarpelle en 1847 (Société Bigo pour Lens et Société Danel pour Courrières). Ils deviennent les fondateurs des

107 Il faut être détenteur de 30 actions pour prétendre à devenir administrateur.

Compagnies du Pas-de-Calais afin d'alimenter, entre autres, leurs propres industries. Ainsi ils contrôlent totalement la Société des Mines de Lens et ont des parts influentes au sein de Carvin et de Béthune.

Action de la Société des Mines de Lens. © Titres-Anciens

Les sociétés houillères sont gérées comme des affaires de famille. Au sein des Conseils d'Administration, de véritables dynasties se dessinent, les pionniers transmettant leurs charges et fonctions à leurs enfants, collatéraux et alliés.

Adoptant l'autofinancement plus que l'endettement auprès des banques, les administrateurs des Compagnies ont néanmoins tissé des liens très forts avec les banques lilloises et régionales. Ainsi, les familles fondatrices des charbonnages sont également présentes dans les Conseils d'Administration des banques Verley, Decroix ou encore le Crédit du Nord qui accueille deux gros actionnaires des Mines de Lens : Désiré Scrive-Bigo, administrateur de Lens entre avril 1864 et février 1895, et Charles Crespel-Tilloy, 12e actionnaire de Lens.

En 1856, au sein de la Société des Mines de Lens, on retrouve parmi les 10 personnes fondatrices 7 industriels et négociants lillois dans le sucre et le lin : Jules Casteleyn, fabricant de sucre ; Théodore Barrois, filateur de lin et de coton ; Alfred Descamps-Danel, négociant et filateur de lin ; Ange Descamps-Crespel, filateur de lin ; Eugène Grimonprez, négociant à Roubaix ; Pierre Destombes, négociant à Tourcoing.

A la Compagnie des Mines de Carvin, la famille Descat, teinturiers et fabricants de tissus à Lille et Roubaix, investit fortement. Au sein de la Compagnie des Mines de Béthune, on retrouve Léon Thiriez, filateur à Lille, Léon Salmon, fabricant de toiles à Armentières, Albert Degouy, fabricant-négociant en toiles à Lille[108].

Action de la Compagnie des Mines d'Ostricourt. © CHM

Dès les années 1860, les charbonnages sont au cœur du marché financier lillois. Ainsi, en 1861, les actions minières représentent 65 % des valeurs cotées à la Bourse de Lille. Les charges et les portefeuilles sont également tenus par des agents ayant tous des liens dans le milieu d'affaires lillois, notamment par mariages : tout agent extérieur à la région ne peut pénétrer « le cercle ». Par la suite, les actionnaires minoritaires parisiens dénonceront cette mainmise, tenant pour responsables les Compagnies et leurs agents de la sous-valorisation de leurs titres.

Evolution des dividendes reversés par les sociétés houillères du Pas-de-Calais de 1861 à 1911 (indice 1 000 francs)

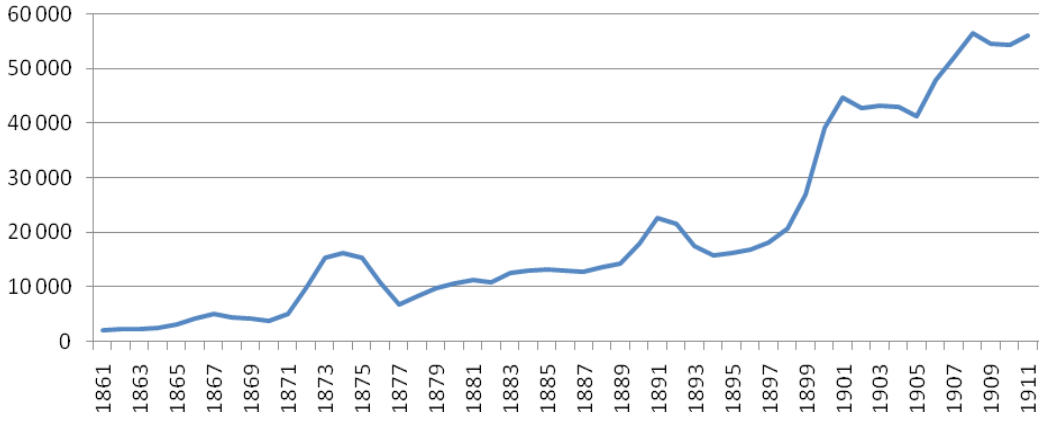

108 A la même période, les industriels lillois investissent également dans les charbonnages étrangers, notamment belges : Charbonnages de Limbourg-Meuse (Léon Thiriez), Charbonnages du Nord de Flénu Bassin de Mons (famille Tilloy), société d'Anderlus (Léon Salmon).

La prédominance des capitaux lillois a eu une répercussion non-négligeable sur le développement du Bassin minier. La croissance fulgurante de l'exploitation du Pas-de-Calais a certes permis de bénéficier de dividendes réguliers et avantageux pour les actionnaires mais l'importance des ponctions des dividendes réalisés dans les bénéfices bruts a surtout freiné, voire empêché d'autres investissements, notamment en matière de diversification industrielle. Ainsi, au sein de la Société des Mines de Lens, la part des dividendes est rarement inférieure à 50% des bénéfices. Les administrateurs ont très peu développé de stratégies d'intégration de nouvelles industries, notamment la sidérurgie. Si le Bassin du Nord a connu un développement de la sidérurgie et de la métallurgie vers Denain et Douai par une politique d'investissement de capitaux, le Bassin du Pas-de-Calais a manifestement été administré de façon à assurer des rentes confortables. De fait, le Bassin du Pas-de-Calais a été limité à la production et à la vente, faisant de lui un bassin mono-industriel, exclusivement tourné et façonné par et pour le charbon.

Evolution de la capitalisation boursière des sociétés houillères du Pas-de-Calais de 1861 à 1912 (indice 1 000 francs)

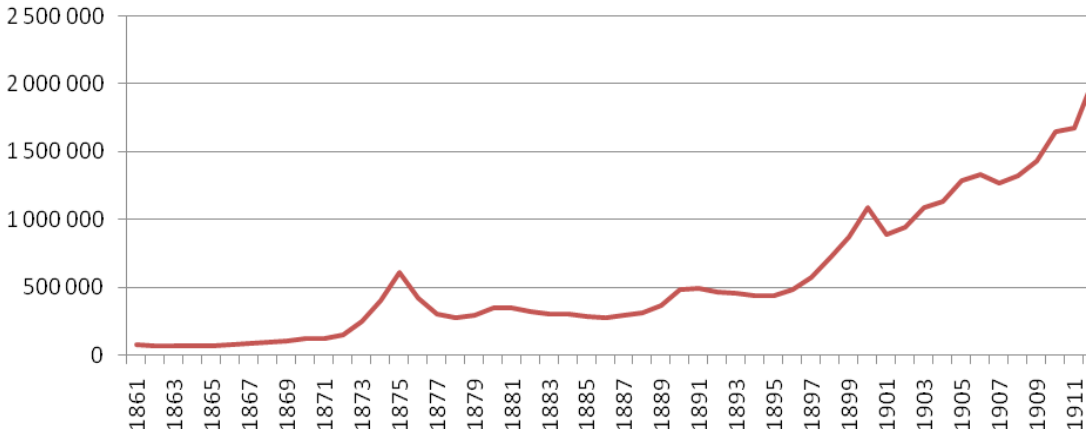

De 1861 à 1911, la croissance des actions est continue et régulière. La période du Second Empire est une période d'euphorie boursière : de 1860 à 1871, les dividendes sont multipliés par 2,5. Après un « choc » charbonnier en 1872-1873 au cours desquels les dividendes triplent, la période entre 1880 et 1898 voit également les dividendes multipliés par trois.

A partir de 1900, le marché régional se révèle étroit et représente un obstacle à la valorisation des titres. Il faut donc élargir le marché des actions. Plusieurs Compagnies deviennent des Sociétés Anonymes : elles divisent et subdivisent leurs actions et demandent leurs inscriptions à la Bourse de Paris. On assiste alors à un désengagement des investisseurs régionaux au profit d'un grand nombre de petits porteurs. Lens passe ainsi de 471 actionnaires en 1890 à 2 009 en 1897 puis 10 464 en 1904 pour atteindre 86 349 en 1912. En dehors des familles fondatrices et des milieux économiques et industriels, les souscripteurs sont désormais également issus des professions libérales, de la fonction publique ou de l'entreprise elle-même par l'ouverture des actions aux salariés. La « dilution » des actions explique la montée en puissance des directeurs des Compagnies qui cessent d'être de simples agents d'exécution au service des Conseils d'Administration : ils deviennent de vrais dirigeants d'entreprise. De 1900 à 1912, les dividendes du Bassin minier Nord-Pas de Calais sont multipliés par 3,5 et atteignent 12 millions de francs.

Action de la Compagnie des Mines de Houille de Ligny-les-Aire. © CHM

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais en Europe du Nord-Ouest

Consommation du charbon du Nord-Pas de Calais en France en 1907. © M.Gillet

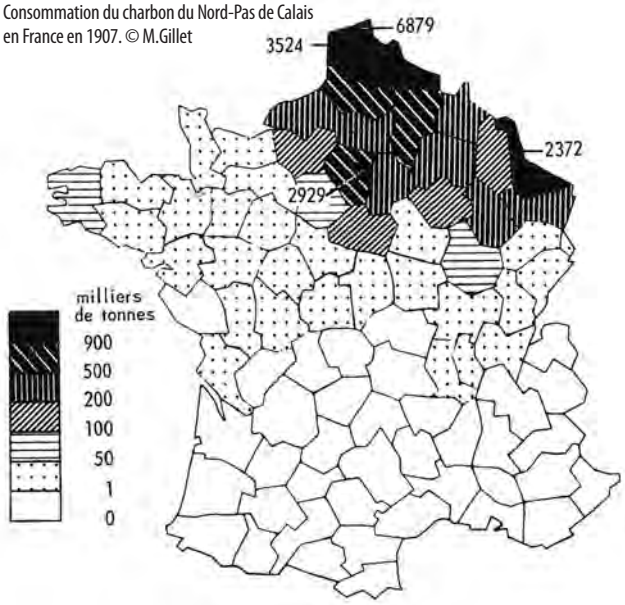

La France n'a jamais eu suffisamment de réserves de charbon sur son territoire pour soutenir ses ambitions économiques et ne pas être très dépendante de ses voisins. Sa production charbonnière, au cinquième ou sixième rang mondial durant le 19e siècle et le début du 20e siècle, reste modeste par rapport à celle des grands producteurs historiques – Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis - et ses ressources sont insuffisantes pour satisfaire ses besoins intérieurs dans le contexte de l'Industrialisation « à toute vapeur ». Améliorer la gestion des exploitations et des approvisionnements a toujours constitué une préoccupation majeure pour l'Etat qui ne cesse d'osciller entre interventionnisme par la mise en place de protections douanières et approches plus libérales.

En 1789, la France a besoin d'importer 40% de sa consommation, soit 230 000 tonnes : 185 000 tonnes arrivent de Grande-Bretagne et le reste du Bassin de Mons et d'Allemagne. A l'époque, la Grande-Bretagne bénéficie d'une entrée en franchise dans trois ports français, Dunkerque, Lorient et Marseille tandis que les autres charbons étrangers sont lourdement taxés (de 8 à 12 francs la tonne). La coupure des guerres révolutionnaires et napoléoniennes a écarté pendant 20 ans les charbons anglais au profit des charbons belges. En 1816, une nouvelle loi change les barèmes de protection : le charbon étranger acheminé par mer doit payer 10 francs par tonne s'il est acheminé par navires français, 15 francs s'il est expédié par des navires anglais. En revanche, le charbon arrivant par voie de terre depuis la Wallonie ou l'Allemagne n'est taxé que de 6 francs par tonnes. Le charbon du Bassin de Mons est très nettement favorisé et est évacué par le port de Dunkerque pour desservir les ports français. En 1834, 620 000 tonnes de charbon belge sont importées contre 49 000 tonnes de charbon anglais. Les taxes représentent 20% du prix de vente du charbon de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Consommation du charbon anglais en France en 1907. © M.Gillet

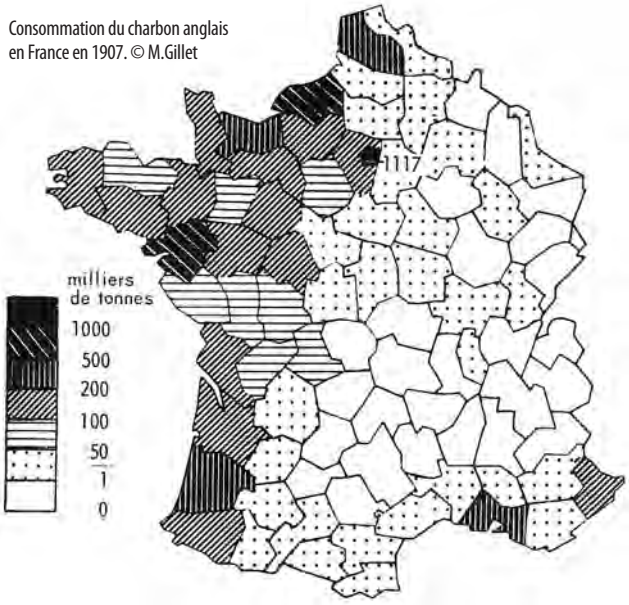

Consommation du charbon belge en France en 1907. © M.Gillet

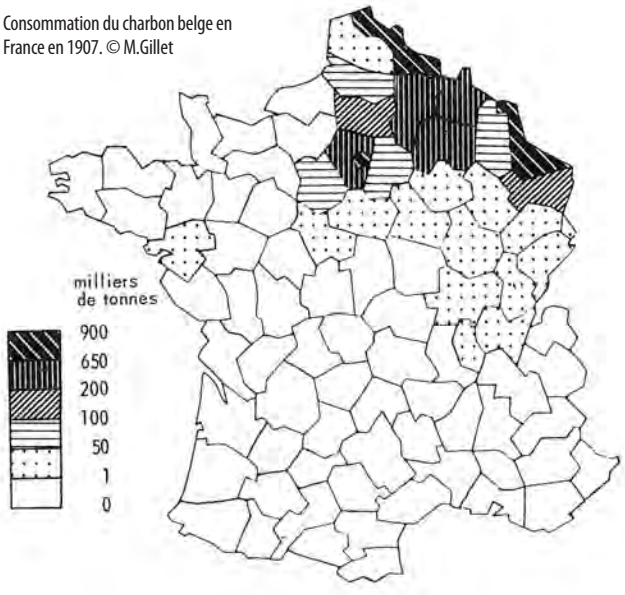

En 1834, les tarifs douaniers sont révisés à la baisse et permettent un retour important des importations anglaises : elles sont multipliées par 10 entre 1834 et 1845. Mais c'est surtout sous le Second Empire que les droits d'entrée sont abaissés de manière radicale : en 1863, tout charbon importé est taxé de 1,20 franc la tonne et ce, jusqu'en 1926. A son arrivée, il est à peine plus cher de 10% du prix de vente du charbon français. Dans les années 1870, la Grande-Bretagne fournit un tiers des importations pour atteindre la moitié en 1899 : ces importations concernent principalement l'Ouest de la France. Egalement dans les années 1870, la montée en puissance du Bassin du Pas-de-Calais bloque et limite les importations belges dans l'espace régional mais aussi dans

la région parisienne. Les charbons allemands alimentant la France passent quant à eux d'un million de tonnes en 1857 à 7 millions en 1913. De manière générale, les importations de charbon étranger n'ont pas freiné le développement des charbonnages français : elles ont comblé un déficit constant qui a oscillé entre 1788 et 1913, entre le tiers et la moitié de la consommation nationale. Ainsi, pour une consommation globale de 65 millions de tonnes en 1913, la France en a importé 24 millions, n'en produisant que 41 dont 27 millions par le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Concernant la production du Bassin minier Nord-Pas de Calais dans le contexte Nord-Ouest européen, la taille et la nature du gisement[109] lui confèrent de fait une dimension modeste en comparaison des bassins britanniques et allemands qui dominent par leurs gigantesques puissances économiques.

Les bassins charbonniers du Nord-Ouest européen. © CHM

Consommation du charbon allemand en 1907. © M.Gillet

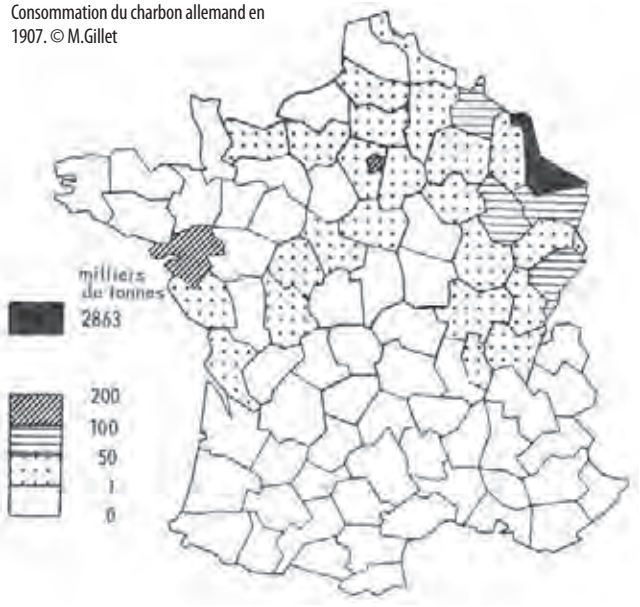

En 1850, la Grande Bretagne est le premier producteur de charbon avec 49 millions de tonnes. En 1913, sa production atteint 300 millions de tonnes (premier exportateur mondial avec 100 millions de tonnes). Dans les années 1870, la Ruhr a fortement accru sa production de charbon, passant d'un million de tonnes en 1845 à 11 millions en 1870. Elle atteint 100 millions en 1910 et assure un tiers de la production nationale en 1913. A la même époque, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais en produit 3 fois moins.

Production du Bassin minier Nord-Pas de Calais et des bassins charbonniers du Pays de Galles, du Northumberland et de Durham1874-1912 (indice 1 000 tonnes)

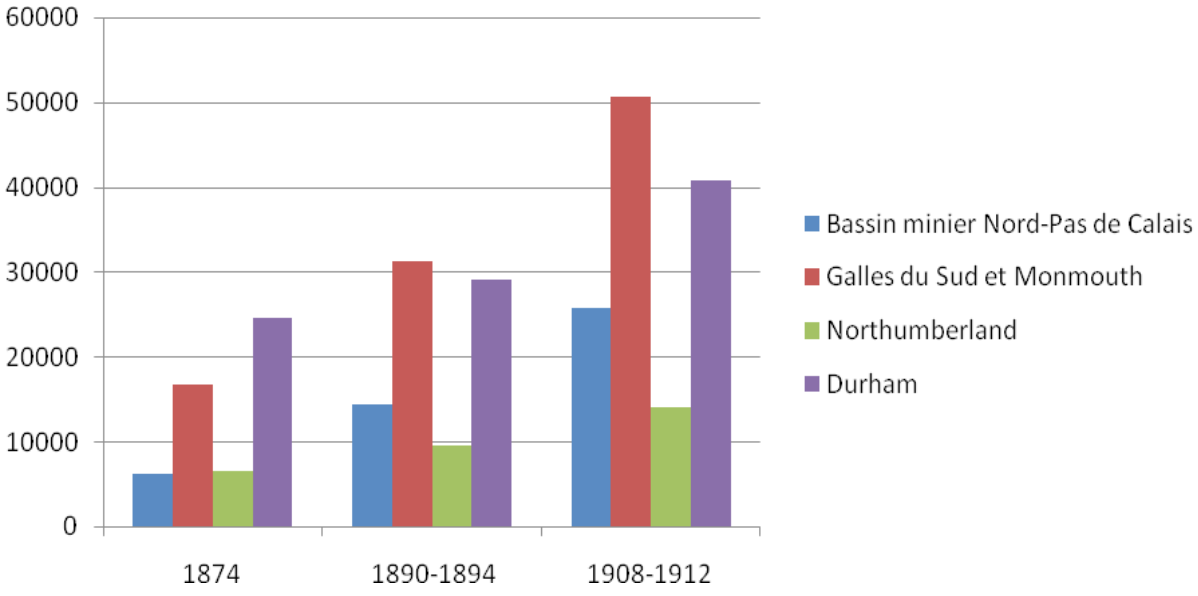

109 Dans le gisement du Nord-Pas de Calais, on trouve 2 à 5 mètres de charbon par 100 mètres de terrain tandis que dans la Ruhr, on trouve 10 mètres de charbon.

Si l'on compare la production du Bassin minier Nord-Pas de Calais aux principaux bassins britanniques exportateurs en France que sont le Pays de Galles et le North East (composé des Bassins du Northumberland et de Durham) entre 1874 et 1912, la suprématie britannique est évidente. Cependant, si l'on compare les taux de croissance de chacun des bassins entre 1890 et 1912, les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais démontrent une croissance plus vive et réussissent à « atténuer » l'avance de leurs principaux rivaux britanniques. Ces taux de croissance se maintiennent jusqu'en 1914.

Taux de croissance du Bassin minier Nord-Pas de Calais et des bassins charbonniers du Pays de Galles, du Northumberland et de Durham 1874-1912

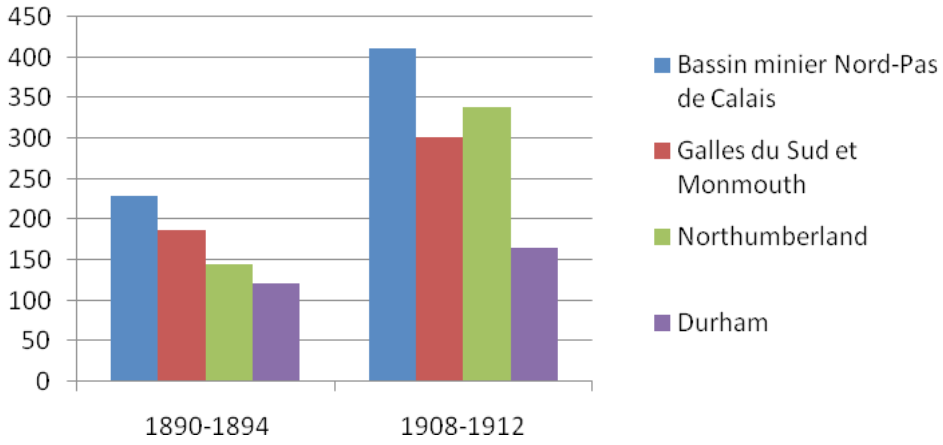

Parmi les bassins voisins concurrents que sont la Ruhr en Allemagne et les Bassins du Hainaut et de Liège en Belgique, le Bassin minier Nord-Pas de Calais s'est révélé de même particulièrement compétitif. Si la Ruhr, au même titre que les Bassins britanniques, domine ceux du Nord de la France et de la Belgique, la production du Nord-Pas de Calais s'est constamment améliorée aux dépens des charbonnages belges. Dans les années 1840, les bassins belges, avec presque 5 millions de tonnes, dépassent le Nord-Pas de Calais de 370 %. Dans les années 1870, l'avance se réduit à 220 % (12 millions de tonnes contre 4 millions de tonnes) pour atteindre 39% en 1894. A partir de 1908, le Bassin Nord-Pas de Calais devance les Bassins du Hainaut et de Liège et les dépasse de 10%.

Place du Bassin minier Nord-Pas de Calais, des Bassins du Hainaut et de Liège et du Bassin de la Ruhr dans la production globale de l'axe Nord-Pas de Calais-Belgique-Allemagne (en %) 1850-1910

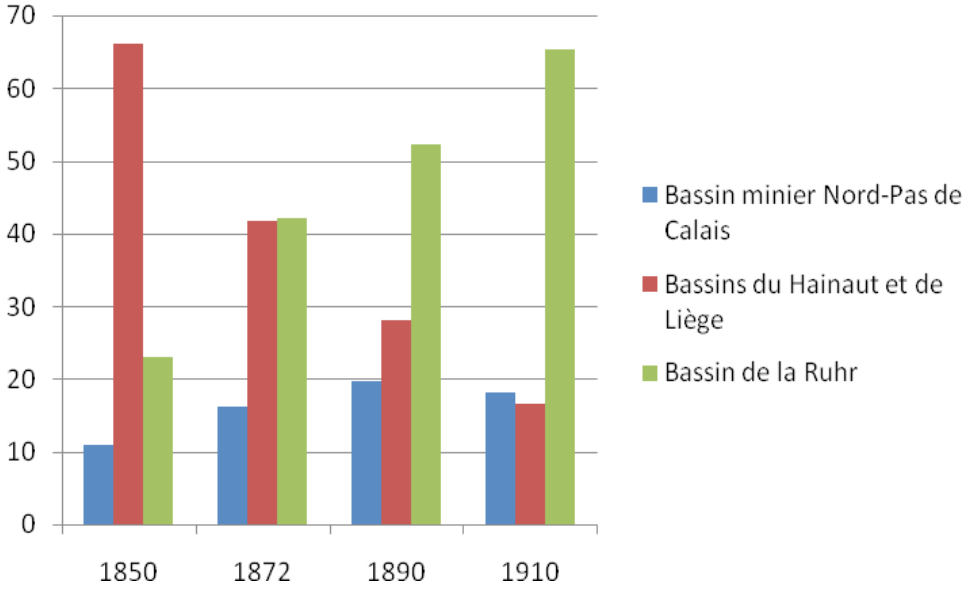

2. b.1. 3 La catastrophe de la Compagnie des Mines de Courrières du 10 mars 1906

Le contexte

Action de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

C'est dans un contexte de pleine prospérité et d'euphorie boursière qu'intervient en 1906 la plus grande catastrophe minière européenne. A la veille du drame, la Compagnie des Mines de Courrières est parmi les Compagnies les plus riches du Bassin minier. Employant 10 000 ouvriers et fournissant près de 7% de la production nationale de charbon, elle occupe la deuxième place dans le Pas-de-Calais, après la Société des Mines de Lens. Le dynamisme de la croissance de la Compagnie s'est logiquement accompagné de résultats financiers considérables. D'une valeur de 300 francs en 1861, l'action vaut, en 1905, 97 470 francs : sa valeur a été multipliée par 325. Mais si la performance productive et financière de la Compagnie est exceptionnelle, les investissements minimaux en matière de conditions de travail et de sécurité sont, en partie, à l'origine de la catastrophe du 10 mars 1906.

La catastrophe est le fruit d'un faisceau de circonstances dues au système technique très nettement faillible mis en place par la Compagnie. Ainsi, les puits des fosses de Courrières ne sont pas systématiquement doublés par un puits d'aérage. Sur les trois fosses touchées par l'accident – fosse n°2 de Billy-Montigny, fosse n°3 de Méricourt et fosse n°4-11 de Sallaumines – et qui sont également les plus anciennes de la Compagnie, deux sont des fosses à puits simple qui remplit toutes les fonctions : extraction, circulation des hommes et du matériel, aérage. Ces puits sont divisés en trois parties par des cloisons de planches : la partie centrale est réservée à l'extraction et à l'entrée d'air, un autre compartiment est réservé à la sortie d'air tandis que le dernier est doté d'échelles latérales pour la descente et la remontée des ouvriers. Cette conception archaïque des fosses était pourtant tolérée par l'Administration des Mines.

Page de Couverture de *l'Assiette au beurre* du 24 mars 1906. © CHM

Fosse n°3 de la Compagnie des Mines de Courrières à Méricourt en 1906. © CHM

Plan de la concession de la Compagnie des Mines de Courrières en 1900. © CHM

Fosse n°2 de la Compagnie des Mines de Courrières à Billy-Montigny en 1906.© CHM

Fosse n°4 de la Compagnie des Mines de Courrières à Sallaumines en 1906. © CHM

Ce type de fosse s'accompagne en outre de véritables dédales de galeries dans les chantiers du fond. Profondes, les trois fosses sont actives à plusieurs étages, même si l'essentiel de l'abattage se situe entre -326 et -340 mètres. Afin d'atteindre les veines de charbon, de grandes galeries rectilignes ont été lancées à partir de chacun des trois puits.

Les voies qui desservent les chantiers d'abattage mettent en communication les trois sièges d'extraction : la galerie 326 (à -326 mètres) constitue l'épine dorsale de ce grand système d'exploitation formé par les fosses n°2, n°3 et n°4. Les ouvriers descendus aux trois fosses le 10 mars 1906 sont ainsi disséminés sur plusieurs centaines de kilomètres de galeries s'étalant sur une superficie de près de 5 kilomètres[2].

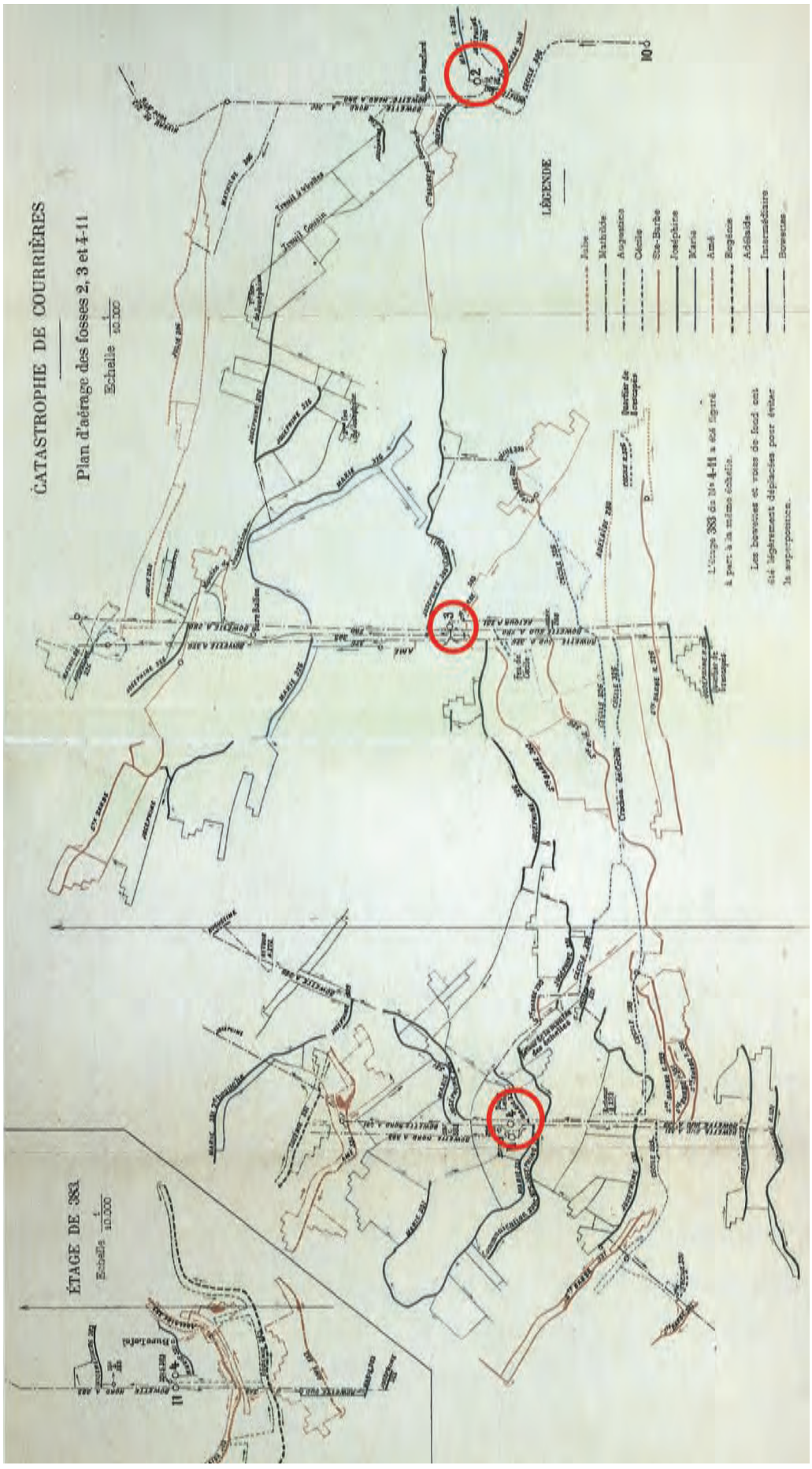

Plan d'aérage des fosses n°2, 3 et 4 de la Compagnie des Mines de Courrières en 1906. © CHM

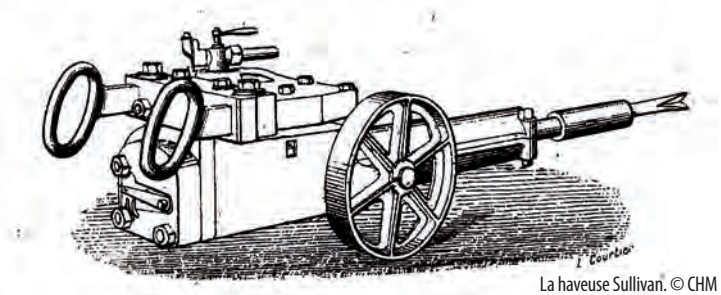

La haveuse Sullivan. © CHM

Méthode d'abattage traditionnelle pratiquée dans les Mines de la Compagnie de Courrières. © CHM

Concernant les techniques d'abattage, l'essentiel du travail s'effectue à l'aide des outils traditionnels, la rivelaine et le pic, mais la Compagnie a progressivement introduit les marteaux-piqueurs à air comprimé destinés à forer les trous d'explosif. Depuis 1900, elle essaie, à titre d'expérimentation, le havage mécanique avec des haveuses Longwall ou Sullivan mais leurs emplois nécessitent une régularité de veine que le gisement de Courrières ne possède pas. Néanmoins, bien qu'elles produisent énormément de poussières, ces haveuses continuent d'être utilisées dans les voies en cours de creusement. Pour l'éclairage, les mineurs portent sur leurs chapeaux une petite lampe à huile à flamme nue. Dans les fosses réputées non grisouteuses, ce qui est le cas des Mines de Courrières, aucune loi n'impose l'usage d'une lampe de sécurité.

Les mineurs de la Compagnie subissent également de très fortes pressions. Depuis 1890, la direction a intensifié les rythmes et allongé la durée de travail : l'ouvrier à la veine travaille près de 9 heures et demi par jour. A la veille de la catastrophe, la productivité de la Compagnie est la plus élevée du Bassin minier : le mineur de Courrières extrait 243 tonnes de charbon contre 205 dans le reste du Bassin. De plus, le mode de rémunération à la tâche encourage le mineur à produire davantage, l'obligeant à renoncer à certaines mesures de sécurité.

Abatteurs travaillant avec des lampes à feu nu. © CHM

Le coup de poussières

Le matin du 10 mars 1906, 1 795 mineurs sont descendus par les puits n°2, n°3 et n° 4. Vers 6 heures 40, une explosion se produit au Nord du puits n°3, probablement dans la voie Lecoeuvre[110]. Il s'agit d'abord d'une explosion limitée mais les poussières de charbon accumulées se soulèvent et prennent feu. De proche en proche, d'autres poussières vont s'allumer et s'autoalimenter. La flamme parcourt les galeries de la fosse n° 3 puis celles de la fosse n° 2. Avançant à plus de 1 000 km/h, elle gagne par une longue communication les travaux de la fosse n°4. Sur le point de s'éteindre, la flamme repart à nouveau là où elle trouve de l'oxygène et des poussières et finit par ravager les chantiers de la fosse n°4. En quelques secondes, elle a balayé 110 kilomètres de galeries.

Les mineurs à la descente le 10 mars 1906, dessin de Grandjouan. © CHM

110 Lecoeuvre est le nom des deux frères qui travaillaient dans cette voie au moment de la catastrophe.

La catastrophe est assurément due à un « *coup de poussières* » mais dont la mise à feu reste hypothétique. Au lendemain de l'évènement, plusieurs rapports administratifs ont été rédigés, dont un fait figure de référence. Le compte rendu que publie Charles Heurteau[111] en 1907, dans les Annales des mines, est fondé sur un examen systématique et minutieux des galeries sinistrées. Il y présente scrupuleusement toutes les hypothèses sur les origines de l'explosion, sans en privilégier une seule puisqu'il n'a aucune certitude, mais les ingénieurs d'Etat ont l'intime conviction que le grisou a joué un rôle dans le déclenchement de la catastrophe.

En quelques secondes, la flamme parcourt 110 kilomètres de galeries. © CHM

C'est dans une voie de la veine Joséphine, la voie Lecoeuvre, sorte de double cul-de-sac de 200 mètres de long, située au Nord de la fosse n°3, que s'est produite la mise à feu initiale. La lampe à flamme nue ne dégageait pas assez de chaleur pour enflammer facilement et à grande échelle des poussières de charbon et les explosifs utilisés à l'époque, offrant de bonnes conditions de sécurité, ont également été rapidement écartés. Sans qu'il y ait de certitude absolue, il semble que ce soit bel et bien l'inflammation d'une poche de grisou qui a déterminé celle des poussières qui recouvraient la voie Lecoeuvre. Toujours selon le rapport Heurteau, celles-ci étaient « spécialement fines et abondantes », en raison de l'emploi de la haveuse Sullivan dont la présence dans la voie est sans aucun doute attestée.

L'inflammation de poussières ne constituait pas une nouveauté aux Mines de Courrières mais le 10 mars 1906, elle ne se heurte à aucun obstacle susceptible d'en briser la dynamique. La combustion des premières poussières, en suspension dans l'air, a donné naissance à un grand volume de gaz brûlants.

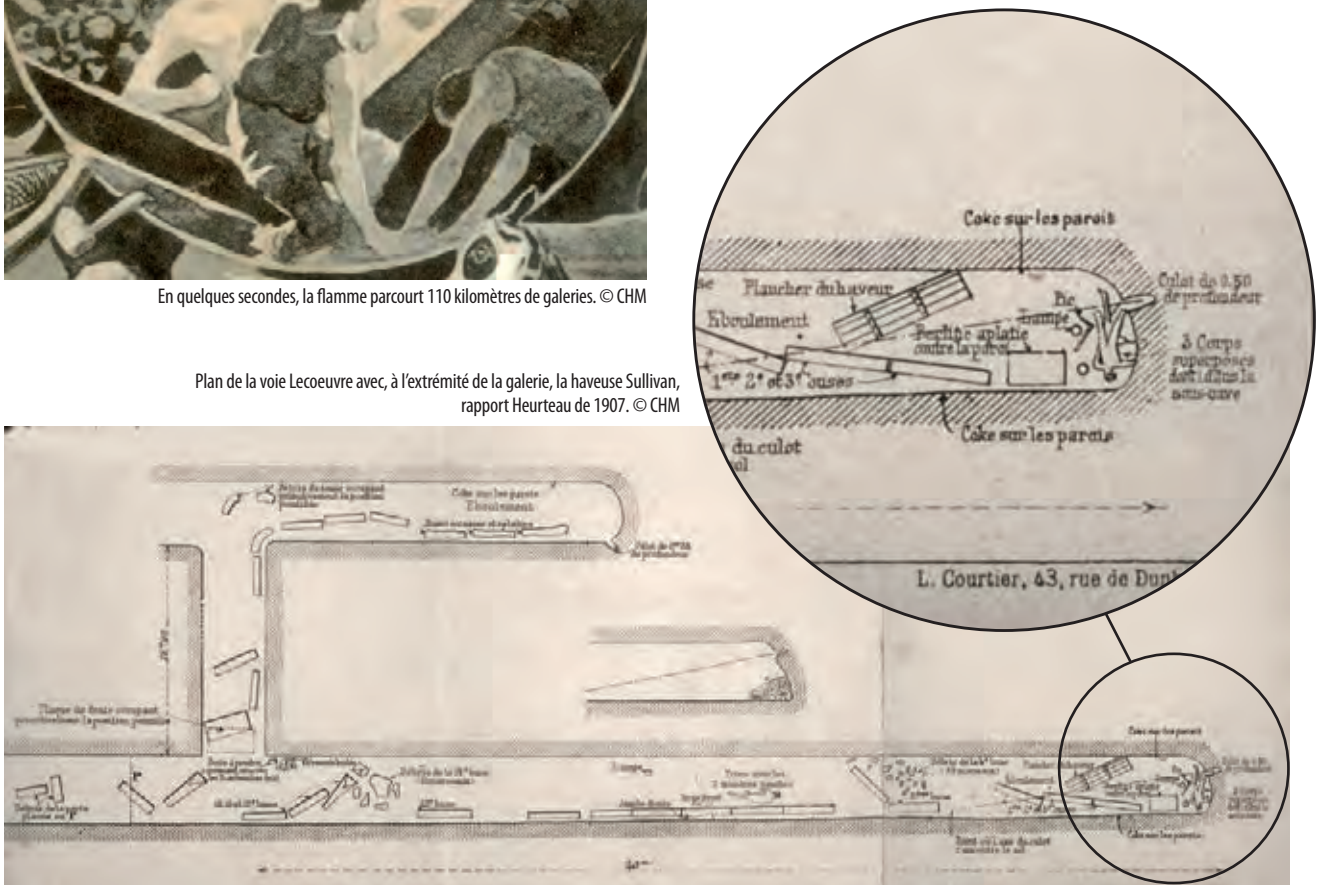

Plan de la voie Lecoeuvre avec, à l'extrémité de la galerie, la haveuse Sullivan, rapport Heurteau de 1907. © CHM

111 Ingénieur ordinaire des mines pour l'Arrondissement d'Arras, il est chargé du contrôle des travaux de la Compagnie des Mines de Courrières. L'enquête qu'il a entreprise au lendemain de la catastrophe et dont il a publié le compte rendu, l'a conduit à fréquenter assidûment les galeries ravagées par la catastrophe.

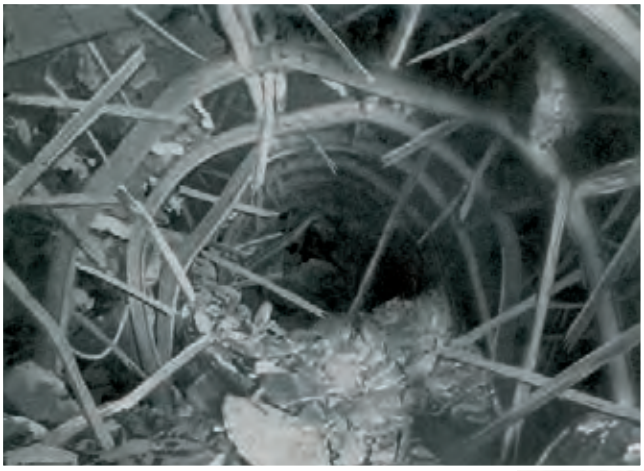

Etat d'une galerie après le coup de poussières et l'incendie. © CHM

Leur brusque expansion a provoqué un souffle puissant qui a soulevé des poussières déposées sur le sol ou sur les parois des galeries, qui se sont allumées à leur tour et ont relancé la chasse de gaz incandescents. La flamme, d'une violence inouïe, a progressé sans entrave dans les galeries fréquentées, notamment celles où le roulage du charbon dans des berlines avait pu déposer une quantité significative de poussières, et s'est arrêtée là où l'humidité du sol a empêché les poussières de se soulever.

Découverte des victimes dans les galeries. © CHM

Entre les fosses n°2 et n°3, la flamme a tué instantanément la plupart des ouvriers qui travaillaient : ils ont été brûlés, balayés par le souffle de l'explosion ; d'autres ont été victimes des objets projetés sur eux (éléments de boisage, outils, berlines…) ou ont été eux-mêmes transformés en projectiles et sont venus s'écraser sur les parois des galeries ou sur le front de taille. Une fois la flamme passée, les galeries des trois fosses se sont emplies de fumée et de gaz : la majorité de ceux qui avaient échappé au souffle direct sont morts en raison de la raréfaction de l'oxygène ou sous l'effet des nuées de gaz toxiques qui se sont aussitôt mises à circuler dans les galeries épargnées par la flamme.

En surface, les premiers signes sont apparus à Méricourt, à la fosse n°3 où s'échappe une épaisse fumée. A la fosse n°2 de Billy-Montigny, un surveillant de l'accrochage, alarmé par la violente secousse qui l'a renversé et par l'irruption d'un nuage de fumée, donne l'alerte. A la fosse de Sallaumines, un nuage de poussières noires s'échappe également du puits n°4. Dans les cités minières, la nouvelle s'est propagée très vite. Près de 10 000 personnes, femmes, enfants, ouvriers, se retrouvent ainsi en quelques heures aux grilles des trois fosses et s'apprêtent à vivre une longue et pénible attente sous la pluie. Dans un désordre indescriptible, au fond comme au jour, survivants, témoins et sauveteurs improvisés se mettent en action, soit pour préserver leurs propres existences, soit pour sauver celles des autres.

La foule se précipite aux grilles des trois fosses, dessin de Grandjouan. © CHM

L'attente des familles devant les carreaux. © CHM

Les secours

Les premiers secours s'organisent avec l'aide des mineurs des autres fosses de la Compagnie et de mineurs des Compagnies voisines. Gustave Léon, ingénieur en chef du service des mines mène les opérations de sauvetage mais hésite sur la conduite à tenir. Les cadres et directeurs de la Société des Mines de Lens se sont immédiatement rendus sur les fosses sinistrées afin d'apporter leurs concours. Elie Reumaux, directeur général de Lens, se déplace à la fosse n°3 de Méricourt dont l'unique puits a été complètement soufflé par l'explosion : planches, poutres et éléments du guidage de la cage se sont effondrés en un amas inextricable. De même, le puits n°2 de Billy-Montigny est parfaitement inaccessible.

Mineurs à la recherche de leurs compagnons. © CHM

A la fosse n°4, seul puits permettant le sauvetage, les ingénieurs Laffite et Dinoire de Lens sont, aux côtés des ingénieurs de Courrières, parmi les premiers à descendre dans les galeries. Outre ceux de la Compagnie, les personnels médicaux des Compagnies de Lens, de Liévin ou de Dourges affluent, organisent les infirmeries et se préparent à soigner les éventuels survivants.

Organisation des secours sur les carreaux de fosse. © CHM

Les mineurs sauveteurs pénétrant dans les galeries. © CHM

Remontant par leurs propres moyens, par les échelles, les premiers survivants apparaissent au jour. Mais, au fond, les chantiers sont complètements détruits, les soutènements ont été balayés par l'explosion et en l'absence d'appareils respiratoires, l'air vicié rend la progression des sauveteurs pénible. Ces derniers parviennent parfois à sauver des groupes de survivants mais ils retrouvent surtout beaucoup de cadavres. A la fosse n°3, l'ingénieur en chef Gustave Léon ordonne des travaux de désobstruction du puits à partir d'un tonneau suspendu dans le vide. Cinq à six ouvriers indemnes qui attendaient au sommet d'un treuil sont hissés jusqu'au jour et une vingtaine d'autres, à demi-asphyxiés, sont roulés dans des berlines jusqu'au puits avant d'être remontés par tonneau.

Les premiers secours se déroulent dans un véritable chaos. Peu d'hommes sont remontés vivants, dessin de C.Bombled. © CHM

Un groupe de sauveteurs à la fosse n°2 à Sallaumines. © CHM

La remonte des corps. © CHM

Mais les opérations de sauvetage qui s'enchainent toute la journée du 10 mars sont laborieuses et le nombre de survivants s'amenuise au fur et à mesure que le temps passe. La direction de la Compagnie commence à annoncer les premiers décomptes. A la fosse n°2 de Billy-Montigny, sur les 500 ouvriers descendus, 388 seraient remontés. A la fosse n°3 de Méricourt, seuls 13 hommes sur les 443 descendus sont parvenus à la surface. A la fosse n°4 de Sallaumines, 125 mineurs avaient été évacués peu avant l'explosion pour un travail urgent. Sur les 727 mineurs restants, 40 mineurs sains et saufs et 10 blessés ont été remontés. Plus de 1 200 mineurs sont encore au fond.

Pourtant, en fin d'après-midi, plus aucun survivant ou blessé n'est remonté et les ingénieurs cherchent à mettre fin aux opérations de sauvetage. Contre l'avis des ingénieurs d'Etat et de la Compagnie, certains tentent des gestes héroïques, comme Pierre Simon dit « Ricq », délégué mineur de la fosse n°3, qui, accompagné de trois personnes, sauve un groupe de dix-sept hommes.

Le mineur Pierre Simon dit « Ricq » qui, contre l'avis des ingénieurs, est redescendu au fond des galeries de la fosse n°3 et a sauvé 17 hommes. © CHM

Les opérations continuent le 11 mars mais ce sont essentiellement des corps qui sont remontés : ils sont ensuite entreposés dans les ateliers ou les magasins situés sur les carreaux. Au fond, plus aucun sauveteur n'entend le moindre appel de survivant.

Pour contenir les foules grandissantes qui attendent des nouvelles aux grilles des fosses et qui souhaitent identifier les corps, la Compagnie avait fait appel aux troupes dès le 10 mars au soir : 200 hommes du troisième Génie, 150 gendarmes et un bataillon d'infanterie assurent le service d'ordre sur les lieux des drames. Lorsqu'elle prend la décision de suspendre provisoirement le sauvetage le soir du 11 mars, les familles manifestent fortement leur mécontentement.

Sur intervention du Préfet, les grilles sont enfin ouvertes le lundi 12 mars.

Les corps entreposés dans des bâtiments sur les carreaux. © CHM

Gendarmes et bataillons d'infanterie devant la fosse n°4 à Sallaumines. © CHM

Les troupes contenant les foules le 11 mars 1906. © CHM

La reconnaissances des victimes par les familles commence le 12 mars. © CHM

Sauveteurs français et allemands le 12 mars 1906 sur les lieux de la catastrophe. © CHM

Le même jour, de nouveaux renforts arrivent : des sapeurs-pompiers viennent de Paris mais, c'est surtout la présence de sauveteurs allemands venus de la Ruhr et munis des appareils respiratoires les plus modernes qui crée la surprise.

Arrivée des sauveteurs allemands à Billy-Montigny. © CHM

Lundi 12 mars, vers 15heures, un groupe de 25 sauveteurs allemands arrive à la gare de Billy-Montigny : ils appartiennent aux mines Shamrock de Herne et Rheinelbe de Gelsenkirchen, dans la Ruhr d'où ils sont partis dans la soirée du dimanche 11 mars. Ce sont des hommes rompus aux exercices de sauvetage et munis d'appareils respiratoires autonomes mis au point sous la direction de Georg Albrecht Meyer, directeur de Shamrock. C'est le Bergmeister Engel qui a pris l'initiative de leur venue sur les lieux du drame et qui a vaincu les réticences qu'on lui opposait en Allemagne. C'est lui qui a fait jouer ses contacts en France pour obtenir, par le truchement de Louis Mercier, directeur des Mines de Béthune, l'accord de la Compagnie de Courrières.

L'extrême professionnalisme de ce groupe lui a permis d'étudier, durant la nuit passée dans le train, les plans des fosses de Courrières disponibles dans la Ruhr ainsi que les premiers comptes rendus de la catastrophe par la presse. Dès la fin de la journée du 12, les sauveteurs allemands sont au fond de la fosse 2 où ils jouent un rôle d'éclaireurs dans la reconnaissance des galeries sinistrées où persiste le danger des gaz toxiques. Leur présence contribue à galvaniser des sauveteurs français qui, presque tous, leur accordent une reconnaissance fraternelle. Leur aide a d'abord un impact psychologique. Même si elle résulte d'un geste spontané, avant tout de l'initiative d'Engel, leur présence revêt une immense portée, au lendemain d'une nouvelle crise diplomatique qui a vu la France et l'Allemagne s'affronter à propos du Maroc. Malheureusement, au même titre que les pompiers parisiens, les sauveteurs allemands ne sont employés dans les jours qui suivent qu'à relever les morts dans des conditions extrêmement pénibles.

Appareil respiratoire d'un sauveteur allemand. © CHM

Les sauveteurs allemands par Steinlein avec pour titre « *l'Humanité n'a pas de patrie* ». © CHM

Un des cortèges funèbres du 13 mars 1906. © CHM

Dès le 13 mars, sous une violente tempête de neige, les premières obsèques de 90 mineurs ont lieu dans les communes de Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines. Les familles qui ont reconnu le corps d'un de leurs membres procèdent à des funérailles privées. En revanche, à 11 heures, 15 000 personnes accompagnent au lieu-dit « Corons de Méricourt » 18 mineurs qui n'ont pas été reconnus par leurs proches pour être enterrés dans une fosse commune dite le « Silo ».

Fosse commune de Méricourt. © CHM

Lors des discours officiels prononcés par des représentants de l'Etat et par Auguste Lavaurs (directeur de la Compagnie des Mines de Courrières), l'assistance présente conspue les représentants de la Compagnie au cri de *« A bas les assassins ! »*.

La foule dénonce également violemment le capitalisme et attaque l'Administration des Mines. A l'issue des obsèques de Billy-Montigny, une manifestation s'organise spontanément : des drapeaux rouges apparaissent à la tête du cortège et certains sont mêmes plantés sur la tombe des victimes. A la stupeur des premiers instants succède une véritable explosion de colère qui annonce une crise sociale sans précédent dans le Bassin minier.

Auguste Lavaurs, directeur de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

Dessin de Frank Kupka illustrant la remontée des rescapés pour l'Illustration du 7 avril 1906. © CHM

Les jours suivants, les descentes au fond continuent mais pour tous, il ne s'agit plus de sauver des mineurs : il faut remonter les corps, déblayer les galeries, stopper les incendies. Pourtant, tous les mineurs ne sont pas morts. Vers le 20 mars, depuis 10 jours, des hommes luttent pour survivre dans le noir contre la peur et la faim. Ils sont divisés en deux groupes. Le premier composé de 10 hommes est conduit par Charles Pruvost. Ils empruntent une longue communication qui doit les mener vers la fosse n°2. Alors qu'ils se trouvent à proximité immédiate des sauveteurs, ils croient s'être égarés et rebroussent chemin vers la fosse n°3. Revenus à l'accrochage, ils appellent dans le puits : d'autres survivants leur répondent. Les deux groupes se rejoignent et Charles Pruvost retrouve miraculeusement son fils de 15 ans, Anselme.

Mettant en commun leurs connaissances des galeries, les 13 hommes n'hésitent plus guère sur la marche à suivre. Sans le savoir, ils s'avancent sur le chemin qu'avaient emprunté les derniers sauveteurs au soir du 10 mars.

Le Silo de Méricourt. © CHM

Les rescapés de Courrières. © CHM

Signature des survivants sur un monument commémoratif à Sallaumines. © CHM

Par la veine Julie, ils se laissent glisser dans un plan incliné, pour se retrouver à l'étage 306. Les berlines abandonnées qu'ils rencontrent sont bien celles de la fosse n°2. Quand ils débouchent dans la galerie, leur apparition fait sensation auprès des sauveteurs. Le 30 mars 1906, à 8h00 du matin, après 3 semaines d'errance et de souffrances, les 13 ouvriers remontent au jour par le puits de la fosse n°2. Leur histoire fait le tour de l'Europe.

Auguste Berthon, le dernier survivant, remonté 25 jours après la catastrophe. © CHM

Cinq jours plus tard, le 4 avril, un 14e survivant, Auguste Berthon, est retrouvé dans les travaux de la fosse n°4 à Sallaumines. Il a erré seul pendant 25 jours, se nourrissant des repas trouvés sur les cadavres et de l'avoine réservé aux chevaux. Trois semaines après la catastrophe, l'existence de survivants est un véritable désaveu des responsables de la Compagnie et attise davantage la colère des mineurs.

Au total, la Catastrophe des Mines de Courrières a causé la mort de 1 099 mineurs, plongeant dans le désarroi 562 veuves et 1 133 orphelins. Dès le 10 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Les messages de sympathie arrivent de toutes parts. Ainsi les Rois d'Italie et du Portugal transmettent leurs condoléances au Président de la République.

Une veuve de Courrières. © CHM

En France, la Chambre des Députés vote un secours exceptionnel de 500 000 francs.

La presse se mobilise pour collecter des fonds et les communes touchées recueillent des dons pour ériger des monuments commémoratifs. Ces collectes ont permis de recueillir environ six millions de francs afin de venir en aide aux familles éprouvées par la Catastrophe. La Compagnie des Mines de Courrières a de même distribué, en 1906, plus de deux millions cent mille francs au titre des rentes.

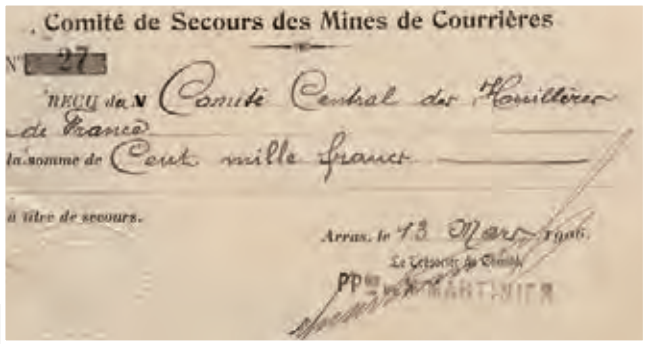
Comité de Secours des Mines de Courrières

N° 27

RECU du N Comité Central des Houillères de France

la somme de Cent mille francs

à titre de secours.

Arras, le 13 Mars 1906.

Le Trésorier du Comité

PP. MARTINIER

Don de 100 000 francs du Comité National des Houillères de France le 13 mars 1906. © CHM

Fête de bienfaisance pour les victimes de la catastrophe de Courrières. © CHM

Monument commémoratif « le Silo de Méricourt ». © CHM

Monument commémoratif de Sallaumines. © CHM

Détail du monument commémoratif de Billy-Montigny. © CHM

Les grèves

Le début des grèves, 4 jours après la Catastrophe de Courrières. © CHM

La grève est déclarée, quatre jours après la Catastrophe, le 14 mars : les mineurs des Compagnies des Mines d'Ostricourt, de Dourges et dans une fosse de Courrières cessent de descendre. En moins d'une semaine, la grève se diffuse dans toutes les mines du Nord et du Pas-de-Calais : les Compagnies de Liévin, Carvin et de l'Escarpelle entrent en grève le 15 mars ; le 16, ce sont les Compagnies de Lens, Béthune, Drocourt et Meurchin. A Aniche, les mineurs cessent de descendre le 19 mars et, le 21 mars, Anzin suit le mouvement.

Le fondement de la grève de 1906 est double : il s'agit d'abord d'une opposition entre les ouvriers et les Compagnies mais le mouvement est également l'occasion d'un conflit ouvert entre deux syndicats de mineurs, le « vieux » syndicat présidé par Emile Basly[112], Député mineur et Arthur Lamendin, secrétaire et également Député - mineur, et le « jeune » syndicat dirigé par Benoit Broutchoux[113], agitateur de Montceau-les-Mines, renvoyé pour fait de grève en 1902 par la Société des Mines de Lens. Tandis que le vieux syndicat, riche d'une dizaine de milliers d'adhérents, prône la négociation de compromis avec le patronat et l'intervention de l'Etat pour la mise en place d'une législation sociale propre aux mineurs, le jeune syndicat, de tendance anarchiste et recueillant 300 à 400 adhérents, défend l'action directe.

Emile Basly, 1854-1928. CHM

Benoit Broutchoux, 1879-1944 (au centre, premier plan).CHM

112 Ancien mineur à Denain, il est l'une des figures emblématiques du syndicalisme dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais. Renvoyé de la Compagnie des Mines d'Anzin pour fait de grèves vers 1880, il tient alors un estaminet, « Au 19e siècle », qui accueille de nombreuses réunions syndicales. Sa carrière politique démarre en 1884 lors de la grande grève d'Anzin en s'imposant porte-parole des mineurs en lutte. Elu une première fois député en 1885 puis perdant son siège, il devient dirigeant du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Réélu député en 1891, il devient maire de Lens en 1900, poste qu'il garde jusqu'à sa mort en 1928.

113 Ancien mineur à Montceau-les-Mines, il est embauché à la Compagnie des Mines d'Auchel en 1902. Il fonde la même année « le Jeune Syndicat des Mineurs » en opposition au « Vieux Syndicat » de Basly. Incarcéré lors des grèves de 1906, il tient par la suite un estaminet à Lens où il encourage les grèves de mineurs. Il se retire de la vie syndicale en 1938.

Grève à Lens en mars 1906. © CHM

Le Président de la République Georges Clemenceau à Lens le 17 mars. © CHM

Les grèves de 1906 sont des grèves violentes et virulentes. Du 14 au 20 mars, le vieux syndicat tente d'enrayer le mouvement en négociant avec le patronat, en sollicitant l'arbitrage de l'Etat et en organisant des réunions quotidiennes. L'essentiel des revendications porte sur des questions salariales et sur les droits des veuves et des pensionnés à garder leurs logements dans les cités minières. Il n'y a aucune revendication concernant les questions de sécurité des mineurs. Mais la hâte avec laquelle le vieux syndicat cherche à mettre fin à la grève provoque l'incompréhension et la colère d'une partie de sa base. Les revendications du jeune syndicat portent sur la réduction du temps de travail à 8 heures par jour et un salaire de 8 francs par jour. Les ralliements au jeune syndicat se multiplient. Le Ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau, promet dans un premier temps de ne pas envoyer de troupes si le calme se maintient. Le 17 mars, il se rend à Lens et rencontre le jeune syndicat mais sans aucune avancée.

Les Compagnies minières, montrées du doigt par l'opinion publique et inquiètes pour leurs résultats financiers, sont prêtes à négocier. La première rencontre avec le vieux syndicat le 18 mars à Paris se solde par un échec : les Compagnies ne proposent que 10% d'augmentation des salaires et refusent toute idée de salaire minimum. Le congrès du vieux syndicat du 20 mars à Lens est bouleversé par l'agitation des militants du jeune syndicat. Se sentant menacé, Emile Basly fait appel à la gendarmerie. Dans une atmosphère d'émeutes, Benoît Broutchoux est arrêté et emprisonné. Le jeune syndicat est décapité.

Agitation lors du Congrès de Lens le 20 mars 1906. © CHM

Arrestation de Benoit Broutchoux. © CHM

Arrivée de l'infanterie à Denain fin mars 2006. © CHM

Du 20 au 30 mars, la grève se radicalise. Fort des affrontements du 20 mars, Georges Clemenceau décide d'envoyer des troupes dans le Bassin minier : 5 000 hommes arrivent sur les carreaux. Les porions, les ingénieurs, les gardes et les ouvriers non-grévistes sont les cibles des attaques. Le 21 mars, suite aux propositions du patronat du 18 mars, la grève est reconduite. Emile Basly propose alors un référendum sur les propositions des Compagnies le 28 mars. Sur les 51 000 mineurs qui se sont exprimés, les 2/3 choisissent de poursuivre le mouvement.

Le 30 mars, jour où sont remontés les derniers survivants de la Catastrophe, marque le début de la radicalisation des violences. Les non-grévistes, les « jaunes », sont durement pris à partie : injures, crachats, jets de pierre.

Arrestation des auteurs présumés d'un attentat contre un surveillant des mines à Liévin. © CHM

Emile Basly s'adressant à la foule de grévistes en avril 1906. © CHM

Des incidents éclatent partout : explosions de cartouches de dynamite, pillages, sabotages de voies ferrées, combats de rue. En guise de protestation contre la domination patronale, certaines églises minières sont également dynamitées. Début avril, les agitations violentes s'étendent à tout le Bassin minier. Le 14 avril, un premier rapport d'enquête sur la Catastrophe disculpe les ingénieurs de toute faute dans les opérations de sauvetage. Le degré de violence s'accroît.

Arrivée des troupes militaires à Lens en avril 1906. © CHM

Arrestation d'émeutiers dans les corons en avril 1906. © CHM

Le 17 avril, 2 000 manifestants assiègent la gendarmerie de Lens pour obtenir la libération de 3 grévistes. Les troupes à cheval répliquent et les affrontements durent des heures. Le Préfet fait libérer les grévistes mais dépassés par les émeutes, les gendarmes et les soldats sont contraints de fuir. Le 20 avril, des barricades sont dressées dans les rues de Lens : l'armée doit faire face à de nombreux jets de pierre. Les troupes finissent par tirer mais en l'air. Le même jour, de violents affrontements se produisent également à Denain et à Wallers. Arrivé le 18 avril et soucieux de maintenir l'ordre, Georges Clemenceau met en place une véritable occupation militaire du Bassin minier : au total, 30 000 gendarmes et soldats mobilisés font face à 60 000 grévistes. Les militaires sont désormais autorisés à tirer et les arrestations de grévistes se multiplient : ceux-ci sont condamnés à des peines de prison. Un compromis avec les Compagnies est finalement trouvé le 28 avril et la reprise du travail est votée au sein du vieux syndicat. Dans le Pas-de-Calais, les salariés ont obtenu un gain salarial conséquent tandis que dans le Nord, pour les mineurs d'Anzin, la Compagnie a moins cédé. Aucune mesure n'est prise en faveur des conditions de travail. Le calme revient progressivement dans le Bassin : dans le Nord, la reprise du travail est totale le 2 mai ; dans le Pas-de-Calais, le mouvement s'éteint à Courrières le 7 mai. La grève a duré, selon les Compagnies, entre 40 et 50 jours.

Mineurs se rendant à la fosse n°3 à Méricourt le 10 mars 1906, dessin de Steinlein. © CHM

En mai 1907, au grand désarroi de la corporation minière, la Compagnie des Mines de Courrières sort totalement blanchie de la Catastrophe : le tribunal d'Arras a rendu une ordonnance de non-lieu confirmée le 24 juillet par la Cour d'Appel de Douai. Le juge d'instruction a considéré que, seule une explosion de gaz aurait engagé la responsabilité de la Compagnie. Dans une logique purement juridique, la Compagnie n'a contrevenu à aucune prescription visant à prévenir les inflammations de poussières puisqu'aucune prescription légale les concernant n'existait.

La coopération internationale européenne en matière de sécurité aux 19e et 20e siècles

Galerie d'essais à Liévin vers 1910. © CHM

La catastrophe de Courrières est une catastrophe médiatique et médiatisée. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un événement majeur en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, ce terrible évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer, partout en Europe et en Amérique du Nord, la recherche en matière de prévention des accidents.

EXPLOITATION ET RÉGLEMENTATION

DES

MINES A GRISOU

EN BELGIQUE, EN ANGLETERRE

ET EN ALLEMAGNE

Echanges de traités scientifiques en Europe, *Les mines de grisou en Belgique, en Angleterre et en Allemagne,* 1881. © Bnf

Dès le 19e siècle, les intérêts communs des ingénieurs de tous les pays face aux dangers de la mine ont amené à des échanges techniques visant à faire profiter réciproquement des progrès en matière de sécurité. Par exemple, la lampe Davy née en 1815 en Angleterre a été constamment modifiée et améliorée d'un bassin charbonnier à l'autre. En 1850, un coup de poussières en France suscite échanges et polémiques entre français, anglais et prussiens. En 1882, le rapport français sur les analyses des accidents par explosion est immédiatement diffusé en Belgique, en Prusse et en Angleterre. Partout en Europe, des « commissions Grisou » et des centres de recherche apparaissent. En Angleterre est créée en 1891 la Royal Commission on explosions from coaldust in mines. En Prusse, la galerie d'essais de Neunkirchen est créée par la Commission prussienne du grisou vers 1885, suivie par Gelsenkirchen en 1894. Celle de Frameries en Belgique est instituée en 1901. D'autres suivent en Grande-Bretagne (Woolwich).

Galerie d'essais de Frameries en Belgique vers 1900. © CHM

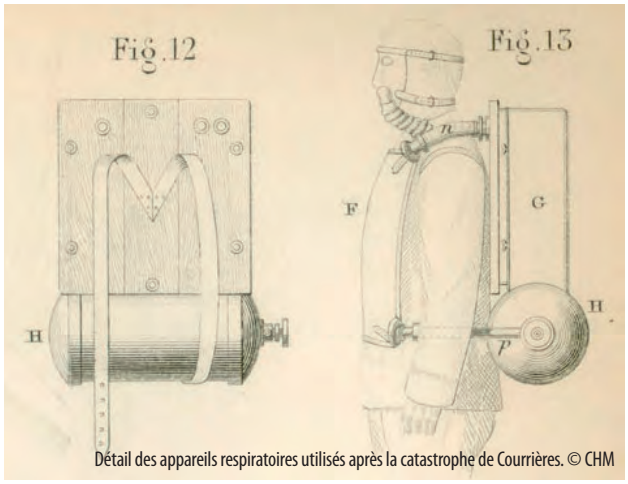

Détail des appareils respiratoires utilisés après la catastrophe de Courrières. © CHM

Avec la Catastrophe de Courrières de 1906, l'attention européenne et internationale s'est d'abord portée sur le système de sauvetage minier moderne que l'Allemagne avait mis en place de manière exemplaire depuis la fin du 19e siècle dans le Bassin de la Ruhr. Les systèmes nationaux se sont par la suite alignés sur le modèle allemand avec entre autres, la diffusion des appareils respiratoires autonomes Fenzy.

Démonstration d'un appareil respiratoire. © CHM

Au lendemain de l'accident, une commission anglaise mandatée en France par le Home Office arrive à la conclusion du coup de poussières. La catastrophe de Courrières est venue véritablement accélérer les expériences et les échanges de pratique en matière de sécurité. Des expérimentations avaient déjà été menées en Grande-Bretagne, en Belgique ou en Allemagne mais ces essais n'étaient menés que sur l'étude des explosifs de mine en milieux grisouteux (et non d'autres causes) et à une échelle réduite. C'est pourquoi, à la suite de la station d'essais de Liévin permettant d'étudier les risques liés à l'extraction et d'élaborer des systèmes de protection (1907), d'autres plateformes d'essais se mettent

en place : à Altsofts en Angleterre (1908), à Derne en Allemagne (1908), à Sesengottes en Autriche (1909), à Bruceton aux Etats-Unis (1910).

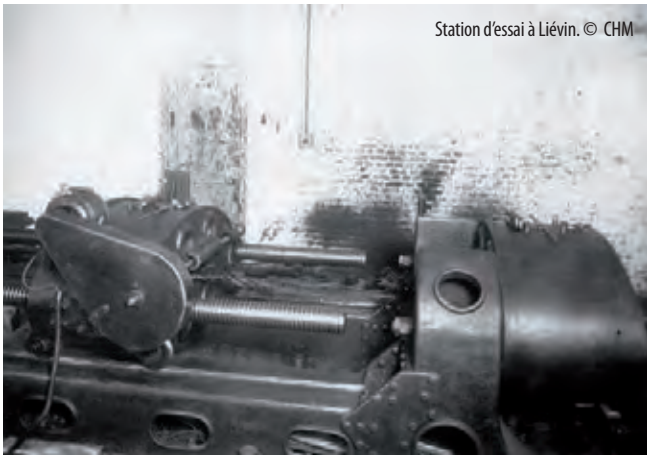

Station d'essai à Liévin. © CHM

Essai d'explosifs dans une station d'essai. © CHM

Sauveteurs à l'entraînement.© CHM

En 1912 se tient, à l'initiative du Bureau of Mines des Etats-Unis, une réunion internationale des directeurs d'instituts de recherche en sécurité minière à Pittsburgh. Ces réunions sont interrompues par la Première Guerre mondiale. Etienne Audibert, qui prend la direction du centre d'essai de Montluçon en 1921, favorise le développement de la coopération internationale et la dissémination des résultats issus des travaux réalisés à Montluçon et dans les centres équivalents dans le monde. Il relance même avec son homologue britannique les « Conférences internationales des directeurs de stations d'essais sur la sécurité dans les mines » qui ont lieu tous les deux ans. La première d'entre elles se tient en juillet 1931 à Buxton en Angleterre.

Laboratoire d'essais du grisou. © CHM

Si au début, ces conférences réunissent chercheurs d'Angleterre, de Belgique, de France, d'Allemagne et des Etats-Unis, elles s'élargissent progressivement à d'autres représentants tels la Pologne et l'Espagne, rejoints par la suite par l'Afrique du Sud et l'Australie et plus occasionnellement par la République Tchèque, l'Inde, la Russie, la Roumanie, la Bulgarie, le Japon, le Canada et la Chine. D'abord concentrées sur la question des explosions et des explosifs, les thématiques se sont élargies à la sécurité liée au développement de la mécanisation, d'une productivité accrue et des risques accidentels collectifs. Ces conférences sont encore d'actualité.

Equipe de sauveteurs en 1965. © CHM

Dans le cadre des institutions européennes et de la CECA sont étudiées la sécurité et l'hygiène dans les exploitations minières. L'institution européenne cherche à garantir une protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. En août 1956, la catastrophe de Marcinelle (Belgique) fait 262 victimes. Cette catastrophe est probablement due à un incendie provoqué par l'inflammation de l'huile dans une canalisation sous pression et un câble électrique. Suite à cet accident, en 1957, l'Organe Permanent pour la sécurité dans les mines de houille est créé au sein de la CECA.

Ses objectifs sont de suivre l'évolution de la sécurité et la salubrité dans les mines, favoriser les échanges utiles et les codes de bonne pratique (aérage, grisou, gaz des mines, électricité, facteurs humains de la sécurité, mécanisation, poussières, sauvetage, incendies et feux de mines). Les 207 recherches menées (à raison de 300 000 euros chacune) ont permis de progresser dans la connaissance des facteurs d'accident et de méthodes de prévention. L'Organe Permanent a disparu en 2003 et ses objectifs sont désormais repris par le Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail.

L'histoire de la sécurité dans les mines de charbon est ainsi caractérisée par un état de réflexion et d'échange permanent autour des techniques et des moyens de prévention des accidents dans les bassins miniers d'Europe et d'Amérique du Nord. Si les législations nationales ou locales, les modes d'exploitation et les politiques patronales ont différé d'un pays à l'autre, d'un bassin à l'autre, la question des techniques de sécurité a largement dépassé le cadre strict des frontières, parfois dans des contextes politiques difficiles. Cette histoire de l'évolution des techniques de sécurité est à l'origine d'une véritable culture industrielle et de connaissances en matière de risques et de prévention. Les moyens mis en œuvre ont d'abord évolué en fonction des transformations du système productif, de la multiplication des accidents survenus dans les mines et, par conséquent, des réponses scientifiques et techniques progressivement adoptées aux cours des 19e et 20e siècles.

À droite :
Affiche de sécurité sur les dangers du grisou, années 1970. © CHM

Ci-contre :
Affiche de sécurité contre les dangers des poussières de charbon, années 1970. © CHM

L'évolution de la législation sociale et de la sécurité minière
dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

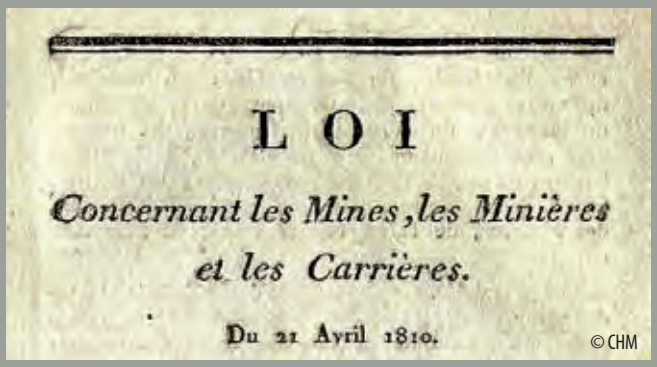
LOI
Concernant les Mines, les Minières et les Carrières.
Du 21 Avril 1810.
© CHM

1781 : création de l'Inspection des Mines.

1783 : création de l'Ecole des Mines.

1810 : loi impériale sur l'exploitation minière. L'Etat est propriétaire du sous-sol et s'octroie un droit de contrôle sur les exploitations.

1813 : décret renforçant l'interventionnisme de l'Etat en définissant les dispositions de police relatives aux mines.

1832 : en véritable pionnière, la Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés. Le logement, le chauffage gratuit, une aide à l'alimentation par le biais de coopérative, les différentes formes de secours améliorent progressivement l'état sanitaire des mineurs, les conditions de travail et par conséquent, la sécurité dans les mines.

1874 : la loi du 19 mai concernant la réglementation du travail dans les travaux souterrains représente un progrès majeur en matière de protection de l'enfance et de sécurité minière. Le travail au fond est interdit aux femmes, aux filles mineures et aux garçons de moins de douze ans. Les jeunes garçons de 12 à 16 ans ne sont pas autorisés à travailler plus de 8 heures par jour et sont affectés à des tâches jugées peu dangereuses (triage, chargement du minerai, manœuvres). Les emplois les plus risqués (abattage, forage et boisage) sont réservés aux hommes adultes qualifiés avec une bonne connaissance du travail et des dangers de la mine.

LÉGISLATION
SUR LE
TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES MANUFACTURES
RECUEIL DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES, LÉGISLATIFS ET STATISTIQUES RELATIFS A LA LOI DU 19 MAI 1874
© CHM

© CHM

1877 : une loi institue la « Commission Grisou ». Cette commission réalise des études et des expériences, encourage et récompense les efforts de sécurité dans les Compagnies minières. Premiers signes d'échanges avec d'autres pays européens, les spécialistes de la Commission vont consulter des responsables et des experts en Prusse et en Belgique afin de réaliser un premier rapport d'analyse. Ce rapport donne une série de recommandations en matière de lampes de sûreté, de poussières de houille, de ventilation, de composition chimique du grisou, d'appareils de sauvetage et de dispositions réglementaires.

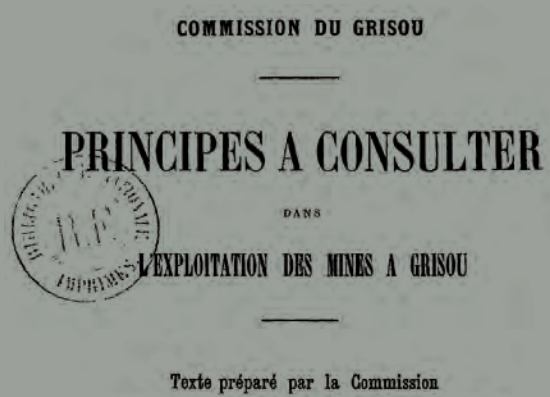
COMMISSION DU GRISOU
PRINCIPES A CONSULTER
DANS
L'EXPLOITATION DES MINES A GRISOU
Texte préparé par la Commission
pour être communiqué aux exploitants avant d'être adopté par elle.
© CHM

1890 : la loi du 8 juillet institue des délégués mineurs à la sécurité, élus pour trois ans directement par les ouvriers du fond. Ces ouvriers sont chargés de surveiller les travaux souterrains, les conditions de sécurité et d'hygiène et d'adresser des observations à l'administration des mines (signalement d'un danger, d'un incendie…). Outre cette veille de proximité lors des travaux du fond, cette loi marque en France les débuts de la représentation du personnel au sein de l'entreprise. Les délégués mineurs sont les prédécesseurs des délégués du personnel actuels.

Fosse RENARD N° 1
(LA CUVETTE)
CAMARADES !
Vous êtes appelés à nommer le DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1896, les Délégués à la sécurité des Ouvriers Mineurs.
Nous avons l'honneur de nous représenter à vos suffrages.
Ouvriers Mineurs, comme vous tous d'ailleurs, nous espérons que vous nous jugerez dignes de remplir cette mission et vous pouvez être assurés que toujours et dans tous les cas nous veillerons à votre sécurité dans les travaux.
LECLERCQ Louis
DÉLÉGUÉ MINEUR
BLOTTIAUX Julien
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

LOI
sur les Caisses de Secours
ET DE RETRAITES
des
OUVRIERS MINEURS
(Promulguée le 29 Juin 1894)

Tract électoral de délégués mineurs. © CHM

© CHM

1894 : la loi du 29 juin vient entériner les caisses de secours et de retraite pour les mineurs avec une indemnisation des mineurs blessés et le versement de pensions aux veuves et à leurs enfants. Cette loi est aujourd'hui toujours en vigueur en France.

1894 : une loi fait reculer à 13 ans l'interdiction au fond et étend les travaux les plus dangereux aux plus de 18 ans.

1895 : la Commission des règlements des mines élabore un « règlement-type » des mines qui ne paraît que sous la forme d'une circulaire. Ce règlement propose un certain nombre de prescriptions concernant le grisou, l'aérage, l'éclairage, explosifs. Néanmoins, il ne recommande pas l'arrosage systématique des galeries pour faire tomber les poussières de charbon. Ce règlement a fourni un modèle de règlement intérieur pour chaque exploitation.

1905 : la loi du 19 juin 1905 institue la journée de huit heures pour les mineurs employés à l'abattage (contre 10 heures auparavant).

1906 : un arrêté préfectoral oblige chaque exploitant à doubler tous leurs puits.

Emile BASLY
LA LOI DE HUIT HEURES
DANS LES MINES

© CHM

1908 : un arrêté ministériel oblige chaque exploitant à se munir de deux appareils de sauvetage par siège d'exploitation et la formation de 8 ouvriers au maniement des appareils.

Sauveteurs de la Société des Mines de Lens. © CHM

1907 : création de la station d'essais de Liévin. Composée, entre autres, d'une galerie d'essais de 300 mètres, d'un laboratoire de chimie et de pyrotechnie, elle a pour objectifs d'étudier l'inflammabilité et la propagation des poussières de charbon, la sûreté des explosifs, des lampes de sécurité, d'étudier les appareils de sauvetage et de mener des enquêtes à l'étranger.

1911 : un règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles est publié par décret du Président de la République. Contrairement au règlement de 1895, ce règlement est applicable à l'ensemble des exploitations minières et représente un progrès indiscutable pour la sécurité avec de nouvelles dispositions concernant les poussières, l'électricité, l'hygiène, l'aérage, l'éclairage, les explosifs, le grisou. Les lampes à feu nu sont interdites, les explosifs de sûreté sont devenus obligatoires et l'emploi des appareils respiratoires a été étendu à l'ensemble des fosses d'exploitation.

1919 : les conventions collectives fixent un salaire minimum garanti. Le salaire minimum permet aux ouvriers de diminuer les rythmes de travail au profit de leur sécurité. En outre, les mineurs bénéficient de soins médicaux gratuits, d'allocations familiales et d'assurance maladies.

1919 : la loi du 24 juin étend la journée de travail de 8 heures à l'ensemble des ouvriers de la mine.

1919 : la loi du 25 juillet oblige les jeunes de 14 à 18 ans à suivre, à raison de 150 heures par an, des cours gratuits d'enseignement théorique et général, dits « cours professionnels ».

1930 : des cours de perfectionnement pour les ouvriers sur le boisage et pour les surveillants sont obligatoires.

1946 : obtention du statut de mineur.

1947 : dans la continuité des travaux menés par les stations d'essais, est créé en 1947 le CERCHAR, Centre d'Etudes et de Recherches des Charbonnages de France. Aux études liées aux risques miniers sont désormais associées les études biologiques de la silicose menées par des biologistes, des médecins et des pharmaciens. Le CERCHAR est remplacé en 1990 par l'INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

Le C.E.R.C.H.A.R. © CHM

En France en 1834, 1 mineur sur 9 pouvait être tué au cours de sa vie professionnelle. En 1948, le risque a été réduit à 1 mineur sur 50. La grande mobilisation technique et humaine, les connaissances stimulées par les accidents et acquises par la recherche et l'évolution de la réglementation et de la législation notamment sociale ont permis une amélioration continue de la sécurité dans les mines.

© CHM

La silicose

Lutte incessante contre la Nature, le travail à la mine et les dangers qu'il suppose sont étroitement liés aux quatre éléments naturels : l'eau ; la terre, le feu et l'air. Sous la pression de l'eau, les parois des cuvelages de puits cèdent, menaçant les galeries d'inondation et les hommes de noyade. L'extraction dégage des gaz, parmi le plus célèbre le grisou, et le confinement des espaces de travail rendent l'air impropre à la respiration et menace d'asphyxie les mineurs. Le feu, susceptible de se déclarer à tout instant par la combustion du charbon, la flamme de la lampe à feu nu ou encore l'explosif, est également un danger omniprésent. De même, l'effondrement des galeries et les éboulements risquent d'ensevelir et d'écraser à tout instant les hommes. La moiteur, l'humidité et les variations de température entre les chantiers sont également à l'origine de maladies articulaires, intestinales et surtout respiratoires : bronchite, grippe, pneumonie. Mais au début du 20e siècle, la principale cause de mortalité des mineurs est liée à la silicose, forme de pneumoconiose causée par l'inhalation de poussières, en l'occurrence celles de la silice présente dans les roches. Autrefois appelée la « phtisie des mineurs », la silicose s'est accrue avec la mécanisation dans l'entre-deux-guerres : la généralisation de l'emploi du marteau-piqueur a favorisé la prolifération des poussières. Les cadences à outrance de la Bataille du charbon et les nouvelles techniques d'abatage au fond ont également contribué à la multiplication spectaculaire des cas de silicose.

Il a fallu attendre le 2 août 1945 pour que la silicose soit reconnue comme une maladie professionnelle. En 1949, à Sin-le-Noble (près de Douai), le Centre d'Etudes Médicales Minières, coordonne l'ensemble des actions de prévention, met au point des techniques nouvelles et assure les recherches sur la connaissance des pneumoconioses.

Exposition de radiographies en 1950. © CHM

En 1954, le dépistage est systématisé. Les Houillères mettent également en place un car radiologique qui, de siège en siège, sillonne le Bassin.

Radiographie au Centre d'études médicales minières de Sin-le-Noble. © CHM

Car de radiographie en 1972. © CHM

Pourtant, ces mesures apparaissent dérisoires. Les mineurs malades et leurs familles ont dû et doivent aujourd'hui encore se battre pour faire reconnaître la maladie, au prix de multiples visites médicales et de passages devant les experts pour estimer le taux de silicose donnant droit à une rente. De 1946 à 1990, 50 000 mineurs ont été sacrifiés. La silicose touche actuellement 12 000 personnes qui mènent un combat incessant contre la maladie qui les asphyxie un peu plus chaque jour.

Ernest Schaffner
(1901-1966)

En 1927, le docteur Ernest Schaffner, est chargé d'une mission à Lens pour évaluer les besoins de santé des « gueules noires ». Il est le premier à s'engager dans le dépistage, la prévention et le traitement de la silicose et à engager des recherches pionnières en matière de maladies respiratoires. Devenu spécialistes des maladies des mineurs, il organise des services de phtisiologie dans les caisses de secours des Mines de Lens, Carvin, Liévin, Courrières, Carvin, Dourges et Ostricourt. Il établit également une typologie des différents cas de silicose. Faisant passer des centaines de radioscopies par jour, il est atteint de radiodermite qui lui ronge les doigts de la main : il subira 17 interventions dont l'amputation de son bras gauche. Entré au conseil municipal de Lens en 1935, il est élu Maire de la ville en 1947. Tout en ne cessant pas ses recherches, il devient Conseiller Général du Pas-de-Calais en 1951 puis est élu Député en 1958, une charge qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1966. Par son engagement auprès des mineurs et son combat contre la silicose, Ernest Schaffner est l'un des grands hommes du Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Le docteur Schaffner après l'une des ses multiples opérations au bras en 1955.

2.b.1.4 La Première Guerre mondiale

Depuis les années 1860, les Compagnies du Bassin minier, celle de Lens à leur tête, connaissent une période de très grande prospérité mais quatre années de guerre et d'occupation vont laisser le Bassin dans un état de désastre.

Les opérations militaires

L'été 1914 voit se déclencher le premier conflit mondial. Après la mobilisation générale, le 1er août, et l'annonce de la guerre le 2, les événements s'accélèrent. L'invasion de la Belgique conduit le conflit aux portes du Bassin minier. Les troupes allemandes traversent la région et, le 6 septembre, Arras est occupée et pillée. Entre le 1er et le 26 octobre, la première bataille de l'Artois entre Lens et Arras met cette zone en première ligne. La ville de Lens est prise par les Allemands le 4 octobre. Une ligne de front traverse désormais la région de Lens qui devient le théâtre de combats acharnés : elle est fixée dans la concession des Mines de Lens, traversant les carreaux des fosses n°11 et n°16. Une guerre d'usure se met en place et les offensives menées par les Alliés en 1915 et 1916 font peu bouger le front.

Carte de la concession de Lens montrant les différents fronts entre 1914 et 1917. © CHM

Le journal Excelsior en septembre 1915. © CHM

La division du Bassin minier Nord-Pas de Calais par les lignes de front. © CHM

À l'Ouest, les Compagnies de Nœux, Bruay, Marles, La Clarence, Ligny-les-Aires et Ferfay se trouvent en zone arrière avec les forces alliées. Pour elles, après quelques semaines d'arrêt, la reprise du travail est impérative. Il faut produire du charbon pour les besoins du pays malgré les difficultés : manque de main-d'œuvre lié à la mobilisation mais aussi à l'acheminement des personnels et au problème du transport des marchandises du fait de la limitation du réseau ferroviaire.

De plus, le blocus imposé par la Grande-Bretagne en 1915 pour tenter d'asphyxier l'Allemagne accentue la pression sur le Bassin minier qui doit compenser l'arrêt des importations de charbon.

Pourtant, malgré cette situation exceptionnelle, les mines non-occupées assurent, malgré les bombardements continuels, une production record pour répondre aux besoins du pays et de l'armement. En novembre 1914, Raymond Poincaré, Président de la République française, vient en personne à Bruay demander aux directeurs des Compagnies d'intensifier la production et aux mineurs de se mobiliser pour le Pays.

En novembre 1914, le Président de la République, Raymond Poincarré, se rend à la fosse n°5bis de Bruay pour exhorter les mineurs à produire davantage dans l'effort de guerre. © CHM

Fosse n°3 de la Compagnie des Mines de Bruay. © CHM

Elles extraient des quantités de charbon considérables en exploitant les veines les plus riches et en augmentant les horaires de travail jusqu'à 9 heures hors descente et briquet. La production de Bruay passe de 2,7 millions de tonnes en 1913 à 3,15 millions de tonnes en 1915 et jusqu'à 4,5 millions de tonnes en 1917. Il en va de même pour les Compagnies de Nœux et de Marles. La population vivant à l'Est du Bassin minier est contrainte d'émigrer et s'enfuit en zone non-occupée. La ville d'Auchel passe de 14 000 à 25 000 habitants et Bruay-en-Artois double sa population passant de 25 000 à 50 000 habitants.

Tranchée britannique à Loos-en-Gohelle en 1915. © CHM

L'exil par Lucien Jonas. © CHM

Les fosses subissent des destructions dès 1914. © CHM

Au niveau de la ligne de front, les Compagnies de Lens, Liévin et quelques puits de la Compagnie de Béthune sont au cœur de la zone des combats, exposés aux mouvements des troupes et sous le feu de l'artillerie. Les fosses voisines du front sont détruites par les Allemands sous prétexte de précautions militaires. En 1914, les câbles sont coupés, les cages précipitées dans les puits, les machines détruites. Tous les moyens de communication entre le fond et la surface sont coupés. L'offensive franco-anglaise de septembre 1915 permet aux Alliés de faire avancer la ligne de front mais cette attaque entraîne immédiatement une riposte désastreuse pour les fosses : les Allemands provoquent l'inondation volontaire de l'ensemble des puits de cette zone et dynamitent systématiquement les installations de surface.

Sociétés	Circonscriptions	Nombre d'ouvriers 1914	1915	Différences en moins	o/o en moins
	Dutemple	418	153	260	63.
	Héris	515	174	341	66.2
	d'Arenberg	897	368	529	59.
	Renard	547	231	316	57.7
	Havelu	518	197	321	62.
	Lambrecht	511	181	330	64.6
	Paulx	592	205	387	65.3
	Saint-Mark	718	208	510	71.
	Casimir Perier-Ed. Agache	928	289	639	68.8
	d'Audiffret-Pasquier	532	205	327	61.4
Anzin	Bigniéres	468	255	213	45.5
	Bleuse-Borne	460	200	260	56.5
	La Grange	776	395	381	49.1
	Maurice Sabatier	217	150	67	48.
	Thiers	595	310	285	47.9
	Cuvinot	624	308	316	50.6
	Enclos	546	230	316	57.9
	Vieux-Condé	611	259	352	57.6
	Amaury	231	270	+ 49	+21.2
	Vedoux	1111	765	346	31.1
Crespin	Quiévrechain	420	60	360	85.7
Thivencelles	Soult	320	150	170	56.2
	Ste Pierre	370	160	210	56.7

Etat du personnel présent en 1914 et 1915 pour la Compagnie des Mines d'Anzin.© CHM

Laissez-passer de Louis Champy, directeur de la Compagnie des Mines d'Anzin. © CHM

Dans la « zone d'étape » (zone occupée par les Allemands) qui comprend toutes les Compagnies du Nord, les mines reprennent l'exploitation quelques semaines après le début de la guerre. Les conditions sont difficiles en période d'occupation et les ouvriers manquent. Une partie de la main-d'œuvre est sous les drapeaux, une autre a suivi l'exode des premiers jours. Les réquisitions sont importantes. La Bergverwaltung, section des mines de l'administration allemande, contrôle étroitement le fonctionnement des mines. Elle fait le lien entre les autorités militaires et les Compagnies, s'occupe de l'approvisionnement tandis que les responsables de l'exploitation, tel Louis Champy, de la Compagnie d'Anzin, restent le plus souvent à leur poste . Pourtant la production est en baisse de 24 à 35 % par rapport à 1913.

Au printemps 1916, les Allemands sont maîtres de 17 charbonnages.

En février 1917, les Allemands se replient sur la ligne fortifiée Hindenburg au Sud-Est d'Arras. La troisième bataille d'Artois, lancée par les Canadiens, en avril 1917, voit enfin l'évacuation de Lens par les Allemands mais les mines de Courrières et de Dourges sont pillées et détruites. Les fosses de Courrières sont à leur tour inondées. La grande offensive alliée du 21 juillet 1918 provoque la retraite des troupes allemandes et la libération de la région mais face à la défaite, les Allemands ont programmé la destruction de l'outil économique et de la Région. Tous les puits des Compagnies du Nord, l'Escarpelle, Aniche et Anzin sont méthodiquement détruits en quelques jours. Bâtiments des machines, batteries de chaudières, triages, cheminées, lavoirs, fours à coke sont dynamités.

Ruines de la fosse n°3 de la Société des Mines de Lens en 1918. © CHM

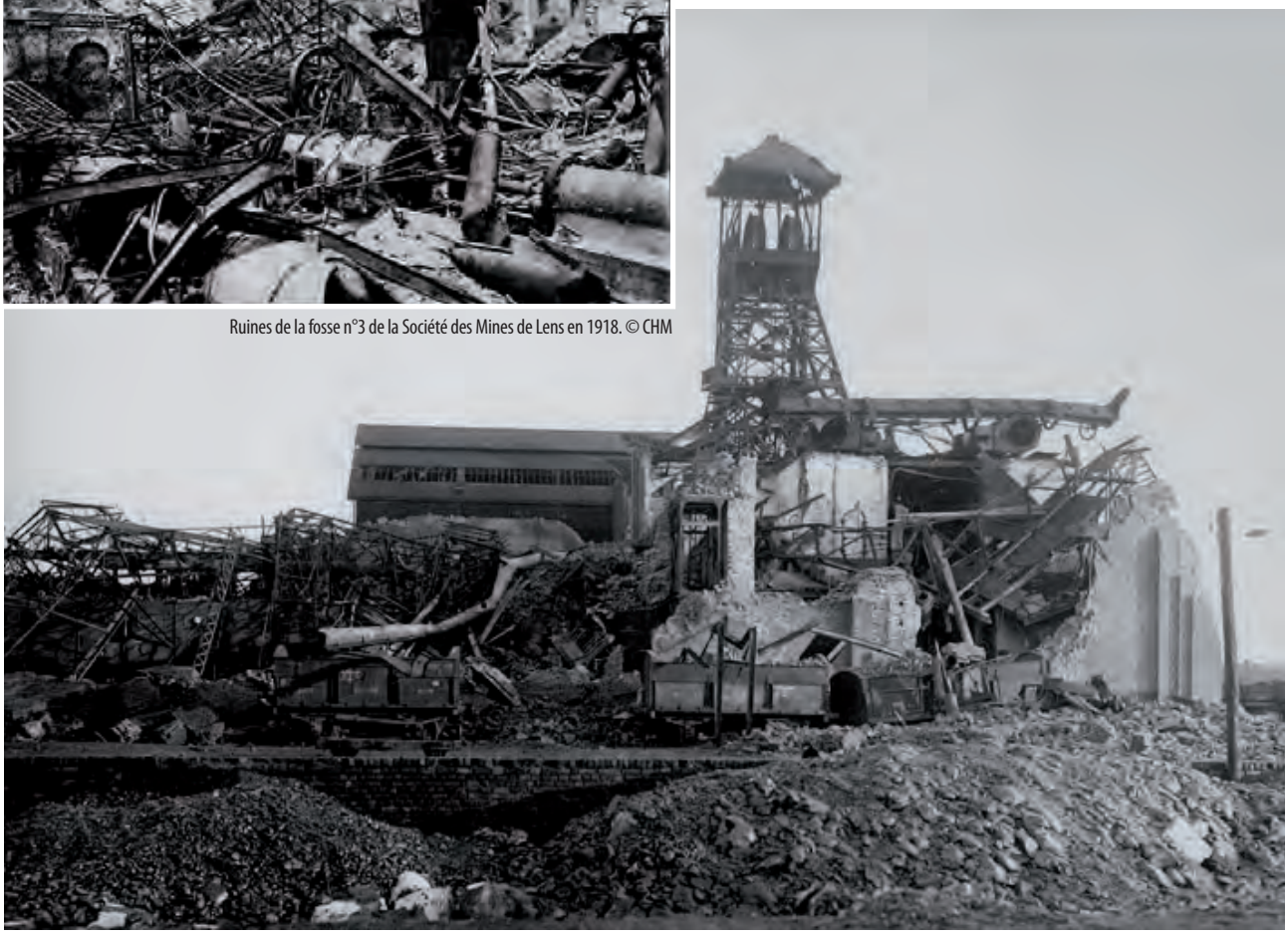

La fosse de Sessevalle de la Compagnie des Mines d'Aniche en octobre 1918. © CHM

Les bilans

La ville de Lens en 1918. © CHM

Monument commémoratif de la guerre 1914-1918 à Lens. © CAUE 62

Le bilan des destructions est dramatique : 103 sièges d'extraction comprenant 212 puits sont détruits, de nombreux cuvelages du Pas-de-Calais sont dynamités, 800 kilomètres de chemins de fer miniers sont inutilisables dont 103 ouvrages d'art, 110 millions de mètres^3 d'eau inondent les étages souterrains des mines, environ 2 000 kilomètres de galeries sont à rétablir. Les populations du Bassin minier doivent également supporter, après les pénuries de la guerre et la disparition de l'outil de travail, la destruction de leurs cités : 16 000 logements sont en ruines et un chiffre à peu près équivalent a été endommagé par les bombardements. Les villes de Liévin et de Lens, pilonnées pendant des mois par l'artillerie anglaise, sont rayées de la carte. Sur les 8 000 logements que possédait la ville de Lens, seules 33 maisons sont encore debout.

Médaille commémorative de la Compagnie des Mines de Béthune illustrant la destruction de ses charbonnages. © CHM

Le Bassin minier paie également un lourd tribut humain. La mobilisation a vu partir quantité d'hommes aux combats et beaucoup ne sont pas revenus : 14 % des mobilisés du Pas-de-Calais auraient été tués aux combats. De très nombreux civils ont également été tués lors de répressions comme à Vieux-Condé le 24 août 1914 où quinze civils sont tués par les soldats allemands, mais aussi sous les bombardements ou dans les incendies.

La fosse Dejardin de la Compagnie des Mines d'Aniche en 1918. © CHM

Le mémorial canadien de Vimy. © Ph. Dupuich

Le patrimoine minier et le patrimoine militaire

dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Déjà ravagé par les troupes autrichiennes lors des troubles révolutionnaires de 1793, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue un véritable enjeu économique dans le contexte des deux conflits qui ont secoué l'Europe et le Monde au cours du 20e siècle. Si en temps de paix, le charbon est le « pain de l'Industrie », ces épisodes au cours desquels le territoire a été soumis, en raison de sa valeur stratégique, à des actions militaires, expriment très clairement la manière dont le charbon devient l'outil fondamental de guerres devenues elles-mêmes industrielles.

Le patrimoine minier est indissociable du patrimoine militaire du Bassin du Nord-Pas de Calais. Durant les conflits, les chevalements ainsi que les alignements de corons ont constitué des points stratégiques pour l'emplacement des mitrailleuses. Les terrils étaient parmi les seuls points culminants permettant de surveiller et d'observer les opérations militaires et les mouvements des troupes.

Lors des conflits, le charbon est également investi d'une valeur symbolique : il devient patriotique et identitaire. Lors de la Première Guerre mondiale, l'acharnement dont font preuve les mineurs pour continuer à produire du charbon dans les territoires non-occupés en est un exemple frappant. Lorsque les troupes allemandes détruisent les installations d'extraction, ils ne détruisent pas seulement un des outils économiques de la France : en touchant les outils de travail, ils atteignent également l'identité et l'histoire du Bassin minier. La destruction des chevalements est à cet égard particulièrement révélatrice, à l'exemple du double chevalement monumental du puits n°15 de Lens - que les

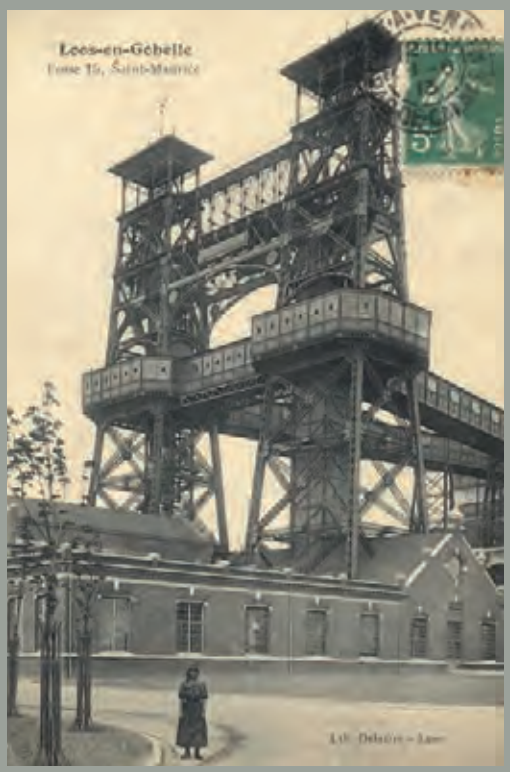

Le « *Tower bridge* », la fosse n°15-15 bis de la Société des Mines de Lens avant 1914. © CHM

soldats anglais présents sur le front de Lens ont surnommé « Tower Bridge » en référence à leur Tower Bridge national - et dont la disparition affecte profondément les troupes et la population.

Les paysages du Bassin minier sont aujourd'hui ponctués de très nombreux cimetières militaires. Si les Britanniques ont choisi de multiplier les lieux d'inhumation au plus près des champs de bataille, les Français et les Allemands ont fait le choix de vastes cimetières.

Ainsi la nécropole de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire, située en frange immédiate du Bassin minier, est, avec ses 40 000 soldats inhumés, la plus grande de France.

La fosse n°15-15 bis en 1918. © CHM

De même, dominant la Plaine de la Gohelle et offrant un panorama solennel sur le cœur du Bassin minier, le majestueux Mémorial de Vimy est dédié aux 66 000 soldats canadiens morts à l'occasion des deux grandes batailles de 1917 qui se sont déroulées sur la crête de Vimy.

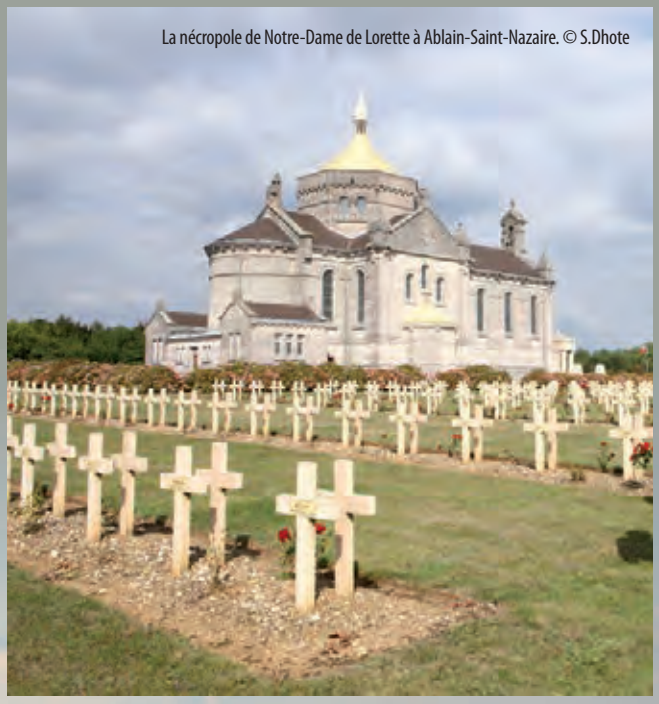

La nécropole de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire. © S.Dhote

/ Les terrils jumeaux de la fosse n°11-19 de la Société des Mines de Lens à Loos-en-Gohelle depuis le mémorial canadien de Vimy. © Ph.Dupuich

2.b.1.5 L'Entre-deux-guerres

La Reconstruction

© CHM

Dès 1915 déjà, devant la gravité de la situation et dès qu'ils se rendent compte des dommages causés sur les mines voisines du front – celles de Lens et de Liévin – le gouvernement français et les Compagnies examinent les dispositions à prendre pour les réparations. Le 5 mai 1917, elles constituent avec le Comité Central des Houillères de France, le Groupement des Houillères Victimes de l'Invasion, chargé d'étudier les problèmes de la reconstruction. Par l'intermédiaire des ingénieurs et des actionnaires qui se trouvent en France libre, des commandes de pompes de dénoyage et de treuils électriques sont passées à la fin de l'année 1917.

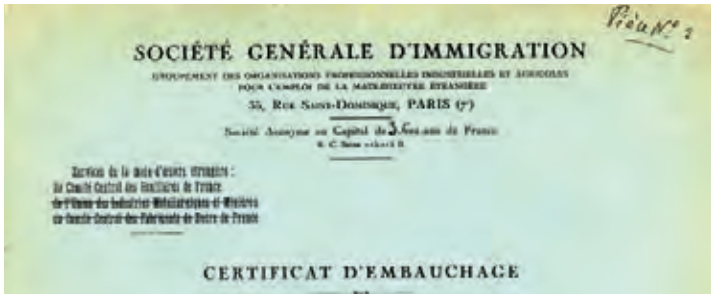
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMMIGRATION

GROUPEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES POUR L'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

55, Rue Saint-Dominique, PARIS (7e)

CERTIFICAT D'EMBAUCHAGE

Certificat d'embauchage de la main-d'œuvre étrangère, Comité Central des Houillères de France. © CHM

Le conflit laisse le Bassin minier dans un état désastreux : les installations sont détruites et la main-d'œuvre décimée. Pour compenser le manque de bras, la France se tourne vers la Pologne : en septembre 1919, une convention franco-polonaise est signée pour régir le recrutement de mineurs polonais. Il ne s'agit pas d'immigrations individuelles mais bel et bien d'arrivées en masse, constituant ainsi la plus grande expérience de recrutement collectif en France. De 1919 au début des années 1930, environ 200 000 Polonais arrivent dans le Nord-Pas de Calais. En 1931, 88% des Polonais présents dans le Pas-de-Calais sont mineurs.

Vue d'ensemble des installations pour la cimentation des puits de la fosse n°9-9bis de la Société des Mines de Lens en janvier 1920. © CHM

Sur le terrain, les premiers travaux concernent le déblaiement entrepris par les Compagnies avec les ouvriers présents. Des chevalements provisoires sont mis en place. La priorité est donnée dans un premier temps à la remise en état des réseaux ferrés et navigables nécessaires à l'acheminement des matériaux, des personnels, puis de la production. Si certaines Compagnies se contentent de reconstituer leurs installations à l'identique, nombreuses sont celles qui, au contraire, en profitent pour moderniser leurs équipements. Dans le Nord, la Compagnie d'Aniche conserve effectivement quelques installations à vapeur. À Anzin ou dans le Pas-de-Calais, ce sont surtout des machines d'extraction électriques qui seront mises en place. La Société électrique des Houillères du Pas-de-Calais est constituée en décembre 1917. Pour le Pas-de-Calais, la fourniture vient de la centrale de Bully-Grenay, dans un premier temps, en attendant la construction de celles de Dourges. Dans le Nord, à la fin de la reconstruction, chaque Compagnie dispose de sa centrale. Le coût de la reconstruction des Houillères avoisine les quatre milliards et demi de francs au titre des réparations. Les Compagnies ont à leur charge tous les frais annexes y compris ceux de l'habitat : près de 80 000 logements de très bonne qualité sont reconstruits.

Chevalement provisoire de la fosse n°14 de la Société des Mines de Lens en 1920. © CHM

Centrale électrique de la Compagnie des Mines de Courrières en 1922. © CHM

Reconstruction de la fosse n°13 de la Compagnie des Mines de Courrières. © CHM

En 1925, le Bassin minier est reconstruit et modernisé et reprend sa place de premier Bassin français.

Pour faire face à l'émergence de deux autres sources d'énergie alors en plein essor, pétrole et hydroélectricité, les Compagnies diversifient leurs débouchés. Elles développent ainsi des complexes chimiques et des cokeries permettant de valoriser les sous-produits de la distillation de la houille.

Fours à coke de la Compagnie des Mines d'Aniche. © CHM

Le gaz provenant de la carbonisation de la houille dans les fours à coke devient, à partir de 1925, l'élément privilégié d'une puissante industrie de synthèse, la carbochimie, dont le complexe de Mazingarbe, appartenant à la Compagnie des Mines de Béthune, est le berceau.

Finalement, la reconstruction des mines a été rapide : il n'a fallu que six ans aux Compagnies pour remettre le Bassin minier en état de fonctionnement. Tout a été mis en œuvre pour produire à nouveau ce charbon qui permet de faire tourner l'industrie et de chauffer les Français. La Compagnie de Courrières, pourtant durement touchée par la catastrophe de 1906 et par la guerre, est devenue, dès 1925, la plus importante Compagnie française. En 1930, le Nord-Pas de Calais atteint un niveau record avec une production de 35 millions de tonnes, soit près de 64 % de la production nationale.

Fosse Dechy de la Compagnie des Mines d'Aniche en 1920.© CHM

Recrutement de main-d'œuvre polonaise à la Société des Mines de Lens en 1930. © CHM

L'immigration dans le Nord-Pas de Calais

L'immigration a accompagné l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais et ses trois siècles d'activité. Ce sont des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes qui sont venus s'installer dans le Bassin et participer à l'exploitation minière. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord-Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique.

Les Belges Les Belges ont formé historiquement la première main-d'œuvre étrangère à venir travailler dans le Bassin minier. Au 18e siècle, les mines du Nord-Pas de Calais ont été mises en exploitation grâce à l'assistance technique de mineurs venus de la région de Charleroi et qui mettent en application leur savoir-faire dans une région où n'existe alors aucune culture minière. Dans la première moitié du 20e siècle, ce sont des Belges dans le besoin qui viennent travailler surtout à l'Est du Bassin minier (migrations pendulaires), constituant un appoint de main-d'œuvre pour les Compagnies.

Les Kabyles En 1906, la Compagnie des Mines de Courrières perd une partie non négligeable de sa main-d'œuvre après la Catastrophe. Pour combler ce déficit, elle prend la décision de recruter 900 ouvriers kabyles en Algérie, alors colonie française et d'autres Compagnies, comme celle d'Anzin, lui emboîtent le pas. En 1914, environ 1 500 Kabyles sont employés dans les mines du Nord-Pas de Calais. Les arrivées d'Algérie s'interrompent pendant la Grande Guerre, pour reprendre de manière plus ou moins régulière dans les années 1920 et 1930.

Affiche de sécurité en cinq langues, français, allemand, polonais, italien, arabe. © CHM

Contrat de travail pour ouvrier polonais.© CHM

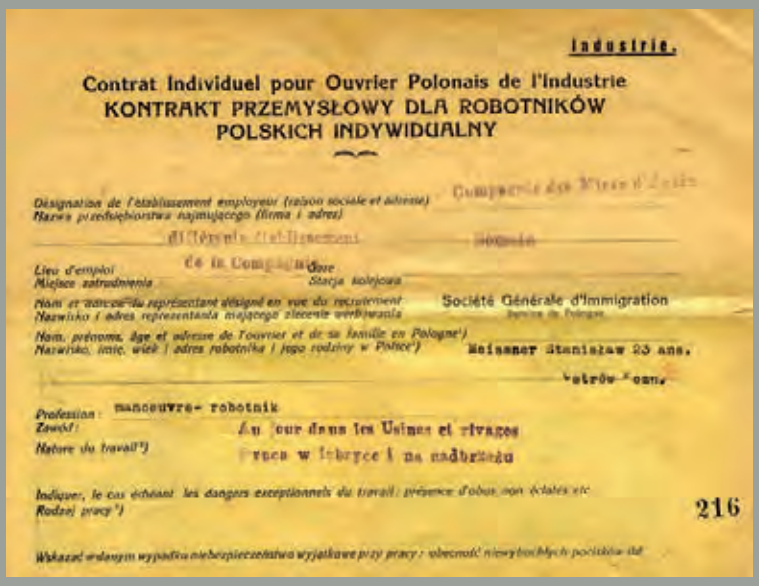

Industrie.

Contrat Individuel pour Ouvrier Polonais de l'Industrie
KONTRAKT PRZEMYSŁOWY DLA ROBOTNIKÓW POLSKICH INDYWIDUALNY

Désignation de l'établissement employeur (raison sociale et adresse)
Nazwa przedsiębiorstwa najmującego (firma i adres)

Lieu d'emploi
Miejsce zatrudnienia

Gare
Stacja kolejowa

Nom et adresse du représentant désigné en vue du recrutement
Nazwisko i adres reprezentanta mającego zlecenie werbowania

Société Générale d'Immigration

Nom, prénoms, âge et adresse de l'ouvrier et de sa famille en Pologne¹)
Nazwisko, imię, wiek i adres robotnika i jego rodziny w Polsce¹)

Meissner Stanisław 23 ans.

Profession : manoeuvre- robotnik
Zawód :

Nature du travail¹)
Rodzaj pracy¹)

Au four dans les Usines et rivages
Praca w fabryce i na nadbrzeżu

Indiquer, le cas échéant, les dangers exceptionnels du travail : présence d'obus non éclatés etc
Wskazać ewentualne wyjątkowe niebezpieczeństwa przy pracy : obecność niewybuchłych pocisków itd

216

Les Polonais Au début du 20e siècle, alors que l'extraction s'intensifie, les rendements diminuent. La législation impose en effet de substantielles réductions du temps de travail. Les Compagnies minières n'arrivent plus à recruter sur place. Fort des liens étroits qui unissent la France et la Pologne, le Prince polonais Witold Czartoryski, important actionnaire de la Compagnie des Mines d'Anzin, suggère à ses dirigeants de faire appel aux Polonais employés dans la Ruhr, originaires de Westphalie. Ce sont des ouvriers déjà formés au travail de la mine, et qui, arrivant en France sont déjà aptes à encadrer des ouvriers français ou polonais. Le recrutement s'organise. En 1909 et 1910, Barlin, Lallaing, Guesnain et Wallers sont les quatre premières communes du Bassin minier à accueillir les immigrants polonais, les « Westphaliens ». En 1912, ce sont près de 2 000 Polonais qui habitent dans le Bassin minier.

Après la Première Guerre mondiale, une convention franco-polonaise est signée pour régir le recrutement des mineurs polonais. La Société Générale d'Immigration, organisme privé regroupant les intérêts des milieux patronaux, assure l'organisation pratique. Des centres, installés dans les différentes régions polonaises, sélectionnent les candidats au départ en fonction de leur robustesse. Ce sont des milliers de personnes, qui chaque jour, se pressent devant leurs portes. Ils sont ensuite dirigés vers Myslowice en Haute-Silésie où ils signent leur contrat et prennent le train pour Toul en Lorraine. Ils sont ensuite répartis en fonction des besoins des entreprises françaises.

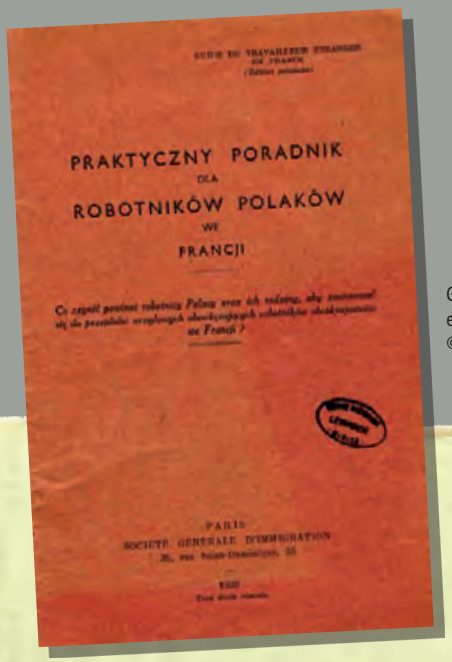

PRAKTYCZNY PORADNIK
DLA
ROBOTNIKÓW POLAKÓW
WE
FRANCJI

PARIS
SOCIETE GENERALE D'IMMIGRATION

Guide du travailleur en langue polonaise. © CHM

35

COMITÉ CENTRAL
DES
HOUILLÈRES DE FRANCE
DIRECTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE
SERVICE DE RÉPARTITION

ADRESSE POSTALE { COMITÉ DES HOUILLÈRES 6, RUE D'INGLEMUR TOUL (M.-&-M.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : MIGRAFRANS-TOUL
TÉLÉPHONE : TOUL 1.55 – 1-56

Jestèscie przeznaczeni do kopalni Węgla { ANZIN
Vous êtes affecté aux mines de charbon de

Stacja { SOMAIN
Gare

Département { NORD
Département

Jestèscie obowiazani stawić sie na dworcu kolejowem DZIS 24 NOV 193
WIECZOREM o 8 godzinie celem rozeslania was do miejsca przeznaczenia.

UWAGA !

1 Po otrzymaniu niniejszej Karty winniście się bezwłocznie stawić do ogledzin lekarskich.
2 Nie wolno oddalac się z oboru bez paszportu, Który zwrocony Kazdemu bedzie dzis wieczorem przy zbiurce.
3 PODKRESLA się iz miejsca przeznaczenia waszej pracy nie wolno SAMOWOLNIE zmieniac w przeciwnym razie traciole wszelkie prawa kontraktowe

Billet d'affectation à la Compagnie des Mines d'Anzin du Service de répartition du Comité Central des Houillères en 1930. © CHM

Mais la déception est cruelle pour le patronat français qui gardait en mémoire l'arrivée des « Westphaliens ». Pour eux, Polonais était synonyme de bon mineur et ils voient arriver des paysans sans qualification qui fuient la misère. Les recruteurs se tournent alors de nouveau vers les polonais installés dans la Ruhr. Les immigrants se voient offrir un contrat de travail d'un an, le voyage et un logement. Les Polonais « Westphaliens » bénéficient d'un avantage supplémentaire avec la prise en charge de leur mobilier.

Entre 1921 et 1938, 300 000 polonais viennent s'installer à Lens, Liévin, Dourges et Ostricourt, Bruay-La-Buissière, Marles-les-Mines. Dès les années 1920, les immigrés polonais, qui cultivent l'espoir du retour au pays, vont transformer les cités où ils vivent entre eux en autant de « Petites Pologne ». Les Polonais ouvrent des cours où les enfants apprennent la langue, la grammaire et l'histoire de leur pays d'origine. Des églises polonaises sont construites par les Compagnies qui font également venir des prêtres polonais pour satisfaire une pratique religieuse fervente. Les Polonais entendent préserver leur identité culturelle et créent d'innombrables associations sportives à travers lesquelles s'exprime la « Polonité » : « sokols», sociétés de gymnastique, des sociétés musicales, chorales, de musique ou d'art dramatique.

Une famille polonaise à la cité de la Chapelle à Oignies en 1925. © CHM

Sokol (association de gymnastes) à Montigny-en-Ostrevent dans les années 1930. © CHM

Chorale polonaise à Montigny-en-Ostrevent en 1927. © CHM

En 1924, ils transfèrent dans le Nord-Pas de Calais les deux grands quotidiens de langue polonaise fondés dans la Ruhr : Wiarus Polski (Brave polonais) et Narodowiec (le Nationaliste).

Outre l'énorme problème linguistique, cette multiplication d'associations religieuses, intellectuelles ou artistiques et à caractère patriotique, contribue à maintenir la culture d'origine et freine la fusion des immigrés avec la population d'accueil.

POLAK WE FRANCJI

LE POLONAIS EN FRANCE

NA SWIĘTA BOŻEGO NARODZENIA

Journal hebdomadaire *Le polonais en France*. © CHM

Eglise polonaise Saint-Stanislas de la cité Bruno à Dourges. © CHM

A partir de 1931, la crise économique touche le Bassin minier et les Compagnies renvoient sans ménagement des milliers d'émigrés condamnés au rapatriement forcé. Dans le Pas-de-Calais, la communauté polonaise perd un quart de ses effectifs et, dans le Nord, un cinquième.

Publicité d'un magasin de musique à Marles-les-Mines. © CHM

Après la Seconde Guerre mondiale, vient le temps des choix pour les Polonais : celui de répondre aux demandes du nouveau régime mis en place à Varsovie et d'aller reconstruire la Pologne ou rester en France et choisir l'intégration. En 4 mois en 1946 ce sont 3 600 mineurs et 9 400 femmes et enfants qui quittent la Région. Pour les mineurs qui font le choix de rester, l'avenir est désormais français et se place sur le mode de l'intégration à la société française. La seconde génération accède rapidement à la citoyenneté française. Plus que jamais, l'intégration se fait par le sport, tandis que les études mettent en marche l'ascenseur social. Aux côtés de l'école, le football, l'athlétisme, la boxe ou le cyclisme constituent les vecteurs classiques de l'intégration. Ainsi, de nombreux sportifs issus de l'immigration, polonais ou non, s'illustrent sur le plan national ou international, comme les footballeurs Stephan Dembiki, Raymond Kopa, Ladislas Smid ou l'athlète Michel Jazy. Le travail, comme leur implication dans les luttes minières, a également permis aux mineurs polonais de s'intégrer socialement et de se mélanger au reste de la population.

Raymond Kopa, de son vrai nom Kopaszewski, footballeur international français né en 1931 à Noeux-les-Mines. © CHM

Malgré des débuts difficiles, cette intégration est exemplaire. Elle s'est réalisée progressivement à travers différents moteurs que sont l'action syndicale, les associations et les générations (mariages mixtes). Les traditions et structures d'origine polonaise font désormais partie intégrante de la vie de tous, que cela soit à travers la gastronomie, les harmonies ou les associations de gymnastique. Aujourd'hui, 25 paroisses sont polonaises et 50 prêtres polonais continuent d'officier. Actuellement 500 000 personnes de la région Nord-Pas de Calais sont d'origine polonaise sur près de quatre millions.

Boulangerie polonaise à Denain dans les années 1930. © CHM

Guide du travailleur en langue italienne. © CHM

Une famille italienne à Sin-le-Noble en 1951. © CHM

Les Italiens Après la Première Guerre mondiale, des immigrés italiens arrivent dans le Bassin minier par le biais d'une convention franco-italienne (30 septembre 1919) mais c'est surtout dans les années 1945 et jusqu'en 1962, qu'ils arrivent les plus nombreux. L'immigration encadrée se fonde sur un accord signé entre la France et l'Italie en 1946. En échange de main-d'œuvre, la France fournit à l'Italie 150 kilos de charbon par jour et par homme devenu mineur. Pour atteindre le maximum de personnes, le recruteur dispose d'outils tels que des films de propagande montrant les cités minières, les installations et le matériel… Le candidat suit le parcours habituel de l'immigrant : visite médicale dans un des bureaux de l'Office National d'Immigration, signature du contrat de travail lui accordant le statut du mineur, nouvellement acquis par l'ensemble des mineurs français.

Il reçoit alors une prime à l'embauche et la certitude d'un logement. Ce sont principalement des Italiens du Sud, de Campanie, de Calabre, de Sicile et de Sardaigne qui arrivent dans le Bassin minier en raison d'une consigne non écrite donnée aux médecins recruteurs : privilégier les hommes de petite taille en raison de la faible épaisseur des veines. Nombreux sont ceux qui ont du mal à s'adapter au travail de la mine et ne terminent pas leur contrat de cinq ans. Les logements déçoivent : il s'agit de baraquements en bois ou en tôle rachetés à l'armée anglaise après la Seconde Guerre mondiale.

Visite de l'ambassadeur à Sin-le-Noble en 1951. © CHM

Les Italiens vont, tout comme les Polonais, chercher à maintenir leurs traditions. De nombreux cercles voient le jour où les hommes se regroupent pour jouer aux cartes, aux boules et parler du pays. La proximité du pays leur permet de rendre visite aux familles et de rapporter les produits propres à leur vie quotidienne. Les Italiens mettent en place des cours d'alphabétisation mais aussi un apprentissage de la langue et des colonies de vacances en Italie pour les enfants. Leurs pratiques religieuses sont également maintenues par des missions catholiques et les regroupements des communautés italiennes en paroisses ne sont pas rares dans le Bassin.

Chorale italienne à Roost-Warendin en 1958. © CHM

Les Algériens Après 1945, une nouvelle vague de main-d'œuvre originaire d'Algérie prend le chemin du Bassin minier. En 1952, ils sont à peu près 3 800. Comme au début du siècle, les migrants sont fréquemment originaires de Kabylie. Ils se voient offrir par les Houillères des camps d'hébergement auxquels ils préfèrent les cafés-hôtels tenus par des compatriotes. Ce sont souvent des hommes jeunes envoyés par leur famille pour assurer leur subsistance. Quand ils arrivent en famille, ils sont logés par les Houillères dans les cités. Les cafés vont contribuer pour les Algériens à maintenir les liens sociaux. Ils s'y regroupent par petites communautés selon leur village, leur « douar » d'origine où ils passent de longues heures à discuter avec les nouveaux arrivants, à jouer aux dominos et à interpréter des chansons du répertoire inépuisable qui évoque la solitude de l'exilé et la tristesse de la mère restée au pays. Dans les années 1950, la radio leur permet d'écouter des nouvelles du pays (Radio-Algérie diffuse chaque dimanche en 1954 un programme en arabe et en Kabyle).

© CHM

Mais c'est surtout le cinéma qui remporte un succès tel que certains exploitants spécialisent leurs salles dans la projection de films orientaux, notamment égyptiens. Quant aux rites religieux, des consignes ont été données aux chefs de siège pour faciliter leur observance. Une mosquée est par ailleurs financée dès 1952 à la cité des Six-Drèves à Libercourt.

Dès le déclenchement de la lutte armée en Algérie, une partie des Algériens repart. De 1956 à 1962, le Bassin minier est le théâtre d'une véritable guerre civile entre les différentes factions combattant pour l'indépendance. De nombreux Algériens partent dans d'autres régions de France pour échapper à cette vague d'attentats et de violences.

Les Marocains Dans l'après Seconde Guerre mondiale, la dernière immigration d'importance dans le Bassin est celle des Marocains. A la différence près que ceux-ci ne viendront pas accompagner le développement de l'exploitation minière, mais son arrêt progressif. La désaffection des Européens vis-à-vis d'un métier de « mauvaise réputation », considéré comme sale et dangereux est à l'origine de cette immigration. En 1956, les Houillères envoient au Maroc une mission qui a pour but de favoriser leur arrivée.

En 1963, la convention franco-marocaine ouvre la voie à un vaste courant d'immigration. Il est d'origine essentiellement rurale et touche des classes d'âge de plus en plus jeunes. Des recruteurs en poste au Maroc organisent l'arrivée en masse d'hommes jeunes, célibataires et sélectionnés pour être en bonne condition physique. La zone de recrutement s'étend principalement dans le Sud marocain.

De 1956 à 1977, 78 000 Marocains viennent ainsi travailler dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée de 18 mois. A leur

Arrivée de mineurs marocains à l'aéroport de Lille-Lesquin en 1976. © CHM

La prise en charge des mineurs marocains par les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais dans les années 1970. © CHM

Mineurs marocains au fond. © CHM

arrivée, les Houillères les hébergent (baraquements) et leur font suivre une formation professionnelle accélérée avec des moniteurs bilingues. Dans la grande majorité des cas, cette immigration maghrébine était composée de travailleurs installés dans le provisoire avec l'idée du retour au pays mais en 1977, date de l'arrêt de l'immigration encadrée par les Houillères, les mineurs marocains qui ont donné satisfaction peuvent faire renouveler leur contrat de travail. Le processus de sédentarisation les conduit à se battre pour obtenir le statut du mineur, obtenu en 1980.

A la fin de l'exploitation, certains d'entre eux vont accepter le retour au pays d'origine mais beaucoup vont rester, se souciant de l'avenir de leurs enfants scolarisés, de leurs retraites ou de leur santé. Pourtant les possibilités de reconversion sont rares ; certains partent dans les travaux publics mais beaucoup demeurent en situation difficile.

Si l'intégration des travailleurs d'origine étrangère n'a pas été sans heurt, elle constitue l'un des piliers fondamentaux de la culture et de la mémoire minières. Aujourd'hui encore, la population du Bassin minier est, pour une part non négligeable, originaire de pays étrangers.

Comité Régional Nord-Pologne, association franco-maghrébine et association italienne à la cité Nouméa de Rouvroy. © CHM

Les turbulences des années 1930

Dès le début des années trente, les crises économiques, sociales et politiques nées aux États-Unis après le krach boursier de 1929 se sont propagées en Europe et touchent la France.

Les soupes populaires sont régulièrement un moyen de subsistance pour les mineurs lors des grèves des années 1920 et 1930. © CHM

Les premiers signes de la crise se manifestent à travers la réduction des commandes en provenance de la sidérurgie, obligeant les exploitants à constituer des stocks, mais aussi par la concurrence accrue des Houillères étrangères, notamment anglaises, allemandes et belges, en matière de prix. La situation devient critique en 1931 et l'État doit intervenir par décret, le 10 juillet 1931, pour limiter les importations de charbons étrangers.

Pour préserver leur rentabilité, les Compagnies prennent une série de mesures que vont devoir supporter les ouvriers. La diminution des coûts de production passe par la généralisation des méthodes de rationalisation du travail : accroissement des « longues tailles », ces grands chantiers d'abattage où travaillent plusieurs dizaines de mineurs pouvant s'étirer sur 100 mètres de longueur ; renforcement du contrôle du travail du mineur notamment grâce au système dit « Bedaux ». Les rendements individuels journaliers sont ainsi passés de 707 kilogrammes en 1930 à 844 kilogrammes en 1934.

Le système Bedaux dans les mines

Charles Edgar Bedaux (1888-1944), ingénieur français, a profité d'un séjour de 10 ans aux États-Unis pour étudier le taylorisme. De retour en France, il met au point un système de chronométrage qui doit permettre d'augmenter les rendements et le transpose aux mines. Le procédé est simple : des mineurs choisis pour leur habileté effectuent des démonstrations d'abattage. Tous leurs gestes sont chronométrés et décomposés. À chaque opération correspond un nombre de points (le point mesurant la quantité de travail effectué par un homme en bonne santé en une minute) qui permettra de calculer le salaire. Les ouvriers contestent cette méthode en expliquant que la cadence adoptée par le « démonstrateur » sur un court laps de temps ne peut être tenue durant tout le poste de travail. C'est en 1925 qu'est mis en place pour la première fois le système Bedaux, dans la Compagnie d'Ostricourt.

Chronométrage de Dovillers Joseph.

Aide à la Veine travaillant dans une taille de N° 1

Départ du jour : 6h 35' } 2m
Départ accrochage : 6h 37' } 2m
Arrivé pied de la taille : 6h 56

Temps	Abatage	Reculage	Boisage	Divers		Terres
6h56 à 7h05'30"				l'aide se déshabille et va chercher ses outils	10'30"	
7h06'30" à 7h09'				Monte à la taille	2'30"	
7h09 à 7h11				Graisse le fuiguem	2'	
7h11 à 7h14				Inspecte le travail	3'	
7h14 à 7h18						4'
7h18 à 7h23'	5'					
7h23' à 7h29'		6'				7'
7h29 à 7h36						
7h36 à 8h18			42' (rallonge)			
8h18 à 8h22	4'					
8h22 à 8h27		5'				
8h27 à 8h39'30"	12'30"					
8h39'30" à 8h43'30"		4'				
8h43'30" à 8h57	13'30"					
8h57' à 8h59		2'				
8h59 à 9h03	4'					
9h03 à 9h04				graisse le fuiguem	1'	
9h04 à 9h19	15'					
9h19' à 9h21'		2'				
9h21 à 9h35				Lampe sans feu	14'	
9h35 à 9h41		6'				
9h41 à 9h50						9'
9h50 à 10h01'			Arrêt 11'			
10h01' à 10h30'				C'est le briquet	29'	
10h30 à 10h35				l'aide monte à la taille	5'	
10h35 à 10h40	5'					
10h40 à 10h46'30"			6'30"			
10h46'30" à 10h51'		4'30"				
10h51' à 10h55	4'					
10h55 à 10h59		4'				
10h59 à 11h02	3'					
11h02 à 11h06'30"		4'30"				
11h06'30" à 11h11	4'30"					
11h11' à 11h15		4'				
11h15' à 11h21'						6'
11h21' à 11h41'			Arrêt 20'			

Registre de pointage des tâches chronométrées d'un mineur. © CHM

Les Compagnies instaurent également des mesures concernant les effectifs. Dans un premier temps, le chômage partiel est généralisé (jusqu'à une moyenne de 45 jours chômés en 1934, mais dans certaines fosses, le chiffre a pu atteindre 60 jours). Dans un deuxième temps, les effectifs sont réduits, à commencer par ceux des femmes affectées au jour, puis les mineurs les plus âgés, avant que soit procédé au licenciement des ouvriers. Ainsi, alors que les efforts de reconstruction s'étaient appuyés sur une forte immigration de Polonais, plusieurs milliers d'entre eux et leurs familles sont expulsés très brutalement par trains spéciaux. Près de 70 000 personnes sont ainsi contraintes de quitter le Bassin minier entre 1932 et 1936.

Départ forcé des mineurs polonais et de leurs familles en août 1934. © CHM

Leforest : 7-8 août 1934

La crise économique conduit les Compagnies du Bassin minier à prendre des mesures drastiques, en réduisant notamment les effectifs. Les mineurs étrangers sont parmi les premiers concernés. Dans les corons, chacun attend fébrilement de savoir s'il recevra, à la remonte, son billet d'expulsion qui symbolise, pour tous, le retour précipité au pays, les 30 kilos de bagages à préparer en 48 heures en abandonnant dans les maisons tout ce qui fait les souvenirs, et les meubles qu'on revend aux voisins ou aux Français.

La communauté polonaise vit dans la peur et l'impuissance. Les licenciements massifs décrétés au mois de mars 1934 entraînent des réactions de désespoir. C'est dans ce climat que se trouvent les 347 Polonais et 88 Français, le 7 août au matin, à Leforest, lors de la descente du poste à la fosse 10 de la Compagnie de l'Escarpelle. Une grève éclate en réaction à cette angoisse. Durant 36 heures, les mineurs occupent le fond de la mine tandis qu'au jour les gardes mobiles encerclent le puits. Suite à l'intervention de représentants syndicaux, les grévistes acceptent de négocier, le 8, en fin d'après-midi.

Les sanctions tombent rapidement : 122 mineurs polonais sont renvoyés par la Compagnie et, le 8 août au soir, 77 avis d'expulsion sont signés par le Ministre Henri Queuille. Comme pour un rapatriement, les expulsés sont accompagnés de leur famille. À 15h15, le 11 août, un train quitte l'embranchement des mines à Leforest pour la Pologne.

Départ de mineurs polonais en 1934. © Maison de la Polonité

La marche sur Paris des mineurs en décembre 1933. © CHM

En mai 1936, les élections législatives sont un succès pour le Front populaire dans un climat d'inquiétude devant la situation internationale et les menaces fascistes. Une vague de grèves éclate lors desquelles les ouvriers occupent les usines dans une atmosphère de fête, confiants dans le gouvernement Blum qui doit être formé.

Dès le 10 juin 1936, les mineurs obtiennent par convention collective des hausses de salaires importantes ainsi que la limitation des méthodes de rationalisation et le retour au versement de la paye à l'équipe. Lorsqu'il se rend à Lens, le 11 octobre 1936, Léon Blum est acclamé par des milliers de mineurs.

Léon Blum brandissant une lampe de mineur le 11 octobre 1936 à Lens. © CHM

Les ouvriers subissent ainsi de plein fouet la crise économique sans que nul ne bouge dans un premier temps. Leurs salaires baissent alors qu'ils travaillent davantage. Les syndicats de mineurs, C.G.T[114]. et C.G.T.U[115], sont déchirés par leurs dissensions. Les premiers mouvements sociaux se manifestent au cours de l'année 1933 pendant laquelle ont lieu de grands meetings rassemblant des mineurs renvoyés. Une marche sur Paris est organisée en décembre de la même année.

Grève des mineurs de la fosse d'Arenberg en 1936. © CHM

Défilé de mineurs en grève en 1936. © CHM

En 1939, si leurs parts commencent légèrement à baisser, les 18 Compagnies du Bassin minier du Nord-Pas de Calais assurent encore 60% de la production nationale de charbon et emploient 150 000 ouvriers.

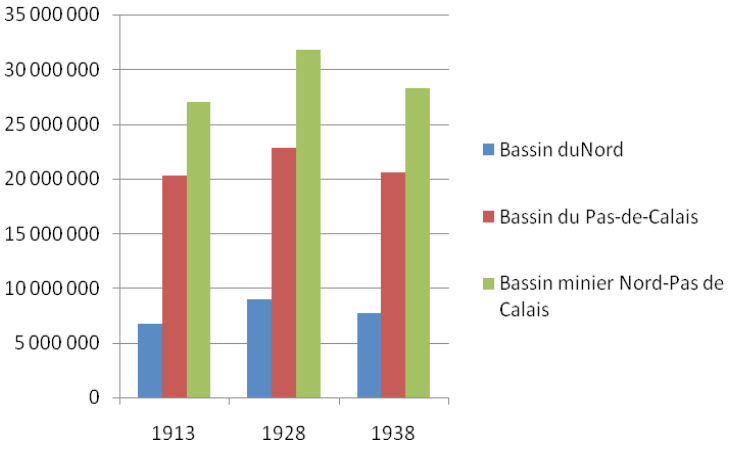

114 Confédération Générale du Travail
115 Confédération Générale du Travail Unitaire

2. b.1.6 La Seconde Guerre mondiale

La stratégie allemande

La mobilisation et la déclaration de guerre, les 2 et 3 septembre 1939, sont accueillies avec résignation par les populations. Les Compagnies brandissent la nécessité de l'effort de guerre pour augmenter encore les temps de travail.

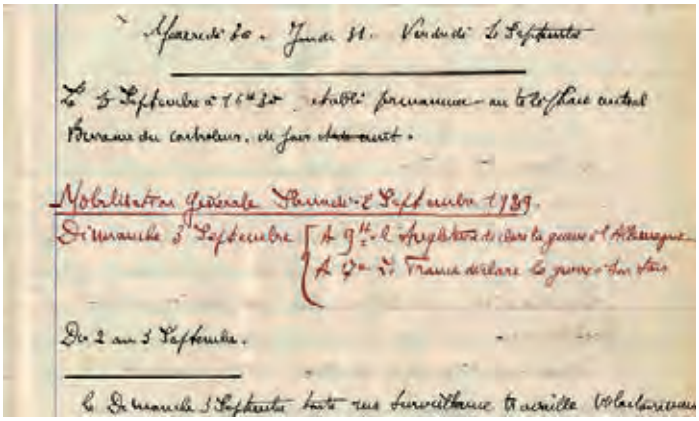

Journal de la Compagnie des Mines de Béthune, septembre 1939. © CHM

En mai 1940, le Nord et le Pas-de-Calais sont le théâtre de la bataille d'anéantissement qui suit l'attaque allemande des Ardennes. Des milliers d'hommes et de femmes se jettent sur les routes, fuyant les bombardements de la Luftwaffe. À Lens, les premières bombes tombent le 12 mai et le personnel des mines est évacué du 17 au 20 mai.

Dès juin, avant même l'entrée en vigueur de l'armistice (le 25), les deux départements sont placés sous l'autorité du commandement militaire allemand de Bruxelles et passent en « zone interdite ». La région subit d'emblée une présence militaire massive. La stratégie allemande sur le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est celle d'une double exploitation économique : envoyer les mineurs qualifiés français dans la Ruhr et réquisitionner les matières premières au service du Reich. A cet égard, les cartes des ressources et des matières premières établies par les Etats Majors allemands témoignent de la mise en place d'une véritable économie de guerre dans laquelle le charbon et son pillage méthodique jouent un rôle stratégique capital.

Sous la direction de hauts fonctionnaires du Reich et de professionnels venus de la Ruhr, les directeurs de Compagnie sont mis en demeure d'accélérer la production. Une main-d'œuvre non qualifiée, composée d'Ukrainiens, de prisonniers de guerre serbes et soviétiques, d'étudiants voulant échapper au Service du Travail Obligatoire, est recrutée pour pallier l'absence de 18 000 ouvriers du fond, prisonniers de guerre ou transférés dans les mines de la Ruhr. Quant aux Compagnies, elles continuent à presser les ouvriers en revenant sur les avantages accordés sous le Front populaire : à l'augmentation des heures de travail s'ajoute le retour au chronométrage et au salaire à la tâche.

Travail dans une des fosses de la Société Houillère de Liévin sous la surveillance des troupes allemandes. © Centre de recherches historiques de Bruxelles

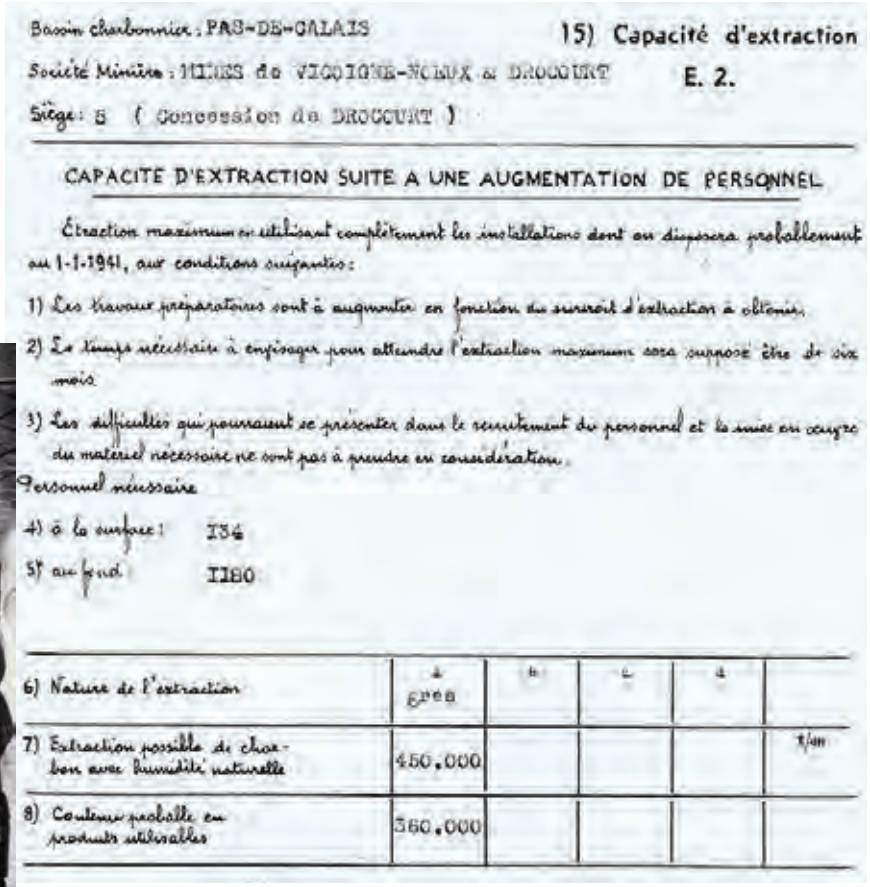

Bassin charbonnier : PAS-DE-CALAIS — 15) Capacité d'extraction

Société Minière : MINES de VICOIGNE-NOEUX & DROCOURT — E. 2.

Siège : 5 (Concession de DROCOURT)

CAPACITE D'EXTRACTION SUITE A UNE AUGMENTATION DE PERSONNEL

Étraction maximum en utilisant complètement les installations dont on disposera probablement au 1-1-1941, aux conditions suivantes :

1) Les travaux préparatoires sont à augmenter en fonction du surcroit d'extraction à obtenir.

2) Le temps nécessaire à envisager pour atteindre l'extraction maximum sera supposé être de six mois.

3) Les difficultés qui pourraient se présenter dans le recrutement du personnel et la mise en œuvre du matériel nécessaire ne sont pas à prendre en considération.

Personnel nécessaire

4) à la surface : 134

5) au fond : 1180

	a	b	c	d	
6) Nature de l'extraction	Grès				
7) Extraction possible de charbon avec humidité naturelle	450.000				t/an
8) Contenu probable en produits utilisables	360.000				

Extrait de l'enquête menée sur les fosses de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. © ANMT

Enquête sur les Mines de Belgique
ET
du Nord de la France

BRUXELLES, AOUT 1940

Le Commandant Militaire de la Belgique et du Nord de la France, Chef de l'Administration Militaire, m'a chargé de lui faire un rapport sur :

« L'industrie charbonnière en Belgique et le Nord de la France, sa situation actuelle et ses possibilités de développement. »

Cette étude a comme but final de fixer l'économie future de l'industrie charbonnière et d'indiquer les mesures, tant dans le domaine technique que dans celui de l'organisation, qui peuvent être prises à ce point de vue.

B. COLLABORATION DES ADMINISTRATIONS ET DIRECTIONS TECHNIQUES DES SOCIETES.

Cette collaboration comportera :

1) la détermination de ce qui existe à ce jour ;
2) des propositions en vue d'une meilleure utilisation des réserves.

D. EXTRACTION ET RESERVE DE CHARBON

6. Réserve de charbon par veines et étages ainsi que réserve totale jusju'à la profondeur de 1200 m. d'après s'tuation au 1er juillet 1940.
7. Réserve de charbon par groupes de veines et étages ainsi que réserve totale jusqu'à la profondeur de 1200 m. d'après situation au 1er juillet 1940.
8. Réserve de charbon dans les veines, répartie par étages et pendages, ainsi que réserve totale jusqu'à la profondeur de 1200 m. d'après situation au 1er juillet 1940.
9. Réserve de charbon par groupes de veines, répartie par étages et pendages, ainsi que réserve totale jusqu'à la profondeur de 1200 m. d'après situation au 1er juillet 1940.

2) Propositions pour une meilleure utilisation des réserves.

Ces propositions se baseront sur les réserves de charbon et leur durée économique, en admettant des postes de 8 heures au fond, l'extraction du charbon se faisant à deux postes à raison de 300 jours de travail par an.

Les propositions doivent être faites en envisageant :

a) Un programme immédiat à exécuter en déans les douze mois.
b. Un programme pour cinq années, jusqu'au 31 décembre 1945 ;
c. Un programme pour dix années, jusqu'au 31 décembre 1950 ;
d. Un programme pour 25 années, jusqu'au 31 décembre 1965 ;
e) Un programme pour 50 années jusqu'au 31 décembre 1990.

Extraits de l'enquête systématique sur les Charbonnages belges et français menée par le commandement militaire allemand à Bruxelles. © ANMT

Dans les cités minières, le quotidien est difficile. Les habitants doivent faire face aux alertes, aux bombardements, au rationnement. De nombreux produits de base manquent comme le beurre, la viande et les pommes de terre. Les tickets de ravitaillement ne peuvent être honorés. La sous-alimentation, conjuguée à la détérioration des conditions de travail, va profondément affaiblir les ouvriers, entraînant de nombreuses absences, une recrudescence des maladies et des risques d'accident.

Tickets de rationnement. © CHM

Affiche de propagande en faveur de l'effort de guerre. © CHM

La Résistance

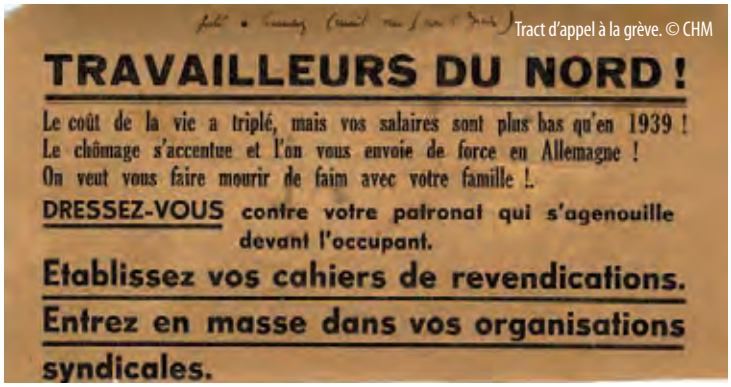

Tract d'appel à la grève. © CHM

La population du Bassin minier refuse de subir l'Occupant. Durant quatre années, elle va l'affronter ouvertement ou par le biais de la Résistance. Plusieurs mouvements de grève sont menés. Depuis sa condamnation en 1939 par le gouvernement français à la suite de la signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939, le parti communiste se reconstitue en créant des sections clandestines. La Résistance se structure à travers de nombreuses organisations : la Voix du Nord, Libération-Nord, l'Organisation civile et militaire… Au quotidien, toutes les actions pouvant gêner l'Occupant en entravant la production sont mises en place : sabotages des lignes téléphoniques, des carreaux, des voies ferrées.

Pendant l'hiver 1940-1941, la situation des mineurs se dégrade. Tout contre-pouvoir est balayé : les porions et les ingénieurs disposent d'une autorité sans commune mesure. Les amendes et les sanctions se multiplient. Affaiblis par le rationnement alimentaire, les mineurs sont exaspérés. Du 27 mai au 10 juin 1941, une grande grève, préparée de longue date à l'initiative du Parti Communiste clandestin, mobilise 100 000 mineurs. Luttes sociales et luttes patriotiques vont désormais se confondre. Le 27 mai 1941, les mineurs de la fosse 7 dite « du Dahomey », de la Compagnie de Dourges, se mettent en grève. Ils réclament des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail et l'amélioration du ravitaillement. Le 29 mai, le mouvement gagne Courrières, Ostricourt, Carvin ; l'Escarpelle le 30 et Anzin le 31. En cinq jours, la grève est devenue générale. Le 3 juin, le général Niehoff annonce par voie d'affichage la condamnation de onze mineurs et de deux femmes et somme les mineurs de reprendre le travail.

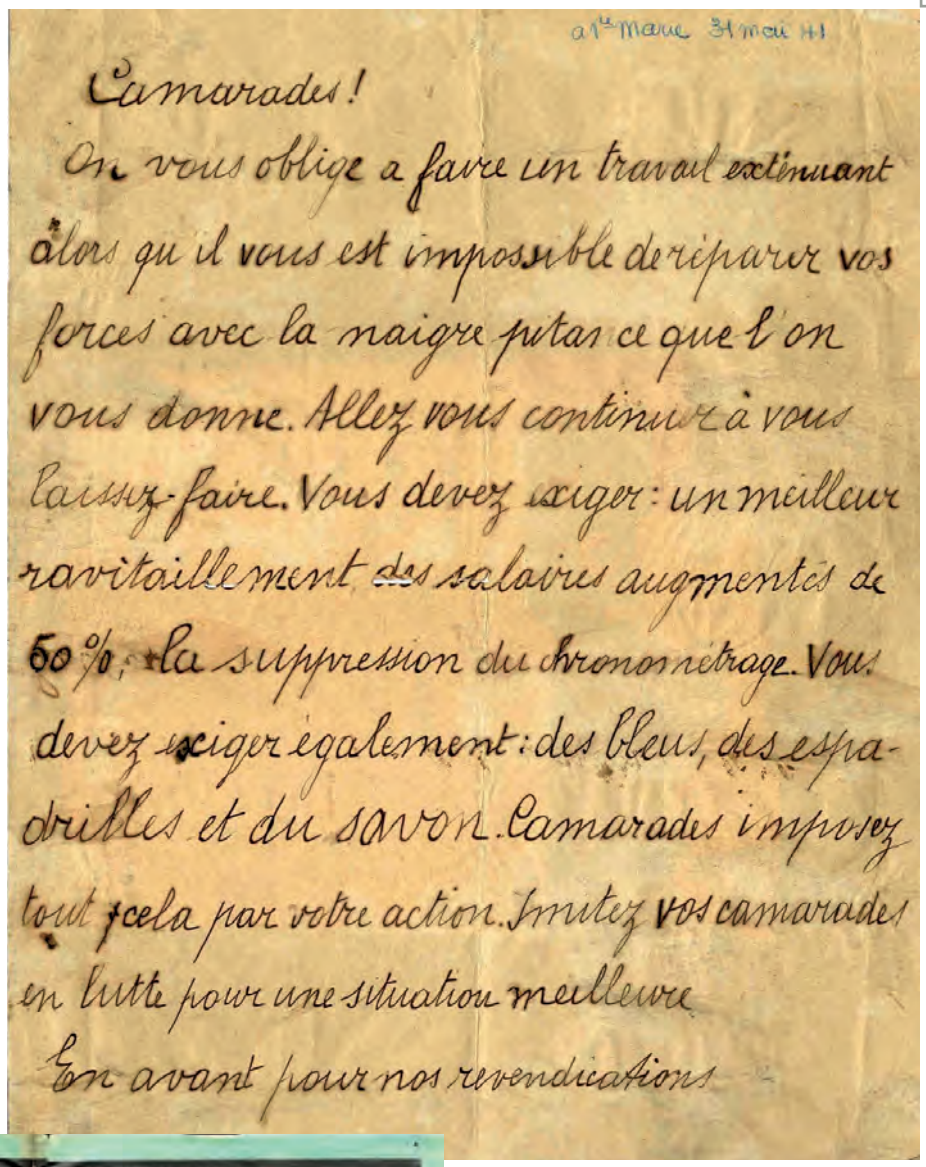

a 1er Mars 31 mai 41

Camarades !

On vous oblige a faire un travail extenuant alors qu il vous est impossible de reparer vos forces avec la maigre patas ce que l'on vous donne. Allez vous continuer à vous laissez-faire. Vous devez exiger : un meilleur ravitaillement des salaires augmentés de 50 % ; la suppression du chronométrage. Vous devez exiger également : des bleus, des espadrilles et du savon. Camarades imposez tout cela par votre action. Imitez vos camarades en lutte pour une situation meilleure

En avant pour nos revendications

Appel à la grève en mai 1941. © CHM

OBERFELDKOMMANDANTUR 670
DER OBERFELDKOMMANDANT

BEKANNTMACHUNG

1.) Nach der Bekanntmachung des Oberbefehlshabers des Heeres vom 10.5.1940 sind Streik und Verleitung zum Streik verboten. Wer diesem Verbot zuwiderhandelt, wird nach den Kriegsgesetzen bestraft.

2.) Unter Bezugnahme auf diese Bekanntmachung fordere ich jedermann auf, die Arbeit sofort wieder aufzunehmen.

3.) Wer dieser Anordnung nicht unverzüglich nachkommt, setzt sich und andere scharfsten Massnahmen der deutschen Militärbehörden aus.

Lille, den 2. Juni 1941.

gez.: NIEHOFF, Generalleutnant.

OBERFELDKOMMANDANTUR 670
DER OBERFELDKOMMANDANT

SOMMATION

Considérant

que, selon les termes de la proclamation du Commandant en Chef de l'Armée en date du 10 Mai 1940, toute grève et toute incitation a la grève sont interdites ;

que les infractions y sont déclarées passibles des sanctions prévues par les lois martiales ;

je somme quiconque cela regarde de reprendre le travail, et ceci sans aucun délai.

Quiconque n'obéirait pas immédiatement à cette sommation, s'exposerait et exposerait les autres aux sanctions les plus sévères de la part des autorités militaires allemandes.

Lille, le 2 Juin 1941.

Signé : NIEHOFF, Generalleutnant.

Message d'avertissement aux mineurs en grève signé du général Niehoff en juin 1941. © CHM

La réponse ne se fait pas attendre : le 6 juin, 100 000 mineurs sur les 143 000 que compte le Bassin sont en grève. Cet évènement unique pendant l'Occupation de la France se traduit par une répression très dure. Devant le débordement des Compagnies et l'impuissance de la gendarmerie française, ce sont les Allemands qui gèrent la répression : occupation des puits par les troupes, fermeture des lieux publics, interdiction des rassemblements. La terreur règne dans le Bassin : plusieurs centaines de personnes arrêtées et 270 mineurs déportés en Allemagne dont 130 ne reviendront pas. Mais la corporation continue la résistance : vols de dynamite, absentéisme, rythmes de travail consciemment tempérés.

En 1942, les mineurs finissent par obtenir des rations alimentaires supplémentaires. © CHM

AVIS

A compter du 1er Mai 1942 et jusqu'à nouvel avis, les **ouvriers mineurs du fond** recevront pour chaque poste effectué des rations supplémentaires plus élevées en pain, viande et graisses. Les taux journaliers des rations des mineurs du fond seront les suivants :

	Rations de base	Rations supplémentaires
PAIN :	475 gr. par jour de calendrier	140 gr. par poste effectué (précédemment 70 gr.)
VIANDE :	75 gr. par jour de calendrier	45 gr. par poste effectué (précédemment néant)
GRAISSES:	30 gr. par jour de calendrier	55 gr. par poste effectué (précédemment 35 gr.)

Les rations supplémentaires ne sont accordées **que pour les postes réellement effectués.** Pour chaque jour d'absence excusée, l'ouvrier mineur perdra ses rations **supplémentaires.** Pour chaque **journée d'absence irrégulière,** les rations supplémentaires seront supprimées pour deux jours. L'ouvrier du fond qui aura une absence irrégulière perdra ainsi ses droits à 280 gr. de pain, 90 gr. de viande et 110 gr. de graisses.

Egalement à partir du 1er Mai 1942, la durée du travail de tous les ouvriers mineurs du fond sera fixée uniformément à 8 heures 1/4.

Ceux des travailleurs du fond qui, jusqu'à présent, travaillaient 7 h. 3/4 accompliront donc un poste de 8 heures 1/4. Ils recevront une augmentation de salaire correspondant à l'allongement de la durée du travail ainsi que la majoration pour heures supplémentaires prévue par la loi du 18 Juillet 1941.

En septembre 1943, la situation explosive est matée par les mitrailleuses aux grilles des carreaux. Mais en 1944, la Wehrmacht enregistre de sérieux revers sur le front de l'Est. Durant l'été, craignant que les Allemands détruisent les installations comme en 1918, les mineurs se préparent à une grève générale qui démarre le 25 août afin de s'opposer au sabotage des infrastructures. La retraite accélérée des troupes allemandes ne leur laisse pas le temps de dynamiter les outils de production.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Commissariat Régional de la République de Lille

AVIS AUX MINEURS

Fonctionnement de la Commission Régionale d'Epuration Professionnelle des Exploitations Houillères du Nord et du Pas-de-Calais

En application de l'arrêté du 10 Septembre 1944, le Commissaire Régional de la République de Lille a institué une Commission d'enquête et d'épuration professionnelle, chargée de faire procéder à toutes enquêtes sur les personnes employées dans les exploitations houillères qui, pendant l'occupation, auront soit favorisé les agissements de l'ennemi, soit nui à l'action des Nations unies et des Français résistants, soit porté atteinte aux institutions constitutionnelles et aux libertés publiques immédiates. La Commission est chargée, une fois les enquêtes terminées, de soumettre les propositions à une Commission Interprofessionnelle, qui saisira le Commissaire Régional de la République, auquel il appartiendra de prendre les sanctions convenables.

Les requêtes concernant les personnes employées dans les exploitations houillères devront être remises aux syndicats qui les transmettront à la Commission Professionnelle d'enquête et d'épuration des exploitations houillères. Elles devront être faites par écrit et être déposées avant le 15 Octobre 1944. Elles devront mentionner le nom et le domicile de l'auteur de la requête, ainsi que le nom de l'entreprise où il travaille et l'indication du service dans lequel il est employé (fosse N°— Ateliers centraux...). La requête doit mentionner les faits justifiant l'intervention de la Commission Professionnelle et en établir la preuve, ou indiquer comment la preuve pourra en être établie, étant entendu que l'auteur de la requête sera tenu de fournir cette preuve à la Commission et qu'il en demeure responsable.

Affiche d'avertissement aux mineurs en octobre 1943. © CHM

OBERFELDKOMMANDANTUR (V) 670
DER OBERFELDKOMMANDANT

MINEURS !

Des éléments sans scrupules, ayant eux-mêmes le travail en horreur, mettent à l'heure actuelle tout en œuvre pour créer un état d'agitation et provoquer la grève.

Vous savez que celui qui suit les provocateurs se rend coupable.

Une partie des grévistes a déjà été expulsée du pays et un certain nombre de provocateurs ont été sévèrement punis.

Par la présente, vous êtes sommés, pour la dernière fois, de

reprendre au plus tard, demain

15 Octobre, votre travail.

Quiconque n'obéira pas à cet ordre, s'exposera à des sanctions sévères ainsi qu'à des représailles très dures. Il perdra en même temps le droit de toucher avec effet rétroactif l'augmentation de salaire et la gratification correspondante, accordées le 7 Octobre 1943, en faveur de tous les mineurs faisant loyalement leur devoir.

Lille, le 14 Octobre 1943.

Libération des fosses. © CHM

Une certaine confusion régnera dans les mois qui suivent, l'épuration servant de prétexte à certains règlements de comptes – ouvriers accusant ingénieurs et porions de collaboration, leur reprochant en réalité surtout la dureté des conditions de travail et la dénonciation de grévistes. Les Compagnies qui se sont portées, de manière complaisante ou non, au service de l'armée allemande sortent du conflit complètement discréditées.

Avis aux mineurs en faveur de la dénonciation et de l'épuration : *« faire procéder toutes enquêtes sur les personnes employées dans les exploitations houillères qui, pendant l'occupation, auront soit favorisé les agissements de l'ennemi, soit nui à l'action des Nations Unies et des résistants français… ».* © CHM

A la sortie du conflit

En 1944, environ 30% des logements sont détruits. Les destructions sont plus localisées, essentiellement autour des centrales thermiques bombardées par les Alliés. Les outils de production utilisés par l'occupant n'ont pas été entretenus et ont subi les dommages provoqués par les bombardements mais l'ensemble des infrastructures du fond et de surface a été davantage épargné pendant la Seconde Guerre mondiale que pendant la Première.

Néanmoins, le patrimoine minier reste intimement lié au conflit, à l'image de la pompe à feu de la Fosse du Sarteau située à Fresnes-sur-Escaut : elle a été transformé en blockhaus et en porte aujourd'hui encore les traces, meurtrières et casemate en béton armé.

Meurtrières et casemate en béton armé réalisées lors de la transformation de la pompe à feu en blockhaus en 1939.
© CHM- J.P Mattern

2.b.1.7 La Nationalisation et la « Bataille du charbon »

L'ordonnance de 1944 et la loi de 1946

Accusées d'avoir poussé la production pour complaire aux Allemands, les Compagnies voient leurs Présidents de Conseils d'Administration et leurs directions suspendus dès octobre 1944 : des administrateurs provisoires sont nommés à leurs places. Le Gouvernement provisoire de la République décide la Nationalisation des Charbonnages afin que cette industrie devienne une entreprise sous contrôle de la Nation et à son profit. L'ordonnance du 13 décembre 1944, modifiée par celle du 12 octobre 1945, donne naissance aux Houillères Nationales. Ces dispositions sont renforcées par la loi de Nationalisation de mai 1946.

Les neufs groupes de production du Bassin minier du Nord-Pas de Calais en 1946. © Conseil Régional NPDC

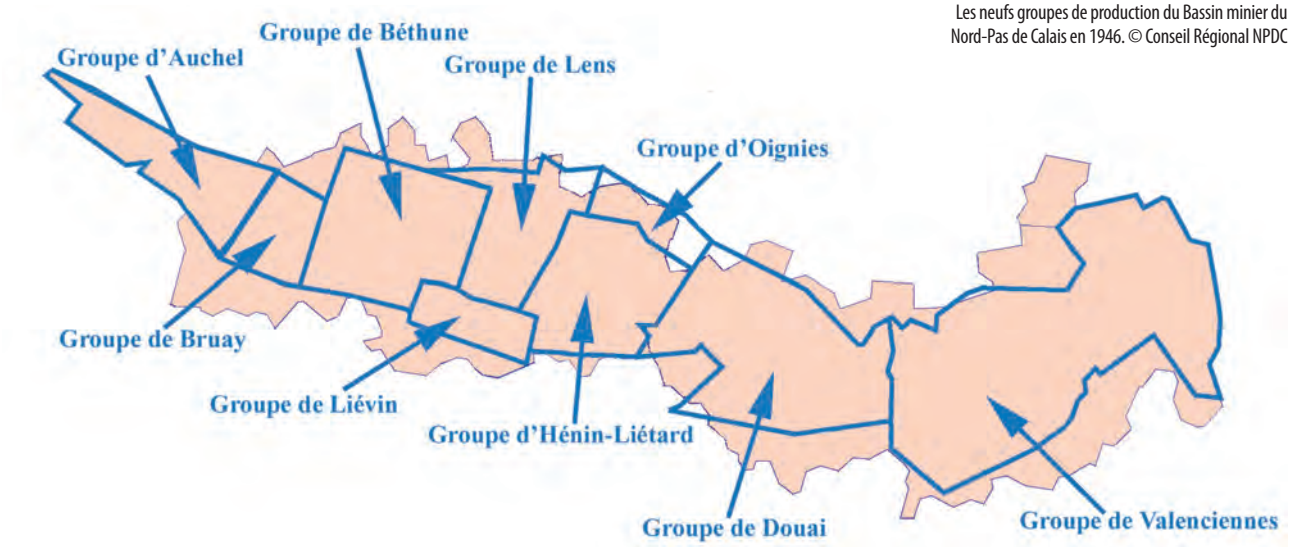

La gestion et l'administration des Houillères Nationales sont assurées par l'Etat par le biais d'un organisme public central : Charbonnages de France. Après indemnisation des actionnaires, les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC), établissement public à caractère industriel et commercial, administrent et exploitent désormais le Bassin. Les concessions des dix-huit Compagnies sont réunies au sein de neuf groupes d'exploitation distincts, ayant chacun à leur tête un Directeur délégué.

Grâce au plan d'aide américain, le Plan Marshall, les HBNPC peuvent financer, à partir de 1948, les investissements nécessaires à la modernisation des fosses et des puits. L'objectif est de réaliser une production optimale avec un maximum de rentabilité. Les anciens équipements sont remplacés par du matériel plus performant et les sièges les moins rentables sont fermés à la production tandis que d'autres deviennent des sièges de concentration.

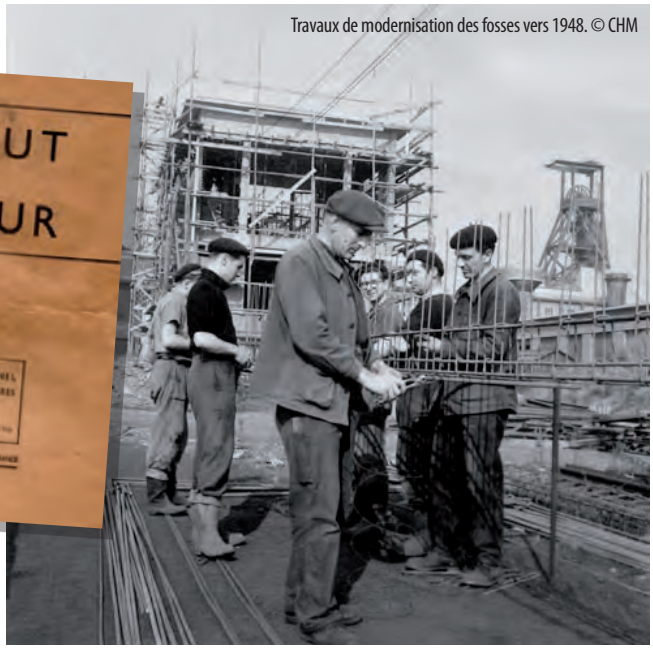

Travaux de modernisation des fosses vers 1948. © CHM

Tandis que les syndicats sont désormais représentés au sein des Conseils d'Administration des groupes, le statut du mineur est élaboré et adopté en 1946. Unifiant toute la corporation minière, il détermine les bases du salaire, l'obtention des congés, la liberté syndicale, le droit à la retraite. Il confère également aux mineurs le droit au logement gratuit et la mise en place d'une Caisse de Sécurité Sociale spécifique.

Statut du mineur. © CHM

Le statut du mineur

Dans le climat tendu de la Libération et devant l'effort soutenu des mineurs lors de la Bataille du charbon, la direction de la Fédération Nationale du Sous-sol fait germer l'idée d'un statut particulier du mineur. Ce statut doit faire du métier de mineur une profession enviable en compensant par des avantages la pénibilité et les risques du métier. La Fédération travaille aux côtés de représentants des administrations au sein de la Commission du statut, chargée d'étudier la question, mais les discussions sont longues. C'est finalement le 14 février 1946 que le projet est adopté par l'Assemblée Nationale. Quant au décret d'application, il date du 14 juin 1946.

Affiche de la Bataille du charbon en faveur du métier de mineur. © CHM

Extrait de la Voix du mineur, journal du syndicat des mineurs du Nord en 1946. © CHM

Le statut du mineur réglemente tous les aspects de la vie professionnelle du personnel des exploitations minières et assimilées : la composition du personnel, l'embauche et le licenciement, la durée du travail, la hiérarchie, la rémunération du travail, les congés payés, la sécurité sociale, le droit syndical et la formation professionnelle. Il fixe également les avantages en nature. C'est ainsi que l'article 22 confirme l'attribution de charbon aux actifs et aux retraités. L'article 23 précise que le logement gratuit concerne tous les ouvriers, les retraités mais aussi les veuves. Il mentionne aussi le transport gratuit entre le lieu de travail et le lieu d'habitation. En 1947, l'année où l'effectif est le plus important de ces 270 ans d'exploitation, ce sont 220 155 mineurs qui vont en bénéficier.

La Bataille du charbon

Dans l'immédiate période d'après-guerre, faute de moyens en investissement dans un pays ruiné, l'ultime solution consiste, une fois de plus, dans l'intensification de l'effort humain. En dépit de l'épuisement à l'issue de quatre années d'occupation, les mineurs sont à nouveau sollicités et de 1944 à 1947 se déroule la « Bataille du charbon ». Le 21 juillet 1945, à Waziers, Maurice Thorez, Secrétaire Général du Parti Communiste, exhorte les mineurs à se dévouer sans compter. S'ensuit une époque de production à outrance, prônée par les pouvoirs publics avec le soutien de la C.G.T. et du Parti Communiste, dont le sommet est l'appel, le 17 décembre 1946, à produire 100 000 tonnes de charbon par jour.

La Bataille du charbon s'accompagne d'une intense propagande : des affiches sont placardées dans toutes les fosses et diffusées dans la presse. Les fosses se couvrent de graphiques et de baromètres de production, des drapeaux tricolores sont hissés dans les fosses les plus rentables, des cadeaux en nature (bicyclettes, cochons de lait, vêtements) sont offerts aux meilleurs abatteurs.

Affiche de la Bataille du charbon encourageant les efforts de production. © CHM

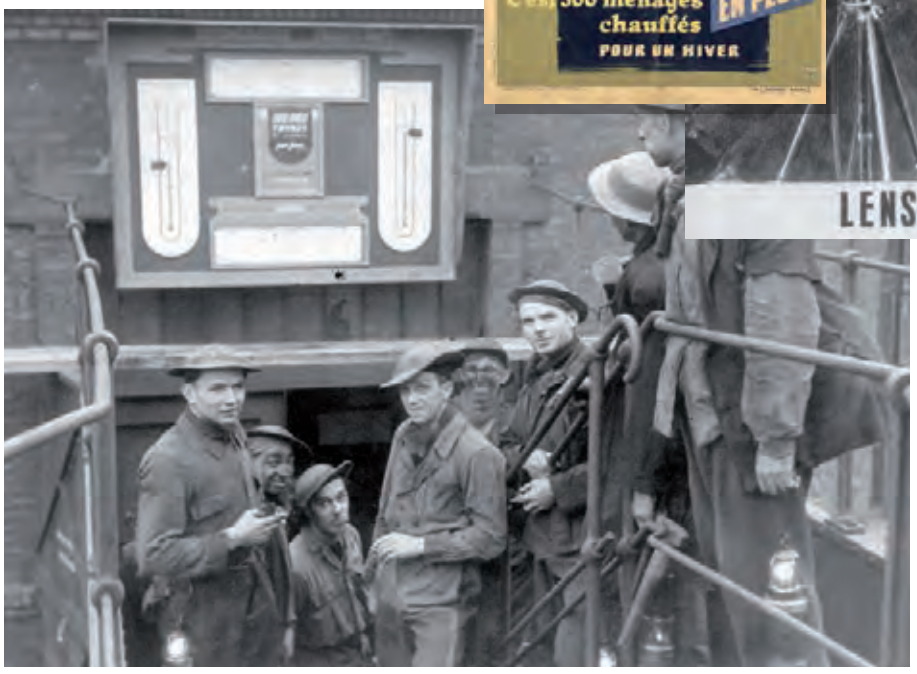

Baromètre de production à la fosse Delloye à Lewarde. © CHM

Maurice Thorez à Lens le 17 septembre 1945. © CHM

Affiche en faveur du recrutement de jeunes mineurs. © CHM

Les Houillères lancent également une campagne de publicité de grande ampleur dans le but de recruter de jeunes mineurs : « *Devenez mineur, premier ouvrier de France* ». En 1947, ce sont 222 000 mineurs qui travaillent dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, contribuant ainsi au redémarrage économique du pays.

Le mineur devient une telle figure emblématique de la classe ouvrière française pendant la période de Reconstruction qu'il se retrouve imprimé sur le billet de banque de 10 francs. © CHM

Les grandes grèves de 1947-1948

En 1947, dans le contexte de début de guerre froide, les Ministres communistes sont évincés du gouvernement. La C.G.T. lance des appels à la grève. Le mouvement ouvrier se divise et la scission donne naissance à un nouveau syndicat : Force Ouvrière. Le mécontentement explose lors de grandes grèves. En novembre et décembre 1947, c'est pour défendre la Nationalisation.

En 1948, les décrets Lacoste, du nom du Ministre de la Production industrielle, qui visent une lutte contre l'absentéisme, une réduction du personnel et des modifications du régime social des mineurs, provoquent une grève parmi les plus violentes qu'ait jamais connues le Bassin minier. Les mineurs qui ont atteint une productivité maximale considèrent n'avoir rien obtenu en échange. Au contraire, les Houillères ont durci la discipline et réintroduit le chronométrage. Les mineurs arrêtent le travail.

En réponse, le gouvernement envoie l'armée occuper les fosses et les cités minières avec des blindés et des automitrailleuses. Des ingénieurs sont violemment agressés et les affrontements avec les CRS se multiplient. Cet affrontement va durablement marquer les esprits.

Piquet de grève en 1948. © CHM

NUMERO SPÉCIAL — Directeur : H. CALONNE

LA TRIBUNE DES MINEURS

ORGANE CENTRAL DES TRAVAILLEURS DU BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS DU NORD et d'ANZIN

LUNDI 27 SEPTEMBRE 1948

Ultime avertissement de la Corporation minière au Gouvernement-Patron

En cas de nouveau refus de Lacoste à satisfaire aux revendications des mineurs et pensionnés

LUNDI 4 Octobre

GRÈVE NATIONALE CORPORATIVE ILLIMITÉE

Pour que la grève soit victorieuse
Union la plus large

Nous ne voulons plus que l'Etat-Patron assassine nos camarades

COURRIÈRES

LIÉVIN

Voilà le bilan tragique :

- de la politique criminelle de l'Etat-patron réalisant des « économies » avec le sang des mineurs
- du refus total des revendications et cyniques des délégués mineurs de la Fédération Régionale des syndicats et des Anciens Elèves mutilés des guerres
- de l'absence des dirigeants de la C.G.T. [illegible]

La Fédération Régionale a [illegible] pour les revendications des mineurs concernant leur [illegible] complètement du corps des mines par un service d'inspection totalement indépendant de l'Etat-Patron.

Les mineurs et travailleurs ne se contenteront pas des promesses du ministre-patron Lacoste. Leur grève du 4 Octobre trouvera des conditions excellentes de réussite.

Nous en avons assez..

Nous voulons que ça change...

Las des violations répétées de leur statut les mineurs sont prêts à l'action

A l'appel de la Fédération [illegible] les mineurs se mobilisent [illegible] pour la défense de leurs revendications [illegible] pour le maintien de leur statut [illegible] pour obtenir la [illegible] pour le [illegible] pour [illegible] pour [illegible] pour

La grève des mineurs par Alfred Roll en 1880. © Musée des Beaux Arts de Valenciennes

Les luttes syndicales
dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

A travers leurs politiques hégémoniques sur le sol et sur les hommes, les Compagnies minières n'ont pas hésité à investir un capital considérable dans la prise en charge des mineurs, du berceau jusqu'à la tombe, et dans l'organisation de l'espace, depuis le fond jusqu'à l'habitat et aux jardins. Elles contrôlent le personnel, son horaire de travail, son logement, ses distractions. Apparaissant aujourd'hui comme des terrains d'expérimentations sociales, les cités minières témoignent de la préoccupation des Compagnies pour tenter d'obtenir un consentement de la main-d'œuvre sur ses conditions de travail et, par-delà une soumission des communautés minières. Par tous les moyens, elles ont cherché à empêcher les populations ouvrières de se concerter.

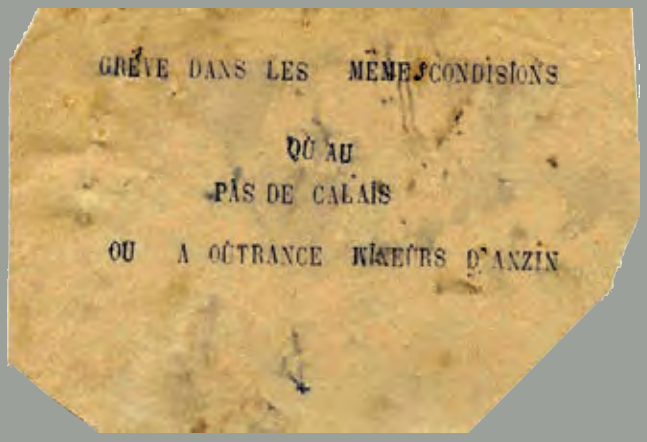

Tract des Mineurs d'Anzin en 1893. © CHM

Mais progressivement, les mineurs s'affranchissent des cadres hiérarchisés et imposés par les directions de Compagnies et prennent part à la maîtrise de l'espace minier. Alors même que les structures dirigeantes tentent d'en restreindre l'apparition, l'esprit de corps et l'émergence d'une identité collective engendrent bon nombre d'actions collectives et les mineurs fondent leur propre groupe social autour de la fosse et du métier. Les patrons d'estaminets gèrent les caisses d'entraide et les cités minières deviennent des foyers de résistance.

Les grands mouvements

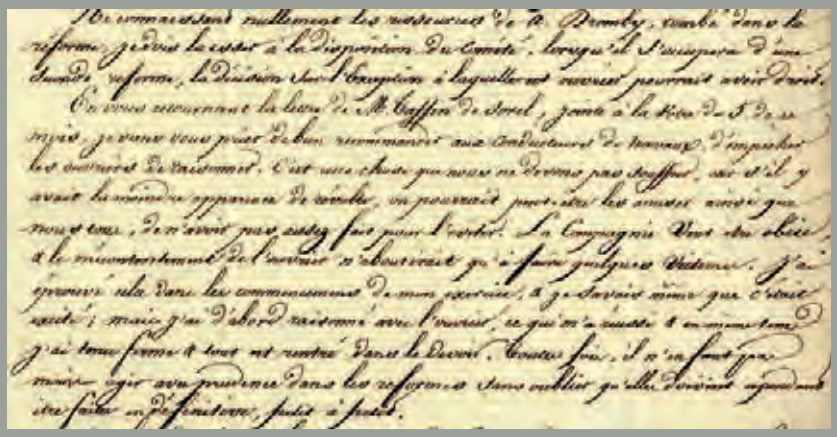

Lettre adressée par l'Agent général Renard aux dirigeants de la Compagnie des Mines d'Anzin, les prémices de l'émeute des 4 sous : « *je viens vous prier de bien recommander aux conducteurs de travaux, d'empêcher les ouvriers de raisonner. [. . .] il n'en faut pas moins agir avec prudence dans les réformes sans oublier qu'elles doivent cependant être faites en définitive, petit à petit.* », 1823. © CHM

1823 : émeute des « 4 sous » au sein de la Compagnie des Mines d'Anzin qui annonce une baisse de salaires de 12%, soit 4 sous. Devant la révolte des ouvriers, la Compagnie finit par renoncer.

1846 : les mineurs de la Compagnie des Mines d'Anzin réclament la journée de salaire à 3 francs au lieu de 2 et refusent de descendre au fond. Après une répression menée par des régiments de dragons, la Compagnie augmente timidement les salaires.

1866 : un nouveau conflit éclate au sein de la Compagnie des Mines d'Anzin au sujet des chantiers d'abatage. La Compagnie ne cède pas et fait intervenir l'Armée.

1872 : une grève touchant le Pas-de-Calais éclate sur les salaires. L'armée intervient à nouveau et les mineurs n'obtiennent qu'une mince augmentation de leurs salaires.

1882 : Arthur Lamendin crée le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

1883 : Emile Basly devient le secrétaire de la Chambre syndicale des mineurs du Nord.

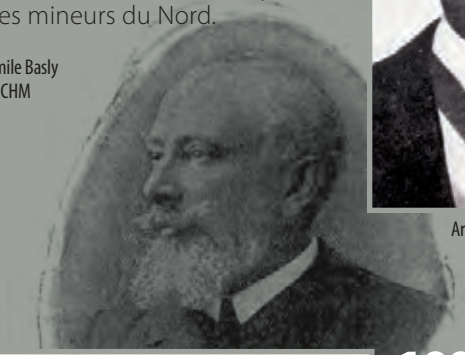

Emile Basly © CHM

Arthur Lamendin. © CHM

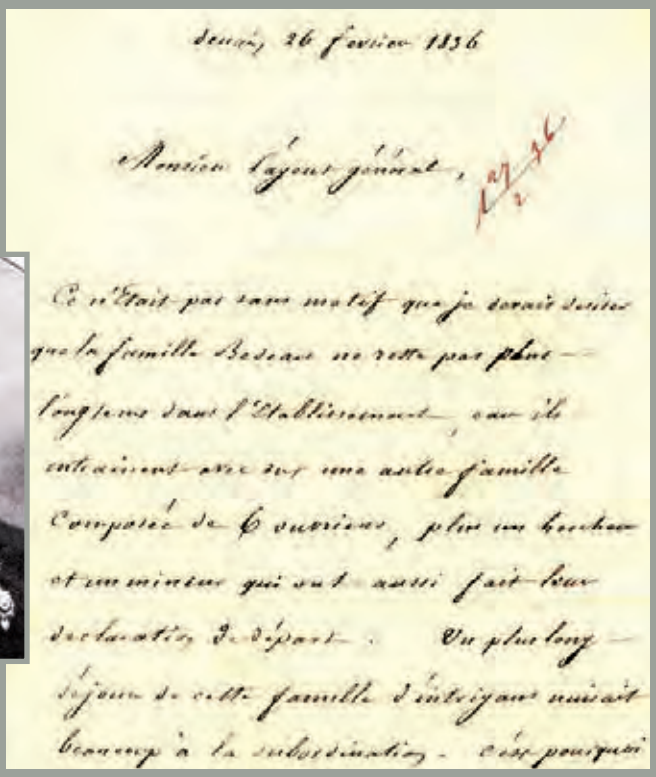

Renvoi d'ouvriers mineurs en 1856 : « *un plus long séjour de cette famille d'intrigants nuirait beaucoup à la subordination* ». © CHM

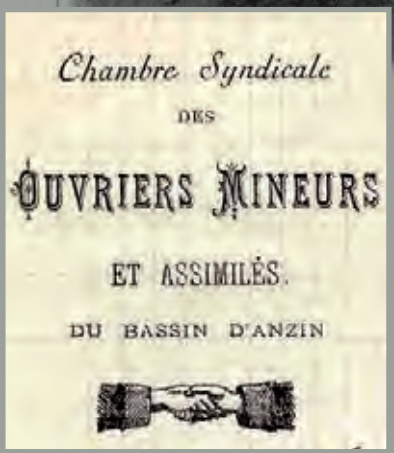

Logo de la Chambre syndicale des Mineurs d'Anzin. © CHM

1884 : légalisation des syndicats en France.

1884 : première grande grève à Anzin de février à avril. Dans le contexte de la Grande Dépression, la Compagnie des Mines d'Anzin généralise le marchandage qui consiste à offrir une taille au plus offrant afin de réduire le prix de revient du charbon et qui provoque une réduction de son personnel. La Compagnie ne cède rien et plus de 144 mineurs sont renvoyés. Se déplaçant sur les lieux mêmes de la révolte, Emile Zola s'inspire de cette grève d'Anzin pour écrire *Germinal*.

La grève d'Anzin en 1884. © CHM

1890 : la loi du 8 juillet institue les « délégués mineurs », ouvriers élus dont la mission est de surveiller les conditions d'hygiène et de sécurité et d'assurer la jonction entre la direction et l'ingénieur de la fosse.

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ MINEUR
et d'un suppléant
FOSSE CHABAUD-LATOUR

Tract électoral d'un délégué mineur en 1896. © CHM

Grève et barricade au sein de la Compagnie des Mines de Béthune en 1902. © CHM

1891 : une grève éclate à Marles-les-Mines et se répand dans tout le Bassin. Les revendications portent sur la hausse de salaire. Cette grève est à l'origine de la première convention collective du travail en France, la Convention d'Arras, entre syndicat, patronat et arbitrage de l'Etat et qui assure entre autres, la mise en œuvre d'une loi portant sur la création des caisses de secours et d'un régime de retraite et une augmentation du salaire par primes. Seuls les mineurs en France bénéficient de tels avantages sociaux. Simultanément se constitue l'Union des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, association patronale minière dont le but est d'enrayer les grèves.

Le Petit Journal
CHEZ LES MINEURS
La reprise du travail

La reprise du travail en 1902. © CHM

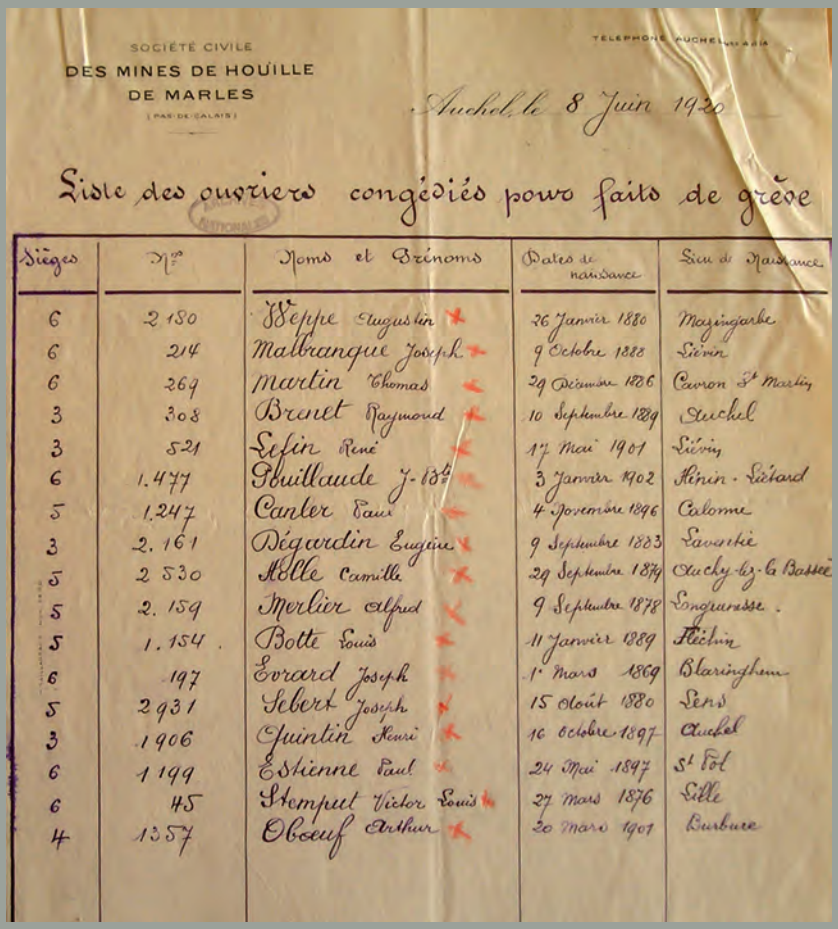
SOCIÉTÉ CIVILE
DES MINES DE HOUILLE
DE MARLES
(PAS-DE-CALAIS)

Auchel, le 8 Juin 1920

Liste des ouvriers congédiés pour faits de grève

Sièges	N°	Noms et Prénoms	Dates de naissance	Lieu de Naissance
6	2 180	Seppe Augustin	26 Janvier 1880	Mazingarbe
6	214	Malbranque Joseph	9 Octobre 1888	Liévin
6	269	Martin Thomas	29 Décembre 1876	Cauron St Martin
3	308	Brenet Raymond	10 Septembre 1889	Auchel
3	521	Lefin René	17 Mai 1901	Liévin
6	1.477	Gbuillaude J.-Bte	3 Janvier 1902	Hénin-Liétard
5	1.247	Canler Paul	4 Novembre 1896	Calonne
3	2.161	Déguardin Eugène	9 Septembre 1883	Savrelle
5	2 530	Holle Camille	29 Septembre 1894	Ducky-lez-la Bassée
5	2.159	Merlier Alfred	9 Septembre 1878	Longuenesse
5	1.154	Botte Louis	11 Janvier 1889	Fléchin
6	197	Evrard Joseph	1er Mars 1869	Blaringhem
5	2931	Sebert Joseph	15 Août 1880	Sens
3	1906	Quintin Henri	10 Octobre 1897	Auchel
6	1 199	Estienne Paul	24 Mai 1897	St Pol
6	45	Stempel Victor Louis	27 Mars 1876	Lille
4	1357	Oboeuf Arthur	20 Mars 1901	Burbure

Liste de mineurs licenciés pour faits de grève au sein de la Compagnie des Mines de Marles en 1920. © CHM

1905 : la journée de travail de 8 heures n'est accordée qu'aux mineurs. Elle n'est étendue à tous les ouvriers qu'en 1919.

1906 : le 10 mars, la Catastrophe de Courrières déclenche un mouvement de solidarité : elle gagne Dourges, Ostricourt, Lens, Liévin, Courrières. A partir du 14 mars, elle devient une grève revendicative et insurrectionnelle qui gagne tout le Bassin minier en deux semaines : sabotages et dynamitages. De durs affrontements entre la troupe armée (30 000 soldats sont présents dans le Bassin minier fin avril) et les grévistes se déroulent à Lens, Liévin et Denain. Après quelques concessions accordées par les Compagnies, le travail reprend en mai.

Accord entre les Compagnies minières et les délégués mineurs. © CHM

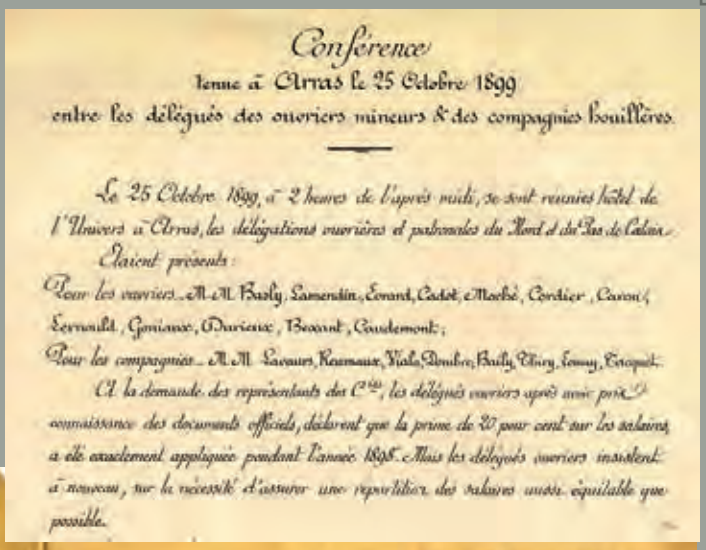

Conférence
tenue à Arras le 25 Octobre 1899
entre les délégués des ouvriers mineurs & des compagnies houillères.

Le 25 Octobre 1899, à 2 heures de l'après midi, se sont réunies hôtel de l'Univers à Arras, les délégations ouvrières et patronales du Nord et du Pas de Calais.

Étaient présents :

Pour les ouvriers... M.M. Baely, Lamendin, Evrard, Cadot, Maché, Cordier, Caron, Lernould, Goniaux, Durieux, Bessant, Coudemont ;

Pour les compagnies... M.M. Lavaurs, Reumaux, Viala, Dombre, Baily, Thury, Lemay, Tacquet.

A la demande des représentants des Cies, les délégués ouvriers après avoir pris connaissance des documents officiels, déclarent que la prime de 20 pour cent sur les salaires a été exactement appliquée pendant l'année 1898. Mais les délégués ouvriers insistent à nouveau, sur la nécessité d'assurer une répartition des salaires aussi équitable que possible.

Deuxième série. — Numéro 6. Le Numéro : 5 Centimes Du 15 au 28 Février 1903.

L'AVENIR SOCIAL

Organe Indépendant du Monde du Travail

PARAISSANT LE DIMANCHE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
PARIS — 117, RUE RÉAUMUR

ABONNEMENTS

LES MINES AUX MINEURS

Socialisation pacifique des moyens de production

Les mines aux mineurs

L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes ; c'est une vérité qu'on ne saurait trop répéter, car si le prolétariat attend de la bande des parasites et de politiciens qui l'exploite depuis si longtemps, son émancipation, il s'écoulera bien des siècles encore avant qu'un seul pas soit fait vers cette conquête.

Dans un précédent article, j'ai parlé de l'organisation des sociétés de vingt ayant pour but minimum de cinquante millions de francs.

Et si tous les mineurs de France avaient été dirigés dans cette voie d'économies mutuelles depuis trente ans qu'on leur prêche un affranchissement utopique, c'est plus d'un demi milliard d'actions qui seraient aujourd'hui entre leurs mains.

Or, il n'est jamais trop tard pour bien faire, et dès aujourd'hui je convie tous les camarades conscients et libres à s'organiser au plus tôt, c'est le seul moyen pratique et légal d'arriver à conquérir une situation meilleure.

En tous cas, celui ou ceux qui remplaceront les membres démissionnaires ou décédés, seront tenus, en entrant dans la société, de verser une somme égale aux versements opérés par chacun des membres de la société depuis la dernière répartition de titres.

J'espère avoir été suffisamment clair et précis dans cet exposé, puisse ma faible voix être entendue de tous.

Dans tous les cas, je me tiens à la disposition des groupes qui feraient appel à mon concours pour s'organiser.

Je poursuivrai sans relâche, tout de vous, et vous verrez que ceux qui prétendent vous diriger, vivent plus grassement à ne rien faire que vous en travaillent.

Affranchissez-vous de ces misérables parasites qui ne vivent que d'agitation, de misère et de ruines.

L'égalité de fortune n'est pas dans la misère comme l'égalité de santé ne se trouve pas dans la mort.

Ne vaut-il pas mieux élever la chaumière à la hauteur du château que d'abaisser le château au niveau de la chaumière.

Travaillez à votre émancipation !

Journal L'Avenir social en 1903. © CHM

LA TRIBUNE DES MINEURS

COMMUNIQUE N° 39

La VICTOIRE APPROCHE

Il s'agit de tenir le dernier quart d'heure

1930 : une convention, signée à Douai, accorde au personnel minier 3 à 6 jours de congés payés annuels.

1941 : grèves de résistance à l'occupant allemand : 75 % des effectifs refusent de descendre au fond.

1945 : la silicose est reconnue en tant que maladie professionnelle. La Sécurité Sociale Minière est généralisée.

1946 : mise en place du Statut du mineur

1948 : dans le contexte de la récession charbonnière, la réduction du personnel et une modification du régime social déclenchent un grand mouvement de grève. Le gouvernement réplique en envoyant les troupes occuper les fosses et les cités avec des automitrailleuses et des tanks.

1963 : dernière grande grève des mineurs qui, durant 35 jours, manifestent leurs inquiétudes face à la récession et à la régression des salaires.

La Tribune des Mineurs en novembre 1948.
© CHM- J.P Mattern

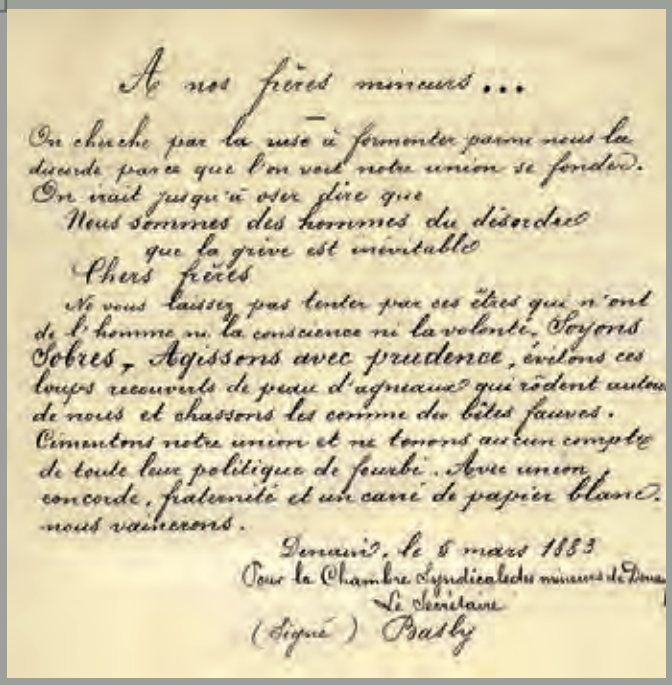

A nos frères mineurs...

On cherche par la ruse à fomenter parmi nous la discorde parce que l'on voit notre union se fonder. On nait jusqu'à oser dire que

Nous sommes des hommes du désordre

que la grève est inévitable

Chers frères

Ne vous laissez pas tenter par ces êtres qui n'ont de l'homme ni la conscience ni la volonté. Soyons Sobres, Agissons avec prudence, évitons ces loups recouverts de peau d'agneaux qui rôdent autour de nous et chassons les comme des bêtes fauves. Cimentons notre union et ne tenons aucun compte de toute leur politique de fourbe. Avec union concorde, fraternité et un carré de papier blanc nous vaincrons.

Denain, le 8 mars 1883

Pour la Chambre Syndicale des mineurs de Denain

Le Secrétaire

(Signé) Basly

Incitation à la grève par Emile Basly en 1883. © CHM

L'histoire et la mémoire du Bassin minier reposent en partie sur celles des relations au travail et des activités syndicales : partage d'un métier et solidarité au fond de la mine, dureté des rapports hiérarchiques, vie dans les cités et émergence de leaders syndicaux. Cette histoire est celle d'une progressive transition d'un esprit de corps vers un corps social actif s'appuyant sur le militantisme syndical et politique. Les grands mouvements de grève témoignent de l'engagement d'un groupe qui a organisé sa révolte, ses revendications face aux exigences patronales et qui s'est structuré par les syndicats. La libéralisation progressive de la législation, avec le droit de grève accordé en 1864 puis la liberté syndicale en 1884, a facilité l'émergence de mouvements revendicatifs au cours du 19e siècle.

Au même titre que d'autres bassins miniers français, le Bassin du Nord-Pas de Calais est, à de très nombreuses reprises, secoué par des mouvements de grève et d'agitation à partir des années 1870. La précocité de ces actions collectives dans le secteur des mines fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs est alors très en avance comparée à d'autres métiers en France.

Grande Manifestation des Mineurs de France

GREVE de 24 HEURES

Du 11 mars 1912

Aux Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

Tract de grève en 1912. © CHM

En imposant progressivement une représentation syndicale sur les lieux de travail, les batailles menées dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, la reconnaissance d'un statut professionnel et des maladies professionnelles ont contribué à de nettes avancées dans le domaine du droit français du travail et de la protection sociale.

Le Bassin minier conserve une mémoire vive de ce rôle de détonateur et de résistance dans les luttes sociales des 19e et 20e siècles. La résistance collective structurée par les syndicats et l'engagement pour la défense des intérêts des mineurs font partie non seulement de la mémoire minière mais également d'une mémoire syndicale étendue à la France et même au-delà de ses frontières comme en témoignent les nombreux mouvements de solidarité à l'égard des mineurs et ouvriers étrangers : manifestation de solidarité avec les ouvriers nord-américains en mai 1889, grèves de solidarité avec les mineurs anglais en 1926 ou encore en 1984.

Grève en avril 1906. © CHM

La Maison Syndicale de Lens

Construit à l'initiative du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais en 1911, le bâtiment est complètement détruit lors de la Première Guerre mondiale. Reconstruite en 1922, la Maison Syndicale de Lens est aujourd'hui le lieu de mémoire des luttes ouvrières des mineurs du Nord-Pas de Calais. S'inspirant des nobles demeures de l'époque classique, l'édifice de briques aux vastes proportions se distingue sur la rue par sa façade qui exprime la puissance ouvrière face au patronat : grande baie précédée d'un balcon à l'étage et fronton dont le tympan est orné d'un relief glorifiant le travail du mineur.

Les années 1950

Les premières années de la décennie sont marquées par une production intense et stable, oscillant entre 28 et 29 millions de tonnes par an. Elles sont également marquées par la naissance d'une nouvelle organisation de la production, non plus à l'échelle nationale mais européenne.

Afin d'empêcher une nouvelle guerre « non seulement impensable mais aussi matériellement impossible » entre la France et l'Allemagne, Robert Schuman, Ministre français des Affaires Etrangères, propose, le 9 mai 1950[116], de placer « la production franco-allemande de charbon et d'acier dans sa totalité sous une Haute Autorité, dans la structure d'une organisation qui s'ouvre à la participation des autres pays». Le charbon et l'acier étant aux fondements des industries de guerre, unir les deux « pays ennemis » à

Robert Schuman (1886-1963). © AFP

116 Le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.

travers ces deux industries est hautement symbolique. Six ans après la fin du second conflit mondial, le Traité de Paris du 18 avril 1951 donne naissance à la première communauté supranationale d'Europe, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) qui réunit six grandes puissances partageant des valeurs et une histoire industrielle similaire : Allemagne, France, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

L'objectif est, à travers un marché unique du charbon et de l'acier, d'organiser l'exploitation, de développer la productivité et de favoriser la modernisation de l'appareil de production. Le Traité entre en vigueur en juillet 1952 et les marchés communs du charbon et de l'acier sont instaurés en 1953.

Robert Schuman lors du Traité de Paris.

Signature de la C.E.C.A. lors du Traité de Paris en 1951.

Affiche évoquant les débuts de la construction européenne. © Hatier

Pour les pays européens en pleine reconstruction, à travers le charbon et l'acier, l'ambition globale est bel et bien celle de la construction européenne. Six ans après le Traité de Paris, le Traité de Rome fut signé par les six membres de la C.E.C.A. qui instaurent ainsi la Communauté Economique Européenne de même que la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

En tant que Bassin le plus important de France, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a pleinement participé à la mise en application des dispositions de la C.E.C.A. mais bientôt, après avoir atteint les 29 millions de tonnes en 1956, la production amorce nettement un repli. Il faut désormais faire face, avec l'ouverture des marchés – et donc une politique très concurrentielle – et une importation moins chère que l'extraction, à la concurrence des autres bassins européens mais aussi à l'énergie pétrolière. De plus, la nature des gisements du Nord-Pas de Calais, ses épaisseurs réduites empêchent définitivement de réaliser un rendement par mineur au moins égal à ceux des pays de la C.E.C.A. Le déficit d'exploitation des HBNPC se confirme à la fin des années 1950.

La part du charbon qui était encore de 86% dans le bilan énergétique de la France en 1945 recule régulièrement : en 1963, elle ne sera plus que de 46%.

2. b.1.8 La récession et la fin de l'exploitation

Les plans de récession des années 1960

En 1960, le Ministre de l'Industrie, Jean-Marcel Jeanneney, annonce officiellement le processus de la récession charbonnière (Plan Jeanneney). Ce plan prévoit un assainissement de la situation de Charbonnages de France par la fermeture des exploitations les moins rentables et une baisse de la production.

Dès lors, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais débute inéluctablement son déclin. Les puits commencent à fermer progressivement dès le début des années 1960. L'Ouest du Bassin minier, saigné par une exploitation intensive pendant la Première Guerre mondiale, est épuisé. Des puits ferment à Auchel et Noeux-les-Mines.

Jean-Marcel Jeanneney. © CHM

Rassemblement à Lens lors de la grève de 1963. © CHM

La grève de 1963

La grève de 1963, dernière grande grève minière dans le Nord-Pas de Calais, traduit un grand désarroi. Les syndicats rejettent la fermeture des mines au nom de la défense nationale. Les mineurs revendiquent un rattrapage de salaire. Pour la première fois, un vaste mouvement social consensuel réunit mineurs, ingénieurs, socialistes, communistes, démocrates-chrétiens. La solidarité nationale est très forte lors de cette grève qui dure 35 jours. Le gouvernement consent à accorder des augmentations substantielles de salaire et les mineurs se contentent du maintien des avantages sociaux.

La principale revendication de la grève de 1963 porte sur les salaires. © CHM

Le déficit financier des HBNPC, couvert par l'Etat, est devenu considérable et en 1968, André Bettencourt, Ministre de l'Industrie, prévoit de ramener la production de 20 à 10 millions de tonnes en 1975 et de diminuer les effectifs de 2/3. Les puits continuent de fermer et les embauches cessent. Quant à la production, le processus d'hyper-concentration est engagé. Les différents groupes d'exploitation sont fusionnés et deviennent des Unités de Production (UP), au nombre de 6 en 1971 : Unités de Production de Valenciennes, Douai, Ostricourt, Courrières, Lens, Bruay. La production est passée de 25 millions de tonnes en 1966 à 15 millions de tonnes en 1971.

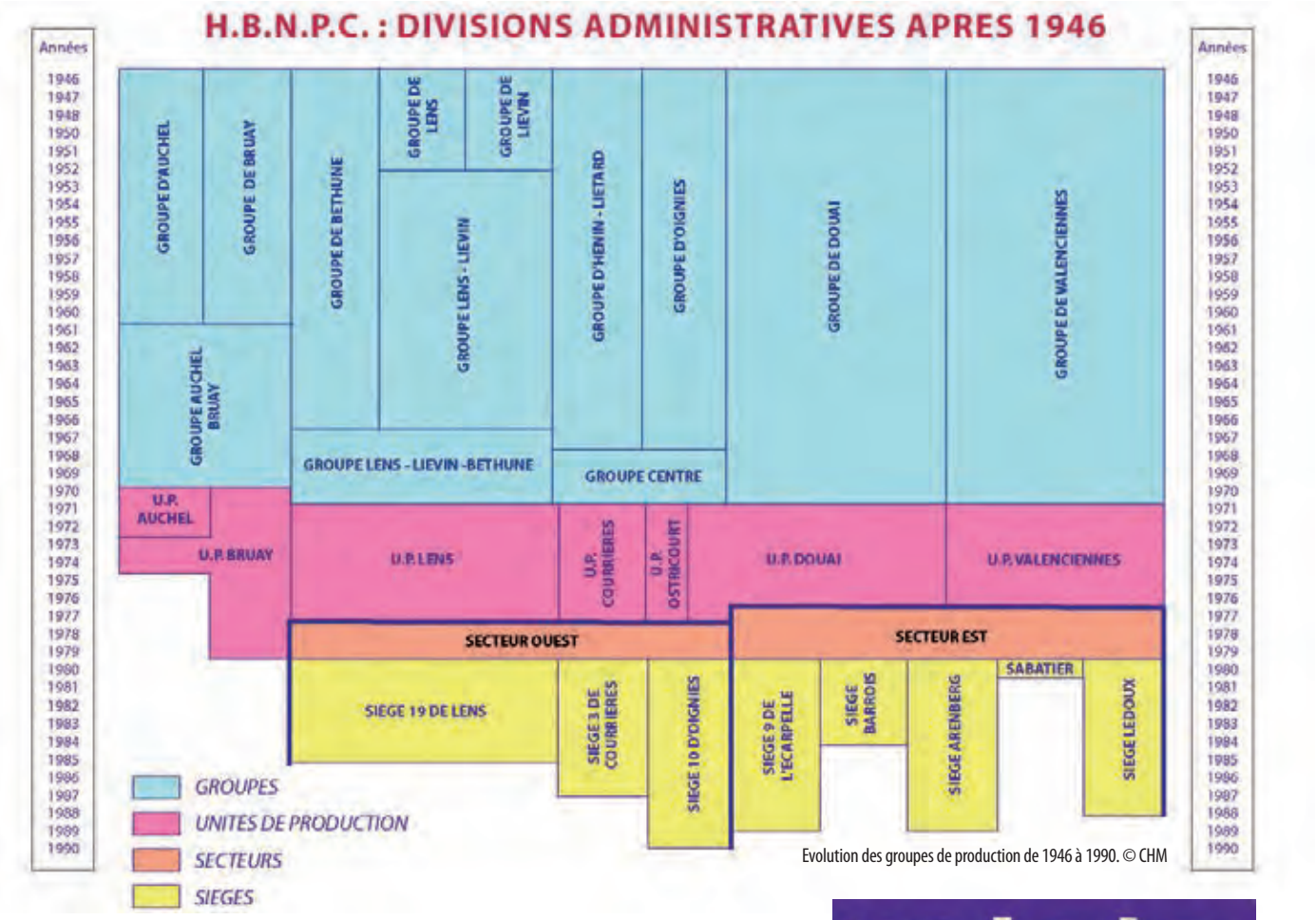

Evolution des groupes de production de 1946 à 1990. © CHM

Les années 1970

En 1973, la crise pétrolière et l'augmentation spectaculaire du prix du baril de pétrole offrent un léger sursis dans la récession : sont alors recrutés plusieurs milliers de travailleurs marocains, engagés pour une période de 18 mois, pour assurer la production. Mais en 1974, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais perd son rang de premier Bassin français au profit de la Lorraine et connaît un très fort exode.

En 1977, les Unités de Production fusionnent à nouveau et le Bassin est divisé en 2 grands secteurs : le secteur Est qui comprend les UP de Valenciennes et une partie de celui de Douai ; le secteur Ouest qui reprend l'autre partie de l'UP de Douai, d'Ostricourt, de Courrières et de Lens. Des pans entiers de l'industrie s'effondrent : la fermeture des puits et la baisse de production entraînent la disparition de toutes les installations annexes, centrales électriques, lavoirs, usines à boulets et à briquettes, réseaux ferrés internes.

Page de couverture du mensuel *Relais des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais* en décembre 1971. © CHM

Production des HBNPC de 1946 à 1990
(production en milliers de tonnes)

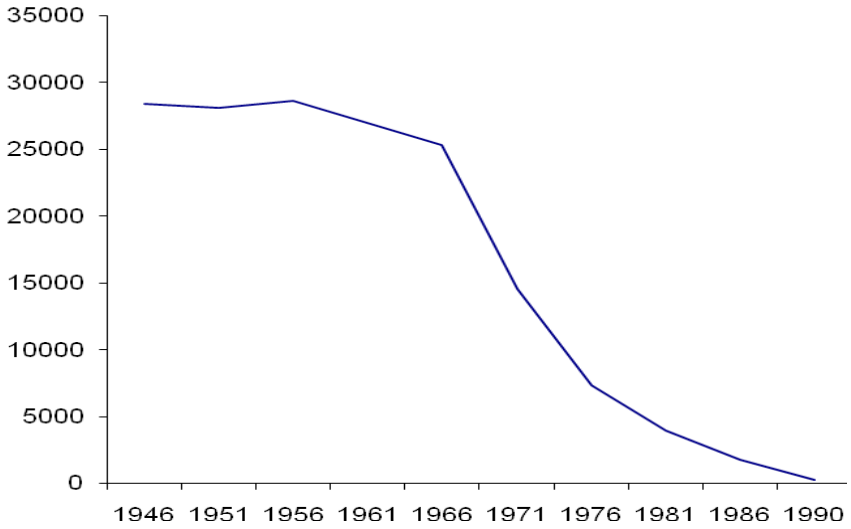

Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990

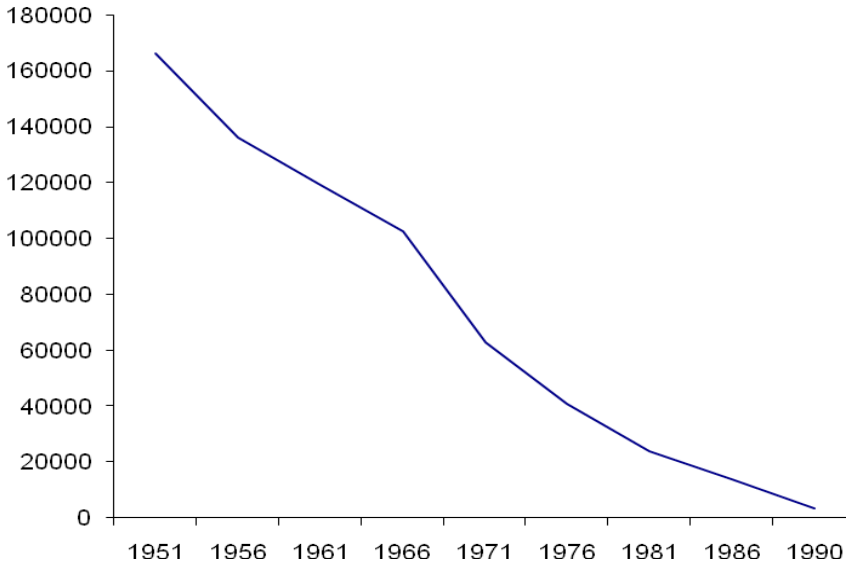

La fin de l'exploitation

En 1980, ultime remaniement, les secteurs Ouest et Est sont concentrés sur 8 sièges : le n°19 de Lens, le n°3 de Courrières, le n°10 de Oignies, le n°9 de l'Escarpelle, le siège Barrois à Pecquencourt, le siège d'Arenberg à Wallers, le siège Sabatier à Raismes, le siège Ledoux à Condé. La production du Nord-Pas de Calais est réduite à 4 millions de tonnes en 1981.

En 1983, lors de sa venue à Lille, le Président de la République Française, François Mitterrand, met un terme aux espoirs quant à l'avenir de l'extraction. Préparant la reconversion du territoire et des mineurs, l'Etat crée en 1984, le Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier (F.B.M.) et la Financière du Nord-Pas de Calais (FINORPA), tous deux dotés de 100 millions de francs par an pour contribuer à l'implantation ou à l'essor des entreprises et des emplois dans la région minière. Un vaste plan social est mené en 1986 par Charbonnages de France pour favoriser la conversion du personnel minier.

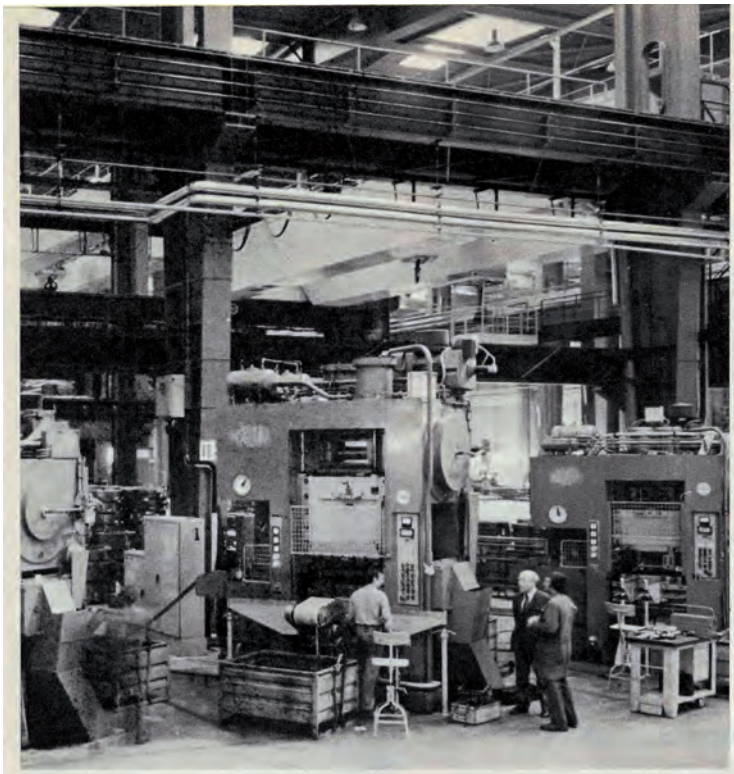

Renault-Douai : 400 emplois offerts d'ici fin 1972

Depuis la sortie des presses de la première pièce produite par l'usine Renault de Douai au printemps de l'année dernière, la nouvelle unité de la Régie Nationale des Usines Renault (R.N.U.R.), sans grand tapage, mais avec tout le sérieux qui caractérise la Régie, n'a cessé d'embaucher du personnel et d'accroître sa production.

Spécialisée pour le moment dans le petit emboutissage et la petite tôlerie, Renault-Douai produit déjà une gamme d'environ 1 000 pièces différentes destinées aux autres usines du groupe. Mais ce n'est là qu'un début. Seul le 1/10 environ des ateliers est en effet construit sur l'immense zone de 350 hectares située sur les communes de Lambres et de Cuincy, à l'ouest de Douai. Et il ne faut pas oublier qu'à terme, Renault-Douai est appelé à posséder les différents ateliers nécessaires au montage de véhicules automobiles. C'est dire l'importance que doit prendre cette nouvelle usine dans la Région au cours des prochaines années.

Les effectifs de la nouvelle unité de la Régie suivent une progression qui va de pair avec la mise en service des ateliers. C'est ainsi qu'ils sont passés de 400 à la fin de 1971 à 560 environ fin avril. Ils devraient atteindre un millier de personnes à la fin de cette année 1972. Parmi les ouvriers actuellement embauchés, 80 sont d'anciens ouvriers des Houillères qui ont choisi la conversion. Certains d'entre eux ont bien voulu nous donner leur témoignage après quelques mois, voire quelques semaines seulement de présence dans leur nouvelle entreprise.

André Rousseau

Avec la récession, il m'était difficile d'envisager de terminer ma carrière aux Houillères : j'ai 38 ans et un peu plus de 15 ans de fond. J'ai préféré me convertir dès maintenant pour faire une nouvelle carrière chez Renault, où j'ai commencé en décembre dernier. Actuellement, je suis opérateur sur presses. Je constate, c'est certain, la perte de mes avantages en nature. Mais les conditions de travail ne sont pas comparables avec celles du fond. J'habite cité de la Perche à Hénin : on fait la route en voiture, ensemble, avec plusieurs copains du même poste. J'espère par la suite retrouver ma spécialité d'électro à l'entretien des machines. Renault, c'est solide comme entreprise : autant y prendre une place tout de suite.

Jean Collot

Après un stage de trois semaines à l'usine de Billancourt et une initiation à l'ensemble des postes de travail de l'atelier, on m'a confié ici le poste d'agent de sécurité. Il est vrai que cela ne me change pas tellement puisque j'étais déjà ouvrier à la sécurité à l'U.P. de Lens. Agé de

9

L'automobile fut l'un des secteurs industriels qui a accueilli le plus grand nombre d'anciens mineurs. © CHM

Offres d'emploi de grandes entreprises régionales aux mineurs dans les années 1970. © CHM

Plusieurs milliers de mineurs travaillent ainsi dans les filiales de Charbonnages de France telles les Cokes de Drocourt, l'usine Agglonord, Tercharnor (exploitation des terrils) ou encore GIE Méthanine créé avec Gaz de France pour valoriser le grisou. D'autres mesures sont également proposées comme les conversions à EDF (Electricité de France), des transferts à l'intérieur de Charbonnages de France, des aides à la création d'entreprise, des départs pour le Bassin de la Lorraine… A la fermeture du Bassin minier, Charbonnages de France prend le relais des HBNPC qui disparaissent en 1992 et reçoit de l'Etat 200 millions de francs d'aide à la conversion et à la formation.

La remontée de la dernière berline le 21 décembre 1990 à la fosse n°9-9bis de Oignies. © CHM

En 1986, la production est de 1 million 700 000 tonnes de charbon. Les derniers sièges ferment entre 1986 et 1990 et la dernière « gaillette » du Nord-Pas de Calais est remontée à la fosse n°9 d'Oignies le 21 décembre 1990. Sur près de trois siècles d'exploitation, 600 puits ont été foncés, 100 000 kilomètres de galeries ont été creusés et plus de deux milliards de tonnes de charbon ont été extraits du sous-sol du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La berline aujourd'hui conservée à la Mine- Image de Oignies. © SRMH 2009

2.b.1.9 « L'Après-Mines »

Dès les débuts de la récession et de la fermeture des puits, les HBNPC rebouchent les galeries. En effet, le code minier rend les HBNPC responsables des accidents qui surviendraient tant que les puits ne seraient pas bouchés. A ce jour, aucune galerie n'a été conservée dans le Bassin minier. Suivant également le code minier, les HBNPC démantèlent systématiquement les fosses et les installations de surface. La démolition permet en outre de valoriser les machines et les ferrailles. Les chevalements, clochers de l'Industrie minière, tombent les uns après les autres. Les carreaux de fosses deviennent des friches industrielles et constituent de vastes emprises foncières qui accueillent bien souvent de nouvelles activités.

Certaines friches (fosses, terrils) sont vendues aux communes qui se retrouvent alors avec d'énormes surfaces qui n'ont été adaptées que pour l'exploitation du charbon sur leur territoire.

Démantèlement de la fosse n°2 de Lens en 1976. © CHM

Démantèlement de la fosse Agache à Fenain en 1979. © CHM

Bon nombre d'autorités locales ne souhaitait pas, pour raison d'image ou pour tourner la page, conserver les installations minières. Si elles souhaitaient les conserver, il leur fallait faire face non seulement aux coûts d'acquisition mais également aux coûts d'entretien (gardiennage, protection anticorrosion, mise en sécurité…). Or les ressources des communes minières sont limitées. Les logiques foncières et économiques ont longtemps primé sur les logiques d'aménagement paysager et patrimonial.

Démantèlement de la fosse Lagrange à Raismes en 1977. © CHM

Dès les années 1970, de nombreux fonds et de nombreuses structures sont créés afin de mener la reconversion du Bassin minier : crédits GIRZOM, Contrats de Plan Etat-Région, EPINORPA, EPF, Mission Bassin Minier. Ces procédures et ces institutions sont détaillées dans les parties suivantes du présent dossier (cf. parties 4 et 5).

Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut protégé au titre des Monuments Historiques en 1992. © Ph.Dupuich

Dans les années 1990, les éléments restants et les installations d'extraction changent progressivement de statut. Le deuil lié à la fermeture des puits – plus de 200 000 emplois miniers ont disparu en trente ans – s'estompe peu à peu et les traces de l'exploitation minière commencent à être perçues plus fréquemment comme les éléments d'un patrimoine historique. Ainsi, en 1992, la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE), instance qui soumet au Préfet de Région les propositions d'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques, donnait un avis favorable pour la protection de 4 chevalements isolés (fosses Ledoux, Dutemple, n°3 de Liévin) et 3 sites complets (Wallers-Arenberg, 11-19 de Loos-en-Gohelle, 9-9 bis de Oignies).

Dans un territoire encore fortement marqué par les effets de la désindustrialisation, les enjeux restent avant tout, la création d'emplois, la santé, la formation, le développement culturel, la restructuration du tissu minier et la reconquête de l'environnement. Mais un autre de ces enjeux, source de dynamiques prometteuses, consiste à associer aujourd'hui durablement une reconversion nécessaire à une démarche patrimoniale soucieuse de préserver les traces de toute nature du passé industriel, véhiculant sur le long terme de l'identité du Bassin minier.

La fosse n°11-19 protégée au titre des Monuments Historiques en 1992. © JP Mattern- CHM

2. b.2 Développement

Dès 1720, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais s'est structuré d'Est en Ouest, au fur et à mesure de la découverte du gisement et de son prolongement et de sa valorisation économique par les exploitants. Par la multiplication des puits et la fixation de la main-d'œuvre, les stratégies patronales se sont soldées par l'apparition et l'imposition d'un espace et d'un paysage singuliers. Tandis que le repli de l'activité s'est effectué en sens inverse, d'Ouest en Est, l'exploitation a laissé, en s'éteignant, un tissu minier dense et des paysages atypiques.

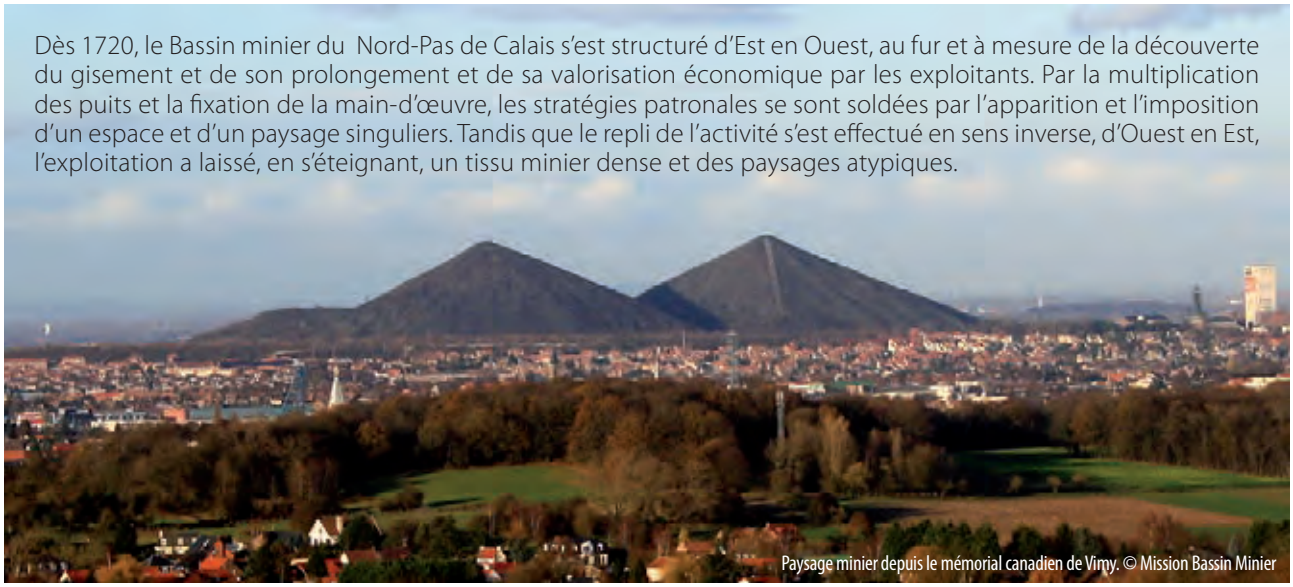

Paysage minier depuis le mémorial canadien de Vimy. © Mission Bassin Minier

La trilogie « carreau de fosse- terrils- cités » s'est imposée comme schéma de développement sur l'ensemble du territoire. © CHM

Le développement des paysages et du tissu urbain du Bassin minier est à appréhender dans ses dimensions historiques, économiques et spatiales, chacune de ces dimensions se combinant intimement avec les autres. Induite par la logique industrielle d'étroite proximité du lieu de travail et du lieu de vie, la trilogie « carreau de fosse- terrils- cités » s'est imposée comme schéma de développement sur l'ensemble du territoire et a ordonné de nouveaux paysages tout au long des 19e et 20e siècles. Industrie de main-d'œuvre, la mine a réclamé de plus en plus d'effectifs au fil de la découverte de nouveaux filons et de l'intensification de la production. Les implantations de fosses se sont multipliées tandis qu'à leurs abords immédiats se sont édifiés des terrils toujours plus hauts et des cités toujours plus nombreuses ne respectant pas le découpage administratif des communes.

Le tissu urbain et les paysages actuels du Bassin minier sont les fruits de phases de constitution successives.

Paysage minier dans la première moitié du 19e siècle dans le Denaisis. © Bibliothèque municipale de Valenciennes

La première phase correspond à la naissance et à l'expansion de l'activité charbonnière dans le Bassin du Nord : 1720-1850. Etroitement dépendante des techniques d'extraction qui sont à l'époque limitées, l'implantation des puits et des fosses est essentiellement concentrée autour de Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Valenciennes, Anzin et Aniche. Jusqu'à la fin des années 1820,

l'essentiel de la main-d'œuvre est encore logé dans l'habitat rural ou urbain traditionnel. A partir de 1820, sont construits les premiers logements ouvriers. Les années 1830, avec l'émergence de l'activité sidérurgique et métallurgique dans les environs de Valenciennes, sont celles de l'expansion de l'exploitation minière.

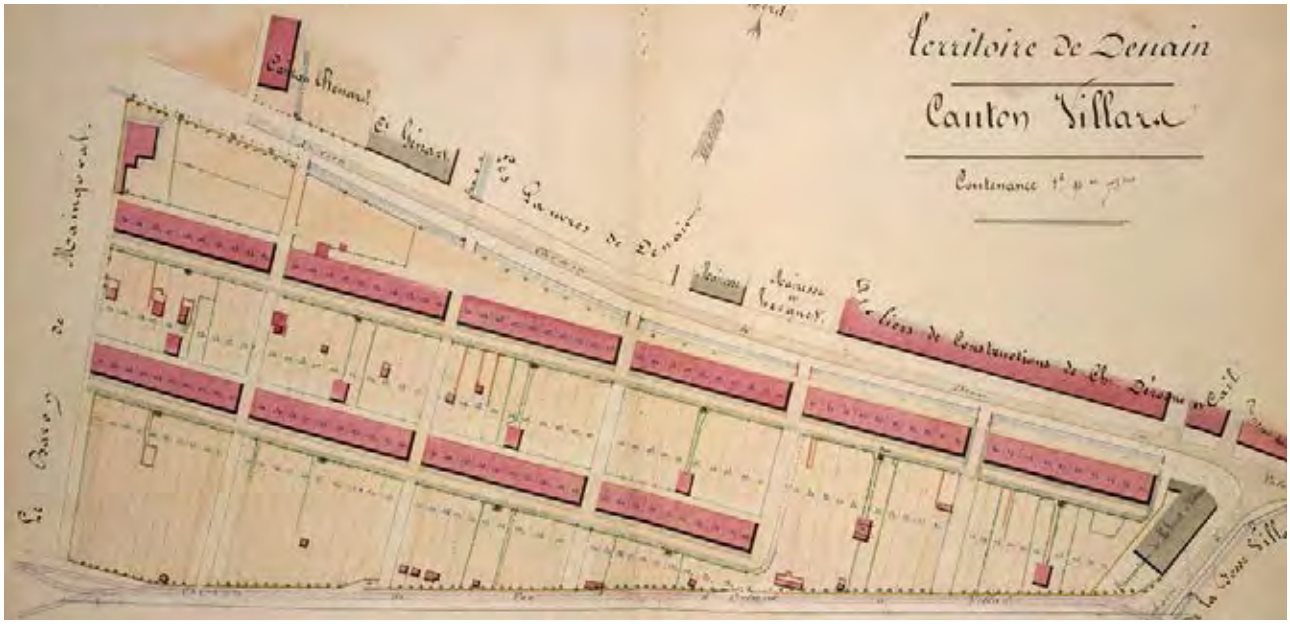

Emergence de l'habitat minier vers 1810-1820, canton Villars à Denain. © CHM

Les fosses maçonnées sont désormais installées durablement sur le territoire. Cependant, au milieu du 19e siècle, l'habitat minier, les fosses et les premiers terrils restent de taille modeste. Nouvelle source d'attractivité économique, le Bassin du Nord voit lentement sa population passer de 115 000 habitants en 1821 à 155 000 en 1851 : l'évolution est particulièrement sensible dans les communes accueillant des puits.

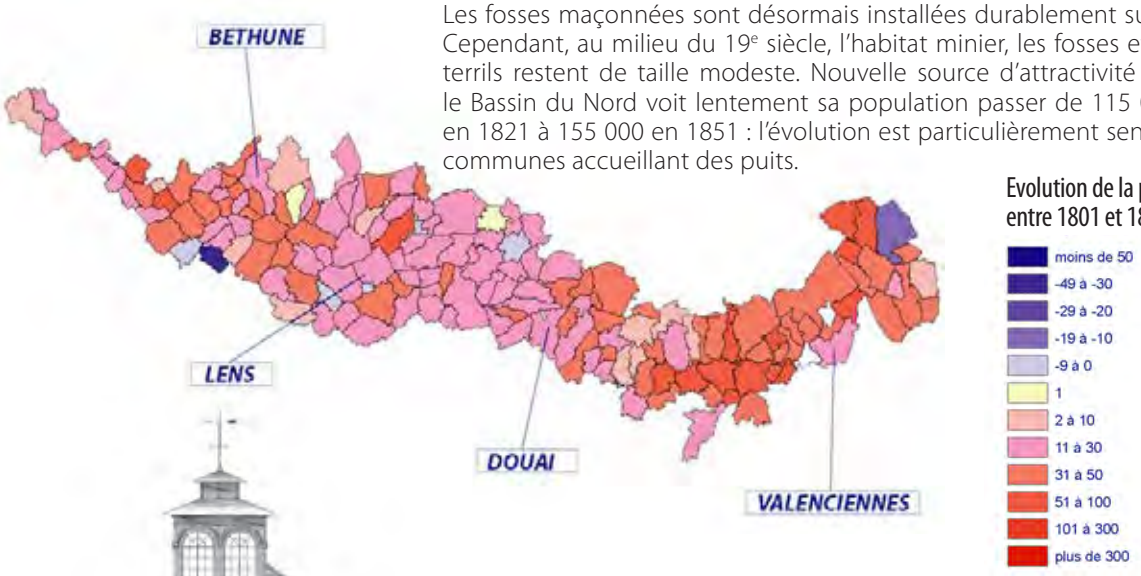

La seconde phase correspond à la découverte du Bassin du Pas-de-Calais et à l'intensification de l'exploitation minière : 1850-1914. La maîtrise des techniques d'extraction et la multiplication des puits (150 puits en service en 1913) permettent d'augmenter massivement la production. La croissance est fulgurante et s'accompagne d'une forte augmentation de la population et de la construction de logements miniers. A titre d'exemple, la Société des Mines de Lens construit en moyenne 600 habitations par an.

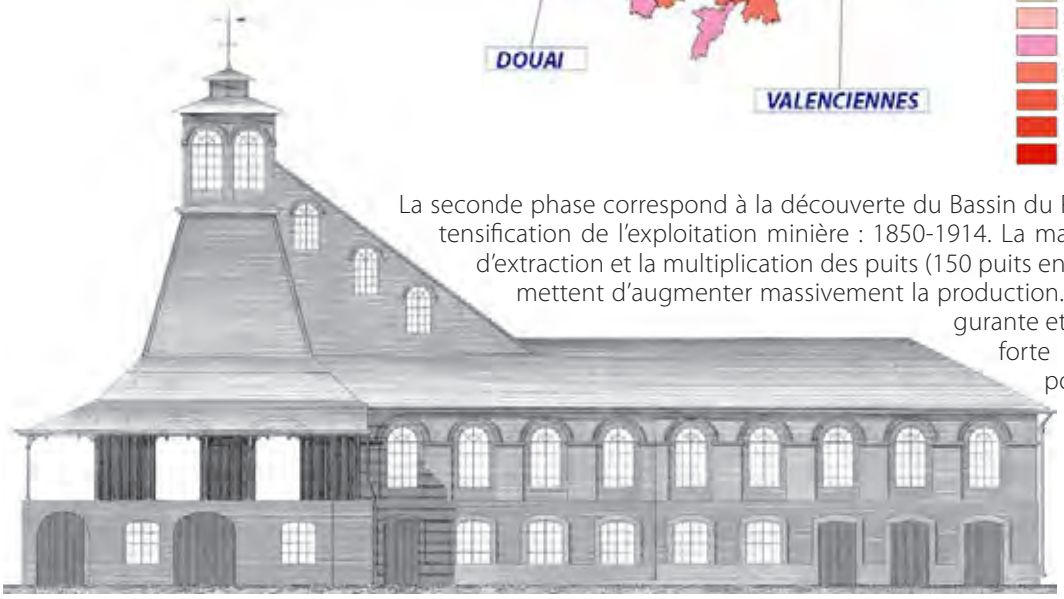

Fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux dans les années 1850. © CHM

Construction d'une fosse et de cités ouvrières à Grenay en 1922. © CHM

Terril et cité de la fosse n°5 de la Compagnie des Mines de Marles à Auchel. © CHM

De 1850 à 1880, les fosses sont encore des consommatrices moyennes de surface au sol : l'unité que forment le carreau de fosse et la cité occupe généralement deux à trois hectares. A partir de 1880 et jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, les fosses changent d'échelle et l'espace occupé par la mine est multiplié par 4 ou 5. La contenance grandissante des berlines associée aux nouveaux moyens de tri accroît considérablement le volume des stériles à stocker. Les premiers terrils coniques apparaissent, culminant parfois jusqu'à 100 mètres de hauteur et s'imposent pleinement comme une composante essentielle du paysage minier. Dans le Pas-de-Calais, la population passe de 45 000 habitants en 1851 à 260 000 habitants en 1911. Dans le Nord, entre 1851 et 1911, elle passe de 155 000 à 315 000 habitants.

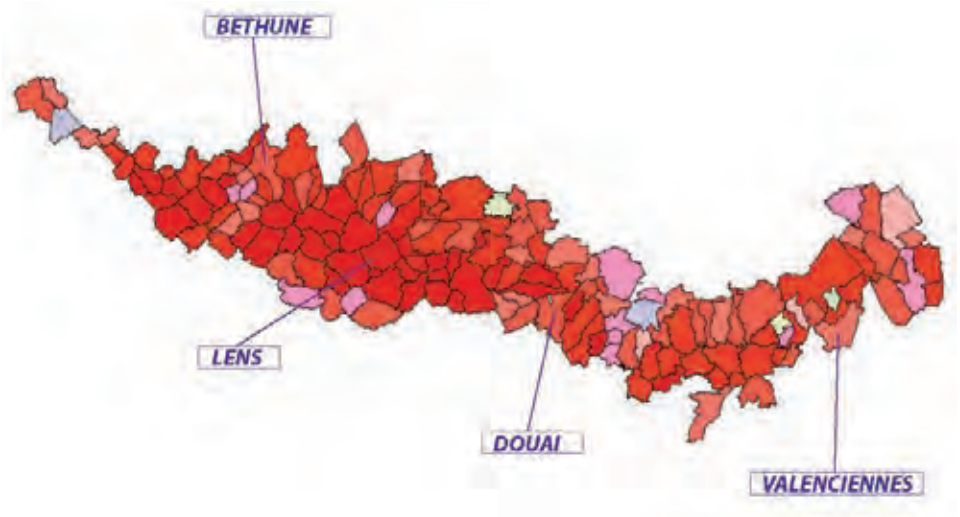

Evolution de la population entre 1801 et 1911 (en %)

- moins de 50
- -49 à -30
- -29 à -20
- -19 à -10
- -9 à 0
- 1
- 2 à 10
- 11 à 30
- 31 à 50
- 51 à 100
- 101 à 300
- plus de 300

La période de l'entre-deux-guerres correspond à une plus grande intensification de l'activité minière et de la construction du tissu minier. Le nombre d'infrastructures minières continue d'augmenter et les paysages miniers se densifient. Le parc de logements est doublé. Ainsi, dans le Nord, leur nombre passe de 11 000 logements en 1911 à 22 000 logements en 1931. Dans le Pas-de-Calais, il passe entre 1911 et 1931, de 34 000 à 63 000. En 1931, les deux départements regroupent ainsi 88% des maisons des mines en France. La diversification des activités charbonnières telles que les centrales thermiques ou les cokeries accroît l'occupation de surfaces et les infrastructures de transport se multiplient. Le Bassin du Pas-de-Calais voit la population de la plupart de ses communes augmenter de 100 à 300 %.

Paysage minier dans l'entre-deux-guerres, Calonne-Ricouart. © CHM

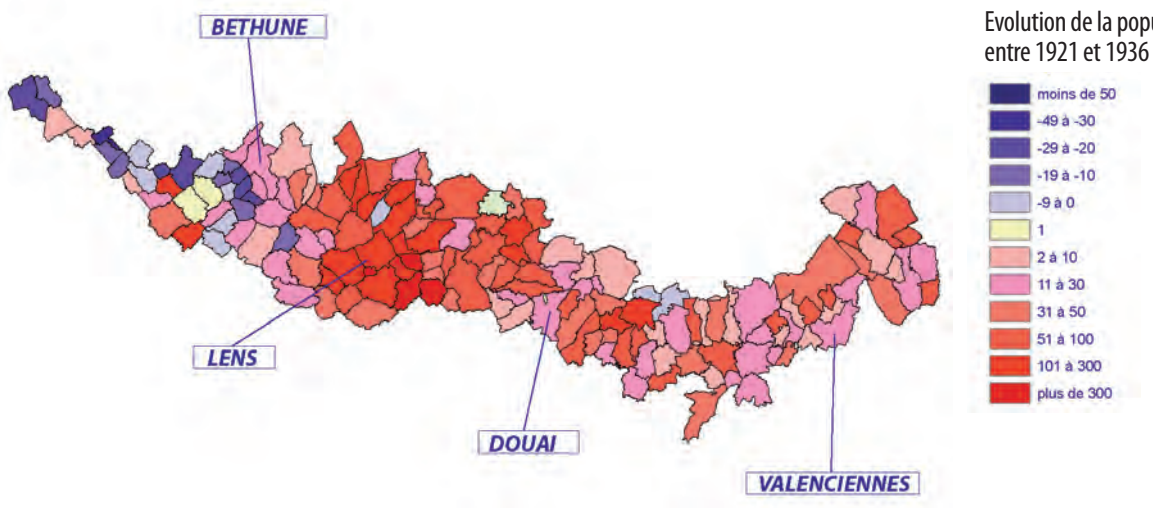

Entre 1945 et 1960, plus de 20 000 logements sont encore construits autour des sièges d'extraction les plus puissants. Les paysages sont alors marqués par le gigantisme des terrils dont les volumes ne cessent de croître.

En 1961, le Bassin minier atteint le maximum de ses infrastructures de production et de logement.

Paysage minier à Noeux-les-Mines en 1949. © CHM

Siège de concentration de la fosse n°2 du Groupe de Oignies à Oignies en 1958. © CHM

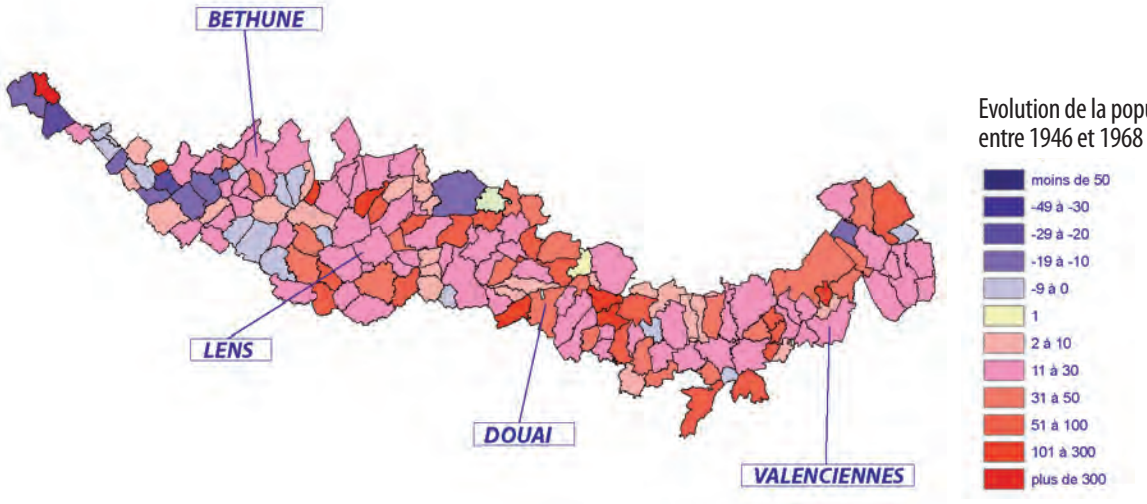

Démantèlement de la fosse n°10 du Groupe de Béthune à Sains-en-Gohelle en 1975. © CHM

Par la suite, la récession vient freiner, puis arrêter le développement du tissu industriel. La population du Bassin minier commence à décliner à partir de 1968. A partir cette date, le Bassin minier perd chaque année de 2 à 3 % de sa population.

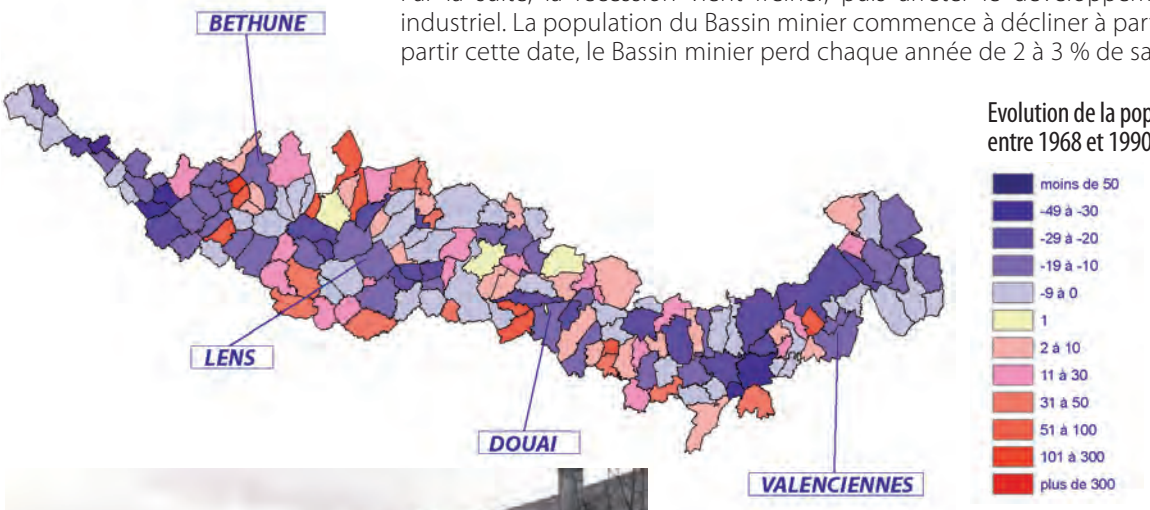

Destruction d'un coron à Lens dans les années 1970. © CHM

L'arrêt progressif de l'activité provoque la disparition de nombreux éléments de production (code minier), en particulier les fosses d'extraction. Les logements insalubres sont également détruits. Dans les années 1980, les démolitions et les opérations de remise à zéro sont purement techniques et sans considération patrimoniale. La sauvegarde des fosses actuellement présentes ou des terrils est due à la volonté de quelques personnes, élus ou particuliers.

Aujourd'hui, en pleine reconnaissance patrimoniale, les paysages du Bassin minier ne possèdent certes plus leur intégrité physique au sens premier du terme mais les démolitions n'ont pas profondément altéré ni leurs caractéristiques, ni leurs lisibilités.

Panorama sur le terril n°14 d'Auchel et la cité du Rond-Point à Marles-les-Mines. © CAUE 62

La constitution du tissu minier à l'échelle du Bassin minier

Avant l'irruption de l'activité minière, le paysage du futur Bassin minier est caractérisé par de vastes secteurs ruraux s'articulant avec une urbanisation de taille modeste. Les villes historiques, souvent des places fortes, telles que Béthune, Douai, Valenciennes ou Lens, possèdent une activité prospère et diversifiée selon une logique de passage et d'échange depuis des siècles. Le paysage est également parsemé de très nombreux bourgs ruraux.

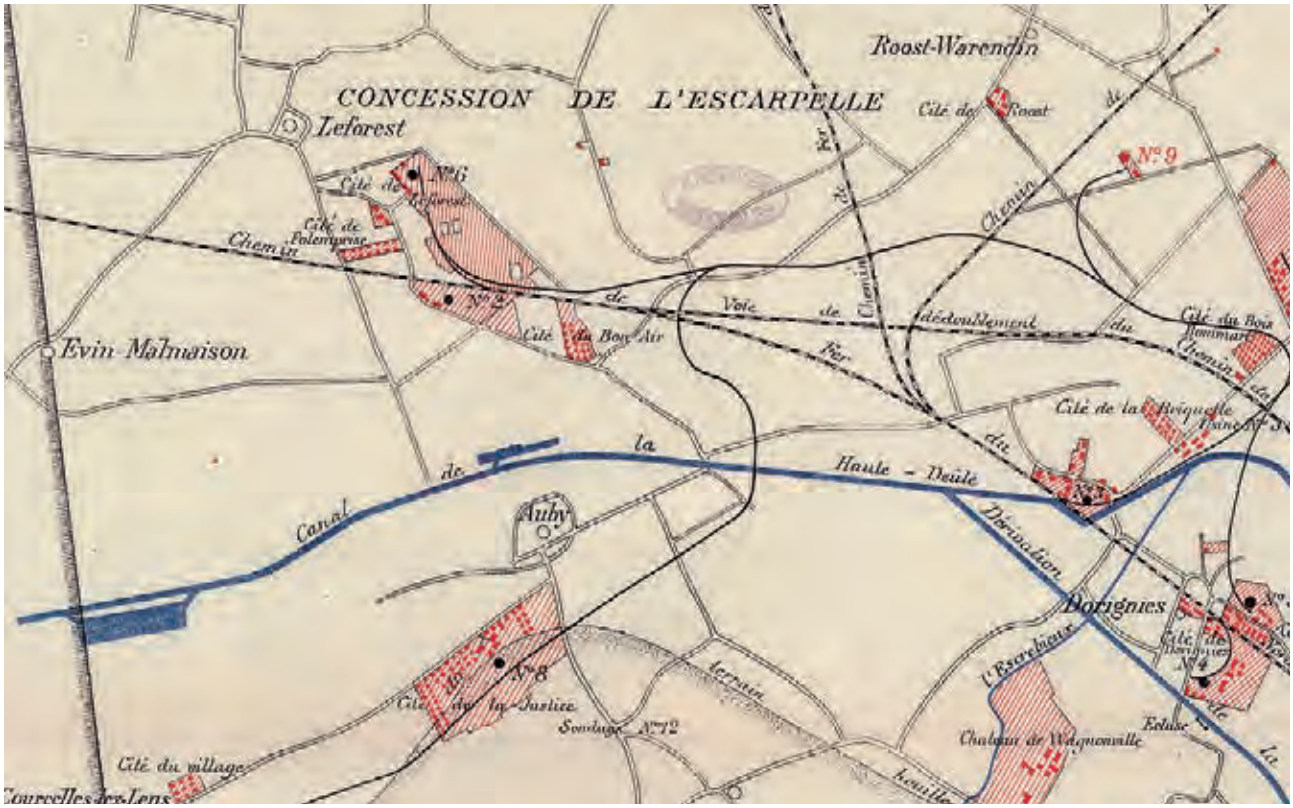

Concession de l'Escarpelle au début du 20 e siècle. Les noyaux fonctionnels, « fosse-terrils-cités » sont reliés entre eux par un dense réseau de voies de communication (cavaliers et canaux) destiné au transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition. © ANMT

L'activité minière est venue s'installer et surimposer avec force son organisation à des fins productives autour des villes et des bourgs sans les conforter. Les noyaux fonctionnels, « fosse-terrils-cités » s'imposent de manière répétitive sur l'ensemble du territoire, conditionnant ainsi son urbanisation. Les noyaux ruraux sont soit encerclés par le tissu

minier, soit dédoublés par la formation indépendante de véritables unités de production. Ces centres fonctionnels sont ensuite reliés entre eux par un réseau de voies de communication destiné au transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : canaux et cavaliers constituent rapidement la colonne vertébrale du Bassin minier autour desquels s'organisent cités, fosses, terrils, gares et gares d'eau pour créer finalement une tache urbaine continue dont la progression s'aligne, en surface, sur le long ruban de charbon présent dans le sous-sol.

L'ensemble minier de Wallers-Arenberg isolé en zone rurale. © Ph.Frutier

Il faut néanmoins nuancer cette surimposition du système minier sur le territoire préexistant. Il existe en effet des variations en raison du socle géographique et de la géologie. Certains noyaux fonctionnels apparaissent isolés au milieu d'importantes zones rurales à l'image de Wallers-Arenberg. C'est d'ailleurs par cette étroite imbrication du rural et du tissu minier que le paysage du Bassin minier échappe souvent à certains critères classiques du paysage industriel. En d'autres points, les établissements urbains et industriels, se collant les uns aux autres, forment des unités plus importantes comme à Grenay ou à Mazingarbe. Enfin, émergent de véritables conglomérats concentrés à l'image de Liévin, de Lens, Bruay ou Auchel.

Le tissu urbain minier de Lens-Loos-en-Gohelle-Liévin. © Bocquet

La constitution du tissu minier à l'échelle de la commune

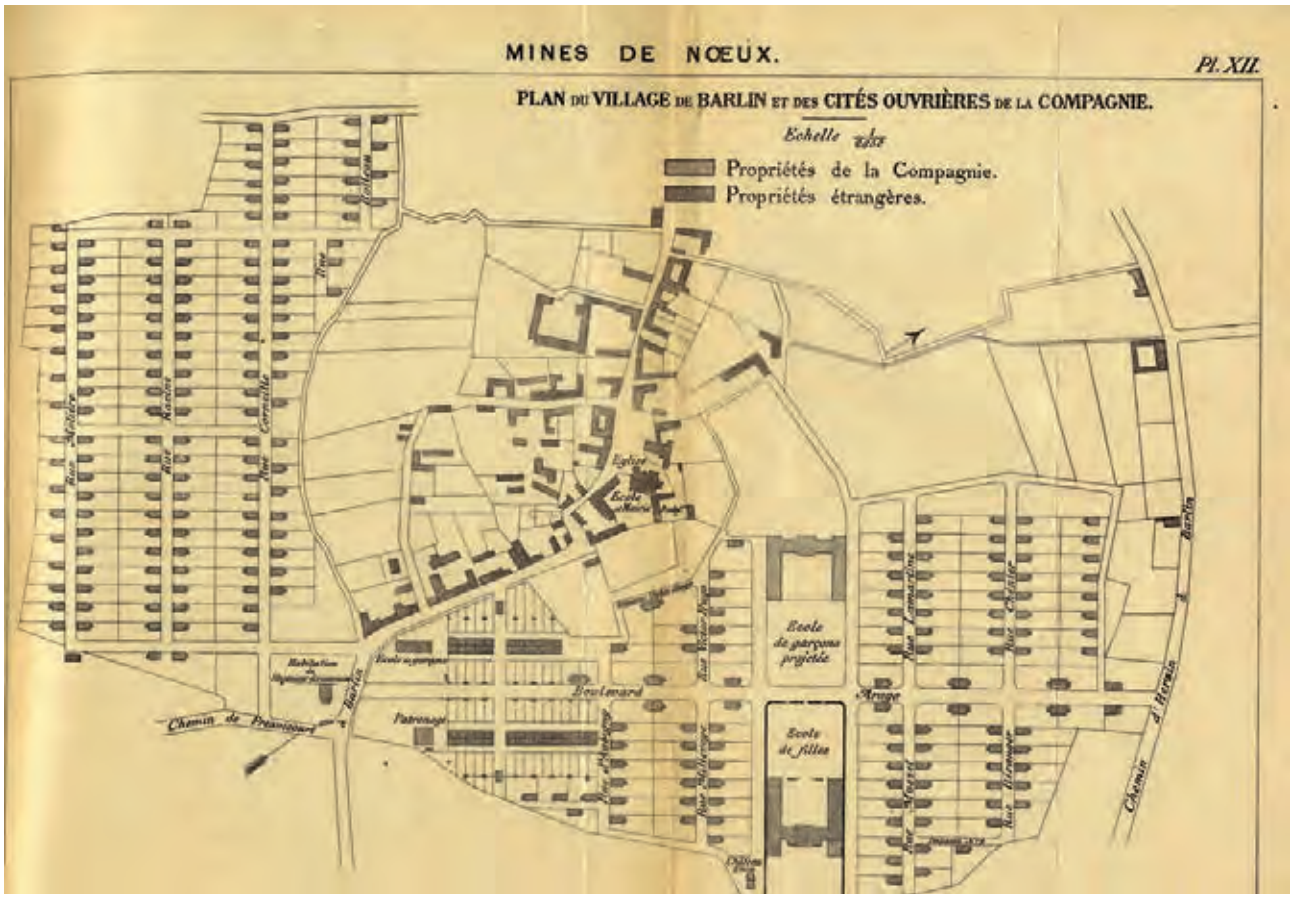

A Barlin, les cités minières sont venues encercler le village. © CHM

La ville minière ignore les réalités historiques et naturelles. Elle tourne le dos à la ville historique face à laquelle elle s'impose et se concentre obstinément autour des puits. Les Compagnies développent leurs propres équipements, créent leurs principes et leur droit, se détachant ainsi de toute dépendance vis-à-vis des communes sur lesquelles elles se sont installées.

Avec l'arrivée de la mine, les lieux de pouvoir changent : de la mairie et de l'église aux Grands Bureaux des Compagnies minières et à leurs fosses, un bouleversement s'opère et, au fil des acquisitions foncières et de l'expansion des emprises industrielles, au fur et à mesure que les puits s'étendent et que la population augmente, la Compagnie minière finit par gérer plus d'espaces et d'hommes que la municipalité. Constituant une propriété privée, avec sa voirie particulière et sous l'autorité d'une police privée, la cité n'est pas intégrée au village ou à la ville préexistante. En réaction les communes construisent leurs propres équipements. La compétition s'installe et bientôt deux établissements humains cohabitent sur le même espace.

Avec l'essor de la mine, de simples bourgs ruraux sont devenus de grandes cités ouvrières. Leur population a parfois décuplé en quelques années, comme Bully-les-Mines passant de 453 habitants en 1851 à 3 900 habitants en 1891. Des villes moyennes comme Lens ou Liévin sont devenues de véritables métropoles. Lens passe de 2 700 habitants en 1851 à 31 800 habitants en 1911. Il est même courant que l'étendue des nouveaux tissus urbains par rapport au tissu traditionnel dépasse l'emprise de ce dernier.

Les cités sont souvent en marge de la commune. Conçues en fonction de la zone d'extraction et destinées à loger une population d'actifs entièrement dédiée à l'entreprise, ces cités sont souvent implantées loin des centres de service. L'éloignement est également renforcé par la présence de coupures physiques telles que ponts et cavaliers.

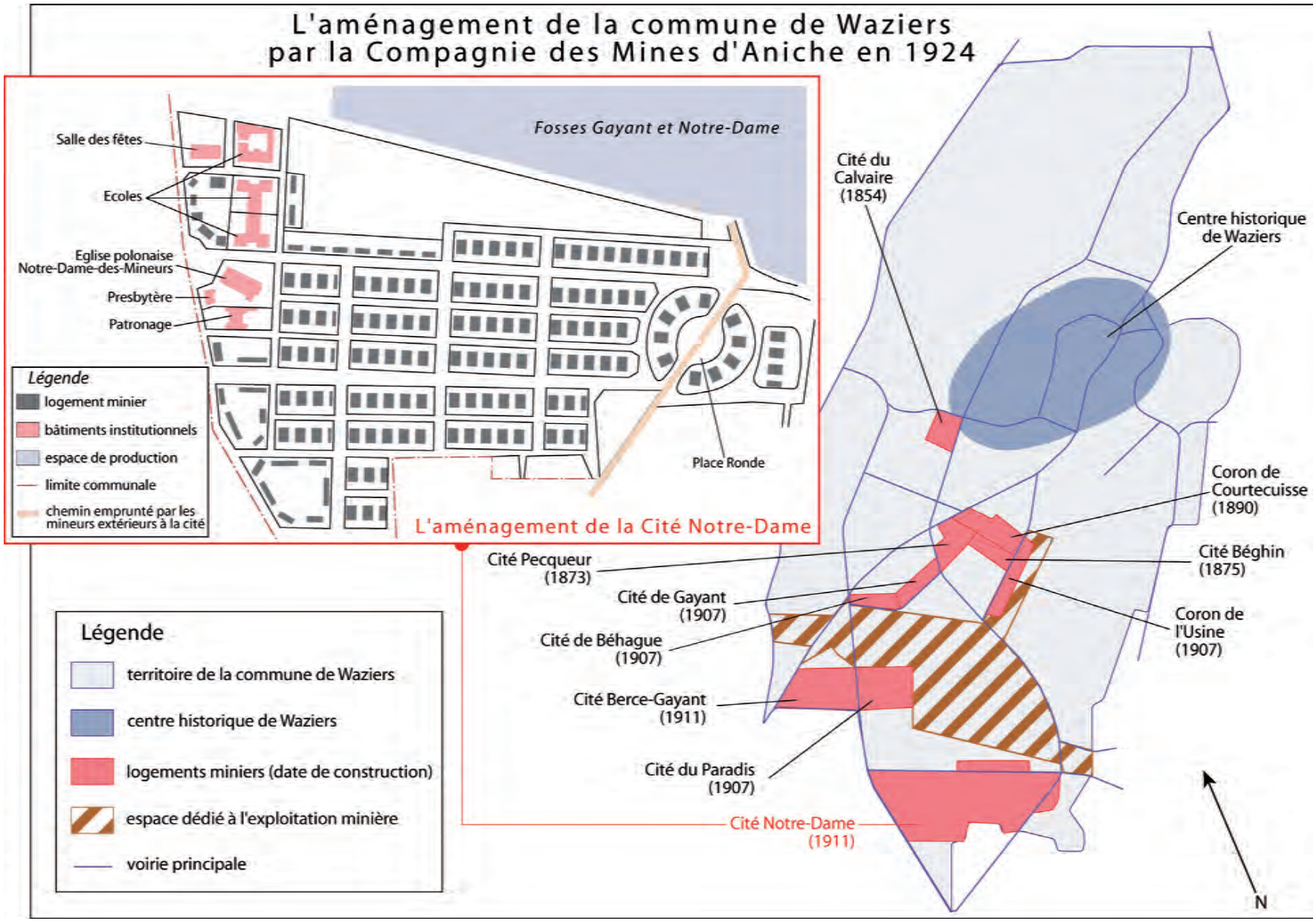

A Waziers, les cités minières, dont certaines possèdent leurs propres équipements collectifs, tournent le dos au bourg historique et sont concentrées autour de la fosse. Cet ensemble fonctionnel constitue un second noyau urbain indépendant sur le territoire communal. © BMU

****

L'activité minière et la forme d'urbanisation qui lui est associée ont façonné le Bassin minier. Le poids du tissu minier, à la fois urbain et industriel, est aujourd'hui très élevé par rapport au tissu urbain traditionnel.

Exclusivement développée pour et autour du charbon et des fosses, l'urbanisation héritée de la mine laisse des friches industrielles et des cités isolées, à l'écart des centres-villes. Les voies de communication, destinées là aussi de manière exclusive au transport du minerai, ne correspondent plus aux besoins actuels et accentuent le cloisonnement entre les cités et les autres pôles urbains. Par ailleurs, les équipements sociaux, culturels, économiques ne sont pas adaptés au poids démographique et aux besoins des nouvelles populations des cités. En effet, sur les 1 200 000 habitants que compte aujourd'hui le Bassin minier, 200 000 vivent dans les cités minières.

Cette organisation urbaine héritée du passé doit être désormais adaptée à de nouvelles fonctions et trouver de nouvelles dynamiques. L'enjeu est incontestablement de revitaliser les friches industrielles et de restructurer les cités, de les rendre adaptées aux réalités actuelles de tous ordres tout en préservant, par une démarche patrimoniale, leur richesse historique et architecturale.

****

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 3

PARTIE 3

Justification de l'inscription

3.a Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

La cité du Pinson à Raismes. © Ph. Frutier/Altimage

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19e siècle et de la première moitié du 20e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier (cf. 2.a.2.2).

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. © Mission Bassin Minier

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18e siècle- milieu du 20e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19e et des 20e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger.

Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers (Cf. 2.b.1.3).

Le Petit Journal

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

LA CATASTROPHE DES MINES DE COURRIÈRES

La catastrophe des Mines de Courrières, dessin de C.Bombled. © CHM

3.b Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Un des terrils jumeaux de la fosse 11-19 de Loos-en-Gohelle © Ph.Frutier/Altimage

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'Industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Cité de la briqueterie à Divion © Ph.Frutier/Altimage

3.c Analyse comparative

L'Industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine. Elle est en effet à l'origine de plusieurs processus qui ont définitivement bouleverser les territoires et les hommes. Il s'agit d'abord du passage d'un système énergétique à un autre - de l'énergie musculaire à la vapeur, puis, de la vapeur à l'électricité – et du passage d'une civilisation rurale à une civilisation industrielle. Ce nouvel ordre industriel est un dénominateur

commun à de très nombreux pays au cours des 19e et 20e siècles. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais puise son caractère universel dans cette histoire industrielle. Offrant un exemple représentatif de l'impact des bouleversements initiés par l'industrialisation sur un territoire, il présente des caractéristiques historiques, patrimoniales, paysagères et culturelles qui trouvent spontanément un écho parmi d'autres bassins et réciproquement.

La nécessaire mise en place de l'analyse comparative dans le cadre de la proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais s'est heurtée de facto au positionnement même de sa candidature au titre de Paysage Culturel Evolutif. En effet, si l'histoire comparée des bassins par les données historiques (dates) et les données chiffrées (superficie, production) des bassins similaires peut-être facilement réalisée (en dehors de certains pays), elle est plus difficilement applicable non seulement en termes de processus de formation de ces paysages industriels mais également dans leurs compositions et leurs préservations (connaissance, état de conservation et qualification des éléments paysagers structurants). En effet, en dépassant la comparaison entre les sites, majoritairement techniques, les plus monumentaux de chaque bassin, la fine connaissance du territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais acquise tout au long de sept ans d'études et d'inventaires ne semble pas véritablement avoir d'équivalent sur lequel s'appuyer afin d'établir une véritable analyse comparative de bassin à bassin et non de site à site.

Rappel note méthodologique de définition du périmètre proposé à inscription (2.a.3)

Mené depuis 2003 dans le cadre de la démarche de candidature, le travail de recensement et de qualification de la globalité des éléments issus de l'héritage minier, a permis d'identifier, outre des éléments individuels intrinsèquement remarquables, de nombreux ensembles cohérents à échelles variables et formant autant de facettes d'un paysage minier pluriel. Ces ensembles miniers cohérents, souvent reliés par les réseaux de cavaliers, maillent aujourd'hui encore le territoire et constituent les témoignages les plus complets et les plus homogènes de l'influence de l'industrie minière sur le paysage et les hommes du Bassin minier.

1. Définition d'un périmètre d'investigation : l'ensemble des communes ayant été touché par une concession minière.

2. Définition du périmètre de l'héritage minier : travail systématique de recensement du patrimoine minier conduit sur l'ensemble du périmètre d'investigation et ce, pour la totalité des catégories de l'héritage minier, technique et social. Ce travail de fond a permis de déterminer précisément le nombre de communes possédant encore au moins un témoin de l'activité minière, sans préjuger « a priori » de sa valeur.

3. Qualification des éléments : passer d'une connaissance exhaustive à une connaissance qualifiée, permettant d'identifier les éléments les plus remarquables, ainsi que les hauts-lieux de l'histoire minière ; hiérarchiser les sites et les éléments sur des critères de valeurs adaptés aux différentes catégories de patrimoine (fosses, cités minières, terrils, équipements,…) en renvoyant aux notions d'intégrité et d'authenticité

4. Mise en lien des éléments et la lecture paysagère : mise en place d'une étude paysagère sur l'ensemble du périmètre de l'héritage minier afin :

- d'identifier les marqueurs essentiels du paysage,
- d'objectiver la notion d'ensemble minier cohérent, en en donnant une lecture paysagère : perceptions et relations entre les éléments bâtis et naturels,
- de croiser cette approche physique avec l'approche historique menée parallèlement par Bassin Minier Uni et le Centre Historique Minier de Lewarde,
- de révéler l'identité propre du paysage minier : éléments de perception qui indiquent que l'on se trouve « dans ou en dehors » du Bassin minier,
- de donner une lecture dynamique de ces paysages en montrant la relation avant / après la mine (paysage rural),
- d'identifier les projets d'aménagements, de conservation et de valorisation ainsi que les pressions s'exerçant sur le paysage minier,
- de réfléchir aux outils susceptibles d'aider les territoires à protéger ces ensembles et les « tableaux » remarquables.

5. De la lecture paysagère et historique à la délimitation du périmètre du Bien proposé à inscription : sélection d'éléments exclusivement issus de l'héritage minier, répondant aux exigences d'authenticité, de représentativité et de complémentarité typologique et historique, et dont la lecture d'ensemble offre une interprétation intègre du Paysage Culturel vivant.

Désormais acquise, la connaissance patrimoniale et paysagère du Bassin minier du Nord-Pas de Calais doit continuer de s'enrichir auprès d'autres bassins industriels, miniers ou non, en Europe et dans le monde, au travers des multiples contacts que les institutions locales et régionales ont tissés depuis plusieurs décennies (cf : encarts en fin de chapitre).

3.c.a Dans son contexte national

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est le plus grand bassin charbonnier de France (120 000 hectares).

3.c.a.1 Le Bassin Lorrain (bassin de Longwy)

La Houve. © Cdf

Situé dans le prolongement du gisement de la Sarre, le bassin de Longwy a connu une histoire et une structure différentes de celles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. C'est grâce à la famille De Wendel que celui-ci entre en exploitation en 1856, au puits de Petite-Rosselle. Etendu sur une superficie de 49 000 hectares (58 puits), il a connu une industrialisation plus concentrée (3 concessions) et se caractérise surtout par une intense diversification industrielle, notamment la sidérurgie en raison de sa structure riche en minerais de fer. Son essor plus tardif a incité une intense politique de modernisation des infrastructures après la Nationalisation et il dépasse la production du Bassin minier du Nord-Pas de Calais dans les années 1970. Le puits de La Houve fut le dernier puits français à fermer en 2004. Le carreau fut immédiatement démantelé tandis qu'au même moment, le carreau De Wendel à Petite-Rosselle s'apprêtait à accueillir un musée de la mine (ouvert en 2006). Si certaines caractéristiques tels les chevalements modernes et encore les cités ouvrières sont communes aux deux bassins, la densité des éléments patrimoniaux et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sont sans aucune mesure avec le Bassin Lorrain.

Puits St Charles à Petite-Rosselle. © Cdf

3.c.a.2 Le Bassin de Blanzy

Musée du Bassin de Blanzy. © Musée de la Mine

Le Bassin de Blanzy (Saône-et-Loire), noyau central d'un bassin industriel plus largement étendu, notamment aux communes de Montceau-les-Mines et jadis du Creusot, est comparable au Bassin minier du Nord-Pas de Calais par son ancienneté (l'exploitation y a débuté dans la deuxième moitié du18e siècle), supérieur par la puissance de ses couches et la qualité de ses veines (houille cokéfiable). Il est toutefois de dimensions infiniment plus restreintes (4 000 hectares). Sous l'impulsion d'une dynastie familiale, celle des Chagot, il a donné naissance à une série de cités minières directement liée aux carreaux d'extraction, de taille modeste mais illustrant un véritable échantillonnage s'échelonnant du dernier tiers du 19e siècle à l'entre-deux guerres mondiales. Ces cités sont aujourd'hui les seuls témoins physiques notables de l'époque minière. Les traces des installations d'extraction profonde ont à peu près totalement disparu. Celles de l'exploitation à ciel ouvert, qui a survécu un certain temps à l'arrêt de l'exploitation souterraine, sont condamnées à disparaître. Le seul monument qui marque encore fortement le paysage de l'ancien bassin minier est le lavoir à charbon géant connu sous le nom de « Lavoir des Chavannes », à Montceau-les-Mines, qui a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

3.c.b Dans son contexte international

3.c.b.1 En comparaison avec les sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial

Dans l'établissement de cette analyse comparative avec les sites de patrimoine industriel inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, ont été écartés tous les sites se rapportant au transport de type ponts et chemins de fer. L'analyse s'est portée en priorité sur les sites présentant des caractéristiques communes en termes de thématiques - activité minière, habitat ouvrier - ou en termes de catégories d'inscription.

Les sites métallifères et autres

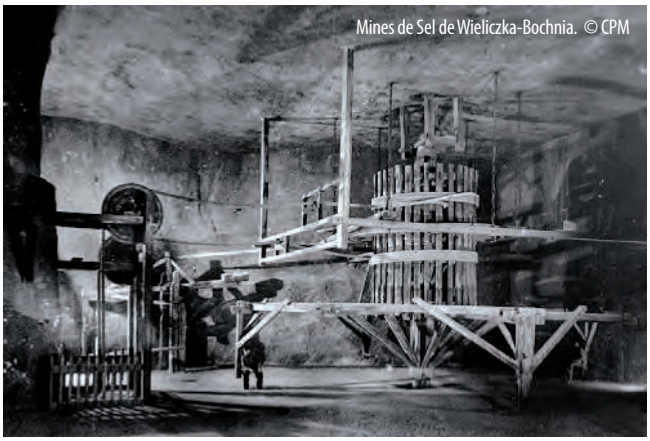
Mines de Sel de Wieliczka-Bochnia. © CPM

• **Røros,** Norvège, cuivre : inscrit en 1980, ce site constitue un exemple de développement industriel et technologique associant un établissement minier ainsi qu'une vaste cité ouvrière construite en altitude dans la tradition norvégienne des constructions en bois. Ni la nature de l'extraction, ni l'architecture de la cité minière n'offrent de points de comparaison avec le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

• **Les Mines de Sel de Wieliczka-Bochnia,** Pologne : inscrites en 1978, elles illustrent, par le biais d'un très grand site industriel, toutes les étapes de l'évolution des techniques minières depuis le Moyen-Age et comprend tout un ensemble de lieux de galeries, de puits, de chapelles. De par la nature de son extraction, le sel, et son étendue (5km2), si l'activité souterraine demeure un point commun, elle ne peut être comparée au Bassin minier du Nord-Pas de Calais en termes de répercussion de l'industrie en surface.

Røros. © CPM

Mines de Rammelsberg et centre historique de Goslar. © CPM

• **Mines de Rammelsberg et centre historique de Goslar,** Allemagne, extraction argent, cuivre, zinc, or : inscrit en 1992, il s'agit d'un des complexes miniers et métallurgiques les plus anciens au monde, depuis le 10e siècle jusqu'au 20e siècle. Il offre de multiples vestiges de l'industrie minière avec des terrils du 10e siècle, des voies de transport du 12e siècle, des galeries et des structures des mines du 13e siècle, des maisons du 18e siècle, des bureaux et usine de surface (20e siècle). Le centre historique de Goslar offre quant à lui une architecture gothique, Renaissance et Baroque. Beaucoup plus anciennes que celles le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, les Mines de Rammelsberg offrent un type de paysage et d'urbanisation complètement différents.

• **Les Usines de Salpêtre de Humberstone et de Santa Laura,** Chili : inscrites en 2005, les usines sont situées sur le plus grand gisement de salpêtre au monde permettant la fabrication de nitrate de soude (engrais). Les sites composent des systèmes techniques et sociaux complets depuis les infrastructures minières aux logements ouvriers. La nature de l'extraction et le contexte géographique n'offrent aucun point de comparaison avec le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Usines de Salpêtre de Humberstone et de Santa Laura. © CPM

Les sites liés au charbon et à la sidérurgie

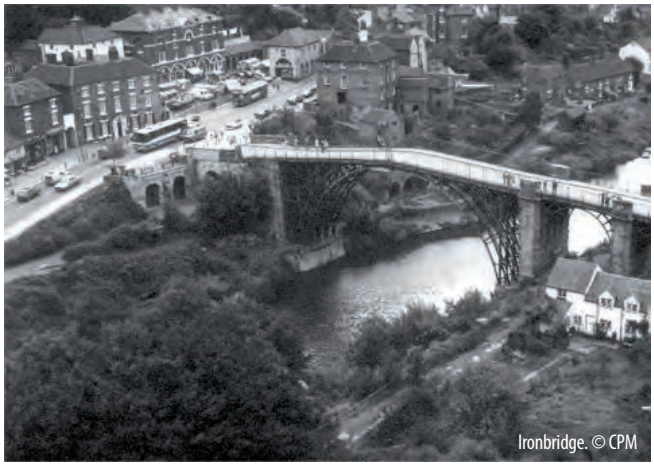
Ironbridge. © CPM

• **Ironbridge Gorge,** Royaume-Uni, fer, houille, argile : inscrit en 1986, Ironbridge symbolise la naissance de l'industrie dans le monde par son rôle pionner dans la mise au point par Abraham Darby en 1709 de la fonte au coke. Concentrant toute une série d'équipements (usines, fonderies, ateliers, entrepôts, sentiers, routes, rampes, canaux, chemins de fer, forêts, hauts-fourneaux, maisons de maître, logements ouvriers, équipements collectifs, églises, chapelles, chevalements, manufactures de porcelaine, céramique, tuileries), le site de la vallée de la Severn s'étend sur 3 km2. Il témoigne de l'évolution d'une petite région industrielle aux 18e et 19e siècles. Parfaitement complémentaires, Ironbridge et le Bassin minier se distinguent néanmoins l'un de l'autre à la fois par la nature des activités industrielles (mono-industrie du Bassin minier) et l'étendue.

• **Usine sidérurgique de Völklingen,** Allemagne, Hauts-fourneaux : inscrite en 1994, l'usine est un complexe de production de saumon de fonte constituant un monument unique dans l'histoire technologique et la culture industrielle du 19e et du 20e siècles. Le caractère complet du site *(« cathédrale de l'ère industrielle »)* symbolise la réussite humaine des 1ère et 2nde Révolutions Industrielles. Si tous deux participent à la même grande histoire industrielle européenne, l'Usine de Völklingen et le Bassin minier se distinguent à la fois par la nature de l'activité (sidérurgie pour l'un, production charbonnière quasi-exclusive pour l'autre) et par sa forme avec d'une part, un site circonscrit et d'autre part, un territoire.

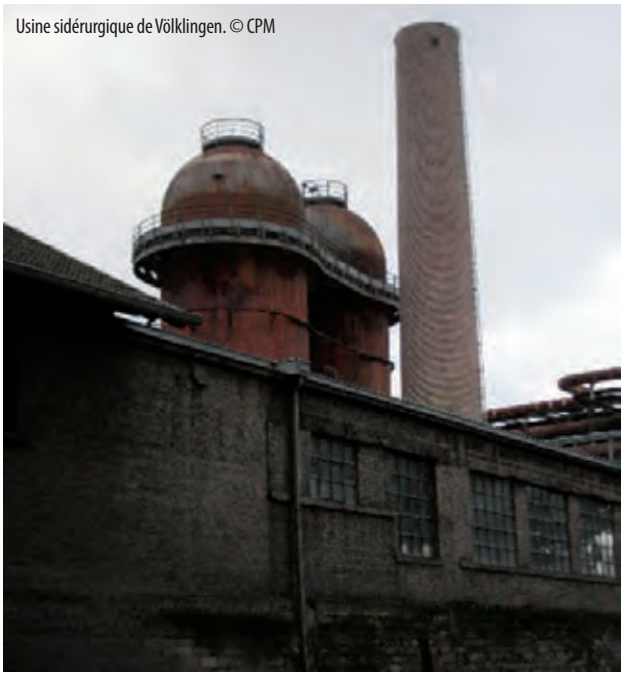
Usine sidérurgique de Völklingen. © CPM

Zollverein. © CPM

• **Complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein à Essen,** Allemagne : inscrit en 2001, il s'agit d'un vaste complexe de production houillère, de cokéfaction, d'aciérie et de produits de synthèse. Datant de 1932, le complexe a principalement été inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial certes pour la valeur symbolique du rôle du charbon aux 19e et 20e siècles dans le bassin gigantesque de la Ruhr et en Europe mais surtout pour sa valeur architecturale de style Bauhaus, illustrant l'architecture du mouvement moderne, cubisme et fonctionnalisme, appliquée à l'Industrie. A noter que lors d'une première proposition d'inscription (1999), les équipements sociaux et l'habitat, en mauvais état de conservation, n'ont pas été retenus. Complémentaires, le site de Zollverein et le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distinguent à la fois par la nature de leurs activités (charbon, cokerie, usine de synthèse pour Zollverein, mono-activité pour le Bassin minier) mais également par leurs formes, Zollverein constituant un site technique monumental et exceptionnel tandis que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais porte un territoire de 4 000 hectares aux multiples facettes patrimoniales : techniques, sociales et culturelles.

Les sites liés à l'habitat ouvrier

Crespi d'Adda. © CPM

• **Crespi d'Adda,** Italie : inscrit en 1995, le site de Crespi d'Adda est lié à l'industrie textile (filatures de coton) et témoigne de la Révolution Industrielle et du capitalisme paternaliste de la fin du 19e siècle et du début du 20e siècle. Il offre un exemple unique et complet, de village ouvrier sur 1 km^2 : logements (maisons de 3 étages puis maisons individuelles avec jardin), usine hydro-électrique, bains et lavoirs publics, clinique, coopératives, école, théâtre, centre sportif, presbytère, dispensaire, église. Crespi d'Adda offre un exemple d'habitat ouvrier monumental construit par de grands capitaines de l'industrie, de manière ponctuelle et unique. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais n'a jamais connu de telles réalisations, notamment parce que les territoires d'exploitation étaient vastes et aux mains de quelques concessionnaires devant loger les ouvriers sur plusieurs milliers d'hectares et non sur un site unique et circonscrit.

Saltaire. © CPM

• **Saltaire,** Royaume-Uni : inscrit en 2001, le site de Saltaire est lié à l'industrie textile (filature de laine peignée) et constitue une étape importante dans la prise en considération des problèmes de l'urbanisation rapide la société industrielle et témoigne d'une approche philanthropique de la gestion de la main-d'œuvre (hygiène et sécurité). 800 logements (4 pièces, grès et ardoise) furent construits entre 1854 et 1868 selon un plan en damier hiérarchisé. La cité fut équipée également de réfectoires, cuisines, bains publics et lavoirs, résidence de retraite, hôpital, dispensaire, écoles, églises, espaces de loisirs et jardins ouvriers. Entrant profondément en écho avec les réflexions sur le logement collectif au 19e siècle, Saltaire constitue un modèle de cités ouvrières entrant en résonnance avec les cités minières du Bassin minier du Nord-Pas de Calais qui, cependant, n'en prendront jamais la forme, privilégiant l'habitat horizontal.

• **New Lanark,** Royaume-Uni : inscrit en 2001, le site de New Lanark est également lié à l'industrie textile (coton). Grâce à la vision progressiste de Robert Owen, New Lanark constitue un témoignage unique d'organisation de la production, de la gestion et des relations de classes avec esprit communautaire. Débutée en 1785, le site, véritable pionnier, comprend des manufactures, des logements, des écoles, des nurseries et une église. L'expérience de New Lanark a directement influencé les théoriciens, les architectes et les industriels au cours du 19e siècle, participant ainsi à la conception et à la réalisation des multiples cités ouvrières en Europe, dont celles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

New Lanark.

Les paysages culturels à caractère industriel (hors agro-alimentaire)

Paysage industriel de Blaenavon. © CPM

• **Paysage industriel de Blaenavon,** Royaume-Uni, fer, charbon, calcaire : inscrit en 2000, le Paysage Culturel de Blaenavon illustre les premières étapes de la Révolution Industrielle et les premiers pas vers une culture industrialisée au 19e siècle. Il possède notamment un complexe de hauts-fourneaux le mieux conservé de sa période et de ce type au monde et concentre un établissement de mines, des usines sidérurgiques, des canaux et des chemins de fer ainsi que de nombreux peuplements : demeures des maîtres de forges, communauté ouvrière, église, écoles, boutiques, pubs, salles des ouvriers. Néanmoins, son envergure, la densité de son patrimoine et la période chronologique illustrée le distinguent très fortement de celles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

• **Paysage Culturel historique de la Grande Montagne de cuivre de Falun,** Suède, cuivre : inscrit en 2001, ce paysage, la plus grande et la plus ancienne mine de cuivre au monde, constitue un exemple exceptionnel d'ensemble technologique s'inscrivant dans un paysage industriel historique avec bâtiments et peuplements uniques : terrils, bâtiments en bois, chevalements, dépôts d'explosifs, postes de contrôle, hauts-fourneaux, cours d'eau, bassins, canaux, administration, ateliers, magasins, logements (du 17e au 20e siècle.). Ce Paysage Culturel est fort probablement celui dont le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se rapproche le plus en termes d'éléments de composition du paysage : patrimoine technique et social. En revanche, il s'en distingue à la fois par la nature de son extraction et par une activité minière à ciel ouvert, constituant de fait une différence paysagère évidente.

Grande Montagne de cuivre de Falun. © CPM

Vallée de la Derwent. © CPM

• **Vallée de la Derwent,** Royaume-Uni, textile (coton) : Inscrite en 2001, la Vallée de la Derwent porte la naissance du système manufacturier avec la mise en place d'ateliers mécaniques (Arkwright) dans l'industrie textile. C'est dans cette vallée qu'est apparue pour la première fois une production industrielle à grande échelle dans un paysage rural : apparition des premiers bâtiments industriels et des logements dès 1776, écoles, marchés, canaux, le long d'une bande de 24 kilomètres qui rassemble quatre peuplements industriels en tout. L'évaluation ICOMOS rapporte qu'*« en tant que paysage culturel, ce segment de vallée de la Derwent présente un degré d'intégrité élevé. La relation entre les installations industrielles et leurs peuplements auxiliaires et d'une part, la rivière et ses affluents et, d'autre part, la topographie du paysage rural environnant a été préservée […]».* Outre sa caractéristique géomorphologique, ce site industriel parfaitement intégré au cadre naturel antérieur se distingue très fortement du Bassin minier du Nord-Pas de Calais qui, au contraire, porte en lui un paysage de rupture violente avec l'environnement originel.

Paysage minier des Cornouailles et de l'Ouest du Devon. © CPM

• **Paysage minier des Cornouailles et de l'Ouest du Devon,** Royaume-Uni, cuivre, étain, arsenic : inscrit en 2006, ce paysage est au cœur de la diffusion des technologies minières aux 18e et 19e siècles (1700-1814) notamment par la machine de Cornouailles (pompe à exhaure). De multiples bâtiments industriels, fonderies, ports et industries associées ont donné naissance à de nouvelles villes. Outre ses caractéristiques physiques, ce paysage se distingue de celui du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à la fois par la nature de ses activités et par la période chronologique qu'il couvre.

Ville minière de Sewell. © CPM

• **Ville minière de Sewell,** Chili, cuivre : inscrite en 2006, la ville minière de Sewell, datant de 1905, repose sur la plus grande mine souterraine de cuivre au monde et se caractérise par un urbanisme à flanc de montagne : ville en escaliers. De construction en bois, la ville est constituée de très nombreux bâtiments en dehors des édifices industriels : logements, bâtiments de service, bâtiments sociaux, hôpital, école, bowling, club, salle de théâtre, église. Les logements ouvriers sont élevés sur 4 ou 5 étages. La nature de l'activité industrielle et le contexte géomorphologique distinguent très fortement le paysage de Sewell de celui du Bassin minier Nord-Pas de Calais. 24

→ **Voir TABLEAU 1**

La grande majorité des sites industriels actuellement inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial relève soit des mines métallifères, soit de l'industrie textile. Ils sont essentiellement inscrits dans la catégorie des sites ou des complexes.

Sur la totalité de ces sites, seuls trois sont liés à l'industrie charbonnière : Ironbridge et Blaenavon au Royaume-Uni et Zolleverein en Allemagne.

→ **Voir TABLEAU 2**

Les sites et paysages d'Ironbridge, de Blaenavon et de Zollverein illustrent tous le rapport entre la présence de matières premières (métaux, métaux non-ferreux, charbon) et les activités dérivées (sidérurgie) : ils mettent ainsi en évidence la diversité des activités productives d'un bassin industriel à la différence du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, qui s'est développé sur une quasi-mono industrie.

Ironbridge et Blaenavon (au même titre que New Lanark et Saltaire) relèvent d'une période chronologique se limitant aux 18e et 19e siècles. Dans le cas de Blaenavon, il s'agit même d'un paysage relique. Zollverein est quant à lui un complexe technique (site circonscrit) daté du 20e siècle (1932) et qui a essentiellement été reconnu pour son style Bauhaus.

Si le processus d'industrialisation est commun à de nombreux pays, il a néanmoins trouvé des applications différentes selon les pays, les régions et pris des formes diverses sur les territoires. Concernant le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, au regard de la Liste du Patrimoine mondial actuelle, la période chronologique et la nature de son patrimoine appréhendé selon le concept de Paysage Culturel, offrent une réelle complémentarité en comparaison avec les sites déjà inscrits sur la Liste. Ceci est d'autant plus renforcé que le « Charbon », son industrie et son patrimoine apparaissent peu représentés sur la Liste du Patrimoine mondial.

TABLEAU 1

Dénomination	Epoque(s)				Catégorie		Types d'industrie						Patrimoine social
	Pré 18e	18e	19e	20e	Site/ ensemble/ complexe	Paysage culturel	Mines métallifères	Mines charbon	Mines autres (sel, salpêtre)	Textile	Sidérurgie	Agro-alimentaire	Habitat ouvrier
Mines de Wieliczka, Pologne	■	■	■	■	■				■				
Røros, Norvège	■	■	■		■		■						■
Rammelsberg, Allemagne	■	■	■	■	■		■						
Humberstone et Santa Laura, Chili			■	■	■				■				■
Ironbridge, Royaume-Uni		■	■		■		■	■			■		■
Völklingen, Allemagne			■	■	■						■		
Zollverein, Allemagne				■	■			■			■		
Crespi d'Adda, Italie			■	■	■					■			■
Saltaire, Royaume-Uni			■		■					■			■
New Lanark, Royaume-Uni		■	■		■					■			■
Blaenavon, Royaume-Uni		■	■			■	■	■			■		■
Grande Montagne de Falun, Suède	■	■	■	■		■	■						■
Vallée de la Derwent, Royaume-Uni		■				■				■			■
Mines de Cornouailles, Royaume-Uni		■	■			■	■						■
Sewell, Chili				■		■	■						■
Agaves, installations Tequila, Mexique	■	■	■	■		■						■	■
Bassin minier du NPdC, France			■	■		■		■					■

TABLEAU 2

Dénomination	Epoque(s)				Catégorie		Types d'industrie			Patrimoine social
	Pré 18e	18e	19e	20e	Site/ ensemble/ complexe	Paysage culturel	Mines métallifères	Mines charbon	Sidérurgie	Habitat ouvrier
Ironbridge, Royaume-Uni		■	■		■		■	■	■	■
Zollverein, Allemagne				■	■			■	■	
Blaenavon, Royaume-Uni		■	■			■	■	■	■	■
Bassin minier du NPdC, France			■	■		■		■		■

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais se distingue des sites déjà inscrits par :

- **Une quasi-mono industrie.** Le Bassin minier se différencie par son peu de diversification industrielle. D'autres bassins sont le fruit de l'activité charbonnière en lien avec la sidérurgie et la métallurgie, lien à l'origine d'un « magma » urbain et industriel beaucoup plus dense et dans lequel il est parfois difficile de « lire » les paysages.

- **Une continuité géologique et territoriale.** Le Bassin minier consitue une aire géoculturelle linéaire et homogène. L'impact de l'industrie sur un territoire est pleinement préservé et lisible.

- **La nature et la qualité du patrimoine.** Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées : technique, sociale, environnementale, culturelle appréhendées sous le concept de Paysage Culturel. Le Bassin minier se remarque notamment par une abondance et une diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs, constituant une véritable vitrine de 150 ans de politique sociale évolutive. Cette proposition vient d'ailleurs corroborer les catégories possible d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial telles que définies en 2002 dans la publication ICOMOS/TICCIH « *The International Collieries Study » par Stephen Hugues : « Colliery landscapes, some with associated by-product processing and colliery housing and worker settlement institutions.»* (p.5)

- **Les caractéristiques paysagères agricoles et rurales.** Une des spécificités du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est la permanence de sa matrice rurale et agricole : l'agriculture n'a jamais disparu du Bassin et l'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé le paysage antérieur. L'exploitation a certes grignoté les secteurs ruraux mais tous les interstices – entre les bourgs anciens, les sites d'exploitation et les cités ouvrières – sont occupés par des parcelles agricoles. Le paysage du Bassin minier est donc également celui d'une ruralité aux prises avec un tissu urbain minier très spécifique, autorisant ainsi une très grande lisibilité du fonctionnement du système minier. Il offre une parfaite lecture des différentes strates et superpositions successives de l'occupation du territoire : période agraire pré-industrielle, période industrielle mais également période contemporaine qui témoigne de ses modifications les plus récentes.

- **La chronologie.** Dans le cadre de la candidature, le Bassin minier offre une chronologie longue (19e et 20e) et sans rupture, émaillée d'évènements d'ampleur européenne et internationale (Catastrophe dite « de Courrières », deux conflits mondiaux).

- **La gestion.** La quasi-totalité des éléments du Bien proposé à l'inscription est en gestion publique.

3.c.b.2 En comparaison avec les sites inscrits sur les listes indicatives

• **Ore mountains,** Allemagne. Cette proposition d'inscription s'appuie sur un paysage métallifère, marqué par des monuments techniques et la diversification industrielle ainsi que sur le développement des sciences minières à travers l'Europe depuis l'école des Mines de Freiberg. Ce positionnement, s'il est complémentaire à l'égard des sites déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial ou sur les listes indicatives dans la même thématique, n'offre que peu de points de comparaison avec le Bassin minier du Nord-Pas de Calais mono-industriel.

• **Industrial Complex at Ostrava,** République Tchèque. La petite localité d'Ostrava concentre des mines de charbon, des cokeries et des hauts-fourneaux, assurant ainsi la continuité de la production de l'acier. Ce complexe est davantage comparable à celui de Zollverein qu'au Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

• **Gold Route of Parati,** Brésil. Cette proposition d'inscription repose sur un linéaire, la route de l'or, et sur une architecture coloniale caractéristique, la distinguant profondément du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

• **Namaqualand Copper Mines Landscape,** Afrique du Sud. Cette proposition d'inscription concernant une exploitation minière métallifère, s'insère dans le cadre de l'extension de Cornwall (Royaume-Uni), aux côtés du Mexique, de l'Australie et de l'Inde, reposant sur la technique minière des « machines de Cornouailles ». Elle offre peu de points de comparaison avec celle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

• **Mining Historical Heritage,** Espagne. Cette proposition d'inscription repose sur une inscription en série de nombreux sites miniers, pour l'essentiel métallifères, sur un grand nombre de régions espagnoles. Il s'agit principalement de sites techniques démontrant l'évolution des techniques minières en Espagne. Ce positionnement offre peu de points de comparaison avec celle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais qui privilégie son aire géoculturelle homogène.

• **Sites miniers majeurs de Wallonie,** Belgique. Les caractéristiques des gisements de la région Sambre-Meuse (à l'exception du Borinage) sont profondément différentes de celles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, du fait de la grande fragmentation de l'exploitation et de son imbrication ancienne avec une industrialisation complexe, essentiellement sidérurgique et métallurgique. La candidature mémorielle des sites miniers majeurs de Wallonie repose sur une inscription de quatre sites que sont le Grand Hornu à Boussu, Bois-du-Luc à la Louvière, le Bois du Cazier à Charleroi et le Hazard à Visé. Ces sites sont aujourd'hui quatre musées. En dehors d'une histoire commune à l'ensemble des bassins européens, les deux candidatures offrent deux positionnements différents.

3.c.b.3 En comparaison avec d'autres sites charbonniers en Europe et dans le monde

La difficulté de cette analyse repose sur l'absence d'études comparées entre les grands paysages miniers d'Europe et du Monde, avec un niveau de connaissance similaire d'un bassin à l'autre, d'un paysage à l'autre. Si les sites techniques sont en général parfaitement identifiés, les autres éléments entrant dans la structuration de ces paysages sont, de manière générale, moins bien repérés. Cependant, il est possible d'identifier les grands bassins susceptibles de rentrer dans cette comparaison et de donner quelques indicateurs.

• **Au Royaume-Uni,** l'un des deux géants européens en termes de production charbonnière, les grands bassins du North-East, du Pays-de-Galles méridional, des Midlands, du Yorkshire, du Lancashire et de la Clydeside (Ecosse) ont tous connus une intense diversification industrielle, depuis la sidérurgie à la métallurgie, de la construction ferroviaire à la construction navale. Leurs paysages sont véritablement venus se substituer aux environnements antérieurs. Les infrastructures charbonnières n'ont pas échappé au démantèlement lors de l'arrêt de la production, notamment en Ecosse. De plus, une des composantes essentielles des paysages miniers, les terrils, ont été dans leur quasi-totalité arasés suite à la catastrophe d'Aberfan au Pays-de-Galles en 1966 et dans laquelle, suite à un effondrement de terril sur une école, 144 personnes dont 116 enfants ont disparu.

Houghton Main Colliery, Yorkshire. © CHM

• **La Belgique,** dans les bassins du Hainaut, du Centre et du Pays de Charleroi, a elle aussi connu une intense diversification industrielle, à l'exception du Borinage. Plus dense et plus urbanisé, les différentes strates paysagères sont plus difficilement lisibles. Les logements ouvriers ainsi que les terrils sont majoritairement en propriété privée. Dans la Campine, un bref épisode de 75 ans s'est déroulé dans un cadre géographique et humain étranger au Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Si les destructions ont été massives, certains sites, tel celui de Beringen, sont remarquables.

Zolleverein. © A.Forti

• **En Allemagne,** en particulier dans la Ruhr, l'autre géant européen, les paysages sont également issus d'une intense diversification industrielle. Différence notable en matière d'édification des terrils, ces derniers étaient placés de manière à ce qu'ils s'insèrent davantage dans le cadre environnant que dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. En outre, les cités minières ne semblent pas avoir survécu de la même manière que celles du Bassin miner Nord-Pas de Calais. Si certaines sont remarquablement conservées telle la cité Margarethe à Essen (propriété d'une fondation), le passage à la propriété privée n'a pas permis de conserver partout l'homogénéité de cet habitat.

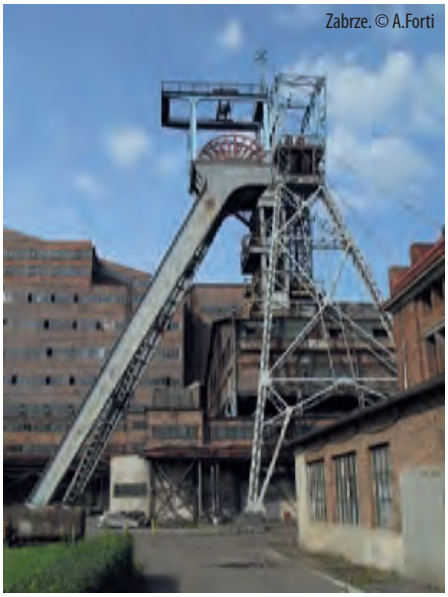
Zabrze. © A.Forti

• **En Pologne et en République Tchèque,** le développement de l'extraction houillère comme base d'une industrialisation locale diversifiée, depuis la fin du 18e siècle, a engendré la croissance d'une série de pôles urbains, nourrie par la cohabitation étroite de l'industrie et de l'habitat, dont la restructuration et la préservation comme témoignages historiques posent aujourd'hui de grands problèmes.

• **En Ukraine,** le vaste bassin du Donbass, encore en activité, se caractérise également par une intense diversité industrielle, liée notamment à la présence de riches minerais de fer.

• **Aux Etats-Unis,** les bassins de Pennsylvanie, offrent des paysages plus larges et ouverts.

• **Au Japon,** le bassin minier de Sorachi (île d'Hokkaido) offre un paysage complet depuis les puits de mines aux équipements de résidence et d'équipements collectifs mais dans une aire plus restreinte que celle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Partenariats internationaux impliquant le Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Depuis 20 ans, de nombreux partenariats internationaux ont prolongé le rayonnement du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à l'étranger. Durant toute la période d'activité, sa dimension européenne et internationale se mesurait notamment dans le domaine technique, par les échanges des savoirs faire et des technologies mais également par ses contributions à l'évolution de la sécurité minière ; dans le domaine social avec la diffusion et l'application des modèles d'habitations ouvrières aux 19e et 20e siècles ainsi qu'au travers des importantes vagues d'immigration qui se sont succédées ; dans le domaine militaire, le Bassin minier se trouvant, par l'enjeu stratégique qu'il représentait en termes d'approvisionnement énergétique, au centre des deux conflits mondiaux du 20e siècle.

Cette dimension européenne n'a pas cessé avec la fin de l'extraction charbonnière en 1990. Si ses fondements d'origine ont de fait évolué, elle s'est maintenue en s'appuyant notamment sur de nombreux partenariats initiés par les institutions et les acteurs de la Région Nord-Pas de Calais. Ainsi, en 2009, il existe une trentaine de partenariats internationaux1 noués avec 26 pays. Ces partenariats concernent, soit une coopération territoriale entre le territoire du Bassin minier Nord-Pas de Calais et un ou plusieurs territoires miniers étrangers, soit une coopération thématique concernant la mine ou l'Après-mine dans des champs très variés : développement économique, aménagement du territoire, développement durable, promotion internationale, gouvernance, requalification des anciens sites miniers, patrimoine, culture, santé, éducation et formation, géologie, gestion des sites miniers ou encore citoyenneté européenne.

1 Sont exclus de ce décompte les jumelages entrepris par les communes.

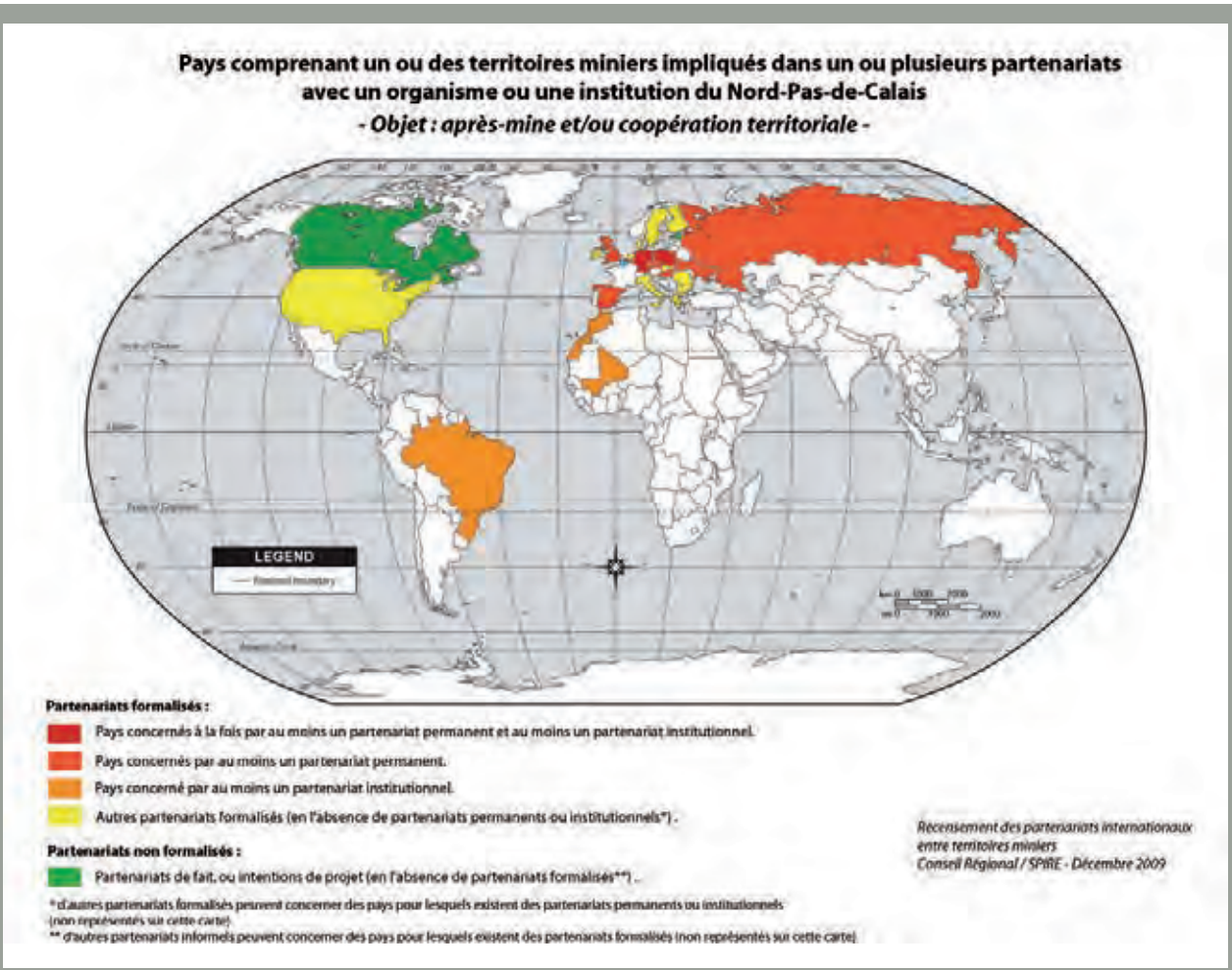

Partenariats institutionnels

• Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et

La Région de Kayes **(Mali)**. - *Développement du territoire, Gouvernance* -
La Région de Doukala Abda **(Maroc)**. - *Aménagement du territoire, Culture, Santé, Education/Formation* -
La Région de Silésie **(Pologne)**. - *Citoyenneté européenne, Développement Durable, développement économique, Gouvernance* -
La Région du Minas Gerais **(Brésil)**. - *Développement Durable, Education/Formation, Développement économique* -
Les Régions de Silésie et Nord-Westphalie **(Pologne et Allemagne)** : « *Triangle de Weimar* ». - *Aménagement du territoire, Education - Formation, Citoyenneté européenne*

• La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent et la commune de Sadiola **(Mali)**. -*Gouvernance, Requalification des anciens sites, développement économique*

Partenariats permanents entre organismes

• EURACOM : Association européenne des communes et territoires miniers, de dix pays européens. – *Gouvernance* –

• Projet de réseau permanent des centres historiques miniers (Lewarde pour la France, All, Bel …). - *Culture, Patrimoine* –

• Projets européens :

Remining Lowax **(P-B, Slo, Pol, All, Bulg)**. – *Géologie* -
ReCore **(Pol, Rus, R-U, Esp, All, RT)**. - *Aménagement du territoire, Promotion internationale* -
RESCUE **(All, Pol, R-U)**. - *Requalification des anciens sites miniers.* –
ICI – avec la **Belgique**. - *Culture et Patrimoine* -
APBM avec la **Belgique**. – *Aménagement du Territoire* -
Projet C.O.A.L. **(Pologne et Allemagne)**. – *Culture* –
Netsfield, **(All, Pol)** – *Formation (d'experts sur la question minière)* -
Prospects, **(All, Pol, Bel, Esp, Hong, Slo, R-U, R-T)** – *développement économique* –
Cabernet, **(Irl, R-U, Esp, It, Bel, P-B, All, Dan, Sue, Fin, Pol, Lett, R-T, Slove, Aut, Slova, Hong, Bulg, Gre, Rou)** - *Requalification des anciens sites miniers et industriels –Colloque « Opportunités dans les paysages post-miniers »* (avec une cinquantaine de pays du monde entier). - Aménagement du Territoire -BRGM – Roumanie. - *Gestion des sites miniers* –

• PNR Scarpe Escaut et parc de Lackana Valley **(USA)**. – *Requalification des anciens sites miniers, Aménagement du territoire, Environnement, Citoyenneté* –

• Mission Bassin Minier – SEEDA **(Royaume-Uni)**. - *Requalification des anciens sites miniers, Développement Durable* –

• Réseau Art-Factories **(pays du Monde entier)** – *culture*-

• Projet d'exposition photo « voyage en régions minières » - *culture* –

Partenariats de fait ou projets :

• L'association Culture Commune et le **Canada**. – *Culture* –

• L'association Culture Commune et le **Brésil**. – *Culture* –

• L'association Culture Commune et la **Pologne** (rencontres sur la polonité). – *Culture* –

• L'association Culture Commune et la **Pologne** (spectacle de marionnettes). – *Culture* –

• Conseil Général du Nord et commune de Rieulay avec deux communes d'**Estonie**. - *Requalification des anciens sites miniers* –

• Réseau ADEF-ADEME (Pays partenaires encore à déterminer) – requalification d'anciens sites miniers -.

Délégation de professionnels chinois au Centre Historique Minier de Lewarde. © CHM

MINEURS DU MONDE

Le projet « mineurs du monde » est porté depuis 2009 par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, dans le prolongement de la candidature du Bassin minier à une inscription au Patrimoine mondial. L'ambition que se fixe le Conseil Régional à travers ce projet est de construire les conditions d'un partage entre les mineurs et les territoires miniers du monde avec un double objectif :

La valorisation de la mémoire de la mine et des mineurs

Il s'agit de créer un lieu de rassemblement et de mise en valeur de la mémoire sociale des mineurs et anciens mineurs, de leur culture, de leurs traditions, de leurs formes d'expression, accessible au monde par le biais des nouvelles technologies de l'information.

Il s'agit aussi de provoquer des rencontres culturelles entre les mineurs en s'appuyant sur leurs modes d'expression culturels traditionnels : le conte, la peinture, la musique, ou toute autre forme d'expression. Sur ce registre, des rencontres entre harmonies ont eu lieu à l'occasion d'échanges bilatéraux en Europe et au Brésil et seront développées. Une exposition d'arts bruts de peintres mineurs est programmée en 2011, en partenariat avec le Musée d'Art moderne de Villeneuve d'Ascq et le Centre Historique Minier de Lewarde.

L'ensemble de cette dynamique donnera lieu à la création d'un lieu ressource, ouvert et partagé, sur l'un des grands sites de la mémoire minière du Nord-Pas de Calais que constitue l'ancienne fosse du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

La coopération entre les territoires miniers sur la dynamique de leur trajectoire de reconversion vers le Développement Durable

L'objectif est de construire des échanges plus institutionnels entre les collectivités, et les acteurs de ces territoires autour de l'échanges d'expériences et de savoirs, à la fois concernant l'exploitation (techniques, droit des mines, traitement de l'environnement…) et la reconversion (techniques de reconversion, anticipations, problématiques liées à la santé…).

De nombreux acteurs et réseaux du Nord-Pas de Calais sont d'ores et déjà engagés dans des échanges riches et fructueux entre mineurs et régions minières en Europe. Un colloque international sur les thématiques de la mine et de l'Après-mine est programmé au second trimestre 2011.

La Région Nord -Pas de Calais et l'Etat du Minas Gerais au Brésil, une coopération née d'une volonté politique forte

Cette volonté politique, portée par les deux Exécutifs, s'est traduite par la signature d'un Agrément de jumelage lors de la visite du Gouverneur Aecio Neves à Lille le 17 novembre 2008 et par la signature d'un Accord de coopération lors de la visite du Président Daniel Percheron à Belo Horizonte le 23 avril 2009.

Cette coopération s'inscrit dans les suites de projets réalisés dans le cadre de l'Année de la France au Brésil :

- Inspirée de l'expérience française des Journées du patrimoine, la 1re édition de la journée minière du Patrimoine culturel a eu lieu en Minas, en septembre 2009 et a rencontré un grand succès, avec 474 villes impliquées, 1 500 événements (visites guidées, portes ouvertes, sites ouverts au public ...)
- Organisée en coopération avec la Compagnie HVDZ (Culture Commune à Loos-en-Gohelle), la Fondation Clovis Salgado et le centre culturel de San Bernardo, la « veillée » s'est tenue à Belo Horizonte en août 2009, en résidence-spectacle
- Portées par le Musée d'Histoire Naturelle de Lille et le Centre Historique Minier de Lewarde, les expositions « Le charbon, une roche pas comme les autres », et « les paysages miniers du Nord-Pas de Calais », itinérantes en Minas Gerais, ont été vues par 12 000 visiteurs en 6 mois
- Le concert inaugural de l'année de la France au Brésil s'est tenu le 20 avril 2009 à Ouro Preto avec l'orchestre d'harmonie de Montigny-en-Gohelle, qui a ensuite pu donner plus de 8 concerts en Minas

Dans le cadre de l'Accord de coopération, il a été décidé d'organiser conjointement chaque année un Forum entre les acteurs des deux Institutions et des deux territoires, de façon alternative au Brésil et en France.

Le 1er Forum, labellisé dans le cadre de l'Année de la France au Brésil, s'est tenu à Belo Horizonte, capitale du Minas Gerais, du 13 au 15 octobre 2009.

Ce 1er Forum, qui a réuni une centaine d'acteurs français et brésiliens, était l'occasion de pérenniser les partenariats déjà établis, mais aussi de travailler sur de nouveaux axes d'échanges, de faire se rencontrer les experts des deux territoires, d'adopter un agenda de travail et de valider les préfigurations de conventions opérationnelles à partir de quatre axes de travail :

→ **Axe 1**. Reconquête environnementale et reconversion des sites miniers

→ **Axe 2**. Culture et Patrimoine

→ **Axe 3**. Recherche/ Enseignement Supérieur/Formation/Santé/Innovation

→ **Axe 4**. Protection de l'Environnement /Eau/Energie propre/Biodiversité

Délégation du Conseil régional dans l'état du Minas Gerais. © CRNPC

3.d Intégrité et authenticité

3.d.1 Intégrité

L'intégrité du Paysage Culturel Evolutif proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial n'est certes plus une intégrité physique au sens plein du terme, puisque de nombreux éléments qui sont entrés historiquement dans sa composition ont vu se modifier leurs équilibres respectifs du fait de l'intensification, des transformations technologiques et de la modernisation de l'exploitation minière sur près de trois siècles ; tandis que depuis l'accélération des fermetures de sièges d'extraction ce paysage a subi certaines mutilations du fait de décisions de démolition prises sans aucune considération préalable de l'intérêt - pour le patrimoine et pour la mémoire - de ce qui était détruit.

Ces atteintes à l'intégrité n'ont toutefois pas été assez graves pour altérer la lisibilité de ce paysage, dont toutes les catégories continuent d'être largement représentées, avec leurs caractères physiques propres et leur combinaison en sous-ensembles, et dans la cohabitation entre environnement préindustriel et créations d'horizons industriels, entre formes traditionnelles d'occupation du sol et innovations dans le domaine de l'habitat.

	Estimation 1720-1990		Inventaire Général 2008		Périmètre Bien inscrit *Echantillonnage représentatif* 2009	
	Nbre total	**%**	**Nbre total**	**%**	**Nbre total**	**%**
Fosses[1]	150[2]	**100**	7	**4,7**	7	**4,7**
Chevalements	220	**100**	21	**9,8**	21	**9,8**
Terrils	300	**100**	225	**75**	51	**17**
Cités minières	700	**100**	563	**80,4**	124	**18**
Equipements de Société de Secours Minière	300	**100**	241	**80,3**	27	**9**
Edifices religieux miniers (églises et chapelles)	65	**100**	57	**87,7**	20	**30**
Total	1 735	**100**	1 114	**65**	250	**15** Soit 25 % du patrimoine existant

2 S'entend ici par fosses, les ensembles de production complets et homogènes. 127 bâtiments de fosse sont aujourd'hui recensés mais la majorité d'entre-eux est isolée.
3 Ce chiffre correspond à la période de l'entre-deux-guerres, au temps fort de l'exploitation et avant les politiques de concentration de la Nationalisation en 1946.

	Estimation 1720-1990		Inventaire Général 2008		Périmètre Bien inscrit *Echantillonnage représentatif* 2009	
	Nbre total	**%**	**Nbre total**	**%**	**Nbre total**	**%**
Cavaliers	345 km	**100**	209 km	60,5	54 km	**15**

Cette intégrité saisit l'observateur sur tout le périmètre pris en considération, véritable ligne de rupture entre un monde obéissant à ses règles de composition interne et les régions alentour où le voyageur retrouve ses repères habituels de répartition entre villes, villages et campagnes, quel que soit le mode d'organisation de ces dernières. Quand il franchit cette ligne, c'est pour se retrouver dans un « ailleurs » d'une exceptionnelle originalité.

3.d.2 Authenticité

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais s'est trouvé à deux reprises au cœur d'événements politico-militaires qui mettaient directement en cause son existence ou sa capacité productive. La Première Guerre mondiale a causé des destructions importantes dans sa partie centrale. La Seconde Guerre mondiale l'a surtout affaibli en provoquant une usure exceptionnelle de ses équipements au service d'une puissance étrangère et de ses besoins stratégiques. Dans les deux cas, il y a eu une période de reconstruction ou de modernisation dont on pourrait imaginer qu'elle a eu pour effet de dénaturer l'authenticité du paysage. En réalité :

- les cités minières détruites par la guerre ont été dans la majeure partie reconstruites à l'identique, avec les mêmes matériaux et dans le même style ;
- les fosses qui ont été reconstruites l'ont été, en tant qu'outils de production, sur des modèles techniques ou architecturaux tenant compte du progrès.

De telles reconstructions, qui ont pris acte des destructions de témoins physiques des étapes antérieures de développement du Bassin minier, ont donc, d'une part, contribué à la reconstitution de l'intégrité du Paysage, et d'autre part, constituent aujourd'hui à leur tour des témoignages parfaitement authentiques de l'étape suivante dans le développement du Paysage Culturel Evolutif.

La quantité considérable de documents d'archives conservés par les diverses structures de la Région Nord-Pas de Calais tels le Centre Historique Minier de Lewarde, les Archives du Monde du Travail de Roubaix, les Archives Départementales du Nord et du Pas-de-Calais permet aujourd'hui de soutenir le caractère authentique du patrimoine du Bassin minier.

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 4

Etat de conservation et facteurs affectant le bien

Une série d'organismes spécialisés ont été successivement mis en place depuis les années 1970, initialement au niveau national puis, de plus en plus, au niveau régional et jusqu'à une échelle territoriale plus localisée, en vue d'aider au traitement de l'Après-mines.

Leurs programmes ont revêtu au départ un caractère essentiellement technique (rénovation du patrimoine immobilier des Houillères, requalification des friches) : la philosophie des interventions de requalification des friches minières a été, dans une première phase, celle de l'effacement de l'image historique du Bassin minier, de la « remise à l'état zéro », allant de la démolition au « pré-verdissement » ou au « verdissement », l'objectif étant de réinjecter du foncier sur le marché, en attendant un véritable projet de valorisation du site. Dès les années 90, les différents organismes ont progressivement pris en considération les valeurs culturelles du patrimoine minier, dans la conjoncture héritée de la fermeture des sièges, et l'ont placé au premier plan de leurs objectifs, en particulier dans le cas des associations. Cette prise de conscience, désormais affirmée, de l'importance du patrimoine architectural, technique et humain du Bassin minier constitue un élément très favorable au renforcement de sa préservation et de sa valorisation.

Les organismes aujourd'hui en action constituent pour la plupart des créations uniques en leur genre et font la preuve d'une vitalité de l'attachement à la mémoire minière et d'une recherche active de toutes les opportunités de redémarrage socio-économique intégrant les données et les acquis du patrimoine historique et culturel de la mine.

• **Maisons et Cités.** Avant 1986, l'entretien et la rénovation des cités minières étaient pris en charge par les HBNPC et par la SIA (Société Immobilière de l'Artois). Des services intégrés aux Houillères étaient chargés des diverses réparations et travaux du patrimoine immobilier. En 1986, est créée la Société de Gestion Immobilière du Nord-Pas de Calais (SOGINORPA, filiale des HBNPC) avec 92 000 logements à gérer. Elle a continué les travaux d'amélioration de l'habitat entrepris depuis 1973 dans le Bassin. Elle a, par la suite, subi de nombreuses modifications internes, la plus importante en 1997, par laquelle elle s'est ouverte à une large collaboration avec tous les acteurs impliqués dans le patrimoine immobilier du Bassin minier. En 2000, la loi « Solidarité et renouvellement urbain » a défini un nouveau cadre juridique pour la gestion de ce patrimoine, avec la création d'un établissement public, l'Etablissement Public Immobilier du Nord-Pas de Calais (EPINORPA), qui acquiert la SOGINORPA en 2002. Il est géré par un Conseil d'Administration composé de membres représentants les collectivités territoriales (Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, Association des Communes Minières), de représentants des occupants du parc de logements, de membres désignés par les syndicats de mineurs représentatifs du Nord et du Pas-de-Calais, de membres élus par les locataires. Cette réforme majeure a donc donné aux élus locaux la maîtrise du devenir du parc social minier, avec un soutien financier de l'Etat à la réhabilitation des logements. L'objectif est double : remettre en état les logements et réaliser à cette occasion des opérations d'aménagement du territoire. Depuis 2006 l'EPINORPA s'appelle Maisons et Cités.

• **La Société Immobilière de l'Artois** (SIA) est une société de statut HBM (Habitations à Bon Marché) créée en 1921 par la Compagnie minière de Vicoigne-Noeux-Drocourt. En 1946, lors de la Nationalisation, la SIA poursuit toutefois son chemin. En 1967, elle absorbe deux sociétés HLM (Habitations à Loyers Modérés), dont la société créée par la Compagnie des Mines d'Anzin. Le patrimoine de la SIA s'élève alors à 6 500 logements, occupés presque totalement par des « ayants-droits ». La SIA participe activement à la restructuration de centres villes et est aujourd'hui propriétaire d'environ 8 000 logements miniers.

• **L'Etablissement Public Foncier** (EPF) du Nord-Pas de Calais. Il s'agit d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) de l'Etat, créé en 1990, au service des collectivités de la Région. Sa création s'est inscrite dans le cadre de la politique de requalification des friches industrielles menée par l'Etat et la Région aux termes du Contrat de Plan 1989-1993. L'EPF est désigné comme maître d'ouvrage de la requalification des grandes friches, puis des friches environnementales sur lesquelles aucun projet à court terme n'était envisagé par les collectivités territoriales. Ses moyens en tant qu'acquéreur de superficies très importantes, ses attributions et l'élargissement de son champ d'intérêts le mettent en mesure de jouer un rôle déterminant dans la sauvegarde et la valorisation d'un certain nombre de sites à valeur patrimoniale éminente. Ainsi, l'EPF est actuellement propriétaire de 129 terrils.

• **La Conférence Permanente du Bassin Minier** (CPBM). Faisant suite aux Assises du Bassin Minier de 1994 et mise en place en février 1997, la CPBM, est une démarche d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire du Bassin minier. Elle répond à une demande sociale d'informations et incite les acteurs à une prise de conscience partagée des enjeux territoriaux afin de définir des priorités concernant l'avenir du Bassin minier. Une série d'ateliers ouverts à tous et les différentes réflexions issues de ces ateliers ont permis d'identifier huit chantiers d'actions prioritaires : l'organisation des pouvoirs et la répartition des compétences sur l'ensemble du territoire, les conditions du départ définitif des Charbonnages, les problèmes environnementaux, les villes et les territoires du Bassin minier, le cadre de vie (état sanitaire), les hommes et les femmes du Bassin minier (vie associative, culture et sport), la formation et la recherche, l'économie. En février 1998, le Livre blanc, rapportant les débats et les conclusions des ateliers, est publié. Force de propositions et d'analyse et outil de mobilisation, la CPBM et le Livre Blanc sont à la source de la création d'une nouvelle structure opératoire, la Mission Bassin Minier, instrumentant le programme d'actions prioritaires.

• **La Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais** a été créée en 2000 : elle est le résultat d'un partenariat entre l'Etat, la Région Nord-Pas de Calais, les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, et l'Association des Communes Minières. Cette création s'inscrit dans le volet territorial « Après-mines » du Contrat de Plan 2000-2006.

L'objectif de cette association loi de 1901 est de contribuer au renouveau urbain, social, écologique et économique du Bassin minier et de consolider l'ingénierie de projets sur son territoire, à côté des différents partenaires. Son travail concerne différents chantiers : tissu urbain minier, Trame Verte, santé, patrimoine, transport, séquelles minières et les grands projets de territoire. L'attention portée à la sauvegarde et réutilisation du patrimoine matériel – en particulier architectural – est illustrée par le fait que la Mission Bassin Minier a son siège sur le site minier du 9-9bis de Oignies, objet d'un chantier et d'une programmation qui en feront l'un des phares de la promotion touristique et culturelle de l'ensemble du Bassin minier.

• **L'Association des Communes Minières.** Regroupant 274 communes dans toute la France, l'A.C.O.M., Association des Communes Minières, a pour vocation de relayer les préoccupations des villes minières auprès du gouvernement et des exploitants. Créée en 1990 à Liévin (Pas-de-Calais), l'A.C.O.M. œuvre afin que la situation spécifique des bassins miniers soit reconnue, notamment dans les domaines de la reconversion économique, de la réhabilitation urbaine, de la fiscalité locale, du respect du statut du mineur et de la valorisation du patrimoine culturel. Elle intervient également au niveau européen dans le cadre de l'Association des régions minières d'Europe.

Parallèlement à la mise en oeuvre de ces organismes d'aménagement et d'ingénierie, pour accompagner la reconversion du territoire, se sont développées de nombreuses structures qui oeuvrent depuis les années 70 à la valorisation de l'héritage minier : le Centre Historique Minier Régional de Lewarde, le C.P.I.E. – Chaîne des Terrils, l'association Culture Commune, l'association BMU (Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial), le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, les Offices de Tourisme, le Centre d'Interprétation du Patrimoine dans le cadre de la labellisation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre des Pays d'Art et d'Histoire (cf. Partie 5).

4.a Etat actuel de conservation

Etat de la connaissance

De 2000 à 2003, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de son chantier patrimoine, a mené pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional, une étude-action fondatrice, portant sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier (étude GRAHAL). Depuis cette date, le travail d'identification du patrimoine hérité de l'extraction charbonnière s'est poursuivi et a mis en synergie les démarches menées par les Intercommunalités et leurs Offices de Tourisme, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le Service de l'Inventaire, l'EPF Nord-Pas de Calais, le Centre Historique Minier à Lewarde, le C.P.I.E. - Chaîne des Terrils.

Etudes menées 2000-2009

2003 : Identification et valorisation du Patrimoine minier de la Région Nord-Pas de Calais (amorce de la candidature au Patrimoine mondial). Objectif patrimoine/ARCESSOR/GRAHAL et régie MISSION BASSIN MINIER
2003-2004 : Tourisme culturel dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais. Cabinet MONTAUFFIER
2003-2004 : Mise en tourisme et éléments-clefs de la candidature au Patrimoine mondial. GROEP PLANNING
2004 : Mise à plat des procédures juridiques de protection appliquées au patrimoine minier. Cabinet CODE
2004 : Mise en tourisme du Bassin minier. SOMIVAL
2005-2007 : Recensement et qualification des cités minières. Régie MISSION BASSIN MINIER
2008 : Réactualisation du recensement et de la qualification des terrils. C.P.I.E.-CHAINE DES TERRILS
2008 : Recensement et qualification des éléments non-protégés du patrimoine minier. SPIRE
2008-2009 : Qualification et protection des ensembles paysagers miniers remarquables. Régie MISSION BASSIN MINIER
2009 : Monographies de 17 cités minières exceptionnelles et remarquables. STUDIO A&P et régie MISSION BASSIN MINIER
2009 : Mission d'expertise sur les machines d'extraction. CHIP BUCCHEIT
2009 : Monographies des grands sites de la mémoire. GRAHAL

Grâce à ses études, à un travail de terrain exhaustif et à une enquête menée auprès de l'ensemble des communes et des Intercommunalités, le recensement des éléments du patrimoine minier est aujourd'hui acquis. Ce degré de connaissance permet maintenant de dresser un niveau de conservation du Bien précis, à la fois par objets (cf. Classeurs des fiches par éléments) mais également par grandes familles patrimoniales.

4.a.1 Les paysages du Bassin minier

Si tout paysage peut se définir comme une construction, un ensemble de données interdépendantes, celui du Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre une illustration frappante de cette complexité. Différentes strates et superpositions successives de l'occupation du territoire rappellent ses origines et son évolution : le « proto-paysage » rural sur lequel se surimpose sans l'abolir le paysage industriel dont les évolutions en surface sont guidées par l'orientation du gisement en sous-sol ; enfin apparait le paysage contemporain très anthropisé, avec ses transformations les plus récentes (aménagements urbains, nouveaux systèmes de circulation, requalification paysagère des friches industrielles …).

Ainsi, le paysage tel qu'il est perçu et vécu aujourd'hui par les habitants du Bassin minier comme par les milliers de personnes qui en empruntent quotidiennement les axes de communication, est le résultat de cette interaction, de cette confrontation, entre un socle naturel préexistant, les traces laissées par la violence de l'exploitation minière et enfin les évolutions récentes inhérentes à la reconversion de tout bassin industriel. Il s'agit bien, en effet, d'un paysage post-industriel, fait de continuités, de confrontations, de ruptures et d'effacements parfois nécessaires à sa survie.

Malgré ces évolutions, ce sont bien les trois siècles d'histoire industrielle qui sont encore lisibles sur le territoire et qui fondent l'identité profonde et durable du paysage perçu sur l'ensemble du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du Pa-

trimoine mondial. C'est en effet cette « strate » minière qui unifie des paysages aussi divers que les plaines agricoles de la Gohelle, les versants humides de l'Escaut ou le cœur urbain de Lens et Liévin, pour en faire un Paysage Culturel de type industriel (cf. annexe étude qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais).

Etat de conservation des axes faisant partie intégrante du Bien

Les axes structurants de communication du Bassin minier sont des lieux privilégiés de lecture du paysage : routes départementales, réseaux ferrés d'échelle régionale, nationale et internationale, sont empruntés de manière quotidienne par la population ou ponctuelle par les touristes. Ces infrastructures offrent une vitrine sur les paysages à différentes échelles (éléments remarquables, quartiers miniers homogènes, ensembles miniers plus vastes, séquences d'intérêt sur le paysage, cônes de vue). A terme, elles doivent permettre de véhiculer une image qualitative du territoire et d'identifier les lieux, de s'y repérer et de se les approprier à différentes échelles. A ce titre, ces axes sont à la fois des axes de découverte du Bien et des éléments de continuité paysagère à l'échelle de la zone tampon.

Ces axes sont par endroits mités par un affichage publicitaire intempestif ou des implantations bâties dénaturant des cônes de vue intéressants. Certains de ces axes devraient prochainement accueillir un transport en commun en site propre (TCSP). Parmi ces axes structurant le paysage du Bien, on peut citer notamment :

- **La Route Nationale n°43** au niveau de Fouquières-lès-Lens et Noyelles-sous-Lens, Lens et Vermelles (Lensois) : elle offre de longs linéaires de façades sur les cités minières, des fenêtres sur le paysage à plus grande échelle, parfois polluées par un affichage publicitaire non contrôlé.
- **La Route Nationale n°45** au niveau de Guesnain et Lewarde (Douaisis) : elle offre de longs linéaires de façades sur les cités, mais souffre par endroit de mitages urbains à retraiter. Au niveau de Denain (Denaisis), elle offre des fenêtres de vue sur le terril Renard, malgré des pollutions dues aux enseignes commerciales et aux affichages publicitaires.
- **La Route Départementale n°301** à Raismes offre des fenêtres de vue sur les terrils Sabatier, à travers une urbanisation linéaire. Elle est épargnée de toute pollution visuelle.

Etat de conservation des axes en zone tampon ou non, ayant une importance pour la perception du Bien

Les Autoroutes A1 (Paris/Lille), A2 (Denain/Valenciennes/Crespin), A21 (Lens/Liévin/Douai), tout comme les lignes SNCF traversant le territoire, sont des lieux de lecture donnant une vision brève mais importante du paysage traversé. Aujourd'hui ce type de lecture n'est pas réellement pris en compte et nécessite une considération nouvelle dans la gestion des abords de ces infrastructures.

- **L'autoroute A1 et la ligne TGV Paris-Lille** donnent à voir notamment l'emblématique terril Sainte Henriette à Hénin-Beaumont, la cité Bruno à Dourges, le site du 9-9bis de Oignies.
- **L'autoroute A 21** offre une lecture globale du paysage du Lensois jusqu'au secteur de Denain vers Valenciennes, notamment sur les terrils et la fosse du 11-19 de Loos-en-Gohelle, la cité Bruno, le terril Sainte-Henriette, les terrils de Germignies, la cité du Moucheron et de Montigny à Pecquencourt et Montigny-en-Ostrevent, les terrils de Rieulay et le quartier De Sessevalle à Somain.

La protection et la qualification de ces axes de communication font partie des actions programmées dans le cadre du Plan de Gestion du Bien et feront également l'objet d'attentions particulières dans la gestion qualitative de la zone tampon (cf. Partie 5).

4.a.2 Les carreaux de fosse

En dehors des 4 grands sites de mémoire et de quelques fosses, les carreaux de fosse ont subi de manière générale des démolitions à très grande échelle : ils ont été, dans l'esprit de l'époque, majoritairement reconvertis ou détruits sans aucune préoccupation patrimoniale et sans que le temps puisse montrer leur valeur historique et architecturale.

La conversion économique consécutive à l'arrêt de l'activité minière a été conduite, au cours des années 70, en étroite concertation entre différents services de l'Etat et les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais (HBNPC) afin d'offrir

une alternative positive à la récession charbonnière, grâce à la promotion d'un discours sur la conversion et l'avenir du Bassin, et de valoriser économiquement le patrimoine immobilier industriel en en faisant le support des implantations d'activités nouvelles. Cette stratégie de conversion était essentiellement centrée sur la maîtrise de l'emploi et du foncier.

Les HBNPC ont ainsi mis en place un Service d'Accueil des Implantations Industrielles (S.A.I.I.), qui proposait en priorité aux entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer dans le Bassin minier, la réutilisation des anciens terrains. Dans cette optique, associée aux obligations du Code minier[1], l'option retenue fut d'abord et avant tout, le démantèlement total des anciens carreaux de fosse afin d'offrir des terrains à nouveau vierges aux futures nouvelles entreprises. Rasés, les anciens carreaux ont ainsi, pour une très grande majorité d'entre eux (environ 80%), été remplacés par zones d'activités industrielles et/ou commerciales.

La politique de vente des HBNPC permettait également la cession de certains bâtiments industriels désaffectés à des entrepreneurs. Après avoir démantelé les bâtiments d'extraction, les salles des machines et mis en sécurité les puits, les HBNPC revendaient les autres bâtiments de grands volumes de type ateliers, hangars, bureaux, bains-douches. Ces vestiges ont bien souvent accueillis des activités nécessitant de grandes capacités de stockage ou des activités de logistique (transport routier).

Un inventaire qualifié réalisé en 2008 sur l'ensemble des carreaux de fosse du Bassin minier a permis de consolider la connaissance de ces vestiges. Une centaine de bâtiments de fosse est aujourd'hui recensée. En dehors de quelques ensembles de bâtiments particulièrement bien entretenus par leurs propriétaires, leur état de conservation est en général moyen, voire médiocre.

17 fosses ou vestiges significatifs de fosse sont compris dans le périmètre du Bien proposé à inscription.

Dénomination	Communes	N° élément
Fosse Sophie	Hergnies	**5**
Fosse du Sarteau	Fresnes-sur-Escaut	**4**
Fosse Soult	Fresnes-sur-Escaut	**6**
Fosse de la Sentinelle	La Sentinelle	**13**
Fosse d'Arenberg **Site de la mémoire**	Wallers	**15**
Fosse Mathilde	Denain	**17**
Fosse Delloye **Site de la mémoire**	Lewarde	**23**
Fosse n°2	Anhiers	**32**
Fosse n°2	Oignies	**39**
Fosse du 9-9bis **Site de la mémoire**	Oignies	**42**
Fosse n°5	Billy-Berclau	**58**
Fosse n°13 bis	Bénifontaine	**62**
Fosse n°6	Haisnes-lez-la-Bassée	**63**
Fosse n°12	Loos-en-Gohelle	**63**
Fosse n°11-19 **Site de la mémoire**	Loos-en-Gohelle	**63**
Fosse n°1bis	Noeux-les-Mines	**88**
Fosse n°7	Barlin	**91**

1 Démantèlement systématique des infrastructures de production pour raisons de sécurité.

4. a.2.1 Les grands sites homogènes

Il s'agit des 4 « grands sites de la mémoire minière » déjà identifiés dans le Contrat de Plan 2000-2006 : le site de la fosse Delloye à Lewarde, la fosse d'Arenberg à Wallers, le site du 9-9bis à Oignies et le site du 11-19 à Loos-en-Gohelle. Ils sont les témoins les plus complets des techniques d'exploitation et font l'objet de vastes programmes de réhabilitation et de valorisation qui s'inscrivent sur une longue durée. L'ensemble des travaux de « clos et couvert » a d'ores et déjà été réalisé et des projets de reconversion, pilotés en étroit partenariat avec les services de l'Etat, en garantissent la pérennité et le maintien de leur intégrité sur le très long terme (cf. Partie 5). Leur état de conservation est très bon.

4. a.2.2 Les bâtiments de fosse réaffectés

Le niveau de conservation de ces bâtiments dépend du type d'activité qu'ils accueillent et de leurs statuts de propriété.

Datant des années 1830, les vestiges de la **fosse Sophie** à Hergnies et la **fosse Mathilde** à Denain sont aujourd'hui en propriété privée et se trouvent dans un état de conservation correct. L'occupation de la fosse Mathilde à titre de logements freine aujourd'hui tout projet de restauration et de valorisation mais elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis septembre 2009.

Les vestiges de la **fosse Soult** à Fresnes-sur-Escaut sont la propriété de Maisons et Cités. Parfaitement restaurés, ils accueillent les bureaux de l'agence locale de Maisons et Cités et se trouvent dans un bon état de conservation. Egalement propriété de Maisons et Cités, les ateliers de la **fosse n°12** à Loos-en-Gohelle ont également été restaurés pour accueillir de même les bureaux de l'agence locale et sont dans un bon état de conservation. En revanche, à proximité, la salle des bains-douches est en attente d'un projet de valorisation et de restauration. Protégée par le périmètre des 500 mètres lié à l'inscription des équipements collectifs de la cité n°12 sur la liste des Monuments Historiques, elle se trouve dans un état de conservation moyen.

La **fosse de la Sentinelle** à La Sentinelle, devenue aujourd'hui l'église Sainte-Barbe, est en propriété communale et se trouve dans un bon état de conservation. Elle est inscrite sur la Liste des Monuments Historiques depuis juin 2009. La fosse d'aérage n°13 bis à Bénifontaine est en propriété communale et se trouve dans un état de conservation correct. La salle des machines de la **fosse n°2** à Oignies est également propriété communale. Inscrite sur la liste des Monuments Historiques en juin 2009, elle se trouve dans un bon état de conservation.

Les anciens bains-douches et les ateliers de la **fosse n°7** à Barlin sont la propriété d'une entreprise de stockage de matériaux de construction. Ils sont dans en bon état de conservation et sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis juin 2009. La commune de Barlin souhaite y développer un projet culturel en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Artois Comm. La **fosse n°1bis** à Nœux-les-Mines et ses ateliers sont la propriété d'une grande enseigne commerciale (Leroy-Merlin). Les ateliers centraux sont destinés à accueillir une autre enseigne commerciale. Les bâtiments de la fosse sont en cours de cession à la commune et la Communauté de Communes de Noeux et Environs afin d'y développer des projets culturels. L'ensemble des bâtiments des ateliers et de la fosse est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

En propriété privée, les **fosses n°2** à Anhiers, **n°5** à Billy-Berclau et **n°6** à Haisnes-lez-la-Bassée souffrent d'un manque d'entretien et se trouvent aujourd'hui dans un état d'abandon. Le chevalement de la fosse n°6 à Haisnes-lez-la-Bassée a été sauvé in extremis en 2004 grâce à une forte mobilisation de la population et de la commune. Il a été protégé par son inscription sur la liste des Monuments Historiques la même année mais les problèmes de sauvegarde demeurent et son état de conservation est médiocre. La **fosse n°2** à Anhiers a été rachetée en 1992 par une petite entreprise artisanale privée. Le propriétaire retire immédiatement les tuiles des bâtiments d'exploitation car c'est la condition définie par la loi pour ne pas payer de taxe sur les bâtiments industriels. La dégradation du bâti s'en trouve accélérée. Aujourd'hui protégés au titre des Monuments Historiques, les bâtiments sont en état avancé de dégradation. La fosse n°5 à Billy-Berclau se trouve dans la même configuration juridique que les fosses précédentes. Son état de conservation est moyen.

Concernant ces trois dernières fosses, divers travaux (mise en sécurité, étanchéité, clos-couvert) doivent être menés rapidement (cf. Partie 5).

4.a.3 Les chevalements

Contrairement aux bâtiments, cavaliers, et surtout aux logements miniers, l'utilité potentielle des chevalements a disparu avec la fin de l'exploitation. Leur protection et leur mise en valeur sont essentielles car ils sont symboliquement représentatifs de l'identité du territoire : aux côtés des terrils, ils constituent le dernier témoin du lien entre la surface et le travail en sous-sol.

Aujourd'hui, les 21 chevalements bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques (inscription et/ou classement), ce qui assure leur pérennité.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999, les interventions de l'EPF Nord-Pas de Calais ont permis de sauvegarder 18 chevalements sur un total de 21[2]. Ces 18 chevalements se trouvent aujourd'hui dans un bon état de conservation. Néanmoins, la question du financement de l'entretien sur le long terme reste posée (remise en peinture tous les 20 ans pour environ 50 000 à 100 000 € par chevalement).

Dénomination	Structure	Commune	N° Elément
Chevalement de la fosse Ledoux	Métallique	Condé-sur-l'Escaut	**8**
Chevalement de la fosse Sabatier	Métallique	Raismes	**8**
Chevalement de la fosse Dutemple	Béton	Valenciennes	**14**
Les trois chevalements de la fosse d'Arenberg	Métallique	Wallers	**15**
Les deux chevalements de la fosse Delloye	Métallique	Lewarde	**23**
Chevalement de la fosse n°2	Béton	Anhiers	**32**
Chevalement de la fosse n°9	Métallique	Roost-Warendin	**34**
Les deux chevalements de la fosse n°9-9bis	Métallique	Oignies	**42**
Chevalement de la fosse n°8	Métallique	Evin-Malmaison	**43**
Chevalement de la fosse n°5	Métallique	Billy-Berclau	**58**
Chevalement de la fosse n°13 bis	Béton	Bénifontaine	**62**
Chevalement de la fosse n°6	Béton	Haisnes-lez-la-Bassée	**63**
Les deux chevalements de la fosse n°11-19	Métallique et Béton	Loos-en-Gohelle	**63**
Chevalement du n°3 bis	Métallique	Liévin	**70**
Chevalement du n°1	Métallique	Liévin	**70**
Musée du Vieux-Deux	Métallique	Marles-les-Mines	**101**

Du fait de leur structure et des matériaux qui les composent, les chevalements ont comme problèmes principaux :

- la corrosion liée à l'air et l'eau sur les chevalements métalliques qui engendre la destruction lente, progressive et spontanée des métaux et de leurs alliages et peut provoquer des déformations,
- la carbonatation des bétons liée à l'air (gaz carbonique) pour les chevalements en béton, la baisse du pH entraîne la corrosion des armatures métalliques ; la rouille foisonne et fait éclater l'épiderme du béton déplaçant du même coup le front de carbonatation.

Les chevalements métalliques ont fait l'objet d'un remplacement des éléments fortement atteints et d'un traitement anti-corrosion effectué en plusieurs étapes :

- grenaillage et sablage pour éliminer les parties corrodées et l'ancienne peinture,
- réparation des pièces endommagées,
- application d'une primaire (couche de fond) anti-corrosion,
- application de 2 couches de peinture compatibles complétant la protection du métal.

Les chevalements en béton ont fait l'objet de travaux :

- de réfection de bétons éclatés par oxydation des armatures,
- de traitement des fissures (nettoyage/brossage/rebouchage …) et des lézardes,
- de calfeutrement (colmater par des produits souples pour rétablir une étanchéité), d'application de couches d'accrochage, de déchlorutation électro-chimique, injection (produit pour rétablir l'étanchéité et une liaison mécanique entre des parties disjointes), passivation (traiter par voie chimique ou électrolytique pour améliorer la résistance à la corrosion), pontage et protection localisée (recouvrir en surfaces des fissures actives ou non pour assurer l'étanchéité),

2 Pour un coût d'investissement pouvant aller de 100 000 à 750 000 € par chevalement.

- de ragréage (remédier aux imperfections importantes d'une surface de béton par application d'un mortier ou d'un ciment afin de permettre la pose ultérieure d'un système d'étanchéité ou de protection),
- de réalcanisation (augmenter l'alcalinité du béton carbonaté soit par des méthodes de surpression, soit par des méthodes électro-chimiques (électro-osmose).

Les chevalements non restaurés (en propriété privée) sont au nombre de 3 :

- le chevalement de la fosse n°2 à Anhiers,
- le chevalement de la fosse n°5 de Meurchin à Billy-Berclau,
- le chevalement de la fosse 6 de Lens à Haisnes-lez-La-Bassée.

Bien qu'inscrits sur la liste des Monuments Historiques, leur gestion et leur valorisation posent de réelles difficultés. Ils n'ont pas fait l'objet d'entretien régulier ou de restauration et, soumis aux intempéries, ils présentent aujourd'hui de nombreux signes de détérioration. Leur devenir reste dans les mains de leurs propriétaires, souvent peu sensibilisés à la valeur patrimoniale de cette architecture industrielle.

Ils nécessitent tous une intervention importante du type de celles menées par l'EPF. De plus, ils ont la caractéristique d'être encore associés à leur bâtiment d'extraction, également protégés (cf. Partie 5).

4.a.4 Les terrils

La gestion des terrils est particulièrement emblématique de la longue marche de patrimonialisation dans le Bassin minier. S'ils sont aujourd'hui devenus Espaces Naturels Sensibles, viviers faunistiques et floristiques, marqueurs identitaires du paysage, jalons de la Trame Verte, supports d'activités sportives et artistiques, ils ont été pendant très longtemps considérés comme décharges et/ou comme tas de matériaux exploitables. Leur devenir est progressivement passé d'une situation conflictuelle entre les partisans de leurs sauvegardes et les exploitants. Suivant cette évolution, l'état de conservation des terrils témoigne des différents changements de perception de ces objets aujourd'hui patrimoniaux : certains sont intacts ; d'autres, profondément requalifiés après exploitation ou à des fins d'aménagement de loisirs (années 1980 et 1990) ; d'autres encore, plus légèrement aménagés respectant davantage qu'auparavant leurs caractéristiques.

51 terrils sont aujourd'hui compris dans le Bien : 75% d'entre eux sont intacts tandis que 25% ont été requalifiés. Tous marquent résolument les paysages du Bassin minier. En 1992, un dispositif de gestion partenarial des terrils s'est mis en place et a abouti à un dispositif pérenne qui sécurise le devenir de l'ensemble des terrils compris dans le périmètre proposé à l'inscription (cf. Partie 5).

Dénomination	Etat de conservation	Commune	N° Elément
Terril 195	Requalifié	Condé-sur-l'Escaut	**8**
Terril 195a	Requalifié	Condé-sur-l'Escaut	**8**
Terril 196	Intact	Condé-sur-l'Escaut	**8**
Terril 176	Intact	Raismes	**8**
Terril 175	Intact	Raismes	**8**
Terril 175a	Intact	Raismes	**8**
Terril 174	Intact	Raismes	**8**
Terril 189a	Intact	Anzin	**10**
Terril 189b	Intact	Anzin	**10**
Terril 171	Intact	Wallers	**15**
Terril 158	Intact	Haveluy	**15**
Terril 157	Intact	Haveluy	**15**
Terril 162	Intact	Denain	**18**
Terril 153	Intact	Escaudain	**19**

Terril 125a	Requalifié	Auberchicourt	**21**
Terril 144	Requalifié	Rieulay/Pecquencourt	**27**
Terril 143	Requalifié	Flines-les-Râches	**29**
Terril 143a	Intact	Flines-les-Râches	**29**
Terril 139	Intact	Roost-Warendin	**35**
Terril 141	Intact	Roost-Warendin	**35**
Terril 140	Requalifié	Auby	**36**
Terril 115	Requalifié	Libercourt	**38**
Terril 115a	Intact	Libercourt	**39**
Terril 110	Requalifié	Oignies	**42**
Terril 116	Intact	Dourges	**42**
Terril 117	Intact	Dourges	**42**
Terril T87	Intact	Dourges	**46**
Terril T 92	Intact	Hénin-Beaumont, Dourges	**46**
Terril 205	Intact	Hénin-Beaumont	**48**
Terril 101	Requalifié	Hénin-Beaumont, Drocourt, Billy-Montigny	**48**
Terril 84	Intact	Rouvroy	**48**
Terril 98	Requalifié	Estevelles	**51**
Terril 93	Intact	Harnes	**51**
Terril 260	Requalifié	Fouquières-lès-Lens	**55**
Terril 74	Intact	Loos-en-Gohelle	**63**
Terril 74a	Intact	Loos-en-Gohelle	**63**
Terril 74b	Intact	Loos-en-Gohelle	**63**
Terril 80	Requalifié	Liévin	**74**
Terril 75	Intact	Avion	**76**
Terril 49	Intact	Mazingarbe	**79**
Terril 58	Intact	Grenay, Mazingarbe	**84**
Terril 58 a	Intact	Grenay, Mazingarbe	**84**
Terril 36	Intact	Noeux-les-Mines	**88**
Terril 10	Intact	Bruay-La-Buissière	**93**
Terril 2	Intact	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz, Haillicourt	**100**
Terril 3	Intact	Ruitz, Maisnil-les-Ruitz, Haillicourt	**100**
Terril 14	Intact	Auchel	**102**
Terril 34	Requalifié	Ligny-les-Aire	**106**
Terril 32	Requalifié	Ligny-les-Aire	**107**
Terril 31	Intact	Ligny-les-Aire	**108**
Terril 244	Intact	Enquin-les-Mines	**109**

4.a.5 Les infrastructures de transport du charbon

4.a.5.1 Les cavaliers et ouvrages d'art

Parmi les 54 kilomètres de cavaliers inclus dans le périmètre du Bien, certains ont été requalifiés et réaménagés en espaces de promenade, en liaisons urbaines, ou en corridors biologiques ; d'autres sont encore dans leur état d'origine. Ils constituent un instrument potentiel tout à fait essentiel de maintien d'une liaison entre différents sites du patrimoine minier traité dans la perspective d'un Paysage Culturel vivant, et de mise en réseau des communes du Bassin minier à l'exemple du cavalier Somain-Peruwelz.

Les tronçons de cavaliers compris dans le périmètre du Bien proposé à inscription présentent une triple caractéristique :

- Une continuité physique malgré les différences de traitement,
- Un fort potentiel dans le cadre de la Trame Verte du Bassin minier,
- Des outils de liaison « naturels » entre les sites et éléments majeurs de l'héritage minier.

Différents états de conservation peuvent être identifiés :

- les cavaliers intègres, encore ferrés, intégrant divers éléments liés à la signalisation et qui conservent leur caractère d'origine. Ils constituent des linéaires de longueur variable. Ainsi, le cavalier reliant Wallers à Denain est intègre sur tout son tracé tandis que celui de Wingles à Lens est constitué de tronçons plus hétérogènes mais qui conservent leur continuité.
- les cavaliers qui conservent la fonction de liaison douce. Certains sont aménagés en chemins pédestres balisés comme sur le Douaisis avec la boucle du chemin des Galibots ou dans le Valenciennois avec le tracé de Sainte-Pharaïlde sur l'ancien tronçon Somain-Péruwelz. D'autres, qui ne sont pas aménagés, sont pourtant fréquentés au quotidien par la population.
- les cavaliers en friche laissés à l'abandon permettant une réhabilitation future, colonisés par une végétation pionnière (robinier pseudo acacia, sumac). Ils forment parfois en zone urbaine un potentiel très important pour le développement d'une Trame Verte à l'exemple de Lens, où de nombreux tronçons de cavalier sont encore clairement identifiables et pourraient être réhabilités en liaison douce.

Dénomination	Longueur en mètres	Etat de conservation	N° Elément
Cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut	4 800	Aménagé	**8**
Cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut/ Fresnes-sur-Escaut	3 430	Aménagé	**8**
Cavalier Fresnes-sur-Escaut/ Escaupont/ Raismes	3 470	Aménagé	**8**
Tronçon de cavalier Raismes, Wallers, Haveluy, Denain	5 700	Intègre	**15**
Cavalier Rouvroy/ Hénin-Beaumont	3 880	Aménagé	**48**
Cavalier Estevelles/ Pont-à-vendin/Annay-sous-Lens/ Harnes	4 150	Aménagé et désaffecté	**51**
Cavalier Billy-Montigny/Fouquières-lès-Lens	890	Aménagé	**55**
Tronçon cavalier Auchy/Haisnes	1 130	Aménagé	**63**
Tronçon de cavalier Haisnes/ Douvrin	4 390	Aménagé	**63**
Tronçon cavalier Douvrin/ Hulluch	870	Aménagé	**63**
Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin/Lens/ Loos-en-Gohelle	10 450	Intègre	**63**
Tronçon de cavalier Avion	1 230	Aménagé	**76**
Tronçon de cavalier Annequin/ Noyelles-les-Vermelles/ Cambrin/Cuinchy/ Vermelles/ Auchy-les-Mines	8 870	Aménagé et désaffecté	**78**
Tronçon de cavalier Barlin	1 560	Aménagé	**89**

Les ouvrages d'art (ponts, franchissements, passages à niveaux) sont aujourd'hui recensés et principalement localisés sur les cavaliers. De mêmes types constructifs que les chevalements (métallique ou béton), ces ouvrages, fragiles, n'ont pas été réhabilités en raison des coûts de restauration (entre 500 000 et 1 000 000 d'euros nécessaires). Ils sont donc menacés à court et moyen termes. Si tous ne sont pas de même valeur patrimoniale, certains d'entre eux doivent faire l'objet d'études plus approfondies et d'opérations de restauration (cf. Partie 5).

4.a.5.2 Les gares

Si de nombreuses gares d'étape de chemin de fer des Compagnies puis des Houillères ont été détruites au fur et à mesure de l'arrêt des fosses, 3 gares sont aujourd'hui comprises dans le périmètre du Bien, toutes jouant un rôle fondamental dans la compréhension du système technique minier, c'est-à-dire le parcours du charbon depuis le carreau de fosse jusqu'à son expédition pour sa commercialisation.

- **La gare de Lens**, encore utilisée aujourd'hui pour les voyageurs, a été inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 28 décembre 1982. Gare de triage, elle a été un point nodal capital dans le transport et la commercialisation du charbon du Pas-de-Calais. Les fresques minières en céramique situées à l'intérieur de l'édifice rappellent résolument sa fonction au sein de l'industrie minière. Elle se trouve dans un très bon état de conservation.
- Gare d'expédition vers les rivages d'embarquement de la Compagnie des Mines de Lens, la **gare de Douvrin** vient d'être entièrement restaurée. Sa transformation en logements à vocation sociale a permis de conserver son aspect d'origine (restitution de la toiture, rénovation des façades). Le cavalier ainsi que la signalétique d'origine sont également conservés. La gare se trouve dans un très bon état de conservation.
- Intègre, la **gare de Fresnes-sur-Escaut**, située sur le cavalier Somain-Péruwelz, a également conservé son poste d'aiguillage et une grande partie des aménagements intérieurs. Propriété de la commune, elle est en attente d'un projet de réaffectation et de mise en valeur. Protégée au titre des Monuments Historiques, elle se trouve dans un état de conservation correct.

4.a.6 Les cités minières

Dans les années 60, lors de la récession minière, les cités se trouvaient dans un mauvais état : le parc immobilier a vieilli (38% des logements ont été construits avant 1915 et 81% avant 1949) et les rénovations sont revues à la baisse, voire suspendues (l'effort de guerre, orienté exclusivement vers la production, a délaissé la rénovations des logements ; dès 1960, la chute de la production a entraîné la diminution du budget destiné à la rénovation, celui-ci étant indexé sur le volume de charbon extrait). En 1965, les ¾ des 120 000 logements miniers n'ont pas de salles d'eau ou de WC intérieur, 94% des logements n'ont pas l'eau chaude et aucun des logements n'est relié au « tout à l'égout ».

Dès l'annonce de l'arrêt de l'exploitation en 1968, les Houillères du Bassin minier Nord-Pas de Calais envisagent d'ouvrir leur parc immobilier aux populations extérieures au milieu de la mine. La valorisation des logements est alors indispensable pour les rendre attractifs et anticiper le remplacement des mineurs. Compte tenu de la proportion importante de cités minières dans le parc immobilier de certaines communes, les enjeux liés à leur reconversion sont vitaux. Les logements ont nécessité, et nécessitent encore, d'être rénovés pour offrir, aux ayants-droits comme aux nouveaux locataires, le confort nécessaire.

Depuis les années 1970, 45 000 logements ont été détruits (dont énormément de baraquements construits après guerre), environ 70 000 ont été rénovés et 4 000 attendent encore une intervention. Cette rénovation est conditionnée par une intervention préalable sur les voiries pour permettre la connexion des logements au réseau d'assainissement. Depuis 1972, la politique GIRZOM[3], mise place par l'Etat et largement accompagnée par les élus locaux rassemblés au sein de l'Association des Communes Minières a permis de financer cette remise aux normes des voiries. Une fois la connexion au réseau établie, les logements peuvent être rénovés : des extensions sont ajoutées aux logements les plus anciens afin d'accueillir les toilettes et salles de bain, certains logements sont regroupés pour offrir une plus grande surface habitable. Les logements reçoivent une isolation thermique, les menuiseries et la couverture sont remplacées, les façades sont sablées et le poêle à charbon est remplacé par du chauffage central au gaz. Ces rénovations ont été effectuées en plusieurs phases et ont permis de remettre aux normes la plupart des cités.

3 Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières : créé en 1972, il alloue aux communes minières, des budgets destinés aux travaux de VRD dans les cités, préalable nécessaire à la rénovation des logements.

Aujourd'hui, les 563 cités minières du Bassin minier qui représentent près de 70 000 logements, constituent un parc immobilier important pour le territoire ; dans certaines communes, il représente jusqu'à 60% du parc immobilier communal. Les cités gardent aujourd'hui une vocation sociale et logent, à la fois les derniers mineurs et leurs familles (40% du parc) et des locataires extérieurs (60%).

124 cités, soit près de 26 000 logements, sont comprises dans le périmètre du Bien. Environ 3 000 appartiennent à la Société Immobilière de l'Artois et près de 23 000 au groupe Maisons et Cités. L'ensemble de ces cités est dans un bon état de conservation, les politiques antérieures de rénovation ont permis d'en améliorer sensiblement le confort. Néanmoins, de nombreux logements nécessitent encore des interventions pour s'adapter aux nouvelles normes environnementales et aux évolutions des modes de vie : 96% des logements ont déjà été rénovés, 75% possèdent un système de chauffage central au gaz.

Depuis le début des années 70, les rénovations engagées en masse dans le cadre de la politique GIRZOM (Groupement Interministériel pour la Rénovation des Zones Minières) a répondu à l'urgence de la mise aux normes des logements, la valorisation du patrimoine n'étant pas à l'époque au centre des réflexions. Ainsi, certaines cités minières ont souffert d'interventions qui ont affecté leurs qualités architecturales, urbaines ou paysagères. Disparition de haies végétales, gestion inadaptée du patrimoine arboré, sablage agressif des façades, défaut d'entretien, effacements de détails architecturaux, remplacement des volets bois par des volets roulant en PVC, appauvrissement des modèles de menuiseries extérieurs sont autant de transformations insidieuses qui ont par endroit nui à la qualité esthétique des cités sans pour autant remettre en cause leurs valeurs intrinsèques.

Dénomination	Communes	N°Elément
Cité Taffin	Hergnies/ Vieux-Condé	**5**
Cité Soult ancienne	Fresnes-sur-Escaut	**6**
Cité de la Solitude	Vieux-Condé	**7**
Cité des Acacias Cité Chabaud-Latour ancienne Cité Lagrange Cité Brunehaut Groupe Brunehaut Cité Thiers nouvelle Cité Ledru-Rollin Cité Sabatier Cité du Pinson ancienne Cité du Pinson nouvelle	Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut / Fresnes-sur-Escaut, Escaupont/ Bruay-sur-l'Escaut/ Raismes	**8**
Cité du Rivage ancienne	Bruay-sur-l'Escaut	**9**
Cité du Mont de la Veine Cité du Moulin	Anzin	**10**
Coron des 120	Anzin/Valenciennes	**12**
Coron de l'église Coron carré	La Sentinelle	**13**
Cité d'Arenberg Cité du Nouveau monde Cité de la Drève Cité du Bosquet Cité de Bellaing Coron de la fosse Cité du Bas Riez	Raismes/ Wallers/ Bellaing/ Haveluy	**15**
Cité Chabaud-Latour ancienne Cité Chabaud-Latour nouvelle	Denain	**16**
Cité Alsace Cité Audiffret Cité Couture	Escaudain	**19**
Cité du Champ fleuri Cité du Garage	Masny	**22**

Cité de Guesnain Cité de la Balance Cité de la Malmaison	Guesnain	**24**
Cité de la Clochette Cité Notre-Dame	Douai	**25**
Cité Beaurepaire Cité Ferme de Beaurepaire Cité du Bois-Brûlé Cité du Moulin	Somain	**26**
Cité-jardin Sainte-Marie Cité Lemay Cité de Pecquencourt	Pecquencourt	**28**
Cité Barrois	Montigny-en-Ostrevent	**30**
Cité de Montigny Cité du Moucheron	Montigny-en-Ostrevent	**31**
Cité de la Solitude Cité de la Ferronnière Corons St Joseph Cité du Godion	Douai	**33**
Cité de la Belleforière	Roost-Warendin	**35**
Cité de la Justice Cité du Moulin	Auby	**37**
Cité de la Faisanderie Cité de la Forêt Cité 1940	Libercourt	**38**
Cité Declercq Cité des Bonniers	Oignies, Dourges	**42**
Cité Cornuault	Evin-Malmaison	**43**
Cité Bruno ancienne Cité Bruno nouvelle	Dourges	**44**
Cité Foch	Hénin-Beaumont	**45**
Cité Crombez	Noyelles-Godault	**47**
Cité Darcy Cité n°10 Cité Résidence de la Motte Cité Résidence du Parc	Hénin-Beaumont, Drocourt, Rouvroy, Billy-Montigny, Méricourt	**48**
Corons de la Parisienne	Drocourt	**49**
Cité Saint-Paul	Carvin	**50**
Cité n°2	Estevelles, Annay-sous-Lens, Harnes	**51**
Camus hauts	Annay-sous-Lens	**52**
Cité pavillonnaire Bellevue	Harnes	**53**
Cité du Moulin	Fouquières-lès-Lens	**54**
Cité de l'Hôpital Cité de Courtaine Cité d'Anchin	Fouquières-lès-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt	**55**
Cité Deblock	Billy-Montigny	**56**
Cité de la Gare	Wingles	**59**
Cité du Pont	Wingles	**60**
Cité des Sports	Wingles	**61**

Cité St Elie Cité n° 12 Cité n°12 bis Cité des Provinces Cité Saint-Albert Cité n°11 Cité n°9 Cité Jeanne d'Arc	Auchy-les-Mines, Haisnes, Hulluch, Wingles, Vendin-le-Vieil, Lens, Loos-en-Gohelle	**63**
Cité n°2	Lens	**65**
Cité des Bureaux Ouest	Liévin	**73**
Cité des Garennes	Liévin	**74**
Cité des Petits Bois	Liévin	**75**
Cité du Bouvier Cité des Pinchonvalles	Avion	**76**
Cité d'Auchy	Violaines	**77**
Cité n°9	Auchy-les-Mines, Annequin, Vermelles	**78**
Cité n°7	Mazingarbe	**80**
Cité n°2	Mazingarbe, Bully-les-Mines	**82**
Cité des quarante Cité n°5	Grenay, Mazingarbe	**84**
Cité n°10	Sains-en-Gohelle, Bouvigny-Boyeffles, Aix-Noulette	**87**
Cité n°1 ancienne Cité n°1 nouvelle Cité Résidence du Fond de Sains Cité Rue de Moussy Cité du Stade Cité du Chemin perdu	Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny	**88**
Cité de la Loisne Cité n°9 Cité Jeanne d'arc	Hersin-Coupigny, Barlin, Maisnil-les-Ruitz	**89**
Cité des Sœurs	Barlin	**90**
Cité n°7	Barlin, Maisnil-les-Ruitz	**91**
Cité du Château des Dames	Gosnay	**92**
Cité des Musiciens Cité des Musiciens bis	Bruay-La-Buissière	**94**
Cité Anatole France Cité des Electriciens	Bruay-La-Buissière	**96**
Cité des Fleurs Cité 16-3 Cité 16-1	Bruay-La-Buissière, Haillicourt	**97**
Cité de la Victoire Cité des Arbres	Houdain	**99**
Cité de Rimbert	Auchel	**105**

4. a.7 Les équipements collectifs

Les équipements repris dans le Bien proposé à inscription comprennent :

- 46 écoles encore utilisées et entretenues par les collectivités locales. 14 sont protégées au titre des Monuments Historique ; 7 autres sont situées aux abords d'un monument lui-même protégé et sont soumises de fait aux prescriptions des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Toujours en fonction, les écoles se trouvent dans un bon état de conservation.

Dénomination	Commune	N° Elément
Groupe scolaire de la cité Brunehaut	Escaupont	**8**
Ecole de la cité du Pinson	Raismes	**8**
Ecole ménagère	Wallers	**15**
Ecole de la cité d'Arenberg	Wallers	**15**
Ecole de la cité du Nouveau Monde	Wallers	**15**
Ecole de la cité du Bosquet	Wallers	**15**
Groupe scolaire de la cité Audiffret	Escaudain	**19**
Ecole de la cité du Champ fleuri	Masny	**22**
Ecole maternelle de la cité Notre-Dame	Douai-Waziers	**25**
Ecole primaire de la cité Notre-Dame	Douai-Waziers	**25**
Ecole de la cité Lemay	Pecquencourt	**28**
Ecole de la cité de Montigny	Montigny-en-Ostrevent	**31**
Ecole de la cité de la Solitude	Douai	**33**
Ecole de la cité de la Faisanderie	Libercourt	**38**
Mine-image de la fosse n°2	Oignies	**39**
Ecole de la cité Bruno	Dourges	**44**
Ecole de la cité Foch	Hénin-Beaumont	**45**
Ecole des filles de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Ecole des garçons de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Ecole de la cité de la Parisienne	Drocourt	**49**
Ecole de la cité Saint-Paul	Carvin	**50**
Ecole de la cité Bellevue	Harnes	**53**
Ecole primaire de la cité Saint-Elie	Haisnes/Hulluch	**63**
Ecole maternelle de la cité Saint-Elie	Haisnes/Hulluch	**63**
Ecole primaire de la cité 12	Lens	**63**
Ecole maternelle de la cité 12	Lens	**63**
Ecole des filles de la cité des Provinces	Lens	**63**
Ecole des garçons de la cité des Provinces	Lens	**63**
Ecole maternelle de la cité des Provinces	Lens	**63**
Ecole de la cité Saint-Albert	Liévin	**63**
Ecole de la cité n°9	Lens	**63**
Ecole de la cité du Bouvier	Avion	**76**

Ecole de la cité	Annequin	**78**
Ecole de la cité n°7	Mazingarbe	**80**
Ecole de la cité n°2	Mazingarbe, Bully-les-Mines	**82**
Ecole de la cité n°5	Grenay, Mazingarbe	**84**
Ecole de la cité n°10	Sains-en-Gohelle	**87**
Ecole de la cité n°1 nouvelle	Noeux-les-Mines	**88**
Ecole de la cité du n°9	Barlin	**89**
Ecole de la cité Jeanne d'Arc	Barlin	**89**
Ecole maternelle de la cité des Sœurs	Barlin	**90**
Ecole primaire de la cité des Sœurs	Barlin	**90**
Ecole de la cité des Fleurs	Bruay-La-Buissière	**97**
Ecole des cités 16-3 et 16-1	Bruay-La-Buissière	**97**
Ecole de la cité de la Victoire	Houdain	**99**
Ecole de la cité des Arbres	Houdain	**99**
Ecole de la cité Rimbert	Auchel	**105**

- 26 édifices religieux (églises, chapelles, presbytères) encore utilisés pour la majorité. Certains ont été reconvertis comme l'église de la cité des Alouettes à Bully-les-Mines, devenue Centre Culturel Jean Macé, 17 sont protégés au titre des Monuments Historiques et 10 autres sont situés aux abords d'un monument lui-même protégé et soumis de fait aux prescriptions des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). De manière générale, ils se trouvent dans un bon état de conservation.

Dénomination	Commune	N°Elément
Eglise de la cité du Pinson ancienne	Raismes	**8**
Presbytère de la cité du Pinson ancienne	Raismes	**8**
Eglise de la cité d'Arenberg	Wallers	**15**
Eglise de la cité du Champ fleuri	Masny	**22**
Eglise de la cité Notre-Dame	Douai-Waziers	**25**
Presbytère de la cité Notre-Dame	Douai-Waziers	**25**
Chapelle de la cité Beaurepaire	Somain	**26**
Eglise de la cité de Montigny	Montigny-en-Ostrevent	**31**
Eglise de la cité de la Faisanderie	Libercourt	**38**
Eglise de la cité Bruno	Dourges	**44**
Presbytère de la cité Bruno	Dourges	**44**
Eglise de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Presbytère français de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Presbytère polonais de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Eglise de la cité de la Parisienne	Drocourt	**49**
Eglise de la cité Saint-Paul	Carvin	**50**
Eglise de la cité Bellevue	Harnes	**53**

Eglise de la cité n°12	Lens	**63**
Presbytère de la cité n°12	Lens	**63**
Presbytère de la cité des Provinces	Lens	**63**
Eglise de la cité n°9	Lens	**63**
Temple protestant	Liévin	**72**
Eglise de la cité n°5	Grenay	**84**
Eglise de la cité n°10	Sains-en-Gohelle	**87**
Eglise de la cité n°1 nouvelle	Noeux-les-Mines	**88**
Eglise de la cité du Nouveau Monde	Bruay-La-Buissière	**97**

- 24 équipements de santé de la Société de Secours Minière. Ils sont pour la plupart entretenus et toujours en fonction. Ils font l'objet d'un accord-cadre avec les deux propriétaires gestionnaires, 4 sont protégés au titre des Monuments Historiques.

Dénomination	Commune	N°Elément
Dispensaire	Fresnes-sur-Escaut	**6**
Dispensaire du coron carré	La Sentinelle	**13**
Dispensaire de la cité d'Arenberg	Wallers	**15**
Dispensaire du coron de la fosse	Haveluy	**15**
Dispensaire de la cité Audiffret	Escaudain	**19**
Dispensaire de la cité du Champ fleuri	Masny	**22**
Dispensaire de la cité de la Malmaison	Guesnain	**24**
Premier dispensaire de la cité Sainte-Marie	Pecquencourt	**28**
Deuxième dispensaire de la cité Sainte-Marie	Pecquencourt	**28**
Dispensaire de la cité de Montigny	Montigny-en-Ostrevent	**31**
Dispensaire de la cité de la Justice	Auby	**37**
Dispensaire de la cité Declercq	Oignies	**42**
Dispensaire de la cité Foch	Hénin-Beaumont	**45**
Dispensaire de la cité Résidence de la Motte	Rouvroy	**48**
Centre de soins de la cité de l'Hôpital	Noyelles-sous-Lens	**55**
Dispensaire de la cité Saint-Elie	Haisnes/ Hulluch	**63**
Dispensaire de la cité n°9	Annequin	**78**
Dispensaire de la cité n°7	Mazingarbe	**80**
Clinique de la cité n°2	Bully-les-Mines	**82**
Dispensaire de la cité n°2	Bully-les-Mines	**82**
Dispensaire	Grenay	**85**
Pharmacie	Noeux-les-Mines	**88**
Dispensaire de la cité des Arbres	Houdain	**99**
Consultation des nourrissons	Auchel	**103**

• 6 équipements collectifs divers (salles des fêtes, maison syndicale, équipements sportifs). Ils sont encore utilisés et entretenus par les collectivités locales et sont tous protégés au titre des Monuments Historiques.

Dénomination	Commune	N° Elément
Salle des fêtes de la cité d'Arenberg	Wallers	**15**
Centre social de la cité Notre-Dame	Douai-Waziers	**25**
Salle des fêtes de la cité Bruno	Dourges	**44**
Maison syndicale des mineurs	Lens	**66**
Coopérative minière	Noeux-les-Mines	**88**
Groupe sportif Stade Parc	Bruay-La-Buissière	**98**

• 3 « Grands Bureaux » de Compagnies minières. Ceux de Noeux-les-Mines, protégés au titre des Monuments Historiques, nécessiteront à l'avenir des travaux d'entretien importants. Les Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens sont aujourd'hui occupés par la Faculté des Sciences Jean Perrin tandis que ceux de Liévin sont occupés par les services administratifs de la ville. Ces deux derniers bâtiments se trouvent dans un bon état de conservation.

Dénomination	Commune	N° Elément
Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens	Lens	**64**
Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin	Liévin	**73**
Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt	Noeux-les-Mines	**88**

La plupart de ces équipements collectifs fait partie de quartiers et ensembles miniers remarquables. Les écoles, églises et locaux médicaux sont gérés par des gestionnaires uniques (Etat, collectivités locales, Diocèses, Caisse Régionale des Mines et Association Hospitalière Nord-Artois Clinique). En règle générale, ces équipements ont été maintenus dans leur fonction d'origine et n'apparaissent pas aujourd'hui menacés.

4.b. Facteurs affectant le Bien

Le temps de latence entre la cessation d'une activité économique qui a structuré le territoire pendant trois siècles et la prise de conscience de sa valeur historique est, au-delà du cercle des spécialistes, un temps inhérent à l'histoire patrimoniale. Cette prise de conscience permet, aujourd'hui, de tirer pleinement les conclusions des destructions et pertes du passé mais le patrimoine du Bassin minier, par sa nature même, est sans cesse tiraillé entre la nécessité de poursuivre l'évolution générale du territoire (évolution économique, sociale, culturelle, environnementale) et le besoin, dans une perspective d'avenir, d'en respecter les fondements.

4.b.1 Une compétence diffuse et très hétérogène

En tant que thématique, le patrimoine est une compétence administrative gérée de façon hétérogène par les différentes Intercommunalités. Celles-ci exercent toutes de fait une compétence d'aménagement du patrimoine minier et non minier, mais cette dernière est souvent comprise dans une compétence plus large (tourisme et loisirs par exemple pour la Communauté de Communes de Noeux et Environs), voire dans des compétences d'aménagement diverses qui ne fixent pas clairement un objectif de protection et valorisation du patrimoine. Ainsi, sur le plan des compétences légales, il convient de remarquer que le patrimoine n'existe pas en tant que tel. Il est surtout pris en compte au travers d'autres compétences comme la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire ou par le développement touristique, qui le valorise comme un capital identitaire. Ces compétences portent plutôt sur le patrimoine d'une façon indirecte, et leur exercice peut en négliger la protection.

La démarche de candidature au Patrimoine mondial a permis une diffusion de la connaissance patrimoniale acquise au fil des années et qui a largement contribué à sensibiliser et à qualifier les acteurs de l'aménagement du territoire dont au premier plan, les Intercommunalités. Progressivement, les interventions intègrent les questions de préservation du patrimoine (et ce malgré l'absence de compétences « culture et patrimoine » stricto-sensu), permettant ainsi de croiser enjeux urbains, économiques, sociaux, environnementaux avec une protection qualitative du Bien.

4.b.2 La superposition des droits

La superposition des droits reflète la complexité juridique à laquelle les acteurs sont confrontés dans la gestion du territoire, tant l'empreinte minière fut profonde.

De manière générale, un glissement progressif du droit de propriété s'est opéré entre Charbonnages de France et les collectivités d'une part et, les propriétaires privés d'autre part, ce qui a abouti à une multitude de propriétaires et de statuts différents. Il est important de signaler que même propriétaires de sites ou de bâtiments, les collectivités restent soumises au Code minier qui a pour particularité d'être exorbitant du droit commun.

Les acteurs publics disposent d'une batterie d'outils qui permet d'agir pour sauvegarder un bien patrimonial en propriété privée, qui peut aller jusqu'à l'expropriation (dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique). La menace repérée sur le chevalement de la fosse 6 de Haisnes, près de La Bassée, ou encore le château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut a montré la nécessité d'intervenir sur le patrimoine industriel privé pour en assurer la pérennité. En effet, concernant le chevalement n°6 à Haisnes, après le démontage des molettes du chevalement et dans une perspective de démantèlement, une mobilisation importante des élus locaux et de la population a permis de l'inscrire dans l'urgence à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Rédigé initialement pour régir l'exploitation minière, le Code minier comprend un ensemble de procédures destinées à guider l'arrêt des activités minières mais est lacunaire pour la période de « l'Après-mines ». Charbonnages de France avait notamment pour obligation de réaliser le démantèlement, la mise en sécurité et la remise en état des sites. Dans les années 2000, Charbonnages de France *(dont les compétences sont aujourd'hui transférées à l'Etat)*, l'Etat et les collectivités publiques ont mené à leur terme le lourd processus dit de « sortie de concession » minière, concernant les 43 concessions minières du Nord-Pas de Calais. Ce processus se décompose en deux phases de procédure : l'arrêt de travaux, prononcé par arrêtés préfectoraux et la renonciation à concessions, prononcée par arrêtés ministériels.

Cependant, la juxtaposition demeure dans une certaine mesure. Le droit commun de l'urbanisme et le droit de l'environnement demeurent soumis à une « police des mines » résiduelle. Ainsi, un certain nombre de responsabilités demeure au titre du Code minier : *« l'explorateur ou l'exploitant ou, à défaut, le titulaire du titre minier est responsable des dommages causés par son activité »* (art.75-1). Les risques importants liés au gaz et aux affaissements sont également de sa responsabilité.

Des règles de prévention tels des périmètres spéciaux ou des zones d'inconstructibilité sont rattachées à ces responsabilités. Les instruments de planification urbaine, les Plans Locaux d'Urbanisme et les Schémas de Cohérence Territoriale devront tenir compte des prescriptions et servitudes d'utilité publique, engendrées par les Plans de Préventions de Risques : Naturels (P.P.R.N.), et Miniers (P.P.R.M.) prévus par l'article 94 du Code minier.

Cette articulation entre les contraintes juridiques et techniques contenues dans les futurs plans de prévention et les projets d'aménagement et de développement devra faire l'objet d'études et de concertation afin d'éviter les conflits potentiels et les blocages des projets.

4.b.3 Des dispositifs de protection réglementaires nécessaires mais pas suffisants

Le patrimoine minier est relativement diffus. Il est peu ancien par rapport à d'autres patrimoines historiques mieux identifiés et n'est pas protégé de façon uniforme par un dispositif homogène à l'heure actuelle. Conscient de la nécessité de mettre en place des dispositifs de protection réglementaire du Bien proposé à inscription, l'Etat a mené une grande campagne complémentaire de protection au titre des Monuments Historiques qui a permis l'inscription ou le classement de 69 éléments de patrimoine minier exceptionnels compris dans le périmètre du Bien.

Le label « Pays d'Art et d'Histoire » que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vient d'obtenir, participe à cette protection. Ce dispositif est sans doute l'un des plus englobants, à la fois sur le plan institutionnel (concertation et convention entre les communes et l'Etat, volet financier…) et sur le plan patrimonial (naturel, bâti, immatériel). Au travers d'un projet global de valorisation, il permet de choisir et d'articuler les outils et procédures de protection les plus adaptés à ce projet (Z.P.P.A.U.P., Monuments Historiques). La valorisation peut constituer souvent un moyen d'attirer des moyens sur la protection du patrimoine et d'entraîner un effort collectif en ce sens.

Les autres instruments de protection sont en général adaptés à un certain type de site comme les Espaces Naturels Sensibles pour les terrils, des exemples récents de communes qui appliquent déjà les prescriptions des Schémas de Cohérences et d'Orientations Territoriales dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme ou les Z.P.P.A.U.P. à l'échelle de quartiers miniers remarquables. A noter que certains outils ne s'appliquent que partiellement à certains éléments constitutifs du patrimoine minier : les Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) ne peuvent protéger les cavaliers dans l'intégralité de leur linéaire car ils n'en empruntent qu'une partie.

La palette des outils de protection permet d'obtenir des garanties juridiques mais ne porte que théoriquement sur le plan de la protection physique du patrimoine : leur mise en œuvre n'est pas automatiquement assurée. D'autre part, ils ne permettent pas de suppléer à l'absence de projet sur un site, et donc à l'absence de financement d'une restauration.

L'aménagement du patrimoine est nécessaire pour le conserver et le valoriser, sa pérennité n'est pas garantie si l'opération ne débouche pas sur une nouvelle affectation. Le travail d'enquête mené auprès de l'ensemble des communes possédant au moins une trace tangible de l'activité minière sur leur territoire met bien en exergue cette question du coût de réhabilitation des chevalements et des ouvrages d'art par exemple. La question du coût de gestion est connexe à celle de l'usage et de l'animation (cf. Partie 5).

4.b.4 Les pressions dues au développement : un risque d'oubli, de dégradation et de disparition

Après l'arrêt de l'exploitation minière, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a dû envisager sa reconversion économique. Dans une telle perspective, les anciens sites miniers représentent d'importantes ressources foncières disponibles en cœur d'Agglomération et ainsi de véritables enjeux pour le développement de grands projets (zone d'activités, zones industrielles).

Ces zones continuent à être envisagées pour la plupart comme le foncier d'assiette d'activités artisanales, industrielles ou commerciales ou d'habitat, sans dimension qualitative. Hormis des cas isolés, l'aspect patrimonial n'est pas naturellement mis en valeur, et certains propriétaires privés peuvent porter atteinte à tout moment à ces vestiges.

Le caractère patrimonial de l'héritage minier est parfois peu ou mal appréhendé par les acteurs locaux, bien que cet état d'esprit tende à évoluer vers davantage de reconnaissance. Les efforts pour s'orienter vers de nouveaux modes de développement ont pu détourner le regard de l'héritage minier. La mémoire des sites est conservée par quelques individus, spécialistes du patrimoine, historiens, ou anciens professionnels, mais une grande part des collectivités ne possède plus la mémoire du passé.

Sur certains territoires, le patrimoine est cependant promu, non comme obstacle au développement de projets, mais comme un support. Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut par exemple, mène de nombreuses actions en ce sens, ainsi que certaines communes ou Communautés de Communes ou d'Agglomération (cf. Partie 5).

La situation est donc contrastée : les grands sites de mémoire sont reconnus et valorisés alors que certains éléments patrimoniaux sont encore peu appréhendés (les cavaliers, les fosses) et restent plus sensibles face à divers types de menaces :

- Le rejet instinctif d'une industrie stigmatisée dans certains esprits,
- La détérioration par manque d'entretien,
- La dégradation au fil de projets publics ou privés, qui peuvent être maladroits ou viser directement la destruction du patrimoine pour des raisons économiques,
- La sur-fréquentation de certains sites (les terrils), impliquant des comportements individuels de dégradation et de pollution.

Par ailleurs, de grands projets de développement du Bassin minier avec, en premier lieu, la réalisation du Tramway, sont porteurs par essence de mutation et d'évolution du territoire pouvant représenter de fait une pression sur le Bien, en ce sens qu'ils viennent réinterroger l'avenir de portions importantes de territoire. Ces grands projets, au-delà de l'impact physique direct qu'ils ont sur le territoire, bouleversent les anciens critères d'appréciation notamment de la valeur foncière, et de l'attractivité de ceux-ci. Ils offrent ainsi de nouvelles perspectives de développement et de transformation du territoire dans lesquelles la dimension patrimoniale devra prendre une place centrale (cf. Partie 5).

4.b.5 L'urbanisation et la pression foncière

Le Bassin minier présente une urbanisation spécifique qui pose de manière particulière les problèmes des relations entre croissance industrielle et croissance urbaine, sur un territoire rural préexistant. La pulvérisation urbaine, la faible taille et la faible hiérarchisation des villes minières (prédominance de l'habitat individuel, multiplication des pôles de vie autour des fosses indépendamment des tissus préexistants, absence de ville centre), a abouti à la création d'un paysage singulier, à la fois clairement identifiable à l'échelle régionale, avec encore des limites physiques marquées.

Cette particularité est essentielle dans la définition du Paysage Culturel Evolutif vivant du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Dès lors, le maintien et le traitement des limites internes et externes de ce paysage sont essentiels à la préservation de ses valeurs. Les pressions foncières qui tendent à brouiller ces limites (extensions linéaires de l'urbanisation, grignotage des limites Nord du Bassin minier, pressions foncières sur les poches agricoles), sont autant de facteurs pouvant affecter la lisibilité des paysages du Bassin minier.

La gestion de ces limites, notamment entre espaces urbanisés et non urbanisés, doit se faire au regard des caractéristiques paysagères majeures des Grands Paysages : tel projet de densification dans le Grand Paysage dit « Cœur urbain de la Gohelle », s'envisage différemment d'un projet qui émergerait dans le Grand Paysage mosaïque dit « Gohelle entre mine et campagne ». Sans porter atteinte aux valeurs de ces paysages, ces projets devront être conduits de manière à en renforcer l'identité. Pour certains secteurs, des zones non constructibles (en lien avec les orientations de la Trame Verte et Bleue) devront être appliquées.

La délimitation précise du périmètre du Bien a intégré cette pression, expliquant dans une certaine mesure son resserrement autour des ensembles miniers les plus remarquables et représentatifs tandis que la zone tampon permettra une veille active des projets de développement.

4.b.6 Les contraintes spécifiques sur le patrimoine habité des cités minières

Facteurs techniques et réglementaires :
Remarquées lors de leur construction pour leur confort avant-gardiste et leurs qualités architecturales, les cités minières nécessitent une intervention souvent lourde pour intégrer les normes de confort actuelles.

Malgré un effort constant de la SOGINORPA et du groupe SIA, environ 1 000 logements sur les quelque 26 000 compris dans le périmètre du Bien proposé, sont encore en attente d'une rénovation conditionnée par l'intervention préalable du **GIRZOM**. Ils ne répondent pas aux critères du logement décent établis par la loi **SRU**[4] (pas de salle d'eau avec production d'eau chaude, pas de WC intérieur). Ces logements nécessitent, pour être décemment habitables, une intervention lourde de type **AHR**[5]. Environ 6 000 autres (visés également par la loi SRU), sommairement améliorés par le passé (pas de chauffage central,) sont prévus à la rénovation de type **AHC**[6] ou **AHP**[7].

Ainsi, si les campagnes de rénovation entreprises depuis la création du GIRZOM ont permis de rendre les logements décents d'un point de vue sanitaire, elles n'ont pas toujours été en mesure de garantir, sur le long terme, l'attractivité des cités minières.

4 **Loi SRU :** Loi Solidarité et renouvellement urbain.
5 **AHR :** Amélioration de l'Habitat Rénovation, réalisée à la suite de la mise aux normes des VRD (financement GIRZOM). Concernent l'ensemble du logement (couverture isolation menuiserie salle de bain WC intérieur, généralement construction d'une extension et installation du chauffage central).
1 215 AHR en 2003, 9 440 logements à traiter jusqu'en 2009.
6 **AHC :** Amélioration de l'Habitat Complémentaire: sur des logements sommairement améliorés. Prestation finale identique au AHR.
745 logements traités en AHC en 2003.
7 **AHP :** Amélioration partielle de l'Habitat : rénovation moins lourde que le AHC (Chauffage central, isolation de la toiture, menuiserie PVC). 931 logements traités en AHP en 2003 (Observatoire Logement 2004 ; SOGINORPA).

Les objectifs fixés par l'Etat en termes de consommation énergétique sont un nouveau facteur pouvant, à terme, affecter le Bien. Le danger d'une solution technique qui préconiserait une isolation par extérieur semble s'écarter, grâce notamment à l'étude menée sur la cité des Provinces. Mais la tentation serait grande de choisir l'argument environnemental pour arbitrer systématiquement entre démolition / reconstruction et restauration des logements anciens souvent considérés comme énergivores. Le Plan de Gestion devra faire la démonstration qu'il n'y a pas incompatibilité entre les objectifs environnementaux et la protection du patrimoine.

Dans certains cas, notamment dans la cité 12 à Lens et la cité des sœurs à Barlin, les pressions techniques et financières sont telles que des logements sont menacés de démolition. En effet, l'état du patrimoine qui n'a jamais été rénové, nécessite des investissements de l'ordre de 120 000 euros par logements pour répondre aux normes de confort (réfection des toitures et façades, isolation, création de salles de bains, installation de chauffage central,…). A l'heure actuelle, les leviers financiers existant pouvant être mobilisés par ailleurs (politique de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, aides pour la programmation de logements sociaux), se font à l'avantage des constructions neuves, ce qui incite les opérateurs à opter pour des opérations de démolition / reconstruction plutôt que de s'engager dans des rénovations lourdes.

Facteurs sociaux :
Au 31 décembre 2008, les ayants-droits occupaient encore près de 10 000 logements miniers soit 38,5% du parc compris dans le périmètre du Bien proposé à l'inscription. Selon les projections démographiques des bailleurs, ils devraient encore occuper environ 5 000 logements en 2015. En 5 ou 6 ans, c'est donc plus de 5 000 logements qui seront remis sur le marché locatif. En parallèle, les études menées par la Mission Bassin Minier montrent que la tendance actuelle est au remplacement des ayants-droits par une population confrontée à de grandes difficultés socio-économiques. Ainsi, le revenu moyen d'un ménage arrivant dans le parc en 2003 était de 1 093 € et près de 27% de ceux-ci avaient des revenus mensuels inférieurs à 760 €.

Si l'Aide Personnalisée au Logement et l'Allocation Logement amortissent l'augmentation des loyers consécutive aux travaux d'amélioration, ce sont les locataires qui en assument la plus grosse partie. Ce constat interroge sur la capacité qu'auront les habitants les plus démunis à profiter des avancées en termes de confort ainsi que sur les marges de manœuvre dont disposeront les bailleurs. Des cas commencent à se présenter : des locataires ne peuvent assumer l'augmentation des loyers consécutive à la rénovation de leurs logements. Quand aucune solution de relogement n'est envisageable (faute de logement au loyer adapté, de type PLAI), la rénovation ne peut avoir lieu.

Facteurs culturels :
Parfois un décalage existe entre les prescriptions portées par les professionnels du patrimoine et les aspirations ou représentations des habitants (parfois des élus) concernant la valeur de leur logement. Entre l'intégrité et l'authenticité défendues par le professionnel du patrimoine et le « beau » perçu et recherché par l'habitant, il y a parfois un gouffre à franchir. Plaquettes de parements rapportées, fausses pierres de taille en encadrement des baies, portails en fer forgé, haies de thuyas, sont autant de petites transformations qui, bien que la marque d'une appropriation, pourraient finir par dénaturer le Bien. Parmi ces « mauvais réflexes », le sablage des façades reste le plus répandu. Le travail de pédagogie est indissociable de la réglementation pour améliorer les pratiques en termes de rénovation.

4.b.7 Les séquelles de l'exploitation minière

L'impact de l'exploitation sur le milieu naturel

Le volet environnemental du développement durable préconise une *« compatibilité entre l'activité sociale de l'entreprise et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes »*. En d'autres termes et appliqué au Bassin minier, il met en relation l'activité minière et son impact sur l'environnement. Par nature, l'activité minière est génératrice de dommages, et ce, quelles que soient les techniques de l'exploitation mises en oeuvre et les précautions envisagées. L'industrie extractive a grignoté le paysage d'Est en Ouest, entraînant l'apparition d'industries en quête de matière première ou d'énergie, attirant une population en quête de travail, ainsi que des activités en quête de main-d'œuvre. De tels critères économiques, typiques d'un développement non durable, ont conduit à sous-estimer l'impact produit sur l'environnement régional, pour privilégier la sécurité à court terme de l'outil de travail. A l'échelle du territoire, les infrastructures, les réseaux divers, la pression foncière ont étendu leur emprise en réponse à des nécessités plus économiques qu'environnementales. L'activité d'extraction du charbon a modifié durablement le sous-sol. Aujourd'hui, on peut comparer le Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une véritable « termitière » de 120 000 hectares en surface, sur laquelle vivent 1,2 million d'habitants.

Les affaissements miniers et les remontées de gaz

Une des conséquences environnementales de l'exploitation minière sur le territoire est l'affaissement des terrains. Lorsqu'une cavité s'écrase, tout se passe comme si le vide qu'elle représente migrait au travers des terrains sous-jacents, jusqu'à la surface topographique où une dépression se différencie. La durée du processus se mesure aussi en années. Le transfert de ces vides vers la surface augmente la perméabilité des terrains traversés en suscitant éventuellement des fissures et, surtout, en ouvrant celles qui existent naturellement dans tout massif rocheux. Ce transfert modifie donc, aussi, la circulation des eaux souterraines.

Ces dommages de l'activité minière affectent principalement des biens immobiliers de surface, en raison des affaissements de terrains situés à l'aplomb des travaux souterrains.

A l'arrêt de l'exploitation souterraine, le grisou, naturellement présent dans le charbon, continue à se dégager du charbon resté en place dans les anciennes galeries. Sous l'effet de la remontée des eaux dans la mine, le gaz subit un effet de pistonnage vers le haut et risque, sous certaines conditions, d'atteindre la surface en traversant les terrains de couverture ou en cheminant par les anciens puits de mine. Ce gaz peut être en partie récupéré et utilisé. Charbonnages de France a mis en place un système de captage par exutoire en tête des puits et réalise des forages de décompression qui garantissent une maîtrise des sorties du grisou en toute sécurité dans l'atmosphère. Le dispositif juridique et technique de l'Après-mines prévoit donc une surveillance étroite de ce phénomène.

Le problème de l'eau et des zones humides « anthropiques »

Cette déstructuration du sous-sol est aussi à l'origine de remontées des eaux. En l'occurrence, les éventuelles inondations sont évitées par le fonctionnement permanent de stations de pompage sur une partie importante du Bassin minier.

Pour pallier ces effets, les Houillères avaient créé de nouveaux fossés, reprofilé ou endigué des cours d'eau et installé, dès la fin du 19e siècle, quelque 130 stations de relevage des eaux afin d'éviter l'ennoyage des cuvettes. Ce système de pompage permanent[8] perdure aujourd'hui : il reste 74 stations de relèvement des eaux (SRE). 21 sont aujourd'hui entretenues par les collectivités (8 par des communes, 6 par des EPCI, 7 SRE par 7 syndicats intercommunaux). 1 SRE est gérée par une société de pêche. 52 SRE sont gérées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et propriété de l'Etat, dans le cadre de l'Après-mines.

La gestion et l'entretien de ce système de pompage ont un coût important. Il s'agit de vérifier les débits des pompes au besoin remplacées, de moderniser les installations électriques, d'installer des téléalarmes, de maintenir les équipements hors d'eau en cas de débordement lors des précipitations exceptionnelles… A titre d'exemple, en 2003, 3,6 millions d'euros H.T. ont été consacrés à la reconstruction ou à la réhabilitation des stations d'Eglise à Auby, vallée de Scarpe, Chapeau et Bernicourt à Roost-Warendin, Boussinières et Cornet à Raimbeaucourt, Marais à Fenain. A ces travaux s'ajoute bien entendu le coût de fonctionnement permanent des pompes d'une capacité allant de 250 m³/h à 10 080 m³/h qui pompent de 100 à 200 millions de m³ d'eau par an selon la pluviométrie.

L"'hypothèse de dysfonctionnement des stations de relevage et la question de leur dimensionnement pour faire face à des événements climatiques de grande ampleur ont été posées par les partenaires. Après une première étude de l'hydraulique de surface du Bassin minier, l'aléa « inondabilité » fait actuellement l'objet d'une « étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin minier du Nord-Pas de Calais », sous maîtrise d'ouvrage de la Mission Bassin Minier, pour un coût de 800 000 euros.

Carte n°15

4.b.8 Les risques industriels

La pollution des sols, des eaux et de l'air est non seulement une conséquence de l'activité de la mine, mais également la résultante des activités industrielles connexes.
La pollution des sols est essentiellement concentrée sur des terrains industriels abandonnés, ce qu'on appelle plus

8 Cf. Partie 5.

communément les « friches industrielles ». Sur les sites miniers, la remontée des eaux d'exhaure est à l'origine de phénomènes d'oxydation et de dissolution des minéraux, mais elle est surtout le vecteur de contaminants vers la surface et les eaux de nappe souterraine. Les déchets miniers recouvrent plusieurs catégories : les résidus de découverture, d'infrastructure (« stériles francs »), et les résidus d'exploitation (stériles de sélectivité et/ou stériles francs). Le stockage d'hydrocarbures (fuel, gasoil, essence) et d'une grande variété de produits chimiques utilisés à différentes étapes de la production du minerai (explosifs, nombreux réactifs, etc.) a également été une source importante de pollution.

Les friches industrielles présentent donc, entre autres, des substances chimiques inorganiques (métaux lourds, nitrates, sulfates …) ou organiques (hydro-carbures, composées phénoliques, phtalates et autres produits organiques industriels), toxiques pour la santé des habitants et pour la faune et la flore.

Les pollutions recensées sont émises par des industries encore en activité. 166 sites sont répertoriés dans le Bassin minier, soit 13% des sites sur le territoire français (on comptait parmi ceux-ci le site de l'usine Metaleurop qui a fait l'objet d'une lourde réhabilitation). 27 sites sont classés potentiellement dangereux, « SEVESO 2 ». 164 établissements classés ICPE *(Industries Classées pour la Protection de l'Environnement)* sont en grande majorité des émetteurs de rejets atmosphériques. Au total, ils rejettent 20 000 tonnes de dioxyde de soufre par an et il est encore aujourd'hui difficile d'en évaluer les impacts sur le milieu naturel.

La pollution importante des sols engendre des contraintes supplémentaires lors des projets de requalification ou de reconversion des sites :

- Surcout de dépollution,
- Limitation des usages,
- Extension des délais d'études.

4.b.9 Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme

Du fait d'une urbanisation assez dense dans la Région Nord-Pas de Calais, les terrils, les cavaliers et les espaces verts et naturels du Bassin minier, représentent des espaces de détente et de loisirs pour la population, de plus en plus fréquentés. Ils sont aussi exposés à des menaces comme le vandalisme ou la pratique d'activités non autorisées.

Afin de limiter ces différents problèmes, des outils réglementaires ont été mis en place et des aménagements ont été réalisés. L'objectif est de canaliser et de concentrer le public à certains endroits afin de limiter la cohabitation homme – faune/flore. Ainsi, certaines parties de terril ont-elles été sanctuarisées et fermées au public, comme sur le terril 171 de la Mare à Goriaux à Wallers, classé Réserve Naturelle. Des arrêtés municipaux permettent aussi de limiter les accès et la pratique d'activités sur les terrils. Ce fut le cas pour les terrils 74 et 74a de Loos-en-Gohelle. L'aménagement de sentiers, de belvédères, d'aires de pique-nique et de loisirs ainsi que les plantations, concentrent le public en certains endroits, limitant ainsi les détériorations diverses sur le patrimoine industriel et écologique.

Pris en compte assez tôt, les terrils font l'objet d'actions à long terme qui offrent de véritables garanties de conservation de ces éléments du paysage du Bassin minier. Cette prise de conscience rapide autour des terrils, par rapport aux autres éléments architecturaux, techniques ou sociaux du patrimoine minier, s'explique sans doute par leurs poids dans le paysage et par la surface qu'ils occupent, ainsi que par leur enracinement dans l'imaginaire collectif à travers les générations.

Concernant le patrimoine bâti, une fréquentation assez faible cause peu ou pas de dommage. Là où elle est plus importante, notamment sur le site du Centre Historique Minier de Lewarde, la fréquentation est gérée et contrôlée.

On doit enfin rappeler la nécessité de la mise en sécurité de tous les sites pour les visiteurs.

4.b.10 Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien

Population dans les communes touchées par le périmètre du Bien proposé à inscription : 712 000 habitants.
Population habitant dans les cités minières incluses dans le périmètre du Bien proposé à inscription : 100 000 habitants.

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 5

Protection et gestion du bien

Le concept de « Paysage Culturel Evolutif », appliqué à un territoire aussi étendu que celui du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, nécessite une adaptation des modes de gestion et de protection.

Au-delà de la qualité particulière de certains sites ou monuments, la gestion et la protection doivent prendre en compte les ensembles patrimoniaux que constituent les multiples traces évocatrices des lieux de la production et des lieux de vie à l'âge du charbon, dans leur articulation sur la permanence des éléments physiques et historiques du paysage, comme sur l'inévitable redistribution des espaces et des activités qu'implique la recherche d'un nouvel équilibre et d'un nouveau dynamisme.

La partie 5 présente ce qui, à l'heure actuelle, constitue les réflexions et les orientations à la base d'une politique concrète définissant un ensemble de mesures dont la combinaison et la cohérence permettront, dans la durée, non seulement de confirmer et d'amplifier l'élan actuel en matière de valorisation du patrimoine minier mais également, de s'imposer comme ressource à part entière dans le cadre du nouveau développement global du territoire.

Le parti-pris du dossier de candidature est ambitieux et audacieux. Dans le respect de la notion unificatrice de « Paysage Culturel », la forte volonté de ne pas « amputer » le Bassin minier de certains de ses éléments constitutifs et de ne pas le réduire à un nombre défini d'objets ou de monuments significatifs et/ou représentatifs de l'exploitation minière implique, dans cette démarche d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, un ensemble de 87 communes désormais réunies au sein de structures intercommunales. Etroitement liée à celle d'associer l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, structures institutionnelles, associations), cette volonté suppose nécessairement que la définition et la mise en œuvre du Plan de Gestion soient inscrites dans le temps et dans le respect des intentions de chacun. **L'harmonisation des procédures de protection et des politiques de valorisation du patrimoine minier - dans sa globalité - entre l'ensemble des acteurs est de fait un processus long**.

Cependant, la connaissance et la reconnaissance de ce patrimoine sont aujourd'hui bien engagées et les efforts entrepris depuis une trentaine d'années, la conviction et l'engagement des acteurs du Bassin minier (contributions au présent dossier et signatures d'une charte) constituent un **sérieux gage de capacité opératoire dans la pérennisation et la valorisation du patrimoine du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.**

Sommaire

5.a Droit de propriété 7

5.a.1 Un long processus de transfert de propriété 7

5.a.2 Etat de la propriété aujourd'hui 10

5.b Classement de protection 11

5.b.1 Patrimoine bâti 11

5.b.1.1 Monuments et sites protégés au titre des Monuments Historiques 11

5.b.1.2 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) 16

5.b.2 Patrimoine naturel 16

5.b.2.1 Types de protection 16

A) Protection réglementaire 16

B) Protection par contractualisation, et/ou l'acquisition de foncier et application d'une politique environnementale 16

5.b.2.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) 18

5.c Moyens d'application des mesures de protection 20

5.c.1 La planification dans le Plan de Gestion 20

5.c.1.1 1er acquis : la mise en cohérence des documents de planification majeurs du territoire 21

A) Articulation des 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) adoptés (Grand Douaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, S.M.E.S.C.O.T.A.) 21

B) La prise en compte de la candidature au Patrimoine mondial dans la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut 21

C) Les Plans Locaux d'Urbanisme 25

D) La Directive Régionale d'Aménagement (Conseil Régional Nord-Pas de Calais) et la Directive Territoriale d'Aménagement-Développement Durable que va mettre en place l'Etat 26

E) La gestion des séquelles liées à l'Après-Mine 28

a) Les responsabilités et la maîtrise des séquelles à long terme 28

b) Une gestion partenariale des risques 29

c) Un cas pratique : la gestion du risque hydraulique et ses impacts sur les documents d'urbanisme 29

5.c.2 La contractualisation dans le Plan de Gestion 30

5.c.2.1 Une Charte du patrimoine 30

5.c.2.2 Les accords-cadres avec de grands gestionnaires et propriétaires 31

5.c.2.3 Les accords-cadres avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : la gestion territorialisée 31

5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le Bien proposé 33

5.d.1 Au plan régional 33

5.d.1.1 Le Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013 33

A) Continuité avec les acquis antérieurs 34

B) La Trame Verte et Bleue régionale et du Bassin minier 35

5.d.1.2 La politique Véloroutes, voies vertes 36

5.d.1.3 Le Louvre-Lens 36

5.d.1.4 Le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs 37

5.d.2 Au plan départemental : Les Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) 37

5.d.2.1 Le P.D.I.P.R. du Nord 37

5.d.2.2 Le P.D.I.P.R. du Pas-de-Calais 38

5.d.3 Au plan infra-départemental et transfrontalier : le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et sa Charte 38

5.d.4 Au plan intercommunal 40
5.d.4.1 Les compétences et programmes des Communautés d'Agglomération et de Communes 40
5.d.4.2 Le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin 41

5.d.5 Au plan communal : l'adaptation de la procédure « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager » au patrimoine minier et l'intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme de prescriptions concernant les cités minières 42

5.e Plan de Gestion ou gestion du Bien 43

5.f Sources et niveaux de financement 45

5.f.1 Les mesures du Contrat de Projet 2007-2013 et du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 Objectif Compétitivité Régionale et Emploi 46
5.f.1.1 Poursuite et achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière 46
5.f.1.2 Soutien aux projets d'aménagement et de développement des territoires 47
5.f.1.3 L'implantation du Louvre-Lens 47

5.f.2 Le volet « territorial » de l'action des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais 48

5.f.3 L'importance des leviers fiscaux 48
5.f.3.1 La Taxe Spéciale d'Equipement de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais 48
5.f.3.2 La Taxe Départementale « Espaces Naturels Sensibles » 48
5.f.4 Les autres dispositifs 49

5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en technique de conservation et de gestion 49

5.g.1 L'Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles (IFRESI) 49

5.g.2 Les formations existantes 50
5.g.2.1 Les pôles universitaires de la région Nord-Pas de Calais (Lille, Arras, Valenciennes, Littoral) 50
5.g.2.2 L'enseignement secondaire et professionnel 51
5.g.2.3 Les autres formations 51

5.g.3 Guides-conférenciers et guides de territoire 52

5.h Aménagement pour les visiteurs et statistiques les concernant 53

5.h.1 Le potentiel d'un vaste bassin de population 53

5.h.2 Les caractéristiques de la clientèle touristique 53

5.h.3 Une offre d'équipements principalement centrée sur les loisirs et la détente 54

5.h.4 les équipements muséographiques 54

5.h.5 Hébergement et restauration 55

5.h.6 L'émergence d'une politique de valorisation touristique du patrimoine minier 55

5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du Bien 57

Introduction : l'association Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine mondial 57

5.i.1 La mise en valeur de la culture minière par le Centre Historique Minier à Lewarde 67

5.i.2 Les actions de promotion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, dans le cadre de sa politique « tourisme durable » et de la mobilisation de la mémoire 68

5.i.3 Les actions du Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin 70

5.i.4 Les actions de Culture Commune-Scène nationale 71

5.i.5 L'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (G.R.P.) « Bassin minier Nord-Pas de Calais » 72

5.i.6 Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement-Chaîne des Terrils : pédagogie et découverte du patrimoine minier et de l'environnement 73

5.i.7 La Mission Bassin Minier, outil de promotion et de communication 74

5.i.8 Les actions de promotion des Comités Départementaux du Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais 75

5.i.9 Les offices de tourisme intercommunaux 77

- **5.i.9.1 L'office de tourisme et du patrimoine de Lens-Liévin 77**
- **5.i.9.2 L'office de tourisme de Béthune-Bruay 78**
- **5.i.9.3 L'office de tourisme de Douai 79**
- **5.i.9.4 L'office de tourisme de la Porte du Hainaut 79**
- **5.i.9.5 L'office de tourisme de Valenciennes Métropole 81**
- **5.i.9.6 L'office de tourisme de Noeux et Environs 81**

5.j Nombre d'employés 82

5.a Droit de propriété

5.a.1 Un long processus de transfert de propriété

Le Bassin minier a été organisé par et pour l'activité minière, sans se préoccuper des conséquences sur les hommes et le territoire à moyen et à long termes et le passé du Bassin minier continue de se conjuguer au présent. Il doit encore faire face à une somme de passifs affectant ses ressources naturelles, ses ressources économiques et ses ressources humaines. Trente années d'intervention publique (décrites dans la partie 4), continue et significative - de l'Etat, des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région, des aides européennes et aujourd'hui des Communautés d'Agglomération et de Communes - ont continué, au même titre que l'activité minière, à façonner les paysages, les villes et l'économie du Bassin minier.

Reflet de l'éclatement du patrimoine consécutif à l'arrêt de l'exploitation minière, la question du droit de propriété est rendue éminemment complexe par l'étendue de la zone proposée pour le classement au Patrimoine mondial et par les multiples statuts qui régissent les éléments qui la composent. Avant la période de récession entamée dans les années 1960, le droit de propriété des sites liés à l'exploitation minière était simple. En effet, avant 1946, **les Compagnies minières** étaient propriétaires de l'ensemble des structures nécessaires à l'exploitation. Avec la Nationalisation, ce sont **les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (HBNPC)**, gérées par Charbonnages de France, qui prennent le relais.

L'inventaire réalisé par les HBNPC en 1969 montre le caractère gigantesque du patrimoine dont elles avaient la responsabilité : 21 600 hectares de patrimoine non bâti (terrils, friches, labours, bois) et bâti (5 400 hectares de cités et voiries ; 3 800 hectares en usines), près de 1 600 kilomètres de voies ferrées, 120 000 logements, de très nombreux équipements collectifs (cf. tableau présenté ci-dessous).

L'arrêt de l'exploitation minière entamé dans les années 1960 et les plans de restructuration ont provoqué la fermeture des sièges d'exploitation et le glissement progressif du droit de propriété. Si certaines installations sont longtemps restées propriété de Charbonnages de France (cokeries, exploitation des schistes des terrils), d'autres, notamment les sièges d'exploitation, ont été rétrocédées aux collectivités territoriales ou autres établissements publics soit en l'état, soit après mise en sécurité et/ou démantèlement et travaux de rénovation.

Longtemps divisé entre des structures de gestion « extérieures » au territoire, le patrimoine minier n'a été perçu ni comme une globalité, ni comme un héritage valorisant, les élus n'ayant aucune maîtrise sur celui-ci : terrils, cités minières, périmètres des concessions minières régies par le Code Minier posant un « verrou » sur les projets d'aménagement et de développement des communes. L'exploitant dispose à ce titre de trois privilèges exorbitants du droit commun lui permettant d'utiliser les propriétés foncières nécessaires à son activité : un droit d'occupation des sols, un droit à des servitudes de passage, un droit d'expropriation. Les activités minières sont soumises à un régime de police administrative spéciale, qualifiée communément de « police des mines », exorbitante du droit commun. Ce régime juridique spécial est exclusif de toute autre activité que la recherche et l'exploitation de mines. **En conséquence, les collectivités locales et les propriétaires privés ne peuvent disposer librement des sites miniers encore soumis à la police des mines tant que ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'arrêt des travaux, procédure permettant la levée de la police des mines**, celle-ci perdurant après la fin de l'exploitation.

Le transfert de propriété aux propriétaires de la surface a dû se doubler d'un processus juridique et partenarial permettant de « sortir » du Code Minier. L'ensemble de ces mesures s'est étalé sur une période de plus de 30 ans de reconversion. **Nées en 2001-2002, les Communautés d'Agglomération** et leurs futurs outils d'urbanisme représentent une évolution majeure et récente dans un long processus de reprise en main par les élus du destin de leurs territoires. Souvent démunis lors de l'apparition de grandes friches minières de 150 hectares à cheval sur plusieurs communes, les élus ont pu recevoir un appui financier et technique, orchestré dans le cadre des Contrats de Plan Etat/Région/Europe successifs, cette reprise en main s'intensifiant avec la création en 1991 de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais. Dans le cadre des projets d'Agglomération contractualisés dès 1989, avec la création de la SOGINORPA[1], et la mise en place des programmes locaux de l'habitat, les projets d'agglomération, par leur dimension intercommunale, ont conduit les acteurs à mettre l'accent sur la restructuration urbaine afin de contribuer à une réadaptation en profondeur du tissu urbain, et de son fonctionnement.

Depuis 2000, les acteurs institutionnels et locaux (Etat/Région/Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais) se sont engagés dans le processus dit de « sortie de concession » minière qui se décompose en deux phases de procédure : l'arrêt de travaux, prononcé par arrêtés préfectoraux et la renonciation à concessions, prononcée par arrêtés

1 Cf. partie 4.

ministériels. **Le long processus d'instruction et de négociation (concernant les problèmes techniques, juridiques - définition des responsabilités - et financiers) concernant l'ensemble des 43 concessions du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est terminé.** Les collectivités ont été au premier plan pour obtenir de l'autorité administrative des mesures concrètes supplémentaires à prescrire, des études prioritaires à mener, sur les sites soumis à la procédure (notamment en faisant part de leur intention de réaffecter certains sites à telle ou telle activité, en demandant le maintien ou la démolition de certaines constructions, en précisant les modalités d'aménagement des terrils, en sollicitant la mise en place de clôtures à titre préventif…).

Désormais, le patrimoine minier du Nord-Pas de Calais est résolument envisagé et appréhendé dans sa globalité. Il ne s'agit plus d'une **logique de gestion d'un site ou d'un bien unique au cas par cas mais bel et bien d'une logique de territoire inscrit dans un processus évolutif.** D'un héritage imposé et morcelé, les acteurs du Bassin minier commencent à en reconnaître l'unité et à vouloir assumer une responsabilité dans la gestion de celui-ci. A titre illustratif, aujourd'hui, trois grands sites de mémoire (11/19 ; 9/9 bis ; Wallers-Arenberg) sont devenus la propriété de Communautés d'Agglomération qui ont toutes engagé des marchés de définition et études de programmation pour définir un nouvel usage du site. Ceci représente un saut majeur dans la gestion future de ces sites puisqu'ils bénéficient enfin d'une maîtrise d'ouvrage à leur mesure, pouvant relayer les travaux de sauvegarde des bâtiments réalisés par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

Dans ce contexte évolutif, l'acte de la candidature des acteurs du Bassin minier, porteurs du dossier, est en lui-même un puissant révélateur d'une prise de conscience globale des élus et des citoyens et de la fin d'une logique « pionnière » de négation et d'occultation des traces industrielles. Elle a désormais fait place à une logique d'intégration de ces traces et de ce passé en tant que véritables ressources dans les projets de développement du territoire et relayée par une professionnalisation progressive des acteurs institutionnels et de terrain.

Cependant cette logique de patrimonialisation est loin d'être achevée et doit être accompagnée de dispositifs de gestion articulés. Le processus de patrimonialisation doit se poursuivre et se conjuguer pas à pas avec la gestion des éléments constitutifs de ce patrimoine. L'étape d'identification de la valeur collective de ce bien a été franchie. En témoigne la vigueur du soutien populaire et institutionnel à la candidature du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial. Ceci donne des gages pour l'appropriation locale présente et future du patrimoine. En effet, celui-ci ne peut avoir de sens que s'il s'inscrit dans le fonctionnement d'une communauté sociale et sa reconnaissance dépend de la place que cette communauté lui accorde.

Tableau synthétique du processus et du transfert du droit de propriété

Propriété des HBNPC en 1969	Transferts de propriété 1970-2005
120 000 logements	70 979 logements en 2007. 63 475 sont la propriété de **Maisons et Cités** (anciennement Epinorpa-Soginorpa) et 7 504 de la **Société Immobilière de l'Artois**. Depuis 2002, les collectivités territoriales (Conseils Généraux, Association des Communes Minières) font partie du conseil d'administration de Maisons et Cités et sont les gestionnaires des cités.
4 000 hectares de terrils et friches	En 1981, les terrils représentent 2 260 hectares. En 2003, l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais est propriétaire de 1 770 hectares. Certains terrils sont en cours d'acquisition par les **Conseils Généraux** au titre des Espaces Naturels Sensibles. D'autres sont désormais la propriété des **communes**.
près de 1 600 km de voies ferrées	Les gares, les gares d'eau et autres canaux appartenaient soit à la **SNCF** soit aux **Voies Navigables de France**. Aujourd'hui, les cavaliers appartiennent aux **collectivités territoriales** ou ont été revendus à des particuliers. Les cavaliers sur remblais schisteux exploitables sont considérés comme terrils et appartiennent désormais à l'**Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.**
120 stations de relèvement des eaux	Il reste 74 stations de relèvement des eaux. 21 sont aujourd'hui entretenues par les **collectivités** (8 par des communes, 6 par des E.P.C.I., 7 SRE par 7 syndicats intercommunaux). 1 station de relèvement des eaux (SRE) est gérée par une société de pêche. **52 SRE sont gérées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et propriété de l'Etat.**
91 presbytères, 51 églises et chapelles	5 églises ont dû être démolies. 25 églises ont été rénovées grâce aux crédits « GIRZOM »*. La majorité des ces équipements cultuels a été l'objet d'une rénovation importante par l'Etat avant leur cession à des **associations diocésaines** ou à des communes.
29 stades, 24 salles de sports, 12 terrains de football	38 équipements sportifs ont été rénovés grâce aux crédits « GIRZOM ». La plupart des équipements sont en **propriété communale**.
20 écoles techniques ménagères	Elles ont été cédées en 1974 aux **communes** et sont généralement devenues des lycées professionnels (le personnel enseignant est sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale).
11 casernes de gendarmerie	Confiées en location à l'**Etat** par Charbonnages de France, elles ont été transférées à l'**Etat.**
11 hôpitaux, cliniques et maternités	Certaines cliniques et certains hôpitaux sont la propriété de l'**Association Hospitalière Nord Artois Clinique (A.H.N.A.C.)** tandis que les dispensaires, pharmacies, opticiens sont celles de la **Caisse Régionale de Sécurité Sociale des Mines (CA.R.M.I)**
Equipements socio-éducatifs dont 6 salles de musique, 28 salles des fêtes	Ces équipements ont été rénovés par l'Etat avant leur cession aux **communes**.

* cf. partie 4.

5.a.2 Etat de la propriété aujourd'hui

Un des atouts de la candidature du Bassin minier est **la maîtrise publique de catégories importantes d'éléments ou de sites**. En outre, dans certains cas, ces catégories sont possédées, gérées ou utilisées en grande partie par une institution ou une collectivité unique. Néanmoins, la complexité du droit de la propriété, découlant de l'ampleur de l'héritage des Houillères, et la superposition des droits perdure aujourd'hui.

La propriété des éléments est éclatée entre une **multitude de propriétaires publics et privés.** Le suivi, la protection et la maîtrise du devenir d'un site sont donc extrêmement différents selon son statut foncier public ou privé. En outre, les installations minières liées à l'exploitation, même cédées ou transférées à un propriétaire privé ou public, peuvent encore aujourd'hui rester soumises au **Code minier, même de façon résiduelle, le processus de renonciation à concession étant achevé**. Le Préfet demeure compétent, au titre de cette « police des mines résiduelle », pour intervenir sur des travaux ou des installations régulièrement arrêtés ou abandonnés lorsque surviennent des risques importants pour la sécurité des biens ou des personnes. Cette police des mines résiduelle ne prend fin qu'avec l'extinction du titre minier, voire au-delà lorsqu'il existe des équipements nécessaires à la surveillance et à la prévention des risques liés aux affaissements ou au gaz, et que toutes les formalités du transfert à l'Etat n'ont pas été remplies à la date d'extinction du titre minier.

D'autres installations peuvent être également soumises au **Code de l'Environnement**. Quant au patrimoine immobilier non lié à la production (recouvrant essentiellement les équipements collectifs et les logements), il relève du **droit commun**.

Les organismes publics :

- **l'Etat**
  - Le régime de sécurité sociale dans les mines (Caisse Régionale des Mines-CARMI)
- **Les collectivités territoriales**
  - Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais
  - Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais notamment au titre des Espaces Naturels Sensibles (terrils)
  - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
  - Les communes
- **Les établissements publics**
  - Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.) qui agit principalement pour le compte des communes (portage foncier)
  - Maisons et Cités, propriétaire et gestionnaire des cités minières (pour le compte des communes minières), le Groupe SIA (Société Immobilière de l'Artois)

Les organismes privés :

- **Les sociétés commerciales ou industrielles :** en zones d'activités sur les anciens fonciers miniers, nées ou non de la mine comme la sidérurgie ou la fabrication de matériels
- **Les particuliers :** maisons de cités ou morceaux de cavalier revendus à des particuliers, chevalements…
- **Les associations** telles que l'AHNAC (Association Hospitalière Nord Artois Clinique) créée par les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais (structure privée à but non lucratif)
- **Les sociétés privées :** anciens bâtiments de fosses revendus

5.b Classement de protection

En fonction de leurs qualités architecturales, historiques, paysagères, environnementales, certains éléments du patrimoine du Bassin minier ont fait l'objet d'une protection, d'une inscription et/ou de classements particuliers en fonction de la législation française.

5.b.1 Patrimoine bâti

5.b.1.1 Monuments et sites protégés au titre des Monuments Historiques

L'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine minier dès la fermeture des mines par des protections au titre des Monuments Historiques. En juin 1991, les acteurs de la reconversion (Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, maires, services de l'Etat) se sont mis autour de la table à l'initiative du Préfet de Région. En juin 1992, la protection des sites de production (inscription de 7 chevalements et du site du 11/19 de Loos-en-Gohelle) a été décidée. Deux grands sites, Wallers et Oignies ont été protégés.

La candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre du Paysage Culturel Evolutif offre l'opportunité de s'interroger à nouveau sur le patrimoine minier 20 ans plus tard. Afin d'accompagner cette candidature, la D.R.A.C. Nord-Pas de Calais[2] a décidé de conduire une campagne de protection au titre des « Monuments Historiques », inédite par son ampleur.

Protéger et valoriser les traces de la vie du mineur depuis la découverte du charbon jusqu'à la fin de l'exploitation, au cours des XIXe et XXe siècles était l'ambition de cette campagne.

Plusieurs typologies du patrimoine minier sont représentées :
- bâtiments industriels et techniques (7 anciennes fosses, 3 grands bureaux),
- habitat (châteaux, 2 cités minières),
- édifices religieux (églises, presbytères, anciens patronages, temple protestant),
- édifices publics (hôtels de ville),
- édifices de la vie sociale (écoles, salle des fêtes, bâtiments de la sécurité sociale minière, « goutte de lait »,…),
- la totalité des chevalements qui ne bénéficiaient pas de protection (8),
- compléments de protection pour les grands sites de la mémoire minière : sites de Wallers, Oignies et de Loos-en-Gohelle,
- 9 monuments commémoratifs …

Cette campagne a été préparée en un an par les services de la D.R.A.C. (Conservation Régionale des Monuments Historiques) en collaboration avec les partenaires du dossier de candidature : l'Inspection générale des Monuments Historiques du Ministère de la Culture et de la Communication, la Mission Bassin Minier et l'Association Bassin Minier Uni, et le service de l'Inventaire du Patrimoine culturel au Conseil Régional.

Les 17 et 18 juin 2009, 54 dossiers (70 édifices) ont été soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.). Elle a décidé d'accepter, sous l'autorité du Préfet de Région, l'ensemble des protections proposées à l'exception d'un seul édifice. De nombreux avis ont été pris à l'unanimité.

Le 28 septembre et le 23 novembre 2009, 7 sites ont été classés au titre des Monuments Historiques par la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

2 Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas de Calais.

	Commune	Date	Type de classement
FOSSES			
Fosse 9 – 9 bis	Oignies	ISMH : Arrêté du 6 mai 1992 MH : Arrêté du 10 février 1994	**MH** : bâtiments de recettes, bâtiments et machines d'extraction **ISMH** : bâtiments administratifs, bains-douches, ateliers de réparation, ancienne chaufferie, château d'eau, anciens garages et magasins, salle de paie extension et harmonisation de protection acceptée 28 septembre 2009
Fosse d'Arenberg	Wallers		**MH** : bâtiments de recettes, bâtiments d'extraction des puits n° 2 et 3 et sous-sol du puits n°2 **ISMH** : bâtiment de la machine d'extraction du puits n°1
Fosse d'Arenberg	Wallers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	extension et harmonisation de protection acceptée 28 septembre 2009
Fosse 6 de Lens dite Alfred Descamps	Haisnes-lez-La Bassée	2003	**ISMH**
Fosse Saint Emile puits n°2	Marles-les-Mines	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH** : bâtiment de la machine d'extraction, fosse
Fosse du 11/19	Loos-en-Gohelle	Arrêté du 6 mai 1992 avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH** : chevalement du puits N° 11 et tour d'extraction N° 19 extension et harmonisation de protection acceptée 28 septembre 2009 Bâtiment d'extraction et salle des machines
Fosse n°7	Barlin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH** : bâtiment des bains-douches-salle des pendus et ateliers
Fosse Mathilde	Denain	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009 classement 28 septembre 2009	**MH**
Cité n°12 : restes de la fosse (sur la commune de Loos-en-Gohelle)	Loos en Gohelle	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Fosse n°1-1bis	Nœux-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH** : bâtiments de la fosse n°1-1bis et garage en béton
Fosse n°2	Oignies	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH** : bâtiments de la fosse n°2 et mine image
Fosse Delloye	Lewarde	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH** extension et harmonisation de protection acceptée 28 septembre 2009
Fosse n°2 de Flines	Anhiers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Ancienne Fosse Felix Bollaert (ancienne fosse 13 bis)	Bénifontaine	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Ancienne fosse n°5 de Meurchin	Billy Berclau	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Ancienne Fosse du Sarteau	Fresnes sur Escaut	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
BUREAUX DES COMPAGNIES MINIERES			
Grands bureaux de la Compagnie des Mines de Lens	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Grands bureaux et ateliers centraux	Nœux-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**

MH : Classé sur la liste des Monuments Historiques

ISMH : Inscrit sur la liste des Monuments Historiques

CHEVALEMENTS			
Chevalement puits n°1 fosse Ledoux	Condé-sur-l'Escaut	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement Fosse du Sarteau	Fresnes-sur-Escaut	1984	**ISMH**
Chevalement Fosse Dutemple	Valenciennes	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement puits n°1 Fosse Arenberg	Wallers	Arrêté du 6 mai 1992	**MH**
Chevalement puits n°2 Fosse Arenberg	Wallers	Arrêté du 6 mai 1992	**MH**
Chevalement puits n°3 Fosse Arenberg	Wallers	Arrêté du 6 mai 1992	**MH**
Chevalement puits n°3 bis de la Fosse 3 de Lens (Saint Amé)	Liévin	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement puits n°11 Fosse Pierre Destombes	Loos-en-Gohelle	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement puits n°19 Fosse Pierre Destombes	Loos-en-Gohelle	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement puits n°9 Fosse Declercq-Crombez	Oignies	Arrêté du 10 février 1994	**MH**
Chevalement puits n°9 bis Fosse Declercq-Crombez	Oignies	Arrêté du 10 février 1994	**MH**
Chevalement puits n°6 Fosse Alfred Descamps	Haisnes-lez-La Bassée	2004	**ISMH**
Chevalement puits n°2 Fosse Saint Emile	Marles-les-Mines	Arrêté du 6 mai 1992	**ISMH**
Chevalement de la fosse n°2 de Flines	Anhiers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse 13 bis dite « Bollaert »	Bénifontaine	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse n°5 de Meurchin	Billy-Berclau	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse n°8 dite « Cornuault »	Evin-Malmaison	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalements et bâtiments de la fosse Delloye	Lewarde	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse n°1	Liévin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse Sabatier	Raismes	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Chevalement de la fosse n°9 de l'Escarpelle	Roost-Warendin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SPORTIFS			
Maison syndicale	Lens	Arrêté du 15 novembre 1996	**ISMH** : cour, cinéma, élévation
Stade parc et piscine	Bruay-La-Buissière	Arrêté du 12 mai 1997	**ISMH** : kiosque, gymnase, tribune, piscine, piste, bassin, cabine de bain

EDIFICES PUBLICS ET ADMINISTRATIFS			
Hôtel de ville	Bruay-La-Buissière	Arrêté du 12 mai 1997	**ISMH** : vitraux et cage d'escalier
Hôtel de ville et ses décors intérieurs	Bruay-La-Buissière	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	extension de protection
Hôtel de ville et son parc	Carvin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Goutte de lait	Auchel	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Bâtiment des bains-douches-salle des pendus et ateliers	Barlin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Clinique Sainte-Barbe dite « des Marronniers »	Bully-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Anciens Bureaux de la Compagnie des Mines de Thivencelle	Fresnes-sur-Escaut	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Société de secours mutuels et ancienne maison du docteur	Grenay	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Cité n°11 ou des Provinces : écoles maternelle et primaire et leurs annexes et anciens logements du directeur et des sœurs	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Cité n°12 : écoles maternelle et primaire et anciens logements du directeur et des soeurs	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Pharmacie centrale coopérative des ouvriers mineurs	Nœux-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Ancienne école des filles (Cité Nouméa)	Rouvroy	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Salle des fêtes et école ménagère	Wallers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Cité de la Clochette : écoles maternelle et primaires	Waziers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
MONUMENTS			
Monument aux morts	Auchel	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument aux morts et grilles de la Cité des Brebis	Bully-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument au soldat Marche (ancienne fosse n°1)	Bully-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument aux morts communal	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument à Emile Basly, syndicaliste et Maire de Lens	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument aux morts de la Compagnie des Mines de Lens	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**

MH : Classé sur la liste des Monuments Historiques **ISMH :** Inscrit sur la liste des Monuments Historiques

Monument à Charles Mathieu, fondateur et directeur des Mines de Douchy	Lourches	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument à Mme Declercq	Oignies	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Monument aux victimes de la catastrophe de Courrières	Sallaumines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
EDIFICES RELIGIEUX			
Eglise Saint Barthélemy	Oignies	ISMH en 1996 MH en 1997	**ISMH** : orgue **MH** : statues
Eglise Saint-Stanislas et son presbytère (cité Bruno)	Dourges	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Saint-Louis (cité n°5)	Grenay	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Sainte-Barbe	La Sentinelle	classement 28 septembre 2009	**MH**
Eglise Saint-Edouard et son presbytère (Cité n°12	Lens	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Temple protestant	Liévin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Sainte-Barbe	Noeux-les-Mines	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Sainte Cécile et son presbytère (cité du Pinson)	Raismes	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Saint Louis et ses presbytères français et polonais (cité Nouméa)	Rouvroy	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Eglise Notre Dame des Mines et ses presbytères français et polonais. Centre socio-culturel (ancien patronage) (Cité de la Clochette)	Waziers	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009 classement 23 novembre 2009	**MH**
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT			
Gare	Lens	Arrêté du 28 décembre 1984	**ISMH**
Gare des Houillères avec son poste d'aiguillage	Fresnes-sur-Escaut	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
HABITAT			
Château de l'Ermitage	Condé-sur-l'Escaut	1924	**MH**
Château Dampierre	Anzin	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Château des Douaniers	Fresnes-sur-Escaut	arrêté du 24 décembre 1982	**ISMH**
Cité des Electriciens	Bruay-La-Buissière	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Hôtel de ville dit « château Mercier », ancienne habitation du directeur de la Compagnie	Mazingarbe	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**
Corons de l'église	La Sentinelle	avis favorable C.R.P.S. 17-18 juin 2009	**ISMH**

5.b.1.2 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)

En 2009, la campagne « Monuments Historiques », le séminaire organisé par Bassin Minier Uni sur les outils de protection et de gestion du patrimoine minier le 27 janvier, ont permis de nourrir la réflexion des acteurs locaux sur l'opportunité d'accompagner les protections par d'autres procédures, notamment des Z.P.P.A.U.P..

Dans le contexte d'évolution de la décentralisation, l'outil « Z.P.P.A.U.P. » instaure une collaboration étroite entre l'Etat et les collectivités. Il permet la mise en place d'un nouveau mode de gestion consensuel fondé sur des connaissances partagées, sur une volonté commune d'information et de diffusion des valeurs architecturales, urbaines et paysagères.

Actuellement, **trois Z.P.P.A.U.P.** ont été mises en place sur le territoire du Bassin minier, à Béthune, à Carvin et à Valenciennes. Elles ont permis de fixer des orientations concernant la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de ces communes dans le cadre de leur Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Ces orientations font actuellement l'objet de réglementations intégrées aux Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) en cours de réalisation. Sur les communes de Hénin-Beaumont et de Bruay-La-Buissière, la mise en place de Z.P.P.A.U.P. est en cours.

5.b.2 Patrimoine naturel

5.b.2.1 Types de protection

A. Protection réglementaire

✔ Arrêté préfectoral de protection de biotope

Le Terril n°75 des Pinchonvalles *à Avion est le seul espace du Bassin minier à bénéficier d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.* Il a été acquis en juillet 2009 par le Conseil Général du Pas-de-Calais au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles.

✔ Site inscrit

Sur les 150 sites inscrits en région, le Bassin minier en compte un seul de nature minière : ***Terrils 157 et 158 d'Haveluy.***

B. Protection par contractualisation, et/ou l'acquisition de foncier et application d'une politique environnementale

✔ Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)

Politique départementale, l'E.N.S. (loi du 2 février 1995) est l'outil de protection majeur des terrils du Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Les Conseils Généraux acquièrent et gèrent ces espaces au titre de leur intérêt écologique afin de protéger et améliorer la richesse écologique, et de sensibiliser le public par des aménagements pédagogiques. De nombreux terrils sont acquis ou en cours d'acquisition par les Conseils Généraux, notamment suite au portage et à la requalification des 127 terrils par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.).

✔ Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Politique départementale, le P.D.I.P.R. est l'un des outils de protection des cavaliers du Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Les P.D.I.P.R. voient le jour avec la loi du 22 juillet 1983 dans un contexte de revalorisation et de préservation des sentiers de randonnée voués à l'abandon. Cette deuxième loi de décentralisation du 22 juillet fait suite à deux circulaires issues des PDTEP3. L'une datant du 18 décembre 1974 relative à la continuité des itinéraires visant à lutter contre la déprise des sentiers et chemins de randonnée. L'autre du 7 juillet 1977 sur la conservation des chemins ruraux. Cette dernière insistant sur l'utilité environnementale et sociale de ces sentiers et non plus uniquement agricole. Au fil des années, le P.D.I.P.R. a évolué : outil visant initialement à préserver les chemins ruraux, il est devenu à part entière un outil de mise en œuvre d'une politique d'aménagement touristique et culturel propre au Département.

3 Plans Départementaux de Tourisme Equestre et Pédestre.

✔ Réseau Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale, Zone Spéciale de Conservation)

Pour rappel, au sein du réseau Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale, Zone Spéciale de Conservation), tout propriétaire peut demander l'identification de sa propriété en site Natura 2000. Il sera alors géré par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales. Le gestionnaire s'engage alors, par convention ou charte, à gérer ce site selon un Plan de Gestion établit au préalable sur 5 ans et inscrit dans le Document d'Objectif. Il peut alors bénéficier de fonds publics (Etat) pour effectuer les travaux de gestion. Tout aménagement d'envergure, non prévu dans le document d'objectif, doit être compatible avec la qualité du site (sauf dérogations particulières). Le site Natura 2000 permet donc la valorisation de la richesse de l'habitat et la protection de celui-ci fasse à de grands projets impactant pour l'environnement.

La forêt de Raismes- Saint-Amand- Wallers est comprise dans le périmètre « Z.P.S.» : Zone de Protection Spéciale. Cette zone comprend les terrils suivants : T171 (Raismes-Wallers), T178 (Raismes), T175 (Raismes), T175a (Raismes), T177 (Raismes), T144 (Pecquencourt-Rieulay), T195a (Condé/Escaut).

La mare à Goriaux est classée site «.Z.S.C. » ou Zone Spéciale de Conservation » (sauf le terril 171 qui en est exclus).

✔ Les Réserves Naturelles Régionales (R.N.R.)

4 sites miniers sont classés R.N.R. mais aucun dans le périmètre du Bien inscrit.

Pour rappel, une propriété publique ou privée peut faire l'objet d'un classement en RNR à la demande du propriétaire. Celui-ci s'engage alors au minimum pour 10 ans en passant une convention avec la Région.

Sites localisés dans le périmètre proposé pour inscription

		TYPES DE PROTECTION
Nom du bien	**Commune**	**ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION BIOTOPE**
Terril n°75 des Pinchonvalles	Avion	+ Classé « d'intérêt exceptionnel, protection de responsabilité nationale » dans l'inventaire des zones naturelles de la DRAE (ancienne DIREN, Direction Régionale de l'Environnement)

		SITE INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS NATURELS
Terrils 157 et 158	Haveluy	inscrit par arrêté du 11 juillet 1985 + E.N.S. 59

		Z.I.C.O. ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
Terril 194	Condé/Escaut	propriété communale
Terril 195/195a fosse Ledoux (Chabaud-Latour)	Condé/Escaut	+ E.N.S. 59
Terril n°171 de la Mare à Goriaux	Raismes/Wallers	+ réserve biologique / propriété ONF

		Z.P.S. RÉSEAU NATURA 2000 ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE
Terril 171	Raismes-Wallers	X
Terril 178	Raismes	X
Terril 175	Raismes	X
Terril 175a	Raismes	X
Terril 177	Raismes	X
Terril 144	Pecquencourt-Rieulay	X
Terril 195a	Condé/Escaut	X

		ESPACES NATURELS SENSIBLES
Terril n°143a de Germignies Nord	Flines-les-Raches et Marchiennes	Acquisition du Conseil Général du Nord au titre de la politique E.N.S.
Terril n°115 du Téléphérique	Libercourt	E.N.S. 62
Terrils 110, 116 et 117 de la fosse 9/9bis de Oignies	Oignies, Dourges	En cours d'acquisition par le Conseil Général du Pas-de-Calais au titre de la politique E.N.S.
Terril 98 dit 24 Nord de Courrières	Estevelles	En cours d'acquisition par le Conseil Général du Pas-de-Calais au titre de la Politique E.N.S.
Terril n°75 des Pinchonvalles	Avion	E.N.S. 62 + Arrêté Biotope + Classé « d'intérêt exceptionnel, protection de responsabilité nationale » dans l'inventaire des zones naturelles de la DRAE (ancienne DIREN, Direction régionale de l'Environnement)
Terrils152 et 153 d'Audiffret Nord	Escaudain et Helesmes	En cours d'acquisition par le Conseil Général du Nord au titre de la Politique E.N.S.
Terrils 157 et 158 d'Haveluy	Haveluy	E.N.S. 59 + site inscrit
Terrils 195 et 195a fosse Ledoux (Chabaud-Latour)	Condé-sur-l'Escaut	E.N.S. 59 pour 195a et en cours d'acquisition pour le 195
Terril162 Renard	Denain	E.N.S. 59
Terril 144 des Argales	Rieulay	E.N.S. 59
Terrils 125 et 125a Sainte Marie	Auberchicourt	E.N.S. 59

L'ensemble de ces différents tableaux souligne l'attention portée en matière de protection juridique à l'étroite imbrication des mesures prises au titre de la « nature » (héritage néo-naturel de l'industrie) et celles prises au titre du patrimoine bâti industriel proprement dit : l'héritage patrimonial de l'exploitation minière est appréhendé dans ses multiples composantes.

5.b.2.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)

Les Z.N.I.E.F.F. sont des zones naturelles inventoriées comme d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, ces inventaires n'ont pas de valeur réglementaire directe, ils ne protègent pas l'espace naturel inventorié. Pour autant, ils sont des outils d'expertise faisant état de la richesse de l'espace naturel et sont consultés lors de tout aménagement du territoire. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose aux Plans Locaux d'Urbanisme de respecter les préoccupations environnementales et précise que les aménagements projetés ne doivent pas « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » à des espèces animales ou végétales protégées.

Sites localisés dans le périmètre proposé pour inscription

- **Z.N.I.E.F.F. de type I :** zone d'intérêt biologique remarquable, particulièrement sensible à des équipements ou à des transformations même limitées
- **Z.N.I.E.F.F. de type II :** grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes

Nom du bien	Commune	TYPE DE PROTECTION	
		Z.N.I.E.F.F. de type I	Z.N.I.E.F.F. de type II
Fléchinelle ouest n°244		**X**	
Téléphérique n°115	Libercourt	**X**	
LaGrange ouest n°178	Raismes	**X** **Z.P.S. (réseau Natura 2000)**	
Sabatier sud n°174	Raismes	**X**	**X**
Chabaud Latour n°195	Condé-sur-l'Escaut	**X**	**X** **+ Z.I.C.O.**
Chabaud Latour n°195a	Condé-sur-l'Escaut		**X** **+ Z.P.S. (réseau Natura 2000) / Z.I.C.O.**
Chabaud Latour n°196	Condé-sur-l'Escaut		
Saint Pierre n°197		**X**	
Terril 5 d'Auchel n°14	Auchel	**X**	
Terril n°36	Noeux-les-Mines	**X**	
Terril n°70 et marais	Wingles	**X**	**X**
Terril n°75 des Pinchonvalles	Avion	**X** **+ Arrêté biotope**	
Terril n°84	Hénin-Beaumont, Billy-Montigny, Drocourt, Rouvroy	**X**	
Terril n°98 de la fosse 24	Estevelles	**X**	
Terril n°101	Hénin-Beaumont, Billy-Montigny, Drocourt, Rouvroy	**X**	
Terril n°125 Sainte Marie	Auberchicourt	**X**	
Terril n°136 Lains Ouest	Roost Warendin	**X**	
Marais, terril n°139 des Paturelles et Terril n°141 de l'Escarpelle	Râches, Roost Warendin	**X**	
Terril n°143 de Germignies Sud	Pecquencourt	**X**	
Terril n°144 de Rieulay	Rieulay	**X**	**X** **+ Z.P.S. (réseau Natura 2000)**
Terrils n°152 et 153 Audiffret Sud	Escaudain	**X**	
Terril n°157	Haveluy	**X** **+ site inscrit**	
Terril n°158	Haveluy	**X** **+ site inscrit**	
Terril Renard n°162	Denain	**X**	
Terril n°171 de la Mare à Goriaux	Wallers	**X**	**X** **+ Z.P.S. (réseau Natura 2000) / Z.I.C.O.**
Terril Sabatier n°175a	Raismes	**X**	**X** **+ Z.P.S. (réseau Natura 2000)**

Terril n°177a	Raismes	**X**	**X + Z.P.S. (réseau Natura 2000)**
Terril 143 a (Germignies Nord)	Marchiennes		**X**
Terril n° 70 a	Douvrin / Wingles	**X**	**X**
Terril n° 70 b	Wingles	**X**	**X**
Terril n° 70 c1 + c2	Wingles	**X**	**X**
Terril n° 70 d	Wingles	**X**	**X**

5.c Moyens d'application des mesures de protection

Le Plan de Gestion, dans le cadre de la candidature, nécessite de conjuguer deux démarches complémentaires : la réglementation, garante de la protection du Bien et la contractualisation, marque de l'engagement des différents partenaires. L'approche législative et réglementaire doit se conjuguer avec un ensemble de contractualisations à différentes échelles.

Le dispositif législatif et réglementaire existant constitue une sorte d'« arsenal »[4], à première vue capable d'assurer la protection et la conservation du « Paysage Culturel Evolutif ». Ce constat ne préjuge pas en fait des difficultés de son utilisation, liées à l'histoire de son élaboration progressive et déjà ancienne, ni des risques de superpositions, contradictions et aussi des lacunes qu'il comporte. L'un des objectifs prioritaires du Plan de Gestion a donc été de hiérarchiser ces modes de protection, de façon à les rendre efficaces, en laissant au patrimoine la capacité d'évoluer tout en étant protégé, mais aussi en adaptant au mieux les choix de protection et les modalités de la valorisation aux particularités locales, qu'il s'agisse des besoins ou du degré de conscience patrimoniale existante ou à susciter.

5.c.1 La planification dans le Plan de Gestion

Au-delà de ces principaux textes encadrant l'évolution et la protection du patrimoine, il existe également d'autres moyens de protection du patrimoine bâti et non bâti. En effet, 24 codes peuvent influer sur l'aménagement et la protection du territoire. Les réglementations publiques du Code de l'Urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriales **(S.C.O.T.)** et les Plans Locaux d'Urbanisme **(P.L.U.)**, anciennement Plans d'Occupation des Sols, sont appelés à jouer, au prix d'une accentuation des efforts de sensibilisation, un rôle déterminant dans la préservation du patrimoine. A cet effet, les bases de données de l'inventaire du patrimoine minier sont un véritable outil de connaissance mais également d'alerte. Actuellement en cours de révision, les P.L.U. offrent un réel cadre local de protection du patrimoine.

Les moyens traditionnels d'incitation (subventions, partenariats et mécénats) et de coercition (expropriation, classement au titre des Monuments Historiques imposant des contraintes, pénalités) permettent également d'intervenir sur le patrimoine privé en cas de dérive. L'ensemble de ces instruments juridiques devra être utilisé de façon sélective, et en association avec ceux qui s'appliquent à l'environnement de manière à garantir la stabilité d'un nouvel équilibre entre héritage de l'ère minière et héritage environnemental, y compris par la **prise en compte de certains risques** miniers liés aux dommages et désordres inhérents au déploiement des techniques industrielles aujourd'hui abandonnées.

Le périmètre du Bien, proposé pour inscription au Patrimoine mondial vient interroger tout l'édifice juridique que compte le territoire, à savoir :

- une Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut en révision,
- 3 Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) adoptés et 1 S.C.O.T. en élaboration (Valenciennois),
- ainsi qu'à terme une centaine de Plans Locaux d'Urbanisme communaux.
- La Directive Régionale d'Aménagement élaborée par le Conseil Régional et la future Directive Territoriale d'Aménagement-Développement Durable que va mettre en place l'Etat.

4 L'ensemble des textes législatifs des mesures de protection se trouve dans le classeur 7b et le CD n°1 joints au présent dossier. Le fonctionnement des procédures de classement, leurs objectifs et leurs effets y sont détaillés.

5.c.1.1 1er acquis : la mise en cohérence des documents de planification majeurs du territoire

A) Articulation des 3 Schémas de Cohérence Territoriale adoptés (Grand Douaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, S.M.E.S.C.O.T.A)

Carte n°14

Les travaux d'inventaire et de médiation de la Mission Bassin Minier (MBM) ont permis une meilleure prise en compte des composantes du patrimoine minier, et notamment des cités minières, grâce à une **mise en cohérence des documents de planification majeurs** du territoire.
La Mission Bassin Minier a élaboré avec les 3 S.C.O.T. (Grand Douaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, S.M.E.S.C.O.T.A) et le Parc Naturel Régional (P.N.R.) Scarpe-Escaut, un **texte commun** sur l'importance des cités minières, repris dans les volets urbain et patrimonial des Documents d'Orientations Générales des 3 S.C.O.T. en 2007 ainsi que dans la Charte du P.N.R. Scarpe-Escaut en révision.

Orientations concernant la prise en compte du patrimoine minier dans les Documents d'Orientations Générales des S.C.O.T.
(S.M.E.S.C.O.T.A, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Grand Douaisis)

Ces orientations s'inscrivent dans deux parties distinctes du Document d'Orientations Générales :
- **Partie Protection des paysages**
- **Partie urbanisme durable**

• Partie Protection des paysages : Identifier et valoriser le patrimoine bâti (2.2.2)

Dans la perspective d'un classement du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial du l'UNESCO au titre de Paysage Culturel Evolutif, un inventaire du patrimoine minier bâti est à réaliser dans le cadre des diagnostics des documents d'urbanisme locaux afin de permettre leur prise en compte dans le cadre de projets urbains et de réfléchir à leur mise en valeur.

En ce qui concerne l'habitat minier, toutes les cités minières devront faire l'objet d'un examen attentif lors de l'élaboration de P.L.U. permettant :
- de définir le caractère remarquable ou non de la cité (qualité architecturale, et/ou urbaine et/ou paysagère remarquable),
- d'adapter le règlement des P.L.U. en fonction du niveau de protection et de mise en valeur souhaité (par exemple, à l'aide d'un zonage U sous indice spécifique et règlement plus rigoureux).

Cet inventaire patrimonial et cette qualification des cités peuvent s'appuyer sur les travaux réalisés par la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, dans le cadre du Schéma de Développement patrimonial.

• Partie urbanisme durable : Intégrer les quartiers d'habitat minier (3.1.5)

Au travers de leur zonage, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre l'introduction d'une mixité dans l'habitat et (ou) des fonctions dans les cités minières.
Des études urbaines sont préconisées afin de viser une meilleure intégration du parc minier dans le tissu urbain. Des liaisons favorisant les déplacements piétons et cyclistes peuvent par exemple être réalisées entre les centres urbains et les quartiers excentrés.
La rénovation des logements miniers doit être poursuivie et achevée dans les meilleurs délais possibles.

Suite à l'inventaire du patrimoine minier et à l'effort de hiérarchisation des cités en fonction de leur intérêt patrimonial et de leurs potentialités d'évolution, il conviendra de distinguer :
- les cités à caractère patrimonial reconnu, qui devront être préservées et mises en valeur dans le cadre de projets de requalification des espaces publics et (ou) d'amélioration de l'habitat. Les interventions engagées devront préserver et tirer partie de leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères.
- les cités ne présentant pas de caractère patrimonial particulier, pour lesquelles une démarche de renouvellement urbain est à rechercher.

B) La prise en compte de la candidature au Patrimoine mondial dans la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (P.N.R.)

La Charte du P.N.R., actuellement en révision, occupe une place stratégique dans le Plan de Gestion car elle s'impose aux 2 S.C.O.T. (1 adopté : le S.C.O.T. Grand Douaisis et le S.C.O.T. du Valenciennois en gestation) et aux Plans Locaux d'Urbanisme du secteur concerné. Les partenaires de la candidature ont travaillé en amont avec le Parc qui a entamé la révision de sa Charte par la délibération du Conseil Régional du 29 mai 2006. Processus au long cours car le décret officiel qui renouvellera le classement du territoire en Parc Naturel Régional pour une période de 12 ans sera signé par le Premier Ministre et le Ministre en charge de l'environnement début 2010.

Innovation majeure, **la Charte sera transfrontalière**. Cette stratégie de développement incarnée dans la charte porte une volonté politique originale et audacieuse dans la famille des Parcs Naturels Régionaux : « bousculer les lignes » du transfrontalier en affichant l'ambition de doter à terme d'un véritable statut juridique le Parc Naturel transfrontalier du Hainaut. Cette Charte transfrontalière, concertée et partagée à l'échelle du territoire des deux Parcs naturels : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (France) et Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique) s'exprime au travers de vocations et orientations communes et s'illustre par le Plan « transfrontalier » de Parc.

Le territoire est confronté à de nombreux défis et enjeux majeurs, notamment :
• enrayer la périurbanisation et la banalisation du cadre de vie,
✔ **sauvegarder ses spécificités patrimoniales, en particulier en matière de patrimoine minier et rural ou de richesse écologiques,**
✔ atténuer les disparités sociales fortement marquées entre les sous territoires du Parc,
✔ protéger une ressource en eau de plus en plus convoitée et vulnérable,
✔ lutter et adapter le territoire au changement climatique.

La charte est désormais et plus qu'en 1998 un engagement commun, un contrat collectif pour lequel la structure de gestion pilote sa mise en œuvre, dans un esprit de mission au service du territoire et de ses habitants, en lien avec les signataires (structures intercommunales, communes, Département, Région) mais sans s'y substituer. Dans l'exercice de ses missions, le Syndicat Mixte du Parc endosse un triple rôle selon les cas : animateur-fédérateur, initiateur-accompagnateur, opérateur direct.

De ce travail mené avec le P.N.R. dans le cadre de la candidature, **une mesure et une fiche-mesure spécifiques** ont été élaborées pour prendre en compte le patrimoine minier dans la nouvelle Charte.

Mesure 9 Développer la coopération et la solidarité autour de la spécificité périurbaine du territoire

La mise en pratique du développement durable à l'échelle d'un territoire périurbain comme le Parc naturel régional Scarpe-Escaut constitue une démarche pionnière dans le Nord - Pas de Calais. La spécificité de ce territoire, qui concentre une grande partie des problématiques et des enjeux régionaux, peut nourrir les réflexions et initiatives des autres territoires périurbains régionaux. De même, ces territoires mettant en oeuvre des actions et modes opératoires pourraient enrichir les réalisations dans le Parc.

La mutualisation des expériences, l'optimisation des actions, la recherche collective de solutions pour inventer une nouvelle façon de vivre et d'habiter ces espaces périurbains régionaux dépassent l'échelle des territoires organisés concernés. Elles nécessitent une action concertée et un pilotage régional.

Les principaux objectifs sont :

> d'affirmer le caractère de laboratoire du territoire Scarpe-Escaut dans ce domaine,

> d'affirmer l'engagement des signataires pour contribuer à alimenter cette réflexion sur le thème de la maîtrise de la périurbanisation en s'appuyant sur la Directive régionale d'aménagement périurbanisation,

> de favoriser concrètement les coopérations et les solidarités inter-territoriales qui débouchent sur des articulations et des réciprocités entre l'Aire métropolitaine, l'Eurométropole transfrontalière, le Pays pévèlois, le Bassin minier, les agglomérations et les autres intercommunalités. Dans ce cadre, et en particulier, une réflexion particulière devra être menée sur la gestion de la ressource en eau (contrat de ressource en eau). ■

Mesure 10 Construire une coopération et solidarité autour de la spécificité du paysage culturel évolutif du bassin minier Nord - Pas de Calais

La mesure 10 concerne spécifiquement le classement du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les projets actuellement développés sur le territoire du Parc Scarpe-Escaut ainsi que les dynamiques de partenariat et de gouvernance pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la charte peuvent être mis à profit pour construire et enrichir la dynamique d'un projet de territoire pour le bassin minier et contribuer à sa reconnaissance à l'échelle internationale. Les premières coopérations viseront à contribuer au classement du bassin minier Nord - Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'humanité. Portée par l'association Bassin Minier Unesco, la recherche de cette labellisation mobilise également le territoire du Parc aux côtés des acteurs locaux, des agglomérations et communes minières signataires de la charte. A plus long terme, les coopérations viseront à générer de nouvelles solidarités répondant aux enjeux spécifiques du bassin minier, notamment la gestion des risques technologiques, des stations de relevage des eaux, la problématique santé-environnement, la prise en compte des affaissements miniers, la préservation du patrimoine architectural et bâti, la valorisation de la trame verte et bleue, le développement de dynamiques économiques adaptées, la prise en compte de la situation sociale des habitants...

Les principaux objectifs sont :

> élaborer un projet pour le bassin minier sur tous les axes de la charte et identifier les modalités de diffusion de ces engagements territoriaux,

> définir les engagements réciproques précisant les maîtrises d'ouvrage correspondantes entre partenaires et les modalités de coopération pour optimiser les moyens, mutualiser l'ingénierie et les savoir-faire,

> développer, au vu de l'ambition régionale, **des coopérations décentralisées et de mise en réseau des territoires** en situation de gestion de l'après mine.

La charte du parc naturel régional constitue un levier supplémentaire pour la valorisation et la reconnaissance du Bassin minier aux échelles régionale, nationale et internationale. Les démarches Unesco Bassin minier seront soutenues et accompagnées par les signataires et les partenaires. ■

Fiche mesure correspondante : mesure 10

Transversalité : autres mesures liées : M1, M4, M6, M7, M9, M11, M16, M20, M22, M23, M37, M38, M46

Interventions

• **Élaborer un projet pour le Bassin minier sur tous les axes de la charte** et identifier les modalités de diffusion de ces engagements territoriaux.
La charte constitue un levier supplémentaire pour la valorisation et la reconnaissance du Bassin minier aux échelles régionale, nationale et internationale (notamment avec le classement en Parc Naturel Régional et la dimension transfrontalière du projet).
• **Définir les engagements réciproques** précisant les maîtrises d'ouvrage correspondantes entre partenaires et les modalités de coopération pour optimiser les moyens, mutualiser l'ingénierie et les savoir-faire. Une convention précisant les missions respectives et leurs articulations entre elles, sera établie à court terme entre la Mission Bassin Minier et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Le partenariat avec l'Association Bassin Minier Uni pourra se renforcer. A moyen et long terme, ce type de démarche de formalisation pourra s'appliquer avec d'autres partenaires : Centre Historique Minier de Lewarde, Musée d'Histoire Naturelle de Lille, Pass de Frameries (B), CPIE Chaîne des terrils…
• **Développer**, au vu de l'ambition régionale, **des coopérations décentralisées et de mise en réseau des territoires** en situation de gestion de l'Après-Mine.

Engagements des signataires

L'Etat s'engage à :
• contribuer à faire reconnaître le territoire Scarpe-Escaut comme une composante spécifique et importante de l'Aire métropolitaine de Lille et sa stratégie de développement,
• favoriser les coopérations et les solidarités inter-territoriales.
La Région Nord Pas de Calais, dans le cadre de ses compétences et politiques, s'engage à :
• soutenir et accompagner la démarche de classement UNESCO du Bassin minier,
• soutenir les coopérations interrégionales sur la thématique minière,
• contribuer également à la mise en oeuvre de cette mesure en soutenant l'ingénierie à l'échelle du Bassin minier (Mission Bassin Minier...), notamment sur les thématiques patrimoniales minières.
Le Département du Nord, dans le cadre de ses compétences et politiques, s'engage à :
• participer aux coopérations et groupes de travail sur les thèmes de la maîtrise de la périurbanisation et des coopérations interterritoriales
Les E.P.C.I. et /ou les Communes, dans le cadre de leurs compétences et politiques respectives, s'engagent à :
• développer des coopérations décentralisées et de mise en réseau des territoires en situation de gestion de l'Après-Mine au vu de l'ambition régionale et de la présente charte.

Partenaires de la mesure

Les partenaires expriment une volonté d'agir, dans l'exercice de leurs compétences, de leurs missions, ou dans l'application de leurs politiques et programmes, à la réalisation des objectifs et mesures de la charte.
Plus particulièrement pour cette mesure : l'Aire métropolitaine de Lille, l'Association Bassin Minier Uni, le Centre Historique Minier régional, les chambres consulaires, le CPIE la Chaîne des Terrils, Espaces Naturels Régionaux, la Mission Bassin Minier, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille, le Parc Naturel Régional des Plaines de l'Escaut, le Pass de Frameries (B), le pays pévèlois, les structures associatives….

Rôle du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte du Parc s'engage, en fonction de ses missions, à participer à la gouvernance et à la mise en oeuvre de la présente mesure. Plus particulièrement, son rôle et son positionnement consistent à :
• participer à l'élaboration du projet pour le Bassin minier,
• appuyer la démarche de reconnaissance du Bassin minier,
• s'attacher particulièrement à faire évoluer le regard sur le Bassin minier dans l'ensemble des actions qu'il met en oeuvre avec les partenaires,
• développer dans le cadre de ses réseaux nationaux, européens et internationaux des coopérations liées aux thèmes développées sur le Bassin minier et l'Après-Mines.

Indicateurs de suivi de la mesure
Indicateurs de réalisation
• Conventions signées avec les partenaires
Indicateurs de résultat
• Nombre et nature des coopérations décentralisées

C) Les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.)

D'avril à juin 2009, la préparation de la campagne de protection au titre des Monuments Historiques a donné lieu à des réunions territorialisées entre les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, la D.R.A.C.5, la Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni et chacune des communes concernées par un élément ou bâtiment. Cette démarche pédagogique a permis d'expliciter auprès des maires et des propriétaires les effets de l'inscription au titre des Monuments Historiques : notamment l'instauration d'un périmètre de 500 mètres où toute construction, restauration, destruction aux abords des Monuments Historiques doit obtenir l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France, la notion de co-visibilité, les mesures fiscales …

En outre, dès mai 2009, la Mission Bassin Minier, Bassin Minier Uni et l'Association des Communes Minières ont envoyé à la centaine de communes minières impliquées dans la future gestion du périmètre proposé à inscription, **un dossier complet et personnalisé pour chaque maire concerné sur l'ensemble des sites et éléments miniers de sa commune, individualisant ceux qui seront compris dans le périmètre proposé à une inscription.**

Accompagné d'une cartographie, ce « porté à connaissance », visant à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et contraintes liés à l'inscription au Patrimoine mondial a pour objectif d'interroger chaque maire sur le positionnement **de sa commune vis-à-vis de sites identifiés comme exceptionnels ou remarquables, à enjeux et/ou en danger et de l'inscrire dans son P.L.U., cadre local de protection du patrimoine.**

En application de l'article L.123-1 §7 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. permet *« d'identifier et de localiser les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et de définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »*. Selon le même article, le P.L.U. permet également de protéger les espaces verts pour leur rôle dans le maintien des équilibres écologiques, leur qualité végétale ou arboricole.

L'article L123-1 §7 du Code de l'Urbanisme permet également au P.L.U. de protéger des espaces à dominance minérale constituant une unité paysagère, pour leur fonction dans le paysage urbain et le cadre de vie des habitants, leur qualité esthétique ou de témoignage historique et, le cas échéant, leur rôle dans le maintien des équilibres écologiques.

La traduction réglementaire et graphique de ces objectifs se traduit dans les articles R.123-9 §11 cité ci-dessus et R.123-11(h) qui prévoient que le règlement peut comprendre des *« prescriptions de nature à assurer la protection des éléments de paysage, des quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique »*, et que les documents graphiques feront notamment apparaître ces éléments ainsi que *« les secteurs dans lesquels la démolition des immeubles est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir »*.

Le P.L.U. offre ainsi la possibilité aux communes d'identifier des éléments de paysage, naturels ou architecturaux, qui ne font pas l'objet d'une protection particulière mais qui présentent un intérêt local, afin de justifier leur préservation par un dispositif réglementaire approprié.

5 Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas de Calais.

L'exemple du P.L.U. patrimonial de Lens

La ville de Lens a pris conscience de l'intérêt pour le patrimoine minier dans le cadre notamment de la candidature du Bassin minier à l'UNESCO. Parallèlement, le territoire de Lens-Liévin, récemment labellisé « Pays d'Art et d'Histoire », met en place progressivement des circuits touristiques. Lens cherche à se réapproprier son patrimoine, qui existe bien et se révèle diversifié, contrairement à ce que pensent parfois les habitants : un patrimoine de style Art Déco, un patrimoine minier et un patrimoine de reconversion.

Les opportunités ouvertes par le **Plan Local d'Urbanisme**, qui remplace le P.O.S., ont été utilisées pour valoriser l'architecture lensoise. Le P.O.S. découpait le territoire entre le centre-ville, les zones pavillonnaires, la ZUP et les zones d'activités, ainsi que les zones d'espaces verts et les zones inconstructibles.

Pour le P.L.U., quatre grands principes ont été définis :
- faire de Lens le centre de l'Agglomération ;
- agir sur le centre-ville ;
- améliorer les liens entre les quartiers qui ont été construits en fonction de l'exploitation minière ;
- exploiter les potentiels environnementaux légués par l'histoire, notamment les cités-jardins et les cavaliers de mines.
- Désormais, le centre-ville englobe les grands équipements comme le Louvre-Lens.

En termes de patrimoine, Lens souhaite développer le patrimoine Art Déco et de valoriser sept cités minières qui sont à proximité du centre-ville. Il s'agit de chalets et de cités-jardins, qui sont entourées de zones naturelles.

Le P.L.U. se superpose par ailleurs au plan de protection du patrimoine, dans lequel ont été sélectionnées les rues que la Ville souhaite protéger. Le P.L.U. précise par ailleurs que les maisons en briques doivent rester en briques apparentes. Les plaquettes murales et les parpaings sont interdits dans les cités minières.

Dans la ville-parc, la ville porte un intérêt tout particulier aux limites, afin qu'elles ne jurent pas avec le reste de la ville. Par exemple, les clôtures ne doivent pas dépasser 1,20 mètre et doivent être ouvertes. Les préconisations précisent les arbustes qui peuvent être plantés. Par ailleurs, la Ville intervient sur le centre-ville afin de préserver les éléments Arts Déco notamment.

Les habitants étaient habitués à intervenir comme ils le souhaitaient dans leurs maisons, c'est pourquoi il était nécessaire de communiquer sur le nouveau P.L.U. Donc des outils ont été créés dès l'approbation du document, le 12 mai 2006. La ville travaille notamment sur un **guide de recommandations architecturales**, avec l'aide du FEDER et du FISAC, comprenant des fiches destinées aux habitants qui solliciteront le conseil de la ville sur ce qu'il est préférable de faire dans leurs maisons.

Par ailleurs, Lens met en place un **partenariat technique** avec l'office de tourisme et du patrimoine, la Mission Bassin Minier, et cherche à développer le mécénat et à trouver des partenaires privés, afin d'aider les propriétaires dans la rénovation de leurs logements.

L'ensemble de ces travaux et actions alimentera :

D) La Directive Régionale d'Aménagement (Conseil Régional Nord-Pas de Calais) et la Directive Territoriale d'Aménagement-Développement Durable que va mettre en place l'Etat

• La Directive Régionale d'Aménagement (Conseil Régional Nord-Pas de Calais)

La Région Nord-Pas de Calais a adopté en 2006 son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (S.R.A.D.T.) à 20 ans. La loi (art.5 de la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) prévoit que « *Le Schéma Régional (.....) peut recommander la mise en place d'**instruments d'aménagement et de planification*** ». Mais, l'état actuel de la législation ne permet pas à la l'institution régionale d'élaborer des documents d'aménagement et d'urbanisme de portée juridique contraignante.

De façon volontariste, en 2007, le Conseil Régional a proposé de mettre en oeuvre le S.R.A.D.T., par l'élaboration de deux Directives Régionales d'Aménagement (D.R.A.), « maîtrise de la périurbanisation » et « Trame Verte et Bleue » qui donneront un cadre accepté par tous les acteurs permettant une meilleure gouvernance locale sur ces domaines stratégiques d'enjeu régional. En effet, la superposition souvent importante des enjeux urbains avec les enjeux de protection des milieux apparaît comme un élément structurant des futures politiques d'aménagement régional. L'élaboration et la mise en place progressive **d'une Trame Verte et d'un plan bleu** maillant l'ensemble du territoire régional et basées sur la pluri-fonctionnalité des espaces constituent d'ores et déjà un élément important de réponse à la tension que représente la superposition de ces enjeux contradictoires.

Le processus est bien engagé et en janvier 2009, le Conseil Régional évoque l'opposabilité de fait de la D.R.A., au regard de l'importante mobilisation des acteurs dans le processus. La Charte régionale est finalisée fin 2009 et la constitution du référentiel territorial fin 2010 avec une approche par grands territoires.

• La future Directive Territoriale d'Aménagement – Développement Durable lancée par l'Etat – D.T.A-D.D. (projet de loi « Grenelle II »)

La D.T.A-D.D. pourra déterminer les principaux objectifs et orientations de l'Etat en matière d'urbanisme, de logement, de transports et déplacements, de connectivité numérique, de développement numérique et culturel, d'espaces publics, de commerces, de préservation des espaces naturels et agricoles, de cohérence des continuités écologiques, des sites et paysages, de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Au regard des thèmes couverts, ce cadre présente donc une importance forte pour les enjeux de la candidature au Patrimoine mondial, notamment au regard des pressions pouvant affecter le Bien.**

La D.T.A-D.D. est élaborée en concertation avec la Région, les Départements, les Communautés Urbaines et d'Agglomération et les Communautés de Communes compétentes en matière de S.C.O.T. et les communes non membres d'une de ces communautés. Elle est soumise pour avis à ces collectivités (avis favorable au bout de 3 mois). Après évaluation environnementale, elle est approuvée par décret en Conseil d'Etat. **L'Aire Métropolitaine de Lille (incluant le Bassin minier Nord-Pas de Calais) pourrait être le territoire expérimental d'une première D.T.A-D.D. car elle représente des enjeux de niveau régional.**

La D.T.A-D.D. n'est pas directement opposable, mais le Préfet[6] peut qualifier de P.I.G. (pendant 12 ans à compter de la publication de la D.T.A-D.D.) les espaces naturels et corridors à protéger (qui pourront être issus de la D.R.A. Trame Verte et Bleue et du schéma de cohérence écologique)

- L'arrêté de Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) devra spatialiser les espaces à protéger et fixer le règlement de protection (concertation avec les collectivités pour définir les zones à protéger et le niveau de protection)
- L'arrêté de P.I.G. s'impose aux P.L.U. et S.C.O.T. (procédure de mise en compatibilité du S.C.O.T. ou du P.L.U. par révision ou modification)

Le Préfet pourra qualifier de P.I.G. des projets ou des opérations d'aménagement qui concourent à la limitation de la périurbanisation : par exemple, une opération exemplaire de recyclage de foncier limitant l'extension urbaine ou des opérations d'aménagement d'intérêt général (un P.I.G. n'est possible que si l'intérêt général de l'opération est établi). L'avantage du P.I.G. permet d'accélérer les procédures administratives et permet au Préfet de Région de mobiliser des crédits (crédits issus du Contrat de projet Etat-Région ou des crédits logements parc public et privé).

La future D.T.A-D.D. doit être articulée au mieux avec l'ensemble des démarches de planification à l'échelle régionale dont le **Schéma Régional Climat Air Energie** (thématique chapeau, portée réglementaire, échelle régionale) et **la Directive Régionale d'Aménagement « Maîtrise de la Périurbanisation »** en cours d'élaboration par le Conseil Régional. La D.T.A-D.D. pourrait être le cadre de transcription spatiale des orientations des DRA, à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lille. Elle s'appuiera sur l'ensemble des S.C.O.T. élaborés ou en cours d'élaboration.

6 La prise en compte du P.I.G. dans les documents d'urbanisme est explicitée par les articles L.121-2, L.123-14 et R.121-4 du code de l'urbanisme. Le Préfet, lorsqu'il notifie le P.I.G. à la collectivité, doit lui préciser les incidences concrètes de ce projet sur son document d'urbanisme. En fait, il suffit que le Préfet demande par courrier à chaque commune, intercommunalité (P.L.U. intercommunal) ou Syndicat Mixte de S.C.O.T. de mettre son ou ses documents d'urbanisme (S.C.O.T., P.L.U., Carte communale) en compatibilité avec le P.I.G. et ses prescriptions (règlement et zonage).

E) La gestion des séquelles liées à l'Après-Mines

a) Les responsabilités et la maîtrise des séquelles à long terme

L'exploitation minière a physiquement marqué le milieu naturel de son empreinte parfois indélébile : elle a engendré à la fois des séquelles liées :
- aux affaissements des terrains, séquelles irréversibles,
- à la création de dépôts de stériles ou de résidus de traitements (terrils, bassins de décantation des boues, ...)
- à la perturbation des aquifères sus ou sous-jacents ;
- au rejet des eaux d'exhaure dans le réseau hydrographique naturel ou via des émissaires artificiels ;
- à la pollution des eaux rejetées par la mine ou percolant dans les dépôts de surface (haldes, terrils, ...) ;
- à l'émission de gaz dangereux (grisou).

A ces désordres s'ajoutent celles provoquées par le développement urbain et économique lié à la mine lorsqu'il s'agit de grands Bassins miniers. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais n'a, après deux cent soixante-dix ans d'exploitation minière, plus rien à voir avec la région agricole marécageuse qu'il était avant la révolution industrielle. La maîtrise de certaines des séquelles de cette exploitation peut nécessiter des restructurations lourdes d'équipements collectifs conçus en fonction de l'infrastructure minière.

Après la phase de disparition de Charbonnages de France et de la fin du long processus de renonciation à concession, cinq types de tâches perdurent dans un cadre partenarial :

1. surveillance des travaux abandonnés et information du public,
2. gestion de procédures destinées à tenir compte des séquelles minières dans les décisions d'urbanisme, dans les permis de construire, dans les travaux d'équipement public,
3. mesures permanentes durables : pompages, traitement de l'eau, surveillance des terrils en combustion
4. intervention en cas d'incidents ou d'accidents liés aux séquelles minières,
5. indemnisation des victimes éventuelles.

Concernant la gestion de l'Après-Mines, c'est le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.)**, établissement public de recherche scientifique et technique, qui se voit confier par l'Etat (par décret du 20 septembre 2004) de nouvelles missions dans le cadre de l'arrêt définitif de travaux miniers et de la prévention des risques. Le contrat quadriennal Etat-BRGM 2005-2008 met en place le cadre des missions opérationnelles de surveillance et de mise en sécurité nécessaires après l'arrêt des exploitations minières (charbonnages, fer, potasse …) confiées au BRGM.

Les risques détaillés ci-dessus entraînent à l'évidence des contraintes spécifiques d'aménagement du territoire qu'il convient de prendre en compte dans les **documents d'urbanisme.**

Le Code Minier a été fait pour l'exploitation et sa sortie (procédures), et non pour l'Après-Mines où il est lacunaire. **La gestion de l'Après-Mines va connaître une juxtaposition de droit minier « résiduel » et de droit commun de l'urbanisme.**
Un certain nombre de responsabilités demeure au titre du Code Minier :
- l'article 75-1 dispose que : « l'explorateur ou l'exploitant ou, à défaut, le titulaire du titre minier est responsable des dommages causés par son activité ».
- l'article 91 (risques importants) : l'alinéa 1er de l'article 91 du Code Minier pose le principe qu'en cas de négligence de l'exploitant qui n'aurait pas procédé à toutes les déclarations d'arrêt définitif au terme de la validité du titre minier, l'autorité administrative reste compétente au-delà de ce terme pour prescrire les mesures qui s'imposent à l'exploitant défaillant. Il peut donc y avoir une prolongation à titre exceptionnel de la police des mines au-delà de la date à laquelle l'acte de concession est censé devenir caduc et ne plus produire d'effets juridiques.
- l'article 92 (introduit par la loi du 30 mars 1999 : devenir des installations hydrauliques mises en place et gérées par l'exploitant minier : stations de relèvement des eaux, postes de relèvement, digues, siphons, by-pass, points de rejet).
- l'article 93 (affaissement et gaz).

A ces responsabilités potentielles sont attachées des règles de prévention (inconstructibilité, prescriptions spéciales, périmètres,…). Elles vont être confrontées au droit commun de l'urbanisme et à ses instruments de planification, les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) et les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) qui seront soumis aux prescriptions d'une batterie étoffée de plans de préventions de risques : **naturels (P.P.R.N.), et miniers (P.P.R.M.)**. En effet, **l'article 94 du Code Minier** prévoit l'élaboration de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, spécifiques aux risques miniers, sous la responsabilité du Préfet et de la DRIRE ***« l'Etat élabore et met en œuvre des plans de prévention des risques miniers »***. Ces servitudes d'utilité publique sont obligatoirement annexées au P.L.U. et opposables aux tiers (P.L.U./S.C.O.T./permis de construire).

Certaines installations minières - telles que les cokeries - relèvent de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), en application de la loi du 19 juillet 1976 intégrée au Code de l'environnement. La cessation d'exploitation de ces installations est donc soumise à des règles procédurales différentes de l'arrêt des travaux miniers.

b) Une gestion partenariale des risques

La mise en place de cet édifice technique et juridique complexe a nécessité la mise en place d'un processus de concertation approfondie entre les acteurs au plan national et régional. En effet, la gestion des séquelles et la surveillance et prévention des différents risques doit s'appuyer sur une connaissance partagée de ces phénomènes complexes, afin de permettre des arbitrages et d'éviter les blocages et conflits. Une position de juste équilibre entre principe de précaution et les volontés locales d'aménagement et de développement des territoires concernés (les besoins des populations et l'activité économique), notamment ceux qui cumulent tous les handicaps doit être trouvée.

La Commission Nationale sur les risques miniers réunit les élus, maires et parlementaires de toutes les régions minières de France. Elle a pour but de traiter de tous les désordres provoqués par les anciens travaux miniers. Elle pourra demander des études supplémentaires, avant de formuler des propositions à l'Etat, responsable de la gestion de l'Après-Mine. Deux sujets pourront être rapidement à l'agenda de la Commission : le gaz de mine et les **Plans de Prévention des Risques Miniers** pour examiner s'ils sont des outils bien adaptés aux situations communales.

L'Instance Régionale de Concertation (Comité Départemental de suivi des risques miniers) - I.R.C.
Mise en place dans le cadre de la phase d'arrêt de travaux/renonciation à concession dans le Nord-Pas de Calais, l'Instance Régionale de Concertation et son organe opérationnel, le Comité Scientifique, a réuni, outre Charbonnages de France et les représentants de l'État (Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais) et de l'administration (DREAL[7] Nord-Pas de Calais) les Associations de Communes Minières, la Mission Bassin Minier, le Conseil Régional, les représentants des intercommunalités concernées par les dossiers étudiés. Chaque dossier d'arrêt de travaux ou de renonciation établi par Charbonnages de France a été étudié et validé par le Comité Scientifique avant son dépôt officiel en préfecture. Actuellement, l'I.R.C. se réunit tous les 9 mois pour faire le point sur le suivi des risques miniers.

c) Un cas pratique : la gestion du risque hydraulique et ses impacts sur les documents d'urbanisme

Pour pallier les désordres hydrauliques de surface aggravés par les affaissements miniers, des stations de relevage des eaux **(S.R.E.)** ont été implantées par l'exploitant minier, afin de protéger les cuvettes sensibles contre les inondations et d'y permettre le maintien, voire le développement, de l'urbanisation.

Entre 2000 et 2006, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a fait réaliser une **« étude hydraulique de surface du Bassin minier du Nord-Pas de Calais »**. L'objectif était, d'une part, d'aboutir à une meilleure compréhension du fonctionnement global des réseaux hydrauliques de surface alimentant les S.R.E., d'autre part, d'améliorer le fonctionnement de ce réseau. En 2004, une étude expérimentale plus détaillée (au 1/1 000ème) est réalisée par la mairie d'Auby sur l'aléa «inondabilité» des zones protégées par 3 S.R.E. situées sur le territoire communal. Cette étude a permis de préciser les contours de la cuvette protégée, ainsi que les hauteurs maximales de submersion. Ces résultats ont ensuite été repris dans les documents d'urbanisme.

> La mairie d'Auby a tenu compte des préconisations de l'étude sur l'aléa « inondabilité » dans son P.L.U., adopté le 25/05/2005.
> Exemples de prescriptions inscrites au P.L.U. : pas de construction neuve mais reconstruction possible; pas de cave; seuil plus haut; possibilité de ruissellement non entravée (exemple : par des clôtures, murets, abris …). L'aménagement de techniques alternatives pour gérer l'eau de pluie est aussi appliqué par la commune.

L'Instance Régionale de Concertation a acté le 29 juin 2007, la **généralisation de l'étude à l'ensemble du Bassin minier, soit aux 74 S.R.E. restantes.** La maîtrise d'ouvrage de cette « étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage du Bassin minier du Nord-Pas de Calais » a été confiée à la Mission Bassin Minier.

7 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Une simulation hydraulique sera donc réalisée pour chaque zone protégée. Pour cela, le réseau hydraulique de surface est finement étudié, les SRE concernées sont instrumentées quand nécessaire et une carte topographique fine de chaque zone protégée (100pt/hectares en moyenne) est réalisée.

La durée de l'étude, lancée fin 2008, a été fixée à 3 ans et demi. Les conclusions de cette étude seront portées à la connaissance des services de l'Etat et des collectivités locales concernées, qui pourront se l'approprier dans le cadre de leurs compétences, notamment **en matière de documents d'urbanisme.**

Cette étude, d'un coût prévisionnel de 800 000 € TTC est financée par :
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie à 70%
- Le FEDER, au titre de l'axe 2, priorité 5 «Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques» à 30%.

Carte n°15

5.c.2 La contractualisation dans le Plan de Gestion

Un héritage se reçoit et se gère. Il en va de même du patrimoine minier. C'est pourquoi s'impose la nécessité d'une règle du jeu commune : une **Charte patrimoniale**, élaborée et acceptée par tous, doit être perçue comme un véritable document de référence et aussi favoriser une cohérence des actions de valorisation sur l'ensemble du Bassin minier.

La mise en œuvre de la charte nécessitera l'organisation de dispositifs contractuels adaptés aux différents cas de figure :
- des **accords-cadres avec les grands gestionnaires et propriétaires** de catégories importantes d'éléments et de sites,
- des **accords-cadres avec les Communautés d'Agglomération et de Communes** concernées, définissant les objectifs et les conditions de mise en œuvre opérationnelle de la Charte au plan local. Ces accords-cadres intègrent les dispositifs contractuels engagés par les Agglomérations en faveur du patrimoine minier : exemple du Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin.
- des **volets spécifiques ou axes identifiés dans les contrats de projets** pluriannuels signés avec l'Etat, la Région et les Départements, formalisant les axes prioritaires de mise en œuvre de la Charte, dans le cadre de leurs politiques.

5.c.2.1 Une Charte du patrimoine

La Charte du patrimoine est un document de référence, contenant les grands principes et orientations concernant la gestion du Bassin minier en tant que Paysage Culturel commun, validés par tous. Cet engagement collectif se concrétise par la signature des différents partenaires, avec au premier plan l'ensemble des maires des communes minières. Elle est le résultat d'une démarche concertée, par laquelle les partenaires s'engagent à respecter un code de bonnes conduites. En 2005, Bassin Minier Uni avait rédigé une première Charte reprenant les objectifs de la candidature, qui avait été proposée pour signature aux Communautés d'Agglomération et de Communes[8].

La présente Charte s'articule autour de :
- l'affirmation des principes fondateurs pour la mise en valeur du patrimoine, ainsi que de valeurs communes et de principes éthiques quant à l'action à conduire, en particulier autour du développement durable,
- la formulation des enjeux permettant d'orienter les actions à mener : changer l'image du territoire, valoriser l'environnement et le cadre de vie, conserver et valoriser l'héritage, développer l'emploi et l'économie ainsi que les modes de concertation et d'expression,
- l'engagement à participer à des actions de coopération avec les collectivités territoriales des sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial,
- du développement nécessaire des programmes d'actions pour la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine bâti, pour la sensibilisation et l'éducation des scolaires, pour l'information du grand public,
- d'un engagement moral des signataires pour une fédération et une mutualisation de leurs initiatives et l'adhésion à de grands outils méthodologiques.

8 […] « La charte patrimoniale du Bassin Minier Nord-Pas de Calais se veut à la fois :
• un outil de sensibilisation et d'éducation et un moyen d'incitation et de mise en cohérence, entre tous les acteurs, des opérations concernant le patrimoine,
• un processus d'adhésion du plus grand nombre et d'harmonisation des démarches réglementaires, des procédures et des codes professionnels de déontologie y afférant ». […]

En mai 2009, le « porté à connaissance » envoyé par la Mission Bassin Minier, Bassin Minier Uni et l'Association des Communes Minières a également annoncé à la centaine de communes minières, impliquées dans la future gestion du périmètre proposé à inscription, l'élaboration d'une telle Charte, afin de les inviter à adhérer.

Cette démarche auprès des communes est importante puisqu'elle concerne notamment la catégorie des sites et bâtiments du patrimoine minier « diffus », qui ont souvent été cédés par Charbonnages de France et l'Etat aux communes après rénovation, grâce aux crédits « GIRZOM »[9] : 38 équipements sportifs, les anciennes écoles ménagères, les équipements socio-éducatifs, les écoles …

5.c.2.2 Les accords-cadres avec de grands gestionnaires et propriétaires

Un des atouts de la candidature du Bassin minier est la **maîtrise publique** de catégories importantes d'éléments ou de sites, bâtis et non bâtis. En outre, dans certains cas, ces catégories sont possédées, gérées ou utilisées en grande partie par une institution ou une collectivité unique.

C'est le cas :

- **des deux grands bailleurs :** Maisons et Cités (près de 23 000 logements concernés par le périmètre du Bien proposé pour inscription, au sein de la totalité du parc comptant **63 475** logements) et SIA (3 000 logements concernés sur un total de **7 504**), soit 124 cités en tout.
- **des deux Conseils Généraux** qui acquièrent progressivement les 230 terrils au titre des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.). Le devenir des terrils est encadré par la Charte des terrils, document partenarial signé avec les exploitants. En 2003, l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.) devient propriétaire de 1 770 hectares de terrils et assure le portage foncier de transition. **51 terrils compris dans le périmètre proposé pour inscription, ainsi que 54,820 kilomètres de cavaliers.**
  On peut estimer que **40% des 400 « tronçons » de cavaliers** sont réhabilités (circulations douces, Transports en Commun en Site Propre). Les Conseils Généraux ont acquis une partie de ces linéaires pour les inclure dans leurs Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).
- **de la Caisse Régionale des Mines** (CA.R.MI.), issue de la fusion des ex-SSM 59 et 62 qui possède 246 œuvres sanitaires et sociales (les dispensaires, centres médicaux spécialisés) et **l'Association Hospitalière Nord-Artois Clinique (A.H.N.A.C.)** qui gère les anciennes cliniques des Houillères et les hôpitaux. Une vingtaine de ces dispensaires, centres médicaux, pharmacies est incluse dans le périmètre, ainsi que 2 cliniques.
- **du Diocèse** pour les **26 églises, chapelles et presbytères d'origine minières,**
- **de l'outil régional Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.)**, qui assure le portage foncier des terrils et de sites ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation pour le compte des structures intercommunales et des communes, à condition de trouver un repreneur du site. A noter que **18 chevalements ont été mis en sécurité de 1994 à 2004** grâce à l'E.P.F. et aux financements des Contrats de Plan Etat-Région, au titre des friches et espaces dégradés d'intérêt régional.

La prise en compte de la valeur patrimoniale des sites par ces gestionnaires n'est pas une donnée spontanée : elle doit faire l'objet d'un porté à connaissance et être croisée avec leurs stratégies multiples.

Le travail mené avec ces propriétaires/gestionnaires consiste à confronter la connaissance de la qualité patrimoniale des sites ou éléments bâtis avec leur propre stratégie (foncière, immobilière) pour aboutir à un accord-cadre avec chacun qui garantit les éléments constitutifs du Bien inscrit au Patrimoine mondial.

5.c.2.3 Les accords-cadres avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) : la gestion territorialisée

C'est à l'échelle intercommunale que se jouent la cohérence et la priorisation des actions en termes de valorisation, de gestion et d'animation du patrimoine, ainsi que l'accompagnement des communes. En outre, 3 Communautés d'Agglomération (Communaupole de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut) ont acquis 3 grands sites de mémoire (11/19 ; 9/9 bis ; Wallers-Arenberg). Elles ont toutes engagé depuis plus ou moins longtemps des marchés de définition pour définir un nouvel usage des sites,

9 Plateforme d'échanges en matière de transports ferroviaire, aérien, routier.

et pour certaines ont engagé le processus de redéveloppement de ceux-ci. Ceci représente un saut majeur dans la gestion future de ces sites puisqu'ils bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage à leur mesure, pouvant relayer les travaux de sauvegarde des bâtiments réalisés par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

L'action territoriale des E.P.C.I. doit également intégrer les enjeux des Plans de Gestion convenus avec les grands gestionnaires ainsi que les protections nationales et régionales existantes ou à venir.

En 2009, la Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni ont entamé l'élaboration du contenu d'accords-cadres avec chacune des 8 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin minier, afin de traduire leur engagement programmatique et opérationnel dans le Plan de Gestion proposé dans le dossier de candidature.

La méthode choisie a été la suivante :

• Une connaissance partagée:
La Mission Bassin Minier fournit aux Communautés d'Agglomérations et de Communes des tableaux contenant la liste exhaustive des éléments patrimoniaux identifiés au sein des Ensembles Paysagers Miniers Remarquables concernant le territoire en question. Les tableaux distinguent les sites et éléments appartenant au périmètre du Bien proposé pour inscription au Patrimoine mondial (représentant la valeur exceptionnelle et universelle du Bassin minier).
Chaque Communauté d'Agglomération et de Communes est invitée à compléter/préciser les informations contenues dans ces tableaux (propriété, état du site, dispositifs de protection existants).

• Une réflexion stratégique :
Au regard de chaque élément, chaque structure intercommunale identifie les projets, les contraintes et mutations en cours afin de mettre en perspective évolution du territoire et valorisation du patrimoine.
Ces ensembles paysagers et les éléments qui les composent, doivent être examinés par la Communauté d'Agglomération ou de Communes à travers la grille de ses compétences. En effet, la structure intercommunale est maître d'ouvrage de certains projets ou seulement partenaire associé dans d'autres cas.
Cette mise à plat permet donc de préciser les attentes et objectifs des territoires concernant la connaissance, la protection et la valorisation de leur patrimoine et d'identifier les éléments et sites qui relèvent d'**un enjeu communautaire :**

- **d'un enjeu déjà avéré** au regard des compétences et initiatives prises par la Communauté d'Agglomération ou de Communes : ceci permettra de valoriser ses actions actuelles en faveur du patrimoine minier bâti, naturel et humain (par exemple : grands projets, compétence culture/patrimoine/tourisme, boucles de la Trame Verte).
- **d'un enjeu potentiel :** la structure intercommunale, dans le cadre d'un projet culturel/économique/touristique/culturel/environnemental, pourrait être amenée à participer à la protection/aménagement/gestion d'un site ou d'un élément reconnu pour sa valeur et/ou son intérêt urbain, paysager. Et à intégrer de manière optimale la préoccupation patrimoniale dans ses politiques d'aménagement et de développement.

Cette réflexion stratégique a permis de construire dans un premier temps **un accord-cadre** avec les Communautés d'Agglomération et de Communes, et aboutira dans une seconde phase à un **Plan de Gestion territorialisé** : véritable programme d'actions de valorisation du patrimoine, à l'échelle de l'Agglomération, en cohérence avec les exigences transversales du Plan de Gestion proposé dans le dossier de candidature.

5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le Bien proposé.

5.d.1 Au plan régional

5.d.1.1 Le Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013

Le Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 (CPER) s'inscrit dans la continuité des Contrats de Plan Etat/Région/Europe précédents et marque cependant une rupture avec cette génération contractuelle. Le C.P.E.R. a été élaboré en conformité avec la nouvelle stratégie globale européenne 2007-2013, combinant les priorités dites de « Lisbonne » (innovation et compétitivité, croissance, emploi) et de Göteborg (Développement durable). Cette stratégie s'articule autour de 3 grands objectifs [Objectif Convergence ; Objectif Compétitivité régionale et emploi ; Objectif Coopération territoriale et emploi].

L'Etat et la Région ont sélectionné, dans le cadre de la stratégie commune qu'ils engagent pour le développement durable de la Région, cinq priorités d'intervention :

1. promouvoir une économie régionale performante et innovante,
2. reconquérir l'environnement et préserver le patrimoine naturel,
3. faire du Nord-Pas de Calais un Hub[10] au cœur de l'Europe,
4. conforter l'attractivité territoriale,
5. mettre en œuvre une formation tout au long de la vie.

C'est à partir de ces cinq priorités qu'ont été choisis les 17 grands projets d'investissement d'envergure nationale ou régionale pour la période 2007-2013.

L'OUVERTURE, LA MOBILITÉ	LA QUALITÉ, L'INNOVATION	LA SOLIDARITÉ, LA RECONVERSION
Grand Projet 1 : L'aire métropolitaine de Lille	**Grand Projet 6 :** La recherche et la société de l'information	**Grand Projet 12 :** La rénovation urbaine
Grand Projet 2 : L'ouverture vers le large, la mise en valeur et la préservation de la Côte d'Opale	**Grand Projet 7 :** Développer les pôles de compétitivité régionaux	**Grand Projet 13 :** La régénération foncière, urbaine et environnementale des anciens bassins industriels
Grand Projet 3 : La région grande aire logistique	**Grand Projet 8 :** Soutenir les mutations stratégiques de l'économie régionale	**Grand Projet 14 :** La réussite éducative et l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur
Grand Projet 4 : Le réseau ferré régional	**Grand Projet 9 :** Investir dans le capital humain pour préparer les mutations	**Grand Projet 15 :** Le soutien au développement du Hainaut-Cambrésis
Grand Projet 5 : L'implantation du Louvre-Lens	**Grand Projet 10 :** Plan climat régional et qualité environnementale	**Grand Projet 16 :** Revitalisation du Pas-de-Calais
	Grand Projet 11 : Biodiversité et Trame Verte et Bleue	**Grand Projet 17 :** Projets d'initiative territoriale

L'ensemble des dotations générales du Contrat de Projets représentent **3,076 Milliards d'€.**

10 Plateforme d'échanges en matière de transport féroviaire, aérien, routier.

A) Continuité avec les acquis antérieurs

Les dotations du Contrat de Projets Etat/Région (C.P.E.R.) 2007-2013 soutiennent la mise en œuvre opérationnelle de schémas stratégiques, définis et engagés lors du CPER 2000-2006, dans le cadre du volet de « l'Après-Mines » :

- exemple : la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Bassin minier, déclinaison de la Trame Verte Régionale, [Grand Projet 11 du C.P.E.R. biodiversité et Trame Verte et Bleue],

- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine minier dans le cadre de la candidature du Bassin minier à l'inscription « UNESCO »,

- l'appui aux grands projets des territoires (notamment les projets de redéveloppement des grands sites de la mémoire minière, désormais portés en maîtrise d'ouvrage par les Communautés d'Agglomération).

Le Contrat de Plan 2000-2006 a ouvert l'ère de « l'Après-Mines » et comporte pour la première fois - fait unique au plan national - un volet territorial spécifique au Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoignant d'une volonté partagée par tous les partenaires de doter les territoires du Bassin minier d'un **programme ambitieux de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique**. La politique Etat/Région de « reconquête des espaces dégradés » d'enjeu régional se caractérise par la transformation progressive d'une politique de traitement des stigmates (grandes friches) en une **politique finalisée.**

Au cours des 30 dernières années, d'une politique de remise en zéro / remise en paysage (verdissement), nous sommes donc passés à une politique de traitement écologique et d'ouverture au public. Cette politique finalisée se caractérise (pour la période 2000-2006) par la recherche de **gestionnaires** - repreneurs des sites de la Trame Verte - et une **mise en projet** des sites de mémoire.

Ces orientations s'illustrent dans la mise en synergie de deux politiques majeures : la Trame Verte du Bassin minier et la valorisation du patrimoine minier.

« La Trame Verte sera conçue en synergie avec la nécessaire accélération - voire achèvement - de la valorisation du patrimoine minier bâti, classé ou non, minéral et végétal (terrils), métallique et béton (chevalements), qui concourt également à transformer l'image du Bassin minier […]. »

Extrait de l'axe 4 du Volet Après-Mines.

La Trame Verte du Bassin minier est un schéma de développement qui poursuit deux objectifs principaux : le développement et la protection des milieux naturels et des ressources d'une part, et la détente et les loisirs, d'autre part. En tirant parti des terrils, des anciens cavaliers et des anciennes friches requalifiées, en offrant une lecture transversale des composantes du paysage minier, la mise en oeuvre de la Trame Verte contribue, par un effet levier, à un changement d'image et constitue un facteur de développement pour l'ensemble du Bassin minier.

La valorisation du patrimoine minier bâti et non bâti est également un axe très fort du volet « Après-Mines ». Cette volonté a permis d'accélérer, aux côtés du développement confirmé du Centre Historique Minier de Lewarde, les travaux de valorisation des « Sites de la mémoire » du patrimoine minier, comme autant de sites " leviers " pour la mutation du territoire : site du 11/19 de Loos-en-Gohelle, site du 9-9bis de Oignies, site de Wallers-Arenberg. L'objectif est de les doter d'un projet ambitieux ayant une dimension de développement économique, environnemental et social (complémentaires entre eux) et de les faire bénéficier non seulement d'interventions sur le bâti mais également d'interventions en matière de désenclavement.

B) La Trame Verte et Bleue régionale et du Bassin minier

De 2000 à 2006, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais a appuyé ses premières réflexions sur les « documents-cadre » réalisés à différentes échelles : l'échelle nationale avec le Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux, l'échelle régionale avec le S.R.A.D.T.[11], le « Volet Après-Mines » du Contrat de Plan 2000-2006 et l'échelle territoriale avec les projets de territoire des Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin minier.

Dès 2005, le Conseil Régional a travaillé à réactualiser son concept de Trame Verte qui a évolué en un **Schéma de Trame Verte et Bleue** pour restaurer et préserver les cœurs de nature, constituer un réseau plurifonctionnel et préserver les ressources naturelles. La Trame Verte et Bleue est un outil permettant d'aménager le territoire d'une façon cohérente en luttant contre l'étalement urbain, et ainsi de protéger les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité). Elle répond donc aux objectifs de **l'axe 2 du Contrat de Projet Etat/Région 2007-2013, dédié à « l'environnement, pratiques durables et prévention des risques ».**

Le Conseil Régional développe progressivement des outils pour la **mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue** pouvant directement bénéficier au Bassin minier. En effet, elle développe son réseau de Réserves naturelles Régionales qui, par convention avec les institutions publiques locales, assurent la protection, la gestion et l'animation de cœurs de nature. Deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales sont en cours de classement sur le territoire. En outre, pour motiver les partenaires et accélérer la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, elle a lancé deux appels à projets, le premier sur les corridors boisés, le deuxième concerne les zones humides, deux types de milieux menacés par l'étalement urbain et le morcellement, et marquant le paysage au Nord du Bassin minier. Enfin, une partie du **Fond territorial Bassin minier**[12] permettra de poursuivre les aménagements des espaces miniers requalifiés et des « boucles », identifiés dans la Trame Verte et Bleue du Bassin minier.

L'actualisation de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier, publiée par la Mission Bassin Minier en 2003, s'appuie sur la Trame Verte et Bleue régionale et sur les Trames des structures intercommunales du territoire. Réalisée en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs, elle reprend les espaces de nature et de loisirs d'intérêt européen identifiés dans le réseau Natura 2000 et dans les Z.N.I.E.F.F.[13] de type 1. Elle reprend aussi les espaces régionaux et départementaux (Réserves Naturelles Régionales et Espaces Naturels Sensibles), les espaces identifiés par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, et tout autre espace d'intérêt écologique. L'identité paysagère du Bassin minier est aussi illustrée par l'intégration au schéma des terrils signaux. Enfin, l'enjeu récréatif de la Trame Verte et Bleue est identifié par les espaces de nature et de loisirs d'intérêt à l'échelle du Bassin minier. Elle propose aussi des liaisons douces entre ces espaces, contribuant à la découverte du territoire et au changement de regard portant sur celui-ci, ainsi que des liaisons écologiques participant aux déplacements de la faune et de la flore et donc à l'adaptation au changement climatique.

Sa mise en œuvre est assurée par les acteurs du Bassin minier. Les services de l'Etat (Office National des Forêts, Voies Navigables de France …), le Conseil Régional et les Conseils Généraux par leur politique de Réserve Naturelle Régionale, d'Espaces Naturels Sensibles et de P.D.I.P.R.[14], le Parc Naturel Scarpe-Escaut sur l'appui de la Charte du Parc, et les structures intercommunales assurent l'acquisition, la gestion et l'animation de la majorité des espaces identifiés et des itinéraires identifiés (tel celui de Grande Randonnée de Pays « Bassin minier »). Ces actions sont facilitées par l'action de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais qui aide à l'acquisition et à la reconquête, et à la restauration des milieux par les partenaires. Les associations et conservatoires environnementaux participent eux aussi par l'aménagement, et l'accroissement des connaissances naturalistes du territoire.

Une copie du Contrat de Projet 2007-2013 est jointe dans le CD n°1

Carte n°16

11 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.
12 Cf. partie 5 f.
13 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
14 Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

5.d.1.2 La politique Véloroutes Voies Vertes

S'inscrivant dans un cadre européen (projet REseau VERts européens - REVER), national (Schéma approuvé lors du C.I.A.D.T.[15] de 1998 – inscription dans la L.O.A.D.D.T.[16] de 1999), et régional (Schéma Régional), la politique « Véloroutes Voies Vertes » a pour objectif de créer un réseau d'itinéraires à moyenne-longue distance dédiés aux usagers non motorisés (vélos, piétons, personnes à mobilité réduite, cavaliers, rollers…). Cette démarche a pour finalités :

- ✔ De favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile pour les déplacements occasionnels et quotidiens en s'appuyant notamment sur l'utilisation combinée vélo+train ;
- ✔ De répondre aux attentes des habitants et des touristes en matière d'offre d'itinéraires récréatifs et utilitaires ;
- ✔ De contribuer au développement des territoires et de participer, notamment, à l'essor d'un tourisme durable permettant de valoriser les richesses locales.

Afin de répondre à ces enjeux, ces itinéraires doivent se caractériser par la qualité de leur traitement en termes :

- ✔ De sécurité : les itinéraires en site propre, type Voie Verte, sont privilégiés : valorisation des anciennes voies ferrées, des chemins de halage ou encore des sentiers forestiers ;
- ✔ D'accessibilité : itinéraire accessible au plus grand nombre ;
- ✔ D'attractivité : desserte des pôles de loisirs, des établissements scolaires et des gares, valorisation des patrimoines bâtis et naturels, offre de services…

En région Nord-Pas de Calais, cette politique s'appuie sur la mise en œuvre d'un Schéma Régional, s'inscrivant dans un large partenariat, animé par le Conseil Régional. La réalisation de ce réseau constitue une opportunité pour valoriser les synergies entre les projets portés par différents acteurs : les Schémas cyclables départementaux, le P.D.I.P.R.[17], l'aménagement des berges, la Trame Verte… Ces projets partagent en effet des objectifs communs : l'amélioration du cadre de vie, la promotion des modes doux et la valorisation des richesses locales (patrimoines naturels, paysages, bâtis, etc.). **Ce Schéma offre une opportunité de conserver l'intégrité des cavaliers des mines, en assurant la continuité de leur assise foncière. Il offre également une dorsale aux « boucles » de la Trame Verte du Bassin minier qui recoupent son tracé désormais adopté.**

5.d.1.3 Le Louvre-Lens

Annoncé en novembre 2004, le choix de l'implantation d'un nouveau Louvre à Lens, sur un ancien carreau de fosse au cœur du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, est à la fois **un défi et une chance**. Le choix de Lens est considéré comme une opportunité exceptionnelle pour le Bassin minier. L'implantation du Louvre, symbole d'une politique culturelle ambitieuse et vecteur d'attractivité, constituera un facteur de développement urbain et économique ainsi que de cohésion sociale. Le Louvre-Lens est aussi une chance pour le Louvre, l'occasion de repenser la présentation de ses collections, d'imaginer « un autre Louvre », plus humain, plus accessible.

L'implantation du Louvre à Lens ne sera cependant réussie que si elle est accompagnée d'équipements complémentaires installés concomitamment : la première phase d'un transport collectif en site propre desservant à terme Hénin-Beaumont, Liévin et Lens, des structures d'hébergement, le développement du commerce-artisanat, la formation des professionnels à l'accueil, une valorisation touristique concertée, la rénovation urbaine, la création de la maison du projet qui permettra de préfigurer et connaître le futur Louvre-Lens. L'ensemble de ces opérations et démarches permettra au Louvre-Lens de jouer sa fonction de levier du développement urbain, économique, social et touristique de la région.

Deux opérations ont ainsi été visées dans le Contrat de Projet Etat/Région et le Programme Opérationnel européen « compétitivité régionale et emploi » (FEDER) :

- construction du Louvre-Lens
- création d'un transport en commun en site propre (axe Liévin-Lens-Hénin Beaumont)

15 Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.
16 Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.
17 Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

5.d.1.4 Le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs

En 2005, le patrimoine minier est pour la première fois retenu en tant que filière au sein des 23 filières identifiées au plan régional pour alimenter le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs. C'est dans l'objectif de mieux définir cette filière ainsi que de réfléchir à son développement que le Comité Régional du Tourisme a désigné la Mission Bassin Minier comme l'animateur d'un groupe de travail thématique qui a associé les différents partenaires concernés par ce thème (Comités Départementaux du Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais, CPIE-Chaîne des Terrils, Bassin Minier Uni, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, le Centre Historique Minier de Lewarde, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Douaisis) avec en premier lieu les Communautés d'Agglomération et de Communes qui ont pour la plupart choisi de se doter de la compétence « tourisme ». Ce travail collectif a eu pour premier résultat une fiche, validée par l'ensemble des partenaires en mai 2005 et reprise dans le Schéma.

Cette fiche se trouve dans le CD n°1

5.d.2 Au plan départemental : les Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) est un outil permettant aux Conseils Généraux et aux communes de répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter la pratique de la **randonnée pédestre, équestre et parfois VTT- vélo tout terrain** (cas du Département du Nord) ;
- Sauvegarder une partie des chemins ruraux : l'inscription des chemins au P.D.I.P.R. assure la **pérennité des itinéraires** de randonnée en leur accordant une garantie juridique ;
- Relier les espaces naturels des Conseils Généraux et réaliser des infrastructures vertes.

La mise en œuvre du Plan départemental s'appuie sur deux grands types d'itinéraires :

1) un réseau de sentiers qui reprend chemins vicinaux et chemins agricoles, voire dans certains cas des chemins privés sous convention et chemins de halage des Voies Navigables de France Il s'agit pour le Nord d'un réseau de 5 000 kilomètres qui présente des itinéraires de longueur et difficultés variables. Ils s'appuient ou intègrent souvent : les sentiers de Grande Randonnée (G.R.) et de Grande Randonnée de Pays (G.R.P.) et les sentiers de Petite Randonnée (P.R.). Des liaisons équestres (chemins agricoles principaux et liaisons cyclistes sur des routes communales (voire départementales à très faible circulation) complètent le dispositif. Des circuits VTT existent sur certains espaces et des projets de canoë-kayak sont à l'étude.

2) Un réseau de Voies vertes (100 kilomètres) de sites propres (anciennes voies ferrées aménagées) qui permettent sur les propriétés départementales la pratique de «modes doux» (pédestre, cyclo et équestre) en fonction de la largeur de l'équipement. Ces anciennes voies ferrées des mines, les « cavaliers » (Voies vertes des gueules noires (Bruay-sur-Escaut-Peruwelz), de la Scarpe (Orchies-Fenain), ou des chemins de fer (V.F.I.L.) - voie verte du sucre (Thumeries-Roost-Warendin) ont fait l'objet d'une requalification. Les aménagements réalisés permettent aujourd'hui d'offrir des itinéraires de qualité à destination des usagers : site propre, revêtement confortable, traitement paysager …

À côté de ces infrastructures, de très nombreux sentiers de promenades permettent la découverte des Espaces Naturels Sensibles des Départements.

Le P.D.I.P.R. s'inscrit dans une logique de développement local et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Les Départements assurent la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en accord avec les communes concernées et en liaison étroite avec les intercommunalités et le milieu associatif.

5.d.2.1 Le P.D.I.P.R. du Nord

Dans le Département du Nord, le P.D.I.P.R. date des années 1990. Le 25 mars 1991, le projet de P.D.I.P.R. est présenté à l'Assemblée Départementale. Différentes orientations sont prises dans ce document. L'établissement d'un plan par discipline est retenu (équestre, pédestre, cyclotourisme, VTT, canoë-kayak). Le département est également découpé en différentes unités relatives aux unités touristiques définies par le Comité Départemental de Tourisme du Nord. Enfin, le principe d'un itinéraire transdépartemental (reliant le littoral à l'Avesnois) apparaît. Le 29 juin 1994, le Président du Conseil Général est autorisé à signer les conventions prévues par la loi avec les propriétaires publics et privés.

Le P.D.I.P.R. du Nord est un document en perpétuelle mutation, qui régulièrement voit de nouveaux itinéraires se greffer. La cohérence du réseau est maintenue par les services Espaces Naturels Sensibles du Département, les Comités Départementaux de la Randonnée et les Parcs Naturels Régionaux.

Aujourd'hui, le défi du Département du Nord réside dans la valorisation de ces itinéraires et la promotion de ceux-ci auprès de la population. Il souhaite développer une offre qualitative et permettre à l'aide d'un réseau existant de proposer avec diverses variantes des randonnées à la carte. La labellisation de « Cafés rando » permet d'associer divers estaminets sur les itinéraires en Flandre. Le développement de la gestion différenciée vise à développer la biodiversité sur les équipements. En 2004, une liste de circuits à valoriser, inscrits au P.D.I.P.R., est examinée par la commission permanente. Sont concernés 21 Petites Randonnées (P.R.) pédestres, 2 parcours équestres et 6 circuits à vélo.

Dans le Nord, le dernier exemple de réalisation est celui de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée Fenain – Orchies en Voie Verte.

5.d.2.2 Le P.D.I.P.R. du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais a une conception un peu différente du P.D.I.P.R. dans le sens où les petites randonnées (P.R) ne sont pas intégrées au plan. Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a en charge la gestion et la mise en valeur de ces P.R. Ils sont présents sous forme de boucles de 5 à 20 kilomètres avec un point de départ bien défini.

Historiquement le P.D.I.P.R. est adopté par le Conseil Général du Pas-de-Calais le 19 novembre 1990. Ce plan concerne 1 700 kilomètres de tracé réparti en trois types d'itinéraires : les Grandes Randonnées (G.R.), les itinéraires de Liaison entre les espaces naturels sensibles (L) et les itinéraires Equestre (E).

Le 15 juin 1997, le Département adopte la Charte Départementale de Promenade et de Randonnée. Ce document regroupe tous les avantages et les modalités de mise en place d'itinéraires de promenade. Cette envolée en faveur de la sauvegarde et du développement de ces liens est retranscrite dans cette Charte. Toutes les caractéristiques techniques d'élaboration d'un itinéraire de randonnée sont réunies dans cette publication. En 2000, l'état du P.D.I.P.R. révèle que 4 tranches successives du projet initial ont été adoptées, c'est-à-dire 1 200 kilomètres de sentiers et chemins (70% du projet initial). De plus, les Grandes Randonnées de Pays sont intégrées au P.D.I.P.R.

Le Département du Pas-de-Calais axe également son P.D.I.P.R. dans une logique de développement local et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. Le volet environnement est l'une des dorsales du plan dans la mesure où il sensibilise à la protection et préservation des espaces naturels sensibles et encourage aux modes de déplacement dit « doux ».

5.d.3 Au plan infra-départemental et transfrontalier : le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et sa Charte

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (Est du Bassin minier). Il rassemble 60 communes associées ou adhérentes (dont 48 communes adhérentes) autour d'un projet territorial de développement durable ; or, un tiers de ces communes possède un passé et un patrimoine minier.

La Charte de 1998 mettait déjà en avant une thématique de « l'Arc minier en mutation ». Le Parc avait défini trois orientations principales :

- ✔ **Aménager et ouvrir les sites miniers au public** et contribuer à une reconversion économique par une mise en valeur du patrimoine minier.
- ✔ **Mobiliser la mémoire collective minière** en aidant la population à retrouver confiance dans son avenir, son territoire et son histoire industrielle.
- ✔ **Se positionner comme territoire d'expérimentation** en entreprenant en grandeur nature des solutions de reconversion et de requalification.

La nouvelle Charte - qui sera transfrontalière – sera validée en 2010 pour une période de 12 ans et marque une continuité avec ces orientations. Situés dans une aire métropolitaine et transfrontalière de plus de 3 millions d'habitants, les signataires de la Charte entendent profiter de l'outil "Parc" et de ses expériences acquises au fil de 40 ans d'existence, pour imaginer, tester, déployer de nouvelles politiques publiques répondant aux principaux enjeux. Le Parc, territoire toujours soucieux de négocier ses actions et associer sa population, contribue à l'émergence de dynamiques de développement soutenable dans l'espace régional fondées sur la valorisation des patrimoines et des ressources locales et répondant aux principaux besoins des habitants.

A travers la Charte, les signataires s'accordent à porter un projet de développement durable du territoire et à dessiner son avenir et celui de ses habitants à l'horizon 2022 en assignant **4 grandes vocations au territoire, à comprendre comme les "destinées" souhaitées par ses acteurs pour le territoire, finalités de la Charte :**

La Charte comporte :
> 4 vocations,
> 13 orientations stratégiques,
> 46 mesures (objectifs opérationnels).

> Vocation 1 : Terre de solidarités où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire
Les principales mesures visent à porter un coup d'arrêt aux effets négatifs de l'étalement urbain et à la consommation débridée d'espaces et à inventer dans ce territoire périurbain, une nouvelle manière d'occuper ou d'utiliser l'espace, plus parcimonieuse et respectueuse des identités locales et des espaces naturels et agricoles. Elles visent aussi à imaginer de nouvelles formes de vivre ensemble pour instaurer davantage de cohésion et de solidarité entre une diversité d'individus pour réduire les clivages sociaux. La réussite d'une telle ambition implique évidemment des partenariats et coopérations, en particulier avec l'extérieur du territoire pour mieux prendre en compte les interrelations et interdépendances, notamment avec l'espace régional et transfrontalier.

> Vocation 2 : Terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier… forgent le caractère et les identités du territoire

Si le territoire peut s'enorgueillir de ses nombreuses richesses naturelles et patrimoniales, ces dernières sont fragilisées en raison des pressions multiples. Connaître, faire prendre conscience, protéger, gérer, valoriser ces richesses patrimoniales... : les principales mesures de cette vocation visent à conforter et préserver les ressources biologiques et paysagères du territoire, biens précieux pour l'ensemble des habitants de la région. L'approche stratégique se veut systémique, seule façon par une gestion intégrée du territoire de préserver la ressource en eau, la biodiversité et la qualité de celui-ci à travers la trame écologique et paysagère.

> Vocation 3 : Terre d'un développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques
Les principales mesures visent à faire de ce territoire où il fait bon vivre, un territoire pour travailler et entreprendre. Pour maintenir de la vie dans les villages et les centres bourgs et faire émerger une économie locale équilibrée entre développement résidentiel et développement productif, il importe de muscler une économie rurale périurbaine en pariant sur les ressources locales en terme d'aménité, d'identité et de qualité, de proximité, de réseaux d'acteurs. Cette stratégie doit répondre aussi aux enjeux posés par le changement climatique et la raréfaction des ressources énergétiques. Ici, il s'agit de porter une ambition économique valorisant le local, la diversité, la qualité et les ressources locales comme facteurs de compétitivité du territoire en fortifiant le commerce et l'artisanat dans les villages, en développant une économie assise sur des produits et activités valorisant l'identité, les savoir-faire et les valeurs du territoire, en soutenant une agriculture périurbaine diversifiée exploitant des créneaux porteurs de valeur ajoutée (élevage, maraîchage, agriculture respectueuse des ressources naturelles et de l'environnement…).

> Vocation 4 : Terre de mobilisation où les individus s'investissent en faveur du territoire
Les principales mesures visent à susciter l'adhésion et la mobilisation des habitants et acteurs du territoire. Face aux enjeux du territoire et à des enjeux plus globaux (changement climatique, perte de biodiversité…), la mobilisation ne peut être que collective pour mettre en oeuvre ce projet de développement durable du territoire. Et dans ce Parc le plus densément peuplé de France, cet impératif se fait plus pressant encore. Cet engagement de chacun passe par le renforcement d'une démarche qui est de sensibiliser et faire connaître, aider à mieux comprendre, susciter l'envie et donner les moyens d'agir et de s'investir pour répondre aux enjeux complexes du territoire et d'ailleurs.

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, en valorisant les démarches transversales dans la gestion du territoire, dans ses dimensions humaine, culturelle, patrimoniale, environnementale, en remettant la culture minière au centre de son projet de territoire, est un acteur privilégié qui contribue à valoriser le Bassin minier en tant que **« Paysage Culturel Evolutif »**. Le territoire du Parc fait la démonstration de l'imbrication et de l'interactivité entre les éléments dits naturels et les traces industrielles, à travers l'histoire et dans le paysage.

Le projet de charte du P.N.R. Scarpe-Escaut est joint dans le CD n°1.

5.d.4 Au plan intercommunal

5.d.4.1 Les compétences et programmes des Communautés d'Agglomération et de Communes

Malgré leur création récente dans le Bassin minier (elle remonte à 7 ans, voire plus tardivement), les Communautés d'Agglomération et de Communes sont aujourd'hui devenues des acteurs privilégiés pour agir par rapport aux politiques d'aménagement du Bassin minier. Cette structuration est loin d'être neutre. Se dessine réellement aujourd'hui l'émergence d'un pouvoir fort qui, au regard du nombre de structures intercommunales, devra s'imposer comme une échelle majeure.

Au sein de la zone proposée à inscription, **plusieurs structures intercommunales** sont actuellement présentes :

- **Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole** dont le siège est à Valenciennes ;
- **Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)** dont le siège est à Wallers ;
- **Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)** dont le siège est à Douai-Dorignies ;
- **Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC)** dont le siège est à Hénin-Beaumont ;
- **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** (Communaupole de Lens-Liévin) dont le siège est à Lens ;
- **Communauté d'Agglomération de l'Artois (Artois Comm.)** dont le siège est à Béthune ;
- **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)** dont le siège est à Lewarde ;
- **Communauté de Communes de Noeux et Environs (CCNE)** dont le siège est à Noeux-les-Mines ;

La culture et le patrimoine, éléments majeurs de l'identité et de la spécificité locale, apparaissent comme des éléments indispensables dans la construction et la recomposition des territoires du Bassin minier. En tant que thématique, le patrimoine est une compétence administrative gérée de façon hétérogène par les différentes **Communautés d'Agglomération et de Communes** du territoire minier.

Sur le plan des compétences légales, il convient de remarquer que le patrimoine n'existe pas en tant que tel. Les E.P.C.I.[18] exercent tous de fait une compétence d'aménagement du patrimoine minier et non minier, mais celle-ci est souvent comprise dans une compétence plus large, au travers de la protection de l'environnement, de la culture, ou du développement touristique, qui le valorise comme un capital identitaire (tourisme et loisirs par exemple pour Artois Comm., Noeux et Environs, Communaupole de Lens-Liévin).

D'autres exercent une compétence technique sur le patrimoine au travers de la culture et/ou de la propriété de grands sites de la mémoire, qui deviennent des supports d'identification et de développement. Le siège de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut s'est installé sur le site minier de Wallers-Arenberg qu'elle a acquis. De la même manière, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin s'est engagée dans la rénovation et la conversion du site du 9/9bis à Oignies, qu'elle a également acquis. La Communaupole de Lens-Liévin est devenue propriétaire du site du 11/19 de Loos-en Gohelle et de la Maison syndicale de Lens.

Le plus souvent, les structures intercommunales viennent en appui aux communes pour leurs opérations d'aménagement, celles-ci portant entre autres sur les sites du patrimoine minier tels que les anciens carreaux de fosses (par exemple : Lens-Liévin). En ce qui concerne le patrimoine naturel, les intercommunalités sont toutes impliquées dans la mise en œuvre de la Trame Verte du Bassin minier (mise en œuvre de « boucles » de la Trame Verte tels le Chemin des Galibots dans le Douaisis et le Chemin des 3 cavaliers à Oignies-Dourges).

Si le travail de connaissance systématique du patrimoine autour de ces sites reste exceptionnel, les démarches d'animation ont tendance à s'amplifier (Route du Louvre, journées du patrimoine, circuits touristiques « diamant noir », « de la Mine au Louvre », Fête du Parc, Vivre les Villes, Festicommunes, formation de guides-conférenciers, circuit « aller-retour »).

Face à la variété des appellations, le tableau ci-après regroupe certaines compétences[19] sous une même désignation pour simplifier la lecture.

---

18 Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

19 - Aménagement non spécifique désigne les actions qui modifient la situation matérielle du patrimoine sans prendre spécifiquement en considération son caractère patrimonial.
- Recensement désigne le fait de mener en continu un travail de prise de connaissance des éléments du patrimoine, afin notamment de permettre aux acteurs publics d'orienter leurs réflexions de développement et d'aménagement. Il ne s'agit pas de la même mission que celle du Service Régional de l'Inventaire, qui mène un travail scientifique et systématique, selon une méthodologie précise. Ces travaux n'ont pas les mêmes fins et peuvent se nourrir mutuellement.
- Valorisation désigne les aménagements qui protègent, restaurent et accompagnent le patrimoine pour le mettre en valeur.
- Animation désigne la sensibilisation des publics aux éléments de patrimoine et la gestion valorisante de ces sites.

EPCI	Artois Comm	Noeux et Environs	Lens-Liévin	Hénin – Carvin	Douaisis	Cœur d'Ostrevent	Porte du Hainaut	Valenciennes Métropole
Compétences légales explicites ou incluses dans d'autres compétences et pouvant influer sur le patrimoine minier bâti ou paysager								
Aménagement de l'espace	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Développement économique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Infrastructures lourdes de transports (fluvial, ferroviaire)					Oui		Oui	Oui
Valorisation de l'environnement, du paysage et du cadre de vie	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Développement touristique	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
Equipements culturels et sportifs	Oui	Oui			Oui		Oui	Oui
Gestion de dépôts de matériaux inertes *			Oui					
Pratiques de fait pouvant porter sur le patrimoine								
Aménagement non spécifique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Recensement	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Valorisation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Animation	Oui	Oui					Oui	

* Cette compétence peut être implicitement incluse dans la valorisation des paysages pour les autres EPCI

Les Communautés d'Agglomération et de Communes sont ainsi amenées à devenir des interlocuteurs privilégiés pour les acteurs qui gèrent le patrimoine notamment industriel, à savoir les acteurs associatifs et muséographiques et les acteurs institutionnels. Transcendant les limites communales, cet échelon intercommunal est particulièrement apte à appréhender, dans le cadre d'une politique coordonnée de valorisation, les « espaces de travail et de vie » au fondement même de l'originalité patrimoniale du Bassin minier. Ce processus, en tout cas, voit un resserrement de plus en plus affirmé du patrimoine sur le local, principalement sur le plan politique : **le patrimoine, affaire d'Etat, puis de la Région, devient celle des structures intercommunales.**

La présence d'un **Parc Naturel Régional** dont le territoire recouvre l'Est du Bassin minier est importante car ses compétences englobent notamment la gestion et la valorisation du patrimoine naturel surtout, mais aussi du patrimoine bâti et culturel. D'autres acteurs possèdent également des ressources à valoriser pour la connaissance du patrimoine, comme les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).**

5.d.4.2 Le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin

Le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, labellisé depuis le 10 janvier 2008, est le premier dans la Région et l'un des plus importants de France par sa population. Fort de ses 36 communes et de ses 250 000 habitants, ce territoire offre un patrimoine aussi conséquent que varié : héritage minier, paysages contrastés, sites de mémoire de la Première Guerre mondiale, architecture et urbanisme de la Reconstruction, villages ruraux, traditions culturelles diverses façonnent son identité.

La labellisation de l'Agglomération de Lens-Liévin représente un enjeu important pour l'ensemble du Bassin minier. Des projets structurants et innovants telles l'implantation du futur Louvre à Lens, du pôle d'excellence sportif à Liévin et du pôle d'excellence du développement durable sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle traduisent la volonté d'une dynamique forte de développement du territoire sur les plans touristique, culturel et économique.

Le dispositif Pays d'Art et d'Histoire se concrétise par la signature d'une convention qui définit les objectifs précis adaptés au territoire et les orientations d'actions à mettre en œuvre par les différents acteurs du projet. Le Ministère de la Culture et de la Communication apporte notamment un soutien technique et financier via la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas de Calais.

Par son action, le Pays d'Art et d'Histoire confortera le maillage culturel local et contribuera à la mise en réseau des acteurs – culture, tourisme, éducation, urbanisme – favorisant l'émergence de projets raisonnés et équilibrés à l'échelle du territoire. La sensibilisation du jeune public à l'architecture et au patrimoine - 1/5e de la population a moins de 15 ans - constitue un axe important de la mise en œuvre de la convention. Le label permettra également d'approfondir la réflexion sur la gestion urbaine et la qualité du cadre de vie.

Ainsi la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage-t-elle à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine selon **4 axes** :

- La présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et la promotion de la qualité architecturale ;
- La sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- L'initiation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- L'accueil du public touristique, en lui offrant des moyens de découverte de qualité.

La Convention Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin est jointe dans le CD n°1.

5.d.4.3 Au plan communal : l'adaptation de la procédure « Z.P.P.A.U.P. »[20] au patrimoine minier

Afin d'accompagner les politiques locales de préservation du patrimoine minier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Nord-Pas de Calais a mené, en 2005, une évaluation des dispositifs de protection du patrimoine applicables ou projetés sur l'ensemble du Bassin minier. (Etude D.R.A.C. en 2008 sur le « développement d'un cadre méthodologique pour le montage de Z.P.P.A.U.P. dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. »).

La Z.P.P.A.U.P., présente à plusieurs endroits du Bassin minier, fait partie de ces dispositifs de préservation, de gestion et de mise en valeur des éléments patrimoniaux.

Grâce à cette étude, la D.R.A.C. cherche à développer et à adapter **l'outil « Z.P.P.A.U.P. »** pour prendre en compte les échelles intercommunales et développer des entrées thématiques pour lesquelles les prescriptions sont identiques et peuvent être applicables sur tout le territoire. Afin de faciliter la mise en œuvre des politiques locales de protection, mais aussi dans le souci d'une exigence de cohérence qui est propre à la démarche de candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial, l'étude propose la mise au point d'une **« charte d'utilisation »,** un **« tableau de bord »** permettant de faire de la Z.P.P.A.U.P. un dispositif véritablement adapté au contexte du Bassin minier.

5.e Plan de Gestion ou gestion du Bien

Le Plan de Gestion est un processus en soi. Son élaboration progressive s'est appuyée sur des acquis glanés lors de la phase de préfiguration de la candidature. Il a été construit étape par étape grâce à une « feuille de route » méthodologique commune : le **Schéma de développement patrimonial**, validé par l'ensemble des partenaires dès 2006. Ce Schéma répondait à une exigence de cohérence et de transversalité, nécessaire dans un contexte de foisonnement de projets et d'initiatives, suscités par l'élan de la candidature.

Dans le cadre du Schéma, le recensement de toutes les actions menées en faveur de l'héritage minier, la mise en chantier d'études, d'expertises, et d'inventaires multiples, la hiérarchisation progressive et concertée du patrimoine minier, a permis d'identifier progressivement la valeur patrimoniale constitutive du Bien. Cette valeur a été croisée avec les enjeux et contraintes en termes de protection, d'aménagement et de gestion, ce qui a permis de définir le périmètre du Bien proposé à l'inscription et l'arsenal d'outils réglementaires, juridiques, contractuels, financiers qui accompagneront sa gestion.

Les parties 5b et 5c du présent dossier avaient décrit les deux premiers piliers complémentaires du Plan de Gestion : **la réglementation**, garante de la protection du Bien et **la contractualisation**, preuve concrète de l'engagement des différents partenaires, à différentes échelles, à respecter et traduire les principes fondateurs de la Charte patrimoniale.

La partie 5e décrit, quant à elle, le dernier pilier, indissociable des deux premiers : **le programme d'actions**, qui permet d'identifier les pistes à poursuivre par les partenaires et les nouveaux chantiers d'excellence que la candidature doit ouvrir à court, moyen et long termes. La candidature joue en effet un rôle de levier pour interroger et mettre en perspective les politiques, programmes et crédits existants mais elle sert dès aujourd'hui de « tête chercheuse » pour inspirer les futures politiques et coopérations à venir au plan international, national, régional et local.

Le programme d'actions est détaillé dans le classeur 7b du présent dossier.

Ce programme d'actions comporte 11 chantiers transversaux. La mise en œuvre de ces pistes ne peut relever d'un seul acteur, ni d'un seul territoire. Ces 11 chantiers sont stratégiques car ils dessinent un premier cadre de la gestion globale du « Paysage Culturel » dans tous les domaines, afin que le Bien bénéficie d'une protection, d'un aménagement et d'un développement respectueux de son intégrité et de son authenticité, et d'une valorisation ambitieuse, à la hauteur de son exceptionnalité.

1. Développer et diffuser la connaissance
2. Préserver, aménager, gérer : renouveler les outils et adapter les modes de faire
3. Protéger et améliorer la qualité paysagère du Bien
4. Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue
5. Bâtir et mettre en œuvre des stratégies touristiques concertées pour valoriser le Bien
6. Favoriser la mise en projet culturel du patrimoine minier
7. Communiquer et promouvoir le territoire
8. Sensibiliser et mobiliser les habitants
9. Former les professionnels et développer l'ingénierie de projet
10. Faire du Louvre-Lens et du tramway des leviers d'aménagement et de développement
11. Développer les échanges à l'international : le projet « Mineurs du monde » (cf. partie 3)

Le programme d'actions se décline également par catégorie d'éléments ou de sites : ces grandes « familles » d'éléments bâtis et naturels forment la « dorsale » du Bien. Elles sont gérées en bonne part par de grands gestionnaires et propriétaires majoritairement publics, ce qui constitue un atout incontestable de la candidature. Le contenu de ces Plans de Gestions a déjà inspiré (ou va se formaliser dès 2010) un certain nombre d'accords-cadres avec ces propriétaires. Ces Plans de Gestion sont au nombre de 4 :

1. Plan de Gestion des grands carreaux de fosse
2. Plan de Gestion des terrils
3. Plan de Gestion des cavaliers
4. Plan de Gestion des cités minières

Soulignons le rôle-clef des Conseils Généraux et de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais en ce qui concerne la gestion des terrils et des cavaliers, des deux grands bailleurs du territoire Maisons et Cités et le Groupe SIA pour les cités minières, et celui du Conseil Régional et de 3 structures intercommunales du Bassin (Communautés d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Hénin-Carvin, Lens-Liévin) en ce qui concerne les grands carreaux de fosse, « sites de la mémoire ». Ces maîtrises d'ouvrage s'appuient bien évidemment sur de larges partenariats financiers détaillés dans la partie 5f.

Enfin, le programme d'actions doit se décliner territorialement.

Cette approche territoriale est indissociable de la gestion du « Paysage Culturel » du Bassin minier. Le programme d'actions transversal et le Plan de Gestion par catégories de sites et d'éléments doivent trouver une traduction dans les documents de planification urbaine et les politiques et initiatives portées par les collectivités, concernées par le périmètre du Bien proposé pour inscription.

Les accords-cadres, sont déjà ou seront signés avec les 8 structures intercommunales du Bassin, et seront le reflet de cette nécessaire gestion territorialisée. La phase de préparation de leur contenu, menée conjointement par la Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni, a permis un premier débat sur les enjeux de gestion du périmètre du Bien proposé pour inscription et de la zone-tampon qui les concernent à leur échelle intercommunale, ce qui constitue une première étape. C'est l'amorce de véritables plans de gestion à l'échelon local, intégrant les enjeux des grands gestionnaires ainsi que les protections nationales et régionales existantes ou à venir, et ce, dès 2010.

La mise en œuvre du Plan de Gestion dans sa complexité transcende les limites de compétence géographique ou matérielle des institutions présentes sur le territoire et nécessite une concertation entre de très nombreux partenaires. Afin de garantir la pérennité de la démarche et l'intégrité du Bien à l'avenir, le Plan de Gestion se conclut par la description du dispositif institutionnel et technique qui est proposé pour gérer le label Bassin minier – Patrimoine mondial UNESCO, une fois obtenu. En résumé, ce dispositif se compose :

- **d'une instance politique : la « Conférence des Territoires du Bassin minier »**, co-présidée par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région. Cet organe de coordination et d'orientation sera un lieu d'échanges privilégié, regroupant l'ensemble des acteurs et des partenaires du Bassin minier. Elle veillera collectivement au respect des principes fondateurs de la Charte patrimoniale, nourrira un dialogue entre les territoires, débattra du programme annuel de la Mission Bassin Minier et formulera des propositions,

- **d'un dispositif opérationnel, avec la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais**, structure d'ingénierie, proposée pour la future gestion du label Patrimoine mondial. Dès la création de la Mission en 2000, la valorisation du patrimoine minier et la Trame Verte du Bassin minier ont fait partie de ses chantiers fondateurs. Outil technique au service du projet de candidature dès 2003, la Mission Bassin Minier a été mandatée en 2006 pour élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Développement Patrimonial qui a servi à bâtir le Plan de Gestion dans le dossier de candidature. Une grande part des acteurs impliqués dans le Plan de Gestion de la candidature est rassemblée dans son Conseil d'Administration : l'Etat (S.G.A.R.[20], DREAL[21], D.R.A.C.[22]), le Conseil Régional, les deux Conseils Généraux, l'Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais, les 7 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin. Enfin, la Mission Bassin Minier a été mandatée en 2008 pour mener les négociations et porter la contractualisation dans le cadre du Plan de Gestion proposé dans le dossier de candidature.

Organisation collective au service de la gestion du label

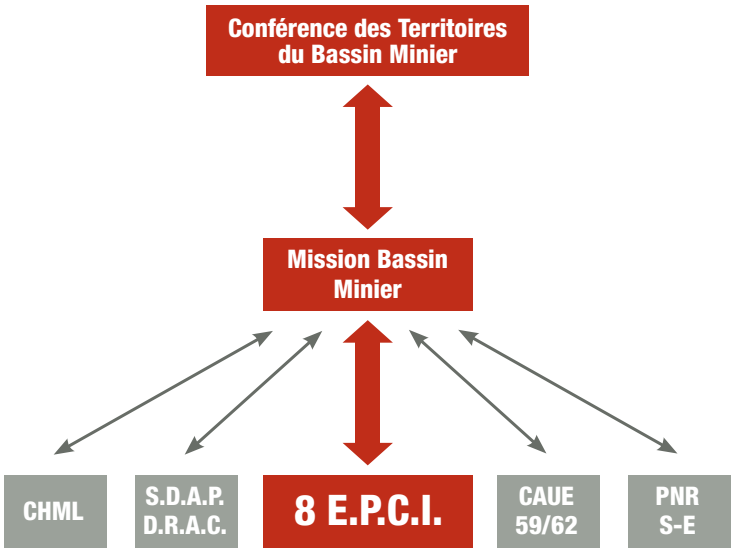

Légende du schéma :
CHML : Centre Historique Minier à Lewarde
S.D.A.P./D.R.A.C. : Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine/Direction Régionale des Affaires Culturelles
E.P.C.I. : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
P.N.R. S-E : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

20 Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.
21 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
22 Direction Régionale des Affaires Culturelles.

5.f Sources et niveaux de financement

L'analyse qui suit de l'ingénierie financière en faveur de l'héritage minier ne peut être que partielle car cette question est complexe et nécessite un **audit comptable et financier** afin d'évaluer les politiques actuelles, développées par l'ensemble des partenaires, dans l'objectif de protéger et gérer le Bien. Et ceci à toutes les échelles : européenne, nationale, régionale, départementale, intercommunale et communale.

En outre, c'est la combinaison de dispositifs spécifiques de reconversion et de plusieurs Contrats de Plan Etat/Région/Europe/Départements qui permet de mesurer l'exacte réalité des sources de financements disponibles pour le patrimoine du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Aucun bilan exhaustif n'existe sur le coût global de l'Après-Mines dans le Nord-Pas de Calais. La Cour des Comptes[23] estime que de 1990 à 2008, les coûts de remise en état ont été **pour Charbonnages de France (CdF) uniquement de 1 033,6 millions d'euros (M€) dont 291,9 M€** qui ont été dépensés pour le Bassin Nord-Pas de Calais d'après la comptabilité détaillée de CdF (incluant les dépenses de personnels, mais uniquement pour les sites récemment arrêtés et pour les seuls travaux de remise en état, réalisés ces 18 ans), soit moins qu'en Lorraine (335,3 M€) et que dans le Midi (406,4 M€). Les frais de surveillance et opérations de maintenance pour les décennies à venir, ont été évalués à 10 M€/an par le B.R.G.M.[24]

La volonté de l'État de prendre en compte ces contraintes sociales et industrielles explique les conditions de durée et de coût des mesures prises pour mettre fin à cette activité dans des conditions socialement acceptables. Pour ne pas recourir à des licenciements et fonder les départs exclusivement sur le volontariat jusqu'en 2005, des mesures d'âge, exceptionnelles dans leur contenu et leur durée, ont été mises en oeuvre. Ces mesures ont coûté **3,9 milliards d'euros (Md€)** et ont conduit à rémunérer des salariés mis en situation d'inactivité, pour certains, la quarantaine à peine dépassée.

Globalement, le coût de l'Après-Mines, hors coûts récurrents de prévention et maintenance des sites, peut être évalué à 5 Md€, dont 1 Md€ en charges futures.

Or, ces coûts ne prennent pas en compte les aides et subventions considérables, allouées par l'Etat, le Conseil Régional, les Départements et l'Europe. A partir de données éparses, deux clefs de lecture intéressantes ressortent de l'analyse « historique » des sources de financement. Les crédits se ventilent essentiellement autour de deux axes :

- **la poursuite et l'achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière**
  De 1972 à 1995, ce sont près de **0,304 Md€** de crédits « GIRZOM »[25] qui ont été investis pour mettre aux normes les voiries et réseaux divers des cités minières. Cette politique se poursuit toujours aujourd'hui. **135 M€** ont été investis de 1989 à 2004 pour la requalification des friches industrielles (bilan de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais qui n'inclut pas les travaux de requalification, menés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités).

- **le soutien aux projets d'aménagement et de développement des territoires**
  Sur le plan financier, un **audit partiel**[26] des crédits du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 CPER (incluant le volet de l'Après-Mines), fléchés sur les territoires du Bassin minier mobilisés, fait apparaître un montant de **1 622,97 millions d'€**. L'audit reprenait les crédits centrés sur le développement économique et le cadre de vie sans intégrer les politiques sociales, culturelles, de santé, les crédits Fonds Social Européen …

Les programmes européens ont apporté une importante contribution au développement des territoires du Bassin minier : 43% des montants investis dans le cadre des programmes Objectif I et II (soit 1 478 millions d'€) sont allés aux territoires de l'ancien Bassin minier, qui représentent 35 % de la population éligible aux programmes européens et 30 % de la population régionale. De 1994 à 1999, le Bassin minier avait également reçu des fonds attribués par l'Union Européenne dans le cadre du programme d'action communautaire « RECHAR II » dans le but de faciliter la reconversion des zones les plus touchées par le déclin de l'Industrie du charbon.

Parallèlement, pendant cette période, il est à noter que certains outils de développement économique, spécifiques au Bassin minier, sont en voie d'extinction ou de normalisation. Le Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier (FIBM) qui a consacré **128,52 M€** au Bassin de 1984 à 1993, avant de décroître sensiblement à partir de 1993 puis de s'éteindre en 2006, en est une première illustration. L'évolution du statut de la FINORPA en est un second exemple : **24,85 M€** ont

23 Rapport annuel 2009 de la Cour des comptes, France.
24 Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.).
25 Cf. partie 4.
26 DRE Nord-Pas de Calais : SPIRE (mars 2006) *Evaluation des politiques de l'Etat pour la reconversion et l'attractivité des territoires de l'ancien Bassin Minier entre 2000 et 2006.*

investis par la FINORPA de 1983 à 1992 spécifiquement sur le Bassin minier. Depuis 1993, la zone d'éligibilité des actions de la FINORPA a été étendue du seul Bassin minier à l'ensemble de la Région. La part des subventions publiques à destination de FINORPA est en nette diminution.

DISPOSITIFS	MONTANTS EN M€	PART
spécifiques		
FIBM	12,53 (2000-2004)	0,77 %
FINORPA	35,69 (2000-2004)	2,20 %
GIRZOM	105 (2000-2005)	6,47 %
Programmes régionaux		
CPER – volet Après-Mines (hors GIRZOM déjà compté)	37	2,28 %
CPER – dotations générales – objectifs 62, 57, 5, 6, 8, 43	221	13,62 %
Europe : DOCUP Objectif 1 & 2 (développement économique et cadre de vie)	**1044,00** (2000-2005)	**64,33 %**
Autres instruments		
EPINORPA/Agence Nationale de l'Habitat	90 (2002-2006)	5,55 %
Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais	77,15	4,79 %
TOTAL GENERAL	**1 622,97 M €**	**100 %**

En 2009, s'il est possible d'identifier les dispositifs, programmes et mesures fléchés sur les territoires du Bassin minier, il est plus difficile d'évaluer les dispositifs régionaux et nationaux qui ont un impact sur l'héritage minier, sans y être spécifiquement dédiés (crédits dits de « droit commun » : rénovation urbaine, développement touristique, culture, fonctionnement des multiples structures d'ingénierie et d'animation du territoire existantes).

5.f.1 Les mesures du Contrat de Projet 2007-2013 et du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 Objectif Compétitivité Régionale et Emploi

5.f.1.1 Poursuite et achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière

Achever la rénovation des cités minières et la requalification des friches industrielles et des espaces dégradés reste un objectif affirmé par le Conseil Régional, l'Etat, les Départements et l'Union Européenne.

Contrat de Projets Etat/Région – C.P.E.R. 2007-2013
86 M€ sont prévus (C.P.E.R. Grand Projet 13 *la régénération foncière, urbaine, environnementale des anciens bassins industriels*) **pour solder définitivement le programme GIRZOM (rénovation des voiries et réseaux divers)** mis en place par l'Etat en 1972, au titre de la solidarité nationale. Le Conseil Régional abonde le programme GIRZOM à hauteur de 14 M€.

12 M€ (C.P.E.R. Grand Projet 13 la régénération foncière, urbaine, environnementale des anciens bassins industriels) sont prévus dans le cadre d'une politique renouvelée du traitement des friches industrielles.
- L'accompagnement du traitement des friches en tissu urbain dense
- La mise en valeur de l'héritage minier dans le cadre de la démarche « Bassin Minier Uni »
- L'accompagnement du traitement et du recyclage des friches et des espaces dégradé

Dans la convention additionnelle des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Département du Nord s'engage à hauteur de 4 700 000 €, crédits affectés à la rénovation des voiries et réseaux divers des cités minières. Le Département du Pas-de-Calais s'engage à hauteur de 9 300 000 €.

axe 4 du Programme Opérationnel (P.O.) FEDER, sous-axe 1
Cet axe vise à résorber les disparités entre les territoires et à améliorer l'image encore négative de la région : dans le cadre de l'Objectif Compétitivité régionale et emploi, le P.O. FEDER l'axe 4 du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, intitulé « volet territorial », que finance l'Union Européenne à hauteur de 92 054 854 € (hors du projet du Louvre-Lens).
Le sous-axe 1 « cohésion sociale » est doté d'environ 50 Millions d'€.
La priorité 4 consacre 20 Millions d'€ au traitement des anciens espaces industriels et miniers désaffectés.

La prise en compte de la **prévention et la gestion des risques naturels, technologiques et miniers** reste également une priorité :

dans le cadre du S.R.A.D.T.[27] : Enjeu V.1 du S.R.A.D.T. : Gérer autrement l'espace et les ressources Gérer autrement les risques.

dans le CPER 2007-2013. Le Grand Projet 10 Plan climat régional et qualité environnementale intègre la gestion des risques naturels, technologiques et miniers. Il est globalement doté de 22,950 Millions €.

et l'axe 2, priorité 5 « Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques » du P.O. FEDER Environnement, pratiques durables et prévention des risques. L'axe 2 est globalement doté de 148 Millions €.

5.f.1.2 Soutien aux projets d'aménagement et de développement des territoires

Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013
Le Conseil Régional marque son soutien aux dynamiques territoriales du Bassin minier particulièrement dans le cadre du **Fonds Territorial du Bassin Minier (FBM)** qu'il finance à hauteur de 50 millions d'€. Ce fonds s'inscrit dans le Grand Projet n°13 du Contrat de Projets, *(« la régénération foncière, urbaine et environnementale des anciens bassins industriels »)*.

Le FBM devra être coordonné avec le **volet territorial propre à l'Etat**, inscrit dans le **Grand Projet n°17** *« projets d'initiative territoriale »* du CPER et financé par l'Etat à hauteur de 55,646 millions d'€. Le volet territorial de l'Etat est centré sur un nombre restreint de thématiques.

axe 4 du Programme Opérationnel FEDER, « volet territorial », sous-axe 2 priorité 5
Le sous-axe 2 « Excellence régionale » doté d'environ 66 Millions d'€. **La priorité 5** consacre **41 Millions d'€** à l'accompagnement de quelques projets visant à l'excellence territoriale.
Les moyens sont concentrés sur un certain nombre de projets-phares, portant notamment des sites urbanisés en reconversion, exemplaires par les modalités de traitement des séquelles du passé, le changement de destination, **la valorisation du patrimoine.**

Axe 2 - priorité 3 *« favoriser l'excellence environnementale dans les actions des entreprises »*, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Espace Ressource Eco-matériaux et de la plateforme d'analyse de cycle de vie du 11/19 par exemple.

5.f.1.3 L'implantation du Louvre-Lens

Le projet du Louvre-Lens a été individualisé au sein du Contrat de Projets Etat/Région, ce qui s'explique par la nature et l'ampleur de l'équipement.

- Contrat de Projets Etat/Région - Grand Projet 5 L'implantation du Louvre-Lens Etat 12,750 M€ // Région 78,750 M€
- Contrat de Projets Etat/Région – Grand Projet 16 – opération 64-2 « opérations de mise en oeuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique du territoire pour accompagner le Louvre-Lens » (11/19)
- Programme Opérationnel FEDER : objectif compétitivité et emploi axe 4 volet territorial ; sous-axe 2 Excellence Territoriale ; priorité 6 Grand projet d'infrastructure – Implantation du musée du Louvre-Lens 25 - 30 M€

Le projet structurant du Louvre-Lens est également soutenu par le Conseil Général du Pas-de-Calais à hauteur de 16,2 M€.

27 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.

5.f.2 Le volet « territorial » de l'action des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais

Pour la période 2007-2013, le Conseil Général du Pas-de-Calais s'est engagé dans une contractualisation propre avec les structures intercommunales en parallèle des processus existants. Cette relation contractuelle s'inscrit dans l'organisation de la compétence « aménagement du territoire » du Conseil Général et a l'ambition d'améliorer la visibilité de la conduite de ses politiques vis-à-vis des territoires de projet. Le Conseil Général a décidé de créer un Fonds de Soutien au Développement des Territoires, doté d'un concours de **155 M€** pour la période 2008-2013, dont 120 M€ consacrés à sa politique de contractualisation.

Le Conseil Général du Nord n'a pas souhaité pour l'instant engager une contractualisation spécifique avec les territoires. Les fonds d'intervention (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, Fonds Départemental de Solidarité Territoriale) et les **politiques thématiques** en direction des territoires urbains et ruraux permettent au Département d'assurer un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. La solidarité départementale en direction des communes de moins de 5 000 habitants confrontées à des difficultés financières ou sociales s'exprime dans le cadre du **F.D.S.T.** (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale). Le **F.D.A.N.** (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) est dédié au financement des projets structurants (volet Grands Projets) et à celui des projets communaux (volet Aménagement Local) s'inscrivant dans les priorités définies par le Conseil Général : amélioration du cadre de vie, environnement, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, bâtiments HQE. **Le F.D.A.N. et ces politiques thématiques sont dotés de 35 M€.**

5.f.3 L'importance des leviers fiscaux

5.f.3.1 La Taxe Spéciale d'Equipement de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.)

Elle s'articule autour des 3 axes prioritaires de la stratégie de l'E.P.F. pour 2007-2013 :
- l'axe du renouvellement urbain (le foncier de la mixité sociale et urbaine)
- la mutation des fonciers industriels et les grands projets économiques,
- le foncier de la Trame Verte (les liaisons foncières écologiques) qui a permis principalement l'acquisition des terrils de Charbonnages de France.

Le montant annuel de cette taxe s'élève à 32 Millions d'€.

5.f.3.2 La Taxe Départementale « Espaces Naturels Sensibles »

Elle permet aux Départements de procéder à des acquisitions foncières d'espaces naturels remarquables : **depuis 2003, plus de 1 000 hectares de terrils ont déjà été acquis par les Départements**. Il s'agit par le biais d'acquisition (à l'amiable ou via l'usage du droit de préemption) ou de convention de gestion de protéger, gérer et de développer des habitats remarquables et des espèces rares. Les Départements sont gestionnaires de 4 Réserves Naturelles Nationales.

Dans de très nombreux cas, les espaces acquis par les Départements sont aménagés en vue de leur ouverture au public. Ils font l'objet de programmes d'animations en vue du grand public, des scolaires ou de personnes en difficulté (sociale, handicap physique ou déficience mentale). Un certain nombre de ces sites ont été équipés de panneaux pédagogiques ou interprétatifs.

Les montants de cette taxe sont évalués pour 2009 :
- pour le Conseil Général du Nord, à **7 millions d'€**,
- pour le Conseil Général du Pas-de-Calais, à **6 Millions d'€ (chiffre 2007)**

L'ampleur du bien et la multiplicité des politiques et des initiatives nécessiteront un effort collectif, technique et politique, afin de mettre à plat les politiques existantes, de bâtir un diagnostic partagé et de préparer les politiques à venir, sous la forme d'une **table ronde financière**.

5.f.4 Les autres dispositifs

La période contractuelle 2007-2013 offre d'autres ressources financières. La coopération territoriale européenne (Objectif 3), qui relevait auparavant du programme d'initiative communautaire « INTERREG », fait désormais l'objet d'un objectif à part entière de la politique de cohésion, ce qui marque la reconnaissance de son importance par l'Union Européenne. Plusieurs projets « INTERREG IV » mettant en scène le patrimoine minier du Nord-Pas de Calais ont déjà vu le jour à l'image du programme RECORE porté par ACOM sur les politiques de développement dans les Bassins miniers d'Europe, incluant la thématique de la valorisation du patrimoine minier. Ou encore le projet franco-wallon « Itinéraire de la Culture Industrielle », porté en région par la Mission Bassin Minier, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et le Musée d'Histoire Naturelle de Lille. Les 7,75 milliards d'€ (soit 2,5 % du budget total - 308 milliards d'€ - consacré à cet objectif 3) se répartissent de la manière suivante: 5,57 milliards d'€ pour la coopération transfrontalière, 1,58 milliard d'€ pour la coopération transnationale et 392 millions d'€ pour la coopération interrégionale.

Les autres dispositifs peuvent également impliquer une amplification du partenariat avec les investisseurs privés (mécénat culturel incluant des mesures fiscales). La **Fondation du Patrimoine**, dont la cible est le patrimoine menacé, non protégé au titre des Monuments Historiques est un partenaire à solliciter. Le label de la Fondation du patrimoine permet l'obtention d'avantages fiscaux sous certaines conditions, pour les propriétaires réalisant des travaux de sauvegarde et de restauration. Le propriétaire peut déduire de son revenu global imposable :

- 50% du montant apporté par le propriétaire après déduction des subventions perçues (entre 1 et 20% du montant)
- 100%, (quand les subventions reçues s'élèvent à au moins 20% du montant total)

La Fondation peut également être le support des souscriptions organisées par les communes et associations. En cas de mobilisation populaire pour un montant minimum de 5% du coût des travaux, la Fondation du Patrimoine peut apporter une prime complémentaire sur ses ressources propres.

5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en technique de conservation et de gestion

5.g.1 L'Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles (I.F.R.E.S.I.)

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat/ Région (1994-2000), l'I.F.R.E.S.I. avait mené les recherches anthropologiques du Bassin minier (évoquées en partie 4). Aujourd'hui, la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) regroupe les deux structures de recherche de l'I.F.R.E.S.I., et de la Maison des Sciences de l'Homme de Lille. La MESHS est une unité de service et de recherche (USR 3185) placée sous la tutelle du CNRS et des différents établissements d'enseignement supérieur des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Cette fédération a pour mission, en collaboration étroite avec les laboratoires partenaires de développer des projets de recherche innovants, interdisciplinaires et internationaux dans le domaine des SHS.

Les travaux de recherche se développent dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire mobilisant économistes, sociologues, géographes, historiens, gestionnaires, spécialistes de droit public et de sciences politiques. Elle autorise une approche globale des questions liées à la transformation des activités économiques et la dynamique des villes et des territoires.

5.g.2 Les formations existantes

5.g.2.1 Les pôles universitaires de la région Nord-Pas de Calais (Lille, Artois, Valenciennes, Littoral)

Les pôles universitaires comportent divers cursus dont les thématiques dominantes correspondent visiblement aux préoccupations exprimées dans les domaines du tourisme, de l'histoire, de l'art, du patrimoine, des langues, ainsi qu'en des matières plus technologiques.

Quelques exemples en témoignent :

✔ Université d'Artois :
- master professionnel environnement et patrimoine industriel
- master professionnel mise en valeur du patrimoine
- master Lettres, Arts et Langues.

• Béthune : Arts du spectacle (Unité de Formation et de Recherche Lettres et Arts).

• Université du Littoral à Boulogne : Licence professionnelle de guide-interprète national

• Sur un plan plus technologique : un Master 2 « Instrumentation au service de l'art ».

• Préparation au concours d'admission à l'Institut National du Patrimoine (métier de conservateur) par l'université de Lille III

✔ Lille III :
- UFR Info com : Master Communication et développement des territoires : ce parcours vise à maîtriser les problématiques relatives au développement des territoires et à approfondir les compétences en communication déterminantes pour l'élaboration et la conduite de projets (coordination, animation, négociations, partenariats),
- UFR arts et culture : Master Développement culturel des territoires : patrimoine (genèse, interprétation, événement). Développement culturel et politiques culturelles, structures de proximité, diagnostic partagé,
- Sciences humaines et sociales : Masters Gestion des sites patrimoniaux et Archivistique et monde du travail,

✔ Lille I :
- Licence professionnelle « Développement et protection du patrimoine »
Son objectif est de donner une qualification d'animateur du patrimoine et la maîtrise des concepts des méthodologies et des outils de la patrimonialisation durable. La formation est orientée autour de problématiques très actuelles : la redécouverte par la population de ses racines et la recherche d'un tourisme plus identitaire,

- Master Urbanisme « ville et projets » vise à donner une qualification d'aménageur-urbaniste qui fait l'objet d'un partenariat avec l'école d'architecture de Lille. La formation touche les problématiques liées à l'évolution actuelle des métiers de l'urbanisme,

- Master « Tourisme, loisirs et sports » vise à offrir une qualification d'aménageur et de « développeur » touristique. Le Master vise à maîtriser les concepts, les méthodologies et les outils (réglementations juridiques, Système d'Information Géographique, logiciels de traitement de données) de l'aménagement et du développement touristique durable. Ceci inclut la prise en compte des politiques patrimoniales, culturelles, de loisirs et du sport.

La formation continue des universités mérite une mention particulière en raison du champ couvert et de la bonne adéquation par rapport aux problématiques évoquées. Ainsi, le **SEPIA[28] (pour l'Université de l'Artois)** a développé des compétences d'intervention pour les langues, y compris le néerlandais, pour l'accueil, le tourisme et la gestion du tourisme, la valorisation du patrimoine. Notons que son public est essentiellement composé de demandeurs d'emploi et comporte 70% de jeunes de moins de 26 ans.

28 Service d'Education Permanente Interpôles Artois.

5.g.2.2 L'enseignement secondaire et professionnel

L'enseignement secondaire et professionnel comporte des formations aux métiers du tourisme et hôtellerie (Brevet de Technicien Supérieur - BTS/ lycées, écoles hôtelières et restauration) assez bien réparties sur le territoire régional.
Le Schéma Régional des Formations note dans son état des lieux que « l'insertion professionnelle dans l'hôtellerie restauration se fait actuellement au niveau V, alors que certains métiers requièrent des compétences complémentaires, comme par exemple le service en salle », ajoutant « Le tourisme quant à lui, semble exiger des compétences relevant du niveau IV et du niveau supérieur ».

✔ **Les métiers de l'hôtellerie – restauration :**
Une offre complète à l'échelle régionale ; pour le bassin de Lens-Liévin, il dispose de centres de référence proches.

> Lycée Henri Senez à Hénin-Beaumont (cursus très apprécié sur la haute gastronomie, en formation initiale de type BAC PRO (baccalauréat professionnel) + BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Arts culinaires et en formation continue)

> Lycée Marguerite Yourcenar à Beuvry (Centre de Formation d'Apprentis - CFA, lycée hôtelier, BTS Mercatique Gestion hôtelière)

> Lycée Hôtelier privé à Orchies (Douaisis), qui prépare des Bacs pro Restauration.

> Lycée Professionnel François Rabelais à Douai : métiers de la restauration et hôtellerie européenne

> Lycée Professionnel Alain Savary d'Arras : formation d'agent polyvalent de la restauration.

> Lycée Professionnel Michel SERVET à Lille prépare aux métiers de la restauration et au service en salle

Plus éloignés : Calais : Lycée privé Saint-Pierre (BTS hôtellerie et restauration) // Le Touquet : Lycée Hôtelier // Saint-Martin de Boulogne //Aulnoye Aymeries : Lycée Sainte Jeanne d'Arc (2 BTS).

✔ **Les métiers du tourisme :**
Les formations initiales paraissent plus concentrées et le bassin d'emploi est peu doté.

> Lycée Gaston Berger à Lille (BTS « Animation et gestion touristique locale »).
L'objectif est de former des animateurs du tourisme du territoire capable d'élaborer des projets touristiques, d'organiser des événements et des manifestations, d'animer et de promouvoir le territoire touristique et d'accueillir les visiteurs et les touristes.

> Ecole supérieure d'hôtellerie et de tourisme (BTS) à Tourcoing

> Lycée Voltaire à Wingles : BTS tourisme

> Lycée Sophie Berthelot à Calais (BTS Ventes et productions touristiques).

> Le métier d'accompagnateur tourisme (selon l'Agence Nationale pour l'Emploi) :
« Bien qu'une formation touristique et artistique soit appréciée, l'emploi/métier est accessible sans aucun diplôme particulier, sauf dans le cas du guide-interprète et du conférencier où une formation spécifique de niveaux IV, III ou II (Bac à Bac+4) dans les domaines du tourisme, de l'art, de l'archéologie (Ecole du Louvre) est obligatoire. Selon les cas, l'accès à la profession de guide-interprète et de conférencier s'effectue par examen national ou sur agrément du ministère du Tourisme après examen oral. La pratique courante (lue, écrite, parlée) d'une ou plusieurs langues est indispensable. Les guides-interprètes doivent être en possession d'une carte professionnelle. »

5. g.2.3. Les autres formations

✔ **Les Centres de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)**
Ils jouent un rôle important dans l'offre de formation avec la présence de ses 25 sites dans la Région et plus de 11 000 stagiaires formés chaque année. (LIEVIN : métiers du BTP - Bâtiments et Travaux Publics, BETHUNE, métiers du BTP également, DOUAI, ARRAS, BRUAY …) ; des formations également dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Rappelons que l'AFPA organise des sessions de formation « sur mesure » qui peuvent se dérouler à l'extérieur des centres permanents.

✔ **Les formations des GRETA[29] (formation continue) :**
Les GRETA sont l'organisme de Formation Continue de l'Education Nationale. Les 13 GRETA de la Région Nord-Pas de Calais couvrent un large champ, regroupant les établissements scolaires des seconds degrés de l'Académie ; Ils interviennent, de la préparation aux diplômes nationaux (du Certificat d'Aptitude Professionnelle au Brevet de Technicien Supérieur) à la mise en place de modules courts qualifiants. Ils proposent des formations dans les domaines du tertiaire, de l'industrie, du bâtiment, des langues, de l'hôtellerie restauration, du sanitaire et social ainsi que des remises à niveau ou de la lutte contre l'illettrisme.

✔ **Les formations organisées par les Chambres Consulaires et les professions :**
L'offre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Lens (actions emploi-formation) est largement polyvalente.
Les projets de la Chambre de Métiers du Pas-de-Calais – relayés par ses deux antennes, à Arras et Béthune - (un nouveau Centre de Formation d'Apprentis : métiers de la sécurité, métiers de l'accueil et de la surveillance, maintenance des réseaux informatiques, métiers d'art) vont renforcer le potentiel pour des métiers très proches.
L'AFPI[30] Artois Douaisis, à Hénin-Beaumont, intervient dans le domaine des langues étrangères et sur les métiers du BTP (Bâtiments et travaux Publics).

✔ **L'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères :**
Citons pour les langues, des modules d'anglais professionnel au GRETA de Béthune, ou de remise à niveau en anglais et en allemand pour le GRETA de la Gohelle. Le GRETA de la Gohelle et l'INSTEP[31] sont également équipés de laboratoires.

5.g.3 Guides conférenciers et guides de territoire

La professionnalisation des acteurs de la valorisation touristique et de la médiation culturelle patrimoniale se développe sur l'ensemble du Bassin minier avec un objectif de mutualisation des ressources et des compétences. Ainsi, les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut se sont engagées avec la D.R.A.C.[32] dans la mise en place d'une **formation d'une équipe de guides pouvant intervenir sur les deux territoires et garantissant une même exigence de qualité des prestations.** Tous les samedis, pendant deux ans, une vingtaine d'élèves (novices ou guides en fonction souhaitant élargir leur domaine de compétences) ont suivi cette formation (près de 144 heures de cours au total) ; la première promotion a donc été diplômée en juin 2005, afin d'être opérationnelle pour la saison estivale.

En 2007, les offices de tourisme intercommunaux de Lens-Liévin et de Béthune-Bruay ont coopéré avec la D.R.A.C. et la Mission Bassin Minier pour former leur première promotion de **8 guides intervenant également sur les deux territoires** et recrutés à l'issue d'une formation de 4 mois. Ces visites abordent des thématiques comme le patrimoine minier, les sites de mémoire, l'approche architecturale et urbanistique des communes du territoire. Ces visites sont programmées toute l'année les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Dans le cadre du **label « Pays d'Art et d'Histoire »** de la Communaupole de Lens-Liévin, la professionnalisation des guides est un des axes importants de la convention qui stipule que les activités de médiation et de guidage ne peuvent être confiées qu'à des **guides-conférenciers** agréés par le Ministère de la Culture. L'Animatrice de l'architecture et du patrimoine et son adjoint travaillent aujourd'hui avec trois guides-conférenciers agréés en juin 2008. De nouveaux agréments sont prévus courant 2010, à l'issue d'une prochaine formation.

29 Groupement d'établissements publics d'enseignement. Il fédère les ressources de ces établissements, les enseignants et aussi les équipements. Un Greta organise des actions de formation continue pour adultes.
30 Centre de formation par apprentissage spécialisé dans les métiers de l'industrie.
31 Groupe implanté dans 3 régions françaises dont le Nord-Pas de Calais intervenant dans le champ de la formation professionnelle et de l'accompagnement.
32 Direction Régionale des Affaires Culturelles.

5.h Aménagement pour les visiteurs et statistiques les concernant

5.h.1 Le potentiel d'un vaste bassin de population

En plein cœur du triangle Londres, Bruxelles, Paris, la Région Nord-Pas de Calais et le Bassin minier bénéficient d'une vaste zone de chalandise et d'axes de communication de qualité.

En effet, dans un rayon de 250 kilomètres, le bassin de population est constitué de 45 millions de personnes, autant de clientèles touristiques potentielles, qui se rajoutent aux 4 millions d'habitants de la Région. Au niveau des infrastructures de transport, le trafic transmanche composé des ferries, de l'Eurotunnel et de l'Eurostar permet de relier la Région au Royaume-Uni en peu de temps. D'autre part, la Région bénéficie du réseau TGV (Train à Grande Vitesse) qui relie Lille, mais aussi certaines communes du Bassin minier à Paris, Londres et Bruxelles et des liaisons routières excellentes avec l'Ile de France et la Belgique. Le réseau ferré régional est également très développé.

5.h.2 Les caractéristiques de la clientèle touristique

Concernant la clientèle touristique dans le Bassin minier, elle se caractérise par le poids important de la clientèle régionale et un excursionnisme majoritaire sur ce territoire. Au plan régional, les arrondissements cumulés du Bassin minier représentent 30 à 40% des excursions en région, après le littoral et la métropole lilloise. Ainsi, selon l'étude BVA[33] de 2002, sur un échantillon de 1 002 habitants de la région interrogés, 100% des personnes se rendant dans l'arrondissement de Lens déclarent y faire de la randonnée ; 33 % déclarent s'y rendre pour des événements sportifs et 87.5% pour fréquenter des parcs à thèmes. Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut totalise 2 millions de visiteurs par an sur son territoire.

Mais la situation n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire du Bassin minier. D'un côté, les arrondissements de Béthune et de Lens connaissent une bonne fréquentation (426 000 visiteurs dans la Communauté d'Agglomération Artois Comm. en 2001) et se positionnent bien en matière de longs séjours (19.9% de la clientèle régionale) et de courts séjours (22.1% de la clientèle régionale). D'autre part, les arrondissements de Valenciennes et surtout de Douai semblent moins profiter du tourisme avec 10,4% de la clientèle régionale pour les longs séjours et 8,9% de la clientèle régionale pour les courts séjours.

Les étrangers constituent également une bonne part de la clientèle touristique de la région et du Bassin minier. En effet, 87,5 millions de passagers transitent par la Région, qui accueille 42,7 millions de nuitées dont plus de la moitié est constituée d'étrangers (majoritairement britanniques, belges, allemands et néerlandais). **Le deuxième marché touristique de la région est britannique :** en 2000, 11,1 millions de Britanniques ont traversé la Manche, 4,5 millions ont réalisé une excursion et 700 000 un séjour dans le Nord-Pas de Calais. En 2003, ils ont effectué 110 000 nuitées dans le Hainaut urbain et 170 000 dans l'Artois urbain. Ces deux zones totalisent donc 20% des nuitées britanniques dans la Région. **Les Belges** forment 1/3 de la clientèle recensée sur le territoire de Valenciennes Métropole. Ils ont effectué, en 2003, 159 000 nuitées dans les hôtels de la Région, dont environ 8 000 dans le Hainaut urbain et 7 000 dans l'Artois urbain.

D'autre part, **la clientèle scolaire** est également bien représentée. Elle forme par exemple la moitié du public du CPIE-Chaîne des Terrils (visites guidées, documents pédagogiques, visites dans les écoles). Selon les enseignants, le Nord-Pas de Calais et le Bassin minier présentent un intérêt pédagogique majeur et permettent d'illustrer les thèmes vus dans les programmes scolaires (passé industriel du 20e siècle, urbanisme, reconversion industrielle).

33 BVA est un institut d'études de marché et d'opinion.

5.h.3 Une offre d'équipements principalement centrée sur les loisirs et la détente

Les équipements de loisirs-détente et de loisirs-sportifs, bien représentés dans le Bassin minier, sont les plus fréquentés avec 4,5 millions de visiteurs pour les 11 premiers.

Parmi les 10 sites de loisirs et de détente les plus visités en Région Nord-Pas de Calais, le Bassin minier possède des sites majeurs :

- L'ancien terril reconverti en piste de ski : **Loisinord** à Noeux-les-Mines qui totalisait 620 000 visiteurs en 2003 (et avait la 1ère place des équipements de loisirs régionaux payants) est réouvert après une phase de travaux.
- Le **Parc Départemental d'Olhain** à Houdain : 300 000 visiteurs en 2003
- La **Base de loisirs de Raismes** : 250 000 visiteurs en 2003
- Le **Parc de loisirs Calonnix** à Calonne-Ricouart : 185 000 visiteurs en 2003
- L'espace de loisirs **les Argales** à Rieulay : 150 000 visiteurs en 2003
- Le **Parc de la Glissoire** à Avion : 150 000 visiteurs en 2003.

Quelques données en termes d'aménagement pour les visiteurs :

BASE DE LOISIRS	BELVEDERE	PLAN D'EAU	SENTIERS	RESTAURATION / RAFFRAICHISSEMENT	PARKING
Parc de la Glissoire à Avion	X		Pédestres	X	X
Base de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut		X	Pédestres VTT	X	X
Loisinord à Noeux-les-Mines		X	Pédestres Piste de ski	X	X
Base de loisirs des Argales à Rieulay	X	X	Pédestres VTT	X	X
Parc de nature et de loisirs de Wingles		X	Pédestre VTT	X	X

A part Loisinord, le parc d'attractions Calonnix à Calonne-Ricouart et les diverses activités proposées au parc d'Olhain, les principaux équipements touristiques sont entièrement gratuits.

A côté de cette offre « loisirs-détente », il faut noter l'importance du **Mémorial Canadien de Vimy** (295 000 visiteurs) et de la **Nécropole Nationale Notre-Dame de Lorette**, lieux de mémoire emblématiques, liés à la Première guerre mondiale, attirant 20% d'étrangers (dont 56% sont Britanniques, 14% Canadiens et 10% Belges).

5.h.4 les équipements muséographiques

Sur la thématique minière, le Centre Historique Minier de Lewarde, 4ème équipement culturel payant de la Région, a une vocation supranationale et totalise 150 000 visiteurs en 2009. Il est le fleuron muséographique de la zone proposée pour inscription ; l'offre muséographique minière est complétée par 12 musées de petite taille, à vocation locale voire régionale.

Sur la thématique des beaux-arts, deux musées de renom sont implantés à Valenciennes (77 488 visiteurs en 2003) et Douai (Chartreuse – 25 205 visiteurs en 2003).

L'inauguration du Louvre-Lens prévue pour 2012 – et ses 500 000 visiteurs attendus - offrira un formidable coup de rééquilibrage de l'offre muséographique dans la région, les musées des beaux-arts apparaissant à l'analyse plutôt répartis **dans les grands centres urbains traditionnels :** Lille (147 814 visiteurs en 2003), Arras, Valenciennes, Dunkerque, Calais, Boulogne, Douai, Tourcoing ou Cambrai. Avec le cas de la Piscine à Roubaix en 2001 (170 000 visiteurs en 2003) et l'agrandissement en 2002 du musée Matisse au Câteau-Cambrésis (113 591 visiteurs).

5.h.5 Hébergement et restauration

Le Bassin minier souffre d'un manque d'hébergement, notamment d'**équipements hôteliers extra-muros**. La plupart des hôtels disposant d'une capacité d'accueil et des installations nécessaires pour l'accueil de groupes sont des hôtels de chaîne, situés à l'extérieur des villes, à proximité de zones d'activités et d'axes de communication. Les hôtels situés **intra-muros** sont, quant à eux, peu nombreux, de qualité inférieure et ne possèdent pas la capacité suffisante pour accueillir des groupes. Concernant les autres formes d'hébergement, les gîtes, aujourd'hui peu nombreux, se développent progressivement à l'exemple des gîtes de Wallers-Arenberg (logements miniers).

MUSEE	ACCES HANDICAPES	RESTAURANTS	BOUTIQUE	PARKING	TOILETTES
Centre Historique Minier de Lewarde	X	X	X	X	X
Musée des Charbonnages Théophile-Jouglet de Anzin			X		X
Musée de la Mine de Auchel	X				X
Musée d'ethnologie régionale de Béthune					
Musée de la Mine de Bruay-La-Buissière					X
Musée Jules Mousseron d'Anzin					X
Musée municipal d'Escaudain					X
Musée de l'Ecole et de la Mine de Harnes			X		
Musée du Vieux Deux de Marles-les-Mines	X		X		X
Musée de la Mine de Noeux-les-Mines			X		
Centre Denis Papin de Oignies			X		X
Mine-image de Oignies					
Maison du terril de Rieulay	X		X		X

Des difficultés pour trouver des équipements de restauration en adéquation avec les attentes du public sont aussi à souligner. La plupart des hôtels intra-muros ne proposent pas la restauration, obligeant ainsi les clients à sortir de l'hôtel. De plus, dans les communes du Bassin minier, la restauration se compose essentiellement de brasseries ou à l'inverse de restaurants gastronomiques.

Sur la base d'une fréquentation annuelle de 500 000 visiteurs pour le **Louvre-Lens,** une étude a évalué le manque de chambres hôtelières dans l'Artois à 250, correspondant à environ 100 000 nuitées supplémentaires.

5.h.6 L'émergence d'une politique de valorisation touristique du patrimoine minier

Sur l'ensemble du Bassin minier, peu de sites et d'éléments du patrimoine minier ont encore été valorisés d'un point de vue touristique. Les projets les plus anciens concernent les équipements muséographiques. L'offre touristique « Bassin minier » est globalement peu programmée par les voyagistes et le Bassin minier se visite le plus souvent à la demande du public. Le faible référencement de l'offre « Bassin minier » s'explique davantage par des problèmes de structuration de l'offre que par un manque d'intérêt. A l'image de l'hébergement et de la restauration, l'offre « Bassin minier » apparaît aux yeux des professionnels comme étant de qualité moyenne et souffre d'un manque de lisibilité. Seul, le Centre Historique Minier à Lewarde est proposé par l'ensemble des voyagistes.

Grâce à la volonté des institutionnels et des professionnels du tourisme, le Bassin minier rattrape son retard en matière de valorisation touristique de son patrimoine. En effet, la valorisation touristique du patrimoine minier relativement récente va de pair avec le changement des mentalités observé à l'égard de la mine depuis quelques années.

Outre les brochures et des plaquettes de qualité, telles que celle réalisée par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (P.N.R.) ***« Une autre idée du minier »***, de véritables projets touristiques sont en cours ou à venir. En effet, ces efforts en termes d'aménagement du territoire sont accélérés par la nouvelle organisation territoriale marquée par la montée en puissance des Communautés d'Agglomération, leur prise de compétence en tourisme et culture ainsi que par le renforcement global d'une ingénierie de projet :

- création d'offices de tourisme intercommunaux,
- valorisation et mise en réseau des grands sites de la mémoire (marchés de définition évoqués précédemment),
- démarches d'identification et de valorisation du patrimoine dans le cadre de « Pays d'art et d'histoire »,
- projets de valorisation touristique de cités minières au sein d'ensembles patrimoniaux remarquables (Chartreuse des Dames à Gosnay et la cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière) par la Communauté d'Agglomération Artois Comm.
- création de gîtes touristiques dans les corons classés du site minier de Wallers,
- nombreuses animations, découvertes pédagogiques, promotion touristique par le P.N.R Scarpe-Escaut, le CPIE[34]-Chaîne des Terrils,…,
- Organisation de journées du patrimoine et fêtes des Communautés d'Agglomération,
- Portage de grands projets comme celui du Louvre-Lens sur une ancienne friche minière le 9/9 bis de Lens ou le projet de mise en lumière des terrils.

L'arrivée de 500 000 visiteurs au Louvre-Lens, voire plus à l'ouverture, va donner une nouvelle vocation touristique au territoire. Pour l'Artois-Gohelle, le tourisme promet d'être une vocation qui va s'articuler autour de quatre points forts : le patrimoine minier, le tourisme de mémoire, le sport et désormais le Louvre. Dans cette perspective, l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » a été un signe fort de reconnaissance qui, outre l'épopée minière, permettra de valoriser l'architecture de la reconstruction des années 20, aux belles façades Art-Déco ou d'inspiration néo-flamande. La candidature au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO en qualité de « Paysage Culturel Evolutif » est un des vecteurs de cette dynamique qui favorisera les initiatives engagées sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle (ancien carreau de mine reconverti en pôle d'innovation où la recherche et les nouvelles technologies côtoient la culture et la mémoire) et à la cité Saint-Amé à Liévin. Le sport constitue aussi une opportunité touristique avec le stade Bollaert de Lens et le stade couvert régional de Liévin qui attirent une clientèle venue de l'extérieur, souvent de l'étranger, comme cela sera le cas lors de la Coupe du monde de rugby en septembre 2007 à Lens. Côté tourisme d'affaire et événementiel, « Bollaert » est aujourd'hui plus qu'un stade : il est devenu un centre multifonctions au fort développement et aux projets ambitieux. De futurs produits associés pourront être conçus avec le Louvre-Lens.

Le développement touristique autour du Louvre devra être pensé dans une **optique régionale**. D'un point de vue du tourisme, la diversité de l'offre régionale est un atout (littoral, patrimoine urbain, campagne) et le Nord-Pas de Calais se place d'ailleurs au neuvième rang national dans l'accueil des touristes. Le réseau de musées est dense et offrira au Louvre-Lens la possibilité de synergies prometteuses, en renforçant la fréquentation des musées régionaux par les touristes étrangers qui ne représentent aujourd'hui que 10 % de leurs visiteurs. La grande majorité des visites étant associée à des week-ends, des courts séjours et des vacances, des **produits touristiques**, associant circuits, autres visites, hébergements, animations et transports, devront être mis en place.

La **proximité** de destinations culturelles comme **Arras, Douai ou Lille** est à cet égard un **point fort** ; ce sont des villes où siègent des offices de tourisme dynamiques, portes d'entrée des touristes dans la région et qui se sont récemment affirmées comme de véritables destinations touristiques. Lille est à coup sûr devenue une ville événementielle (un événement tous les deux ans : Lille 2004, Lille 3000 en 2007, renouvelé en 2009). Des **synergies** devront être également trouvées **avec les autres villes majeures de « l'arc Sud »** : Saint-Omer, Béthune, voire Valenciennes, Cambrai et Le Cateau-Cambrésis...

Le circuit touristique devra s'intégrer également à celui, déjà existant, de la Flandre (villes d'art et côte belge) et **Bruxelles**, destinations à forte notoriété.

34 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du Bien

Les particularités du territoire proposé à inscription (son étendue et la diversité de son patrimoine) impliquent une multitude d'acteurs qui, à des échelles différentes, mènent de nombreux programmes de mise en valeur du Bassin minier. Pour des raisons pratiques de lisibilité, ne sont ici résumés que les axes forts sur lesquels chacun des acteurs appuient leur politique de valorisation du patrimoine minier.

Introduction : L'association Bassin Minier Uni pour la candidature au Patrimoine mondial

Créée en septembre 2002, officiellement lancée en janvier 2003 au Stade Bollaert à Lens, l'association Bassin Minier Uni (BMU) est en charge du portage de la candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Sa mission est double : assurer la production de la proposition d'inscription et son instruction et organiser la mobilisation de tous dans la démarche.

Un processus fédératif et coopératif

L'association joue le rôle d'un ensemblier, fonctionnant de manière transversale et fédérant autour de ce projet commun tous les acteurs politiques, institutionnels et associatifs du territoire.
Tous ont participé et continuent de participer à l'initiative soit financièrement, soit par la mise à disposition de leurs données et de leurs expertises.
Ainsi, l'association est financée depuis 2003 par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais (35%), les deux Conseils Généraux (20 %), les huit intercommunalités (20 %), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (10 %), des partenaires privés (15 %). Le budget moyen annuel est de 300 000 euros.
La réalisation du dossier technique a permis de lancer de nouvelles recherches et de croiser pour la première fois un ensemble de données et de réflexions sur le Bassin minier. Aux côtés d'études ciblées effectuées par des cabinets d'études (architecture, culture, économie et tourisme), un travail conséquent a été mené par l'ensemble des partenaires : inventaire général du patrimoine minier, récolement des données, participation aux groupes de travail, actions expérimentales de valorisation culturelle et touristique …
Ce mode de faire participatif, s'il demande plus de temps qu'un travail « en chambre » réalisé par un petit nombre de personnes, a progressivement permis de mobiliser les acteurs qui sont aujourd'hui pleinement parties prenantes de la démarche. Le patrimoine minier est désormais objet de projets et la démarche de candidature à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial a donné à l'ensemble de ces projets une perspective partagée.

Diffusion et valorisation des travaux

L'ensemble des contributions des acteurs et des études réalisés dans le cadre de l'élaboration de la proposition d'inscription du Bassin minier est valorisé par des formats à destination du « grand public » et sert d'appui à l'information, à la sensibilisation et à la mobilisation. Divers supports sont utilisés comme le **journal de candidature** (2 numéros par an), **un site internet** (www.bmu.fr), **un CD ROM, un film, des expositions …**

Par ailleurs, afin de faciliter les échanges entre acteurs, l'association organise, en partenariat avec la D.R.A.C.[35] Nord-Pas de Calais, la Mission Bassin Minier et le Centre Historique Minier à Lewarde, une rencontre annuelle de travail sur le patrimoine minier qui réunit environ 250 acteurs. L'objectif, au-delà d'informer sur le contenu et l'avancée de la candidature, est de mobiliser les acteurs du territoire autour de l'élaboration du Plan de Gestion et de valorisation du patrimoine minier.

Pour accompagner les acteurs, en partenariat avec la Mission Bassin Minier et la D.R.A.C., a débuté en 2009, **un cycle de sensibilisation/formation aux outils de protection et de gestion du patrimoine minier** intitulé : « protection/gestion du patrimoine minier : qualité urbaine et paysagère du Bassin minier ». A destination d'un public d'élus et de

35 Direction Régionale des Affaires Culturelles

techniciens des collectivités locales, ces demi-journées permettent une sensibilisation approfondie et opérationnelle des différents outils de protection et de gestion du patrimoine et du paysage (protections Monuments Historiques, Z.P.P.A.U.P.[36], Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, protections au titre de la loi Paysage,….).

La mobilisation du territoire

Des outils de sensibilisation sont également développés en direction de la population sur la thématique « changer le regard sur le territoire ». C'est ainsi, par exemple, que deux expositions de photographies aériennes circulent depuis deux ans sur l'ensemble du territoire.

Deux ouvrages ont également été publiés avec un éditeur national : un ouvrage touristique en avril 2008 ainsi qu'un « beau livre » sur l'histoire et les paysages du Bassin minier en novembre 2008.

Des actions de communication sont menées à l'occasion d'évènements locaux et régionaux : Fêtes des Communautés d'Agglomération et de Communes, Journées européennes du Patrimoine, événementiels sportifs (marathon de la Route du Louvre par exemple) ou événementiels culturels en partenariat avec les acteurs du territoire (Centre Historique Minier de Lewarde, Scène Nationale Culture Commune, …)

En 2007 et 2008, pour renforcer le sentiment d'appartenance, chaque maire du territoire se voit remettre un drapeau aux couleurs de la candidature. Cette opération a été un facteur de redynamisation des collectivités locales du Bassin minier, communes et intercommunalités. Les remises de drapeaux, qui ont rythmé les deux ans, ont été l'occasion de donner des informations sur l'avancée de la candidature et de rappeler le rôle déterminant des collectivités pour la sauvegarde, la gestion et l'animation du patrimoine minier.

Une démarche qui associe la population

L'association a également souhaité associer et sensibiliser la population, résidente ou extérieure au Bassin minier, afin de ne pas désincarner ce patrimoine qui constitue avant tout un cadre de vie.

Depuis janvier 2003, l'association a invité la population locale à constituer des clubs (aujourd'hui au nombre de 20), véritables relais de la démarche, mais aussi outils réels de valorisation patrimoniale à l'échelle d'une commune, d'un établissement scolaire … Structures autonomes, ces clubs rassemblent adhérents, bénévoles, particuliers, professionnels : ils choisissent un « thème» lié à l'histoire minière et l'exploitent.

La mise en place de ces clubs est un moyen d'offrir à tous la possibilité de s'impliquer et de s'approprier la candidature, de se mobiliser pour valoriser sa « terre », son territoire. Ces initiatives locales témoignent d'une réelle volonté de transmettre les richesses de la mémoire minière, de perpétuer certaines traditions et de valoriser l'histoire de ce territoire, y compris de la part des générations « non-minières ». Il est ainsi significatif que la moitié des Clubs BMU a été créée à l'initiative de personnes qui vivent dans le Bassin minier et n'ont pas connu l'activité minière.

36 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

La mobilisation du territoire
à travers les clubs et ateliers BMU

L'association BMU a affiché, dès sa création, la volonté de mobiliser dans la proximité. Ainsi, en ouvrant la porte aux bénévoles intéressés par l'avenir de leur territoire, BMU a-t-elle pu créer une dynamique qui a donné lieu à la naissance d'ateliers ou de clubs.

Les ateliers

Les ateliers BMU ont réuni des groupes de bénévoles souhaitant réfléchir sur un thème donné.

Ainsi, des groupes se sont organisés autour de :
- la communication et la mobilisation nécessaires à la dynamique locale
- la gestion et la valorisation du patrimoine
- les impacts touristiques de la démarche

Ces ateliers ont désigné leurs animateurs et se sont réunis, souvent mensuellement. Il s'agissait prioritairement d'associer les volontaires à la démarche afin notamment de démultiplier l'information sur le territoire.

Si, de par le thème abordé, certains d'entre eux ont ensuite cédé la place aux professionnels (agence de communication,...), d'autres ont pu amener les acteurs locaux à créer « en faveur du territoire ». Par exemple, l'atelier nouvelle économie qui s'interrogeait sur les impacts touristiques a amené un pâtissier de renom de Lens à créer un chocolat en hommage aux mineurs. Ce chocolat est aujourd'hui très apprécié.

Les clubs : la mobilisation du territoire : des actions concrètes

Ils ont, quant à eux, permis de mobiliser le territoire sur une dimension très humaine. Les clubs sont liés à des structures locales : établissements scolaires, mairies, associations,…Ils soutiennent la démarche de candidature du Bassin minier en animant une dynamique locale par le biais de publications, d'événements… Pour cela, ils encouragent la réflexion collective. Les clubs sont une incarnation de proximité de la démarche et sont d'une grande diversité. De par le lieu d'implantation, de par la personnalité de ceux qui le portent, chaque club est unique. Cependant, tous s'intéressent à la mémoire humaine et à sa transmission.

Le premier club a vu le jour dès le mois de mars 2003 à Noyelles-sous-Lens, porté par une collectivité, il s'est très vite structuré et a pu réaliser des actions variées : édition d'une brochure sur les « noms jetés » (surnoms), organisation d'une fête de Sainte-Barbe à laquelle toute la ville peut assister, création d'une semaine complète sur la « mémoire de mine » au cours de laquelle des expositions sont présentées, des spectacles peuvent être organisés sans oublier la participation des élèves des écoles de la ville.

D'autres clubs ont décidé de montrer l'identité minière de leur commune, comme à Auby par exemple, en relançant la Sainte-Barbe, devenue un moment festif partagé par la population au cœur d'une salle municipale. Parallèlement, la ville a agrandi d'anciennes cartes postales relatant la vie à la mine et en a fait des panneaux affichés sur les pignons des cités minières de la Justice et du Moulin. Un cheminement à travers les rues de la ville permet ainsi de découvrir son passé minier.En traversant la ville, on découvre cette forme d'exposition qui relate la vie des mineurs. Cette initiative a été suivie de la création de « cafés-mémoire » auxquels d'anciens mineurs, femmes de mineurs, enfants de mineurs participaient. Ils racontaient ainsi leur vie, à une époque donnée.

L'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement, à Valenciennes, a choisi de faire travailler ses stagiaires sur la ville de DENAIN. C'est ainsi que plusieurs ouvrages (Denain, la ville du Rail ; Denain, la ville du Charbon et, Denain, la ville de l'Acier) ont été édités. Pour la réalisation, les stagiaires sont tout d'abord conviés à une découverte du territoire : Centre Historique Minier de Lewarde, site de Wallers-Arenberg, puis a des échanges avec une association d'anciens mineurs « Les amis de Germinal ».

Le Lycée Picasso d'Avion a eu l'idée de faire fabriquer un émetteur radio aux élèves qui ont pu ensuite, avec leur professeur faire vivre une radio destinée notamment à informer sur les richesses du patrimoine minier local.

L'abbé Michel BECQUART et le club des cités de Lens, a fait revivre la fête de Sainte-Barbe dans son quartier. Outre la messe et la procession, l'abbé organise chaque année des rencontres intergénérationnelles sur un thème donné (les mineurs retraités, le mariage à la mine,…). Cette journée se clôture par un briquet auquel chacun participe.

Le club de la ville de Raismes a associé l'ensemble de la population a la création d'un spectacle son et lumière présenté en mai 2008. « Raismes Terre rouge et noire, Terre d'accueil » résulte de la collecte de la mémoire ouvrière. Il a été suivi par près de 3 000 personnes.

Le Lion's club de Liévin s'est attaché à sensibiliser des enfants de primaire à l'histoire et à la vie du mineur. Après avoir rencontré et échangé avec un ancien mineur, les enfants ont réalisé des dessins qui furent exposés dans une salle communale.

La Compagnie Mariska Nord a créé un spectacle de Marionnettes « La Montagne Noire » en soutien à la démarche de candidature du Bassin minier à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. L'histoire de cet enfant, de son grand-père et d'un terril a circulé dans de nombreuses écoles de la Région.

A Loos-en-Gohelle, le club consigne la mémoire lors d'interviews d'anciens mineurs, de femmes de mineurs. Mais il organise également, pour la Sainte-Barbe, une retraite aux flambeaux sur les terrils du 11/19.

A Wallers-Arenberg, costumes traditionnels et fanfare permettent de célébrer le site avec les habitants.

Avec le club de Mazingarbe, on retrouve l'histoire de la mine à travers une exposition ouverte à tous.

Des élèves du Collège Gayant de DOUAI, découvrent, avec leurs professeurs et un guide du C.P.I.E. Chaîne des Terrils, le site du 9/9 bis de Oignies.

Des élèves des Collèges d'Avion participent à une opération de nettoyage au pied du Terril Sainte-Henriette.Encadrés par BMU et le C.P.I.E. Chaîne des Terrils, ils travaillent sans relâche.

Des élèves du Lycée Cassin de Montigny en Ostrevent découvrent la base des Argales à Rieulay. Leur visite donnera lieu à un recueil de dessins.

Encouragé par l'atelier Nouvelle Economie initié par BMU, un Maître Chocolatier crée un « chocolat de légende » en hommage aux mineurs. Fleurs de Bonheur, est, encore aujourd'hui, très apprécié.

A Loos-en-Gohelle, on reçoit des journalistes allemands auxquels on fait découvrir le territoire.

Des élèves du Lycée Professionnel Allende de Béthune découvrent l'histoire minière sur le Terril d'Auchel. C'est l'occasion de créer un livret « le tour du Bassin Minier en 80 jours ».

Le club du Pays de Condé s'est attaché à la transmission de la mémoire, n'hésitant pas à tisser des partenariats avec l'Education Nationale, avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut afin de proposer aux enfants un « cheminement de mémoire ». Le travail de ce club a été particulièrement structuré permettant ainsi la mise en place de « cafés-mémoire », collectant ainsi les mots des anciens, et organisant ensuite des restitutions auprès des enfants, restitution sous forme de cheminements, sous forme de spectacles également de soirées artistiques ou encore la production d'un livret de récits.

Ces structures permettent au territoire de se découvrir sous forme de micro-projets. Indépendantes, elles sont néanmoins en contact constant avec l'association qui les informe, qui les écoute. BMU a d'ailleurs publié un journal à destination des clubs (l'Astiquette), créé un forum qui leur est ouvert sur le site internet. Enfin régulièrement, ces clubs et ateliers sont réunis lors d'une manifestation qui offre à chacun la possibilité d'exposer ses travaux et d'échanger autour des thèmes qui les passionnent…

Carnet de voyage
La mobilisation des jeunes

BMU a souhaité impliquer les jeunes, porteurs d'avenir, dans la démarche de candidature du Bassin minier à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.
Régulièrement, des interventions visant à sensibiliser les élèves ont eu lieu dans des collèges ou lycées voire même des écoles. Compte tenu du retentissement qui les accompagnait, BMU a lancé une action fédératrice à l'échelle du Bassin minier : Carnet de Voyage…

Dans les huit intercommunalités qui composent le Bassin minier, des lycées professionnels, des collèges et une école ont été identifiés puis sollicités pour participer à cette aventure.

C'est ainsi que :

- L'école élémentaire Carnot de Lens et sa clase de CP/CE1,
- Le Collège Léonard de Vinci de Carvin et ses classes de 4ème,
- Le Collège Gayant de Douai et ses classes de 4ème,
- Le Collège Jean Jaurès de Lens et sa 4ème SEGPA,
- La Collège Charles Eisen de Valenciennes et sa 4ème Galthié,
- Le Lycée Professionnel Salvador Allende de Béthune et ses élèves de 1ère année de CAP en chaudronnerie,
- Le Lycée Technique et Industriel Alfred Kastler de Denain et ses élèves de Bac Pro Maintenance,
- Le Lycée Professionnel René Cassin de Montigny-en-Ostrevent et ses deux classes de CAP,
- Le Lycée François Albert de Noeux-les-Mines et ses deux classes de première,
- Le lycée Professionnel Paul Langevin de Waziers et sa classe de 3ème DP6

sont entrés dans ce nouveau projet.

Parallèlement, un partenariat était créé avec le C.P.I.E. Chaîne des Terrils afin d'assurer à chaque classe une visite guidée dans un périmètre proche de l'établissement scolaire concerné.

L'action s'est déroulée en plusieurs temps :

- Une intervention dans chaque classe de deux chargées de Mission, BMU et C.P.I.E. Chaîne des Terrils, afin de découvrir, avec les élèves, leurs propres connaissances du territoire sur lequel ils vivent et de leur expliquer la démarche de candidature.
- Une visite conduite par un guide du C.P.I.E. était ensuite organisée, sur un terril, sur un site emblématique, dans une cité, afin de leur faire prendre conscience de l'histoire de leur terre, de leur révéler la nécessité de préserver la mémoire tant matérielle qu'humaine.
- Il leur a ensuite été demandé de restituer ces moments sous forme d'un carnet de voyage.

Les consignes étaient sommaires : le carnet de voyage devait se présenter sous format papier, il devait avant tout être le reflet de l'émotion que les élèves avaient à transmettre après les entretiens et visites auxquels ils avaient participé. L'ouvrage devait consister en une valorisation de la mémoire.

C'est ainsi que plus de 300 élèves se sont investis. Leurs professeurs n'ont pas hésité à consacrer des heures de cours à la réalisation de ce projet. Les différents établissements scolaires n'avaient pas de contact entre eux pendant la durée du projet. Ils savaient simplement que la somme des carnets créés donnerait lieu à la réalisation d'un carnet général, synthèse de la perception de chacun. Ce carnet final serait présenté lors d'une restitution, en fin d'année scolaire en présence des personnalités locales et de la presse.

Tous ont découvert leur territoire proche avec un réel intérêt. Chaque établissement a fait preuve d'originalité, n'hésitant pas à créer des supports particuliers (en chaudronnerie par exemple).

Les résultats ont été impressionnants : dessins, poèmes, écriture de nouvelles, photo-montage, interview… ces enfants de 6 à 18 ans sont entrés dans leur histoire et l'ont interprétée pour en offrir une vision d'avenir.

Plus de 500 personnes étaient présentes pour la rencontre-restitution de fin d'année. Chaque classe a pu présenter son travail, chaque élève a pu voir, satisfait, sa contribution à l'aventure BMU, reconnue par un large public.

Des actions expérimentales avec le monde de l'éducation

En partenariat avec la C.A.A.C. (Commission Académique d'Action Culturelle) du Rectorat de Lille, BMU a organisé, avec le soutien de ses partenaires, des stages dans le cadre de la formation continue des personnels enseignants. Ce module de stage porte sur la connaissance du Bassin minier du Nord-Pas de Calais (son histoire, son patrimoine, sa reconversion…) et sur la démarche d'inscription au Patrimoine mondial. L'objectif est de sensibiliser les enseignants du territoire et de leur apporter une connaissance et une matière susceptibles d'être utilisées en classe.

Un projet expérimental de sensibilisation au patrimoine minier des publics scolaires a été également mené sur l'année scolaire 2008/2009. L'association a travaillé avec un lycée et/ou un collège par intercommunalité, soit 10 établissements, sur la création d'un « carnet de voyage » à la découverte de leur territoire à travers le prisme patrimonial et paysager. Chaque classe participante a été sensibilisée à la candidature au Patrimoine mondial à travers le patrimoine local et a bénéficié d'une visite ciblée de son territoire en partenariat avec le CPIE[37]- Chaîne des Terrils. L'ensemble des travaux ont été restitués lors d'une séance plénière qui a réunit plus de 300 élèves et a donné lieu à une exposition.

L'objectif de ce projet, à travers une implication des intercommunalités et du Rectorat, était aussi d'amorcer une dynamique à l'échelle du Bassin minier sur cette thématique. L'opération va être renouvelée en 2009/2010 avec une vingtaine d'établissements scolaires.

5.i.1 La mise en valeur de la culture minière par le Centre Historique Minier à Lewarde

Ouvert au public depuis 1984, le Centre Historique Minier a déjà accueilli plus de trois millions de visiteurs en provenance de toute la France et de l'étranger. Il est aujourd'hui **le plus grand musée de la mine en France**, le deuxième d'Europe et le musée de site le plus fréquenté du Nord-Pas de Calais, avec 150 000 visiteurs par an en moyenne.

La politique de promotion du Centre Historique Minier s'adresse à des **publics très variés** : touristes individuels et familles, groupes d'adultes (comités d'entreprise, clubs du 3ème âge, associations, séminaires, autocaristes), groupes scolaires, professionnels du tourisme et de la culture, partenaires institutionnels. Des enquêtes sont menées chaque année pour maintenir la connaissance de la typologie et des attentes des publics qui fréquentent le Centre Historique Minier, afin d'adapter les services offerts et les actions mises en place.

Le Centre Historique Minier s'attache à valoriser le patrimoine matériel et immatériel de l'histoire du Bassin minier à travers une production culturelle riche et mène de multiples actions de promotion en se basant sur l'amélioration constante de la qualité du contenu culturel proposé et de l'accueil du public :

- **Création d'expositions temporaires** dont la plupart sont transformées en expositions itinérantes, circulant dans la région et sur l'ensemble du territoire français. Tous les deux ans, une exposition scientifique importante est mise en place[38] en étroite collaboration avec le Conseil Scientifique du Centre.

- **Médiation spécifique** destinée au public scolaire. Le service éducatif du Centre (composé de professeurs détachés en histoire-géographie, sciences et vie de la terre et technologie et de médiateurs culturels) développe de très nombreux produits d'aide à la visite comme des dossiers pédagogiques, des animations thématiques, des visites pour les enfants de moins de 7 ans.

- **Editions et publications spécifiques :**
  - *catalogue « groupes adultes »* proposant toute une série de suggestions de visites complémentaires à celle du Centre Historique Minier dans le Bassin minier.
  - *catalogue « groupes scolaires »* comprenant l'ensemble des ressources pédagogiques proposées aux enseignants, notamment des dossiers pédagogiques avec des itinéraires de découverte dans d'autres lieux du Bassin minier
  - *dépliant général* édité chaque année[39] et diffusé dans les réseaux touristiques et culturels du Nord-Pas de Calais, de Belgique ainsi qu'aux points d'arrivée des touristes britanniques. Le site Internet accueille 112 000 internautes par an et propose des liens vers d'autres établissements culturels et touristiques liés à la mine.
  - Deux newsletters, une pour le grand public et une pour les enseignants, sont envoyées cinq fois par an pour présenter l'actualité du musée.

37 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.
38 *Femmes de la mine* (2002), *Tous gueules noires* (immigration) (2004), *Catastrophe de Courrières* (2006), *Pays vert/Pays noir* (2008).
39 150 000 exemplaires français, 55 000 en anglais et 55 000 en néerlandais.

• **Participation aux foires et salons** du tourisme dans le Nord-Pas de Calais, les départements limitrophes, Paris et Bruxelles.

• **Relations avec la presse** extrêmement importantes, au sujet du Centre Historique Minier en général, de ses expositions et de l'ensemble de ses activités culturelles et de service: communiqués et dossiers de presse, organisation de voyages de presse (2 par an) et accueil sur place d'une soixantaine de journalistes. Ces actions donnent lieu à 700 interventions dans les médias chaque année.

• **Opérations de partenariat :** journée portes ouvertes réservée aux professionnels du tourisme en collaboration avec le Comité Régional de Tourisme Nord-Pas de Calais, le Comité Départemental de Tourisme du Nord, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et les Gîtes de France du Nord et du Pas-de-Calais.

• **Opérations de valorisation du patrimoine minier :** installation d'expositions consacrées au Centre Historique Minier et à la mine en général dans des centres commerciaux, des librairies, des restaurants d'entreprises.

• **Opérations de relations publiques :** organisation de journées de découverte des ressources pédagogiques pour les directeurs d'établissements scolaires et accueil spécifique toute l'année à destination des enseignants.

• **Rendez-vous réguliers entre les clients du Centre Historique Minier et l'attachée commerciale du musée** pour leur présenter tous les services offerts, par le biais des documents de communication ou en direct sur le site, et organiser des opérations commerciales.

5.i.2 Les actions de promotion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, dans le cadre de sa politique « Tourisme Durable » et de la mobilisation de la mémoire

Dans le cadre de sa mission « Tourisme Durable », le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (P.N.R.) s'est vu décerner en 2003, après expertise, une certification pour son engagement dans la **« Charte européenne de tourisme durable dans les milieux protégés ».** Cette certification est un gage de qualité qui place le développement touristique au cœur des enjeux économiques, sociaux et culturels du territoire. Elle définit des principes de base dont certains sont au centre de la politique de promotion et de valorisation du territoire minier menée par le Parc :

• Impliquer tous ceux qui participent directement au développement et à la gestion du tourisme dans l'espace protégé et au-delà.
• Préparer et mettre en œuvre une stratégie de tourisme durable et un programme d'action pour l'espace protégé.
• Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'espace protégé, par et pour le tourisme, et protéger ce patrimoine d'un développement touristique excessif.
• Promouvoir les produits touristiques spécifiques qui offrent la découverte et une bonne compréhension du paysage.

Dans le cadre de sa mission « Tourisme durable » [40] et en adéquation avec cette Charte, le Parc a élaboré un plan d'action coordonné autour de 7 grandes orientations :

• **Observation des clientèles :** mise en place d'un tableau de bord touristique en lien avec le Comité Régional du Tourisme, enquête sur les attentes des clientèles et mise en œuvre d'études d'observation en milieu ouvert
• **Structuration de l'offre touristique et de loisirs :** constitution d'un outil d'accueil pour la clientèle de gîtes en lien avec Gîtes de France et formation d' « animateurs tourisme »
• **Expertise touristique :** mise en place d'un « éductour » sur la thématique minière
• **Image et identité du territoire :** partenariat avec l'ADEME[41] et installation d'une signalétique autoroutière
• **Communication :** traduction en anglais et en néerlandais des éditions déjà réalisées.
• **Promotion touristique :** édition des carnets de découverte « Une autre idée du minier » et « Une frontière en Scarpe-Escaut ? », édition de carnets de valorisation de sentiers d'interprétation, édition de deux cartes (tourisme et randonnée)
• **Mise en marché et commercialisation :** réalisation de courts séjours et commercialisation par l'intermédiaire du Comité Départemental du Tourisme (Nord)

40 Budget annuel d'environ 216 000 euros (Union Européenne : 50% ; Région : 28% ; Département 22%)
41 Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Parallèlement, le P.N.R. Scarpe-Escaut a mis en place un site Internet de **cartographie interactive** pour accompagner le visiteur dans sa découverte de la richesse patrimoniale et paysagère du territoire. Ce site présente le territoire du Parc naturel Transfrontaier, propose des analyses sur les enjeux territoriaux majeurs et permet la consultation des atlas communaux. Un **atlas touristique** a également été élaboré en 2003 dans le cadre de la candidature auprès d'Europarc à la Charte Européenne de Tourisme Durable.

En termes de mobilisation de la mémoire collective minière, trois actions principales ont été menées :

- Les espaces de « fabrique culturelle » : accompagnement de l'opération Mine d'Art sur le site de la fosse d'Arenberg (une création artistique par an entre 1996 et 2001) et de la valorisation artistique du cavalier Somain-Peruwelz en 2003 avec pour objectif de contribuer à la réappropriation des lieux chargés de mémoire minière, de faire participer la population et de changer de regard sur l'environnement minier
- Le Club BMU du Pays de Condé : appui à la démarche du Club en mobilisant l'assistance technique d'une éthno-sociologue afin d'approfondir la connaissance par la collecte de la mémoire vivante (6 ateliers « café-mémoire » de septembre 2004 à septembre 2005). Réalisation d'un inventaire des ressources et des initiatives existantes dans le but ensuite de restituer cette mémoire et de la partager avec les habitants du territoire (projets 2005-2006).
- Les cheminements du patrimoine minier : à partir d'un inventaire du patrimoine bâti co-réalisé par le P.N.R., réalisation d'un travail d'animation dans les écoles prenant la forme d'une démarche pédagogique appelée « cheminement du patrimoine ». Les enfants s'approprient la mémoire minière par l'observation de leur environnement et la restituent aux familles en créant un parcours de découverte dans leur quartier et en se faisant guide-interprètes. En 2005, 4 classes du Pays de Condé ont participé à cette démarche.

Depuis 2005, dans la continuité des réalisations précédentes et pour préfigurer les mesures inscrites dans le projet de Charte 2010-2022 (cf. CD n°1), diverses actions ont été conduites :

Dans le cadre de sa mission « Tourisme Durable » :

Observation des clientèles :

- Suivi de la fréquentation de sites par la mise en place d'éco-compteurs sur certains circuits de randonnée pédestre (circuit de Sabatier à Raismes, circuit de la Mare à Goriaux à Wallers, circuit du Marais des Onze Villes à Rieulay)
- Réalisation d'enquêtes de terrain dans le cadre d'une étude sur l'impact économique de la randonnée sur le territoire

Communication et Promotion touristique :

- Mise en place d'une signalétique d'interprétation et réalisation d'un carnet dans la collection « Découverte et Patrimoine » (Sentier d'interprétation du Site minier et forestier de Sabatier)
- Actualisation des cartes de randonnée pédestre et cyclo, actualisation de la carte du massif forestier Raismes/Saint-Amand/Wallers
- Promotion des sites miniers au salon des vacances de Bruxelles, Tourissima à Lille, salon de la randonnée à Paris et sur certaines manifestations locales (les Médiévales de Bellaing, les Cucurbitades de Marchiennes)
- Présentation des sites miniers à découvrir lors d'un éductour à destination des hébergeurs

Structuration de l'offre touristique et de loisirs :

- Proposition de balades familiales dans le cadre des Plaines de Printemps, Plaines d'été, Plaines d'automne à la découverte du territoire transfrontalier
- Développement des activités autour des Sports de Nature : organisation de boucles cyclotouristiques à la découverte du territoire « les transfrontalières à vélo », participation à la Course des terrils, au Raid Bassin minier, réflexions en cours sur la réalisation d'un Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature sur l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional en continuité de celui réalisé sur le Bassin minier
- Participation aux groupes de travail pour la création de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays « Bassin minier » et pour la réalisation du Topoguide
- Accompagnement des porteurs de projets pour la création de nouveaux gîtes miniers ou chambres d'hôtes

En termes de mobilisation de la mémoire collective minière :

Avec le club BMU du Pays de Condé : de la collecte de témoignages à leur transmission

Les travaux de collecte des témoignages des cafés-mémoire ont fait l'objet d'une retranscription écrite sous la forme d'un rapport sensible et d'un état des lieux des ressources et contacts en Région. Pour partager cette matière, au-delà des membres du Club, deux actions de transmission ont été réalisées en 2008 :

- L'édition d'un recueil de la collection EntreVues : « la première fois que j'ai descendu au fond ». Cet ouvrage restitue l'ambiance des cafés-mémoire et propose des morceaux choisis des échanges entre les participants.

- La création de spectacles de contes à partir d'histoires vécues collectées par des jeunes. Une transmission orale par des jeunes des communes de Vieux-Condé, Fresnes-sur-Escaut et de l'entité belge de Bernissart. Ce projet destiné à favoriser des liens intergénérationnels a été accompagné des compétences de professionnels pour la collecte de témoignages et la mise en contes (sociologue, conteur, musiciens).

Opération « Itinéraires – regards sur le Bassin minier » : un programme d'activités pour tous les publics
Le Parc transfrontalier du Hainaut et des partenaires locaux ont proposé une programmation de rendez-vous scientifiques et culturels pour les scolaires mais également pour les familles (expositions du Musée d'Histoire Naturelle de Lille, visites guidées, sorties nature et patrimoine, spectacles de contes, cafés-mémoire, discussions autour de thèmes…) de juin à août 2008 et de octobre à décembre 2008. Au total, environ 2 500 personnes ont participé aux rendez-vous proposés.

Actions éducatives avec les scolaires :
- En co-production avec le Musée d'Histoire Naturelle de Lille, **une malle pédagogique** à destination d'enfants de plus de 10 ans a été réalisée : la malle Terre – Terrain – Territoire. L'objectif de cette malle d'activités est d'aborder la notion de développement durable appliquée à un territoire minier, par des jeux de rôles et de mise en situation. De nombreux partenaires ont contribué à sa réalisation : Centre Historique Minier à Lewarde, Mission Bassin Minier, CAUE[42] du Pas-de-Calais, enseignants et conseillers pédagogiques, animateurs du Parc… Trois formations ont été organisées pour permettre aux enseignants de disposer gratuitement de cet outil et de l'animer dans leur classe (une trentaine de classes en ont bénéficié).
- Avec l'Education Nationale, **dans le cadre de l'appel à projets scolaires annuel « là où je vis, là où j'habite… J'agis ! »** le Parc a accompagné 5 projets scolaires liés à l'évolution des paysages miniers à Condé-sur-l'Escaut, Raismes et Beuvrages.
- Dans le cadre de l'**opération régionale Objectif nature** environ 2 000 élèves par an sont accueillis sur des sites miniers (Wallers et Mare à Goriaux, Amaury à Hergnies, Site Sabatier à Raismes et terril des Argales à Rieulay).
- Plus globalement, les équipements éducatifs du territoire contribuent à sensibiliser les plus jeunes aux patrimoines du pays minier en offrant une gamme élargie d'animations pédagogiques (faune, flore, patrimoine bâti, lecture de paysage, géologie, éco-citoyenneté…).

5.i.3 Les actions du Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin

La Communaupole de Lens-Liévin a obtenu le label Pays d'Art et d'Histoire en janvier 2008 et a signé sa convention d'objectifs avec l'Etat en septembre 2008. La constitution du service s'est faite progressivement par le recrutement de sa responsable, puis d'un adjoint et l'agrément d'une équipe de trois guides-conférenciers, Pour mettre en oeuvre la convention Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur l'**Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin, désigné comme structure de gestion du label**. Le service Pays d'Art et d'Histoire, travaille par ailleurs en étroite articulation avec le service Tourisme et développement rural de la Communaupole.

Les missions du Pays d'Art et d'Histoire sont dédiées à la mise en œuvre des objectifs suivants :
- ✔ Améliorer la connaissance de l'histoire et des patrimoines du territoire ;
- ✔ Valoriser l'architecture, le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale par le biais de visites-découvertes, d'expositions et de conférences ;
- ✔ Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur cadre de vie ;
- ✔ Initier le jeune public à l'architecture et au patrimoine par la mise en place d'actions éducatives en temps et hors temps scolaire ;
- ✔ Favoriser une démarche d'action culturelle autour des projets en lien avec les organismes locaux concernés ;
- ✔ Contribuer au développement des actions de tourisme culturel pour le public de visiteurs et de touristes français et étrangers en lien avec la politique de développement touristique ;
- ✔ Former et animer l'équipe des guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux.

A l'horizon de 2010, le Pays d'Art et d'Histoire décline son action sur plusieurs plans de façon à toucher de manière stratégique les différents publics. Il envisage d'enrichir les visites guidées afin d'étendre l'aire géographique d'action, en s'appuyant sur des thématiques locales pour faciliter la ré-appropriation du patrimoine et du cadre de vie par les habitants. Une exposition itinérante réalisée en partenariat avec les autres Villes d'art et d'histoire du Nord-Pas de Calais permettra de valoriser le réseau à l'échelle régionale et de resserrer les liens entre différents territoires d'une même Région. Concernant le jeune public, le Pays d'Art et d'Histoire doit structurer une offre d'actions pédagogiques de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture, en l'accompagnant d'un volet de formation destiné aux professionnels.

42 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Le Pays d'Art et d'Histoire souhaite par ailleurs accompagner les élus et les interlocuteurs institutionnels dans le cadre de projets architecturaux et urbains et à l'occasion des réflexions sur l'aménagement du territoire (par exemple : Z.P.P.A.U.P.…). Le Pays d'Art et d'Histoire peut ainsi jouer un rôle dans le cadre du projet d'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dans sa dimension de protection du patrimoine, en participant à l'élaboration du Plan de Gestion, et en matière de médiation auprès des publics par des actions de sensibilisation.

La notion d'interprétation du patrimoine est également au cœur des préoccupations du Pays d'Art et d'Histoire qui s'est investi dans deux projets significatifs en apportant son expertise : la réalisation d'un itinéraire d'interprétation des communes rurales de l'agglomération et l'interprétation de l'ancien site minier du 11/19 à Loos-en-Gohelle. En plus d'un accompagnement, le Pays d'Art et d'Histoire prévoit l'élaboration de deux plaquettes « Laissez-vous conter » conformément à la politique éditoriale du réseau ; ces deux supports viendront compléter l'offre d'outils d'interprétation du patrimoine local.

Enfin, le Pays d'Art et d'Histoire pilote, en collaboration avec la Communauté d'agglomération, la réflexion sur la faisabilité du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, équipement structurant préconisé dans la convention. L'objectif est de proposer un équipement « multipolaire » qui permettra d'apporter des clés de lecture sur des thèmes forts identifiés sur le territoire. Il est ainsi envisagé de développer quatre entités à partir de sites emblématiques : l'histoire et l'approche urbanistique du territoire qui prendra place dans le nouvel Office de Tourisme et du Patrimoine à Lens, le patrimoine minier sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle, le premier conflit mondial et ses conséquences dans un bâtiment situé au pied de la colline de Notre-Dame de Lorette à Souchez et le syndicalisme et les avancées sociales issues de l'activité minière au sein de l'ancienne Maison Syndicale des Mineurs à Lens.

Les objectifs de la convention font du **Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin** à la fois un relais et un outil pour la réalisation du Plan de Gestion de la candidature. Il en facilitera la déclinaison territoriale. En retour, le Plan de Gestion facilitera la mise en cohérence et renforcera la réalisation des objectifs du Pays d'Art et d'Histoire, en affirmant son appartenance à une identité partagée, et en lui offrant un cadre de développement validé à l'échelle du Bassin minier.

5.i.4 Les actions de Culture Commune, Scène Nationale

Depuis le début de « l'aventure Culture Commune », l'association s'est employée à collecter la mémoire minière qui disparaît progressivement mais surtout à pouvoir transmettre cette matière aux artistes, aux habitants et aux chercheurs qui le souhaitent et /ou de pouvoir répondre aux demandes et aux questionnements des Compagnies. La prégnance du territoire dans le projet de Culture Commune est telle que tout projet artistique coproduit ou toute action culturelle engagée se tissent indiciblement dans une partie de la mémoire de ce territoire tant dans sa singularité « locale » que dans ce qu'il révèle de l'universalité de la condition humaine.

Ainsi sont nés **« Les Rendez-vous Cavaliers »** en 1999, avec une « apogée » à l'occasion de Lille 2004 – Capitale Européenne de la Culture. Les « Rendez-vous Cavaliers » allient **randonnée, découverte du patrimoine** (architectural et paysager), **transmission de la mémoire et création artistique.** Il s'agit d'organisation à partir des anciens cavaliers des mines, de randonnées pédestres (voire cyclistes et fluviales) ponctuées par des spectacles et des installations d'artistes contemporains. Ces randonnées spectaculaires traduisent la forte volonté de la part des acteurs locaux de s'impliquer plus avant dans un projet de reconversion en incluant la culture comme vecteur de transformation du territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Les projets artistiques et culturels des différents sites sont conçus en concertation et partenariat avec les collectivités locales et territoriales (communes, Communautés d'Agglomération…), les associations, les structures ayant des missions de service public sur les territoires (CPIE- Chaîne des Terrils, Mission Bassin Minier…). A titre d'exemple, dans le cadre de Lille 2004, Culture Commune a mis en place une recherche-action avec les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Artois Comm. et 10 communes du Bassin minier du Pas-de-Calais (réalisation de trois « rendez-vous cavaliers » entre mai et septembre 2004).

Ils sont menés en collaboration avec les habitants des quartiers qui sont ou ont été traversés par les cavaliers par la mise en place d'ateliers artistiques, d'ateliers de collecte de mémoire, d'ateliers reportage vidéo, de soirées-veillées … autant d'actions qui privilégient la rencontre et le partage des souvenirs, du « vécu », mais aussi des expériences et des savoir-faire.

Les « rendez-vous cavaliers » sont le fruit d'une démarche de solidarité avec les publics les plus éloignés du champ artistique et culturel à échelle intercommunale. Ils sont un vrai projet de rapprochement entre populations et artistes, un véritable laboratoire expérimental de réappropriation artistique par la population, une réelle recherche-action tant pour les artistes que pour les habitants du territoire. La réussite de l'opération a démontré que la culture, peut aussi être accessible au plus grand nombre, et en particulier à ceux qui s'en sentent éloignés ou exclus.

Les « rendez-vous cavaliers » ont toujours eu l'objectif d'**une pérennisation d'actions visant à poursuivre la transformation du territoire** enclenchée par des années de fort investissement artistique et culturel et avec un engagement à assumer les désirs et volontés que cette action aurait fait naître dans le Bassin minier, tant au niveau des politiques culturelles qu'au niveau des habitants. Fait marquant de la réussite de ces années de travail : le Rendez-vous de la Chartreuse Sainte-Marie à Gosnay qui, chaque année en septembre, rassemble artistes et population.

Autre fait marquant du travail de mémoire et de création artistique initié par Culture Commune et son artiste associé Guy Alloucherie, directeur artistique de la Cie Hendrick Van Der Zee (HVDZ) : le succès des **« Veillées »**. Une Veillée HVDZ, c'est une résidence artistique, une rencontre avec un territoire et ses habitants, un spectacle construit par ces rencontres et en lien avec les habitants. Au terme de plusieurs semaines de résidence dans un quartier, à partir de ce matériau artistique sonore, visuel, émotionnel, de ce vécu… la Compagnie crée un spectacle, montage de textes, de films, de danses et d'acrobaties. Un spectacle pluridisciplinaire qui reflète la richesse d'un territoire et qui offre aux habitants la possibilité de voir d'un œil nouveau leur ville ou leur quartier. A cette soirée comme une « Veillée » qui se déroule au cœur du quartier, tous sont conviés et nous nous retrouvons pour un temps d'échange et de partage avec ceux que nous avons rencontrés, interviewés ou simplement croisés, ceux avec lesquels nous avons partagé une lecture ou un moment de danse… Chacune des Veillées représente une aventure humaine riche qui trouve naturellement des prolongements.

« Les Veillées sont nées d'une volonté de nous inscrire dans le paysage, de nous associer intimement au postulat défendu par la Scène nationale qui nous accueille, celui d'une « Culture commune » à la fois exigeante et populaire – partant du principe que pour « parler du monde dans lequel on vit, il faut le penser avec le désir violent de se battre, d'avancer, de (re)construire. ». Cette saison 09-10 a débuté cet été avec de fortes émotions en réalisant deux Veillées dans un format inédit au Brésil. Barrière de la langue, réussite des échanges. Un journal de bord en version franco-brésilienne. Des mondes différents et tant de similitudes avec nos rencontres hexagonales. Des personnes engagées et enthousiastes pour parler de culture et d'art, parler de la vie, de ce que nous pourrions inventer, déranger pour que cela change. Vivre autrement. A Méricourt, Hazebrouck ou Cavaillon, Sao Paulo, Belo Horizonte et Loos-en-Gohelle. Collections de portraits, de rencontres fortes et de spectacles au risque du réel, échos de vécus singuliers avec constamment présente, l'idée d'un nécessaire décalage pour susciter la réflexion. Opérer des brouillages, d'abord entre le documentaire et la fiction. Brouillage dans le rapport du documentaire et de la fiction, entre l'esthétique et le social. Effectuer un renversement de positions. Les héros du film-spectacle des Veillées sont des rois Lear, des Œdipe, des Antigone ou des Vladimir ou Estragon, personnages de Beckett. »

Guy Alloucherie.

5.i.5 L'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (G.R.P.) « Bassin minier Nord-Pas de Calais »

S'inscrivant dans une procédure d'homologation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la création d'un G.R.P. vise à concevoir un itinéraire qui permet, sur plusieurs jours, de faire le tour d'un pays d'accueil touristique, d'une vallée, d'un parc naturel ou de tout autre territoire rendu solidaire par ses hommes, sa culture, son patrimoine.

Initié par le Conseil Général du Pas-de-Calais, le projet de GR de Pays «Bassin minier a été étendu à l'ensemble du Bassin minier Nord-Pas de Calais avec l'appui des Conseils Généraux, des Comités de Randonnée Pédestre, des intercommunalités concernées, des Offices de tourisme, du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et de la Mission Bassin Minier. Le travail mené avec l'ensemble des partenaires a permis de définir un itinéraire de près de 400 kilomètres répartis sur 7 boucles proposant une grande richesse de patrimoines à découvrir.

En fin d'année 2008, la Fédération Française de Randonnée a donné un avis favorable à l'homologation de cet itinéraire. Afin de finaliser cette démarche, l'année 2009 est consacrée à l'élaboration du contenu du Topoguide (descriptif des itinéraires, présentation des richesses patrimoniales, liste des hébergements...) qui sera publié au cours du premier semestre 2010.

5.i.6 Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)-Chaîne des Terrils : pédagogie et découverte du patrimoine minier et de l'environnement

Le CPIE-Chaîne des Terrils développe une politique de sensibilisation et de valorisation des terrils et du patrimoine minier en général sur l'ensemble du Bassin minier. En s'adressant au grand public et aux scolaires, il a mis en place un certain nombre d'actions touristiques et pédagogiques qui permettent une bonne appréhension de l'environnement écologique, culturelle et historique du territoire minier.

Pour mener à bien sa politique de valorisation du patrimoine et de l'environnement, le CPIE-Chaîne des Terrils développe des actions de connaissance voire d'évaluation à la fois des mutations du territoire, mais aussi de la biodiversité des espaces de nature du Bassin minier.

Concernant les activités touristiques, le CPIE-Chaîne des Terrils propose un certain nombre de visites en groupe ou individuel, thématiques ou à la carte, qui mettent en relation les dimensions patrimoniales, culturelles et environnementales, du paysage. Ces actions offrent une lecture dynamique du territoire, jusque dans ces problématiques de reconversion.

Le CPIE-Chaîne des terrils propose :

- **Visites et découvertes :** visites pédestres des terrils et carreaux de fosse accompagnées par un guide de pays (découverte de la faune et la flore présentes, du paysage environnant et évocation de la reconversion des friches minières) mais aussi un circuit bus sur les mêmes thématiques permettant de découvrir le passé du Bassin minier et sa reconversion.

- **Manifestations évènementielles :**
  - Journée Nature, Patrimoine et «Briquet» : randonnée découverte du patrimoine historique, minier et naturel. A midi, pause «Briquet» puis visite guidée des terrils parmi les plus hauts d'Europe (terrils du 11/19 à Loos-en-Gohelle).
  - Rallye Terril : rallye pédestre ponctué d'épreuves, de questionnaires permettant une découverte ludique des terrils, du paysage et de son évolution, de l'histoire, de la faune, de la flore, entre amis ou en famille.
  - Journées du Patrimoine : dans le cadre de l'opération nationale annuelle initiée par le Ministère de la Culture, le CPIE-Chaîne des Terrils propose la découverte gratuite des terrils et du carreau de la fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle.

Parallèlement à ces actions récurrentes, le CPIE-Chaîne des Terrils n'a cessé de développer des « actions phares », qui ont permis la valorisation et la « mise en tourisme » des terrils du Nord-Pas de Calais.

Chronologie des actions-phares de valorisation

1989	Création de la Chaîne des Terrils Embrasement de 17 terrils de Condé-sur-l'Escaut à Bruay-La-Buissière
1990	Colloque international sur le devenir et la gestion des terrils à l'échelle européenne
1992	Charte d'animation et de valorisation de la Chaîne des terrils
1993	Premier Euro-Terril-Athlon à Condé sur Escaut
1996	Création d'une école de parapente Premier « festivol » Sortie du livre « Terrils majeur en sol minier »
1997	Mise en place d'un Point Environnement Conseil (P.E.C)
1998	Inauguration du Centre d'Initiation à l'environnement (C.I.E) Mise en place d'actions de formation
1999	Premiers « rendez-vous cavaliers », en partenariat avec « Culture Commune »
2000	Mise en place de la formation BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire) 1er Défi 11/19
2001	Obtention du Label C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). La Chaîne des Terrils rejoint le réseau national des CPIE
2002	Obtention du Label «Savoir Plaire», attribué par le Comité Régional de Tourisme Nord-Pas de Calais

2003	Organisation du Forum des Outils Pédagogiques à destination des enseignants, éducateurs et animateurs
2004	Pré-diagnostic écologique des 129 terrils repris par l'E.P.F. (Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais)
2005	Création de l'U.R.C.P.I.E. Nord-Pas de Calais (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), composée des CPIE : Val d'Authie à Auxi-le-Château, Flandre Maritime à Zuydcoote, Bocage de l'Avesnois à Gussignies, Villes de l'Artois à Arras, Chaîne des Terrils à Loos-en-Gohelle
2006	Création et 1ère édition d'un circuit-bus appelé «Aller-Retour», en partenariat avec Artois Comm. et Culture Commune, la Mission Bassin Minier et la CAHC. Participation à l'organisation de la 1ère édition de « La Route du Louvre » marathon de Lille à Lens
2007	Conception d'une méthode d'évaluation biologique standardisée des terrils et mise en place d'un protocole commun d'inventaire avec les partenaires belges Création du Terril Rallye
2008	Sortie du Poster « Terril, terre de Vies » et de 10 marque-pages déclinant les facettes du bassin minier
2009	Lancement de l'opération « Un dragon ! Dans mon jardin ? » avec l'URCPIE à l'échelle de la Région Nord-Pas de Calais Opération « Carnet de Voyage » en partenariat avec BMU mobilisant 350 élèves sur 10 établissements scolaires du Bassin minier

5.i.7 La Mission Bassin Minier, outil de promotion et de communication

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de promotion articulée notamment autour du chantier **valorisation du patrimoine et de la mémoire minière**, la Mission Bassin Minier contribue au développement, voire au rayonnement de la **« culture, de l'art et de l'excellence industrielle issue du Bassin minier Nord-Pas de Calais »**. Elle mène à ce titre un **programme pluriannuel d'actions** en communication pour sensibiliser, informer et fédérer en « réseau d'ambassadeurs » ou de porte-drapeau, plus de 1 200 acteurs publics et privés, régionaux, nationaux et européens.
L'objectif est d'**encourager l'exportation d'une image plus juste du Bassin minier** à travers de la valorisation de la richesse de son patrimoine architectural, culturel et humain, de la diversité de ses espaces naturels et de l'excellence industrielle.

Publications périodiques et thématiques de la Mission Bassin Minier

- **MBMag' :** trimestriel édité à 5 000 exemplaires (1 200 abonnés), il s'adresse aux lecteurs (particuliers et professionnels de la Région) sous la forme de reportages illustrés sur l'actualité du territoire, de la Région et du monde, l'état d'avancement des chantiers thématiques, la vie de la Mission et de ses partenaires. Il est soutenu à raison de trois à quatre fois par an par l'envoi d'une lettre électronique **(La Lettre de la MBM)** en fonction de l'actualité.
- Edition dans le cadre de l'état d'avancement de ses chantiers des **publications thématiques**, telles que guides, manuels, synthèses, cahiers techniques (sur l'habitat minier, réalisé dans le cadre du partenariat avec Bassin Minier Uni, sur les modes doux …).

La presse, les médias, le monde du cinéma et de la culture

- Grand nombre d'articles parus dans la presse régionale (Voix du Nord, Nord Eclair, Autrement Dit, Les Echos du Pas-de-Calais…), nationale (Le Monde – page régions, Les Echos, Le Figaro, Télérama, Libération…) et spécialisée (La Gazette des Communes, le Moniteur, CitizenK).
- Participation à la publication de « Pays du Nord » de septembre 2005 consacrée au Bassin minier du Nord-Pas de Calais avec une signature-annonce de la Mission Bassin Minier « la Route de la culture industrielle ».
- Participation active aux reportages tournés par les médias télévisuels (France 3, M6, ARTE, la Télévision Suisse Romande) sur la Trame Verte, le projet de requalification du Carreau de Fosse du 9/9 bis, le développement urbain du Bassin minier.
- Organisation d'opérations évènementielles telles le déroulement, dans le cadre de Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture et en étroite collaboration avec Culture Commune de 12 spectacles artistiques sur le 9/9 bis de Oignies en novembre 2004, 4 éditions du Raid Bassin minier.
- Tournage d'un documentaire dans le cadre de la série « Les Patrimoines du XXe Siècle » diffusé sur ARTE.
- Reportage dans 24 Ore, hebdomadaire économique italien, sur le Bassin minier et sa politique de sauvegarde/valorisation du patrimoine minier et industriel.

5.i.8 Les actions de promotion des Comités Départementaux de Tourisme du Nord et du Pas-de-Calais

Les Comités Départementaux de Tourisme (C.D.T.) du Nord et du Pas-de-Calais sont impliqués à la fois dans le développement du tourisme et dans sa promotion. L'objectif des C.D.T. est de veiller à ce que la promotion et le développement se déroulent en harmonie avec l'environnement et les souhaits des habitants du département tout en apportant une progression constante à l'économie locale. Les C.D.T. se veulent proches du terrain, à l'écoute des professionnels du tourisme, des institutionnels et des clientèles.

Dans le Pas-de-Calais, le service promotion du C.D.T. du Pas-de-Calais a mis en place un certain nombre d'outils dans le but de rapprocher les acteurs touristiques de clientèles susceptibles d'apprécier les spécificités du territoire et d'apporter une contribution à son épanouissement. Trois grands marchés sont ainsi visés : les marchés français, belge et néerlandais et, britannique. En direction de chacun de ces marchés, le C.D.T. a développé toute une batterie d'outils ciblés (brochures, Internet, salons, mailings, éductours), en fonction des profils (grand public, groupes adultes/enfants, professionnels, seniors) et attentes des clientèles (shopping, art de vivre, gastronomie, nature …).

Outre les actions spécifiques développées vers le marché britannique, **les relations presse** développées par le service presse du C.D.T. permettent de promouvoir le département sous la caution de journalistes reconnus et d'images attractives. En cela, le C.D.T. est un moteur du changement d'image global du territoire, le Pas-de-Calais souffrant encore d'un déficit en la matière sur le marché français.

Dès 2005, le C.D.T. a communiqué sur le **« tourisme des valeurs »**, soit un tourisme fondé sur les valeurs réelles des territoires dans le respect à la fois des habitants et de l'environnement. Le slogan est « Laissez-nous vous surprendre ». Le C.D.T. s'est appuyé sur les campagnes de communication, les points forts du tourisme, les grands événements et les nouveautés pour attirer la presse nationale et la grande presse régionale.

Le Louvre-Lens représente un moteur considérable pour la mise en tourisme du Bassin minier du Nord-Pas de Calais mais il ne peut être le seul levier sur lequel reposerait le changement d'image du territoire. Une stratégie touristique globale doit comporter des **opérations d'accompagnement** des acteurs publics et privés du tourisme dans le domaine du développement, de la qualité, de la veille et des opérations de promotion spécifiques au territoire de candidature au Patrimoine mondial. C'est tout le sens de l'action du C.D.T., à travers les thématiques Sports / Environnement / Culture / Education des **Contrats Territoriaux de Développement Durable** signés entre le Département et les intercommunalités concernées

• Opérations d'accompagnement des acteurs touristiques

Parmi ces opérations, on retiendra celles ciblant tout particulièrement les porteurs de projets d'**hébergements touristiques** « chez l'habitant » : meublés de tourisme, chambres d'hôtes. Dans ce cadre, le C.D.T. privilégie les porteurs de projets souhaitant s'engager dans une thématique d'identité territoriale. Le thème de l'hébergement assimilé à une activité accompagnée par l'hébergeur n'est pas défini a posteriori, permettant d'imaginer une thématique spécifique au territoire. Ici, il peut tout aussi bien s'agir d'une activité liée au développement durable (démarche environnementale conduite dans son hébergement), que d'une visite accompagnée sur les sites miniers ou sur l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays BASSIN MINIER, en tous les cas d'un thème qui marque et explicite l'évolution du paysage. Pour le porteur de projet touristique, c'est la possibilité de pouvoir bénéficier d'une majoration de l'aide départementale ; pour le visiteur et hôte, c'est l'assurance d'être hébergé chez un habitant engagé sur le territoire de candidature.

• Opérations de promotion privilégiant la rencontre visiteur / habitant

Au-delà des opérations classiques de promotion et de communication avec la presse française et étrangère, le C.D.T. développe le concept de **GREETERS**. Il s'agit de proposer aux visiteurs de rencontrer un habitant pour qu'il lui fasse découvrir en toute convivialité « son » coin, « sa » ville, dont il est fier et passionné. Il ne s'agit pas d'une visite guidée, puisque chaque groupe est limité à un groupe de 6 amis au maximum, l'accompagnement étant gratuit. Le réseau des GREETERS est international, mais le territoire de candidature se prête bien à ce concept, puisque 3 GREETERS DU PAS-DE-CALAIS sont recensés à NOEUX-LES-MINES, CARVIN, HENIN-BEAUMONT : www.greeters62.com

Le C.D.T. Nord mène des actions en faveur de la valorisation du patrimoine minier en termes de promotion et de communication. En direction des marchés régionaux-wallon, français, anglais et flamand-Pays Bas, il utilise tout une gamme d'outils de promotion : internet, salons touristiques, marketing direct, campagne de communication, newsletters et relation presse… A chaque fois que l'opération se justifie, le C.D.T. met en avant le patrimoine minier. La mise en valeur du Bassin minier comme un territoire n'est pas promue en tant que telle (en l'état actuel, et d'évidence l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO appellerait une autre approche, le cas échéant, pour le C.D.T. Nord, en concertation avec les acteurs touristiques du territoire du Hainaut).

• Mise en tourisme des événements et des sites liés à l'histoire minière :

- ✔ Jalonnement de sites tels le Centre Historique Minier de Lewarde (CHM) mais aussi certains sites requalifiés ou dédiés à l'interprétation de l'histoire minière : la maison du terril de Rieulay, le musée Théophile Jouglet à Anzin, dans le cadre du Schéma Départemental de Signalisation Touristique,
- ✔ Promotion de sites liés à l'histoire minière, sur les sites Internet notamment le site http://www.toutsurlenord.fr, ou dans les packages proposés pour les groupes et individuels : (cf. ceux cités plus haut, mais également la Base de loisirs des Argales, et l'ensemble des sites requalifiés et visitables, en particulier ceux reconnus comme Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général du Nord)
- ✔ Editions : le document d'appel par exemple met bien en avant le patrimoine minier, ainsi que le nouveau document sur le tourisme durable et le mini-guide.
- ✔ Exposition « paysages » en 2008 ; programmation du CHM, visites coordonnées par le Département du Nord dans les animations « rendez-vous Nature » mises en place chaque année.
- ✔ Il faut signaler que le C.D.T. mène aussi une politique de promotion territoriale avec les acteurs institutionnels de chaque territoire.

• Actions de promotion du patrimoine minier, valeur-phare du positionnement marketing du territoire du Hainaut, défini en 2007. Ainsi, en 2008 ont été mis en place :

- ✔ des éductours sur « Le patrimoine minier dans le Hainaut» avec pour cible 4 272 associations culturelles: 1 390 belges et 2 882 d'Ile de France ont permis de faire mieux connaître :
  08 avril 2008 : Centre Historique Minier et office de tourisme de St-Amand-les-Eaux : 28 structures participantes (51 personnes).
  10 avril 2008 : Centre Historique Minier et office de tourisme de Douai : 41 structures participantes (74 personnes).
- ✔ en 2009 un éductour sur le thème « Minier » est mis en place avec l'office de tourisme du Valenciennois (Fresnes-sur-Escaut), l'office de tourisme de Douai, l'office de tourisme de La Porte du Hainaut (site minier de Wallers-Arenberg).
- ✔ des insertions presse sont également engagées (presse belge wallonne) dans lesquelles sont promues les grandes expositions liées au patrimoine minier du Hainaut (en 2008, par exemple, l'exposition « Trois siècles d'histoire de la mine dans le Nord de la France » du Centre Historique Minier à Lewarde).

• Services et informations aux professionnels du tourisme. A noter,

- ✔ la diffusion de la documentation touristique du C.D.T. et des autres éditeurs dans le Nord auprès d'un réseau spécialisé (OT-SI, musées, grands sites touristiques, hébergeurs, restaurateurs) – 1 188 448 documents ont été diffusés en 2008 dont 79 000 du Conseil Général, à titre d'exemple le Centre Historique Minier fait partie des points de collecte et de diffusion
- ✔ la diffusion de la documentation touristique auprès de réseaux spécialisés dans le Nord et à l'extérieur du Département,
- ✔ la diffusion d'une e-letter sur l'actualité du Nord, aux élus et professionnels (Le nombre d'abonnés à la lettre professionnelle mensuelle est passé de 1 279 à 3 116 au cours de l'année 2008),

• Développement et animation de plusieurs filières dont la randonnée qui concerne plus particulièrement le patrimoine minier :

- ✔ l'édition de pochettes et de topo-guides. Le C.D.T. (avec les agglomérations, les offices de tourisme intercommunaux et le C.D.T. du Pas-de-Calais) travaille en ce moment sur l'édition d'un topo-guide avec la Mission Bassin Minier.
- ✔ la diffusion des documents de promotion auprès du réseau des offices du tourisme.
- ✔ l'élaboration et la diffusion de documents d'appel sur les marchés français, néerlandais avec l'édition et la diffusion d'affiches, de flyers, de cartes à pub….
- ✔ la mise en place de campagnes de publicité sur les marchés français et étrangers.
- ✔ un travail avec la presse sur le thème de la randonnée.
- ✔ la réalisation d'opérations de marketing direct.
- ✔ la participation à des salons et workshop sur le thème de la randonnée tel que le salon de la randonnée à Paris.
- ✔ la mise en marché et la commercialisation de la randonnée avec la conception de packages.

Animation du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris. Les communes du Bassin minier inscrites au concours bénéficient de conseils en matière d'embellissement du cadre de vie.

5.i.9 Les offices de tourisme intercommunaux

5.i.9.1 L'office de tourisme et du patrimoine de Lens-Liévin

Né en 1996 de la volonté de la ville de Lens d'accueillir la Coupe du Monde de Football en 1998 à Lens, l'Office de Tourisme s'est développé progressivement jusqu'en 2001 pour devenir Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, sous le nom « Office de Tourisme Artois-Gohelle ». Il assure les missions d'accueil et d'information du public, la promotion et la valorisation de la destination touristique sur l'ensemble des 36 communes du territoire.

4 événements importants sont venus accélérer la mutation de l'office de tourisme :

- la création du Musée du Louvre-Lens, annoncée dès 2004,
- le choix de Lens pour être ville hôte de la Coupe du Monde de Rugby en 2007,
- la candidature de la Communauté d'Agglomération au label Pays d'Art et d'Histoire (labellisée en janvier 2008),
- la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

En janvier 2008, suite à la labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire, la Communauté d'Agglomération confie la mise en œuvre de ce dispositif à l'office de tourisme.
Ainsi, le nouvel Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin naît en juin 2008 et s'organise désormais autour de deux pôles travaillant en étroite collaboration :

- le **pôle tourisme** en charge des questions liées directement à l'activité touristique
- et le **pôle patrimoine** en charge de l'animation du dispositif Pays d'Art et d'Histoire.

Début juillet 2009, l'Office a obtenu son classement 3 étoiles.

La stratégie de développement s'articule autour de 4 grands axes :

1. Professionnaliser le service Accueil et Information sur les 2 sites d'accueil ouverts au public toute l'année : le Centre Européen de la Paix à Souchez, et le bureau d'accueil et d'information au 26 rue de la Paix à Lens.
1) Inscription depuis 2005 dans une démarche Qualité en formant notamment le personnel d'accueil.
2) Création de nouveaux services comme la vente de visites guidées, de livres, d'ouvrages thématiques, de cartes postales et de posters et d'une billetterie.
3) Anticipation de l'installation de l'Office du Tourisme et du Patrimoine dans de nouveaux locaux sur 600 m2 au cœur de Lens à l'horizon 2012 rassemblant tous les services - du tourisme et du patrimoine.

2. Faire connaître et reconnaître le territoire et le positionner comme une nouvelle destination touristique :
1) en misant sur les nouvelles technologies de l'information : création d'une base de données et développement en lien avec cette dernière, d'un site internet www.tourisme-lenslievin.fr, ainsi qu'une visite audio guidée en français et en anglais, accessible par un numéro spécifique sur téléphone portable et téléchargeable depuis le site internet.
2) en créant de nombreuses publications touristiques - édition en 2 langues (français et anglais) :
Plan touristique, Guide du visiteur, programme des visites guidées « En attendant le Louvre-Lens », guide de l'hébergement et de la restauration de Lens Liévin.
3) en multipliant et renforçant les actions auprès des médias et de la presse (accueils de Presse, lettre d'information « La Libellule », dossiers de presse et communiqués de presse, adhésion à club Presse FNOTSI).
4) en participant à des salons ou évènements « Grand Public » : Tourissima, Route du Louvre, accueil de la Coupe du monde de Rugby à Lens, journées européennes du Patrimoine.

3. Capitaliser sur l'offre existante en proposant en priorité aux habitants de découvrir leur territoire :
1) Création de **5 circuits de visites à pied ou en autocar guidées** par une **équipe de 8 guides conférenciers** recrutés à l'issue d'une formation de 4 mois. Ces visites abordent des thématiques comme le patrimoine minier, les sites de mémoire, l'approche architecturale et urbanistique des communes du territoire. Ces visites sont programmées toute l'année les week-ends et pendant les vacances scolaires.
2) Création du **pôle patrimoine en charge du Pays d'Art et d'Histoire** dès septembre 2008, installé dans la Maison syndicale des mineurs à Lens. Animatrice de l'architecture et du patrimoine, adjoint et guides-conférenciers vacataires travaillent dorénavant en étroite collaboration avec le pôle Tourisme et enrichissent ces premières visites avec des programmes destinés à un public jeune (été 2009 - atelier des 6/12 ans autour du projet du musée du Louvre-Lens, Journées du patrimoine 2009 en famille) ou des actions de sensibilisation plus ambitieuses pour le grand public et auprès des élus communautaires (cf. le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin).

4. Soutenir les partenaires touristiques et créer une dynamique intercommunautaire pour mettre en œuvre une stratégie marketing :
1) Phase préalable d'identification des acteurs touristiques institutionnels (Offices de Tourisme d'Arras, de Béthune, de Douai, de Lille - les Chambres de Commerces, le Site du 11/19 (CPIE-Chaîne des terrils et la Scène Nationale Culture Commune), Centre Historique Minier, le 9/9bis de Oignies … et les acteurs privés (hôteliers, restaurateurs, gestionnaires de gîtes et chambres d'hôtes).
2) Dès 2009, engagement d'une véritable concertation sur la mise en marché du territoire et l'élaboration d'une stratégie « marketing » commune accompagnant l'implantation du musée du Louvre Lens en 2012 et la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les premières réalisations :
- Le Bassin minier met en scène son Patrimoine ou les rendez-vous spectaculaires (éditions 2006/2007/2008 et 2009)
- Visites thématiques pour groupes autour d'évènements spécifiques (Coupe du Monde de rugby à Lens 2007, exposition Turner à Béthune en 2008, exposition Napoléon et l'Egypte à Arras en 2009)

5.i.9.2 L'office de tourisme de Béthune-Bruay

L'office de tourisme intercommunal de Béthune-Bruay[43], classé 3 étoiles et créé juridiquement depuis le 1er septembre 2007 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.), s'est vu confier par la Communauté d'Agglomération de l'Artois les missions suivantes :
- L'accueil et l'information des visiteurs
- La promotion de l'offre touristique sur l'aire géographique de compétence des 59 communes de l'Agglomération
- La coordination des divers acteurs touristiques locaux
- La conception et la commercialisation de produits touristiques
- La mise en place d'un service de réservation et de billetterie
- Les visites guidées
- L'organisation de manifestations touristiques dépassant un intérêt local
- L'observation économique du tourisme
- La veille marketing

Pour une meilleure visibilité et un meilleur accueil à la population et aux touristes, l'office de tourisme a emménagé dans de nouveaux locaux, plus spacieux et fonctionnels, situés 3 rue Aristide Briand à Béthune depuis le 15 avril 2009, à deux pas du beffroi et de la Grand-Place. Le nouvel espace d'accueil offre aux visiteurs un bel aperçu des atouts touristiques et culturels à découvrir à travers des espaces thématisés (randonnées, loisirs en famille, patrimoine minier et militaire…), un diaporama de photos et des expositions temporaires mettant en valeur les acteurs locaux et les animations se déroulant sur le territoire de compétence de l'office de tourisme.

Depuis mai 2007, **une équipe constituée de 9 guides assure les visites commentées sur l'offre touristique accessible du territoire** ; leur formation a été réalisée en concertation avec l'office de tourisme de Lens-Liévin et portait sur la connaissance du Bassin minier, sur le patrimoine de mémoire lié à la 1ère Guerre Mondiale, sur les mouvements architecturaux et les grands projets de territoire ainsi que sur les techniques de visites guidées.

Depuis fin 2008, l'office de tourisme a lancé une réflexion stratégique sur le développement touristique et de loisirs du territoire. Les 4 axes thématiques choisis devant être traités en priorité sont les suivants : 1. Le Tourisme de Loisirs Sportifs de pleine nature ; 2. Un tourisme culturel et patrimonial s'appuyant sur les domaines de l'art et du travail ; 3. Un tourisme d'affaires lié à l'Art ou à la Foi ; 4. Un tourisme « d'accueil » des plaisanciers et d'activités sportives de bord d'eau.

Sans attendre la définition de ces axes de développement, **l'office de tourisme a engagé de nombreuses actions en faveur de la valorisation du patrimoine minier sur son territoire.**

A destination de la clientèle groupes :
- Mise en place d'un circuit bus « Du travail aux loisirs : la vie quotidienne des mineurs » sur Bruay-La-Buissière
- Conception d'une visite guidée de la Piscine Art Déco de Bruay-La-Buissière et du chevalement du Vieux Il de Marles-les-Mines
- Le circuit bus trans-agglomération « Aller retour : le Bassin minier met en scène son patrimoine »

Pour la clientèle individuelle, le musée de la mine d'Auchel a créé, dans le cadre du programme d'animations « les rendez-vous de l'été », une visite originale à la tombée de la nuit avec dégustation du briquet du mineur et quelques saynètes pour animer la visite. L'office a en projet, pour 2010, de créer, un circuit de découverte valorisant le patrimoine

43 Effectif : 10 personnes

minier matériel et immatériel. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de quatre autres circuits de découverte à destination des individuels, dont deux sont déjà réalisés à l'heure actuelle (circuit du centre ville de Béthune et la route du Patois).

Enfin, en collaboration avec la ville de Bruay-La-Buissière, l'office de tourisme a le projet de valoriser le parcours de lumières et d'automates, créé en partenariat avec l'artiste Luc Brevart, qui permettra aux visiteurs individuels de **découvrir la Cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière** (la Cité minière la plus ancienne de tout le Bassin, qui a aussi servi de décors au tournage d'un film) entre le 22 novembre et le 6 décembre 2009.

5.i.9.3 L'office de tourisme de Douai

L'Office de tourisme, classé 3 étoiles, prend en charge la mise en œuvre de la politique touristique de la ville de Douai. Il poursuit les missions d'accueil, d'information, de promotion et de gestion des programmes de visites guidées pour individuels et groupes, avec le concours des guides-conférenciers agréés dans le cadre du label Ville d'Art.

Il doit également s'efforcer de susciter l'animation indispensable dans son rayon d'action. Il contribue en liaison avec les collectivités publiques et privées et avec les différents organes de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales. L'office de tourisme a obtenu une habilitation touristique en juillet 2007 afin de commercialiser des produits touristiques dans le cadre juridique et légal qui lui est imparti.

En étroite collaboration avec la Ville de Douai, il est aussi interlocuteur ou force de proposition dans le cadre de réflexions sur les investissements touristiques et de loisirs nécessaires au développement touristique de la ville et de son environnement. L'ensemble des éditions réalisées par l'Office prend en compte l'arrondissement de Douai (documents Hébergement, Agendas touristiques Douaisis, Guide Touristique Douaisis, programme des journées du patrimoine Douaisis).

L'Office est également fortement impliqué dans la **mise en valeur du patrimoine minier** en collaborant étroitement avec le Centre Historique Minier de Lewarde, situé à 10 kilomètres de Douai :

- réalisation de programmes à la journée pour des groupes adultes, scolaires,
- vente de billets pour les individuels, journées et week-ends événementiels sur le thème de la mine,
- circuit sur les maisons des mines qui passe par les cités minières les plus remarquables identifiées et répertoriées par la Mission Bassin Minier,
- l'équipe des guides-conférenciers de la ville de Douai a suivi une formation sur le thème du patrimoine minier à l'échelle de l'arrondissement de Douai.

5.i.9.4 L'office de tourisme de la Porte du Hainaut

L'Office de Tourisme de la Porte du Hainaut est l'outil de développement et de promotion touristiques de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Devenu Etablissement Public Industriel et Commercial – le premier du genre en région Nord-Pas de Calais – en mars 2005, il compte actuellement 7 salariés à temps plein. Il intervient dans la valorisation et la promotion du patrimoine minier à plusieurs niveaux.

• Ingénierie culturelle :

Formation des guides conférenciers du Valenciennois. Association des Communautés d'Agglomération de la Porte du Hainaut, de Valenciennes-Métropole et de la D.R.A.C.44 Nord-Pas de Calais pour la mise en place d'une formation de guides-conférenciers ayant vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire du Valenciennois. La formation a développé la thématique du patrimoine minier : histoire minière, architecture industrielle et fonction des différents bâtiments, habitat minier et aspects socioculturels de la vie du mineur, exercices pratiques menés à Wallers-Arenberg et Condé-sur-l'Escaut notamment.

• Outils de valorisation et de communication

- Edition de documents où le patrimoine minier occupe une place de choix : carte touristique, guide pratique.
- Jeu des 7 Familles du Patrimoine de la Porte du Hainaut à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2005 : rallye-jeu à l'échelle de la Communauté d'Agglomération dont le but est d'inciter les visiteurs à découvrir le patrimoine du territoire dans toute sa diversité. **La thématique du patrimoine minier** est transversale dans ce découpage : elle se retrouve non seulement dans la famille dédiée au patrimoine industriel (Site Minier d'Arenberg),

44 Direction Régionale des Affaires Culturelles

mais aussi dans celle du patrimoine naturel (la Mare à Goriaux ou le terril Renard), du patrimoine religieux (l'église Sainte-Barbe et le coron associé de La Sentinelle) et même gastronomique avec des spécialités locales au nom évocateur comme le gâteau Germinal ou encore les chocolats « Terril de Germinal ». Edition du jeu à destination des plus jeunes.
- Visites audio-guidées du territoire de la Porte du Hainaut : 2 parcours de sept sites sont proposés sur l'ensemble du territoire pour permettre au touriste de découvrir La Porte du Hainaut de manière autonome, avec son téléphone portable. Les deux terrils d'Haveluy font partie des sites bénéficiant d'un commentaire audio-guidé.
- Journal **Les Petites Clés de la Porte du Hainaut** édité à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans, dans le but de les sensibiliser au patrimoine du territoire de la Porte du Hainaut, afin qu'ils deviennent « ambassadeurs » auprès de leur entourage. Le premier numéro diffusé en septembre 2009, à destination des établissements scolaires de la Porte du Hainaut, aborde la thématique du patrimoine bâti, notamment minier. Un numéro à venir sera consacré exclusivement au patrimoine minier. Les contenus de ces journaux seront davantage développés sur le site portail de l'Office de Tourisme de la Porte du Hainaut.

• Accueil et information du visiteur

- Diffusion et vente des documents édités par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (fiches de randonnée dédiées au patrimoine minier).
- Création de produits touristiques pour les groupes et les individuels :
Plusieurs produits touristiques sont commercialisés, dont un sur la thématique du minier autour du Site de Wallers-Arenberg **« La vie du mineur dans les corons ».** Cette visite guidée a bénéficié d'actions de promotion en 2008, à l'occasion d'Eductours ou encore d'un voyage de presse, organisés avec le Centre Historique Minier à Lewarde, dans le cadre du Fonds de Promotion Touristique Hainaut animé par le C.D.T. Nord. A l'issue de celle-ci, peut être proposée une pause gourmande « Germinal » (comprenant le gâteau Germinal et la bière Germinal), ou encore un tour panoramique en autocar pour découvrir à proximité du Site de Wallers-Arenberg, la trouée d'Arenberg et la mare à Goriaux.

De même à Denain, **deux nouveaux produits touristiques** sont désormais proposés autour de la thématique du minier : **« Un tramway nommé Denain »** et **« Sur les traces de Jules Mousseron »**. Cette visite dédiée au poète mineur évoque la fosse Mathilde à Denain, lieu d'inspiration d'Emile Zola, et inclut la découverte du musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain où une salle est dédiée à Jules Mousseron et son célèbre personnage de bande dessinée « Cafougnette ».

- Des **balades patrimoniales intitulées « Estivales »**, sont proposées gratuitement en juillet et en août, sur certaines communes de la Porte du Hainaut. Chaque année, la sélection de ces communes varie afin qu'elles puissent toutes bénéficier de ce temps fort. Parmi les thèmes abordés lors de ces balades, celui du minier a été mis à l'honneur en 2008 à La Sentinelle et en 2009 à Haveluy, à l'occasion d'une visite guidée nocturne avec lampes. De même, à Denain en 2008, s'est tenue une balade comprenant un spectacle et une lecture de poèmes de Jules Mousseron, dirigés par la Compagnie « L'Eléphant dans le Boa ». Enfin, à Wallers-Arenberg, une visite guidée en costumes de mineurs et de galibots, s'est déroulée en 2007 dans les corons. Cette visite costumée a été reprise à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

- *Information grâce aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.)*. L'Office s'est investi dans un ambitieux projet de développement pour l'information touristique à l'échelle de l'Agglomération. Tout visiteur peut ainsi avoir accès à tout moment aux informations nécessaires pour organiser son séjour sur le territoire grâce à deux moyens principalement :
- **un site portail** reprenant l'ensemble des informations sur les hébergements, les manifestations, le patrimoine naturel et culturel, les manifestations et **un réseau de 10 bornes interactives** situées sur des endroits stratégiques du territoire, dont le site minier de Wallers-Arenberg, permettant au visiteur d'avoir accès à ces informations 24h/24.
- **Accueil curistes hebdomadaires** de mars à novembre à l'office de tourisme, afin de les informer sur les richesses du territoire à découvrir, notamment sur le patrimoine minier.
- **Expositions temporaires** chaque mois, à l'espace accueil de l'office de tourisme, mettant en avant notamment le patrimoine minier sur le territoire de la Porte du Hainaut.

5.9.i.5 L'office de tourisme de Valenciennes Métropole

L'Office de Tourisme du Valenciennois, créé en 2004, s'est vu confier par Valenciennes Métropole, les missions d'accueil, d'information, de promotion, de développement et d'observation de l'activité touristique sur son territoire.

L'Office de Tourisme du Valenciennois est classé 3* étoiles depuis juin 2006, il dispose de trois lieux d'accueil ouverts toute l'année:

- La Maison Espagnole à Valenciennes,
- Le Beffroi à Condé-sur-l'Escaut,
- Rue de l'école à Sebourg.

L'Office de Tourisme conçoit et propose des visites commentées et des produits touristiques à destination d'un public individuel mais aussi de groupes d'adultes et de scolaires. L'Office s'appuie sur une équipe de 22 guides conférenciers (15 issus de la première session de 2005 et 7 issus de celle de 2008-2009).

À l'occasion de ces prestations, l'Office de Tourisme du Valenciennois propose sur le thème du patrimoine minier :

- Des livrets d'interprétations des villes du territoire (Valenciennes et Condé), le dernier en date (2009) est consacré à la ville d'Anzin. Il s'intitule « idylle au pays minier ».
- Un programme annuel de visite pour individuels permettant de faire découvrir entre autres choses les sites miniers emblématiques du territoire (Quartier St-Waast de Valenciennes, Thiers à Bruay-sur-Escaut, Macou à Condé-sur-l'Escaut, coron des 120, site du Sarteau, cité Soult…)
- Une route touristique intitulée « Sur la route du diamant noir », proposée sur la carte touristique du territoire valenciennois.
- Une offre de produits touristiques pour groupes (à pied ou en car d'1h30 à 2h dans le pays de Condé, berceau de l'épopée minière).
- Une offre de produit scolaire avec l'instauration à partir de janvier 2010 d'ateliers patrimoine d'1h30 en classe sur le thème « aux sources de la mine ».

5.9.i.6 L'office de tourisme de Noeux et environs

Le développement touristique est une compétence inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de Noeux et Environs (CCNE) qui l'a conduite à se pencher sur l'inventaire de son patrimoine (sites naturels, lieux historiques, espaces de loisirs, patrimoine architectural et folklorique) et la réalisation de supports de communication pour le valoriser. Cela s'est concrètement traduit par la réalisation de différentes publications :

- ✔ Le guide touristique du Noeuxois et les pages « tourisme » du site internet (lancés en 2003) qui sont une vitrine de cet inventaire. Il s'agit d'une communication grand public.
- ✔ La parution en 2007 du guide « Noeux les Mines et environs » dans la collection « Terroir'en poche » qui s'inscrit dans la même logique … mais en ciblant l'ensemble du public régional.
- ✔ La création des sentiers de randonnée et de leurs topoguides qui servent, bien évidemment, à faire découvrir les richesses du territoire auprès de 2 catégories précises du public potentiel (les locaux et les randonneurs).
- ✔ Enfin, l'accompagnement par la CCNE des professionnels qui souhaitent investir dans la création et la rénovation de gîtes, chambres d'hôtels, hôtel hors chaînes (plan prévu sur 10 ans).

Au-delà de supports de communication et de ces deux actions spécifiques – sentiers de randonnée et aide au développement de l'hébergement – la CCNE souhaitait lancer une nouvelle stratégie de marketing territorial. Dans le contexte de l'implantation du Louvre à Lens et compte tenu de l'existence d'un site majeur sur son territoire (Loisinord), la CCNE considère en effet le tourisme comme un outil supplémentaire de développement économique. Afin de piloter et de mettre en œuvre une politique ambitieuse avec l'ensemble des acteurs touristiques et économiques déjà actifs sur le territoire, **un office intercommunal de tourisme a été créé le 24 juin 2008.**

Depuis sa création, l'Office Intercommunal de Tourisme de Noeux et Environs a mis en place les produits touristiques suivants :

- ✔ L'installation d'un local permanent d'accueil au stade de glisse pour les touristes.
- ✔ La création de « packages touristiques » à la journée (sur la gastronomie, le bien être et le sport).
- ✔ Un observatoire mobile de néphologie (étude des nuages).
- ✔ La création d'un circuit urbain pédestre permanent de 5 kilomètres sur le thème de la « reconversion minière ».
- ✔ De petits événements ponctuels estivaux ayant pour objectifs de faire parler du territoire et d'y attirer du public. Il s'agit :

  • En 2008, des séances de cinéma en plein air, une randonnée VTT (vélo tout terrain) et une randonnée en roller accompagnée d'initiations … et d'un concert rock

• En 2009, des séances de cinéma en plein air, 2 journées de la randonnée pédestre avec des animations culturelles, une randonnée VTT et une journée spéciale « sports de glisse ».

✔ Le soutien à la création de nouvelles manifestations dans les communes de la CCNE susceptibles d'attirer également du public extérieur au territoire (par exemple : un trail, un salon de la BD…)

En ce qui concerne les axes de développement retenus par la CCNE et l'Office,

1. D'abord, valoriser les produits existants

✔ Mettre à jour périodiquement le répertoire de tous les produits touristiques qui existent sur le sol de la CCNE et jouer la complémentarité avec leurs gérants (se positionner clairement comme une aide dynamique à la promotion).
✔ Lister les outils de communication disponibles et les utiliser.
✔ Améliorer le balisage des structures en place.
✔ Créer des événements de vulgarisation des « produits – phares ».

2. Ensuite, créer de nouveaux produits

✔ Se documenter sur les réussites notoires dans les secteurs d'activité comparables (bench marking) Par exemple : le fonctionnement du stade de glisse « indoor » (skate et roller) de Wevelgem, les activités annexes à la piste de ski d'Ice Mountain à Comines, la notoriété des événements comme le « Tignes Airwaves » (ski, snow et BMX), le « Fise » de Montpellier (roller, BMX – Bicycle Motocross, skate, VTT, wake) ou le « NL contest » de Strasbourg (roller, skate, BMX).
✔ Proposer des loisirs familiaux de proximité (en gardant à l'esprit que l'enfant est très souvent prescripteur du choix des loisirs des parents) à nos partenaires, les mettre en place et les dynamiser. Par exemple : l'engouement des jeunes pour la nature et … les acrobaties (d'où le succès des activités de glisse).
✔ S'inscrire dans les Schémas de Développement Touristique du Département et de la Région afin de profiter des synergies.
✔ Créer des produits basés sur les courts séjours de 2 à 3 jours pour différents types de public.
✔ Favoriser l'installation d'infrastructures faisant défaut comme les gîtes, les chambres d'hôtes et l'hôtellerie de qualité.

Parmi les réalisations à venir à court terme, il y a lieu de noter, entre autres : un site internet entièrement dédié au tourisme, un guide touristique « papier » réactualisé, un circuit permanent VTT à travers toute la CCNE, la mise en place d'événements pérennes (un marché de Noël « animé », un festival de la glisse, des randonnées pédestres ou cyclistes…)

5.j Nombre d'employés

Cette question est complexe et nécessite un **audit qualitatif et quantitatif** de la multitude d'acteurs et de structures intervenant dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et bâti, et ce depuis le stade de la conception intellectuelle (études et expertise) jusqu'à la requalification des sites et leur entretien ultérieur. Il faut noter l'importance des bénévoles qui oeuvrent dans les domaines de l'animation et de la sensibilisation au patrimoine (les guides des petits musées de la mine sont majoritairement bénévoles).

Cette question peut néanmoins recevoir les prémices d'une réponse par une **typologie des employés des multiples structures concernées par les thématiques :** culture, patrimoine, aménagement/urbanisme, environnement, tourisme, travaux et entretien des espaces verts.

• Collectivités locales :
- cadres au sein des services et directions « tourisme », « culture » et « environnement » des institutions Etat, Région, Départements, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes et communes.
- techniciens territoriaux dans les services « travaux » et « entretien des espaces verts » [concernant l'entretien des sites requalifiés] des municipalités, Agglomérations, Communautés de Communes, Départements.
- salariés (emplois aidés) des entreprises d'insertion, chantiers-école.

• Outils d'ingénierie et d'urbanisme, Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais
- personnels de la Mission Bassin Minier, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, les CAUE45 du Nord et du Pas-de-Calais, l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.)

45 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

• Structures d'ingénierie touristique
- personnels des offices de tourisme intercommunaux et des Comités Départementaux du Tourisme du Nord et Pas-de-Calais, du Comité Régional du Tourisme

• Structures muséographiques et culturelles
- personnels du Centre Historique Minier à Lewarde et des petits musées, Culture Commune – Scène nationale …

• Associations (environnement et/ou patrimoine)

- cadres et techniciens du CPIE-Chaîne des Terrils[46], Bassin Minier Uni, la Maison de la Polonité …

• Entreprises privées
- personnels liés à l'infrastructure touristique : restaurateurs, hôteliers, libraires, cafetiers.
- salariés des entreprises privées désignées dans le cadre de marchés publics : cette catégorie englobe notamment les marchés de l'E.P.F. pour entretenir les sites requalifiés pendant la période de deux ans de reprise des végétaux et pour mettre hors d'eau les bâtiments des sites de la mémoire.

46 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 6

PARTIE 6

Suivi

6.a Les indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

6.a.1 Les inventaires patrimoniaux

Le travail d'inventaire patrimonial, mené dans le cadre de la constitution du dossier de candidature à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, a permis de mettre en place une base de données précise sur l'état actuel du Bien proposé, par typologie et par commune (cf. annexe CD n°2). Cette base de données quantitatives et qualitatives, maîtrisée par la Mission Bassin Minier, est l'outil référentiel qui va permettre de mettre en place un suivi centralisé de l'état du Bien.

Plusieurs dispositions sont à mettre en œuvre pour assurer ce suivi à l'échelle du Bien :

- une mise en consultation par Internet de cette base de données pour les propriétaires et gestionnaires du Bien,
- un dispositif collectif de veille patrimoniale, animé par la Mission Bassin Minier avec l'appui des services de l'Etat, qui permettra à la fois une mise à jour de ce référentiel et un suivi opérationnel des projets d'urbanisme et d'aménagement pouvant impacter l'état du Bien,
- un dispositif financier spécifique permettant de traiter les éléments patrimoniaux en péril. Une préfiguration existe déjà à travers le partenariat mis en place avec l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (cf. accord EPF annexe CD n°2).

Deux catégories d'éléments patrimoniaux font l'objet d'indicateurs complémentaires :

- Les terrils :
Le diagnostic faunistique et floristique de l'ensemble des terrils en portage foncier par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais, réalisé par le C.P.I.E. Chaîne des Terrils, va permettre un suivi qualifié de leur état.

- Les cités minières :
Dans le cadre des accords signés avec les deux bailleurs propriétaires (SIA Habitat et Maisons et Cités, cf. annexe CD n°2), un suivi des évolutions du parc minier sera mis en place.

Un suivi des évolutions sociales : l'observation des évolutions du peuplement des cités, engagé par la Mission Bassin Minier depuis 2007 sera systématisé. Grâce à un échange de données annualisé avec les bailleurs, une « veille sociale » sera mise en place de manière à mesurer l'évolution de l'occupation du parc minier (notamment concernant la situation socio-professionnelle des habitants).
Un suivi des projets de rénovation et de constructions neuves : au-delà du suivi systématique des service de l'Etat sur les cités concernées par la loi sur les abords des Monuments Historiques, les accords-cadres passés avec les bailleurs, prévoient un suivi spécifique pour l'ensemble des cités comprises dans le périmètre du Bien proposé à l'inscription. Ce suivi ira de la simple veille, à un suivi opérationnel en passant par un travail de sensibilisation.

6.a.2 Le suivi des séquelles minières

Le risque minier fait l'objet d'un suivi spécifique par l'Instance Régionale de Concertation (cf. partie 5.c.1.1). Au plan national, une Commission Nationale de suivi des risques miniers a été créée en 2009.

6.a.3 Un suivi paysager

L'ensemble des études paysagères, menées depuis plusieurs années, constitue un référentiel stabilisé des caractéristiques paysagères du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à différentes échelles. Ce travail, mené en concertation avec les collectivités locales du territoire, a déjà permis, non seulement de mettre en place un référentiel paysager partagé, mais aussi de sensibiliser les collectivités locales sur la nécessité de prendre en compte cette dimension paysagère dans les projets d'aménagement et de développement qu'elles mettent en œuvre.

Ce premier travail de référentiel et de sensibilisation doit être poursuivi en partenariat avec les organismes compétents que sont les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord et du Pas de Calais.

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut met en place un observatoire photographique du paysage, sur la base des résultats de cette expérimentation, il est envisagé d'étendre cet outil à l'ensemble du périmètre du Bien proposé.

Ce suivi paysager devra être intégré à la fois dans les procédures existantes comme les Schéma de Cohérence Territoriale ou les Plan Locaux d'Urbanisme, mais aussi par la mise en œuvre de procédures adaptées telle que les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

Enfin, l'opportunité de la mise en œuvre d'une Directive Paysagère à l'échelle du Bien est actuellement à l'étude, en partenariat avec les services compétents de l'Etat (cf. annexe CD2).

6.a.4 De nouveaux indicateurs à intégrer

Au-delà des indicateurs permettant de mesurer l'état de conservation patrimonial et paysager du Bien, il conviendra, au fur et à mesure, de compléter le dispositif d'indicateurs autour de la valorisation patrimoniale et de la mise en tourisme du Bien :

- indicateurs de changement d'image du Bassin minier,
- développement d'outils d'interprétation autour du patrimoine minier et des paysages,
- développement des actions de sensibilisation et de valorisation (expositions, publications, circuits de découverte, événementiels, projets artistiques, ….),
- indicateurs de fréquentation touristique.

Par ailleurs, une réflexion est en cours, en partenariat avec l'Université d'Artois, pour réaliser des enquêtes auprès de la population du Bassin minier pour évaluer le niveau d'appropriation par les habitants de la démarche de candidature au Patrimoine mondial. Ces enquêtes permettront d'orienter le contenu des outils de sensibilisation, des outils de transmission et des outils pédagogiques à développer. Réalisées périodiquement, ces enquêtes permettront de mesurer dans le temps l'appropriation par les habitants des valeurs portées par le Bien. Cette dimension d'appropriation est essentielle, les habitants étant à la fois les premiers garants d'une évolution qualitative du territoire et les premiers ambassadeurs de ce territoire.

6. b Dispositions administratives pour le suivi du Bien

Comme indiqué dans la partie 5.e, c'est la Mission Bassin Minier qui est la structure administrative proposée comme future gestionnaire du label Patrimoine mondial. A ce titre, elle sera chargée d'assurer la mise en œuvre des outils nécessaires pour le suivi de l'état de conservation du Bien. Il est prévu la mise en place d'un comité technique restreint, avec les services de l'Etat, chargé du suivi opérationnel.

6. c Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

L'ensemble des enquêtes et études concernant l'état du Bien proposé à inscription est repris dans l'annexe CD 2. La description des éléments patrimoniaux par sections (cf. partie 2) en fait la synthèse.

Cette connaissance est complétée par les fiches réalisées par la Direction Régionales des Affaires Culturelles sur les éléments de patrimoine minier protégés au titre des Monuments Historiques (cf. 5.b.1.1). Ces fiches seront prochainement disponibles sur la base de données Mérimée gérée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Des études et bilans sont également disponibles par catégories de patrimoine minier auprès des organismes concernés :

- pour les terrils et les cavaliers : Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, C.P.I.E. Chaîne des terrils, Mission Bassin Minier,
- pour les cités minières : Maisons et cités, SIA Habitat, Mission bassin Minier.

Des études et bilans sont également réalisés à l'échelle de leur territoire par l'ensemble des collectivités locales du Bassin minier.

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 7

PARTIE 7

Documentation

7.a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction

N° d'id.	Format	Légende	Date	Photographe	Détenteur du ©	Coordonnées du détenteur du ©	Cession non exclusive des droits
1	Photo numérique	Paysage minier depuis le mémorial canadien de Vimy.	2009	Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
2	Photo numérique	Perspective depuis le terril n°14 à Auchel.	2008	BMU	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
3	Photo numérique	Panorama sur les terrils-jumeaux de la fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle depuis le terril 58 de Mazingarbe.	2009	© F. Kowalski	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
4	Photo numérique	La cité de la fosse n°24 au pied du terril 98 à Estevelles. © Mission Bassin Minier	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
5	Photo numérique	Panorama des terrils 87 et 92 à Hénin-Beaumont et Dourges.	2009	Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
6	Photo numérique	L'ensemble minier des Argales à Rieulay et Pecquencourt.	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
7	Photo numérique	Panorama sur le terril n°14 d'Auchel à Marles-les-Mines.	2009	CAUE 62	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
8	Photo numérique	Les cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt à Pecquencourt.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
9	Photo numérique	Paysage et ensemble minier de la fosse n°9-9bis à Oignies et à Dourges.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
10	Photo numérique	Cité Cornuault à Evin-Malmaison.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
11	Photo numérique	La cité n°10 à Sains-en-Gohelle.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
12	Photo numérique	Cité n°5 à Grenay.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
13	Photo numérique	Ensemble minier de Wallers-Arenberg	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui

14	Photo numérique	Fosse d'Arenberg à Wallers.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
15	Photo numérique	Puits n°1 et n°2 de la fosse d'Arenberg.	2008	Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
16	Photo numérique	Puits n°3 de la fosse d'Arenberg à Wallers.	2008	Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
17	Photo numérique	La fosse Delloye à Lewarde, devenu le Centre Historique Minier.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
18	Photo numérique	La fosse Delloye, devenu le Centre Historique Minier.	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
19	Photo numérique	La fosse Delloye, devenu le Centre Historique Minier.	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
20	Photo numérique	La fosse n°9-9bis à Oignies.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
21	Photo numérique	La fosse n°9-9bis à Oignies.	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
22	Photo numérique	La fosse n°9-9bis à Oignies.	2008	Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
23	Photo numérique	La fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle	2005	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
24	Photo numérique	La fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
25	Photo numérique	La fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle	2008	BMU	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
26	Photo numérique	Ancienne fosse de la Sentinelle, aujourd'hui église Sainte-Barbe à la Sentinelle.	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
27	Photo numérique	Fosse Mathilde à Denain.	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
28	Photo numérique	Fosse n°1bis à Noeux-les-Mines	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
29	Photo numérique	Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-l'Escaut	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui

30	Photo numérique	Chevalement de la fosse Sabatier à Raismes.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
31	Photo numérique	Chevalement de la fosse Dutemple à Valenciennes.	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
32	Photo numérique	Chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin.	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
33	Photo numérique	Chevalement de la fosse n°8 à Evin-Malmaison	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
34	Photo numérique	Chevalement du n°1bis à Liévin	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
35	Photo numérique	Chevalement du Vieux-Deux	2008	Ph.Dupuich	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
36	Photo numérique	Pompe à feu du Sarteau à Fresnes-sur-Escaut	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
37	Photo numérique	Cité Taffin à Vieux-Condé.		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
38	Photo numérique	Cité de la Solitude à Vieux-Condé		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
39	Photo numérique	Cité du Pinson ancienne à Raismes		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
40	Photo numérique	Coron des 120 à Anzin.	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
41	Photo numérique	Coron de l'église à La Sentinelle	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
42	Photo numérique	Cité d'Arenberg à Wallers		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
43	Photo numérique	Cité Chabaud Latour à Denain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
44	Photo numérique	Cité du Garage à Masny.		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
45	Photo numérique	Cité du Champ fleuri à Masny		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui

46	Photo numérique	Cité de la Clochette à Douai		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
47	Photo numérique	Cité Beaurepaire à Somain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
48	Photo numérique	Cité du Bois brûle à Somain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
49	Photo numérique	Cité Sainte-Marie à Pecquencourt		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
50	Photo numérique	Cité de Pecquencourt à Pecquencourt		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
51	Photo numérique	Cité de Montigny à Montigny-en-Ostrevent		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
52	Photo numérique	Cité de la Solitude à Douai		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
53	Photo numérique	Cité de la Ferronnière à Douai		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
54	Photo numérique	Cité de la Balance à Guesnain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
55	Photo numérique	Cité de la Justice à Guesnain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
56	Photo numérique	Cité de la Faisanderie à Libercourt		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
57	Photo numérique	Cité de la forêt à Libercourt		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
58	Photo numérique	Cité Declercq à Oignies		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
59	Photo numérique	Cité Declercq à Oignies		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
60	Photo numérique	Cité Cornuault à Evin-Malmaison		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui

61	Photo numérique	Cité Bruno ancienne à Dourges		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
62	Photo numérique	Cité Foch à Hénin-Beaumont		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
63	Photo numérique	Cité Darcy à Hénin-Beaumont		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
64	Photo numérique	Résidence de la Motte à Rouvroy		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
65	Photo numérique	Cité de la Parisienne à Drocourt		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
66	Photo numérique	Cité Bellevue ancienne à Harnes		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
67	Photo numérique	Cité du Moulin à Fouquières-les-Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
68	Photo numérique	Cité d'Anchin à Sallaumines		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
69	Photo numérique	Cité du Pont à Wingles		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
70	Photo numérique	Cité des Sports à Wingles		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
71	Photo numérique	Cité n°9 à Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
72	Photo numérique	Cité Saint-Elie à Haisnes		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
73	Photo numérique	Cité n°12 à Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
74	Photo numérique	Cité n°1 à Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
75	Photo numérique	Cité des Provinces à Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui

76	Photo numérique	Cité n°2 à Lens		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
77	Photo numérique	Cite des Bureaux Ouest à Liévin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
78	Photo numérique	Cité des Garennes à Liévin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
79	Photo numérique	Cité des Petits Bois à Liévin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
80	Photo numérique	Cité du Bouvier à Avion		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
81	Photo numérique	Cité des Pinchonvalles à Avion		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
82	Photo numérique	Cité des quarante à Grenay		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
83	Photo numérique	Cité n°5 à Grenay		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
84	Photo numérique	Cité n°9 à Annequin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
85	Photo numérique	Cité n°7 à Mazingarbe		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
86	Photo numérique	Cité n°2 à Bully-les-Mines		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
87	Photo numérique	Cité n°10 à Sains-en-Gohelle		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
88	Photo numérique	Cité n°1 nouvelle à Noeux-les-Mines		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
89	Photo numérique	Cité du Fond de Sains à Noeux-les-Mines		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
90	Photo numérique	Cité de la Loisne à Hersin-Coupigny		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui

91	Photo numérique	Cité Jeanne d'Arc à Barlin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
92	Photo numérique	Cité des Sœurs à Barlin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
93	Photo numérique	Cité Anatole France à Bruay-La-Buissière		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
94	Photo numérique	Cité des électriciens à Bruay-La-Buissière	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
95	Photo numérique	Cité des Musiciens à Bruay-La-Buissière		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
96	Photo numérique	Cité des Fleurs à Bruay-La-Buissière		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
97	Photo numérique	Cité 16-3 à Bruay-La-Buissière		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
98	Photo numérique	Cité des Arbres à Houdain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
99	Photo numérique	Terril 93 à Harnes	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
100	Photo numérique	Terril 98 à Estevelles	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
101	Photo numérique	Terril 141 à Roost-Warendin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
102	Photo numérique	Terrils 2 et 3 à Ruitz et Maisnil-les-Ruitz	2007	Ph.Frutier/Altimage	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
103	Photo numérique	Terrils 74 et 74a à Loos-en-Gohelle	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
104	Photo numérique	Terril 75 à Avion	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
105	Photo numérique	Terril 97 à Méricourt	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui
106	Photo numérique	Terril 87 à Hénin-Beaumont	2007	JP.Mattern	CHM	Fosse Delloye BP39 59287 Lewarde	oui

121	Photo numérique	Eglise de la cité Bruno à Dourges	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
122	Photo numérique	Eglise de la cité de la Parisienne à Drocourt	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
123	Photo numérique	Eglise de la cité n°12 à Lens	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
124	Photo numérique	Eglise de la cité n°5 à Grenay	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
125	Photo numérique	Eglise de la cité n°10 à Sains-en-Gohelle	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
126	Photo numérique	Eglise de la cité n°1 nouvelle à Noeux-les-mines	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
127	Photo numérique	Eglise de la cité 16-3 à Bruay-La-Buissière	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
128	Photo numérique	Ecole de la cité du Pinson à Raismes	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
129	Photo numérique	Ecole ménagère de la cité d'Arenberg à Wallers		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
130	Photo numérique	Ecole de la cité d'Arenberg à Wallers		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
131	Photo numérique	Ecole de la cité de Montigny à Montigny-en-Ostrevent	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui
132	Photo numérique	Ecole de la cité Bruno à Dourges		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
133	Photo numérique	Ecole de garçons de la cité Résidence de la Motte à Rouvroy		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
134	Photo numérique	Ecole de la cité n°16 à Liévin		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
135	Photo numérique	Ecole de la cité n°12 à Lens	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui

136	Photo numérique	Ecole de la cité des Provinces à Lens	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
137	Photo numérique	Ecole de la cité n°7 à Mazingarbe		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
138	Photo numérique	Ecole de la cité 16-1 à Bruay-La-Buissière		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
139	Photo numérique	Ecole de la cité de la Victoire à Houdain		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
140	Photo numérique	Centre social de la cité de la Clochette à Douai		Mission Bassin Minier	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
141	Photo numérique	Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens à Lens	2007	Ph.Dupuich	BMU	4 rue Vasco de Gama 62 750 Loos-en-Gohelle	oui
142	Photo numérique	Maison syndicale des mineurs à Lens	2009	S.Dhote	Mission Bassin Minier	Carreau de fosse 9/9bis Rue du Tordoir BP16 62590 Oignies	oui
143	Photo numérique	Dispensaire à Grenay	2008	SRMH	SRMH	DRAC Hôtel Scrive 1 rue du Lombard 59000 Lille	oui

7. b Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

L'ensemble des textes législatifs et du plan de gestion se trouve dans le volume tiré à part intitulé 7b et joint au présent dossier.
Les extraits de plans concernant le bien sont également joints en annexe numérique.

7. c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

L'ensemble des études et inventaires réalisés dans le cadre de la constitution du dossier de candidature de 2002 à 2009 est disponible sous format Word, Excel et Access auprès de :

- Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial
- Mission Bassin Minier
- Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
- Service Régional de l'Inventaire du Conseil régional Nord-Pas de Calais
- CPIE-Chaîne des Terrils
- Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
- Maisons et cites
- Société Immobilière de l'Artois
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

D'autres études et inventaires concernant le bien sont disponibles auprès des collectivités locales, des associations culturelles et des Sociétés d'Histoire Locale du territoire.

Archives :

- Centre Historique minier de Lewarde
- Archives Nationales du Monde du Travail
- Archives Départementales du Nord
- Archives Départementales du Pas-de-Calais

7.d Adresses où sont conservés les inventaires, les dossiers et les archives

Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial
4 rue Vasco de Gama
62 750 Loos-en-Gohelle
France

Mission Bassin Minier
Carreau de fosse 9/9bis
Rue du Tordoir
BP16
62 590 Oignies

Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais
Hôtel Scrive
1 rue du Lombard
59000 Lille
France

Service Régional de l'Inventaire
Direction de la Culture
Conseil régional Nord-Pas de Calais
Hôtel de région
151 avenue du Président Hoover
59555 Lille

CPIE-Chaîne des Terrils
Base du 11-19
Rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
France

Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais
17 rue Edouard Delesalle
59800 Lille
France

Maisons et cites
167 rue des Foulons
59500 Douai

Société Immobilière de l'Artois
67 avenue des Potiers
BP 80649
59506 Douai cedex

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
Maison du Parc
357 rue Notre-Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux

Archives :

Centre Historique minier de Lewarde
Fosse Delloye
BP39
59287 Lewarde

Archives Nationales du Monde du Travail
78 Boulevard du Général Leclerc
BP 405
59057 Roubaix cedex 1

Archives Départementales du Nord
22 rue Saint-Bernard
59000 Lille

Archives Départementales du Pas-de-Calais
12 place de la Préfecture
62000 Arras

7.e Bibliographie

I. Histoire générale

Comité Régional d'expansion économique Nord-Pas-De-Calais. - Les perspectives de développement de la Région Nord/Pas-de-Calais 1963-1965. - Lille : CERES, 1963.

Conférence Permanente du Bassin Minier. – Livre blanc : une ambition partagée pour l'après charbon. – Lille: Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, 1998. – 173 p.

CRDP. - Le Nord-Pas de Calais au seuil des années 80. - Lille : CRDP, 1979. - 2 vol. (168-279p)

DORMARD (Serge). - L'Economie du Nord-Pas-de-Calais : Histoire et bilan d'un demi-siècle de transformation. - Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2001. - 315 p. (Géographie et aménagement). ISBN : 2-85939-658-6

Ecole Pratique des Hautes Etudes. - Charbon et Sciences Humaines : Industrie et Artisanat. - Paris : Mouton et Co, 1966. - 465 p. Actes du colloque international organisé par l'Université de Lille en mai 1963

GARCETTE (Pierre). - Nord-Pas de Calais de 1975 à 1985. - Paris : Informations et Conjoncture, 1976. - 189-LXIV p.

LE MANER (Yves). - Histoire du Pas-de-Calais 1815-1945.- Arras : commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1993

Préfecture de la Région Nord/Pas-de-Calais. - Des villes et des hommes : le devenir de l'ancien bassin minier. - Liévin, 1995. - 191 p. ISBN 2-11-089268-4

WORONOFF (Denis). - Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours. - 2e éd. - Paris : Seuil, 1998. - 674 p. ISBN : 2-02-033824-6

II. Géologie

BARNABE (M.). - Plan d'étude d'un gîte déjà tracé : rapport de mission. - [s.l.] : [s.n.], 1956. - 61 p.

BARRABE (L.). - Géologie du charbon et des bassins houillers. - Paris : Masson et Cie, 1965. - 229 p.

BARROIS (Ch.). - Etude des strates marines du terrain houiller du Nord : 1ère partie - Paris : [s.l.], 1912. - 118 p- (Etudes des Gîtes minéraux de la France)

BOUROZ (A.). - La structure du bassin houiller du Nord de la région de Douai à la frontière Belge . - Lille : Impr. Centrale du Nord, 1962- (In : Annales de la Société Géologique du Nord, T LXXXI, séance du 6 décembre 961, pp.173-220-pl. XIII)

BURAT (Amédée). - Traité du gisement et de l'exploitation des minéraux utiles. 1ere partie, Géologie pratique. - 3e éd. - Paris : Langlois et Leclercq, 1855. - 528 p (Géologie appliquée)

BURAT (Amédée). - Traité du gisement et de l'exploitation des minéraux utiles. 2e partie, Exploitation des mines. - 3e éd. - Paris : Langlois et Leclercq, 1855. - 528 p - (Géologie appliquée)

CAYEUX (Lucien). - Introduction à l'Etude Pétrographique des roches. - Paris : Imprimerie Nationale, 1931. - (Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France)

CHALARD (J.). - Le gisement du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. - [s.l.] : Dachar, 1972. - 15 p.

CHALARD (Jacques). - Contribution à l'étude stratigraphique du Namurien du bassin houiller du Nord de la France. III, stratigraphie. - [s.l.] : HBNPC, 1960. - (Etudes géologiques pour l'Atlas de topographie souterraine publiées par le Service Géologique des HBNPC)

DELAFOND (Frédéric). - Tectonique des bassins houillers du Nord de la France. - Paris : Librairie Polytechnique Ch. Béranger, 1923. (Bulletin des services de la carte géologique de la France et des topographies souterraines, n°148, t XXVI, 1922-1923)

DELAFOND (Frédéric). - Méthodes d'exploitation des couches de houille puissantes. - Paris : Vve Ch. Dunod, 1891. - 94p.

DUPARQUE (André). - Structure microscopique des charbons du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais. - Lille : Impr. Centrale du Nord, 1933 (Mémoires de la Société géologique du Nord, tome XI)

DU SOUICH (A.). - Essai sur les recherches de houille dans le Nord de la France. - Paris : Carilian-Goeury et Vr Dalmont, 1839. - 132 p

Ecole Technique des Mines de Douai. - Géologie : extrait de cours. - Douai : Ecole Technique des Mines, 1962. - 33 p.

FEVRE. - Notice géologique et historique sur les bassins houillers du Pas-de-Calais et du Boulonnais. - Arras : impr. Répessé-Crépel, 1900. - 166 p

Musée d'Histoire Naturelle de Lille. - «Géologie, patrimoine et environnement en Nord-Pas-de-Calais «: résumés d'interventions du colloque, 26-28 novembre 2002. - Lille : Musée d'Histoire Naturelle, 2002. - 72 p.

RAGUIN (E.). - Cours de Géologie Minière : ses principes et ses Méthodes. - Paris : Ecole Nationale Supérieure des Mines, 1959. - 131 p

RAGUIN (E.). - Compléments de Géologie Appliquée : Métallogénie. - Paris : Ecole Nationale Supérieure des Mines, 1959. - 56 p

SOUBEIRAN (A.). - Bassin Houiller du Pas-de-Calais - (Etudes des Gîtes Minéraux de la France)

III. Histoire des techniques

CALLON (J.). - Cours d'Exploitation des Mines. - Paris : Dunod, 1874

CAMBESSEDES (F.). - Cours théorique et pratique d'exploitation des mines. - Douai : Paul Dutilleux, 1886. - 737 p.

CAMBESSEDES (F.). - Cours théorique et pratique d'exploitation des mines. 1887-1905

EVRARD (Alfred). - Traité Pratique de l'exploitation des Mines. - Mons : E. Dacquin, 1882-1888

GRUNER (L.E.). - Cours d'exploitation des mines. - Paris : Léon Eyrolles, 1921-1925. - 6 vol.. - (Encyclopédie Industrielle et Commerciale)

HABETS (Alfred). - Cours d'Exploitation des Mines. - Paris : Le Soudier, 1904. - 2 t. (590, 643 p.)

HARDY-HEMERY (Odette). - Rationalisation technique et rationalisation du travail à la Compagnie des Mines d'Anzin (1927-1938). - Paris : Les éditions Ouvrières, 1970. - 47 p.. - (Le Mouvement Sociale, n°72, juillet-septembre 1970)

HATON DE LA GOUPILLIERE. - Cours d'exploitation des mines. - 4e éd. augmentée. - Paris : Dunod, 1928-1942. - 6 vol.

HATON DE LA GOUPILLIERE (M.). - Cours d'exploitation des mines. - [s.l.] : [s.n.], [1897?] (Paris : Impr. générale Lahure). - 2 vol. (934, 1085 p.)

IV. Histoire des mines et des Compagnies

BOTTE (Xavier). - Histoire de la fosse Saint-Roch. De l'époque de Germinal à celle du Front Populaire, 80 ans d'exploitation du charbon à Monchecourt. Lens : Mémoires et Cultures de la Région Minière, 2004. - 239 p.

BURAT (Amédée). - Les Houillères à l'exposition universelle de 1878. - Paris : J. Dejey et Cie, 1879. - 84 p.

Centre Historique Minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, Les Trois âges de la mine, Collection Les Patrimoines, ed. La Voix du Nord Editions, 2007, 3 vol.
- 1 : DUMONT, Gérard, Le temps des pionniers, 1720-1830, 50 p., ISBN : 978-2-84393-107-9 ; - 2 : DEBRABANT, Virginie ; DUMONT, Gérard, L'ère du charbon roi, 1830-1914, 50 p., ISBN : 978-2-84393-108-6 ; - 3 : DEBRABANT, Virginie, De l'apogée au déclin, 1914-1990, 50 p., ISBN : 978-2-84393-109-3

Centre Historique Minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, Petite histoire des mines du Nord-Pas-de-Calais, Collection Les Carnets du Galibot n°2, ed. Centre Historique Minier, 2003, 16 p. ISBN 2-9515692-3-8

COEUILLET (Robert). - Radiographie Minière : 50 ans d'histoire des Charbonnages de France Midi-Nord-Lorraine. - Paris Montréal : L'Harmattan, 1997. - 550 p.

Compagnie des mines d'Aniche. - Notice : historique, gisements, production, administration-personnel, consistance des établissements, situation financière. - [s.l.] : Compagnie des Mines d'Aniche, 1889. - pp. 358-370. - (Exposition Universelle de 1889, 2e série, n° 88)

Compagnie des mines de l'Escarpelle. - Cinquantenaire de la concession, 1850-1900. - Douai : Paul Dutilleux, 1900. - 31 p.

COOPER-RICHET, Diana, Le peuple de la nuit : mines et mineurs en France XIXe-XXe siècles, ed. Perrin, 2002, 441 p.

DUMONT Gérard. - Sur les traces d'Antoine Delfosse : Mineur de 1768 à 1823 : Enquête sur les premiers temps de l'industrie minière dans Nord de la France. - Lewarde : Centre Historique Minier, 1999 (Mémoires de Gaillettes, n°5)

Espace Naturel Régional. - Parc Naturel Régional Nord/Pas-de-Calais, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut : géologie et fossiles des terrils. - [s.nl.] : Syndicat Mixte Plaine de la Scarpe et de l'Escaut, [s.d]. - 32 p.. - (Science et nature, 4)

FECHNER, Elisabeth, Paroles de Mineurs, ed Calmann-Lévy, 2001, 156 p.

FEVRE. - Bassins Houillers du Pas-de-Calais et Boulonnais. - [s.l.] : Comité des Houillères, [1900]. - 161 p

GILLET, Marcel, Les Charbonnages du Nord de la France au XIXe siècle, Mouton, 1973.

GUELPA Paulette-Marie, Chronologie de l'exploitation et de l'industrie charbonnières en France, Bibliothèque de l'Ecole des Mines, 1950. - 14 p. dactylog. ; 21 x 30 cm

GRAR (Edouard). - Histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans le Hainaut Français, dans la Flandre Française et dans l'Artois, 1716-1791. - Valenciennes : Imprimerie de A. Prignet, 1851. - 3 tomes (400, 371, 311 p.)

HARDY-HEMERY (Odette). - Trith-Saint-Léger : du premier âge industriel à nos jours. - Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion, 2002. - 368 p. - (Histoire et civilisations). ISBN 2-85939-768-X

LEBON (André). - Le pays minier au temps de Mousseron (1868-1943). - Lille : La Voix du Nord, 1999. - 156 p. ISBN : 2-84393-020-0

LEBOUTTE (René). – Vie et mort des bassins industriels en Europe 1750 – 2000. – Paris : L'Harmattan, 1997. – 591 p. ISBN 2–7384–5898-Y

Le Nord Charbonnier. - Guide des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. - Lille : Le Nord Charbonnier ; Le Nord Industriel, 1924-1932. - 3 vol.

MAZADE (Olivier). - La Reconversion des mineurs des Houillères du Bassin du Nord - Pas-de-Calais : aspects historiques et statistiques. - Lille : IFRESI, 1999. - 15 p. (Anthropologie du bassin minier : «» Etudes»», 8, juin 1999). ISBN 2-911 975-08-1

MICHEL, Joël, La mine dévoreuse d'hommes, Paris, Collection Découvertes, Gallimard, 1993, 144 p.

Mission Bassin Minier. - Guide juridiques, sorties de concessions. - Oignies : Mission Bassin Minier, 2002.. - (Les Cahiers techniques de la Mission Bassin Minier, n°1, octobre 2002)

Notice sur la Compagnie des Mines d'Aniche. - [s.l.] : Compagnie des Mines d'Aniche, 1889. - pp. 358-370. - (Exposition Universelle de 1889, 2e série, n° 88)

Notice de la Compagnie des Mines d'Aniche. - [s.l.] : [s.n.], 1909 (Douai : impr. Crépin). - 83 p

Notice sur la Compagnie des mines d'Anzin / H. Guary. - Anzin : [s.n.] : 1889. - 25 p.

Notice sur la concession de Grenay de la Compagnie des Mines de Béthune. - Douai : Impr. Paul Dutilleux, 1889. - 22 p.

Notice sur la concession de Grenay de la Compagnie des Mines de Béthune. - Paris : Impr. Victor Rose, [1900]. - 59 p.

Notice de la compagnie de Béthune. - Liège : [s.n.], 1905. - 40 p.

Notice sur la concession de Grenay de la Compagnie des Mines de Béthune. - Bully-les-Mines : Compagnie des Mines de Béthune, 1911. - 35 p.

Notice sur les travaux des mines de houille de Bruay (Pas-de-Calais) / Mines de Bruay. - Paris : [s.n.], 1878 (Impr. Moderne). - 39p.

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Bruay. - Douai : Impr. Paul Dutilleux, [1889]. - 16 p.

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Bruay. - Paris : Impr. Lahure, 1896. - 19 p

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Bruay. - Paris : Impr. Lahure, 1900. - 95 p

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Bruay éditée à l'occasion de l'exposition d'Arras. - Paris : Impr. Lahure, 1904. - 70 p

Notice sur la compagnie des mines de houille de Bruay (Pas-de-Calais) 1913 / Compagnie des Mines de Bruay. - Paris : [s.n.], 1913 (Impr. Générale Lahure). - 85p

Notice sur la Société des mines de Carvin. - [s.l.] : Société des Mines de Carvin, [1911?]. – 12

Notice sur la Société des Mines de Carvin réalisée à l'occasion de la visite de la Société de l'Industrie Minérale du 23 mai 1914. - [s.l.] : Société des Mines de Carvin, [1914] . - 23 p.

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Courrières. - Douai : Impr. Paul Dutilleux, [1889]. - 11 p.

Notice de la Compagnie des Mines de Houille de Courrières. - Hénin-Liétard : Impr. Plouvier-Dekindt, [1900]. - 15 p.

Notice sur la Compagnie de Douchy, mines de houilles de Douchy à Lourches / Compagnie des Mines de Douchy. - Valenciennes : Imprimerie Hollande, 1889. - 87 p.

Notice sur la Compagnie des Mines de Douchy à Lourches / Compagnie des Mines de Douchy. - Valenciennes : Imprimerie Seulin et Dehon, 1897. - 39 p

Notice sur la Compagnie des Mines de Douchy à Lourches / Compagnie des Mines de Douchy. - Valenciennes : Imprimerie Seulin et Dehon, 1900. - 40 p.

Notice sur la Société Civile des Mines de Dourges. - Hénin : Impr. Plouvier-Dekindt, [1889]. - 10 p

Notice de la Société des Mines de Dourges. - Hénin-Liétard : Plouvier-Dekindt,1900. -22 p.

Notice de la Société des Mines de Dourges. - Hénin-Liétard : Plouvier-Dekindt,1904. - 32 p

Notice de la Société des Mines de Dourges. - Hénin-Liétard : Plouvier-Dekindt,1905. - 31 p

Notice de la Société des Mines de Dourges. - Hénin-Liétard : Plouvier-Dekindt,1909. - 45 p.

Notice de la Société des Mines de Dourges. - [s.l.] : [s.n.], [1911]. -39 p

Notice sur la Compagnie des Mines de houille de La Clarence . - [s.l.] : Compagnie des Mines de La Clarence, 1900 (Lille, Impr. Lefebvre-Ducrocq). - 12 p

Notice sur la Société des Mines de Houille de Lens et Douvrin. - Lille : Impr. Danel, 1889. - 18 p

Notice sur la société des mines de Lens et de Douvrin. - Lille : Danel, 1908. - 94 p

Notice de la Compagnie des Mines de Lens éditée à l'occasion de l'exposition d'Arras. - [s.l.] : Impr. Danel, [1904]. - 24 p.

Notice de la Société des Mines de Houille de Lens. - Lille : Impr. Danel, 1905. - 41 p

Notice sur la Société des Mines de Lens réalisée à l'occasion de l'Exposition Franco britannique de 1908. - Lille. : Imprimerie L. Danel, 1908. - 94 p.

Notice sur la Société des Mines de Lens. - Lens : Société des Mines, 1928. - 4 p.

Notice sur la Société des Mines de Lens. - Lens : Société des Mines, [1930]. - 4 p

Notice historique et descriptive de la Société Houillère de Liévin. - Douai : Impr. Paul Dutilleux, 1900. - 206 p

Notice historique et descriptive de la Société Houillère de Liévin. - Douai : Impr. Paul Dutilleux, 1889. - 196 p

Notice de la Société Houillère de Liévin. - [s.l.] : Société Houillère de Liévin, 1911 (Douai, Impr. Dutilleux). - 80 p

Notice historique et descriptive de la Société des Mines de Meurchin. - Carvin : Plouvier-Dekindt, 1900. - 58 p.

Notice sur la Compagnie des Mines d'Ostricourt. - Hénin-Liétard : Plouvier-Dekindt, 1904. - 24 p.

Notice sur la compagnie d'Ostricourt. - Hénin-Liétard : Plouvier Dekindt, 1908. - 15 p.

Notice sur la Compagnie des Mines d'Ostricourt à Oignies / Compagnie des Mines d'Ostricourt. - Oignies : Compagnie des Mines d'Ostricourt, 1911. - 68 p.

Notice historique de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux. - [s.l.] : Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux, 1900 (Douai, Impr Danel). - 112 p

Notice historique et descriptive de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux. - Arras : Imprimerie Moderne, 1911. - 62 p

Notice sur la Compagnie des Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt. - Paris : Chimie et Industrie, 1926. - (Extrait de l'ouvrage 1914-1924, dix ans d'efforts scientifiques et industriels)

Notice sur les objets exposés de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux. - [s.l.] : Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux, 1904. - 24 p.

Notice de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux réalisée à l'occasion de l'exposition Internationale de l'Est de la France. - [s.l.] : Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux, [s.d.] (Arras, Impr. Moderne). - 15 p

Notice de la Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux. - [s.l.] : Compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux, [s.d.] (Paris, Impr. Broise et Courtier). - 7 p.

Pays du Nord - Nord/Pas-de-Calais/Picardie/Belgique, n°10, mars-avril 1996. - Spécial Mines : l'histoire des corons ; Il y a 90 ans, Courières ; Du ski sur un terril. - Clermont-Ferrand : Ed. Freeway, [s.d]

Responsabilité et Environnement (in : Annales des Mines, n°12, octobre 1998)

ROUFF (Marcel). - Les mines de charbon en France au XVIIIe siècle, 1744-1791. - Paris : F. Rieder et Cie, 1922. - 624 p. - (Bibliothèque d'Histoire Moderne)

SIMONIN (Louis). - La vie souterraine ou les mines et les mineurs. - 2e éd. - Paris : Librairie de L. Hachette, 1867. - 607 p

VISEUX, Augustin, Mineur de fond, Collection Terre Humaine, Plon, 1991, 603 p.

VUILLEMIN (Emile). - Le bassin houiller du Pas-de-Calais : histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans ce nouveau bassin. - Lille : Impr. Danel, 1880-1883. - 3 tomes (348, 410, 357 p.- XLVII pl.)

VUILLEMIN (Emile). - Notice sur les mines de houille d'Aniche. - [s.l.] : [s.n.], 1867 (Anzin : impr. E. Dugour). - 32 p.

VUILLEMIN (Emile). - Les mines de houille d'Aniche / Emile Vuillemin. - Paris : Dunod, 1878. - 322 p

VUILLEMIN (Emile). - Les mines de houille d'Aniche / Emile Vuillemin. - Paris : Dunod, 1878
SAINT-LEGER (A. de). - Les Mines d'Anzin et d'Aniche pendant la Révolution. - Paris : Librairie Ernest Leroux, 1935-1939. - 3 vol.. - (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la révolution française)

VUILLEMIN (Emile). - Le bassin houiller du Pas-de-Calais : histoire de la recherche, de la découverte et de l'exploitation de la houille dans ce nouveau bassin. - Lille : Impr. Danel, 1880-1883. - 3 tomes (348, 410, 357 p.- XLVII pl)

VUILLEMIN (Emile). - Les mines de houille d'Aniche. - Paris : Dunod, 1878. - 322 p

V. Histoire des villes

Assises du Bassin Minier. 1995-96. Liévin - Actes des Assises du Bassin Minier : vie sociale et culturelle, cadre de vie, environnement, développement économique. - Liévin : Comité de coordination des Assises du Bassin Minier, 1996. - 208 p.

CATTIAUX (Guy). - Denain des hommes d'acier. - Denain : Guy Cattiaux, 1989. - 396 p.

DURUT (Raymond). - Bruay-sur-L'Escaut à travers douze siècles d'histoire. - [s.l.] : Raymond Durut, 1977. - 441 p.

FRANS (Charles). - Hénin-Liétard depuis ses origines jusqu'à nos jours. - 2e éd. - Paris : Le Livre d'histoire-Lorisse, 2002. - 303 p. : (Collection Monographies des villes et villages de France dirigée par MG Micberth). ISBN 2-84373-155-0

TAVERNIER (André). - Histoire de Courrières. - [s.l.] : [s.n.], 1974. - 176 p.

TOURSEL (Charles). - Bruay-en-Artois et sa région de 1870 à 1918. - Bruay-en-Artois : Association des Anciens Elèves du Lycée, 1978. - 401 p

TOURSEL (Charles). - Bruay-en-Artois et sa région de 1945 à 1983. - Bruay-en-Artois : Association des Anciens Elèves du Lycée, 1983. - 512 p.

WYBO (Mathilde). - Douai, ses faubourgs, ses hameaux. Territoires périphériques et identités de la ville - XIX-XXe siècles (in : Les Amis de Douai, n°7, tome XIV, juillet 2004, pp.6-9)

VI. Patrimoine et reconversion

ACOM France. - La réhabilitation des friches minières en question. Liévin : ACOM, 1993. - 69 p. - (Les Cahiers de l'ACOM)

BACLE-GIARD (Fabienne). - De l'espace retravaillé à l'espace travaillé : les techniques d'un espace souterrain. - Lille : IFRESI, 2000. - 24 p. - (Anthropologie du bassin minier : ««Etudes»», 14, 2000). ISBN 2-911975-14-6

CARTIER (Claudine). - L'héritage industriel, un patrimoine. - Besançon : CRDP de Franche-Comté, 2002. - 195 p. - (Patrimoine références). ISBN : 2-84093-131-1

Centre Historique Minier de Lewarde. - Les paysages de la mine, un patrimoine contesté ?. - Lewarde : Centre Historique Minier, 2009. - 232 p.. Actes du colloque international organisé par le Centre Historique Minier et le Cilac, les 13, 14 et 15 novembre 2008. ISBN 978-2-915507-04-1

CUKROWICZ (Hubert). - Un puits de Science. - Lille : IFRESI, 1999. - 59 p - (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 1, janvier 1999).

CUKROWICZ (Hubert). - Un puits de Science, deuxième partie : La visite du jour : présentation de la fosse 9 de Oignies. - Lille : IFRESI, 1999. - 68 p- (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 4, février 1999).

CUKROWICZ (Hubert).- Un puits de science. 3, L'histoire suivante : comment sont évoqués, à Oignies, les mines et les mineurs. - Lille : IFRESI, 1999. - 61p.- (Anthropologie du bassin minier : «Etudes», 10, octobre 1999). ISBN 2-911 975-10-3

DELDREVE (Valérie). - L'eau dans le Bassin minier : L'état des lieux : Points de vue scientifique et politique. - Lille : IFRESI, 1999. - 38 p.- (Anthropologie du bassin minier : « Etudes», 9, septembre 1999). ISBN 2-911 975-09-X

DESHAIES (Michel). - Les territoires miniers. Exploitation et reconquête. - Paris : Ellipses, 2007. - 224 p.- (Carrefours dirigée par Gabriel Wackermann). ISBN : 978-2-7298-3471-5

DEUTSCHES BERGBAU-MUSEUM. - Der Anschnitt. Zeitschrift für Kunst und Kultur im Bergbau. - Bochum : Deutsches Bergbau-Museum, 2009. - 180 p. ISSN : 0003-5238

DUBUC (André). – Le Centre Historique Minier de Lewarde : un musée de la mine sur le site de la Fosse Delloye. (in : Musées et collections publiques de France, 1994, n°203, pp. 6-13)

DUPUIS (Véra). - Empreintes et métamorphoses. Le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. - Rennes : Ouest-France, 2008. - 144 p. ISBN : 978-2-7373-4461-9

Groupement Interdisciplinaire de Recherche En Sport et Tourisme (GIREST). - Le tourisme industriel : le tourisme du savoir-faire ? /. - Paris : L'Harmattan, 2001. - 257 p. (collection Tourismes et Sociétés). ISBN : 2-7475-0795-5

GUIOLLARD (Pierre-Christian). - Conservation et valorisation du patrimoine minier contemporain : mines de charbon, d'or et d'uranium en France métropolitaine. - Jouac : P.-C. Guiollard Editeur, 2005 ; 117 p. ISBN : 2-913064-10-8

Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles. - Etude anthropologique du bassin minier : Un ou des bassins miniers ?. - Lille : IFRESI, 1999. - 67 p - (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 3, janvier 1999). ISBN : 2-911975-03-0

JACQUES (Catherine). - L'Homme et la Locomotive : l'activité ferroviaire dans le Bassin Minier. - Lille : IFRESI, 1999. - 66 p- (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 2, janvier 1999).

La reconversion des bassins charbonniers. Une comparaison interrégionale entre la Ruhr et le Nord/Pas-de-Calais [= Strukturwandel in altindustriellen Regionen Nord/Pas-de-Calais und das Ruhrgebiet im Vergleich] : actes du colloque international de Villeneuve d'Ascq et Roubaix, 13-15 novembre 2003. - (in : Revue du Nord, Hors Série, collection Histoire, n°21, 2006, 492 p.). ISSN : 0983-2327

MELIN (Hélène). - Le patrimoine industriel dans le bassin minier Nord/Pas-de-Calais. - Lille : IFRESI, 1999. - 29 p.- (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 5, avril 1999).

MELIN (Hélène).- Les Terrils en devenir : existe-t-il un avenir pour le passé ?. - Lille : IFRESI, 1999. - 26p.- (Anthropologie du bassin minier : « Etudes «, 7, juin 1999). ISBN 2-911 975-07-3»

MERLIN (Pierre). - Tourisme et aménagement touristique. Des objectifs inconciliables ?. - Paris : La Documentation Française, 2001. - 216 p.- (Les études de la documentation Française)

Mission Bassin Minier. - Guide pour l'ouverture au public d'un terril : quelles démarches ?, Comment aménager et gérer ?. - Oignies : Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, 2007. - 22 p.- (Les Cahiers techniques de la Mission Bassin Minier, décembre 2007)

Monumental, n°6, juin 1994 :
pp 7-14 : Le patrimoine industriel / Claudine Cartier, Etienne Poncelet
pp 31-33 : Le patrimoine du Nord-Pas-de-Calais : de l'inventaire à la protection / Odile Tétu
pp 34-43 : Comprendre la mine et ses métiers / Michel Poilevé
pp 44-55 : L'Architecture charbonnière : restauration des puits de la fosse d'Arenberg à Wallers/Pierre Poncelet

Musée d'Histoire Naturelle de Lille. 16 déc. 2007 au 3 août 2008]. - … au début, il y avait la forêt : Pays'âges.- Lille : Musée d'Histoire Naturelle, 2007. - 108 p. :. ISBN : 978-2-911348-02-0

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. - Une autre idée du minier en Scarpe-Escaut. - Saint-Amand-les-Eaux : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, 2004. - 40 p- (Carnet de découverte)

RABIER, Jean-Claude, La remonte : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais entre passé et avenir, ed. Presses Universitaires du Septentrion, 2002, 275 p.

Renaissance des Cités d'Europe. - Patrimoine Industriel et Reconversion. - [s.l.] : Confluences, 2002. - 139 p. - (Collection des Lieux et des Liens)- Actes du séminaire européen de Bilbao 13-15 décembre 2001. ISBN : 2-914240-30-9

SEFCICK (Jean-Pierre).- Image, identité et patrimoine, la photographie dans la communauté polonaise de Dourges. - Lille : IFRESI, 2001. - 61 p. - (Anthropologie du bassin minier : «Etudes», 20, septembre 2001). ISBN 2-911 975-20-9

Valorisation et développement culturel, scientifique et technique du site 9/9 bis d'Oignies sur les sécurités industrielles - Oignies : ACCUSTO-SECI, 1993. - 16 p

VII. Habitat minier

BAUDELLE (Guy). 1. De l'analyse systématique de l'espace au système spatial en géographie (in : Nouvelle encyclopédie des sciences et des techniques. - Fayard / Fondation Diderot, 1986. - pp. 83-94) – 2.Stratégies immobilières et mutations résidentielles dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. - [s.l.] : L'Harmattan, 1993. - (in : Stratégies résidentielles, pp. 63-88)
3- L'espace minier et les modèles classiques. - (in : Géopoint 92, 8 p.)

BAUDELLE (Guy). - L'héritage spatial, agent d'inertie : l'exemple des bassins miniers. - (in : Histoire, temps, espace, 1991)

BREITMAN (Marc). - Bruay-la-Buissière : Le nouveau. – Liège : P. Mardaga, 1995. - 47 p.

BREITMAN (Nada). - Les maisons des Mines. - Liège : Mardaga, [s.d]. - 127 p. - (Collection Modèles Urbains). ISBN 2-87009-617-8

Centre Historique Minier. - Mines et Cités Minières du Nord et du Pas-de-Calais : photographies aériennes de 1920 à nos jours. - Lewarde : Centre Historique Minier, 1987. - 32 p

Centre Historique Minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, L'habitat minier dans le Nord-Pas-de-Calais, Collection Les Carnets du Galibot n°5, ed. Centre Historique Minier, 2006, 16 p. ISBN 2-9515692-9-7

Centre Régional de la Photographie de Douchy-les-Mines. - Paysages Industriels. - Douchy : Centre Régional de la Photographie, 1984. - 8 p. ISBN : 2 904 538-04-6

CHAREYRON (Alice). - Evolution des territoires urbanisés aux origines du logement ouvrier : les corons de la compagnie des Mines d'Anzin. - Lille : Ecole d'Architecture, 1997. - 120 p. (in : l'annuel 1995/1996 ; 2 - pp.86-91).

CROIZE (Vincent). - Etude sur les bâtiments classés Monuments historiques au site minier 9-9 bis d'Oignies. - Lille : Ifrési-CNRS, 1994. - 9 p.

CUKROWICZ (Hubert). - La ville en vies, des habitants de Oignies racontent et commentent leur vie. - Lille : CLERSE-IFRESI (CNRS) ; M.A.I., 2003. - 85 p- (La mémoire collective à Oignies, janvier 2003)

DUBOIS (Elisabeth). – Eglises et chapelles des compagnies houillères en Artois. – Souchez : Centre Européen de la Paix, 2000. – 243 p.– (Les dossiers de Gauhéria ; n°6). ISSN 1151–9096

FREVille. - Renouveler la ville : les enjeux de la régénération urbaine. - [s.l] : Freville Publications, 2001. - 384 p.

FROUARD (Hélène). - Du coron au HLM, patronat et logement social (1894-1953). - Rennes : Presses Universitaires, 2008. - 187 p.- (Collection Art et Société)

GUIGNET (Philippe). - La genèse des petites villes du bassin minier du Valenciennois au XVIIIe siècle : contribution à l'étude des effets démographiques du développement des charbonnages (in : revue du Nord, Tome LXX n° 279, octobre-décembre 1988, pp. 691-716)

Habiter l'industrie : hier, aujourd'hui, demain. - Reims : CRDP Champagne-Ardenne, 2004. - 175 p.

La cité-jardin : une histoire ancienne, une idée d'avenir. - Reims : CRDP de Champagne-Ardenne, 2002.- 156 p. Actes du colloque européen du Foyer Rémois Reims, 21 et 22 septembre 2000

LE MANER (Yves). - Du Coron à la cité : un siècle d'habitat minier dans le Nord/Pas-de-Calais, 1850-1950. - Lewarde : Centre Historique Minier, 1995. - 120 p. - (Mémoires de Gaillette, 1)

LEFEBVRE (Nathalie). - Le logement dans la cité. - Lille : IFRESI, 1999. - 21 p.- (Anthropologie du bassin minier : «Etudes» ; 6, juin 1999). ISBN : 2-911 975-06-5

MASSON (Marie-Céline). - Thivencelles, du bourg rural à la commune minière. - Lille : IFRESI, 1999. - 84 p.- (Anthropologie du bassin minier : « Etudes», 11, novembre 1999). ISBN 2-911 975-11-1

Mission Bassin Minier, L'habitat minier en région Nord-Pas-de-Calais. Histoire et évolution 1825-1970, tome 1, Cahier Technique, ed. Mission Bassin Minier, 2006, 56 p.

SCHMITZ (Robert). - La Chapelle, regards sur le passé d'une cité minière. - Metz : Serpenoise, 2004. - 151 p. ISBN : 2-87692-629-6

Société des Mines de Dourges. - Habitations ouvrières. - [s.l.] : Société des Mines de Dourges, 1909. - 34 p

Société des Mines de Dourges. - Cités-jardins. - [s.l.] : Société des Mines de Dourges, [1911]. - 34 p

VANACKER (Roger). - Haisnes-lez-la-Bassée, un village d'Artois : des origines à la fin de la 4ème République. - Lens : Agence Audace, 2006. - 464 p.

VUILLEMIN (Emile). - Enquête sur les habitations, les écoles et le degré d'instruction de la population ouvrière des mines de houille des bassins du Nord et du Pas-de-Calais. - [s.l.]. Comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 1872. - 50 p

VIII. Patrimoine immatériel

CEGARRA, Marie ; CHOVAUX, Olivier ; DAMIANI, Rudy ; DUMONT, Gérard ; GENTY, Jean-René ; PONTY, Janine, Tous gueules noires : histoire de l'immigration dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, Collection Mémoires de Gaillette n°8, ed. Centre Historique Minier, 2004, 160 p. ISBN 2-9515692-4-6

Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, Le petit Mousseron illustré par Jacques Trovic, Collection Les Carnets du Galibot n°1, ed Centre Historique Minier, 2003, 16 p. ISBN 2-9515692-2-X

Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, Ahmed, Wladislaw, Dario... dans les mines du Nord-Pas-de-Calais, Collection Les Carnets du Galibot n° 3, ed. Centre Historique Minier, 2004, 16 p. ISBN 2-9515692-5-4

Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais à Lewarde, Sainte Barbe, Légende et traditions, Collection Les Carnets du Galibot n°6, ed. Centre Historique Minier, 2007, 16 p. ISBN 13 978-2-915507-3-4

LE TIRANT, Dominique, Femmes à la mine, femmes de mineurs, Collection Mémoires de Gaillette n°7, ed. Centre Historique Minier, 2002, 175 p. ISBN 2-9515692-0-3

MATTEI (Bruno). - Rebelle, Rebelle ! Révoltes et mythes du mineur 1830-1946. - Seyssel : Champ Vallon, 1987. - 320 p- (Collection milieux). ISBN : 2-903528-97-7

Société de l'industrie minérale. - Courrières 1906, les enseignements d'une catastrophe. - Paris : SIM, 2006. - 192 p. ISBN : 2-9517765-5-1

IX. La Catastrophe de Courrières, 10 mars 1906

L'œil d'or. - La catastrophe des mines de Courrières : récits et témoignages. - Paris : L'Œil d'Or, 2006. - 156 p.. - (Mémoires et miroirs). ISBN 2-913661-22-X

Henri Bourdon, Billy-Montigny au cœur de la catastrophe minière de 1906 (1099 morts), Lens, Imprimerie La Centrale, 1974.

Centre Historique Minier de Lewarde. - 10 mars 1906, compagnie de Courrières : Enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe. - Lewarde : Centre Historique Minier, 2006. 192 p. - (Mémoires de Gaillettes, n°9). ISBN 2-9515692-8-9

Centre Historique Minier de Lewarde. - 10 mars 1906, la catastrophe des mines de Courrières... Et après ? : Actes du colloque européen (Lewarde, 9, 10 et 11 octobre 2006). - Lewarde : Centre Historique Minier, 2007. - 320 p. ISBN : 978-2-915507-00-3

Collectif, Jules Grandjouan, créateur de l'affiche politique illustrée en France. Paris, Somogy, 2001.

CONUS, Marie-France ; COOPER-RICHET, Diana ; CORDEAU, Sébastien ; DUMONT, Gérard ; ECK, Jean-François ; ESCUDIER, Jean-Louis ; HARDY-HEMERY, Odette ; LE MANER Yves ; MIRAMBET-PARIS Agnès, 10 mars 1906, compagnie de Courrières Enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe, Collection Mémoires de Gaillette n°9, ed. Centre Historique Minier, 2006, 192 p. ISBN 2-9515692-8-9

DELANNOY (Aristide). - Un crayon de combat. - Saint-Denis : Le vent du Ch'Min, 1982. - 160 p. ISBN : 2-902920-11-3

FARRENKOPF (Michael). - Courrières 1906 - Eine Katastrophe in Europa. Explosionsrisiko und Solidarität im Bergbau. Führer und Katalog zur Ausstellung des Deutschen Bergbau-Museums Bochum, des Instituts für Stadtgeschichte Gelsenkirchen und des Stadtarchivs Herne [= Courrières 1906 - Une catastrophe en Europe. Risques d'explosions et solidarité dans les mines]. - Bochum : Deutschen Bergbau-Museums, 2006. - 270 p.. - (Veröffentlichungen aus dem Deutschen Bergbau-Museum Bochum, n°143 = Schriften des BergbaArchivs, n°18). ISBN : 3-937203-23-0

FARRENKOPF (Michael). - Die Grubenkatastrophe von Courrières 1906. Aspekte transnationaler Geschichte [= La catastrophe de Courrières en 1906. Aspects de l'histoire trans-nationale]. - Bochum : Deutschen Bergbau-Museums, 2008. - 551 p.. - (Veröffentlichungen aus dem Deutschen Bergbau-Museum Bochum, n° 164 ; = Schriften des Bergbau-Archivs, n°20) ISBN 13 : 978-3-937203-39-3

Hervé LUXARDO - Courrières 1906 : crime ou catastrophe ?. - Evreux : Floréal, 1979. - 160 p.. - (Les dossiers d'histoire populaire). ISBN : 2-86336-002-7

Mémoires et Cultures de la Région Minière. Courrières 1906 : le choc des images. - Lens : Mémoires et Cultures de la Région Minière, 1996. - 46 p.
Raymond Schwartzmann, Le drame de Courrières, Editions Alan Sutton, 2005.

Société de l'industrie minérale. - Courrières 1906, les enseignements d'une catastrophe. - Paris : SIM, 2006. - 192 p. ISBN : 2-9517765-5-1

VOUTERS (Bruno). - Courrières, 10 mars 1906, la terrible catastrophe. - Lille : La Voix du Nord, 2006. - 51 p. - (Les Patrimoines). ISBN : 2-84393-100-2

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 8

Coordonnées des autorités responsables

8.a Responsable de la préparation de la proposition

Nom : Jean-François Caron
Titre : Président de l'Association Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial
Adresse : Association BMU
4 rue Vasco de Gama
Code Postal, ville : 62750 Loos-en-Gohelle
Pays : France
Tél. : + 33 (0)3 21 70 34 74
Fax : + 33 (0)3 21 78 90 22
Courriel : contact@bmu.fr
Site : www.bmu.fr

Le dossier de candidature a été co-produit par l'Association BMU et la Mission Bassin Minier, avec l'appui scientifique du Centre Historique Minier de Lewarde et du C.P.I.E. - Chaîne des Terrils.

8.b Institution /agence officielle locale

Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
Carreau de fosse 9/9 bis
Rue du Tordoir BP 16
62590 Oignies
Tél. : +33 (0)3 21 08 72 72
Fax : +33 (0)3 21 08 72 70
Courriel : accueil@missionbassinminier.org
Site : www.missionbassinminier.org

8.c Autres institutions locales
(musées, centres d'accueil de visiteurs et offices de tourisme)

• **Centre Historique Minier de Lewarde**
Fosse Delloye
BP 39
59287 Lewarde
Tél. : +33 (0)3 27 95 82 82
Fax : +33 (0)3 27 95 82 83
Courriel : contact@chm-lewarde.com
Site : www.chm-lewarde.com

• **Musée des Charbonnages Théophile-Jouglet**
Mairie
215 avenue Anatole France
59410 Anzin
Tél. : +33 (0)3 27 29 00 45
Fax : +33 (0)3 27 28 21 01
Courriel : musee@ville-anzin.fr
Site : www.ville-anzin.fr

• **Musée de la Mine d'Auchel**
Boulevard de la Paix
62260 Auchel
Tél. : +33 (0)3 21 52 66 10
Courriel : musee.mine.auchel@orange.fr
Site : www.museedelamise-auchel.com

• Musée d'Ethnologie régionale de Béthune
211 avenue Kennedy
62400 Béthune
Tél. : + 33 (0)3 21 68 40 74
Fax : + 33 (0)3 21 65 34 35
Courriel : ethnologie@ville-bethune.fr

• Musée de la Mine de Bruay-La-Buissière
Cours Kennedy
62700 Bruay-La-Buissière
Tél. : +33 (0)3 21 53 52 33
Courriel : d.domergue@bruaylabuissere.fr
Site : www.bruaylabuissiere.fr

• Musée municipal de Denain
9 Place Wilson
59220 Denain
Tél. : +33 (0)3 27 24 52 71

• Musée municipal d'Escaudain
Rue Paul Bert
59124 Escaudain
Tél. : +33 (0)3 27 44 07 04

• Musée de l'Ecole et de la Mine
20/24 rue de Montceau-les-Mines
62440 Harnes
Tél. : +33 (0)3 21 20 46 70
Courriel : museedelamine@clubinternet.fr
Site : www.museedelamine.org

• Musée du Vieux Deux de Marles-les-Mines
Rue d'Albraque
62540 Marles-les-Mines
Tél. : +33 (0)3 21 62 50 72

• Musée de la Mine de Noeux-les-Mines
Centre Georges Brassens
Avenue Guillon
62290 Noeux-les-Mines
Tél. : +33 (0)3 21 25 98 58
Fax : +33 (0)3 21 25 98 58
Courriel : museedelamine.noeux@orange.fr
Site : musee-de-la-mine.e-monsite.com

• Centre Denis Papin de Oignies
Fosse 2, Rue Emile Zola
62590 Oignies
Tél. : +33 (0)3 21 74 80 50

• Maison du terril de Rieulay
Rue Suzanne Lanoy
59870 Rieulay
Tél. : +33 (0)3 27 86 03 64
Fax : +33 (0)3 27 86 92 47
Courriel : rieulay.terril@orange.fr
Site : www.rieulay.com

* * * * * * * * * * * *

• Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
Maison du Parc
357 rue Notre Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : +33 (0)3 27 19 70 70
Fax : +33 (0)3 27 19 19 71
Courriel : contact@pnr-scrape-escaut.fr
Site : www.pnr-scarpe-escaut.fr

• C.P.I.E. Chaîne des Terrils
Base 11/19
Rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : +33 (0)3 21 28 17 28
Fax : +33 (0)3 21 43 25 95
Courriel : chaine.des.terrils@wanadoo.fr
Site : chaine.des.terrils.free.fr

• Culture Commune
Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais
Fabrique Théâtrale
Base 11/19
Rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : +33 (0)3 21 14 25 35
Fax : +33 (0)3 21 14 25 30
Courriel : contact@culturecommune.fr
Site : www.culturecommune.fr

• Parc Départemental d'Olhain
62150 Houdain
Tél. : +33 (0)3 21 27 91 79
Fax : +33 (0)3 21 64 17 95
Courriel : contact@parcdolhain.fr
Site : www.parcdolhain.fr

* * * * * * * * * * * *

• Comité Régional de Tourisme
6 Place Mendès France
BP99
59028 Lille cedex
Tél. : +33 (0)3 20 14 57 57
Fax : +33 (0)3 20 14 57 58
Courriel : contact@crt-nordpasdecalais.fr
Site : www.tourisme-nordpasdecalais.fr

• Comité Départemental du Tourisme du Nord
6 rue Gauthier de Châtillon
BP 1232
59013 Lille cedex
Tél. : +33 (0)3 20 57 59 59
Fax : +33 (0)3 20 57 52 70
Courriel : contact@cdt-nord.fr
Site : www.cdt-nord.fr

• Comité Départemental de Tourisme du Pas-de-Calais
La Trésorerie - Wimille
BP79
62930 Wimereux
Tél. : +33 (0)3 21 10 34 60
Fax : +33 (0)0 21 30 04 81
Courriel : accueil@pas-de-calais.com
Site : www.pas-de-calais.com

• Office de tourisme et du patrimoine de Lens-Liévin
26 rue de la Paix
62300 Lens
Tél. : +33 (0)3 21 67 66 66
Fax : +33 (0)3 21 67 65 66
Courriel : info@tourisme-lenslievin.fr
Site : www.tourisme-lenslievin.fr

• Office de tourisme de Douai
Tél. : +33 (0)3 27 88 26 79
Fax : +33 (0)3 27 99 38 78
70 Place d'Armes
59500 Douai
Courriel : tourisme@ville-douai.fr

• Office de tourisme de la Porte du Hainaut
89 Grand'Place
BP 30191
59734 Saint-Amand-les-Eaux Cedex
Tél. : +33 (0)3 27 48 39 65
Fax : +33 (0)3 59 62 05 64
Courriel : contact@tourisme-porteduhainaut.fr
Site : www.tourisme-porteduhainaut.fr

• Office de tourisme du Valenciennois
26 place Pierre Delcourt BP105
59163 Condé-sur-Escaut
Tél. : +33 (0)3 27 28 89 10
Fax : +33 (0)3 27 28 89 01
Courriel : otduvalenciennois@wanadoo.fr
Site : www.tourismevalenciennois.fr

• Office de tourisme Intercommunal Béthune- Bruay
3 rue Aristide Briand
BP 551
62 411 Béthune Cedex
Tél. : +33 (0)3 21 52 50 00
Fax : +33 (0)3 21 52 89 45
Courriel : accueil@tourisme-bethune-bruay.fr
Site : www.tourisme-bethune-bruay.fr

8.d Adresse Internet officielle

Courriel : contact@bmu.fr
Site : www.bmu.fr

Nom du responsable : Jean-François Caron
Président
Association Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial

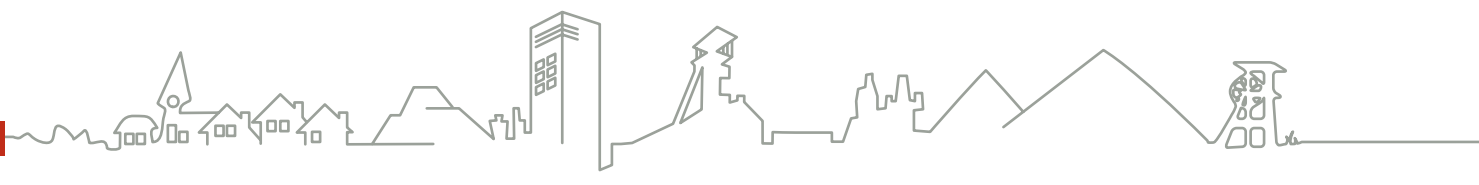

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO
FRANCE

PARTIE 9

Signature au nom de l'Etat partie

Paris, le 25 janvier 2010

Catherine Colonna

Ambassadeur

Délégué Permanent auprès de l'UNESCO

Carte n° 02

Localisation du Bien dans la région Nord-Pas de Calais

Dunkerque
Calais
Gent
Kortrijk
Saint-Omer
Hazebrouck
Boulogne-sur-Mer
Tourcoing
Roubaix
Lille
Villeneuve-d'Ascq
Tournai
Le Touquet - Paris-Plage
Béthune
Lens
Douai
Valenciennes
Mons
Arras
Maubeuge
Cambrai

Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon

0 20 40 Km

Novembre 2009

Carte n° 03

Localisation du Bien en Europe du Nord-ouest

GREAT BRITAIN
London
Amsterdam
NETHERLANDS
BELGIUM
Brussel
Lille
DEUTSHLAND
LUXEMBOURG
Luxembourg
FRANCE
Paris
0
50
100 km
N
CARTOGRAPHIE
mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Carte n° 04

Géologie du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

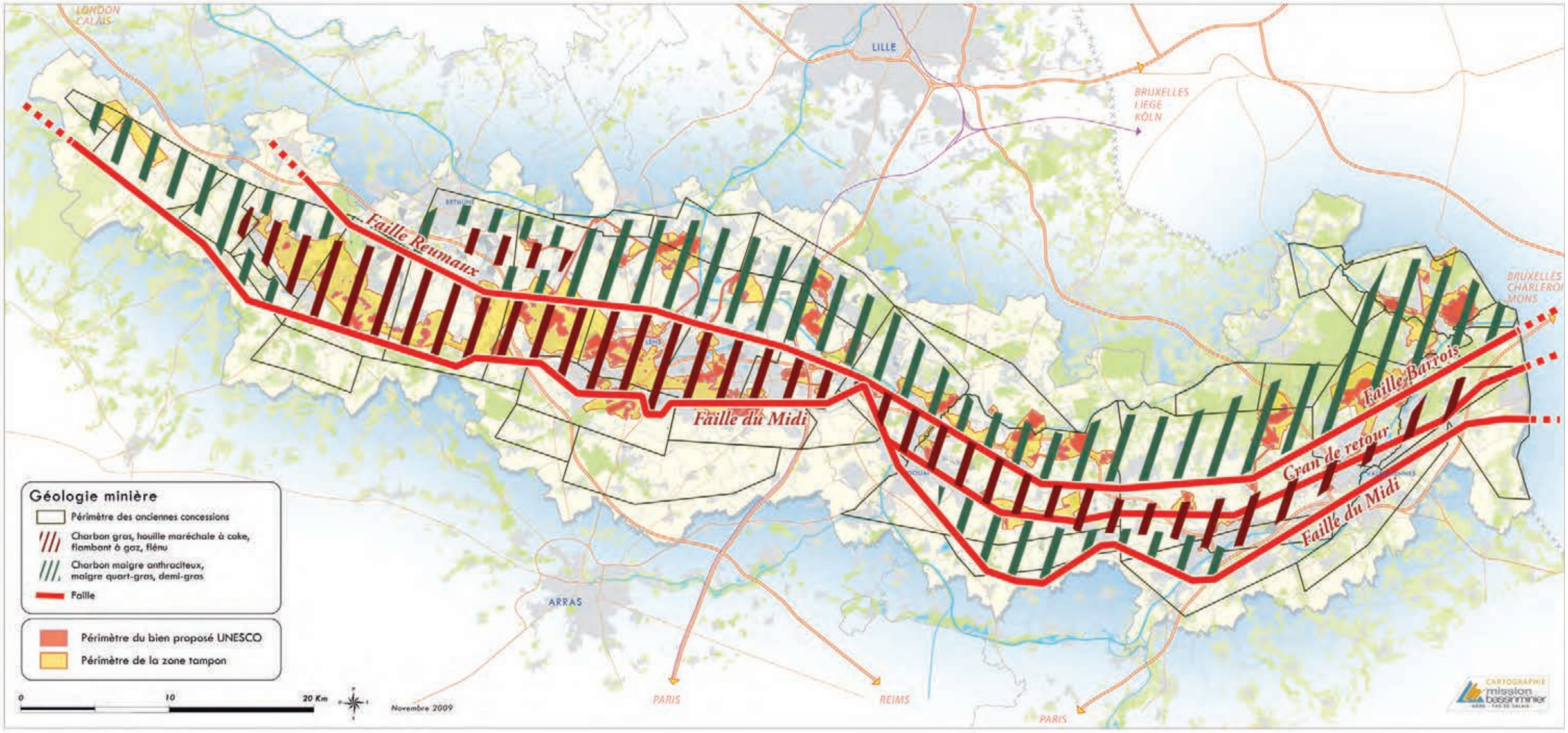
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLEROI
MONS
Faille Reumaux
Faille du Midi
Faille Barrois
Cran de retour
Faille du Midi
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Géologie minière
Périmètre des anciennes concessions
Charbon gras, houille maréchale à coke, flambant à gaz, flénu
Charbon maigre anthraciteux, maigre quart-gras, demi-gras
Faille
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier

Carte n° 05

Relief et hydrographie du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

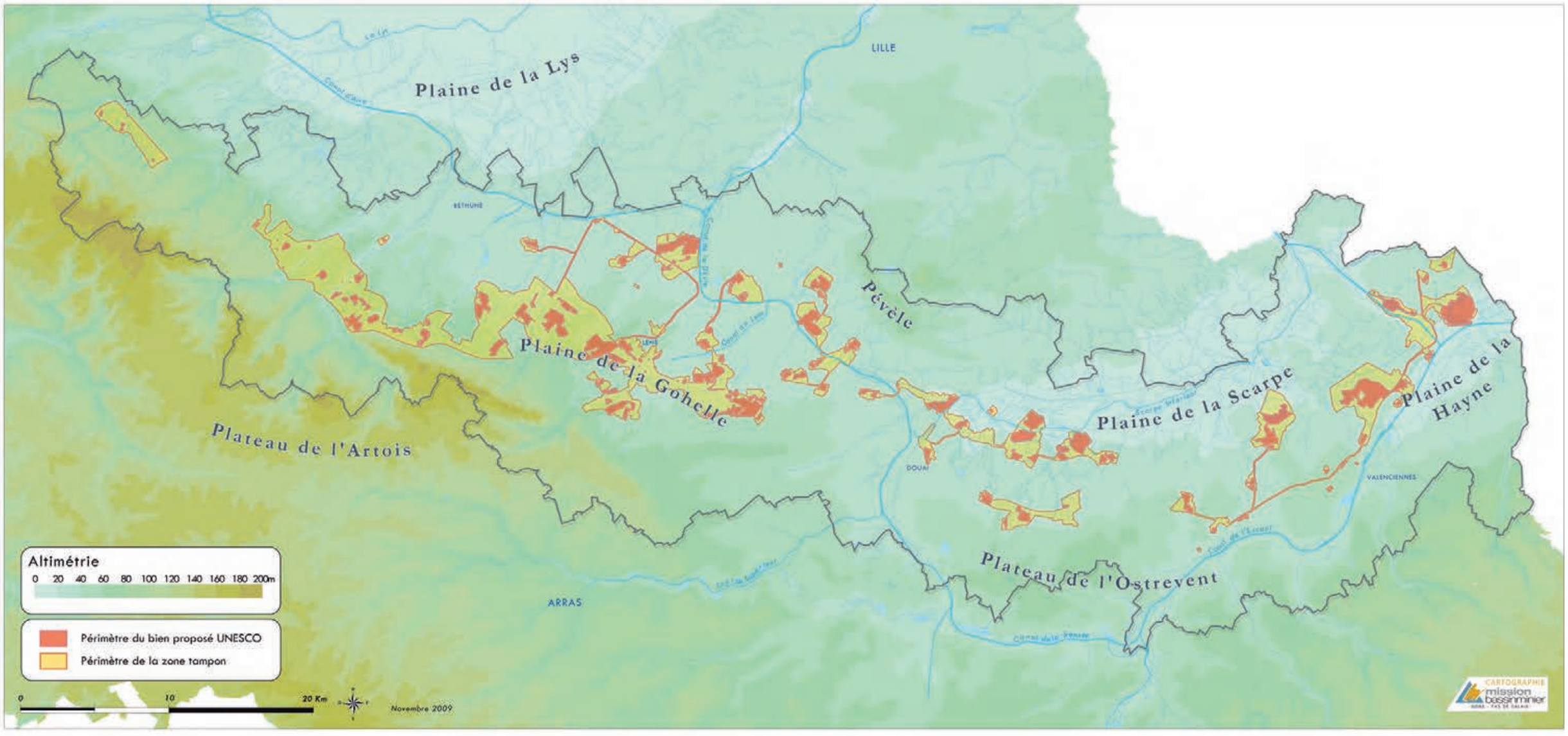
Plaine de la Lys
LILLE
BÉTHUNE
Pévèle
Plaine de la Gohelle
Plaine de la Scarpe
Plaine de la Hayne
Plateau de l'Artois
DOUAI
VALENCIENNES
Plateau de l'Ostrevent
ARRAS
Altimétrie
0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200m
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier
NORD - PAS DE CALAIS

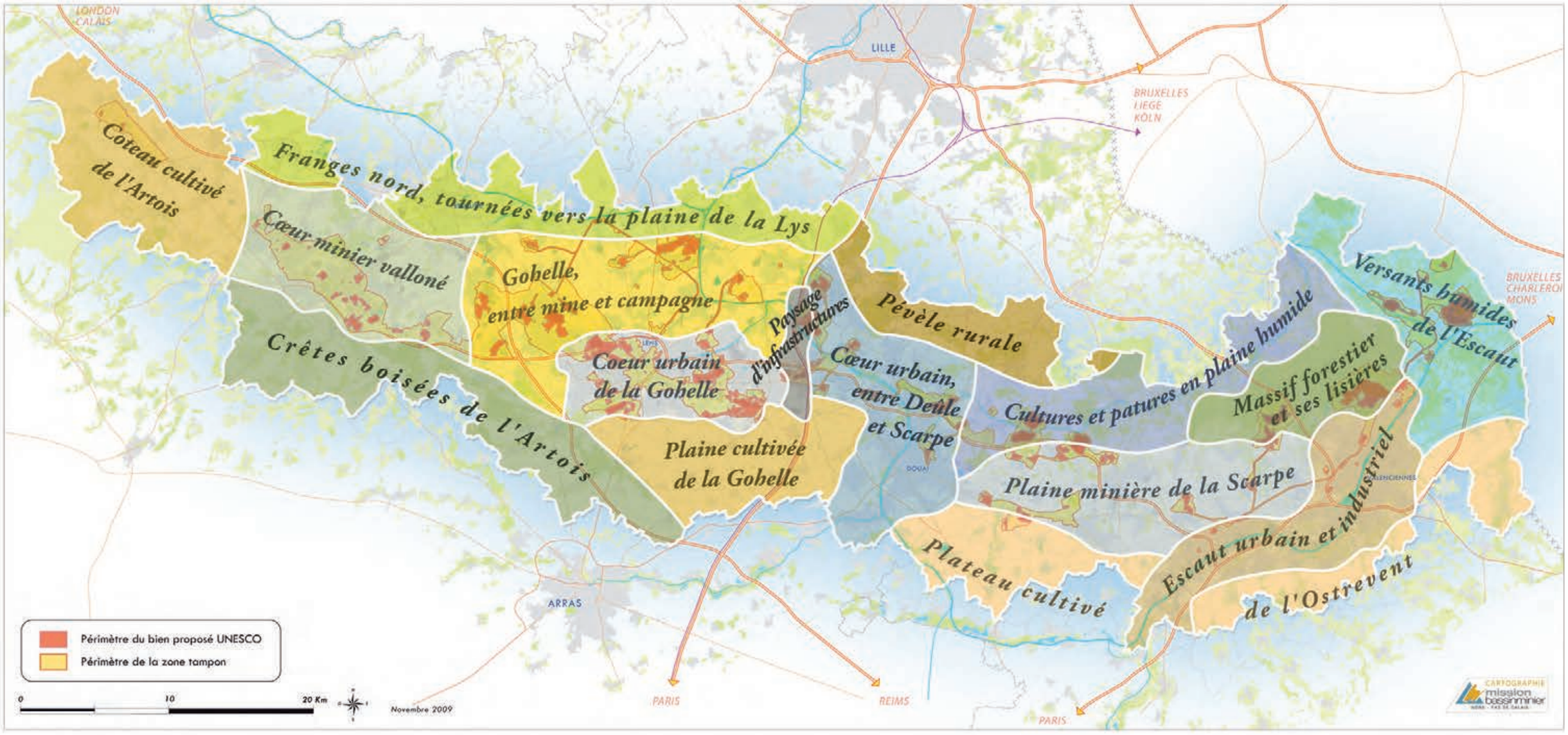
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLEROI
MONS
Coteau cultivé de l'Artois
Franges nord, tournées vers la plaine de la Lys
Cœur minier vallonné
Gohelle, entre mine et campagne
Paysage d'infrastructures
Pévèle rurale
Versants humides de l'Escaut
Crêtes boisées de l'Artois
Coeur urbain de la Gohelle
Plaine cultivée de la Gohelle
Cœur urbain, entre Deûle et Scarpe
Cultures et patures en plaine humide
Massif forestier et ses lisières
Plaine minière de la Scarpe
Plateau cultivé
Escaut urbain et industriel
de l'Ostrevent
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier

Carte n° 07

Les fosses et les chevalements du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

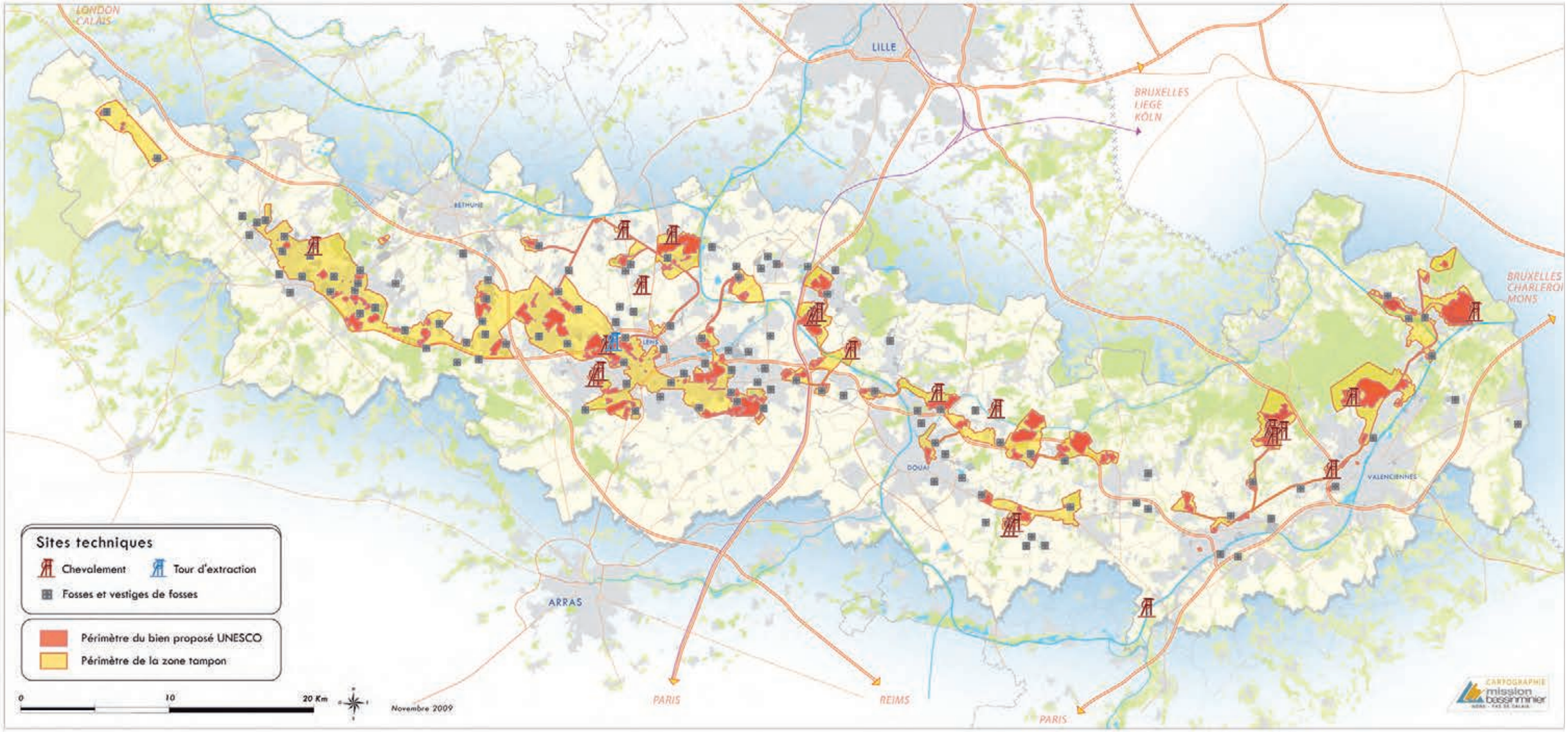
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLEROI
MONS
BETHUNE
LENS
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Sites techniques
Chevalement
Tour d'extraction
Fosses et vestiges de fosses
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier

Carte n° 08

Les terrils du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

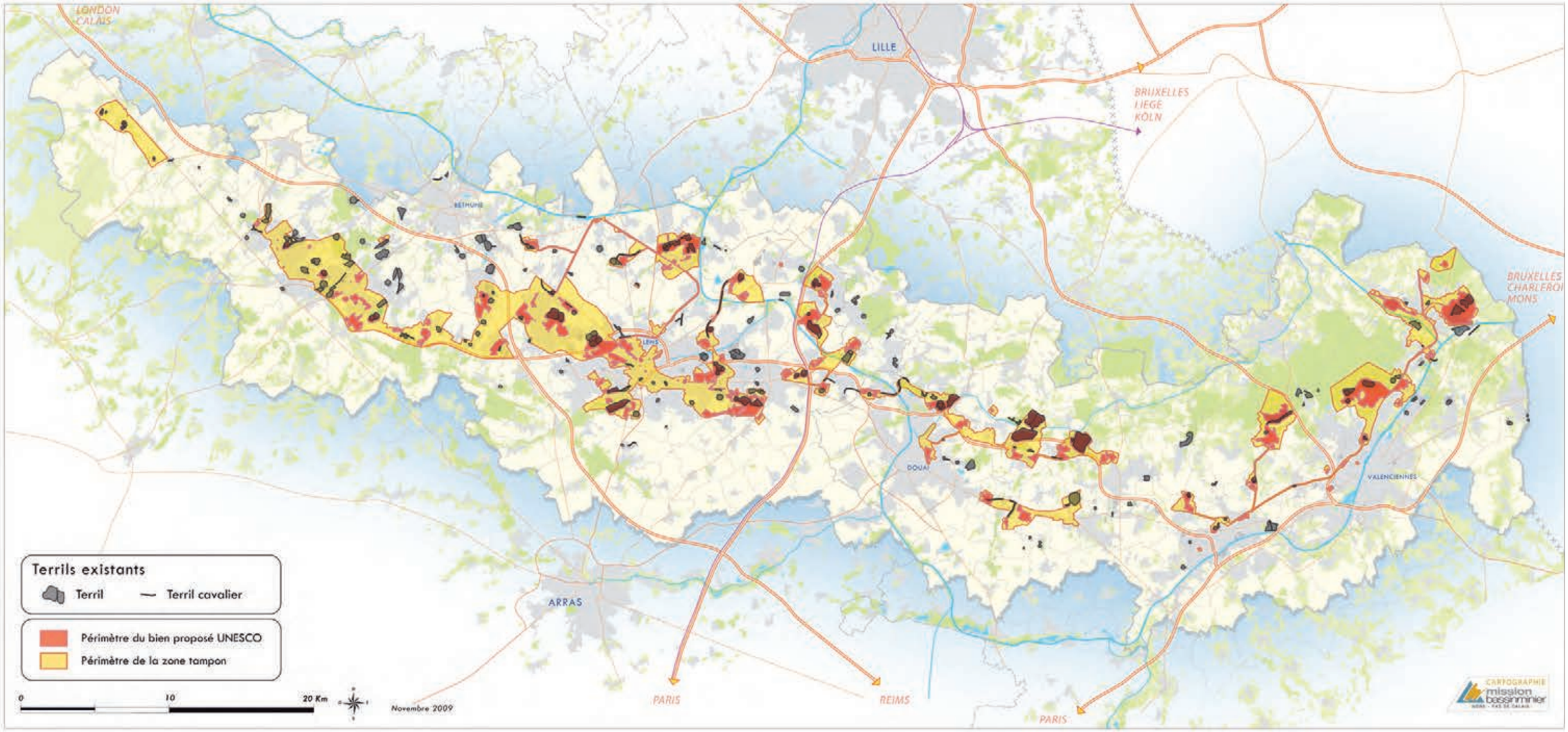
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLERO
MONS
BETHUNE
LENS
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Terrils existants
Terril
Terril cavalier
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission
bassinminier

Carte n° 09

Les infrastructures de transport du charbon du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

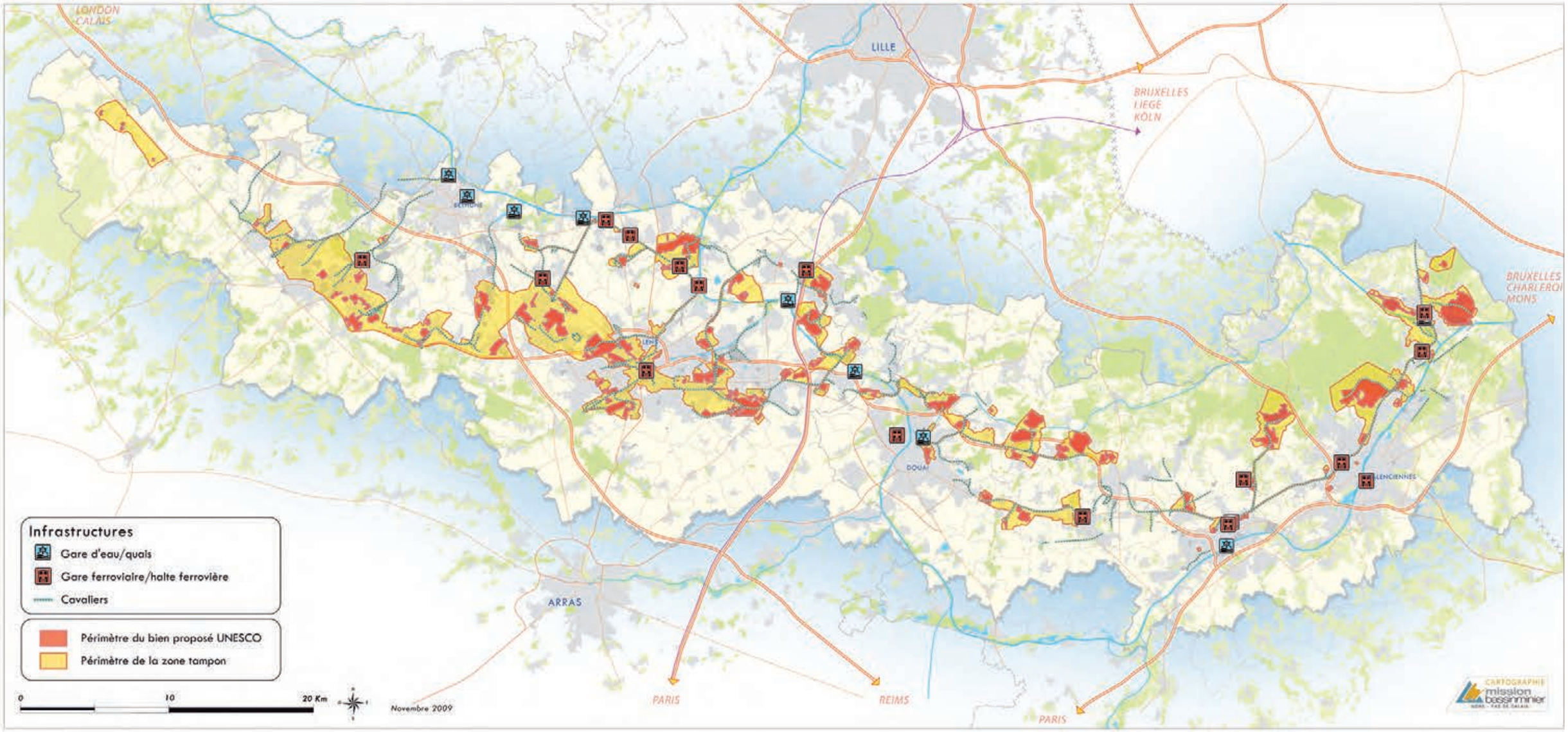
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLEROI
MONS
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Infrastructures
Gare d'eau/quais
Gare ferroviaire/halte ferrovière
Cavaliers
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier
NORD - PAS DE CALAIS

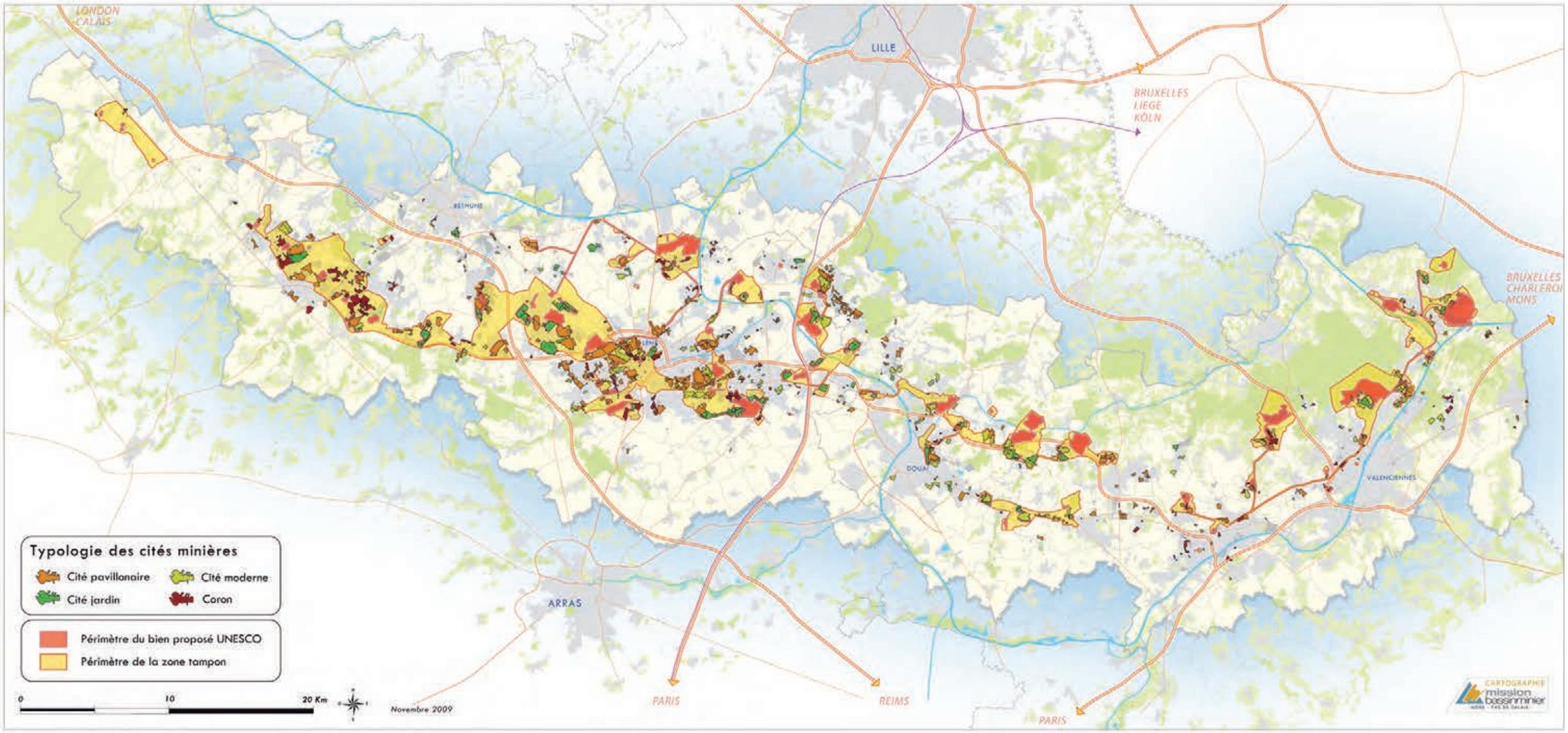
LONDON
CALAIS
LILLE
BRUXELLES
LIEGE
KÖLN
BRUXELLES
CHARLEROI
MONS
BETHUNE
DOUAI
VALENCIENNES
ARRAS
PARIS
REIMS
PARIS
Typologie des cités minières
Cité pavillonaire
Cité moderne
Cité jardin
Coron
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
10
20 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE
mission bassin minier

SECTION 1

La Compagnie des Mines d'Anzin

du berceau de l'exploitation à la Nationalisation

Carte des sections du bien proposé à l'inscription

Carte des sections du bien proposé à l'inscription 1/2

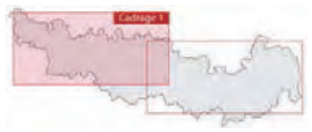

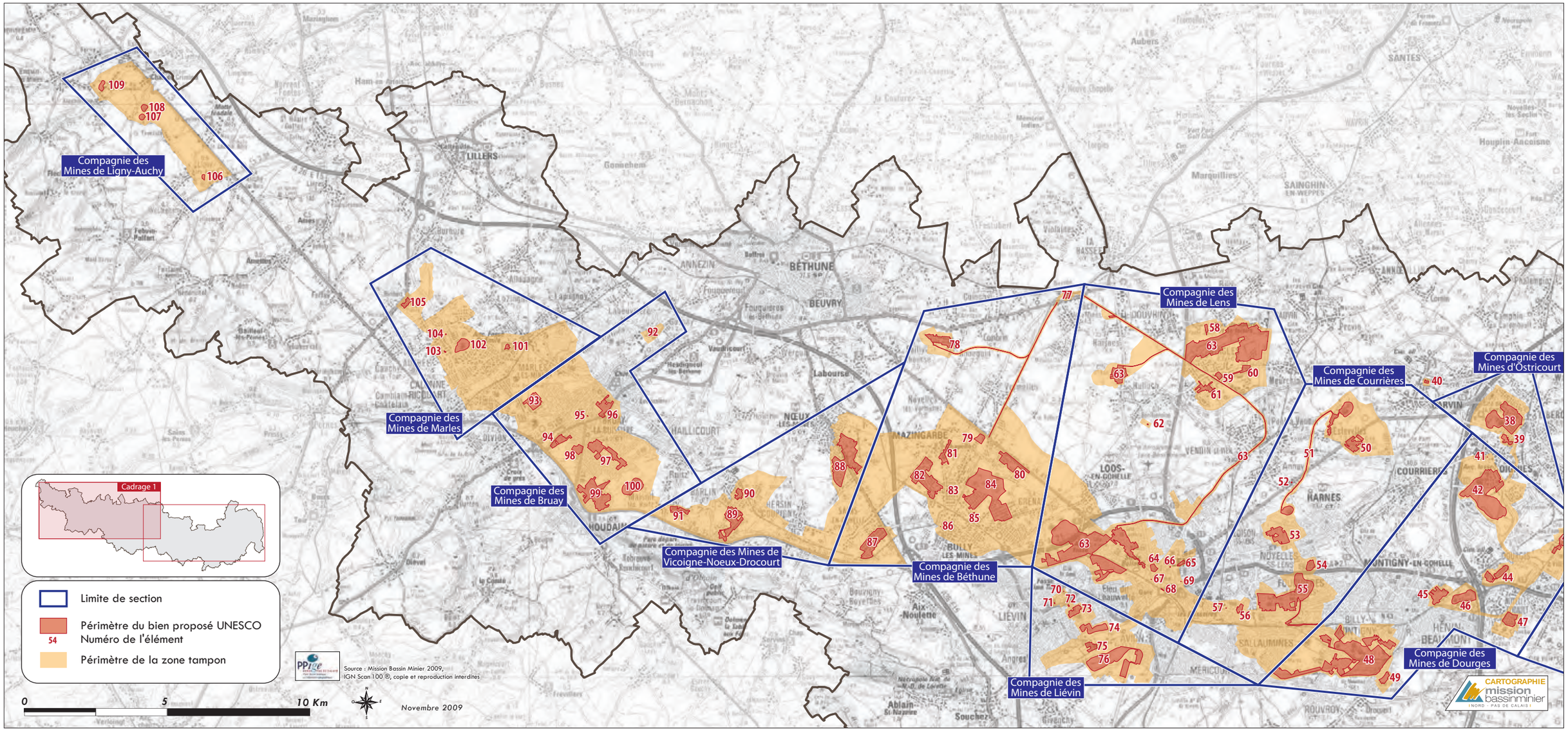
Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Compagnie des Mines de Marles
Compagnie des Mines de Bruay
Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
Compagnie des Mines de Béthune
Compagnie des Mines de Lens
Compagnie des Mines de Courrières
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Dourges
Compagnie des Mines de Liévin
Cadrage 1
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
54 Numéro de l'élément
Périmètre de la zone tampon
Source : Mission Bassin Minier 2009,
IGN Scan 100 ®, copie et reproduction interdites
0
5
10 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE mission bassin minier NORD - PAS DE CALAIS

Carte des sections du bien proposé à l'inscription 2/2

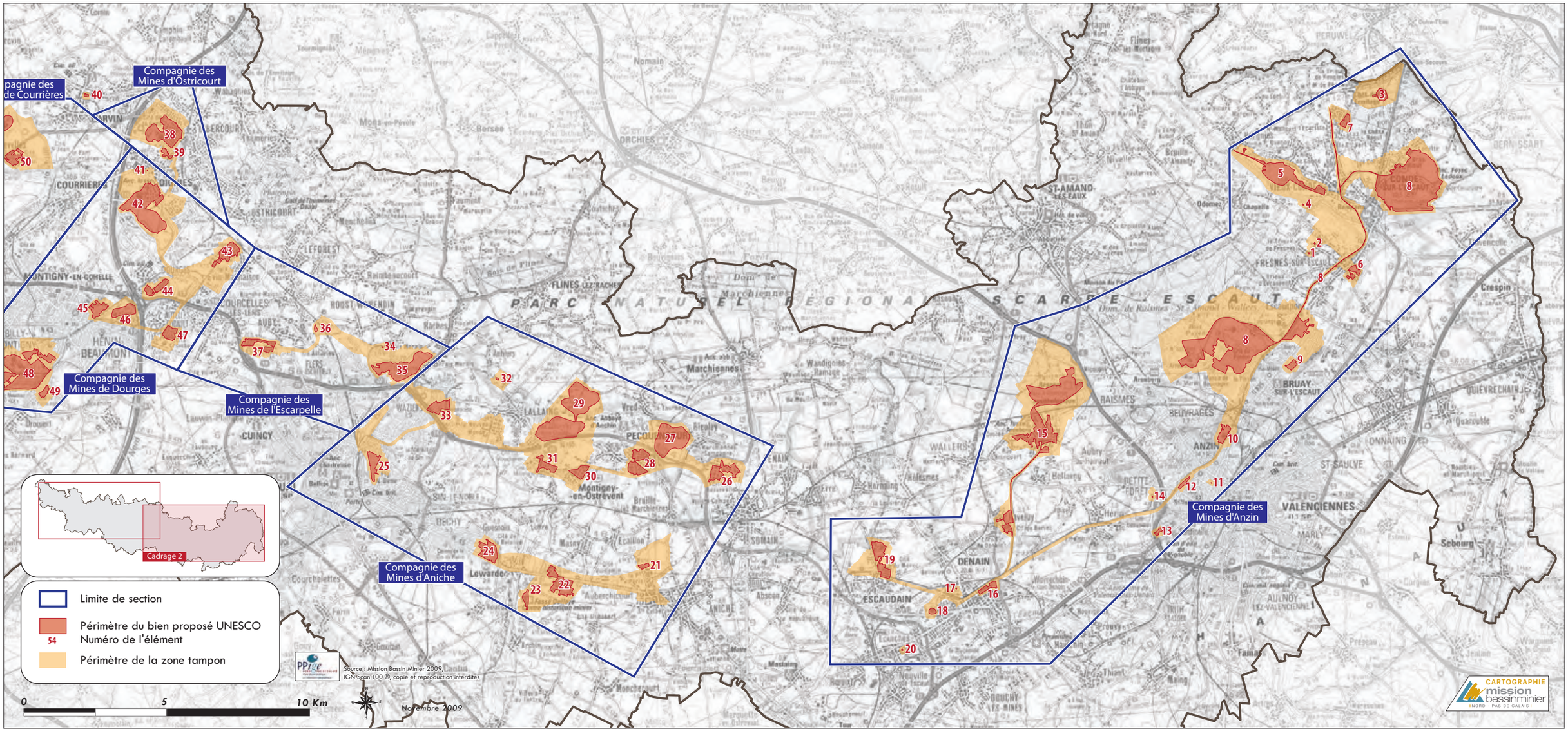

Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Dourges
Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Compagnie des Mines d'Aniche
Compagnie des Mines d'Anzin
Cadrage 2
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
54 Numéro de l'élément
Périmètre de la zone tampon
0
5
10 Km
Source : Mission Bassin Minier 2009, IGN Scan 100 ®, copie et reproduction interdites
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE mission bassinminier

Répartition et indexation des cartes cadastrales à l'échelle du Bassin minier

Répartition et indexation des cartes cadastrales à l'échelle du Bassin minier 1/2

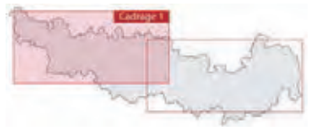

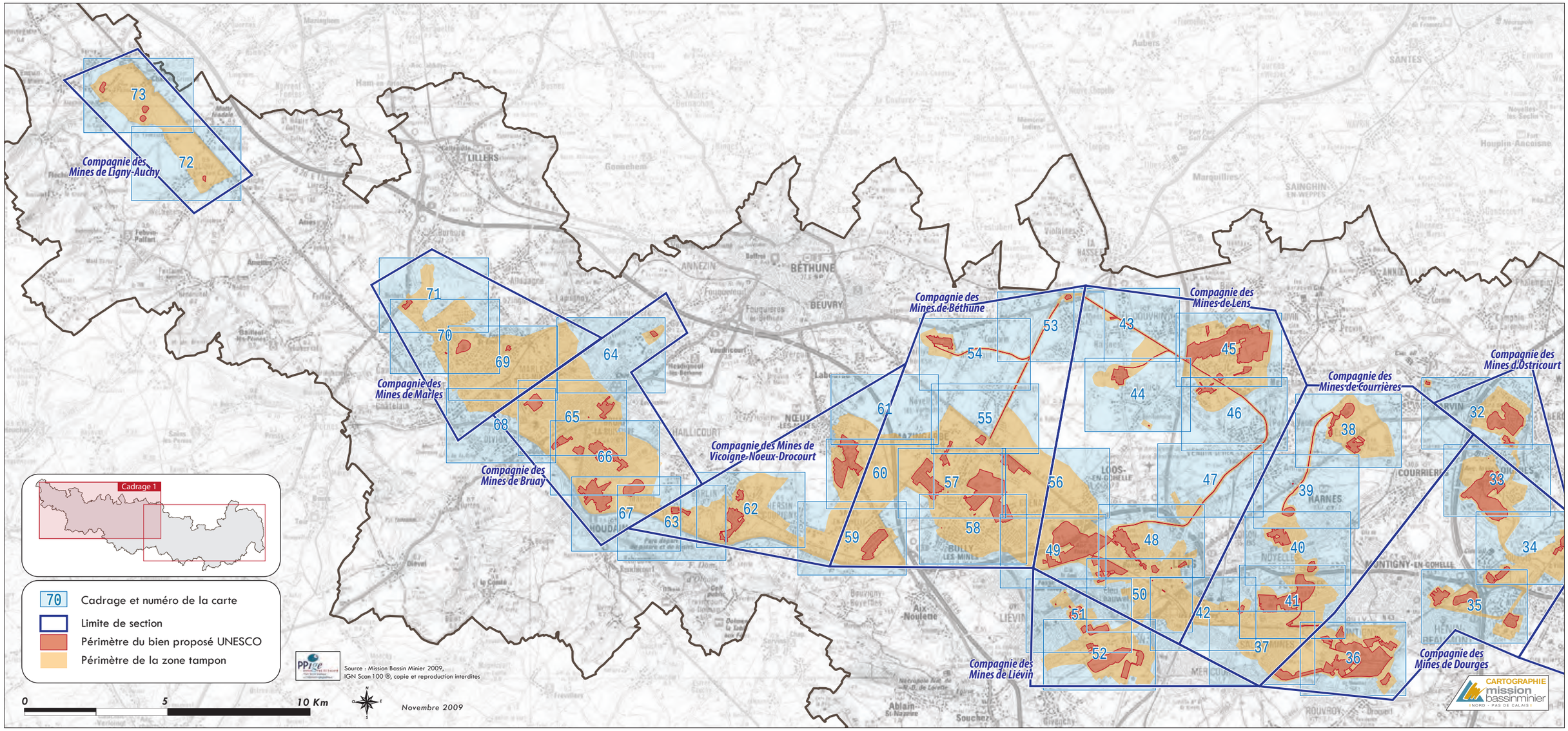

Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Compagnie des Mines de Marles
Compagnie des Mines de Bruay
Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
Compagnie des Mines de Béthune
Compagnie des Mines de Lens
Compagnie des Mines de Courrières
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Liévin
Compagnie des Mines de Dourges
Cadrage 1
70 Cadrage et numéro de la carte
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
5
10 Km
Novembre 2009
Source : Mission Bassin Minier 2009, IGN Scan 100 ®, copie et reproduction interdites
CARTOGRAPHIE mission bassinminier

Répartition et indexation des cartes cadastrales à l'échelle du Bassin minier 2/2

Compagnie des Mines d'Ostricourt

Compagnie des Mines de Courrières

Compagnie des Mines de Dourges

Compagnie des Mines de l'Escarpelle

Compagnie des Mines d'Aniche

Compagnie des Mines d'Anzin

PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

Cadrage 2

70 Cadrage et numéro de la carte

Limite de section

Périmètre du bien proposé UNESCO

Périmètre de la zone tampon

Source : Mission Bassin Minier 2009,
IGN Scan 100 ®, copie et reproduction interdites

0 5 10 Km

Novembre 2009

CARTOGRAPHIE mission bassin minier NORD - PAS DE CALAIS

SECTION 1 **La Compagnie des Mines d'Anzin**

Carte n° 01

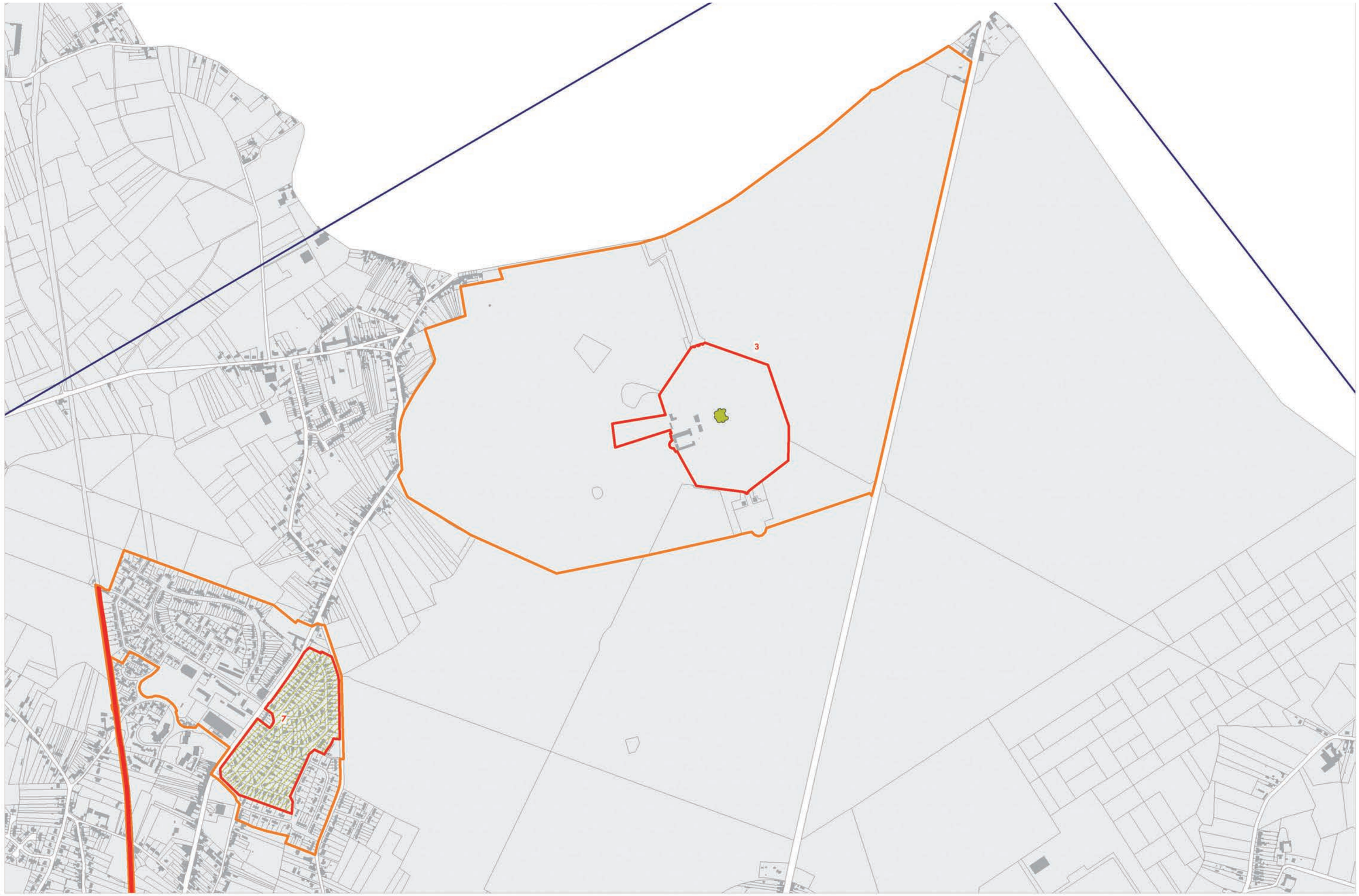

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 02

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 3 12/01/10 13:56

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Carte n° 03

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 5 12/01/10 13:56

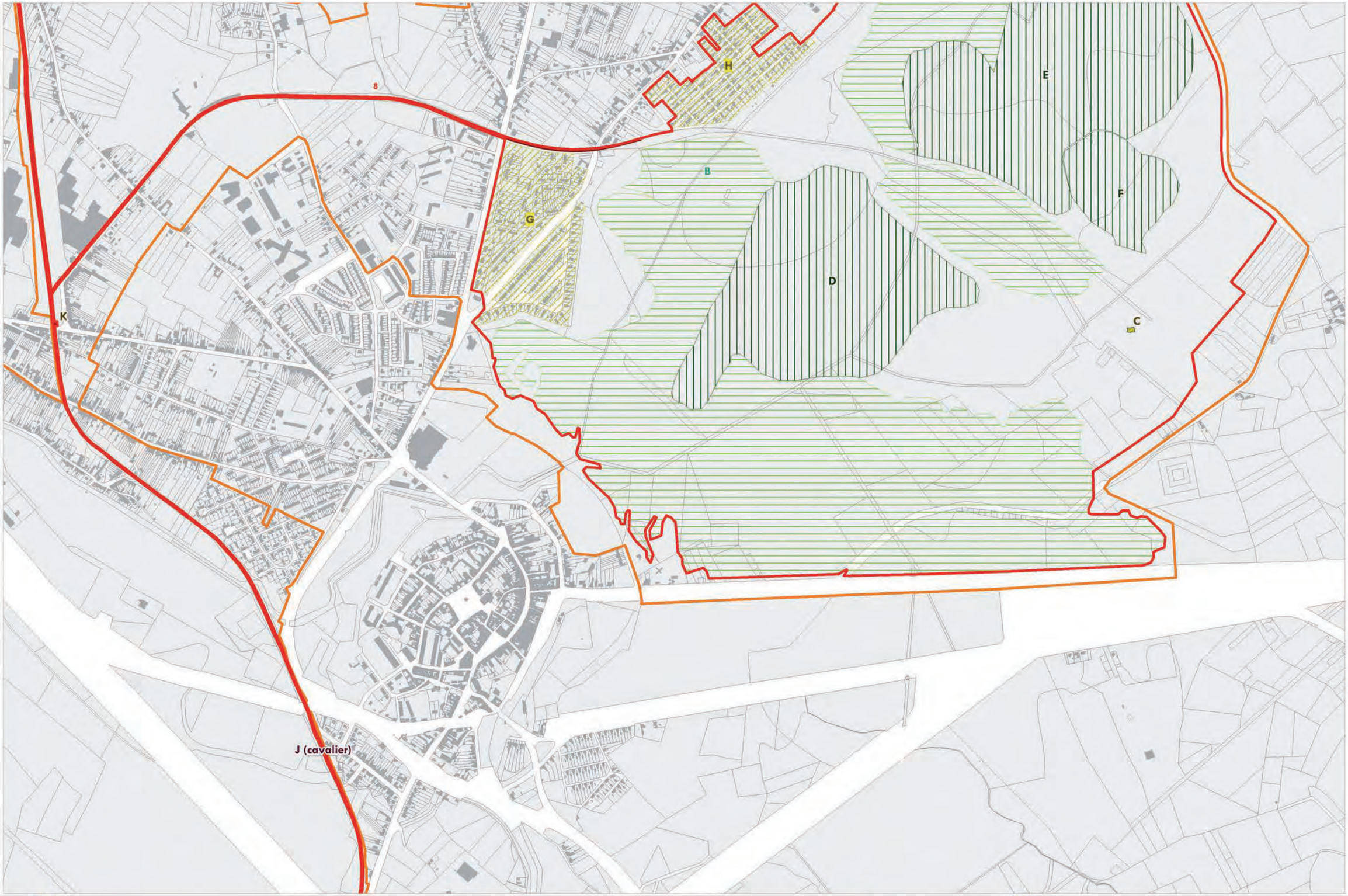

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 6 12/01/10 13:56

Carte n° 04

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 7 12/01/10 13:56

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 05

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 06

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 11 12/01/10 13:56

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

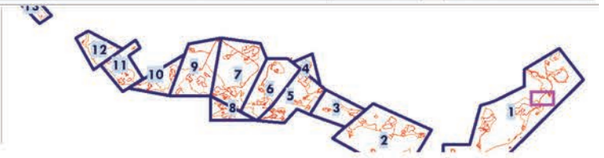

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 12 12/01/10 13:56

Carte n° 07

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

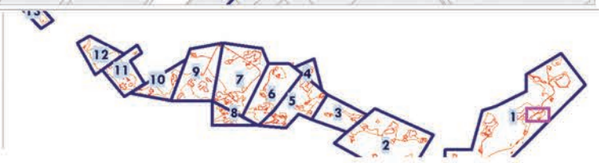

Carte n° 08

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 15 12/01/10 13:56

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1.10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 09

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 17 12/01/10 13:56

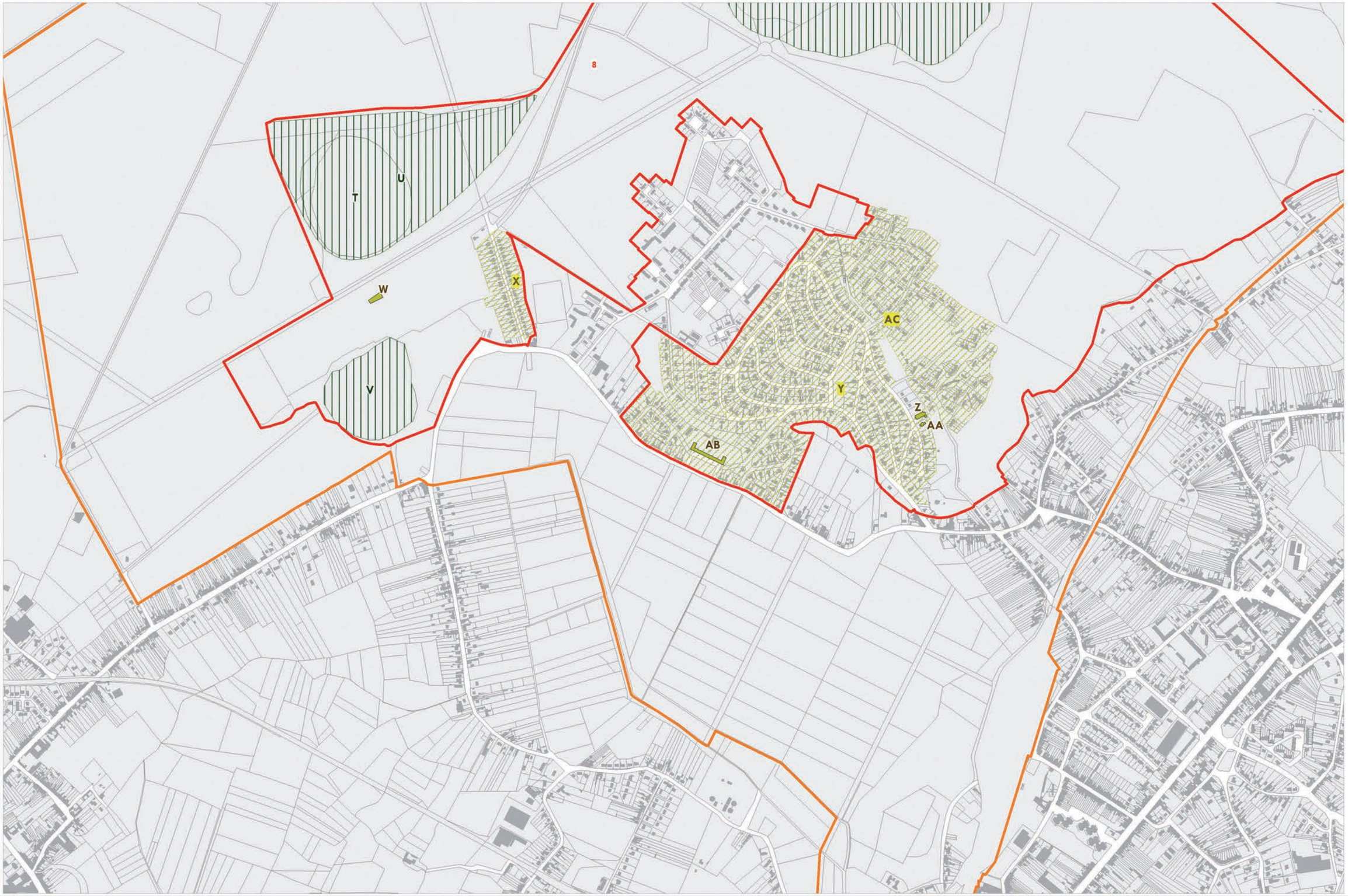

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

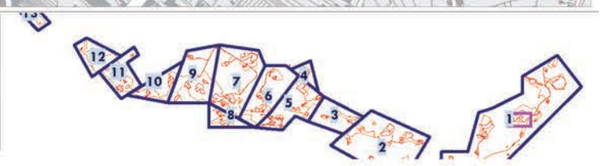

Carte n° 10

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 11

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPVE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

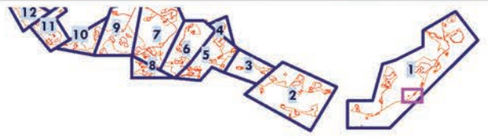

Carte n° 12

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000
N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

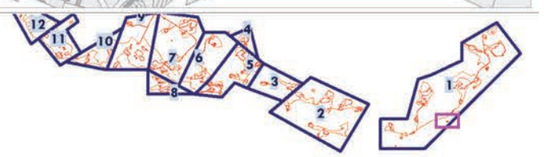

Carte n° 13

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE Nord-Pas de Calais

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

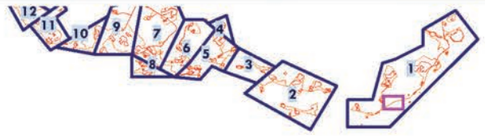

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 26 12/01/10 13:57

Carte n° 14

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 15

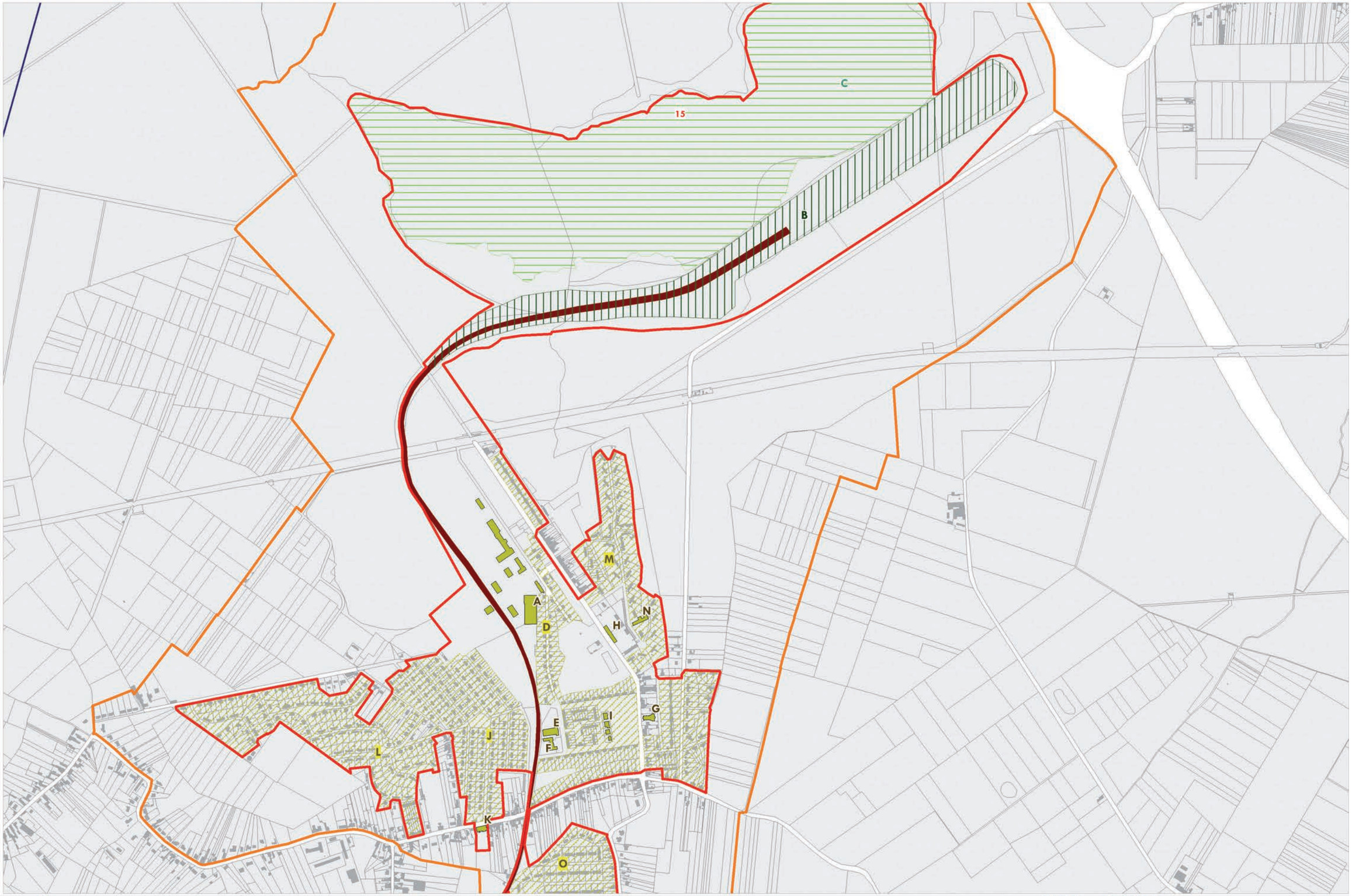

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 16

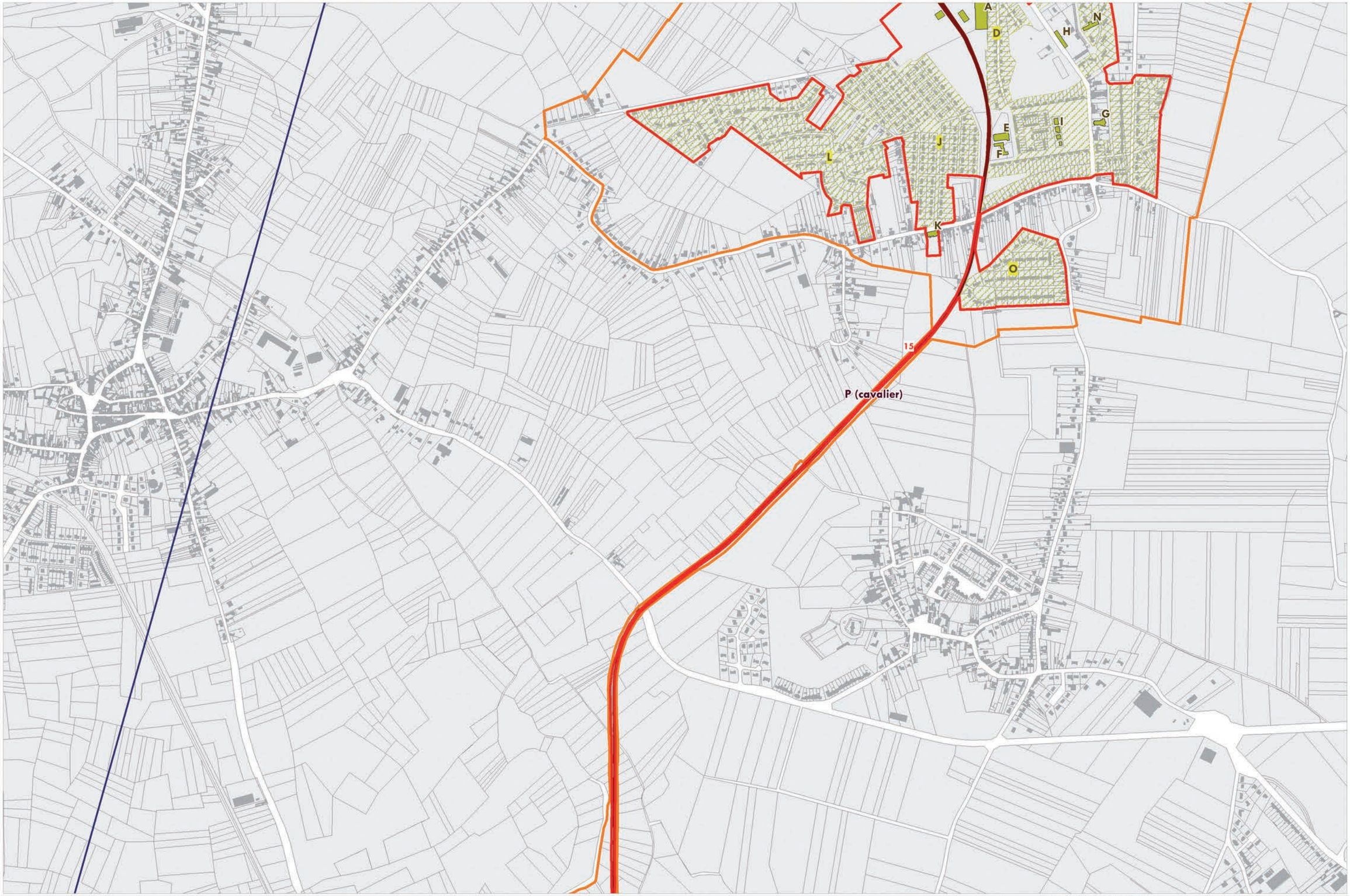

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION01_cartes.indd 32 12/01/10 13:57

Carte n° 17

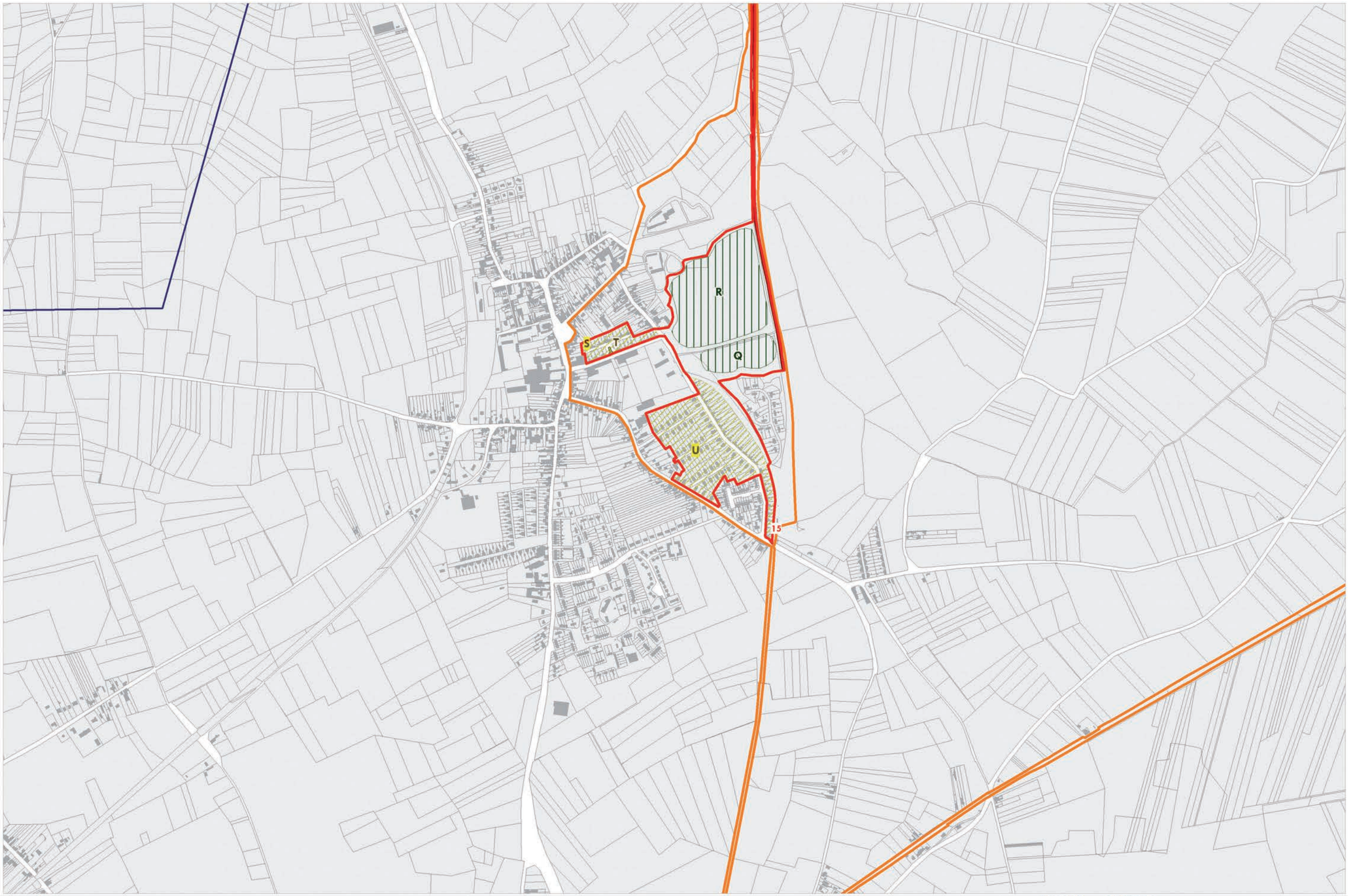

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

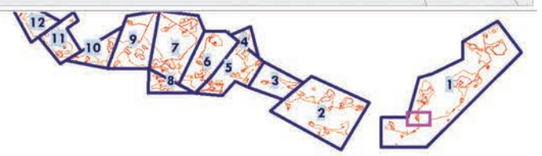

Carte n° 18

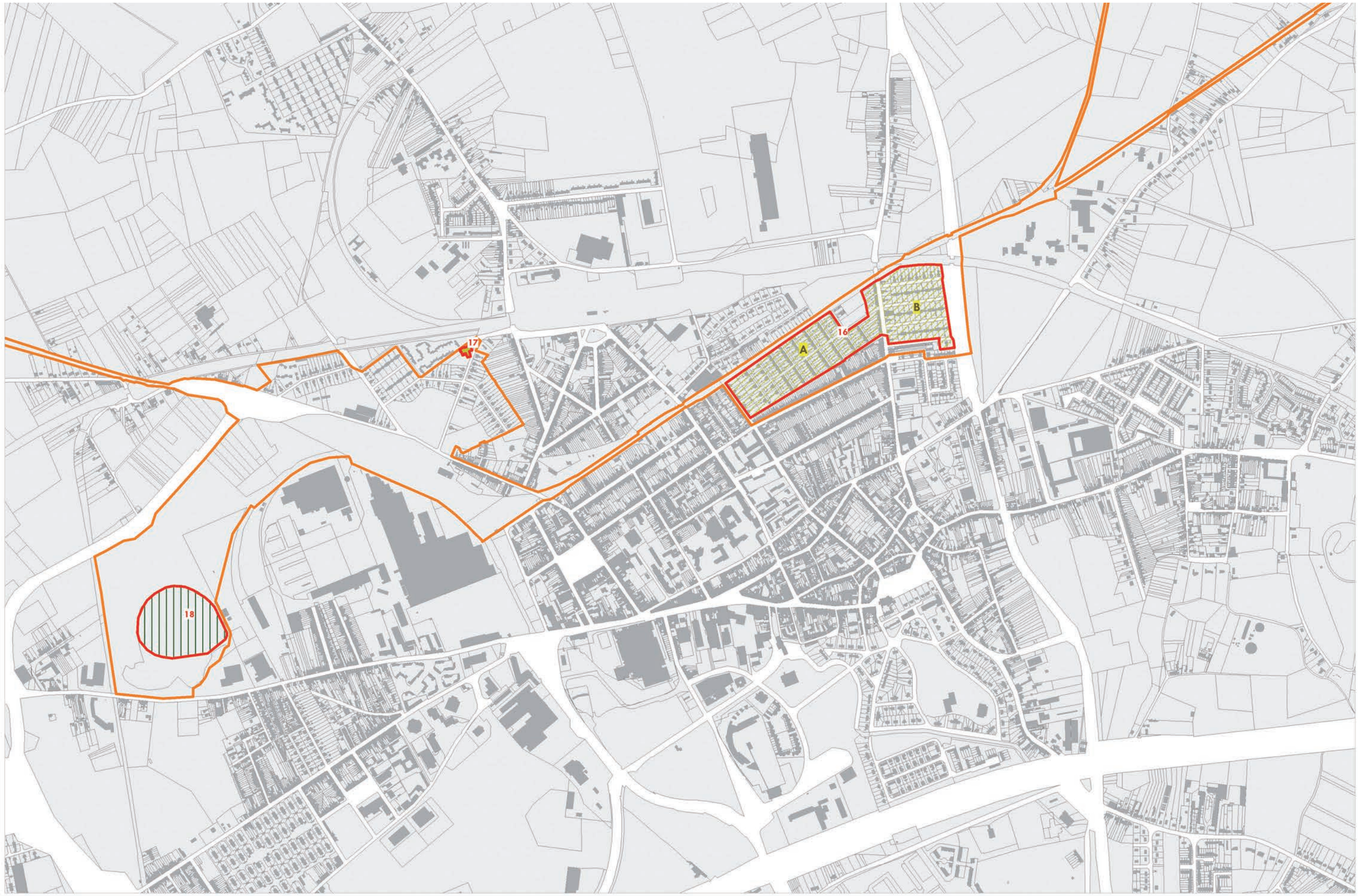

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIVE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

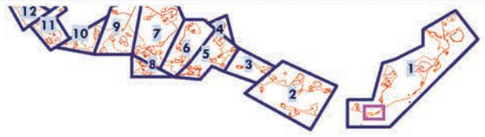

Carte n° 19

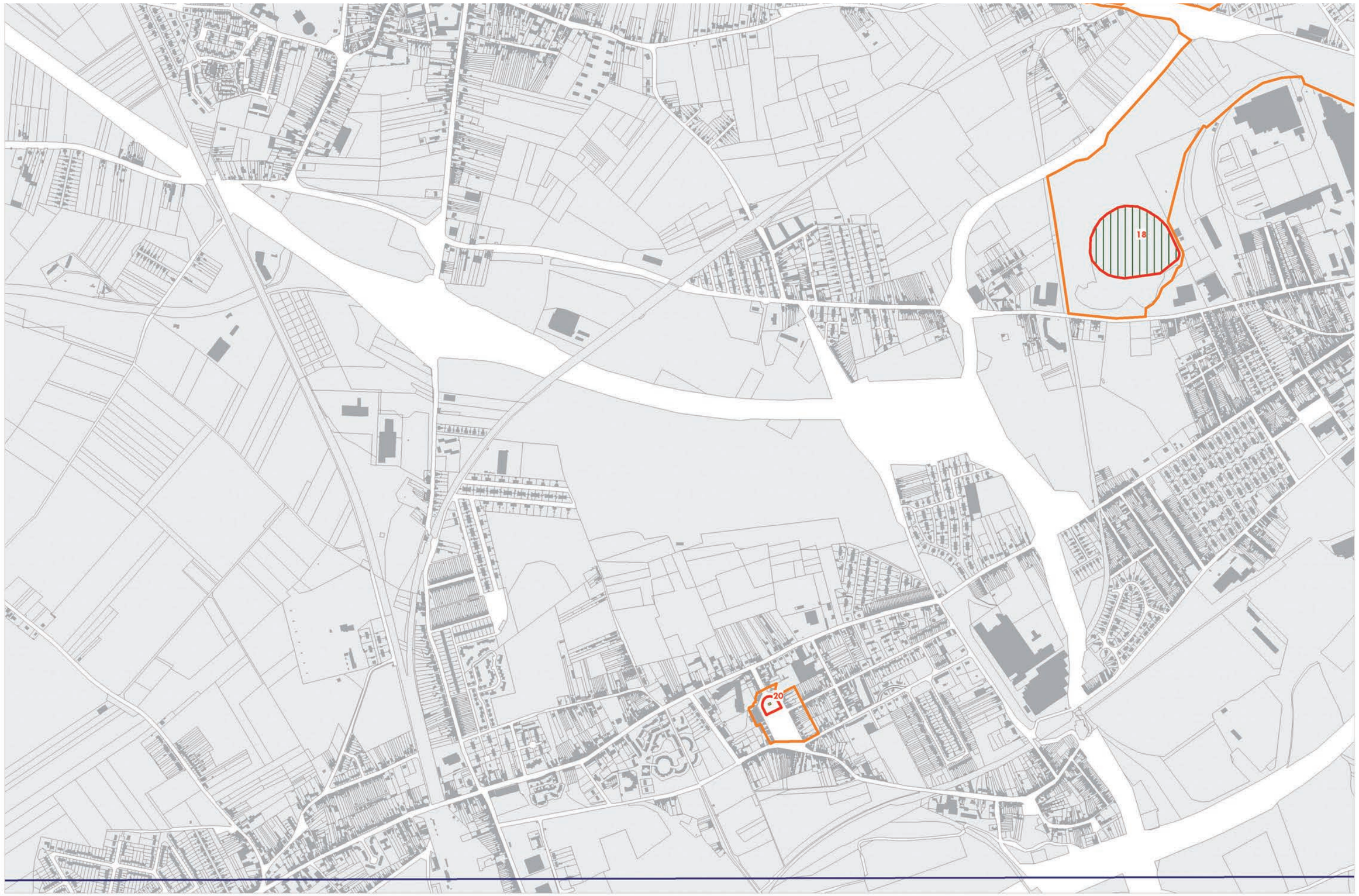

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIge

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

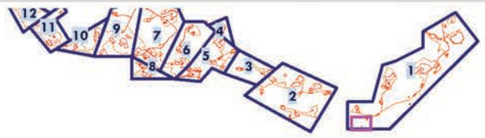

Carte n° 20

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

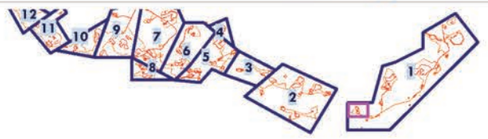

Carte n° 21

CLASSN°3_SECTION02_cartes.indd 1 12/01/10 15:54

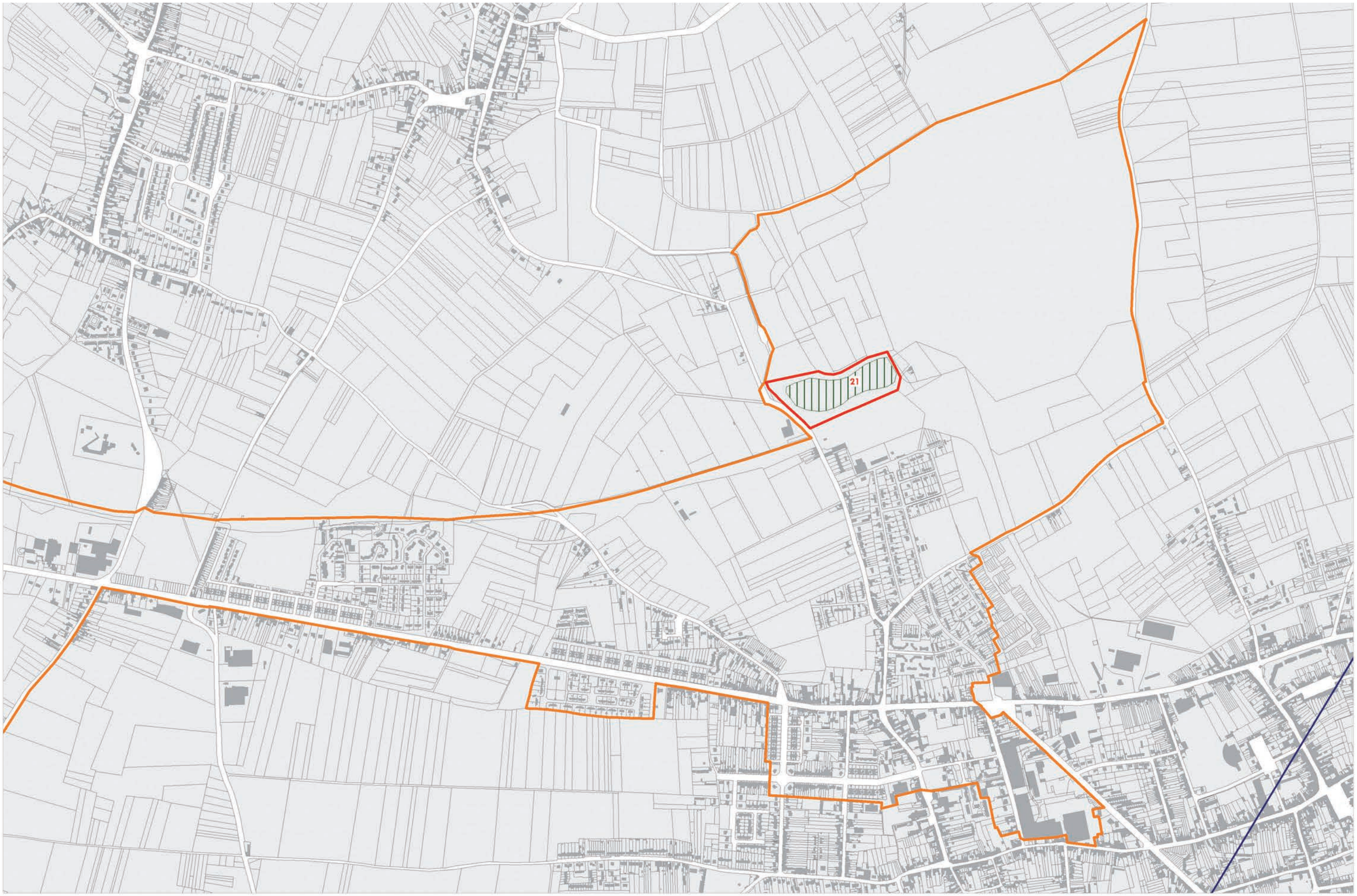

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

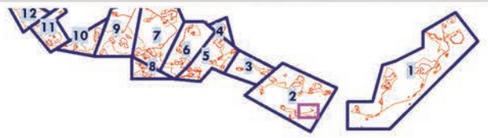

CLASSN°3_SECTION02_cartes.indd 2 12/01/10 15:54

SECTION 2 **La Compagnie des Mines d'Aniche**

Carte n° 22

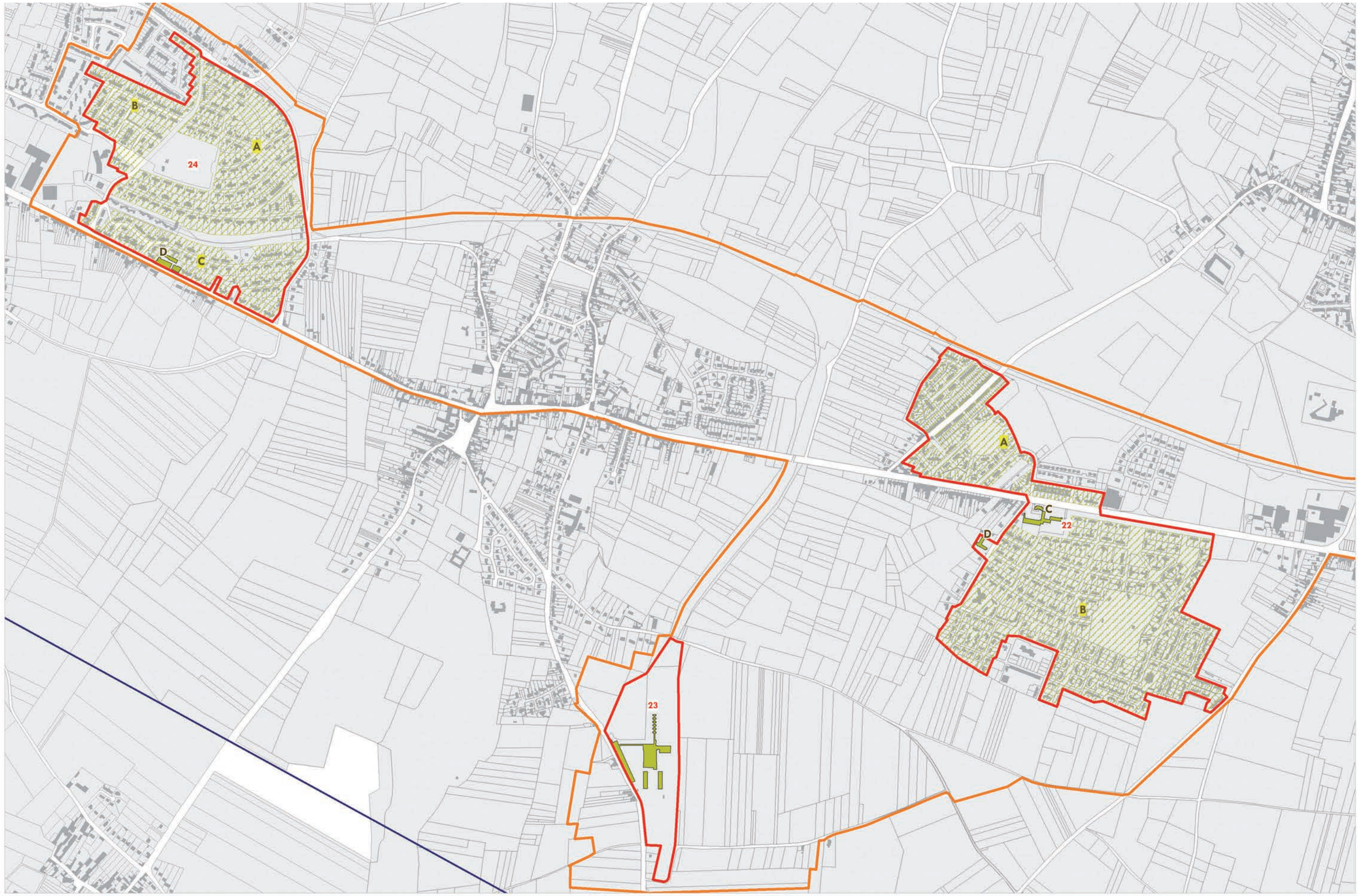

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIVE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 23

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 24

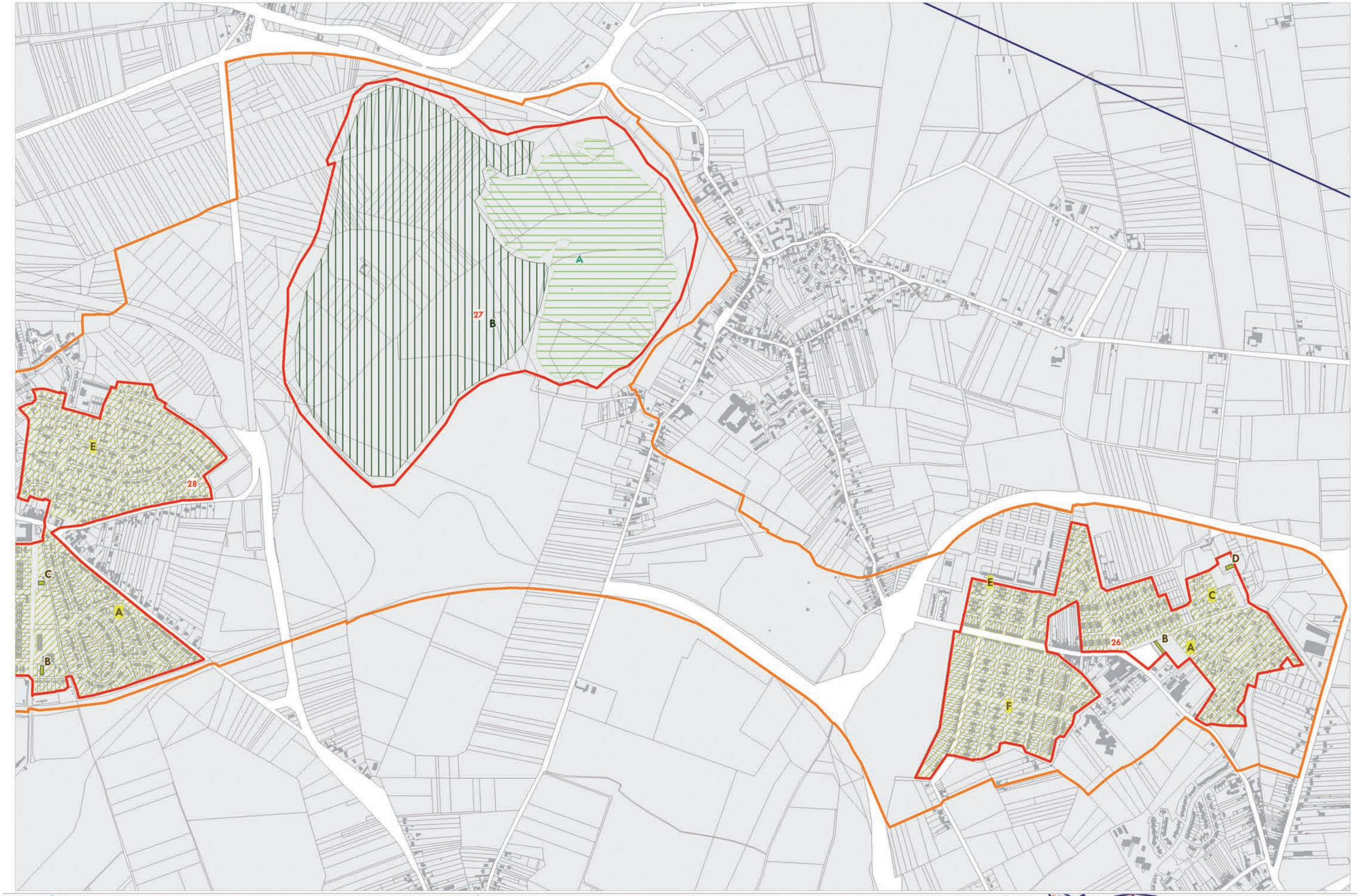

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIge

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 25

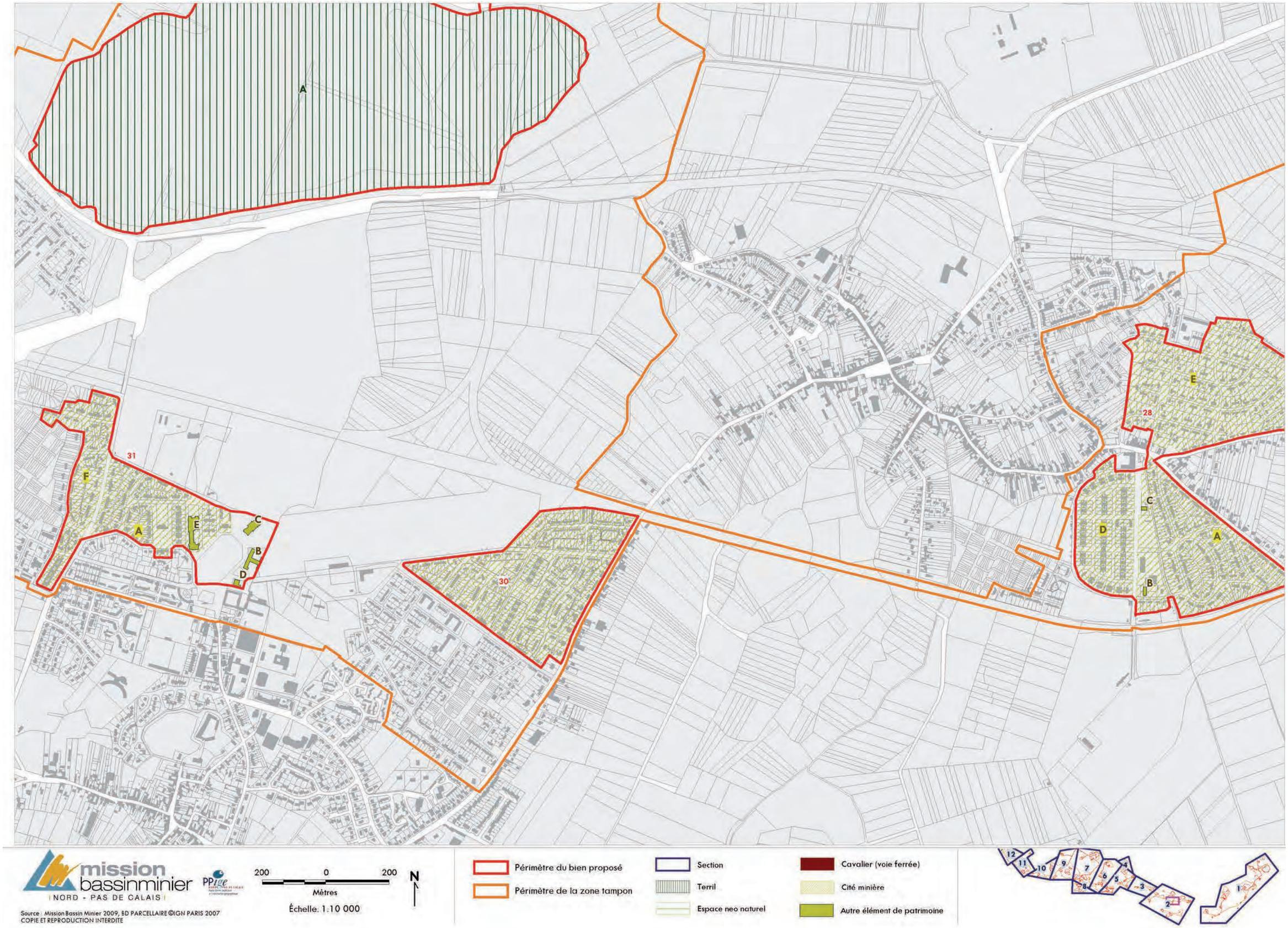

CLASSN°3_SECTION02_cartes.indd 10 12/01/10 15:55

Carte n° 26

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 27

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 28

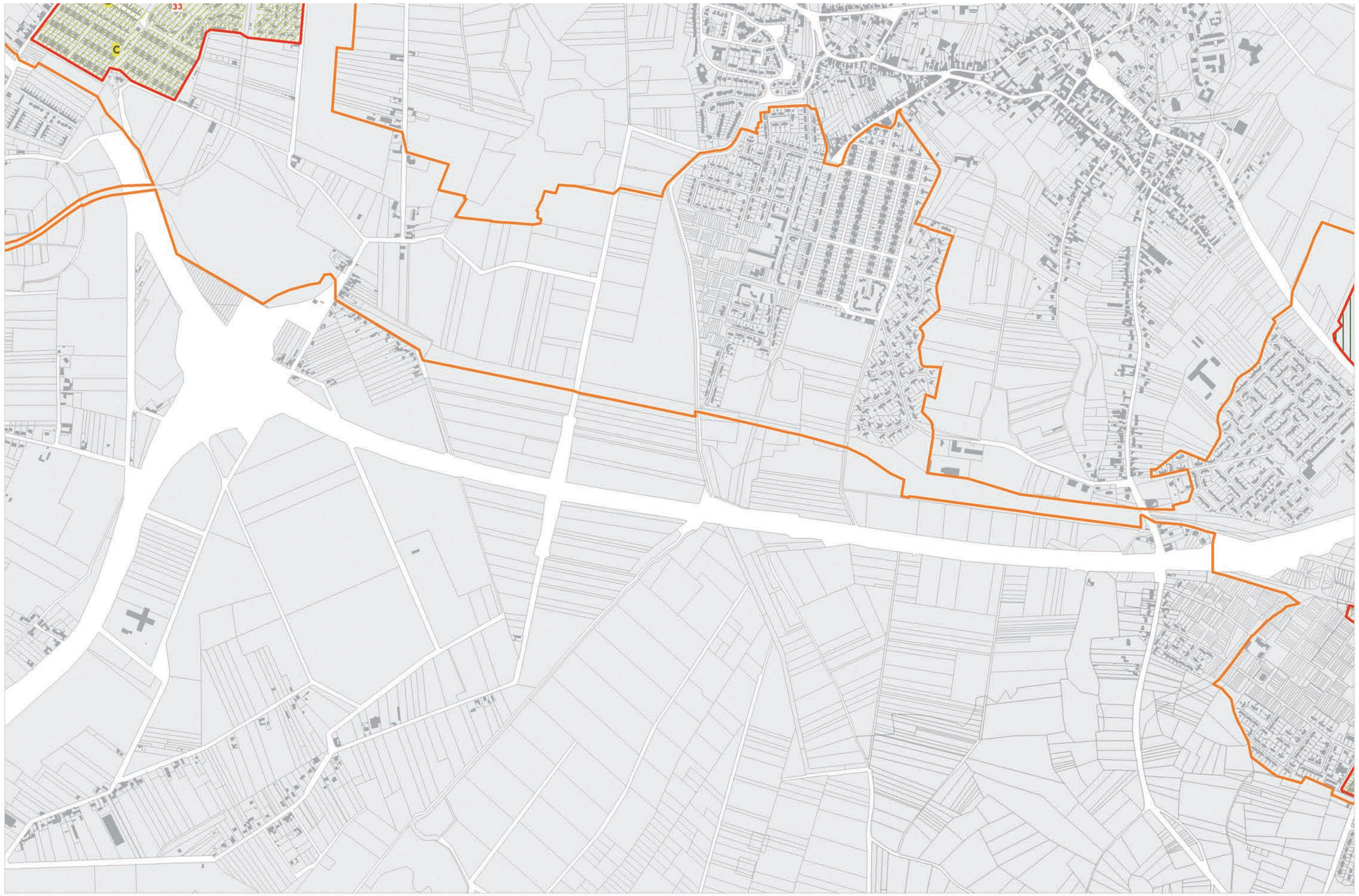

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 29

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 30

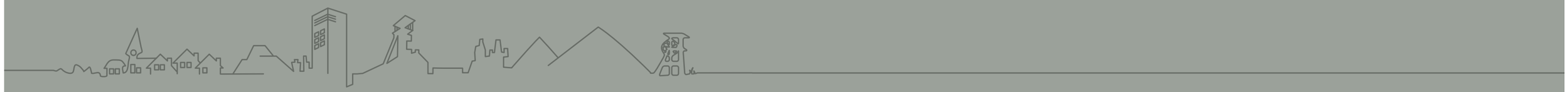

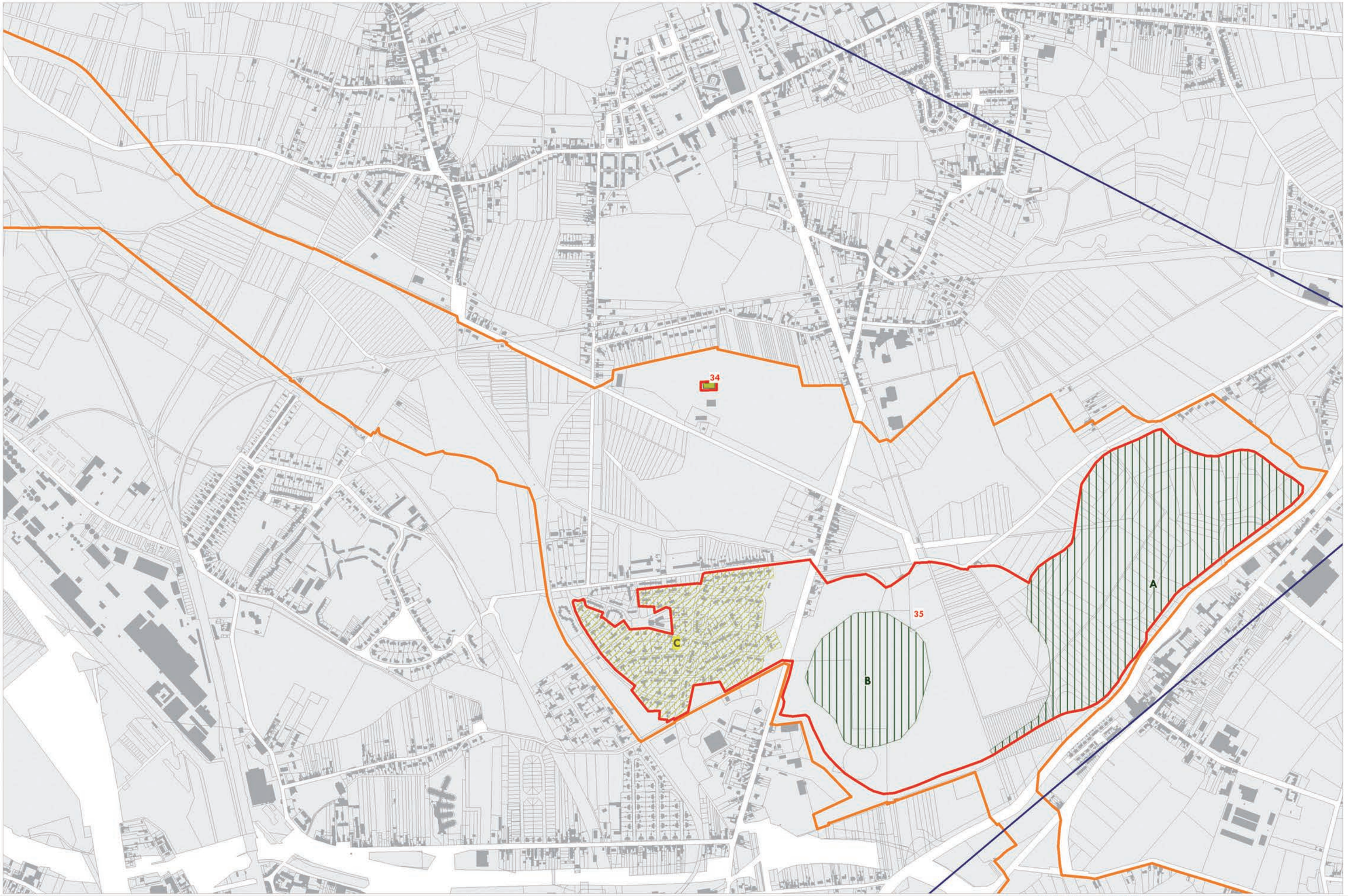

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIRE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 31

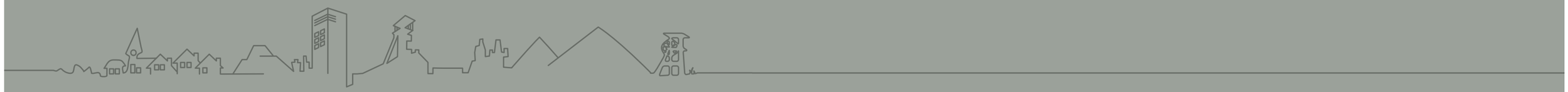

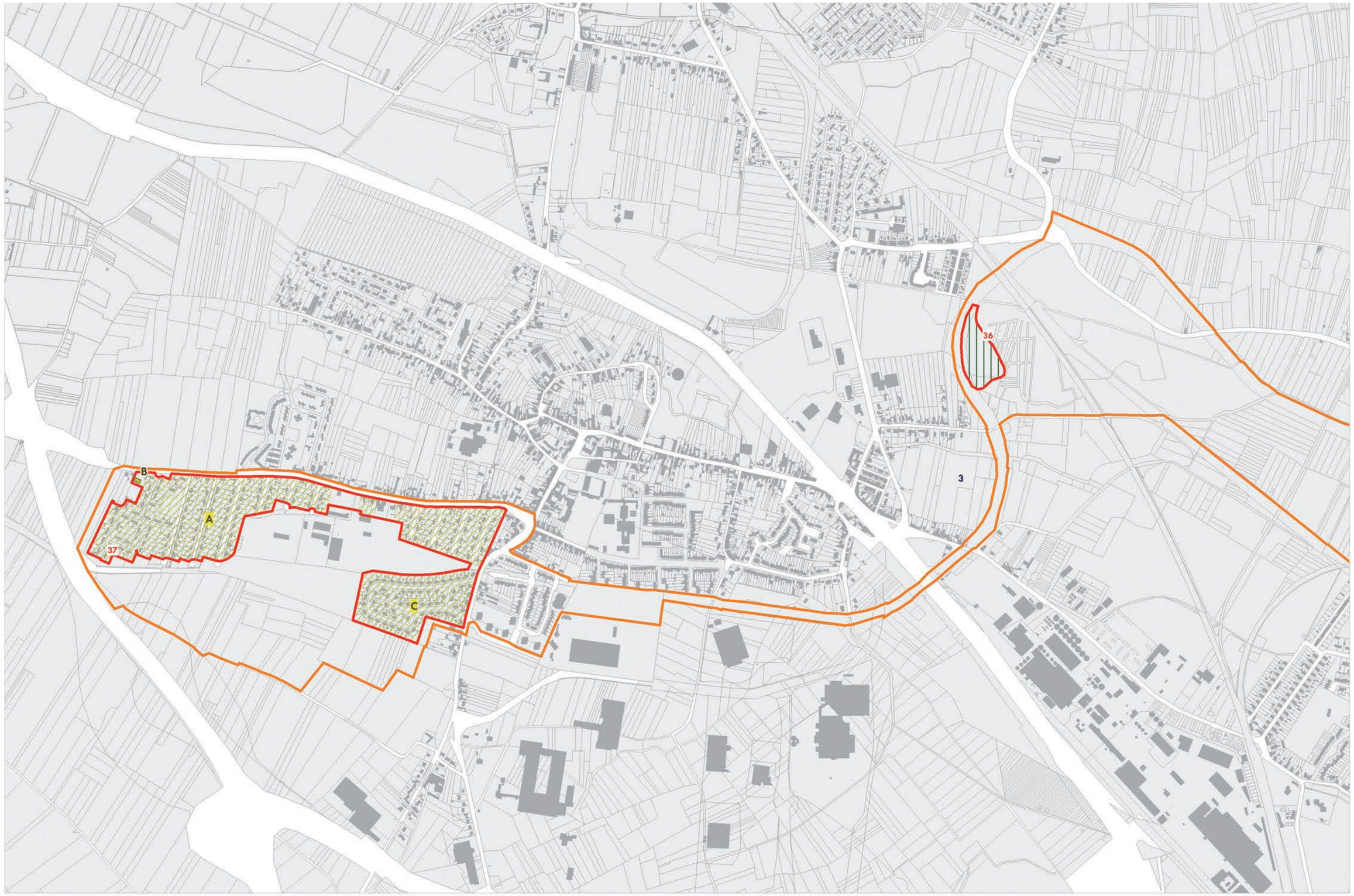

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 4 **La Compagnie des Mines d'Ostricourt**

Carte n° 32

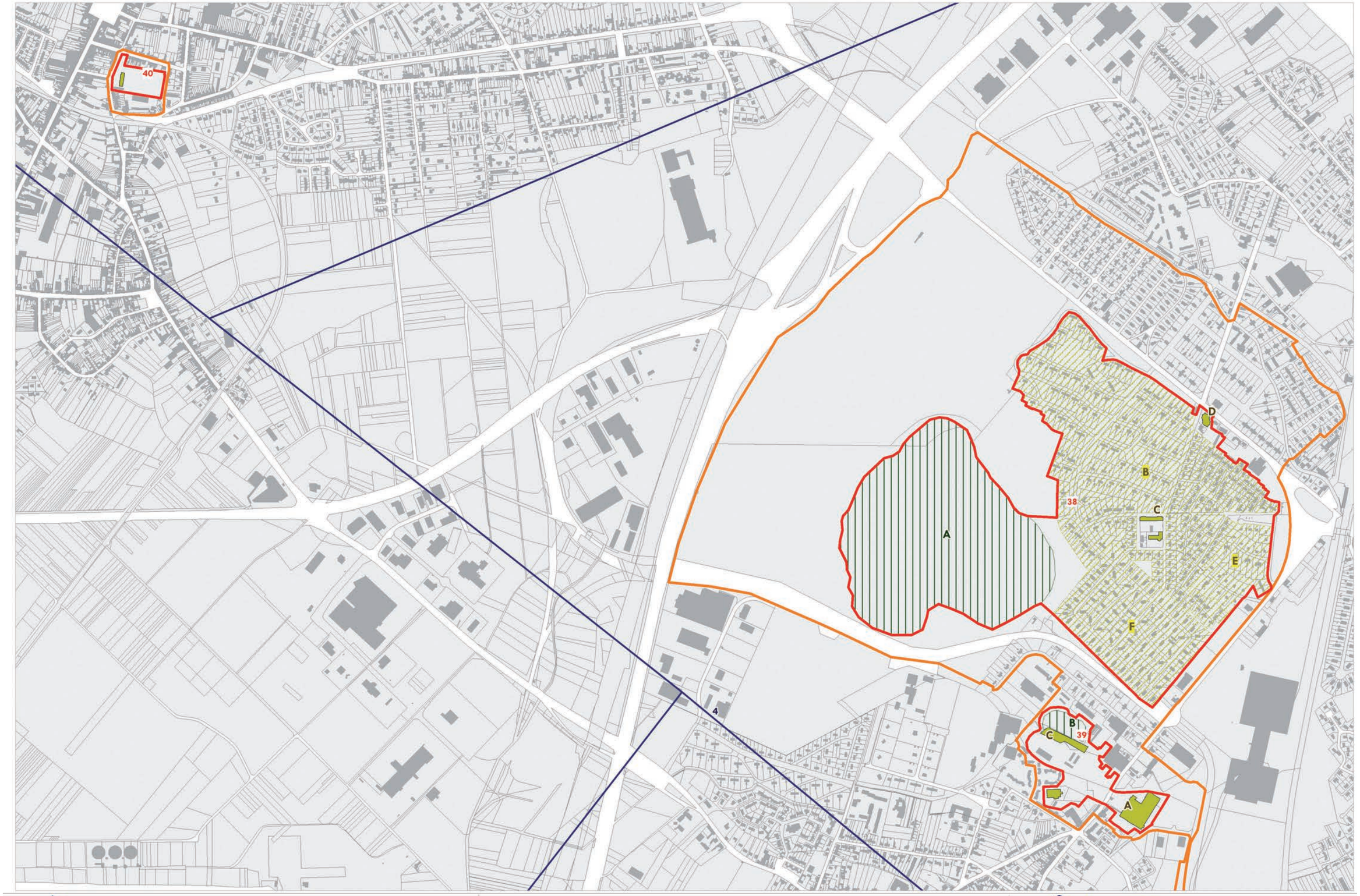

CLASSN°3_SECTION04_cartes.indd 2 12/01/10 15:58

SECTION 5 **La Société des Mines de Dourges**

Carte n° 33

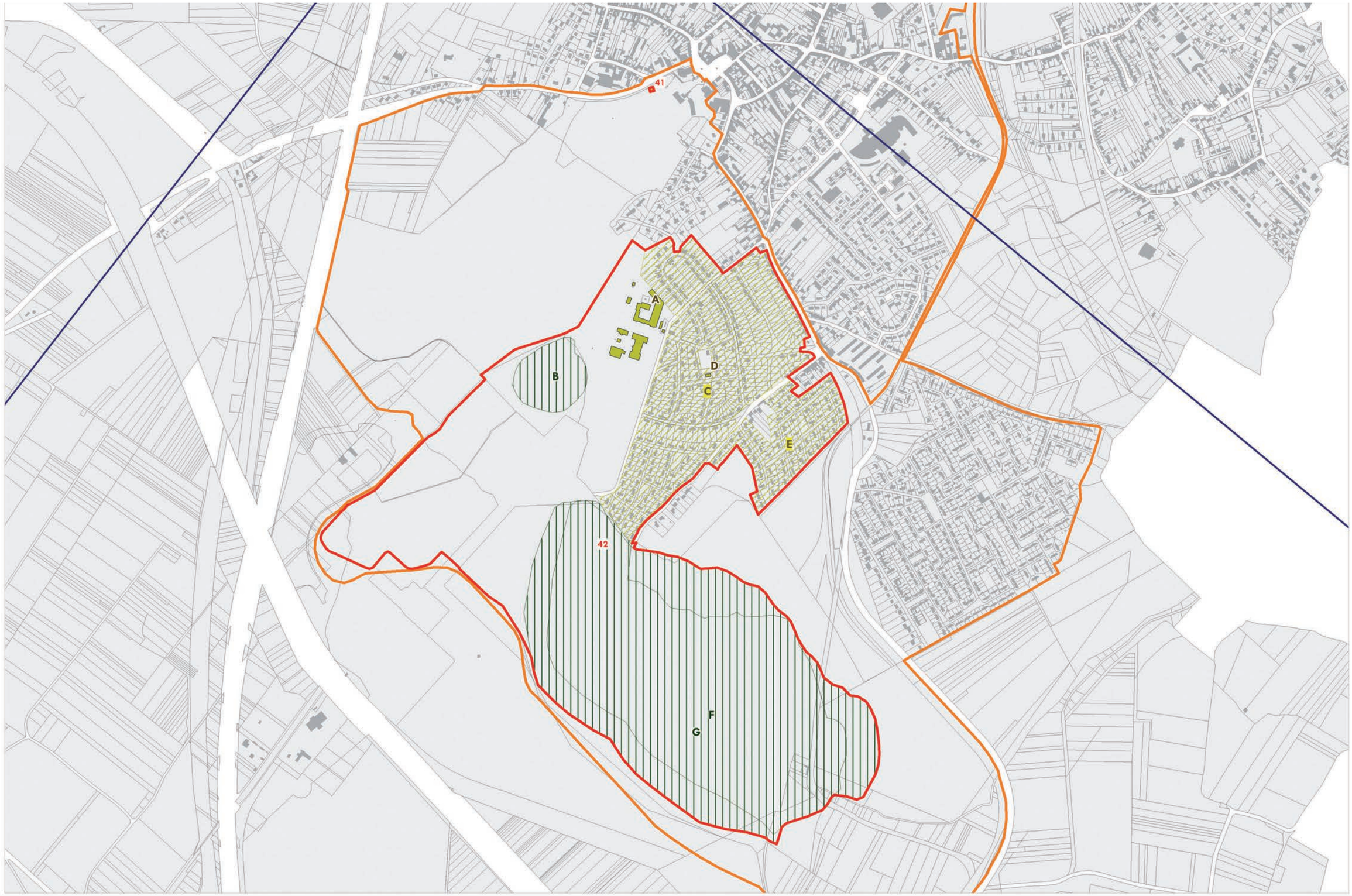

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION05_cartes.indd 2 18/01/10 16:47

SECTION 5 **La Société des Mines de Dourges**

Carte n° 34

CLASSN°3_SECTION05_cartes.indd 3 18/01/10 16:47

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIge

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

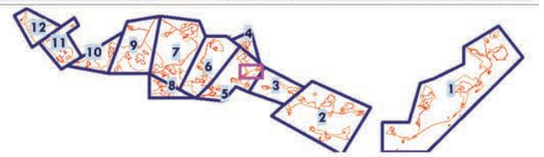

CLASSN°3_SECTION05_cartes.indd 4 18/01/10 16:47

SECTION 5 **La Société des Mines de Dourges**

Carte n° 35

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION05_cartes.indd 6 18/01/10 16:47

SECTION 5 **La Société des Mines de Dourges**

Carte n° 36

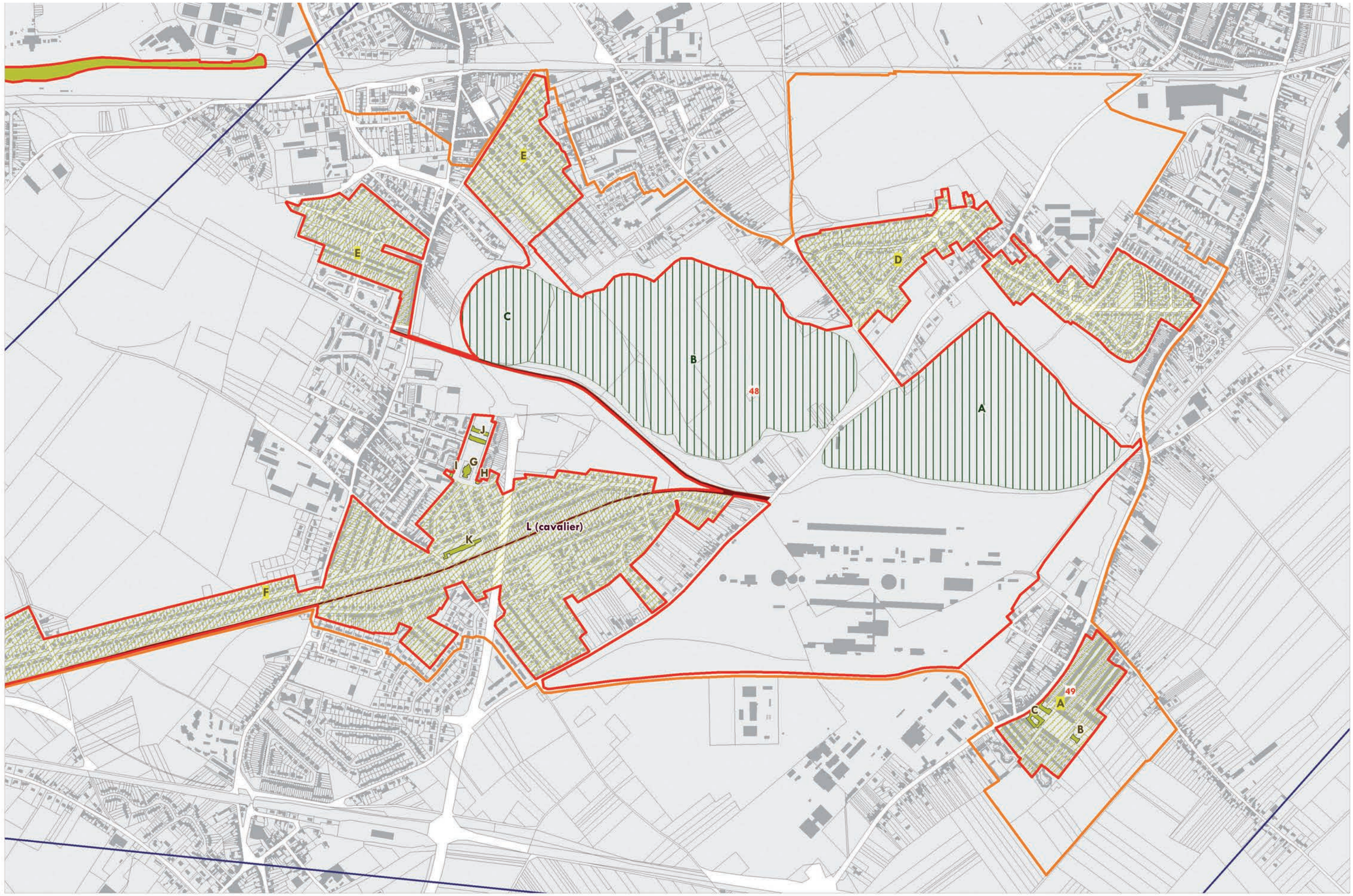

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 5 **La Société des Mines de Dourges**

Carte n° 37

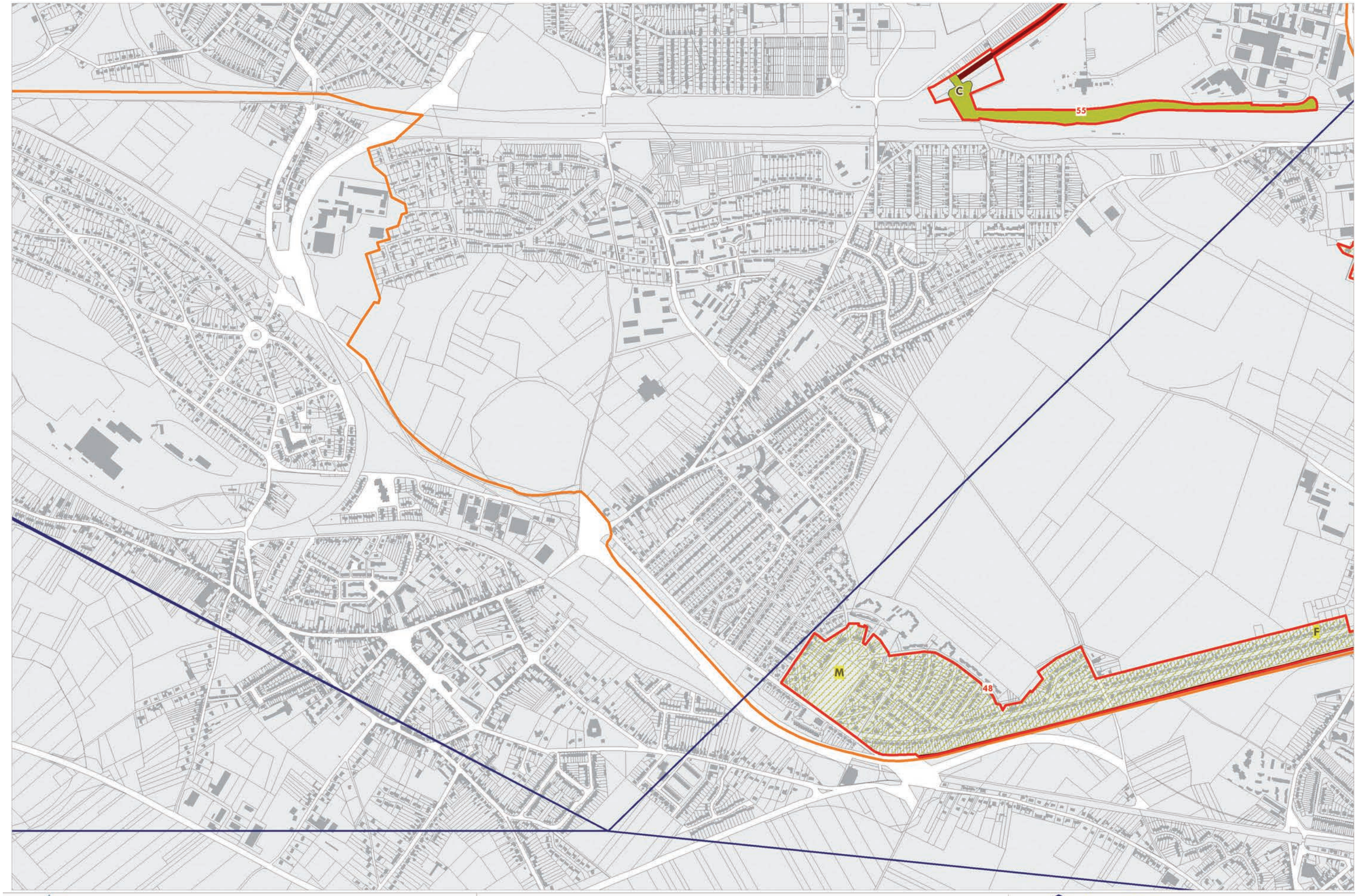

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIge

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

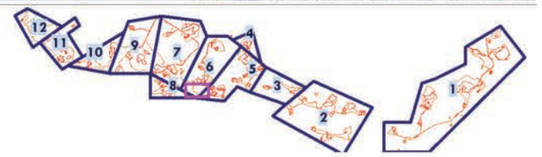

SECTION 6 **La Compagnie des Mines de Courrières**

Carte n° 38

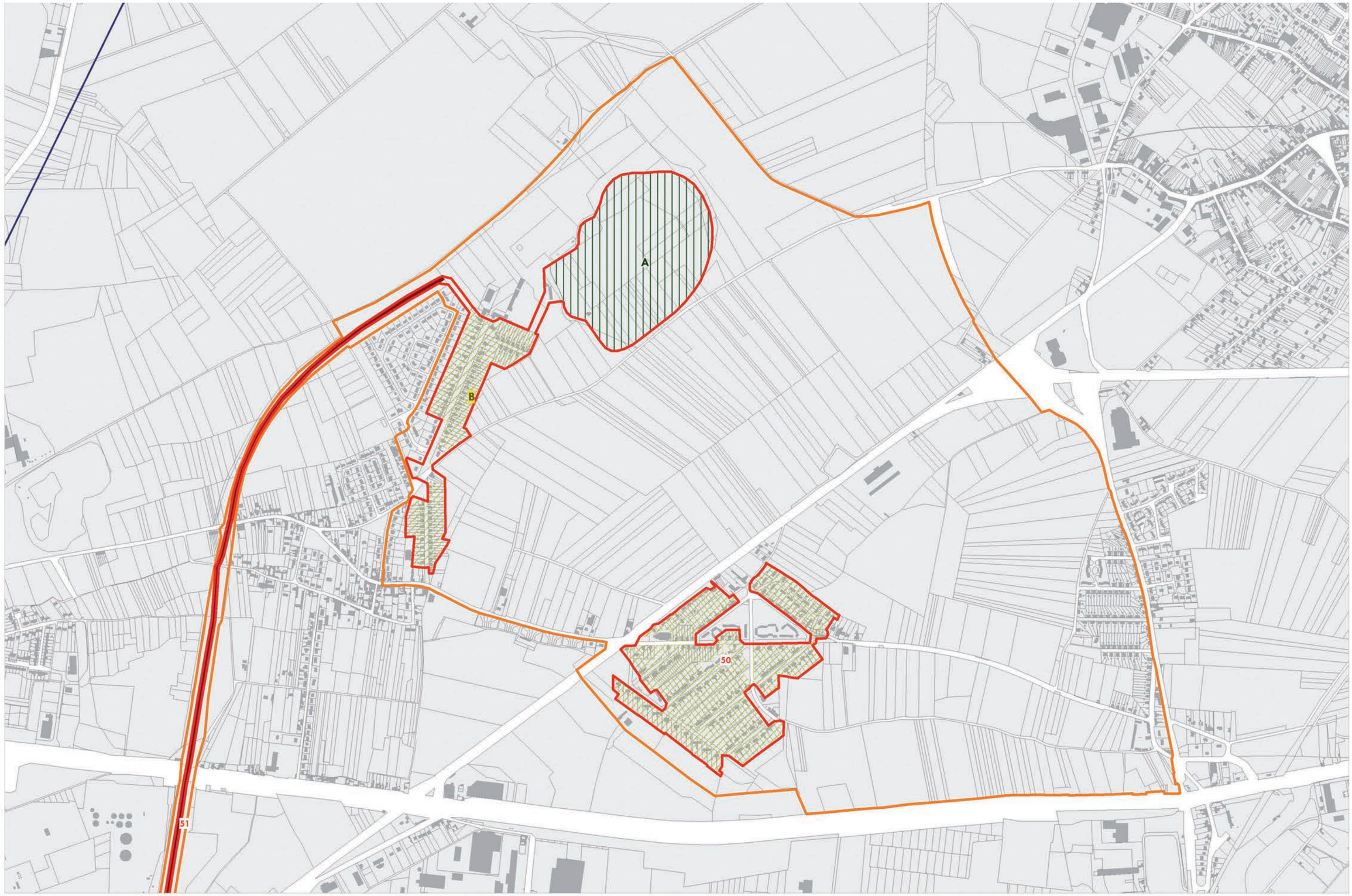

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION06_cartes.indd 2 18/01/10 16:53

Carte n° 39

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION06_cartes.indd 4 18/01/10 16:53

Carte n° 40

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

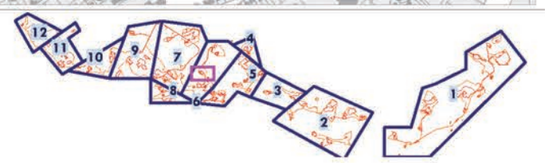

Carte n° 41

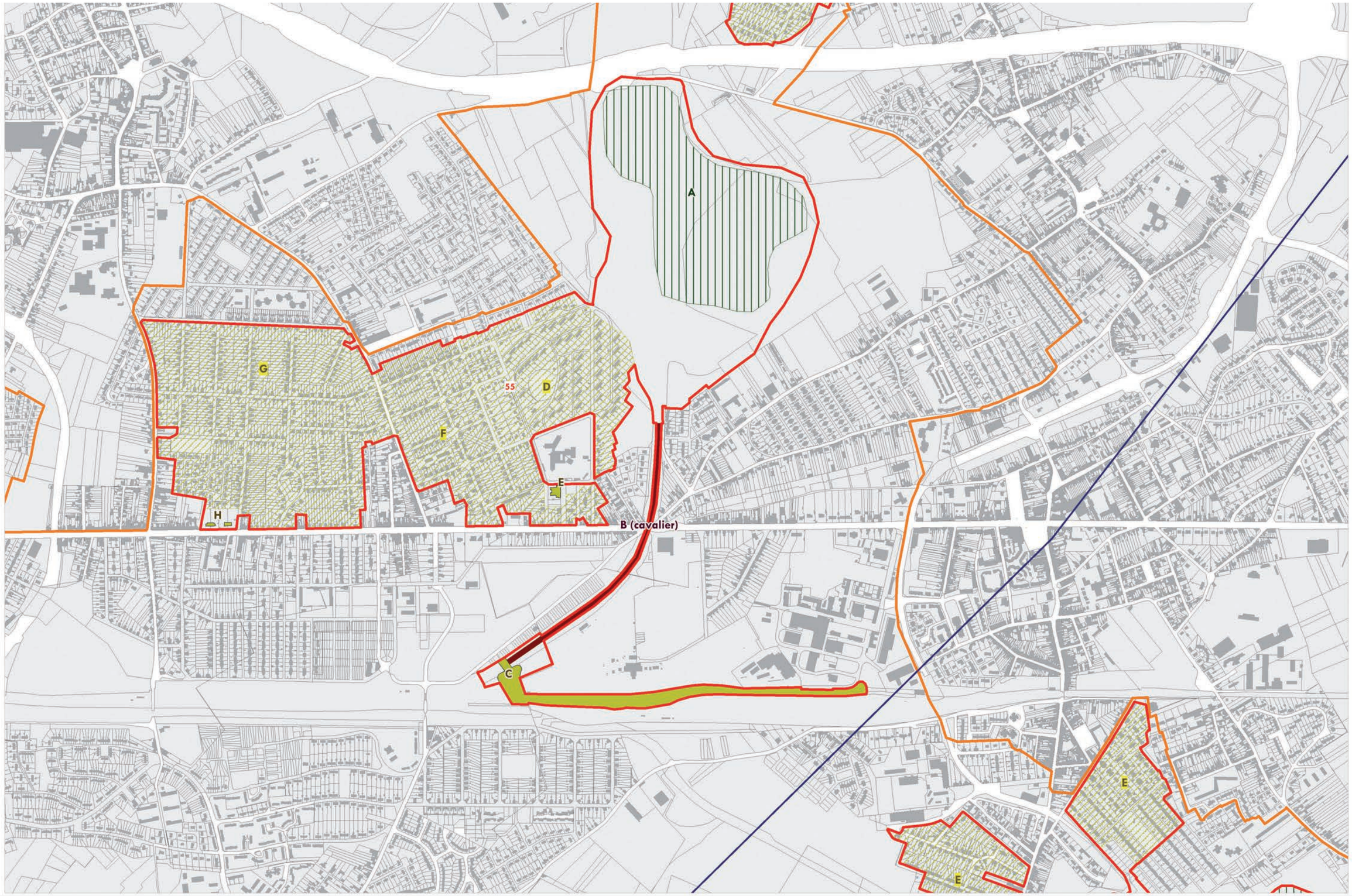

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°3_SECTION06_cartes.indd 8 18/01/10 16:53

SECTION 6 **La Compagnie des Mines de Courrières**

Carte n° 42

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 43

CLASSN°4_SECTION07_cartes.indd 1 21/01/10 17:44

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

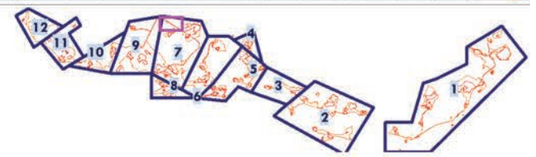

CLASSN°4_SECTION07_cartes.indd 2 21/01/10 17:44

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 44

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 45

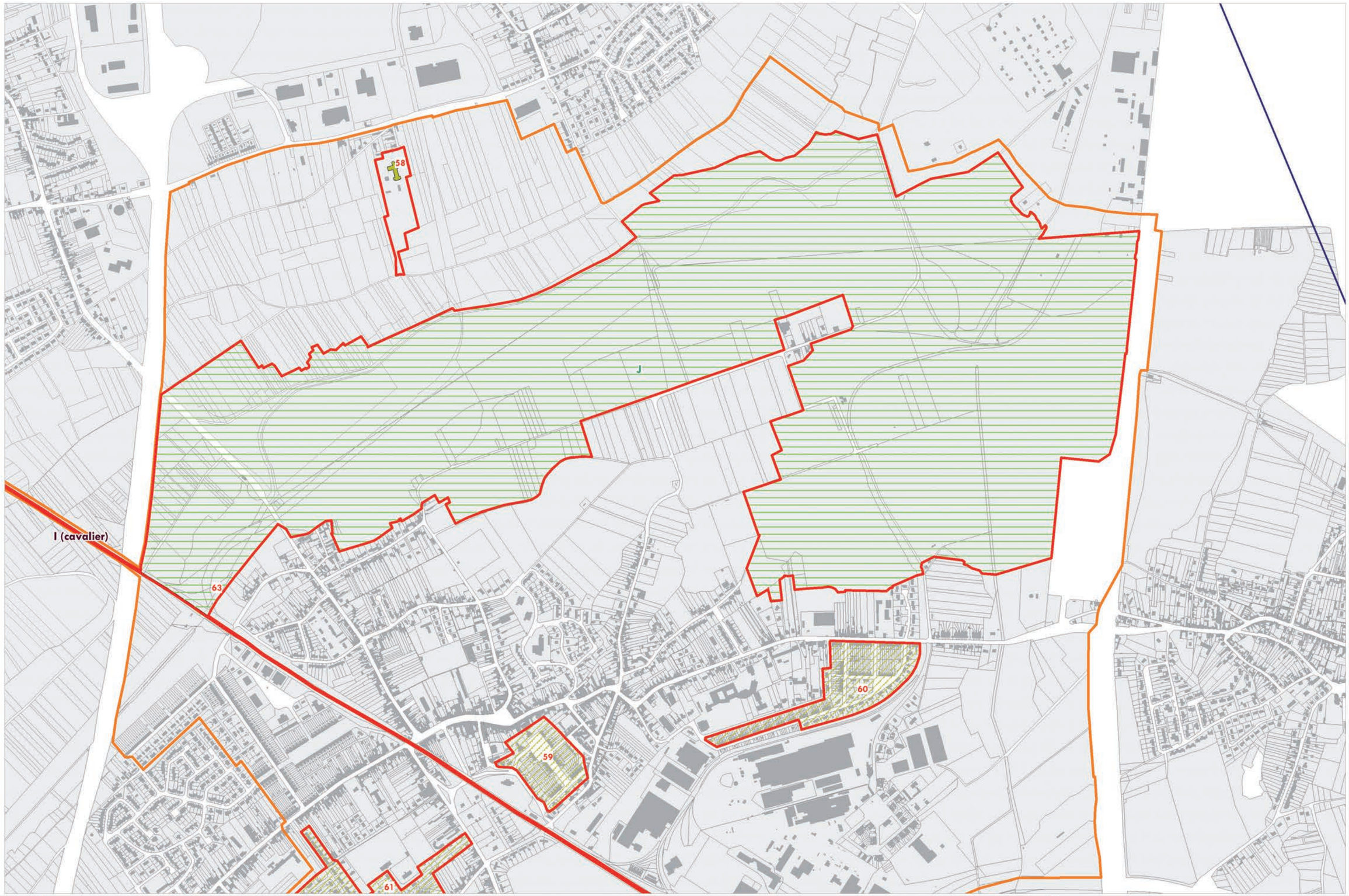

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

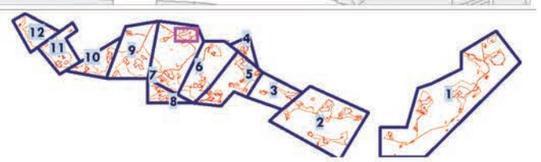

CLASSN°4_SECTION07_cartes.indd 6 21/01/10 17:44

Carte n° 46

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°4_SECTION07_cartes.indd 8 21/01/10 17:44

Carte n° 47

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 48

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 49

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

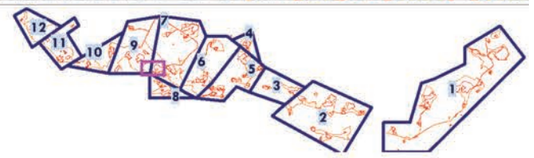

CLASSN°4_SECTION07_cartes.indd 14 21/01/10 17:45

SECTION 7 **La Société des Mines de Lens**

Carte n° 50

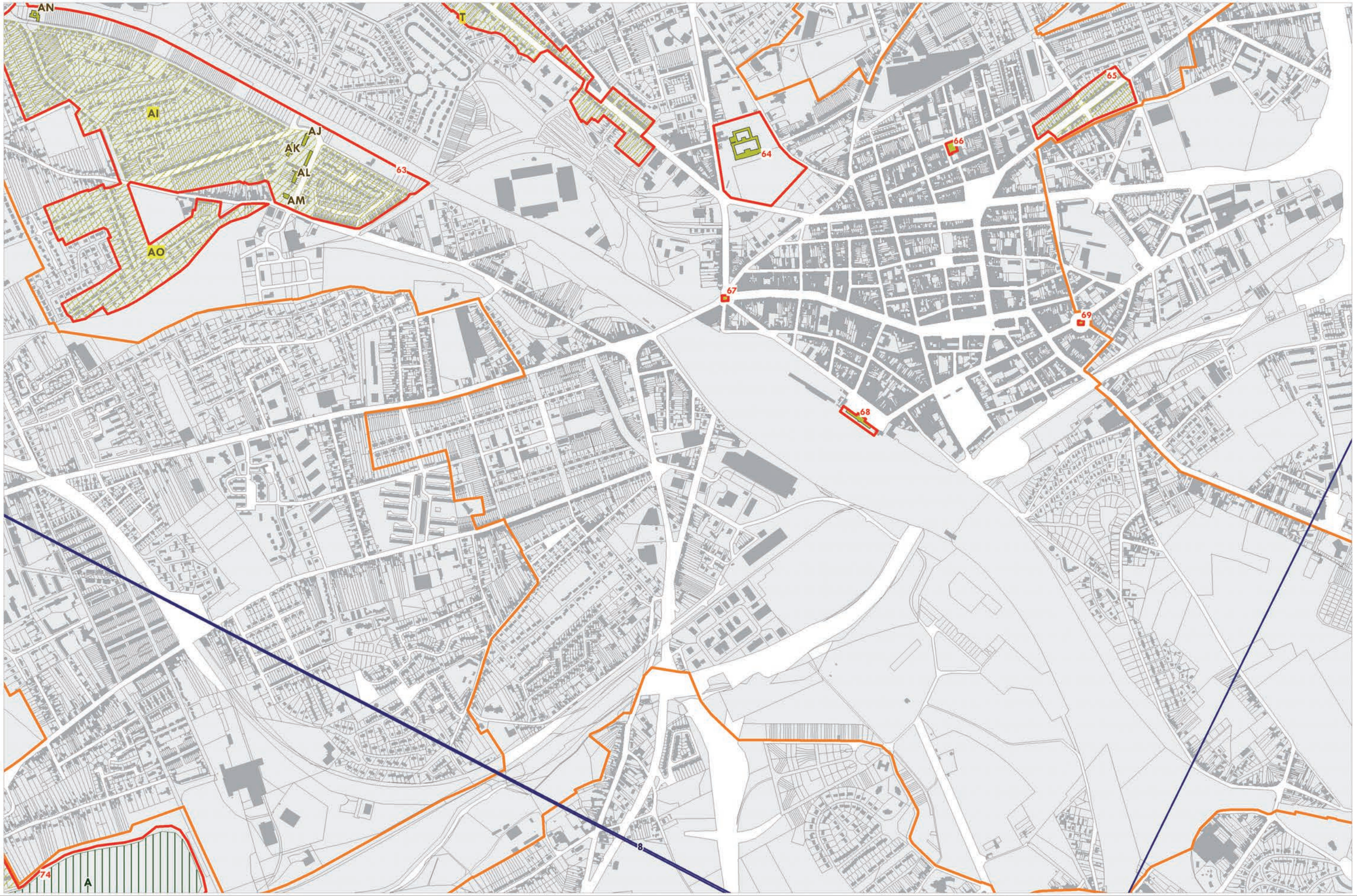

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIge

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

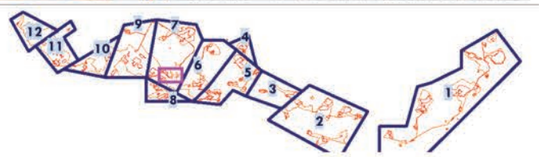

SECTION 8 **La Société Houillère de Liévin**

Carte n° 51

CLASSN°4_SECTION08_cartes.indd 1 20/01/10 09:49

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°4_SECTION08_cartes.indd 2 20/01/10 09:49

SECTION 8 **La Société Houillère de Liévin**

Carte n° 52

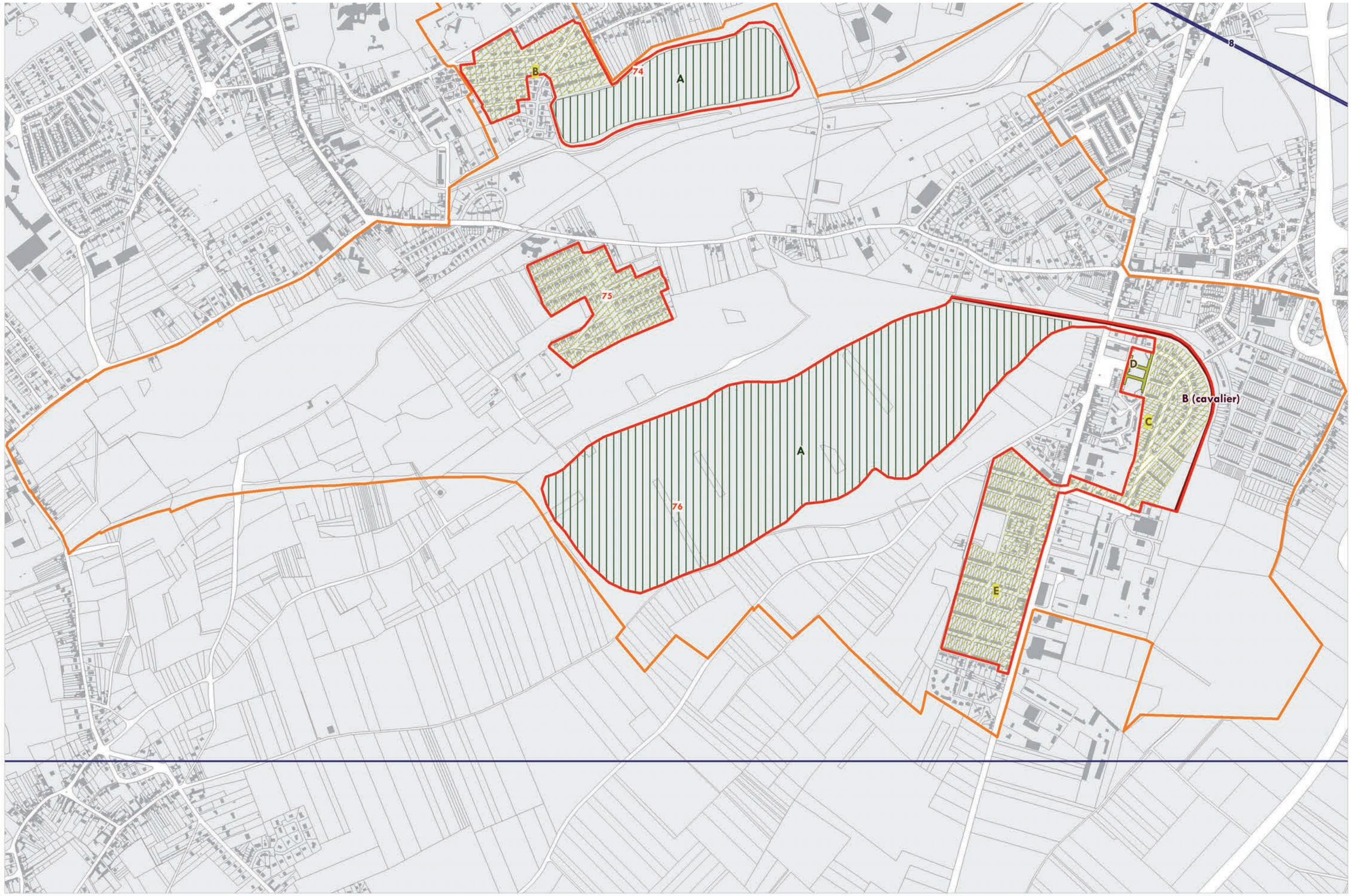

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 9 **La Compagnie des Mines de Béthune**

Carte n° 53

CLASSN°4_SECTION09_cartes.indd 1 21/01/10 18:13

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 54

CLASSN°4_SECTION09_cartes.indd 3 21/01/10 18:13

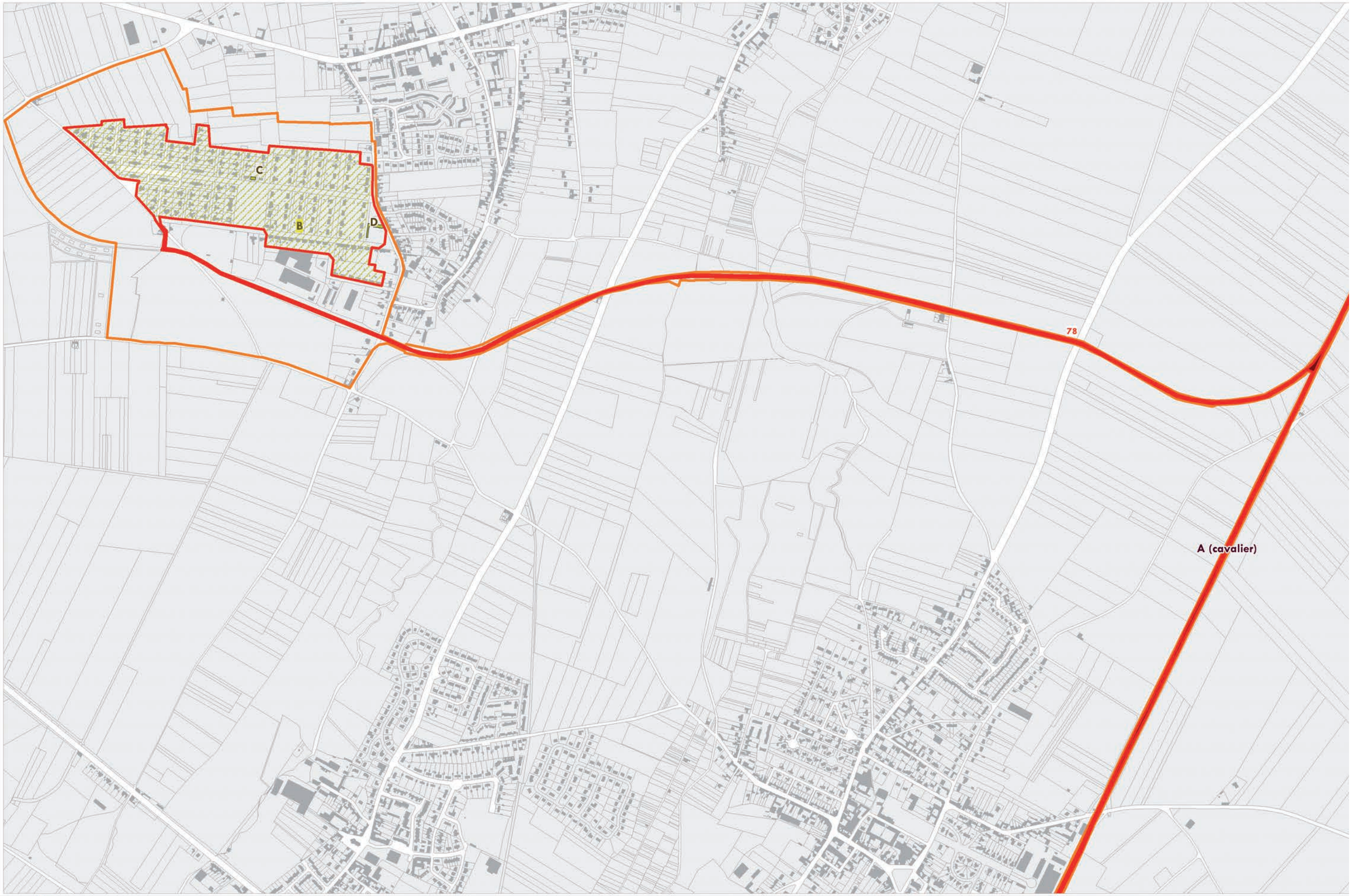

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE NORD-PAS DE CALAIS

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

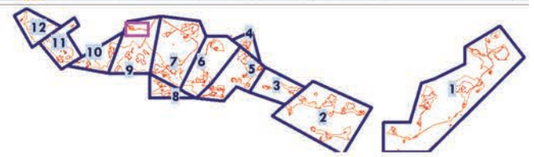

Carte n° 55

CLASSN°4_SECTION09_cartes.indd 5 21/01/10 18:13

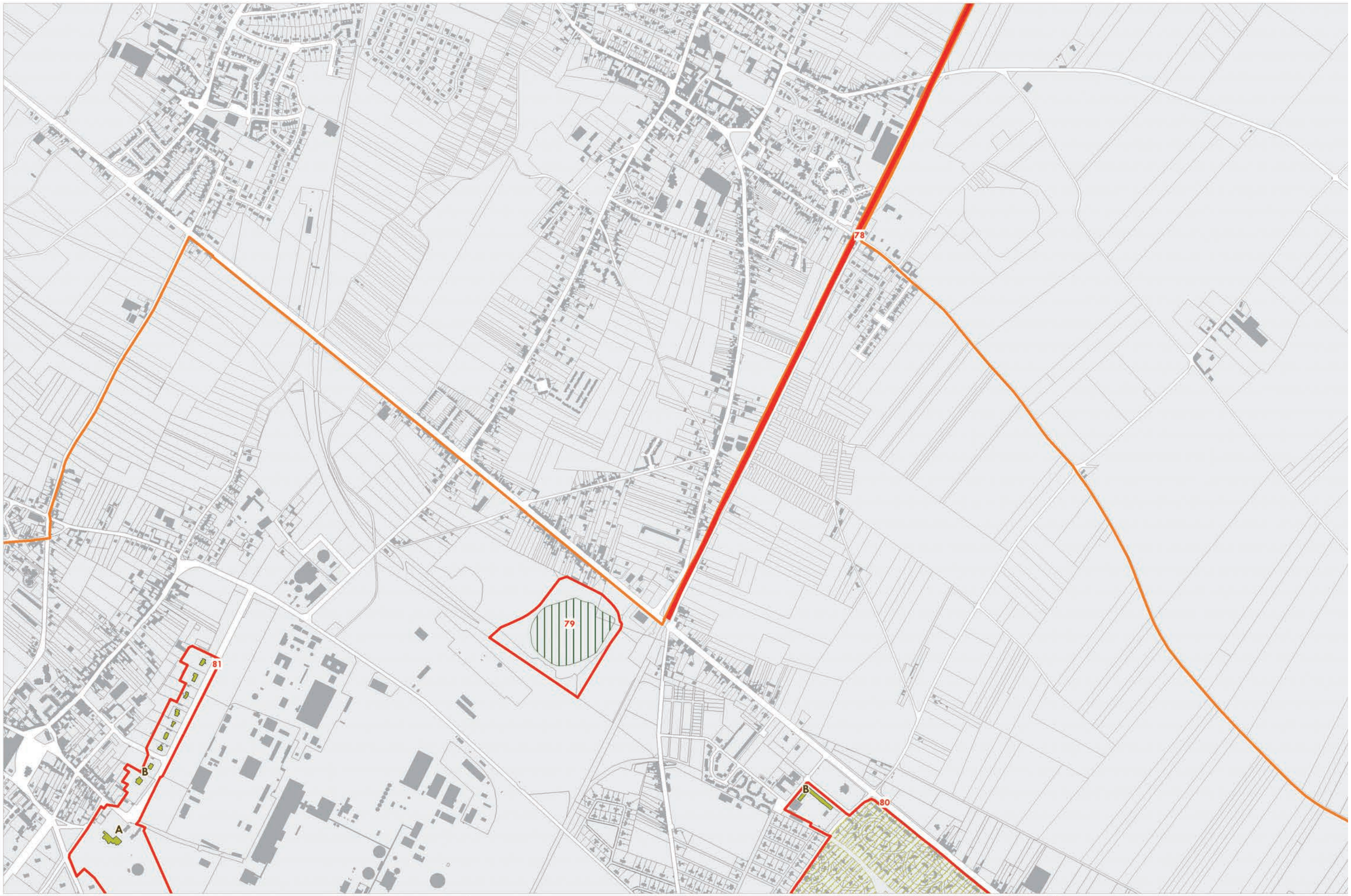

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 56

CLASSN°4_SECTION09_cartes.indd 7 21/01/10 18:14

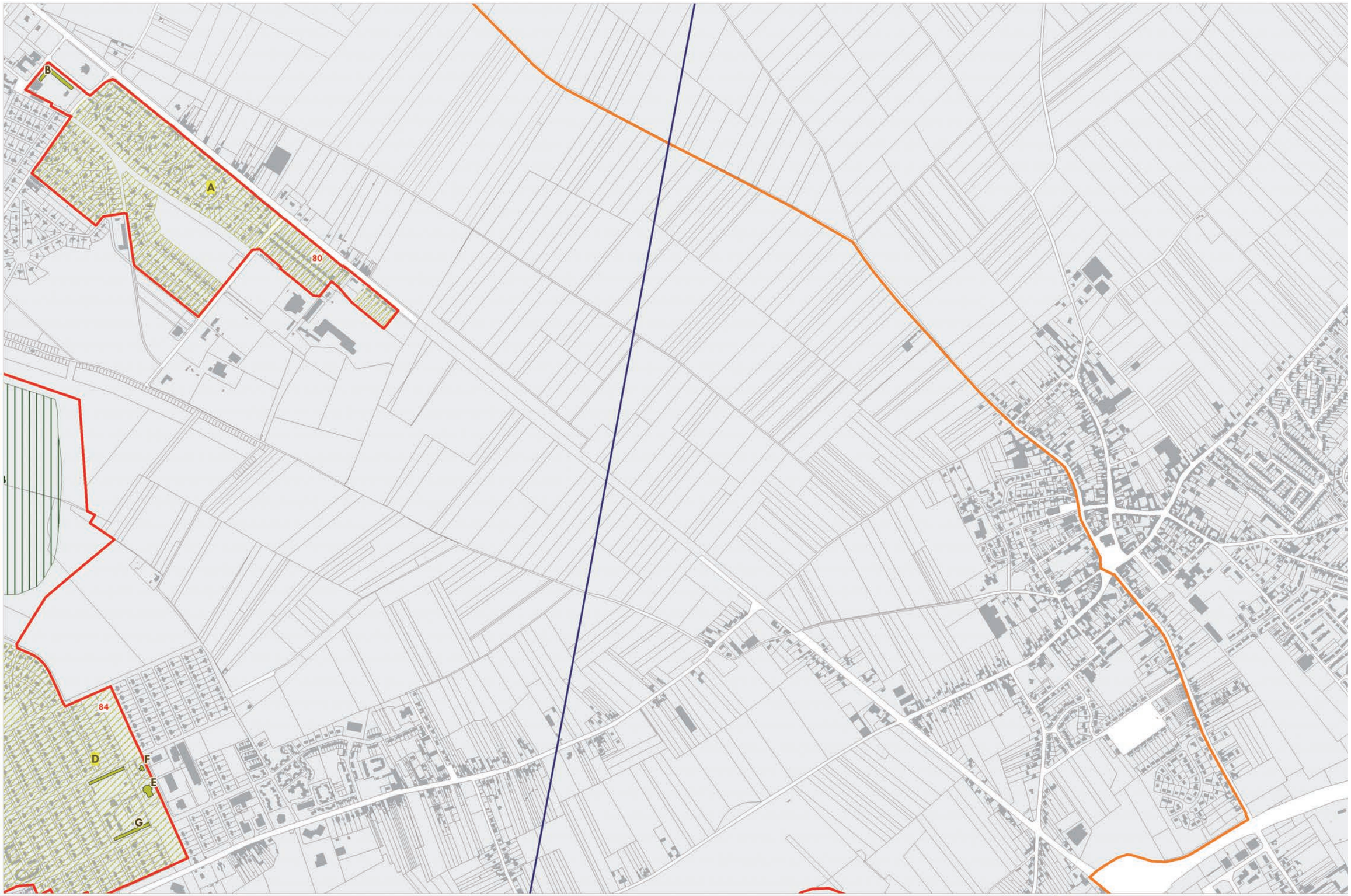

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 57

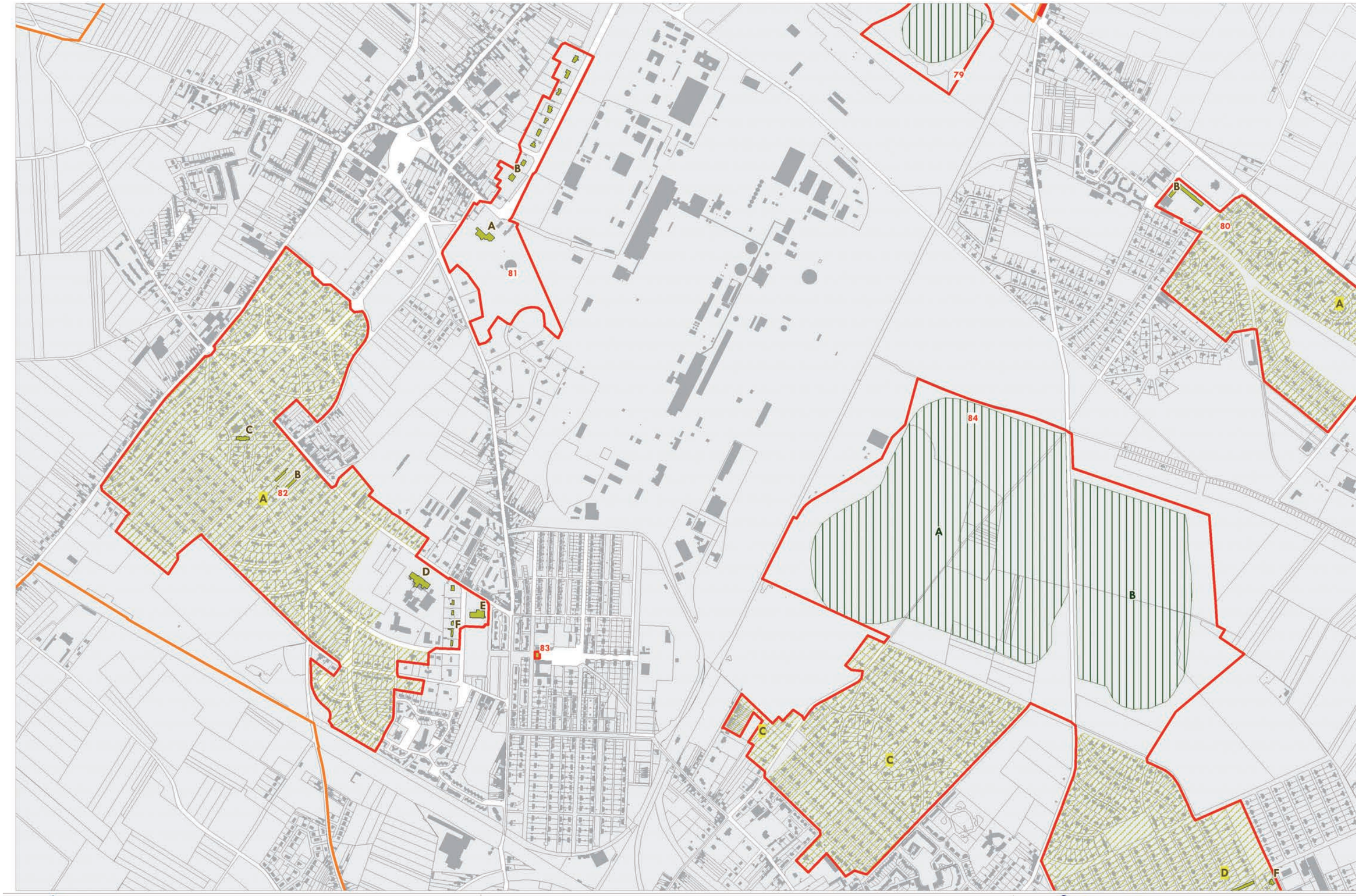

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPISE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 58

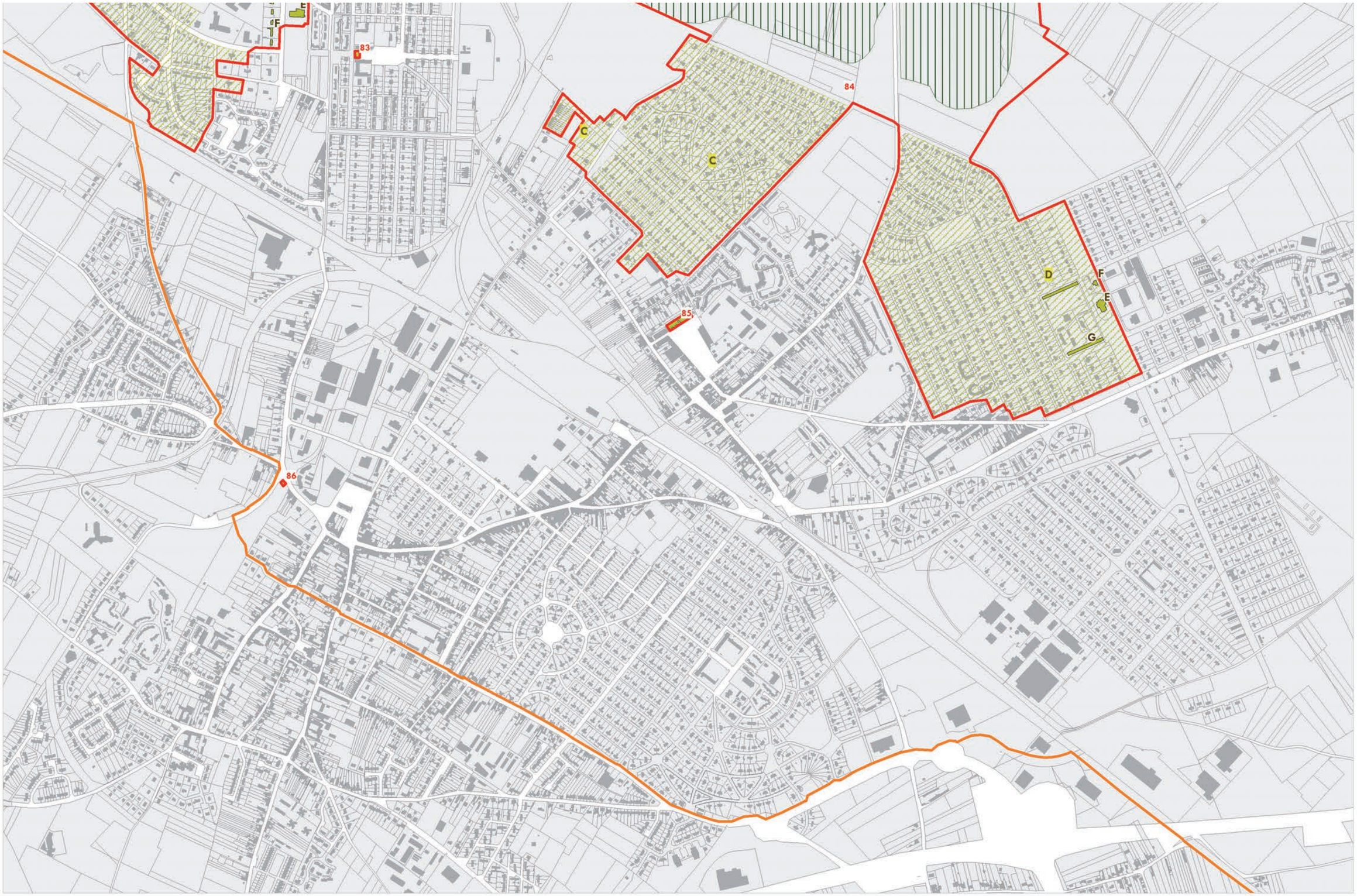

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 59

CLASSN°4_SECTION09_cartes.indd 13 21/01/10 18:14

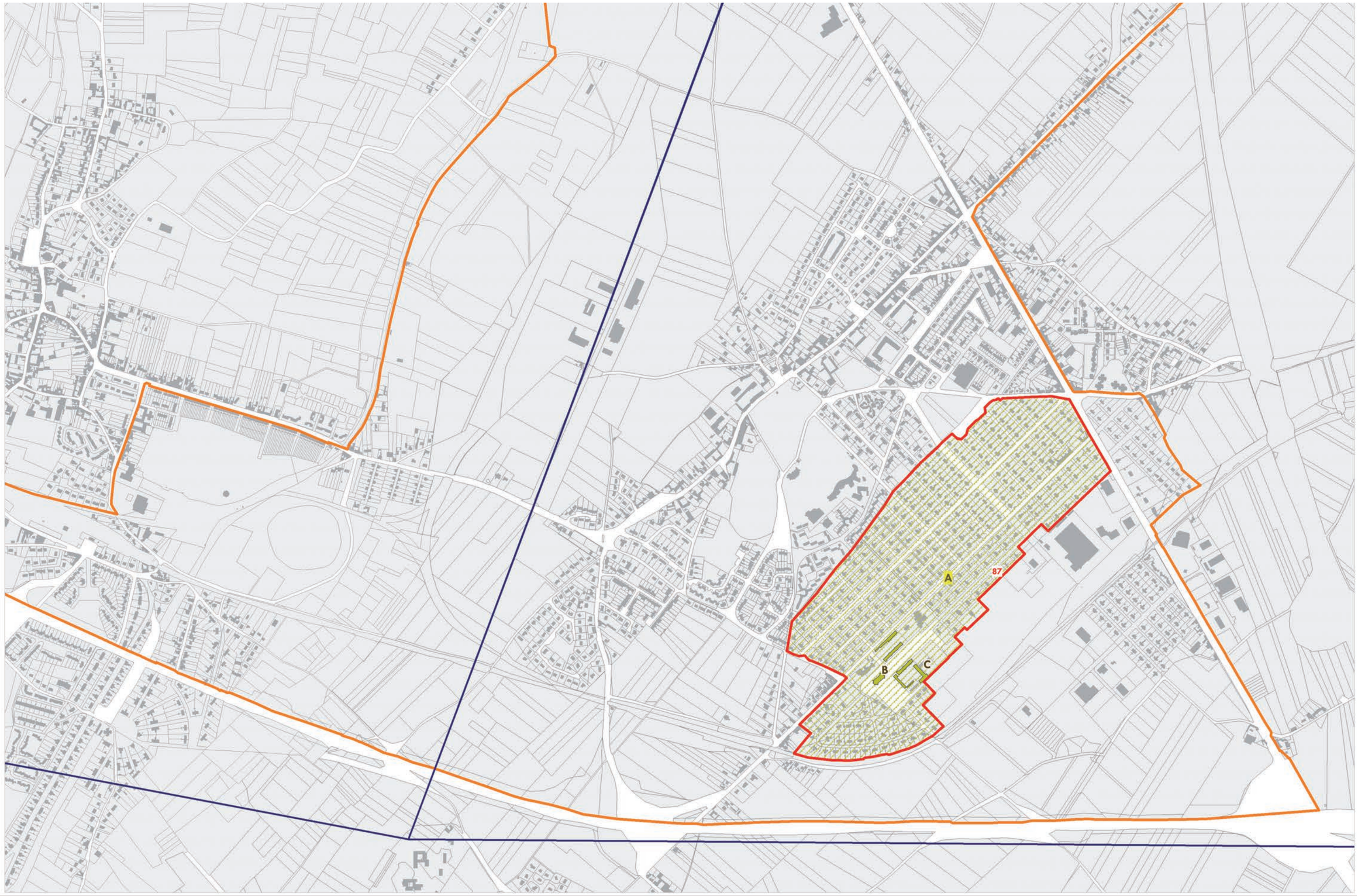

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 10 **La Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux-Drocourt**

Carte n° 60

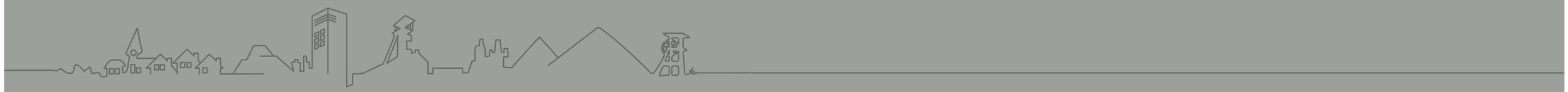

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIVE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

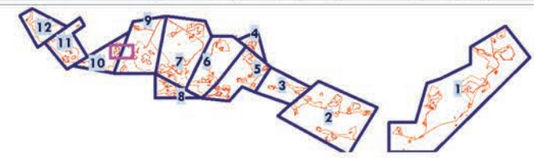

CLASSN°4_SECTION10_cartes.indd 2 21/01/10 18:18

SECTION 10 **La Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux-Drocourt**

Carte n° 61

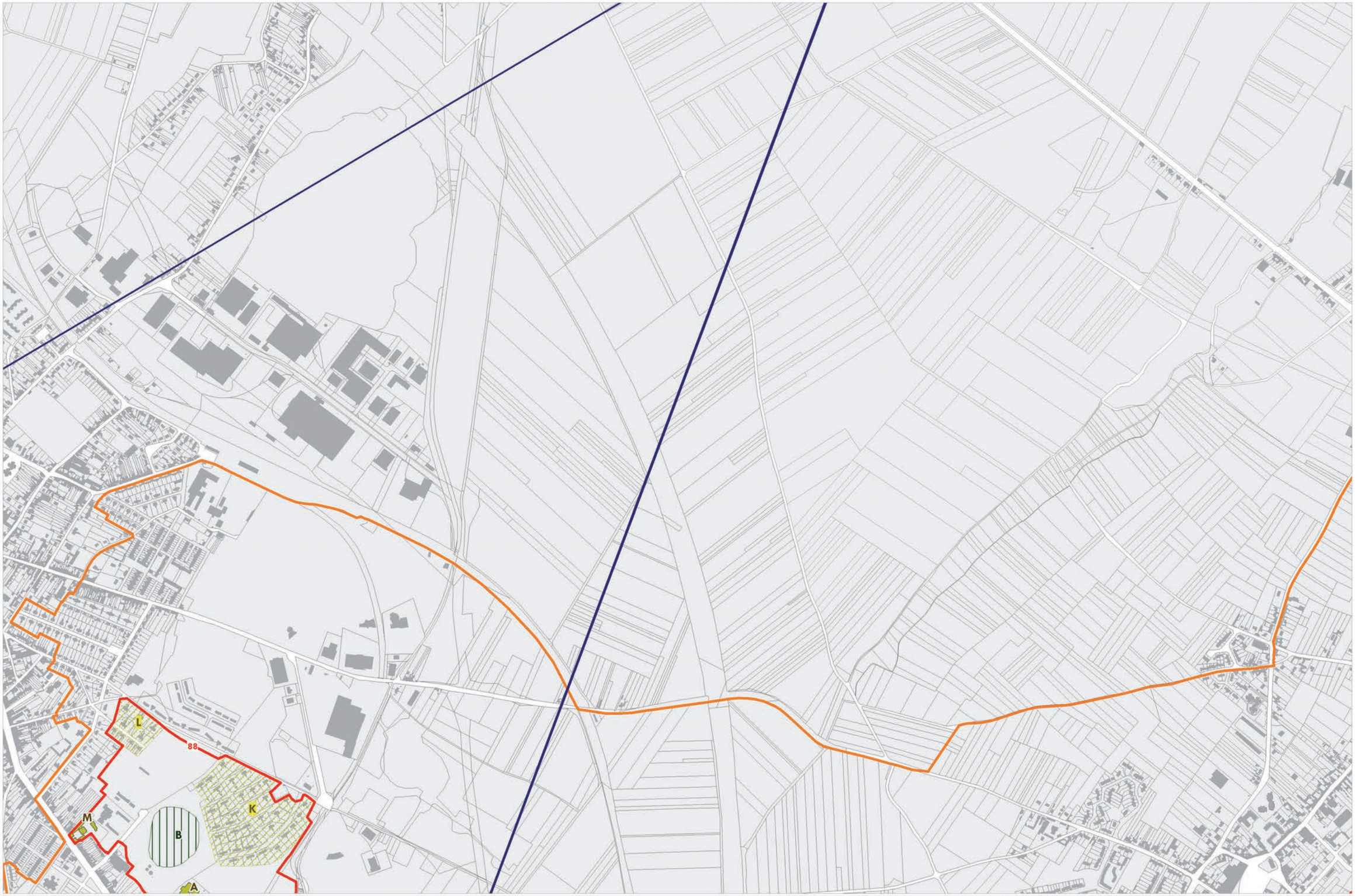

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

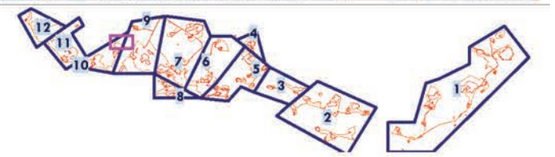

Carte n° 62

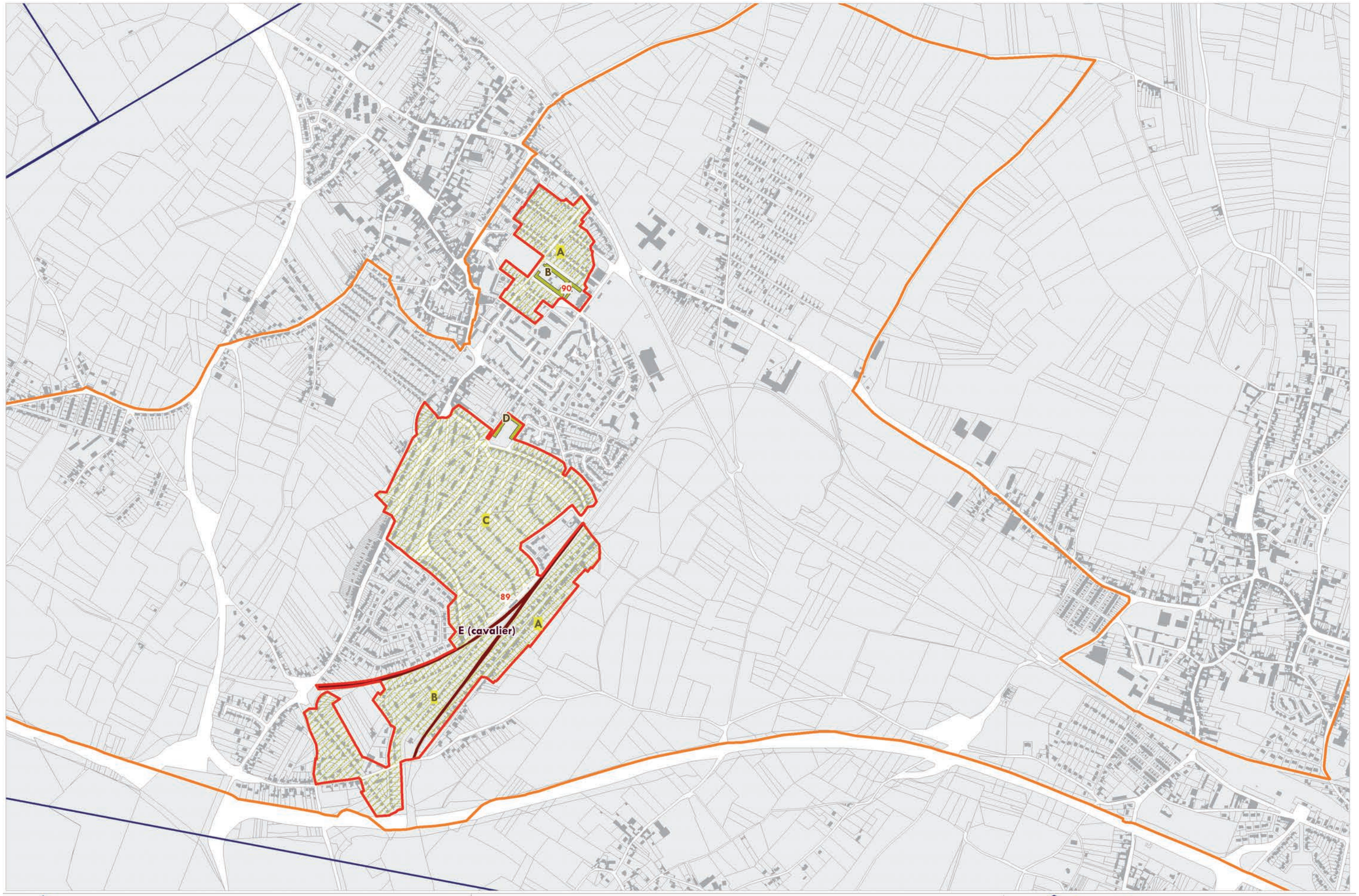

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

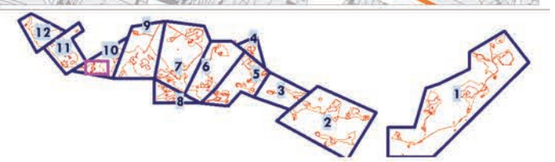

SECTION 10 **La Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux-Drocourt**

Carte n° 63

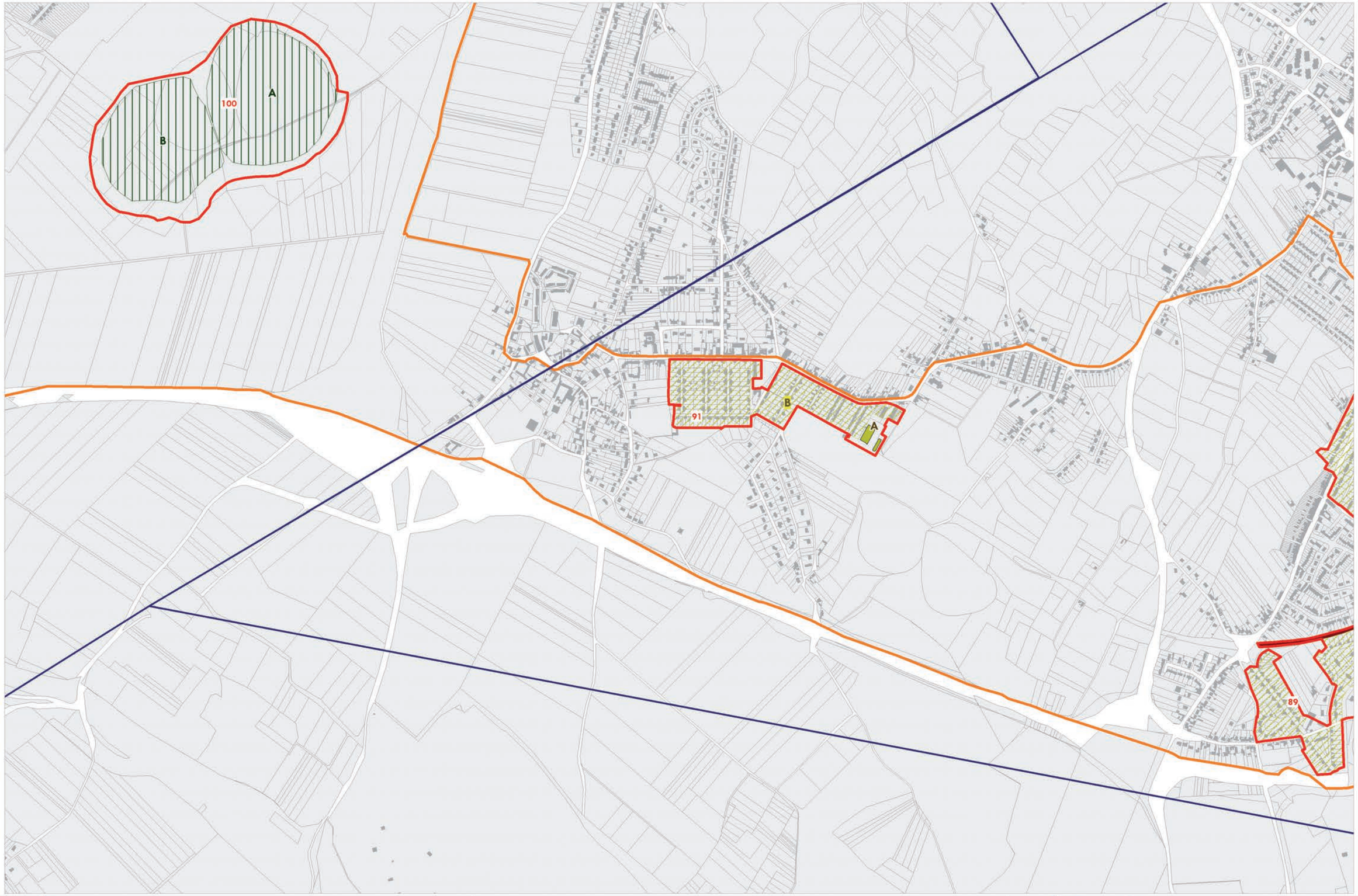

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

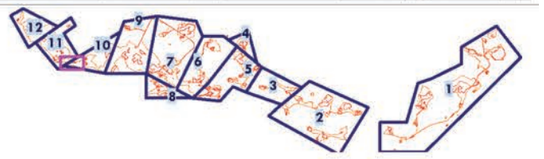

SECTION 11 **La Compagnie des Mines de Bruay**

Carte n° 64

CLASSN°4_SECTION11_cartes.indd 1 21/01/10 18:20

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

ource : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
OPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

SECTION 11 **La Compagnie des Mines de Bruay**

Carte n° 65

93

A
96

95

11

B

94

A

B

F

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
1

SECTION 11 **La Compagnie des Mines de Bruay**

Carte n° 66

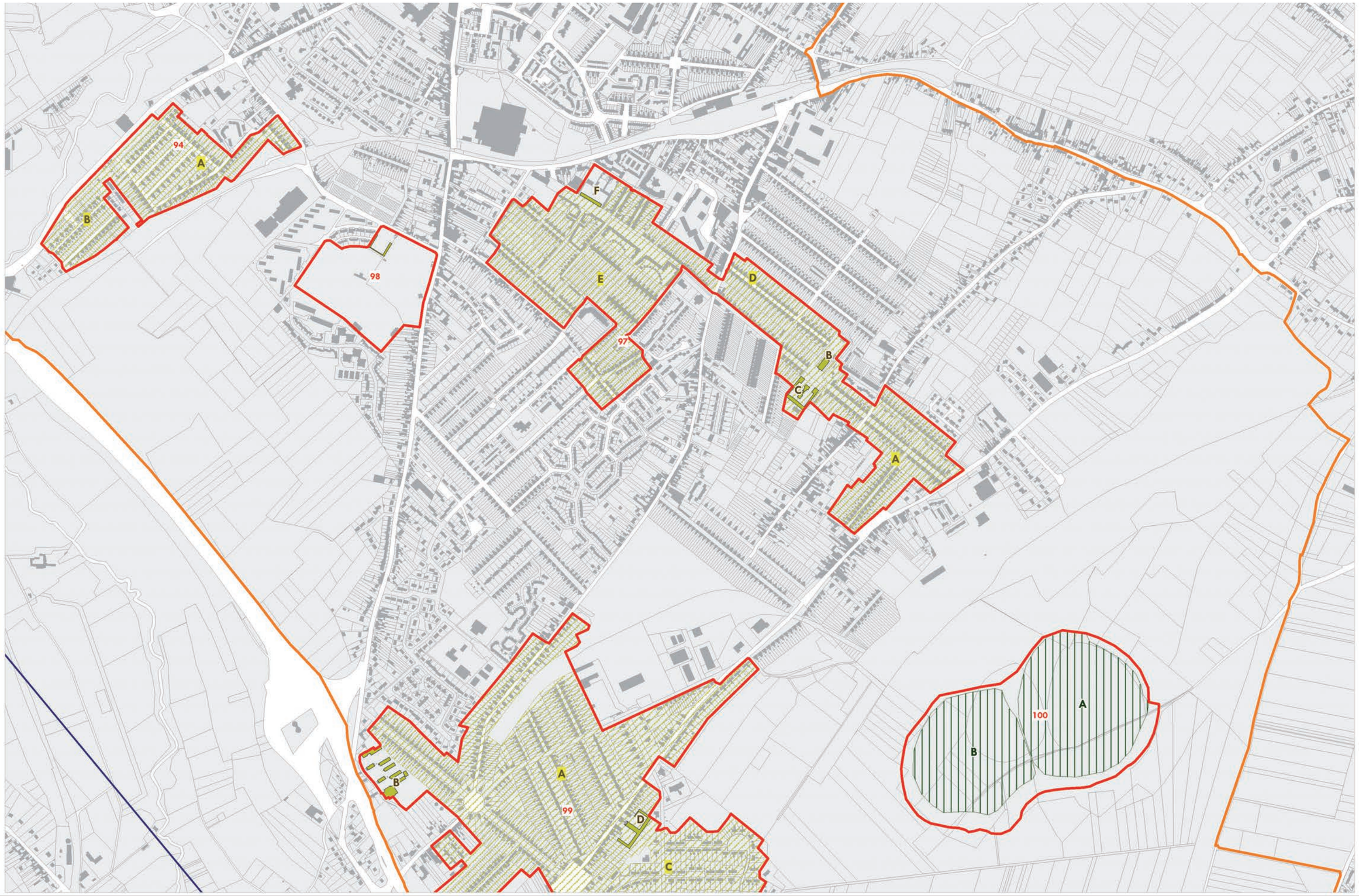

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 11 **La Compagnie des Mines de Bruay**

Carte n° 67

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 11 **La Compagnie des Mines de Bruay**

Carte n° 68

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon

Section
Terril
Espace neo naturel

Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 12 **La Compagnie des Mines de Marles**

Carte n° 69

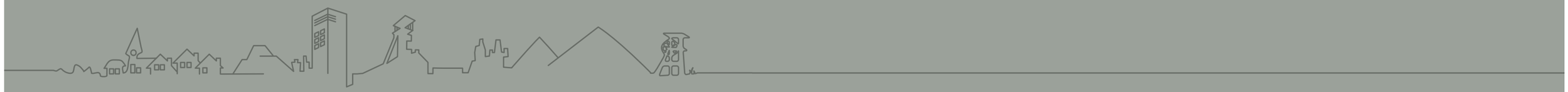

CLASSN°4_SECTION12_cartes.indd 1 21/01/10 18:21

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPIGE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Carte n° 70

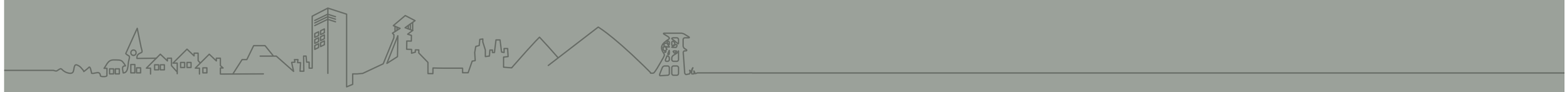

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

CLASSN°4_SECTION12_cartes.indd 4 21/01/10 18:21

SECTION 12 **La Compagnie des Mines de Marles**

Carte n° 71

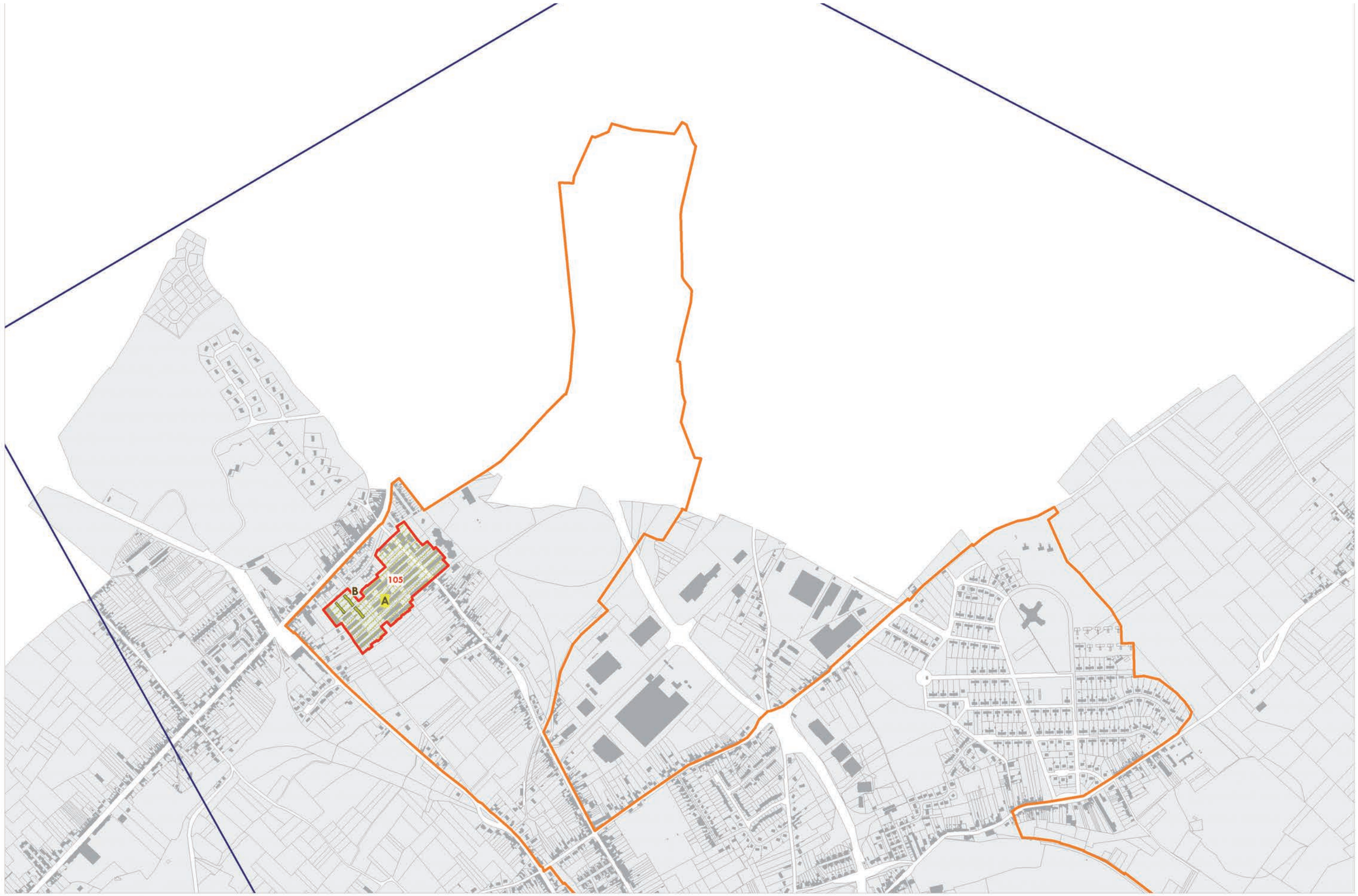

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPtge

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres

Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

SECTION 13 **La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy**

Carte n° 72

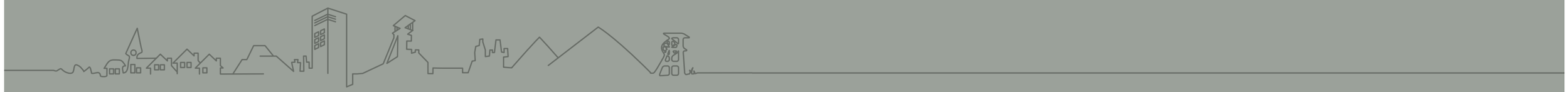

CLASSN°4_SECTION13_cartes.indd 1 21/01/10 18:22

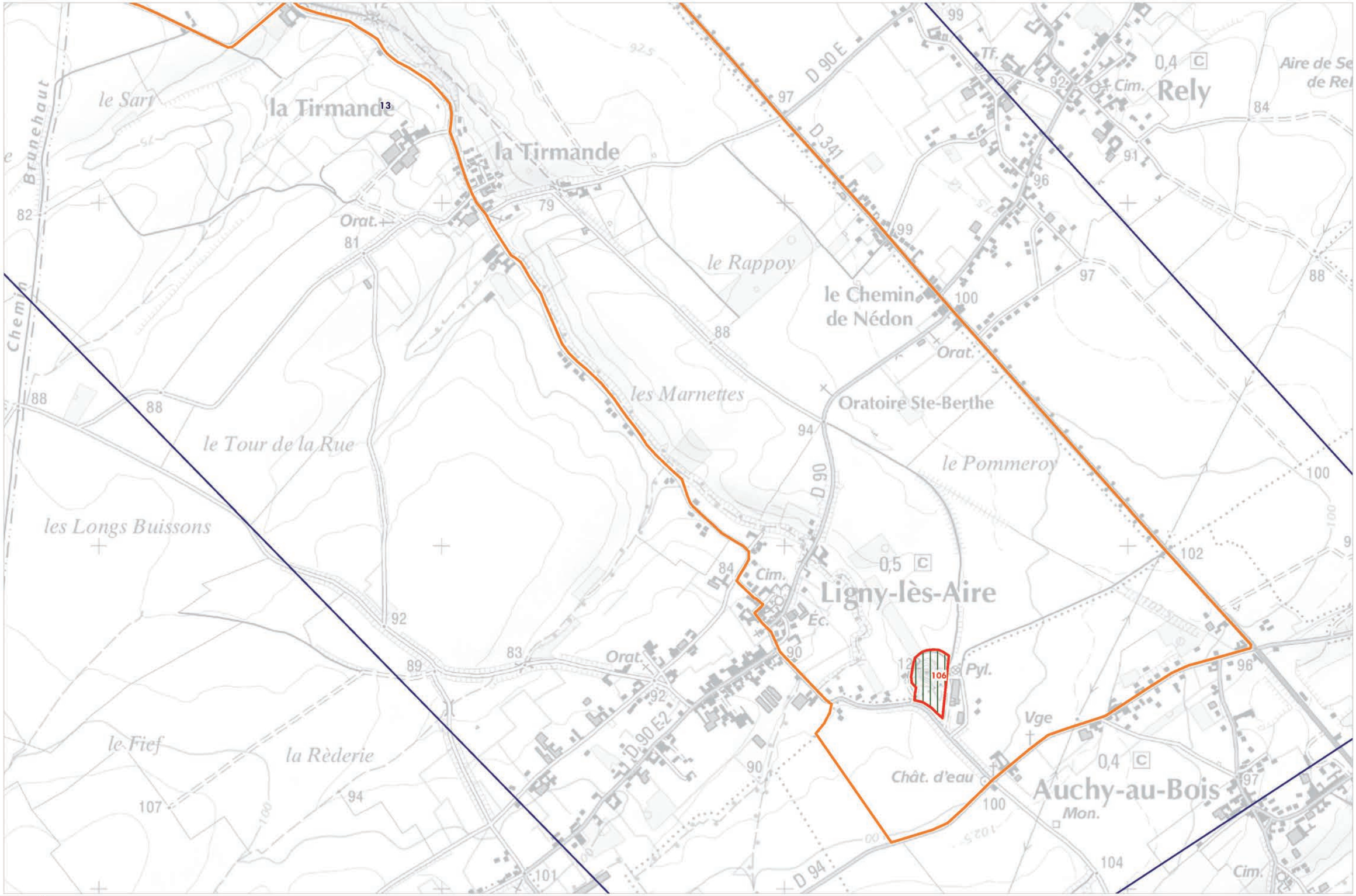

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

PPige

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

- Périmètre du bien proposé
- Périmètre de la zone tampon
- Section
- Terril
- Espace neo naturel
- Cavalier (voie ferrée)
- Cité minière
- Autre élément de patrimoine

SECTION 13 **La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy**

Carte n° 73

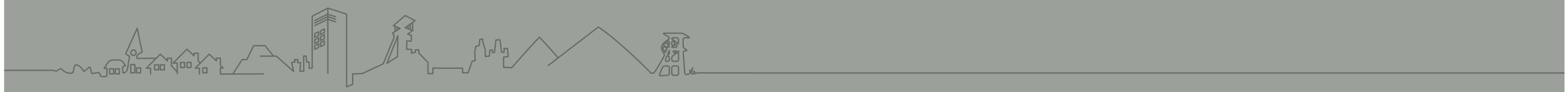

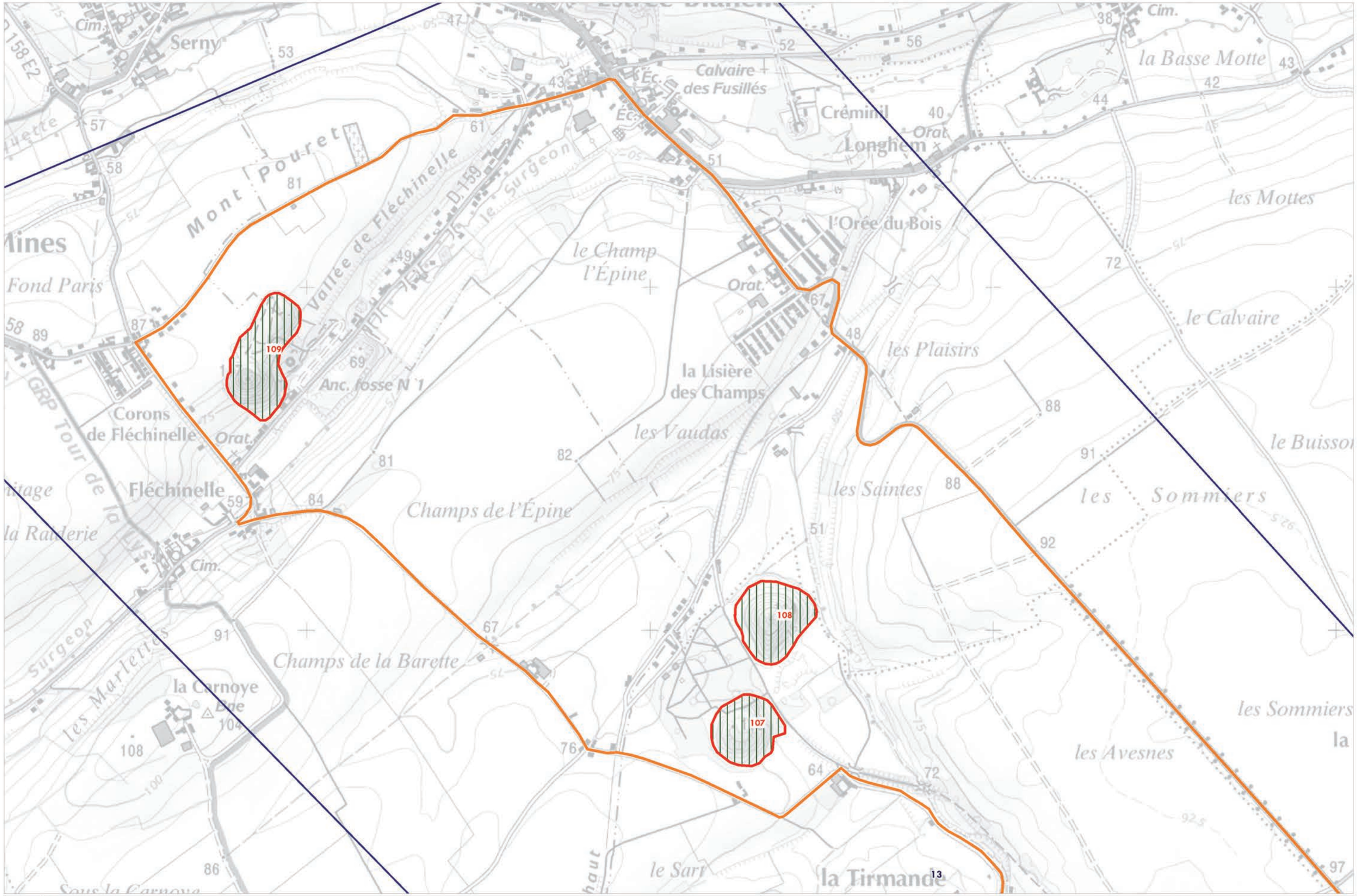

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Source : Mission Bassin Minier 2009, BD PARCELLAIRE ©IGN PARIS 2007
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

200 0 200
Mètres
Échelle: 1:10 000

N

Périmètre du bien proposé
Périmètre de la zone tampon
Section
Terril
Espace neo naturel
Cavalier (voie ferrée)
Cité minière
Autre élément de patrimoine

CLASSN°4_SECTION13_cartes.indd 4 21/01/10 18:22

Ensemble commémoratif de la découverte du charbon en 1720 au lieu-dit du Trieu de Fresnes.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 01

Carte n° 05

Ensemble commémoratif de la découverte du charbon
Trieu de Fresnes

COMMUNE(S) : FRESNES-SUR-ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 0,1818 ha

Description

Localisée au cœur du lieu-dit le Trieu de Fresnes, la plaque commémorative, portant la date du 3 février 1720, est emblématiquement accompagnée d'une demi-molette et d'une berline peintes en gris-blanc. Cet ensemble n'est pas exactement établi sur le site historique de la découverte du charbon, l'ancienne pâture de Jeanne Colard étant située à une centaine de mètres plus loin et aujourd'hui occupée par quelques habitations. S'y trouvent les plaques de Charbonnages de France indiquant l'emplacement exact des 3 puits de sondage.

Plaque posée par Charbonnages de France en 2005 indiquant l'emplacement du puits où fut découvert le charbon en 1720 dans la pâture de Jeanne Colard.
© Mission Bassin Minier

Désormais insérés dans un espace semi-urbain, l'ensemble commémoratif et les plaques de puits se situent, comme à l'époque, à l'orée de la forêt Raismes-Saint-Amand-Wallers : il s'agissait alors d'espaces défrichés, gagnés sur la forêt afin d'y faire paître les animaux. Le Trieu de Fresnes est aujourd'hui toujours ponctué par de nombreux boisements. Associé aux lisières forestières, cet environnement dominé par les éléments naturels possède aujourd'hui un fort pouvoir d'évocation, permettant de saisir le paysage que pouvaient observer le Vicomte Jacques Desandrouin et son technicien Jacques Mathieu en œuvrant dans la pâture de Jeanne Colard de 1716 à 1720.

Lisières de la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers depuis le Trieu de Fresnes.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'ensemble commémoratif est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété de la commune, le site est inclus dans le périmètre des 500 m du Château des Douaniers, inscrit sur la Liste des Monuments Historiques.

Château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut.
© CHM

ÉLÉMENT 02

Carte n° 05

Château des Douaniers
Trieu de Fresnes

COMMUNE(S) : FRESNES-SUR-ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 0,2269 ha

Description

Le château dit « des Douaniers » se situe à quelques mètres de l'ensemble commémoratif et de l'ancienne pâture Jeanne Colard, toujours au Trieu de Fresnes. Cette bâtisse aux allures de ferme fut la résidence de campagne de l'auteur de cette découverte, le Vicomte Jacques Desandrouin. Construit entre 1731 et 1760, elle est composée d'un corps principal de plain-pied complété de deux ailes avancées (forme de U). La toiture à croupes brisées abrite un étage sous comble. D'architecture traditionnelle, la structure est constituée d'un chaînage en pierre d'Avesnes-le-Sec (Nord) et d'épais murs de briques. Au cours du 19e siècle, une autre aile, en pierre et en briques et comportant un étage, est venue prolonger l'ensemble.

La demeure est occupée tout au long du 18e siècle par les Desandrouin. Implantée au milieu des premiers terrains prospectés et exploités, elle est ceinturée par de multiples puits. Au début du 19e siècle, la demeure est le lieu de résidence de Jacques Renard, agent général de la Compagnie des Mines d'Anzin et son principal administrateur depuis 1795. Maire de Fresnes-sur-Escaut de 1800 à 1836, il y établit les bureaux de la Compagnie ainsi que ceux de la mairie. S'y installent par la suite des douaniers et leurs familles, ce qui lui vaut aujourd'hui le nom de « Château des Douaniers ».

Ancienne maison de campagne de Jacques Desandrouin, le château des Douaniers est devenu au début du 19e siècle la maison de Jacques Renard, agent général de la Compagnie des Mines d'Anzin.
Détail d'un plan d'archives de la Compagnie des Mines d'Anzin.
© CHM

Vue paysagère sur le château des Douaniers (toiture rouge au second plan) depuis l'ancien emplacement de la fosse des quatre pagnons (1786-1787) à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin minier

S'il ne reste plus de traces techniques physiques des premiers temps de l'activité charbonnière (cf. 2. a. 2. 1), le Trieu de Fresnes constitue l'aire historique des débuts de l'histoire industrielle du Bassin minier. Situé au cœur même du lieu-dit et à proximité des plaques commémoratives, le château des Douaniers, témoin de la naissance de l'exploitation et, par delà, de la Compagnie des Mines d'Anzin, possède ici une portée particulièrement symbolique. Son environnement semi-rural, boisé et forestier témoigne quant à lui du paysage originel dans lequel est venue progressivement s'installer l'industrie minière.

Etat de conservation

Le mauvais état de conservation du château des Douaniers menace aujourd'hui son intégrité. Faute d'entretien, il apparaît fortement dégradé et menace ruine en certaines parties.

Protection et gestion

Inscrit en 1982 sur la Liste des Monuments Historiques (salons et décors intérieurs, élévation, façades et toiture), le château des Douaniers est, depuis plusieurs décennies, en propriété privée et est occupé à titre résidentiel. Cependant, il est actuellement l'objet de projet de sauvegarde et de valorisation porté par la municipalité de Fresnes-sur-Escaut et l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (cf. Partie 5). Le projet prévoit également la création d'une liaison entre le château des Douaniers et l'ensemble commémoratif du Trieu de Fresnes.

Château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Escaut.
© Office de Tourisme du Valenciennois

ÉLÉMENT 03

Château de l'Hermitage

Carte n° 01

COMMUNE(S) : CONDÉ-SUR-L'ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 13 ha

Description

Autre château emblématique de la fondation de la Compagnie des Mines d'Anzin, le château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Escaut est implanté au cœur de la forêt de Bonsecours, sur les anciennes terres de Condé appartenant à la famille de Croÿ depuis 1560. Il fut construit à l'initiative du Duc Emmanuel de Croÿ, gouverneur de Condé et Maréchal de France, pour remplacer un ancien pavillon de chasse de 1545. Edifié entre 1748 et 1772 selon les plans des architectes Pierre Constant d'Ivry et Jean-Baptiste Chaussard, il s'agit d'un ouvrage massif d'architecture palladienne, de forme oblongue, aux angles arrondis et aux courbes rentrantes. Entièrement construit en pierre, il s'élève sur deux niveaux et demi. Les façades, simples et dépourvues de décoration, accueillent 236 fenêtres. L'édifice est couronné par une balustrade ajourée.

Dévoué à la chasse, le château est construit autour d'une rotonde centrale intérieure d'où partent 8 couloirs qui donnent sur les 8 allées du parc : grâce aux larges baies, il était ainsi possible de suivre les parties de chasse depuis les salons. C'est au sein de l'un de ces salons que fut signé, le 19 novembre 1757, le contrat de société de la Compagnie des Mines d'Anzin. A l'extérieur, le château est accompagné de dépendances, de pavillons d'entrée et de communs. L'ensemble est ceinturé par des fossés et par un mur d'enceinte, fermé par des grilles en fer forgé du 18e siècle. Inauguré en 1772, le château fut reconstruit à l'identique, après de nombreux désordres, par le fils d'Emmanuel de Croÿ, Anne-Emmanuel de Croÿ, entre 1784 et 1789.

Entrée principale du château et portail en fer forgé datant du 18e siècle.
© BMU

Vue sur le château depuis les dépendances.
© Office de Tourisme du Valenciennois

Drève dans la forêt de Bernicourt permettant l'arrivée au château de l'Hermitage.
© Mission Bassin Minier

La prestigieuse demeure du Duc de Croÿ témoigne aujourd'hui de la mainmise de puissantes familles nobles, ayant le sens des affaires et de l'initiative industrielle, sur l'exploitation minière durant l'Ancien Régime et souligne le caractère pleinement aristocratique de la toute première société minière du Bassin Nord-Pas de Calais.

Ancienne réserve de chasse pour ducs et seigneurs, la forêt de Bonsecours a conservé sa physionomie de l'époque : de grandes drèves la traversent et offrent des perspectives monumentales sur le château.

Le château de l'Hermitage, détail de la carte de Cassini, 1756.
© IGN

Etat de conservation

Abandonné pendant quelques années, le château est aujourd'hui dans un bon état de conservation. Depuis 2001, les propriétaires privés ont entrepris de le restaurer en préservant son authenticité : toiture, verrières, huisseries et fenêtres ainsi que les décorations intérieures.

Protection et gestion

Propriété privée, le château et son parc sont classés sur la liste des Monuments Historiques depuis 1928. Les travaux de restauration se poursuivent.
La gestion de la forêt domaniale de Bonsecours (600 hectares) est assurée par l'Office National des Forêts (ONF).
La forêt est également incluse dans le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

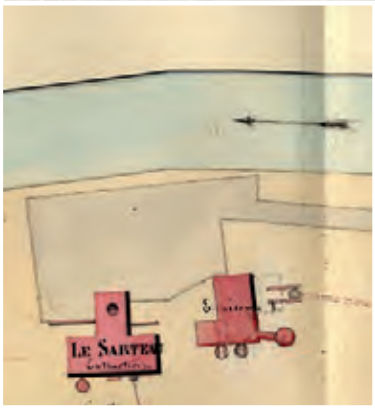

À gauche Détail de la fosse du Sarteau et de sa machine d'épuisement, à proximité de l'Escaut.
© CHM

Photo principale
Bâtiment de la pompe à feu de la Fosse du Sarteau.
© CHM - J.P Mattern

ÉLÉMENT
04
Carte n° 04-05

Pompe à feu de la fosse du Sarteau

COMMUNE(S) : FRESNES-SUR-ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 0,1766 ha

Rive gauche du Vieil Escaut à côté de la pompe à feu.
© Mission Bassin Minier

Description

Dans les années 1810-1820, la Compagnie des Mines d'Anzin cherche à développer sa production en découvrant de nouvelles ressources. Elle étend progressivement ses prospections vers le Nord-Est, de part et d'autre de l'Escaut. C'est dans ce contexte qu'est choisi l'emplacement de la fosse du Sarteau, sur le passage présumé des veines de charbon maigre. Sa proximité immédiate avec la rive gauche de l'Escaut permet en outre d'envisager la construction d'un rivage d'embarquement.

Mais c'est également cette même proximité qui rend l'exploitation difficile en raison de l'infiltration des eaux dans les galeries. Dans un secteur aussi marécageux, il devient rapidement nécessaire de mettre en place un système d'épuisement des eaux. Construit à partir de l'automne 1826, le bâtiment de la pompe à feu accueillait une machine à vapeur destinée à assurer l'exhaure.

De taille robuste et entièrement maçonné de briques, l'édifice de la pompe à feu est atypique de par ses fondations et sa base pyramidale. En raison des terrains mouvants et de l'instabilité du sol, les fondations, réalisées avec des palplanches[1] et renforcées par du béton[2], ont permis de donner une assise solide au bâtiment.

Plaque de puits posée par Charbonnages de France indiquant l'ancien emplacement de la fosse du Sarteau.
© Mission Bassin Minier

1 Planches de bois qui, jointes à d'autres, sont enfoncées verticalement dans un sol instable afin de constituer un assemblage étanche.
2 Mélange de calcaire, d'argile, de sable et de chaux.

Couronnée par des créneaux et surmontée de faux-mâchicoulis, la pompe à feu du Sarteau apparaît tel un donjon médiéval.
© Mission Bassin Minier

De plus, l'élargissement de la base de 10° par rapport à la verticale, constituait une autre précaution pour éviter que le bâtiment ne s'enfonce et ne bascule. La façade Sud-Est est percée, dans sa partie supérieure, par une très large ouverture permettant non seulement le placement et le fonctionnement du balancier mais également le changement du grand cylindre de la machine à vapeur sans avoir à éventrer le bâtiment. La chaudière était installée en dehors du bâtiment, au Nord-Ouest, dans un appentis (aujourd'hui disparu), afin de ne pas alourdir la construction et d'éviter qu'elle ne bascule. Malgré toutes ces mesures, l'édifice a néanmoins doucement basculé : avec des inclinaisons actuelles de 5° au Nord-Est et de 10° au Sud-Est, il penche légèrement en direction de l'Escaut.

Le bâtiment est couronné par des créneaux et surmonté de faux-mâchicoulis, lui conférant ainsi une allure de donjon du Moyen-Age. Sans utilité fonctionnelle, ces détails architecturaux témoignent de la volonté du constructeur Paul Castiau[3], d'allier efficacité et souci esthétique, en empruntant certains éléments typiques des forteresses médiévales, usage courant dans l'architecture industrielle de la première moitié du 19e siècle. Ce soin architectural est d'autant plus emblématique que l'édifice était particulièrement visible par tous puisque situé à proximité d'un pont enjambant l'Escaut et menant de Fresnes-sur-Escaut à Vieux-Condé.

Témoin exceptionnel de la lutte incessante que les mineurs et les ingénieurs ont menée contre les eaux, le bâtiment porte également les traces d'une autre période de l'histoire du Bassin minier Nord-Pas de Calais, la Seconde Guerre mondiale. La tour du Sarteau a été transformée en blockhaus en 1939 : les anciennes ouvertures ont été comblées, les façades ont été percées de meurtrières et une casemate a été construite à l'arrière du bâtiment. Ces marques soulignent l'enjeu stratégique qu'ont constitué l'Escaut et le Bassin minier Nord-Pas de Calais lors du deuxième conflit mondial.

Les meurtrières et la casemate en béton armé réalisées lors de la transformation de l'édifice en blockhaus en 1939 témoignent du lien étroit entre le patrimoine minier et le patrimoine militaire dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.
© CHM - J.P Mattern

Le bâtiment de la pompe à feu du Sarteau se situe aujourd'hui dans un environnement boisé qui rappelle celui d'origine. Les aménagements extérieurs offrent par ailleurs une longue perspective sur l'édifice. A proximité, les chemins de halage qui bordent l'Escaut permettent des dégagements et des ouvertures sur le paysage environnant, dominé par les éléments naturels.

Etat de conservation

Le bâtiment est aujourd'hui dans un excellent état de conservation.
Abandonné pendant quelques décennies, il a fait l'objet d'une campagne de restauration qui s'est achevée en 2007.

Protection et gestion

Propriété de la commune de Fresnes-sur-Escaut, le bâtiment, après une inscription en 1982, est classé au titre des Monuments Historiques en 1999.

3 Ingénieur-architecte à la Compagnie des Mines d'Anzin.

ÉLÉMENT 05
Carte n° 04

Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury

COMMUNE(S) : HERGNIES, VIEUX-CONDÉ
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 86 ha

Description

De l'autre côté de l'Escaut, sur la rive droite, l'ensemble minier du secteur d'Amaury est structuré le long du canal du Jard. Ancien fossé destiné à assainir les marais de Condé et à alimenter le système défensif de Condé-sur-l'Escaut, le Jard est canalisé sous la direction du Duc de Croÿ en 1773, toujours dans l'objectif d'assécher les terres et de les rendre cultivables.
Le Jard n'a pas joué de rôle dans le transport du charbon mais a constitué un élément structurant dans l'implantation du tissu minier Les éléments de cet ensemble minier, d'époques différentes, témoignent des strates successives de la constitution du paysage minier, en incluant également les bouleversements initiés par l'exploitation sur la morphologie terrestre.

A. Vestige de la fosse Sophie, Hergnies

Mise en exploitation en 1835, la fosse Sophie fut construite selon le modèle standard en T, semblable à celui appliqué à la fosse Mathilde à Denain. En 1867, date à laquelle le puits est serrementé, la fosse a subi de nombreuses amputations dues à sa transformation en logements : elle fut ainsi amputée d'environ deux tiers de ses bâtiments.

Construit en maçonnerie de briques selon le style architectural de la Compagnie des Mines d'Anzin à l'époque, sobre et fonctionnel, le bâtiment est édifié sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée accueille de petites pièces : les façades sont percées de baies au

La fosse Sophie aujourd'hui.
© JP Mattern-CHM

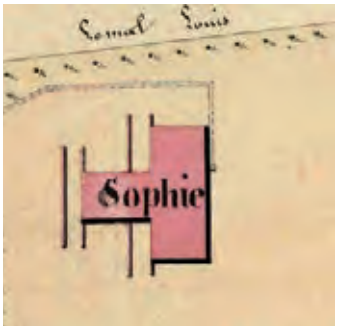

Plan de la fosse Sophie dans les années 1850. © CHM

linteau cintré tandis que le premier étage destiné à la machinerie est percé de grandes baies en plein-cintre. Le rez-de-chaussée se distingue de l'étage par une légère saillie en brique de chant.

Si l'intégrité actuelle de la fosse Sophie amène à la considérer en termes de vestige, le bâtiment restant n'en demeure pas moins emblématique du premier tiers du 19e siècle, époque où les infrastructures de production commencent à marquer durablement le paysage.
Elle souligne de même le changement de fonction quasi-immédiat des bâtiments de production à des fins de résidence, au moment où les cités minières ne parviennent pas encore à loger le maximum d'ouvriers. Insérée dans un paysage rural et boisé et située au cœur de sentiers de randonnées pédestres et équestres, la fosse Sophie, telle une balise, rappelle ainsi symboliquement les premières phases de l'exploitation.

Typique des fosses construites par la Compagnie des Mines d'Anzin, la Fosse Sophie, bien qu'amputée mais authentique, témoigne des innovations techniques en matière d'exploitation dans les années 1830 et de l'architecture industrielle employée à l'époque. © JP Mattern-CHM

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve aujourd'hui dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

En propriété privée, la volonté actuelle du propriétaire est de valoriser le bâtiment ainsi que son histoire. Une association, « Puits Sophie », a été créée à cet effet en 2008.

B. Etang d'Amaury, Hergnies et Vieux-Condé

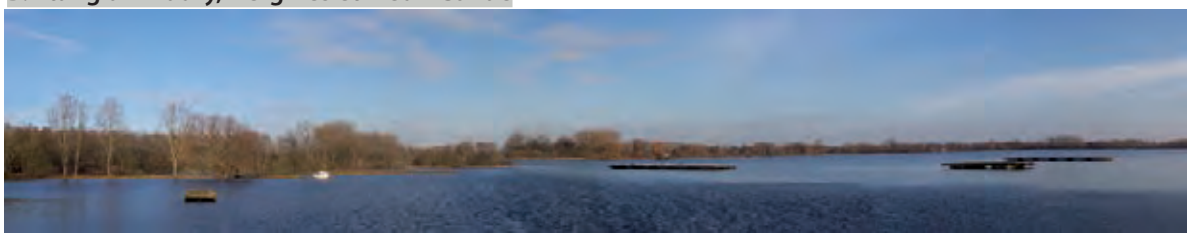

Vue panoramique sur l'étang d'Amaury. © Mission Bassin Minier

A proximité de la fosse Sophie, l'étang d'affaissement minier d'Amaury tire son nom de la fosse éponyme, entrée en exploitation en 1834 et fermée en 1912. A partir de cette date, le sol, fragilisé par les galeries, s'affaisse progressivement. Les eaux du fond, cessant d'être pompées dans le cadre de l'exploitation, remontent à la surface. Dans un premier temps de petites mares se forment : elles finissent par se rejoindre et par donner naissance à l'étang d'affaissement. Celui-ci en vient à « engloutir » tout un tronçon du canal du Jard, étendant sa superficie à 60 hectares. Outre la surimposition des infrastructures de production, l'exploitation minière est venue véritablement créer un nouveau paysage en modifiant l'hydrographie du secteur et en lui donnant ainsi une nouvelle morphologie par l'introduction d'un nouvel élément structurant.

Ponton et berge flottante pour les activités nautiques récemment développées sur l'étang d'Amaury. © J-P Mattern-CHM

Inséré dans un cadre forestier de 170 hectares, l'étang d'Amaury offre aujourd'hui aux communes environnantes des activités de loisirs (promenades, base nautique, classes vertes). Il constitue également une réserve naturelle en accueillant environ 200 espèces animales et 760 végétales.

Nouvel élément paysager entièrement façonné par l'activité minière, l'étang d'Amaury constitue aujourd'hui une véritable réserve naturelle accueillant une faune et une flore particulièrement riches et diversifiées.
© Mission Bassin Minier

Au fur et à mesure de l'effondrement des sols, l'étang d'Amaury est venu engloutir une partie du canal du Jard.
© J-P Mattern-CHM

Souhaitant favoriser la découverte de ce milieu néo-naturel, un Centre d'Education à l'Environnement est installé près de l'étang.

Etat de conservation

Préservé, l'étang d'Amaury ne subit pas de dénaturations. En dehors des légères infrastructures de loisirs, l'étang conserve sa configuration originelle et s'enrichit régulièrement de nouvelles espèces végétales et animales.

Protection et gestion

L'étang d'Amaury est la propriété du Conseil Général du Nord. Protégé pour ses valeurs naturelles et écologiques (Zone de Protection Spéciale et Espaces Naturels Sensibles), la gestion de l'étang est accompagnée par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

C. Cité Taffin, Vieux-Condé

Voierie courbe, volumétrie diversifiée et architecture pittoresque de la cité-jardin Taffin à Vieux-Condé.
© Mission Bassin Minier

Située près du site de l'ancienne fosse de l'Avaleresse à laquelle étaient rattachés les mineurs de la cité, la cité-jardin Taffin fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier, notamment en raison de ses qualités architecturales. Correspondant à une période d'intensification de l'activité, la construction de la cité débute en 1909 et se termine en 1923. Répartie sur une surface de 7 hectares, elle compte aujourd'hui, comme à l'origine, 131 logements.

Carte postale des années 1920 de la cité Taffin à l'époque, fermée par un imposant portail.

La cité se caractérise par une voirie courbe délimitant des îlots et par un bâti en retrait de rue de 5 mètres environ mettant de petits jardins privés au premier plan. L'ensemble de l'implantation des maisons respecte un alignement parallèle à la voirie. La grande majorité des 59 pavillons regroupe 2 logements (50). Les autres habitations regroupent soit 4 ou 2 logements tandis qu'il n'existe qu'une seule maison individuelle. Des adjonctions permettant d'installer toilettes et salle de bains ont été faites à l'arrière des habitations. Les maisons sont espacées de 15 à 20 mètres permettant ainsi une grande lisibilité du bâti. Certaines maisons marquent par ailleurs les pointes des îlots. De part sa structure viaire de rues courbes, la cité n'offre pas de grandes perspectives : le regard se pose en priorité sur les habitations, leurs clôtures végétales et leurs jardins.

Exemple d'habitation à deux logements dont les espaces privés sont clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés situés à l'arrière des habitations confèrent à la cité une image très verte. La permanence des haies végétales clôturant les espaces privés respecte l'image historique de la cité et lui donne une bonne qualité paysagère. Une placette située en cœur de voirie à l'une des deux entrées de la cité ainsi qu'un square viennent conforter son environnement végétal.

La voirie courbe guide le regard en priorité sur la richesse architecturale des pavillons et leurs jardins.
© Mission Bassin Minier

La cité Taffin se distingue surtout par ses très hautes qualités architecturales. Edifiée dans un contexte de très grande concurrence entre les plus puissantes Compagnies du Bassin minier, en particulier avec celles de Lens et de Courrières, la cité, en véritable vitrine, traduit pleinement les politiques ostentatoires de la Compagnie des Mines d'Anzin dans l'habitat minier, dans l'objectif non seulement d'afficher sa puissance financière mais également de retenir la main d'œuvre. Les habitations offrent des compositions très variées de briques de terre cuite rouges, de briques silico-calcaires

Placette située en cœur de voirie.
© Mission Bassin Minier

Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte de briques blanches, rouges et turquoise. Une frise de brique rouge, parfois ponctuée de briques vernissées turquoise, souligne pignons, corniches et niveaux des allèges. La toiture avec soulèvements et demi-croupes vient parfaire la richesse architecturale de l'habitation.
© Mission Bassin Minier

blanches et de briques vernissées de couleur turquoise. Les éléments de structures, principalement les fenêtres et les portes, sont ainsi mis en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte de briques blanches, rouges et turquoise.
S'ajoutent des fers d'ancrage ainsi que des frises et des bandeaux de briques blanches alternées avec des briques vernissées turquoise qui ponctuent ou soulignent les pignons, les corniches et les niveaux des allèges.
La grande richesse des modénatures associée à des volumétries très diversifiées avec des toitures (tuiles de terre cuite) à lucarnes à doubles pignons centrés, à pignon sur rue ou sur jardin ou encore avec des soulèvements de toiture et des demi-croupes révèlent une très grande qualité architecturale. Chaque pavillon apparait ainsi unique et confère à l'ensemble une ambiance pittoresque.

Pignon avec arc à clef de voûte, frise de briques soulignant la corniche et fer d'ancrage ouvragé. La réalisation de modénatures alternant briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise et rouges constitue l'estampille de la Compagnie des Mines d'Anzin.
© Mission Bassin Minier

En périphérie Sud, le long du canal du Jard, une très belle allée plantée permet de rejoindre l'étang d'Amaury.

Etat de conservation

Malgré des extensions parfois maladroites et la disparition de quelques haies végétales, la cité est dans un état de conservation correct. Les qualités architecturales, urbaines et paysagères sont préservées et respectent la physionomie historique de la cité.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur social Maisons et Cités.

Environnement végétal et ambiance pittoresque de la cité Taffin.
© Mission Bassin Minier

Anciens grands bureaux de la Société des Mines de Thivencelles.
© SRMH 2008

ÉLÉMENT 06

Carte n° 06

Ensemble minier de la Société des Mines de Thivencelles

COMMUNE(S) : FRESNES-SUR-ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 9,97 ha

Description

La Société des Mines de Thivencelles est créée en 1841. Par les campagnes de prospection qu'elle a menées depuis 1837, elle a obtenu plusieurs concessions dont une, celle d'Escaupont, constitue une véritable enclave au sein du territoire de la Compagnie des Mines d'Anzin et divise la commune de Fresnes-sur-Escaut en deux : au Nord-Ouest, la ville est sous l'influence de la Compagnie d'Anzin tandis qu'au Sud-Est, la Société des Mines de Thivencelles installe ses puits. Jusqu'en 1944, la Société ne fonctionne qu'avec deux fosses, la fosse Soult et la fosse Saint-Pierre.

A. Vestige de la fosse Soult, Fresnes-sur-Escaut

L'ensemble des bâtiments d'extraction de la fosse Soult a été démantelé dans les années 1970. Reste aujourd'hui un ensemble d'ateliers construits vers 1850. Bâtiment en forme de L, il rassemblait écuries, magasin d'avoine, forges, chaudronnerie, garages, magasin, stockage de fers et de métaux, outillage

mais également bureaux. L'architecture de ce bâtiment s'inspire sobrement du vocabulaire néo-classique : grandes baies en plein-cintre et portes surmontées d'un fronton triangulaire percé d'un oculus. Une frise de briques en saillie parcourt l'ensemble du bâtiment.

L'ensemble des ateliers de la fosse Soult prend pleinement sa valeur patrimoniale par son étroite proximité avec la cité Soult ancienne, achevée en 1873 et utilisant le même style architectural.

Etat de conservation

Restauré et valorisé afin d'accueillir les bureaux de l'agence locale de Maisons et Cités, le bâtiment est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété de Maisons et Cités, le bâtiment est inclus dans le périmètre des 500 m du dispensaire de Société de Secours Minière, inscrit sur la Liste des Monuments Historiques.

B. Cité Soult ancienne, Fresnes-sur-Escaut

Quatre logements pour chaque habitation implantée au cœur de vastes jardins nouvellement replantés. © SRMH 2008

La cité Soult ancienne date de 1873 et est parmi les toutes premières cités pavillonnaires du Bassin minier. Elle est aujourd'hui considérée comme cité exceptionnelle du Bassin minier.

S'étendant sur près de 2 hectares, la cité comprend 10 pavillons regroupant chacun 4 logements et implantés au cœur de jardins de 240 mètres carré. L'implantation du bâti respecte l'orthogonalité et une stricte répétitivité. Les habitations sont alignées et chaque entrée correspond à l'un des quatre murs pignons, ce qui constitue une originalité puisqu'en général, les groupes de 4 logements sont constitués de maisons d'angle, disposées en carré.

En retrait de rue et parfaitement alignés, les pavillons suivent un plan strictement orthogonal. © Mission Bassin Minier

La cité Soult,
une des premières cités pavillonnaires du Bassin minier Nord-Pas de Calais.
© Mission Bassin Minier

Le plan du logement est proche de celui des premiers corons, c'est-à-dire une salle commune au rez-de-chaussée ouvrant directement sur l'extérieur et 3 chambres, dont 2 mansardées (surface habitable de 66 mètres carré).

L'architecture du logement utilise un langage rationaliste, inspiré du vocabulaire néo-classique, dont le seul motif est celui des matériaux de construction : la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures.

Les portes et les fenêtres sont ainsi surhaussées de linteaux cintrés et des bandeaux de briques en saillie soulignent les corniches et les planchers. Chaque façade est percée par un œil-de-bœuf. L'allure générale des façades rappelle très nettement l'architecture et le fronton triangulaire marquant l'une des entrées des ateliers de la fosse Soult.

Le style architectural est des plus sobres : simples linteaux cintrés surmontant les ouvertures, bandeaux de briques en saillie soulignant les corniches et les planchers. Seuls les œil-de-bœuf viennent légèrement enjoliver les façades.
© SRMH 2008

La cité Soult témoigne aujourd'hui de la transition, dans le dernier tiers du 19e siècle, entre le logement en longs alignements de corons et la cité pavillonnaire.

Etat de conservation

Vouée à la démolition en raison de son délabrement, la cité a été sauvée grâce à une forte volonté municipale et à l'implication de nombreux partenaires. Elle a fait l'objet de prescriptions architecturales rigoureuses pour permettre une restauration de qualité. Elle est aujourd'hui dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété du bailleur Parténord Habitat, la cité est inclue dans le périmètre des 500 m du dispensaire de Société de Secours Minière, inscrit sur la Liste des Monuments Historiques.

Ci-contre
Chemin de traverse au cœur de la cité.
© Mission Bassin Minier

À gauche
Avec des lampadaires en forme de lampe de mineur stylisée, l'éclairage public vient rappeler et conforter l'origine minière de la cité Soult.
© Mission Bassin Minier

C. Dispensaire de Société de Secours Minière, Fresnes-sur-Escaut

Le pavillon central des anciens bureaux de la Société des Mines de Thivencelles, devenus à la Nationalisation un dispensaire de la Société de Secours
© SRMH 2008

Situé à quelques centaines de mètres de la cité Soult ancienne, le dispensaire de Société de Secours Minière accueillait autrefois les bureaux de la Société des Mines de Thivencelles. Il semble que, dans la première moitié du 19e siècle, le premier bâtiment ait été un abreuvoir. Dans les années 1860-1870, il a été acquis et transformé par la Société, à l'époque de son plein essor, pour y installer son siège. Le pavillon d'entrée tel qu'il est visible aujourd'hui date de 1905-1906.

Carte postale des Grands Bureaux de la Société des Mines de Thivencelles.
© Mairie de Fresnes-sur-Escaut

Le dispensaire présente une implantation au bout d'une place étroite. Le pavillon central servait d'accès à une cour intérieure bordée sur trois côtés par des édifices à l'exception du Sud ceinturé par un mur de clôture.
Après la Nationalisation de 1946, ces bureaux sont transformés afin d'abriter un dispensaire de la Société de Secours Minière. En 1960, de grands travaux sont entrepris afin de compléter le dispensaire par l'ajout d'une pharmacie en recouvrant la cour intérieure.

Construit en béton, le pavillon central est surmonté d'un toit en ardoises à quatre pans sommé d'un petit pyramidion. Sa façade s'inspire très largement de l'architecture maniériste du début du 18e siècle : façade striée de refends continus et animée de pilastres de même type, fronton en tabernacle avec volutes d'amortissement sur les côtés, grand cartouche à cuirs enroulés dans lequel venait prendre place le nom de la Société et aujourd'hui effacé. Le portail d'entrée comporte deux colonnes toscanes et un entablement à triglyphes et métopes. L'arc qui surmonte ce portail est décoré d'un motif en agrafe présentant un trophée d'outils de mineurs : des chaînes

Détail du couronnement du pavillon central avec son fronton en tabernacle.
© SRMH 2008

encadrent une barrette (à laquelle est fixée une des toutes premières lampes à huile) posée sur des pelles et différents types de piolets et de marteaux, tandis qu'une lampe de sécurité y est accrochée. Le tout est retenu au sommet par une corde nouée autour d'un grand clou. Après la Première Guerre mondiale, la porte a été modifiée : les vantaux en bois plein ont été évidés dans leur partie supérieure pour recevoir des grilles portant les initiales S. M. T. imbriquées pour Société des Mines de Thivencelles.

En dehors du pavillon central, le reste des bâtiments est très composite. Sur la gauche se dresse un bâtiment aux murs de briques antérieur à 1862. A droite, un premier bâtiment en briques avec linteaux en béton pour les deux fenêtres datent probablement de l'entre-deux-guerres. Dans son prolongement se trouve un autre bâtiment en béton qui abritait la pharmacie construite en 1960. A la même époque, la cour a été couverte pour créer un grand couloir central et des espaces utilitaires. Les bâtiments sont toujours en partie occupés dans le cadre du régime de protection sociale des anciens mineurs.

En confiant la construction du pavillon central à des architectes qui ont su se servir d'une grande tradition architecturale française (maniérisme), la Société des Mines de Thivencelles a résolument cherché à asseoir son prestige en plein cœur de la ville de Fresnes-sur-Escaut. Se disputant l'espace communal, il s'agit assurément d'une défiance vis-à-vis de sa très puissante rivale, la Compagnie des Mines d'Anzin. En effet, cette dernière n'a eu de cesse de freiner le développement de la Société en baissant volontairement les prix de ses charbons maigres et anthraciteux afin d'empêcher les ventes rémunératrices de ceux de Thivencelles. De très nombreux procès ont également régulièrement opposés les deux entités. Malgré ces difficultés, la Société des Mines de Thivencelles se développe et maintient son activité jusqu'en 1944. Situé en face du château Desandrouin dont la construction est intiment liée à la Compagnie des Mines d'Anzin, le dispensaire semble lui répondre, soulignant l'importance considérable accordée par les Compagnies, dans un contexte de concurrence accrue, à leurs « vitrines architecturales », qu'il s'agisse de fosses, de cités, d'équipements administratifs ou collectifs. Poursuivant son œuvre, la Société des Mines de Thivencelles devient propriétaire du château Desandrouin en 1913.

Etat de conservation

En dehors du corps de bâtiment latéral gauche qui se trouve dans un état de conservation médiocre, le pavillon ainsi que le reste des bâtiments sont dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Le dispensaire appartient à la CA.R.MI., (Caisse Régionale des Mines) du Nord-Pas de Calais. Le dispensaire est inscrit sur la Liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Détail des outils de mineurs ornementant la façade : barrette, pelles, piolets, marteaux et lampe de sécurité.
© SRMH 2008

Détail des portes d'entrée avec décor de ferronnerie représentant les initiales S. M. T. pour Société des Mines de Thivencelles.
© SRMH 2008

Façade latérale du dispensaire.
© SRMH 2008

D. Château Desandrouin, Fresnes-sur-Escaut

Façade de style néo-classique du château Desandrouin.
© Mission Bassin Minier

Cheminée de la verrerie du midi ayant appartenu à la famille Desandrouin au fond du parc.
© Mission Bassin Minier

Dès le 18e siècle, le domaine foncier accueillant aujourd'hui le château et son parc appartient à la famille Desandrouin. Le père et le frère de Jacques Desandrouin, Gédéon et Pierre Desandrouin, sont installés depuis 1710 à Fresnes-sur-Escaut où ils possèdent plusieurs verreries. Vers 1770, le petit-fils de Jacques Désandrouin, Stanislas, alors administrateur de la Compagnie des Mines d'Anzin, fait construire un nouveau château avec les profits qu'il tire de l'industrie charbonnière.

De style néoclassique et d'allure massive, le château s'impose sans conteste dans le paysage urbain. Il est entouré d'un vaste parc dont Stanislas Desandrouin fut également commanditaire. Volière, pavillon de chasse, pont de jardin et miroirs d'eau composent l'ensemble. En son centre, non loin du château, une île artificielle est surmontée d'un temple de l'amour réalisé en 1777 par l'architecte Jean-François Thérèse Chalgrin[4]. Rappelant les toutes premières activités de la famille Desandrouin, subsiste, au fond du parc, la cheminée d'une ancienne verrerie, la Verrerie du Midi.

Le château et son parc témoignent indirectement de la prospérité et de la puissance financière de la Compagnie des Mines d'Anzin : les subsides qu'elle apporte aux administrateurs sont considérables et leur permettent de construire de somptueuses demeures particulières. La famille Desandrouin a ainsi incontestablement marqué son empreinte au cœur même du berceau de l'exploitation dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Au 19e siècle, le château a changé plusieurs fois de propriétaires avant d'être racheté par la Société des Mines de Thivencelles afin d'y loger ses directeurs. A la Nationalisation, les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais en deviennent propriétaires. Il est acquis par la municipalité de Fresnes-sur-Escaut en 1958. Le parc est devenu un parc public (Joliot-Curie) et le château accueille désormais des associations et diverses manifestations.

Etat de conservation

Régulièrement entretenus, le château et le parc sont aujourd'hui dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété communale, il n'existe aucune menace sur le devenir du château. Il est en outre protégé par le périmètre des 500 mètres lié à l'inscription sur la liste des Monuments Historiques du Dispensaire. Public, le parc figure au pré-inventaire des jardins remarquables.

Le château Desandrouin et son parc construit par Stanislas Desandrouin avec les subsides de la Compagnie des Mines d'Anzin.
© CHM

4 1739-1811. Grand prix de Rome en 1758.

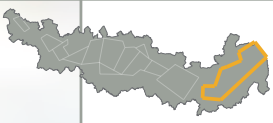

Au sein de la cité, de multiples typologies d'habitations se côtoient. Chaque pavillon est différencié par des motifs et des modénatures qui lui sont propres.
© Mission Bassin Minier

Cité de la Solitude

ÉLÉMENT 07

Carte n° 01

COMMUNE(S) : VIEUX-CONDÉ
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 8,63 ha

Description

La cité-jardin de la Solitude fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Moins riche que sa consœur la cité Taffin, elle n'en demeure pas moins particulièrement représentative du style et de la forme urbaine que la Compagnie des Mines d'Anzin a appliqué dans la construction de ses cités dans la première moitié du 20e siècle. La construction de la cité date de 1924. Elle doit son emplacement, relativement éloigné des sites de production, à une opportunité foncière : elle occupe le site d'un ancien château du Duc de Croÿ détruit pendant la Première Guerre mondiale. La Compagnie a racheté le terrain afin d'y construire la cité.

Carte postale de la cité de la Solitude, années 1920.

Répartie sur une surface de 9 hectares, elle compte 170 logements (80 pavillons). Entièrement dédiée à la fonction de résidence, elle n'accueille aucun équipement collectif minier.

La cité se caractérise par une voirie courbe délimitant des îlots dont les pointes sont marquées par des pavillons. L'ensemble de l'implantation des maisons respecte un alignement parallèle à la voierie et légèrement en retrait de rue. La grande majorité des pavillons sont des maisons jumelées regroupant 2 logements ; quelques rares habitations regroupent 3 logements. Les pavillons étant implantés perpendiculairement à la rue, les entrées s'effectuent sur le côté. Des adjonctions (toilettes, salle-de-bains, cuisines)

Exemple d'habitation de deux logements.
© Mission Bassin Minier

ont été faites à l'arrière des habitations. En façade, la permanence des haies végétales clôturant les espaces privés respecte l'image historique de la cité et lui attribue une bonne qualité paysagère. Une place centrale vient compléter la forme urbaine de la cité.

La cité de la Solitude se distingue également par ses qualités architecturales. Les habitations offrent des compositions très variées de briques de terre cuite rouges, de briques silico-calcaires blanches et de briques vernissées de couleur turquoise. Les éléments de structures, principalement les fenêtres et les portes, sont ainsi mis en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte de briques blanches, rouges et turquoise. Les piédroits de certaines habitations sont également peints. Des frises et des bandeaux de briques blanches alternées avec des briques vernissées turquoise soulignent les pignons, les corniches et les niveaux des allèges.

La cité de la Solitude illustre un des principes de construction des cités minières dans le Bassin minier. A partir d'un modèle standard définissant globalement des formes urbaines, paysagères et architecturales, la Compagnie, en l'occurrence celle d'Anzin, en construit de multiples variations en fonction des surfaces foncières disponibles, du nombre de logements nécessaires et des capitaux investis. Ces nombreuses interprétations rendent chaque cité minière unique et impriment définitivement l'empreinte caractéristique de la Compagnie dans le paysage urbain et dans le territoire. Le raffinement esthétique des habitations et le caractère aéré et agréable des cités contribuaient largement à stabiliser la main d'œuvre au sein de la Compagnie.

Permanence, depuis la construction de la cité, des haies végétales séparant les espaces privés.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Propriété de la Société Immobilière de l'Artois, la cité se situe dans le périmètre des 500 mètres de la Chapelle de la Solitude, inscrite sur la liste des Monuments Historiques en 2003. Cette chapelle, non-minière, fut commandée par l'Evêché de Cambrai à l'architecte Guillaume Gillet[5]. Achevée en 1968 et de style moderne, il s'agit d'une flèche en charpente avec structures en bois lamellé-collé.

À droite, en haut
Détail d'un pignon.
© Mission Bassin Minier

À droite, en bas
Implantées en léger retrait de rue, les habitations de la cité de la Solitude offrent une succession de pignons aux riches jeux de briques (blanches, turquoise, rouges) tous différents.
© Mission Bassin Minier

5 1912-1987. Il est également l'architecte de l'église Notre Dame de Royans, achevée en 1958.

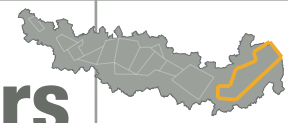

Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour et Paysage et ensemble miniers de Sabatier

Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour

ÉLÉMENT **08**

Cartes n° 02-03 04-05-06

Chevalement Ledoux et étang de Chabaud-Latour. © Mission Bassin Minier

COMMUNE(S) : VIEUX-CONDÉ, CONDÉ-SUR-L'ESCAUT, FRESNES-SUR-ESCAUT,
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 715 ha
(totalité de l'élément 08)

Description

Ce paysage et cet ensemble minier sont polarisés autour du site de la fosse Ledoux mise en exploitation en 1905. Celle-ci fut l'une des dernières fosses ouvertes par la Compagnie des Mines d'Anzin. Extrêmement productive, la fosse devient un siège de concentration en 1950. A proximité immédiate est également construit, à la même période, un nouveau lavoir permettant de trier 750 tonnes de charbon par heure. En raison de l'hydrographie particulière du secteur, 1 000 à 1 300 mètres cubes d'eau sont pompés par jour. En 1967, la fosse produit 2 600 tonnes par jour et environ 2 500 personnes y travaillent. Fermée en 1988, la fosse a produit 34 millions de tonnes de charbon entre 1902 et 1988.

Dans ce paysage cohabitent le patrimoine hérité de la Compagnie privée d'Anzin, voies ferrées et cités minières, et le patrimoine datant de la Nationalisation, remarquable notamment par le gigantisme des terrils résultant de la concentration des fosses.

La fosse Ledoux dans les années 1950. © CHM

L'ensemble des étangs de Chabaud-Latour, de la Digue noire et des terrils Ledoux Nouvelle Route, Ledoux Moulineaux et Ledoux Lavoir s'étend sur une superficie de près de 330 hectares[6].

L'immensité des terrils associée à de très vastes étendues, conséquences directes du bouleversement hydrographique lié à l'exploitation, témoigne de manière spectaculaire de la création d'un nouveau paysage par une activité industrielle intense. Corollaires de l'exploitation, les cités minières, cités des Acacias, Chabaud-Latour et Lorette, aux typologies différentes, bordent l'ensemble. Cohérent et homogène, le secteur de Chabaud-Latour illustre parfaitement le processus de formation du Bassin minier, « fosses/terrils/cités », à la fois dans le temps et dans l'espace. Les différentes strates successives de composition du paysage minier sont ici parfaitement lisibles.

A. Tronçon de cavalier de Vieux-Condé et Condé-sur-l'Escaut

Cavalier menant de Vieux-Condé à l'ensemble minier de Chabaud-Latour. © Mission Bassin Minier

Cette première section du cavalier Somain-Péruwelz fait partie du dernier tronçon mis en service en 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin et reliant Vieux-Condé à Anzin. A Anzin, la poursuite du cavalier amène le charbon vers les rivages de Denain ou vers la gare ferroviaire de Somain.

Depuis les environs de la cité de la Solitude (n°7) jusqu'à l'embranchement de Chabaud-Latour, la majeure partie du cavalier a été réhabilitée entre 1996 et 2001 en respectant parfaitement le tracé : surface en gravier, voie bordée de pelouses et de haies. Traversant le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce, permettant les activités de loisirs de type randonnées, cyclotourisme, ballades équestres. Seule une toute petite partie du tronçon reste désaffectée : dépourvue de ses rails et non-aménagée, elle demeure néanmoins praticable.

Ce premier linéaire offre de longues perspectives sur le paysage environnant. L'embranchement vers la fosse Ledoux a également été réhabilité et constitue une voie d'accès naturelle à l'ensemble minier de Chabaud-Latour.

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un bon état de conservation général. Son tracé d'origine est parfaitement respecté et est pleinement lisible.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété du Conseil Général du Nord. Cette partie du cavalier est inscrite dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Ce Plan exige, entre autres, la prise de délibérations par les communes concernées afin qu'elles s'engagent à assurer la continuité du tracé.

6 Dont 220 ont été replantés et réaménagés de 1994 à 1999.

B. Etangs d'affaissement minier de Chabaud-Latour et de la Digue noire, Condé-sur-l'Escaut

Conséquences des bouleversements initiés par l'exploitation minière en sous-sol, les étangs d'affaissement de la Digue Noire et de Chabaud-Latour s'étendent aujourd'hui sur près de 300 hectares.
© Mission Bassin Minier

Vue sur les étangs depuis le terril 196.
© Mission Bassin Minier

Avant le fonçage des puits des fosses de Chabaud-Latour en 1873 et de Ledoux en 1901, le secteur de Condé-Macou est occupé par des pâturages, des marécages ainsi que par un modeste plan d'eau permettant d'ennoyer les douves de la ville fortifiée de Condé-sur-l'Escaut. La mise en exploitation des fosses, et particulièrement celle de Ledoux, fragilise le sous-sol : très rapidement, le plan d'eau originel va s'étendre. Dans les années 1930, deux vastes étangs, de Chabaud-Latour et de la Digue noire, sont très nettement délimités par les terrils des fosses Ledoux et Chabaud-Latour qui agissent telles des digues. Avec la concentration de l'exploitation sur la fosse Ledoux, les deux étangs s'étendent davantage. Par la suite, prise entre plusieurs terrils, une troisième étendue d'eau apparait. A la fermeture de la fosse en 1988, l'ensemble des étangs a atteint une superficie d'une centaine d'hectares, bordant l'ancienne plateforme de la fosse Ledoux, les terrils et les cités minières.

Aménagés en base de loisirs de 1994 à 1999, les étangs de Chabaud-Latour accueillent une faune et une flore particulières (roselières, échassiers, canards) et sont également devenus des étangs de pêche et de chasse. Les berges des étangs permettent de larges vues ouvertes sur l'ensemble des terrils qui les bordent ainsi que sur le chevalement de la fosse Ledoux.

Au même titre que pour l'étang d'Amaury (n°5), l'exploitation minière est venue créer dans ce secteur un nouveau paysage en en bouleversant complètement l'hydrographie et en introduisant un nouvel élément, en apparence naturel, mais en réalité totalement artificiel.

Paysage minier de Chabaud-Latour ponctué par le chevalement Ledoux.
© JP Mattern-CHM

Etang de Chabaud Latour au pied du terril 196.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Préservés, les étangs de Chabaud-Latour et de la Digue noire ne subissent pas de dénaturations et ont conservé leurs configurations originelles.

Protection et gestion

Les étangs sont à la fois la propriété du Conseil Général du Nord et de la commune de Condé-sur-l'Escaut. Protégés pour leurs valeurs naturelles et écologiques, leur gestion est accompagnée par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Vue aérienne du chevalement de la fosse Ledoux et de l'étang d'affaissement de Chabaud-Latour.
© Ph.Frutier/ Altimage

C. Chevalement de la fosse Ledoux, Condé-sur-l'Escaut

Seul vestige issu du démantèlement de la fosse, le chevalement de la fosse Ledoux se situe au cœur de l'espace paysagé et requalifié de Chabaud-Latour. Témoignant de l'ancien emplacement du complexe minier et de l'histoire du site, le chevalement a été symboliquement conservé pour sa valeur identitaire. Datant de 1951, il s'agit d'un chevalement typique de la nationalisation, de type pyramidal asymétrique à faux-carré non porteur, en poutrelles à âme pleine et dotés de 4 bigues. Les deux molettes superposées reposent chacune sur un palier avec garde-corps métalliques. Tel un totem, le chevalement domine l'ensemble paysager de Chabaud-Latour.

Plaque de puits posée par Charbonnages de France en 2005.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Mis en sécurité par l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999, le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

En propriété communale, le chevalement est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1992.

Poutrelles à âme pleine et paliers des molettes.
© Mission Bassin Minier

De type pyramidal asymétrique, le chevalement de la fosse Ledoux est typique de la période de modernisation des Houillères initiée par la Nationalisation.
© S.Dhote/ Mission Bassin Minier

D. Terril Ledoux Nouvelle Route (T195), Condé-sur-l'Escaut

Le terril plat 195.
© Mission Bassin Minier

Autre terril de la fosse Ledoux, son édification débute en 1905. Avec la concentration de l'exploitation, le terril a pris une ampleur considérable. Terril plat, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999 : plantation d'arbres et d'arbustes. Imposant, il s'étend sur une surface d'une soixantaine d'hectares et borde l'étang de Chabaud-Latour.
Terril nature s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) de type I et II ainsi qu'en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.). Egalement terril loisirs, il sert de support à la base de loisirs : des aménagements ont été réalisés pour l'accueil du public (chemins).

Le terril 195 depuis les berges de l'étang de Chabaud-Latour.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Exploité, le terril n'a pas totalement conservé ses caractéristiques originelles. Moins haut qu'à l'origine, son empreinte territoriale demeure parfaitement lisible et agit, telle une digue, pour l'étang de Chabaud-Latour.

Protection et gestion

Propriété de Charbonnages de France, le terril est reconnu pour ses hautes valeurs écologiques et environnementales. Protégé par ses statuts de Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O., E.N.S., il fait également partie du territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

E. Terril Ledoux Moulineaux (T195 a), Condé-sur-l'Escaut

Tout en longueur sur une surface de 30 hectares, le terril plat 195a agit telle une digue pour l'étang de la Digue Noire.
© Mission Bassin Minier

Terril lié à la fosse Ledoux, son édification débute également en 1905. Terril plat à l'origine, il a de même été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999 : plantation d'arbres et d'arbustes. Il s'étend aujourd'hui sur une surface d'une trentaine d'hectares et borde l'étang de la Digue noire.

Terril nature s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000).
Terril loisirs, le terril 195a est une des composantes structurelles du grand paysage des terrils et des étangs d'affaissement minier de Chabaud-Latour.

Etat de conservation

Exploité, le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles. Sa structure est néanmoins pleinement visible et, au même titre que le terril 195, agit telle une digue pour l'étang de la Digue noire.

Protection et gestion

Propriété de Charbonnages de France, le terril est reconnu pour ses hautes valeurs écologiques et environnementales. Protégé par ses statuts de Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O., E.N.S. et Z.P.S., il fait également partie du territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Vue rapprochée sur le terril plat 195 a.
© Mission Bassin Minier

F. Terril Ledoux Lavoir (T196), Condé-sur-l'Escaut

Vue aérienne sur le terril 196, le chevalement de la fosse Ledoux et l'étang de la Digue noire.
© Ph. Frutier/Altimage

Vue sur le terril 196 depuis les berges de l'étang de Chabaud-Latour. Aujourd'hui considéré comme terril nature, le terril 196 accueille une végétation buissonnante et arborescente particulièrement dense.
© Mission Bassin Minier

Il s'agit d'un terril conique qui a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la fosse. Il a été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer. Haut d'une cinquantaine de mètres et visible de loin, il est considéré comme terril signal. En son sommet, il offre ainsi de larges vues ouvertes à la fois sur l'ensemble minier de Chabaud-Latour mais également sur le paysage environnant de Condé-sur-l'Escaut et Vieux-Condé.

Terril nature, il a spontanément évolué en accueillant une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée. S'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000).

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une végétation spontanée.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, le terril est reconnu pour ses hautes valeurs écologiques et environnementales. Protégé par ses statuts de Z.N.I.E.F.F., Z.I.C.O., E.N.S. et Z.P.S., il fait également partie du territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Vue panoramique sur les étangs d'affaissement minier et le paysage environnant depuis le terril 196.
© Mission Bassin Minier

G. Cité des Acacias, Condé-sur-l'Escaut

La cité-jardin des Acacias est considérée comme une cité remarquable du Bassin minier Nord-Pas de Calais. © Mission Bassin Minier

Plaques d'origine de la Compagnie des Mines d'Anzin indiquant le nom de la cité et le nom de rue.

La cité-jardin des Acacias fait partie des cités remarquables du Bassin minier et est représentative du style et de la forme urbaine que la Compagnie des Mines d'Anzin a appliqué à ses cités dans la première moitié du 20e siècle. Construite à proximité des anciennes fosses Ledoux et Chabaud-Latour et du centre-ville de Condé-sur-l'Escaut, la cité est achevée en 1923. Dans les années 1950, au moment de la concentration du siège Ledoux, de nouveaux logements modernes viennent compléter la cité. Répartie sur une surface de 12 hectares, elle compte 196 logements. Entièrement dédiée à la fonction de résidence, elle n'accueille aucun équipement collectif.

La cité se caractérise par une voirie mixte, alternant rues courbes et rues rectilignes. L'ensemble de l'implantation des maisons, maisons jumelées regroupant 2 logements, respecte un alignement parallèle à la voierie et légèrement en retrait de rue. Les pavillons étant implantés perpendiculairement à la rue, les entrées s'effectuent sur le côté. Des adjonctions ont été faites sur le côté ou à l'arrière des habitations. Sur rue, des haies végétales clôturent les espaces privés et des arbres alignés lui confèrent une haute qualité paysagère.

Exemple d'habitations comprenant deux logements avec espaces privés clôturés par des haies végétales. © Mission Bassin Minier

Légèrement en retrait de rues, les habitations possèdent les riches caractéristiques architecturales de la Compagnie des Mines d'Anzin.
© JP Mattern-CHM

Détail d'un arc avec clef de voûte surmontant les ouvertures.
© Mission Bassin Minier

Logement moderne de type 100 construit après la Nationalisation des Houillères.
© Mission Bassin Minier

Typique des Mines d'Anzin, la cité des Acacias possède les qualités architecturales établies par la Compagnie. Les éléments de structures sont mis en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte de briques blanches, rouges et turquoise. Des frises et des bandeaux de briques blanches alternées avec des briques vernissées turquoise soulignent les pignons, les corniches et les niveaux des allèges.

Quant aux habitations modernes, typiques de la Nationalisation et de style simple et fonctionnel, elles sont en briques avec encadrement de baies en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation. A compléter

Protection et gestion

L'ensemble de la cité appartient à deux bailleurs sociaux différents. Maisons et Cités possède 94 logements. La Société Immobilière de l'Artois possède 102 logements.

H. Cité Chabaud-Latour, Condé-sur-l'Escaut

La cité pavillonnaire de Chabaud-Latour offre de longues perspectives sur le strict alignement des pavillons qui la composent.
© Mission Bassin Minier

La cité Chabaud-Latour est une cité pavillonnaire construite en 1913, à proximité immédiate de la fosse Chabaud-Latour. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier.

Répartie sur une surface de 9 hectares, elle compte 159 logements. Elle accueille un seul équipement collectif, un dispensaire de Société de Secours Minière construit dans les années 1950.

Habitation comprenant deux logements.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal. Maisons jumelées regroupant 2 logements, les habitations sont implantées sur la rue, faiblement espacées entre elles et fortement alignées. Les pavillons étant implantés perpendiculairement à la rue, les entrées s'effectuent sur le côté. Des adjonctions ont été faites à l'arrière des habitations.

La cité a conservé ses haies végétales et certaines de ses rues débouchent directement sur l'étang de Chabaud-Latour.
© Mission Bassin Minier

Des haies végétales clôturent les espaces privés conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère. Moins ouvragée que d'autres cités de la Compagnie, la cité Chabaud-Latour possède néanmoins quelques caractéristiques architecturales d'Anzin, notamment par les jeux de briques alternant briques blanches et briques vernissées turquoise (fenêtres et corniche).

Vue sur la cité et l'étang de Chabaud-Latour.
© Mission Bassin Minier

À gauche
Détail d'une fenêtre.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'ensemble de la cité appartient à deux bailleurs sociaux différents. Maisons et Cités possède 79 logements. La Société Immobilière de l'Artois possède 80 logements.

I. Cité Lorette, Condé-sur-l'Escaut

La cité pavillonnaire Lorette.
© Mission Bassin Minier

Située à proximité de l'étang de la Digue noire, la cité Lorette est une cité pavillonnaire dont la construction a débuté en 1914. Elle compte 56 logements repartis sur une surface de 3 hectares. Entièrement dédiée à la fonction de résidence, elle n'accueille aucun équipement collectif.

La cité est organisée selon un plan orthogonal avec maisons jumelées étagées regroupant 2 logements : celles-ci sont implantées sur la rue et fortement alignées. L'entrée principale s'effectue sur le côté. Des adjonctions ont été faites à l'arrière des habitations, s'avançant sur les jardins et quelques haies végétales clôturent certains espaces privés.

Pavillon de deux logements.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural de la cité Lorette est moins recherché et travaillé que celui d'autres cités. Moins ornementées, les façades sont très simplement composées de modénatures de briques jaunes avec fenêtres surhaussées d'arcs avec clefs de voûte de briques jaunes et rouges vernissées.

Considérée aujourd'hui comme cité témoin, la cité Lorette illustre la multitude des modèles de cités minières construites par la Compagnie des Mines d'Anzin, en fonction des besoins de main d'œuvre et avec plus ou moins de recherche paysagère et architecturale. La cité Lorette constitue un élément important du tissu minier résidentiel qui borde les anciens carreaux de fosse de Chabaud-Latour et de Ledoux.

Jeux de briques silico-calcaires et vernissées sur les façades des habitations.
© Mission Bassin Minier

Débouchant sur l'étang de la Digue noire, la cité Lorette bénéficie de la proximité d'un riche environnement néo-naturel.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

J. Tronçon de cavalier de Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut

Cette section du cavalier fait partie du dernier tronçon mis en service en 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin et reliant Vieux-Condé à Anzin, pour ensuite se poursuivre vers Denain ou Somain. Sur 2 kilomètres environ, le cavalier se poursuit, contourne Condé-sur-l'Escaut, franchit l'Escaut et marque un arrêt à Fresnes-sur-Escaut.

Cette portion de cavalier a été réhabilitée entre 1996 et 2001 en en respectant parfaitement le tracé : surface en gravier, voie bordée de pelouses et de haies. Au long de son parcours, le cavalier est régulièrement ponctué de divers éléments ferroviaires tels des panneaux de signalisation ou encore de feux. Traversant le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, il constitue une liaison douce, permettant les activités de loisirs de type randonnées, cyclotourisme, ballades équestres.

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un bon état de conservation général. Son tracé d'origine est parfaitement respecté et pleinement lisible.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété du Conseil Général du Nord. Cette partie du cavalier est inscrite dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Ce Plan exige, entre autres, la prise de délibérations par les communes concernées afin qu'elles s'engagent à assurer la continuité du tracé.

À gauche
Cavalier aménagé de l'ancienne voie ferrée de la Compagnie des Mines d'Anzin à Condé-sur-l'Escaut.
© F.Kowalski-Chaîne des terrils

Ci-contre
Cavalier « des gueules noires », est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.).
© F.Kowalski-Chaîne des terrils

À gauche
Ouvrage d'art de franchissement de l'Escaut de Vieux-Condé à Fresnes-sur-Escaut.
© Mission Bassin Minier

À droite
Cavalier aménagé, passerelle de franchissement de Vieux-Condé à Fresnes-sur-Escaut.
© Mission Bassin Minier

Cavalier aménagé à Fresnes-sur-Escaut aujourd'hui sentiers de randonnées pédestres.
© Mission Bassin Minier

Cabine surélevée à structures métalliques et remplissage de briques.
© Mission Bassin Minier

K. Cabine d'aiguillage de Vieux-Condé

Autre élément ferroviaire, la cabine d'aiguillage de Vieux-Condé est située peu après l'embranchement de cavalier de Chabaud-Latour. Il s'agit d'une cabine surélevée sur deux niveaux, à structures métalliques et remplissage de briques. L'éclairage se fait grâce à de larges baies pourvues de meneaux en acier. La cabine permettait d'aiguiller les locomotives tractant les wagons de charbon vers Anzin.

Etat de conservation

La cabine d'aiguillage est dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cabine d'aiguillage est la propriété du Conseil Général du Nord et est protégée au même titre que le cavalier inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.P.I.R.).

À gauche
La cabine d'aiguillage le long du cavalier réaménagé.
© F. Kowalski-Chaîne des Terrils

À droite
Arrêt d'une locomotive devant un poste d'aiguillage (lieu inconnu)
© CHM

L. Gare ferroviaire, Fresnes-sur-Escaut

Vue d'ensemble de la gare.
© SRMH 2009

La gare de Fresnes-sur-Escaut vers 1900.
© Mairie de Fresnes-sur-Escaut

Située sur le dernier tronçon ouvert en 1874, la gare de Fresnes-sur-Escaut est parmi les gares les plus importantes du cavalier Somain-Péruwelz. Un simple premier embarcadère a été construit en 1874 mais au début du 20e siècle, une nouvelle gare a été construite avec un important décor architectural. Cette gare a également servi au transport de voyageurs.

La gare de Fresnes est un bâtiment en briques élevé sur un soubassement de pierres en bossages, et couvert d'un toit en acier et tuiles. Elle se compose de trois corps de bâtiments cernés par des chaînages d'angles en pierre. Le pavillon central possède un rez-de-chaussée ainsi qu'un étage. Les fenêtres sont rectangulaires et surhaussées de linteaux cintrés en anse de panier avec clef de voûte, alternant briques grises et rouges. Le rez-de-chaussée est marqué par trois grandes portes séparées entre elles par des piliers métalliques. Le premier niveau est séparé du second par une frise de motifs géométriques formés par des briques rouges et grises entourée par deux corniches. Au centre de la frise, une plaque émaillée indique le nom de Fresnes, en blanc sur fond bleu. La travée centrale du premier étage est surmontée par une lucarne pignon couverte d'un toit à croupe et ornée d'une arcade aveugle en briques bichromes, entourant l'ancienne horloge (disparue) . Les deux ailes latérales, sur un seul niveau, possèdent la même ornementation que le pavillon central. Les deux façades, avant et arrière, sont parfaitement identiques.

Ci-contre
Pavillon central de la gare minière de Fresnes-sur-Escaut.
© SRMH 2009

À gauche
Détails du décor de briques : fenêtres surhaussés de linteaux cintrés avec clef de voûte alternant briques grises et rouges et frise de motifs géométriques formés par des briques rouges et grises.
© SRMH 2009

Orné d'un épi de faîtage, le toit à quatre pans repose sur des aisseliers en acier dont le niveau est souligné par une riche frise de briques rouges et blanches.

Ci-contre
Détail de l'horloge.
© SRMH 2009

À droite
Epi de faîtage, aisseliers en acier et frise de briques rouges et blanches.
© SRMH 2009

Occupée aujourd'hui par une coopérative biologique, le pavillon central a parfaitement conservé son état intérieur d'origine. Il est couvert par un plafond à caisson et trois grandes baies en anse de panier et à encadrement en bois donnent sur la salle des guichets. Le mobilier est également conservé.

Derrière la gare, le tracé des rails ainsi que les quais ont été conservés. Au bord de la voie, sur un des quais, se trouve la galerie couverte. Elle est constituée de piliers en acier riveté supportant une toiture en acier. Un peu plus loin, subsiste également le poste d'aiguillage, dont la structure est en acier riveté et remplissage de briques. Sur deux niveaux, l'éclairage se fait grâce à deux larges baies pourvues de meneaux en acier. La toiture à deux versants est aujourd'hui en tôle ondulée.

Vue intérieure de la gare aujourd'hui occupée par une coopérative biologique, guichets de vente.
© SRMH 2009

Ci-contre
Détail des fermes métalliques de la galerie couverte.
© SRMH 2009

À droite
Quais et galeries couvertes.
© SRMH 2009

Le site ferroviaire de Fresnes-sur-Escaut constitue un ensemble homogène avec la gare, ses quais, sa galerie couverte et son poste d'aiguillage. Aujourd'hui unique dans le Bassin minier, il témoigne de l'importance accordée par la Compagnie des Mines d'Anzin à ses infrastructures de transport. Si le service marchandises et le service voyageurs ont disparu en 1963, la ligne a continué

Façade arrière de la gare.
© SRMH 2009

à desservir la fosse Ledoux jusqu'à l'arrêt de celle-ci en 1988. Passage incontournable du cavalier réhabilité Somain-Péruwelz, le site est désormais valorisé de façon paysagère, en promenade urbaine.

Etat de conservation

L'ensemble du site se trouve dans un état de conservation moyen. Des travaux de façade sont nécessaires.

Protection et gestion

Propriété de la commune, l'ensemble du site est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Vue d'ensemble des quais et des anciennes voies aujourd'hui végétalisées.
© SRMH 2009

Cavalier réaménagé menant de Fresnes-sur-Escaut à Anzin.
© SRMH 2009

Paysage minier de Sabatier.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **08**

Cartes n° 06-07 08-09

Paysage et ensemble miniers de Sabatier

COMMUNE(S) : RAISMES, ESCAUPONT, BRUAY-SUR-L'ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 715 ha
(totalité de l'élément 08)

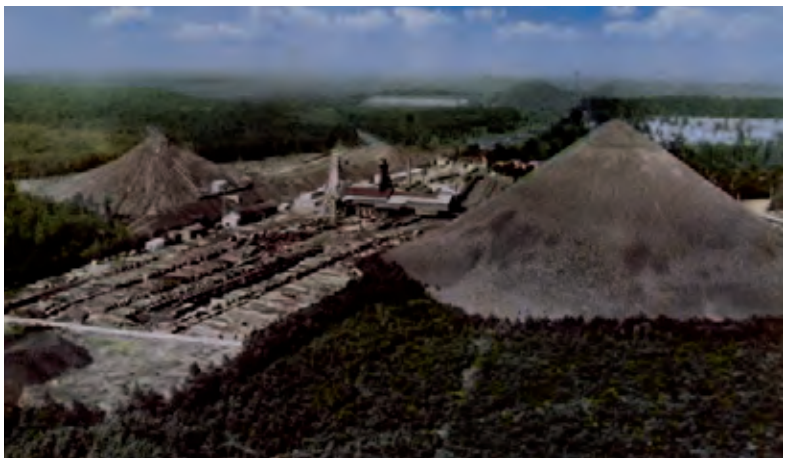

Carte postale colorisée de la fosse Sabatier, années 1950.

Description

Reliés à l'ensemble minier de Chabaud-Latour par le cavalier Anzin-Vieux-Condé, ce paysage et cet ensemble miniers sont polarisés sur le site de la fosse Sabatier[7], mise en exploitation en 1912. Ralentie pendant la Première Guerre mondiale, l'activité ne démarre véritablement qu'en 1920. C'est également dans l'entre-deux-guerres que sont construites les nombreuses cités minières qui bordent le carreau. En 1939, à proximité de la fosse, est implanté un lavoir moderne (lavoir Rousseau) ainsi qu'un atelier de mélanges servant à préparer des produits fins pour la sidérurgie. Afin de compléter ce complexe, la Compagnie construit également en 1941 une importante usine à boulets. Avec la Nationalisation, la fosse Sabatier devient siège de concentration : modernisée en 1955, elle est équipée d'un nouveau chevalement au puits n°2 ainsi que d'une nouvelle machine plus puissante. Elle devient alors, avec les fosses Ledoux et d'Arenberg, l'un des sièges majeurs du Groupe de Valenciennes. En 1964, la fosse extrait 2 300 tonnes de charbon par jour et 1 700 mineurs y travaillent.

Le lavoir Rousseau dans les années 1950.

L'intense activité du carreau Sabatier a laissé un ensemble minier très riche s'étendant sur plusieurs centaines d'hectares. Cohérent et homogène, l'ensemble de Sabatier illustre parfaitement, au même titre que celui de Chabaud-Latour, le processus de formation du Bassin minier, « fosses/terrils/cités », à la fois dans le temps et dans l'espace. Il s'en distingue cependant par son contexte paysager dominé par le massif forestier de Raismes et la diversité typologique des cités minières.

7 Elle porte le nom du Président du Conseil d'Administration des Mines d'Anzin de l'époque, Maurice Sabatier.

M. Tronçon de cavalier de Fresnes-sur-Escaut, Escaupont et Raismes

Cavalier aménagé et ayant conservé ses haies d'aubépine à Fresnes-sur-Escaut. © Mission Bassin Minier

S'étendant sur 1 kilomètre, cette petite section de cavalier relie Fresnes-sur-Escaut au grand ensemble minier de Sabatier à Raismes et Bruay-sur-l'Escaut. Cette partie contourne les anciens terrils 177 et 178 et s'arrête à la lisière de la cité Ledru-Rollin.

Le cavalier a été réhabilité entre 1996 et 2001 en en respectant parfaitement le tracé : surface en gravier, voie bordée de pelouses et de haies. Toujours située sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, elle établit une liaison naturelle vers un autre grand secteur minier, celui de Sabatier. Elle constitue de même une transition paysagère entre les versants humides de l'Escaut et un autre type de paysage, contrasté, pris entre le massif forestier de Raismes-Saint-Amand-Wallers et le début de l'Escaut urbain et industriel.

Etat de conservation

Dépourvu de ses rails, le tronçon se trouve néanmoins dans un bon état de conservation général. Son tracé d'origine est respecté et parfaitement lisible.

Protection et gestion

Il est la propriété du Conseil Général du Nord. Le cavalier est inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Ce Plan exige entre autres la prise de délibérations par les communes concernées afin qu'elles s'engagent à assurer la continuité du tracé.

Cavalier aménagé à Bruay-sur-l'Escaut. © Mission Bassin Minier

N. Cité Lagrange, Raismes

Longue perspective de pavillons alignés dans la cité Lagrange. © Mission Bassin Minier

Anciennement rattachée à la fosse Lagrange (1873- 1974), la cité Lagrange est une petite cité pavillonnaire construite dans l'entre-deux-guerres. Elle compte aujourd'hui 52 logements repartis sur une surface de 3 hectares. Entièrement dédiée à la fonction de résidence, elle n'accueille aucun équipement collectif.

La cité est essentiellement structurée par une rue principale avec, de part et d'autre, un alignement de 8 à 9 pavillons regroupant 2 logements.
Certains pavillons, regroupant 4 logements, sont implantés en cœur de parcelles. Selon leurs dispositions, les entrées principales s'effectuent sur la rue ou sur le côté. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière ou sur le côté des habitations qui dispose de jardins clôturés par des haies végétales.

Habitation comprenant deux logements.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des habitations est assez simple de même que leur style architectural, rationaliste et proche de celui des barreaux de corons : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies sur certains pignons, arcs en briques avec clef de voûte rehaussant les ouvertures.

Aujourd'hui répertoriée comme cité témoin, la cité Lagrange atteste de la vaste palette des modèles d'habitation ouvrière de la Compagnie des Mines d'Anzin qui, en fonction des besoins de main d'œuvre, a construit des cités plus ou moins étendues et plus ou moins recherchées sur le plan architectural. La cité Lagrange fait partie d'un ensemble de cités contiguës, construites à des époques différentes (Brunehaut, Thiers Nouvelle et Ledru-Rollin), et formant un tissu urbain exclusivement minier s'étalant sur près de 30 hectares.

Style sobre et rationaliste des façades et des pignons.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Société Immobilière de l'Artois.

O. Cité Brunehaut, Escaupont

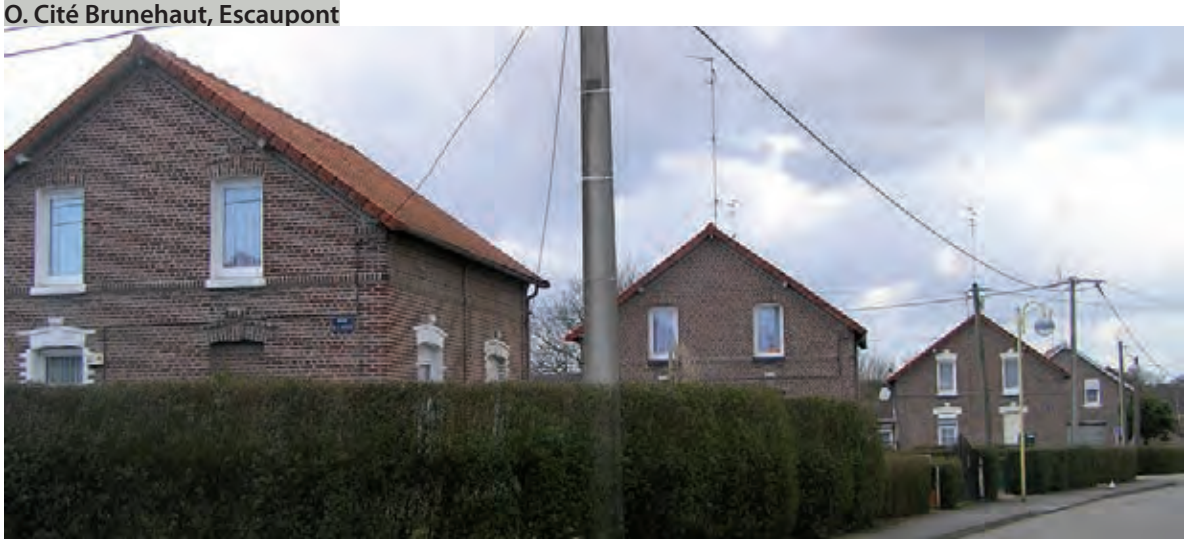

La cité pavillonnaire Brunehaut construite dans l'entre-deux-guerres.
© Mission Bassin Minier

La cité Brunehaut doit son nom à sa proximité avec l'ancienne voie romaine reliant Bavay à Tournai et dénommée Chaussée Brunehaut. Cité pavillonnaire construite dans l'entre-deux-guerres, elle fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Elle compte 153 logements repartis sur une surface de 7 hectares et

Rue rectiligne et étroite de la cité.
© Mission Bassin Minier

Pavillon comprenant deux logements. Le soulèvement de toiture et les arcs à clefs de voûte constituent la seule fantaisie architecturale des habitations.
© Mission Bassin Minier

accueille une école anciennement réservée aux enfants de mineurs.
La cité se caractérise par des rues orthogonales. Constituée d'habitations regroupant 2 ou 4 logements, celles-ci respectent un alignement parallèle à la voierie. Certaines sont également implantées en cœur de parcelles. Selon leurs dispositions, les entrées principales s'effectuent sur la rue ou sur le côté. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière ou sur le côté des habitations qui dispose de jardins privés clôturés par des haies végétales. La permanence de ces haies respecte l'image historique de la cité.

La volumétrie des maisons jumelées est assez simple de même que le style architectural : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques, pilastres, fausses baies sur certains pignons, arcs en briques avec clef de voûte rehaussant les ouvertures. Les façades des logements par 4 sont davantage

À droite
Détail de façade.
© Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation à quatre logements.
© Mission Bassin Minier

Maison d'ingénieur de la cité. Sa riche ornementation architecturale contraste fortement avec les logements ouvriers.
© Mission Bassin Minier

ornementées : outre les frises de briques au niveau de l'étage et de la corniche, les fenêtres sont surhaussées d'arcs avec clefs de voûte alternant briques blanches et rouges vernissées.

Rappelant la hiérarchie établie à la fosse, l'entrée de la cité est marquée par des maisons d'ingénieurs. Celles-ci se distinguent par leurs hautes qualités architecturales. Edifiées sur 2 niveaux avec étage sous comble, leurs toitures avec demi-croupes sont dotées de lucarnes. Les façades offrent une composition riche : les éléments de structures, fenêtres et portes, sont mis en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte alternant briques blanches et turquoise. Les pièces principales de l'étage possèdent un balcon avancé avec balustrade ajourée. Les corniches sont soulignées par une frise de briques en terre cuite rouges et briques silico-calcaires blanches. Chacune de ses maisons possède un vaste jardin avec généralement des arbres fruitiers. Elles sont protégées de l'extérieur par un mur de briques surmonté de grilles en fer forgé. La cité Brunehaut fait partie d'un ensemble de cités contiguës, construites à des époques différentes (Lagrange, Thiers Nouvelle et Ledru-Rollin), et formant un tissu urbain exclusivement minier s'étalant sur près de 30 hectares.

Etat de conservation

La cité et les maisons d'ingénieurs se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les logements de la cité sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.
Les maisons d'ingénieurs sont en cours d'acquisition par le bailleur social Groupe Hainaut Habitat.

P. Groupe scolaire de la cité Brunehaut, Escaupont

Groupe scolaire de la cité Brunehaut.
© Mission Bassin Minier

L'architecture du groupe scolaire, situé en lisière de la cité, est sensiblement différente de celle des habitations de la cité. Composé de trois corps de bâtiment, le groupe scolaire s'organise autour de deux cours intérieures, séparées dès l'origine ; celle de l'école des garçons et celle de l'école des filles.

Le pavillon central est celui des logements de la direction et des instituteurs. Construit pour l'essentiel en briques, il s'élève sur deux niveaux avec étage sous comble, toiture avec demi-croupes. Ses fenêtres et ses portes sont surmontées de linteaux en béton. Un bandeau de briques peintes en blanc met en valeur la corniche. Le rez-de-chaussée est souligné par une alternance de rangs en briques rouges et de rangs de briques blanches, rappelant fortement la technique de construction des « rouges barres » particulièrement caractéristique de l'habitat du Nord.

Le pavillon central, direction et logement des instituteurs.
© Mission Bassin Minier

Deux bâtiments identiques sont disposés de part et d'autre du pavillon central, l'un pour l'école des garçons, l'autre pour l'école des filles. Leurs structures principales (chaînage, pignons) sont en béton armé complétées par un remplissage de briques en alternance avec des bandeaux de béton, respectant ainsi le style « rouge barres » du bâtiment de la direction. En façade, chaque angle est souligné par des colonnes à entablement supportant des motifs en triglyphes. Les pignons de façades sont soulignés par une frise béton imitant les pignons à pas de moineaux. Les larges portes d'entrée comportent également chacune deux colonnes et sont surhaussées d'un arc avec clef de voûte. Associant éléments architecturaux néo-classiques et régionaux, le style du groupe scolaire est particulièrement éclectique.

La Compagnie des Mines d'Anzin a toujours privilégié de manière presque exclusive la fonction de résidence de ses cités et n'a que rarement appliqué pleinement les principes paternalistes visant à fournir aux ouvriers l'ensemble des services dont ils avaient besoin. La construction du groupe scolaire au sein de la cité répond fort probablement à une demande appuyée de la commune dont les écoles ne pouvaient accueillir tous les enfants de mineurs.

À gauche
Détail du pignon de l'école des filles.
© Mission Bassin Minier

À droite
Détail de l'entrée de l'école des filles.
© Mission Bassin Minier

Cour intérieure de l'école primaire, ancienne école des filles.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural particulier du groupe scolaire s'impose sans conteste dans le paysage urbain et témoigne de la démonstration de puissance de la Compagnie des Mines d'Anzin sur le territoire communal.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Aujourd'hui école publique maternelle et primaire, l'école appartient à la commune d'Escaupont.

L'école des garçons.
© Mission Bassin Minier

Q. Cité Thiers nouvelle, Escaupont et Bruay-sur-Escaut

Les habitations modernes de la cité Thiers Nouvelle construite dès 1947 et achevée en 1958.
© Mission Bassin Minier

Type de logements par deux.
© Mission Bassin Minier

Construite par le Groupe de Valenciennes, la cité Thiers Nouvelle est une vaste cité moderne construite en deux temps, avec une première série de logements entre 1947 et 1951 puis, une deuxième entre 1957-1958. S'étendant sur 15 hectares, elle compte aujourd'hui 169 logements.

La cité est structurée par une voierie mixte, alternant rues courbes et rues orthogonales. En retrait de rue, l'implantation des habitations, regroupant 2 (type 100), 3 ou 4 logements (type 200), respecte un alignement parallèle à la voierie. Selon leurs dispositions, les entrées principales s'effectuent sur la rue ou sur le côté et les dépendances, situées à l'arrière ou sur le côté, ont été construites dès l'origine. Chaque habitation dispose de jardins majoritairement clôturés par des haies végétales. L'alignement d'arbres ainsi qu'une placette et un square viennent compléter les qualités paysagères de la cité.

Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est très sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton. Répertoriée comme cité remarquable, la cité Thiers nouvelle témoigne du changement de modes constructifs initiés par la Nationalisation des Houillères en 1946 : la construction se normalise, s'épure et tous les ornements disparaissent. Intégrée à l'ensemble des cités bordant les anciennes fosses Lagrange et Sabatier, la cité Thiers Nouvelle souligne le contraste saisissant entre le paysage urbain hérité de la Compagnie des Mines d'Anzin et celui, nettement plus standardisé, du Groupe de Valenciennes.

Etat de conservation

La cité Thiers Nouvelle se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

125 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
44 logements appartiennent à la Société Immobilière de l'Artois.

À gauche
Architecture typique des Houillères nationalisées : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.
© Mission Bassin Minier

À droite
Habitations de deux logements avec haies végétales délimitant les jardins privés.
© Mission Bassin Minier

R. Cité Ledru-Rollin, Bruay-sur-l'Escaut

Habitation de plain-pied de type 100, comprenant deux logements.
© Mission Bassin Minier

Place végétalisée au cœur de la cité moderne Ledru-Rollin.
© Mission Bassin Minier

La cité Ledru-Rollin est une petite cité moderne construite par le Groupe de Valenciennes en 1954. S'étendant sur 2 hectares, elle compte aujourd'hui 34 logements.

La cité est structurée selon un plan orthogonal et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements. Légèrement en retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie. Avec les pignons disposés perpendiculairement à la rue, les entrées principales s'effectuent sur le côté. Des dépendances ont été ultérieurement ajoutées à l'arrière des habitations. Celles-ci disposent de jardins clôturés par des haies végétales conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère. Au même titre que la cité Thiers Nouvelle, le style architectural est très sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

Inventoriée comme cité témoin, la cité Ledru-Rollin vient poursuivre le paysage urbain de la Cité Thiers nouvelle.

Etat de conservation

La cité Ledru-Rollin se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Les nombreuses haies végétales confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères.
© Mission Bassin Minier

S. Terril 176, Raismes

Vue aérienne du terril 176, au cœur de la forêt de Raismes.
© Ph. Frutier/ Altimage

Le terril 176 est issu du lavoir Rousseau et le début de son édification date de 1939. Intact, il s'agit d'un terril plat qui a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la fosse. Il a été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer. Haut d'une soixantaine de mètres et d'une surface de 38 hectares, il est considéré comme terril monumental : sa forme et sa masse suscitent un spectaculaire sentiment de gigantisme. En son sommet, il offre de larges vues ouvertes à la fois sur l'ensemble minier de Sabatier mais également sur la forêt de Raismes au cœur de laquelle il est implanté et dans laquelle il semble se fondre.

Terril nature et loisirs, il accueille une nouvelle végétation arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000).

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une nouvelle végétation.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, le terril est reconnu pour ses hautes valeurs écologiques et environnementales. Protégé par ses statuts de Z.N.I.E.F.F. et Z.P.S., il fait également partie du territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Vue sur le terril 176 depuis le terril 175 (Sabatier).
© Mission Bassin Minier

T. Terril 175, Raismes

Le terril conique 175 de Sabatier Nord et le chevalement de la fosse Sabatier. © S.Dhote/ Mission Bassin Minier

Issue de l'activité de la fosse Sabatier, l'édification du terril 175 (Sabatier Nord) débute en 1913. Intact, il s'agit d'un terril conique qui a conservé ses caractéristiques originelles. Le terril 175 constitue l'un des points les plus hauts de l'ensemble Sabatier. De son sommet, la forêt de hêtres et de chênes de Raismes s'étend à perte de vue. Il offre également de larges vues sur les terrils 176 et 174 ainsi que sur les cités Sabatier et du Pinson.

Vue sur le terril 175 depuis le terril 174 (Sabatier Sud). © Mission Bassin Minier

Terril nature et loisirs, il accueille une nouvelle végétation arborescente (bouleaux, peupliers) ainsi qu'une faune riche et diversifiée. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) de type I et II ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000). Situé à ses pieds, un petit étang d'affaissement minier appelé « l'Etang des trois mortiers » rappelle la riche hydrographie originelle du secteur.

Etat de conservation

Le terril 175 a conservé ses caractéristiques originelles et accueille une nouvelle végétation.

Protection et gestion

Propriété de l'Office National des Forêts, le terril est reconnu pour ses valeurs écologiques et environnementales. Protégé par les statuts de Z.N.I.E.F.F. et Z.P.S., il est intégré territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Panorama sur la forêt de Raismes depuis le sommet du terril 175. Au second plan, l'étang d'affaissement des trois mortiers. Sur la ligne d'horizon, le terril 176. © Mission Bassin Minier

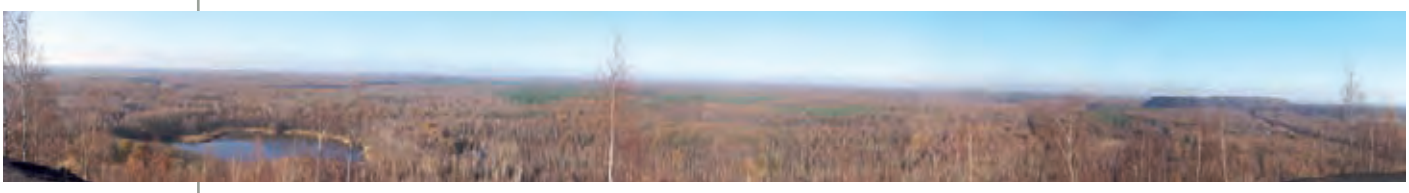

U. Terril 175a, Raismes

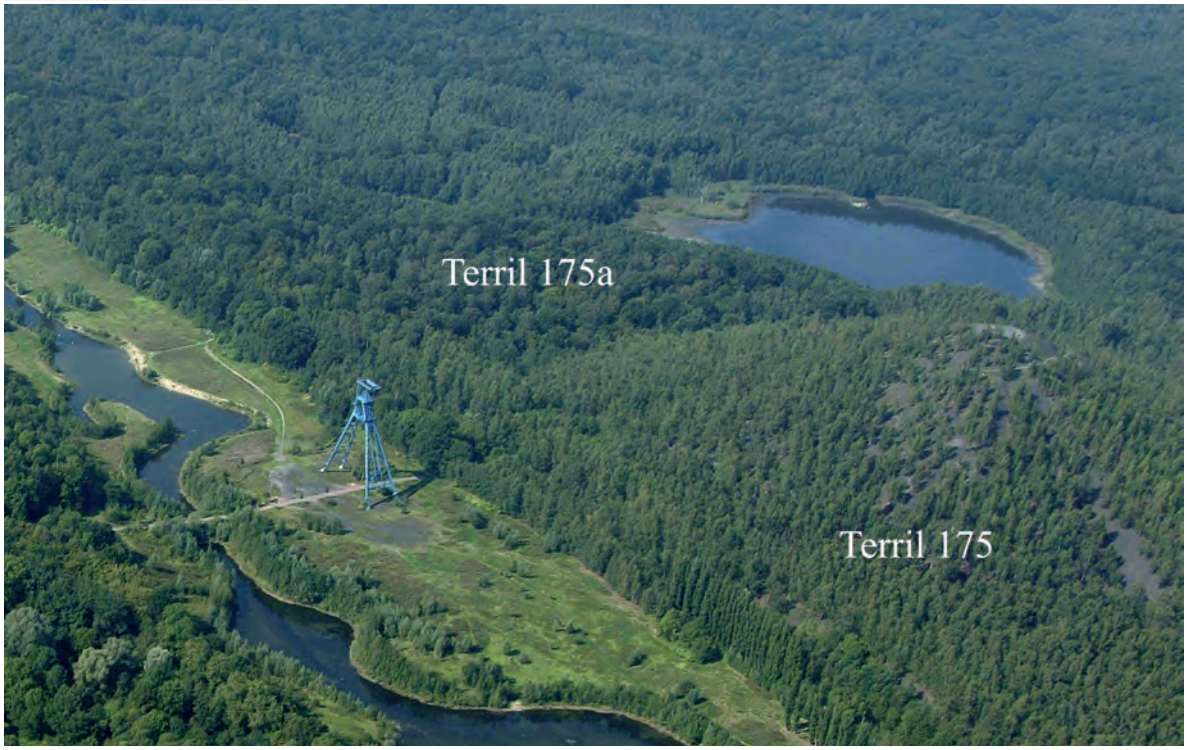

Le terril plat 175a au pied du terril 175.
© Ph. Frutier-Altimage

Aux côtés du terril 175, le terril 175a est un petit terril plat intact. Il accueille de même une nouvelle végétation arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000).

Etat de conservation

Le terril 175a a conservé ses caractéristiques originelles et accueille une nouvelle végétation.

Protection et gestion

Propriété de l'Office National des Forêts, le terril est reconnu pour ses valeurs écologiques et environnementales. Protégé par les statuts de Z.N.I.E.F.F. et Z.P.S., il est intégré territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

À droite
Aménagement des cheminements sur le terril 174.
© Mission Bassin Minier

V. Terril 174, Raismes

Troisième terril issu de l'activité de la fosse Sabatier, le terril 174 (Sabatier Sud) voit son édification débutée en 1913. Il s'agit d'un terril conique qui a été partiellement exploité et requalifié par terrassement. D'une surface de 8 hectares, il constitue le deuxième point le plus haut de l'ensemble Sabatier et entre en résonance avec le terril 175. Nichés entre ces deux terrils culminants, des jardins aquatiques ont été aménagés en 1996.

Vue aérienne sur le terril 174, requalifié par terrassement et escalier en colimaçon. A ses pieds, les jardins aquatiques aménagés en 1996.
© Ph.Frutier/Altimage

Terril nature et loisirs, il accueille une nouvelle végétation arborescente (bouleaux). A ses pieds s'étendent chênes et peupliers. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II.

Etat de conservation

Le terril 174 a été partiellement exploité et a fait l'objet d'une intervention douce afin de le rendre accessible (escalier en colimaçon). Il accueille aujourd'hui une nouvelle végétation.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, il est reconnu pour ses valeurs écologiques et environnementales. Protégé par les statuts de Z.N.I.E.F.F., il est intégré au territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Le terril 174 et le chevalement Sabatier.
© JP Mattern

W. Chevalement Sabatier, Raismes

Inséré au cœur de l'ensemble des terrils aujourd'hui réinvestis par la nature, le chevalement de la fosse Sabatier apparaît presque incongru dans ce paysage fortement boisé. Dernier vestige issu du démantèlement de la fosse, il a été conservé pour sa valeur symbolique et identitaire.

Datant de 1951, il provient de la fosse n°1-1bis de la Clarence (Groupe de Bruay-Auchel) et a été remonté au puits n°2 de la fosse Sabatier en 1955. Il s'agit d'un chevalement pyramidal asymétrique en poutrelles à âme pleine dotés de 4 bigues. La disposition pyramidale fait assumer aux deux bigues avant le rôle de faux-carré et permet d'éloigner les fondations du chevalement du puits. Il possède deux paliers pour ses deux molettes superposées de 6 mètres de diamètre.

Le faux-carré a aujourd'hui disparu. Le reste du carreau a été réaménagé en sentiers de randonnées pédestres. Dans cet environnement aux apparences trompeuses, l'imposant chevalement rappelle aux promeneurs que ce paysage a été en réalité entièrement façonné par une activité industrielle très intense.

Etat de conservation

Mis en sécurité et restauré par l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais en 1997, le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété de la commune de Raismes, le chevalement a été inscrit sur la liste des Monuments Historiques en juin 2009. Il est en outre intégré dans le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Situé entre les terrils 175 et 174, le chevalement de la fosse Sabatier.
© Ph.Frutier/Altimage

À gauche
Le sentier aménagé sur l'ancien carreau de fosse passant sous le chevalement.
© S.Dhote/Mission Bassin Minier

À droite
Typique de la Nationalisation, le chevalement de la fosse Sabatier est de type pyramidal asymétrique.
© Mission Bassin Minier

X. Cité Sabatier, Raismes

Marquant l'entrée de l'ancien carreau de fosse Sabatier, la cité Sabatier est une petite cité pavillonnaire construite en 1914 et considérée aujourd'hui comme cité remarquable du Bassin minier. Plus grandes et plus spacieuses que les habitations d'autres cités, les maisons de la cité étaient réservées au personnel d'encadrement de la fosse Sabatier : chef de carreau, chefs-porions, surveillants. Les mineurs et leurs familles sont logés dans la cité du Pinson ancienne.

Carte postale de la cité Sabatier dans les années 1920.

Vue aérienne de la cité Sabatier marquant l'entrée de l'ancien carreau de la fosse Sabatier.
© Ph.Frutier/Altimage

Haies végétales délimitant les espaces privés situés sur la rue.
© Mission Bassin Minier

La cité Sabatier compte 48 logements répartis sur une surface de 3 hectares. La cité est structurée par une rue droite unique.

Regroupant chacune deux logements, les habitations sont implantées en retrait de rue, avec pignon sur rue, entrée sur le côté et dépendances à l'arrière. Pour une partie de la cité, des haies végétales clôturent les espaces privés complétant ainsi la qualité paysagère de la cité déjà située en lisière de la forêt de Raismes.
Les habitations possèdent un niveau avec étage sous comble et, bien que groupé par deux, chaque logement est individualisé par une toiture à deux pans.

La cité Sabatier structurée selon une rue rectiligne unique.
© Mission Bassin Minier

L'architecture est soignée : les baies surmontées d'arc avec clef de voûte en briques silico-calcaires, fausses baies, frise de briques silico-calcaires soulignant la corniche. L'entrée du carreau de fosse est marquée de part et d'autre par deux habitations de même style architectural mais plus hautes et plus grandes avec deux niveaux et un étage sous comble. Un petit corps central par lequel s'effectuent les entrées principales est également inséré entre les deux logements.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.
En raison d'un partage de la propriété entre deux bailleurs différents, seule une partie de la cité a conservé ses haies végétales.

Groupement de logements par deux individualisé par une double toiture.
© Mission Bassin Minier

Protection et gestion

22 logements appartiennent à Maisons et Cités.
26 logements appartiennent à la Société Immobilière de l'Artois. La cité est inclue dans le périmètre des 500 m du chevalement Sabatier, inscrit sur la Liste des Monuments Historiques.

À gauche
Maison de porions encadrant l'entrée de la fosse Sabatier.
© SRMH 2008

Ci-contre
Entrée de la fosse Sabatier.
© SRMH 2008

Y. Cité du Pinson ancienne, Raismes

Vue aérienne de la cité-jardin du Pinson ancienne. Au premier plan, le groupe scolaire avec de part et d'autre des îlots d'habitations. Au second plan, le cœur de la cité marquée par sa voierie courbe et de vastes jardins. Au dernier plan, la cité du Pinson moderne et les lisières de la forêt de Raismes avec le terril 176 de la fosse Ledoux. © Ph.Frutier/Altimage

Carte postale de la cité du Pinson dans les années 1920.

Construite sur un promontoire en lisière de la forêt de Raismes, la cité-jardin du Pinson fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier en raison de ses hautes qualités urbaines, paysagères, architecturales et de son environnement particulièrement remarquable. La construction de la cité débute en 1909 et s'achève en 1923. Elle compte 330 logements répartis sur 25 hectares. Elle fut l'une des premières cités du Bassin minier à posséder, dès l'origine, l'eau courante à l'intérieur des logements. Fut également installé un éclairage public dans ses rues sinueuses. Accueillant au lendemain de la Première Guerre mondiale de très nombreux travailleurs polonais, une église polonaise ainsi que son presbytère sont construits par les mineurs polonais eux-mêmes en 1924. En 1926, la Compagnie des Mines d'Anzin dote la cité d'une école vaste et monumentale.

La cité Sabatier structurée selon une rue rectiligne unique. © Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation à deux logements.
© Mission Bassin Minier

Bâtie sur une petite colline, la cité-jardin se caractérise par des rues courbes jouant avec les dénivellations et délimitant des îlots. Respectant un alignement parallèle à la voierie, le bâti est implanté en retrait de rue de 5 mètres environ, mettant ainsi de petits jardins privés au premier plan. Regroupant 2, 3 ou 4 logements, les maisons sont espacées de 15 à 20 mètres autorisant une très grande lisibilité du bâti. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière des habitations.

Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les vastes jardins privés, situés à l'arrière des habitations et la permanence des haies végétales clôturant les espaces privés respectent non seulement la configuration historique de la cité mais lui confèrent également une excellente qualité paysagère.

La cité du Pinson se singularise surtout par la très grande variété typologique et architecturale de ses habitations. Qu'elles regroupent 2, 3 ou 4 logements, elles possèdent généralement un niveau et un étage sous comble et offrent des volumétries très diversifiées à pignon sur rue ou sur jardin, avec soulèvements de toiture ou encore avec toitures à lucarnes à doubles pignons centrés. Caractéristiques du style Anzin, les façades offrent des compositions très variées de briques silico-calcaires blanches et de briques vernissées orangées ou turquoise. Des frises de briques vernissées soulignent les pignons, les corniches et les niveaux des allèges. Afin de renforcer le caractère pittoresque de la cité, certaines habitations sont également dotées de porches d'entrée décorés à l'aide de faux rondins de bois en béton.

Etat de conservation

Malgré quelques constructions contemporaines en lisière de la cité, la cité est dans un bon état de conservation. Les qualités architecturales, urbaines et paysagères sont préservées et respectent la physionomie historique de la cité.

Protection et gestion

Maisons et Cités est propriétaire de 275 logements.
La Société immobilière de l'Artois est propriétaire de 55 logements.
La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié à la protection de l'église et du presbytère au titre des Monuments Historiques.

La présence des haies végétales dans la cité.
© Mission Bassin Minier

Jardins et place publique de la cité.
© Mission Bassin Minier

Variations typologiques et richesse architecturale des habitations de la cité-jardin du Pinson

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© JP.Mattern-CHM

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© S.Dhote/Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Z. Eglise de la cité du Pinson ancienne, Raismes

Eglise et presbytère polonais de la cité du Pinson.
© Mission Bassin Minier

Au sein de la cité, l'église se caractérise par un style architectural très singulier. La première église Sainte-Cécile et son presbytère furent construits en 1924 par des mineurs polonais mais en 1975, l'église est ravagée par un incendie : seule la sacristie a résisté au feu. Epargné par l'incendie, le presbytère se présente aujourd'hui dans son aspect d'origine. L'église Sainte-Cécile fut reconstruite à l'identique à l'initiative du diocèse de Cambrai et rendue au culte en 1978.

Au cœur d'un petit jardin, l'église Sainte-Cécile est composée d'un seul vaisseau précédé d'un avant-corps et terminé par un chevet à pans coupés moins large que la nef. Elle est posée sur un soubassement composé de pierres de forme irrégulière liées par des joints rubannés. L'église est parée de bois de sapin et la toiture est protégée par des ardoises en losange. Elle est couverte par un toit à deux versants, dans lequel s'intègre un clocher en ardoises, formant ainsi en façade un pignon à trois pans. La toiture débordante est soutenue par des aisseliers.

Carte postale des années 1920 de l'église Sainte-Cécile.

L'église Sainte-Cécile depuis la cité.
© Mission Bassin Minier

L'église Sainte-Cécile composée d'un vaisseau unique.
© Mission Bassin Minier

La porte d'entrée rectangulaire de l'église est protégée par un auvent en bois couvert par un toit à deux versants. Le premier niveau de la façade est recouvert de lambris verticaux de bois et percé de part et d'autre de l'entrée de baies jumelées en plein cintre comprises dans un cadre en bois. Le niveau supérieur de la façade est recouvert de tavaillons taillés en écailles de poisson et percés de deux petites baies rectangulaires disposées horizontalement.
Les sept travées de la nef, séparées entre elles par des poutres de bois, éclairent l'intérieur de l'édifice grâce à des baies jumelées en plein cintre comprises dans des cadres en bois talutés. Les façades latérales sont couvertes de lambris et d'un bandeau de tavaillons en écailles de poisson au-dessus des baies. L'intérieur ne présente pas d'intérêt particulier ayant été entièrement refait après l'incendie ; les lambris de bois recouvrant les murs à l'intérieur n'ont pas été restitués.

Ci-contre
Porte d'entrée de l'église avec auvent en bois.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église appartient à l'association diocésaine de Cambrai. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

À droite
Détail du clocher.
© Mission Bassin Minier

Tavaillons de bois taillés en écailles de poisson
© SRMH 2008

AA. Presbytère de la cité du Pinson ancienne, Raismes

Vue d'ensemble du presbytère et de son environnement boisé en lisière de la forêt de Raismes.
© SRMH 2008

Façade principale avec auvent en bois et grande toiture débordante.
© SRMH 2008

Voisin de l'église, le presbytère est construit dans les mêmes matériaux que celle-ci. Il est formé par deux corps de bâtiment disposés en croix latine. Les entrées se font sous de petits porches en bois et ardoises placés dans les angles de la croix. Les murs sont couverts de deux types de parements de bois, et s'ouvrent sur l'intérieur par des baies rectangulaires, surmontés au premier niveau par des appentis en ardoises reposant sur des aisseliers. L'édifice est couvert par une toiture à deux versants très débordante reposant sur des aisseliers, formant une croupe sur les pignons du bâtiment transversal, et un toit à quatre pans pour le bâtiment central.

L'architecture originale de l'église et de son presbytère évoque les datchas russes ou encore l'architecture vernaculaire des montagnes polonaises, rappelant ainsi aux mineurs polonais leur pays natal. Si d'autres églises polonaises existent dans d'autres cités du Bassin minier, l'église Sainte-Cécile et son presbytère sont des exemplaires uniques de ce type d'architecture. Ils témoignent en outre de l'immigration massive de travailleurs polonais dans le Bassin minier dans l'immédiat après-guerre, au moment où la presque totalité du Bassin minier du Nord-Pas de Calais était à reconstruire.

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le presbytère appartient à l'association diocésaine de Cambrai. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

AB. Ecole de la cité du Pinson, Raismes

Façade monumentale de l'école de la cité du Pinson. © Mission Bassin Minier

Carte postale de l'école de la cité, 1930. © CHM

Débutée en 1926, l'école de la cité du Pinson est achevée en 1927. Imposant, le bâtiment en briques est composé de trois corps de bâtiments s'alignant sur une centaine de mètres.

Parfaitement symétrique, le pavillon central à deux niveaux possède une toiture à deux pans, recouverte de tuile de terre cuite et reposant sur des aisseliers en bois. Le rez-de-chaussée est marqué en son centre par deux grandes portes à linteau droit en béton, séparées et surmontées chacune d'un cartouche dont l'inscription est aujourd'hui effacée mais qui distinguait l'entrée de l'école des filles de celle de l'école des garçons. De part et d'autre, le rez-de-chaussée se prolonge et offre une alternance de portes et de baies rectangulaires également à linteau droit en béton et délimitant les salles de classe. Le premier étage est percé de 18 fenêtres rectangulaires avec encadrement en béton. Le premier niveau se distingue du second par une légère saillie en briques de chant. Une frise de briques rouge-orangé également en saillie souligne l'ensemble de la corniche.

Vue aérienne sur l'école de la cité du Pinson. © Ph.Frutier/ Altimage

Légèrement en avancée par rapport au reste de l'édifice, la partie réservée aux deux entrées principales est surmontée au niveau de la toiture d'un fronton triangulaire souligné par une frise de briques rouge-orangé et orné de deux cartouches qui indiquaient autrefois la date et le nom de l'école[8]. Les deux autres corps de bâtiment, à un seul niveau, prolongent de part et d'autre le corps central et se retournent en L vers la cour intérieure. Offrant de larges baies à linteau droit de béton et recouvert d'un toit à quatre pans, il s'agissait fort probablement des salles réservées à l'activité physique.

Du point de vue architectural, l'école de la cité du Pinson s'inspire amplement de l'architecture publique de l'époque. Associée aux qualités exceptionnelles de l'habitat, la Compagnie des Mines d'Anzin affiche, avec une monumentalité certaine, son rôle incontournable dans l'organisation et le développement du territoire mais également dans l'éducation des familles de mineurs. La monumentalité de l'école est d'ailleurs renforcée par un jeu de perspectives tirant parti du dénivelé du terrain. Les emprunts à l'architecture publique positionnent résolument la Compagnie au même niveau que les autorités publiques locales avec qui elle se dispute l'espace communal et sa population. Dans son ensemble, la cité du Pinson offre une parfaite illustration de l'habitat minier conçu à la fois comme outil de développement (stabilisation de la main d'œuvre) mais aussi comme outil de représentation et de publicité.

À gauche
Les deux entrées principales de l'école.
© SRMH 2008

À droite
Détail des jeux de briques en façade.
© SRMH 2008

Etat de conservation

L'école est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

Bâtiment en forme de U prolongeant, de part et d'autre, le corps central.
© SRMH 2008

8 Avec la Nationalisation des Charbonnages en 1946, la majorité des écoles construites par les Compagnies a été reprise par les municipalités qui les ont systématiquement rebaptisées. Les cartouches indiquant les anciens noms ont été très souvent effacés.

Exemple de logements par quatre.
© Mission Bassin Minier

AC. Cité du Pinson nouvelle, Raismes

Construite en plusieurs phases de 1947 à 1956 par le Groupe de Valenciennes, la cité du Pinson nouvelle est une vaste cité moderne. Venant compléter la cité du Pinson ancienne, elle s'étend sur 35 hectares et elle compte 444 logements.
La cité est structurée par une voierie courbe qui s'aligne sur celle de la cité du Pinson ancienne et qui joue également avec les dénivellations.

S'alignant sur la cité du Pinson ancienne, la cité moderne du Pinson présente une voirie courbe.
© Mission Bassin Minier

En retrait de rue, l'implantation des habitations, regroupant 2 (type 100), 3 ou 4 logements (type 200), respecte un alignement parallèle à la voierie. Selon leurs dispositions, les entrées principales s'effectuent sur la rue ou sur le côté et les dépendances sont situées à l'arrière ou sur le côté. Chaque habitation dispose de jardins délimités par des clôtures en béton ou par des haies végétales. L'alignement d'arbres ainsi qu'une vaste place viennent compléter les qualités paysagères de la cité qui offre des espaces aérés.
Le style architectural des habitations est sobre et sans ornementation : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

Habitation de deux logements de type 100 avec jardin au premier plan délimité par des clôtures en béton.
© Mission Bassin Minier

Inventoriée comme cité témoin, la cité du Pinson nouvelle prolonge le paysage urbain de la cité du Pinson ancienne et illustre les deux phases d'intensification de l'activité minière correspondant à l'entre-deux-guerres et aux années 1950.

Architecture sans ornementation de la période de la Nationalisation.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Maisons et Cités est propriétaire de 306 logements.
La Société Immobilière de l'Artois est propriétaire de 138 logements.
La cité est incluse dans le périmètre des 500 m du dispensaire de Société de Secours Minière, inscrit sur la Liste des Monuments Historiques.

Pavillon de deux logements de la cité-jardin du Rivage ancienne.
© Mission Bassin Minier

Cité du Rivage ancienne

ÉLÉMENT 09

Carte n° 07

COMMUNE(S) : BRUAY-SUR-L'ESCAUT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 7,18 ha

Description

La cité-jardin du Rivage ancienne fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite à proximité de l'Escaut, la date précise de construction de la cité est inconnue mais elle est représentative des cités-jardins construites par la Compagnie des Mines d'Anzin dans les années 1920. D'une surface de 7 hectares, elle compte 139 logements.

La cité est structurée selon un plan orthogonal. L'ensemble de l'implantation des maisons, regroupant majoritairement 2 ou 3 logements, respecte un alignement parallèle à la voierie et légèrement en retrait de rue.

Rue orthogonale et haies végétales délimitant de petits jardins privés en façade.
© Mission Bassin Minier

Exemple de logements par quatre.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 3 logements avec soulèvement de toiture et de riches modénatures soulignant les ouvertures, les pignons et les corniches.
© Mission Bassin Minier

Selon leurs dispositions, les entrées s'effectuent sur le côté ou sur la rue. Les dépendances sont situées à l'arrière des habitations. Des haies végétales clôturent les espaces privés et des arbres alignés lui confèrent une haute qualité paysagère.

La cité possède les qualités architecturales établies par la Compagnie pour ses cités-jardins. Les habitations possèdent un niveau et un étage sous comble et offrent des volumétries très diversifiées avec soulèvements de toiture ou toitures à lucarnes. Les baies sont mises en valeur par des arcs surhaussés de clefs de voûte de briques vernissées blanches, rouges ou turquoise. Des modénatures de briques rouge foncé et des motifs en briques vernissées soulignent les corniches.

La cité du Rivage ancienne constitue, par la typologie et la volumétrie de ses habitations, un exemple remarquable de cité-jardin construite par la Compagnie des Mines d'Anzin qui, à partir de modèles standards, en multiplie les variations et les interprétations.

Détail d'un pignon.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'ensemble de la cité appartient à la Société Immobilière de l'Artois.

Vue aérienne sur les terrils 189a et 189b. Ils sont ceinturés, à droite par la cité pavillonnaire du Mont de la Veine et, à gauche, par la cité moderne du Moulin.
© EPF/ Altimage

ÉLÉMENT **10**

Carte n° 10

Paysage et ensemble miniers de la Bleuse Borne

COMMUNE(S) : ANZIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 16 ha

Description

L'ensemble minier de la Bleuse Borne marque la transition entre un paysage minier dominé par les éléments forestiers et le paysage fortement urbanisé de l'Escaut industriel. Véritable porte d'entrée vers un nouveau paysage et un nouveau territoire, le terril conique 189a de la Bleuse Borne, parmi les plus anciens du Bassin minier, possède ainsi une portée particulièrement symbolique.

A. Terril 189a

Le terril 189a est lié de la fosse Bleuse Borne dont l'activité fut l'une des plus longues du Bassin minier. Foncée en 1783, la fosse cesse son extraction en 1935 mais sert de puits de service jusqu'en 1955. Les stériles remontés lors des premiers temps de l'exploitation ont été successivement recouverts par les matériaux issus de la poursuite de l'exploitation au cours du 19e siècle et du premier tiers du 20e siècle.
Il s'agit d'un terril conique intact qui a conservé sa morphologie

Le terril 189a dit de la Bleuse Borne, un terril parmi les plus anciens du Bassin minier Nord-Pas de Calais.
© BMU

originelle. De taille et de hauteur modestes, il occupe une surface de 2 hectares. Il a été légèrement requalifié afin de le rendre accessible sans pour autant le dénaturer.
Terril nature et loisirs, il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente. Le terril est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) de type I.

Etat de conservation
Le terril 189a est intact.

Protection et gestion
Propriété de Charbonnages de France, il est protégé le statut de Z.N.I.E.F.F., il est intégré au territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

B. Terril 189b
Aux côtés du terril 189a, le terril 189b est un autre terril conique qui a conservé sa morphologie originelle mais de taille encore plus modeste (1 hectare). Entièrement recouvert par la végétation, il est plus difficilement perceptible. Il est également reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Sa taille très modeste ainsi que sa couverture végétale rendent le terril 189b plus difficilement perceptible.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
Le terril 189b est intact.

Protection et gestion
Propriété de Charbonnages de France, il est protégé par le statut de Z.N.I.E.F.F., il est intégré au territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

Vue aérienne des terrils 189a et 189 b.
© Ph. Frutier/ Altimage

C. Cité du Mont de la Veine

Habitation de deux logements de la cité pavillonnaire du Mont de la Veine.
© Mission Bassin Minier

Autre type de pavillon regroupant deux logements.
© Mission Bassin Minier

Rattachée à la fosse de la Bleuse Borne, la cité du Mont de la Veine est une cité pavillonnaire dont la construction a débuté vers 1900 et s'est achevée en 1923. Elle compte 115 logements repartis sur une surface de 6 hectares. Entièrement dédiée à la fonction de résidence, elle n'accueille aucun équipement collectif. Elle est répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier.

La cité est structurée selon un plan orthogonal. L'implantation des habitations, regroupant 2 ou 4 logements, est variable. Selon leurs dispositions, les entrées principales s'effectuent sur la rue ou sur le côté. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière ou sur le côté. La cité est également complétée de quelques logements en barreau, empruntant ainsi la morphologie des corons.

La volumétrie des habitations est assez simple de même que leur style architectural, rationaliste et proche de celui des barreaux de corons : quelques fenêtres lucarnes, modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies sur certains pignons, arcs en briques avec clef de voûte rehaussant les ouvertures.

La cité se distingue surtout par ses qualités paysagères. Les habitations disposent de jardins fermés par des clôtures de béton et une vaste place délimitée par des haies végétales et

Barreau de corons à un étage. En front de rue, les façades de ces corons sont davantage ouvragées que les autres logements de la cité : frise de briques jaunes soulignant le soubassement et le premier niveau, arc cintré surmontant les ouvertures alternant briques rouges et briques jaunes, appuis de fenêtre également marqués par la brique jaune.
© Mission Bassin Minier

Jardins situés à l'arrière des habitations.
© Mission Bassin Minier

de platanes offre une respiration au sein de la cité. Chaque rue est également bordée d'immenses platanes. Située au pied du terril conique 189a, la cité du Mont de la Veine offre ainsi un paysage singulier.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

71 logements appartiennent à Maisons et Cités.
44 logements appartiennent à la Société Immobilière de l'Artois.

En haut, à droite
Sobre composition des façades des pavillons.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Vaste place située au pied du terril 189a et délimitée par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

D. Cité du Moulin

Voierie courbe et habitation de type 100 comprenant deux logements.
© Mission Bassin Minier

La cité du Moulin implantée au pied du terril conique 189b.
© JP Mattern-CHM

La cité Ledru-Rollin est une cité moderne construite par le Groupe de Valenciennes en 1947. S'étendant sur 4 hectares, elle compte aujourd'hui 41 logements.

Egalement implantée au pied du terril 189a, la cité est structurée selon une voirie courbe et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements. Légèrement en retrait de rue, l'implantation des habitations respecte un alignement parallèle à la voierie. Les entrées principales s'effectuent sur le côté. Des dépendances ont été ultérieurement ajoutées à l'arrière des habitations. Celles-ci disposent de jardins clôturés par des haies végétales conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère. Le style architectural est sobre et sans superflu : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

Inventoriée comme cité témoin, la cité du Moulin, associée à la cité du Mont de la Veine, propose un exemple de cités minières venant véritablement ceinturer d'anciens terrils, offrant ainsi au paysage urbain un horizon borné par un des éléments les plus visibles et les plus symboliques de l'exploitation minière.

Haies végétales délimitant les espaces privés
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Façade principale du Château Dampierre. © SRMH 2009

Château Dampierre

ÉLÉMENT 11

Carte n° 11

COMMUNE(S) : ANZIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 0,0547 ha

Description

Le château Dampierre offre un exemple remarquable d'un autre type d'habitat hérité de la Compagnie des Mines d'Anzin. Il s'agit d'une ancienne maison d'ingénieur de la Compagnie, en charge des fosses situées sur la commune d'Anzin.

Portail d'entrée principal. © SRMH 2009

Le château a pris le nom de Dampierre en hommage au général d'Empire[9] qui a donné son nom au boulevard par lequel il est accessible. Il se présente au centre d'un grand parc arboré. Il est accessible depuis le boulevard par une importante allée de tilleuls enserrée entre deux murs la séparant des habitations latérales.

A l'entrée du parc se trouve un grand portail composé de deux hauts piliers en briques et pierres réunis par deux

9 Augustin-Henri-Marie Picot, Marquis de Dampierre né à Paris le 19 août 1756, qui entra au service des Armées et prit fait et cause pour la République. Cela lui valut une ascension rapide. A sa mort, le 8 mai 1793 à Valenciennes, il était général. Il mourut en tenant sa position située à quelque 500 mètres du château qui sera construit plusieurs dizaines d'années plus tard.

Pavillon du concierge.
© SRMH 2009

vantaux en fer forgé. Sur le côté droit, se trouve un pavillon de gardien en briques. Un jardin-potager est attenant au pavillon.

De style néo-Renaissance, le château date de la fin du 19e siècle[10] et se présente comme un grand bloc compact, cubique et symétrique avec un avant-corps semi-circulaire à l'arrière donnant sur le parc, posé sur un très haut soubassement. Il est composé de deux étages carrés sur un très haut soubassement et de grands combles à quatre pentes. Les murs sont en briques chaînés de pierre dans un style Henri IV-Louis XIII typique de l'Ile-de-France, conservant des éléments de la Renaissance française (colonnes baguées, frontons ouverts) mêlés à des éléments maniéristes (cartouches).

La façade principale se compose d'une aile de fond de trois fenêtres dont la centrale est plus importante que les deux autres, marquée par des colonnes baguées. Au second étage, la fenêtre centrale est surmontée d'un fronton triangulaire ouvert en son milieu, recevant un cartouche maniériste dans lequel figurent des outils de mineurs : marteau, lampe et rivelaines croisées. Sur les pilastres de ces mêmes fenêtres, prennent place des trophées symbolisant les arts : architecture et peinture à gauche, musique et sculpture à droite. L'ensemble du décor sculpté est d'une remarquable qualité et présente de nombreux éléments décoratifs, branches de

En haut, à droite
Vue du château depuis l'entrée.
© SRMH 2009

Ci-Contre
Détail de la grande fenêtre de la façade principale.
© SRMH 2009

En bas, à droite
Outils de mineurs dans le cartouche du fronton.
© SRMH 2009

10 Le nom de l'architecte est inconnu.

chêne, figures féminines, coquilles, linges accrochés, trophées de fruits et végétaux.

La façade sur jardin présente un avant-corps central à trois pans accolé de deux perrons carrés reposant sur des piliers carrés et accessibles par deux escaliers. Un grand comble brisé couvre la partie centrale (avec une verrière zénithale au centre), tandis que des toitures en pavillon couvrent les angles sur la façade principale. Deux grandes souches de cheminée animent l'ensemble.

Un grand parc de type paysager forme un cadre végétal au château. Des allées en gravier l'entourent et le séparent de la partie végétale dont la transition est créée par de petits parterres engazonnés. Les arbres du parc sont plus que centenaires, ayant été plantés à la fin du 19e siècle. Le parc se décompose en deux espaces découverts entourés d'ensembles d'arbres en bosquets. Le premier est un ancien bassin dont les éléments du système d'alimentation subsistent en partie, entouré d'arbres de haute futaie : tulipier de Virginie, cèdre du Liban, séquoia. Le second espace se trouve devant la façade sur jardin et s'agrémente de rangées de cerisiers du Japon. Autour de ces deux espaces, des allées sinueuses sous le couvert des arbres serpentent, bordées d'aucubas et de buis centenaires. L'ensemble, d'une taille imposante, forme un écrin de verdure en harmonie avec le bâtiment et le met en valeur.

Façade sur jardin.
© SRMH 2009

Cèdre du Liban
dans le parc du château.
© SRMH 2009

Le château Dampierre est un remarquable témoignage de l'importance accordée par la Compagnie des Mines d'Anzin au logement de ses ingénieurs. Investissant ainsi le territoire communal avec ostentation, celle-ci assoit son prestige et affiche sa prospérité aux yeux de tous.

Etat de conservation

Le château ainsi que le parc se trouvent dans un bon état de conservation. Le parc est remarquablement entretenu par les services des parcs et jardins de la ville d'Anzin.

Protection et gestion

Le château et le parc sont la propriété de la ville d'Anzin. Le château est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

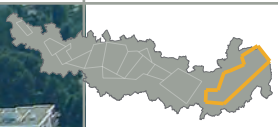

Vue aérienne sur les six barreaux du coron des 120 sur Anzin et Valenciennes.
© Ph. Frutier/ Altimage

ÉLÉMENT 12
Carte n° 11

Coron des 120,
Anzin, Valenciennes

COMMUNE(S) : ANZIN, VALENCIENNES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 4,67 ha

Description

Le coron des 120 fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais en raison de ses qualités urbaines, paysagères et architecturales. S'étirant sur plus de 250 mètres, le long d'une seule rue, il s'agit d'un ensemble de six barreaux de 20 logements chacun parfaitement aligné. Trois barreaux sont disposés sur chacune des communes d'Anzin et de Valenciennes.

Construit dans les années 1860 selon le modèle d'habitation dit « des alouettes », il est présenté en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, consacrée à l'Economie sociale et aux logements ouvriers.

Récompensé à l'Exposition universelle de Paris de 1867, le coron des 120 de la Compagnie des Mines d'Anzin fut reconnu comme modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier.
© Mission Bassin Minier

Le coron des 120 offre, par l'alignement de ces habitations, des perspectives monumentales particulièrement saisissantes.
© JP.Mattern-CHM

Type de logements dit « des Alouettes ». © JP. Mattern-CHM

Ci-contre
Pignons aveugles ouvragés : oeils-de-bœuf, frontons triangulaires et fausses baies. © Mission Bassin Minier

À droite
Détail du pignon. © Mission Bassin Minier

Récompensé par le jury, il est reconnu comme « modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier ». Avec ses sols carrelés et le soin apporté à la ventilation naturelle, ce coron apparaît, à l'époque, d'une grande modernité en matière de confort.

Chacun des barreaux accueille 20 logements dos-à-dos et est composé de maisons de même type donnant sur la rue. Chaque barreau est pourvu d'un étage couvert par un toit à deux pans et les angles sont dotés de chaînage en briques. Des pilastres viennent séparer les logements. Sobre, le vocabulaire architectural apparaît néanmoins davantage recherché que dans d'autres corons. Chaque habitation possède ainsi deux fenêtres au rez-de-chaussée, de part et d'autre de la porte. Les baies sont surmontées de linteaux cintrés et soulignés d'un cordon-larmier courant sur toute la façade. Les deux niveaux sont distingués par une légère frise de briques en saillie. L'étage possède quant à lui deux fenêtres surmontées d'arcs cintrés avec clef de voûte, disposées de part et d'autre d'une fausse baie. En revanche, les pignons aveugles sont particulièrement ouvragés : oeils-de-bœuf, frontons triangulaires et fausses baies rappelant celles des logements, donnent à ces façades aveugles un véritable caractère monumental.

Fierté de la Compagnie des Mines d'Anzin, le coron des 120 apparaît fortement éloigné des premiers corons composés de petites maisons unifamiliales identiques, inspirées du monde rural, exiguës et peu salubres. Porteur des courants sociaux de l'époque, il témoigne de l'évolution de cette typologie, passant de modèles discrets aux imposants barreaux, au confort sans cesse amélioré et aux façades et pignons de plus en plus ouvragés. Bordé par une longue place aménagée en jardin public et par un mail piéton, le coron des 120 offre, par l'alignement de ces habitations, des perspectives monumentales particulièrement saisissantes.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le coron se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Ancienne fosse de la Sentinelle, aujourd'hui église Sainte-Barbe.
© SRMH 2008

ÉLÉMENT 13
Carte n° 12

Ensemble minier de La Sentinelle

COMMUNE(S) : LA SENTINELLE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 2,97 ha

Description

L'ensemble minier de La Sentinelle comprend le patrimoine technique et social le plus ancien du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Il témoigne de l'évolution des techniques d'extraction et de l'évolution des paysages miniers, passant d'une exploitation impactant peu le milieu rural qui l'entoure à une exploitation transformant durablement un hameau en lui imposant ses fosses et ses premiers corons.

A. Fosse de La Sentinelle/ église Sainte-Barbe

Le fonçage du puits de La Sentinelle débute en 1816 et la fosse est ouverte en 1818. La toute première fosse correspond aux fosses typiques du 18e siècle, avec manège à chevaux et machine à molettes. En 1824, la Compagnie des Mines d'Anzin décide d'investir lourdement et fait construire un nouveau bâtiment[11], en briques, destiné à accueillir une machine de type Edwards. L'édifice est bâti selon un plan allongé afin d'éloigner la machine d'extraction du puits. Le bâtiment abrite également un logement de concierge, un cabinet de lampiste

À gauche, en haut
Détail du plan cadastral de 1830 montrant la fosse ainsi que les deux premiers rangs de corons de La Sentinelle.
© Archives Départementales du Nord

À gauche, en bas
Détail d'un plan de la Compagnie des Mines d'Anzin datant des années 1850 montrant le projet d'implantation d'une chapelle à la place de la fosse.
© CHM

11 Son concepteur est Paul Castiau, ingénieur-architecte de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Ci-dessus
Plaque posée par Charbonnages de France indiquant l'emplacement du puits aujourd'hui situé à l'entrée de l'église.
© SRMH 2008

Ci-contre
Vue d'ensemble de la façade principale.
© SRMH 2008

À droite
Clocher portant la date de 1852 correspondant au serrementage du puits et au début des travaux de transformation.
© SRMH 2008

et une baraque pour les mineurs. L'activité de la fosse s'arrête en 1830, en raison de la trop grande profondeur des veines et la Compagnie d'Anzin projette en 1847 de transformer les bâtiments en chapelle. Le puits est définitivement serrementé en 1852 et les travaux de transformation s'achèvent en 1854. Des travaux d'agrandissement de la sacristie et pour l'installation des fonts baptismaux, d'une tribune pour les enfants de chœur et d'un tambour, sont entrepris en 1872.

L'église Sainte-Barbe dominait à l'origine le centre de la cité minière formée de corons de part et d'autre de la route, dont seule une partie subsiste aujourd'hui. Il s'agit d'un édifice à vaisseau unique composé d'une nef de deux travées, d'une travée qui s'ouvre sur deux chapelles perpendiculaires à la nef faisant office de transept, et d'un chevet plat long d'une travée. La façade plate se termine en pignon chantourné surmonté d'un clocher quadrangulaire.

Elle s'ouvre sur la nef par une porte très haute en bois dotée d'une verrière au tympan. La porte s'inscrit dans un arc en plein cintre reposant sur des pilastres. Des motifs et un effet de bichromie sont créés par l'utilisation d'une brique ocre, contrastant avec la brique rouge de la façade. La porte est surmontée d'un fronton triangulaire orné de décorations géométriques en brique ocre et d'une croix latine. La façade est encadrée par deux piliers quadrangulaires ornés de tables et terminés par des acrotères.

Dans la partie arrière du bâtiment se trouvent les chaudières ainsi que la machine à haute pression. Plus en avant se trouvent les deux bobines à câbles plats qui actionnent les molettes portées par le chevalement juste au-dessus du puits.
© SRMH 2008

À gauche
Bâtiment des bobines et chevalement.
© SRMH 2008

À droite
Bâtiment des machines
© SRMH 2008

La nef, ancien bâtiment accueillant les bobines à câbles plats et les molettes supportées par un chevalement, est percée de baies en plein-cintre enchâssées dans une arcature aveugle d'origine. Elle présente en partie haute deux bandeaux à briques de chant également d'origine.

D'un gabarit légèrement plus large et d'une élévation supérieure à la nef, le bâtiment abritant aujourd'hui le chœur accueillait les chaudières ainsi que la machine à haute pression. Il est orné sur la partie supérieure de ses façades Est et Ouest d'une frise d'arceaux et de trois bandeaux à briques de chant d'origine.

À gauche
Lors de la transformation de la fosse en église, l'ornementation industrielle s'est effacée au profit d'un des bras du transept.
© SRMH 2008

Ci-contre
Détail de la frise d'arceaux, des bandeaux de briques et des fers d'ancrage d'origine du bâtiment de la machine et des chaudières. La frise d'arceaux rappelle celle de la pompe à feu de la fosse du Sarteau, conçue par le même ingénieur de la Compagnie des Mines d'Anzin, Paul Castiau.
© SRMH 2008

Traces d'arrachage et de cheminée à la jonction entre la salle des chaudières et le presbytère actuel.
© SRMH 2008

Vue intérieure de l'église Sainte-Barbe.
© SRMH 2008

L'intérieur de l'édifice ne présente aucune trace évidente de son passé minier et répond pleinement à sa vocation cultuelle. Les dispositions et l'ornementation intérieure, à l'instar de celles de l'extérieur, rappellent l'architecture classique. Les baies de la nef sont reliées entre elles par une fausse corniche qui se prolonge dans leurs arcs d'encadrement en plein cintre.

Le haut du mur est orné d'une frise dont les motifs rappellent les triglyphes, et les piles sur lesquelles reposent les arcs séparant la nef du transept sont ornées de tables. L'ensemble du vaisseau est couvert par une voûte en anse de panier, ponctuée de deux arcs doubleaux après la nef, reposant sur des pilastres jumelés. Le chœur, orné sur le mur est de trois arcs en plein cintre dont les deux latéraux sont aveugles, est doté d'un portique à entablement retombant sur des colonnes en marbre veiné de tons rouge-brun par l'intermédiaire de chapiteaux corinthiens et orné de moulures à son sommet.

Charpente en bois actuelle de l'église. Sa dimension est démesurée au regard de l'usage actuel des bâtiments. La structure devait à l'origine supporter les tractions du chevalement.
© SRMH 2008

Le passé industriel à l'intérieur de l'édifice est lisible en plusieurs endroits, notamment dans une grande partie de la charpente en bois dont les dimensions sont démesurées au regard de l'usage actuel des bâtiments : trois madriers de 55 x 38 centimètres de section d'une portée de 9 mètres de long supportent les arbalétriers. Une telle structure devait à l'origine supporter les tractions du chevalement. La cave est également témoin de l'ancienne occupation de l'édifice ; une structure en brique, couverte par des voûtes en berceaux transversaux retombe sur des piliers monolithes en pierre bleue, renforcée ultérieurement par d'imposants piliers en maçonnerie de briques. Ces longs couloirs permettaient l'accès aux puits et aux galeries. Les modifications intérieures freinent aujourd'hui considérablement la lecture du bâtiment en tant que fosse. A l'extérieur, en dépit des adjonctions successives dues à sa deuxième utilisation, la fonction et la forme originelles sont toujours parfaitement lisibles.

La fosse de La Sentinelle, aujourd'hui l'église Sainte-Barbe, constitue le plus ancien témoignage technique du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Outre son ancienneté, elle porte la rupture nette entre les premiers temps de l'exploitation basée sur l'énergie musculaire et l'adoption généralisée de la machine à vapeur pour l'extraction. Elle constitue en outre un exemple unique d'un édifice industriel réaffecté à un usage de culte au milieu du 19e siècle.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation. Plusieurs travaux de restauration ont été entrepris en 2004, visant entre autres à consolider la structure, refaire la porte d'entrée, restaurer les vitraux et refaire les peintures intérieures.

Protection et gestion

L'église est la propriété de la commune. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

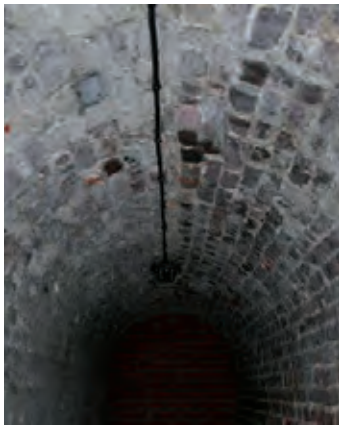

À gauche
Piliers en pierre bleue et des piliers de renfort en briques.
© SRMH 2008

À droite
Détail des voûtes de la cave.
© SRMH 2008

B. Coron de l'église

Les corons simples du coron de l'église de la Sentinelle constituent aujourd'hui les plus anciennes habitations minières du Bassin minier Nord-Pas de Calais.
© JP-Mattern-CHM

La partie la plus ancienne du coron de La Sentinelle s'appelait à l'origine « Le Nouveau Monde », toponyme qui exprime bien l'aventure minière dans cet espace encore presque complètement rural au début du 19e siècle. Ce coron est aujourd'hui le plus ancien exemple de logement minier conservé.

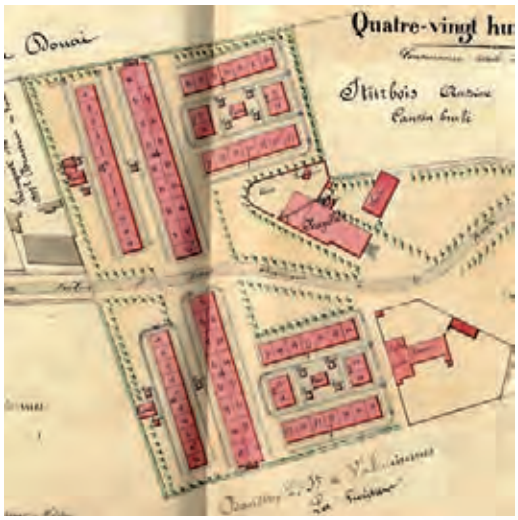

D'après les archives « 32 maisons d'ouvriers en deux corps de bâtiments » furent construites à La Sentinelle durant le second semestre de 1825. L'ensemble du coron, lorsqu'il fut édifié, se répartissait à l'arrière de la fosse de La Sentinelle, de part et d'autre d'un chemin reliant deux chemins vicinaux. A une date ultérieure, d'autres barres sont venues compléter la première série de logements. Au total, le coron finit par compter 88 logements, 2 fournils et 8 puits. L'ensemble portait d'ailleurs le nom de « Quatre-vingt-huit Demeures » en 1847.

Plan de la Compagnie des Mines d'Anzin montrant les deux types de corons construits en 1825 puis dans les années 1850.
© CHM

Architecturalement sobre, chaque logement possède une porte à linteau en briques légèrement cintré ainsi qu'une simple fenêtre rectangulaire.
© JP-Mattern-CHM

Le premier coron de l'église est constitué de logements mono-orientés en briques, couverts de toits en tuiles et dotés d'un petit jardin à l'avant de la façade. Les logements ne possèdent qu'un seul niveau.
© SRMH 2008

Le coron se poursuivait de l'autre côté de la rue principale de la ville, à l'Ouest de l'église Sainte-Barbe, formant un ensemble bipolaire réparti de part et d'autre de la future rue centrale du village. Ce deuxième ensemble fut détruit dans les années 1975 pour permettre la création d'une vaste place publique manquant au centre-ville de La Sentinelle.

Le premier coron de l'église est constitué de logements mono-orientés en briques, couverts de toits en tuiles et dotés d'un petit jardin à l'avant de la façade. Les barres de logements sont perpendiculaires à la rue principale, menant à l'église. Corons les plus anciens, ils ne possèdent qu'un seul niveau, et sont couverts par des toits à deux versants. Les pignons, laissés vierges de tout ornement, sont percés d'une seule baie rectangulaire. Chaque logement possède une porte à linteau en briques légèrement cintré et une fenêtre rectangulaire. Les combles ont récemment été aménagés et éclairés par des chiens-assis. Ce type de coron à niveau unique et à toit à deux versants à forte pente a connu, à partir des années 1820, une extraordinaire diffusion dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Le deuxième type de coron évoque le style du coron des 120. Les habitations possèdent deux niveaux et témoignent d'une recherche plus grande dans la décoration.
© SRMH 2008

Ce deuxième ensemble de coron évoque davantage le type alouettes du coron des 120 mais semble bien antérieur à celui-ci et en fut peut-être un des prototypes.

Les fenêtres sont surmontées de linteaux cintrés, soulignés d'un cordon-larmier courant sur toute la façade. Des pilastres séparent les logements.
© SRMH 2008

Des habitations à deux niveaux ont été privilégiées avec une recherche plus grande dans la décoration. Ce second type de coron est pourvu d'un étage couvert par un toit en pavillon. Les quatre angles de la barre sont dotés de chaînages en briques. Chaque logement possède une fenêtre au rez-de-chaussée et deux au premier niveau.

Les fenêtres sont surmontées de linteaux cintrés, soulignés d'un cordon-larmier courant sur toute la façade. Des pilastres séparent les logements, un corps de moulures saillantes se poursuivant sur les quatre faces de chaque barreau, sépare les deux niveaux. Dans le cas d'un barreau d'habitations, une fenêtre sur deux a été bouchée pour être remplacée par un œil-de-bœuf. La façade donnant sur la rue perpendiculaire aux corons est aveugle, et ornée de baies aveugles rappelant les façades des logements.

Pour l'un des barreaux de la cité, une fenêtre sur deux a été bouchée pour être remplacée par un œil-de-bœuf.
© SRMH 2008

Le coron de l'église témoigne de deux étapes de la construction de corons pour les ouvriers du Bassin minier. Etroitement associé à la fosse de La Sentinelle, il s'agit probablement du premier exemple d'habitat groupé autour d'une fosse.

Etat de conservation

Rénové en 1985, le coron de l'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le coron est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.
La cité est la propriété de Maisons et Cités.
La cité est incluse dans le périmètre des 500 mètres de l'église Sainte-Barbe inscrite sur la Liste des Monuments Historiques.

À gauche
Les pignons donnant sur la rue sont ornés de baies aveugles.
© SRMH 2008

© JP-Mattern-CHM

C. Coron carré, La Sentinelle

Le coron carré situé à proximité de l'église Sainte-Barbe. © JP.Mattern-CHM

Volumétrie simple et style architectural rationaliste avec jeux de briques sobres soulignant la structure des habitations. © Mission Bassin Minier

La construction du coron carré date du début du 20e siècle. A proximité de l'église Sainte-Barbe, cette petite cité témoigne du fractionnement des barreaux de corons en maisons jumelées encore fortement alignées et dotées de jardins de petite taille. D'une surface d'1 hectare, elle comprend aujourd'hui 24 logements.

La cité est structurée selon un plan orthogonal. Directement implantées sur la rue, les habitations regroupent deux logements et les entrées principales s'effectuent sur le côté. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière. La volumétrie des habitations est assez simple, de même que son style architectural, rationaliste et proche de celui des corons : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies sur certains pignons, arcs en briques rehaussant les ouvertures.

Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier, le coron carré illustre, par sa proximité avec le coron de l'église, l'évolution typologique progressive des cités minières de la Compagnie des Mines d'Anzin à la fin du 19e siècle et au tout début du 20e siècle.

Pavillon regroupant deux logements. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le coron carré se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est incluse dans le périmètre des 500 mètres de l'église Sainte-Barbe inscrite sur la Liste des Monuments Historiques.

D. Dispensaire de Société de Secours Minière, La Sentinelle

Le dispensaire situé en face de l'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

Le dispensaire de Société de Secours Minière commun au coron de l'église et au coron carré est situé en face de l'église. Contrastant avec le style architectural des deux corons, l'ensemble de la construction, sur un seul niveau, est en briques (le soubassement est aujourd'hui masqué par un enduit de ciment).
Le bâtiment est recouvert d'une toiture à quatre pans et les ouvertures sont surmontées de linteaux métalliques à motifs floraux. Des frises de briques rouge-orangé en saillie viennent souligner le niveau des allèges ainsi que la corniche. Entre la baies et la corniche, des appareillages de briques rouge-orangé dessinent des motifs géométriques.
Le dispensaire a été modifié lors de la Nationalisation : certaines ouvertures ont été agrandies ou rebouchées. L'entrée principale a été également modifiée et un auvent en béton a été ajouté.

-

Modifié lors de la Nationalisation, le dispensaire a néanmoins conservé le style architectural de la Compagnie des Mines d'Anzin.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le dispensaire se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Propriété de la Caisse Régionale des Mines (CA.R.MI.), le dispensaire est inclus dans le périmètre des 500 mètres de l'église Sainte-Barbe inscrite sur la Liste des Monuments Historiques.

Chevalement de la Fosse Dutemple au cœur du jardin public aménagé sur l'ancien carreau.
© Ph. Frutier Altimage

ÉLÉMENT 14
Carte n° 11

Chevalement de la fosse Dutemple

COMMUNE(S) : VALENCIENNES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES-MÉTROPOLE
SURFACE : 0,0862 ha

Plaque de puits posée par Charbonnages de France.
© Mission Bassin Minier

Description

Les deux puits de la fosse Dutemple sont foncés en 1764. La fosse est parmi les rares qui ont connu une période d'activité du 18e siècle au 20e siècle. Entièrement reconstruit au lendemain de la Première Guerre mondiale, le deuxième puits est doté d'un chevalement en béton. L'extraction cesse en 1940 et la fosse sert d'aérage jusqu'en 1949.

Le chevalement est aujourd'hui complètement isolé au cœur d'un espace public aménagé sur l'ancien carreau de fosse. Datant de 1920, il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec 2 bigues à l'architecture très soignée. Les 2 molettes sont superposées, la dernière étant accrochée à 36 mètres de hauteur. Parcouru d'un escalier permettant l'accès à tous les niveaux, il est doté de trois plateformes avec des avant-corps ouvragés.

A molettes superposées, la dernière est accrochée à 36 mètres de hauteur.
© Mission Bassin Minier

Outre sa valeur symbolique et identitaire, le chevalement témoigne également de la destruction massive des infrastructures de production sur l'ensemble du Bassin minier lors de la Première Guerre mondiale.

Etat de conservation

Le chevalement se trouve dans un état de conservation moyen. Il a été mis en sécurité par l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999.

Protection et gestion

Le chevalement est la propriété de la commune et est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1992.

Chevalement en béton armé à faux carré porteur, son architecture est particulièrement soignée comme en témoignent les avant-corps ouvragés des trois plateformes.
© JP Mattern

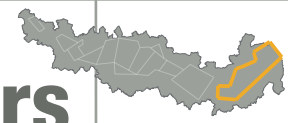

Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg et Paysage et ensemble miniers d'Haveluy

ÉLÉMENT **15**

Cartes n° 14-15 16

Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg.
© Ph. Frutier Altimage

COMMUNE(S) : RAISMES, WALLERS, BELLAING
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 224 ha
(totalité de l'élément 15)

Description

Isolé en milieu rural, l'ensemble de Wallers-Arenberg intègre toutes les composantes du système minier à une échelle géographique relativement restreinte. Il s'articule autour du site de la fosse d'Arenberg[12], mise en exploitation en 1903 à Wallers. Fleuron de la Compagnie des Mines d'Anzin, la fosse a pleinement bénéficié de son sous-sol riche en charbon maigre et de sa proximité avec le pôle sidérurgique de Denain. La fosse est très rapidement devenue l'une des fosses les plus productives de la Compagnie : 218 915 tonnes en 1906, 302 000 tonnes en 1925 et 452 630 tonnes en 1930. Elle devient un puissant siège de concentration en 1954 : un troisième puits, destiné à l'extraction, est alors foncé. Doté des équipements les plus modernes, celui-ci commence à extraire en 1961. La production atteint environ 400 000 tonnes de charbon par an. Avec la récession dans les années 1970 et l'épuisement des ressources, la production s'effondre et l'exploitation sur le site d'Arenberg est arrêtée en mars 1989. Au total, près de 32 millions de tonnes de charbon ont été extraites à la fosse d'Arenberg de 1903 à 1989.

12 Baptisée en hommage au Prince Auguste d'Arenberg, administrateur des Mines d'Anzin et de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris.

Dès le fonçage des puits en 1899, la Compagnie des Mines d'Anzin s'attache à construire, outre une fosse des plus modernes et des plus raffinées sur le plan architectural, tout un ensemble homogène et harmonieux d'équipements destinés aux mineurs et à leurs familles : cités d'Arenberg, du Nouveau Monde, de la Drève et de Bellaing ; maisons d'ingénieurs ; salle des fêtes ; écoles et école ménagère ; église. Par ses qualités architecturales, à la hauteur de celles de la fosse d'Arenberg, cet ensemble constitue l'un des exemples les plus aboutis de paternalisme ouvrier non seulement au sein de la Compagnie des Mines d'Anzin mais également à l'échelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

A. Fosse d'Arenberg

La fosse d'Arenberg se compose de deux ensembles techniques parfaitement identifiables, chacun possédant sa propre cohérence architecturale et fonctionnelle permettant d'appréhender pleinement l'évolution des techniques d'extraction du charbon dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais au cours du 20e siècle.

1. Le site originel, la brique ostentatoire

Le premier ensemble témoigne de la première période d'extraction du site au début du 20e siècle. Il comprend le bâtiment des recettes du puits n°1surmonté de son chevalement, la deuxième salle des machine du puits n°1, le bâtiment du puits n°2 également surmonté de son chevalement et une série de bâtiments contigus comprenant la salle des machines auxiliaires, la salle des machines du puits n°2, les ateliers, la première salle des machines du puits n°2 et le magasin.

Vue d'ensemble de la fosse originelle d'Arenberg. © SRMH 2008

En haut à droite
La fosse d'Arenberg vers 1910. © CHM

Cet ensemble se caractérise, non pas par ses volumes intérieurs fonctionnels, mais par l'ordonnancement des façades témoignant d'une ostentation évidente dans l'élégance, le raffinement et la recherche décorative dont elles font preuve. L'emploi maîtrisé d'un vocabulaire architectural italianisant ou emprunt d'un certain classicisme impose le site originel de la fosse d'Arenberg, particulièrement bien conservé, comme un exemple éminent de l'architecture minière européenne du début du 20e siècle.

Détail de la façade donnant sur rue de la salle des machines du puits n°1 avec dates portées et nom de la fosse. © SRMH 2008

Terril 171
Mare à goriaux
Poste électrique
Machines auxiliaires
Puits n°2
Machine n°4
Machine n°2
Ateliers
Puits n°1 et recettes
Machine n°1
Puits n°3 et lavoir
Machine n°3
Lampisterie
Bains Douches

a. Bâtiment des recettes et salles des machines du puits n°1

Bâtiment des recettes et salle des machines du puits n°1.
© Chip Buchheit

Le puits n°1 fut foncé entre 1899 et 1902. Construit en 1902-1903, le bâtiment des recettes est associé à la salle des machines dans un seul et même corps de bâtiment, conférant ainsi à l'ensemble une unité de construction et une pleine cohérence architecturale. De plan rectangulaire et édifié en maçonnerie de briques, celui-ci s'élève sur trois niveaux de baies et est surmonté d'une toiture à deux pans composée d'une charpente métallique à poutres rivetées et recouverte de tuiles mécaniques.

Vue sur la fosse d'Arenberg depuis le chevalement du puits n°3. Au premier plan, le puits n°1, son bâtiment des recettes et la salle des machines.
© Mission Bassin Minier

Les élévations de l'ensemble des façades présentent un ordonnancement identique fondé sur le rythme régulier et strictement symétrique de larges baies quadrangulaires à croisillons et à linteau droit métallique riveté, séparées les unes des autres par un jeu de superposition entre pilastres à chapiteau dorique et trumeaux. Par ailleurs, cet ordonnancement est marqué par une forte verticalité des deux premiers niveaux, effective dans l'emploi de pilastres monumentaux qui s'élancent et les relient l'un à l'autre, contrastant ainsi avec la forte horizontalité du dernier niveau qui s'impose avec évidence à l'aide d'un puissant entablement orné de modillons.

Ci-contre
Charpente métallique de la salle des machines.
© Mission Bassin Minier

À droite
Bâtiment des recettes et salle des machines depuis le carreau de fosse.
© Mission Bassin Minier

Donnant sur la rue et la cité d'Arenberg, la façade de la salle des machines (aujourd'hui déséquipée de sa machinerie) présente un haut mur pignon surmonté d'un fronton-mur où est inscrit en cartouche le nom de la fosse. La partie haute du mur-pignon est percée en son centre par une large baie en plein-cintre à croisillons ornée d'une agrafe saillante en pierre de taille. De part et d'autre de la baie, des cartouches portent les dates de construction de la fosse.

Pignon sur rue de la salle des machines du puits n°1 avec fronton ouvragé.
© SRMH 2008

À droite
Pignon du bâtiment des recettes.
© Chip Buchheit

Le pignon du bâtiment des recettes a quant à lui subi de nombreuses modifications perceptibles notamment par les traces d'anciennes baies à linteau droit métallique riveté aujourd'hui murées. Ces traces sont les témoignages de l'ancien emplacement du bâtiment du criblage, édifice sur pilotis métalliques contigu à celui des recettes. Des passerelles menaient ensuite les berlines jusqu'au lavoir. Ces installations ont disparu lors de la modernisation de la fosse en 1960.

Le bâtiment des recettes est surmonté d'un chevalement en poutrelles d'acier à treillis rivetées datant également de 1900. Il est de type à faux-carré porteur (type allemand) à deux molettes superposées de 6,20 mètres de diamètre. Redressé en 1919 au lendemain de la Première Guerre mondiale, les molettes ont été repositionnées en 1921-1922 pour la mise en place d'une poulie Koepe. En 1936, le chevalement est rehaussé par prolongement du faux-carré, pivoté de 90° vers un nouveau bâtiment des machines et deux bigues en poutrelles à âme pleine lui ont été ajoutées. D'une hauteur initiale de 28 mètres, le chevalement culmine aujourd'hui à une hauteur de 37 mètres.

À gauche
Chevalement du puits n°1 modifié en 1936.
© Chip Buchheit

À droite
Molettes superposées du chevalement.
© BMU

La modernisation du puits n°1 en 1936 est à l'origine de la construction d'une nouvelle salle des machines dans le nouvel axe du chevalement repositionné. Cette deuxième salle des machines est de plan rectangulaire et s'élève sur deux ou trois niveaux de baies selon les façades. Composée d'une structure métallique à poutres rivetées et remplissage de briques, elle est surmontée d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le mur pignon est ouvert au rez-de-chaussée par une monumentale porte métallique à deux vantaux et par deux baies rectangulaires à croisillons. Trois grandes baies identiques rythment le premier étage. Une baie de mêmes dimensions surmonte l'ensemble.

Vue d'ensemble du puits et de sa salle des machines.
© Mission Bassin Minier

L'ensemble de la façade est orné par des bandeaux en ciment qui traduisent à l'extérieur la structure métallique intérieure. Les autres façades sont constituées de cinq travées. Leur premier niveau est percé de cinq baies quadrangulaires à croisillons, au-dessus desquelles prennent place selon un ordonnancement strictement régulier et symétrique cinq larges baies rectangulaires à croisillons.
Cette seconde salle des machines est toujours équipée de la machinerie de 1936 du puits n°1 : machine et moteurs à courant continu, appareil d'enroulement pour poulie Koepe, cabine, sélecteurs de vitesse, indicateur de profondeur avec cadrans, tableau de signalisation électrique.

b. Bâtiment des recettes du puits n°2

Le bâtiment des recettes du puits n°2 vu depuis le carreau de fosse. © SRMH 2009

Vue sur le chevalement du puits n°2 depuis le chevalement du puits n°3. © F. Kowalski - Chaîne des Terrils

Destiné à l'aérage, le puits n°2 fut foncé entre 1900 et 1903. Datant de 1903, le bâtiment des recettes est édifié en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans constituée d'une charpente métallique à poutres rivetées recouverte de tuiles mécaniques. Le bâtiment des recettes présente un ordonnancement de ses façades identique à celui du puits n°1. Seuls quelques éléments secondaires se distinguent à l'exemple de l'avant-corps élevé sur le mur pignon.

Le chevalement du puits n°2 date de 1903. Il est de type à faux-carré porteur (type allemand) à molette unique de 3 mètres de diamètre. Doté d'un campanile et d'un paratonnerre, sa structure est en poutrelles d'acier à treillis rivetées. Réparé en 1919, il est rehaussé en 1934 par prolongement du faux-carré et deux bigues ont été rajoutées. Mesurant 28 mètres de haut à l'origine, sa hauteur actuelle est de 33 mètres.

c. Ensemble de la salle des machines auxiliaires, de la salle des machines du puits n°2, des ateliers et du magasin

Vue d'ensemble de la salle des machines du puits n°1, du magasin et des ateliers depuis le carreau.
© Mission Bassin Minier

Constitué de corps contigus et situé face au puits n°2, cet ensemble daté de 1902 adopte des caractéristiques architecturales équivalentes aux deux bâtiments des recettes. Ils sont édifiés en maçonnerie de briques et présentent une toiture, le plus souvent à deux pans, composée d'une charpente métallique à poutres rivetées recouverte de tuiles mécaniques. L'ordonnancement des différentes façades se fonde également sur un vocabulaire architectural commun : baies quadrangulaires ou rectangulaires à croisillons et à linteau droit métallique riveté, pilastres ou piles à chapiteau dorique, entablements ornés de modillons.

Façade donnant sur rue de la salle des machines auxiliaires.
© Mission Bassin Minier

La salle des machines auxiliaires est édifiée de plain-pied en maçonnerie de briques surmontée d'une toiture en croupe couverte de tuiles mécaniques. Donnant sur la rue ou sur le carreau, les façades présentent toutes deux, neuf travées délimitées par les pilastres surmontés de chapiteaux doriques. Chaque travée est percée d'une haute et large baie à linteau droit métallique riveté, à l'exception de la 3ème travée côté Ouest qui est occupée par une porte métallique.

La façade Nord présente trois travées délimitées par quatre pilastres jumelés et par deux piles d'angle. La première travée, côté Ouest, est occupée par une monumentale porte en bois à linteau droit métallique, tandis que les deux autres travées sont percées par deux baies. L'intérieur de l'édifice présente encore des vestiges de son ancienne décoration qui devait composer, à l'origine, un ensemble doté d'un certain raffinement. En effet, les murs en maçonnerie de briques étaient recouverts d'un composé stuqué imitant les décorations intérieures des demeures bourgeoises constituées notamment d'une alternance de pilastres et de trumeaux posés.

Façade Nord de la salle des machines auxiliaires.
© Mission Bassin Minier

À gauche
Façade de la salle des machines du puits n°2 depuis le carreau. © Grahal

À droite
Façade sur rue de la salle des machines du puits n°2. © Grahal

Contiguë à la salle des machines auxiliaires, la salle des machines du puits n°2, en partie équipée, s'élève sur deux niveaux de baies. Le mur pignon donnant sur le carreau est percé d'une porte à linteau droit à doubles vantaux, surmonté d'une baie en plein-cintre à agrafe saillante au-dessus de laquelle s'élève un fronton-mur légèrement cintré. Le rez-de-chaussée et le premier étage des parties latérales présentent huit baies dont quatre aveugles disposées au plus près de l'avant-corps. Deux piles d'angle encadrent cet ensemble et supportent l'extrémité de la corniche du toit. La partie haute du mur pignon à entablement orné de modillons est ornée de bandeaux à briques de chant le long de ses rampants et d'un oculus aveugle en son centre. Le fronton présente une petite ouverture rectangulaire au niveau de l'oculus s'expliquant par le rehaussement de 5 mètres du chevalement en 1934. Auparavant, le passage du câble s'effectuait par l'ouverture située au-dessus de la clef de voûte de la baie centrale, aujourd'hui comblée.
La façade donnant sur rue utilise le vocabulaire commun à l'ensemble des bâtiments. Néanmoins, elle présente des baies plus nombreuses et plus larges, dont une baie horizontale à linteau droit métallique riveté, soutenue par des montants de pierre de taille à la moulure à quart-de-rond droit, située sur la partie supérieure du premier niveau.

Dans le prolongement de la salle des machines, les ateliers sont composés de deux corps de bâtiments. Le premier bâtiment est percé au rez-de-chaussée par quatre hautes baies et une porte monumentale métallique à doubles vantaux. Le premier étage est dépourvu d'ouverture. Le dernier niveau est percé par quatre baies horizontales. La structure métallique qui supporte l'ensemble du bâtiment est très largement mise en valeur par la présence des bandeaux en ciment horizontaux et verticaux qui rythment la façade. La façade donnant sur rue rappelle l'architecture et l'ornementation des bâtiments de recettes des puits n°1 et n°2. Elle est constituée de six travées mises en valeur par six pilastres sur ses deux premiers niveaux d'élévation et par six autres au dernier niveau. Les 1ère et 4ème travées, en partant du Sud, sont percées par trois baies sur leurs trois niveaux. Les 2ème, 3ème et 5ème travées sont uniquement percées par deux baies sur leurs deux derniers niveaux.

Les deux corps de bâtiments des ateliers depuis le carreau. © Grahal

Le second bâtiment présente sur le carreau un haut mur pignon à deux niveaux percé au rez-de-chaussée d'une large baie horizontale à linteau droit et, au second niveau, d'une baie en plein-cintre ornée d'une agrafe saillante. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire percé d'un oculus. Quatre pilastres encadrent et ornent ces ouvertures sur les deux niveaux. Le mur pignon Est du bâtiment Sud s'élève sur deux niveaux. Son rez-de-chaussée présente une haute porte métallique à doubles vantaux coulissants précédée d'un perron. Une baie en plein-cintre ouvre son deuxième étage. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire percé d'un oculus. Quatre pilastres mettent en valeur les deux niveaux d'élévation jusqu'à la lisière du toit.

Le rez-de-chaussée de la façade sur rue est percé d'une baie haute à linteau droit et d'une petite baie décentrée à linteau droit sur sa partie basse. Une baie en plein-cintre perce le niveau supérieur. Les deux niveaux d'élévation sont mis en valeur par les quatre pilastres de part et d'autre des baies et d'un bandeau à briques de chant situé entre les deux étages. Deux baies à demi-cintrées ornent la partie haute du bâtiment. Un bandeau à briques de chant les relie entre elles et se prolonge dans l'arc de la fenêtre en plein-cintre du même niveau.

Vue d'ensemble des façades sur rue des ateliers et de la salle des machines du puits n°2.
© SRMH 2008

Dernier élément de l'ensemble et jouxtant la première salle de recette du puits n°1, le magasin est édifié sur deux niveaux de baies en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à croupe recouverte de tuiles mécaniques. Depuis le carreau, la façade présente cinq travées mises en évidence par la présence de piles qui s'élèvent sur les deux niveaux. Le rez-de-chaussée ne comporte qu'une seule ouverture, une porte métallique à linteau droit à doubles vantaux. La façade sur rue est également percée au rez-de-chaussée par une porte métallique à linteau droit. Des traces d'aménagements sont visibles sur le premier niveau, notamment deux baies murées à linteau légèrement cintré au niveau des 1ère et 4ème travées et une porte à linteau métallique murée au niveau de la 6ème travée. L'ensemble de cette façade est rythmé par les pilastres dont un surmonté d'une niche.

Façade du magasin depuis le carreau.
© Grahal

2. Le site moderne : une architecture fonctionnelle

Vue aérienne sur le site moderne de la fosse d'Arenberg.
© Ph. Frutier Altimage

Ce second ensemble correspond à la partie moderne du carreau de fosse construite à partir de 1954. Il comprend aujourd'hui : la conciergerie, les bureaux administratifs, les bains-douches, la lampisterie, le bâtiment des recettes du puits n°3 accompagné de part et d'autre de ses deux salles des machines d'extraction, le poste électrique et les deux dynamitières. Ces bâtiments témoignent pleinement des nouvelles tendances architecturales développées

La fosse d'Arenberg dans les années 1970.
© CHM

à partir du milieu du 20e siècle, tant dans l'architecture publique que privée, fondées sur l'emploi massif de structures en béton et/ou en métal présentant des volumes simples, de vastes nefs largement éclairées par des ouvertures filantes verticales ou horizontales, et dénuées d'ornements ou de modénatures décoratives.

a. Le bâtiment des recettes du puits n°3 et bâtiment du moulinage

Entrée du site de la fosse d'Arenberg dominée par le chevalement du puits n°3 et son bâtiment des recettes. © Mission Bassin Minier

Le fonçage du puits n°3 débute en 1954. Datant de 1961, le bâtiment des recettes du puits n°3 est de plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux de baies. Composé d'une structure métallique à remplissage de briques, il est surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de fibrociment. Un bâtiment de plan rectangulaire sur pilotis métalliques, recevant le moulinage, prolonge le bâtiment des recettes : il est édifié sur trois niveaux en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de fibrociment. L'ensemble de ces deux bâtiments mesure plus de 105 mètres de long. La partie Ouest du moulinage était reliée par des passerelles métalliques à l'ancien lavoir. Celui-ci a disparu lors de la concentration de la production sur le lavoir Rousseau à Raismes (cf. Fiche n°8).

La façade dominant l'entrée du site présente un mur pignon percé par trois longues baies verticales symétriques pourvues de vitres au remplage en ciment. Une petite baie horizontale surmonte l'ensemble.

Les deux-tiers de la façade Sud sont percées par cinq longues baies verticales symétriques à châssis en ciment pourvues de vitres au remplage en ciment. Une porte métallique à doubles vantaux ouvre le rez-de-chaussée sur sa partie située à l'Est. La partie haute de la façade est rythmée par une série de larges baies horizontales pourvues de vitres au remplage en ciment. La façade Nord est quant à elle, percée par six longues baies verticales symétriques à châssis en ciment pourvues de vitres au remplage en ciment. Deux portes métalliques à doubles vantaux permettent d'accéder au rez-de-chaussée du bâtiment. Elle est percée sur toute sa partie supérieure par une série de larges baies horizontales pourvues de vitres au remplage en ciment.

À gauche
Chevalement et façade Est du bâtiment des recettes. © SRMH 2009

À droite
Façade Sud du bâtiment des recettes. © Grahal

Le bâtiment des recettes est surmonté d'un chevalement datant de 1961 de type portique à double compartiment d'extraction. A faux-carré porteur, il est construit à l'aide de poutrelles à âme pleine et possède 4 bigues et 2 plateformes avec garde-corps. Les quatre molettes de 7,50 mètres de diamètre sont superposées, 2 par 2. Le bâtiment des recettes comprend l'ensemble des installations nécessaires à l'évacuation du charbon : appareillages de voies, culbuteurs-doubles, pousseurs pneumatiques et dépoussiéreurs ainsi que la cabine de manœuvre surélevée. Les cages à 3 étages contenaient des berlines

de 2 700 litres. Le chevalement offre aujourd'hui un panorama exceptionnel sur le paysage alentours, à la fois sur les cités minières bordant le site mais également sur la forêt de Raismes et la campagne environnante.

Le bâtiment du moulinage repose sur une série de piliers métalliques qui délimite les dix travées Est-Ouest du rez-de-chaussée. Ces piliers supportent de puissantes poutres métalliques sur lesquelles prennent appui des poutres transversales métalliques qui soutiennent elles-mêmes des linteaux pour constituer la base du plancher du premier étage. Les baies du bâtiment sont globalement identiques à celles du bâtiment des recettes, conférant ainsi à l'ensemble une certaine cohérence architecturale.

À gauche
Chevalement du puits n°3 surmontant le bâtiment des recettes.
© Ph. Frutier Altimage

Ci-contre
Bâtiment du moulinage.
© Grahal

b. Les salles des machines n°3 et n°4

Le choix d'installer un chevalement à double compartiment d'extraction a logiquement initié la construction de deux salles des machines de part et d'autre du bâtiment des recettes. De plan rectangulaire et s'élevant sur deux niveaux de baies, les deux bâtiments identiques présentent une structure métallique à remplissage de briques et sont surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de fibrociment. Les façades principales sont percées au premier niveau de quatre baies verticales puis, au niveau supérieur, de cinq longues baies verticales symétriques à châssis en ciment pourvues de vitres au remplage en ciment, chacune surmontée d'une ouverture horizontale munie de lames métalliques.

Encore équipée, chacune des salles des machines comprend une machine d'extraction à poulie Koepe fonctionnant à l'électricité et à l'air comprimé, un appareil d'enroulement avec jantes de 8 mètres de diamètre et un moteur à courant continu d'une puissance de 2 000 chevaux.

À gauche, en haut
Salle des machines n°3.
© Chip Buchheit

À gauche, en bas
Charpente métallique et pont roulant de la salle des machines n°3.
© Chip Buchheit

Ci-contre
Salle des machines n°4.
© Grahal

c. Les bains-douches et la lampisterie

Vue depuis le chevalement du puits n°3 sur la lampisterie (à gauche) et les deux ailes des bains-douches (à droite). En arrière plan, les habitations de la cité d'Arenberg. © F. Kowalski Chaîne des Terrils

Lors de la modernisation, afin d'améliorer le circuit du mineur pour se rendre au nouveau puits n°3, un bâtiment abritant à la fois les bains-douches et la lampisterie est construit. Le bâtiment est de plan rectangulaire et se compose d'un premier bâtiment élevé sur deux niveaux, la lampisterie : au rez-de-chaussée se trouvent des dégagements vers les vestiaires ainsi que l'escalier menant à la lampisterie située au premier étage. La lampisterie est prolongée par deux ailes parallèles correspondant aux vestiaires des mineurs (« salle des pendus »), également de plan rectangulaire et de plain-pied. L'ensemble est constitué d'une structure en béton à remplissage de briques. Le bâtiment d'entrée est surmonté d'une toiture en terrasse recouverte de fibrociment, tandis que les deux ailes Sud sont surmontées d'une toiture en bâtière sur portique métallique recouverte de fibrociment reliées entre elles par une partie centrale (les douches) éclairée par un lanternon vitré en faîtage.

Ci-contre, à gauche
Entrée de la lampisterie. © SRMH 2008

Ci-contre, à droite
Façade latérale de la lampisterie. © SRMH 2008

La façade principale de la lampisterie est percée au rez-de-chaussée par un hall d'entrée décentré et par une série de baies de grande hauteur à châssis en ciment, qui se répètent au premier étage. Les autres façades sont également percées par des séries de baies à châssis en ciment au rez-de-chaussée de même que le premier étage avec des baies similaires disposées parallèlement à celles du rez-de-chaussée.

Depuis la lampisterie, une passerelle métallique couverte de tôles ondulées et de plaques translucides assure la jonction jusqu'au niveau du moulinage du puits n°3, témoignant ainsi d'une volonté de rationalisation des déplacements des ouvriers. La lampisterie accueille aujourd'hui une exposition dédiée à la fosse d'Arenberg réalisée par l'association d'anciens mineurs, les « Amis de Germinal ».

À droite
Passerelle reliant la lampisterie au bâtiment du puits n°3. © Mission Bassin Minier

Vue sur la passerelle depuis le carreau. © Grahal

À gauche
Escalier d'accès à la lampisterie.
© SRMH 2008

À droite
La lampisterie accueillant l'exposition permanente de l'Association des Amis de Germinal.
© SRMH 2008

Plus simples, les façades des deux ailes recevant les bains-douches sont percées de baies de grande hauteur à châssis en ciment qui éclairent les salles des pendus. Les deux ailes se terminent par des pignons aveugles. L'une des deux ailes est aujourd'hui devenue un espace consacré à l'évènementiel et accueille régulièrement expositions et colloques.

Ci-contre
Façade d'une salle des bains-douches.
© SRMH 2008

À gauche, en haut
Douches des mineurs.
© SRMH 2008

À gauche, en bas
Une des deux salles des pendus.
© SRMH 2008

À gauche
Salle des pendus nouvellement transformée en lieu d'expositions et de colloques.
© SRMH 2008

À droite
© SRMH 2008

d. La conciergerie

Conciergerie à l'entrée du site d'Arenberg. © Grahal

Ce bâtiment est constitué de deux bâtiments rectangulaires contigus de plain-pied. Constitués d'une structure en béton à remplissage de briques, ils sont surmontés chacun d'un toit à un seul pan recouvert de fibrociment. La façade sur rue est percée sur toute sa longueur par un ensemble de baies à linteau droit et à châssis en ciment. Une porte principale permet d'accéder à l'intérieur de la conciergerie. La façade donnant sur le carreau est percée par trois baies à linteau droit et par une porte en bois vitrée.

Anciens bureaux aujourd'hui occupés par les services de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut . © Grahal

e. Les bureaux

Les bureaux sont de plan en L. Ils comprennent un premier bâtiment de plan rectangulaire élevé sur deux niveaux et prolongé au Nord par un second bâtiment identique. Ils présentent tous deux une structure en béton à remplissage de briques et sont surmontés, l'un d'une toiture à deux pans et l'autre, d'une toiture en terrasse recouverte de tôle ondulée. La façade principale des bureaux est percée sur toute sa hauteur de deux séries de baies quadrangulaires à châssis en ciment.

f. Le poste électrique

Situé à proximité du puits n°2, le poste électrique est de plan rectangulaire et composé d'une structure en béton à remplissage de briques. Il est surmonté d'une toiture à deux coques en béton maintenues par des tirants.

La façade principale, précédée d'un perron, est percée d'une large porte métallique à doubles vantaux, flanquée sur sa partie supérieure par deux baies horizontales à châssis en ciment.

Les façades latérales sont quant à elles, élevées sur deux niveaux et flanquées par des baies horizontales et filantes à châssis en ciment. L'intérieur est aujourd'hui déséquipé de son matériel.

Vue d'ensemble du poste électrique. © SRMH 2009

g. La dynamitière

La dynamitière se situe à l'extrême Nord du site. Elle était destinée à conserver les explosifs nécessaires à l'exploitation de nouvelles veines de charbon. Elle comprend deux séries de constructions comprenant chacune les mêmes éléments : une petite construction extérieure, séparée du grand tumulus en terre recouvrant le stockage pour étouffer les explosions éventuelles, servait pour charger la dynamite sur le chariot destiné à glisser sur un rail vers les profondeurs du tumulus. Au bas de la rampe, une petite galerie transversale servait d'un côté, au stockage derrière une lourde porte métallique, de l'autre, à faire tourner le chariot. Les deux magasins de dynamite pouvaient contenir jusqu'à 750 kilos chacun. Les deux constructions sont en béton.

La dynamitière sous le tumulus de protection.
© SRMH 2009

À gauche
Rampe d'accès au magasin de stockage.
© SRMH 2009

Ci-contre
Entrée de l'un des deux abris.
© SRMH 2009

La lecture historique et économique du site de Wallers-Arenberg est largement permise au travers des constructions de surface encore en place. En effet, les bâtiments de recette des puits n°1 et n°2, la salle des machines n°2, le magasin, les ateliers et la salle des machines, tous construits selon le modèle architectural du début du 20e siècle, présentent une imposante architecture dont la structure de base est désormais constituée de métal. Ce dernier permettait une plus grande liberté dans l'élaboration des plans des bâtiments en réponse aux exigences techniques liées à l'extraction du charbon. L'emploi du métal a donné des bâtiments particulièrement élevés, dont les façades, dépossédées de leur fonction première, sont devenues le théâtre d'agencements ornementaux particulièrement raffinés et ostentatoires témoignant de l'image que désirait imposer au monde la Compagnie. L'architecture de ces bâtiments est particulièrement fastueuse, imposante et majestueuse. L'emploi des pilastres pour délimiter les travées des bâtiments entre lesquels se déploient sur l'ensemble des niveaux d'élévation de grandes baies régulières toutes basées sous le même plan, donnent une rigueur à l'ensemble des façades. Cet emploi architectural laisse transparaître la rigueur et l'efficacité qui sont de mises dans la production de charbon et qui, par extension, reflètent la puissance financière de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Evolution des techniques d'extraction à travers les trois chevalements de la fosse d'Arenberg.
© Mission Bassin Minier

De la même façon, la modernisation du site dans les années 1960 répondait aux mêmes intérêts et enjeux. A travers le bâtiment de recette du puits n°3, de son chevalement, du bâtiment réservé au moulinage, des bâtiments des machines n°3 et n°4 et du bâtiment recevant la lampisterie et les bains-douches, le Groupe de Valenciennes désirait imposer toute sa puissance économique par l'emploi de l'architecture moderne. L'architecture de cet ensemble s'impose par ses proportions démesurées, par son style épuré, par ses volumes fonctionnels par l'emploi du béton armé adjoint à l'emblématique et traditionnelle maçonnerie en brique. La fosse d'Arenberg n'a aujourd'hui aucun équivalent en France.

Etat de conservation

L'ensemble des bâtiments se trouve dans un très bon état de conservation. Si quelques éléments sont actuellement dans un état de conservation médiocre, les machineries sont, dans leur ensemble, dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Les bâtiments des recettes avec leurs chevalements, les salles des machines des puits n°1, n°2 et n°3 ainsi que les ateliers et le magasin sont classés au titre des Monuments Historiques depuis mai 1992. Depuis juin 2009, la lampisterie, les bains-douches, la passerelle d'accès au puits, le poste électrique et la dynamitière sont également classés au titre des Monuments Historiques.
Les chevalements ont été restaurés en 1999. Des opérations de clos et couverts sur les bâtiments ont également été menées. De 2006 à 2008, l'ensemble des façades des bâtiments a été restauré.
Propriété intercommunale, les anciens bureaux du site minier sont actuellement occupés par le siège de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Un marché de définition sur le devenir du site est actuellement en cours.
La fosse d'Arenberg est aujourd'hui considérée comme l'un des quatre grands sites de la mémoire du Bassin minier Nord-Pas de Calais.

B. Terril 171

En forme de langue, le terril 171 borde la mare goriaux et la fosse d'Arenberg. A gauche, le cavalier menant de la fosse au terril. © Ph. Frutier Altimage

Le terril 171, dit « terril de la mare à goriaux », est issu de la concentration de la production sur la fosse d'Arenberg lors de la Nationalisation. Long terril plat, il a conservé sa morphologie originelle en forme de « langue ». Bordant l'étang d'affaissement de la mare à goriaux, il est aussi connu sous le nom de la digue d'Arenberg, protégeant encore aujourd'hui la ligne de chemin de fer qui passe à ses pieds (Douai-Valenciennes) contre la montée des eaux.

À gauche
Vue sur les chevalements de la fosse d'Arenberg depuis le terril 171.
© Mission Bassin Minier

À droite
Vue sur la mare à goriaux depuis le terril 171 accueillant une nouvelle végétation, notamment des bouleaux.
© Mission Bassin Minier

Le terril fut édifié par voies ferrées et basculement des wagons tractés par une locomotive. Le cavalier menant de la fosse d'Arenberg au terril est d'ailleurs encore aujourd'hui pleinement lisible. De même, en léger remblais sur la surface du terril, le cavalier a conservé ses rails.

Terril nature et monumental, il accueille spontanément une nouvelle végétation arborescente, en particulier des bouleaux, ainsi qu'une faune riche et diversifiée. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000). La zone la plus ancienne du terril est placée en réserve intégrale fermée au public pour préserver la faune et la flore.

À gauche
Cavalier ferré en léger remblais à la surface du terril 171 qui permettait le déchargement des stériles depuis les wagons tractés par une puissante locomotive.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Cavalier du terril 171.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une nouvelle végétation spontanée.

Protection et gestion

Propriété de l'Office National des Forêts (O.N.F.), le terril est reconnu pour ses hautes valeurs écologiques et environnementales. Classé Réserve Biologique Domaniale depuis 1982 et protégé par ses statuts de Z.N.I.E.F.F. et Z.P.S., il fait également partie du territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et s'inscrit dans le cadre de la politique de la Trame Verte.

C. L'étang d'affaissement dit de la mare à goriaux

Panorama sur la mare à goriaux depuis le terril 171.
© Mission Bassin Minier

La mare à goriaux résulte de l'effondrement progressif des terrains entraîné par l'exploitation intensive du sous-sol. Apparue en 1916, elle était au départ constituée de trois zones marécageuses qui se sont rejointes au gré des affaissements : mare à goriaux (« cochons » en patois du Nord), mare Aubry et mare Bassy. En 1930, les trois mares sont réunies. Ne cessant de s'étendre, la mare occupe actuellement une surface de 112 hectares.

Le terril 171 agissant telle une digue pour contenir les eaux de l'étang d'affaissement.
© Ph. Frutier Altimage

Sensibilisation à l'environnement de la mare à goriaux.
© JP Mattern - CHM

À droite
© Mission Bassin Minier

Associé au terril 171 et à quelques parcelles forestières, le site de la mare à goriaux s'étend sur 270 hectares. Classé Réserve Biologique Domaniale en 1982 et géré par l'Office National des Forêts depuis 1987, le site recèle une faune comptant quelque 200 espèces d'oiseaux (Héron cendré, balbuzard et grèbe huppé) et une flore particulière (herbiers aquatiques, roseaux, bouleaux).

Un sentier pédestre de 6 kilomètres permet de découvrir le site. Celui-ci part de la Drève d'Hérin située à proximité de la fosse d'Arenberg et traverse, sur 2 kilomètres, la Forêt de Raismes. Entièrement pavée, cette Drève est aujourd'hui plus connue sous le nom de la « Trouée d'Arenberg », étape mythique et redoutée de la grande course cycliste Paris-Roubaix. Avec le football, le cyclisme fut le sport privilégié des mineurs. Le Bassin minier Nord-Pas de Calais a ainsi été le creuset de grands champions cyclistes dans les années 1950 et 1960 dont Jean Stablinski (1932-2007), d'origine polonaise et ancien mineur. Sur le parcours de la course, les chevalements de la fosse d'Arenberg annoncent la fameuse Trouée qui revêt une valeur particulièrement symbolique dans la culture minière du Nord-Pas de Calais.

La Trouée d'Arenberg.
« Je suis passé au-dessus comme coureur mais aussi en-dessous comme mineur. Et c'est plus dur en-dessous. »
Jean Stablinski.

Etat de conservation

La mare à goriaux a conservé sa morphologie originelle.

Protection et gestion

La mare à goriaux est la propriété de l'Office National des Forêts (O.N.F.). Classée Réserve Biologique Domaniale depuis 1982, elle est incluse dans le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

D. Cité d'Arenberg

Les corons de la rue Taffin.
© Mission Bassin minier

La cité d'Arenberg est aujourd'hui considérée comme cité exceptionnelle du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Sa construction débute en 1900, en même temps que celle de la fosse d'Arenberg, et s'achève en 1923. Cette cité de corons témoigne du fractionnement des barreaux en maisons jumelées encore fortement alignées. Elle comprend aujourd'hui 219 logements.

Eclatée autour de la fosse d'Arenberg, la cité est structurée selon une voierie mixte. Une première partie située en face de la fosse s'organise le long d'une seule rue rectiligne. Longeant le carreau de fosse, deux rangs de pavillons suivent ensuite une voirie courbe débouchant sur le reste de la cité organisée en rues orthogonales autour d'une large place verte. La cité se prolonge enfin par quelques

La cité d'Arenberg depuis le chevalement n°3 de la fosse d'Arenberg. Depuis la fosse, la rue Taffin débouche sur la place centrale au cœur de la cité. Le vaste espacé boisé correspond au parc de la maison de l'ingénieur. A l'arrière plan, l'église Sainte-Barbe domine l'ensemble de la cité.
© Mission Bassin Minier

À gauche
La place arborée de la cité et le monument en hommage à la corporation minière.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Alignement de pavillons suivant la voierie courbe.
© Mission Bassin Minier

Logements bordant la place.
© Mission Bassin Minier

habitations situées derrière l'église. Conformément à l'intention de la Compagnie des Mines d'Anzin d'asseoir son prestige à travers le site d'Arenberg, la vaste maison du directeur de la fosse, entourée d'un parc boisé et protégée par de solides grilles, est située en plein cœur de la cité.

La cité est majoritairement composée de maisons jumelées regroupant 2 logements, implantées sur rue et faiblement espacées entre elles. Les entrées s'effectuent sur le côté tandis que de petits jardins sont situés à l'arrière.

Au cœur de la cité, la maison du directeur protégée par de solides grilles ouvragées.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des habitations est simple de même que son style architectural rationaliste bien que plus recherché que dans les simples corons : toitures à deux pans avec tuiles de rive moulurées, modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, arcs en briques avec clef de voûte rehaussant les ouvertures. Les façades sont également ponctuées de fers d'ancrage et de fausses baies.

La cité a fait l'objet d'une vaste opération de rénovation en 2002 sous l'égide de l'Architecte des Bâtiments de France avec le concours financier de la Fondation du Patrimoine. Les habitations offrent aujourd'hui de belles façades sablées animées de leurs menuiseries d'origine peintes de couleur éclatante. Certains logements situés à proximité de la fosse sont par ailleurs devenus des gîtes ruraux.
Outre la qualité de ses logements, la valeur urbaine et architecturale de la cité d'Arenberg se mesure également par la qualité et la diversité des équipements qu'elle accueille.

De gauche à droite
Exemple de maison jumelée
© Mission Bassin Minier
Détail du pignon
© Mission Bassin Minier
Détail des baies et de la menuiserie d'origine.
© Mission Bassin Minier

Gîte minier au pied de la fosse d'Arenberg.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité d'Arenberg se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Maisons et Cités est propriétaire de 110 logements.
La Société Immobilière de l'Artois est propriétaire de 109 logements.
La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

E. La Salle des fêtes

Vue d'ensemble de la salle des fêtes de la cité d'Arenberg.
© Mission Bassin Minier

La salle des fêtes peu après son achèvement vers 1909.
© Mairie de Wallers

Au même titre que l'Ecole ménagère avec laquelle elle forme un ensemble architectural de prestige, la salle des fêtes de la cité d'Arenberg est inaugurée avec faste en janvier 1910.

La salle des fêtes est construite selon un plan en T, en briques sur un soubassement de pierres. Le bâtiment de façade, comprenant le hall d'entrée, une bibliothèque et une buvette, présente les décorations les plus riches. Il est profond d'une travée, et s'étend en façade sur cinq travées d'un niveau, dont celle du centre est plus haute et forme un avant-corps. Cette travée forme un arc triomphal et s'ouvre par une porte en plein-cintre ornée d'une archivolte et d'une clef trapézoïdale en briques vernissées blanches et bleu pâle. La porte a conservé ses vantaux en bois d'origine. L'arc triomphal s'intègre dans le grand pignon triangulaire de la salle formant un motif palladien par excellence. L'arc repose sur deux piliers ornés de tables formées de carreaux de céramique de Desvres dans un cadre de pierre. Elles se composent chacune d'un fonds bleu pâle sur lequel se détachent deux tables verticales de ton blanc-ivoire entourant un trophée de musique. L'ensemble est fédéré par un réseau de tiges de roses. Le trophée de gauche représente une harpe sur une trompette et un bâton de fanfare croisés tandis que celui de droite représente une grande harpe devant une partition ouverte. Ces décors de céramique sont signés Charles Fourmaintraux, l'un des grands céramistes du début du 20e siècle dans la région Nord-Pas de Calais. Un corps de moulures et une corniche surmontant les piliers encadrent des petites plaques ornées de roses dans les

À gauche
Détail de l'arc triomphal avec décors en fer forgé.
© SRMH 2009

Ci-contre
Façade principale de la salle des fêtes.
© SRMH 2009

À gauche
Table en céramique d'un des piliers de la façade avec motif comprenant lyre, trompette et bâton de fanfare.
© SRMH 2009

À droite
Fenêtres géminées de la façade.
© SRMH 2009

même tons. Les écoinçons de l'arc sont parés d'un décor de rinceaux en fer forgé. L'arc triomphal est surmonté d'une corniche et d'une balustrade blanche, couronnée par deux acrotères en fer forgé.

De part et d'autre, les quatre travées de la façade centrale et les deux travées des façades latérales, séparées entre elles par des pilastres et des chaînages d'angles, sont percées de baies géminées surmontées de linteaux cintrés ornés de briques vernissées bleu clair et blanches, et inscrites dans

Vue latérale de la salle des fêtes.
© SRMH 2009

Détail du décor en céramique des murs latéraux de la salle des fêtes.
© SRMH 2009

un arc de décharge à linteaux cintré de même décor. Le niveau, couvert par un toit en terrasse, est surmonté d'une corniche et d'une balustrade blanches.

Placé perpendiculairement au premier bâtiment, le deuxième corps renferme la salle des fêtes proprement dite abritée sous un grand toit à deux pentes et ses annexes arrières réservées au service. Le pignon, plus haut que l'arc triomphal d'entrée, est orné d'une modénature en briques et d'un arc en plein-cintre aveugle doté d'une clef trapézoïdale en briques vernissées bleu pâle. Les travées latérales sont quadrillées par des pilastres et deux cordons moulurés parallèles au-dessus des baies. Les fenêtres et la porte, au centre de chaque côté, s'inscrivent dans des arcs en plein cintre dotés d'une archivolte et d'une clef en briques vernissées blanches et bleu pâle. Les compartiments formés par les cordons parallèles sont ornés de plaques rectangulaires en carreaux de céramique décorées de rinceaux végétaux de part et d'autre d'un gros fleuron en céramique marron-vert irisées sur le même fond bleu pâle et blanc-ivoire, encadrées par de petites plaques carrées ornées d'un gros fleuron identique. L'ensemble de la toiture est bordé de modillons.

Les espaces de service de la salle des fêtes.
© SRMH 2009

A l'arrière se placent les espaces de service comprenant la scène avec de part et d'autre

Effet pyramidal produit par l'étagement des pignons des loges, de la scène et de la salle.
© SRMH 2009

deux petits espaces (salle d'attente et salle des décors) et, à l'arrière, un couloir desservant les trois loges. Le décor des façades est identique à celui des autres bâtiments. L'étagement des différents bâtiments présente un bel effet pyramidal depuis le bâtiment des loges jusqu'au pignon de la salle proprement dite en passant par le pignon de la scène visible.

A l'intérieur, le vestibule donne accès d'une part, à une ancienne buvette avec un comptoir en bois et des lustres en cuivre d'origine et d'autre part, à une ancienne bibliothèque. Ces deux espaces ont conservé leurs menuiseries d'origine avec leurs crémones.

Vue intérieure de la salle des fêtes avec la scène et le parquet à chevrons.
© SRMH 2009

La salle des fêtes se présente comme un grand volume rectangulaire éclairé de part et d'autre par cinq grandes ouvertures plein-cintre dont la centrale sur chaque face est une porte. L'entrée se fait par une grande porte cintrée. La salle est revêtue d'un parquet en chêne à chevrons. Le couvrement initial de la salle a disparu, remplacé en 1983 pour installer les réseaux électriques pour les rampes de néons et les ventilateurs. Au fond de la salle se trouve la scène de 10 mètres de largeur par 8 mètres de profondeur, surélevée et accessible par deux petits escaliers latéraux. Elle est marquée par un grand arc surbaissé décoré d'une moulure faite de feuilles de chêne et de laurier retenues par des bandelettes tressées et d'une autre moulure en creux bordée de deux rangs d'oves. Dans le creux de la moulure prennent place des marguerites ouvertes placées à intervalles réguliers. L'arc est décoré d'un motif central représentant un grand cartouche de style maniériste avec cuirs enroulés encadré par deux angelots tenant à gauche une branche de palme et à droite une branche de laurier. Au-dessus du cartouche, se trouve une petite corbeille remplie de roses. Les deux écoinçons de l'arc sont garnis de décors représentant des trophées de musique sur un fond de branches de palme et de chêne : à gauche, un cor de chasse et un violon, et à droite, une partition et une lyre.

À gauche
Motif central de l'arc de scène.
© SRMH 2009

À droite
Rangs d'oves, guirlande de feuilles de chêne et de laurier tenues par des bandelettes tressées de l'arc de scène.
© SRMH 2009

Les espaces latéraux à la scène ont perdu leurs destinations d'origine (devenus une cuisine et des sanitaires) mais les loges situées à l'arrière ont conservé leur aspect d'origine avec un parquetage en bois au sol. Les cheminées des loges, très simples, sont en marbre noir. Les menuiseries sont encore celles d'origine.

La salle des fêtes de la cité Arenberg de Wallers constitue un exemple exceptionnel de ce type d'équipements construits par les Compagnies minières du Nord-Pas de Calais. Dans ce cas, la Compagnie des Mines d'Anzin a choisi de privilégier une esthétique recherchée dans la qualité de ses décors, notamment de céramique. L'investissement financier consenti par la Compagnie pour la construction de cette véritable vitrine architecturale est résolument à la hauteur de la monumentalité recherchée de la fosse d'Arenberg. Cette esthétique est également reprise dans le bâtiment de l'Ecole ménagère afin de créer un ensemble homogène et harmonieux.

Etat de conservation

La salle des fêtes se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La salle des fêtes est propriété de la commune depuis 1977. Elle fut rénovée en 1983 et une seconde fois inaugurée en 1984.
La salle des fêtes est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Ci-contre
L'école ménagère d'Arenberg.
© SRMH 2009

À droite
L'école ménagère vers 1910.
© SRMH 2009

F. L'école ménagère

Jouxtant la salle des fêtes, l'école ménagère, construite entre 1908 et 1909 dans un style analogue, fut également inaugurée en 1910. D'abord tenu par des religieuses puis par des laïcs, cet établissement accueillait les jeunes filles de 14 à 18 ans pour les former à la vie pratique - cuisine, ménage, éducation des enfants - afin de devenir des femmes d'intérieur accomplies. La formation durait trois années.

L'école ménagère est constituée de deux corps de bâtiments. De plan rectangulaire, le premier bâtiment comporte plusieurs niveaux et est plus haut que le second. Dans sa partie avant, se trouve à l'étage, un logement, probablement pour la directrice de l'école, et au rez-de-chaussée, un bureau, une cuisine et une salle à manger. A l'arrière se trouvent la cuisine et la buanderie destinées à l'enseignement accessibles par un couloir vitré. L'édifice est couvert par un toit à deux versants à pente aiguë débordant recouvert de tuiles (vernissées dans leur partie supérieure), soutenu par des aisseliers, et orné sur le pignon d'un arc en bois et un acrotère. La façade donnant sur rue est percée de deux larges baies en anse de panier surmontées de linteaux en briques vernissées bleu pâle et blanches. Au niveau supérieur, deux baies pourvues de linteaux cintrés en briques vernissées bicolores encadrent une plaque de céramique blanche à bordure bleu pâle contenant un bouquet champêtre formé d'épis de blé, de marguerites, de bleuets et de coquelicots. Elles sont ceintes par un balcon en bois formé de lignes courbes, reposant sur des consoles. Le pignon est décoré d'une modénature de briques formant un pignon échelonné et de points en briques vernissées bleu pâle, et percé d'une baie en plein-cintre à linteau et archivolte en briques vernissées bicolores, et entourée d'un balcon en bois. Entre les aisseliers encadrant le pignon sont plaqués des décors floraux en céramique. Les façades latérales de ce corps de bâtiments, contenant deux travées sur deux niveaux, sont percées de baies similaires.

En haut, à gauche
Détails des balcons et des décors de céramique, façade principale.
© SRMH 2009

En haut, à droite
Détail d'un décor en carreaux de céramique à motif floral sous l'avancée de la toiture.
© SRMH 2009

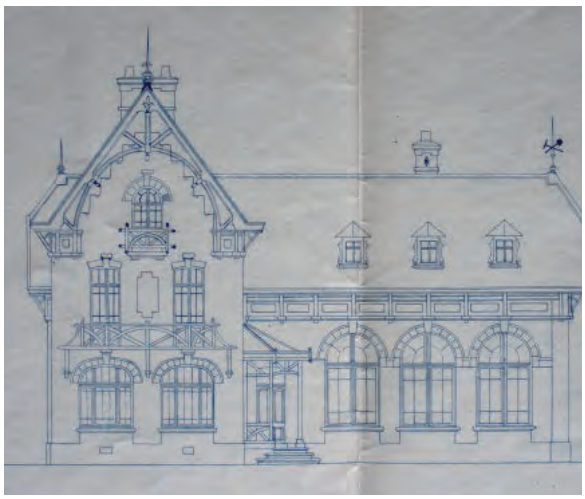

Ci-contre
Façade principale du premier corps de bâtiment accueillant le logement de la direction.
© SRMH 2009

À droite
Plan de la façade principale de l'école, 1907.
© A.N.M.T. Roubaix

À gauche
Aile arrière du premier corps de bâtiment abritant la cuisine et la buanderie destinées à l'enseignement.
© SRMH 2009

À droite
Détail du pignon du second corps de bâtiment.
© SRMH 2009

Le second corps de bâtiment, d'un seul niveau, est construit selon un plan en forme de L, dans le prolongement du premier corps de bâtiment et perpendiculairement à celui-ci. Il abritait la salle de classe de couture et de repassage largement éclairée et d'une grande hauteur sous plafond. Le bâtiment est couvert par un toit de tuiles à deux versants formant une croupe aux deux pignons, et orné d'épis de faîtages et d'acrotères en terre cuite. Chaque façade latérale est pourvue de deux larges baies en plein cintre surbaissé surmontées de linteaux à briques vernissées bicolores, qui encadrent une baie plus fine à linteau cintré. Entre les aisseliers, la paroi est ornée de plaques de céramiques formant des motifs floraux dans les tons roses, jaunes et bleu pâle, autour d'un bouton. Le toit est percé de lucarnes à toit à croupe surmontées d'acrotères en terre cuite, et de chiens-assis modernes. Le mur-pignon, encadré de chaînages d'angles, est percé de deux baies rectangulaires au premier niveau, séparées entre elles par un pilastre. Un bandeau décoratif semblable à celui des façades latérales orne la base du pignon. Celui-ci est percé d'une baie en plein-cintre à linteau en briques vernissées bleu clair et blanches, et doté d'une modénature en briques formant un pignon échelonné.

Dans l'angle formé par les deux corps de bâtiment se trouve l'entrée, abritée par un porche en bois couvert d'un toit en quart de pavillon et rappelant les porches de certains pavillons de la cité du Pinson ancienne à Raismes.

Le second corps de bâtiment abritant la salle de couture et de repassage.
© SRMH 2009

Après la Seconde Guerre mondiale, l'école fut transformée en Lycée d'Enseignement Professionnel (L.E.P.). C'est à cette époque que l'on construisit sur le côté, entre l'école et la salle des fêtes, une aile supplémentaire à l'édifice d'origine afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions en prolongement vers la salle des fêtes.

De gauche à droite
Perron d'entrée en bois permettant l'entrée de l'école ménagère.
© SRMH 2009
Menuiseries et carrelage d'origine du vestibule d'entrée.
© SRMH 2009
Galerie vitrée menant à la cuisine et à la buanderie.
© SRMH 2009

Ancienne cuisine et ancienne buanderie aujourd'hui devenues la bibliothèque municipale.
© SRMH 2009

A l'intérieur les dispositions d'origine sont toujours visibles. Les boiseries basses et les portes anciennes ont été conservées dans l'ancienne salle de couture et de repassage. Dans le couloir, subsistent intacts les revêtements de sol en carreaux de ciment et ceux des murs en bas-lambris en carreaux de céramique émaillés. Si l'escalier a été partiellement transformé, son sol en carreaux de ciment n'a pas bougé. Quant à la partie de l'ancien logement au rez-de-chaussée, elle a conservé les portes anciennes et la cheminée en marbre ; les placards de la salle à manger et la cheminée en marbre du bureau sont bien conservés également.

Reprenant les mêmes matériaux de construction que la salle des fêtes, l'école ménagère utilise une ornementation similaire. L'architecture de l'école ménagère est également inspirée dans ses formes et ses différents éléments décoratifs par l'architecture néo-régionaliste proche de celle de nombreuses stations balnéaires. Elle mêle à l'usage de la brique, le bois pour les éléments rapportés, les lucarnes, les supports de l'avancée des toitures. La céramique est utilisée soit pour les arcs des ouvertures, soit en bandeau entre les aisseliers, soit en tableau sur la façade principale.

Contiguë à la salle des fêtes, l'école ménagère constitue un autre exemple remarquable d'équipements construits par les Compagnies houillères du Nord-Pas de Calais. Le soin apporté à son architecture confirme la volonté de la Compagnie des Mines d'Anzin d'asseoir son prestige à travers l'esthétique des équipements de la cité d'Arenberg. Véritable démonstration de puissance, l'école ménagère et la salle des fêtes constituent un ensemble prestigieux, à la fois outil paternaliste et précieux outil de communication.

Détail de la toiture du bâtiment principal avec lucarnes, épis de faîtages et acrotères en terre cuite.
© SRMH 2009

Etat de conservation

L'école ménagère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale. Elle accueille aujourd'hui des services municipaux : bibliothèque, bureaux de la mairie annexe, un bureau de permanence pour le Maire et des cours de musique.
L'école ménagère est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

G. L'Eglise Sainte-Barbe

L'église Sainte-Barbe de la nouvelle cité fut construite entre 1905 et 1907. Il s'agit d'une église à vaisseau unique entièrement construite en briques avec une tour-porche, surmontée d'un clocher, élevée sur 3 niveaux et un chevet polygonal. La tour est en saillie et contrebalancée par des contreforts. Le portail d'entrée, légèrement surélevé par rapport à la rue, s'ouvre sur un arc en plein-cintre sous un triple ébrasement de briques. Le second niveau, séparé du premier par une corniche talutée, est percé d'une grande baie en plein cintre donnant sur la nef. De part et d'autre se trouvent deux autres petites baies en plein-cintre. La grande baie de la travée principale est également surmontée par deux plus petites baies en plein-cintre. Le niveau supérieur est celui de l'étage des cloches percé de baies géminées en plein-cintre et recevant des abat-sons. La tour est couronnée d'une flèche sexagonale à égout retroussé recouverte d'une toiture en ardoise et qui repose sur une corniche en bois à aisseliers. La flèche est surmontée d'une croix en fer forgé.

À gauche
Vue d'ensemble de l'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Détail du clocher.
© Mission Bassin Minier

Le rythme vertical de la façade est donné par l'élancement de la tour en saillie et les contreforts. Le décor est particulièrement sobre et est animé par de légers jeux de briques soulignant les séparations horizontales. Au deuxième niveau, les rampants des bas-côtés offrent des arcatures lombardes. Au troisième niveau, le dessus des baies géminées offre un décor en damier. Au niveau du clocher, entre les aisseliers, un jeu plus subtil de briques propose une alternance de briques en boutisse et en panneresse.

Détail de la tour-clocher.
© Mission Bassin Minier

Les façades latérales sont percées de quatre grandes baies en plein-cintre et soutenues de contreforts talutés. Sous la corniche court une frise de briques en denticules et en engrenage, de tailles et de couleurs différentes. La dernière travée est occupée par un faux-transept accueillant des chapelles.

A l'intérieur, l'église présente un sol en pierre bleue avec une allée centrale soulignée par une bordure en marbre blanc et un plafond avec voûte en berceau plein-cintre. Un arc triomphal sépare la nef du chœur qui accueille des autels latéraux dédiés à l'Immaculée Conception et à la Vierge.

Vue latérale de l'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

Le chœur à cinq pans est voûté en cul de four avec nervures reposant sur des consoles. Il est éclairé par 4 lancettes plein-cintre recevant des compositions figurées avec dans le registre haut un saint et dans le registre bas, une scène minière.

Un lambris bas imitant le marbre habille la base du mur et sert de fond au maître-autel. Derrière l'autel prend place un décor de mosaïques rouge foncé et or. Le décor de fond d'autel est lui-même encadré d'une frise sur fond or représentant des pampres de vignes. Le maître-autel en marbre blanc est un élément très architecturé, de style romano-byzantin, dont le tabernacle est surmonté d'un petit ciborium. L'autel est décoré de colonnettes en marbre et d'enroulements de pampres en incrustation dorée. La cuve de l'autel est décorée de fleurs de lys en relief.

Les gradins du chœur de l'autel sont en carreaux de marbres losangés noirs et blancs.

Ci-contre
Vue intérieure de la nef et du chœur.
© Mission Bassin Minier

En haut, à droite
Détail d'un des vitraux éclairant le chœur.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Encore en fonction, l'église est en propriété communale. L'église est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

Ci-contre
Scène minière du vitrail avec la fosse d'Arenberg et l'église Sainte-Barbe se faisant face. En-dessous, des mineurs à l'abattage.
© Mission Bassin Minier

À droite
L'autel en marbre de l'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

H. L'école de la cité d'Arenberg

Vue d'ensemble de l'école de la Cité d'Arenberg achevée en 1931.
© Mission Bassin Minier

Façade centrale de l'école.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité d'Arenberg est achevée en 1931. Similaire à l'école de la cité du Pinson ancienne mais de taille plus modeste, elle en emprunte la même structuration. En briques et béton, le bâtiment est composé de trois corps de bâtiments. Légèrement avancé, le pavillon central à deux niveaux possède une toiture à deux pans, recouverte de tuiles de terre cuite. Le rez-de-chaussée est marqué en son centre par deux grandes portes à linteau droit en béton. Ces portes ont conservé, dans leurs parties supérieures, leurs grilles en fer forgé d'origine. Le deuxième niveau, probablement le logement de la direction, possède deux baies rectangulaires également à linteau droit en béton. Ce pavillon central est surmonté d'un fronton triangulaire souligné par une frise de briques en saillies en pas de moineaux, et orné d'un cartouche indiquant la date de construction de l'école, 1931. De part et d'autre du corps central, le rez-de-chaussée se prolonge et offre six larges ouvertures à linteau droit en béton et délimitant les salles de classe. Une frise de briques rouges et blanches soulignent les ouvertures sur toute la longueur du bâtiment. Le premier étage, également réservé aux logements des instituteurs, est quant à lui percé de six fenêtres rectangulaires avec encadrement en béton.

Détail de l'entrée de l'école des filles, devenue aujourd'hui l'école primaire.
© Mission Bassin Minier

Les deux autres corps de bâtiment, à un seul niveau, prolongent de part et d'autre le corps central. Salles de classe, ils offrent chacun deux larges baies ainsi qu'une porte d'entrée indiquant l'école des filles et l'école des garçons. Ils sont recouverts d'un toit à quatre pans. Les motifs ornementaux sont identiques à celui du corps central.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Aujourd'hui école publique, l'école de la cité d'Arenberg est en propriété communale.
L'école est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

I. Le dispensaire

Les trois bâtiments du dispensaire de la cité d'Arenberg.
© Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble de la pharmacie au style moderne caractéristique.
© Mission Bassin Minier

Situé au cœur de la place de la cité d'Arenberg, entre la salle des fêtes et l'église Sainte-Barbe, le dispensaire fut construit dans les années 1950. Commun à l'ensemble des cités qui bordent la fosse d'Arenberg, il se compose de trois bâtiments identiques, de forme carrée, élevés sur deux niveaux et parfaitement alignés. Le bâtiment au centre de cet alignement était celui de la pharmacie tandis que les deux autres étaient un centre de soins et un cabinet de dentiste.
Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture des bâtiments est sobre, fonctionnelle, employant essentiellement la brique et le béton pour l'encadrement des ouvertures et les auvents. Chacun des bâtiments est recouvert d'une toiture à quatre pans. Si la forme et l'élévation sont identiques pour les trois édifices, ils se distinguent néanmoins par leurs baies, notamment en rez-de-chaussée, répondant ainsi à leurs fonctions respectives.

La pharmacie est percée de deux grandes baies avec encadrement en béton, destinées à sa vitrine ainsi que d'une porte d'entrée aujourd'hui légèrement modifiée. La façade du second niveau est quant à elle percée de quatre grandes baies carrées avec encadrement en béton. Sa toiture se distingue également des autres bâtiments par de grandes baies rectangulaires filantes en lucarnes. Le centre de soins est percé au rez-de-chaussée par une double porte d'entrée et des baies carrées filantes tandis qu'à l'étage, la façade offre une alternance de baies carrées et rectangulaires. Sur le côté se trouve une deuxième porte d'entrée. Un large auvent en béton surmonte d'un même tenant les deux entrées.

Le cabinet de dentiste se distingue en rez-de-chaussée par une double porte d'entrée accompagnée de part et d'autre de grandes baies latérales ainsi que par de petites baies rectangulaires filantes haut placées. L'étage est percé de quatre baies carrées dont seuls les linteaux et les appuis sont en béton.

Le centre de soins.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Les trois bâtiments du dispensaire se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les bâtiments du dispensaire remplissent encore leurs fonctions d'origine à travers le régime de protection sociale des anciens mineurs. La pharmacie, le centre de soins et le cabinet de dentiste sont la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines) et sont protégés par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

J. Cité du Nouveau Monde

Vue de la cité du Nouveau Monde depuis le chevalement du puits n°3 de la fosse d'Arenberg.
© Mission Bassin Minier

Participant pleinement au vaste paysage urbain de Wallers-Arenberg, la cité du Nouveau Monde est une cité pavillonnaire construite entre 1906 et 1930 et est située à l'arrière de la fosse d'Arenberg. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 11 hectares, elle compte 209 logements. En raison de sa proximité avec la cité d'Arenberg et de ses équipements, elle n'accueille qu'un seul équipement collectif, une école.

La fosse d'Arenberg depuis les rues de la cité du Nouveau Monde.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal. Maisons jumelées regroupant 2 logements, les habitations sont situées en retrait de rue, alignées et espacées entre elles de 3 à 5 mètres. Les pignons étant implantés perpendiculairement à la rue, les entrées s'effectuent depuis les nouvelles dépendances rajoutées sur le côté. La cité a aujourd'hui partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

La volumétrie des habitations est assez simple de même que son style architectural rationaliste : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures.

À gauche
Les maisons jumelées espacées de quelques mètres et alignées selon une voierie strictement orthogonale.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Détail d'une maison jumelée.
© Mission Bassin Minier

Ancienne passerelle permettant de relier la cité à la fosse.
© Mission Bassin Minier

Section encore ferrée du cavalier traversant la cité avec cheminement aménagé parallèlement aux rails.
© Mission Bassin Minier

La cité est encore aujourd'hui traversée en partie par l'ancien cavalier venant de la fosse d'Arenberg. Par ailleurs, l'ancienne passerelle métallique piétonnière reliant la cité du Nouveau Monde à la fosse d'Arenberg et permettant aux mineurs de rejoindre leurs postes rapidement est également toujours visible.

Etat de conservation

La cité du Nouveau Monde se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités et est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

K. Ecole de la cité du Nouveau Monde

Ci-contre
Vue d'ensemble de l'école de la Cité du Nouveau Monde.
© Mission Bassin Minier

Détail de l'un des frontons.
© Mission Bassin Minier

Construite dans les années 1930, l'école de la cité du Nouveau Monde est composée d'un seul corps de bâtiment en briques élevé sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée est marqué par trois portes précédées chacune d'un perron surélevé et de fenêtres rectangulaires délimitant probablement les logements de direction et des instituteurs.

Ces ouvertures sont toutes surhaussées de linteaux cintrés avec clef de voûte, alternant briques grises et rouges vernissées. Le premier niveau est, quant à lui, percé de huit fenêtres rectangulaires, également surhaussées de linteaux cintrés avec clef de voûte, alternant briques grises et rouges vernissées mais dans un motif inversé à celui du rez-de-chaussée. Plusieurs frises de briques jaunes, rouges et grises courent sur toutes les façades et pignons de l'école.

Aux extrémités du bâtiment, les dernières travées sont surmontées de frontons triangulaires avec motifs en briques grises et rouges vernissées constituant un cartouche surmonté d'un arc cintré. A l'intérieur, des carreaux de céramiques indiquent l'école réservée aux filles et celle réservée aux garçons. Les frontons triangulaires sont soulignés d'un petit auvent en bois à deux pans reposant sur des aisseliers en bois également.

Motifs architecturaux de la façade principale.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'école de la cité du Nouveau Monde se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

L'école est la propriété de La Poste. Elle est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

L. Cité de la Drève

Voierie rectiligne de la cité de la Drève.
© Mission Bassin Minier

Maison jumelée à un seul niveau.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Drève est une cité moderne construite par le Groupe de Valenciennes entre 1948 et 1950, peu après la Bataille du Charbon et au moment de l'intensification constante de la production après la Nationalisation des Houillères. Elle compte aujourd'hui 168 logements.

La cité est structurée selon une voierie mixte, alternant rues rectilignes et rues courbes. Elle est majoritairement composée d'habitations regroupant 2 logements, de type 100 (un seul niveau) et de type 200 (deux niveaux). Les entrées principales sont situées face à la rue. Les habitations disposent de petits jardins privés à l'avant et de jardins plus vastes à l'arrière, conférant à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères.

Typique du style lié à la Nationalisation, le style architectural est particulièrement sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres carrées ou rectangulaires filantes et encadrements en béton.
Inventoriée comme cité témoin, la cité de la Drève vient poursuivre le paysage urbain de l'ensemble minier de Wallers-Arenberg et témoigne des phases successives de la production.

Rue courbe bordée de pavillons de type 200.
© Mission Bassin Minier

Maison jumelées de type 200.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un bon état de conservation

Protection et gestion
La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités et est protégée par le périmètre des 500 m lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

M. Cité du Bosquet

Maison de type 100 de la cité du Bosquet.
© Mission Bassin Minier

Au même titre que la cité de la Drève, la cité du Bosquet est une cité moderne, aujourd'hui inventoriée comme cité témoin et construite dans le contexte de la Nationalisation des Houillères, sous l'égide du Groupe de Valenciennes. Elle a été édifiée en deux phases : la première en 1947, puis la seconde en 1967. Elle compte 49 logements et une école.

Implantation en épis des pavillons.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie mixte, alternant rues rectilignes et rues courbes. Elle est majoritairement composée d'habitations regroupant 2 logements de type 100 et de type 200 implantées en épis par rapport à la rue. Quelques habitations regroupant quatre logements bordent une vaste place. Les entrées principales sont situées face à la rue. Les habitations disposent de jardins privés à l'avant comme à l'arrière, donnant à la cité de bonnes qualités paysagères.

Le style architectural est conforme à celui du Groupe nationalisé : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres carrées et rectangulaires filantes, linteaux et allèges en béton. Les portes d'entrée des logements par 4 sont surmontées d'une casquette en béton.

Vaste place centrale boisée au cœur de la cité.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

43 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
6 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.
La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

Maison regroupant quatre logements en bordure de la place.
© Mission Bassin Minier

N. Ecole de la cité du Bosquet

Ecole moderne de la cité du Bosquet. © Mission Bassin Minier

Construite dans les années 1960, la petite école de la cité du Bosquet est composée d'un seul corps de bâtiment de plain-pied mono-orienté, avec un toit-terrasse et une structure en béton et remplissage de briques pour la façade d'entrée. La façade latérale donnant sur la cour est entièrement réalisée en béton et percée de 27 baies rectangulaires encaissées et séparées par des piliers.
Bien que de taille modeste, l'école de la cité du Bosquet constitue un bon exemple de l'architecture moderne appliquée aux équipements publics du Groupe de Valenciennes.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Ecole publique, l'école de la cité du Bosquet est en propriété communale et est protégée par par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

O. Cité de Bellaing

La cité pavillonnaire de Bellaing. © Mission Bassin Minier

La cité de Bellaing est une cité pavillonnaire construite dans l'entre-deux-guerres à proximité de la cité d'Arenberg. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais et compte 87 logements.

La cité est organisée selon un plan orthogonal homogène et composée de maisons regroupant 4 logements. A l'exception de celles situées en lisière de la cité, les habitations sont implantées en cœur de parcelles avec pignons perpendiculaires à la rue. Alignées, elles sont espacées d'environ 3 mètres. Les entrées s'effectuent

depuis les côtés. La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent les jardins à l'avant comme à l'arrière, conférant ainsi à la cité de très bonnes qualités paysagères et un cadre agréable.
La volumétrie des habitations est typique de la majorité des cités pavillonnaires construites par la Compagnie des Mines d'Anzin de même que son style architectural rationaliste : bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures et soulèvements de toitures au niveau des lucarnes.

La cité de Bellaing a été complétée par quelques logements modernes typiques lors de la concentration de la fosse d'Arenberg.

Etat de conservation

La cité de Bellaing se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

21 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
66 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.
La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de la fosse d'Arenberg, de la salle des fêtes et de l'école ménagère.

De haut en bas
Habitations regroupant 2 logements en lisière de cités.
© Mission Bassin Minier

Logements modernes de la cité de Bellaing.
© Mission Bassin Minier

Habitations implantées en cœur de parcelles.
© Mission Bassin Minier

Soulèvements de toitures et arcs en briques à clefs de voûte.
© Mission Bassin Minier

P. Tronçon de cavalier Raismes-Wallers-Haveluy-Denain

Cavalier reliant Wallers à Haveluy. © F. Kowalski - Chaine des Terrils

Cavalier désaffecté depuis la Route Départementale n°13. © Mission Bassin Minier

S'étendant sur une dizaine de kilomètres, ce cavalier relie Wallers-Arenberg à Denain et ses rivages d'embarquement en passant par Haveluy.
Encore en grande partie ferré, ce cavalier est aujourd'hui désaffecté. Si à certains endroits il n'est pas entretenu, il reste néanmoins le plus souvent praticable. Dans le cas où le cavalier sert de points d'appuis à des cheminements en zone semi-urbaine, le choix d'aménagement a privilégié le maintien des rails et des traverses et un sentier de gravier a été réalisé en parallèle de la voie.

S'arrêtant aujourd'hui en périphérie de la ville de Denain, ce cavalier, outre sa fonction de corridor patrimonial, constitue également une transition paysagère entre le massif forestier de Raismes-Wallers au Nord et l'Escaut urbain et industriel au Sud, dominé par la ville industrielle de Denain.

Etat de conservation

Bien que peu entretenu, ce cavalier est parmi les plus intègres du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Les rails, les haies et son tracé d'origine sont conservés.

Protection et gestion

Nécessite une politique de valorisation.

Aménagement d'un sentier parallèle au cavalier encore ferré. © F. Kowalski - Chaine des Terrils

Intégrant toutes les composantes du système minier, l'ensemble minier de Wallers-Arenberg est un des ensembles les plus complets du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Que ce soit à travers la fosse d'Arenberg ou à travers les cités minières, cet ensemble propose une lecture historique complète à la fois de l'évolution des techniques d'extraction, des modes de transport mais également de l'évolution de l'habitat minier sur près de 60 ans. A l'écart du bourg rural de Wallers, cette concentration du lieu de travail et des lieux de vie offre aujourd'hui un paysage exclusivement minier pleinement visible dans un environnement avoisinant pleinement rural.

Paysage et ensemble miniers d'Haveluy.
A l'arrière-plan, la fosse d'Arenberg et ses cités minières à partir desquelles, tel un cordon boisé, file le cavalier qui contourne les terrils d'Haveluy en direction de Denain.
Au premier plan, les cités du coron de la fosse et la cité du Bas-riez.
© Ph. Frutier Altimage

ÉLÉMENT **15**

Carte n° 17

Paysage et ensemble miniers d'Haveluy

COMMUNE(S) : HAVELUY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 224 ha
(totalité de l'élément 15)

Description

Liés à l'ensemble minier de Wallers-Arenberg par le cavalier prolongé depuis Haveluy vers la fosse d'Arenberg, le paysage et l'ensemble miniers d'Haveluy s'articulent autour de la fosse d'Haveluy (1836-1954) dont il reste aujourd'hui quelques vestiges. Sont visibles aujourd'hui les deux terrils issus de l'exploitation et deux cités pavillonnaires formant une unité paysagère autonome et isolée de la ville d'Haveluy.

La fosse d'Haveluy en 1949.
© LPVA

Q. Terril 158

Terrils 157 et 158 d'Haveluy.
© Ph. Frutier Altimage

Situé le long du cavalier Wallers-Haveluy-Denain, le terril 158, dit « Haveluy Sud », est un petit terril plat intact dont l'édification a débuté dès l'ouverture de la fosse en 1866. Il fut délaissé au début du 20e siècle au profit du terril 157.

Le terril accueille une nouvelle végétation arborescente foisonnante, le rendant ainsi difficilement perceptible. Légèrement requalifié, il a été mis en sécurité et est aujourd'hui inaccessible. Terril nature, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Etat de conservation

Le terril 158 a conservé ses caractéristiques originelles et accueille une nouvelle végétation spontanée.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-pas de Calais, le terril 158 est en passe d'être reconnu en Espaces Naturels Sensibles.

Le cavalier ferré Wallers-Haveluy-Denain au pied du terril 157.
© Mission Bassin Minier

R. Terril 157

Egalement situé le long du cavalier Wallers-Haveluy-Denain, le terril 157, dit « Haveluy Nord », est un terril intact à la morphologie particulière, curieux croisement entre un terril plat et un terril conique. Plus haut, il est nettement plus perceptible que son voisin. Le tracé de cavalier passant entre le deux terrils a été conservé et est aujourd'hui aménagé (surface en graviers). Les terrils et le cavalier constituent une connexion dans le cadre de la Trame Verte.

Légèrement requalifié, il a été mis en sécurité et est aujourd'hui inaccessible. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Etat de conservation

Le terril 157 a conservé ses caractéristiques originelles et accueille une nouvelle végétation spontanée.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, le terril 157 est en passe d'être reconnu en Espaces Naturels Sensibles.

Le terril 157 est aujourd'hui mis en sécurité et inaccessible.
© F. Kowalski-Chaîne des Terrils

S. Coron de la fosse

Située au pied du terril 157, la construction du coron de la fosse date du début du 20e siècle. Cette petite cité témoigne du fractionnement des barreaux de corons en maisons jumelées encore fortement alignées et dotées de jardins de petite taille. Elle comprend aujourd'hui 30 logements.

La cité est structurée par une rue isolée le long de la fosse d'Haveluy dont il reste quelques bâtiments à l'entrée de carreau et aujourd'hui occupée par une entreprise privée. Les habitations, fortement alignées, regroupent deux logements. Avec leurs pignons implantés parallèlement à la rue, les entrées principales s'effectuent face à la rue. Des adjonctions ont été ultérieurement faites à l'arrière.

Vestiges de la fosse d'Haveluy reconstruite après la Première Guerre mondiale.
© Mission Bassin Minier

Le coron de la fosse avec son dispensaire, ses pavillons, les vestiges de la fosse et le terril 157.
© Mission Bassin Minier

Maisons jumelée de deux logements.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des habitations est assez simple de même que son style architectural : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies sur certains pignons, fers d'ancrage, arcs en briques avec clefs de voûte en pierre rehaussant les ouvertures.

Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier Nprd-Pas de Calais, le coron de la fosse se distingue par son implantation en lien direct avec la fosse d'Haveluy et sa situation au pied du terril 157. Le paysage urbain du coron de la fosse est ainsi strictement limité aux éléments de la production de charbon.

Etat de conservation

Le coron de la fosse se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Détail des décors architecturaux des façades.
© Mission Bassin Minier

Détail des pignons des maisons jumelées.
© Mission Bassin Minier

Le coron de la fosse au pied du terril 157.
© Mission Bassin Minier

T. Dispensaire de Société de Secours Minière

Entrée du dispensaire.
© Mission Bassin Minier

Au même titre que le coron de la fosse, le dispensaire rappelle fortement celui du coron carré de La Sentinelle (cf. Fiche n°13) bien que plus vaste. Le dispensaire est composé de deux corps de bâtiment ordonnancés selon un plan en T. L'ensemble de la construction, sur un seul niveau, est en briques. Le bâtiment d'entrée est recouvert d'une toiture à quatre pans tandis que l'autre est recouvert d'un toit à deux pans. Pour les deux bâtiments, les ouvertures sont surmontées de linteaux métalliques à motifs floraux. Des frises de briques rouge-orangé en saillie viennent souligner le niveau des allèges ainsi que la corniche. Entre la baie et la corniche, des appareillages de briques turquoise vernissées dessinent des motifs géométriques.

Le dispensaire a été sensiblement modifié lors de la Nationalisation. La plupart des grandes baies d'origine ont été réduites afin de laisser la place à des baies avec encadrement en béton et complétées par des pavés de verre.

Etat de conservation

Le dispensaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le dispensaire remplit encore sa fonction d'origine à travers le régime de protection sociale des anciens mineurs.
Il est actuellement la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

Vue latérale du deuxième corps de bâtiment.
© Mission Bassin Minier

U. Cité du Bas-Riez

La cité pavillonnaire du Bas-Riez. © Mission Bassin Minier

La cité du Bas-Riez est une cité pavillonnaire débutée vers 1910 et achevée vers 1930. Elle fait aujourd'hui partie des cités témoins du Bassin minier Nord-Pas de Calais et compte 149 logements.

Maison jumelée de plain-pied. © Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal. Composée de deux types de maisons jumelées regroupant 2 logements (sur un seul ou deux niveaux), les habitations sont situées en front à rue ou en retrait de rue au cœur de parcelles légèrement plus grandes. Elles sont également fortement alignées. Les entrées s'effectuent de manière variable et les jardins sont aujourd'hui fermés par de basses clôtures en béton. La volumétrie des habitations est simple de même que le style architectural : modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures.

La cité du Bas Riez prolonge l'ensemble composé du terril 157 et du coron de la fosse et participe pleinement à la lecture du paysage minier d'Haveluy.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

95 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
54 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

À gauche
Maisons jumelées implantés en retrait de rue avec petits jardins situés à l'avant. © Mission Bassin Minier

À droite
Maison jumelée à deux niveaux. © Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble des cités Chabaud-Latour ancienne et nouvelle.
Au second plan, la cité ancienne se distingue par l'alignement parallèle des barreaux de corons.
Dans son prolongement à droite, la cité pavillonnaire nouvelle.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **16**
Carte n° 18

Ensemble des cités de Chabaud-Latour ancienne et nouvelle

COMMUNE(S) : DENAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 10 ha

Description

A partir des années 1820-1830, la ville de Denain, dont le sous-sol était riche en charbon à coke, devient le centre névralgique de la production charbonnière mais surtout de la sidérurgie et de l'industrie ferroviaire. Dès 1830, la Compagnie des Mines d'Anzin y a d'ailleurs construit son propre rivage d'embarquement à proximité de la fosse Villars. Denain est également une des premières villes à être desservie par le chemin de fer privé de la Compagnie dont le premier tronçon - Abscon-Saint Waast passant par Denain- est mis en service en 1838. La ville connaît dès lors une explosion industrielle fulgurante accompagnée d'une croissance urbaine très dense. Le tissu urbain est alors caractérisé par une étroite imbrication des éléments issus des industries minières, sidérurgiques et ferroviaires.

Alignement des barreaux de corons de la cité Chabaud-Latour ancienne.
© Mission Bassin Minier

Moins prédominante qu'ailleurs, l'activité minière a laissé au sein de la ville de Denain un patrimoine minier diffus et ponctuel mais parmi le plus ancien du Bassin minier du Nord-Pas de Calais dont les cités Chabaud-Latour ancienne et nouvelle.

A. Cité Chabaud-Latour ancienne

Construite légèrement à l'écart du centre de Denain, la cité Chabaud-Latour ancienne est parmi les plus anciennes cités du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Construite en deux phases, 1870 et 1875, elle témoigne de l'évolution typologique de l'habitat minier dans le dernier tiers du 19e siècle, depuis les barreaux de corons aux maisons jumelées encore fortement alignées mais dotées de jardins plus vastes. La cité doit son nom à une ancienne fosse située à proximité, la fosse

Datant de 1870, les barreaux de corons sont simples et mono-orientés. La majorité des logements a conservé ses menuiseries en bois.
© Mission Bassin Minier

Chabaud-Latour, foncée en 1842 mais dont l'activité cesse en 1877. Répertoriée comme cité remarquable, elle comprend aujourd'hui 143 logements.

La partie la plus ancienne de la cité est structurée par des ruelles en impasses le long desquelles s'étendent 8 lignes de barreaux de corons mono-orientés à un seul niveau, datant de 1870 et comprenant chacun entre 7 et 8 logements. De petits jardins sont situés à l'arrière des habitations. Rappelant le coron des 120 à Anzin ou le coron de l'église à la Sentinelle, le style architectural est très simple : modénatures de briques au niveau de la corniche et arcs en briques avec clefs de voûte en pierres rehaussant les ouvertures. Les façades sont ponctuées par des fers d'ancrage ouvragés cruciformes.

Façades des corons avec jeux de briques soulignant les corniches et les ouvertures.
© Mission Bassin Minier

Détail du pignon aveugle des barreaux.
© Mission Bassin Minier

Maisons jumelées à deux niveaux, datant de 1875 et parfaitement alignées.
© Mission Bassin Minier

En 1875, la Compagnie des Mines d'Anzin agrandit la cité et construit quinze maisons jumelées à deux niveaux, abritant deux logements et toujours implantées le long de rues en impasses. L'entrée s'effectue sur le côté. Ces maisons jumelées ont conservé leurs haies végétales clôturant les jardins situés à l'arrière. Le style architectural de ces habitations est similaire à celui des corons : modénatures de briques au niveau de la corniche, fers d'ancrage, et arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures.

Maison jumelée à deux niveaux.
© Mission Bassin Minier

En concentrant en son sein à la fois barreaux de corons et premiers pavillons, la cité de Chabaud-Latour ancienne constitue un exemple remarquable et précoce de l'évolution de l'habitat ouvrier dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

De gauche à droite
Plaque d'origine portant le nom de la cité.
© Mission Bassin Minier

Les chemins privés des cités minières étaient interdits aux personnes ne travaillant pas pour la Compagnie des Mines d'Anzin.
© Mission Bassin Minier

Détail des fers d'ancrage cruciformes.
© Mission Bassin Minier

B. Cité Chabaud-Latour nouvelle

Contiguë à la cité ancienne, la cité Chabaud-Latour nouvelle est une cité pavillonnaire construite en 1924. Elle fait aujourd'hui partie des cités témoins du Bassin minier Nord-Pas de Calais et compte 86 logements.

Maisons jumelées marquant l'entrée de la cité de Chabaud-Latour nouvelle située en face de la cité ancienne.
© Mission Bassin Minier

Maison jumelée regroupant deux logements.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal et est, en dehors de maisons jumelées de 2 logements en lisière de la cité, majoritairement composée de maisons jumelées regroupant 4 logements. Les habitations sont implantées en cœur de parcelles avec pignons perpendiculaires à la rue. Alignées, elles sont espacées d'environ 3 mètres. Les entrées s'effectuent depuis les côtés. La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent les jardins à l'avant comme à l'arrière, conférant ainsi à la cité de très bonnes qualités paysagères et un cadre agréable.

La volumétrie des habitations est typique de la majorité des cités pavillonnaires construites par la Compagnie des Mines d'Anzin de même que son style architectural rationaliste : bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures et soulèvements de toitures au niveau des lucarnes.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

50 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
36 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

Maison regroupant quatre logements implantée en cœur de parcelle et clôturée par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Alignement des habitations marqué par les soulèvements de toiture au niveau des lucarnes.
© Mission Bassin Minier

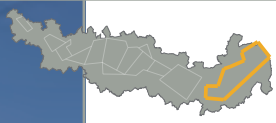

Vue latérale de la fosse Mathilde.
© SRMH 2008

ÉLÉMENT 17
Carte n° 18

Fosse Mathilde,
Denain

COMMUNE(S) : DENAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 0,0656 ha

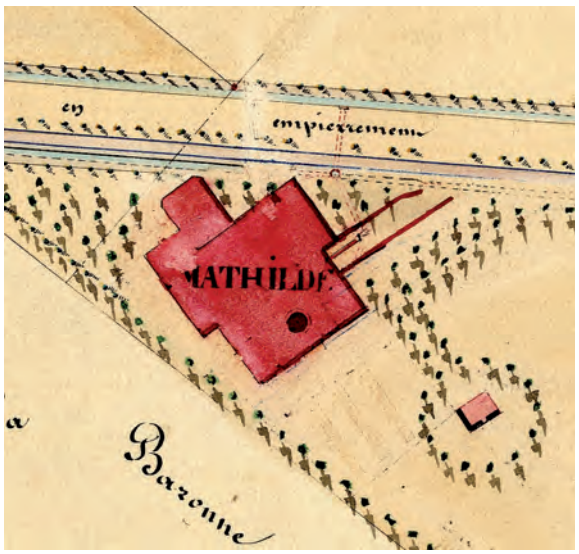

Plan ancien montrant la configuration de la fosse Mathilde après sa transformation en 1854.
© CHM

Description

Le fonçage du puits de la fosse Mathilde est entrepris en 1831 et la fosse entre en exploitation en 1832. Elle est construite en briques selon le modèle standard de l'époque dit en « T », le haut bâtiment rectangulaire abritant le puits est prolongé par un autre bâtiment rectangulaire disposé de manière transversale. La fosse Mathilde devient en 1837 la fosse la plus rentable de Denain : 22 000 tonnes sont remontées[13]. Dans les années suivantes, la fosse est modifiée à plusieurs reprises, en fonction des changements de machines et de l'évolution des techniques d'extraction. En 1862, en raison de sa proximité avec la fosse Turenne plus productive, la fosse est définitivement fermée. Dès 1863, la Compagnie des Mines d'Anzin envisage la réhabilitation de la fosse et sa transformation en quatre logements pour maîtres-ouvriers. C'est dans cette disposition que se trouve actuellement la fosse mais le changement de fonction n'a pas profondément altéré sa configuration industrielle datant de 1854 (cf. Partie 2). Le premier niveau des bâtiments était celui dédié au

13 39 582 tonneaux

Façade principale de la fosse Mathilde dominée par la salle des machines.
© Grahal

vestiaire des mineurs (baraque), à la conciergerie et aux accès au puits tandis que le second niveau était celui de la machinerie et des recettes.

Le bâtiment correspondant à l'ancien emplacement de la machine d'extraction, tel qu'il apparaît aujourd'hui, date de 1854. Il est de plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux. Edifié en maçonnerie de briques, il est surmonté d'un toit à deux pans recouvert de tuiles mécaniques.

Sa façade principale présente un mur pignon aux angles cassés, surmontés à la lisière du toit par deux consoles de pierres sculptées. Ornée d'un oculus aveugle en partie haute, elle est percée au rez-de-chaussée par deux baies au linteau cintré, puis au premier étage, par deux baies en plein-cintre mises en valeur par une modénature de briques outrepassée qui les relie à l'ensemble des baies des murs gouttereaux. Enfin, une corniche à modillons vient souligner la ligne du toit. Le rez-de-chaussée

Façade de la salle des machines.
© SRMH 2008

Ci-contre
Vue latérale du bâtiment des machines.
© SRMH 2008

À droite
Détail des parties décorées du mur pignon.
© SRMH 2008

du mur pignon se distingue du niveau supérieur par une légère saillie en briques de chant. Ses façades latérales sont percées au rez-de-chaussée par deux baies en plein-cintre (à l'exception de celle masquée par un appentis contemporain) tandis que les premiers étages présentent deux baies en plein-cintre dont une aveugle.

Détail de la façade arrière du bâtiment des chaudières.
© SRMH 2008

La salle des chaudières aujourd'hui masquée par adjonctions modernes et recouverte d'enduit.
© SRMH 2008

A droite de la salle des machines, l'ancien bâtiment des chaudières est édifié en maçonnerie enduite, vraisemblablement en briques comme le reste des bâtiments de l'ancienne fosse, et surmonté d'une toiture à pans dissymétriques recouverte de tuiles mécaniques. La transformation moderne des baies et un bâtiment de plain-pied construit au 20e siècle masquent les ouvertures originelles. Seule la façade arrière a conservé une baie en plein-cintre contemporaine de la construction des bâtiments de la fosse.

A gauche de la salle des machines, l'ancien bâtiment des « brondisseurs » (accueillant un treuil permettant l'accès au puits afin de vérifier son état) est également édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Les deux niveaux du bâtiment sont parfaitement perceptibles sur sa façade Est. Le rez-de-chaussée, délimité par une légère saillie en briques de chant, présente deux baies en plein-cintre, dont une est aujourd'hui murée. Au second niveau, la façade est rythmée par trois autres baies en plein-cintre. Ces baies portent les traces des modifications successives initiées à partir de la seconde moitié du 19e siècle. En effet, les baies latérales sont ouvertes uniquement sur leur partie supérieure, leur appui originel ayant été rehaussé de moitié. La baie centrale, ouverte sur sa partie supérieure par un oculus ovale, ne présente quant à elle aucune trace de modification postérieure à sa construction.

Façade principale du bâtiment des brondisseurs.
© SRMH 2008

Détail des ouvertures de la façade du bâtiment des brondisseurs.
© Grahal

Le rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue a été prolongé par une construction moderne édifiée en parpaings et abritant des garages depuis lesquels des couloirs d'accès et des voûtes sont parfaitement lisibles. Une baie en plein-cintre perce le second niveau. La partie supérieure de la façade est recouverte d'un enduit.

Façade donnant sur rue du bâtiment des brondisseurs.
© SRMH 2008

La façade donnant sur la rampe est percée par deux portes donnant accès au second niveau du bâtiment, dont une à linteau en plein-cintre.

L'ancien bâtiment des recettes, implanté perpendiculairement au premier corps de bâtiment est de plan rectangulaire et s'élève sur deux niveaux. Il présente un large mur pignon en maçonnerie de briques surmonté d'une toiture à deux longs pans recouverte de tuiles mécaniques.

Vue latérale du bâtiment des recettes.
© SRMH 2008

Détail du pignon du bâtiment des recettes.
© SRMH 2008

Le mur pignon s'organise en trois parties dont une partie centrale en léger ressaut encadrée par deux pilastres monumentaux. Cette partie centrale est percée au second niveau par trois baies en plein-cintre (anciennes ouvertures permettant d'évacuer les berlines par le biais de tréteaux), surmontées d'un cordon constituant la partie inférieure d'un fronton triangulaire orné d'un oculus aveugle. Les trois baies sont encadrées par deux épais pilastres. Les parties latérales sont quant à elles, ornées chacune d'un oculus aveugle identique à celui de la partie centrale.
Les façades latérales ont été percées de baies dans leurs parties supérieures probablement lors de la transformation de la fosse en logements.

La rampe d'accès au second niveau, probablement pour faciliter le changement des pièces de machinerie, est soutenue par des galeries transversales voûtées en briques permettant l'accès

au puits mais également les communications depuis la baraque des mineurs ou la conciergerie. Ces galeries sont accessibles par trois ouvertures à anse de panier ou à linteau droit.

La fosse Mathilde à Denain est un témoignage unique et exceptionnel de l'évolution des modes d'extraction minière entre 1830 et 1860 en démontrant notamment l'adaptation constante du bâti industriel existant en fonction des innovations techniques nouvelles.

Les deux pignons ouvragés des bâtiments des machines et des recettes, les plus hauts et les plus visibles, adoptent toutes les caractéristiques de l'architecture publique néo-classique de la première moitié du 20e siècle, asseyant ainsi le prestige de la Compagnie des Mines d'Anzin dans l'espace public.

Pignon du bâtiment des recettes autrefois surmonté du chevalement en bois.
© SRMH 2008

Rampe d'accès au bâtiment des recettes.
© SRMH 2008

Etat de conservation

La fosse Mathilde se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

En propriété privée, la fosse Mathilde est classée sur la Liste des Monuments Historiques depuis septembre 2009.

© SRMH 2008

Vue des galeries voûtées supportant la rampe et permettant l'accès au puits.
© SRMH 2008

Vue aérienne du terril Renard.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 18

Carte n° 18-19

Terril 162 dit « terril Renard »

COMMUNE(S) : DENAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 4,11 ha

Description

Le terril 162 est issu de la fosse Renard dont l'activité fut l'une des plus longues du Bassin minier.

Foncée en 1836, la fosse cesse son extraction en 1948 mais sert de puits de service jusqu'en 1953. Il s'agit d'un terril conique qui a conservé sa morphologie originelle. Terril signal, sa hauteur est de 76 mètres :

À gauche
Vue du terril Renard depuis la route départementale 440.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
La fosse Renard vers 1900.
© CHM

Vestige de rail de mise à terril. © Ph. Dupuich

perceptible de loin, il agit tel un marqueur dans le paysage du Denaisis. En son sommet, des vestiges de mise à terril sont toujours visibles. Le terril Renard possède en outre la particularité d'être toujours en combustion à certains endroits.

Egalement terril nature et loisirs, il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente. Le terril est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Vestiges de la rampe de mise à terril. © Ph. Dupuich

Mais le terril Renard se distingue surtout par sa valeur emblématique. Il est aujourd'hui la dernière trace tangible de la fosse Renard qu'Emile Zola a visitée en 1884, et dont il a parcouru les galeries, dans le cadre de ses enquêtes pour la rédaction de *Germinal*.

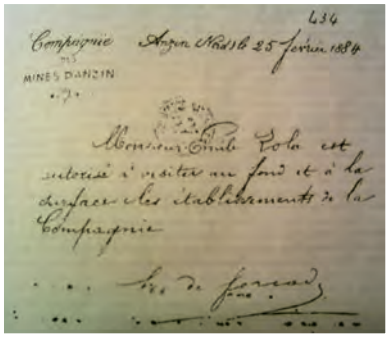

Autorisation de visite accordée par la Compagnie des Mines d'Anzin à Emile Zola. © BNF

Etat de conservation

Le terril 162 est intact.

Protection et gestion

Le terril est la propriété du Conseil Général du Nord et est en passe d'être reconnu Espace Naturel Sensible.

Ombre portée et fumerolles du terril Renard. © Ph. Dupuich

Vue aérienne de l'ensemble minier d'Escaudain avec le terril 153 bordé des cités d'Alsace, d'Audiffret et Couture. Au premier plan, le tronçon de cavalier Abscon-Saint-Waast mis en service en 1838, aujourd'hui réaménagé.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 19
Carte n° 20

Paysage et ensemble miniers d'Escaudain

COMMUNE(S) : ESCAUDAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 39 ha

Description

La ville d'Escaudain a accompagné l'essor charbonnier et sidérurgique de Denain. Outre les nombreuses fosses foncées dès 1837, elle accueille très rapidement une partie du complexe de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin créée en 1849. Cette société devient en 1948 USINOR, Usine Sidérurgique du Nord, l'une des plus importantes usines sidérurgiques de France.
L'ensemble minier d'Escaudain s'articulait autour de la fosse Audiffret-Pasquier (1880-1967) aujourd'hui disparue. Ponctué par le terril n°153, ce paysage est composé de trois cités minières et de leurs équipements datant de la Nationalisation.

Hauts Fourneaux d'Escaudain-Denain en 1949.
© LPVA

A. Terril 153

Le terril 153 depuis la Route Départementale 440.
© Mission Bassin Minier

Le terril 153 depuis l'ancienne fosse d'Audiffret-Pasquier dont seul le portail d'entrée demeure visible aujourd'hui.
© F. Kowalski-Chaîne des Terrils

Le terril 153 est issu de l'activité de la fosse Renard foncée en 1880 et fermée en 1967. Il s'agit d'un terril conique qui a conservé sa morphologie originelle et dont seuls les abords ont été aménagés. Terril signal haut de 65 mètres, il est, au même titre que le terril Renard de Denain, perceptible de loin et marque résolument le paysage du Denaisis.

Egalement terril nature et loisirs, il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente. Le terril est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Etat de conservation

Le terril 153 est intact.

Protection et gestion

Propriété de l'E.P.F. Nord-Pas de Calais, le terril est en cours d'acquisition par le Conseil Général du Nord et est en passe d'être reconnu Espace Naturel Sensible.

B. Cité d'Alsace

Située au pied du terril 153, la cité d'Alsace est une petite cité pavillonnaire construite au début du 20e siècle. Elle fait aujourd'hui partie des cités témoins du Bassin minier Nord-Pas de Calais et compte 43 logements.

La cité d'Alsace au pied du terril 153.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie mixte, alternant rues courbes et rues orthogonales.
Elle est majoritairement composée de maisons jumelées regroupant 2 logements implantées directement sur la rue. Quelques habitations regroupant 4 logements sont implantées en cœur de parcelles.

En haut, à gauche
Rue orthogonale rythmée par les maisons jumelées.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Rue courbe donnant sur le terril 153.
© Mission Bassin Minier

À gauche
Maison jumelée regroupant deux logements.
© Mission Bassin Minier

À droite
Maison jumelée regroupant 4 logements en cœur de parcelles.
© Mission Bassin Minier

La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent les jardins ainsi que de nombreux arbres lui conférant de très bonnes qualités paysagères et un cadre agréable.
La volumétrie des habitations est typique de la majorité des cités pavillonnaires construites par la Compagnie des Mines d'Anzin de même que son style architectural rationaliste : bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures et soulèvements de toitures au niveau des lucarnes pour les maisons regroupant 4 logements.

Place arborée de la cité d'Alsace.
© Mission Bassin Minier

Détail des pignons des maisons jumelées.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

C. Cité Audiffret

De même typologie que la cité Chabaud-Latour ancienne à Denain, la cité Audiffret est parmi les plus anciennes cités du Bassin minier Nord-Pas de Calais. Construite vers 1880, elle est composée de trois barreaux de corons et de quelques maisons jumelées ajoutées ultérieurement. Répertoriée comme cité témoin, elle comprend aujourd'hui 68 logements.

En haut, à droite
Alignement de corons de la cité d'Audiffret.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Barreaux de corons avec en arrière-plan le terril 153.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade des corons.
© Mission Bassin Minier

La maison d'employés dominant l'alignement des barreaux.
© Mission Bassin Minier

Les barreaux sont composés de corons mono-orientés à un seul niveau comprenant chacun entre 7 et 8 logements et sont implantés le long de la rue menant de la fosse à la ville d'Escaudain. De petits jardins sont situés à l'arrière des habitations. Le style architectural est très simple : modénatures de briques au niveau de la corniche, arcs en briques avec clefs de voûte en pierre rehaussant les ouvertures et fers d'ancrage ouvragés cruciformes. Entre le premier et le second barreau, une maison d'employés, également très simple, domine l'alignement.

La cité est par la suite agrandie dans l'entre-deux-guerres, à l'arrière des barreaux, par quelques maisons jumelées à deux niveaux et abritant deux logements. L'entrée s'effectue sur le côté. Le style architectural de ces habitations est cette fois-ci plus recherché avec notamment l'emploi de briques vernissées colorées, caractéristiques de la Compagnie des Mines d'Anzin, pour souligner les ouvertures.

De gauche à droite
Maison d'employés de la cité d'Audiffret.
© Mission Bassin Minier

Maison jumelée située à l'arrière des barreaux.
© Mission Bassin Minier

Détail des pignons des maisons jumelées.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

16 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.
52 logements sont la propriété de Maisons et Cités.

Alignement de maisons jumelées.
© Mission Bassin Minier

La maison d'ingénieur protégée par des grilles en fer forgé.
© Mission Bassin Minier

D. Maison d'ingénieur

La maison d'ingénieur, située en lisière de la cité d'Audiffret, est construite selon le même plan standard utilisé pour celle de la cité d'Arenberg à Wallers. Massive et imposante, il s'agit d'une bâtisse de plan carré, entièrement construite en briques, s'élevant sur deux niveaux et recouverte d'une toiture à quatre pans. Le premier niveau est percé de cinq baies dont celle de l'entrée, précédée d'un perron légèrement surélevé. Le second niveau est également percé de cinq baies dans l'alignement vertical des baies du rez-de-chaussée. En retrait, une adjonction latérale accueille probablement la cuisine et la buanderie.

Détail du niveau supérieur de la façade principale.
© Mission Bassin Minier

De style simple, l'ornementation repose sur un jeu de briques alternant briques rouges et briques orangées soulignant les ouvertures et les pilastres d'angle. Les baies sont toutes surmontées d'arcs cintrés avec clefs de voûtes identiques. Un cordon de briques en saillie sépare le premier niveau du second. La corniche en bois est soulignée par une frise de briques orangées en dentelant.

L'imposante bâtisse est entourée d'un vaste parc boisé et protégée par une enceinte en briques, surmontée de solides grilles en fer forgé.

Etat de conservation

La maison se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison est en propriété privée.

E. Centre de soins

Le Centre de soins de la Société de Secours Minière a été construit par le Groupe de Valenciennes dans les années 1960. Conforme à l'architecture moderne de l'époque prônant l'industrialisation et la rationalisation des constructions, il est de forme parallélépipédique avec une structure en béton armé, est recouvert d'une toiture-terrasse et s'élève sur deux niveaux.

Le style architectural est strictement rationnel. En façade, le premier niveau est percé d'une vaste ouverture d'entrée recouverte d'un auvent en béton et de baies rectangulaires filantes plus petites. Le second niveau est quant à lui percé de neuf baies verticales rectangulaires de tailles différentes, séparées entre elles par de larges parements de briques.

Détail de la façade du Centre de soins et du pavillon avancé.
© Mission Bassin Minier

Le centre de soins encore en service aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

Le corps principal du Centre de soins est précédé d'un pavillon plus petit, probablement anciennement réservé au concierge et à l'accueil. Il emprunte le même vocabulaire architectural que le Centre de soins.

Etat de conservation

Le Centre de soins se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

Encore en service dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs, le Centre de soins est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

F. Groupe scolaire de la cité d'Audiffret

Le groupe scolaire de la cité d'Audiffret fut construit en 1958 sous l'égide du Groupe de Valenciennes. Conforme à l'architecture scolaire moderne de l'époque, le groupe se compose de deux corps de bâtiment disposés face

Vue d'ensemble du groupe scolaire de la cité d'Audiffret.
© Mission Bassin Minier

Vue de l'école maternelle depuis la rue.
© Mission Bassin Minier

à face et se caractérise par l'emploi massif du béton pour leurs structures et d'éléments préfabriqués, toujours en béton, pour les façades.

Façade des salles de classe de l'école maternelle donnant sur la cour.
© Mission Bassin Minier

Le premier corps de bâtiment est celui de l'école maternelle composée de deux pavillons de forme parallélépipédique à un seul niveau disposés selon un plan en L. Le premier pavillon donnant sur rue est percé d'une grande baie délimitant l'entrée de l'école et recouverte d'un petit auvent en béton et de six baies carrées avec encadrement de béton, délimitant les locaux administratifs. Le second pavillon accueille les salles de classe. Le niveau supérieur est percé de hauts-jours rectangulaires filants à encadrement de béton. Le niveau inférieur est quant à lui recouvert de plaques horizontales de béton gravillonné.

Accueillant l'école primaire, le second corps de bâtiment est nettement plus imposant. En forme de barre parallélépipédique, il s'élève sur deux niveaux. Le premier niveau accueille entrées, préaux, salles de classes et locaux administratifs. Le second niveau accueille exclusivement des salles de classe. Les deux niveaux sont séparés par un bandeau de plaques en béton gravillonné.
Les façades des deux niveaux sont caractérisées par des travées orthogonales en saillie et une organisation rationnelle et répétitive des baies. Les larges fenêtres rectangulaires à fort encadrement de béton sont pourvues de châssis vitrés apportant un maximum d'éclairage aux salles de classe. Le bâtiment est recouvert d'une toiture-terrasse légèrement débordante.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un état de conservation moyen.

En haut, à droite
Détail de façade du niveau supérieur de l'école primaire.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre
Vue de l'école primaire depuis l'entrée du groupe scolaire.
© Mission Bassin Minier

Protection et gestion

Pavillons implantés en cœur de parcelles et regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Devenue école communale, l'école est la propriété de la municipalité d'Escaudain.

G. Cité Couture

La cité Couture est une cité pavillonnaire construite en deux phases avec la première partie édifiée au début du 20e siècle puis la deuxième dans l'entre-deux-guerres. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais et compte 175 logements.

Pavillon de 4 logements et adjonction contemporaine accueillant cuisine ou salle de bains.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un plan orthogonal homogène et offre deux types d'habitations, majoritairement des maisons, regroupant 4 logements, implantées en cœur de parcelles avec pignons perpendiculaires à la rue mais également des maisons jumelées de 2 logements en lisière de la cité. La cité Couture a conservé ses haies végétales qui clôturent les

Alignement de maisons jumelées et de maisons regroupant 4 logements en cœur de parcelles de part et d'autre de la rue.
© Mission Bassin Minier

La permanence des haies végétales et les jardins arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères. © Mission Bassin Minier

Modénatures en briques silico-calcaires. © Mission Bassin Minier

jardins à l'avant comme à l'arrière, conférant ainsi à la cité de très bonnes qualités paysagères et un cadre de vie agréable.

La volumétrie des habitations est assez simple : les pavillons, de forme rectangulaire, sont élevés sur deux niveaux et recouverts de toitures à 2 pans. Le style architectural des pavillons varie en fonction des typologies et de leur ancienneté.

La plupart des habitations se caractérise par une décoration simple : bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles et de refend, fausses baies, arcs en briques avec clefs de voûte rehaussant les ouvertures et soulèvements de toitures au niveau des lucarnes pour les habitations regroupant 4 logements. Les modénatures de certains pavillons de 4 logements sont renforcées par l'usage de briques silico-calcaires tandis que celles des maisons jumelées emploient une alternance de briques silico-calcaires et de briques vernissées turquoise.

Etat de conservation

La cité Couture se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

64 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.
109 logements sont la propriété de

Modénatures en briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise des maisons jumelées. © Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble frontale du monument.
© SRMH

ÉLÉMENT 20

Carte n° 19

Monument commémoratif Charles Mathieu

Vue d'ensemble du monument vers 1910.
© SRMH

Maisons et Cités.

COMMUNE(S) : LOURCHES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
SURFACE : 0,1976 ha

Description

En janvier 1829, la Compagnie Dumas fondée par un groupe de négociants lillois a créé une société de recherches qui découvrit, en mai de la même année, un riche gisement de charbon gras dans la région de Denain. Après avoir obtenu une concession en 1832, la Compagnie se constitua en société d'exploitation sous le nom de Compagnie des Mines de Douchy, et débaucha aussitôt le descendant du premier directeur de la Compagnie des Mines d'Anzin, l'ingénieur divisionnaire Charles-François Mathieu (1799-1872), afin de faire les premiers fonçages à Lourches. Devenu directeur de la Compagnie et

Vue de la statue en bronze de Charles Mathieu posée sur un rocher.
© SRMH

accompagné de 17 mineurs, il fit creuser la fosse Saint-Mathieu l'année de son arrivée. Le charbon y fut trouvé à 78 mètres de profondeur en août 1832.

C'est sur les recommandations de Charles Mathieu que la Compagnie Bigo lança des sondages près de Courrières. Sur ses indications, un premier forage fut réalisé sur la route d'Hénin-Liétard à Carvin le 1er mars 1849. La houille y fut découverte le 6 juin suivant. En octobre 1852, la Société de Courrières était constituée sous forme de société civile.

La Compagnie des Mines de Douchy décida d'ériger un monument à son illustre directeur en 1900 devant l'église. Un concours fut ouvert « entre tous les sculpteurs français, anciens élèves des Académies de Valenciennes ». Le lauréat fut Corneille-Henri Theunissen (1863-1918) qui demanda à l'architecte Constant Moyaux de participer avec lui au concours. La partie architecturale et ornementale du monument a été exécutée par Baudson, marbrier à Valenciennes, en pierre de Soignies. L'inauguration eut lieu en septembre 1901.

Le monument réalisé entièrement en pierre de Soignies, à l'exception de la statue de Mathieu en bronze, mesure 7 mètres de hauteur. Symbolisant la découverte du charbon et son exploitation, la statue en bronze représente le créateur des Compagnies houillères de Douchy et de Courrières, debout sur un rocher. De la main gauche, il tient les plans qui ont établi sa conviction que les filons miniers se continuaient au-delà de la concession d'Anzin, tandis que le bras droit dans un geste simple et ferme, indique l'emplacement où il vient de faire ses fouilles. A ses pieds, se trouvent les instruments de sondage.

Le principal aspect décoratif de la statue, tient dans la longue redingote, qu'un coup de vent fait flotter dans un mouvement de plis dynamique.

Cette partie supérieure du monument, repose sur un fût carré dont les angles et le dessus figurent un boisage de galerie de mine, entre lequel se trouve la coupe d'un terrain houiller. Sur les panneaux de gauche et de droite sont arrangés les instruments de l'ingénieur (théodolite, chaîne d'arpenteur, carottage) et les outils du mineur (chapeau en cuir bouilli ou barette avec lampe à huile ou astiquette, pic, rivelaine, masse, hache, barre à mine, harnais avec chaîne et crochet).

À gauche
Vue de la face latérale droite du piédestal montrant les instruments de mesure de l'ingénieur.
© SRMH

À droite
Vue de la face latérale gauche du piédestal montrant les outils du mineur.
© SRMH

Sur la face principale se trouve un groupe sculpté, représentant un galibot, racontant à une trieuse, la découverte du charbon. Le galibot est debout, montrant à la trieuse le nom de Charles Mathieu, tandis que la jeune fille, assise sur son panier rempli de schistes et appuyée des deux mains sur son pic, écoute.
Sur la face postérieure ont été gravées les laborieuses étapes de Charles Mathieu, avec les noms des dix-sept premiers mineurs

Protection et gestion

Propriété de la ville de Lourches, le monument est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

venus d'Anzin, pour l'aider dans ses travaux de sondage.

Le monument érigé à Lourches en l'honneur de Charles Mathieu est une œuvre importante pour l'histoire de l'industrie minière dans la région Nord-Pas de Calais. Il célèbre l'un des plus importants promoteurs de l'industrie houillère qui permit de franchir une étape décisive dans le développement du Bassin minier en direction du Pas-de-Calais avec la découverte du charbon à Courrières.

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un très bon état de conservation.

À gauche
Vue d'ensemble du groupe sculpté.
© SRMH

À droite
Vue d'ensemble de l'inscription située à l'arrière du monument avec le parcours de Charles Mathieu et les noms des dix-sept mineurs l'ayant accompagné à Lourches.
© SRMH

SECTION 2

La Compagnie des Mines d'Aniche

une vitrine architecturale de l'habitat minier

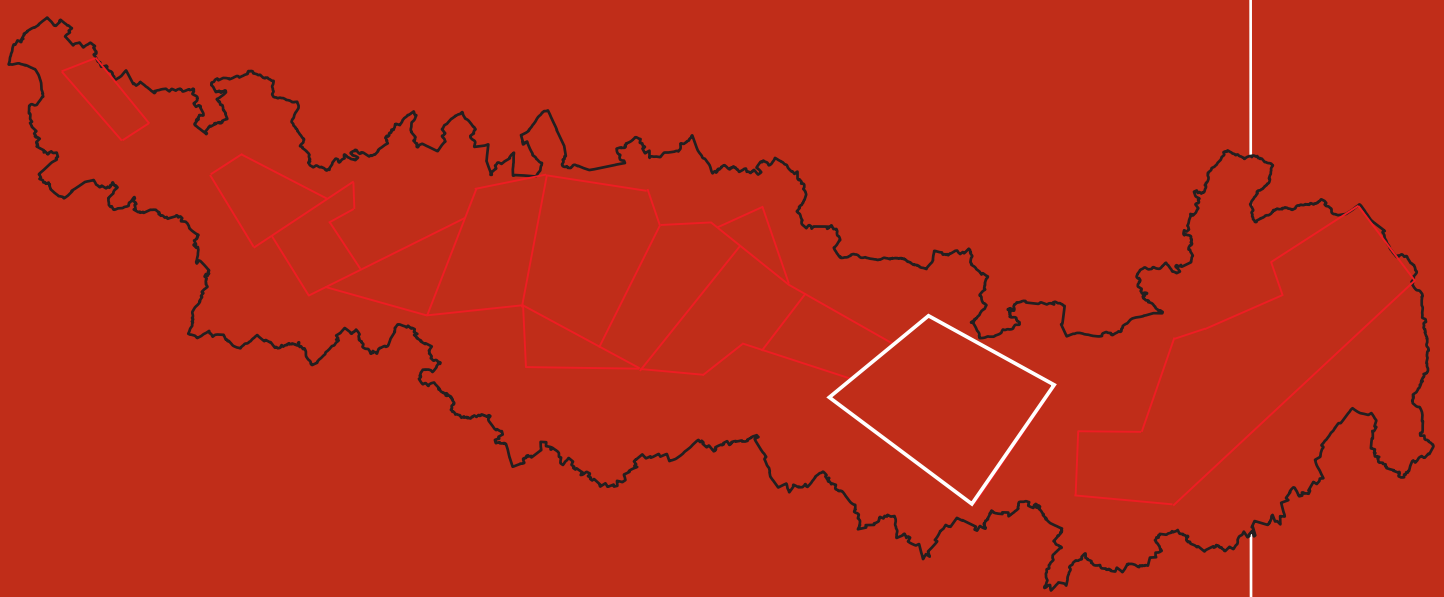

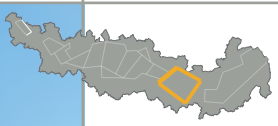

Le terril 125a issu de la fosse Sainte-Marie à Auberchicourt.
© JP. Mattern-CHM

ÉLÉMENT 21

Carte n° 21

Terril 125a

COMMUNE(S) : AUBERCHICOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 4,35 ha

Description

Ancien terril lié à la fosse Sainte-Marie (1857-1960), son édification est issue de la concentration de l'exploitation dans les années 1950 et 1960. Terril plat, il a été exploité pour sa valeur économique puis par la suite requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement : plantation d'arbres et d'arbustes. De taille modeste, il s'étend sur une surface de trois hectares mais il marque néanmoins le paysage et agit telle une porte d'entrée sur l'ancien bassin d'Aniche en venant de l'Est, depuis Somain ou Aniche.

Terril nature s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril sert également de support aux loisirs, aux activités sportives et pédagogiques. Des aménagements ont été réalisés pour l'accueil du public (chemins).

Etat de conservation

Exploité, le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles. Moins haut qu'à l'origine, son empreinte territoriale demeure néanmoins parfaitement lisible.

Protection et gestion

Propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais, le terril est en cours d'acquisition par le Conseil Général du Nord dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles. Il est par ailleurs inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Auberchicourt.

Le terril 125 a fait l'objet d'aménagements afin d'accueillir le public.
© JP.Mattern-CHM

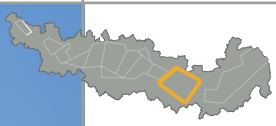

Pavillon de la cité-jardin du Garage à Masny.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 22

Carte n° 22

Les cités du Garage et du Champ fleuri

COMMUNE(S) : MASNY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 45 ha

Description

Liées à la fosse Vuillemin creusée sur le territoire de Masny en 1891 et définitivement fermée en 1971, les cités du Garage et du Champ fleuri témoignent de deux époques différentes, à la fois celle de la Compagnie des Mines d'Aniche et celle du Groupe de Douai après la Nationalisation. Elles sont toutes deux implantées le long de l'axe de communication historique reliant Valenciennes à Douai et débutent, en venant de l'Est, le premier axe patrimonial qui suit logiquement le gisement de charbon gras au Sud de la concession.

À gauche :
La fosse Vuillemin en 1949.
© CHM

Ci-contre :
La construction de la cité du Champ fleuri en 1949 le long de la Route Nationale n°45 reliant Valenciennes à Douai. En arrière-plan, la cité-jardin du Garage.
© CHM

A. Cité du Garage

Bloc de 4 logements à toiture à pans brisés et motifs en briques silico-calcaires blanches agrémentant les façades.
© Mission Bassin Minier

La cité-jardin du Garage fait partie des cités remarquables du Bassin minier, notamment en raison de ses qualités architecturales. Correspondant à une période d'intensification de l'activité, la construction de la cité date de l'entre-deux-guerres. Répartie sur une surface de 10 hectares, elle compte aujourd'hui 240 logements.

La cité se caractérise par une voirie mixte délimitant des îlots et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. L'ensemble de l'implantation des maisons respecte un alignement parallèle à la voierie et elles sont séparées entre-elles par des espaces variables et permettant une très grande lisibilité du bâti. A l'image des cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche offrant une grande diversité dans les formes urbaines, les habitations offrent de multiples regroupements, par deux, trois ou quatre.

Autre type d'habitation regroupant 4 logements avec auvents surmontant les entrées.
© Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 3 logements avec toitures à pans brisés individualisées avec pignons en briques blanches dans la partie supérieure, décorés de bandeaux et de motifs en croix de briques rouges.
© Mission Bassin Minier

Des adjonctions permettant d'installer toilettes et salle-de-bains ont été faites à l'arrière ou sur le côté des habitations. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés situés à l'arrière des habitations sont de taille modeste. Selon leurs implantations, certains pavillons offrent un jardinet sur la rue permettant de valoriser à la fois l'habitation mais également la cité. Celle-ci rayonne autour d'une vaste place centrale plantée d'arbres.

Place centrale de la cité du Garage.
© Mission Bassin Minier

La cité du Garage se distingue surtout par ses qualités architecturales. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. C'est la partie haute de la façade, la plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches. La volumétrie des maisons est, elle aussi, variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés. Ces éléments permettent de rythmer les façades et enrichissent et qualifient l'ensemble de la cité.

Détail de pignon d'un pavillon regroupant 2 logements avec faux-colombages en briques silico-calcaires en relief.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Détail de façade avec linteaux droits surhaussés d'arcs en plein-cintre et motifs de briques.
© Mission Bassin Minier

Richesse de l'architecture et de la volumétrie d'un pavillon regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

B. Cité du Champ fleuri

Pavillon de type 200 en plain-pied, regroupant deux logements.
© Mission Bassin Minier

La cité du Champ fleuri est une vaste cité moderne construite par le Groupe de Douai à partir de 1948. Reconnue comme cité exceptionnelle, elle compte aujourd'hui 412 logements et accueille trois équipements collectifs : église, école, dispensaire.

La cité est structurée selon un plan orthogonal et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Légèrement en retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie. Les pignons disposés perpendiculairement à la rue, les entrées principales s'effectuent face à la rue.

Habitation à deux niveaux regroupant deux logements.
© Mission Bassin Minier

Voirie orthogonale de la cité du Champ fleuri.
© Mission Bassin Minier

La permanence des haies végétales confère à la cité de bonnes qualités paysagères.
© Mission Bassin Minier

Des dépendances ont été discrètement ajoutées à l'arrière des habitations. Une large majorité des habitations possèdent des jardins clôturés par des haies végétales conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère.

Mais la cité du Champ fleuri se distingue surtout par son style architectural qui, bien que demeurant sobre conformément au style des Houillères nationalisées, est davantage recherché que dans d'autres cités modernes construites par d'autres Groupes du Bassin. Le Groupe de Douai semble s'être inspiré des différentes volumétries proposées dans les cités minières de la Compagnie des Mines d'Aniche : toiture à longs pans avec croupes, allèges en béton, fenêtres lucarnes, encadrement de la porte d'entrée en béton avec bandeaux de briques. Des pigeonniers ont également été construits à l'arrière de la plupart des habitations.

Fenêtres lucarnes et débords de toiture d'une habitation.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité du Champ fleuri se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

À gauche :
Pigeonnier à l'arrière des habitations.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Détail de l'encadrement d'une porte d'entrée en béton avec bandeaux de briques.
© Mission Bassin Minier

C. Ecole de la Cité du Champ fleuri

Ecole de la cité du Champ fleuri. © Mission Bassin Minier

L'école de la cité du Champ fleuri fut construite dans les années 1950 et se compose de trois corps de bâtiments de forme rectangulaire s'organisant autour d'une vaste cour. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées (et plus largement, de l'architecture scolaire moderne), l'architecture des bâtiments est sobre, fonctionnelle, employant essentiellement la brique rouge orangé et le béton pour l'encadrement des ouvertures.

Imposant, le pavillon central possède deux niveaux et est percé à chaque étage de grandes baies filantes horizontales pourvues de meneaux en acier. Les deux entrées sont précédées de perrons en béton surélevés. Les deux autres corps de bâtiment prolongeant de part et d'autre le corps central s'élèvent sur un seul niveau. Ils sont également percés de baies filantes horizontales avec meneaux en acier. Chacun des trois bâtiments est recouvert d'une toiture à quatre pans.

Pavillon central prolongé par un autre corps de bâtiment accueillant également une classe. © Mission Bassin Minier

Logement d'instituteurs. © Mission Bassin Minier

Au sein du groupe scolaire, un logement pour les instituteurs à également été construit. Sur deux niveaux, il est de même style architectural que les autres bâtiments.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Aujourd'hui école publique, l'école est la propriété de la commune de Masny.

Deuxième corps de bâtiment, probablement la salle de gymnastique, et le préau. © Mission Bassin Minier

D. Eglise de la Cité du Champ fleuri

Vue sur l'église depuis la cité.
© Mission Bassin Minier

Eglise de la cité
du Champ fleuri.
© Mission Bassin Minier

Construite en même temps que la cité, l'église de la Cité du Champ fleuri à Masny est un bâtiment modeste qui se présente longitudinalement, en fond de parcelle. C'est une longue construction basse en briques comprenant quatre travées marquées par deux baies géminées en plein-cintre reposant sur un appui taluté en ciment, et séparées entre elles par un petit contrefort en ciment. Il est couvert d'une toiture en bâtière en plaques de ciment ondulé. Après la quatrième travée côté Sud, vient se greffer perpendiculairement un bâtiment annexe couvert de la même manière. La façade triangulaire est en parpaings peints en blanc, elle est percée dans la partie supérieure d'une petite fenêtre surmontée d'un linteau. L'originalité de l'édifice tient dans la partie extérieure qui précède la nef : une sorte d'auvent en bâtière couvert d'ardoises sur lequel est curieusement posé à cheval un clocher à quatre pans en ardoises du même modèle, et dont chaque face est percée d'une petite lucarne. Une croix somme l'ensemble qui repose sur quatre gros piliers de béton peints en beige. Cette incongruité peut faire admettre l'hypothèse que le clocher est un élément subsistant de l'ancienne église disparue. Cet édicule adventice permet un accès à l'abri à l'église.

Détail du clocher de l'église.
© Mission Bassin Minier

Cet édifice, d'allure curieuse pourrait faire penser, dans un autre contexte que celui d'une cité minière, pour son long corps de bâtiment, à un édifice rural de type grange basse.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est propriété de la commune.

Bâtiment annexe sur le côté
Sud de l'église.
© Mission Bassin Minier

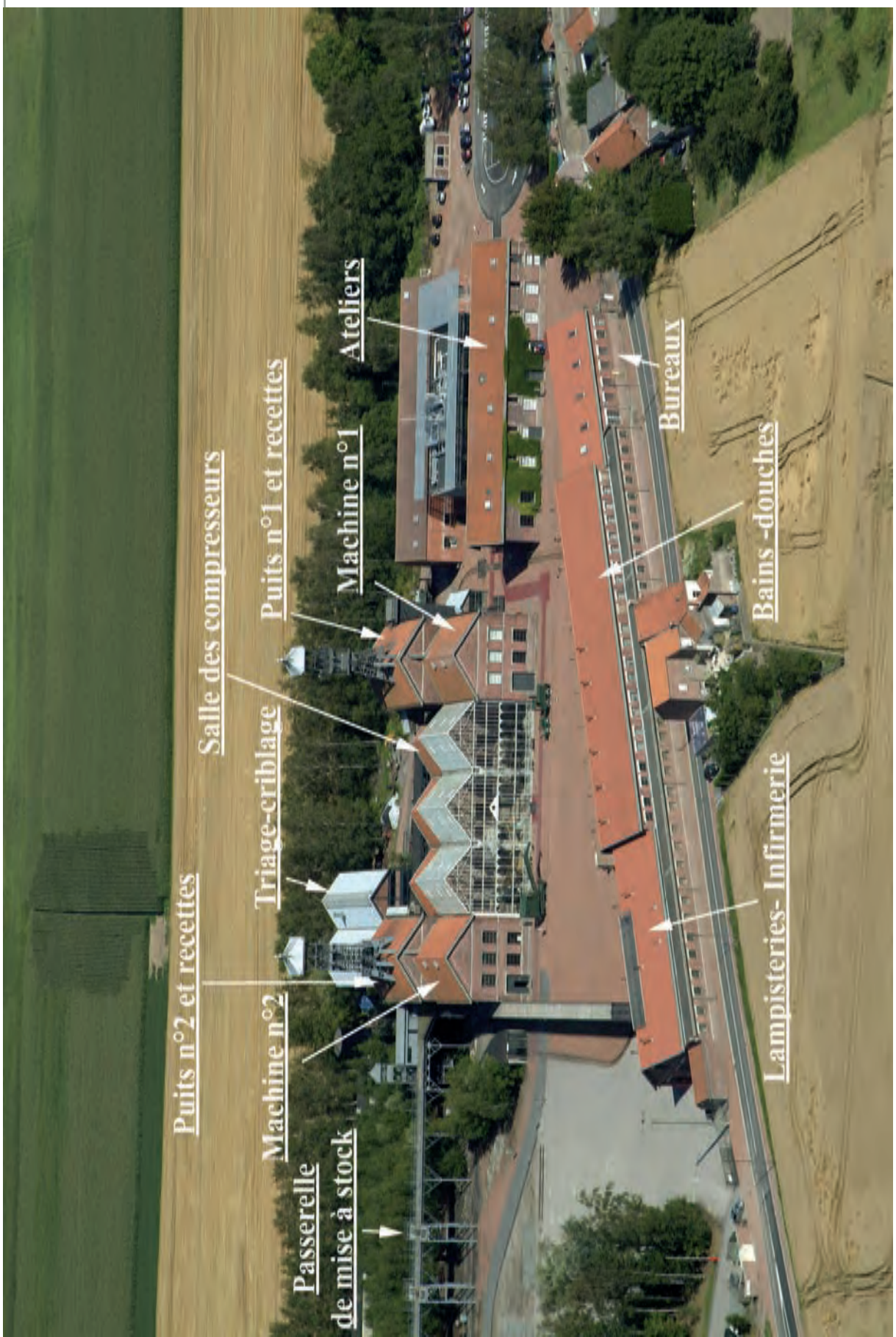
Puits n°2 et recettes
Salle des compresseurs
Triage-criblage
Puits n°1 et recettes
Machine n°1
Ateliers
Machine n°2
Passerelle de mise à stock
Bureaux
Bains -douches
Lampisteries- Infirmerie

© Ph. Frutier

La fosse Delloye, aujourd'hui le Centre Historique Minier de Lewarde
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **23**

Carte n° 22

Fosse Delloye
Centre Historique Minier de Lewarde

COMMUNE(S) : LEWARDE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 8,5 ha

Description

A l'inverse des autres grands sites de la mémoire (Wallers-Arenberg, 11-19 de Loos-en-Gohelle, 9-9bis de Oignies), le site de la fosse Delloye se dégage de la typologie classique carreau-terrils-cités. Situé en pleine campagne, à la fois éloigné des terrils et de ses logements ouvriers, il occupe néanmoins une place centrale dans le Bassin minier à la fois par la qualité architecturale de son bâti et par les politiques de valorisation de l'histoire et de la mémoire minières qui lui sont désormais attachées.

L'histoire du site de la fosse Delloye commence en 1911 lorsque la Compagnie des Mines d'Aniche procède au forage du puits n°1 de la fosse Delloye, alors uniquement conçu en tant que puits d'aérage et de service de la fosse Vuillemin située à Masny. Rapidement, le creusement d'un autre puits est envisagé afin de faire du site un complexe d'extraction. Mais la Première Guerre mondiale vient interrompre les travaux qui ne reprennent qu'en 1924. Le fonçage du deuxième puits destiné à l'extraction débute en 1927 : il entre en exploitation en 1931.

Construction de la fosse Delloye en 1928. © CHM

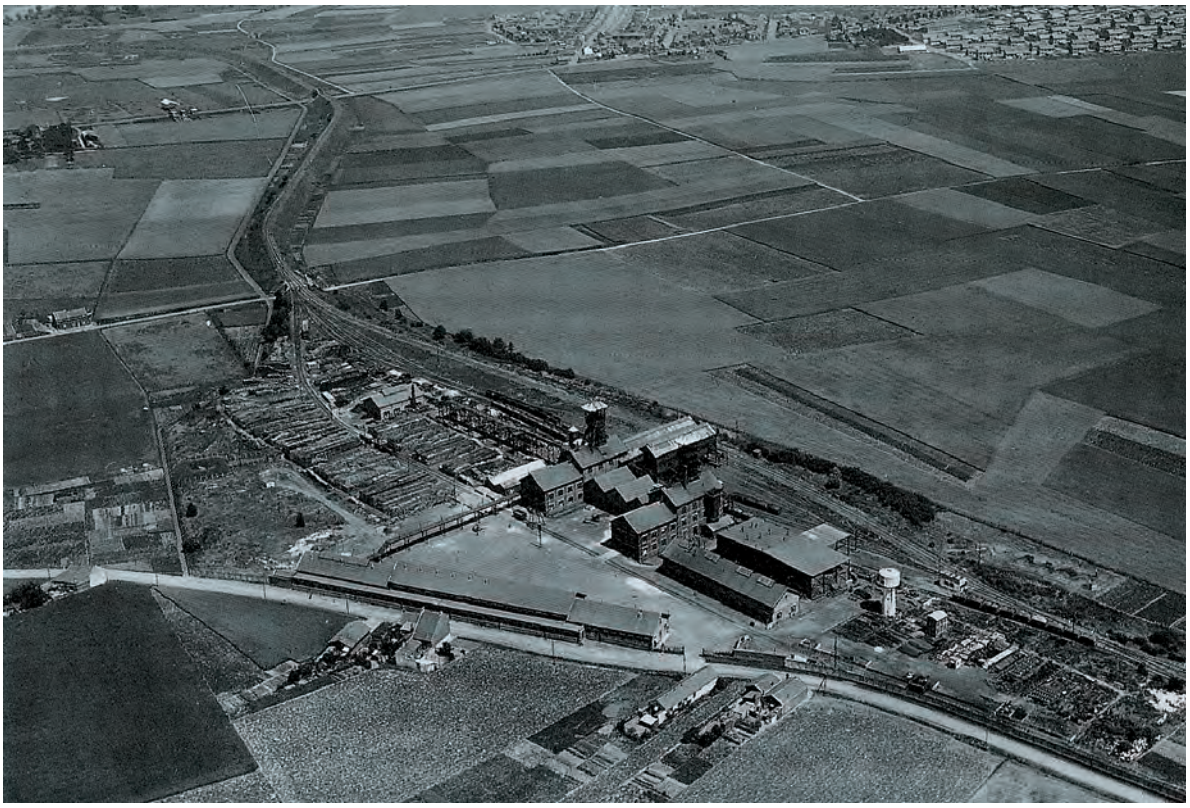

Vue aérienne de la fosse Delloye en 1949. © CHM

L'extraction commence en 1931 mais le gisement est de faible qualité et très fortement plissé. Cependant, pendant près de 40 ans, de 800 à 1 000 mineurs travaillent à la fosse Delloye assurant une production journalière de mille tonnes. Au début de l'exploitation, le charbon était trié mécaniquement sur place. Dans les années 1960, le tri mécanique cède le pas aux procédés de séparation chimique et le charbon est expédié au lavoir Gayant à Waziers. Les stériles sont envoyés aux terrils d'Auberchicourt. Ni la Compagnie des Mines d'Aniche ni, par la suite, le Groupe de Douai n'ont jugé utile de construire de cités minières sur les abords de la fosse Delloye. Les mineurs travaillant sur le site de la fosse Delloye étaient logés dans d'autres cités davantage rattachées à la fosse Vuillemin. Au cours des années 1960, de nombreux sondages montrent que le gisement s'épuise et les travaux sont suspendus en 1967. Le site cesse toute activité en 1971.

En 1973, les Houillères du Nord-Pas de Calais décident de préserver le site et d'y conserver matériels, outils et documents relatifs à la vie industrielle minière de la Région. En mai 1984, avec le soutien du Ministère de la Culture et des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, le Centre Historique Minier de Lewarde ouvre ses portes aux visiteurs (cf. Partie 5).

Structure de moyenne importance, le site comporte de nombreux bâtiments : bâtiments des recettes, bâtiments des machines, bâtiment administratif regroupant bureaux, infirmerie, lampisterie et bains-douches, scierie, atelier, magasin et chaufferie. Aux bâtiments d'origine est venu s'ajouter un certain nombre d'aménagements et de constructions modernes nécessaires au fonctionnement du musée et parfaitement respectueux de l'architecture de briquex et de béton originelle du site.

Entrée principale du Centre Historique Minier. © Grahal

A. Les bâtiments des recettes et les salles des machines

Vue d'ensemble des bâtiments des recettes et des salles des machines des puits n°1 et n°2.
© JP.Mattern-CHM

Bâtiment des recettes du puits n°1.
© Chip Buchheit

Les bâtiments des puits n°1 et 2 ont été construits en miroir sur un axe Nord-Sud et sont de plan rectangulaire. Edifiés en maçonnerie de briques, ils s'élèvent sur trois niveaux et leurs toitures à deux pans sont recouvertes de tuiles mécaniques. Globalement identiques, les bâtiments de recette sont percés sur les deux étages supérieurs de leurs façades Sud et Nord par quatre baies à linteaux droits en béton-armé peint. Leurs quatre travées sont séparées par des pilastres. Ces derniers sont ornés en partie haute de fers d'ancrage en fonte portant les initiales de la Compagnie entrelacées (M. et A.).

Les pignons visibles des bâtiments des recettes du puits n°1 et n°2 sont mis en valeur par trois bandeaux à briques sur chant peints qui marquent les différents niveaux d'élévation. Comme pour l'ensemble des pignons des bâtiments construits à l'époque de l'exploitation, l'intérieur des pignons comporte une modénature à briques sur chant peinte en légère saillie, sous forme de redents.

Ci-contre :
Détail d'une façade du bâtiment des recettes du puits n°2.
© Grahal

Le chevalement du puits n°1 date de 1934 tandis que celui du puits n°2 date de 1928. Il s'agit de chevalements à faux-carré porteur construit à l'aide de poutrelles à treillis rivetées. Les molettes, d'un diamètre de 4 mètres, sont disposées de manière parallèle. Les plateformes des molettes sont ceinturées de garde-corps métalliques ouvragés. D'une hauteur

À gauche :
Chevalement et bâtiment des recettes du puits n°2.
© Chip Buchheit

de 36 mètres pour le puits n°1 et de 35 mètres pour le puits n°2, les chevalements sont surmontés de campaniles ornés de festons et de points d'angles et dotés en leurs sommets de deux paratonnerres encadrant le nom de la fosse Delloye.

Les deux bâtiments des machines, de plan rectangulaire, prolongent les bâtiments de recette sur leur façade Ouest. Ils sont édifiés sur deux niveaux en maçonnerie de briques surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Les façades Nord et Sud des bâtiments suivent le même agencement architectural que les bâtiments de recettes qu'ils prolongent. Ils sont constitués de quatre travées. Leurs deux niveaux d'élévation présentent de façon générale une série de quatre baies à linteaux droits en béton armé, séparées par des pilastres. Les pignons Ouest sont tous deux percés d'une large porte métallique et de deux baies à linteau droit en béton armé, surmontées respectivement au second niveau par trois autres baies de mêmes dispositions. Un oculus aveugle orne les pignons sur leur partie supérieure mise en valeur par un jeu de modénature à briques sur chant peintes en légère saillie.

À droite :
Salle des machines du puits n°1.
© JP. Mattern-CHM

Ci-contre :
Détail du pignon de la salle des machines du puits n°1.
© Chip Buchheit

B. La salle des compresseurs

Reliant les deux bâtiments des recettes, la salle des compresseurs est de plan rectangulaire et est élevée sur un seul niveau. Edifiée en maçonnerie de briques, elle est surmontée d'une toiture en sheds composée d'une charpente métallique à poutres rivetées recouverte de tuiles mécaniques.

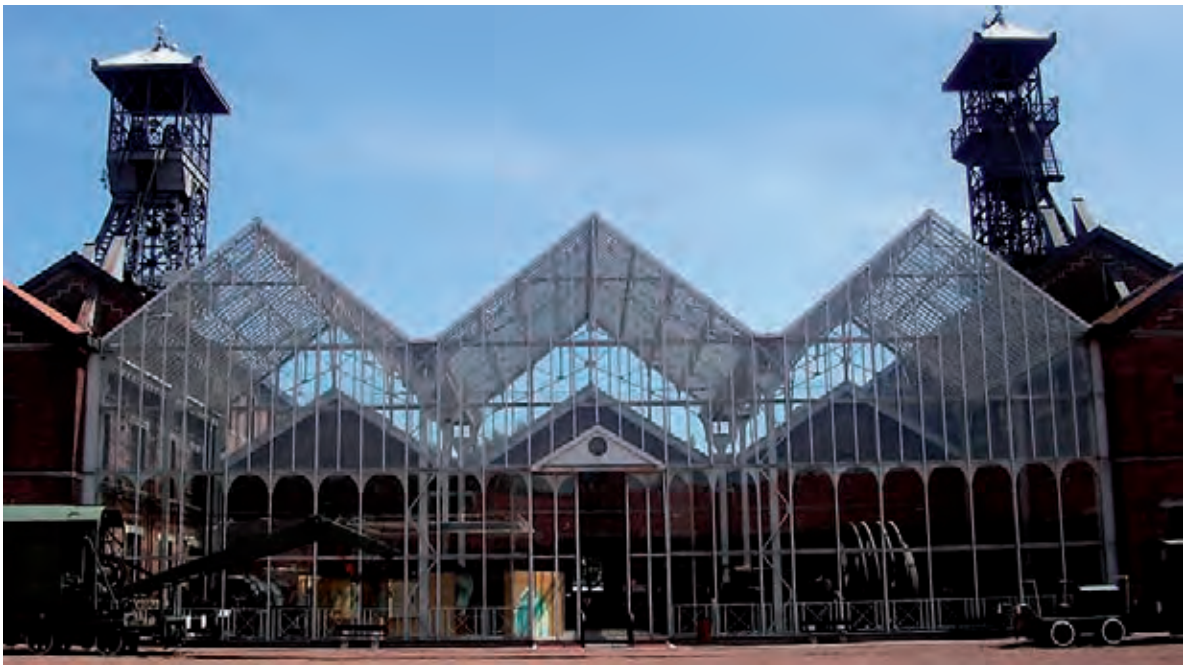

Derrière la verrière, la salle des compresseurs reliant les deux bâtiments des recettes.
© Grahal

Détail d'un des trois pignons de la salle des compresseurs et machines d'extraction exposées sous la verrière.
© Mission Bassin Minier

La façade Est présente trois murs pignons. Les rez-de-chaussée des pignons Nord et Sud sont percés par deux baies horizontales à linteau droit en béton-armé, surmontées d'un oculus, dont un aveugle au Nord. Le pignon central quant à lui est percé d'une porte supplémentaire à linteau droit en béton-armé à doubles vantaux métalliques. Ces façades sont également ornées de bandeaux à briques sur chant peints comme pour l'ensemble des façades des autres bâtiments de la même époque. La façade Ouest est également constituée de trois murs pignons. Le rez-de-chaussée est percé d'une porte flanquée par deux baies, toutes présentant un linteau droit en béton-armé. Un oculus perce le sommet de chaque pignon. L'ornementation, notamment le décor à redents sur la partie supérieure des pignons, est semblable à celle des autres bâtiments. Ce bâtiment est aujourd'hui précédé d'une réplique en verrière où sont exposées, dans la cadre du musée, d'anciennes machines d'extraction provenant d'autres fosses.

C. Le bâtiment du triage-criblage

Le bâtiment du triage-criblage.
© Grahal

Le bâtiment du triage-criblage de la fosse Delloye est l'une des rares structures de ce type intégralement conservées en France. Relié au bâtiment des recettes du puits n°2, ce bâtiment s'élève sur trois niveaux et est constitué d'une structure métallique à remplissage de briques et surmonté d'une toiture à quatre pans recouverte de tôles ondulées. Le faîte du toit reçoit un éclairage zénithal à châssis métallique.

Le bâtiment repose sur une série de piliers métalliques qui délimite les sept travées Est-Ouest du rez-de-chaussée. Ces piliers supportent de puissantes poutres métalliques sur lesquelles prennent appui

Vue intérieure du triage-criblage.
© Grahal

des poutres transversales, également métalliques qui soutiennent elles-mêmes des linteaux pour constituer la base du plancher du premier étage. Les deux derniers niveaux des façades Nord et Sud sont percés sur leur partie supérieure par une série de baies à châssis métallique à deux niveaux et à un seul niveau de vitrage. La façade Est présente quant à elle deux hauts pignons percés sur leurs deux niveaux supérieurs par une série de baies à châssis métallique à deux niveaux et à un seul niveau de vitrage.

À droite :
Détail de la façade Sud-Est du triage-criblage.
© Grahal

Ci-contre :
Détail de la passerelle de mise à stock depuis le bâtiment du puits n°2.
© Grahal

Achevant le circuit de l'extraction du charbon et de sa préparation, la solide passerelle métallique de mise à stock prolonge la façade Nord du bâtiment des recettes du puits n°2.

Passerelle de mise à stock.
© Grahal

Bâtiment réservé au personnel et ancien parc à bois au premier plan.
© Mission Bassin minier

D. Les bâtiments réservés au personnel

En face des bâtiments des recettes et des salles des machines se trouve un très long bâtiment recevant les bureaux administratifs, les bains-douches, la salle des pendus, la lampisterie et l'infirmerie. Long de quarante-deux baies et de plan rectangulaire, il s'élève sur deux niveaux. Le bâtiment est édifié en maçonnerie de briques surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le bâtiment présente trois parties distinctes marquées par les différences d'élévation. La partie centrale est prolongée sur ses pignons Sud-Est et Nord-Ouest par deux bâtiments de hauteur inférieure.

Anciens bureaux administratifs.
© Grahal

La première partie du bâtiment recevait les anciens bureaux administratifs. Il présente un mur pignon au Sud percé par deux baies à linteau droit en béton-armé. La façade Nord-Est, constituée de neuf travées, est percée d'une porte à linteau droit en ciment et de baies à linteau droit en béton-armé. Des pilastres rythment la façade toutes les deux travées. Un premier bandeau à briques sur chant relie les bases des baies jusqu'au pilastre et un second bandeau à briques sur chant souligne la lisière du toit.

La partie centrale du bâtiment, la plus élevée, recevait les bains-douches et la salle des pendus. Sa façade Nord-Est est constituée de vingt et une travées. Sept portes à linteau droit en béton-armé à doubles vantaux métalliques surmontées d'un tympan vitré ouvrent le rez-de-chaussée ainsi que des baies à linteau droit en béton-armé peint de dimensions irrégulières.

Ce bâtiment utilise le même vocabulaire ornemental employé sur l'ensemble des bâtiments administratifs.

Vue intérieure de la salle des bains-douches.
© Mission Bassin Minier

Salle des bains-douches.
© Grahal

La dernière partie du bâtiment correspond à celui de la lampisterie et à l'infirmerie. Ce bâtiment est constitué de onze travées et est percé par quatre portes métalliques à linteau droit en béton-armé peint surmontées d'un tympan vitré et d'une porte métallique à linteau droit en béton-armé peint. Sa façade Nord-Ouest présente un mur pignon percé d'une porte à linteau droit en béton-armé à doubles vantaux métalliques surmontée d'un tympan vitré et d'une baie à

Vue intérieure de la lampisterie.
© Mission Bassin Minier

Lampisterie et infirmerie.
© Grahal

linteau droit en ciment. Une baie à linteau droit en béton-armé perce le haut du pignon. Un éclairage zénithal à châssis métallique éclaire l'intérieur du bâtiment. Le vocabulaire architectural est identique à l'ensemble des bâtiments. Traversant le carreau, un escalier métallique relie la lampisterie au bâtiment des recettes du puits n°2.

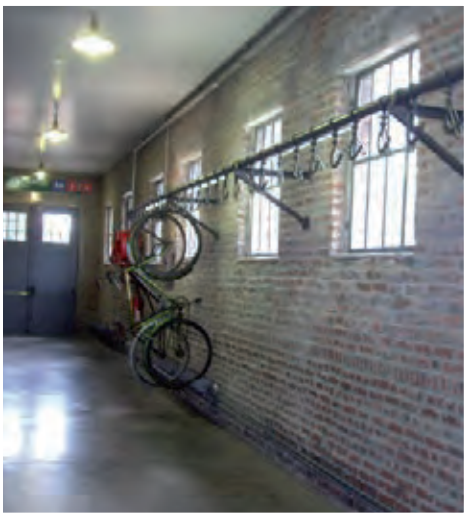

Sur la partie Ouest, une aile, destinée au garage à vélos, jouxte l'ensemble des bâtiments des bains-douches et de la lampisterie. De plain-pied, elle est édifiée en maçonnerie de briques surmontée d'une terrasse en béton. L'entrée, située à l'extérieur du site, est précédée d'une pente douce qui permettait aux mineurs de pousser leur vélo à l'intérieur en passant par la grande porte métallique à linteau droit en béton-armé peint. La façade du garage est éclairée par trente six baies à linteau droit en béton-armé peint munies de barreaux. Le même jeu de pilastres que sur les autres façades, toutes les deux travées, est également mis en œuvre sur cette façade tout comme les bandeaux à briques sur chant qui encadrent l'ensemble des baies.

Vue intérieure du garage à vélos.
© Mission Bassin Minier

Vue extérieure du garage à vélos.
© Grahal

E. La scierie

La scierie est constituée d'un bâtiment de plan rectangulaire, de plain-pied, et édifié en maçonnerie de briques surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Un éclairage zénithal à châssis métallique surmonte le faîte du toit. La façade Sud du bâtiment de l'ancienne scierie présente une entrée en avancée percée d'une porte à doubles vantaux vitrés surmontée d'un petit fronton triangulaire sur lequel il est inscrit « Le briquet », nom donné autrefois à la collation du mineur. Quatre travées percées d'une baie horizontale à châssis en béton-armé constituent cette façade.

Ancienne scierie.
© Mission Bassin Minier

Comme pour l'ensemble des autres bâtiments, un jeu de pilastres délimite chaque travée. De la même façon, des bandeaux à briques sur chant soulignent les élévations et les appuis des fenêtres.

Aujourd'hui, l'ancienne scierie est occupée par « Le briquet », le restaurant du Centre Historique Minier. A l'arrière, un nouveau bâtiment vient compléter cet espace.

F. Le bâtiment des ateliers

Les anciens ateliers, aujourd'hui devenus les bureaux administratifs du Centre Historique Minier. © Mission Bassin Minier

A l'Ouest de l'entrée actuelle du musée, le bâtiment des ateliers est de plan rectangulaire et est édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Ce bâtiment abrite aujourd'hui l'administration du Centre Historique Minier.

Sa façade Sud présente un mur pignon percé sur son rez-de-chaussée par deux baies à linteau droit en béton-armé et d'un oculus sur sa partie supérieure. Trois bandeaux à briques sur chant peints disposés parallèlement l'un à l'autre ornent cette façade. Le premier bandeau relie la base des deux baies du premier niveau, tandis que les deux autres bandeaux occupent la partie supérieure du pignon. Celui situé au plus près du toit constitue la base d'un fronton dont les extrémités rejoignent les deux chapiteaux des pilastres latéraux de la façade Sud, sur lesquels repose la corniche du toit. L'intérieur du pignon est mis en valeur par une modénature à briques sur chant peinte en légère saillie disposée autour de l'oculus. Enfin, la lisière du toit est mise en valeur par une dernière modénature en redents à briques sur chant peinte.

Anciens ateliers de la fosse Delloye. © Grahal

Les autres façades sont, de manière générale, percées sur leur rez-de-chaussée par des portes à linteau droit en béton-armé à doubles vantaux métalliques surmontées d'un tympan vitré ou de baies à linteau droit en ciment. Au premier étage, en réponse à ces ouvertures, de longues baies tantôt vitrées tantôt munies de volets métalliques, rythment la façade.

Salle des machines du puits n°1 et bâtiments des ateliers. © JP. Mattern-CHM

Faisant face au bâtiment des ateliers, un deuxième bâtiment, contemporain, a été construit lors de l'aménagement du site en musée et reçoit, en autres, le Centre de ressources et d'archives ainsi que ses réserves, une partie des salles de conférence et d'exposition. Son agencement fait résolument écho à celui du bâtiment des ateliers.

De plan rectangulaire et édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques, il est surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Les façades sont percées d'ouvertures à menuiseries métalliques et à linteaux droits en béton-armé. Des oculus ornent les parties supérieures des pignons.

Bâtiment accueillant le Centre de Ressources. © Grahal

© JP.Mattern-CHM

Exposition permanente « la vie dans la cité minière » du Centre Historique Minier. © JP. Mattern-CHM

Les installations originelles de la fosse Delloye n'ont guère changé depuis sa construction entre 1927 et 1934 (entrée en exploitation en 1931). Les modestes ressources géologiques n'ont pas nécessité d'aménagements modernes de grande ampleur. Son architecture cohérente se manifeste par une certaine sobriété ornementale des façades. En revanche, une grande importance fut accordée aux élégants chevalements métalliques, véritables emblèmes de la Compagnie des Mines d'Aniche, évoquant simplicité, beauté et harmonie.

En 1971, la fosse Delloye fut l'une des premières fosses du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à cesser son activité. Dès 1973, une première réflexion sur la création d'un lieu de mémoire autour de l'histoire minière fut menée.

Après deux années d'aménagements de 7 000 m^2 de bâtiments et de superstructures répartis sur une surface de 8 ha, le Centre Historique Minier fut inauguré le 3 mai 1984. Réhabilitation exemplaire d'un ancien site minier en un lieu pédagogique, ce véritable lieu de mémoire rassemble un nombre important de collections d'objets et de ressources documentaires issus des fonds d'archives des anciennes Compagnies minières et des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais. Les nombreuses expositions permanentes et temporaires du Centre invitent régulièrement le public à découvrir ou redécouvrir l'histoire de la Mine et la culture minière.

Exposition permanente sur la formation du charbon du Centre Historique Minier. © JP. Mattern-CHM

Verrière de la fosse Delloye précédant la salle des compresseurs. © S. Dhote

Etat de conservation

La fosse Delloye se trouve dans un excellent état de conservation.

Protection et gestion

La gestion et l'entretien des bâtiments (propriété du Conseil Régional) reviennent, par bail emphytéotique (99 ans), au Centre Historique Minier. La fosse a été classée sur la liste des Monuments Historiques en septembre 2009.

La cité-jardin de la Balance à Guesnain construite par la Compagnie des Mines d'Aniche en 1925.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **24**

Carte n° 22

Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison

COMMUNE(S) : GUESNAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 33 ha

Description

L'ensemble des cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison était rattaché à la fosse Saint-René (1866-1964) à Guesnain. Ces cités accueillaient également les mineurs de la fosse Delloye à Lewarde. Formant une continuité urbaine isolée de l'habitat traditionnel, ces structures autonomes ont été implantées le long de l'axe de communication historique reliant Douai à Valenciennes. Le hasard de la géologie fait que cet axe Est-Ouest suit en surface les filons de charbon gras du sous-sol. Logiquement, la Compagnie des Mines d'Aniche a installé ses infrastructures de production et de résidence le long de cette route préexistante. Devenu aujourd'hui la Route Nationale n°45, cet itinéraire offre de longs linéaires de façades de cités minières depuis Masny jusqu'à Douai et constitue une véritable vitrine de qualité sur l'habitat minier le long d'un axe fortement passant. Ces linéaires sont cependant interrompus par un tissu urbain contemporain hétéroclite et peu avantageux (mitage).

L'ensemble des cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison est un exemple constitutif de cet itinéraire urbain. De la cité-jardin à la cité moderne, il souligne l'attention exceptionnelle apportée par la Compagnie des Mines d'Anzin à la construction de ses cités ouvrières dans l'entre-deux-guerres et par le Groupe de Douai qui, par la qualité de ses cités modernes, semble s'inscrire dans l'héritage de la Compagnie à laquelle il a succédé.

A. Cité de Guesnain

Alignement d'habitations sur deux niveaux et regroupant deux logements de la cité de Guesnain.
© Mission Bassin Minier

La cité de Guesnain est une cité moderne construite par le Groupe de Douai à partir de 1947. Sa construction s'est poursuivie jusqu'en 1953. Répertoriée aujourd'hui comme cité exceptionnelle, elle compte aujourd'hui 220 logements.

Voierie mixte d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voirie mixte, à la fois orthogonale et courbe. Elle est composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. En retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie et offre à l'avant de petits jardins privés bien entretenus. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent de manière variable, sur la rue ou sur le côté.

Des dépendances dans les mêmes tons de briques, ont été discrètement ajoutées à l'arrière des habitations. Une large majorité des habitations possède de larges jardins encore le plus souvent clôturés par des haies végétales, conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère. La cité est complétée de larges mails piétons arborés et d'une vaste place plantée qui contribuent à son excellente qualité paysagère.

Habitation sur deux niveaux.
© Mission Bassin Minier

Les voies bordées d'arbres et la végétation des jardins privés confèrent à la cité une qualité paysagère remarquable.
© Mission Bassin Minier

Au même titre que la cité du Champ fleuri à Masny, la cité moderne de Guesnain se distingue par le style architectural de certains de ses pavillons, typique du Groupe de Douai qui s'inscrit résolument dans la tradition architecturale de la Compagnie des Mines d'Aniche : toiture à longs pans avec croupes, débords de toiture, allèges en béton, fenêtres lucarnes.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Place centrale de la cité de Guesnain. © Mission Bassin Minier

B. Cité de la Balance

La cité-jardin de la Balance fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, en raison notamment de ses qualités architecturales et paysagères. Construite de 1925 à 1930, la cité est répartie sur une surface de 6 hectares et compte 102 logements. La cité a été complétée par quelques logements modernes en 1948 et 1957.

La cité-jardin de la Balance.
© Mission Bassin Minier

Barreau regroupant 4 logements, implanté en léger retrait de rue et précédé de jardins privés.
© Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 2 logements, précédée de petits jardins clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

La cité se caractérise par une voierie orthogonale et par une implantation du bâti soit en retrait de rue, soit en cœur de parcelle. Cette alternance au sein d'espaces aérés autorise une très grande lisibilité du bâti. La cité de la Balance offre de multiples typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements. Sans espace public a l'intérieur de la cité, ce sont les jardins privés clôturés par des haies végétales qui participent à sa haute qualité paysagère. Chaque habitation dispose ainsi d'un jardin privé sur 2 ou 3 côtés selon la forme des logements et toutes offrent un jardinet sur la rue.

Habitations de 2 logements en forme de chalet implantées en cœur de parcelle.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Balance se distingue surtout par les qualités architecturales exceptionnelles de ses habitations. Les multiples typologies, tant formelles qu'ornementales, offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples ou les habitations en forme de chalets.

Alternance de typologies de logement.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades. Au sein d'une même habitation, il n'est pas rare que les ouvertures propres à chaque logement soient distinguées par des modénatures différentes.

Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. C'est la partie haute de la façade, la plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief.

Arc avec clef de voûte rehaussant les ouvertures.
© Mission Bassin Minier

Détail des façades avec arcs en plein-cintre en briques rouges plus soutenues, bandeaux et motif de briques silico-calcaires et fers d'ancrage.
© Mission Bassin Minier

Pignon construit en briques silico-calcaires sur la partie supérieure et décoré de bandeaux et de motifs en croix de briques rouges et porche d'entrée complété d'un débord de toiture.
© Mission Bassin Minier

À gauche :
Faux-colombages en relief et porche en demi-lune d'un logement en forme de chalet.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Détail du porche dans le renfoncement de la façade couvrant 2 entrées distinctes, de la toiture à pans brisés et des fenêtres lucarnes.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est, elle aussi, variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés. Pour les logements par 4 ou par 6, des porches en bois complété d'un débord de toiture sont aménagés afin de protéger l'entrée. Concernant les logements par 2 en forme de chalet, l'entrée est précédée d'un porche en forme de demi-lune formant une alcôve.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

C. Cité de la Malmaison

La cité-jardin de la Malmaison.
© Mission Bassin Minier

Moins riche que la cité de la Balance en termes de typologie mais néanmoins représentative des cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité-jardin de la Malmaison fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite vers 1925, elle compte aujourd'hui 135 logements. La cité a été complétée par des logements modernes à la fin des années 1940.

La cité est caractérisée par une voirie courbe mixte délimitant des îlots et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. Les habitations offrent de multiples regroupements par 2, 3, 4 ou 6 logements. Des adjonctions permettant d'installer toilettes et salle-de-bains ont été faites à l'arrière ou sur le côté des habitations. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés situés à l'arrière des habitations sont de taille modeste. Selon leurs implantations, certains pavillons offrent un jardinet sur la rue. Dans son ensemble, la cité a conservé ses haies végétales.

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

À gauche :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Caractéristique de la Compagnie des Mines d'Aniche, une habitation en forme de chalet regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements avec pignon en briques silico-calcaires décoré de bandeaux et de motifs en croix de briques rouges et blanches et porche d'entrée complété d'un débord de toiture.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Malmaison offre, sur le plan architectural, deux types d'habitations : des habitations de forme rectangulaire et des habitations en forme de chalet. Conformes au style Aniche, les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaire blanches. Les principaux éléments de structures autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux droits en béton ou d'arcs en plein-cintre en briques. Les pignons des habitations de forme rectangulaire sont construits en briques silico-calcaires sur la partie supérieure et décoré de bandeaux et de motifs en croix de briques rouges. L'entrée est très souvent précédée d'un porche d'entrée en bois complété d'un débord de toiture. Les habitations en forme de chalet se distinguent non seulement par leur forme mais également par leurs faux-colombages de briques blanches en relief et leur porche en demi-lune.

Des bandeaux et des motifs de briques blanches et rouges viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges.

Faux-colombages en relief et porche en demi-lune d'un logement en forme de chalet.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

D. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le centre de soins de Société de Secours Minière situé à proximité de la cité de la Malmaison.
© Mission Bassin Minier

Situé en bordure de la cité de la Malmaison, le dispensaire fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Douai. Il s'agit d'un important centre de soins du Douaisis remplissant toujours ses fonctions d'origine à travers le régime de protection sociale des anciens mineurs. Il accueille ainsi un centre médical spécialisé, un cabinet dentaire, un dispensaire et un service de soins à domicile.

L'ensemble se compose de deux bâtiments identiques de forme rectangulaire. Le bâtiment central est élevé sur quatre niveaux avec un toit-terrasse. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle, employant le béton pour les structures principales, l'encadrement des ouvertures, les balcons et les auvents. Les murs sont en remplissage de briques rouge-orangée. Sur la façade principale, les quatre niveaux sont percés de baies carrées avec encadrement en béton fortement rapprochées. Les deux derniers étages accueillent des balcons. Les façades latérales sont également percées de baies carrées moins nombreuses.

À gauche :
Le bâtiment central du centre de soins.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Détails architecturaux du bâtiment central avec structures en béton et remplissage de briques.
© Mission Bassin Minier

Second bâtiment accueillant deux salles médicales.
© Mission Bassin Minier

Le deuxième bâtiment, à un seul niveau et accueillant deux salles médicales, est percé de manière symétrique dans sa partie inférieure, de deux portes d'entrée et de deux grandes baies. Il est également recouvert d'un toit-terrasse débordant permettant de protéger les entrées respectives situées en renfoncement du bâtiment. De petits hauts-jours rectangulaires filants percent l'espace intermédiaire. Dans sa partie supérieure, de larges baies filantes courant sur toute la façade apportent un éclairage naturel aux espaces intérieurs.

Logo de la Société de Secours Minière.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'ensemble immobilier se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

Les bâtiments sont toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Ils sont la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

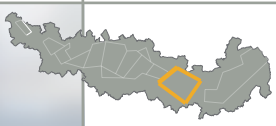

Cité de la Clochette à Douai.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
25
Carte n° 23

Cités de la Clochette et Notre-Dame

COMMUNE(S) : DOUAI, WAZIERS, SIN-LE-NOBLE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 22 ha

Description

Situées sur l'axe de communication historique reliant Douai à Valenciennes, les cités de la Clochette et Notre-Dame étaient rattachées aux fosses Gayant (1852-1978) à Douai et Notre-Dame (1856-1978) à Waziers. Construites toutes deux dans l'entre-deux-guerres, les deux cités, pavillonnaire et jardin, ont très vite constitué une vaste entité continue et homogène. Caractéristiques de la Compagnie des Mines d'Aniche, ces cités offrent une grande diversité urbaine, paysagère et architecturale et ont résolument renforcé le prestige et l'attractivité de la Compagnie auprès de la main-d'œuvre. La Compagnie a de même construit des équipements collectifs, eux-aussi d'une qualité et d'une richesse remarquables, communs aux deux cités : église, presbytère, patronage et écoles. Véritables fleurons de la Compagnie des Mines d'Aniche, les cités de la Clochette et Notre-Dame forment un ensemble patrimonial exceptionnel témoignant de l'apogée des politiques paternalistes de la Compagnie dans les années 1920.

Les fosses Gayant et Notre-Dame à Douai-Waziers en 1925 avec la cité Notre-Dame en arrière plan.
© CHM

A. Cité de la Clochette, Douai

Cité de la Clochette en 1926.
© CHM

Cités de la Clochette et Notre-Dame en 1973.
© CHM

La cité-jardin de la Clochette fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier en raison de ses qualités architecturales et urbaines. Construite entre 1925 et 1927 pour accueillir les travailleurs immigrés de l'entre-deux-guerres, en particulier les polonais, la cité compte 400 logements et s'étend sur une superficie de 18 hectares.

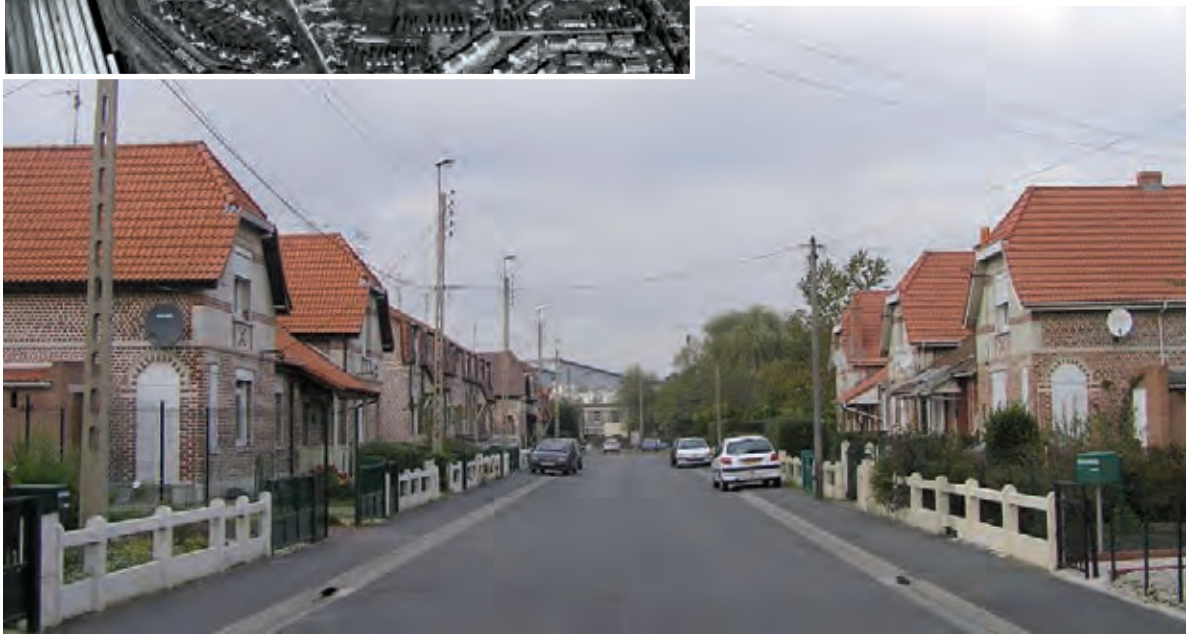

Voierie orthogonale d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie mixte, à la fois orthogonale et courbe, et est conçue autour de larges avenues. Le bâti est implanté soit en retrait de rue, soit en cœur de parcelle ou encore autour de ronds-points. Typique des cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements.

Exemple d'habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 3 logements. © Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 4 logements. © Mission Bassin Minier

Placette publique arborée ponctuant la cité.
© Mission Bassin Minier

Jardins situés à l'arrière des habitations et délimités par des clôtures en béton et des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé sur 2 ou 3 côtés, selon la forme des logements, ceinturé à la fois par des clôtures en béton et des haies végétales. Les jardins privés situés à l'avant des habitations et les petits espaces publics arborés ponctuant la cité donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères.

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples ou les habitations en forme de chalets. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. C'est la partie haute de la façade, la plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades.

Ci-contre :
Arcs en plein-cintre en briques rouges et motifs de briques blanches.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Partie supérieure d'un pignon en briques blanches avec bandeaux et motifs en briques rouges. La porte latérale est rehaussée d'un arc brisé alternant briques blanches et briques rouges.
© Mission Bassin Minier

À gauche :
Arc en plein-cintre en briques blanches avec clef de voûte en briques rouges surmontant l'ouverture du rez-de-chaussée et arc brisé en briques blanches surmontant l'ouverture de l'étage. Toiture à pans brisés et fenêtres-lucarnes.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Toiture à pans brisés, débords de toiture, fenêtres-lucarnes et bandeaux de briques blanches et rouges.
© Mission Bassin Minier

Détail d'une maison d'employés (bordant le rond-point) : partie supérieure du pignon en briques jaunes, bandeau de briques blanches et rouges soulignant le plancher et toiture à pans brisés.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.

Toitures à pans brisés et soulèvements de toiture.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Autre type de toitures à pans brisés et soulèvements de toiture.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Toitures à croupes brisées des habitations en forme de chalet de montagne.
© Mission Bassin Minier

L'alternance d'habitations de volumétrie différente au sein d'un même alignement rythme et donne du relief à la cité.
© Mission Bassin Minier

Pour les logements par 4 ou par 6, des porches en bois complétés d'un débord de toiture sont aménagés afin de protéger l'entrée. Il s'agit parfois d'un simple auvent en béton protégeant les entrées en renfoncement de façade. Concernant les logements par 2 en forme de chalet, l'entrée est précédée d'un porche en forme de demi-lune formant une alcôve.

Ci-contre :
Auvent en béton recouvrant les entrées en renfoncement de façade.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Porche en demi-lune.
© Mission Bassin Minier

Porche en bois recouvert par un débord de toiture et complété de 2 garde-corps en bois ajourés.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est en grande partie protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de l'église Notre-Dame des Mineurs, des presbytères, du centre social et des écoles.

B. Cité Notre-Dame, Waziers

La cité pavillonnaire Notre-Dame fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite à partir de 1914 et achevée vers 1930, elle compte aujourd'hui 204 logements.

La cité Notre-Dame dans les années 1930.
© CHM

La cité est caractérisée par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. Les habitations offrent des regroupements par 2, 3 ou 4 logements. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés sont situés à l'arrière des habitations. Selon leurs implantations, certains pavillons offrent un jardinet sur la rue.

Alignement d'habitations regroupant 4 logements de la cité pavillonnaire Notre-Dame.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Exemple d'habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Conformes au style Aniche, les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. La principale caractéristique de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des habitations par 2 ou 4, tous différents et permettant de dissocier les différents pavillons composant l'ensemble. Les principaux éléments de structures autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux droits en béton ou d'arcs en plein-cintre en briques. Les corniches sont soulignées par des frises de briques aux motifs particulièrement variés. Des bandeaux, des motifs de briques blanches et rouges ou encore des faux-colombages viennent enrichir les pignons et les façades.

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité Notre-Dame

© Mission Bassin Minier

Détail d'un ancien porche d'entrée marqué par un arc boutant reposant sur un sabot de briques et de béton. © Mission Bassin Minier

Certains logements sont dotés d'un petit porche situé aux angles des habitations et protégeant une entrée aujourd'hui légèrement en renfoncement de façade. Soutenu par un arc boutant reposant sur un sabot de briques et de béton, ce porche protégeait autrefois une entrée beaucoup plus marquée et aujourd'hui en grande partie comblée.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est en grande partie protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques de l'église Notre-Dame des Mineurs, des presbytères, du centre social et des écoles.

C. Groupe scolaire de la Clochette et de Notre-Dame, Douai

Les écoles de la cité de la Clochette et de Notre-Dame (école de garçons, école de filles et école maternelle) furent construites à partir de 1925 et furent achevées dans le courant du premier semestre de 1926, afin d'accueillir les enfants de mineurs, majoritairement polonais. Comme les autres équipements de la cité, elles s'articulent autour de l'église Notre-Dame de Mineurs. Elles sont édifiées en matériaux polychromes et relèvent d'une architecture de style pittoresque utilisant des formes originales.

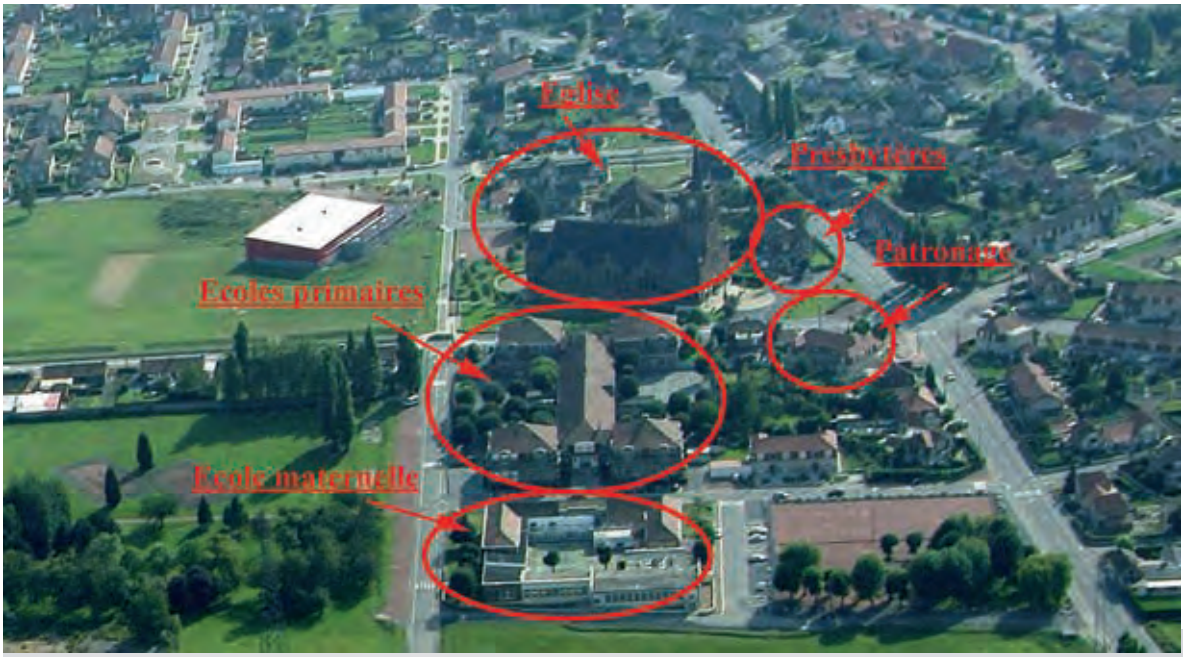

Ensemble des équipements collectifs des cités de la Clochette et Notre-Dame. © Ph. Frutier

Le groupe scolaire peu après son achèvement. A l'arrière plan, l'église Notre-Dame des Mineurs. © CHM

Vue d'ensemble des pavillons de l'école des filles.
© SRMH 2009

Le groupe des deux écoles primaires est constitué de quatre pavillons de plan carré qui cantonnent un grand bâtiment central rectangulaire dont chaque extrémité marque l'entrée des écoles. Ce bâtiment central est traversé en son milieu par un autre bâtiment se poursuivant par un mur marquant la séparation entre la cour des filles et celle des garçons. Il s'agit d'un grand préau couvert destiné à abriter la récréation des élèves et les activités sportives.

Vue aérienne des écoles primaires.
© Google map

Ci-contre :
Détail du clocheton qui abritait la cloche.
© SRMH 2009

À gauche :
Cour intérieure et bâtiment du préau.
© SRMH 2009

Vue de l'angle d'un des pavillons montrant sa structure avec les contreforts d'angle et la variété des percements.
© SRMH 2009

Chacun des quatre pavillons est construit en briques ocre et couvert de toits brisés en pavillon. Les angles sont pourvus de contreforts talutés en équerre construits en briques rouges. Chaque face est éclairée au premier niveau par deux groupes de trois baies rectangulaires surmontées d'un segment d'arc en plein-cintre alternant briques rouges et blanches.

A l'étage, les lucarnes débordantes semi-circulaires sont percées de baies rectangulaires et entourées par quatre grandes fenêtres rectangulaires disposées à l'horizontale. Chaque pavillon renferme trois salles de classe et vestiaires par niveau.

A droite :
Détail des lucarnes semi-circulaires.
© SRMH 2009

Vue d'ensemble des pavillons de l'école des garçons.
© SRMH 2009

Détail de l'entrée de l'école des filles.
© SRMH 2009

Les deux bâtiments d'entrée comprennent trois travées et deux niveaux. La travée centrale, au premier niveau, est en saillie.

Elle permet d'accéder à la porte via un porche. Elle est entourée de deux baies rectangulaires sises dans des arcs de décharge en plein-cintre ornés de briques bicolores. Au premier niveau de la travée centrale, un chien assis contenant deux larges baies porte l'inscription « école des filles » et « école des garçons », en lettres peintes dans un fronton cintré. A l'intérieur, les classes sont de plain-pied.

En face des écoles primaires se trouve l'école maternelle construite sur un plan en U. Il s'agit d'une construction en briques ocre avec un toit en appentis en tuiles. Chaque façade est éclairée par de larges baies rectangulaires pourvues de linteaux en pierre et surmontées d'arcs en plein-cintre surbaissé à décoration de briques bicolores. Des frises de briques rouges courent sous les baies et sous la corniche. La façade du bâtiment central est pourvue de contreforts talutés en briques rouges et en pierre, situés entre chaque baie.

Vue d'ensemble de l'école maternelle.
© SRMH 2009

Le corps de bâtiment central est en saillie. Il est entouré des deux portes d'entrée comprises dans des arcs en plein-cintre à décoration de briques bicolores. Au centre, le bâtiment en saillie est couvert d'un toit à croupe, et éclairé de trois grandes baies rectangulaires à linteau en pierre au premier niveau, et d'une serlienne au second. Celle-ci est mise en valeur par un encadrement de briques rouges et de mosaïques de briques rouges et blanches.

Détail du pavillon central avec les deux entrées et les bureaux.
© SRMH 2009

Détail de la serlienne du pavillon central.
© SRMH 2009

Etat de conservation

L'ensemble du groupe scolaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Devenu public et toujours en fonction, le groupe scolaire est aujourd'hui la propriété communale de Douai. L'ensemble est protégé au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009 (inscription).

D. Centre social

Le patronage peu après sa construction.
© CHM

Les équipements collectifs des cités de la Clochette et Notre-Dame témoignent de l'encadrement social et culturel exercé par la Compagnie des Mines d'Aniche sur les mineurs et leurs familles. L'ancien patronage, actuel centre socio-culturel Henri Martel, fut achevé en 1928. Il abritait à l'origine un centre familial ménager ainsi que de nombreuses associations musicales et sportives subventionnées par la Compagnie.

Vue de l'ancien patronage devenu aujourd'hui un centre socio-culturel.
© SRMH 2009

Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire couvert d'un toit à deux versants à forte pente en tuiles, et cantonné de quatre petits bâtiments. Il s'élève sur deux niveaux : le premier est éclairé, sur les faces latérales, de deux larges baies dans un arc polygonal, tandis que le deuxième niveau est pourvu de chiens assis où deux larges baies rectangulaires encadrent un pignon orné de faux colombages. La façade est d'apparence anthropomorphe : une large ouverture en anse de panier au premier niveau est surmontée de quatre oculi, et au premier niveau un chien-assis est pourvu de deux bow-windows, et, au milieu, une pile correspondant à la cheminée.

Le style architectural du centre social et culturel, très original, est marqué par le néo-régionalisme. En effet, s'y côtoient plusieurs teintes de briques rappelant l'architecture locale, et des faux-colombages en ciment sur des murs de briques, s'inspirant des villas balnéaires. Des détails pittoresques sont à noter, comme la fine flèche en ardoises sur le toit, ou encore les deux cheminées avec un décor de briques disposées en torsades.

Détail de la façade principale de type anthropomorphe. © SRMH 2009

À gauche :
Détails des toitures et de la cheminée centrale torsadée en briques. © SRMH 2009

Vue sur une des façades latérales avec ses toitures pittoresques. © SRMH 2009

Vue sur la scène de la salle de spectacle. © SRMH 2009

Etat de conservation

L'ancien patronage se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Devenu public et toujours en fonction, le patronage est aujourd'hui la propriété communale de Douai. L'ensemble est protégé au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009 (inscription).

E. Eglise polonaise Notre-Dame des Mineurs

L'église Notre-Dame, le presbytère et le patronage peu après leurs achèvements. © CHM

Vue d'ensemble de l'église. © SRMH 2009

L'élément principal autour duquel s'articulent les équipements des cités minières de Waziers est l'église Notre-Dame des Mineurs. Il s'agit d'un imposant édifice construit entre 1925 et 1927 et placé à la jonction des deux cités de la Clochette et Notre-Dame. Œuvre de l'architecte Louis-Marie Cordonnier (1854-1940), elle était destinée à la communauté polonaise venue massivement dans l'entre-deux-guerres et aujourd'hui encore est très présente.

L'église est un édifice en briques avec plusieurs détails décoratifs en béton et pierre blanche, élevé sur un soubassement de béton, et couvert d'ardoises. Il se compose d'un avant-corps, d'une nef à un seul vaisseau, clos à l'Est par une partie de moindre largeur contenant deux chapelles, entourant une chapelle axiale en saillie.

Détail des ornements de la façade. © SRMH 2009

En façade principale, l'avant-corps de l'église, légèrement plus large que la nef, est surmonté d'une tour quadrangulaire abritant le clocher. Trois portails en plein-cintre, dont celui du milieu est plus haut et plus large, permettent d'entrer dans l'église. Leur tympan en pierre est sculpté d'une croix latine et de motifs géométriques, tandis que les trois linteaux sont reliés entre eux par une frise décorative en briques, qui se prolonge sur les façades latérales. Les archivoltes portent des motifs géométriques, et reposent sur des consoles. Ce premier niveau est étayé par deux contreforts talutés.

Le second niveau, dont la largeur se réduit pour atteindre celle de la tour, est encadré par deux culées et percé de trois baies en arc en mitre. La tour est soutenue, dans sa partie basse par des contreforts talutés. Un triplet de baies en plein-cintre ouvre sur le clocher, et la tour se termine par de larges créneaux. Elle est surmontée d'une flèche en ardoise, dont l'embase est beaucoup plus fine que la tour.

À gauche :
Détail du décor de briques de la façade principale.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Détail du clocher-porche et de ses ouvertures avec abat-son.
© SRMH 2009

Vue d'ensemble d'une des façades latérales.
© SRMH 2009

Sur les façades latérales, le premier niveau de l'avant-corps est percé par un triplet de baies, talutées et en plein-cintre, dont celle du milieu est plus haute. Les façades latérales sont chacune ornées de trois grands pignons triangulaires et échelonnés à leur sommet, surmontés d'acrotères et percés de triplets de baies talutées en arc en mitre, dont celle du milieu est plus haute. Entre chaque pignon, une baie talutée en arc en mitre éclaire la nef. Deux frises géométriques formées par les briques, ainsi que plusieurs détails ornementaux en béton viennent orner les parois.

La partie orientale, plus basse que la nef, est formée par une première saillie correspondant aux deux chapelles latérales, percées de triplets de baies talutées en arc en mitre, et par une seconde, correspondant à la chapelle axiale. Sur les côtés, des contreforts à ressauts soutiennent la chapelle tandis que deux baies en arcs en mitre apportent une source de lumière supplémentaire. La sacristie, au Sud du chevet, est un édifice de plan presque carré couvert par un toit en ardoise en pavillon, et percé de petites baies rectangulaires. La façade est ornée de pierres d'angles et d'une frise géométrique en briques.

Vue générale depuis l'abside.
© SRMH 2009

Vue intérieure de l'église peu après sa bénédiction.
© CHM

A l'intérieur, la nef évoque les galeries minières et leur soutènement : des piliers en béton armé peints en gris, situés entre chaque groupe de baies, se rejoignent pour former des arcs diaphragmes légèrement brisés et surbaissés. Ils soutiennent la voûte lambrissée à trois pans, qui s'adapte aux pignons formés par les triplets de baies. A l'Est, les trois chapelles, séparées entre elles, sont dotées de voûtements en berceau recouverts par des parements de briques.

Ci-contre :
Vue d'ensemble de la nef.
© SRMH 2009

A droite :
Détails des décors des arcs en béton armé.
© SRMH 2009

Détail des mosaïques des autels latéraux.
© SRMH 2009

L'ornementation, formée par les briques vernissées, les frises de briques et les motifs en pierre, est abondante. Les luminaires en bois sont en forme de roue à trois niveaux et font penser avec les confessionnaux et la chaire à du mobilier traditionnel polonais. L'ensemble de l'église est paré de vitraux de style Art-Déco dans les tons jaunes, violets et rouges baignant l'ensemble de l'édifice d'une lumière douce très particulière. Y figurent, dans le chœur, Notre-Dame des Mineurs, Saint-Eloi et Sainte-Barbe.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine de Cambrai. L'église est classée sur la liste des Monuments Historiques depuis octobre 2009.

À gauche :
Un des grands lustres d'inspiration polonaise.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Vitraux du chœur.
© SRMH 2009

F. Presbytères

Vue d'ensemble des presbytères montrant l'organisation générale : presbytère français à gauche avec tour et serlienne, presbytère polonais avec bow-window et entrée sous porche intérieur.
© SRMH 2009

Deux presbytères furent construits en même temps que l'église Notre-Dame des Mineurs, pour accueillir un prêtre français et un aumônier polonais, en raison du grand nombre d'ouvriers polonais peuplant la cité. La paroisse polonaise fut fondée en 1923.

Les deux presbytères, situés entre l'église et le centre socio-culturel, sont des constructions jumelées, ceintes par une clôture en béton et en briques. Chacun des presbytères possède sa propre entrée et son jardin, et leur toiture commune est recouverte de tuiles de teintes différentes. L'entrée dans la propriété se fait sous un arc en bois peint en blanc, couvert d'ardoises formant marquise.

Portail d'entrée en bois et de la clôture.
© SRMH 2009

L'ensemble du bâtiment est rectangulaire et couvert par un toit mansardé à croupes, flanqué d'un côté d'une tour polygonale coiffée par un toit en pavillon, et d'un avant-corps de plan rectangulaire. Les façades sont en briques sur un soubassement de béton, orné en partie haute d'une grande frise en briques blanches et rouges en relief figurant des croix grecques et autres motifs géométriques.

À gauche :
Détail du décor de briques et de céramique sous les allèges des fenêtres.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Détail du presbytère, côté français.
© SRMH 2009

A gauche, dans la partie abritant la mission polonaise, l'entrée se fait sous un porche en arcade en plein-cintre à voussures de briques et clef en pierre, décoré de carreaux dans les tons jaunes et bleus, à motifs géométriques, formant une croix latine sur le sol. L'intérieur est éclairé par un grand bow-window et par des lucarnes.

L'entrée dans l'autre presbytère se fait sous un porche en angle, portant le même décor que l'entrée voisine, et bordé d'un côté par un garde-corps orné de sculptures en terre cuite. Le premier niveau est percé d'une grande baie en anse de panier surmontée d'un linteau cintré en briques et d'une croix en pierre, et le brisis de la toiture est doté d'une serlienne. La tour est construite en briques blanches avec de faux colombages en ciment et est surmontée d'une cheminée à décor géométrique de briques bichromes.

À gauche, en haut :
Vue de l'entrée du presbytère polonais sous porche avec décor de carreaux de céramique.
© SRMH 2009

À gauche, en bas :
Porche d'entrée du presbytère français avec sa balustrade en terre cuite.
© SRMH 2009

Etat de conservation

Les presbytères se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les presbytères sont la propriété de l'Association diocésaine de Cambrai. Ils sont protégés au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009 (inscription).

Détail du mur du presbytère français. © SRMH 2009

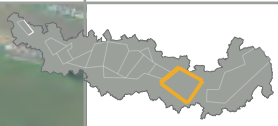

L'ensemble minier des cités de Beaurepaire, de la Ferme Beaurepaire, du Bois-brûlé et du Moulin à Somain.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **26**

Carte n° 24

Cités de Beaurepaire, de la Ferme Beaurepaire, du Bois-brûlé, du Moulin

COMMUNE(S) : SOMAIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 34 ha

Description

Situées au Nord de la Concession, l'ensemble des cités de Beaurepaire, du Bois-brûlé, du Moulin et de la Ferme Beaurepaire étaient rattachées à la fosse de Sessevalle (1901-1970) à Somain. Constituant une vaste entité homogène, ces quatre cités débutent le second axe minier de la Compagnie des Mines d'Aniche, orienté d'Est en Ouest et suivant en surface les veines de charbon maigre et anthraciteux exploitées au début du 20e siècle.

Cet ensemble urbain illustre l'application d'un modèle de cité pavillonnaire déterminé par la Compagnie des Mines d'Aniche et ses multiples interprétations. Bien que composé de 4 cités distinctes mais contiguës, l'ensemble a aujourd'hui pris le nom de « quartier de Sessevalle ».

A. Cité Beaurepaire

La cité Beaurepaire.
© Mission Bassin Minier

Représentative des cités pavillonnaires de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité Beaurepaire fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Débutée dans les années 1910, elle fut achevée dans les années 1920, après la Première Guerre mondiale. Elle doit son nom au domaine de Beaurepaire comprenant un prieuré et une ferme, acheté par la Compagnie au début du 20e siècle afin d'élever les chevaux qui œuvraient au fond sur l'ensemble de la concession. La cité compte aujourd'hui 250 logements. Elle a été complétée en 1951 par quelques logements modernes de la cité dite « Ferme Beaurepaire ».

La cité se caractérise par une voirie mixte, à la fois orthogonale et courbe, et par une implantation du bâti en cœur de parcelles. La cité est exclusivement composée de pavillons regroupant 4 logements. Les entrées principales s'effectuent de manière variable, sur la rue ou sur le côté.

Implantation des pavillons en cœur de parcelles.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des pavillons varie au sein des alignements, en particulier les toitures : à deux pans, à pans brisés, en forme de chalet, parfois complétées de fenêtres-lucarnes.

Au même titre que la cité Notre-Dame à Waziers, la qualité de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des habitations. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les principaux éléments de structures autour des fenêtres et des portes sont surhaussés d'arcs en plein-cintre avec clefs de voûte, alternant briques rouges et blanches. Les corniches sont soulignées par des frises de briques aux motifs particulièrement variés. Des bandeaux, des motifs de briques blanches et rouges ou encore des faux-colombages viennent enrichir les pignons et les façades.

A gauche :
Toiture à deux pans.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Toiture à pans brisés.
© Mission Bassin Minier

Toiture en forme en chalet.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité Beaurepaire

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beaurepaire.

B. Chapelle Sainte-Barbe

L'ancienne salle de catéchisme et de théâtre devenue aujourd'hui la chapelle Sainte-Barbe. © Mission Bassin Minier

L'actuelle chapelle Sainte-Barbe occupe un ancien un bâtiment à usage de salle de catéchisme et de théâtre construit en 1911 au cœur de la cité Beaurepaire par la Compagnie des Mines d'Aniche. Il s'agit d'un long bâtiment en briques, de plan rectangulaire, à un seul niveau, formant une sorte de corps de logis cantonné de deux pavillons surmontés d'un pignon triangulaire dans lesquels devaient se trouver à l'origine la salle de théâtre et celle de catéchisme. La répartition des portes d'accès et des fenêtres est rigoureusement symétrique ; six portes précédées de trois marches permettent l'entrée dans les salles et donnent un rythme accentué à la façade qui est encore renforcé par le décor de briques.

Détails architecturaux de la façade. © Mission Bassin Minier

Ce décor alterne la brique rouge et blanche pour former des frises et des bandeaux qui coupent horizontalement la façade. Cette alternance de briques est aussi employée pour former des damiers dans la partie supérieure, terminant la composition de la façade. La toiture en bâtière est cachée par cette composition. La forme des baies en plein-cintre, dont les menuiseries à petits carreaux et imposte compartimentées en éventail, apporte elle aussi sa contribution à ce rythme particulier de la façade.

Le soin apporté à la mise en œuvre de cette façade est remarquable pour un édifice dont l'usage était modeste : il témoigne, dans une certaine mesure, de la qualité de construction des équipements d'accompagnement de la vie sociale diligentés par la Compagnie des Mines d'Aniche.

Etat de conservation

La chapelle se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La chapelle est la propriété de l'Association Diocésaine de Cambrai. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beaurepaire.

C. Cité de la Ferme Beaurepaire

La cité de la Ferme Beaurepaire.
© Mission Bassin Minier

Située à proximité immédiate du Prieuré de Beaurepaire et à l'ancien emplacement de la ferme du domaine de Beaurepaire, la cité de la Ferme Beaurepaire est une petite cité moderne construite par le Groupe de Douai en 1960. Répertoriée aujourd'hui comme cité témoin, elle compte aujourd'hui 18 logements.

Les pavillons alignés le long de la rue unique.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voirie orthogonale et s'étend sur une seule et unique rue. Elle est composée d'habitations regroupant 2 logements de plain-pied, de type de 100.

En retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie et offre à l'avant de petits jardins privés. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent depuis la rue. Une large majorité des habitations possèdent de larges jardins, conférant ainsi à la cité une bonne qualité paysagère.

Exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Au sein de l'ensemble des cités pavillonnaires Beaurepaire, du Bois-Brûlé et du Moulin, la cité de la Ferme Beaurepaire témoigne du changement de modes constructifs initiés par la Nationalisation des Houillères en 1946 : le style architectural standardisé est particulièrement sobre avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées de certaines habitations sont recouvertes d'un auvent en béton.

Jardins de la cité de la Ferme Beaurepaire.
© Mission Bassin Minier

Auvent en béton recouvrant les entrées.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié aux inscriptions sur la liste des Monuments Historiques du Prieuré de Beaurepaire.

D. Prieuré de Beaurepaire

Fondé en 867 par Gisèle, petite-fille de Charlemagne, le prieuré (abbaye) fut entièrement reconstruit en 1786-1787 par l'architecte lillois Jean-François Lesaffre. Le vaste domaine fut racheté au début du 20e siècle par la Compagnie des Mines d'Aniche afin d'y élever les chevaux nécessaires aux travaux du fond. Elle tira également partie de l'opportunité foncière pour y construire la cité Beaurepaire. Avec la mécanisation des travaux du fond après la Nationalisation, le domaine, devenu inutile pour l'élevage des chevaux, fut conservé par le Groupe de Douai. Celui-ci installa dans le bâtiment principal un cercle de loisirs des mineurs.

Si le cloître et l'église ont aujourd'hui disparu, le bâtiment prieural subsiste ainsi que quelques éléments du mur d'enceinte.

Le prieuré de Beaurepaire.
© Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble du prieuré et détails des façades Sud et Ouest.
© Mission Bassin Minier

L'architecture du prieuré est sobre mais élégante. Il s'agit d'un édifice massif de base rectangulaire reposant sur un soubassement de grès et composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier. Il est recouvert d'une toiture à quatre pans en ardoises percée de trois imposantes cheminées.

Détail du fronton central avec les armoiries du prieuré.
© Mission Bassin Minier

La façade Sud du bâtiment (entrée) est la plus ouvragée. Exécutée en pierres blanches assemblées, elle est caractérisée par quatre colonnes formant pilastres et supportant un fronton triangulaire portant les armoiries du prieuré. Les deux portes sont situées à chaque extrémité de l'édifice. Hautes et étroites, elles sont chacune surmontées d'un fronton circulaire encadrant une ornementation fait de rinceaux sculptés en relief et reposant sur des consoles. Les 16 fenêtres (7 au premier niveau et 9 à l'étage) sont de forme rectangulaire et leurs contours sont circonscrits par les colonnes et les bandeaux de la façade. Les autres façades du bâtiment sont beaucoup plus modestes, entièrement construites en briques avec des baies à encadrement de pierres blanches. La façade Nord est uniquement rythmée par deux minces bandeaux de briques. Par cette architecture caractéristique de la fin du 18e siècle, le prieuré apparaît non pas comme une résidence monastique mais davantage comme une demeure de maître cossue.

Porte Sud de l'ancien mur d'enceinte.
© Mission Bassin Minier

A quelques dizaines de mètre se situe une porte monumentale du mur d'enceinte, probablement édifiée au début du 18e siècle. Haute, large et de forme rectangulaire, elle est construite en briques et en pierres blanches et repose sur un soubassement en grès. Le sommet est amorti d'un fronton circulaire portant également les armoiries du prieuré.

Etat de conservation

Le prieuré est dans bon état de conservation.

Protection et gestion

Propriété communale, le prieuré est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1975.

E. Cité du Bois-brûlé

La cité du Bois-brûlé.
© Mission Bassin Minier

La cité pavillonnaire du Bois-brûlé fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Datant du début du 20e siècle, elle est répartie sur une surface de 6 hectares et compte aujourd'hui 123 logements. Elle a été complétée dans les années 1950 par quelques logements modernes.

Habitation regroupant
4 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité se caractérise par une voirie strictement orthogonale et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements rappelant fortement les corons. Des adjonctions permettant d'installer des toilettes ont été ajoutées à l'arrière ou sur le côté des habitations. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés sont de taille modeste. L'ensemble de la cité est ponctué par de nombreuses voies arborées. Un mail piéton relie également la cité du Bois-brûlé à la cité du Moulin.

Ci-contre :
Barreau regroupant
6 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Cheminement arboré au sein
de la cité.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural de la cité du Bois-brûlé est parfaitement conforme au style Aniche caractérisé par des modénatures de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaire blanches, parfois de briques vernissées bleues. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.

Les logements modernes regroupent 2 logements et sont soit de plain-pied, soit à deux niveaux. Le style architectural est typique du Groupe nationalisé avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Arcs avec briques vernissées bleues pour les barreaux des logements par 6.
© Mission Bassin Minier

Détail d'un pignon d'une habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

F. Cité du Moulin

Similaire à la cité du Bois-brûlé, la cité du Moulin en présente les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales. Construite à la même époque que la cité du Bois-brûlé, elle est néanmoins plus vaste. Elle est répartie sur une surface de 14 hectares et compte 245 logements.

La cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier

La cité est caractérisée par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti soit en front à rue, soit en retrait de rue. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements et est fermée sur ses franges par des barreaux de 6 logements.

Habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Barreau regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

L'ensemble de la cité est ponctué par de nombreuses voies arborées et est relié à la cité du Moulin par un mail piéton.

Ci-contre :
Mail piéton reliant la cité du Bois-brûlé à la cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Voierie de la cité du Moulin bordée d'arbres.
© Mission Bassin Minier

Détail d'un pignon d'une habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural de la cité du Moulin est quasi-identique à celui de la cité du Bois-brûlé, à l'exception de quelques barreaux de logements davantage ouvragés. Le vocabulaire architectural s'appuie sur des jeux de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre.

Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges.

La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.

Façades d'un barreau de logements.
© Mission Bassin Minier

Autre type de barreau de logements plus ouvragés.
© Mission Bassin Minier

Détails architecturaux d'un barreau de logement avec entrées en renfoncement de façade recouvertes d'auvent en débord de toiture, ouvertures surmontées d'arcs cintrés en briques rouges, bandeaux et motifs de briques blanches et rouges.
© Mission Bassin Minier

Quelques barreaux de logements sont caractérisés par des entrées en renfoncement de façade recouvertes d'auvent en débord de toiture et reposant sur des aisseliers en bois. En façade, les ouvertures sont surmontées d'arcs cintrés en briques rouges et des bandeaux et des motifs de briques blanches et rouges ponctuent l'ensemble.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

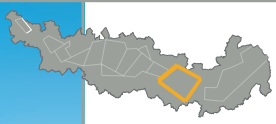

L'ensemble minier des Argales à Rieulay et Pecquencourt.
© JP. Mattern-CHM

ÉLÉMENT 27
Carte n° 24

Ensemble minier des Argales

COMMUNE(S) : RIEULAY, PECQUENCOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 93 ha

Description

L'ensemble minier des Argales doit son existence à la présence du plus vaste terril plat du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Issu de la fosse De Sessevalle à Somain et de la fosse Lemay à Pecquencourt, ce terril s'étend sur 140 hectares. Il est également à l'origine de l'émergence d'un vaste étang. Aujourd'hui remodelé, ce néo-paysage issu de l'activité minière marque résolument les lignes d'horizon et constitue un exemple significatif de requalification des friches industrielles dans les années 1990. Il témoigne également de la réappropriation par la population d'espaces longtemps considérés méprisés.

A. Etang de Rieulay

Autre exemple d'étang d'affaissement, l'étang de Rieulay n'est pas issu de la remontée des eaux par l'affaissement des galeries en sous-sol mais de l'enfoncement progressif, à partir de 1977, du terril 144, au pied duquel il est situé, dans un sol à l'origine constitué de tourbes, provoquant ainsi la remontée de la nappe phréatique. L'exploitation minière est venue véritablement créer un nouveau paysage en modifiant l'hydrographie du secteur et en lui donnant une nouvelle morphologie par l'introduction d'un nouvel élément structurant.

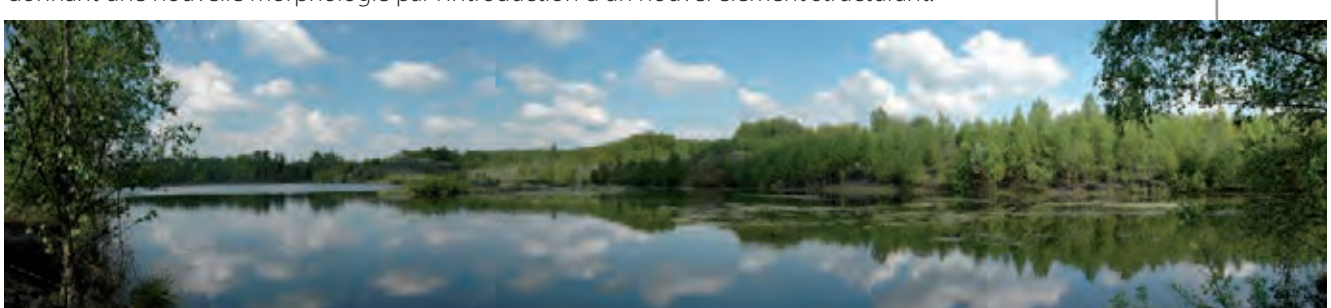

L'étang de Rieulay au pied du terril 144.
© Mission Bassin Minier

L'étang aujourd'hui devenu une base nautique. © S. Dhote

D'une surface de 35 hectares, il a été aménagé en espaces de loisirs sur les 2/3 de sa superficie (base nautique). Les 1/3 restants ont été préservés en réserve ornithologique afin de protéger les nombreuses poules d'eau, hirondelles de rivage, colverts et autres grèbes huppées. Les berges de l'étang ont également été aménagées à des fins de promenade.

Aujourd'hui reconnu comme Espace Naturel Sensible, l'étang de Rieulay constitue un des lieux privilégiés de loisirs dans la région du Douaisis.

Un 1/3 de l'étang est protégé et classé en réserve ornithologique. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Préservé, l'étang de Rieulay ne subit pas de dénaturations. En dehors des légères infrastructures de loisirs, l'étang conserve sa configuration originelle et s'enrichit régulièrement de nouvelles espèces végétales et animales.

Protection et gestion

L'étang de Rieulay est la propriété du Conseil Général du Nord. Protégé pour ses valeurs naturelles et écologiques, la gestion de l'étang est accompagnée par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Roselières sur les berges de l'étang. © S. Dhote

B. Terril 144

Vue aérienne du terril 144 et de l'étang d'affaissement.
© Ph.Frutier/Altimage

Mise à terril par wagons sur voies ferrées.
© CHM

Ancien terril lié aux fosses De Sessevalle à Somain et Lemay à Pecquencourt, le terril 144 est issu de l'intensification de la production après la Nationalisation en 1946. Les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais continuent d'utiliser les terrains marécageux situés au Nord de la concession d'Aniche comme lieu de stockage des stériles remontés au jour. Aux côté d'un précédent terril conique édifié dans l'entre-deux-guerres, un nouveau terril apparaît. Il s'agit d'un terril plat édifié par wagons sur voies ferrées. A la fin de l'activité des deux fosses dans les années 1980, le terril occupe une surface de 140 hectares pour une hauteur de 25 mètres, à cheval sur deux communes, Rieulay et Pecquencourt.

A partir de 1990, le terril est exploité remodelant ainsi ses contours et son volume. Avec la collaboration de l'exploitant, la municipalité de Rieulay initie, dans les années 2000, l'aménagement d'un parc de loisirs sur le site du terril, sur une superficie de 10 hectares. Une plage artificielle a été réalisée à cette occasion.

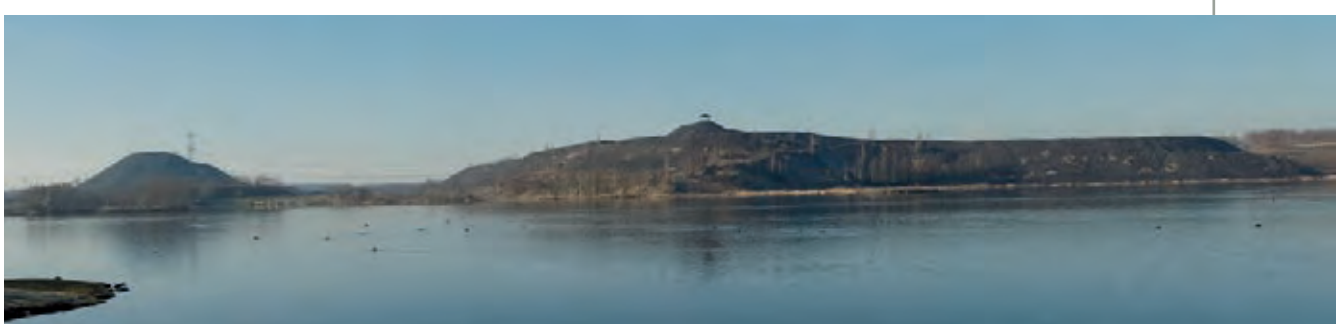

Vue d'ensemble du terril 144.
© JP.Mattern-CHM

Plage artificielle de la base des Argales. © BMU

Aujourd'hui terril nature s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale, mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages (réseau européen Natura 2000). Le terril sert également de support aux loisirs, aux activités sportives et pédagogiques. Des aménagements ont été réalisés pour l'accueil du public (chemins).

Etat de conservation

Exploité, le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles. Moins haut qu'à l'origine, son empreinte territoriale demeure néanmoins parfaitement lisible.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

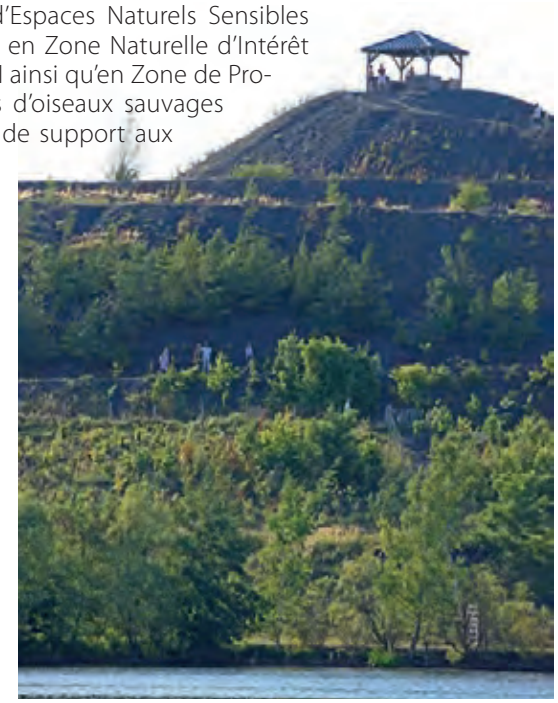

Promontoire aménagé au sommet du terril. © S. Dhote

L'ensemble des cités Sainte-Marie (cité-jardin), Lemay (cité pavillonnaire) et de Pecquencourt (cité moderne).
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **28**

Cartes n° 24-25

Cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt

COMMUNE(S) : PECQUENCOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 38 ha

Description

Toutes rattachées à la fosse Lemay (1912-1971), les cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt constituent un ensemble urbain continu et homogène illustrant l'évolution des modèles de cités, d'abord appliqués par la Compagnie des Mines d'Aniche (Sainte-Marie et Lemay) puis par le Groupe de Douai (de Pecquencourt), sur cinquante années.

A. Cité Sainte-Marie

La cité-jardin Sainte-Marie fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite vers 1930, la cité compte 206 logements et s'étend sur une superficie de 13 hectares.

La cité Sainte-Marie.
© S.Dhote

Vue aérienne de la cité-jardin Sainte-Marie.
© Ph.Frutier/Altimage

De forme triangulaire, la cité suit une voierie courbe et est composée d'une rue structurante qui dessert l'ensemble des rues secondaires. Depuis ces rues, des cheminements semi-piétons irriguent les cœurs d'ilots. La cité se caractérise par un bâti implanté en retrait de 6 mètres environ, mettant ainsi de petits jardins privés au premier plan. L'ensemble de l'implantation des maisons respecte un alignement qui suit les courbures de la voierie avec un espacement entre les maisons qui varie entre 5 et 15 mètres, ce qui permet de garder la lisibilité de la forme du bâti depuis la rue et de renforcer l'homogénéité de la cité.

Voierie courbe de la cité.
© S.Dhote

Trois formes urbaines dominent dans le quartier : les maisons groupées par 2, les maisons groupées par 3 et les maisons groupées par 5.

Ci-contre :
Implantation du bâti en retrait mettant en avant de petits jardins privés.
© Mission Bassin Minier

À droite :
Exemple d'habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à double pignons. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. La partie haute de la façade offre de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades.

La cité accueille également quelques regroupements par 4 et par 6. Les habitations sont entourées de jardins sur 2 ou 3 côtés, donnant sur de larges rues, donnant à la cité un caractère à la fois urbain et végétal.

Pignon en briques silico-calcaires blanches avec bandeaux et motifs de briques rouges.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Détail des motifs de briques.
© S.Dhote

A gauche :
Pignon avec faux-colombages en briques silico-calcaires blanches.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est elle aussi très variée, avec des toitures à 2 versants, a pans brisés, avec des lucarnes-pignons centrées ou des pans de toitures surélevées.

Pour les logements par 4 ou par 6, des porches en bois complétés d'un débord de toiture sont aménagés afin de protéger l'entrée. Il s'agit parfois d'un simple auvent en béton protégeant les entrées en renfoncement de façade.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Toiture à pans brisés, fenêtres-lucarnes, arcs en plein-cintre et porches en tuiles et bois protégeant les entrées en renfoncement de façade.
© Mission Bassin Minier

B. Dispensaire de Société de Secours Minière

La pharmacie de Société de Secours Minière des cités Sainte-Marie et Lemay. © Mission Bassin Minier

Commun à l'ensemble des cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt, ce dispensaire fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Douai afin d'accueillir une pharmacie et une salle de soins.

De forme rectangulaire, le bâtiment s'élève sur deux niveaux et est recouvert d'un toit-terrasse. Entièrement construit en briques, le bâtiment n'utilise le béton que pour la façade principale et l'encadrement des ouvertures. Le premier niveau est percé sur sa partie gauche d'une grande baie vitrée délimitant l'espace de la pharmacie tandis que la partie droite est percée de quatre baies horizontales étroites, séparées par des auvents latéraux de briques, délimitant l'espace médical. L'étage est réservé à un usage d'habitation. Il est percé de six baies carrées, en léger renfoncement de façade et séparées entre-elles par des piles de briques et des auvents en béton.

Etat de conservation
Le bâtiment se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion
Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CARMI (Caisse Régionale des Mines).

C. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le centre médical de santé. © Mission Bassin Minier

Situé non loin de la pharmacie, le centre de santé médical fut également construit dans les années 1960 par le groupe de Douai. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle, employant essentiellement la brique pour les structures et les murs et le béton pour l'encadrement des ouvertures et les auvents. L'édifice s'élève sur deux niveaux et est recouvert d'un toit-terrasse. Il est percé au rez-de-chaussée par une large porte d'entrée, recouverte d'un auvent en béton et de hauts-jours rectangulaires filants et par une série de trois baies rectangulaires contiguës avec encadrement de béton. L'étage est, quant à lui, également percé de deux séries de trois baies carrés contiguës.

Etat de conservation
Le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

D. Cité Lemay

Contiguë à la cité Sainte-Marie, la cité pavillonnaire Lemay fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Débutée en 1914 et achevée dans l'entre-deux-guerres, elle est répartie sur une surface de 7 hectares et compte aujourd'hui 154 logements.

La cité Lemay.
© S. Dhote

Vue aérienne
de la cité Lemay.
© Ph.Frutier/Altimage

La cité se caractérise par une voirie mixte (orthogonales en son cœur et courbes en périphérie) et par une implantation du bâti implanté en fond de parcelles. La cité est majoritairement composée de pavillons regroupant 4 logements. Quelques maisons groupées par 2 en fond de parcelles sont disposées le long des voies courbes en franges de la cité. De par sa structure viaire composée de rues droites et courbes, la cité Lemay offre de longues perspectives sur les habitations.

Implantation des pavillons
en fond de parcelles.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité Lemay

© S. Dhote et Mission Bassin Minier

Habitations regroupant 2 logements marquant les franges de la cité.
© S.Dhote

Perspectives dans la cité Lemay.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin d'une surface de 150 à 300m^2, souvent très bien entretenu. Les clôtures en béton, lisses hautes et robustes, en très bon état, sont doublées de haies végétales contribuant à la grande qualité paysagère de l'ensemble. De plus, la cité est ponctuée par quelques voies très arborées.

Les jardins attenants aux pavillons.
© Mission Bassin Minier

Sur le plan architectural, la cité offre des compositions très variées de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches, ponctuées parfois de quelques briques vernissées. Les éléments de structures, principalement les fenêtres et pilastres d'angle sont richement mis en valeur par une grande variété d'associations de briques rouges et blanches : linteaux en forme d'arcs surbaissés ou en anse de panier, des arcs simples tendus

Volumétrie riche et variée au sein d'un alignement de pavillons regroupant 4 logements. © S.Dhote

Détail des façades de la cité Lemay. © S.Dhote

ou des arcs bombés, la plupart surélevés d'une clef de voûte. S'ajoute à ces détails, des pilastres d'angle ou dosserets simples ou couplés, richement décorés. La partie supérieure des façades est la plus richement décorée de frises et de bandeaux de briques blanches. L'extraordinaire richesse, la diversité, l'originalité des décors et des modénatures des façades, ainsi que la qualité de la réalisation créent une exceptionnelle qualité architecturale.

La volumétrie des maisons est elle aussi très variée avec des toitures à pans brisés, avec lucarnes de différentes tailles et formes. La cité Lemay se caractérise également par l'alternance régulière, au sein d'un même alignement, de toitures à longs pans et de toitures à pans brisés.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

E. Cité de Pecquencourt

Construite par le Groupe de Douai, la cité de Pecquencourt est une vaste cité moderne construite en deux temps, avec une première série de logements entre 1947 et 1953 puis, une deuxième en 1967. Elle compte aujourd'hui 228 logements.

La cité de Pecquencourt. © S.Dhote

Vue aérienne de la cité de Pecquencourt. © Ph.Frutier/Altimage

Alignement d'habitations regroupant 2 logements. © S.Dhote

Alternance d'habitations en plain-pied ou sur 2 niveaux. © S.Dhote

La cité est structurée par une voierie mixte, alternant rues courbes et rues orthogonales. En retrait de rue, l'implantation des habitations, regroupant 2 logements en plain-pied ou sur deux niveaux, respecte un alignement parallèle à la voierie et offre à l'avant de petits jardins privés. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent de manière variable, sur la rue ou sur le côté. Chaque habitation dispose de jardins situés à l'arrière.

Volumétrie et style architectural d'un pavillon. © S.Dhote

Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est très sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Vue aérienne des terrils 143 et 143a.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **29**

Cartes n° 25-26

Terrils 143 et 143a

COMMUNE(S) : LALLAING, PECQUENCOURT, FLINES-LES-RÂCHES, MARCHIENNES
INTERCOMMUNALITÉS : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 187 ha

Description

Les très vastes terrils 143 et 143a, dits « terrils de Germignies » sont issus du siège de concentration Barrois et de son lavoir, construit entre 1958 et 1963 à Pecquencourt. Le siège concentrait la production de l'ancienne fosse Barrois et des fosses Bonnel (1913-1974) et Lemay (1912-1971) respectivement à Lallaing et Pecquencourt. S'il est aujourd'hui répertorié en tant que terril, le n°143 est en réalité un bassin de décantation, type de bassin qui accompagnait généralement l'édification des grands terrils issus de la modernisation et de la concentration de la production dans les années 1950 et 1960. Si les n°143 et 143a se font par nature discrets dans le paysage, ils occupent néanmoins une surface de 100 hectares.

Le siège Barrois avec ses deux tours de concentration en 1965. A l'arrière plan, le terril 143a et le bassin de décantation.
© CHM

A. Terril 143

A partir des années 1960, les grands terrils plats (ou coniques) étaient le plus souvent accompagnés de bassins de décantation ou « bassins à schlamms » liés aux lavoirs modernes. Lorsque le charbon brut était remonté de la mine, il passait dans des lavoirs où il était plongé dans un liquide de densité spécifique qui séparait les particules de charbon de celles du schiste. Les particules de schiste ainsi séparées se trouvaient sous forme de fines poussières homogènes qui étaient déposées dans des bassins de décantation occupant de très grandes surfaces.

Le terril 143 est un ancien bassin de décantation. Utilisant de manière optimum les potentialités et les caractéristiques du site, il a été transformé en 1989-1990 en station d'épuration naturelle pour les eaux usées de la ville de Lallaing. Les digues et les bassins de rétention existants ont été réutilisés afin de mettre en place le système du lagunage, technique naturelle d'épuration des eaux par filtration grâce à des micro-organismes, des algues et des plantes aquatiques. Le bassin a de fait subi un minimum de bouleversements en dehors de quelques aménagements nécessaires au lagunage.

Pleinement issu d'une activité non-durable, le site de Germignies constitue aujourd'hui un parfait exemple de valorisation durable d'une ancienne friche industrielle.

Le site est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et de type 2.

Ci-contre :
Le lagunage mis en place dans les années 1989-1990.
© Ph. Frutier/Altimage

A droite :
Un des bassins de rétention du site.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Ayant peu subi de modification, le bassin se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le site appartient à la municipalité de Lallaing.

B. Terril 143a

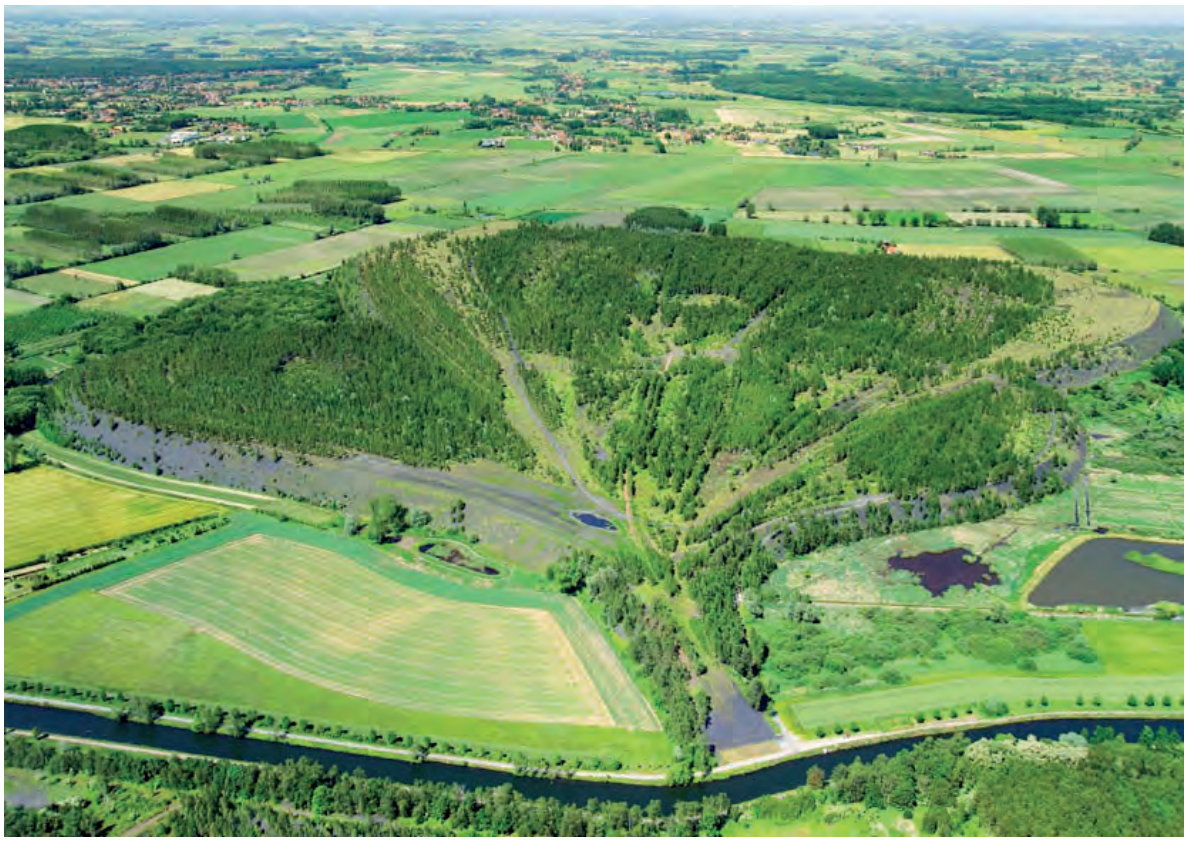

Vue aérienne sur le terril 143a.
© Ph. Frutier/Altimage

Le terril 143a depuis la campagne environnante.
© JP. Mattern-CHM

Le terril accueille une végétation spontanée (bouleaux).
© Mission Bassin Minier

Terril lié au siège de concentration Barrois, son édification débute à la fin des années 1950. Intact, il s'agit d'un terril plat édifié par wagons sur voies ferrées. Il occupe aujourd'hui une surface de 50 hectares et atteint une hauteur de 30 mètres. Partiellement ouvert au public, il accueille spontanément une nouvelle faune et flore. Il n'est ainsi pas rare d'y trouver des salamandres, des criquets ou encore des chevreuils.

A la fois terril monumental et terril nature s'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type II.

Egalement terril loisirs, il sert de support pédagogique : de légers aménagements ont été réalisés pour l'accueil du public (chemins).

Etat de conservation

Le terril n'a subi aucune modification et a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le site est la propriété du Conseil Général du Nord.

Vue aérienne de la cité Barrois.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **30**

Carte n° 25

Cité Barrois

COMMUNE(S) : PECQUENCOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 17 ha

La cité-jardin Barrois.
© Mission Bassin Minier

Alternance de barreaux de 6 logements et d'habitations de 3 logements le long de la voierie orthogonale.
© Mission Bassin Minier

Description

Rattachée à l'ancienne fosse Barrois foncée en 1928, la cité-jardin Barrois fait partie des cités remarquables du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Achevée en 1930, la cité compte aujourd'hui 326 logements et s'étend sur une superficie de 17 hectares.

La cité suit une voierie orthogonale et est conçue autour de larges avenues. Le bâti est implanté soit en retrait de rue soit en fond de parcelles en particulier pour les habitations regroupant 4 logements. Typique des cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements rassemblés au sein de barreaux rappelant les corons.

Ci-contre :
Habitation regroupant 2 logements en forme de chalet.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Maison d'employés regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Autre exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé sur 2 ou 3 côtés selon la forme des logements ceinturé par des clôtures en béton. Les jardins privés situés à l'avant des habitations et les petits espaces publics arborés donne à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères. La cité accueille également une vaste place arborée en son centre ainsi que de multiples petits espaces publics.

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples ou les habitations en forme de chalets. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaire blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. C'est la partie haute de la façade, la plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades.

Ci-contre :
Jardins des logements situés en fond de parcelles.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Exemple d'espace public de la cité Barrois.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité Barrois

© Mission Bassin Minier

Volumétries variées au sein des alignements.
© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés. La variation de cette volumétrie au sein des alignements donnent rythme et relief à la cité.

Pour les logements par 4 ou par 6, un simple auvent en béton protège les entrées en renfoncement de façade. Concernant les logements par 2 en forme de chalet, l'entrée est précédée d'un porche en forme de demi-lune formant une alcôve, caractéristique propre à la Compagnie des Mines d'Aniche.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité de Montigny.
© JP. Mattern-CHM

ÉLÉMENT
31
Carte n° 25

Cités de Montigny et du Moucheron

COMMUNE(S) : MONTIGNY-EN-OSTREVENT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT
SURFACE : 17 ha

Description

Rattachées aux fosses Barrois (1928-1984) à Pecquencourt et Bonnel (1913-1974) à Lallaing, les cités de Montigny et du Moucheron forment un ensemble urbain continu. Les cités doivent leurs implantations à une opportunité foncière saisie par la Compagnie des Mines d'Aniche en 1920. En effet, la cité de Montigny, anciennement cité du Sana, a pris place sur le domaine d'un ancien sanatorium.

Vue d'ensemble du sanatorium avec galerie de cure d'air vers 1910.

Ce sanatorium fut édifié en 1904-1905 selon un système de petits pavillons dispersés dans un vaste parc, à l'intention non seulement des malades tuberculeux mais aussi des membres de leurs familles. Son concepteur était Albert

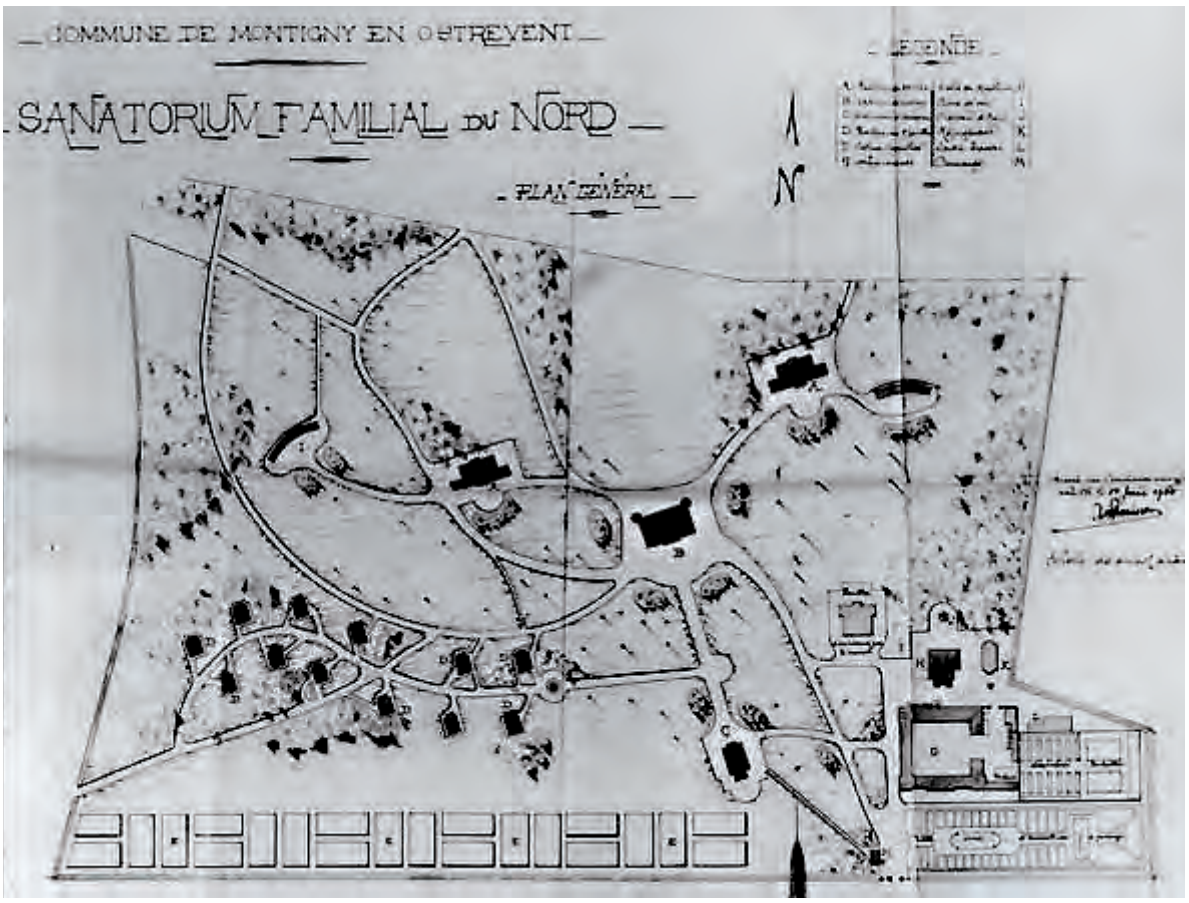

Plan de masse du sanatorium en 1904.
© Archives Départementales du Nord

Calmette (1863-1933), directeur de l'Institut Pasteur de Lille et fondateur de la Ligue du Nord contre la Tuberculose. Léonce Hainez (1866-1916) fut l'architecte de l'ensemble auquel il donna davantage l'allure d'un lotissement de villégiature plutôt que celle d'un édifice sanitaire. Le sanatorium fut implanté sur un domaine de 21 hectares sur lequel se trouvaient une demeure, le château Lambrecht, ainsi qu'une impressionnante ferme. L'ensemble, de style éclectique, a été bâti entre 1853 et 1856 par Félix Lambrecht (1819-1871), homme politique français.

Le château Lambrecht.
© Mission Bassin Minier

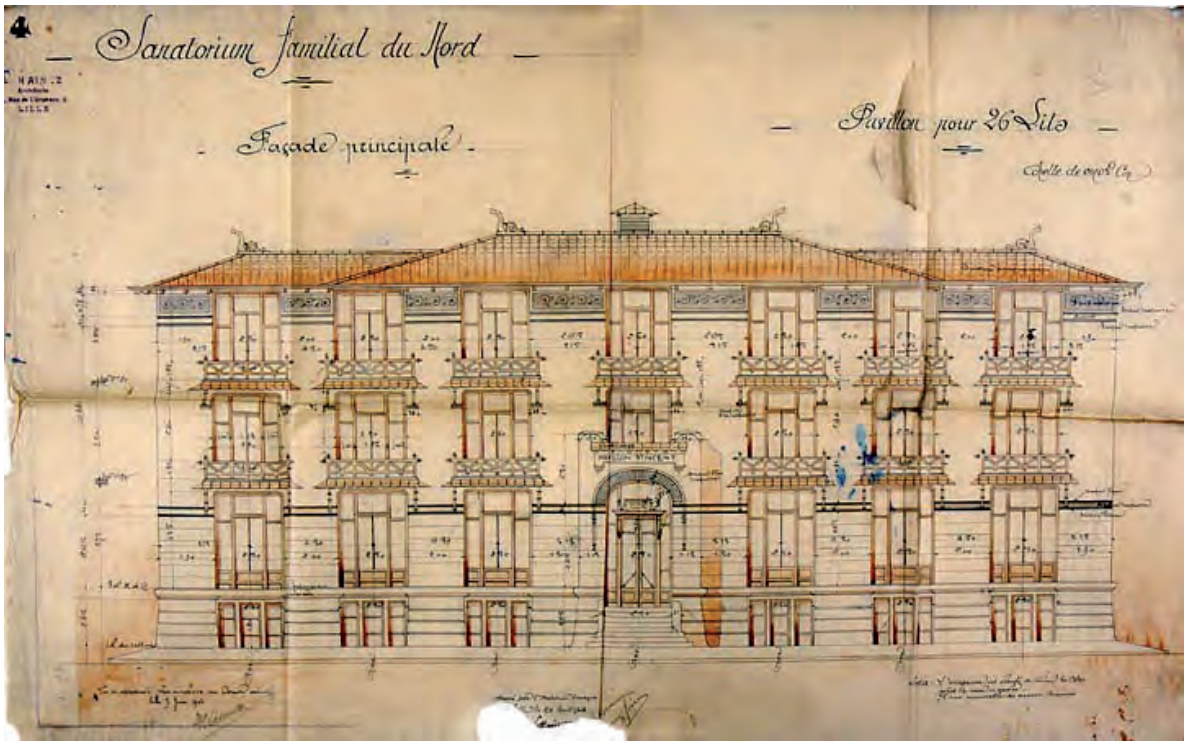

Plan d'un des pavillons pour célibataires.
© Archives Départementales du Nord

Galerie de cure d'air.

Le château a été conservé pour abriter le siège de l'administration avec un logement pour le directeur et la ferme pour abriter un économat, une vacherie et une porcherie. Le sanatorium accueillant les services médicaux était accompagné d'une galerie de cure d'air ainsi que d'un certain nombre de pavillons divisés en logements pour les malades et leurs familles. Deux pavillons furent également construits pour accueillir les hommes et les femmes célibataires.

Le fonctionnement du sanatorium fut brutalement interrompu en 1914. L'armée allemande le réquisitionna pour en faire un hôpital militaire qui fonctionna durant toute la guerre. En 1918, ce fut l'armée anglaise qui s'y installa. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Ligue du Nord renonça à entreprendre la réouverture du sanatorium. En1919, est annoncée la cession imminente des terrains avoisinants ceux du sanatorium à la Compagnie des Mines d'Aniche : ne pouvant se porter acquéreur et jugeant un tel voisinage incompatible avec l'activité sanatoriale, la Ligue céda à la Compagnie son terrain en 1920. Celle-ci entreprit de bâtir les surfaces disponibles en y construisant des logements pour ses employés, une école dotée d'une salle des fêtes et une chapelle. Le château et la ferme furent également réinvestis. Le sanatorium devint une cité minière à part entière.

Portail d'entrée du sanatorium.
© SRMH 2008

Il reste aujourd'hui peu de traces de ce vaste complexe sanitaire : seuls les deux pavillons pour célibataires, la ferme, le château Lambrecht et le portail d'entrée ont été conservés. Mais la cité-jardin de Montigny, composite, associe ces éléments restants aux habitations spécifiquement construites par la Compagnie des Mines d'Aniche. Elle est prolongée par une autre cité-jardin de même type, la cité du Moucheron.

A. Cité de Montigny

La cité-jardin de Montigny. © Mission Bassin Minier

La cité-jardin de Montigny fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite en 1923, la cité compte aujourd'hui 135 logements et s'étend sur une superficie de 12 hectares. Elle accueille un certain nombre d'équipements collectifs tels une école, une église et un dispensaire de Société de Secours Minière.

Voierie courbe de la cité. © Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie mixte (courbe en cœur de cité et orthogonale sur les franges). Le bâti est implanté soit en retrait de rue soit en fond de parcelles. Conformément aux modèles de cités-jardins de la Compagnie des Mines d'Aniche, la cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements. Chaque habitation dispose d'un jardin privé sur 2 ou 3 côtés selon la forme des logements, ceinturé par des clôtures en béton le plus souvent doublées de haies végétales. Les jardins privés situés à l'avant des habitations et les petits espaces publics arborés donnent à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères.

Exemple d'habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

A droite : Autre exemple d'habitation regroupant 2 logements © Mission Bassin Minier

Ci-contre : Habitation regroupant 6 logements © Mission Bassin Minier

Place centrale de la cité de Montigny.
© Mission Bassin Minier

La cité accueille également une vaste place plantée en son centre autour de laquelle s'articulent l'école, l'église, l'ancienne ferme, le château Lambrecht et les maisons d'employés.

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples ou les habitations en forme de chalets. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. Les parties supérieures des façades sont richement décorées de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades. La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des jeux de toitures de tuiles à 2 versants, à pans brisés, avec des lucarnes pignons centrés ou des pans de toitures surélevés.

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité de Montigny

© Mission Bassin Minier

La ferme Lambrecht dans l'entre-deux-guerres.

La cité de Montigny est également complétée par des logements atypiques installés dans des édifices préexistants, qu'ils soient hérités du domaine Lambrecht ou du sanatorium. Ainsi, la majestueuse ferme de 1853 a été transformée en de nombreux logements. Située en bordure de la vaste place publique de la cité, cette ferme « au carré », entièrement de briques, est composée de quatre corps de bâtiments s'élevant chacun sur deux niveaux et recouverts d'une toiture à deux pans.

La ferme Lambrecht aujourd'hui. © SRMH 2008

Tour d'angle de la ferme. © SRMH 2008

Chaque angle est flanqué de tours de base carrée s'élevant également de trois niveaux et recouvertes de toits à quatre pans.

Cour intérieure de la ferme. © SRMH 2008

Jouant pleinement sur les jeux de briques alternant briques rouge foncé et briques orangé, l'architecture de l'ancienne ferme est particulièrement riche avec notamment, des façades extérieures et intérieures très ouvragées : les ouvertures sont surmontées d'arcs en plein-cintre soulignés par un jeu de briques en denticules et en engrenage, de tailles et de couleurs différentes. Le même principe architectural souligne le

niveau des planchers. Au premier étage, un cordon larmier en briques, également en denticules et en engrenage, court sur toute la longueur de chacune des façades. La corniche est soulignée par une alternance de briques en boutisse et en panneresse. Les deux entrées principales sont surmontées de pignons triangulaires à pas de moineaux accueillant en leur centre des oculus aveugles.

Ci-contre :
Détails architecturaux des façades.
© SRMH 2008

A gauche :
Pignon triangulaire marquant les entrées principales.
© SRMH 2008

Exemple de maison d'employés.
© Mission Bassin Minier

La Compagnie des Mines d'Aniche a construit, également en bordures de la place publique, quelques maisons réservées aux employés de la fosse Barrois ou Bonnel. Isolées du reste de la cité, elles regroupent 2 logements et se distinguent parfaitement par leurs volumétries et leurs riches décorations : toitures à pans brisés, débords de toitures reposant sur les aisseliers en bois, fenêtres-lucarnes, fenêtres à linteaux droits ou surmontées d'arcs en plein-cintre avec clef de voûte ou arcs brisés, frise de briques en saillie, motifs de briques alternant briques silico-calcaires blanches et briques rouges, entrées en renfoncement de façades surmontées d'un porche en bois et tuiles, cheminées décorées...

Autre exemple de maison d'employés.
© Mission Bassin Minier

Enfin, les pavillons pour célibataires ont également été réinvestis et transformés en logements à l'exception de l'un d'entre eux qui, en 1926, est devenu l'école des filles de la cité de Montigny et du Moucheron. Il s'agit d'un édifice de base rectangulaire en béton, élevé sur 3 niveaux et recouvert d'un toit à quatre pans. Le premier niveau est percé d'une large baie surmontée d'un arc en plein-cintre correspondant à l'entrée et, de part et d'autre, de 3 hautes baies rectangulaires. L'entrée surélevée est précédée d'un perron. Les deux autres niveaux, parfaitement symétriques, sont percés de 7 grandes baies rectangulaires. Chacune d'entre elles est protégée par un garde-corps de style Art-Déco d'origine.

Un pavillon des célibataires transformé en école, 1926. © CHM

Pavillon des célibataires. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Ecole de la cité de Montigny

Ecole de garçons de la cité de Montigny aujourd'hui.
© SRMH 2008

Ecole de garçons de la cité de Montigny en 1926.
© CHM

Construite en même temps que la cité (à partir de 1923), l'école des garçons, de style pittoresque, se situe à proximité de l'ancienne ferme Lambrecht. En forme de « T », elle est composée de deux corps de bâtiments : le premier donnant sur la rue était l'école à proprement parler tandis que le second, situé à l'arrière et disposé perpendiculairement, était une salle des fêtes destinée aux habitants des cités de Montigny et du Moucheron.

Pavillon d'entrée de l'école.
© SRMH 2008

Le premier bâtiment est de base rectangulaire, élevé sur deux niveaux et recouvert d'un toit à pans brisés avec débords de toiture reposant sur des aisseliers en bois. Légèrement en avancée par rapport au reste de l'édifice, la partie centrale, réservée à l'entrée, à l'administration et au logement de direction, est percée en son centre d'une première ouverture correspondant à la porte qui a conservé ses grilles en fer forgé originelles de style Art-Déco. Celle-ci est précédée d'un petit perron en béton. De part et d'autre se trouvent 2 grandes baies rectangulaires horizontales à linteaux droits de béton. L'entrée est protégée par un large auvent recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. La partie supérieure du premier niveau est recouverte d'un enduit en ciment et ponctuée de fers d'ancrage. Le second niveau, tel un étage sous comble, est percé de cinq grandes baies à linteaux droits en béton. La baie centrale est surmontée d'une petite fenêtre-lucarne horizontale à encadrement de béton protégée par un petit auvent en tuiles débordant imitant sa forme et reposant sur des aisseliers en bois. Entre les deux, sur la partie recouverte de ciment est portée l'inscription « Ecole de garçons ». De part et d'autre de cette première série de baies, se trouvent deux ouvertures en fenêtres-lucarnes à encadrement de béton et surmontées d'une corniche géométrique saillante en béton. La façade du premier étage, recouverte de tuiles, correspond aux pans brisés de la toiture terminés par un débord de toiture reposant sur des aisseliers en bois.

Vue d'ensemble de l'école.
© SRMH 2008

De part et d'autre ce pavillon central, le rez-de-chaussée se prolonge et offre 2 séries de 3 baies verticales, l'ouverture centrale étant surmontée d'un arc en plein-cintre en briques, délimitant les salles de classe. La partie supérieure est recouverte d'un enduit en ciment. Respectant le vocabulaire architectural du pavillon central, le second niveau est également percé de 2 séries de 3 baies verticales en fenêtres-lucarnes à encadrement de béton et surmontées d'une corniche géométrique saillante en béton. La façade est recouverte de tuiles et se termine par un débord de toiture reposant sur des aisseliers en bois.

La salle des fêtes.
© SRMH 2008

Détail de l'entrée principale de la salle des fêtes.
© SRMH 2008

Plus simple, le second corps de bâtiment, correspondant à la salle des fêtes, est disposé perpendiculairement à l'école et s'élève sur un seul niveau. L'entrée s'effectue depuis la cour de l'école. Celle-ci est surmontée d'un pignon triangulaire orné en son centre d'une ouverture semi-circulaire. La façade offre une alternance régulière de portes et de baies rectangulaires à linteaux droits en béton, toutes surmontées d'une imposte vitrée. Ces ouvertures sont protégées par un léger débord de toitures reposant sur des aisseliers en bois.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Aujourd'hui école publique, l'école est la propriété de la commune de Montigny-en-Ostrevent.

C. Eglise Saint-Charles

L'église Saint-Charles de la cité de Montigny.
© SRMH2008

L'église Saint-Charles a été édifiée par la Compagnie des Mines d'Aniche pour la cité de Montigny-en-Ostrevent. Les projets sont confiés au grand architecte Louis-Marie Cordonnier (1854-1940), associé à partir de la fin de la Grande-Guerre avec son fils Louis-Stanislas (1884-1960). Plusieurs projets se succèdent de 1930 à 1932 et les travaux sont réalisés de 1933 à 1935. Contrairement à beaucoup d'églises minières, l'église présente un plan en croix latine avec un véritable transept.

L'ensemble est réalisé en briques rouges avec des éléments en pierres blanches ou enduits soulignant les lignes de forces de l'église (soubassement, bandeaux, parties des talus des contreforts) et les ouvertures (appuis et éléments des arcs en mitres des baies, linteaux des portes). Les Cordonnier usent également de motifs décoratifs en creux dans la brique. L'ensemble est couvert d'un toit à deux pentes en pannes flamandes.

Ci-contre :
Pierres blanches ou enduits soulignent les soubassements, les parties des talus des contreforts et les ouvertures dont les éléments des arcs en mitres des baies.
© SRMH2008

A gauche :
Détail des trois porches avec tympans ornés de motifs géométriques.
© SRMH2008

La façade principale présente une façade très sobre surmontée d'un grand pignon triangulaire rythmé par la disposition en triangle des briques des rampants. L'entrée se fait, au-dessus d'un perron de trois marches, par un chapelet de trois porches plein-cintre dont les profondes voussures animent le mur et créent un jeu d'ombres. Un larmier très mince surmonte les arcs et les tympans sont ornés de décors géométriques en carreaux vernissés. Au-dessus, le mur est percé de cinq baies très étirées à arc en mitre dont la hauteur va croissant vers la baie centrale.

Vue d'ensemble de l'église.
© SRMH2008

Façade latérale de l'église.
© SRMH2008

Décor de damiers en relief en briques rouges.
© SRMH2008

Les murs latéraux recevaient chacun une chapelle latérale à l'entrée de la nef (seule celle de gauche subsiste avec trois baies identiques à celles de la façade). C'est entre ces deux chapelles que prend place la grande tribune contrebutée à l'extérieur par des contreforts talutés. Cinq baies éclairent la nef de chacun des côtés. La partie supérieure des murs sous la corniche présente un décor de damiers en relief en briques rouges. Les pignons des bras du transept sont percés des cinq même baies descendant ici jusqu'à l'appui des fenêtres de la nef. L'espace liturgique occupe une large travée éclairée par deux baies avant le chœur à chevet plat rétréci en profondeur et en largeur. Il est éclairé par une seule baie latéralement et trois baies étagées à l'arrière. La sacristie et les annexes sont placées sur le côté droit du chœur et de l'espace liturgique.

Vue intérieure de l'église.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est en propriété communale.

D. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire de Société de Secours Minière de la cité de Montigny.
© Mission Bassin Minier

Situé à proximité de l'ancienne ferme Lambrecht, le dispensaire de Société de Secours Minière est commun aux cités de Montigny et du Moucheron. Il semble, par son architecture, qu'il ait été installé dans l'ancienne chapelle construite en même temps que la cité, avant la construction de l'église Saint-Charles. Le fait qu'il soit aujourd'hui entièrement recouvert de plaquettes de briques jaunes vernissées freine aujourd'hui considérablement la lecture du bâtiment, y compris dans sa transformation en dispensaire probablement dans les années 1950. Cependant les deux pignons triangulaires ornés d'un motif en oculus ainsi que les baies en plein-cintre des façades latérales laissent à penser qu'il s'agit effectivement de l'ancienne chapelle.

Détail du dispensaire.
© Mission Bassin Minier

Le bâtiment sert encore actuellement de dispensaire et de cabinet dentaire dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs.

Etat de conservation

Bien que superficiellement dénaturé, le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

E. Château Lambrecht

Le château Lambrecht en 1926. © CHM

Avec à ses pieds les pavillons ouvriers et les habitations réservées aux employés, le château Lambrecht domine par sa masse et son architecture majestueuse, la cité de Montigny. Ce château fût construit par Félix Lambrecht entre 1853 et 1854 au sein d'un vaste parc. Conservé par la Ligue du Nord contre la Tuberculose pour y installer l'administration du sanatorium, la Compagnie des Mines d'Aniche y installe en 1920 un logement de directeur à l'étage ainsi que deux logements pour les ingénieurs aux rez-de-chaussée, respectant ainsi les espaces hiérarchisés au sein des cités minières.

De style pleinement éclectique, le château se présente comme un grand bloc compact et symétrique. Il s'élève sur quatre niveaux et est recouvert d'une toiture à quatre pans en ardoise. Les murs sont en briques chaînés de pierres blanches. Les quatre angles de l'édifice sont flanqués de tourelles de taille variable et percées d'étroites fenêtres rappelant des meurtrières. L'accès à l'ancienne demeure s'effectue par un large

Le château Lambrecht au cœur de la cité de Montigny. © JP.Mattern-CHM

Façade latérale du château.
© Mission Bassin Minier

perron en pierres bordé de balustrades de style classique. Le soubassement est percé de baies surmontées de simples arcs en plein-cintre en briques. Le rez-de-chaussée est percée d'une haute porte monumentale, à encadrement de pierre et surmontée d'un arc en plein-cintre avec cartouche en agrafe. Deux colonnes ornées de chapiteaux à motifs floraux encadrent la porte et soutiennent le balcon de l'ouverture du second niveau. Les autres baies du rez-de-chaussée sont également à piédroits et à linteaux en pierres blanches également surmonté d'un cartouche simple en agrafe.

Le troisième niveau est percé en son centre d'une large baie précédée d'un petit balcon et encadrée de quatre petites colonnes ornées de chapiteaux à motifs floraux. Les autres baies sont surmontées de cartouche en agrafe portant une figure féminine. Le quatrième niveau constitue un étage sous comble recouvert d'ardoises, avec fenêtres en lucarnes à encadrement de pierre et surhaussées de frontons semi-circulaires accueillant des motifs animaliers dans leurs tympans.

Ces frontons sont de même surmontés d'imposantes agrafes en forme de fleurs de lys. L'ensemble de la partie centrale de la façade principale est surmonté d'un très vaste pignon triangulaire à petits pas de moineaux et ornementé de motifs en briques rouges et blanches.

Extension de la maison de retraite à l'arrière du château.
© Mission Bassin Minier

Le château Lambrecht est aujourd'hui un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.). Une extension à l'arrière du château a été réalisée afin de permettre à l'établissement de remplir ses fonctions médicales.

Etat de conservation

Le château se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le château est la propriété de l'Association Option d'Ostrevant (soins médicaux).

F. Cité du Moucheron

La cité-jardin du Moucheron fait partie des cités remarquables du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Elle fut construite vers 1930 dans le prolongement de la cité de Montigny.

La cité du Moucheron.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie orthogonale et se caractérise par un bâti implanté en retrait de rue et en fond de parcelles. La cité offre de très nombreuses typologies d'habitations regroupant 2, 3, 4 et jusqu'à 6 logements. Les habitations sont entourées de jardins sur 2 ou 3 cotés selon la forme des logements et ceinturés par des clôtures en béton le plus souvent doublées de haies végétales.

Habitation regroupant
2 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant
2 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant
4 logements.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la
cité du Moucheron.
© Mission Bassin Minier

Soulèvement de toitures et porches d'entrée recouverts de tuiles protégeant les entrées en renfoncement de façades.
© Mission Bassin Minier

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à double pignons. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. La partie haute de la façade offre de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades. La volumétrie des maisons est elle aussi très variée, avec des toitures à 2 versants, a pans brisés, avec des lucarnes-pignons centrées ou des pans de toitures surélevées. Pour les logements par 4 ou par 6, des porches en bois complété d'un débord de toiture sont aménagés afin de protéger l'entrée en renfoncement de façade.

Faux colombages de briques blanches en relief.
© Mission Bassin Minier

Partie supérieure des façades en briques blanches avec motifs en briques rouges.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

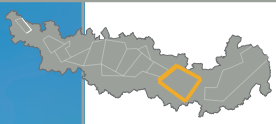

La fosse n°2 de Flines à Anhiers.
© JP. Mattern-CHM

ÉLÉMENT **32**

Carte n° 27

Fosses n°2 de Flines

COMMUNE(S) : ANHIERS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 0,4882 HA

Description

Le secteur de Flines-lez-Râches est situé en bordure des terrains carbonifères. La concession fut demandée le 27 juillet 1891 et accordée à la Société Houillère de Flines-lez-Râches en juin 1893. Cette société exploita le charbon avec seulement deux puits : le puits de Flines n°1 situé à Lallaing et le puits de Flines n°2 foncé en 1898 et situé à Anhiers. En 1918, les sites furent détruits par les troupes allemandes et les galeries inondées. Les mines furent dénoyées et rééquipées de 1919 à 1921 en même temps que l'ensemble des installations du Douaisis. En 1922, la société est rachetée par la Compagnie des Mines d'Aniche. Rattaché au Groupe de Douai après la Nationalisation, le puits n°2 ferme en 1958. En 1992, les installations furent rachetées par une entreprise privée.

La fosse n°2 de Flines en 1910.

Ci-contre :
Le chevalement en béton de la fosse n°2 de Flines.
© Mission Bassin Minier

A droite, en haut :
Les ateliers de la fosse n°2.
© Mission Bassin Minier

A droite, en bas :
Ateliers en sheds de la fosse n°2.
© Mission Bassin Minier

Encore intégré au bâtiment d'extraction, le chevalement en béton armé de la fosse n°2 date de la reconstruction de la fosse en 1921. Il s'agit d'un chevalement à faux carré porteur avec 2 bigues. Les molettes ont été déposées en 1959. Le plancher des molettes est ceinturé par un garde-corps ajouré. Le chevalement est surmonté d'un campanile à quatre pans presque plat. D'autres bâtiments subsistent sur le site : des ateliers avec des sheds, des ateliers simples et la lampisterie, aujourd'hui utilisée comme lieu d'habitation par le propriétaire.

La fosse n°2 de Flines ponctuant le paysage rural environnant.
© JP.Mattern-CHM

Bien qu'ils soient dans un mauvais état de conservation, les vestiges de la fosse n°2 de Flines, et notamment son chevalement, possèdent une valeur paysagère indéniable, ponctuant résolument l'horizon. Son chevalement en béton figure parmi les quatre chevalements en béton encore existants dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Etat de conservation

Le bâtiment d'extraction surmonté de son chevalement se trouve dans un état de conservation médiocre : affleurement des fers et forte dégradation des garde-corps et des escaliers du chevalement, toiture en ruine. Les ateliers et la lampisterie sont dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

Le site est en propriété privée. Le chevalement est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009. Le site est inscrit au Plan de Gestion de la candidature au Patrimoine mondial (cf. Partie 5).

Ensemble de la cité de la Solitude, de la Ferronnière et Saint-Joseph en 1949. © CHM

ÉLÉMENT 33

Cartes n° 28-29

Cités de la Solitude, de la Ferronnière, du Godion, Saint-Joseph

COMMUNE(S) : DOUAI- FRAIS-MARAIS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 24 ha

Description

Rattachées aux fosses Bernard (1911-1959) à Douai-Frais-Marais et Desjardin (1901-1978) à Sin-le-Noble, les cités de la Solitude, de la Ferronnière, du Godion et Saint-Joseph forment un ensemble urbain continu et homogène qui offre une parfaite lecture de l'évolution de l'habitat minier, depuis la cité de corons à la cité moderne. En effet, de typologies différentes, chacune des cités porte un pan de cette histoire sociale sur près de 60 ans.

Cité de la Ferronnière. © Mission Bassin Minier

A. Cité de la Solitude, Douai

La cité de la Solitude.
© Mission Bassin Minier

La cité-jardin de la Solitude fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite vers 1927-1928, la cité compte 128 logements et s'étend sur une superficie de 8 hectares.

Implantation des pavillons en retrait de rue et espacés par un espace d'environ 6 mètres.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie courbe et l'ensemble des rues rayonnent à partir d'une vaste place plantée de forme ovale située au cœur de la cité. Les îlots en forme de lobes possèdent des cheminements piétons qui permettent de traverser la cité. La cité se caractérise par un bâti implanté en retrait de 4 à 6 mètres environ, mettant ainsi de petits jardins privés au premier plan. L'implantation des maisons respecte un alignement qui suit les courbures de la voierie avec un espacement entre les maisons qui varie entre 6 et 13 mètres, ce qui permet de garder la lisibilité de la forme du bâti depuis la rue et de renforcer l'homogénéité de la cité.

Petit jardin privé à l'avant des habitations.
© Mission Bassin Minier

Trois formes urbaines dominent la cité : les maisons groupées par 2, les maisons groupées par 3 et les maisons groupées par 5. La cité accueille également quelques regroupements par 4 et par 6 ainsi que quelques maisons individuelles. Les habitations sont entourées de jardins sur 2 ou 3 cotés, certains atteignant même 800 m^2, conférant ainsi à la cité un caractère à la fois urbain et végétal.

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité a le privilège de posséder une très belle place centrale de forme ovale, plantée sur sa périphérie de majestueux arbres de hautes tiges.

Panorama sur la cité depuis la place centrale.
© Mission Bassin Minier

De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à double pignons. Les matériaux de façade sont composés de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux décorés de formes droites, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre. Des bandeaux de briques blanches viennent souligner les planchers ou prolonger les allèges. La partie haute de la façade offre de larges bandeaux de briques blanches ou de faux-colombages en relief. Des motifs de briques ponctuent régulièrement les façades.

© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est elle aussi très variée, avec des toitures à 2 versants, a pans brisés, avec des lucarnes-pignons centrées ou des pans de toitures surélevés. Pour les logements par 3 ou par 5, des porches en bois complétés d'un débord de toiture sont aménagés afin de protéger l'entrée. Les mêmes type de porches, mais en briques et colonnes de pierres, décorent les façades des maisons groupées par 2 situées au pourtour de la place centrale. D'autres porches caractérisent également la cité : un renfoncement dans la façade rassemble deux à deux les entrées des maisons groupées par 4 et par 6, l'ensemble étant protégé par un débord de toiture.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Ecole de la cité de la Solitude

L'école de la cité de la Solitude en 1928.
© Mission Bassin Minier

Construite en 1928, l'école de la Solitude est destinée à desservir les cités de la Solitude et de la Ferronnière. De style pittoresque, l'ensemble est composé de deux écoles, une école de filles et une école de garçons, de 8 classes chacune. Typique des modèles d'école de la Compagnie des Mines d'Aniche, l'école, entièrement de briques, possède deux corps de bâtiments disposés en « T » : le premier donnant sur la rue était l'école à proprement parler tandis que le second, situé à l'arrière et disposé perpendiculairement, était une salle réservée aux activités sportives, servant également de salle des fêtes.

Une des cours intérieures de l'école de la cité de la Solitude aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

Le premier bâtiment est de base rectangulaire, élevé sur deux niveaux et recouvert d'un toit à pans brisés avec débords de toiture reposant sur des aisseliers en bois. En légère saillie par rapport au reste de l'édifice, la partie centrale est percée de deux larges ouvertures correspondant aux deux entrées distinctes de l'école des filles et de l'école des garçons.

Façade principale de l'école.
© Mission Bassin Minier

Partie centrale réservée aux entrées des deux écoles.
© Mission Bassin Minier

Détail du fronton.
© Mission Bassin Minier

Ces entrées sont protégées par un auvent en débord de toiture recouvert de tuiles et reposant sur des piles de briques. Entre les deux portes, la façade est percée de deux petites baies verticales délimitant l'espace réservé à l'administration. La partie supérieure du premier niveau est recouverte d'un enduit en ciment. Le second niveau est percé d'une série de 3 baies verticales avec petite balustrade en béton ouvragée. 5 Ces baies sont surmontées d'un fronton semi-circulaire avec cartouche en agrafe simple accueillant l'inscription « Ecoles garçons et filles» au centre du tympan. La façade du premier étage, recouverte de tuiles, correspond aux pans brisés de la toiture terminés par un débord de toiture reposant sur des aisseliers en bois.

De part et d'autre ce pavillon central, le rez-de-chaussée se prolonge et offre 4 grandes baies verticales toutes surmontées d'un arc en plein-cintre en briques et délimitant les salles de classe. La partie supérieure de ce premier niveau est recouverte d'un enduit en ciment. Le second niveau est également percé de baies horizontales en fenêtres-lucarnes à encadrement de briques. Elles sont accompagnées de part et d'autre de petites baies de forme carrée. L'ensemble est surmonté d'une corniche saillante en béton. La façade est recouverte de tuiles et se termine par un débord de toiture reposant sur des aisseliers en bois. Les extrémités du bâtiment s'achèvent par de petits pavillons à un seul niveau, recouvert d'un toit à 3 pans et également percé d'ouvertures à arc en plein-cintre en briques.

Ci-contre :
Détail d'un des pavillons situés aux extrémités du bâtiment.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Vue d'ensemble de l'école.
© Mission Bassin Minier

Vue sur la cour intérieure bordée du préau et de la salle réservée aux activités sportives.
© Mission Bassin Minier

De même style architectural, l'arrière du bâtiment est complété par un préau marqué par de très grandes arches en plein-cintre en béton. Le bâtiment central est traversé en son milieu par un autre bâtiment, plus simple, marquant la séparation entre la cour des filles et celle des garçons. S'élevant sur un seul niveau, il est recouvert d'un toit à deux pans avec débord de toiture et est percé de grandes baies, autrefois surmontées d'arcs en plein-cintre mais modifiées depuis par des linteaux droits en béton.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Aujourd'hui école publique, l'école est la propriété de la commune de Douai-Frais Marais.

C. Cité pavillonnaire de la Ferronnière

Contiguë à la cité de la Solitude, la cité pavillonnaire de la Ferronnière fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite à la même époque, elle est répartie sur une surface de 8 hectares et compte aujourd'hui 222 logements.

La cité de la Ferronnière.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Ferronnière est composée de rues orthogonales hiérarchisées larges d'une dizaine de mètres et très homogènes. A l'exception de quelques logements implantés en front à rue, les pavillons sont implantés en fond de parcelle, mettant les jardins au premier plan depuis l'espace public. L'ensemble des maisons respecte un alignement parallèle à la voirie avec un espacement entre les maisons de 2 à 5 mètres selon les rues. La forme urbaine dominante est composée de maisons groupées par 4 avec quelques maisons groupées par 2 en front à rue avec les jardins situés à l'arrière.

Pavillon regroupant 4 logements. © Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité de la Ferronnière. © Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin d'une surface de 220 à 300m^2, souvent très bien entretenu. Les clôtures en béton, lisses hautes et robustes, en très bon état, sont doublées de haies végétales contribuant à la grande qualité paysagère de l'ensemble. Les petits jardins privés sur le devant de la rue, d'une surface de 125m^2 en moyenne, participent à donner une image très verte de la cité. De plus, presque toutes les rues offrent un alignement d'arbres qui structure et qualifie considérablement l'espace public et valorise l'image de la cite.

Pavillon regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

Sur le plan architectural, la cité offre des compositions très variées de briques de terre cuite rouges et de briques silico-calcaires blanches, ponctuées parfois de quelques briques vernissées. Les éléments de structures, principalement les fenêtres et les pilastres d'angle, sont richement mis en valeur par une grande variété d'associations de briques rouges et blanches : linteaux en forme d'arcs surbaissés ou en anse de panier, des arcs

Implantation des pavillons en fond de parcelles avec jardins privés de 200 à 300 m^2. © Mission Bassin Minier

simples tendus ou des arcs bombés, la plupart surélevés d'une clef de voûte. La partie supérieure des façades est également très ouvragée avec frises et des bandeaux de briques blanches en alternance avec des motifs variés. L'extraordinaire richesse, la diversité, l'originalité des décors et des modénatures des façades, ainsi que la qualité de la réalisation créent une exceptionnelle qualité architecturale.

Richesse architecturale des pignons et façades de la cité de la Ferronnière

© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est elle aussi variée avec des toitures de tuiles de terre cuite et de tuiles béton, à pans brisés, avec lucarnes à pignon centrés, lucarnes de toit de différentes tailles et de formes, surhaussées par des conduits de cheminées rythmant la toiture parfois en redent de la façade et décorés.

Etat de conservation
La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Alternance de volumétrie différente au sein d'un même alignement.
© Mission Bassin Minier

D. Cité du Godion

La cité du Godion est une petite cité moderne construite par le Groupe de Douai en 1950. Répertoriée aujourd'hui comme cité témoin, elle compte aujourd'hui 77 logements.

La cité du Godion.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voirie orthogonale. Elle est composée d'habitations regroupant 2 logements de plain-pied, de type de 100 ou 200. En retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie et offre à l'avant de petits jardins privés. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent depuis la rue. La cité accueille en son centre un vaste espace public planté.

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Typique des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, le style architectural est particulièrement sobre avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées de certaines habitations sont recouvertes d'un auvent en béton.

Détail de la façade d'un des logements.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

E. Cité Saint-Joseph

La cité
de corons Saint-Joseph.
© Mission Bassin Minier

Contiguë à la cité de la Ferronnière, la petite cité de corons Saint-Joseph fait partie des cités témoins du Bassin minier. Datant du début du 20e siècle, elle est répartie sur un 1 hectare et compte 37 logements.

La cité est structurée par une seule rue orthogonale le long de laquelle s'étendent 6 barreaux à simple épaisseur de corons mono-orientés, s'élevant sur deux niveaux. De petits jardins sont situés à l'arrière des habitations et l'entrée s'effectue depuis la rue.

Le style architectural est très simple : modénatures de briques au niveau de la corniche et arcs en briques avec clefs de voûte en brique rehaussant les ouvertures. Caractéristique du style Aniche, les barreaux sont recouverts de toits à pans brisés.

Détail de la façade d'un des logements.
© Mission Bassin Minier

La rue unique de la cité le long de laquelle prennent place les barreaux.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

SECTION 3

La Compagnie des Mines de l'Escarpelle

entre Nord et Pas-de-Calais

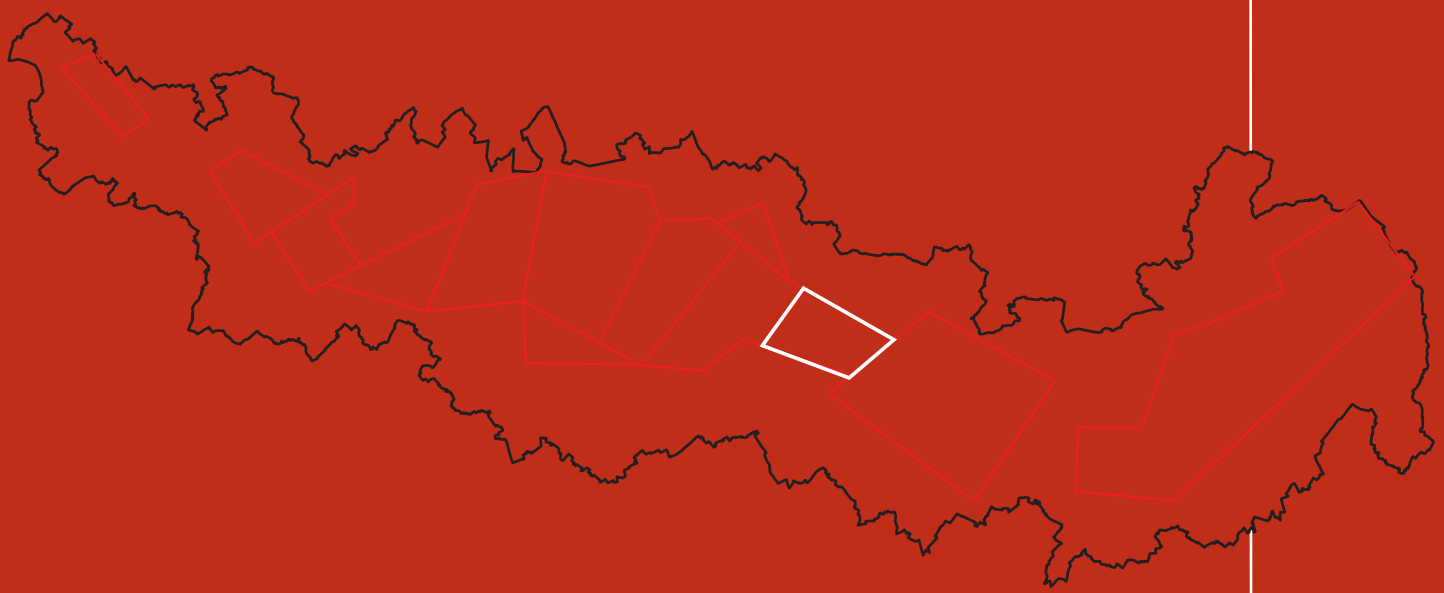

Le chevalement de la fosse n°9 de l'Escarpelle à Roost-Warendin.
© S.Dhote

ÉLÉMENT **34**

Carte n° 30

Chevalement de la fosse n°9

COMMUNE(S) : ROOST-WARENDIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 0,116 ha

Chevalement à faux-carré porteur de type portique à poutrelles à âme pleine.
© JP. Mattern-CHM

Description

Le chevalement de la fosse n°9 du Groupe de Douai à Roost-Warendin se situe au cœur d'un vaste espace laissé vacant par le démantèlement de la fosse. Ce chevalement date de 1955 et vient d'un autre siège de concentration, le n°13 du Groupe de Béthune à Sains-en-Gohelle. Pus performant, il a remplacé l'ancien chevalement en 1975. Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur de type portique à poutrelles à âme pleine et possède 4 bigues également en poutrelles à âme pleine. Conçu pour une double extraction, seules deux des quatre molettes superposées (de 8 mètres de diamètre) ont été réinstallées lors de son transfert. Le faux-carré porteur a aujourd'hui disparu.

Dernier puits à fermer dans le Bassin du Nord en octobre 1990, le chevalement est aujourd'hui investi d'une forte valeur mémorielle.

© S. Dhote

Etat de conservation

Le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le chevalement est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Accès aux terrils n°139 et n°141.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **35**

Carte n° 30

Ensemble minier de la Belleforière

COMMUNE(S) : ROOST-WARENDIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 90 ha

Description

Essentiellement modelé après la Nationalisation de 1946, l'ensemble minier de la Belleforière est constitué de deux immenses terrils et d'une vaste cité moderne. Situé en bordure d'un axe autoroutier densément emprunté, cet ensemble minier, notamment le terril 141, agit telle une balise paysagère dans un environnement de plaines agricoles.

A. Terril 139 dit « des Pâturelles »

Terril lié à la fosse n°9 de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle, son édification débute en 1909 sur une zone marécageuse. Jouxtant le terril n°141, il s'agit d'un vaste terril plat qui s'est étendu au fur et à mesure de l'exploitation pour atteindre une surface actuelle de 35 hectares. Demeuré intact, il accueille aujourd'hui une nouvelle végétation spontanée, notamment de bouleaux.

Panorama sur les terrils n°139 et 141.
© Mission Bassin Minier

Le terril plat n°139 jouxtant le terril conique requalifié n°141. © Ph. Frutier/Altimage

Terril nature, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I. Il sert également de support aux activités sportives et de loisirs.

Vue sur le terril n°139 depuis le terril n°141. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation
Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Le terril n°139 est en propriété communale.

B. Terril 141 dit « de l'Escarpelle »

Terril également lié à la fosse n°9 de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle, il s'agit d'un terril conique qui a fait l'objet d'opérations de requalification et de terrassement afin de le rendre accessible et d'en faire un support d'activités sportives, de loisirs et d'actions éducatives. Haut d'une soixantaine de mètres pour une surface de 26 hectares, il est considéré comme terril signal. En son sommet, il offre de larges vues ouvertes à la fois sur le paysage de l'Ouest Douaisis.

Le terril n°141 dit de « l'Escarpelle ». © Mission Bassin Minier

Vue rapprochée sur le terril n°141.
© JP. Mattern-CHM

Cheminement aménagé sur les flancs du terril.
© Mission Bassin Minier

Végétation à la surface du terril.
© Mission Bassin Minier

Terril nature, il a fait l'objet de programmes de pré-verdissement et accueille désormais une nouvelle végétation buissonnante et arborescente. Le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) de type I.

Etat de conservation

Le terril n'a pas pleinement conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Le terril depuis la campagne environnante.
© JP. Mattern-CHM

C. Cité de la Belleforière

Située au pied du terril n°141, la cité de la Belleforière est une vaste cité moderne construite par le Groupe de Douai en plusieurs phases : 1946-48; 1952-53; 1956. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte aujourd'hui 241 logements et s'étend sur 21 hectares.

Panorama sur la cité de la Belleforière et le chevalement de la fosse n°9 depuis le terril n°141. © Mission Bassin Minier

La cité de la Belleforière au pied du terril 141. © Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie mixte (courbe et orthogonale) et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Légèrement en retrait de rue, l'implantation des pavillons respecte un alignement parallèle à la voierie. Les pignons disposés perpendiculairement à la rue, les entrées principales s'effectuent face à la rue. Des dépendances ont été discrètement ajoutées à l'arrière des habitations. Une large majorité des habitations possèdent des jardins clôturés par des haies lisses en béton.

Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est sobre avec toitures à deux pans (parfois quatre), murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées de certaines habitations sont recouvertes d'une casquette en béton.

Ci-contre : Partie de voierie courbe de la cité. © Mission Bassin Minier

À droite : Habitation regroupant 2 logements à deux niveaux recouverte d'un toit à deux pans. © Mission Bassin Minier

Ci-contre : Habitation regroupant 2 logements à un seul niveau. © Mission Bassin Minier

À droite : Habitation regroupant 2 logements à deux niveaux recouverte d'un toit à quatre pans. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Le terril n°140.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 36
Carte n° 31

Terril 140

COMMUNE(S) : AUBY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 1,75 ha

Description
Petit terril au cœur d'infrastructures de transport (routières et fluviales), le terril n°140 est un terril plat issu de la fosse n°8 (1906-1968) située à Auby. Terril plat, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement afin de le rendre accessible. Situé à proximité d'un étang de pêche, il est aujourd'hui considéré comme un terril nature et loisirs.

Etat de conservation
Le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Le terril est la propriété de la commune d'Auby.

La cité de la Justice.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 37
Carte n°31

Cités de la Justice et du Moulin

COMMUNE(S) : AUBY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
SURFACE : 22 ha

Description

Rattachées à la fosse n°8 (1906-1968) de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle, la cité de la Justice et la cité du Moulin forment un ensemble urbain cohérent. Montrant deux typologies de cités minières différentes, pavillonnaire et cité-jardin, cet ensemble illustre également, en comparaison avec les autres cités du Bassin minier, l'importance des capitaux, disponibles ou non, consacrés à l'habitat social en fonction des potentialités du gisement et, par conséquent, de la capacité financière des Compagnies. En effet, en dehors de quelques exceptions dont la cité de la Justice, la modeste Compagnie des Mines de l'Escarpelle n'a pas apporté à ses cités le même soin architectural que d'autres Compagnies plus puissantes.

Carte postale de la fosse n°8 accrochée sur le pignon d'une des habitations de la cité de la Justice.
© Mission Bassin Minier

A. Cité de la Justice

La cité de la Justice.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Justice est une cité pavillonnaire dont la construction s'est étalée de 1923 à 1930. Répertoriée comme cité exceptionnelle, elle compte aujourd'hui 254 logements et s'étend sur 16 hectares. La cité a été complétée de quelques logements modernes en 1953.

Ruelle en impasse à partir de la route principale.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon un système de ruelles en impasse à partir d'un axe central structurant. Elle est composée de maisons jumelées regroupant 2 logements, implantées soit en front à rue, soit en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés.

Les pignons sont disposés perpendiculairement à la voierie et les entrées s'effectuent depuis la rue. Des adjonctions ont été faites à l'arrière ou sur le côté des habitations.

Habitations implantées en front à rue.
© Mission Bassin Minier

Les jardins situés à l'arrière sont fermés par des clôtures de béton lisse souvent doublées de haies végétales. La cité accueille également une belle place arborée.

Place de la cité de la Justice.
© Mission Bassin Minier

Les jardins situés à l'arrière des habitations délimités par des clôtures de béton doublées de haies.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Justice se distingue par les qualités architecturales exceptionnelles de ses habitations. Les multiples typologies, tant formelles qu'ornementales, offrent une grande diversité, en particulier dans la volumétrie des habitations jouant avec des toitures à 2 versants, à pans brisés ou avec des lucarnes pignons centrés.

La première typologie présente une volumétrie simple et classique de deux maisons accolées avec une toiture à longs pans. Elle est enrichie de modénatures de briques rouges et/ou silico-calcaires sous forme de bandeau au niveau de la corniche et dans le prolongement du plancher. Les arcs de briques sont soulignés par l'utilisation de la brique blanche au niveau de la clef de voûte et sous forme de sommier aux extrémités.

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

La deuxième typologie d'habitation est la plus travaillée. Elle peut être divisée en deux catégories, suivant la forme de la toiture, à longs pans simples ou à longs pans brisés.

Cette typologie est elle aussi sous forme de deux maisons accolées, présentant des pignons ouverts et enrichis de fausses baies. Les modénatures et les motifs varient en fonction des maisons et des cités, créant ainsi une diversité à l'intérieur même d'une cité : jeux de briques soulignant la structure (corniche, murs de refends), arcs et des allèges en béton ou en briques et des motifs de briques blanches et de briques vernissées de différentes couleurs (bandeaux, losanges, arcs).

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

La troisième typologie présente une volumétrie simple. Les modénatures sont discrètes, le plus souvent au niveau de la corniche, et les ouvertures sont surmontées de linteaux droits en béton.

A gauche :
Troisième typologie d'habitation avec linteaux droits en béton.
© Mission Bassin Minier

La commune d'Auby s'est constituée en Club Bassin Minier Uni dès le début de la démarche de candidature au Patrimoine mondial et y a convié anciens mineurs, veuves et enfants de mineurs. Dans le cadre de son activité, le club a mis en place une exposition à ciel ouvert accrochée sur les pignons des habitations rénovées de la cité de la Justice : posters, reproductions agrandies de cartes postales ou photos anciennes, évoquent la sortie de la fosse n°8, dévoilent des groupes de mineurs...

© G. Himmel

© G. Himmel

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire commun aux cités de la Justice et du Moulin.
© Mission Bassin Minier

Commun à l'ensemble des cités de la Justice et du Moulin, ce dispensaire fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Douai.

De base rectangulaire, le bâtiment s'élève sur deux niveaux dissociés. Construit en recul du rez-de-chaussée, l'étage prend la forme d'un U avec deux petites ailes avancées. Les deux niveaux sont recouverts d'un toit-terrasse. Entièrement construit en briques, le bâtiment n'utilise le béton que pour le soubassement et l'encadrement des ouvertures. Le premier niveau est percé en son centre d'une baie vitrée correspondant à l'entrée du dispensaire. De part et d'autre, se trouve une enfilade de trois ouvertures carrées à encadrement de béton délimitant les salles de consultation et de soins. L'étage est réservé à un usage d'habitation. Chacune des ailes avancées est percée d'une baie de forme carrée à encadrement de béton tandis que l'élément central est percé d'une enfilade de trois petites baies verticales surmontées de linteaux droits en béton.

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

C. Cité du Moulin

La cité-jardin du Moulin fait partie des cités remarquables du Bassin minier. La construction de la cité date du début du 20e siècle. Répartie sur une surface de 5 hectares, elle compte 114 logements.

La cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier

La cité du Moulin se distingue avant tout pour ses qualités urbaines et paysagères. Elle se caractérise par une voirie courbe et par une implantation du bâti en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés fermés par des clôtures en béton. La cité est composée de maisons jumelées regroupant 2 logements.

Petit jardin situé à l'avant des logements.
© Mission Bassin Minier

Les pignons sont situés perpendiculairement à la voierie et l'entrée s'effectue depuis les côtés. Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés situés à l'arrière des habitations sont de taille modeste. Dans chaque rue de la cité, des alignements d'arbres viennent conforter les qualités paysagères de la cité-jardin.

Les qualités architecturales de la cité sont assez pauvres. Seules les toitures à pans brisés apportent un peu de relief aux habitations. Les façades sont très simples avec uniquement des arcs en plein-cintre surmontant les ouvertures.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

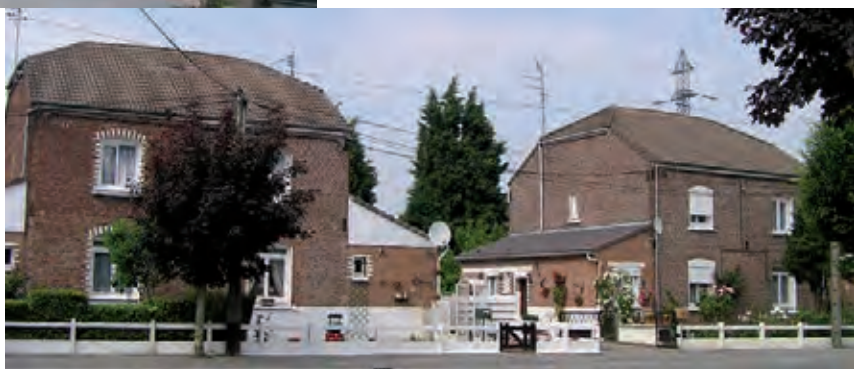

Les toitures à pans brisés sont le seul élément architectural qualifiant la cité.
© Mission Bassin Minier

SECTION 4

La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)

un patrimoine moderne

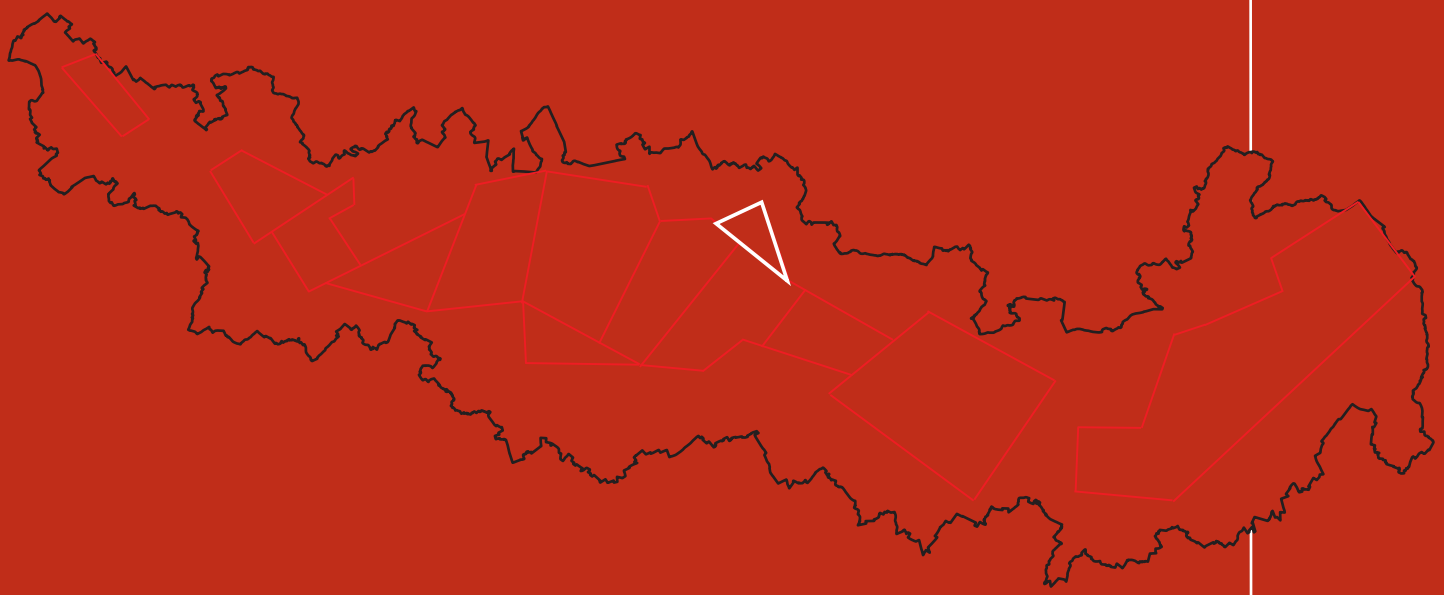

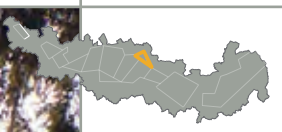

Cité de la Forêt.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **38**

Carte n° 32

Paysage et ensemble miniers de Libercourt

COMMUNE(S) : LIBERCOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 77 ha

Description

Hérités de l'activité des fosses n°2 à Oignies et n°5 à Libercourt, le paysage et l'ensemble miniers de Libercourt se caractérisent par un tissu minier vaste et dense. Les cités de la Faisanderie, de la Forêt et 1940 offrent une grande variété de typologies d'habitations et des équipements insérées dans un cadre forestier exceptionnel.

La cité 1940 au pied du terril 115.
© Mission Bassin Minier

A. Terril 115

De typologie particulière, entre le terril plat et le terril conique, le terril 115 est issu de l'activité du siège de concentration n°2 du Groupe de Oignies. Le terril occupe une surface de 20 hectares pour une hauteur de 20 mètres.

Le terril a été exploité pour sa valeur économique. Son volume et ses contours ont été remodelés. Il a également été requalifié par des actions de terrassement et de pré-verdissement. Bien qu'il n'ait pas conservé ses caractéristiques originelles, le terril, au pied duquel s'étend la cité 1940, n'en demeure pas moins monumental et balise résolument le paysage.

Aujourd'hui terril nature en cours d'acquisition dans la cadre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I. Le terril sert également de support aux loisirs, aux activités sportives et pédagogiques. Des aménagements ont été réalisés pour l'accueil du public (cheminement).

Le terril 115.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

B. Cité de la Faisanderie

La cité moderne de la Faisanderie.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Faisanderie est une très vaste cité moderne construite par le Groupe de Oignies entre 1946 et 1947. Répertoriée comme cité exceptionnelle, elle compte aujourd'hui 394 logements et s'étend sur 33 hectares. Elle comprend également une école ainsi qu'une église de style moderne.

La cité est structurée selon une voierie courbe et est majoritairement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Elle comprend quelques rares pavillons regroupant 4 logements.

Habitation à deux niveaux regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements de plain-pied.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Le bâti est implanté en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés généralement délimités par des haies végétales. Les pignons sont disposés perpendiculairement à la rue et les entrées principales s'effectuent face à la rue ou sur le côté. Dès l'origine, des pigeonniers ont été construits à l'arrière des habitations s'élevant sur 2 niveaux.

A gauche :
Pavillon implanté en retrait de rue avec petits jardins privés à l'avant.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Détail d'un pigeonnier.
© Mission Bassin Minier

Arbres plantés le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

Très aérée, la cité de la Faisanderie se distingue surtout par ses qualités paysagères. Construite en lisière du bois d'Epinoy, elle est ponctuée de très nombreux arbres majestueux soit situés le long de la voierie, soit au cœur des espaces publics. Les vastes jardins situés à l'arrière sont également clôturés par des haies végétales conférant ainsi à la cité une ambiance très empreinte de nature.

Ci-contre :
Arbres au cœur des espaces publics.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Haies végétales clôturant les jardins.
© Mission Bassin Minier

Détail d'un fer d'ancrage de la Compagnie des Mines d'Ostricourt et du cartouche portant la date de construction.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural est sobre avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton. Quelques piédroits sont peints en blanc. Chaque pavillon comporte un cartouche portant la date de construction en façade. Probablement récupérés après la Nationalisation, certaines habitations possèdent des fers d'ancrage reprenant le monogramme de la Compagnie des Mines d'Ostricourt (lettres M et O entrelacées).

Style architectural sobre du Groupe de Oignies.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

C. Ecole de la cité de la Faisanderie

Vue d'ensemble de l'école de la Faisanderie.
© Mission Bassin Minier

Construite dans les années 1950, l'école de la Faisanderie est à la hauteur de la taille de la cité. Il s'agit d'un bâtiment compact de base rectangulaire, élevé sur 2 niveaux et s'allongeant sur une cinquantaine de mètres. Entièrement construit en briques, il repose sur un soubassement en béton et est recouvert d'une toiture à 4 pans. Parfaitement symétrique, il apparaît comme un édifice monolithe en dehors de deux corps en saillie correspondant aux entrées de l'école des filles et de l'école des garçons.

Détail d'une des entrées de l'école.
© Mission Bassin Minier

Leurs rez-de-chaussée sont percés en leur centre d'une large ouverture surmontée d'un linteau droit en béton formant auvent. Les ouvertures sont surmontées d'une imposte vitrée pourvues de meneaux. Dans son ensemble, le premier niveau de l'école est percé de 14 baies filantes de forme rectangulaire, placées à l'horizontale, pourvues de meneaux et rehaussées de linteaux droits en béton.

Le second niveau adopte le même vocabulaire architectural. Il est également percé de 16 baies filantes rectangulaires à encadrement de béton. Un bandeau de ciment vient souligner la corniche.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Ecole publique, elle est la propriété de la commune de Libercourt.

D. Eglise Saint-Henri

Après la Seconde Guerre mondiale, le grand nombre de fidèles français et polonais résidant dans les cités ne pouvaient suivre les offices dans l'unique chapelle construite aux alentours. La nécessité d'un édifice plus grand s'est très vite ressentie. En 1957, les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais vendent au diocèse d'Arras un terrain pour construire un centre pastoral avec une église, un presbytère, des salles de catéchisme. Une partie de l'argent nécessaire fut recueillie auprès des paroissiens. La nouvelle église s'éleva en 1960 dans le cadre forestier du bois d'Epinoy. Les architectes retenus, Jean-Frédéric Battut et Maurice Warnesson, jouissaient alors d'une certaine renommée puisqu'ils sont parmi les architectes de la reconstruction du Pas-de-Calais. Ils ont également construits de nombreuses églises en s'inspirant des préceptes des frères Perret.

Vue d'ensemble de la cité Saint-Henri.
© Mission Bassin Minier

Six grands pignons triangulaires forment les façades de l'église.
© Mission Bassin Minier

Sortant de l'architecture classique, l'église Saint-Henri figure d'unicum dans le contexte minier. La conception du plan est à base de quatre cercles qui se recoupent, laissant ainsi un espace libre à l'intérieur de l'édifice de 42 mètres de long. Les deux cercles extérieurs, de diamètre plus petits, reçoivent à gauche la sacristie et à droite le baptistère. A l'extérieur, l'aspect de l'édifice est trapu, formé de six grands pignons triangulaires qui forment les façades. Ils sont divisés en deux dans leur médiane par une arrête de briques qui donne un léger mouvement. Ces façades sont percées de nombreuses baies rectangulaires en béton qui l'animent et font entrer la lumière dans la nef. De grandes toitures en ardoises, très couvrantes, telles un couvercle posé, descendent presque jusqu'en bas des murs et reposent sur de gros plots de béton. A l'intersection de ces toitures s'élève une flèche en ardoises. La façade principale est précédée d'une avancée semi-circulaire en béton, coiffée d'une casquette reposant sur quatre piliers de béton, permettant ainsi un accès à l'abri. Deux portes en bois à double battant s'ouvrent de part et d'autre du demi-cercle formé d'une succession de hautes et étroites baies rectangulaires.

Détail des baies des façades.
© Mission Bassin Minier

Avancée semi-circulaire en béton, coiffée d'une casquette et reposant sur quatre piliers de béton, permettant l'entrée dans l'église.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association Diocésaine d'Arras.

E. Cité de la Forêt

La cité de la forêt.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Forêt est une très petite cité moderne construite par le Groupe de Oignies en 1946. Répertoriée comme cité exceptionnelle, elle compte 19 logements et s'étend sur 4 hectares.

La cité est organisée selon un système de ruelles en impasse à partir d'un axe central structurant et alterne voierie courbe et orthogonale. Particulièrement atypique, la cité offre de multiples typologies d'habitations. Elle est essentiellement composée de chalets en bois individuels généralement réservés aux employés du Groupe de Oignies. Elle comprend également quelques pavillons en briques regroupant 2 logements, en plain-pied ou sur 2 niveaux, ou regroupant 4 logements.

Voierie courbe d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements à un seul niveau.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Chalet en bois individuel.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 2 logements à un seul niveau.
© Mission Bassin Minier

Les chalets en bois sont implantés en fond de parcelles, empruntant ainsi, avec la voierie courbe, certaines caractéristiques de la cité-jardin. Les pavillons en briques sont implantés en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés généralement délimités par des haies végétales.

Implantation des chalets en fond de parcelles.
© Mission Bassin Minier

Implantation en retrait de rue des pavillons en briques.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Forêt possède des qualités paysagères remarquables. Construite en lisière de bois, elle est ponctuée de très nombreux arbres majestueux situés soit le long de la voierie, soit au cœur des espaces publics. Les jardins sont également clôturés par des haies végétales conférant ainsi à la cité de bonnes qualités environnementales.

Voies publics bordées d'arbres.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural varie en fonction des typologies d'habitations. Payés par les dommages de guerre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les chalets en bois permettaient de reloger rapidement les cadres du Groupe. Reposant sur un haut soubassement en béton, le pavillon est recouvert d'une toiture à deux pans légèrement redressés vers la corniche. L'entrée s'effectue par un second corps de bâtiment situé sur le côté et recouvert par un débord de toiture. Le pignon est recouvert d'un bardage en pin placé de manière verticale tandis que le rez-de-chaussée est recouvert du même bardage mais placé horizontalement. Les façades sont percées de baies rectangulaires horizontales.

Vue d'ensemble d'un chalet en bois.
© Mission Bassin Minier

Quant aux pavillons en briques, leur style architectural est fonctionnel avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton. Les entrées sont protégées par un auvent en béton.

Une autre typologie d'habitation en briques offre cependant une architecture plus travaillée. Plus grande et dotée d'un toit à 4 pans, un bandeau en enduit de ciment gris court sur toute la façade au niveau des linteaux des ouvertures du premier niveau.

Style architectural classique des Groupes nationalisés.
© Mission Bassin Minier

Un autre bandeau en enduit de ciment peint en noir, beaucoup plus large, souligne la corniche. Sur la façade principale, les fenêtres en bow-window sont recouvertes d'un enduit en ciment.

Cartouche portant le nom de la cité.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Autre typologie d'habitation en briques avec style architectural plus travaillé.
© Mission Bassin Minier

F. Cité 1940

La cité 1940.
© Mission Bassin Minier

Construite par la Compagnie des Mines d'Ostricourt en 1940, la cité pavillonnaire 1940 fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 11 hectares, elle compte 141 logements.

Implantation du bâti en retrait de rue avec jardin à l'avant.
© Mission Bassin Minier

La cité 1940 se distingue avant tout pour son environnement paysager. Elle se caractérise par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés fermés par des clôtures en béton parfois doublées par des haies végétales. Dans chaque rue de la cité, des alignements d'arbres viennent conforter les qualités paysagères.

La cité est composée de maisons jumelées regroupant 2 logements, construite en briques, en parpaings de schiste ou recouvertes de béton gravillonné. Les pignons sont situés perpendiculairement à la voierie et l'entrée s'effectue depuis les côtés.

© Mission Bassin Minier

Voierie bordée d'arbres.
© Mission Bassin Minier

Se développant sur 2 ou 3 côtés selon la morphologie urbaine, les jardins privés situés à l'arrière des habitations sont de taille modeste. Les qualités architecturales de la cité sont assez pauvres. Les façades sont très simples avec uniquement des linteaux droits en béton surmontant les ouvertures.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Vue aérienne sur le carreau de fosse de la fosse n°2 du Groupe de Oignies.
© Ph. Frutier/altimage

ÉLÉMENT **39**

Carte n° 32

Fosse n°2 du Groupe de Oignies et mine-image

COMMUNE(S) : OIGNIES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 6,23 ha

Description

Le carreau de la fosse n°2 du Groupe de Oignies concentre plusieurs équipements techniques datant de la Nationalisation : bâtiment d'extraction abritant la dernière machine à vapeur du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, la salle des fêtes et des bains-douches, une mine-image en partie ensevelie sous un petit terril.

A. Fosse n°2 du Groupe de Oignies

Le puits n°2 a été établi à l'emplacement de l'ancien puits Henri Charvet (1860) de la Compagnie des Mines d'Ostricourt et devient le siège du premier des grands ensembles réalisés lors de la Nationalisation. Ce puits se distingue par l'installation d'une puissante machine d'extraction à vapeur. Cette option, choisie dès 1938, s'explique par l'absence de centrale électrique dans les environs. Commandée à la veille de la guerre, la machine est néanmoins conservée par les Houillères nationalisées et est installée en 1947. Mis en route en 1950, le puits est définitivement arrêté en novembre 1976, après avoir extrait plus de 21 millions de tonnes de charbon. Dès 1977, le carreau de fosse est démantelé. Le bâtiment abritant la machine d'extraction à vapeur, la salle des fêtes et la salle des bains-douches de la fosse 2 du Groupe d'Oignies font partie des rares témoins sauvegardés de la nouvelle génération de carreaux miniers entièrement conçus et bâtis après 1946 dans le Bassin minier.

Le siège de concentration n°2 du Groupe de Oignies dans les années 1950.
© CHM

Plaque du puits n°2.
© SRMH 2009

L'ancien bâtiment d'extraction est devenu aujourd'hui le « Centre de la mine et du chemin de fer Denis Papin », inauguré en 1993 et ayant pour vocation la conservation et la mise en valeur des matériels de chemins de fer utilisés par les Houillères.

Vue d'ensemble du bâtiment d'extraction.
© SRMH 2009

L'ancien bâtiment de la machine d'extraction est un édifice de plan rectangulaire construit en briques orangé et couvert par un toit à deux versants à faible pente. Il est précédé par un avant-corps dans la façade. Celle-ci est ornée d'un réseau de bandeaux rectangulaires en béton, ouvrant par deux fois sur des baies. Le reste de l'édifice est abondamment éclairé par de larges bandeaux horizontaux de baies qui alternent avec des pans de murs de briques. Les caractéristiques architecturales et ornementales du bâtiment de fosse s'apparentent au style Art-Déco tardif.

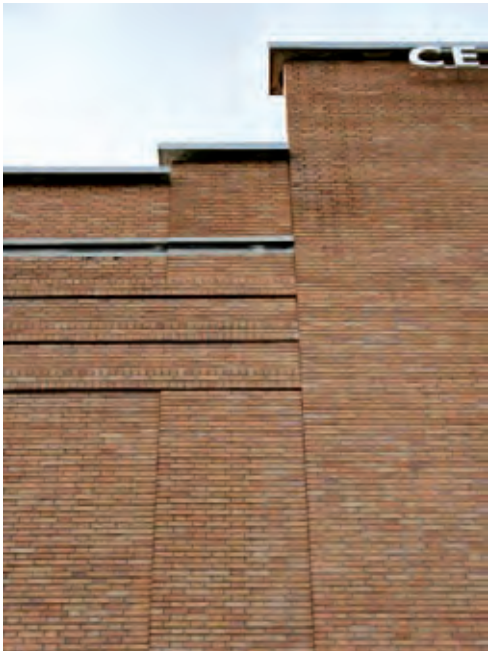

Ci-contre :
Façade du bâtiment d'extraction.
© SRMH 2009

A droite :
Détail de la mise en œuvre de la brique sur la façade.
© SRMH 2009

Vue d'ensemble de la salle des fêtes de la fosse n°2.
© SRMH 2009

En face de ce bâtiment, de l'autre côté de la rue, se trouvent deux grands bâtiments de plan rectangulaire construits dans les mêmes matériaux que le bâtiment de la machine d'extraction. Le premier bâtiment, ancienne salle des fêtes, est éclairé, en partie basse, par deux séries de baies carrées quadrillées séparées entre elles par des meneaux en pierre. Au centre, deux baies carrées entourent la porte d'entrée rectangulaire à cadre en pierre. Un cordon surmonte le niveau tandis que toute la partie supérieure est occupée par un décor en ciment.

Détail du bas-relief de la salle des fêtes.
© SRMH 2009

Au centre, un bas-relief carré représente trois visages de profil, coiffés de casques de mineurs. Une femme de profil, cheveux au vent, joue de la harpe. Cette image, sculptée dans un style assez géométrique et idéalisant les traits des mineurs souligne la vocation festive de l'édifice. Sous le bas-relief, l'inscription MCML (1950) indique la date de construction du bâtiment. Le reste du niveau est orné de petits carrés en béton répartis régulièrement sur deux étages dans le prolongement du bas-relief. Au dessus, une inscription en béton en caractères géométriques indique le nom de la fosse : « Groupe d'Oignies, fosse 2 ». Le bâtiment arrière, construit à la même époque dans un style similaire, est percé de larges bandeaux horizontaux de baies quadrillées en béton.

Le bâtiment de la machine d'extraction, la salle des fêtes et les bains-douches, en béton armé et briques, montrent les formes et les attributs d'un style Art-Déco tardif.

Etat de conservation

Le bâtiment d'extraction se trouve dans un bon état de conservation. Les bâtiments de la salle des fêtes et des bains-douches se trouvent dans un état de conservation médiocre.

Protection et gestion

L'ensemble des bâtiments sont la propriété de la commune de Oignies. L'ensemble est protégé au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

B. Terril 115a

Vue aérienne sur le terril 115a et la mine-image. © Ph. Frutier/Altimage

Situé sur le carreau de la fosse n°2, le terril 115a est issu de l'activité de la fosse avant sa transformation en siège de concentration. Petit terril plat, il occupe une surface d'1 hectare. Intact, il a conservé ses caractéristiques et accueille spontanément une nouvelle végétation arborescente. Il a par ailleurs la particularité d'accueillir en son centre une partie des galeries de la mine-image.

Le terril 115a depuis le carreau de la fosse n°2. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

C. Mine-image

Une mine-image est la représentation en surface ou à faible profondeur d'un chantier d'extraction du charbon. Il s'agit de plusieurs galeries de mines reconstituées servant de terrain d'apprentissage aux jeunes apprentis avant leur première descente ou de lieu de formation professionnelle pour les mineurs, notamment sur les questions de sécurité.

Vue aérienne de la mine-image de Oignies.
© Ph.Frutier/Altimage

Vue sur quelques uns des tunnels de formation.
© SRMH 2009

Datant de 1945, la mine-image de Oignies est constituée de longs tunnels de tôle prolongés par une galerie souterraine placée sous le terril 115a. Acquise en 1989 par la ville de Oignies, la mine-image est aujourd'hui animée par des anciens mineurs du Groupe de Oignies qui ont rassemblé depuis 20 ans tout le matériel nécessaire à l'extraction, désormais exposé dans ce musée.

Vue intérieure d'un des tunnels en surface avec les locotracteurs du fond.
© SRMH 2009

Les galeries du fond reconstituées et la présentation des différentes époques de front de taille accueillent un nombreux outillage et une riche collection de matériel roulant, dont plusieurs locotracteurs de convoi de berlines de fond.

Vue d'ensemble du poste de contrôle.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Entrée des parties souterraines.
© SRMH 2009

A droite :
Tapis roulant installé dans une des galeries.
© SRMH 2009

C'est également à la mine-image qu'est conservée la dernière berline remontée de la fosse n°9-9bis le 21 décembre 1990, marquant la fin de l'exploitation dans le Bassin minier.

Etat de conservation

La mine-image et son matériel se trouvent dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La mine-image est en propriété communale. La mine-image est protégée au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009.

La dernière berline remontée le 21 décembre 1990.
© SRMH 2009

Détail du balcon supporté par des mineurs placés en atlantes de la façade principale de l'hôtel de ville. © SRMH 2008

ÉLÉMENT **40**

Carte n° 32

Hôtel de ville de Carvin

COMMUNE(S) : CARVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 1,19 ha

Description

L'Hôtel de ville de Carvin ne figure pas dans la concession d'Ostricourt ni dans le zonage de la Section n°4. En revanche, en raison de sa proximité avec le patrimoine minier de cette aire géographique et se situant sur l'ancienne concession des Mines de Carvin, cet hôtel de ville est particulièrement emblématique du rapport de pouvoir noué entre une Compagnie minière et une municipalité sur un même territoire et se partageant la même population. Par la décoration extérieure et intérieure, le pouvoir public affirme ici clairement son identité minière et la défense des travailleurs de l'industrie minière.

Hôtel de ville de Carvin dans les années 1930.

Vue d'ensemble de l'hôtel de ville. © SRMH 2008

Achevé en 1932 selon les plans de l'architecte Emile Benoît, l'hôtel de ville de Carvin se présente comme un grand bâtiment allongé composé d'un corps central et de deux ailes latérales. Il est posé sur un grand soubassement décoré de refends « rustiques ». Le corps de l'édifice comporte deux étages carrés de même hauteur, surmontés d'un fort entablement et d'une balustrade en maçonnerie. La partie centrale est encadrée par deux pavillons en ressaut. Cette partie est surmontée d'un grand comble sommé d'un belvédère. Les ailes latérales sont couvertes de toits plats. Si la façade principale est composée de fausses-briques en parement pour les murs et d'un enduit imitant la pierre blanche pour les chaînages et les corniches et bandeaux, les autres façades présentent uniquement un faux appareil de pierre blanche (enduit).

Le corps central concentre la totalité de la décoration extérieure sur un avant-corps en très faible ressaut. Entre les deux pavillons court un large balcon reposant sur deux atlantes. Il s'agit de deux mineurs s'extirpant d'une gaine. Ils portent tous les deux un pantalon de mineur et le casque emblème de leur profession.

Vue d'ensemble de la partie basse de la partie centrale de la façade principale. © SRMH 2008

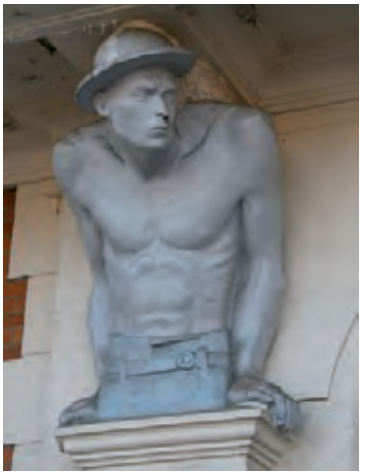

A gauche : Détail du jeune mineur. © SRMH 2008

A droite : Détail du mineur plus expérimenté. © SRMH 2008

A gauche, l'homme est imberbe et présente une forte musculature, symbolisant le mineur dans la force de l'âge, tandis qu'à droite, il porte une moustache et des traits plus marqués laissant supposer un mineur plus expérimenté. Au centre de l'arc plein-cintre de la porte d'entrée se trouve un cartouche en agrafe portant les initiales de la Ville de Carvin (VC) et deux branches de laurier et de chêne. Au-dessus de la fenêtre cintrée du 1er étage, se trouve une table avec l'inscription « HOTEL DE VILLE » et « ANNEE 1932 ».

Au-dessus de cette table se trouvent les armes de la ville (polychromes) de part et d'autre desquelles sont placées des figures assises de profil : à gauche un paysan le dos appuyé contre des végétaux, portant des sabots, sa faux posée contre son bras, et à droite, un mineur le dos appuyé contre sa lampe de mine, portant son casque, sa pioche posée contre son bras. Au-dessus trône une horloge.

Vue du pignon central formant fronton sculpté avec deux personnages adossés aux armoiries de la vile : un paysan à gauche et un mineur à droite. © SRMH 2008

Les décors intérieurs liés à l'activité minière sont concentrés dans le vestibule d'honneur et la cage d'escalier. En haut d'un majestueux escalier en bois avec rampes en fonte, La balustrade de la passerelle adopte un motif minier. Elle est composée de trois panneaux dont le motif central est un « trophée de mineur », casque de mineur devant deux pioches croisées.

Détail de la balustrade en fer forgé ornée d'un trophée de mineur composé d'une barrette sur deux pioches croisées. © SRMH 2008

L'élément décoratif le plus important de la cage d'escalier est un grand vitrail rectangulaire à deux panneaux terminés dans leurs parties supérieures par une portion triangulaire. A gauche, le panneau représente les mineurs sortant de la mine. Sept mineurs vêtus de leurs habits de travail (chaussures, pantalons, tuniques, casques) et portant leurs besaces, lampes, pioches, quittent un carreau de fosse après une journée de travail. Le carreau de fosse est fidèlement représenté avec les grands bâtiments des machines, le chevalement et la cheminée de la machine à vapeur. A droite, les paysans (parmi lesquels de nombreux mineurs) récoltent la moisson. Trois hommes et trois femmes sarclent le blé, le mettent en gerbe et le déposent dans une charrette. Dans les écoinçons latéraux, deux allégories féminines sont assises sur deux des termes de la devise républicaine placés en escalier : « LIBERTE » à gauche et « EGALITE » à droite.

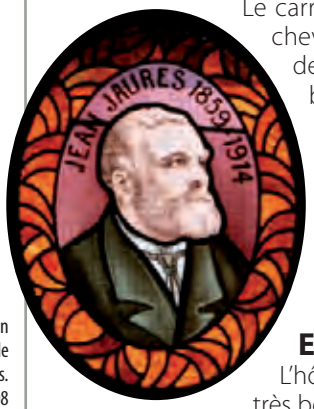

Détail du médaillon représentant un portrait de Jean Jaurès.
© SRMH 2008

Au centre, un médaillon ovale présentant un portait en buste placé de trois-quarts de Jean Jaurès sur un fond vieux-rose, est entouré des armes de la ville de Carvin. Les cartons du vitrail sont dus à Moïse Massy, peintre-décorateur à Carvin, mais l'exécution a été confiée au peintre-verrier lillois, J. Dumez.

Etat de conservation

L'hôtel de ville se trouve dans un très bon état de conservation.

Protection et gestion

L'hôtel de ville est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Vue d'ensemble du vitrail de l'escalier d'honneur.
© SRMH 2008

SECTION 5

La Société des Mines de Dourges

le fer de lance des cités-jardins

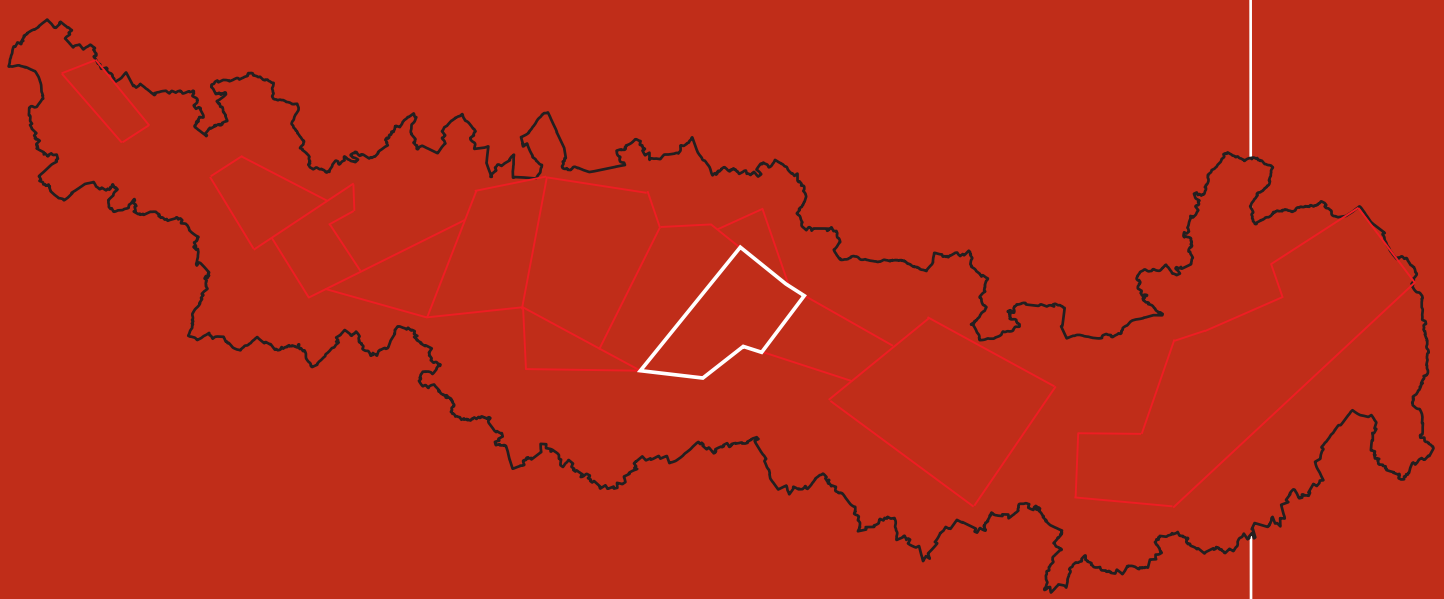

Vue d'ensemble du monument à Madame Declercq.
© SRMH

ÉLÉMENT 41
Carte n° 33

Monument à Madame Declercq

COMMUNE(S) : OIGNIES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 0,0134 ha

Description

Inséré dans le parc du château Declercq, le monument à la propriétaire, Madame Declercq (1812-1878), est situé à quelques dizaines de mètres de l'emplacement réel de la découverte du charbon dans le Pas-de-Calais. En 1841, Madame Declercq demande à l'ingénieur Georges Mulot de lui forer un puits artésien afin d'alimenter les serres et les bassins du parc. Lors de ces opérations, la houille est trouvée à -150 mètres. Demeurée secrète pendant quelques années, cette découverte a abouti à la création de la Compagnie des Mines de Dourges en 1855. Grâce à une partie des bénéfices de la production de charbon, Madame Declercq devient la grande bienfaitrice d'Oignies surnommée la « bienfaitrice et mère d'Oignies ».

Le château Declercq.
© Mission Bassin Minier

Stèle située à l'emplacement exact de la découverte du charbon en 1841 dans le parc du Hautbois.
© Mission Bassin Minier

Le monument a été inauguré une première fois en juin 1913 afin de célébrer la générosité de la châtelaine de Oignies et de commémorer la découverte du charbon dans le parc de son château. Le monument présentait le même aspect que celui reconstruit en 1932 et les mêmes matériaux. Les sculptures furent réalisées par le sculpteur lillois Charles Caby. Pendant la Première Guerre mondiale, les éléments en bronze du monument furent récupérés par les troupes allemandes mais le soubassement et l'obélisque furent conservés. Grâce aux subsides de la Compagnie des Mines de Dourges et aux dommages de guerre, le monument fut « reconstruit » et inauguré en juillet 1932 avec des sculptures refondues sur les modèles initiaux de Charles Caby.

Vue latérale du monument.
© SRMH 2008

Le monument se compose de trois grandes parties : un soubassement en pierre formant une large base sur lequel repose un grand groupe sculpté en bronze, enfin une stèle en porphyre sert de fond à l'ensemble et se prolonge au-dessus par un obélisque.

Le groupe sculpté.
© SRMH 2008

Le groupe en bronze est formé d'un large piédestal sur lequel reposent les deux figures. Ce piédestal représente une roche de charbon. A sa droite se trouve une nature morte figurant une corne d'abondance déversant ses fruits (symbolisant l'agriculture) et une hache de mineur sur une poutre de boisage (symbolisant la mine). Les figures représentent un mineur et sa femme. Le mineur, à gauche, adopte une position très forte, torse bombé, un pied sur une roche de charbon, dans une semi-nudité, le torse et les pieds nus, seulement vêtu d'un pantalon de travail. Il tient de la main droite sa barrette, dans un geste ample vers l'arrière s'écartant du corps et invitant à se tourner dans la direction opposée. De l'autre, il s'appuie sur une hache. Sa tête se porte vers le geste de sa compagne. La femme du mineur est représentée avec une très longue robe, pieds nus et coiffure en chignon. Un mouvement vers l'avant met en valeur le drapé de sa robe. De la main gauche, elle tient une guirlande de fruits et un grand cartouche aux bords enroulés. Au bout de son bras droit tendu vers le médaillon de Mme Declercq, elle tient un bouquet de fleurs en remerciement pour la

bienfaitrice de Oignies. Sur le cartouche est apposée une inscription dédicatoire : « A MME DE CLERCQ 1812-1878 BIENFAITRICE D'OIGNIES ».

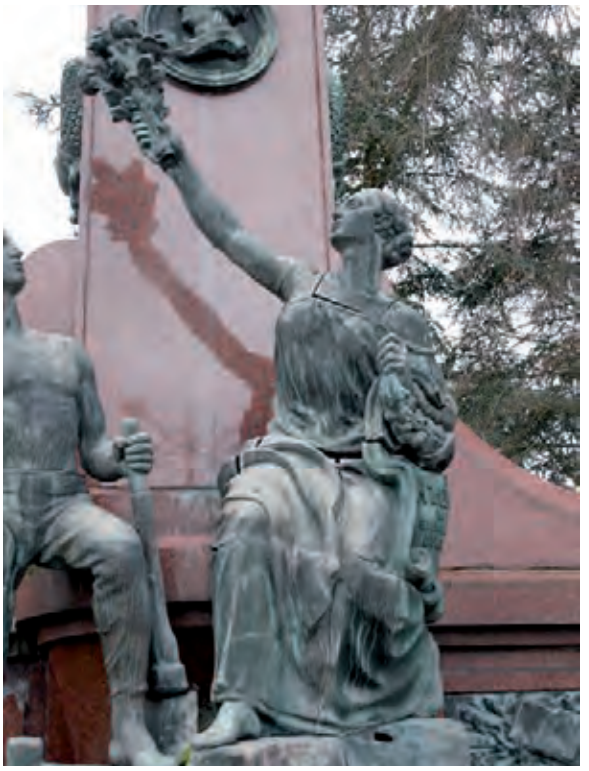

A gauche :
Vue frontale du mineur.
© SRMH 2008

Ci-contre :
Vue frontale de la compagne du mineur.
© SRMH 2008

Dans la partie basse de la grande stèle en porphyre prennent place deux bas-reliefs en bronze insérés dans des cadres. Ils représentent à gauche des éléments liés à l'agriculture, ruche, faucille, gerbe de blé, tenaille, un rouleau de plan et des éléments difficilement identifiables dans des éléments de feuillage (feuilles de chêne). Le second bas-relief à droite représente des éléments liés à la découverte du charbon, un livre ouvert (du sondage ayant découvert la houille), des rouleaux de plans et quelques éléments difficilement identifiables dans des éléments de feuillage (feuilles de laurier).

Bas-relief en bronze avec rouleaux de plans symbolisant l'exploitation houillère.
© SRMH 2008

De part et d'autre de l'obélisque sont accrochées des couronnes mortuaires en bronze, tandis que la face antérieure accueille un médaillon circulaire en bronze figurant Mme Declercq de profil. Les figures adoptent une esthétique figurative des années 1900-1920 dans la lignée de la vague de commémoration de la Troisième République.

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument est la propriété de la commune.

Détail du médaillon circulaire en bronze de Mme Declercq.
© SRMH 2008

Vue aérienne du paysage et ensemble minier de la fosse n°9-9bis.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **42**
Carte n° 33

Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis

COMMUNE(S) : OIGNIES, DOURGES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 137 ha

Description

L'ensemble minier de la fosse n°9-9bis constitue un exemple remarquable de la logique de formation des paysages du Bassin minier, fosse/terrils/cités. Composé de la fosse n°9-9bis (site de la mémoire), des terrils 110, 116 et 117 et des cités Declercq et des Bonniers, cet ensemble accueille ainsi, de manière exclusive, tous les éléments du système minier. Il se remarque également par la qualité architecturale de la fosse n°9-9bis et de la cité-jardin Declercq.

Panorama depuis le terril 110.
© Mission Bassin Minier

A. Fosse du 9-9 bis

La fosse du 9-9 bis de la Compagnie des Mines de Dourges à Oignies constitue un ensemble patrimonial industriel qui, au-delà de ses qualités architecturales, permet également de lire parfaitement le fonctionnement du système minier. Elle fait partie des grands sites de la mémoire minière aux côtés de la fosse Delloye, la fosse n°11-19 et de la fosse Arenberg. La construction du site intervient après la Première Guerre mondiale, dans le contexte du redressement économique de la Région.

La fosse n°9-9bis dans les années 1950.
© CHM

Vue aérienne de la fosse n°9-9bis et de la cité Declercq à Oignies.
© Ph. Frutier/Altimage

C'est en 1928 que débutent les travaux pour la construction du carreau du 9-9 bis, alors nommé siège De Clercq-Crombez. La fosse est, dès l'origine, composée de 2 puits. Tandis que le puits n°9, destiné à l'exhaure et l'aérage conserve jusqu'en 1938 sa petite machine de fonçage, le n°9 bis, puits d'extraction, est équipé en 1932 d'une machine d'extraction plus puissante. L'extraction commence en 1934. En 1939, le site bat des records de productivité. En 1941, un nouvel équipement inverse les fonctions des puits ; n°9 devient puits d'extraction et le puits n°9 bis, puits de service. Après la Nationalisation, le site passe sous la gestion du groupe d'Hénin-Liétard et la fosse du 9-9 bis subit au début des années 1960 la concentration de sa production charbonnière vers une nouvelle fosse, celle du puits n°10. En 1961, la fosse conserve sa fonction de puits de service pour le personnel et le matériel. C'est symboliquement sur le site du 9-9 bis qu'est remontée la dernière berline du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, le 21 décembre 1990.

Construits suivant les plans de MM. DELILLE et FOBY, respectivement architecte et ingénieur en chef de la Compagnie des Mines de Dourges, le site comprend aujourd'hui de très nombreux bâtiments avec, entre autres, chevalements et bâtiments des recettes, salles des machines et des compresseurs, lampisterie, tour de réfrigération, bâtiments d'administration et de service, bains-douches et ateliers, salle de paie et maison de gardien. D'une très grande cohérence, le site assume pleinement l'utilisation du béton armé et l'utilise pour donner à ses édifices un caractère monumental.

Vue d'ensemble de la fosse aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

© Ph.Frutier/Altimage

a. Le bâtiment des recettes du puits n°9 et la lampisterie

Le bâtiment des recettes du puits n°9.
© C. Buchheit

Le bâtiment des recettes du puits n°9, surmonté de son chevalement métallique, est axé Est-Ouest. De plan rectangulaire, il s'élève sur trois niveaux et est composé d'une ossature métallique à remplissage de briques surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Les façades Nord et Sud suivent le même agencement et présentent deux parties bien distinctes. Les premières travées Ouest forment la tour carrée réservée au chevalement qui les surmonte, alors que les trois dernières travées constituent l'espace propre à l'extraction. La quatrième travée du rez-de-chaussée est percée d'une porte à linteau droit métallique flanquée de deux baies à linteau droit métallique. Trois autres baies à linteau droit en béton armé percent le premier étage des trois dernières travées. Leur linteau est constitué d'un entablement mouluré et d'un faux appareillage en plate-bande avec une clé centrale comportant un bossage en pointe-de-diamant. Enfin, quatre baies à arc segmentaire orné d'un bossage en pointe-de-diamant percent les travées du dernier étage, à l'exception de la deuxième travée qui est occupée par une logette munie de deux petites baies.

Façade Est prolongée par un autre bâtiment à demi-hauteur.
© Grahal

La façade Est a été postérieurement prolongée, sur sa partie centrale, par un bâtiment de dimension et de hauteur inférieures, composé d'une ossature métallique à remplissage de briques et surmonté d'une toiture recouverte d'une voûte en tôles. Le rez-de-chaussée est apparent sur la travée Est et fermé par deux portes à linteau droit métallique sur sa travée Ouest. Le premier étage est percé d'une haute baie et le second

étage de deux baies horizontales à un seul et à deux niveaux de vitrages. Quant aux façades latérales du premier bâtiment, elles sont percées d'une baie horizontale au rez-de-chaussée, de deux hautes baies au second niveau et de deux baies horizontales à un seul niveau de vitrage. Toutes ces baies sont à châssis métallique.

La façade Ouest présente un mur pignon prolongé par un bâtiment, de plain-pied, constitué d'une ossature métallique à remplissage de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tôles ondulées.

Petit bâtiment adjacent sur la façade Ouest.
© Mission Bassin Minier

Chevalement du puits n°9.
© Mission Bassin Minier

Le chevalement du puits n°9 date de 1929-1930. Il s'agit d'un chevalement à poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais). Il possède 4 bigues, toutes en poutrelles-treillis. Les deux molettes, de 6,30 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle et reposent sur un plancher avec garde-corps. D'une hauteur de 35 mètres, il est surmonté d'un campanile en tôle ondulée.

La lampisterie jouxte la façade Sud du bâtiment du puits n°9 sur son rez-de-chaussée. Celle-ci est de plain-pied et de plan rectangulaire. Edifiée en maçonnerie de briques, la lampisterie est surmontée d'une toiture à deux pans recouverte de tôles en amiante-ciment.

Entrée de la lampisterie.
© Grahal

Le bâtiment est accessible par deux portes à linteau droit. L'ensemble des façades Est, Sud et Ouest est percé par une rangée de baies horizontales, à deux niveaux de vitrage, à châssis en ciment. Sa construction en 1943 a permis de remplacer celle qui existait à l'intérieur du bâtiment des recettes du puits n°9bis.

Vue d'ensemble du bâtiment des recettes du puits n°9 et de la lampisterie.
© Mission Bassin Minier

b. Le bâtiment du puits n°9bis

Bâtiment du puits n°9bis.
© C.Buchheit

Similaire au bâtiment des recettes du puits n°9, il s'agit d'un édifice de plan rectangulaire s'élevant sur trois niveaux. Il est composé d'une ossature métallique à remplissage de briques, surmonté d'une toiture à deux pans avec une demi-croupe recouverte de tuiles mécaniques, sur laquelle a été disposé un faîtage orné de crêtes en terre cuite à jours multiples. Sur les façades Nord et Sud, les premières travées forment la tour carrée du chevalement, alors que les trois dernières travées constituent l'espace propre à l'extraction. La quatrième travée du rez-de-chaussée est percée d'une porte à linteau droit métallique flanquée de deux baies à linteau droit métallique. Trois autres baies à linteau droit en béton armé percent le premier étage des trois dernières travées. Leur linteau est constitué d'un entablement mouluré et d'un faux appareillage en plate-bande avec une clé centrale comportant un bossage en pointe-de-diamant. Enfin, quatre baies à arc segmentaire orné d'un bossage en pointe-de-diamant percent les travées du dernier étage, à l'exception de la deuxième travée qui est occupée par une logette munie de deux petites baies.

Façades Est et Sud du bâtiment du puits n°9-9bis.
© Mission Bassin Minier

La façade Est présente trois travées percées au rez-de-chaussée par une unique porte à linteau

droit métallique, au premier étage, par trois baies à linteau droit en béton armé et au dernier niveau, par trois baies à arc segmentaire. L'ornementation des linteaux des baies aux 2e et 3e niveaux est identique à celle des façades latérales.

Le rez-de-chaussée du mur pignon Ouest est dissimulé par un bâtiment à ossature métallique à remplissage de briques surmonté d'une terrasse en béton, lui-même prolongé au Nord par un appentis de même structure. Deux baies à arc segmentaire orné d'un bossage en pointe-de-diamant percent le troisième niveau du pignon. Comme pour l'ensemble des façades décrites précédemment, l'ossature métallique est volontairement laissée apparente. En effet, elle participe à l'ornementation de ces façades. Elle est particulièrement soignée comme en témoigne la présence de discrets motifs végétaux disposés aux intersections.

Datant de 1929, le chevalement du puits n°9 bis[1] est un chevalement à poutrelles à treillis rivetées à faux-carré porteur (type allemand) avec 2 bigues en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 5 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle et reposent sur un plancher avec garde-corps. Haut de 30 mètres, le chevalement est surmonté d'un campanile en tôle doté de deux paratonnerres en pointe.

Appentis situés à l'arrière du bâtiment du puits n°9-9bis.
© Mission Bassin Minier

Chevalement du puits n°9bis.
© C.Buchheit

c. Le bâtiment des salles des machines, des ventilateurs et du poste électrique

Le bâtiment des salles des machines est composé de trois bâtiments disposés en H incluant les salles des machines, la salle des ventilateurs et le poste électrique.

Vue d'ensemble du bâtiment des salles des machines, des ventilateurs et du poste électrique.
© JP.Mattern-CHM

1 VENOT-PESLIN et Compagnie.

Façade Ouest de la salle des machines du puits n°9. © Mission Bassin Minier

Les bâtiments des machines d'extraction des puits n°9 et n°9bis sont de plan rectangulaire. S'élevant sur trois niveaux, ils sont composés d'une structure mixte, métallique et béton armé, à remplissage de briques et surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. L'ensemble des façades présente un jeu de couleur blanche (structure en béton peint) et rouge (remplissage de briques), volontairement très marqué. Chacune des façades Est des bâtiments des machines des puits n° 9 et 9bis présente un mur pignon percé au rez-de-chaussée, par trois baies carrées à linteau droit et au second niveau par trois baies rectangulaires à linteau droit, toutes à châssis en béton-armé.

Le dernier niveau est, quant à lui, percé d'une baie à linteau légèrement cintré flanquée de deux baies à demi-arc en tiers-point à châssis en béton-armé. Un fronton triangulaire, portant l'inscription « puits n°9 » ou « puits n°9bis », surmonte l'ensemble. Chaque travée est mise en valeur par un jeu de pilastres en enduit peint habillant la structure en béton armé. Les différents niveaux sont valorisés par un jeu de bandeaux et de corniches.

Façade Ouest de la salle des machines du puits n°9bis. © Mission Bassin Minier

Façade Sud du bâtiment du puits n°9bis. © Grahal

La façade Sud du bâtiment du n°9bis est en partie dissimulée par celui du poste électrique et la salle des ventilateurs qui la relie au bâtiment des machines du puits n°9. Une porte métallique monumentale ouvre le rez-de-chaussée sur sa partie Est tandis que quatre baies jumelées à linteau droit à châssis en béton armé percent les deux dernières travées Ouest. L'attique est éclairé par une série de baies horizontales au remplage métallique à châssis en béton armé. Enfin, une balustrade ajourée en béton armé enduit surmonte la corniche et se prolonge sur le bâtiment du poste électrique et de la salle des ventilateurs jusqu'au bâtiment des machines d'extraction du puits n°9. Les mêmes jeux de lignes verticales et horizontales ornent la façade Nord du bâtiment du n°9.

Façade Sud du bâtiment du puits n°9.
© Mission Bassin Minier

Les façades Nord du bâtiment du n°9bis et Sud du bâtiment n°9 présentent le même agencement architectural avec sur la quatrième travée, un escalier en béton armé donnant accès à une porte à linteau droit à châssis en ciment, située au premier étage.

« Virgules » sur la façade Ouest du bâtiment des machines du puits n°9bis.
© C.Buchheit

Les façades Ouest sont percées par deux ouvertures identiques, les virgules, permettant le passage des câbles reliant les machines d'extraction aux chevalements situés en face. Ce type d'ouverture est typique des machines d'extraction des machines à tambour bicylindroconique. L'ensemble des machines, protégé au titre des Monuments Historiques, est encore en place.

Le bâtiment recevant les anciennes salles du poste électrique et des ventilateurs présente un plan rectangulaire. Il se compose de deux vaisseaux de hauteur inégale, couverts tous deux d'une voûte cintrée en béton armé. L'un, le plus élevé, abrite le poste électrique et l'autre reçoit les ventilateurs.

Le bâtiment du poste électrique s'étend sur sept travées barlongues et s'élève sur deux niveaux. Six d'entre elles comportent un étage

Vue d'ensemble de la façade Est du bâtiment du poste électrique.
© Mission Bassin Minier

dont le plancher se trouve légèrement surélevé, permettant ainsi l'installation des transformateurs. Le rez-de-chaussée est percé, par six portes à linteau droit à châssis en béton armé et par deux baies jumelées à linteau droit à châssis en béton armé. Le premier étage est, quant à lui, percé par sept baies jumelées à linteau droit à châssis en béton armé. Leurs linteaux comportent un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Enfin l'attique des façades Est et Ouest, entièrement vitré à l'exception de la travée Nord-Est, est surmonté d'une balustrade en béton armé enduit. Elle présente sur sa partie centrale une inscription en relief « Siège De Clercq Crombez ».

Le bâtiment des ventilateurs suit les mêmes dispositions que le bâtiment du poste électrique à l'exception de l'étage. Sa façade Ouest, présentant un seul niveau, est percée de baies jumelées et de portes à linteau droit à châssis en béton armé. Ces derniers sont ornés de linteaux identiques à ceux des baies du second niveau de la façade Est du bâtiment du poste électrique. Le faîte du toit est pourvu de lanterneaux à châssis métallique et de deux souches de ventilation de forme tronconique inversée. Elles sont munies d'une balustrade à leur sommet afin d'en assurer l'entretien. Deux galeries d'aréage semi-enterrées, disposées parallèlement à ces souches, sortent de la salle des ventilateurs et plongent vers le puits n°9. Une tour de réfrigération est située à proximité immédiate du bâtiment des ventilateurs.

Vue d'ensemble de la façade de la salle des ventilateurs et de la tour de réfrigération. © Grahal

d. La salle de paie

La salle de paie est de plan rectangulaire. De plain-pied, elle est composée d'une structure en béton armé à remplissage de briques surmontée d'une toiture recouverte d'une voûte en béton armé. Ce bâtiment suit le même agencement architectural et ornemental que les bâtiments réservés à l'extraction. Sa façade Sud est percée d'une baie à linteau droit orné d'un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. La façade Est est composée de quatre travées percées par quatre baies de forme carrée à linteau droit à châssis en ciment.

Vue d'ensemble de la salle de paie à et de l'entrée des bains-douches à gauche. © Grahal

e. Le bâtiment des bains-douches

Le bâtiment des bains-douches est constitué de deux bâtiments dont les matériaux évoquent nettement deux époques de construction. Le premier bâtiment, est de plan rectangulaire. Sur sa moitié Sud, construite en même temps que la fosse, il est composé, d'une structure en béton armé à remplissage de briques surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Deux ailes, jouxtant ce premier bâtiment, sont également composées d'une structure en béton armé à remplissage de briques surmontées d'une terrasse en béton armé. Le pignon central est percé d'une porte flanquée de deux baies à linteau droit en béton armé avec un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Les façades Sud des deux ailes sont percées de baies identiques.

Vue aérienne sur la salle des bains-douches.
© Ph.Frutier/Altimage

Entrée de la salle des bains-douches.
© Grahal

Après la Nationalisation, ce bâtiment a été prolongé au Nord par un autre bâtiment édifié en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tôles ondulées.

Un second bâtiment de plain-pied prolonge ce premier bâtiment des bains-douches vers le Nord-Ouest. Edifié en maçonnerie de briques, il est surmonté d'une terrasse munie de deux lanterneaux, sur sa partie Sud et d'une toiture à deux pans recouverte de tôles ondulées. Les façades, sont percées par six baies horizontales à châssis en ciment.

Vue intérieure de la salle des bains-douches datant de la Nationalisation.
© Grahal

Prolongement de la première salle des bains-douches par un second bâtiment dans les années 1950.
© Grahal

f. Les bâtiments administratifs

Les bâtiments administratifs sont de plan rectangulaire. Ils se composent de trois bâtiments distincts. Un bâtiment de plan carré est encadré, à l'Est et à l'Ouest, par deux autres bâtiments de plan rectangulaire. S'élevant sur deux niveaux, le bâtiment central est constitué d'une structure en béton armé à remplissage de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Les bâtiments latéraux, de plain-pied, adoptent une structure identique.

Vue aérienne du bâtiment administratif.
© Ph.Frutier/Altimage

Le rez-de-chaussée du bâtiment central est percé par une porte flanquée de deux baies à linteau droit en béton armé. Leur linteau comporte un faux appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Trois baies identiques percent le niveau supérieur. Un oculus surmonte l'ensemble et ouvre le pignon. Les premiers étages des façades Est et Ouest sont percés par deux baies carrées à linteau droit en béton armé. Leur linteau comporte également un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Les façades des bâtiments latéraux sont percées d'une porte flanquée de deux baies à linteau droit en béton armé. La façade Nord du bâtiment présente le même agencement que son pendant, mais est dépourvue de porte au rez-de-chaussée.

Pignon central du bâtiment administratif.
© Grahal

Façade Nord du bâtiment administratif.
© Grahal

g. Les anciens ateliers

Deux bâtiments, de plan rectangulaire, composent ces ateliers, construits à deux époques différentes comme en témoignent les matériaux utilisés.

S'élevant sur deux niveaux, le premier bâtiment est constitué d'une structure en béton armé à remplissage de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le pignon Sud est percé par une porte flanquée de deux baies à linteau droit en béton armé. Leur linteau comporte un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant.

Vue aérienne des ateliers.
© Ph.Frutier/Altimage

Façade Sud des bâtiments des anciens ateliers.
© Grahal

Le premier étage est percé d'un triplet à châssis en béton armé. Les façades Est et Ouest sont constituées de cinq travées. Quatre baies et une porte à linteau droit en béton armé percent la façade Ouest. Quatre baies identiques percent la façade opposée. Les linteaux de ces baies comportent un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Le niveau supérieur est percé de trois baies similaires. Deux éclairages zénithaux à châssis métallique éclairent le bâtiment.

Le second bâtiment, de plain-pied et moins élevé, est édifié en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tôles ondulées. Les façades du second bâtiment présentent huit travées percées sur leur partie supérieure par une rangée de baies à trois niveaux de vitrage à châssis et au remplage métalliques.

Vue sur la façade Ouest des anciens ateliers.
© Grahal

h. Le réfectoire

Le réfectoire est de plan rectangulaire. Son architecture suit le modèle de l'ensemble des bâtiments construits au début des années 30. S'élevant sur deux niveaux, il est constitué d'une structure en béton armé à remplissage de briques et surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Son pignon Sud est percé par deux baies horizontales à linteau droit en béton armé. Leur linteau comporte un faux-appareil en plate-bande avec clé à bossage en pointe-de-diamant. Un oculus perce le pignon. Trois portes et une baie horizontale à linteau droit en béton armé occupent la façade Est. Ce bâtiment a reçu de récents aménagements. Une construction moderne le prolonge au Nord.

Vue sur les façades Est et Sud de l'ancien réfectoire. © Grahal

© Mission Bassin Minier

La fosse du n°9-9bis est un ensemble exceptionnel présentant encore une belle cohérence technique et architecturale protégé en 1994 au titre de la loi sur les Monuments Historiques, soit à peine quatre ans après sa fermeture. Cette architecture des années 30 des bâtiments des machines d'extraction, de l'administration, des bains-douches et des ateliers est révélatrice d'un rationalisme et d'une rigueur certaine. L'utilisation du béton armé revêtu de briques rouges imposait le style «néo-régionalisme » de la Compagnie des Mines de Dourges. Par l'emploi du béton armé, elle désirait affirmer la modernité de ses installations et par l'utilisation de la brique et de l'acier, elle tenait à rappeler son passé minier, faisant ainsi la promotion et la démonstration de la puissance de la Compagnie des Mines de Dourges.

Remontée de la dernière gaillette le 21 décembre 1990 à la fosse n°9-9bis de Oignies. © CHM

En outre, la fosse n°9-9bis d'Oignies constitue une figure emblématique de l'exploitation minière dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Avec sa fermeture en 1990, c'est 270 ans d'histoire minière qui s'éteignent dans ce Bassin minier qui a fourni jusqu'en 1960 la moitié de la production nationale de charbon.

Etat de conservation

Le site se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le site est la propriété de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Il est protégé au titre de la loi sur les Monuments Historiques depuis 1994. Des mesures complémentaires de protection, toujours au titre des Monuments Historiques, ont été acceptées en 2009.

B. Terril 110

Le terril 110 est issu de l'activité de la fosse n°9-9bis. Terril signal, il s'agit d'un terril conique perceptible de loin et marquant résolument le paysage. Plus vaste à l'origine, il a été exploité et requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement à la base du terril actuellement visible.

Egalement terril nature et loisirs, il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente.

Etat de conservation

Le terril 110 n'a pas conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais. Le terril est protégé par le périmètre des 500 mètres lié à la protection Monuments Historiques de la fosse n°9-9bis.

Le terril 110 avec à ses pieds la fosse n°9-9bis et la cité Declercq.
© Ph.Frutier/Altimage

Le terril 110 depuis le carreau de la fosse n°9-9bis.
© JP.Mattern-CHM

Terrassement du terril 110.
© Ph.Frutier/Altimage

C. Cité Declercq

La cité-jardin Declercq faisant face à la fosse n°9-9bis et au terril 110. © Ph.Frutier/Altimage

La cité-jardin Declercq fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite à partir de 1933, la cité compte 395 logements et s'étend sur une superficie de 26 hectares. S'étendant le long de la fosse n° 9-9 bis, elle offre un front bâti remarquable depuis l'ancien parc à bois ou depuis le terril 110. La cité a été complétée par quelques logements modernes dans les années 1960.

Front bâti depuis le terril 110. © Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité Declercq. © Mission Bassin Minier

La forme de la cité se développe en arc de cercle autour du carreau de fosse. La cité suit une voierie courbe avec un bâti en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés. L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré très régulier de 4 mètres entre les maisons donne du rythme à l'espace public, le structure et permet une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons offre des logements regroupés par 2.

L'implantation des maisons, leur orientation, l'ouverture systématique des pignons vers la fosse créent un lien visuel permanent entre l'espace privé du mineur et son lieu de travail. De par sa structure viaire composée de rues courbes, la cité Declercq offre une variété de perspectives à la fois internes à la cité mais également vers le repère exceptionnel de l'ancien carreau de fosse du 9-9bis et de ses 2 chevalements. Les vues internes à la cite offrent des variations d'ambiances ou le regard se pose sur les successions d'habitations, de clôtures et de jardins. Ces vues mettent en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales, arbres, haies et en arrière-plan, les terrils et les chevalements.

Exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Longue perspective sur les alignements de pavillons.
© Mission Bassin Minier

Perspective interne à la cité avec en arrière-plan la fosse n°9-9bis et ses deux chevalements.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé parfois par des clôtures en béton doublées des haies végétales d'origine. Des requalifications malheureuses ont remplacé ces clôtures par du grillage dans certaines rues de la cité. Les jardins privés situés à l'arrière des habitations et les espaces publics arborés ponctuant la cité donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères. Par ailleurs, bon nombre des noms de rue de la cité font référence a un vocabulaire végétal qui vient confirmer la volonté d'origine de créer une cité-jardin (rue des Pensées, rue des Marguerites, des Roses, des Magnolias, …).

Jardins privés situés à l'avant des habitations.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade avec 2 enduits en ciment différents.
© Mission Bassin Minier

De style architectural régionaliste, la cité Declercq est composée de maisons de briques enduites de ciment gris de 2 qualités différentes. La partie supérieure des façades ou se situent les modénatures, sont recouvertes d'un enduit en ciment gris solide tandis que les parties sans décor et les parties basses des façades sont recouvertes d'un badigeon de ciment qui n'a pas su résister de manière égale aux agressions du temps.

Les fenêtres sont mises en valeur par des encadrements en relief et sont surélevées de linteaux droits ou courbes. La grande richesse de cette cité est la diversité de traitement des parties hautes des façades avec des motifs très variés de faux-colombages sur toutes les lucarnes et les pignons. Cette richesse de modénatures associée a des volumétries très diversifiées (toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, soulèvements de toiture, demi-croupes) et à des toitures à très long pans caractéristiques du style régionaliste développé par la Compagnie des Mines de Dourges, créent une très grande qualité architecturale.

Habitation avec toiture à longs pans et à doubles pignons centrés lucarnes, faux-colombages sur les lucarnes et soulèvements de toiture.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des façades et pignons de la cité Declercq

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est en grande partie protégée par le périmètre des 500 mètres lié à la protection Monuments Historiques de la fosse n°9-9bis.

© Mission Bassin Minier

D. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire de la cité Declercq.
© Mission Bassin Minier

Le dispensaire fut construit dans les années 1960 par le groupe de Oignies. Il se compose de deux corps de bâtiment de base carrée contigus, l'un élevé sur deux niveaux, l'autre de plain-pied. Les deux bâtiments sont recouverts d'un enduit de ciment de couleur claire et d'une toiture à 4 pans.

L'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle. Précédé d'une rampe d'accès, l'édifice étagé est percé au rez-de-chaussée de 2 ouvertures dont l'une correspondant à l'entrée. La fenêtre est de forme rectangulaire et placée à l'horizontale. L'ensemble est protégé par un large auvent en béton. De petits haut-jours apportent de la lumière aux espaces intérieurs. La façade du second niveau est percée de deux baies carrées à encadrement de béton et d'une deuxième ouverture plus petite, également à encadrement de béton.

Le second bâtiment, de plain-pied, est percé de trois ouvertures, dont une correspondant à l'entrée, à encadrement de béton.

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

E. Cité des Bonniers

Contiguë à la cité Declercq, la cité des Bonniers est une cité moderne construite par le Groupe de Oignies dans les années 1950. La cité compte 97 logements et s'étend sur une superficie de 6 hectares.

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et est composée d'habitations regroupant 2 logements sur un seul niveau. L'ensemble des habitations est implanté en retrait de rue et les entrées principales s'effectuent sur le côté. Les habitations disposent de petits jardins privés à l'avant et de jardins plus vastes à l'arrière clôturés par des haies végétales, conférant à l'ensemble de la cité de bonnes qualités paysagères.

La cité moderne des Bonniers.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Détail de façade d'un pavillon.
© Mission Bassin Minier

Typique du style lié à la Nationalisation, le style architectural est particulièrement sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres carrées ou rectangulaires filantes et encadrements en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Pavillon implanté en retrait de rue avec jardins privés à l'avant clôturé par une haie végétale.
© Mission Bassin Minier

F. Terril 116

Ensemble des terrils 116 et 117.
© Ph.Frutier/Altimage

Le terril 116 est lié à l'activité de la fosse n°10, vaste siège de concentration datant de 1956 et aujourd'hui remplacé par la plateforme logistique multimodale Delta 3. Le terril a pris une ampleur considérable au fur et à mesure de l'exploitation, jusqu'en 1990. Terril plat, il n'a pas été exploité mais a été requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement. Terril monumental, il s'étend sur une surface de plus de 80 d'hectares pour une hauteur de 45 mètres.

Le terril 116.
© Mission Bassin Minier

Terrassements du terril 116.
© Ph.Dupuich

Terril nature, il doit être inscrit prochainement dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Egalement terril loisirs, il sert de support à des activités sportives et pédagogiques.

Etat de conservation

Requalifié, le terril n'a pas pleinement conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

G. Terril 117

Le terril 117 est également lié à l'activité de la fosse n°10. Au même titre que le terril 116, ce terril plat, moins haut que son voisin (10 mètres) a été exploité puis par la suite requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement.

Il doit également être inscrit prochainement dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Etat de conservation

Requalifié, le terril n'a pas pleinement conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

Vue aérienne de la cité Cornuault.
© Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **43**

Carte n° 34

Ensemble minier Cornuault

COMMUNE(S) : EVIN-MALMAISON
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 32 ha

A proximité immédiate s'étend la cité-jardin Cornuault dont le plan de masse s'inspire d'un pétale de fleurs.

Description

L'ensemble minier Cornuault est aujourd'hui composé du chevalement de la fosse n°8 de la Compagnie des Mines de Dourges, dernier vestige issu du démantèlement du carreau.

La fosse n°8 dite « Cornuault » et la cité Cornuault en 1949.
© CHM

A. Chevalement de la fosse n°8

Le chevalement de la fosse n°8. © JP.Mattern-CHM

L'activité de la fosse n°8 démarre en 1913. Reconstruite après la Première Guerre mondiale, elle est à nouveau en fonctionnement en 1927. En 1961, la fosse est rattachée au siège de concentration n°10 de Oignies et sert de puits d'aérage et de service. En 1968, le chevalement est remplacé par le chevalement du 3ter de Marles-les-Mines (1922). La fosse cesse de fonctionner en 1973.

Le chevalement de la fosse n°8 de la Compagnie des Mines de Dourges à Evin-Malmaison se situe aujourd'hui au cœur d'un vaste espace issu du démantèlement de la fosse. Ce chevalement de 1922 est de type à faux-carré porteur (type allemand) avec 4 bigues. Il est construit en poutrelles à âme pleine et est équipé de deux planchers à molettes superposées de 6, 50 mètres de diamètre.

Etat de conservation

Le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le chevalement est en propriété communale et est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

B. Cité Cornuault

La cité-jardin Cornuault fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite dans les années 1930, la cité compte 566 logements et s'étend sur une superficie de 31 hectares.

La forme générale de la cité se développe en pétale de fleurs aux abords de l'ancien carreau de fosse n°8. La cité suit une voierie à la fois courbe (en franges de la cité) et orthogonale (au cœur de la cité) avec un bâti en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés.

Pavillon de la cité-jardin Cornuault. © Mission Bassin Minier

Partie de la voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré entre les habitations autorisent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par deux.

Partie de la voierie orthogonale.
© Mission Bassin Minier

Habitation en parpaings de schiste regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

De par sa structure viaire, la cité Cornuault offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales, arbres, haies et dans certains rues, le chevalement de la fosse n°8 en arrière-plan.

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière des habitations et ceinturé parfois par les clôtures en béton parfois doublées des haies végétales d'origine. Les jardins privés situés à l'arrière des habitations et les espaces publics arborés ponctuant la cité donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères.

A gauche :
Alignement de pavillons avec en arrière-plan le chevalement de la fosse n°8.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Pavillon implanté en retrait de rue avec jardins privés à l'avant clôturé par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Typique des cités-jardins de la Compagnie des Mines de Dourges, les façades de la cité Cornuault sont enduites de ciment peint. La partie supérieure des façades est par ailleurs la plus travaillée. Leur traitement repose exclusivement sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons. Par ailleurs, les fenêtres sont mises en valeur par des encadrements en relief et sont surélevées de linteaux droits en béton.

Richesse architecturale des façades et pignons de la cité Cornuault

© Mission Bassin Minier

La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupes et à des toitures à très long pans caractéristiques du style régionaliste (chalet) développé par la Compagnie des Mines de Dourges.

Richesse des volumétries de la cité Cornuault

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité Bruno.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 44

Cité Bruno

Cartes n° 34-35

COMMUNE(S) : DOURGES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 18 ha

Description

La Cité Bruno de Boisgelin, du nom du président du Conseil d'Administration de la Compagnie, fut construite à Dourges entre 1904 et 1908 pour y loger les très nombreux immigrés polonais venus travailler pour la Compagnie. Elle est réalisée à mi-chemin des puits n°2 et n°8 de Dourges. Il est fort probable qu'elle soit la première cité-jardin construite en France, inspirée par les écrits socialistes de l'anglais Ebenezer Howard, qui avait théorisé en 1898 les principes de la cité-jardin dans son ouvrage *Garden Cities of Tomorrow*. Son concepteur serait E. Delille, architecte en chef du service des bâtiments de la Compagnie, également architecte de la fosse n°9-9bis.

Le plan en lignes orthogonales, tel qu'il était utilisé dans les corons de la première génération de logements miniers puis, dans les cités pavillonnaires, est désormais abandonné au profit de lignes courbes. De telles idées rejoignaient les thèses paternalistes de la Compagnie des Mines de Dourges, qui construisit en précurseur trois autres cités sur ce modèle, et fut bientôt imitée par les Compagnies des Mines de Lens, d'Anzin puis de Béthune.

La cité Bruno peu après son achèvement.
© CHM

La cité Bruno vers 1910. © CHM

Tel un véritable laboratoire de la cité-jardin, la cité Bruno comprend plusieurs types d'habitations et plusieurs îlots différents. Les maisons sont disposées de telle sorte qu'aucune ne se trouve dans l'axe de l'autre et l'espace urbain est doté de petits squares publics et d'arbres avec une voirie sinueuse. A partir de 1924, la Compagnie fit construire une salle des fêtes. En 1925, la Compagnie fit également construire une nouvelle partie à la Cité Bruno, plus rectiligne ainsi qu'une école.

La population de la Cité Bruno étant essentiellement polonaise, des prêtres polonais avaient été envoyés par la Mission Polonaise de Paris pour assurer différents services religieux. Dès 1924, la Compagnie des Mines de Dourges organisa un service de voiture pour que l'aumônier puisse se rendre dans différentes cités dont la population était majoritairement polonaise, puis elle fit bâtir une église, Saint-Stanislas, avec son presbytère inaugurée en 1927.

A. Cité Bruno

La cité-jardin Bruno fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite entre 1904 et 1908 pour la première partie (cité Bruno ancienne) et en 1925 pour la seconde (cité Bruno nouvelle), la cité compte 501 logements et s'étend sur une superficie de 16 hectares.

La cité Bruno ancienne peu après son achèvement. © CHM

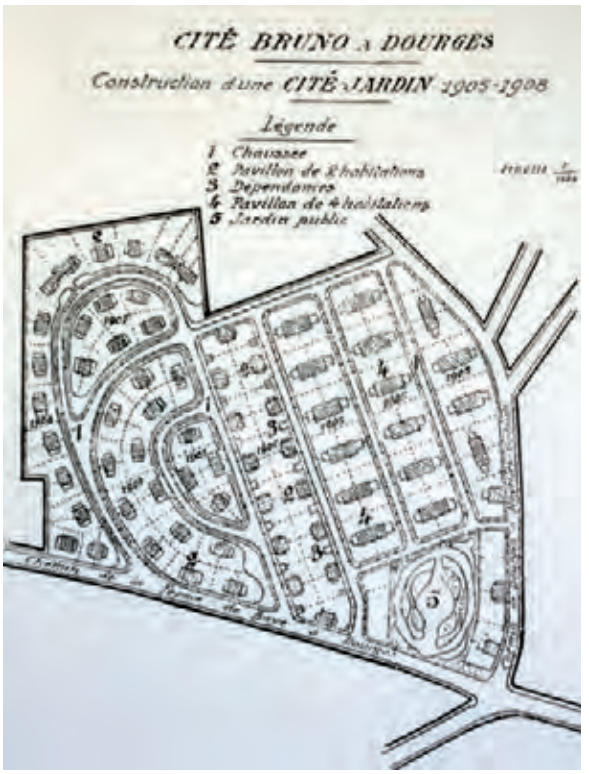

Plan de masse de la cité Bruno ancienne. © Gauhéria

La cité Bruno ancienne est composée de rues courbes caractéristiques des cités-jardins mais aussi de rues orthogonales. La cite est divisée en 2 parties : une petite cité-jardin, à l'Est, composée de 3 rues se scindant et se regroupant entre elles ; une autre petite cité-jardin, a l'Ouest, composée de 3 rues parallèles reliées à leurs extrémités et formant des îlots rectangulaires ; un îlot central raccordant harmonieusement les 2 premières parties. Une rue structurante traverse la cité et relie ces différentes entités. Les rues ont la particularité de ne pas avoir été nommées et ce sont les maisons numérotées qui précisent l'adresse postale.

Voierie courbe de la cité Bruno ancienne.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements du secteur Est.
© Mission Bassin Minier

La cité est construite autour de 3 formes urbaines bien différentes. Dans le secteur Est, composé de rues courbes, les maisons majoritairement sont groupées par 2. Dans le secteur Ouest, composé d'îlots rectangulaires, les maisons sont groupées par 4.

Ci-contre :
Habitation regroupant 4 logements du secteur Ouest.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements dans l'îlot central.
© Mission Bassin Minier

Dans le petit secteur central, les maisons sont groupées par 2. La présence de ces formes urbaines très différentes, donne un caractère particulier à la cité Bruno. Très petite, elle semble avoir servi de laboratoire pour les ingénieurs de la Compagnie des Mines de Dourges qui ont su assembler harmonieusement des habitations très diverses.

Toutes les rues de la cité sont ornées de très beaux platanes plantés en 1908 à la fin de la construction de la cité. Ces arbres de 100 ans, plantés très régulièrement, créent des alignements majestueux et offrent ainsi au quartier un caractère verdoyant. Les jardins, en façade depuis l'espace public, accentuent le cadre de vie

Platanes le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

Pavillon implanté en retrait de rue avec jardins fermés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

agréable et jouent un rôle central dans la qualité paysagère et urbaine de la cité. Ces jardins sont fermés par des haies végétales.

Faux-colombages en ciment peint.
© Mission Bassin Minier

L'ensemble de la cité est construit en briques, les façades sont en partie enduites ou/et peintes. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux simples décorés de formes droites ou d'arcs tendus. Quelques traces des décorations d'origine persistent avec notamment des différences de traitements entre la partie haute (en léger encorbellement soutenue par des corbeaux en talon), enduite et décorée de faux colombages en ciment (modénatures verticales bicolores) et la partie basse de la façade, plus sobre, qui est en briques rouges laissées apparentes. Les pignons sont eux aussi souvent travaillés avec des motifs en relief qui viennent souligner la forme du bâti. Quelques décors variés autour et entre les ouvertures, apportent une fantaisie et une originalité certaine sur des habitations à la forme massive et simple.

Modénatures de briques en façade.
© SRMH 2008

La volumétrie est composée de jeux alternant des toitures à 2 pans complets ou à demi-croupes, avec des lucarnes rampantes, à pignons retournés aux extrémités ou avec lucarnes à pignons centrés.

Richesse architecturale des façades et pignons de la cité Bruno

© Mission Bassin Minier

Quant à la cité Bruno nouvelle, construite en 1925, elle suit une voierie orthogonale avec un bâti en retrait de rue. L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré entre les habitations autorisent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par 4 ou 6.

La cité Bruno nouvelle avec, en arrière-plan, le terril 87. © S. Dhote

Longues perspectives offertes par la voierie orthogonale. © Mission Bassin Minier

Les façades sont enduites de ciment peint. La partie supérieure des façades est plus travaillée. Leur traitement repose sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons. Les fenêtres sont mises en valeur par des encadrements en relief et sont surélevées de linteaux droits en béton. La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés et des soulèvements de toiture.

Faux-colombages en enduit de ciment et débords de toitures. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité ancienne se trouve dans un état de conservation moyen. La cité nouvelle se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est protégée par le périmètre des 500 mètres lié à l'inscription de l'église et du presbytère sur la Liste des Monuments Historiques.

B. Ecole de la cité Bruno

Vue d'ensemble de l'école de la cité Bruno.
© S.Dhote

Façade principale de l'école.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité Bruno fut construite en même temps que la cité Bruno nouvelle (1925). Très simple, il s'agit d'un bâtiment compact, de base rectangulaire et élevé sur 2 niveaux. Il est recouvert d'un toit à deux pans. Construit en briques, le béton est utilisé pour le soubassement et les linteaux des ouvertures.

Parfaitement symétrique, la façade principale est composée de 10 travées. Les 3e et 8e travées sont percées au rez-de-chaussée de larges ouvertures correspondant aux entrées de l'école des filles et de l'école des garçons. Ces ouvertures sont surmontées sur toute la hauteur de la façade de deux autres baies vitrées rectangulaires. Le reste du rez-de-chaussée est percé de 8 grandes baies vitrées à meneaux en bois, surmontées de linteaux droits en béton et délimitant les salles de classes. Le second niveau obéit au même ordonnancement. Deux petits bandeaux en enduit de ciment parcourent la partie supérieure de la façade. Un plus large bandeau, toujours en enduit de ciment, souligne la corniche.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Devenue école publique, l'école est en propriété communale.

C. Eglise Saint-Stanislas

Vue d'ensemble de l'église polonaise Saint-Stanislas. © SRMH 2008

L'église Saint-Stanislas se présente au bout d'une allée, donc visuellement en profondeur par rapport à la rue, et occupe une grande parcelle partagée avec le presbytère. Il s'agit d'un vaisseau en béton prolongé à l'Est par une chapelle de moindre taille. Il est couvert par un toit à deux versants en forte pente. La façade, avant-corps trapézoïdal au sommet duquel se trouve le clocher, est percée de part et d'autre de l'entrée de triplets de baies en plein-cintre.

Détail du clocher avec ses larges moulures en béton très rectilignes, ses abat-sons placés au milieu d'un cadre à trois moulures, le lanternon romano-byzantin. © SRMH 2008

La population de la cité Bruno étant essentiellement polonaise, des prêtres polonais avaient été envoyés par la Mission Polonaise de Paris pour assurer différents services religieux. Dès 1924, la Compagnie des Mines de Dourges fit bâtir une église avec son presbytère. Celle-ci fut dédicacée à Saint-Stanislas (1030-1079), évêque et martyr, assassiné durant un office religieux par le Roi Boleslas le Cruel qu'il avait excommunié. L'église fut bénie le 23 octobre 1927. L'architecte de l'édifice n'est pas connu mais il a choisi d'adopter une version très particulière et inhabituelle du style romano-byzantin, se rapprochant très fortement, dans ses formes et masses générales, des pylônes des temples égyptiens.

Vue latérale de l'église. © S.Dhote

Le portail, auquel on accède par des escaliers, s'inscrit dans un arc en plein-cintre à double rouleau, cerné par un cordon se prolongeant sur toute la façade. Le niveau supérieur est doté de deux très grandes baies rectangulaires jumelées dont les traverses forment une croix latine. Au-dessus d'un entablement puis d'une corniche, le clocher carré est surmonté d'un lanternon en forme de bulbe étiré.

Façade principale de l'église. © SRMH 2008

La nef est longue de quatre travées éclairées par des triplets de baies talutées en plein-cintre pourvues de traverses en béton. Des contreforts trapézoïdaux scandent les travées. La chapelle axiale est éclairée sur ses deux faces latérales par des groupes de six baies talutées en plein-cintre et traverses en béton, tandis que le chevet est aveugle. La sacristie est éclairée de baies de même type que celles de la chapelle axiale, et est couverte d'une toiture plate bordée par une balustre.

A l'intérieur, la large nef est couverte par une voûte lambrissée en berceau anse de panier, soutenue par des arcs doubleaux sans décoration passant entre chaque baie.

Vue de la façade arrière avec le chœur et la sacristie.
© SRMH 2008

Vue d'ensemble de la nef unique depuis l'entrée.
© SRMH 2008

Au revers de la façade occidentale, l'avant-nef est clôturée par un mur ouvert de trois baies rectangulaires au premier niveau séparées entre elles par des pilastres soutenant un entablement, et de trois baies s'adaptant à la forme de la voûte au second. Les vitraux de Saint-Stanislas furent réalisés par Francis Chigot (1879-1960) l'année de l'inauguration de l'église (1927). Ils sont composés de dix séries de trois vitraux géométriques avec motifs floraux et symboles religieux dans la nef unique et de deux séries de cinq vitraux dans le chœur figurant dans le panneau central Sainte-Barbe et Saint-Stanislas, représentés dans des tons bleus, jaunes, rouges et violets.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. L'église est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Vitrail représentant Sainte-Barbe.
© SRMH 2008

D. Presbytère

Vue d'ensemble du presbytère.
© SRMH 2008

Façade arrière du presbytère.
© S.Dhote

Le presbytère est un bâtiment construit en parpaings de schiste, visible sous un enduit gris. Il est de plan rectangulaire, avec un avant-corps en façade, et couvert par un toit à deux versants couvert d'ardoises. Il est flanqué de deux garages.

L'entrée se fait sous un porche couvert par un appentis en tuiles. Le bâtiment, de deux niveaux, est éclairé au rez-de-chaussée par des baies rectangulaires entourées d'un chaînage orné de pointes-de-diamant et surmontées par un larmier de type néo-Renaissance. Les baies de l'étage, de moindre taille, ont des dispositions similaires, bien que le cordon soit différent, formant deux segments de cercles dans un genre plutôt néo-gothicisant. Son architecture s'inscrit dans le style pittoresque et néo-régionaliste de la cité Bruno.

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

Le presbytère est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

E. Salle des fêtes

Vue d'ensemble de la salle des fêtes.
© Mission Bassin Minier

La salle des fêtes fut construite en 1924 et est composée de deux corps de bâtiments contigus. Le premier accueille la salle des fêtes proprement dite abritée sous un grand toit à deux pentes. D'une hauteur plus grande, le deuxième correspond aux annexes arrières réservées aux espaces techniques. Les travées latérales de la façade principale sont quadrillées par des pilastres et les fenêtres et les portes, précédées de perrons, s'inscrivent dans de larges arcs en plein-cintre dotés de cordons moulurés. L'ensemble des baies est surmonté d'une imposte vitrée.

La façade arrière suivait à l'origine le même ordonnancement mais elle est en partie dissimulée par un autre bâtiment, construit ultérieurement, de forme rectangulaire et doté d'un toit-terrasse.

Le second bâtiment est composé de deux pavillons. Le plus élevé est recouvert d'un toit à deux pans. Le deuxième, correspondant à l'entrée de service, est recouvert d'un toit à deux pans à demi-croupe.

Façade arrière de la salle des fêtes.
© S.Dhote

Etat de conservation

La salle des fêtes se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La salle des fêtes est en propriété communale.

Jeux d'enfants dans la cité Foch.
© Maryka

ÉLÉMENT 45
Carte n° 35

Cité Foch

COMMUNE(S) : HÉNIN-BEAUMONT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 20 ha

Description

La cité-jardin Foch était rattachée à la fosse n°2 (1854-1970), dite Sainte-Henriette, de la Compagnie des Mines de Dourges. Elle est l'une des applications des plans types des cités-jardins de la Compagnie dessinés par l'architecte en chef E. Delille et réutilisés à de nombreuses reprises (cité Cornuault à Evin-Malmaison, cité Crombez à Noyelles-Godault). Cette cité fut également dotée d'équipements collectifs dont le centre familial (école ménagère) devenu aujourd'hui une école de musique.

La cité Foch peu après son achèvement. © CHM

A. Cité Foch

La cité-jardin Foch.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

Typique des cités-jardins construites par la Compagnie des Mines de Dourges, la cité Foch fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite selon les plans de l'architecte Delille entre 1921 et 1922 avec quelques logements construits en 1928, la cité compte 312 logements et s'étend sur une superficie de 20 hectares.

La cité suit une voierie à la fois courbe et orthogonale avec un bâti en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés. L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré entre les habitations permettent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par 2, 3 et 4.

Perspective orthogonale dans la cité.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité Foch avec en arrière-plan les terrils 87 et 92.
© Mission Bassin Minier

De par sa structure viaire, la cité Cornuault offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales, arbres, haies et dans certaines rues, en arrière-plan, les terrils n°87 et n°92 issus de l'activité de la fosse n°2.

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par les clôtures en béton parfois doublées des haies végétales d'origine. Les jardins privés situés à l'arrière des habitations et les espaces publics arborés ponctuant la cité donnent à l'ensemble de bonnes qualités paysagères.

Typique des cités-jardins de la Compagnie des Mines de Dourges, les façades de la cité Foch sont enduites de ciment peint. La partie supérieure des façades est davantage travaillée. Leur traitement repose exclusivement sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons. Par ailleurs, les fenêtres sont mises en valeur par des encadrements en relief et sont surélevées de linteaux droits en béton.

Espace public arboré au cœur de la cité.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des façades et pignons de la cité Foch

© Mission Bassin Minier

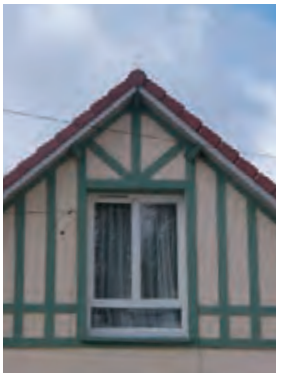

La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupes et à des toitures à très long pans caractéristiques du style régionaliste (chalet) développé par la Compagnie des Mines de Dourges.

Richesse des volumétries de la cité Foch

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Ecole ménagère de la cité Foch

L'école ménagère (centre familial) de la cité Foch a été construite dans les années 1930. Au cœur d'un petit jardin, elle est composée d'un seul vaisseau précédé sur une des ses extrémités d'un avant-corps. Probablement construite en parpaings de schiste, elle est recouverte, dès l'origine, d'un enduit de ciment.

L'école ménagère dans les années 1930.
© CHM

L'école aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

L'avant-corps, correspondant à l'entrée, est percé d'une ouverture étroite à linteau droit de béton surmontée d'une imposte vitrée à encadrement en béton à arc brisé. L'ensemble est recouvert d'une toiture à 2 pans avec demi-croupes. Il précède l'extrémité d'un bâtiment élevé sur 2 niveaux avec un étage sous comble. Le second niveau est percé de deux étroites baies surmontées à arc brisé. La façade sous comble est également percée d'une baie à arc brisé. L'ensemble est surmonté d'une toiture classique à 2 pans.

Le vaisseau principal est élevé sur 2 niveaux et est recouvert d'une toiture à 2 pans. Le rez-de-chaussée est percé de 3 hautes baies verticales à arc brisé, légèrement en renfoncement de façade. L'étage suit le même ordonnancement avec 3 baies plus petites mais également à arc brisé.

Elle est posée sur un soubassement composé de pierres de forme irrégulière liées par des joints rubannés. L'église est parée de bois de sapin et la toiture est protégée par des ardoises en losanges. Elle est couverte par un toit à deux versants, dans lequel s'intègre un clocher en ardoises, formant ainsi en façade un pignon à trois pans. La toiture débordante est soutenue par des aisseliers.

La façade latérale est percée en son rez-de-chaussée d'une étroite porte à linteau droit surmontée d'une imposte vitrée à arc brisé. Les second et troisième niveaux sont percés de baies plus petites également à arc brisé.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école, aujourd'hui école de musique, est en propriété communale.

C. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire de la cité Foch.
© Mission Bassin Minier

Le dispensaire de la cité Foch fut construit dans les années 1960 par le groupe d'Hénin-Liétard. Il se compose d'un seul bâtiment composé d'un rez-de-chaussée principal d'un étage sous comble. Discret, le dispensaire prend l'allure d'une habitation classique, de base rectangulaire et possède un toit à deux pans. L'ensemble est recouvert d'un enduit en ciment de béton peint de couleur claire.

L'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle. Le rez-de-chaussée est percé d'une ouverture correspondant à la porte d'entrée et d'une série de 3 baies rectangulaires disposées à la verticale à encadrement de béton en relief. Un large auvent en béton court sur les 2/3 de la façade et se termine sur une des façades latérales. Une de ses extrémités est surmontée d'une série de 2 petites baies rectangulaires filantes également à encadrement en béton en relief. L'étage sous comble est mis en valeur par un soulèvement de toiture protégeant une enfilade de 9 très petites baies carrées.

La façade latérale est percée au rez-de-chaussée par une enfilade de 3 baies rectangulaires disposées à la verticale à encadrement de béton en relief ainsi que d'une étroite baie verticale interrompue par le retour de l'auvent. La lucarne est percée d'une série de 2 baies carrées à fort encadrement de béton.

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

Panorama des terrils 87 et 92.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 46

Terrils 87 et 92

Carte n° 35

COMMUNE(S) : HÉNIN-BEAUMONT, DOURGES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 25 ha

Description

Les terrils 87 et 92 sont issus de l'activité de la fosse n°2 (1854-1970), dite « fosse Sainte-Henriette », de la Compagnie des Mines de Dourges et de son lavoir. Situés au cœur d'un paysage d'infrastructures autoroutières particulièrement importantes, ils sont, en particulier le terril 87, des terrils signaux visibles depuis très loin et constituent de véritables balises d'entrée dans le Bassin minier depuis les autoroutes A1 (Paris-Lille) et A21 (Lens/Liévin/Douai).

Vue d'ensemble du terril 87.
© JP.Mattern-CHM

A. Terril 87, Dourges

Terril signal, il s'agit d'un terril conique perceptible de loin et marquant résolument le paysage. Demeuré intact, il s'étend sur une surface de 13 hectares pour une hauteur d'environ 100 mètres. Il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente.

Vue aérienne des terrils 87 et 92 et de l'échangeur autoroutier.
© Ph.Frutier/Altimage

Parmi les terrils les plus connus dans la Région Nord-Pas de Calais, le terril 87 constitue un marqueur visuel très important situé le long d'axes de communication densément empruntés, qu'il s'agisse d'autoroutes ou de la ligne TGV Lille/Paris qui passe au pied du terril. Son imposante présence indique l'entrée dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Ci-contre :
Le terril 87 à l'un des embranchements de l'Autoroute n°21 (Lens/Liévin/Douai).
© Mission Bassin Minier

A droite :
Le terril 87 depuis l'Autoroute n°1 avec un Train Express Régional (TER) passant à ses pieds.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le terril 87 a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

B. Terril 92, Dourges-Hénin-Beaumont

Vue aérienne du terril 92.
© Ph.Frutier/Altimage

Plus petit et de forme différente de son voisin, le terril 92 est un terril conique tronqué également perceptible de loin et marquant le paysage. Intact, il s'étend sur une surface de 5 hectares pour une hauteur d'environ 75 mètres. Il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente.

Terril loisirs, il sert de support à des activités sportives et pédagogiques.

Etat de conservation
Le terril 92 a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

Vue d'ensemble du terril 92.
© Mission Bassin Minier

La cité-jardin Crombez.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
47
Carte n° 35

Cité Crombez

COMMUNE(S) : NOYELLES-GODAULT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 17 ha

Description

Conforme au modèle de cité-jardin de la Compagnie des Mines de Dourges, la cité Crombez fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite au début des années 1920, la cité compte 282 logements et s'étend sur une superficie de 17 hectares.

La cité suit une voierie à la fois courbe avec un bâti en retrait de rue. L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré entre les habitations autorisent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par 2. De par sa structure viaire, la cité Crombez offre une variété de

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

Espace public arboré au cœur de la cité.
© Mission Bassin Minier

Haie végétale bordant les jardins privés situés à l'avant des habitations.
© Mission Bassin Minier

perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales et arbres.

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par les clôtures en béton hétéroclites, parfois doublées des haies végétales d'origine. La cité est également dotée d'une vaste place arborée.

Les façades de la cité sont enduites de ciment peint. Le traitement de la partie supérieure repose sur des motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons. La cité présente des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à doubles, triples ou quadruples pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupes et à des toitures à très long pans.

Richesse des façades et des volumétries de la cité Crombez

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité de la fosse n°10 avec en arrière-plan les terrils 84 et 101 issus du lavoir de la cokerie de Drocourt.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **48**

Carte n° 36

Paysage et ensemble miniers de Drocourt

COMMUNE(S) : HÉNIN-BEAUMONT, DROCOURT, ROUVROY, BILLY-MONTIGNY, MÉRICOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 238 ha

Vue aérienne de la cokerie de Drocourt en 1964.
© CHM

Description

Ce paysage et cet ensemble miniers se trouvent à la convergence de trois concessions, celle de Courrières, celle de Dourges et celle de Drocourt appartenant, jusqu'en 1919, à la Compagnie des Mines de Drocourt fondée en 1878. Cette dernière fut rachetée après la Première Guerre mondiale par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux (1841-1944). Riche en charbon gras à coke, ce secteur a accueilli de très nombreuses fosses, notamment la fosse n°10-20 (1895-1953) de la Compagnie des Mines de Courrières, la fosse 6bis (1906-1977) de la Compagnie des Mines de Dourges et les fosses n°1 (1880-1947) et n°2 (1891-1979) de la Compagnie des Mines de Drocourt. En 1892, la Compagnie des Mines de Drocourt construit une cokerie sur le site de fosse n°1. Celle-ci est modernisée et complétée d'un lavoir et d'une centrale thermique après la Nationalisation. Ce vaste complexe va profondément bouleverser le paysage en donnant naissance à de vastes terrils encore visibles aujourd'hui.

Dès le début du 20e siècle, l'urbanisme minier va accompagner cet essor industriel : de nombreuses cités minières, toutes typologies confondues, sont construites aux abords des fosses et de la cokerie, donnant lieu à un urbanisme intercommunal de grande ampleur. Au sein de cet ensemble urbain, les caractéristiques des Compagnies des Mines de Dourges, de Drocourt puis de Vicoigne-Noeux sont parfaitement lisibles.

La cokerie de Drocourt a cessé sont activité en 2002 et a été démantelée immédiatement. Un vaste parc urbain, le « parc des îles », y prend désormais place.

A. Terril 205, Hénin-Beaumont

Vue aérienne du terril 205.
© Ph.Frutier/Altimage

Le terril 205 est issu du lavoir de Drocourt et le début de son édification date de 1958. Intact, il s'agit d'un grand terril moderne à la forme atypique (à mi-chemin entre le terril conique et le terril plat) qui a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la cokerie. Il a été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer.

Vue d'ensemble du terril 205.
© Mission Bassin Minier

Il occupe une surface de 22 hectares et est considéré comme terril monumental : sa forme et sa masse suscitent un sentiment de gigantisme. En son sommet, il offre de larges vues ouvertes sur l'ensemble minier de Drocourt.

Il est aujourd'hui inclus dans le projet de parc urbain « le parc des îles » porté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Vue latérale du terril 205 afin ses légers aménagements (cheminements).
© Mission Bassin Minier

Panorama sur le terril 205 et le parc des îles.

B. Terril 101, Hénin-Beaumont, Rouvroy

Le terril 101 est également issu du lavoir de Drocourt et est contigu au terril 84. Le début de son édification date de 1958. Il s'agit d'un grand terril plat occupant une surface de 46 hectares. Sur une partie, il est actuellement l'objet d'une exploitation dont l'échéance arrive prochainement à terme. Terril monumental, il domine l'ensemble des cités situées à ses pieds. En son sommet, il offre de larges vues ouvertes sur l'ensemble minier de Drocourt mais également vers Hénin-Beaumont notamment sur les terrils 87 et 92.

Il est aujourd'hui inclus dans le projet de parc urbain « le parc des îles » porté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Etat de conservation

En partie exploité, le terril n'a pas totalement conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Vue aérienne du terril 101 et 84.
© Ph.Frutier/Altimage

Vue d'ensemble du terril 101.
© Mission Bassin Minier

Vue sur les terrils 87 et 92 depuis le terril 101.
© Mission Bassin Minier

C. Terril 84, Rouvroy

Contigu au terril 101, le terril 84 est issu de l'activité de la fosse n°2 de Drocourt (1891-1979). Il s'agit d'un terril conique s'étendant sur 45 hectares et d'une hauteur d'environ 80 mètres. Demeuré intact, il accueille depuis quelques décennies une nouvelle végétation arborescente. Il est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Il est également aujourd'hui inclus dans le projet de parc urbain « le parc des îles » portée par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Accès au terril 84.
© Mission Bassin Minier

Le terril 84 depuis la cité de la fosse n°10. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le terril 84 a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

D. Cité Darcy, Hénin-Beaumont

Plan de la cité Darcy en 1909. © CHM

S'étendant au pied du terril 205, la cité-jardin Darcy présente les mêmes caractéristiques que les autres cités-jardins de la Compagnie des Mines de Dourges, hormis la présence de quelques pavillons d'architecture et de volumétrie différentes. La cité Darcy fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Sa construction débute en 1909 et s'achève dans les années 1922-1923. La cité compte aujourd'hui 391 logements et s'étend sur une superficie de 21 hectares.

A gauche : Pavillon de la cité Darcy en 1909. © CHM

Ci-contre : Pavillon regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie courbe avec un bâti en retrait de rue. L'implantation des maisons, parallèle à la rue ainsi que l'espacement resserré entre les habitations permettent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons, construits en briques ou en parpaings de schiste, offre des logements regroupés par 2, 3 ou 4.

Voierie courbe de la cité Darcy.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des clôtures en béton parfois doublées des haies végétales d'origine.

Haie végétale bordant les jardins privés situés à l'avant des habitations.
© Mission Bassin Minier

De par sa structure viaire, la cité Darcy offre une variété de perspectives mettant en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons et façades latérales et, dans certains rues, en arrière-plan, le terril 205 issu de lavoir de la cokerie de Drocourt.

La cité Darcy avec en arrière-plan le terril 205.
© Mission Bassin Minier

Alignement de pavillons de volumétries différentes. © Mission Bassin Minier

La majeure partie des façades de la cité est enduite de ciment peint avec la partie supérieure des façades ornée de motifs variés de faux-colombages en enduit de ciment, peints et légèrement en relief, sur toutes les lucarnes et les pignons. Certaines habitations possèdent de larges porches en béton ornés de motifs géométriques ajourés. La cité présente également des volumétries très diversifiées avec des toitures à lucarnes à double, triple ou quadruple pignons centrés, des soulèvements de toiture, demi-croupes et à des toitures à très long pans.

Richesse des façades et des volumétries de la cité Darcy

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

E. Cité de la fosse n°10, Billy-Montigny, Rouvroy

La cité de la fosse n°10 au pied du terril 101.
© Mission Bassin Minier

Rattachée à la fosse n°10-20 (1895- 1953), la cité de la fosse n°10 a été construite par la Compagnie des Mines de Courrières en deux phases, vers 1900 puis vers 1920. La particularité de cette cité est d'être composée de trois parties bien distinctes. S'étendant sur une surface globale de 26 hectares, elle comprend aujourd'hui 484 logements. Elle est répertoriée comme cité exceptionnelle.

Ci-contre :
Barreau de corons de la fosse n°10.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Façades arrières des barreaux.
© Mission Bassin Minier

La première partie de la cité est située au Nord des terrils 84 et 101. Elle est composée à la fois de très longs barreaux de corons et d'habitations pavillonnaires. La cité suit une voierie strictement orthogonale. Datant du début de siècle, les barreaux de corons sont composés de 6 blocs juxtaposés regroupant 6 logements. Jouant avec la légère déclinaison du sol, chacun des blocs est en décalage par rapport au bloc voisin. Chaque logement est percé en son rez-de-chaussée d'une ouverture correspondant à l'entrée et, de part et d'autre, d'une baie surmontée d'un arc voûté en briques simple. L'étage est percé de 3 baies identiques également surmontées d'arcs voûtés en briques. Un bandeau de briques vient souligner la corniche. Les pignons sont aveugles. L'ensemble est construit en briques monochromes et recouvert d'une toiture classique à 2 pans.

Habitations pavillonnaires en fond de parcelles.
© Mission Bassin Minier

Cette partie de la cité a été complétée dans les années 1920 par des habitations pavillonnaires regroupant 4 logements et situées en fond de parcelles. De volumétrie assez simple, la majorité des habitations, construites en briques, présente des motifs de briques de couleur blanche. Elles se situent en façade et sur les pignons sous forme de bandeaux à différentes hauteurs.

Certains logements, plus travaillés, possèdent également des motifs au niveau des angles et des refends et, dans la partie supérieure des façades, des motifs en forme de losange. La volumétrie des toitures est de type classique à 2 pans en dehors de quelques pavillons recouverts d'une toiture à demi-croupe ou d'une toiture à lucarnes-pignons.

Jeux de volumétrie.
© Mission Bassin Minier

Volumétrie et style architectural de la cité de la fosse n°10

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

La deuxième partie de la cité, située à l'Ouest du terril 84 et séparée de la première par un tissu urbain traditionnel, est également constituée de barreaux de corons mais au style architectural beaucoup plus riche. Les blocs de 6 logements empruntent la même composition que les barreaux précédemment décrits mais les ouvertures sont surmontées de linteaux droits en béton.

Autre type de barreaux de la cité n°10.
© Mission Bassin Minier

Caractéristique du style Courrières, ces barreaux sont composés de la juxtaposition répétée de deux mêmes volumes collés en miroir. La toiture se soulève et vient accueillir différentes lucarnes ornées, en façade, de jeux de briques rouges et blanches. Toujours aveugles, les pignons sont ornementés de nombreux motifs de briques blanches.

Détail des façades des barreaux.
© Mission Bassin Minier

Motifs de briques blanches sur les pignons des barreaux.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

F. Cité Résidence de la Motte, Rouvroy

La cité-jardin Résidence de la Motte.
© Mission Bassin Minier

Attachée à l'ancienne fosse n°2 (1891-1979) de la Compagnie des Mines de Drocourt rachetée en 1919, la cité-jardin de la Résidence de la Motte, anciennement la cité Nouméa, fut entièrement reconstruite par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt entre 1921 et 1927. Elle est aujourd'hui la cité la plus vaste du Bassin minier du Nord-Pas de Calais : s'étendant sur une surface de 61 hectares, elle compte 1 240 logements. Cette cité a la particularité de se développer le long et de part et d'autre d'un grand boulevard la reliant à la cité Résidence du Parc à Méricourt.

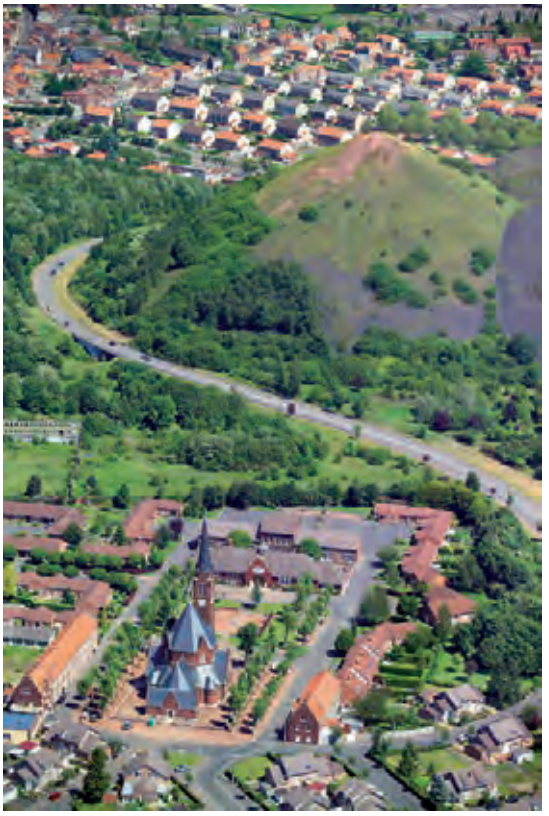

Ci-contre :
Vue aérienne des équipements collectifs de la cité avec en arrière-plan le terril 84.
© Ph.Frutier/Altimage

A droite :
Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Elle accueille également des équipements collectifs de très grande qualité : église, presbytères et écoles. La cité Résidence de la Motte est répertoriée comme cité exceptionnelle.

La cité suit une voierie strictement orthogonale offrant ainsi de longues perspectives. Le bâti est implanté en retrait de rue laissant en avant de petits jardins privés. La grande majorité des pavillons, construits en briques, regroupe 2 logements. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des haies végétales. Des alignements d'arbres, des mails piétons ainsi que le parc autour des équipements donnent une très haute qualité paysagère à l'ensemble de la cité.

Haie végétale bordant les jardins privés situés à l'avant des habitations.
© Mission Bassin Minier

Alignement d'arbres le long du grand boulevard.
© Mission Bassin Minier

Les habitations présentent une volumétrie recherchée et variée avec notamment des toits classiques à 2 pans relevés par des soulèvements ou des débords de toiture, des toitures à longs pans brisés ou encore avec des pignons-lucarnes. Le style architectural se révèle simple avec des linteaux droits en béton et de discrets bandeaux de briques blanches. Les entrées sont le plus souvent protégées par des porches en débord de toiture.

Volumétrie des habitations.
© Mission Bassin Minier

Volumétrie et style architectural de la cité résidence de la Motte

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

G. Eglise Saint-Louis de la Résidence de la Motte

Ci-contre :
L'église Saint-Louis, les presbytères et l'école des filles vers 1960.
© CHM

A droite :
Vue aérienne de l'église Saint-Louis et des équipements de la cité.
© Ph.Frutier/Altimage

L'église Saint-Louis depuis la cité Résidence de la Motte.
© Mission Bassin Minier

Implantée en bordure de la cité Résidence de la Motte, l'église Saint-Louis est l'œuvre des architectes parisiens Duval et Gonse. Dès 1924, un rapport émanant de la Compagnie Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt souligne l'extrême nécessité de la construction d'une chapelle au cœur de la cité qui compte alors 2 740 habitants. La construction est engagée en 1928 et l'église est bénie le 6 avril 1930. Edifiée au centre de la place de la cité, en vis-à-vis de l'école des filles, l'église est isolée de toute part.

Vue d'ensemble de l'église.
© SRMH 2008

Vue d'ensemble de l'édifice depuis le Sud montrant l'effet pyramidal des masses et toitures de l'église des annexes jusqu'à la flèche.
© SRMH 2008

Détail du décor de briques.
© SRMH 2008

Le plan de l'église repose sur le principe du plan en croix grecque, avec nef à travée unique. Cette nef est « voûtée en calotte sphérique » et est couverte d'une coupole sur trompes intradossées à ressauts et limitée sur quatre côtés par de grands arcs en plein-cintre reposant sur colonnes monocylindriques. Latéralement, deux de ces arcs communiquent avec d'étroits croisillons de transept et, longitudinalement, ouvrent d'un côté sur le porche cantonné de la chapelle des Fonts, et de l'autre, en symétrie, sur la travée unique de chœur, terminé par une abside à trois pans. Les quatre couples de colonnes soutenant la voûte centrale donnent également accès à quatre absidioles biaises, où sont établies, outre deux chapelles, la chaire et les confessionnaux, participant ainsi au dégagement optimal du grand espace central.

Vue du portail de l'entrée principale.
© SRMH 2008

Les matériaux employés sont la brique de parement à arêtes vives et la chaux. Les dispositions sont les suivantes : soubassement en moellons, briquetage avec joints en creux dégageant les arêtes de la brique, dessins de briques sur-cuites avec frise de losanges soulignant les absidioles et couteaux picards pour les rampants des pignons, claustras de béton armé pour les réseaux de baies et couverture en ardoises. La toiture repose sur une charpente métallique.

L'église est accompagnée de deux rangées de platanes placées sur les grands côtés de la place et formant écran entre les corons et la cité.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

H. Presbytère français

Façade principale du presbytère français. © SRMH 2008

Elle fait ainsi symboliquement et physiquement corps avec le coron, dont elle constitue le dernier logement.

Le presbytère se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un bureau, un salon, une salle à manger, une cuisine et un office. Il possède également un étage carré où sont distribuées quatre chambres et une salle de bains.

Détail d'une frise en briques. © SRMH 2008

La paroisse minière Saint-Louis est cogérée par un desservant français et par un desservant polonais pour répondre aux besoins de l'importante communauté de cette nationalité travaillant pour la Compagnie, établie au sein de la cité minière. Duval et Gonse, qui viennent d'achever la construction de l'église, sont chargés d'établir les plans du presbytère français bordant la place environnant l'église. La maison presbytérale doit être édifiée en prolongement des corons de gauche, avec façade sur la place, en vis-à-vis du presbytère polonais élevé sur le même principe à droite de ladite place.

Détail de la porte d'entrée. © SRMH 2008

De style néo-flamand, il est intégralement construit en briques, avec pignons où se concentre l'essentiel de la silhouette et du traitement ornemental : ailerons sommitaux en briques protégées par une dalle de béton armé ; assemblage alterné des briques en panneresses et boutisses. Un pignon à ailerons signale également l'entrée principale sur la place.

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le presbytère est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

I. Presbytère polonais

Vue d'ensemble du presbytère polonais et du coron.
© SRMH 2008

Le presbytère polonais est construit sur un plan et selon une physionomie identiques à ceux du presbytère français.

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le presbytère est en propriété privée. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

J. Ecole des filles

Carte postale ancienne montrant la nouvelle façade de l'école des filles.

La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt mena, après guerre, les travaux de reconstruction de la cité. Comme pour la plupart des cités minières, elles organisèrent les écoles et le presbytère autour d'un axe principal formé par l'église. La cohérence de l'ensemble urbain est renforcée par le style architectural : les écoles, l'église, les presbytères français et polonais, sont construits dans une brique de même teinte et dans des formes voisines.

Dès le mois de mai 1930, alors que l'église Saint-Louis est à peine achevée, l'aménagement de la place environnante est confiée par la Compagnie minière à Duval et Gonse. Les deux architectes sont chargés de réaliser le projet d'agrandissement de l'école des filles (un édifice antérieur datant de la fin du 19e siècle, vers 1895, existait déjà à l'arrière de la nouvelle construction). Le projet consiste en l'édification d'une aile en vis-à-vis de la façade de l'église afin d'abriter quatre classes enfantines séparées par un vestibule central.

Détail de l'élévation de l'école sur la place de l'église.
© ANMT

Outre cette nouvelle construction, Duval et Gonse doivent apporter un certain nombre de modifications au pavillon de la directrice afin de permettre d'y loger à la fois celle-ci et deux de ses adjointes. Par ailleurs, ils sont chargés d'aménager des logements extérieurs pour les huit institutrices adjointes affectées à l'établissement.

Vue d'ensemble de l'école.
© SRMH 2008

Détail de l'avant-corps central avec son pignon chantourné et la verrière zénithale.
© SRMH 2008

L'école est formée par deux bâtiments parallèles entre lesquels se trouvait la cour de récréation, plantée d'un grand arbre dans chacune de ses deux parties. L'édifice qui fait face à la place est constitué d'un corps de bâtiment flanqué de deux ailes de moindre hauteur, construits en briques et couverts de tuiles. Le parement de briques est formé par deux tailles d'appareil disposées en alternance. Les deux corps de bâtiment sont couverts par des toits à quatre pans. La toiture est interrompue en son milieu par le pignon chantourné de la travée d'entrée orné d'un losange en briques. La travée forme un avant-corps et s'ouvre par un portail en plein-cintre à ressauts, dont les piédroits sont en pierre. Elle est entourée par deux travées de triplets de baies rectangulaires à appuis en pierre.

Vue latérale de l'école.
© SRMH 2008

Les ailes latérales sont chacune percées sur leurs façades de grandes baies disposées horizontalement. Elles sont chacune flanquées d'un petit bâtiment rectangulaire couvert par un toit à deux versants qui devaient abriter les commodités. Du côté de la cour, le bâtiment est percé de grandes lunettes en plein-cintre, inscrites dans des arcs de décharge et d'une porte en plein-cintre. L'édifice est terminé par un petit édicule octogonal coiffé d'une verrière pyramidale.

Vue d'ensemble de la façade arrière.
© SRMH 2008

Façade de l'école la plus ancienne.
© SRMH 2008

Le bâtiment situé derrière la cour est de conception plus ancienne et date de la Compagnie des Mines de Drocourt. En briques, il est constitué d'un pavillon de cinq travées sur deux niveaux, couvert d'un toit à deux versants, et de deux ailes latérales de trois travées chacune sur un seul niveau couvertes également par un toit à deux versants. La séparation entre les travées est marquée par des pilastres et un bandeau en briques surmonte les baies. Le pavillon est percé de baies à linteaux cintrés et appuis en pierre, et un cordon en briques et des fleurons en céramique bleue séparent les deux niveaux. Les ailes sont percées de baies carrées jumelées surmontées par des linteaux métalliques bleus ornés de boutons typiques du dernier tiers du 19e siècle. Une frise de fleurons de même teinte surmonte le linteau. La façade arrière possède une disposition et un décor similaire, mais est pourvue de portes rectangulaires. Elle est flanquée d'un petit bâtiment rectangulaire couvert par un toit à deux versants. Les pignons sont aveugles, ornés de quelques fleurons bleus.

Détail de la façade arrière de l'école la plus ancienne.
© SRMH 2008

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Devenue un centre culturel, l'ancienne école est en propriété communale. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

K. Ecole des garçons

L'école de la cité Résidence de la Motte n'est pas située dans l'environnement de l'église et de l'école des filles mais derrière, dans la continuité d'un alignement de pavillons de la cité. Elle est achevée en 1925.

Du point de vue architectural, l'école de la cité Résidence de la Motte s'inspire amplement de l'architecture publique de l'époque.

Vue aérienne de l'école dans les années 1960.
© CHM

L'école de garçons de la cité Résidence de la Motte.
© Mission Bassin Minier

Détail du pavillon central
© Mission Bassin Minier

Imposant, le bâtiment en briques est composé d'un seul corps de bâtiments s'alignant sur une cinquantaine de mètres. Parfaitement symétrique, le pavillon central à deux niveaux possède une toiture à deux pans recouverte de tuiles de terre cuite. Le rez-de-chaussée est marqué à ses extrémités par deux grandes portes à linteaux droits en béton surmontées chacune d'une imposte en remplissage de briques de verre. Il est fort probable que ces 2 portes soient les entrées de l'école des garçons et d'une deuxième école des filles, la première située en face de l'église ne parvenant pas à absorber l'ensemble des élèves forts nombreux.

Le premier niveau est séparé du second par un large bandeau en enduit de ciment reposant aux extrémités sur des consoles. La façade du premier étage est percée en son centre de 2 baies rectangulaires disposées de manière verticale à meneaux de bois et surmontées d'un linteau droit en béton. Elles permettent probablement d'éclairer les cages d'escalier permettant d'accéder à l'étage. Deux autres baies verticales, plus élevées, percent la façade centrale à ses extrémités. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire souligné par une frise en enduit de

ciment. Il est percé en son centre de 2 petites baies verticales elles-mêmes surmontées du cartouche portant la date de 1925.

De part et d'autre du pavillon central, le rez-de-chaussée se prolonge et offre en alternance une série de 10 baies carrées à linteau droit en béton surmontées d'une imposte en remplissage de briques de verre et délimitant les salles de classe. Le premier étage suit exactement le même ordonnancement. L'ensemble du bâtiment est recouvert d'une toiture classique à 2 pans. De discrètes frises de briques de couleur grise soulignent le niveau des allèges et doublent la frise en enduit de ciment soulignant le niveau des planchers. La corniche est de même soulignée par un bandeau en enduit de ciment.

Vue d'ensemble de l'école.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'école est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

L. Tronçon de cavalier Hénin-Beaumont/Rouvroy

D'une longueur totale de 4 kilomètres, le tronçon de cavalier Hénin-Beaumont/Rouvroy débute aux pieds des terrils 101 et 84, les longe puis traverse la totalité de la cité Résidence de la Motte jusqu'à l'entrée de la Résidence du Parc à Méricourt. La gare de Méricourt était la gare d'expédition du charbon de la Compagnie des Mines de Drocourt puis de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt.

Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été réhabilité en en respectant parfaitement le tracé : surface en graviers, et les haies d'origine ont été conservées. Cette portion constitue désormais une liaison douce, permettant les activités de loisirs de type randonnées et ballades.

Le cavalier situé aux pieds des terrils 101 et 84.
© Mission Bassin Minier

Le cavalier longeant le grand boulevard de la cité Résidence de la Motte.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un bon état de conservation général. Son tracé d'origine est parfaitement respecté et est pleinement lisible.

Protection et gestion

La quasi-totalité du cavalier est la propriété de la ville de Rouvroy.

M. Cité Résidence du Parc, Méricourt

La cité-jardin de la Résidence du Parc.
© Mission Bassin Minier

Attachée à l'ancienne fosse n°'4-5 (1905-1988) de la Compagnie des Mines de Drocourt rachetée en 1919, la cité-jardin de la Résidence du Parc fut construite par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt dans les années 1920. Elle vient poursuivre la cité de la Résidence de la Motte. Beaucoup plus petite que sa voisine, elle s'étend sur une surface de 9 hectares, elle compte 116 logements. La cité est répertoriée comme cité exceptionnelle du Bassin minier.

Habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie courbe et le bâti est implanté en retrait de rue laissant en avant de petits jardins privés. Construits en briques, les pavillons regroupent 2 ou 3 logements. Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des haies végétales. Des alignements d'arbres, des mails piétons ainsi qu'un vaste parc public donnent une très haute qualité paysagère à l'ensemble de la cité.

Espace public arboré au cœur de la cité.
© Mission Bassin Minier

Ambiance paysagère de la cité-jardin de la Résidence du Parc.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade.
© Mission Bassin Minier

Les habitations présentent une volumétrie recherchée et variée avec notamment des toits classiques à 2 pans relevés par des débords de toiture ou des toitures dotées de pignons-lucarnes. Le style architectural se révèle simple avec des linteaux droits en béton et de légères frises de briques blanches soulignant le niveau des allèges et des planchers et rehaussant les pignons.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

Vue sur la cité de la Parisienne depuis le terril 101.
© Mission Bassin Minier

Cité de la Parisienne

ÉLÉMENT **49**

Carte n° 37

COMMUNE(S) : DROCOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 7 ha

Description

La cité de la Parisienne fut construite à partir de 1880 par la Compagnie des Mines de Drocourt, à proximité de la toute première fosse de la Compagnie, dite « de la Parisienne » (1880-1947). Il s'agit d'une cité exclusivement composée de barreaux de corons. Devenue la propriété de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux en 1919, cette dernière fit construire, dans les années 1930, une église et une école au centre de la cité.

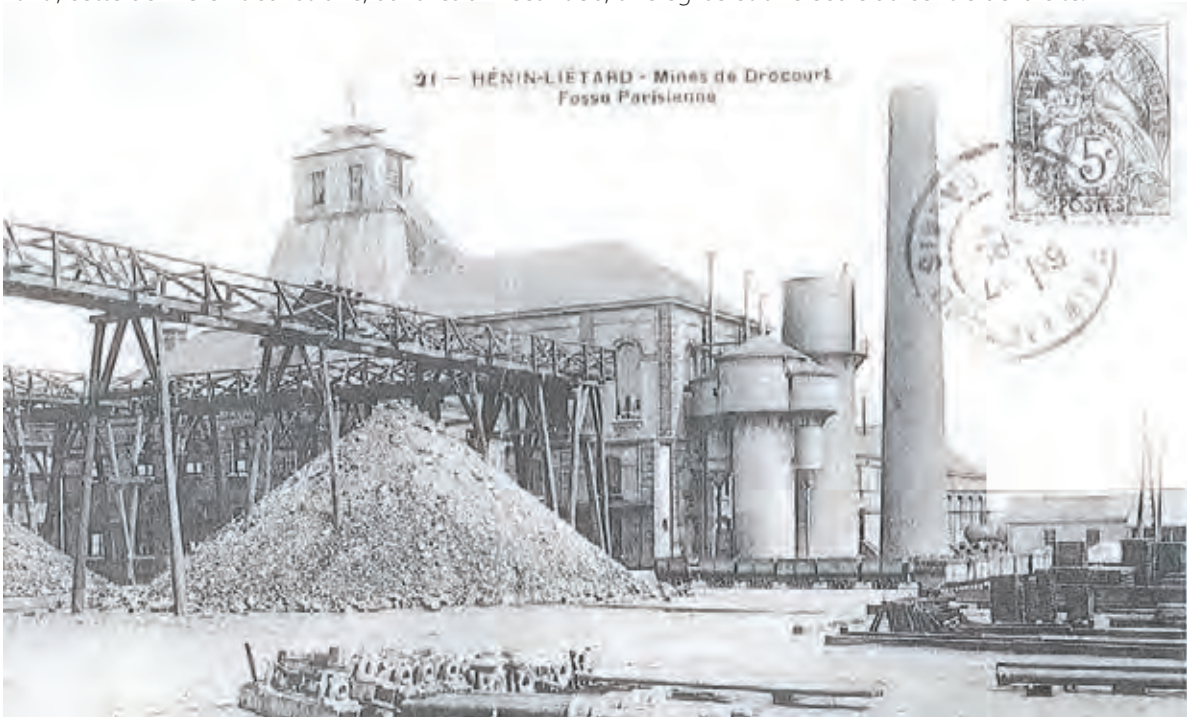

La fosse n°1 vers 1900.
© CHM

A. Cité de la Parisienne

La cité de la Parisienne.
© Mission Bassin Minier

Répertoriée comme cité exceptionnelle du Bassin minier, la petite cité de la Parisienne comprend un centaine de logements.

Les barreaux parallèles disposés perpendiculairement aux voies principales de la cité.
© Mission Bassin Minier

Suivant une voierie strictement orthogonale, la cité est composée à la fois de très longs barreaux de corons et de barreaux plus courts, disposés de manière parallèle et recouverts d'une toiture classique à 2 pans. Il s'agit de barres de simple épaisseur à double orientation.

Les deux types de barreaux suivent les mêmes ordonnancements architecturaux simples et sobres. Elevé sur deux niveaux, chaque logement est percé en son rez-de-chaussée d'une ouverture correspondant à l'entrée et d'une baie rectangulaire verticale. Le second niveau est percé de 2 baies rectangulaires. L'ensemble des ouvertures est surmonté d'arcs en briques légèrement cintrés avec clef de voûte.

Façade d'un logement.
© Mission Bassin Minier

Des frises de briques en saillie soulignent le niveau des planchers ; la corniche et la façade du rez-de-chaussée est ponctuée par des fers d'ancrage ouvragés. Les frises de briques se poursuivent sur les pignons aveugles de chaque barreau. Ce dernier est parfois doté de fausses baies.

A gauche :
Détail de façade d'un logement.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Pignon aveugle doté de fausses baies.
© Mission Bassin Minier

Perspectives dans la cité de la Parisienne

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Une grande partie de la cité appartient à la Société d'Economie Mixte de la ville de Drocourt. Le reste de la cité est la propriété de Maisons et Cités.

© Mission Bassin Minier

B. Eglise Sainte-Barbe

Construite dans les années 1930, l'église Sainte-Barbe se situe au cœur de la cité de la Parisienne et est précédée d'une très vaste esplanade bordée à la fois de barreaux de corons et des deux écoles de la cité. Une tour-clocher accolée au mur-gouttereau gauche a été bénie en 1956.

L'église se présente comme un édifice de style gothique dans l'esprit anglais avec une toiture en bâtière recouverte de pannes flamandes descendant très bas comme certaines églises rurales avec un dépouillement extrême des lignes et la décoration extérieure.

L'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

L'église Sainte-Barbe précédée d'une vaste esplanade bordée par des barreaux de corons.
© Mission Bassin Minier

La façade principale se compose presque exclusivement d'un très grand pignon triangulaire rythmé par la disposition en triangle des briques des rampants rappelant l'architecture vernaculaire flamande. Il est occupé par un grand porche unique à arc brisé très aigu à cinq voussures en briques. Le porche lui-même et le tympan qui le surmonte sont exécutés en béton armé.

La tour décalée donne un effet pittoresque dans cette composition très sobre. L'ensemble est réalisé en briques rouges avec quelques éléments en béton armé.

A droite :
Détail du tympan.
© SRMH 2008

Détail de la porte d'entrée en bois.
© SRMH 2008

La porte en bois adopte un parti presque « primitif » avec des planches très larges taillées grossièrement et tenues entre elles par de très grosses ferrures à trois branches qui lui donnent un aspect très rustique.

Le tympan abrite une crucifixion : le Christ sur la croix dont l'arrière rayonne, est surmonté de la colombe du Saint-Esprit, à gauche prennent place la Vierge et Marie-Madeleine, à droite Joseph d'Arimathie probablement et Saint-Jean.

Deux petits anges agenouillés encadrent la scène, l'un portant le calice et l'autre un objet indéterminé. L'ensemble est signé « ROBERT COIN 1938 ».

De part et d'autre du porche s'ouvrent des fenêtres géminées ogivales reposant sur une colonnette centrale en béton sans base ni chapiteau. La clef des arcs est réalisée en béton armé. Le vaisseau unique se prolonge sur six travées marquées à l'extérieur par des contreforts dont les talus prolongent la pente de la toiture. Chaque travée est éclairée par des fenêtres géminées identiques à celles de la façade principale.

Une des façades latérale de l'église.
© SRMH 2008

La tour-clocher est de section rectangulaire et ne présente aucune décoration à l'exception de petites ouvertures par trois sur chaque face en dessous des abat-son. Elle est sommée par un toit en pyramide et d'une girouette en forme de coq.

Des annexes à l'arrière créent l'illusion d'un transept bas, mais abritent en réalité les deux sacristies. Les pignons de ces annexes présentent un oculus circulaire et leurs rampants reposent sur des consoles en briques. Celui de la sacristie de gauche s'orne de la petite cloche de la première chapelle. Le chevet plat se trouve sur la même ligne que le mur latéral de ces annexes. Il est percé par une large baie reprenant l'idée d'arc brisé très aigu du porche mais dans une version encore plus large et haute.

A gauche :
Détail de la tour-clocher.
© SRMH 2008

A droite :
Vue du chevet plat.
© SRMH 2008

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.

C. Ecole de la cité de la Parisienne

Prenant l'allure de deux barreaux de corons, les écoles de filles et de garçons se situent en contrebas de l'esplanade de l'église Sainte-Barbe. Identiques, les deux bâtiments suivent les mêmes ordonnancements architecturaux que les logements de corons et datent de la même époque.

Les deux écoles placées en contrebas de l'esplanade de l'église Sainte-Barbe.
© Mission Bassin Minier

Plus hauts et plus massifs, ils sont élevés sur deux niveaux et recouverts d'une toiture à 4 pans reposant sur de petits aisseliers en bois. Les rez-de-chaussée sont percés d'ouvertures correspondant aux entrées de l'école et des logements de direction et de baies rectangulaires disposées de manière verticale.

Le premier bâtiment du groupe scolaire.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade des écoles.
© Mission Bassin Minier

Le second bâtiment du groupe scolaire.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Les deux écoles se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Ecoles publiques, elles sont en propriété communale.

Lors de transformations ultérieures, les baies ont perdu leurs arcs en briques et sont désormais surmontées de linteaux droits en béton : seules les clefs de voûte sont restées en place. Le second niveau est percé de 18 baies rectangulaires verticales à linteaux droits en béton. Des frises de briques en saillie soulignent le niveau des planchers. Deux des quatre pignons aveugles sont dotés de fausses baies.

Pignon aveugle doté de fausses baies.
© Mission Bassin Minier

SECTION 6

La Compagnie des Mines de Courrières

une insolente prospérité

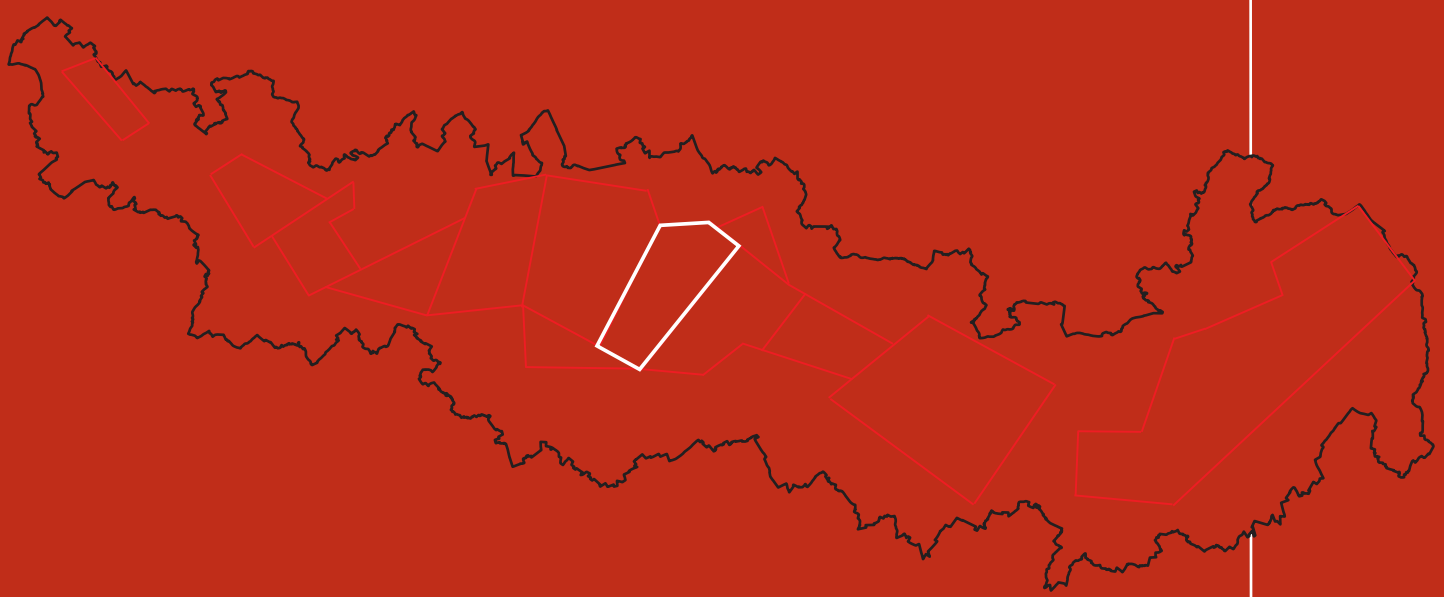

La cité pavillonnaire Saint-Paul de la Compagnie des Mines de Courrières.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 50

Cité Saint-Paul

Carte n° 38

COMMUNE(S) : CARVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SURFACE : 18 ha

Description

La cité Saint-Paul est une cité mixte comprenant à la fois des pavillons construits par la Compagnie des Mines de Courrières dans les années 1930 et des logements modernes construits par le Groupe d'Hénin-Liétard en 1948 et 1961. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte aujourd'hui 250 logements et s'étend sur 18 hectares.

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux. Les pavillons construits par la Compagnie des Mines de Courrières sont implantés en front à rue tandis que les habitations modernes sont implantées mettant en

La cité moderne Saint-Paul du Groupe d'Hénin-Liétard.
© Mission Bassin Minier

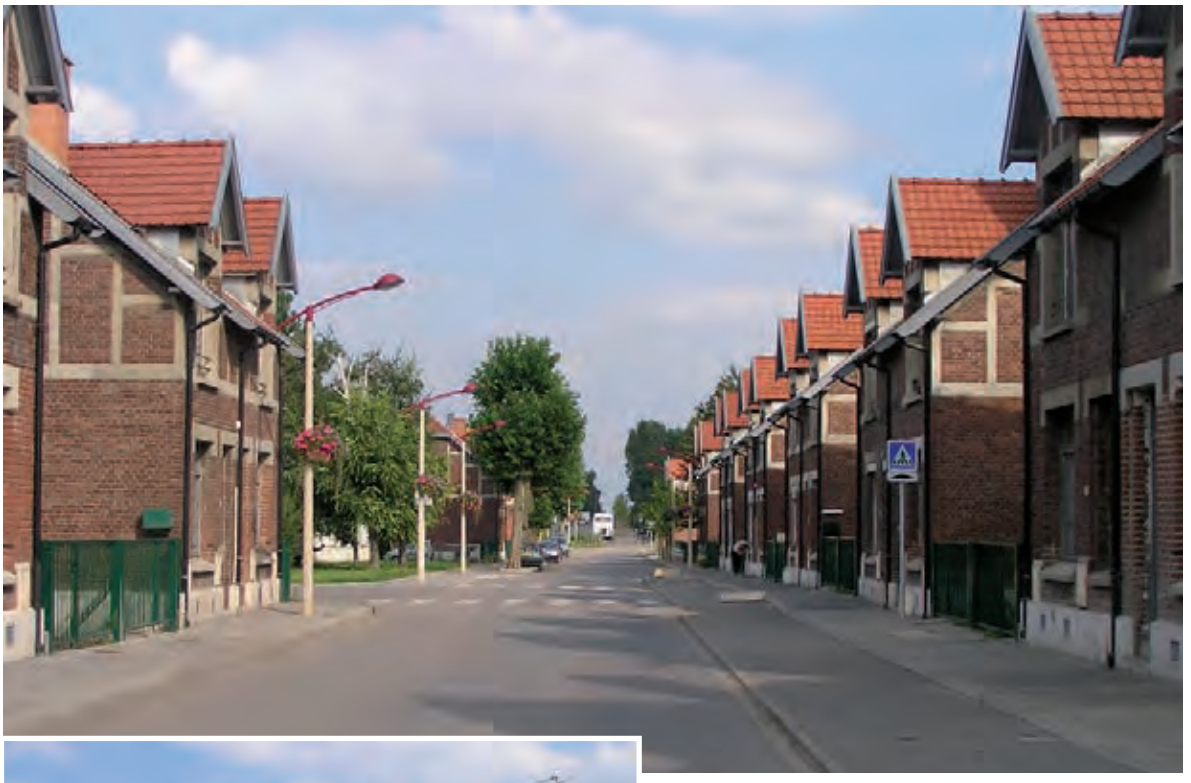

Implantation en front à rue pour les habitations de la Compagnie de Courrières. © Mission Bassin Minier

Implantation en retrait de rue avec petit jardin privé à l'avant pour les logements modernes. © Mission Bassin Minier

avant de petits jardins privés. Les pignons disposés perpendiculairement à la rue, les entrées principales s'effectuent face à la rue ou sur le côté. Des dépendances ont été ajoutées à l'arrière des habitations. La cité est dotée d'espaces publics arborés qui, associés à la permanence de haies végétales, lui conférent de bonnes qualités paysagères.

Espace public arboré au cœur de la cité. © Mission Bassin Minier

Pavillon de la Compagnie de Courrières.
© Mission Bassin Minier

L'architecture des pavillons de la Compagnie des Mines de Courrières est particulièrement riche. Elevées sur 2 niveaux, les habitations sont percées au rez-de-chaussée d'une ouverture correspondant à l'entrée et d'une baie rectangulaire verticale surmontées de linteaux droits en béton. Le second niveau est percé de 2 baies rectangulaires également rehaussées de linteaux droits en béton. La toiture est à deux pans avec demi-croupes et accueille 2 pignons-lucarnes surmontant les baies de l'étage. Un bandeau en enduit de ciment souligne le niveau du plancher. La partie supérieure des façades et des lucarnes est ornementée de faux-colombages en enduit de ciment.

Logement moderne du Groupe d'Hénin-Liétard.
© Mission Bassin Minier

Typique des Houillères nationalisées, le style architectural des pavillons modernes est sobre avec des toitures à deux pans et des baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées des habitations sont recouvertes d'une casquette en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité de la fosse n°24 à Estevelles avec en arrière-plan le terril 93 à Harnes.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 51

Cartes n° 38-39-40

Paysage et ensemble miniers d'Estevelles et de Harnes

COMMUNE(S) : ESTEVELLES, ANNAY-SOUS-LENS, HARNES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 40 ha

Description

L'ensemble minier reliant le terril 98 d'Estevelles au terril 93 de Harnes s'appuie sur un tronçon de cavalier long de 4 kilomètres permettant, du temps de l'exploitation, de connecter les fosses n°24 et 21 de la Compagnie des Mines de Courrières au canal de Lens. Traversant du Nord vers le Sud le grand paysage de la « Gohelle, entre mine et campagne », il offre un paysage à la fois minier et rural, avec d'imposants terrils ponctuant les vastes plaines agricoles.

A. Terril 98, Estevelles

Terril issu de l'activité de la fosse n°24 (1929-1971), le terril 98 voit son édification débutée en 1932. Dominant la plaine agricole qui l'entoure, il s'agit d'un terril tronqué d'une surface de 18 hectares et d'une hauteur de 75 mètres. Il a été aménagé par légers terrassements afin de le rendre accessible.

Le terril accueille aujourd'hui une végétation arbustive spontanée. Il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II.

Le terril 98 dit « d'Estevelles ».
© JP.Mattern-CHM

Végétation spontanée sur le terril 98.
© CPIE-Chaîne des Terrils

Etat de conservation
Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

B. Cité de la fosse n°24, Estevelles

Située au pied du terril 98, la cité de la fosse n°24 est une cité pavillonnaire construite par la Compagnie des Mines de Courrières dans les années 1920. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte 114 logements et s'étend sur 8 hectares.

La cité de la fosse n°24 au pied du terril 98.
© Mission Bassin Minier

Implantation en retrait de rue avec petits jardins à l'avant clôturés par des haies en béton ajourées.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements. Le bâti est implanté soit en front à rue, soit en retrait de rue avec de petits jardins privés à l'avant.

Implantation du bâti en front à rue.
© Mission Bassin Minier

Alternance de volumétries au sein des alignements.
© Mission Bassin Minier

La cité se distingue surtout par la qualité architecturale de ses habitations. Elle offre en effet une grande variété des volumétries et de décors. Plusieurs typologies sont ainsi alternées au sein des alignements donnant du rythme et du relief à la cité. Formée de deux volumes simples accolés, les habitations offrent diverses volumétries, en particulier au niveau des toitures : toit classique à 2 pans, à demi-croupe, à 4 pans avec lucarne-pignon centré, à 2 pans à 2 lucarnes-pignons. Les linteaux des ouvertures sont soit en métal (au rez-de-chaussée) ou en ciment (à l'étage).

Richesse des volumétries de la cité de la fosse n°24

A gauche :
Toiture à 2 pans.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Toiture à demi-croupe.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Toiture à 4 pans avec lucarne-pignon centrée.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Toiture à 2 pans à 2 lucarnes-pignons.
© Mission Bassin Minier

Les motifs d'ornementation sont formés de briques de couleur jaune et se situent en façade et sur les pignons au niveau de la corniche, des angles, des refends et sous forme de bandeaux ou de faux-colombages à différentes hauteurs. Chaque maison est différenciée l'une de l'autre par les variations de motifs.

Richesse des décors de briques de la cité de la fosse n°24

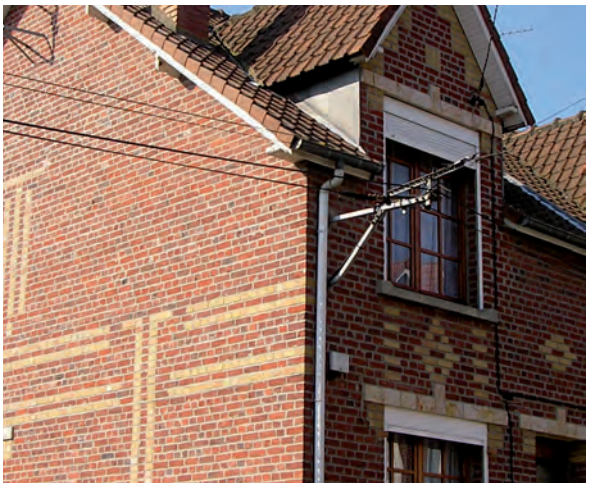

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

C. Tronçon de cavalier Estevelles/Pont-à-Vendin/ Annay-sous-Lens/ Harnes

D'une longueur de 4 kilomètres, le tronçon de cavalier Estevelles/Harnes débute au pied du terril 98 et prend la direction du canal de Lens en passant par Pont-à-Vendin, Annay-sous-Lens et Harnes. Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été désaffecté et en partie réhabilité en en respectant parfaitement le tracé : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion, arrêtée au terril 93 de Harnes, constitue maintenant une liaison permettant les activités de loisirs de type randonnées.

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un état de conservation moyen. Il est en cours de requalification.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Haies d'origine bordant le cavalier.
© Mission Bassin Minier

Le cavalier Estevelles/Harnes.
© Mission Bassin Minier

D. Terril 93

Le terril 93 à Harnes.
© JP.Mattern-CHM

Terril issu de l'activité de la fosse n°21 (1910-1977), le terril 93 voit son édification débutée en 1914. Terril monumental, il s'agit d'un terril conique demeuré intact d'une surface de 9 hectares et d'une hauteur de 90 mètres.

Le terril accueille aujourd'hui une végétation spontanée.

Etat de conservation

Le terril a conservé pleinement ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Nouvelle végétation recouvrant le terril 93.
© BMU

Le camus haut d'Annay-sous-Lens.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **52**
Carte n° 39

Camus haut d'Annay

COMMUNE(S) : ANNAY-SOUS-LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,1316 ha

Description

La cité de camus hauts d'Annay-sous-Lens fut construite par le Groupe d'Hénin-Liétard en 1958. Elle témoigne d'un type spécifique d'habitat né après la Seconde Guerre mondiale et directement issu des principes énoncés dans la Charte d'Athènes qui prône, entre autres, l'industrialisation et la rationalisation de la construction des logements.

La cité de camus hauts d'Annay-sous-Lens en 1958.
© CHM

La cité de camus en 2005.
© Ph.Frutier/Altimage

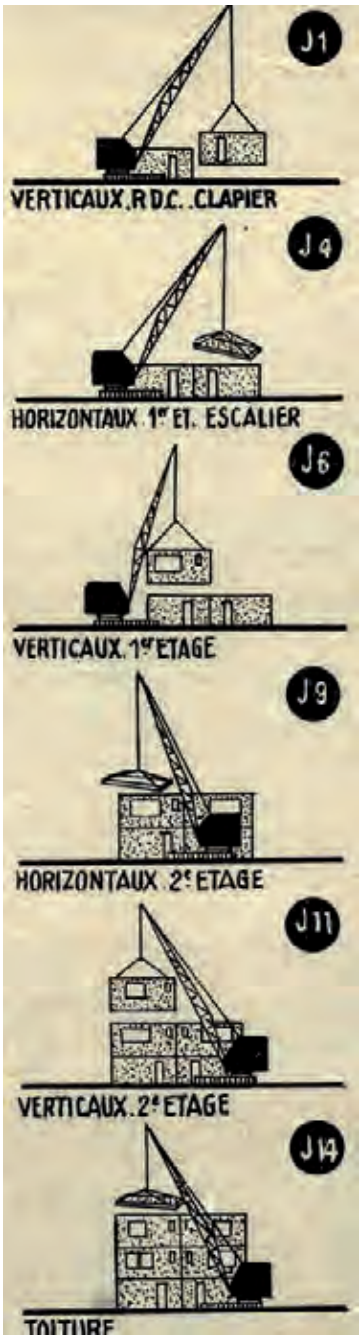

Construction des camus en 14 jours. © CHM

Détail du camus. © Mission Bassin Minier

En 1954, de manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent le procédé « Camus » et utilisent des panneaux de béton préfabriqués en usine et assemblés sur le chantier à l'aide de grues. Les camus hauts sortent de terre en 14 jours.

La cité d'Annay est actuellement en pleine restructuration entraînant la disparition des camus. D'autres constructions les remplacent.

En collaboration avec la ville d'Annay-sous-Lens, un camus haut sera préservé à titre de témoignage historique de l'avant-gardisme dont a pu faire preuve le Bassin minier en termes d'habitat ouvrier.

Le camus se compose de deux niveaux habitables au-dessus d'un garage transformable éventuellement en chambre supplémentaire. Au premier étage se trouvent le salon et la cuisine tandis que le second étage accueille deux chambres. Il est doté d'un toit-terrasse et de fenêtres en métal plus larges que hautes.

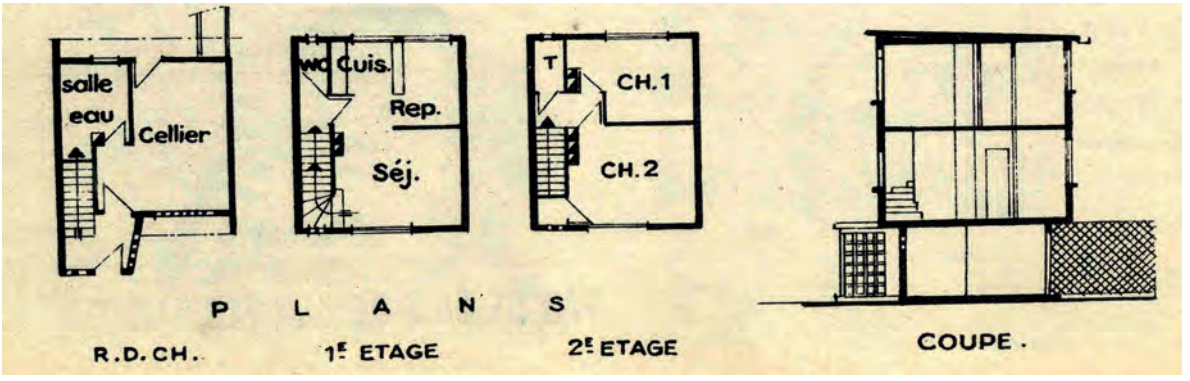

Plan-type d'un camus haut. © CHM

Etat de conservation

Le camus est dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

Il est actuellement la propriété de Maisons et Cités.

La cité Bellevue ancienne avec en arrière-plan le terril 93.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **53**

Carte n° 40

Cité Bellevue ancienne

COMMUNE(S) : HARNES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 27 ha

Description

Attachée à la fosse 21 (1910-1977), la cité Bellevue ancienne fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Caractéristiques des cités pavillonnaires construites par la Compagnie des Mines de Courrières dans l'entre-deux-guerres, elle offre une très grande diversité de typologies et une grande richesse architecturale.

A. Cité Bellevue ancienne

Située non loin du terril 93, la cité Bellevue ancienne est une vaste cité pavillonnaire construite par la Compagnie des Mines de Courrières et achevée en 1925. Répertoriée comme cité exceptionnelle, elle compte 515 logements et s'étend sur 27 hectares. Elle accueille également en son sein une église ainsi qu'un groupe scolaire.

La cité pavillonnaire Bellevue ancienne est composée d'un ensemble de rues orthogonales ou légèrement courbes.

Voierie orthogonale de la cité Bellevue.
© Mission Bassin Minier

La composition orthogonale dominante du tissu viaire est basée sur un important axe de symétrie central dont le cœur est les écoles et la place principale autour de l'église.

Les maisons sont majoritairement groupées par 2, avec quelques regroupements par 3, 4 et 6, et sont construites en front à rue. Un espacement variant de 6 à 20 mètres entre chaque habitation rythme les rues. Cette implantation caractérise l'image de la cité : elle met les façades au premier plan et donne ainsi de beaux fronts bâtis.

Habitation regroupant 2 logements composée de 2 volumes accolés en miroir.
© Mission Bassin Minier

Autre exemple d'habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison de la cité dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés. Les haies végétales créent des ensembles de grande qualité, particulièrement au niveau des carrefours et des angles des ilots. La cité accueille une belle place plantée prés de l'église.

Haies végétales de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité se distingue surtout par sa qualité architecturale. Elle offre en effet une grande variété des volumétries et de décors. Les habitations offrent ainsi une dizaine de typologies reparties sur l'ensemble de la cité avec de nombreux jeux de volumétrie, en particulier au niveau des toitures : toitures à 2 pans, à pans brisés, à demi-croupes, avec lucarnes rampantes ou à pignons centrés. La diversité de ces modèles et de leurs variantes apporte au quartier une richesse architecturale de grande qualité.

Richesse des volumétries de la cité Bellevue ancienne

© Mission Bassin Minier

La brique de terre cuite rouge associée à la brique blanche caractérise la cité Bellevue ancienne. Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des linteaux droits en acier, certains avec pointes-de-diamant, ou sont surhaussées d'arcs avec clef de voûte. Des pilastres d'angle et dosserets, richement décorés de variations d'association de briques blanches et rouges, animent les maisons en soulignant les volumétries. La partie supérieure des façades est la plus richement décorée de frises, de bandeaux, de motifs de briques blanches. La diversité, l'originalité des décors et des modénatures et la qualité de la réalisation créent une exceptionnelle richesse architecturale.

Richesse des décors de la cité Bellevue ancienne

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Eglise du Sacré-Cœur

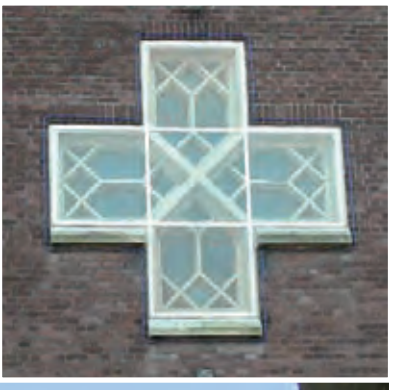

Détail de la croix grecque.
© Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble de l'église de la cité Bellevue ancienne.
© Mission Bassin Minier

L'église du Sacré-Cœur de Harnes a été construite par la Compagnie des Mines de Courrières pour desservir une nouvelle paroisse créée en 1923 à l'usage des mineurs des cités du Petit et du Grand 21 et des cités Orient et Bellevue. Elle fut inaugurée en 1940. Comme beaucoup d'églises des mines, elle servit aussi à la communauté polonaise, mais contrairement à d'autres, ne lui était pas entièrement réservée.

C'est un édifice en briques de forme trapue, présentant une façade massive formée d'un grand mur pignon triangulaire surmonté d'un clocher-mur. La façade est percée d'un porche précédé de trois marches qui coupent le soubassement en ciment. Un jeu de briques posées en dents d'engrenage et en panneresse assure la continuité du mur dans la hauteur du soubassement.

Le porche est souligné par un arc brisé formé de trois voussures en briques. De part et d'autre, pour éclairer la nef, deux étroites baies en arc brisé sont encadrées de deux plus petites rectangulaires. Deux ouvertures semblables se répondent de chaque côté du porche. Au-dessus du porche, dans cette grande masse de briques, s'ouvre une croix grecque avec un réseau géométrique en ciment peint en blanc.

Porche de l'église.
© Mission Bassin Minier

L'originalité de cette façade est sans conteste le campenard dont beaucoup d'églises en Picardie, Artois, Boulonnais étaient pourvues. Ce clocher-mur abritant une unique cloche, se termine en triangle.

Les façades latérales comptent quatre travées : la troisième est marquée par un faux transept couronné par un pignon triangulaire percé d'une croix grecque rappelant celle de la façade principale. Les façades latérales sont animées par un jeu de briques qui prolongent le soubassement en ciment ; elles sont disposées en alternance en dents d'engrenage et en panneresse. Le percement des baies en tiers point, regroupées par deux, par trois ou plus écartées donne à ces façades un rythme particulier. La bichromie « rouge et blanc » est donnée par la brique et l'enduit blanc des ébrasements des baies. L'édifice se termine par un chevet plat. Côté Sud, un bâtiment annexe de plan carré vient se greffer au niveau du chœur. La toiture est à deux pans couverte en tuiles vertes.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.

Vue latérale de l'église.
© Mission Bassin Minier

C. Ecole de la cité Bellevue

Vue d'ensemble de l'école de la cité Bellevue ancienne.
© Mission Bassin Minier

La première école de la cité Bellevue ancienne.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité Bellevue fut construite en même temps que la cité Bellevue ancienne en 1925. Placée à l'angle d'un carrefour, l'édifice est de base rectangulaire élevé sur un seul niveau avec étage sous comble et recouvert d'une toiture à pans brisés ornée d'un épi de faîtage en terre cuite. La façade latérale est percée de 8 baies de forme rectangulaire placées à l'horizontale qui sont aujourd'hui surmontées de linteaux droits en béton. Beaucoup plus hautes à l'origine, les baies ont été considérablement modifiées puisqu'elles étaient surmontées d'arcs cintrés en briques rouges reposants sur des sommiers de couleur grise encore visibles aujourd'hui. Des bandeaux de briques blanches parcourent toute la longueur de la façade du rez-de-chaussée. Une frise de briques rouges et blanches en damier souligne la corniche.

Le pignon est quant à lui percé au rez-de-chaussée de 5 baies rectangulaires placées de manière verticale et surmontées de linteaux droits en acier. La partie supérieure de la façade est richement décorée de bandeaux

Un des bâtiments construits dans les années 1960 prolongeant l'ancienne école.
© Mission Bassin Minier

simples en briques blanches, disposés à l'horizontale et à la verticale. Elle reprend également au même niveau la frise de briques rouges et blanches en damier présente sur la façade latérale.

L'école a été prolongée dans les années 1950-1960 sur son deuxième pignon ainsi que sur sa deuxième façade latérale par de nouveaux bâtiments au moment de la construction de la cité moderne Bellevue nouvelle. Ces longs édifices de forme rectangulaire élevés sur un seul niveau sont typiques de l'architecture des Houillères nationalisées. Recouverts de toits-terrasses, ils sont percés de 3 séries de 3 baies et d'une série de 2 baies rectangulaires verticales surmontées de linteaux droits en béton. Le niveau supérieur est percé de toutes petites baies carrées à encadrement de béton.

En face de ce premier ensemble scolaire, un deuxième bâtiment, a également été construit dans les années 1960. Conforme à l'architecture scolaire moderne de l'époque, il se caractérise par l'emploi massif du béton pour leurs structures et d'éléments préfabriqués, toujours en béton, pour les façades. En forme de barre parallélépipédique, il s'élève sur deux niveaux. Le premier niveau accueille entrées, préaux et salles de classes. Le second niveau accueille également des salles de classe.

La nouvelle école de la cité Bellevue construite dans les années 1960 par le Groupe d'Hénin-Liétard.
© Mission Bassin Minier

Les façades des deux niveaux sont caractérisées par une organisation rationnelle et répétitive des baies. Les larges fenêtres rectangulaires à fort encadrement de béton sont pourvues de châssis vitrés apportant un maximum d'éclairage aux salles de classe. Le bâtiment est recouvert d'une toiture-terrasse légèrement débordante.

Etat de conservation

Le groupe scolaire se trouve dans un bon état de conservation

Protection et gestion

Les écoles sont en propriété communale.

La cité du Moulin.
© Mission Bassin Minier

Cité du Moulin

ÉLÉMENT **54**

Carte n° 40

COMMUNE(S) : FOUQUIÈRES-LÈS-LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 7,90 ha

Description

Anciennement attachée à la fosse n°23 (1928-1967) de la Compagnie des Mines de Courrières et située non loin du terril 260, la cité du Moulin est une petite cité pavillonnaire construite à la fin des années 1920. Répertoriée comme cité exceptionnelle, elle compte 167 logements et s'étend sur 8 hectares.

La cité du Moulin au pied du terril 260.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale et bâti implanté en front à rue.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie strictement orthogonale et les maisons, groupées par 2, sont majoritairement implantées en front à rue. Cette implantation met les façades au premier plan et donne ainsi de beaux fronts bâtis. Les angles des îlots sont marqués par des habitations isolées.

Maison d'angle.
© Mission Bassin Minier

Alternance de volumétries différentes.
© Mission Bassin Minier

La cité se distingue surtout par sa qualité architecturale. Elle offre en effet une grande variété des volumétries et de décors. Les habitations offrent ainsi une dizaine de typologies reparties sur l'ensemble de la cité avec de nombreux jeux de volumétrie, en particulier au niveau des toitures : toitures à 2 pans, à pans brisés, à demi-croupes, avec lucarnes rampantes ou à pignons centrés. La diversité de ces modèles et de leurs variantes apporte au quartier une richesse architecturale de grande qualité.

Richesse des volumétries de la cité du Moulin

© Mission Bassin Minier

Les décors reposent sur l'association de la brique de terre cuite et de la brique blanche. Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des linteaux droits en acier, certains avec pointes-de-diamant, ou sont surhaussées d'arcs avec clef de voûte. Des pilastres d'angle et dosserets, richement décorés de variations d'association de briques blanches et rouges, animent les maisons en soulignant les volumétries. La partie supérieure des façades est la plus richement décorée de frises, de bandeaux, de motifs de briques blanches. Chaque pavillon est ainsi différencié de son voisin. La diversité, l'originalité des décors et des modénatures et la qualité de la réalisation créent une exceptionnelle richesse architecturale.

Richesse des décors de la cité du Moulin

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Pignons de logements miniers le long de la route nationale n°43.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
55
Cartes n° 40-41

Paysage et ensemble miniers de la Route Nationale n°43

COMMUNE(S) : FOUQUIÈRES-LÈS-LENS, BILLY-MONTIGNY, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES, MÉRICOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 116 ha

Description

La grande partie des cités construites par la Compagnie des Mines de Courrières est logiquement concentrée au Sud de la concession, aux abords des fosses produisant du riche charbon à coke. La Compagnie des Mines de Courrières a résolument implanté ses infrastructures le long d'un axe de communication historique reliant Douai à Lens en passant par Hénin-Beaumont. Cet axe, aujourd'hui la Route Nationale n°43, offre ainsi, entre autres, de longs linéaires de façades sur les cités minières.

A. Terril 260, Fouquières-lès-Lens

Terril issu du lavoir installé sur le site de la fosse n°6-14 (1875-1965), l'édification du terril 260 débute en 1957. Vaste terril plat à l'origine, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement.

Le terril 260.
© Mission Bassin Minier

Nouvelle végétation sur le terril 260.
© Mission Bassin Minier

Il accueille désormais une nouvelle végétation arborescente.

Etat de conservation
Exploité, le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

B. Tronçon de cavalier Fouquières-lès-Lens/Billy-Montigny

D'une longueur de 900 mètres, le tronçon de cavalier Fouquières-lès-Lens/ Billy-Montigny débute au pied du terril 260 et prend la direction de la gare d'expédition de Billy-Montigny. Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été désaffecté et requalifié en en respectant parfaitement le tracé : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion, arrêtée au silo de Méricourt, constitue aujourd'hui une liaison douce permettant d'accéder au chemin des rescapés.

Etat de conservation
A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion
Le cavalier est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

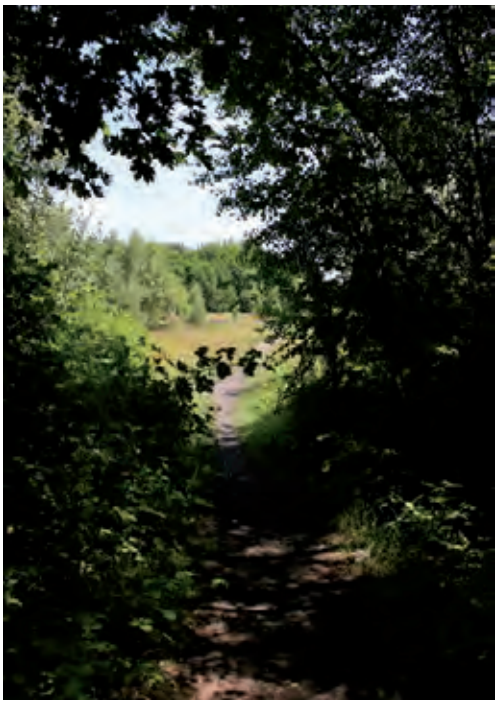

Le cavalier Fouquières-lès-Lens/ Billy-Montigny.
© Mission Bassin Minier

C. Silo de Méricourt et chemin des rescapés, Méricourt, Billy-Montigny

Le Petit Journal

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

LA CATASTROPHE DES MINES DE COURRIÈRES

Le matin du 10 mars 1906, 1 795 mineurs sont descendus aux n°2 à Billy-Montigny, n°3 à Méricourt et n°4 à Sallaumines de la Compagnie des Mines de Courrières. Vers 6 heures 40, une explosion se produit au Nord du puits n°3, déclenchant un colossal coup de poussières qui ravage en quelques secondes 110 kilomètres de galeries. 1 099 mineurs meurent dans la plus grande catastrophe minière européenne du 20e siècle. Le 13 mars, sous une violente tempête de neige, 15 000 personnes accompagnent, au lieu-dit « Corons de Méricourt », 18 mineurs qui n'ont pas été reconnus par leurs proches pour être enterrés dans une fosse commune dite le « Silo ». Au total, 272 personnes non identifiées seront enterrées au Silo de Méricourt.

Page de couverture du Petit Journal de mars 1906. © CHM

Bénédiction de la fosse commune à Méricourt le 13 mars 1906. © CHM

Dans les semaines qui suivent la catastrophe, les communes touchées recueillent des dons pour édifier des monuments commémoratifs. La ville de Méricourt, la plus meurtrie, fait ériger un monument commémoratif à l'endroit de la fosse commune.

A droite :
Le monument commémoratif de Méricourt vers 1910. © CHM

Photo principale :
Le Silo de Méricourt.
© JP.Mattern-CHM

A gauche :
Détail du monument commémoratif.
© JP.Mattern-CHM

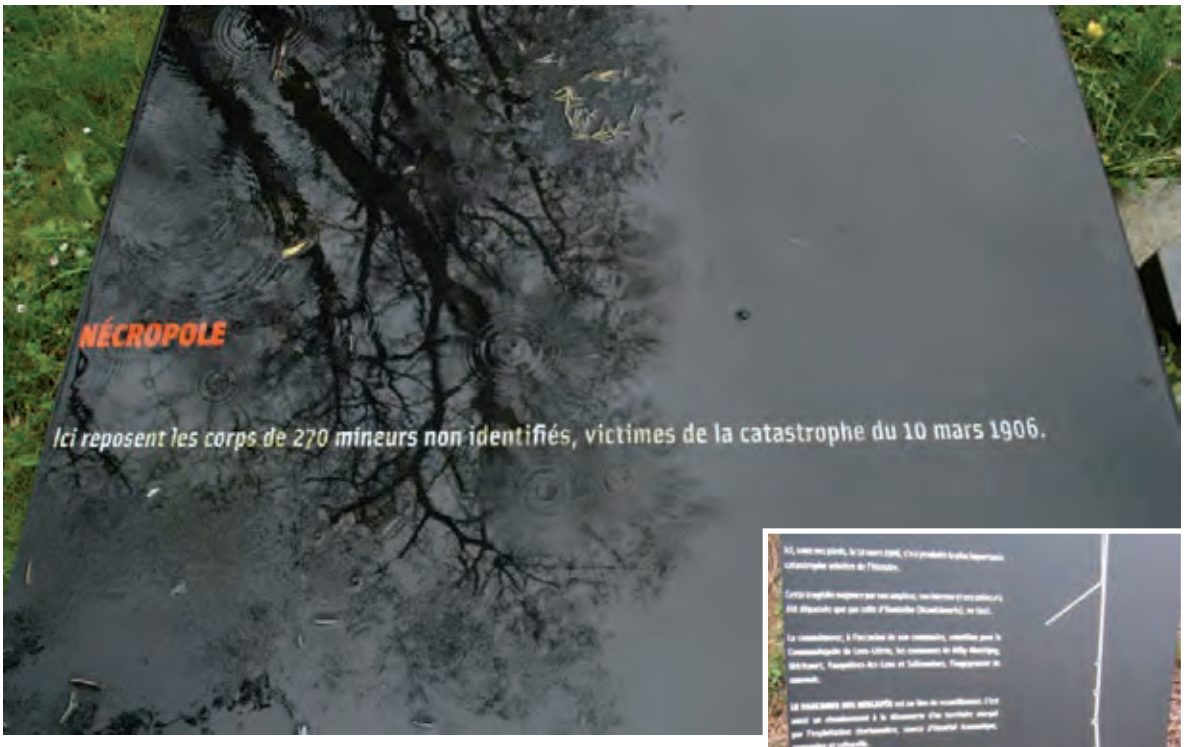

Tracé du parcours.
© Mission Bassin Minier

Haut-lieu de mémoire et de symbole, la nécropole est aujourd'hui complétée d'un « parcours des rescapés » inauguré en 2006 pour la commémoration du centenaire de la catastrophe. Ce chemin de marche relie le Silo à l'emplacement de la fosse n°2 où le 30 mars 1906, à 8h00 du matin, après 3 semaines d'errance et de souffrances, 13 ouvriers sont remontés au jour.

Le parcours en direction de la fosse n°2 à Billy-Montigny ponctués des 21 chevalets.
© Mission Bassin Minier

Long d'un kilomètre, le parcours retrace symboliquement en surface le chemin parcouru par ces survivants en sous-sol. Il est ponctué de 21 chevalets représentant les 21 jours d'errance passés au fond par les rescapés et sur lesquels sont retracés les évènements.

Etat de conservation

La nécropole se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La nécropole est en propriété communale.

A droite :
Les 13 rescapés.
© Mission Bassin Minier

D. Cité de l'Hôpital, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-lès-Lens

La cité de l'Hôpital est une petite cité moderne construite par le Groupe d'Hénin-Liétard à la fin des années 1940. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte 117 logements et s'étend sur 15 hectares.

La cité de l'Hôpital.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie courbe et offre de multiples typologies d'habitations. Elle est composée de chalets en bois individuels généralement réservés aux employés du Groupe d'Hénin-Liétard et d'habitations en briques regroupant 2 logements, en plain-pied ou sur 2 niveaux. Les chalets en bois et les pavillons en briques sont implantés en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés.

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

Chalet en bois individuel de la cité de l'Hôpital.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements de plain-pied.
© Mission Bassin Minier

Voierie bordée d'arbres.
© Mission Bassin Minier

La cité possède des qualités paysagères remarquables. Elle est ponctuée de très nombreux arbres situés le long de la voierie. Les jardins sont également délimités par des clôtures de béton parfois doublées de haies végétales conférant ainsi à la cité de bonnes qualités environnementales.

Espaces publics arborés de la cité.
© Mission Bassin Minier

Détail de la volumétrie et des façades d'un chalet en bois.
© Mission Bassin Minier

Le style architectural varie en fonction des typologies d'habitations. Payés par les dommages de guerre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les chalets en bois permettaient de reloger rapidement les cadres du Groupe. Reposant sur un haut soubassement en béton, le pavillon est recouvert d'une toiture à deux pans légèrement redressés vers la corniche. Celle-ci accueille une série de petites baies filantes protégées par un soulèvement de toiture. Les pignons et les façades sont recouverts d'un bardage en pin placé de manière verticale.

Pavillon à 2 niveaux avec pigeonniers situés à l'arrière.
© Mission Bassin Minier

Quant aux pavillons en briques à 2 niveaux, leur style architectural est fonctionnel avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton. Les entrées sont protégées par un auvent en béton. Des pigeonniers ont été construits à l'arrière des habitations.

Habitation de plain-pied recouverte de toiture à demi-croupes.
© Mission Bassin Minier

Détail d'un pigeonnier.
© Mission Bassin Minier

Les logements de plain-pied sont quant à eux recouvert d'une toiture à 2 pans avec demi-croupes reposant sur des aisseliers en béton. Les entrées sont en renfoncement de façade et avec encadrement de béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

E. Centre de soins, Fouquières-lès-Lens

Le Centre de Soins a été construit dans les années 1970 par le Groupe d'Hénin-Liétard. Empruntant l'allure d'un hôtel de ville, il s'agit d'un imposant édifice composé de trois corps de bâtiments juxtaposés.

Vue d'ensemble du Centre de soins.
© Mission Bassin Minier

Le premier bâtiment, le plus haut et le plus massif, est de base rectangulaire, élevé sur 2 niveaux et recouvert d'un toit-terrasse. Il accueille un pavillon central en saillie. Celui-ci est percé en son rez-de-chaussée d'une très large et très haute ouverture soulignée par un encadrement en béton. Cette entrée monumentale est encadrée de deux hautes baies rectangulaires disposées verticalement. Le second niveau est percé de 3 baies à encadrement de béton. Le bâtiment se prolonge de manière parfaitement identique de part et d'autre du pavillon central. Les deux niveaux sont symétriquement percés de 4 baies rectangulaires placées verticalement à encadrement de béton. Les façades latérales suivent le même ordonnancement avec 2 séries de 2 baies rectangulaires à encadrement de béton.

A l'arrière de ce premier bâtiment se succèdent 2 autres bâtiments à un seul niveau, recouverts de toit-terrasse et également percés en façades par des séries de baies rectangulaires à encadrement de béton. L'ensemble des bâtiments est recouvert d'un parement de briques rouge foncé.

Vue latérale du bâtiment.
© Mission Bassin Minier

Détail de l'inscription au dessus du portail central mentionnant les H.B.N.P.C. (Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais).
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'ensemble immobilier se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Association Hospitalière Nord-Artois Clinique (AHNAC).

F. Cité de Courtaine, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-lès-Lens

La cité de Courtaine.
© Mission Bassin Minier

Anciennement attachée aux fosses n°3 (1858-1983) et n°4 (1895-1954) de la Compagnie des Mines de Courrières, la cité de Courtaine est une cité pavillonnaire construite dans les années 1920. Inventoriée comme cité exceptionnelle, elle compte 344 logements et s'étend sur 18 hectares.

La cité suit une voierie strictement orthogonale et les maisons, groupées par 2, sont majoritairement implantées en front à rue. Cette implantation met les façades au premier plan et offre de beaux fronts bâtis.

A gauche :
Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Bâti implanté en front à rue.
© Mission Bassin Minier

La cité se distingue pour la variété des volumétries des habitations et la richesse des modénatures appliquées aux façades : toiture classique à 2 pans et toiture à fenêtres-lucarnes. Des pilastres d'angle et dosserets, richement décorés de variations d'association de briques blanches et rouges, animent les maisons en soulignant les volumétries. La partie supérieure des façades est la plus richement décorée avec des frises, des bandeaux, des motifs de briques blanches. Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des linteaux droits en acier, certains avec pointe-de-diamant.

La cité de Courtaine offre également un beau front bâti depuis la route nationale n°43 reliant Douai à Lens et fortement fréquentée. .

© Mission Bassin Minier

Front bâti donnant sur la route nationale n°43.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

G. Cité d'Anchin, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines

La cité d'Anchin.
© Mission Bassin Minier

Contiguë à la cité de Courtaine, la cité d'Anchin est une très vaste cité pavillonnaire construite dans les années 1920. Inventoriée comme cité remarquable, elle compte 862 logements et s'étend sur 47 hectares. Au même titre que la cité voisine, la cité d'Anchin offre également un beau front bâti depuis la route nationale n°43 reliant Douai à Lens.

La cité suit une voierie strictement orthogonale et les maisons, groupées par 2, sont majoritairement implantées en front à rue. Cette implantation met les façades au premier plan et donne ainsi de beaux fronts bâtis. Les angles des îlots sont marqués par des habitations isolées. Les jardins situés à l'arrière sont clôturés par des haies végétales.

Voierie orthogonale et bâti implanté en front à rue.
© Mission Bassin Minier

Jardins situés à l'arrière des habitations clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Comme la majorité des cités pavillonnaires de la Compagnie des Mines de Courrières, la cité se distingue par sa qualité architecturale. Elle offre en effet une grande variété de volumétries et de décors : toitures à 2 pans, à pans brisés, à demi-croupes, avec lucarnes rampantes ou à pignons centrés.

Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des linteaux droits en acier, certains avec pointes-de-diamant, ou sont surhaussées d'arcs avec clef de voûte. Des pilastres d'angle et dosserets, richement décorés de variations d'association de briques blanches et rouges, animent les maisons en soulignant les volumétries. La partie supérieure des façades est la plus richement décorée de frises, de bandeaux, de motifs de briques blanches. Chaque pavillon est ainsi différencié de son voisin.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

© Mission Bassin Minier

H. Maisons d'ingénieur et de cadres

Situées de l'autre côté de la route nationale n°43, les maisons d'ingénieur et de cadres font face à la cité d'Anchin.

Vue d'ensemble des maisons de cadres.
© Mission Bassin Minier

Les maisons de cadres sont regroupées par 2. De base rectangulaire et entièrement construit en briques, le pavillon s'élève sur deux niveaux et est recouvert d'un toit classique à 2 pans. A la hauteur de l'attention architecturale portée aux façades des logements ouvriers, les façades rigoureusement symétriques des maisons de cadres offrent une riche ornementation. Le rez-de-chaussée est percé en son centre d'une ouverture correspondant à la porte d'entrée. Celle-ci est surmontée d'un linteau métallique orné de motifs floraux. L'ensemble est rehaussé d'un arc en briques avec clef de voûte et offrant une alternance de briques grises et de briques rouges. La porte en bois est dotée dans sa partie vitrée d'une grille en fer forgé à motifs de fleurs de lys probablement identiques à ceux des grilles du portail d'entrée aujourd'hui disparu. L'entrée est précédée d'un petit perron. De part et d'autre de la porte d'entrée se trouvent 2 baies rectangulaires disposées verticalement à linteaux droits métalliques également ornés de motifs floraux. Les baies sont rehaussées du même arc que celui de l'entrée.

Le second niveau est percé de 3 baies. La baie centrale, plus étroite, se positionne dans l'alignement vertical de la porte d'entrée. Elles sont également surmontées d'un linteau métallique orné de motifs floraux et d'un arc en briques avec clef de voûte et offrant une alternance de briques grises et de briques rouges. Les baies sont précédées de balustrades en fer forgé. Des bandeaux de briques grises viennent souligner le niveau des planchers et les angles. Une frise de briques grises à motif géométrique vient souligner la corniche. Accolée à l'une des habitations, l'aile, construite ultérieurement, suit le même ordonnancement que le reste du pavillon à l'exception de son toit-terrasse.

Façade principale d'un des logements de cadre.
© Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble de la maison d'ingénieur.
© Mission Bassin Minier

Située dans le prolongement des maisons de cadres, la maison d'ingénieur, respectant l'ordre hiérarchique des fonctions au sein de la cité, offre une architecture encore plus recherchée. De base rectangulaire, la maison s'élève sur 2 niveaux et est recouverte d'un toit à demi-croupes accueillant une lucarne en façade principale. Le rez-de-chaussée est percé en son centre par la porte d'entrée surmontée d'un linteau métallique orné de motifs floraux. L'ensemble est rehaussé d'un arc en briques offrant une alternance de briques grises et de briques vernissées bleues. Le second niveau est percé de 3 hautes baies rectangulaires surmontées d'un linteau métallique orné de motifs floraux et rehaussées des mêmes arcs que ceux des ouvertures du rez-de-chaussée. Des bandeaux de briques grises ponctués de briques vernissées bleues soulignent le niveau des planchers. Une large frise alternant enduit de ciment peint en bleu-noir, briques rouges et briques jaune pâle et fers d'ancrage blancs soulignent la corniche.

Détail de la partie supérieure des façades et de la toiture.
© Mission Bassin Minier

La façade latérale est percée au rez-de-chaussée d'une porte et d'une petite baie rectangulaires surmontées de linteaux métalliques. Le second niveau accueille également en son centre une petite baie rectangulaire. Une frise à motifs en croix bleue sur fond de briques jaunes et encadrée de bandeaux de briques grises parcourt toute la largeur de la façade. La partie supérieure du pignon est recouverte d'un enduit de ciment peint en bleu-noir et ornée de faux-colombages en enduit de ciment blanc.

Etat de conservation

Les maisons de cadres sont dans un état de conservation moyen.
La maison d'ingénieur est dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les maisons de cadres et la maison d'ingénieur sont en propriété privée.

La cité Deblock.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **56**

Carte n° 42

Cité Deblock

COMMUNE(S) : SALLAUMINES, NOYELLES-SOUS-LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 4,42 ha

Description

A. Cité Deblock, Sallaumines, Noyelles-sous-Lens

Attachée à la fosse n°4 (1895-1954) de la Compagnie des Mines de Courrières, la cité Deblock est une cité pavillonnaire construite à la fin des années 1920. Inventoriée comme cité remarquable, elle compte 220 logements et s'étend sur 4 hectares.

La cité suit une voierie strictement orthogonale et les maisons, groupées par 2 ou par 3, sont majoritairement implantées en front à rue. La cité est également composée de quelques barreaux de corons à un seul niveau. Cette implantation met les façades au premier plan et donne ainsi de beaux fronts bâtis, notamment sur la route nationale n°43.

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Barreaux de corons.
© Mission Bassin Minier

Front bâti depuis la route nationale n°43.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Jardins clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Espace public arboré.
© Mission Bassin Minier

Quelques petits espaces publics arborés contribuent à la qualité paysagère de la cité déjà remarquable par la présence de haies végétales clôturant les jardins privés.

Typique des cités pavillonnaires de la Compagnie des Mines de Courrières, la cité se distingue par sa qualité architecturale et sa variété de volumétries : toitures à 2 pans, à pans brisés, à demi-croupes, avec lucarnes rampantes ou à pignons centrés. Les décors reposent sur l'association de la brique de terre cuite et de la brique blanche. Des pilastres d'angle et dosserets, décorés de variations d'association de briques blanches et rouges, animent les maisons en soulignant les volumétries. La partie supérieure des façades est ornée de frises et de motifs de briques blanches.

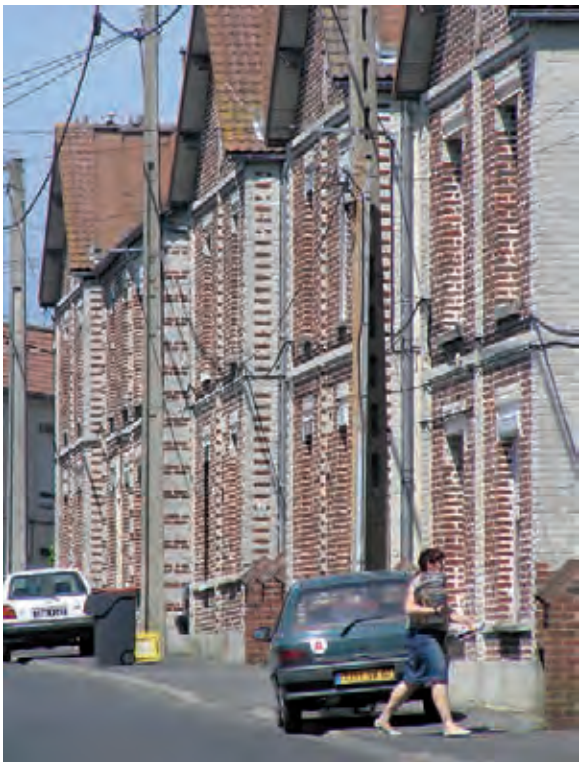

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Maison de cadres

La maison de cadres de la cité Deblock est construite sur le même modèle que celle de la cité d'Anchin. Elle en varie cependant par la toiture et les décors.

Maisons de cadres de la cité Deblock.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade de la maison de cadres.
© Mission Bassin Minier

Le pavillon regroupe 2 logements. De base rectangulaire et entièrement construit en briques, le pavillon s'élève sur deux niveaux et est recouvert d'un toit classique à 2 pans à demi-croupes. Le rez-de-chaussée est percé en son centre d'une ouverture correspondant à la porte d'entrée. Celle-ci est surmontée d'un linteau métallique orné de motifs floraux. L'ensemble est rehaussé d'un arc en briques rouges avec clef de voûte blanche et reposant sur des sommiers blancs. La porte est dotée dans sa partie vitrée d'une grille en fer forgé. De part et d'autre de la porte d'entrée se trouvent 2 baies rectangulaires disposées verticalement à linteaux droits métalliques également ornés de motifs floraux. Les baies sont rehaussées du même arc que celui de la porte d'entrée.

Le second niveau est percé de 3 baies. La baie centrale, plus étroite, se positionne dans l'alignement vertical de la porte d'entrée. Les baies sont surmontées d'un linteau métallique orné de motifs floraux et d'un arc en briques rouges avec clef de voûte blanche et reposant sur des sommiers blancs. Les baies sont précédées de balustrades en fer forgé. Des bandeaux de briques blanches soulignent le niveau des allèges. Une frise de briques blanches à motif géométrique vient souligner la corniche. Un motif de briques blanches vient ornementer les espaces entre les baies du second niveau.

Etat de conservation

Les maisons de cadres sont dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les maisons de cadres sont en propriété privée.

Vue d'ensemble du monument commémoratif.
© SRMH 2009

ÉLÉMENT 57
Carte n° 42

Monument commémoratif de la Catastrophe de Courrières

COMMUNE(S) : SALLAUMINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0382 ha

Description

Le premier monument commémoratif fut inauguré le 8 août 1909 mais il fut endommagé lors de la Première Guerre mondiale. Il fallut donc le reconstruire après la fin des hostilités. Ce furent les architectes douaisiens Jean Goniaux et René-François Delannoy qui furent retenus.

Le monument actuel se dresse sur la place de la mairie de Sallaumines, en bordure de la route nationale n°43. Il s'élève sur un soubassement carré et est composé d'un piédestal quadrangulaire, d'un pilier octogonal auxquels sont joints deux groupes sculptés, et d'une figure sculptée couronnant la composition.

© SRMH 2009

Détail de la face principale.
© SRMH 2009

Le piédestal, en trois parties, porte à sa base les inscriptions : « GONIAUX Et DELANNOY, Architectes à DOUAI » et « TAILLEZ Marbrier à SALLAUMINES ». La deuxième partie est dotée d'un décor géométrique de feuillages, et la troisième partie porte sur sa face principale l'inscription « SOUSCRIPTION PUBLIQUE ». Le pilier octogonal est surmonté par un faux-entablement à ressaut. Sur toute la hauteur de la face principale, on peut lire l'inscription suivante, identique à la première : « LA VILLE DE SALLAUMINES A SES ENFANTS VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE COURRIERES 10 MARS 1906 ».

A gauche :
Détail du mineur et du galibot.
© SRMH 2009

A droite :
Détail de la femme du mineur
© SRMH 2009

Sur les faces latérales, deux groupes sculptés en demi-ronde-bosse amortissent les pans coupés, groupe masculin à gauche et féminin à droite. Le groupe de gauche représente un mineur au visage orné d'une moustache, portant son pantalon de travail et coiffé de sa barrette, pourvu de sa lampe, et un galibot. Le mineur a un geste protecteur envers l'enfant, une main posée sur sa tête et l'autre tenant son bras. Agé, le mineur présente une musculature affaiblie, signe de son ancienneté dans l'activité de la mine. Le groupe de droite figure une femme, en habit de paysanne et sabots, tenant un nourrisson dans ses bras et accompagnée d'une petite fille. Son visage, penché et appuyé sur sa main, exprime l'affliction. On comprend qu'il s'agit de la veuve et des orphelins du mineur mort.

Au-dessus de l'entablement, le drame est représenté de façon plus directe, montrant un mineur subissant les assauts invisibles du méthane, « le coup de grisou ». La figure d'homme agenouillé s'élève sur une masse informe représentant une épaisse fumée. Entre les deux genoux de l'homme sortent des rayons, figurant l'explosion. L'homme, en nudité héroïque, a le visage baissé, la bouche ouverte. L'un de ses bras est tendu à l'arrière tandis que l'autre est ramené sur son front en signe de protection. Le buste, tourné vers la gauche, est musculeux, le mineur se retrouve glorifié, présenté comme une figure de héros luttant pour sa vie face à l'épreuve invisible du gaz.

Détail du coup de grisou.
© SRMH 2009

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

SECTION 7

SECTION 7

La Société des Mines de Lens

l'impérialisme minier

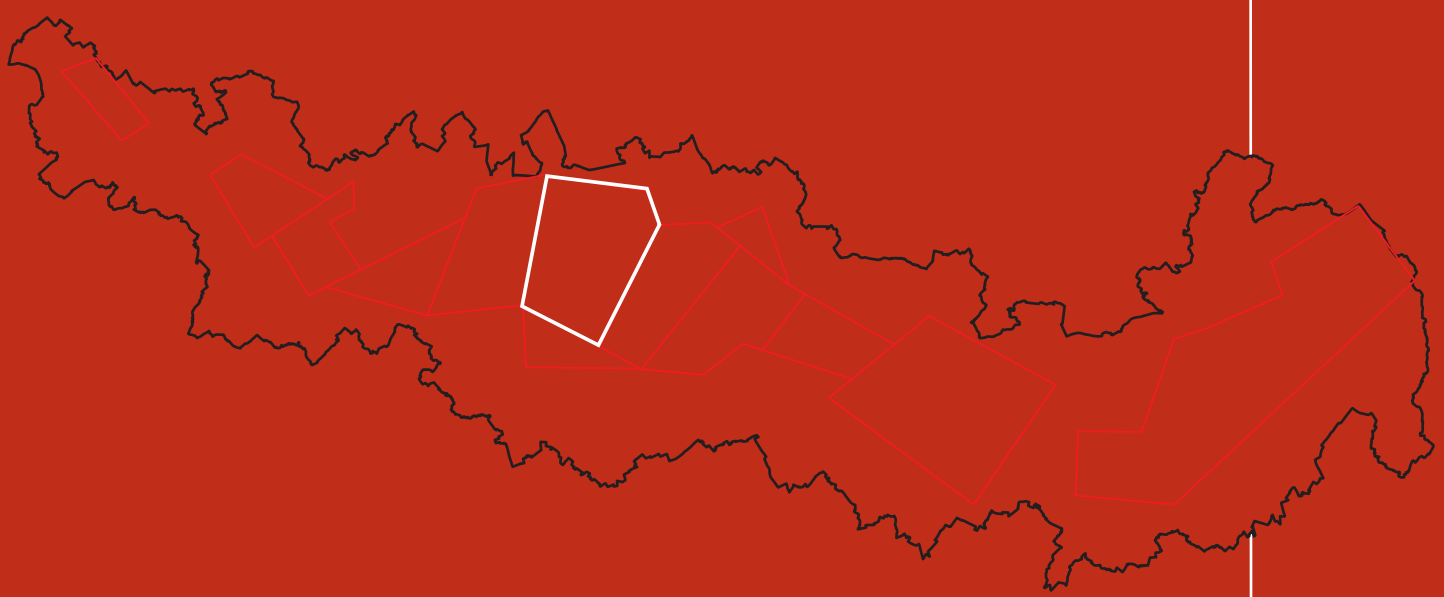

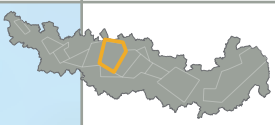

La fosse n°5 à Billy-Berclau.
© JP.Mattern-CHM

ÉLÉMENT
58
Carte n° 45

Fosse n°5

COMMUNE(S) : BILLY-BERCLAU
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 2,33 ha

Description

Anciennement attaché à la Compagnie des Mines de Meurchin (1884-1920) rachetée par la Société des Mines de Lens en 1920, le fonçage du puits n°5 débute en 1904. La fosse est mise en exploitation en 1905. Elle est entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale. Reconstruite dès 1922, elle reprend son activité d'extraction jusqu'en 1932. Elle sert d'aérage jusqu'en 1963 pour la fosse n°7 de la Société des Mines de Lens à Wingles.

Dates portées sur le pignon d'un des bâtiments.1922 correspond à la date de la reconstruction de la fosse.
© Mission Bassin Minier

Détail du chevalement.
© JP.Mattern-CHM

Le chevalement de la fosse n°5 est un chevalement métallique à poutrelles à treillis rivetées de type faux-carré porteur. Les fondations des jambages du chevalement sont insérées dans la dalle de sol du bâtiment. Les quatre poteaux du carré sont contreventés, pour la partie la plus basse, par de la tôle. La structure de couronnement a disparu et laisse la charpente métallique à nu ; seul subsiste le plancher des molettes.

Le chevalement est intégré aux bâtiments comprenant la salle des machines et les recettes. Le corps de bâtiment, à ossature de béton et remplissage en briques, est en forme de T au centre duquel le chevalement fait saillie. Une petite saillie à l'arrière à pans coupés formait une terrasse dont subsistent encore les balustrades. Sa façade arrière n'existe plus.

Vue aérienne du bâtiment des recettes en forme de T.
© Google map

Vue d'ensemble de la fosse n°5.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'ensemble du chevalement et des bâtiments se trouve dans un mauvais état de conservation.

Protection et gestion

L'ensemble est aujourd'hui en propriété privée. Le chevalement et ses bâtiments sont protégés depuis 2009 au titre de la loi sur les Monuments Historiques. Ils devraient à l'avenir être l'objet d'une sauvegarde et d'une valorisation (cf. Plan de Gestion).

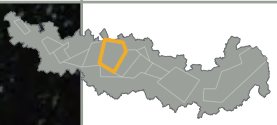

La cité de la Gare.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **59**

Cartes n° 45-46

Cité de la Gare

COMMUNE(S) : WINGLES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 3,89 HA

Description

Attachée à la fosse n°7 (1879-1960) de la Société des Mines de Lens à Wingles et située à proximité de la gare de Wingles, la cité de la Gare fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Caractéristiques des cités pavillonnaires construites par la Société des Mines de Lens dans l'entre-deux-guerres, elle offre différentes typologies d'habitation et une certaine richesse architecturale. Petite cité construite entre 1921 et 1927, elle compte aujourd'hui 77 logements et s'étend sur 4 hectares.

La cité de la gare à la fin des années 1920.

Voierie orthogonale.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Gare est structurée selon une voierie strictement orthogonale et propose divers types de regroupement d'habitations, par 2, par 4 ou par 6. Les groupes sont implantés en front à rue mettant ainsi les façades au premier plan et créant de beaux fronts bâtis s'allongeant sur plusieurs dizaines de mètres.

Ci-contre :
Habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Autre type d'habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

Autre type d'habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés délimités par des clôtures en béton, doublées de haies végétales, conférant à la cité de bonnes qualités paysagères.

Jardins situés à l'arrière des habitations délimités par des clôtures en béton, doublées de haies végétales.
© Mission Bassin Minier

La cité de la Gare est typique du style architectural appliqué par la Société des Mines de Lens à ses cités pavillonnaires. Au sein de la cité, deux ensembles se distinguent. D'une part, les habitations construites en 1921 repérables à leurs riches volumétries, notamment les toitures : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures, porches. Leurs façades sont entièrement de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques rouges. Les ouvertures sont rehaussées de linteaux droits en béton avec pointe-de-diamant. Egalement caractéristique de la Société des Mines de Lens, le deuxième ensemble est d'un style plus modeste. Les habitations sont recouvertes d'un toit classique à 2 pans. Les façades en briques rouges sont ponctuées dans leurs parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc.

Volumétrie d'une barre regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité du Pont.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 60

Cité du Pont

Cartes n° 45-46

COMMUNE(S) : WINGLES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 6,23 ha

Description

Egalement attachée à la fosse n°7 (1879-1960), la cité de corons du Pont fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Conforme au style architectural et urbain de la Société des Mines de Lens dans l'entre-deux-guerres, elle offre une grande diversité architecturale dans ses barreaux d'habitation. Petite cité construite entre 1924 et 1926, elle compte aujourd'hui 153 logements et s'étend sur 6 hectares.

La cité du Pont est structurée selon une voierie mixte, à la fois courbe et orthogonale, et propose quasi-exclusivement des barreaux d'habitation regroupant 4, 5 ou 10 logements. Les barreaux sont implantés en front à rue mettant ainsi les façades au premier plan et créant des fronts bâtis sur plusieurs dizaines de mètres. La cité accueille également quelques regroupements par 2.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Barreau regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Barreau regroupant 10 logements.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton doublées de haies végétales.

La cité du Pont est typique du style architectural appliqué par la Société des Mines de Lens à ses cités pavillonnaires. Alternant les deux styles architecturaux de la Société, la cité offre des volumétries riches : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures, porches. Leurs façades sont soit entièrement composées de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques rouges, soit de briques rouges et ponctuées dans leurs parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc. Les ouvertures sont rehaussées de linteaux droits en béton avec pointe-de-diamant.

Jardins situés à l'arrière des habitations délimités par des clôtures en béton, doublées de haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Volumétrie différenciée au sein d'un alignement de 2 barreaux.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

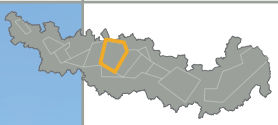

La cité des Sports.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
61

Cartes n° 45-46

Cité des Sports

COMMUNE(S) : WINGLES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 11 ha

Description

Attachée à la fosse n°7 (1879-1960), la cité pavillonnaire des Sports fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Caractéristique de la Société des Mines de Lens, elle offre une très grande diversité urbaine et architecturale. Construite entre 1921 et 1930, elle compte aujourd'hui 197 logements et s'étend sur 11 hectares.

La cité est structurée selon une voierie mixte, à la fois courbe et orthogonale, et se caractérise par une implantation du bâti le plus souvent en retrait de rue mettant de petits jardins privés en avant. La cité propose plusieurs sortes de regroupements de typologies et de volumétries différentes : par 2, 3, 4, 5 ou 6 logements. La cité propose par ailleurs un modèle d'habitation particulier donnant au pavillon l'allure d'une « demi-maison ».

Ce modèle permettait d'envisager l'ajout d'un deuxième volume identique en fonction des besoins de logement.

Voierie de la cité des Sports.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 3 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 5 logements.
© Mission Bassin Minier

Place centrale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton, parfois encore doublées de haies végétales. La cité accueille également en son centre une vaste place publique.

La cité du Pont est typique du style architectural appliqué par la Société des Mines de Lens à ses cités pavillonnaires. Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons et des volumétries très riches : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures, porches.

Formes et volumétries des habitations de la cité des Sports

© Mission Bassin Minier

La partie supérieure des façades est particulièrement travaillée. Les modénatures, extrêmement diversifiées, reposent sur des jeux de briques blanches, rouges ou jaunes. Elles sont soit entièrement composées de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques rouges, soit de briques rouges et ponctuées dans leurs parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc. Les ouvertures sont rehaussées de linteaux droits en béton avec pointe-de-diamant.

Richesse architecturale des habitations de la cité des Sports

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

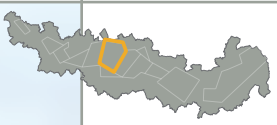

Vue d'ensemble de la fosse n°13bis.
© JP. Mattern-CHM

ÉLÉMENT 62
Carte n° 44

Fosse n°13bis

COMMUNE(S) : BÉNIFONTAINE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0, 0953 h

Description

Le puits n°13bis de Bénifontaine fut foncé le 11 septembre 1909 pour servir d'aérage au puits de la fosse n°13 d'Hulluch dite « Saint-Elie ». Elle fut entièrement reconstruite en 1920. Dès 1954, il servit à la concentration du puits n°18 de Lens et fut remblayé en 1958.

Le chevalement est un chevalement en béton armé complètement atypique à faux-carré porteur avec 2 bigues, doté d'une poulie de levage et surmonté d'un campanile également en béton armé.

Il est intégré dans un corps de bâtiment en béton et en briques, composé d'un porche à toit arrondi, d'une partie presque carrée puis d'une partie longitudinale à toit arrondi. Il est accolé à un autre corps de bâtiment carré à toiture plate.

Vue arrière de la fosse d'aérage.
© JP. Mattern-CHM

Etat de conservation

La fosse se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La fosse est en propriété communale. La fosse est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

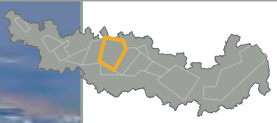

Le cœur urbain de la Gohelle.
© Bocquet

ÉLÉMENT
63

Cartes n° 43-44
45-46-47-48
49-50

Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens

COMMUNE(S) : AUCHY-LES-MINES, HAISNES-LEZ-LA BASSÉE, HULLUCH, DOUVRIN, WINGLES, VENDIN-LE-VIEIL, LENS, LOOS-EN-GOHELLE, LIEVIN
INTERCOMMUNALITÉ(S) : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 507 ha

Description

Le paysage et l'ensemble miniers d'Auchy-les-Mines et Lens suit le cavalier reliant le Sud de la concession de la Société des Mines de Lens, riche en charbon à coke, aux rivages d'embarquement de Pont-à-Vendin et de Wingles jusqu'aux gares de Violaines et de La Bassée, la gare de Lens n'étant pas suffisante pour l'expédition de la production de la Société. Ce long linéaire traverse la concession du Nord vers le Sud et offre différents paysages depuis la plaine de la Lys au cœur de la Gohelle où le tissu minier forme un continuum urbain extrêmement dense.

A. Halte ferroviaire, Auchy-les-Mines

La halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines est située au Nord de la concession de Lens, sur le cavalier reliant les fosses de la Société des Mines de Lens aux gares d'expédition de Violaines et de La Bassée. Elle constitue le point d'embranchement des cavaliers venant de la fosse n°6 (1859-1936) et de la fosse n°8 (1883-1958) à Vendin-le-Vieil au réseau principal.

Vue d'ensemble de la halte ferroviaire d'Auchy-les-Mines.
© F. Kowalski

Détail du cartouche de la façade principale.
© F. Kowalski

Telle une balise dans le paysage, cette halte ferroviaire d'architecture régionaliste particulièrement soignée marque, depuis le Nord, l'entrée dans le territoire de la Société des Mines de Lens.

Etat de conservation

La halte ferroviaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La halte ferroviaire est en propriété privée.

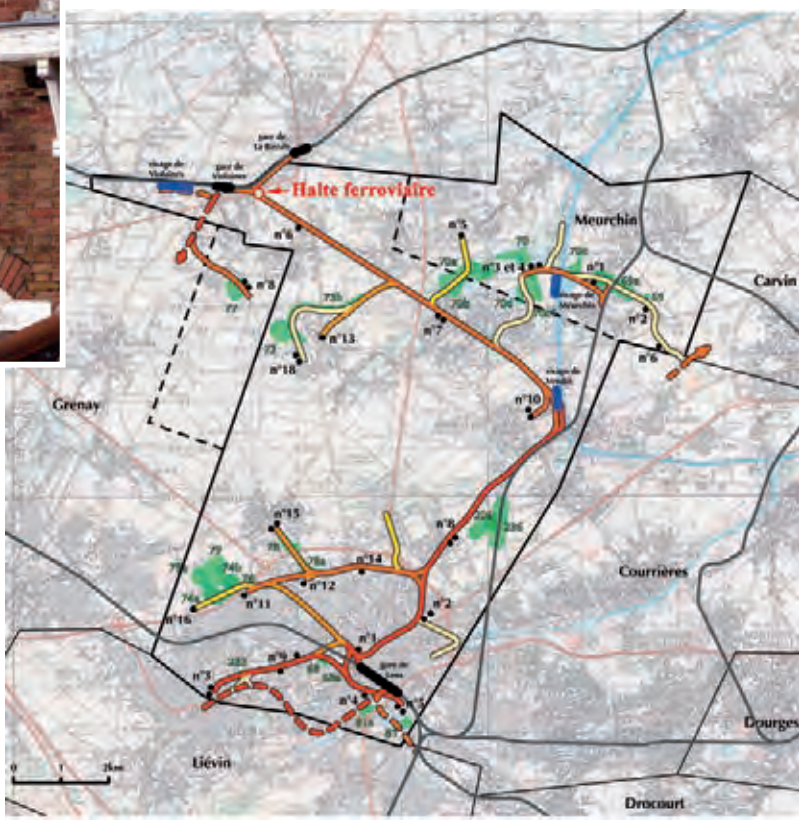

Plan d'ensemble des infrastructures de la Société des Mines de Lens.
© BMU

B. Tronçon de cavalier Auchy-les-Mines/ Haisnes-lez-La-Bassée

D'une longueur d'un kilomètre, le tronçon de cavalier Auchy-les-Mines/Haisnes-lez-La-Bassée prend la direction, au Nord, de la gare de Violaines, et au Sud, la direction de Lens. Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été désaffecté et requalifié en en respectant parfaitement le tracé : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice à la randonnée.

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété des communes d'Auchy-les-Mines et Haisnes-lez-La-Bassée.

Le cavalier réaménagé.
© Mission Bassin Minier

C. Fosse n°6, Haisnes-lez-La-Bassée

Le puits de la fosse n°6 est foncé en 1861 par la Compagnie des Mines de Douvrin, rachetée en 1873 par la Société des Mines de Lens. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse son extraction en 1936 et sert d'aérage jusqu'en 1959.

Le chevalement de la fosse n°6 de la Société des Mines de Lens à Haisnes-lez-La-Bassée date de 1924. Il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec 2 bigues. Les molettes parallèles ont été démontées et seul le palier subsiste. Le chevalement est surmonté d'un campanile avec paratonnerre.

Vue d'ensemble de la fosse n°6.
© J.P.Mattern-CHM

Le chevalement n'est pas isolé de ses bâtiments. Sur l'ensemble, il reste les bâtiments des recettes (double recette en forme de T), la salle des machines, la salle des ventilateurs et des compresseurs, les douches, la lampisterie, la chaufferie ainsi que des bureaux.

Détail du chevalement.
© Bassin Minier Uni

Très simple, le style architectural des bâtiments est caractéristique des fosses reconstruites en urgence dans l'immédiat après-guerre. La structure des bâtiments est en béton et les murs sont en remplissage de briques. Les seules ornementations se réduisent aux linteaux droits surmontant les ouvertures et aux bandeaux en enduit de ciment soulignant les corniches.

Avec la fosse n°2 de Flines à Anhiers (cf. Section n°2 : Compagnie des Mines d'Aniche), la fosse n°6 constitue l'un des derniers ensembles de production à posséder un chevalement en béton inséré dans ses bâtiments. Elle constitue un témoignage particulièrement significatif de la période de Reconstruction, rapide et standardisée, des infrastructures de production au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Etat de conservation

L'ensemble des bâtiments ainsi que le chevalement se trouvent dans un mauvais état de conservation.

Protection et gestion

La fosse est en propriété privée. Elle est protégée depuis 2004 au titre de la loi sur les Monuments Historiques.

D. Tronçon de cavalier Haisnes-lez-La-Bassée/Douvrin

Le cavalier réaménagé.
© Mission Bassin Minier

Le tronçon de cavalier Haisnes-lez-La-Bassée/ Douvrin fait partie du long cavalier reliant les fosses du Sud de la concession de Lens aux gares de Violaines et de la Bassée. D'une longueur de 4 kilomètres, il est aujourd'hui dépourvu de ses rails : il a été requalifié tout en respectant parfaitement le tracé. Le cheminement est recouvert d'une surface en graviers et les arbres et les haies d'origine ont été conservés. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice à la randonnée et aux loisirs.

Les arbres et les haies bordant le cavalier ont été conservés.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété des communes de Haisnes-lez-La-Bassée et de Douvrin.

E. Gare ferroviaire, Douvrin

Vue d'ensemble de la gare de Douvrin.
© Mission Bassin Minier

Située le long du cavalier, la gare de Douvrin fut construite dans les années 1920. Elle était un pôle ferroviaire important pour la Société des Mines de Lens mais également pour le « service voyageurs ». Abandonnée pendant de très nombreuses années après la fin de l'exploitation du réseau dans les années 1970, elle vient de faire l'objet d'une vaste opération de restauration et de transformation en 6 logements tout en respectant parfaitement son intégrité et son authenticité.

De base rectangulaire et construite en briques, la gare est composée de 3 corps de bâtiments. Elevée sur 3 niveaux, le pavillon central est percé au rez-de-chaussée de 3 grandes ouvertures, correspondant aux entrées et sorties de la gare, surmontées de larges arcs en plein-cintre avec clefs de voûtes. Le second niveau est percé de 3 baies simples dont les linteaux se confondent avec le bandeau soulignant le plancher supérieur. Le dernier niveau accueille des baies rectangulaires disposées verticalement.

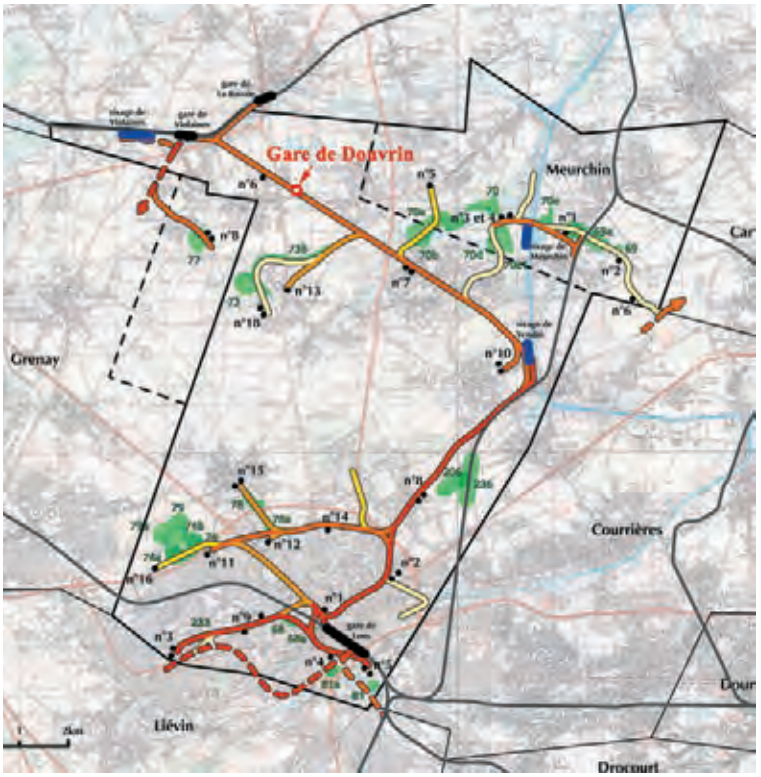

Carte des infrastructures de transport de la Société des Mines de Lens.
© BMU

Façade principale de la gare.
© Mission Bassin Minier

Recouverte d'un toit à 2 pans à demi-croupe, la partie supérieure est richement décorée par des faux-colombages en ciment et en relief. Le pavillon central est prolongé de part et d'autre par un bâtiment élevé sur 1 niveau avec 1 étage sous comble et percé au rez-de-chaussée par 3 baies verticales à linteaux droit en béton. Chacun des bâtiments est recouvert d'une toiture à 2 pans à demi-croupe.

Détail du cartouche situé sur la façade principale.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La gare se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La gare est la propriété de la commune de Douvrin.

F. Cité Saint-Elie, Haisnes-lez-La-Bassée, Hulluch

Attachée à la fosse n°13 (1902-1955), la cité pavillonnaire Saint-Elie fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite entre 1920 et 1926, elle compte aujourd'hui 298 logements et s'étend sur 22 hectares.

La cité pavillonnaire Saint-Elie.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie orthogonale se développant autour d'équipements collectifs, et se caractérise par une implantation du bâti en retrait ou en front à rue, en fonction de la typologie des habitations et de leurs places au sein de la cité. La cité propose plusieurs sortes de regroupements de typologies et de volumétries différentes : par 2, 3, 4, 5 ou 6 logements.

© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 6 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Cic-contre :
Habitation regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Place publique centrale.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton, parfois encore doublées de haies végétales. La cité accueille également plusieurs places publiques dont une, en son centre, autour de laquelle s'alignent des habitations regroupées en barreau.

Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons et des volumétries très riches : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures, porches.

Formes et volumétries des habitations de la cité Saint-Elie

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

La partie supérieure des façades est particulièrement travaillée. Les modénatures, extrêmement diversifiées, reposent sur des jeux de briques blanches et rouges ou jaunes. Elles sont, soit entièrement composées de briques blanches avec bandeaux et motifs géométriques de briques rouges, soit de briques rouges et ponctuées dans leurs parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc. Certains pavillons bénéficient d'un traitement de façades particulier et sont recouverts d'un enduit « à la tyrolienne » composé de petits gravillons mélangés au mortier. Les éléments de structures et les décors sont mis en valeur par un enduit de ciment peint blanc.

Richesse architecturale des habitations de la cité Saint-Elie

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

G. Groupe scolaire de la cité Saint-Elie, Haisnes-lez-La-Bassée, Hulluch

Le groupe scolaire de la cité Saint-Elie est composé de deux écoles, une école primaire et une école maternelle, situées à deux endroits différents au sein de la cité. Toutes deux sont caractéristiques de l'architecture « scolaire » définie par la Société des Mines de Lens.

Vue d'ensemble de l'école primaire.
© Mission Bassin Minier

Vue d'un des pavillons situés aux extrémités.
© Mission Bassin Minier

L'école primaire est accueillie au sein d'un impressionnant bâtiment sur 2 niveaux. D'allure massive et compacte, elle est composée d'un seul corps rectangulaire recouvert d'un toit à 2 pans débordant et reposant sur des aisseliers en bois. Il est terminé à ses extrémités par 2 pavillons d'about de base carrée et recouverts par une toiture en tuiles débordante ornée d'un épi de faitage et soutenue par des aisseliers. Chaque côté est percé en son milieu d'une lucarne débordant sur le toit, couverte d'un toit à croupe. Le rez-de-chaussée est percé par une série de 14 baies rectangulaires disposées verticalement et surmontées de linteaux droits en béton. Le second niveau est, de même, percé par une série de 14 baies rectangulaires autrefois surmontées d'un arc cintré en briques de couleur rouge. Seul un des pavillons latéraux a conservé ses ouvertures d'origine.

Détail de la toiture.
© Mission Bassin Minier

Entièrement de briques blanches, les façades sont ponctuées par de nombreux motifs de briques rouges. L'espace entre le premier et le second niveau est ainsi décoré de motifs en losange et, sous les ouvertures, de petits bandeaux verticaux de briques rouges. La partie supérieure de la façade du second niveau est ornementée d'une très large frise en damier de briques rouges et blanches dans laquelle vient s'insérer un motif géométrique.

L'école maternelle.
© Mission Bassin Minier

Située au bord de la place centrale de la cité, l'école maternelle est élevée sur un seul niveau et est composée de 3 corps de bâtiment disposés en T. Le pavillon central est percé en son milieu d'une ouverture correspondant à l'entrée et, de part et d'autre, de 2 baies rectangulaires verticales. L'ensemble est surmonté de linteaux droits en béton. L'entrée est protégée par un large auvent débordant recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. Ce pavillon est recouvert d'un toit classique à 2 pans. Les pavillons latéraux sont de base rectangulaire et recouverts d'un toit à 4 pans. Ils sont percés sur leurs 3 façades de trois baies rectangulaires à linteaux droits en béton. L'ornementation architecturale des façades de l'école maternelle constitue un écho à celui de l'école primaire. Les jeux de briques sont inversés : les façades sont entièrement en briques rouges avec des motifs en losange en briques blanches. Une petite frise de briques blanches et rouges souligne la corniche.

Etat de conservation

L'école primaire se trouve dans un état de conservation moyen.
L'école maternelle se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est en propriété communale.

H. Dispensaire de Société de Secours Minière, Haisnes-lez-La-Bassée

Le dispensaire fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Lens. Il se compose de deux corps de bâtiment de base carrée contigus, l'un élevé sur deux niveaux, l'autre de plain-pied. Les deux bâtiments sont recouverts d'un enduit de ciment de couleur claire et d'une toiture à 4 pans.

L'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle. Précédé d'une rampe d'accès, l'édifice étagé est percé au rez-de-chaussée de 2 ouvertures dont l'une correspondant à l'entrée. La fenêtre est de forme rectangulaire et placée à l'horizontale. L'ensemble est protégé par un large auvent en béton.

Le dispensaire.
© Mission Bassin Minier

De petits hauts-jours apportent de la lumière aux espaces intérieurs. La façade du second niveau est percée de deux baies carrées à encadrement de béton et d'une deuxième ouverture plus petite, également à encadrement de béton.

Le second bâtiment, de plain-pied, est percé de trois ouvertures, dont une correspondant à l'entrée, à encadrement de béton.

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

I. Tronçon de cavalier Douvrin/ Hulluch/ Wingles

Le tronçon de cavalier Douvrin/ Hulluch/Wingles fait partie du long cavalier reliant les fosses du Sud de la concession de Lens aux gares de Violaines et de la Bassée. D'une longueur de 800 mètres depuis la gare de Douvrin, il permet de prendre un embranchement vers le parc de Wingles et son étang d'affaissement, anciennement gare d'eau de la Compagnie des Mines de Meurchin rachetée en 1920 par la Société des Mines de Lens.

Vue du cavalier Douvrin/ Hulluch/Wingles
© Mission Bassin Minier

Il est aujourd'hui dépourvu de ses rails en dehors d'une petite section à l'approche du rivage de Wingles. Dans son ensemble, le cavalier, en grande partie en remblais, a été requalifié tout en respectant parfaitement le tracé. Le cheminement est recouvert d'une surface en graviers et les arbres et les haies d'origine ont été conservés. Cette portion constitue une liaison douce permettant l'accès au Parc de Wingles.

Partie de cavalier en remblais.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
Le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le cavalier est la propriété des communes de Hulluch et Wingles.

Partie du cavalier encore ferré près du Parc de Wingles.
© Mission Bassin Minier

J. Parc de Wingles et étangs d'affaissement

Le parc de Wingles et ses étangs d'affaissement se situent sur la concession de l'ancienne Compagnie des Mines de Meurchin absorbée par la Société des Mines de Lens en 1920. La Compagnie des Mines de Meurchin possédait alors 6 puits en activité. En 1902, elle avait installé son rivage d'embarquement au bord du canal de la Haute-Deûle à Wingles.

La fosse n°3 (1869-1954) de la Compagnie des Mines de Meurchin à Wingles vers 1900.
© CHM

Etang d'affaissement de Wingles.
© S.Dhote

Autrefois terres de marais, des étangs se sont formés à proximité en raison des affaissements miniers. Aujourd'hui, 5 étangs d'affaissement occupent une superficie de 12 hectares au sein d'un vaste parc de 250 hectares. Les étangs de Wingles sont des lieux de prédilection pour les pêcheurs.

Comme pour d'autres secteurs du Bassin minier (Hergnies, Condé-sur-l'Escaut, Rieulay-Pecquencourt), l'exploitation minière est venue véritablement créer un nouveau paysage en modifiant l'hydrographie du secteur et en lui donnant ainsi une nouvelle morphologie par l'introduction de nouveaux éléments structurants.

L'étang aujourd'hui espace de loisirs.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Préservés, les étangs d'affaissement ne subissent pas de dénaturations. En dehors des légères infrastructures de loisirs, les étangs conservent leur configuration originelle.

Protection et gestion

Les étangs sont la propriété du syndicat mixte intercommunal et du Conseil Général du Pas-de-Calais.

K. Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin-le-Vieil/Lens/Loos-en-Gohelle

Le tronçon de cavalier partant de Wingles vers Loos-en-Gohelle relie le Sud de la concession au Nord vers les gares de Violaines et de La Bassée, en passant par la gare d'eau de la Société des Mines de Lens à Vendin-le-Vieil. Long de 10 kilomètres, il permet de traverser les différentes ambiances paysagères du territoire. L'état actuel du cavalier varie en fonction des secteurs. Parfaitement intègre entre Wingles et Vendin-le-Vieil, il a conservé ses rails.

Cavalier au niveau du sol à Wingles.
© F.Kowalski-Chaîne des Terrils

A partir de Vendin-le-Vieil, il a été dépourvu de ses rails sans être aménagé. Il a en outre la particularité de posséder des sections au niveau du sol, en déblais ou en remblais.

Le cavalier retenu se termine aux abords de la cité n°12 de la Société des Mines Lens.

Cavalier en déblais entre Vendin-le-Vieil et Lens.
© F.Kowalski-Chaîne des Terrils

Cavalier entre Wingles et Vendin-le-Vieil.
© F.Kowalski-Chaîne des Terrils

Etat de conservation

La section Wingles/Vendin-le-Vieil est intègre.
La section Vendin-le-Vieil est désaffectée sans être aménagée.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Cavalier en remblais à Lens.
© F.Kowalski-Chaîne des Terrils

L. Fosse n°12, Loos-en-Gohelle

Ensemble minier de la fosse n°12 dans les années 1920, planche aquarellée de Peltier. © CHM

Associés à la cité n°12, les vestiges de la fosse n°12 constituent un ensemble patrimonial particulièrement remarquable et bien conservé, comprenant tous les éléments du système minier : fosse, maisons d'ingénieur et d'employés au pied de la fosse, habitations ouvrières, église, écoles, places publiques. Entièrement détruit lors de la Première Guerre mondiale, cet ensemble fut reconstruit à l'identique en conservant les mêmes perspectives et la même disposition du bâti.

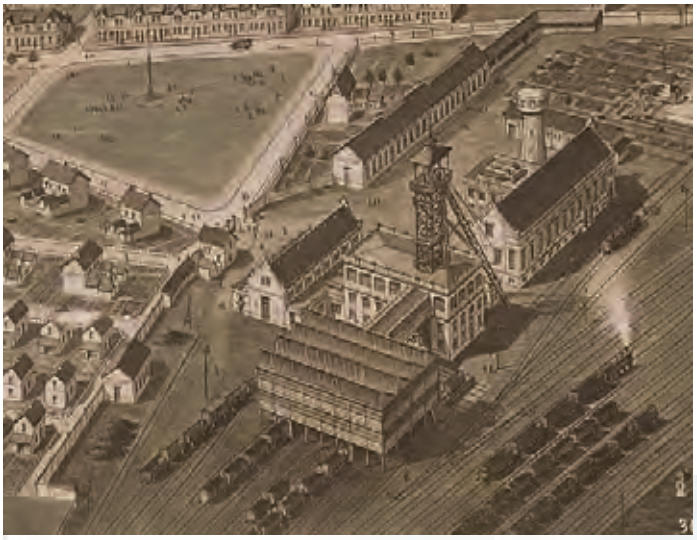

Détail de la fosse. © CHM

Le fonçage du puits n°12 commença le 23 mai 1891 et la mise en exploitation débuta le 1er janvier 1894. La fosse prit le nom de Saint-Edouard en référence à Edouard Bollaert, agent général de la Société pendant 42 ans. Lors de la Première Guerre mondiale, la plus grande partie de la fosse est ravagée par les bombes, à l'instar des autres fosses de la Société.

Après sa reconstruction, sa production ne cesse d'augmenter, notamment grâce à la concentration sur le site des fosses n°14 et 15 en 1936. La fosse est modernisée dès 1951. La production atteint alors 3 900 tonnes par jour, avec 1 680 mineurs travaillant au fond. En novembre 1966, elle est reliée au siège n°19 pour en assurer l'aérage, puis le service jusqu'en 1972.

Le puits est remblayé en 1980 et le chevalement abattu l'année suivante. De cet important carreau de fosse, il subsiste le bâtiment de la salle des pendus, les ateliers et la maison du gardien.

L'ancien bâtiment de la salle des pendus et des bains-douches se trouve sur la commune de Loos-en-Gohelle, au Nord de la cité n°12 située à Lens.

La fosse n°12 après sa reconstruction.

Il s'agit d'un bâtiment de plan rectangulaire auquel est accolé, au Nord, un autre corps de bâtiment rectangulaire de plus petite taille. L'ancienne salle des pendus est construite en briques et en béton sur un haut soubassement de meulières à joints rubanés et est couverte par une toiture à deux versants couverte en tuiles pour la partie centrale et par une toiture plate pour le reste.

La salle des bains-douches de la fosse n°12.
© SRMH 2008

Les deux pignons triangulaires sont débordants, et bordés d'un corps de moulures en béton orné au sommet d'un acrotère. La bande de béton longeant les rampants forme sur le pignon une frise dentelée, évoquant les pignons échelonnés flamands. Le mur en briques est percé de trois niveaux de baies : deux baies carrées à linteau de béton encadrent une porte au premier niveau, une grande baie rectangulaire horizontale à appui et linteau en béton éclaire le second, tandis que le pignon est percé par une baie plus large que haute en anse de panier surmontée par un linteau en béton de même dessin, et séparée en deux par un meneau en briques. Les second et troisième niveaux sont séparés entre eux par une frise ornementale de damiers rouges et blancs, cernée par des cadres de béton, décor présent sur la plupart des bâtiments de la Société.

De part et d'autre des pignons, les ailes ne comptent qu'un niveau couvert par un toit en terrasse bordé d'un garde-corps ajouré scandé par des piliers en béton. Une corniche borde tout le niveau et des petites baies, presque carrées, à linteaux en béton éclairent l'intérieur du côté du pignon.

Pignon de la salle des bains-douches.
© SRMH 2008

Sur les faces latérales, le mur est ouvert par de très grandes baies carrées à linteaux en béton. Le niveau supérieur du bâtiment central, dont la toiture est bordée par des modillons, est percé de baies rectangulaires.

Détail d'une des façades latérales.
© SRMH 2008

La maison de concierge s'élève sur deux niveaux. Edifiée en maçonnerie de briques, elle est surmontée d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles. Le premier niveau est percé par 4 baies verticales à linteaux droits métalliques. La partie supérieure du mur, dépourvue d'ouverture, présente un bandeau ornemental courant le long des différentes façades du bâtiment. Ce bandeau est composé de deux lignes horizontales reliées par des lignes verticales, le tout surmonté de surfaces de briques peintes rectangulaires. La corniche du toit est ornée de modillons.

La maison de concierge.
© Mission Bassin minier

Les ateliers sont de plan rectangulaire. Edifiés en maçonnerie de briques, ils s'élèvent sur deux niveaux et sont surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le faîtage de la toiture reçoit un éclairage zénithal à châssis métallique discontinu. La façade est percée sur toute sa longueur de baies à linteaux droits, certaines constituant des accès au bâtiment. De même que la salle des bains-douches, le soubassement repose sur un haut soubassement de meulières à joints rubanés. La toiture repose sur une corniche à modillons soulignée par un frise de briques rouges et jaunes. Ils sont aujourd'hui occupés par l'agence locale de Maisons et Cités.

L'ensemble de la salle des bains-douches, de la maison de concierge, des ateliers constitue, depuis l'une des places de la cité n°12, un front bâti reproduisant au jour la hiérarchie de l'entreprise et son autorité. En effet, la zone de production (salle des bains-douches, ateliers et conciergerie), accompagnée de la maison d'ingénieur et des cadres, domine résolument la cité.

Les ateliers.
© Mission Bassin minier

Vue sur le front bâti constitué de la conciergerie, de la salle des bains-douches, des ateliers et de la maison d'ingénieur depuis l'une des places de la cité n°12.
© Mission Bassin minier

Etat de conservation

La salle des bains-douches se trouve dans un mauvais état de conservation.
Les ateliers se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La salle des bains-douches et les ateliers appartiennent à Maisons et Cités. Les bains-douches sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

M. Cité n°12, Lens

Par son organisation spatiale, la cité n°12 constitue, avec les vestiges de la fosse n°12 et ses équipements collectifs, un exemple exceptionnel d'urbanisme minier. Véritable morceau de ville, elle se structure autour de la fosse et de l'église Saint-Edouard.

Vue d'ensemble de la cité n°12 à la fin des années 1920, planche aquarellée de Peltier.
© CHM

Une première cité fut construite en 1896 d'après les plans d'Elie Reumaux (1839-1920), futur directeur de la Société des Mines de Lens. Les bombardements de la Première Guerre mondiale ont détruit la totalité des habitations. Utilisant la topographie (déclivité depuis la fosse), la cité fut reconstruite selon les mêmes plans qui avaient ordonné la première construction.

Construite entre 1921 et 1924, la vaste cité pavillonnaire n°12 compte 527 logements et s'étend sur 35 hectares. Elle fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier.

La cité n°12 avant sa destruction pendant la Première Guerre mondiale.

La cité n°12 aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie orthogonale autour de places, de terre-pleins centraux et d'alignements d'arbres. La plus importante des voies, « l'avenue de la fosse » véritable épine dorsale de la cité, aboutit en cul-de-sac au carreau de la fosse n°12.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Implantation en front à rue.
© Mission Bassin Minier

La cité se caractérise par une implantation du bâti en retrait ou en front à rue, en fonction de la typologie des habitations et de leur place au sein de la cité. La cité propose plusieurs sortes d'habitations, depuis les regroupements par 2 ou 4 aux barreaux de corons de 6 ou 10 logements. Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons, depuis les barres de corons aux pavillons individuels, et des volumétries diverses : 2 pans, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures.

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton, parfois encore doublées de haies végétales. La cité a conservé ses nombreuses places originelles qui structurent la cité et offrent de multiples perspectives monumentales sur les fronts bâtis ou sur les équipements collectifs. Son image historique est ainsi parfaitement perceptible. Associées aux haies végétales des jardins privés, ces places arborées et bien entretenues confèrent à la cité une très bonne qualité paysagère.

Cadre paysager de la cité n°12.
© Mission Bassin Minier

Les places de la cité n°12 dans les années 1920.

© CHM

1. © Mission Bassin Minier

2. © Mission Bassin Minier

3. © Mission Bassin Minier

4. © Mission Bassin Minier

Le traitement des façades est de 2 ordres. Une partie des façades est entièrement composée de briques rouges avec, pour leurs parties supérieures, de faux-colombages ou des quadrillages en briques peintes en blanc. L'autre partie des façades, telles qu'elles étaient à l'origine, est entièrement recouverte d'un enduit en ciment de couleur claire. Les ouvertures sont surmontées de linteaux droits en béton généralement peints en blanc.

Richesse architecturale des habitations de la cité n°12

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct. Cependant, des opérations de réhabilitation récentes ont effacé les faux-colombages peints sur certaines barres de corons, altérant ainsi l'image historique de cette cité parmi les mieux conservées du Bassin minier. Dans le cadre du programme des cités-pilotes sélectionnées avec le bailleur Maisons et Cités, la cité n°12 de Lens est identifiée comme une des éco-cités du futur Louvre à Lens. Ce programme vise, entre autres, à mettre en place des rénovations respectueuses des qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités (cf. Partie 5).

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. Elle est protégée par les périmètres de 500 mètres liés aux inscriptions de la fosse n°12, de l'église, du groupe scolaire et du monument aux morts sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

N. Maisons d'ingénieur et d'employés de la cité n°12, Loos-en-Gohelle, Lens

Traduisant la hiérarchie du fond au jour, les maisons d'ingénieur, de cadres et de porions sont situées de part et d'autre de l'entrée de la fosse n°12. Symboliquement, elles contrôlent, par leurs volumes, leurs emplacements et leurs styles architecturaux, la vie dans la cité minière et rappellent, en dehors de l'espace de la fosse, l'autorité des « encadrants » sur les mineurs et leurs familles.

Maison d'ingénieur et maisons d'employés de part et d'autre de l'entrée de la fosse
© CHM

La maison d'ingénieur et maison de cadre dominant la cité n°12.
© Mission Bassin Minier

La maison d'ingénieur domine, de toute sa hauteur et de sa masse, la cité. De base carrée, elle s'élève sur 3 niveaux et est entièrement construite en briques. Le rez-de-chaussée est percé en son centre d'une vaste entrée précédée d'un perron en béton et surmontée d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers. La double-porte en bois a conservé, dans sa partie vitrée, ses grilles en fer forgé d'origine. Elle est surmontée d'une imposte vitrée. L'entrée est protégée par un large auvent à 3 pans recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. De part et d'autre de l'entrée, le rez-de-chaussée est percé de 2 grandes baies également surmontées d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers.

Le second niveau est percé au centre, dans l'axe vertical de l'entrée, d'une baie rectangulaire surmontée d'un linteau droit en béton. Elle est précédée d'un balcon reposant sur l'auvent de l'entrée du premier niveau et doté d'une balustrade ajourée en bois. Le reste de la façade accueille 2 baies rectangulaires également surmontées de linteaux droits en béton. Le troisième niveau, correspondant à l'étage sous comble et formant un pignon triangulaire, est percé d'une seule baie centrale à linteau droit en béton. L'ensemble est recouvert d'une toiture à demi-croupes, largement débordante et reposant sur des aisseliers en bois. Un bandeau en béton en saillie souligne le niveau du plancher entre le premier et le deuxième niveau. Séparée du second niveau par une large frise de briques blanches ponctuée de briques rouges, la partie supérieure de la façade, correspondant à l'étage sous comble, est plus richement décorée. Entièrement de briques blanches, elle accueille des motifs géométriques de briques rouges. Les façades latérales suivent globalement le même ordonnancement. La façade arrière est quant à elle percée en son rez-de-chaussée de vastes baies vitrées correspondant au jardin d'hiver.

Maison de l'ingénieur de la fosse n°12.
© Mission Bassin Minier

Cette maison d'ingénieur est l'une des nombreuses applications d'un modèle standardisé défini par la Société des Mines de Lens au lendemain de la Première Guerre mondiale. Ces maisons, construites à l'identique, se retrouvent dans la grande majorité des cités minières de la Société.

Les maisons d'employés et de porions sont situées en bordure de l'axe d'entrée de la fosse. Plus grandes que les logements destinés aux ouvriers, elles en empruntent le même style architectural. Elevées sur 2 niveaux et recouvertes d'une toiture classique à 2 pans, la corniche est soulignée par un quadrillage peint en blanc.

Maison d'employé de la cité n°12.
© Mission Bassin Minier

Maisons d'employé à proximité de la fosse n°12.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La maison d'ingénieur et les maisons d'employés se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison d'ingénieur est la propriété de la ville de Loos-en-Gohelle. Elle est le siège de l'association Bassin Minier Uni. Les maisons d'employés sont en propriété privée. L'ensemble est protégé par le périmètre de 500 mètres lié à l'inscription de la fosse n°12 sur la liste des Monuments Historiques.

Les équipements collectifs de la cité n°12 dans les années 1920, planche aquarellée Peltier.
© CHM

O. Eglise Saint-Edouard de la cité n°12, Lens

Les équipements collectifs sont aussi autant d'éléments structurants de la cité et veillent à l'encadrement des mineurs. Ces équipements sont les témoins de la volonté paternaliste de contrôle social affirmée par les Compagnies afin de fixer la main-d'œuvre. A côté de l'encadrement médico-social que représentent les écoles maternelles et primaires, prennent place les composantes de la vie religieuse, l'église et son presbytère.

En 1899, une première église est construite au sein de la cité n°12 en 1899, selon les plans des architectes Louis Croïn (1843-1902) et Louis-Marie Cordonnier (1854-1940) mais elle est complètement détruite en 1917.

Carte postale de l'église Saint-Edouard dans les années 1920.
© Mission Bassin Minier

Située au même endroit, la nouvelle église est érigée à partir de 1922 suivant les plans de Louis-Marie Cordonnier et est achevée en 1925.

L'église Saint-Edouard se présente comme un édifice de taille moyenne mais son clocher-porche surmonté d'une très haute flèche lui donne un aspect très élancé. Il s'agit d'un édifice en briques rouges, élevé sur un haut soubassement de béton et comportant de nombreux détails décoratifs en pierre peinte en blanc et en briques jaunes. La façade, très élancée, est flanquée de deux annexes en appentis indiquant l'emplacement des bas-côtés comprenant à gauche un porche secondaire et à droite la chapelle des fonts baptismaux, et surmontée d'un clocher en œuvre de plan carré, couronné d'une haute flèche élancée en ardoises à égouts retroussés.

Ci-contre :
Vue d'ensemble de l'église Saint-Edouard.
© S.Dhote

A gauche :
Perspective depuis l'un des axes d'entrée dans la cité n°12.
© Mission Bassin Minier

Détail du portail.
© SRMH 2008

Le portail en plein-cintre est barré d'un linteau en pierre. Le tympan, surmonté par un cordon saillant en pierre, est orné d'un décor géométrique en bas-relief dans lequel apparaît figurée l'auréole christique. Au niveau supérieur, un grand triplet de baies en plein-cintre échelonnées permet l'éclairage de la nef. Les baies possèdent un talus en béton et sont soulignées d'arcades en briques orangé et d'un cordon saillant en béton. De part et d'autre de la porte et des baies, la façade est ornée de hautes arcatures lombardes dans lesquelles s'inscrivent des damiers et autres décors géométriques jouant avec la bichromie des briques jaunes et rouges. Les bas-côtés sont percés de baies jumelées, dont le linteau cintré en briques et en pierres interrompt une frise de damiers en briques bicolores. Le vaisseau central est couvert par un toit en ardoises à deux versants, tandis que les bas-côtés sont couverts de toit en appentis.

Détail du clocher.
© SRMH 2008

Le clocher est orné d'une corniche saillante sous laquelle apparaissent des damiers en briques bicolores. Il est percé de baies jumelées en plein-cintre soulignées d'arcs en briques rouges et d'un cordon saillant. Le bandeau décoratif surmontant les baies, orné de damiers, permet l'agrandissement progressif de l'embase du clocher. Cet étagement de la façade lui confère une hauteur rendue plus impressionnante par le parvis et l'allée menant à l'édifice.

A droite :
Vue latérale de l'église.
© SRMH 2008

Les travées des façades latérales sont séparées entre elles par des contreforts talutés et sont percées de triplets de baies en anse de panier surmontées de linteaux en pierre et en briques. Une frise de damiers, interrompue par les contreforts, orne la façade. Le niveau supérieur est percé de triplets de baies en plein-cintre séparés par des contreforts en trapézoïdaux, et orné d'une frise similaire à celle des bas-côtés. Sous la toiture court une corniche à redents et autres reliefs géométriques.

Détail d'un triplet de baies.
© SRMH 2008

Détail de la frise de damiers.
© SRMH 2008

A l'Est, la sacristie de plan rectangulaire s'étend sur toute la largeur de l'église. Elle est ornée de baies jumelées et triplets de baies en anse de panier surmontés de linteaux en briques et en pierres, et reliées entre elles par une frise de damiers. Le premier niveau est surmonté par une corniche dentelée. Au niveau supérieur, le sanctuaire, de forme semi-circulaire, dont la toiture est légèrement plus basse que celle de la nef, est éclairé par de hautes baies en plein-cintre

Vue d'ensemble de la sacristie et du sanctuaire.
© SRMH 2008

surmontées d'un arc en briques et d'un cordon saillant. Elles s'inscrivent dans une frise de damiers deux fois plus large que celles décrites précédemment. Sous la toiture court une corniche dentelée.

Vue intérieure de l'église.
© SRMH 2008

A l'intérieur, la nef, longue de cinq travées, s'ouvre sur les bas-côtés par de larges arcades en plein-cintre reliées entre elles par un cordon, et retombant sur des colonnes trapues par l'intermédiaire de chapiteaux cubiques sculptés d'un décor géométrique en faible relief.

Médaille d'Edouard Bollaert.
© SRMH 2008

La dernière colonne avant le chœur, située du côté Sud, est ornée du médaillon d'Edouard Bollaert encadré d'une console à décor végétal et d'une corde, le tout faisant corps avec la colonne, au-dessous, un cerclage métallique recevant l'inscription suivante : « AGENT GENERAL DES MINES DE LENS 1856-1898 ».

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.
Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

P. Presbytère de la cité n°12, Lens

Le presbytère de l'église Saint-Edouard. © SRMH 2009

Le presbytère de l'église Saint-Edouard, dont la façade donne sur le parvis de l'église, est entouré par un jardin. C'est un édifice de plan rectangulaire couvert par un toit en tuiles à croupes débordantes sur les pignons, soutenues par des aisseliers. Les façades latérales sont en briques, tandis que la façade principale est en parpaings de schistes recouverts d'enduit beige et de peinture couleur brique.

Des croix de Lorraine en briques ornent le pignon. Elles symbolisent peut-être le désir de la Société de célébrer le retour de cette partie de la France dans le giron national. Sur les deux niveaux, deux grandes baies presque carrées à linteaux couleur brique encadrent de fines baies rectangulaires à linteaux identiques. Une bande en briques recouverte de peinture de même teinte sépare le second niveau du pignon, percé de deux petites baies rectangulaires surmontées d'un linteau couleur brique.

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le presbytère est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Détail du décor de la façade principale du presbytère. © SRMH 2009

Q. Groupe scolaire de la cité n°12, Lens

Détruit lors de la Première Guerre mondiale, le groupe scolaire fut reconstruit et achevé vers 1924. De style régionaliste, l'ensemble scolaire est composé de deux groupes d'édifices, correspondant à l'école des filles et à celle des garçons, et est situé de part et d'autre du parvis de l'église Saint-Edouard.

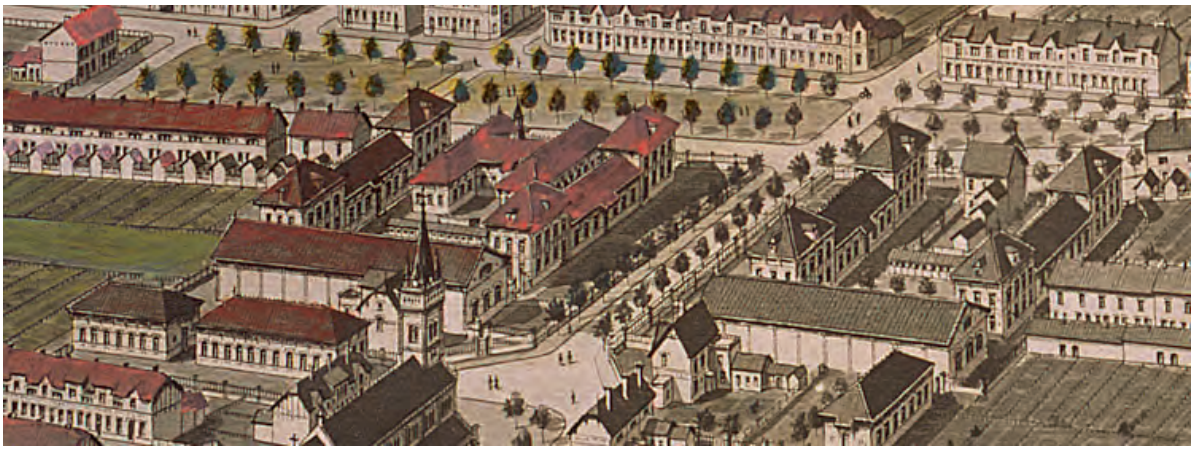

Le groupe scolaire de la cité n°12 à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Groupe scolaire et église Saint-Edouard en 1924.

Le premier groupe, l'école des filles, est situé à gauche du parvis de l'église Saint-Edouard et est constitué de deux bâtiments parallèles d'un niveau cantonnés d'un pavillon à deux niveaux sous comble à chacune des extrémités. Ces bâtiments encadrent un autre bâtiment de plain-pied en forme de H, l'école maternelle. A l'arrière se trouve un troisième bâtiment de base rectangulaire et placé perpendiculairement aux premiers bâtiments.

Vue aérienne de l'école des filles.
© Googlemap

Vue d'ensemble de l'école des filles.
© SRMH 2009

Les 4 pavillons, longs de trois travées d'un côté de quatre de l'autre, sont percés de grandes baies rectangulaires au premier niveau, recouvert en totalité d'un enduit de ciment peint en couleur clair. Le second niveau est percé de baies à linteaux cintrés en briques, et orné, à partir du dernier quart des baies, d'une frise de damiers et d'autres motifs géométriques créés par l'utilisation d'une brique rouge et d'une autre jaune. Les bâtiments sont recouverts par une toiture en tuiles débordante, soutenue

Détail d'un des pavillons.
© SRMH 2009

Vue d'ensemble d'un des bâtiments dotés de pavillons aux extrémités.
© SRMH 2009

par des aisseliers, et chaque côté est percé en son milieu d'une lucarne débordant sur le toit, couverte d'un toit à croupe. Ils sont reliés entre eux par des bâtiments d'un niveau et de sept travées, dont celle du milieu est occupée par la porte d'entrée et surmontée d'un appentis formé dans le prolongement du toit.

Vue d'ensemble de l'école maternelle.
© SRMH 2009

En forme de H, le bâtiment central abritait l'école maternelle. Il est percé de fenêtres rectangulaires et couvert par une toiture en tuiles débordante soutenue par des aisseliers. L'entrée se fait au centre de ce bâtiment sous un appentis formé par la toiture et soutenu par de grands aisseliers. Les façades sont recouvertes d'un enduit en ciment peint en couleur. Une petite frise de briques rouges et jaunes souligne la corniche.

Le bâtiment perpendiculaire s'étend sur un seul niveau et est éclairé par de très larges baies surmontées de grands dormants en plein-cintre. Le pignon formé par la toiture à deux versants en briques, est percé de trois baies au premier niveau. Un bandeau décoratif de briques bicolores sépare le niveau du pignon, percé d'une lunette en plein-cintre et décoré de briques rouges. Ses dimensions et sa forme indiquent qu'il servait de gymnase et de préau couvert.

Détail du gymnase/préau couvert de l'école de filles.
© SRMH 2009

A l'arrière de cet ensemble prend place le logement des sœurs s'occupant de l'école des filles. De plan rectangulaire, il est couvert par un toit à deux versants à croupes, interrompu sur les faces latérales par des pignons couverts par des toits à croupes. L'entrée se fait sous un appentis, tandis que de part et d'autre, le mur est percé de baies en plein-cintre surbaissé, dont le linteau est orné de briques bicolores. Le niveau supérieur est percé de baies rectangulaires disposées horizontalement, entourant une baie centrale rectangulaire pourvue de linteaux en pierre et d'un petit garde-corps ajouré.

Vue d'ensemble de l'école des sœurs.
© SRMH 2009

A gauche :
Vue latérale de l'école des garçons.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Vue aérienne de l'école des garçons.
© Googlemap

L'école des garçons présente exactement le même ordonnancement et les mêmes dispositions si ce n'est que l'école maternelle est remplacée par le logement du directeur de l'école des garçons.

Etat de conservation

Le groupe scolaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est la propriété de la ville de Lens.

R. Logement de directeur de la cité n°12, Lens

Inséré au sein de l'école des garçons, la maison du directeur, construite en parpaings de schiste, est formée par un corps de bâtiment rectangulaire couvert par un toit à croupe débordante soutenu par des aisseliers, et deux petites annexes couvertes par des toits à deux versants. La façade est percée de baies rectangulaires à linteaux en béton et était autrefois recouverte d'un enduit en ciment, au même titre que le groupe scolaire.

Etat de conservation

La maison du directeur se trouve dans un état de conservation médiocre.

Protection et gestion

La maison du directeur est en propriété communale.

Logement du directeur.
© Bassin Minier Uni

S. Monument aux morts de la Première Guerre mondiale de la Société des Mines de Lens

Carte postale ancienne montrant le monument après son inauguration. © SRMH 2009

Le monument aux morts de la Société des Mines de Lens fut réalisé en hommage à ses employés morts lors de la Première Guerre mondiale. La réalisation du monument de la Société des Mines de Lens fut confiée au marbrier Gaudier-Rembaux et à l'architecte Pierre-A. Schmit. L'inauguration du monument eut lieu le 4 octobre 1925, date rappelant l'occupation de la ville de Lens par les troupes allemandes du 4 octobre 1914 à sa libération le 4 octobre 1918.

Entrée principale du square. © SRMH 2009

Vue d'ensemble du monument. © SRMH 2009

Le monument se trouve à l'extrémité d'un grand square triangulaire terminant l'espace de la cité n°12 et délimité par des murets et des piliers en meulière à joints rubanés. L'entrée est fermée par quatre bornes en pierres bleues retenant des chaînes en bronze.

Le monument est constitué d'un socle formé par un carré cantonné de quatre carrés placés de biais formant une croix grecque à pans coupés, et d'un haut monument de forme pyramidale constituant un obélisque. Le socle en pierre est posé sur un emmarchement de deux niveaux. Il comprend une forte plinthe et une grande corniche. Ses murs portent 48 plaques de marbre où figurent les noms de 694 disparus, soldats ou civils.

L'obélisque en pierre bleue, dont l'embase diminue progressivement, porte un certain nombre de symboles et d'inscriptions sur ses quatre faces. A la base de l'obélisque se trouve sur chacune des faces un bas-relief en bronze rectangulaire très étiré contenant des instruments au milieu d'une végétation de branches de chêne et d'olivier sur les faces antérieure et postérieure et de chêne et de laurier sur les deux autres. Sur la face principale et la face arrière, un casque de soldat repose sur deux fusils croisés remplissant toute la longueur du bas-relief ; sur les faces latérales, une lampe de mineur occupe le centre tandis que des pics et des pelles de mineur avec un casque s'étirent de part et d'autre. Un

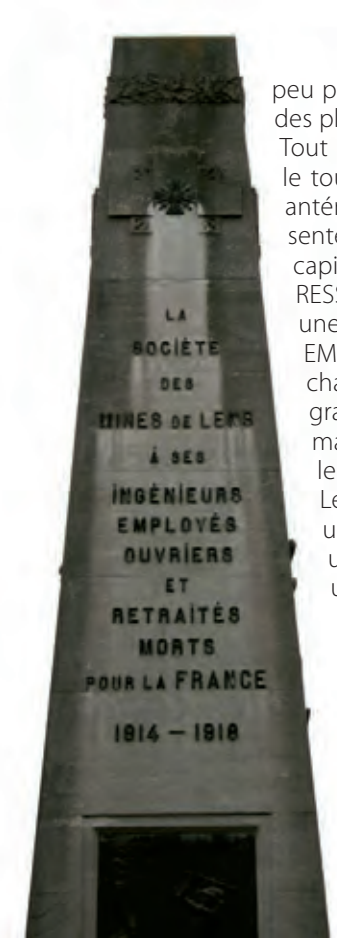

peu plus haut, faisant le tour de l'obélisque, une frise d'éléments végétaux figurant des plantes stylisées très géométrisées s'étale entre deux séries de rangs de torsade. Tout en haut de l'obélisque une frise de branches de chêne, laurier et olivier fait le tour du sommet et surmonte une série de quatre Croix de Guerre. Sur la face antérieure, la frise végétale est coupée par un bas-relief vertical en bronze. Il représente un mineur attelé à sa tâche au fond d'une galerie. Une inscription en lettres capitales fait le tour de l'encadrement : « RENDRE A L'HOMME PAR LE TRAVAIL LES RESSOURCES ENFOUIES DE LA NATURE ». Au-dessus de ce bas-relief prend place une inscription dédicatoire : « LA SOCIETE DES MINES DE LENS A SES INGENIEURS EMPLOYES OUVRIERS ET RETRAITES MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918 ». Sur chacune des faces latérales s'élève une grande palme en bronze symbole de martyr. Sur la face arrière prend place le symbole de la Société des Mines de Lens : un pic et une hache croisés sur une rivelaine pointée vers le haut et une masse pointée vers le bas avec une lampe posée devant.

Détail de l'obélisque.
© SRMH 2009

Vue d'ensemble du bas-relief en bronze montrant un mineur au travail.
© SRMH 2009

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation en dehors des plaques de marbre.

Protection et gestion

Le monument est la propriété de l'Association Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs.

T. Cité n°1, Lens

La cité de corons du n°1 fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Prolongeant la cité du n°2 au Sud-Est avec laquelle elle forme un continuum urbain, la cité n°1 est située de part et d'autre de la Route Nationale n°43, offrant ainsi de très longs alignements de corons tout au long de cet axe fortement fréquenté. Construite entre 1921 et 1924, elle compte aujourd'hui 297 logements et s'étend sur 18 hectares.

La cité du n°1 le long de la Route Nationale n°43.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en retrait ou en front à rue, en fonction de la typologie des habitations et de leurs places au sein de la cité. La cité propose majoritairement des barreaux regroupant 4, 5 ou 10 logements. A l'intérieur de la cité, elle accueille également quelques logements regroupés par 2. Selon les regroupements, la cité offre plusieurs types de barres de corons avec des variations de volumétrie : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, chiens-assis, débords de toitures.

© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière. Les habitations implantées en retrait de rue possèdent de petits jardins situés à l'avant et le plus souvent clôturés par des haies végétales. La cité possède également de beaux mails piétons arborés.

Pour les barres de logements situées en bordure de la Route Nationale, la plupart des ornementations de façade ont disparu lors des réhabilitations. En ce qui concerne les logements situés à l'intérieur de la cité, les décorations sont davantage visibles. Il s'agit essentiellement de quadrillage peint en blanc.

Jardins clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Mail piéton de la cité n°12.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

U. Cité du n°12 bis, Lens

La cité moderne du n°12bis se situe également le long de la Route Nationale n°43 et fut construite par le Groupe de Lens entre 1947 et 1953. Recensée comme cité remarquable, elle compte aujourd'hui 320 logements et s'étend sur 42 hectares.

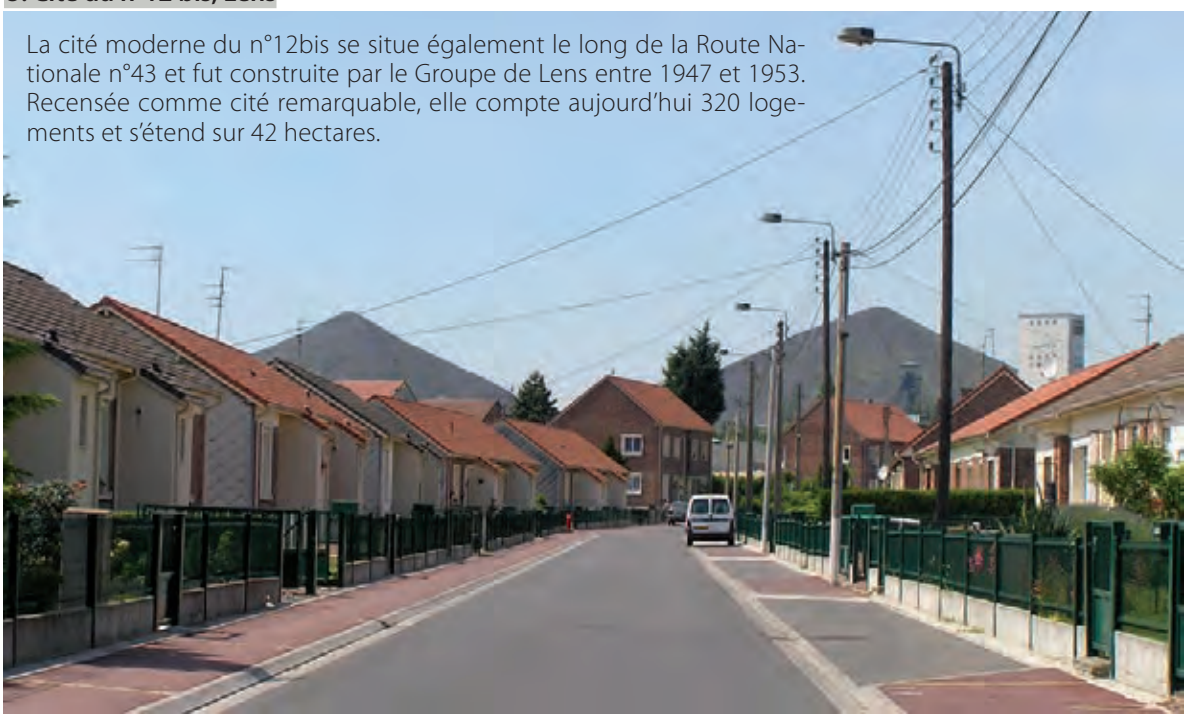

La cité n°12bis.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie mixte (courbe et orthogonale) et est exclusivement composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux, implantés en retrait de rue. Les pignons disposés perpendiculairement à la rue, les entrées principales s'effectuent face à la rue. La plupart des habitations possède de petits jardins privés à l'avant. Une large majorité des habitations possède des jardins clôturés par des haies lisses en béton.

Voierie orthogonale d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements à deux niveaux.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements de plain-pied.
© Mission Bassin Minier

Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est sobre avec toitures à deux pans (parfois quatre), murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton. Les entrées de certaines habitations sont recouvertes d'une casquette en béton.

A gauche :
Détail des encadrements de baie en béton.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Style architectural typique des Houillères nationalisées.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

V. Cité des Provinces, Lens

La fosse n°11, la cité des Provinces et ses équipements collectifs à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Associée à la fosse n°11-19, aux terrils 74 a, b, c et à la cité n°16 (cité Saint-Albert), la cité n°11 fait partie d'un ensemble minier exceptionnel comprenant tous les éléments du système minier. L'ampleur de cet ensemble urbain témoigne à la fois de l'intense activité minière du Sud de la concession de Lens mais également de la puissance de la Société des Mines de Lens qui, outre les infrastructures de production et de résidence, fit construire au sein de la cité des équipements scolaires remarquables. Sur le plan paysager, les perspectives depuis la cité offrent toutes un arrière-plan incluant la tour de concentration de la fosse n°11-19.

Vue aérienne de la cité des Provinces et du carreau de fosse n°11-19. © Bocquet

La cité Saint-Pierre avant sa destruction lors de la Première Guerre mondiale.

La cité n°1 fut construite à proximité de la fosse à partir de 1894, sur la commune de Lens. Il s'agissait d'une série de 300 maisons groupées par deux au milieu d'un vaste jardin en partie planté par les soins de la Société. Elle fut détruite lors de la Première Guerre mondiale. La reconstruction des logements, des bâtiments scolaires et de l'église dura jusqu'en 1925.

Aujourd'hui répertoriée comme cité exceptionnelle, la vaste cité pavillonnaire des provinces compte 580 logements et s'étend sur 49 hectares.

Voierie orthogonale de la cité. © Mission Bassin Minier

Jardins clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en retrait ou en front à rue, en fonction de la typologie des habitations et de leur place au sein de la cité. La cité propose essentiellement des habitations regroupant 2 ou 3 logements. Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons, et des volumétries diverses : 2 pans, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures.

Typologies d'habitations de la cité des Provinces

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Jardins privés situés à l'arrière des habitations.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés et délimités par des haies végétales. La cité a conservé sa très grande place originelle arborée qui structure la cité et offre de multiples perspectives sur les fronts bâtis ou sur les équipements collectifs. Elle est également ponctuée de multiples petites places, de terre-pleins centraux et d'alignements d'arbres complétant ainsi sa très haute qualité paysagère.

La vaste place publique de la cité des Provinces à la fin des années 1920.
© CHM

La place aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

La majorité des façades est entièrement composée de briques rouges avec, pour leurs parties supérieures, des faux-colombages ou des quadrillages en briques peints en blanc. Les ouvertures sont surmontées de linteaux droits en béton généralement peints en blanc. Les façades de certains pavillons sont en pierres de meulières à joints rubanés.

Richesse architecturale des habitations de la cité des Provinces

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois. Elle est protégée par les périmètres de 500 mètres liés aux inscriptions de la fosse n°11-19 et du groupe scolaire sur la liste des Monuments Historiques.

W. Maison d'ingénieur de la cité des Provinces, Lens

La maison d'ingénieur de la cité des Provinces. © Mission Bassin Minier

La maison d'ingénieur à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Située au pied de la fosse n°11-19, la maison d'ingénieur de la cité des Provinces, identique à celle de la cité n°12, est une autre réalisation du modèle-type de maison d'ingénieur de la Société des Mines de Lens.

De base carrée, elle s'élève sur 3 niveaux et est entièrement construite en briques. Le rez-de-chaussée en percé en son centre d'une vaste entrée précédée d'un perron en béton et surmontée d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers. L'entrée est protégée par un large auvent à 3 pans recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. De part et d'autre de l'entrée, le rez-de-chaussée est percé de 2 grandes baies également surmontées d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers. Le second niveau est percé au centre, dans l'axe vertical de l'entrée, d'une baie rectangulaire surmontée d'un linteau droit en béton. Elle est précédée d'un balcon reposant sur l'auvent de l'entrée du premier niveau et doté d'une balustrade ajourée en bois. Le reste de la façade accueille 2 baies rectangulaires également surmontées de linteaux droits en béton. Le troisième niveau, correspondant à l'étage sous comble et formant un pignon triangulaire, est percé d'une seule baie centrale à linteaux droits en béton. L'ensemble est recouvert d'une toiture à demi-croupes, largement débordante et reposant sur des aisseliers en bois. Un bandeau en béton en saillie souligne le niveau du plancher entre le premier et le deuxième niveau. Séparée du second niveau par une large frise de briques blanches ponctuée de briques rouges, la partie supérieure de la façade, correspondant à l'étage sous comble, est plus richement décorée. Entièrement de briques blanches, elle accueille des motifs géométriques de briques rouges. Les façades latérales suivent globalement le même ordonnancement.

Etat de conservation

La maison d'ingénieur se trouve dans un mauvais état de conservation.

Protection et gestion

La maison d'ingénieur est la propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les équipements collectifs de la cité des Provinces à la fin des années 1920, planche Peltier. © CHM

X. Presbytère de la cité des Provinces, Lens

La Société des Mines de Lens a construit de remarquables équipements collectifs au centre de la cité. Le presbytère fut construit pour accueillir le prêtre de l'église Saint-Pierre achevée en 1925 et remplaçant la première église construite en 1896 et détruite pendant la Première Guerre mondiale. La deuxième église a été détruite en 1987.

Vue d'ensemble du presbytère. © SDMH 2008

Construit dans le prolongement du chevet de l'église, dans un style similaire aux écoles et logements d'instituteurs avec lesquels il forme un ensemble homogène, le presbytère utilise une grande variété de matériaux.

Il est entouré d'une clôture en briques et en béton, et précédé par un jardin. Il est formé par deux corps de bâtiments perpendiculaires, couverts par des toits à croupe débordante soutenus par des aisseliers. La façade principale, en pierres de meulières à joints rubanés, contient trois travées sur deux niveaux. Les travées latérales sont percées de larges baies rectangulaires à linteaux en ciment, et encadrent la travée centrale. Celle-ci est percée d'une porte rectangulaire surmontée par une toiture en pavillon tronqué en ardoises, sur laquelle repose le balcon ornant la fenêtre du second niveau.

Une bande décorative en enduit beige et carrés ornementaux de briques rouges, ceinte dans un cadre de briques rouges, marque la séparation avec le pignon. Celui-ci, couvert d'enduit beige, est percé de deux baies carrées jumelées pourvues d'un linteau et orné de croix de Lorraine en briques. Les façades latérales sont couvertes sur leur hauteur de deux larges bandeaux en briques rouges et sont ornées au second niveau de baies aveugles en plein-cintre réalisées en briques blanches.

Façade principale du presbytère. © S.Dhote

Etat de conservation

Le presbytère se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le presbytère appartient à l'Association diocésaine d'Arras. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Y. Groupe scolaire de la cité des Provinces, Lens

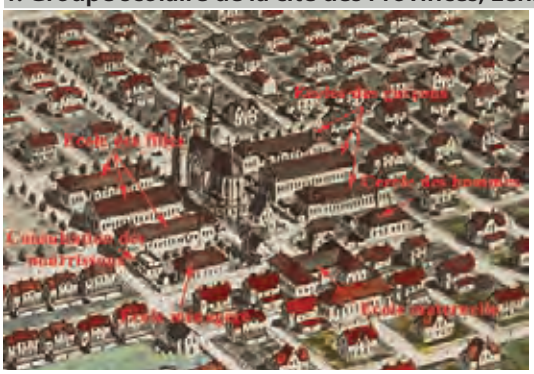

Les équipements collectifs de la cité des Provinces à la fin des années 1920, Album Peltier. © CHM

Les écoles primaires, l'école maternelle, les logements des directeurs des écoles et le presbytère sont rassemblés autour d'un square formé sur l'ancien emplacement de l'ancienne église.

Le groupe scolaire avec en arrière-plan la tour de concentration du 19. © S.Dhote

Les deux façades des écoles primaires de filles et de garçons se font face de part et d'autre du square. Le presbytère se trouve derrière l'emplacement du chevet, les logements des directeurs se situent dans le prolongement de l'axe, suivis par l'école maternelle. L'aspect extérieur des écoles se rapproche des écoles minières de la Société des Mines de Lens construites dans un style néo-régionaliste, mais marquent leur originalité par l'utilisation majoritaire de pierres de meulières à joints rubanés.

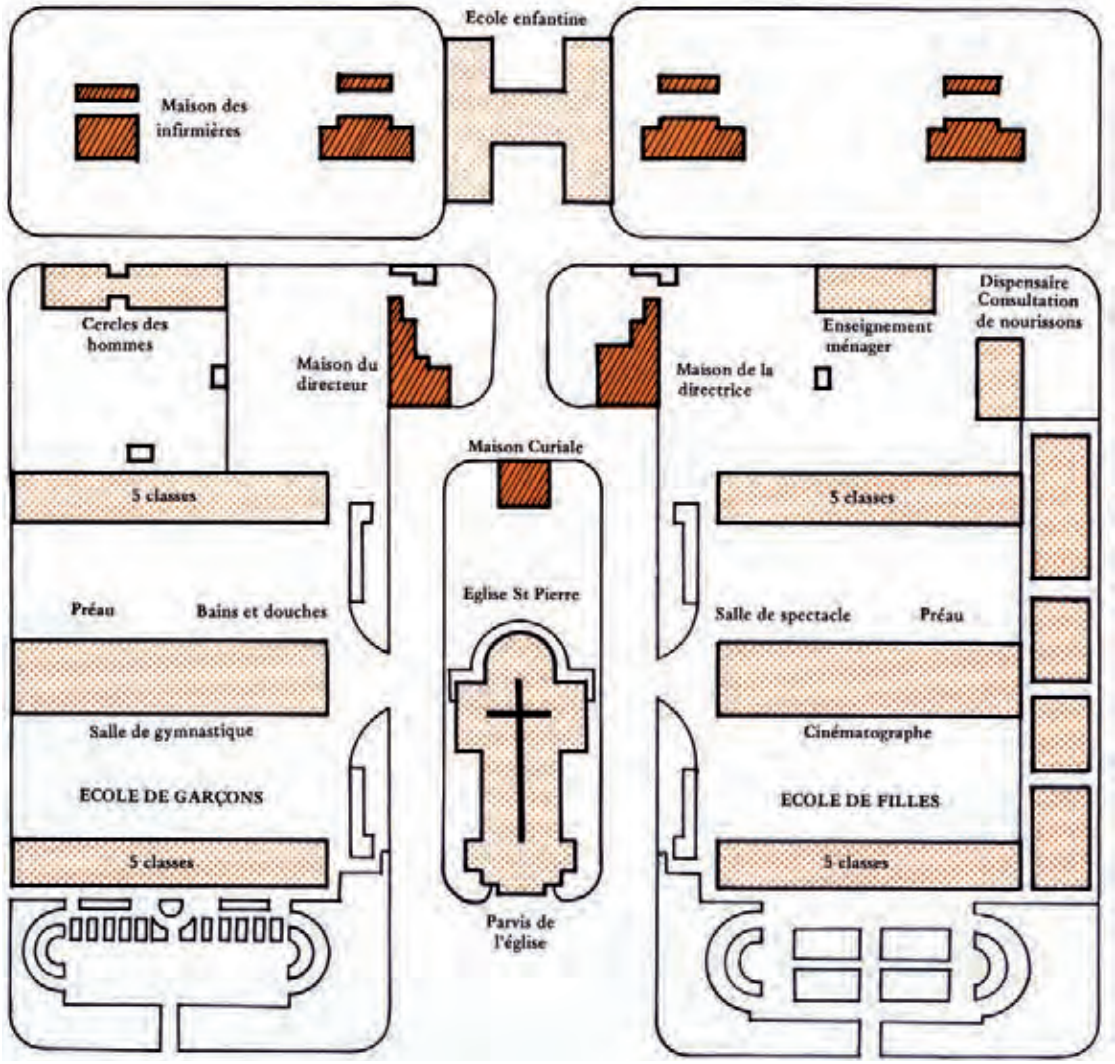

Plan et organisation de la zone réservée aux équipements religieux, éducatifs et médicaux de la cité des Provinces. © CHM

Vue d'un des bâtiments du groupe scolaire.
© S.Dhote

Les deux écoles primaires sont entourées par une clôture élevée sur un muret en briques et en béton. L'entrée s'effectue sous un porche formé par une grande porte centrale en arc surbaissé et deux petites portes latérales de même dessin, séparées entre elles par des piliers en briques et en béton, ornées à leur sommet d'un bas-relief figurant une croix grecque. Les deux portes latérales sont couvertes par des appentis. La porte centrale est ornée de damiers blancs et rouges, surmontés d'un cordon saillant et de l'inscription « ECOLE DE FILLES » et « ECOLE DE GARCONS » sur un fond blanc entouré par un cadre rouge. Le porche est couvert par une toiture à quatre pans débordante, formant marquise, soutenue par des aisseliers.

L'aspect général de ces porches rappelle les Torii marquant l'entrée des temples japonais dans une vague tardive de Japonisme.

Porche d'entrée de l'école des filles.
© SRMH 2008

A gauche :
Aile centrale de l'école des filles comprenant les équipements collectifs (gymnase, cabinet, bibliothèque).
© SRMH 2009

Au-delà du porche, trois bâtiments parallèles construits en pierres de meulières à joints rubanés sur un soubassement de béton délimitent les deux cours de récréation. Au centre se trouve le gymnase, percé de baies rectangulaires à linteaux en pierre surmontées par une frise géométrique en briques blanches et rouges. Il est couvert par un toit à deux versants en tuiles, formant un pignon bordé par une frise de béton en escaliers, et ouvert par une porte encadrée de baies. La couverture intérieure est en lambris soutenue par une charpente métallique.

A gauche :
Petite marquise recouvrant l'emplacement de la cloche sur la façade du gymnase de l'école des garçons.
© SRMH 2009

Porche d'entrée de l'école des garçons.
© SRMH 2008

De part et d'autre du préau, chaque école est formée de deux pavillons rectangulaires reliés par un corps de bâtiment de plain-pied. Les pavillons sont percés de trois baies rectangulaires à linteaux en pierre, au-dessus desquelles se trouve une frise géométrique en briques bicolores. Le toit en pavillon, débordant et soutenu par des aisseliers, est recouvert de tuiles et interrompu par une lucarne-pignon. Le corps de bâtiment central est ouvert par six baies rectangulaires à linteaux en pierre et trois portes. Le toit à deux versants se prolonge au-dessus des portes pour former des appentis soutenus par des aisseliers.

Vue d'ensemble d'un des bâtiments de l'école des filles.
© SRMH 2009

Détails architecturaux des bâtiments des écoles de garçons et de filles

© S. Dhote

© Mission Bassin Minier

A l'arrière de l'école de garçons, l'ancien cercle des hommes sert actuellement de salle de réunion. Il se présente comme un long bâtiment présentant sur sa face Sud deux entrées sous porche séparant trois séries de trois fenêtres. La typologie de l'édifice reprend celle des autres équipements.

Lui faisant pendant au Nord de l'école de filles, se trouve une seconde annexe plus courte de sept fenêtres, avec une entrée dans le bout d'un des petits côtés. Elle correspondait à l'école ménagère de la cité. De ce côté, prend place également un petit édifice de cinq travées de façade avec porte au centre sur trois travées de profondeur. Il s'ouvre vers l'avenue de la Fosse. Tous ces édifices présentent la même typologie constructive que l'ensemble des équipements.

L'ancien cercle des hommes.
© SRMH 2009

A gauche :
L'ancienne école ménagère.
© SRMH 2009

Ci-contre :
L'ancienne consultation des nourrissons.
© SRMH 2009

L'école maternelle est construite selon un plan en H, dans les mêmes matériaux que les écoles primaires. Les baies rectangulaires de son unique niveau sont surmontées de linteaux en pierre ornés de pointes-de-diamant, puis d'une bande de motifs géométriques en briques bicolores.

L'école maternelle.
© SRMH 2009

Etat de conservation

Le groupe scolaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est la propriété de la ville de Lens.
Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Z. Maison du directeur, école de la cité des Provinces, Lens

Les maisons du directeur des écoles et des sœurs furent construites en même temps que les écoles, utilisant les mêmes matériaux de construction et sont réalisées dans le même style néo-régionaliste que les écoles. Les deux maisons, séparées par une rue, se font face à l'arrière du presbytère. Celle du directeur se trouve du côté de l'école de garçons et celle des sœurs du côté de l'école des filles. Elles sont construites en pierres de meulières à joints rubanés et couvertes par des toits en tuiles.

Les maisons de direction de la cité des Provinces à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Vue d'ensemble de la maison du directeur. © Mission Bassin Minier

La maison du directeur est formée par un corps de bâtiment rectangulaire couvert par un toit à croupe débordante soutenu par des aisseliers, et deux petites annexes couvertes par des toits à deux versants. La façade en pierres de meulières, percée de baies rectangulaires à linteaux en pierre, est ornée dans sa partie supérieure d'un bandeau décoratif de briques rouges et blanches, marquant la transition avec le pignon en briques blanches.

Etat de conservation

La maison du directeur se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison du directeur est la propriété de la ville de Lens.

AA. Maison des sœurs, école de la cité des Provinces, Lens

De plan rectangulaire et construite en pierres de meulières à joints rubanés, la maison est couverte par un toit à deux versants à croupes, interrompu sur les faces latérales par des pignons couverts par des toits à croupes. L'entrée se fait sous un appentis, tandis que de part et d'autre, le mur est percé de baies en plein-cintre surbaissé, dont le linteau est orné de briques bicolores. Le niveau supérieur est percé de baies rectangulaires disposées horizontalement, entourant une baie centrale rectangulaire pourvue de linteaux en pierre et d'un petit garde-corps ajouré. La partie supérieure de la façade est entièrement de briques jaunes et accueille des motifs de briques rouges.

Vue d'ensemble du logement des sœurs. © S.Dhote

Etat de conservation

La maison des sœurs se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison des sœurs est en propriété privée.

AB. Cité n°16 (ou Saint-Albert), Liévin, Loos-en-Gohelle

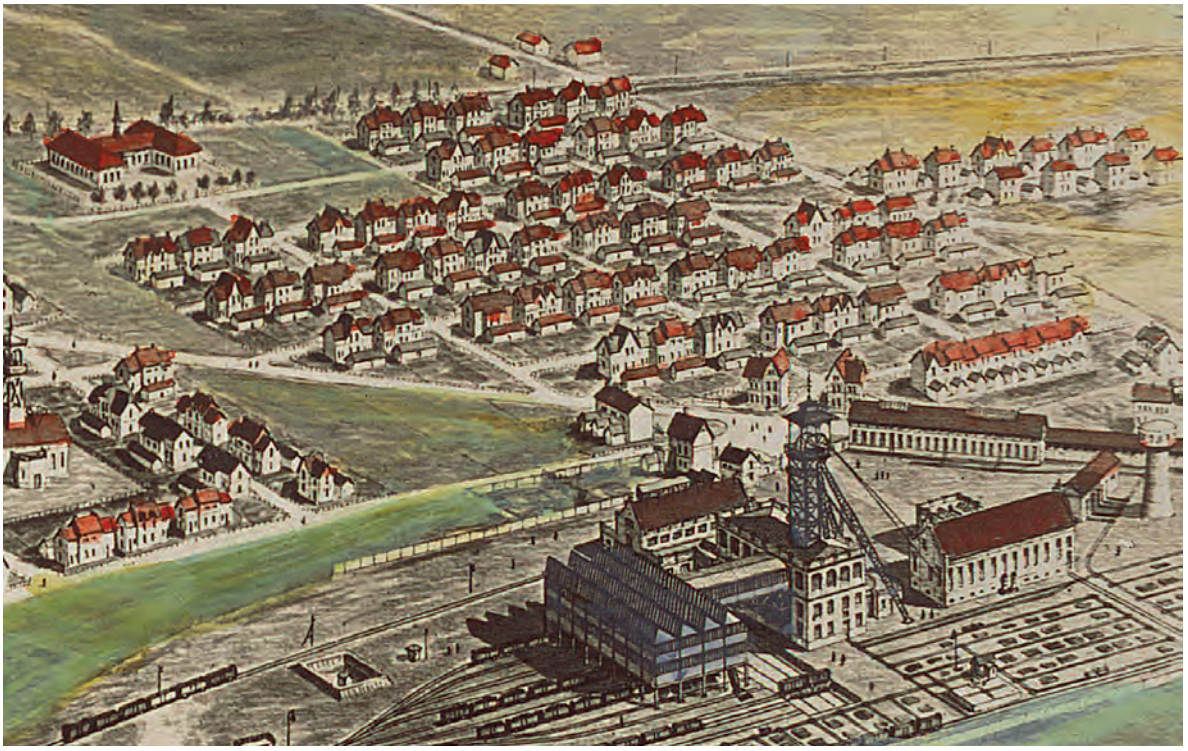

La cité n°16 à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier.
© CHM

Attachée à la fosse n°16 (1909-1965) située à cheval sur les communes de Liévin et de Loos-en-Gohelle, la cité pavillonnaire n°16 (ou Saint-Albert) fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Elle poursuit la cité n°11 avec laquelle elle forme un continuum urbain. Construite entre 1921 et 1925, elle compte 578 logements et s'étend sur 53 hectares.

La cité n°16 aujourd'hui.
© Maryka

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en retrait ou en front à rue. La cité propose majoritairement des regroupements par 2 habitations. Quelques barres de logements se situent en bordure de cité. Ces habitations offrent de multiples formes et volumétries : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton, parfois encore doublées de haies végétales.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

La majorité des façades est entièrement composée de briques rouges avec, pour leurs parties supérieures, des faux-colombages ou des quadrillages en briques peints en blanc. Les ouvertures sont surmontées de linteaux droits en béton généralement peints en blanc. Les façades de certains pavillons sont en pierres de meulières à joints rubanés.

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

520 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
58 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

AC. Ecole de la cité n°16 (Saint-Albert), Liévin

L'école de la cité n°16 est une autre réalisation du modèle-type d'école élaboré par la Société des Mines de Lens dans les années 1920. L'école de la cité n°16 est ainsi semblable à celle de la Cité Saint-Elie à Haisnes-lez-La-Bassée et de la cité n°12.

Elle est composée d'un seul corps rectangulaire recouvert d'un toit à 2 pans débordant et reposant sur des aisseliers en bois. Il est terminé à ses extrémités par 2 pavillons d'about de base carrée et recouverts par une toiture en tuiles débordante ornée d'un épi de faitage et soutenue par des aisseliers. Chaque côté est percé en son milieu d'une lucarne débordant sur le toit, couverte d'un toit à croupe. Le rez-de-chaussée est percé par une série de 14 baies rectangulaires disposées verticalement et surmontées de linteaux droits en béton. Le second niveau est de même percé par une série de 14 baies rectangulaires surmontées d'un arc cintré en briques de couleur rouge.

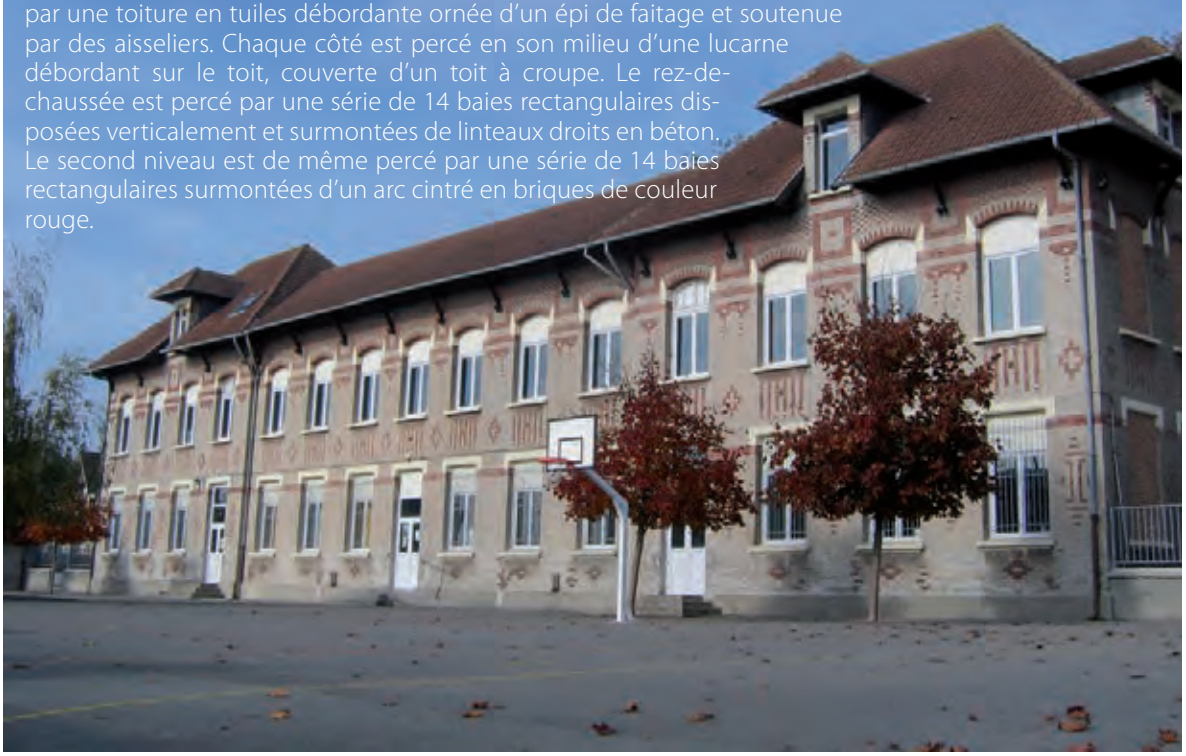

Vue d'ensemble de l'école de la cité n°16.
© F.Kowalski

Détail des volumétries et des façades.
© F.Kowalski

Entièrement de briques blanches, les façades sont ponctuées par de nombreux motifs de briques rouges. L'espace, entre le premier et le second niveau, est ainsi décoré de motifs en losange et, sous les ouvertures, de petits bandeaux verticaux de briques rouges. La partie supérieure de la façade du second niveau est ornementée d'une très large frise en damier de briques rouges et blanches dans laquelle vient s'insérer un motif géométrique.

L'école maternelle est élevée sur un seul niveau et est composée de 3 corps de bâtiment disposés en T. Le pavillon central est percé en son milieu d'une ouverture correspondant à l'entrée et de part et d'autre, de 2 baies rectangulaires verticales. L'ensemble est surmonté de linteaux droits en béton. L'entrée est protégée par un large auvent débordant recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. Ce pavillon est recouvert d'un toit classique à 2 pans. Les pavillons latéraux sont de base rectangulaire et recouverts d'un toit à 4 pans. Ils sont percés sur leurs 3 façades de trois baies rectangulaires à linteaux droits en béton. L'ornementation architecturale des façades de l'école maternelle constitue un écho à celui de l'école primaire. Les jeux de briques sont inversés : les façades sont entièrement en briques rouges avec des motifs en losange en briques blanches. Une petite frise de briques blanches et rouges souligne la corniche.

L'école maternelle.
© F.Kowalski

Etat de conservation

L'école primaire et l'école maternelle se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est la propriété de la commune de Liévin.

AD. Cité n°11, Loos-en-Gohelle

La cité n°11 avec en arrière-plan l'un des terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle.
© Mission Bassin Minier

Attachée à la fosse n°11 (1891-1986), la très petite cité pavillonnaire n°11 fait partie des cités témoins du Bassin minier. Construite en 1923, elle compte 20 logements et s'étend sur 2 hectares.

Composée de 2 rues, la cité est structurée autour d'une place et se caractérise par une implantation du bâti en front à rue. Elle est composée de pavillons regroupant 2 ou 4 logements. Entièrement recouvertes d'un enduit en ciment, les habitations offrent des volumétries diversifiées : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes à pignons centrés, débords de toitures. La cité accueille également une maison d'ingénieur conforme au modèle-type de la Société des Mines de Lens.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

AE. Fosse n°11-19, Loos-en-Gohelle

Vue aérienne de la fosse n°11-12. © Ph.Frutier/Altimage

La fosse n°11-19 de la Société des Mines de Lens est un autre site minier emblématique parmi les quatre grands sites de la mémoire. C'est en 1891 que le premier puits est foncé par la Société des Mines de Lens. L'exploitation débute en 1894 avec près de 1 500 mineurs.

Le site est entièrement détruit pendant la Première Guerre mondiale et il ne reste plus aucun témoignage matériel de l'époque d'avant-guerre. Au début des années 1920, la fosse est reconstruite en profitant des progrès de l'électricité. La fosse n°11 est l'une des nombreuses applications du modèle-type de fosses, défini par la Société au lendemain de la Première Guerre mondiale, au moment où les constructions doivent être rapides et peu onéreuses. Les fosses ainsi reconstruites possédaient toutes les mêmes dispositions et étaient édifiées avec les mêmes matériaux.

La fosse n°11 à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Carte postale de la fosse n°11 peu après son achèvement.

© Ph.Frutier/Altimage

Le siège de concentration du n°11-19 dans les années 1970. © CHM

Après la Nationalisation, la fosse du n°11 devient un siège de concentration regroupant plusieurs puits de mine situés dans le Lensois. D'un diamètre de 6,65 mètres, le fonçage du puits n°19 du Groupe de Lens-Liévin est entrepris en 1954. Il est creusé au Nord du puits n°11 qui arrête alors son extraction et sert à l'équipement du nouveau puits. Surmonté d'une impressionnante tour de concentration, le puits n°19 est mis en service en 1960. Typique des efforts de concentration de la production, la tour d'extraction du puits n°19 n'a plus aucun équivalent dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Elle porte aujourd'hui l'aboutissement ultime des techniques minières appliquées dans le Bassin et est particulièrement représentative des modes de construction dans l'architecture industrielle des années 1950-1960. En 1963, la production du site est de 8 000 tonnes par jour. La récession des années 1970 et les plans de cessation de l'activité minière provoquent la fermeture de la fosse en janvier 1986. Au total, 54 millions de tonnes de charbon ont été extraites de la fosse 11-19.

Vue d'ensemble de la fosse n°11-19. © JP.Mattern-CHM

La fosse n°11-19 compte encore un grand nombre d'édifices : bâtiments d'extraction et chevalement, tour de concentration, bâtiments des recettes, lampisterie, infirmerie, salles des machines, salles des compresseurs et des condensateurs, château d'eau, salle des bains-douches, une partie du bâtiment de triage ainsi que des ateliers, la maison du concierge.

A/ La fosse n°11

a. Le bâtiment des recettes et son chevalement

De plan rectangulaire, le bâtiment des recettes est édifié sur trois niveaux de baies. Composé d'une structure en béton à remplissage de briques, il est surmonté d'une toiture à croupe recouverte de fibrociment. Le bâtiment est constitué de 7 travées sur ses façades latérales et de 3 travées sur les façades avant et arrière. L'ensemble des façades présente un ordonnancement globalement équivalent : baies rectangulaires sur les deux premiers niveaux et larges baies rectangulaires à angles arrondis sur le dernier niveau ; maçonnerie enduite partiellement sur les deux premiers niveaux ; maçonnerie pleinement enduite sur le dernier niveau ; soubassement en pierres de meulières à joints rubanés. La seule ornementation architecturale repose sur les jeux de couleurs entre les pierres de meulières, la brique rouge et l'enduit de ciment délimitant chaque niveau.

Le bâtiment des recettes.
© JP.Mattern-CHM

Le bâtiment est surmonté du chevalement en poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais), muni de 4 bigues-fuseaux également en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 5,50 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle. Le chevalement est doté de plateformes avec garde-corps et possède un campanile à 4 pans surmonté d'un paratonnerre et de l'insigne minier (deux pics croisés). Datant de 1923, il n'a jamais été modifié et est caractéristique des équipements standardisés de la Reconstruction.

Le chevalement du puits n°11.
© S.Dhote

Le moulinage du puits n°11.
© Grahal

Le bâtiment de recettes est prolongé par un ensemble de bâtiments construits sur pilotis métalliques. Construit lors des travaux de modernisation de la fosse, il s'agit d'un ancien moulinage utilisé jusqu'à la mise en service de la tour de concentration. La première aile est constituée d'un bâtiment rectangulaire, percé de quatre baies passantes rectangulaires en partie haute, et d'un second bâtiment rectangulaire aux dimensions inférieures percé de deux baies passantes rectangulaires également en partie haute. Cette aile est prolongée en angle droit par un large bâtiment percé sur l'ensemble de ses façades de baies identiques aux précédents édifices.

b. La salle des machines

L'ancien bâtiment de la salle des machines est de plan rectangulaire et s'élève sur trois niveaux. Edifié en maçonnerie de briques et structure en béton, il est surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques.

Détail du pignon arrière de la salle des machines. © Grahal

Vue d'ensemble de la salle des machines. © S.Dhote

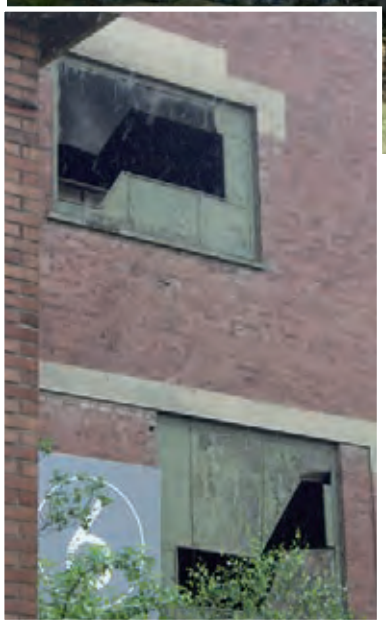

Les virgules. © Mission Bassin Minier

Les murs pignons présentent globalement un ordonnancement identique, constitué au premier niveau de trois hautes baies rectangulaires surmontées au niveau supérieur par une baie oblongue, des bandeaux en enduit de ciment soulignant la structure intérieure du bâtiment. La façade faisant face au bâtiment des recettes est percée par deux ouvertures identiques, les virgules, permettant le passage des câbles reliant la machine d'extraction au chevalement. Ce type d'ouverture est typique des machines d'extraction à tambour bicylindroconique.

Les murs latéraux présentent également le même ordonnancement général. Le premier niveau, en pierres de meulières à joints rubanés, est percé de douze soupiraux oblongs à linteaux légèrement cintrés. A chacun d'eux correspondent au second niveau douze hautes baies à linteaux droits. La partie haute du mur est quant à elle surmontée d'une corniche à modillons.

c. Le poste de transformation

Le poste de transformation est de plan rectangulaire. Edifié sur trois niveaux en maçonnerie de briques et structure en béton, il est surmonté d'un toit terrasse.

La façade donnant sur le carreau est constituée de trois travées. Le premier niveau est percé d'une porte à doubles vantaux et de deux baies horizontales à châssis en ciment. Par ailleurs, il est recouvert sur toute sa hauteur d'un appareillage de pierres de meulières.

Poste de transformation. © BMU

Les deux niveaux supérieurs sont percés par six baies rectangulaires de dimension variable et pourvues de lames métalliques laissant filtrer la lumière du jour. Entre chaque travée, des bandeaux verticaux d'enduit à refends imitent le bossage de la pierre de taille. Enfin, la partie supérieure du mur présente une corniche ornée de modillons.

Les autres présentent un ordonnancement identique à l'exception du rez-de-chaussée de la façade Est, en partie dissimulée par une aile construite en 1954 et complétant les équipements.

Aile construite en 1954.
© BMU

A proximité du poste de transformation se trouve le château d'eau de forme polygonale et édifié en béton. La facette exposée plein Sud est percée au premier niveau d'une porte à linteau droit, surmontée aux deux niveaux supérieurs de deux baies rectangulaires.

Ci-contre :
Le château d'eau.
© BMU

A gauche :
Vue du poste de transformation, du château d'eau et d'un des terrils-jumeaux.
© S.Dhote

d. Les ateliers

Les ateliers sont de plan rectangulaire. Edifiés en maçonnerie de briques, ils s'élèvent sur deux niveaux et sont surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le faîtage de la toiture reçoit un éclairage zénithal à châssis métallique discontinu. La façade donnant sur le carreau est percée sur toute sa longueur de baies à linteaux droits, certaines constituant des accès au bâtiment. Le soubassement est identique à l'ensemble des bâtiments de la fosse n°11 avec soubassement en pierres de meulières à joints rubanés. La toiture repose sur une corniche à modillons.

Vue d'ensemble des ateliers.
© Grahal

Détail de façade des ateliers.
© Mission Bassin Minier

e) Le bâtiment des bains-douches

Le bâtiment des bains-douches est constitué d'un bâtiment central, de plan rectangulaire, édifié sur deux niveaux en maçonnerie de briques et structure en béton. Le bâtiment central est surmonté d'une toiture à charpente métallique à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le mur pignon donnant sur le carreau est percé d'une haute et large baie à linteau droit, pourvue d'une porte à doubles vantaux vitrés. De part et d'autre de l'entrée, deux baies horizontales à châssis en ciment ouvrent le premier niveau. Un appareillage mixte en damier enchâssé dans un large bandeau en ciment orne la partie supérieure de l'entrée principale. Les rampants du mur pignon sont recouverts d'un enduit en ciment qui créé sur l'appareillage en briques un motif d'escalier d'inspiration flamande. Le soubassement est en pierres de meulières à joints rubanés.

Vue frontale de la salle des bains-douches.
© Grahal

Le pignon arrière est percé par une baie quadrangulaire surmontée par le même appareillage mixte employé sur la façade opposée. La partie haute du mur est identique à celle du pignon avant.

Façade latérale de la salle des bains-douches.
© Mission Bassin Minier

Les murs latéraux présentent le même ordonnancement au second niveau : percement de la façade par une série de sept baies passantes et corniche ornée de modillons. De part et d'autre du bâtiment central, s'élèvent deux ailes de plan rectangulaire, édifiées de plain-pied en maçonnerie de briques et structure en béton. Elles sont surmontées chacune d'un toit terrasse en béton armé.

Vue arrière de la salle des bains-douches.
© Mission Bassin Minier

f. La maison de concierge

Située à l'entrée du carreau de fosse, la maison de concierge est constituée de deux bâtiments contigus de plan rectangulaire dont un s'élève sur deux niveaux.

Edifié en maçonnerie de briques, il est surmonté d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques. Le deuxième bâtiment à l'Est ne présente qu'un seul niveau surmonté d'un toit terrasse en béton. Le premier niveau du second bâtiment est percé par deux grandes portes-fenêtres à linteaux droits métalliques. La partie supérieure du mur, dépourvue d'ouverture, présente un bandeau ornemental peint courant le long des différentes façades du bâtiment.

La maison de concierge.
© Mission Bassin Minier

Ce bandeau est composé de deux lignes horizontales reliées par des lignes verticales, le tout surmonté de surfaces de briques peintes rectangulaires. Enfin, la corniche du toit est ornée de modillons. Le rez-de-chaussée du pignon donnant sur la fosse est percé d'une baie à linteau droit et châssis en ciment. Son soubassement est constitué de pierres de meulières à joints rubanés.

B/ Le puits n°19

a. La tour d'extraction

L'architecture de la tour, construite entre 1958 et 1960, suit en tout point l'évolution générale de l'architecture industrielle moderne. Edifice rectangulaire de béton armé et de ciment, aux formes lisses et épurées, elle est une véritable « construction-enveloppe » qui ne montre rien des équipements qu'elle abrite. S'élevant à 66 mètres de hauteur et dominant l'ensemble du site minier, la tour est surmontée d'une toiture en terrasse. L'accès s'effectue par deux imposantes ouvertures placées au premier niveau de la façade donnant sur le carreau. Un escalier dans œuvre dessert l'ensemble des étages.

La tour de concentration du puits n°19.
© Mission Bassin Minier

Détail de façade de la tour.
© BMU

Afin de lutter contre la poussière de charbon, les façades de la tour sont recouvertes d'un voile de béton lisse dissimulant l'ensemble des points d'ancrage des banches de construction. Les contours des plaques de béton forment des lignes régulières qui accompagnent le jeu des ouvertures formant des figures géométriques simples. Le rôle de ces ouvertures est associé à la ventilation et à l'éclairage naturel. Certaines d'entre elles sont ainsi occultées par des ventelles métalliques horizontales. A l'extrémité de la tour, deux niveaux d'ouvertures surmontées par un niveau de ventelles se déroulent sur 3 faces. Chaque niveau est accompagné de larges auvents pare-soleil. Deux d'entre eux disposent de garde-corps.

Détail des ouvertures de la tour.
© JP.Mattern-CHM

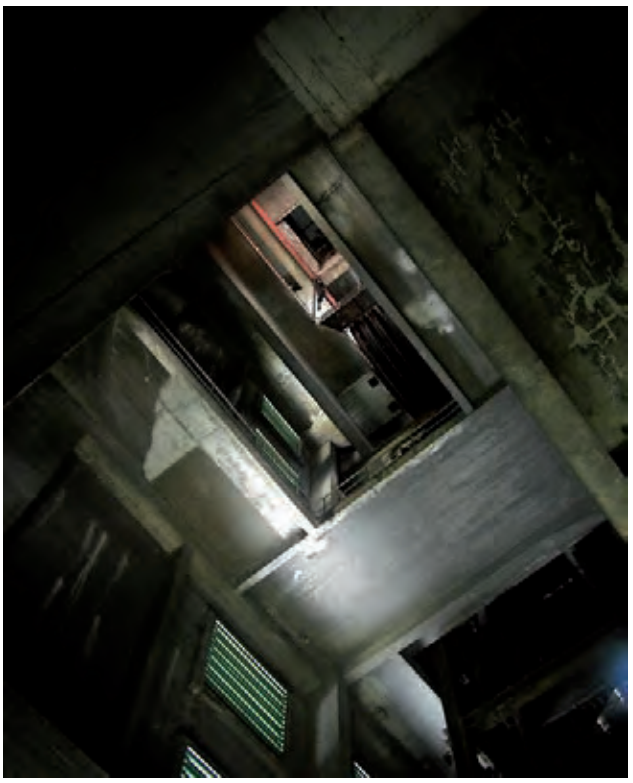

A l'intérieur, la structure porteuse est cachée sous un mince voile béton. Le béton n'a pas subi de traitement particulier et aucun soin n'a été apporté à la mise en place des coffrages : le béton s'est donc approprié les lignes du bois créant ainsi des espaces entièrement lambrissés. Ce coffrage imprimé sur le béton brut créé un contraste intéressant avec l'aspect lisse des façades extérieures.

Vue intérieure de la tour.
© Grahal

b. Les bâtiments des recettes

Situés de part et d'autre de la tour, les bâtiments des recettes sont édifiés tous deux sur trois niveaux de baies et se composent d'une structure métallique à remplissage de briques. Ils sont surmontés d'une toiture à deux pans recouverte de tôles ondulées, dont une partie en fibrociment pour le bâtiment Sud.

Vue d'ensemble de la tour et des recettes.
© Mission Bassin Minier

© BMU

L'architecture des puits n°11 et n°19 à Loos-en-Gohelle est emblématique de deux périodes de l'histoire minière dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. La fosse n°11 est caractéristique de la reconstruction qui a suivi la Première Guerre mondiale. La grande simplicité architecturale de l'ensemble des bâtiments témoigne de la nécessite de reconstituer l'appareil de production de manière rapide et peu onéreuse. La tour de concentration constitue quant à elle, un témoignage essentiel des modèles architecturaux définis par les Houillères Nationales dès 1946. Ce modèle acquiert à Loos-en-Gohelle une monumentalité élégante par la simplicité des volumes, raffinée dans les détails esthétisants des blocs de béton armé formant des lignes puissantes et rugueuses à l'intérieur de la tour, contrastant fortement avec la douceur des façades extérieures blanches et lisses.

La tour du puits n°19 est le dernier géant encore en place dans le Bassin minier. Elle marque, accompagnée des deux terrils culminants à 141 mètres de haut, le Paysage Culturel du Bassin minier avec force et en constitue l'un des emblèmes qui s'imposent avec évidence.

Etat de conservation

La fosse n°11-19 se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La fosse n°11-19 est la propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les terrils 74, 74a et 74b.
© Ph.Frutier/Altimage

AF. Terril 74, Loos-en-Gohelle

Issus de l'activité de la fosse n°11-19, les terrils 74, 74a et 74b forment un ensemble continu et homogène sur 90 hectares. Ils constituent un marqueur paysager impressionnant incontournable en paysage de plaines comme en paysage urbain. Culminant à 186 mètres au-dessus du niveau de la mer, les terrils 74 et 74a sont les plus hauts terrils du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

Edification des terrils 74 et 74a dans les années 1970.
© CHM

Vue d'ensemble des terrils jumeaux 74 et 74a.
© S. Dhote

En leurs sommets, ils offrent de très larges vues ouvertes à la fois sur le tissu urbain de Lens-Liévin mais également sur les plaines de la Gohelle.

Le terril conique 74 a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la fosse. Il a été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer.

Terril nature, il a spontanément évolué en accueillant une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée.

Etat de conservation

Le terril 74 a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une végétation spontanée.

Protection et gestion

Le terril 74 est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Il est en cours d'acquisition par la commune de Loos-en-Gohelle.

Le terril 74.
© Ph. Dupuich

Festivités sur les terrils du n°11-19.
© CPIE-Chaîne des Terrils

AG. Terril 74a, Loos-en-Gohelle

Vue aérienne du terril 74a.
© Ph.Frutier/Altimage

Terril nature, il accueille une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée.

Etat de conservation

Le terril 74a a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une végétation spontanée.

Protection et gestion

Le terril 74a est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Il est en cours d'acquisition par la commune de Loos-en-Gohelle.

Jumeau du terril 74, le terril conique 74a a conservé sa morphologie originelle. Il a également été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer.

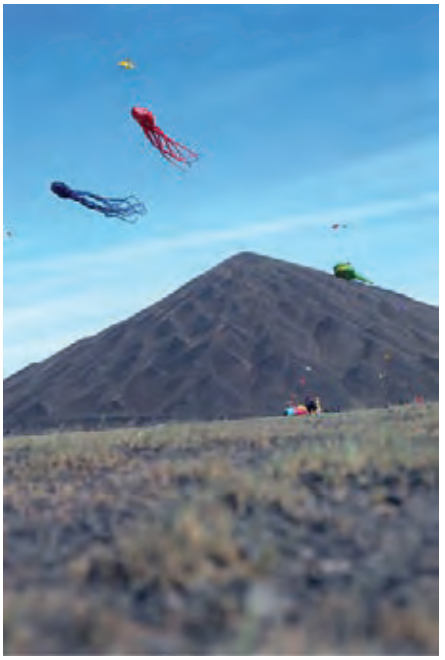

Festival de cerfs-volants sur les terrils du n°11-19.
© CPIE-Chaîne des Terrils

AH. Terril 74b, Loos-en-Gohelle

Plateforme schisteuse, le terril 74b.
© Ph.Frutier/Altimage

Parapente depuis le terril 74b.
© CPIE-Chaîne des Terrils

Au pied des terrils 74 et 74a, la plateforme schisteuse, le terril 74b, accueillait un bassin de décantation lié au lavoir de la fosse n°11-19. Intacte, elle a conservé sa morphologie originelle et a été l'objet d'aménagements afin de la rendre accessible sans la dénaturer.
Il accueille une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée et sert de support aux activités sportives et de loisirs.

Etat de conservation

Le terril 74b a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril 74b est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Il est en cours d'acquisition par la commune de Loos-en-Gohelle.

Panorama depuis le terril 74b sur la plaine de la Gohelle.
© Mission Bassin Minier

Panorama depuis le terril 74a sur la conurbation lensoise.
© Mission Bassin Minier

AI. Cité du n°9, Lens

Attachée à la fosse n°9-9bis (1884-1980) dont le carreau accueillera prochainement le futur Louvre à Lens, la cité pavillonnaire n°9 fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite entre 1921 et 1924, elle compte 513 logements et s'étend sur 40 hectares. Caractéristique des cités construites par la Société des Mines de Lens au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle est également dotée d'une église et d'un groupe scolaire.

La cité n°9 aujourd'hui avec en arrière-plan les terrils-jumeaux de la fosse n°11-19. © Mission Bassin Minier

La cité n°9 à la fin des années 1920, planche aquarellée Peltier. © CHM

Voirie courbe d'une partie de la cité. © Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie mixte, à la fois courbe et orthogonale, et se caractérise par une implantation quasi-exclusive du bâti en front à rue. La cité propose divers types d'habitations, depuis les regroupements par 2 ou 3 aux barreaux de corons de 10 logements. Selon les regroupements, la cité offre de multiples formes de pavillons, depuis les barres de corons aux pavillons individuels, et des volumétries diverses : 2 pans, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures.

Richesse des formes et des volumétries des habitations de la cité n°9

© Mission Bassin Minier

Jardins situés à l'arrière des habitations.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton. L'omniprésence des espaces verts publics dans la cité valorise considérablement le patrimoine bâti en particulier grâce aux alignements d'arbres le long des maisons bâties en front à rue. Cette présence majestueuse d'arbres à hautes tiges, notamment le long des grands axes de la cité, qualifie hautement l'espace public et confère à la cité une très bonne qualité paysagère. Les places, elles aussi, sont toutes de grande qualité et plantées également d'arbres à hautes tiges.

© Mission Bassin Minier

Les matériaux utilisés pour le traitement des façades de la cité sont principalement la brique, la brique avec soubassement en pierres de meulières à joints rubanées et l'enduit. La cité accueille également quelques cas isolés de maisons entièrement en pierres de meulières.

Richesse architecturale des habitations de la cité n°9

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

AJ. Eglise Saint-Théodore, Lens

L'église Saint-Théodore se situe en bordure de la cité n°9. La première église, construite selon les plans de l'architecte Louis-Marie Cordonnier (1854-1940) et inaugurée en 1910, fut détruite pendant la Première Guerre mondiale. Elle a été reconstruite entièrement sur les plans de Cordonnier.

Vue d'ensemble de l'église Saint-Théodore. © Ph.Dupuich

Détail de la façade principale. © S.Dhote

Il s'agit d'un édifice compact composé d'un vaisseau unique de sept travées et demie surmonté d'un toit à deux pentes recouvert d'ardoises éclairé par des lucarnes triangulaires, précédé d'un petit édicule pour le porche d'entrée et terminé par un chevet semi-circulaire inscrit dans une annexe basse de plan carré pour la sacristie. L'ensemble des murs est réalisé en briques rouges. Les larmiers des ouvertures et les colonnes, les appuis de fenêtres et les talus des contreforts ainsi que les corniches et les bandeaux sont exécutés en pierre blanche afin de créer une animation murale et de souligner les lignes de force de l'église.

La façade principale présente un édicule dans lequel prennent place, au centre, un porche sommé d'un toit à croupe et, de part et d'autre, deux espaces plus bas avec toits en appentis accueillant à droite les fonts baptismaux et à gauche une chapelle particulière. Trois baies en plein-cintre percent le pignon pour éclairer la très large tribune s'étendant sur les deux premières travées de la nef. La façade est dominée par un clocher en bois de base carrée surmonté par un toit à quatre pentes se terminant par une flèche octogonale percée d'une lucarne sur chaque face. Les façades latérales sont percées de baies géminées en plein-cintre séparées par des colonnettes à chapiteaux cubiques. La partie murale entre les arcs et la corniche est décorée d'un décor de damiers blanc et rouge comme à l'église Saint-Edouard de la cité n°12 édifiée sur les plans du même architecte. L'aspect général de l'édifice rappelle les édifices ruraux en particulier les granges.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.

AK. Ecole de la cité n°9, Lens

Vue d'ensemble de l'école de la cité n°9.
© S.Dhote

L'école de la cité n°9 constitue à nouveau une réalisation du modèle-type d'école élaboré par la Société des Mines de Lens dans les années 1920. L'école de la cité n°9 est ainsi semblable à celle de la Cité Saint-Elie à Haisnes-lez-La-Bassée, de la cité n°12 à Lens et de la cité n°16 à Liévin.

Elle est composée de deux corps de bâtiment rectangulaires recouverts d'un toit à 2 pans débordant et reposant sur des aisseliers en bois. Chacun d'entre eux est terminé à ses extrémités par 2 pavillons d'about de base carrée et recouverts par une toiture en tuiles débordante ornée d'un épi de faitage et soutenue par des aisseliers. Chaque côté est percé en son milieu d'une lucarne débordant sur le toit, couverte d'un toit à croupe. Le rez-de-chaussée est percé par une série de 14 baies rectangulaires disposées verticalement et surmontées de linteaux droits en béton. Le second niveau est de même percé par une série de 14 baies rectangulaires surmontées d'un arc cintré en briques de couleur rouge.

Vue d'ensemble d'un des bâtiments de l'école.
© F.Kowalski

Entièrement de briques blanches, les façades sont ponctuées par de nombreux motifs de briques rouges. L'espace entre le premier et le second niveau est ainsi décoré de motifs en losange et, sous les ouvertures, de petits bandeaux verticaux de briques rouges. La partie supérieure de la façade du second niveau est ornementée d'une très large frise en damier de briques rouges et blanches dans laquelle vient s'insérer un motif géométrique.

Détail d'un pavillon d'about.
© S.Dhote

L'école maternelle est élevée sur un seul niveau et est composé de 3 corps de bâtiment disposés en T. Le pavillon central est percé en son milieu d'une ouverture correspondant à l'entrée et de part et d'autre, de 2 baies rectangulaires verticales. L'ensemble est surmonté de linteaux droits en béton. L'entrée est protégée par un large auvent débordant recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois. Ce pavillon est recouvert d'un toit classique à 2 pans. Les pavillons latéraux sont de base rectangulaire et recouverts d'un toit à 4 pans. Ils sont percés sur leurs 3 façades de trois baies rectangulaires à linteaux droits en béton. Les façades sont entièrement en briques rouges avec des motifs en losange en briques blanches. Une petite frise de briques blanches et rouges souligne la corniche.

Vue d'ensemble de l'école maternelle.
© F.Kowalski

Etat de conservation
L'école primaire et l'école maternelle se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le groupe scolaire est la propriété de la commune de Liévin.

AL. Maison du directeur de l'école de la cité n°9, Lens

La maison du directeur.
© Mission Bassin Minier

La maison du directeur de l'école de la cité n°9 est similaire à celle de la maison des sœurs des cités n°12 et des Provinces à l'exception de la toiture qui a été modifiée. Elle est également prolongée sur l'un de ses côtés par un bloc d'habitations regroupant 4 logements, probablement destinés aux instituteurs.

De plan rectangulaire et construite en pierres de meulières à joints rubanés, la maison est couverte par un toit à deux versants à croupes. L'entrée se fait sous un appentis, tandis que de part et d'autre, le mur est percé de baies en plein-cintre surbaissé, dont le linteau est orné de briques bicolores. Le niveau supérieur est percé de baies rectangulaires disposées horizontalement, entourant une baie centrale rectangulaire pourvue de linteaux en pierre et d'un petit garde-corps ajouré. La partie supérieure de la façade est entièrement de briques jaunes et accueille des motifs de briques rouges.

Etat de conservation
La maison se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
La maison est en propriété privée.

AM. Maison d'ingénieur de la cité n°9, Lens

Située en face de l'entrée de la fosse n°9-9bis, la maison d'ingénieur de la cité n°9 est identique à celles de la cité n°12 et de la cité des Provinces.

De base carrée, elle s'élève sur 3 niveaux et est entièrement construite en briques. Le rez-de-chaussée est percé en son centre d'une vaste entrée précédée d'un perron en béton et surmontée d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers. L'entrée est protégée par un large auvent à 3 pans recouvert de tuiles et reposant sur des aisseliers en bois.

De part et d'autre de l'entrée, le rez-de-chaussée est percé de 2 grandes baies également surmontées d'un arc cintré en béton reposant sur des sommiers. Le second niveau est percé au centre, dans l'axe vertical de l'entrée, d'une baie rectangulaire surmontée d'un linteau droit en béton. Elle est précédée d'un balcon reposant sur l'auvent de l'entrée du premier niveau et doté d'une balustrade ajourée en bois. Le reste de la façade accueille 2 baies rectangulaires également surmontées de linteaux droits en béton. Le troisième niveau, correspondant à l'étage sous comble et formant un pignon triangulaire, est percé d'une seule baie centrale à linteaux droits en béton. L'ensemble est recouvert d'une toiture à demi-croupes, largement débordante et reposant sur des aisseliers en bois. Un bandeau en béton en saillie souligne le niveau du plancher entre le premier et le deuxième niveau. Séparée du second niveau par une large frise de briques blanches ponctuée de briques rouges, la partie supérieure de la façade, correspondant à l'étage sous comble, est plus richement décorée. Entièrement de briques blanches, elle accueille des motifs géométriques de briques rouges. Les façades latérales suivent globalement le même ordonnancement.

Façade principale de la maison d'ingénieur de la cité n°9.
© Mission Bassin Minier

La maison d'ingénieur est insérée au cœur d'un vaste jardin encore clôturé par les murs d'enceinte d'origine.

Murs d'enceinte clôturant le parc de la maison d'ingénieur.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La maison d'ingénieur se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison d'ingénieur est en propriété privée.

AN. Centre médical de Société de Secours Minière, Lens

Le centre médical fut construit par le Groupe de Lens dans les années 1960. Elevé sur un niveau, l'édifice est de plan rectangulaire et recouvert d'une toiture à 2 pans. La façade principale est percée d'une unique baie rectangulaire permettant l'accès au bâtiment. Cette entrée est précédée d'une rampe d'accès. La façade a été recouverte de parement imitant la pierre. Les façades latérales sont percées de baies rectangulaires filantes à encadrement de béton.

Vue d'ensemble du centre médical.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

Le bâtiment est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

AO. Cité Jeanne d'Arc, Lens

La cité pavillonnaire Jeanne d'Arc fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite entre 1923 et 1924, elle compte 151 logements et s'étend sur 10 hectares.

La cité Jeanne d'Arc.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie strictement orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en front à rue. La cité propose essentiellement des habitations regroupant 2 logements. Une rue de la cité est cependant composée de logements individuels.

La cité offre de multiples formes de pavillons et des volumétries diverses : 2 pans, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures.

Voierie orthogonale bordée de pavillons individuels et de pavillons regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Richesse des formes et des volumétries des habitations de la cité Jeanne d'Arc

© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé à l'arrière et délimité par des clôtures en béton, parfois doublées de haies végétales. Les rues bordées d'arbres à hautes tiges et les espaces publics également arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères.

Rue bordée d'arbres à hautes tiges.
© Mission Bassin Minier

Espace public de la cité Jeanne d'Arc.
© Mission Bassin Minier

La partie supérieure des façades est la plus travaillée. Les modénatures sont majoritairement composées de briques rouges et ponctuées dans leurs parties supérieures par de faux-colombages en briques peintes en blanc. Certains pavillons bénéficient d'un traitement de façades particulier et sont recouverts d'un enduit « à la tyrolienne » composé de petits gravillons mélangés au mortier. Les éléments de structures et les décors sont mis en valeur par un enduit de ciment peint blanc.

Richesse architecturale des habitations de la cité Jeanne d'Arc

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

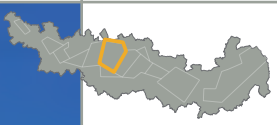

Vue d'ensemble des Grands Bureaux.
© Ph.Dupuich

ÉLÉMENT **64**

Cartes n° 48-50

Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 4,61 ha

Description

Vitrine de l'une des plus puissantes Compagnies du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, les Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens, exposés sur un promontoire et précédés d'un jardin à la Française, répondent à une mise en scène très urbaine. La qualité des espaces intérieurs, le raffinement des décors encore en place, ajoutent à l'impression d'opulence qui se dégage de l'édifice.

Les bureaux de la Société des Mines de Lens avant 1914.

Les premiers bureaux de la Société, construits en 1907, furent détruits pendant la Première Guerre mondiale. L'ensemble des archives de la Société disparut lors des bombardements. La reconstruction est envisagée dès 1924, mais les premiers crédits ne sont votés qu'en 1927. La réalisation des plans est confiée à Louis-Marie Cordonnier en collaboration avec son fils Louis-Stanislas. Les travaux débutent le 12 juillet 1928 par les fondations et

l'imposante ossature en béton armé. En décembre de la même année, l'ouvrage reçoit un revêtement de briques. 5 600 m² de couverture en ardoises sont posés sur la toiture. Les bureaux ouvrent à nouveau au début de l'année 1930.

Les Grands Bureaux après leur achèvement.

La surface totale des Grands Bureaux est de 8 780 m², répartis sur un corps central de cinq étages et deux ailes latérales reliées par deux travées transversales de bureaux, délimitant deux cours intérieures.

Vue aérienne des Grands Bureaux. © Googlemaps

La façade principale, ouvrant sur les jardins, s'étend sur 81 mètres. Elle est haute de trois niveaux sur un soubassement en pierres, et compte 17 travées, dont 13 formant un avant-corps en saillie. Au-delà du soubassement, se trouvent des lunettes en plein-cintre à double rouleau avec des clefs en béton. Au-dessus d'un cordon en béton, la paroi est percée de baies rectangulaires séparées par des meneaux en béton et reliées entre elles par un linteau continu en béton. Le niveau supérieur est occupé par de larges baies à meneaux et croisillons, tandis que la toiture à deux versants est coupée par des lucarnes en pignon échelonné. Trois travées forment de grands pignons échelonnés haut de 35 mètres et dépassant largement sur la toiture.

Façade principale des Grands Bureaux. © Ph.Dupuich

Le pignon central abrite la porte d'entrée, à laquelle on accède par des marches. Celle-ci s'inscrit dans une grande arcade en plein-cintre, traversée par un linteau en béton. Une unique baie éclaire le second niveau, formée de deux meneaux et un croisillon, et ceinte d'un balcon en béton débordant appuyé sur des consoles. Enfin, le pignon est percé de deux petites baies jumelées en plein-cintre à clefs en béton.

Pignon central abritant la porte d'entrée. © SRMH 2009

Les deux autres pignons sont symétriques, et se composent d'un triplet de lunettes en plein-cintre échelonnées, d'un niveau de baies rectangulaire, d'un imposant bow-window soutenu par des consoles et surmonté d'un garde-corps, puis de baies jumelées au niveau du pignon. Les pignons sont reliés entre eux par une corniche saillante en béton. La toiture est couronnée par deux grands épis de faîtage en bulbe.

Les deux autres façades de ce corps de bâtiment formant la cour intérieure possèdent une élévation analogue, avec des parois ornées par endroits d'un riche décor mural de briques.

Détail d'un pignon latéral.
© SRMH 2009

Façade latérale du bâtiment principal.
© SRMH 2009

Dans la plus petite des deux cours intérieures, un avant-corps se forme à l'arrière du corps de bâtiment central. Couvert par une toiture plate, il est haut de trois niveaux ouverts par des triplets de baies rectangulaires aux deux premiers niveaux, et en plein-cintre au troisième. Les niveaux sont reliés entre eux par des cordons en béton verticaux se confondant avec les meneaux. La travée centrale est percée d'une petite porte en plein-cintre au premier niveau, à laquelle on accède par des marches. Les deux niveaux supérieurs sont occupés par une très large baie en plein-cintre, divisée par trois lancettes en plein-cintre échelonnées. Cette travée centrale est surmontée par un petit pignon échelonné rompant l'horizontalité de la toiture.

Avant-corps à l'arrière du bâtiment principal.
© SRMH 2009

Pour l'ameublement, les architectes ont fait appel au prestigieux atelier Majorelle de Nancy (associé à Daum) et à d'autres entreprises artisanales régionales, qui déploient un style Art Déco.

Intérieur et mobilier des Grands Bureaux

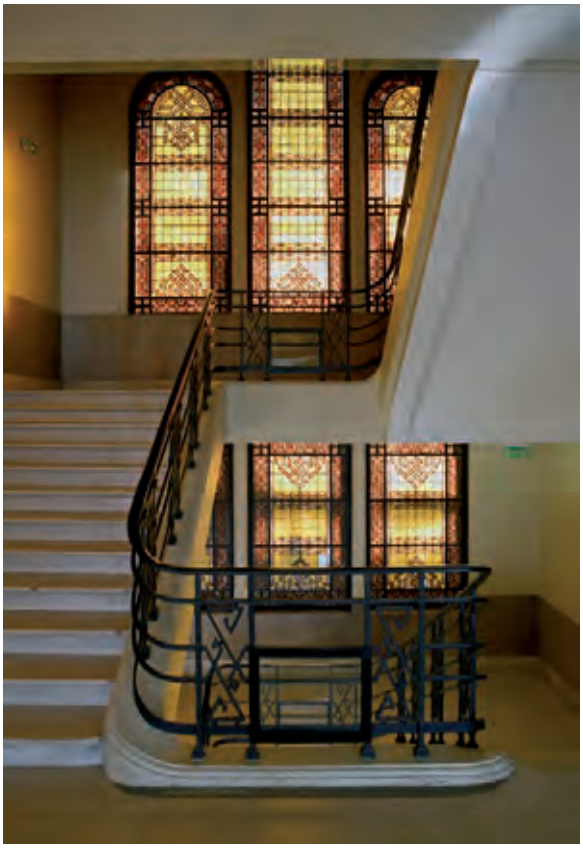

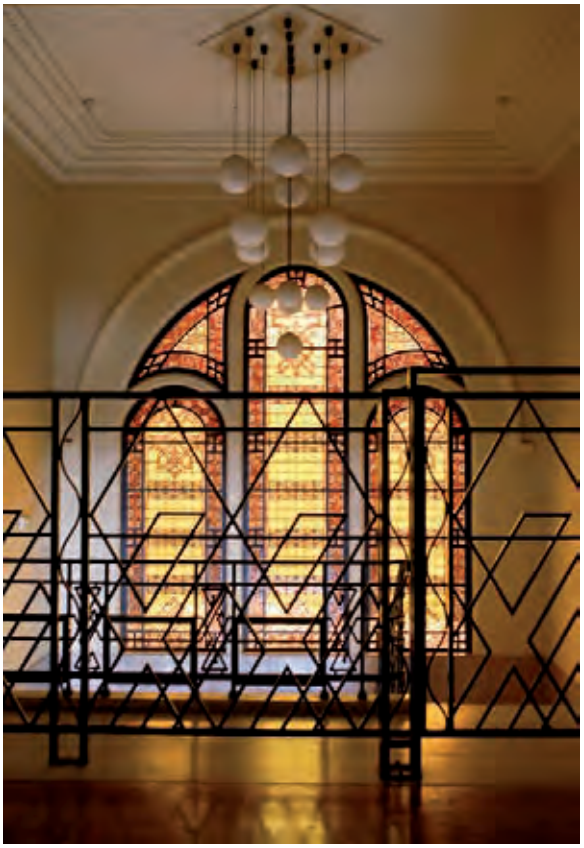

Ci-contre :
Cage de l'escalier principal.
© Ph. Dupuich

A droite :
Vitrail de la cage d'escalier.
© Ph. Dupuich

Grand lustre de la salle du Conseil d'Administration réalisé par l'atelier Majorelle.
© Ph. Dupuich

Détail des grilles de radiateurs avec motifs de fougères.
© SRMH 2009

A gauche :
Couloir principal menant aux bureaux de la direction et à la salle du Conseil d'Administration.
© SRMH 2009

Ci-contre :
Détail des menuiseries.
© Ph. Dupuich

Le parc était quant à lui réservé aux administrateurs de la Société et à leurs invités qui le traversaient depuis la gare privée de la Société située au fond du parc. Le jardin se remarque par la rigueur et la simplicité de la composition où domine la géométrie avec l'alternance des carrés et des losanges du parterre ponctué aux angles, d'ifs taillés en pyramide, divisé par des allées rectilignes. Le style paysager est réservé aux pourtours où dominent, à l'Ouest, de grands arbres qui servent de toile de fond au parterre et cachent les abords des Grands Bureaux. Les rampes et la terrasse qui entourent le parterre sur trois côtés, sont séparées par des haies plus ou moins épaisses délimitant les fonctions piétonnes et automobiles par un effet visuel amortissant la déclivité du terrain. Cet effet est également recherché dans la grande haie qui masque la hauteur de la terrasse précédant le bâtiment.

© SRMH 2009

La polychromie de l'ensemble est également très sobre : la brique rouge dans les allées carrossables, le sable blanc dans les allées principales et les passe-pieds des parterres, et une gamme de verts pour le gazon et la végétation. Les essences sont limitées : buis, ifs, charmes, troènes pour les haies et les arbustes, sapins et arbres à feuilles caduques pour les arbres de hautes tiges. Pour ajouter à la sobriété, aucune sculpture, jet d'eau ou bassin ne vient troubler cet ordonnancement.

Etat de conservation

Les Grands Bureaux se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Accueillant l'Université des Sciences Jean Perrin (Université d'Artois), les Grands Bureaux appartiennent au Ministère de l'Education Nationale. Les Grands Bureaux sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

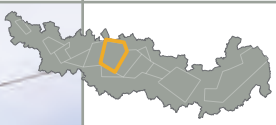

Le front bâti des façades de la cité n°2.
© Mission Bassin Minier

Cité du n°2

ÉLÉMENT **65**

Cartes n° 48-50

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 2,71 ha

Description

Donnant sur un des axes d'entrée de la ville de Lens (depuis Lille), les façades de la cité de corons n°2 offrent de très longs alignements monumentaux tout au long de cette voie fortement fréquentée. Ces logements en front à rue ont été construits entre 1921 et 1925.

Barreau de corons en front à rue.
© Mission Bassin Minier

Cette typologie de barreaux de corons constitue un unicum au sein de la Société des Mines de Lens. S'allongeant sur une centaine de mètres et élevés sur 2 niveaux à l'origine, ils sont ponctués, toutes les 5 ou 6 travées, par un pavillon élevé sur 3 niveaux et recouvert d'une toiture à 2 pans ou d'une toiture à demi-croupe. Entièrement de briques, les façades sont percées de baies surmontées de linteaux droits en béton à pointe-de-diamant.

Ci-contre :
Façade des logements.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Détail d'un des pavillons.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Les barreaux se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Linteau à pointe-de-diamant.
© Mission Bassin Minier

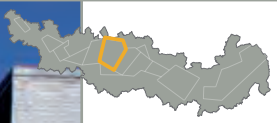

Vue d'ensemble de la maison syndicale.
© S.Dhote

ÉLÉMENT 66

Maison syndicale

Cartes n° 48-50

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0825 ha

Description

Avec celles de Montceau-les-Mines et de Carmaux, la maison syndicale de Lens fait partie des 3 maisons syndicales de mineurs construites en France et constitue un témoignage important de l'histoire sociale dans le Bassin minier et la Région Nord-Pas de Calais mais également en France. L'ordonnance de sa façade principale affirme résolument la volonté du syndicat des mineurs d'institutionnaliser une représentativité chèrement acquise à travers les conflits sociaux des 19e et 20e siècles. La première chambre syndicale des mineurs fut créée à Lens en septembre 1882 et ses statuts déposés en septembre 1884. Arthur Lamendin, Secrétaire Général, reçoit en 1890 le renfort de d'Emile Basly (cf. Partie 2.b).

La maison syndicale des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais devient en 1911, année de son inauguration, le siège du syndicat. Détruite pendant la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite au même emplacement et inaugurée en septembre 1926. Elle devient dès lors un complexe syndical comprenant le siège du syndicat ainsi qu'une imprimerie ouvrière pour publication du journal *la Tribune*.

Vue latérale de la maison syndicale.
© S.Dhote

Fronton curviligne de la travée centrale.
© S.Dhote

La façade principale en briques et pierres à deux niveaux se compose de trois éléments principaux : la travée centrale en légère saillie et deux avant-corps aux extrémités calant la composition. Se répartissent symétriquement au rez-de-chaussée deux baies puis une baie en plein-cintre et, à l'étage unique, trois, puis deux baies rectangulaires. Une balustrade marque la séparation entre le premier et le second niveau. Une épaisse corniche en bois souligne le niveau de la toiture à deux pentes sur la partie centrale et en pavillon sur les avant-corps.

Détail du bas-relief.
© S.Dhote

La travée centrale est cantonnée dans un encadrement de pierres traitées à refends. Elle se compose, au rez-de-chaussée d'une porte à double battant et, à l'étage d'un balcon pouvant servir de tribune. L'ensemble est surmonté d'un fronton curviligne empiétant sur la toiture. La partie centrale accueille un bas-relief représentant trois scènes à la gloire du travail du mineur : l'abattage du charbon au pic et à genoux, le roulage des berlines et le boisage des bowettes avec des bois de soutènement.

Etat de conservation

La maison syndicale se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La maison syndicale est la propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis 1996.
La maison syndicale est actuellement le siège de l'association Mémoires et Cultures valorisant la mémoire minière.

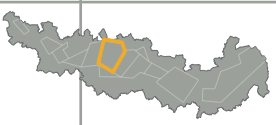

Vue d'ensemble du monument.
© SRMH 2009

ÉLÉMENT 67
Carte n° 50

Monument à Emile Basly

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0299 ha

Emile Basly en 1891.
© CHM

Description

Syndicaliste et homme politique, Emile Basly nait à Valenciennes en 1854. Orphelin de père et de mère en 1864, il commence à travailler dans les fosses de la Compagnie des Mines d'Anzin dès l'âge de 11 ans. A 12 ans, il était galibot à la fosse Villars ; à 15 ans, il devenait herscheur puis abatteur à 19 ans. Pendant les grèves de 1878, il joua un rôle prépondérant et fut renvoyé temporairement de la Compagnie. En 1882, sous son impulsion, se crée le Syndicat des Mineurs d'Anzin dont il devient le Secrétaire Général.

Son charisme et son rôle dans la grande grève de 1884 le rendent populaire et donnent une dimension nationale à sa carrière. Sollicité par ses amis radicaux parisiens qui souhaitaient tirer parti de sa popularité, Emile Basly se présente à la députation dans le département de la Seine et est élu en 1885. Battu en 1889, il se retrouve à Lens où il s'impose auprès des dirigeants du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais.

Emile Basly sur les lieux de la Catastrophe de Courrières en 1906. © CHM

Pendant la Première Guerre mondiale, Emile Basly reste sur place pour faire face aux difficultés et aider au mieux la population jusqu'à son évacuation définitive. Il est expulsé le 11 avril 1917 par l'occupant avec le reste de la population lensoise et séjourne en Belgique. A son retour en octobre 1918, il entreprend la reconstruction de la ville qui l'occupe pendant les dix dernières années de sa vie. Emile Basly meurt à Lens le 11 février 1928.

En 1891, il est Député de la circonscription de Lens-Liévin, mandat qu'il conservera jusqu'à sa mort. Avec Arthur Lamendin, il fut à l'origine de plusieurs lois constituant des avancées dans le domaine social pour les mineurs : loi sur les caisses de secours et de retraite du 29 juin 1894, sur les accidents du travail du 9 avril 1898. Il devient Maire de Lens en 1900 et Conseiller Général du canton de Lens-Est, cumulant alors tous les mandats électifs.

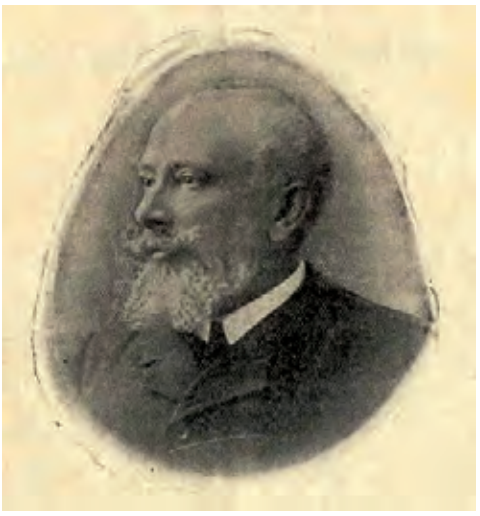

Emile Basly dans les années 1920. © CHM

Dès avril, les membres du Conseil Municipal de Lens et du Conseil d'Administration du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais lancent une souscription publique afin d'ériger un monument en mémoire d'Emile Basly. Les sculptures furent commandées à Augustin Lesieux. L'inauguration eut lieu le 8 octobre 1933.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, contrairement à de nombreuses statues ou sculptures en bronze, la statue d'Emile Basly fut épargnée de la fonte (de même que les bas-reliefs) grâce à un subterfuge : des Lensois cachèrent la statue dans un garage municipal. Le monument fut érigé une seconde fois en 1956.

Le monument peu après son achèvement.

Le monument se compose d'un très haut socle réalisé avec des blocs posés en délit et de la statue proprement dite se détachant devant un étroit obélisque tronqué qui lui sert de fond. L'obélisque tronqué comporte dix assises au-dessus du socle. L'ensemble du monument est construit en pierre blanche sur lequel contrastent les bas-reliefs et la statue réalisée en bronze.

Le socle porte trois bas-reliefs en bronze figurant, de gauche à droite, trois étapes de la vie d'Emile Basly : l'action syndicale avec la mine représentée par un carreau de fosse typique de la Société des Mines de Lens avec chevalement, bâtiment des recettes et salle des pendus ; l'action politique municipale avec la façade de l'ancien Hôtel de ville de Lens ; l'action politique nationale avec la façade du Palais Bourbon à Paris, siège de l'Assemblée Nationale où il fut Député pendant 32 années.

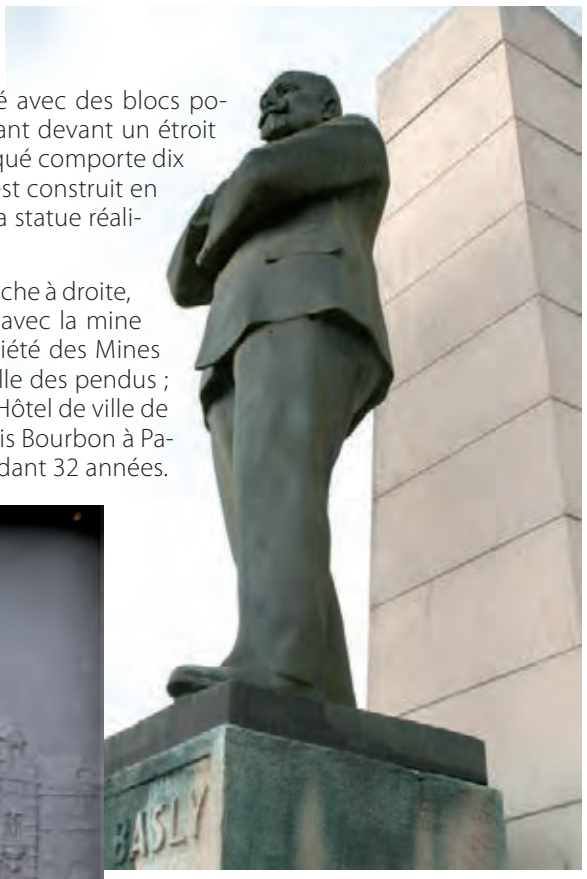

Ci-contre :
Vue de trois-quart de la statue.
© SRMH 2009

La statue repose sur un petit piédestal composé de deux marches et d'un petit bloc avec l'inscription suivante : « EMILE BASLY / 1854-1928 ». La statue elle-même, en bronze, représente l'homme en pantalon et redingote. Il adopte la position qui le rendit célèbre lorsqu'il visita les ruines de Lens avec Ernest Cuvelette, directeur général des Mines de Lens, et M. Loucheur, Ministre de l'Armement en octobre 1918 : il se tient les bras croisés sur la poitrine et regarde avec effarement le spectacle des ruines de sa ville détruite quasiment en totalité par les combats.

A gauche :
Détail des bas-reliefs.
© SRMH 2009

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument est la propriété de la ville de Lens. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

© CHM et © SRMH 2009

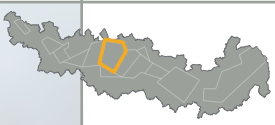

Vue d'ensemble de la gare de Lens.
© Ph.Dupuich

ÉLÉMENT **68**

Carte n° 50

Gare de Lens

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,2468 ha

Description

Au milieu du 19e siècle, la gare de Lens est devenue le centre névralgique du transport du charbon pour les Compagnies du Pas-de-Calais. Entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite et inaugurée en 1927. Elle est l'œuvre de l'architecte et chef de service des bâtiments de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, Urbain Cassan, et de l'ingénieur Forestier. De style Art Déco, l'élévation générale prend la forme d'une locomotive.

Carte postale de la gare dans les années 1930.

Edifiée sur un terrain minier, la gare a été conçue pour résister aux affaissements du sous-sol. Le corps de la gare est ainsi constitué de 11 compartiments en béton armé non jointifs pouvant se mouvoir séparément. En sous-sol, il repose sur un cintre métallique qui, manœuvré par des vérins hydrauliques, permet de compenser les mouvements de terrain.

Elévation en forme de locomotive.
© SRMH 2009

Dominé par la tour de l'horloge culminant à 23 mètres de haut, l'ensemble s'allonge sur 86 mètres. La partie centrale correspond au grand hall. Elle est couverte par une voûte garnie de pavés de verre qui confère une grande luminosité à l'espace intérieur.

A l'intérieur règne une frise en mosaïque de grès cérame signée de Labouret. Elle évoque des scènes liées à l'exploitation minière.

Voûte du hall de la gare.
© SRMH 2009

Fresques de la gare de Lens

© SRMH2009

© SRMH2009

Etat de conservation

La gare se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La gare est la propriété de la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.). La gare est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis 1984.

Vue d'ensemble du monument aux morts.
© SRMH 2009

ÉLÉMENT 69

Carte n° 50

Monument aux morts de la guerre 1914-1918

COMMUNE(S) : LENS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0, 0191 ha

Description

A proximité immédiate du front lors de la Première Guerre mondiale, la ville de Lens fut l'une des villes les plus touchées de la Région Nord-Pas de Calais. En 1921, un comité de quinze membres dont huit conseillers municipaux fut formé et une souscription ouverte afin de recueillir des fonds pour l'élévation d'un monument commémoratif. La réalisation du projet fut confiée, le 15 mars 1924, au sculpteur Augustin Lesieux. Le monument fut inauguré en 1925 par Edouard Herriot, Président de la Chambre des Députés, et Emile Basly, Maire de Lens.

Le monument s'élève sur un soubassement hexagonal et se compose d'un piédestal à trois branches occupées par des groupes

Carte postale ancienne du monument aux morts.
© SRMH 2009

sculptés, tandis que les faces sont décorées de bas-reliefs. Une figure centrale domine le tout. De part et d'autre du piédestal sont sculptés un mineur aux poings serrés tenant à ses pieds sa barrette et ses outils et s'appuyant sur un pan de mur de briques détruit, et un soldat, le regard tourné vers l'horizon. A l'arrière, une figure de femme en habit de paysanne paraît marcher, un baluchon à la main, fuyant les ravages de la guerre. Elle tient par la main sa fille avec une poupée dans son baluchon.

Ci-contre :
Détail de la figure du mineur.
© SRMH 2009

A droite :
Détail des figures de la femme et de la fille fuyant des bombardements.
© SRMH 2009

Dominant la composition, en haut du piédestal, la Ville de Lens, figurée par une femme, s'appuie sur le blason de la ville. Celui-ci repose de façon instable sur des briques éparses, symbolisant l'état de ruines de la ville. Son pied est appuyé sur une torpille, tandis qu'elle esquisse un geste d'indignation. La Ville de Lens semble ainsi fouler du pied la Guerre.

Ci-contre :
Détail de la figure du soldat-mineur.
© SRMH 2009

A droite :
Détail de la figure de la ville de Lens.
© SRMH 2009

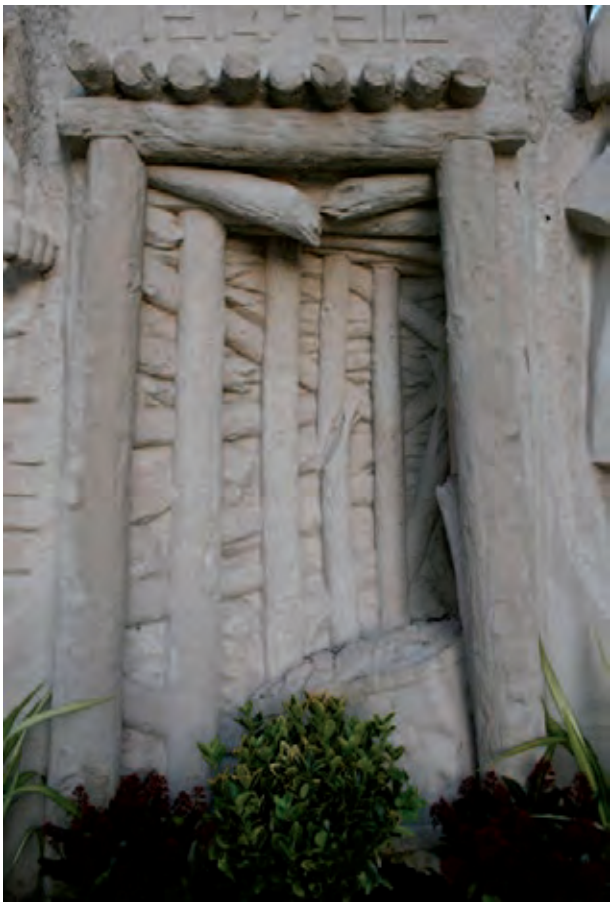

Bas-relief montrant une galerie de mines endommagée.
© SRMH 2009

Sur la face principale, un bas-relief représente une galerie de mines dans une perspective feinte, dont plusieurs poutres du boisage sont brisées, évoquant le lourd tribut des carreaux de fosse de la Société des Mines de Lens systématiquement détruits par les Allemands.

Bas-relief montrant un carreau de fosse endommagé.
© SRMH 2009

Sur les autres faces, se répondent deux bas-reliefs sculptés dans une arcade en plein-cintre représentant d'un côté, une fosse, en très faible relief, où l'on distingue des cheminées, ateliers, bâtiment d'extraction et chevalement, sous un ciel nuageux évoquant les bombardements. Un arbre en premier plan est brisé tandis que le bâtiment d'extraction semble sur le point de s'effondrer. De l'autre côté, sont représentés deux soldats en haut-relief, avec le champ de bataille évoqué par des chevaux de frise en arrière-plan. L'un casqué, de profil, tient dans ses bras un homme mourant dont le casque a disparu.

Bas-relief montrant le champ de bataille.
© SRMH 2009

Dans son poème *Le Monument de Lens*, Emile Poiteau célèbre le monument aux morts de Lens en 1933 :

« […]
J'entendis dans la vile héroïque et blessée
Les figures de pierre ainsi s'entretenir :

LE MINEUR
« Quand je suis revenu, j'ai trouvé la misère
Où je vivais heureux…
Et j'ai serré les poings dans ma sombre colère !...
D'un accent vigoureux
J'ai plus que jamais : Guerre donc à la guerre
Qui fait des malheureux ! … »

LE POILU
« Tranquille et résigné, j'ai fait comme les autres
Qui marchaient sans savoir…
Bien qu'abhorrant la guerre et craignant ses apôtres,
Et sans rien entrevoir
Que la ruine des champs et la mort pour les nôtres,
J'ai fait tout mon devoir !... »

L'EVACUEE
« Moi, je fus l'éternelle et pauvre endolorie,
Tabernacle d'amour !...
Après avoir donné mon homme à la Patrie
Puis mes fils à leur tour,
J'ai dû fuir en guidant ma fillette chérie
Vers un autre séjour !... »

LA VILLE DE LENS
« Je le sais, mes enfants, et de vous je suis fière !
Et sur vos fronts nimbés d'historique grandeur
Moi, la ville martyre et longtemps prisonnière,
Je relève aujourd'hui mon antique splendeur !... »

Etat de conservation
Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le monument est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

SECTION 8

SECTION 8

La Société Houillère de Liévin

la dynamique

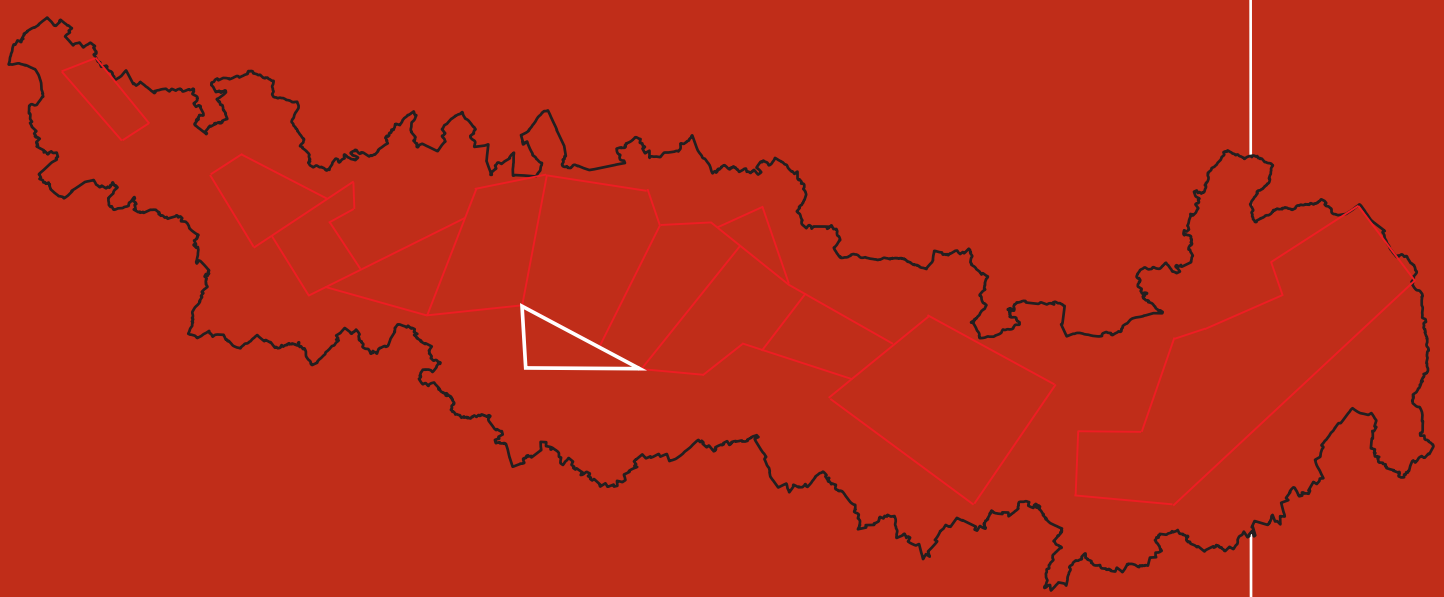

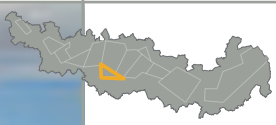

Le chevalement du n°3 bis depuis les Grands Bureaux de Liévin avec en arrière-plan les terrils jumeaux de la fosse n°9.
© Maryka

ÉLÉMENT **70**

Carte n° 51

Chevalement de la fosse n°3bis de Lens

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,261 ha

Description

La fosse n°3 de la Société des Mines de Lens à Liévin entre en exploitation en 1860. A la fin des années 1880, un second puits lui est ajouté, le n°3bis. Le n°3 sert de puits de service et d'aérage tandis que le n°3bis sert à l'extraction. La fosse est concentrée sur la fosse n°11-19 de Lens en 1960 mais continue d'assurer l'aérage et le service du personnel. La fosse s'arrête définitivement en 1978.

Plaque du puits n°3 bis.
© Mission Bassin Minier

Dernier vestige issu du démantèlement de la fosse, le chevalement du puits n°3bis de la Société des Mines de Lens à Liévin se situe au cœur d'une zone d'activité. Jumeau du puits n°11 de Lens, il s'agit d'un chevalement datant de 1922, en poutrelles à treillis rivetées à faux-carré non porteur (type anglais), muni de 4 bigues également en poutrelles à treillis. Les deux molettes, de 5,5 mètres de diamètre, sont disposées de manière parallèle. Le chevalement est doté de plateformes avec garde-corps et possède un campanile à 4 pans surmonté d'un paratonnerre et de l'insigne minier (deux pics croisés). Il illustre la période de l'immédiat après-guerre pendant laquelle les puits sont rééquipés, au sein de la Société des Mines de Lens, de manière standardisée.

Le chevalement du n°3 bis.
© Maryka

Stèle commémorative de la catastrophe du 27 décembre 1974 @Mission Bassin Minier

Ce chevalement possède également une très grande portée symbolique et commémorative. Le 27 décembre 1974, une explosion ravage une partie des chantiers du fond. Le nombre des victimes est élevé : 42 morts, 5 blessés, 116 orphelins. Cette catastrophe est la plus importante catastrophe minière dans la France d'après-guerre.

Etat de conservation

Le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le chevalement est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1992.

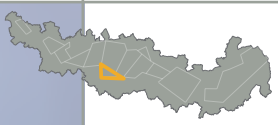

Campanile et molettes du chevalement n°1 bis.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 71
Carte n° 51

Chevalement de la fosse n°1bis de Liévin

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,1053 ha

Description

Le puits de la fosse n°1 de la Société Houillère de Liévin est foncé en 1858 et le n°1bis en 1874. Le premier sert à l'extraction tandis que le second est employé pour les mouvements du personnel. Entièrement reconstruite après la Première Guerre mondiale, la fosse cesse d'extraire en 1955. Le puits du n°1bis sert toujours pour le service et l'aérage. Il est définitivement remblayé en 1979.

Dernier témoin des infrastructures de la fosse, le chevalement du puits n°1bis de la Compagnie des Mines de Liévin à Liévin se situe au cœur d'une zone d'activité. Datant de 1922, il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur (type allemand) en poutrelles à treillis rivetées avec 2 bigues également en poutrelles à treillis. Les molettes sont disposées de manière parallèle sur un palier avec garde-corps métalliques. Le chevalement est surmonté d'un campanile à 4 pans.

Le chevalement du n°1bis.
© JP.Mattern-CHM

Etat de conservation

Le chevalement se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le chevalement est en propriété communale. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

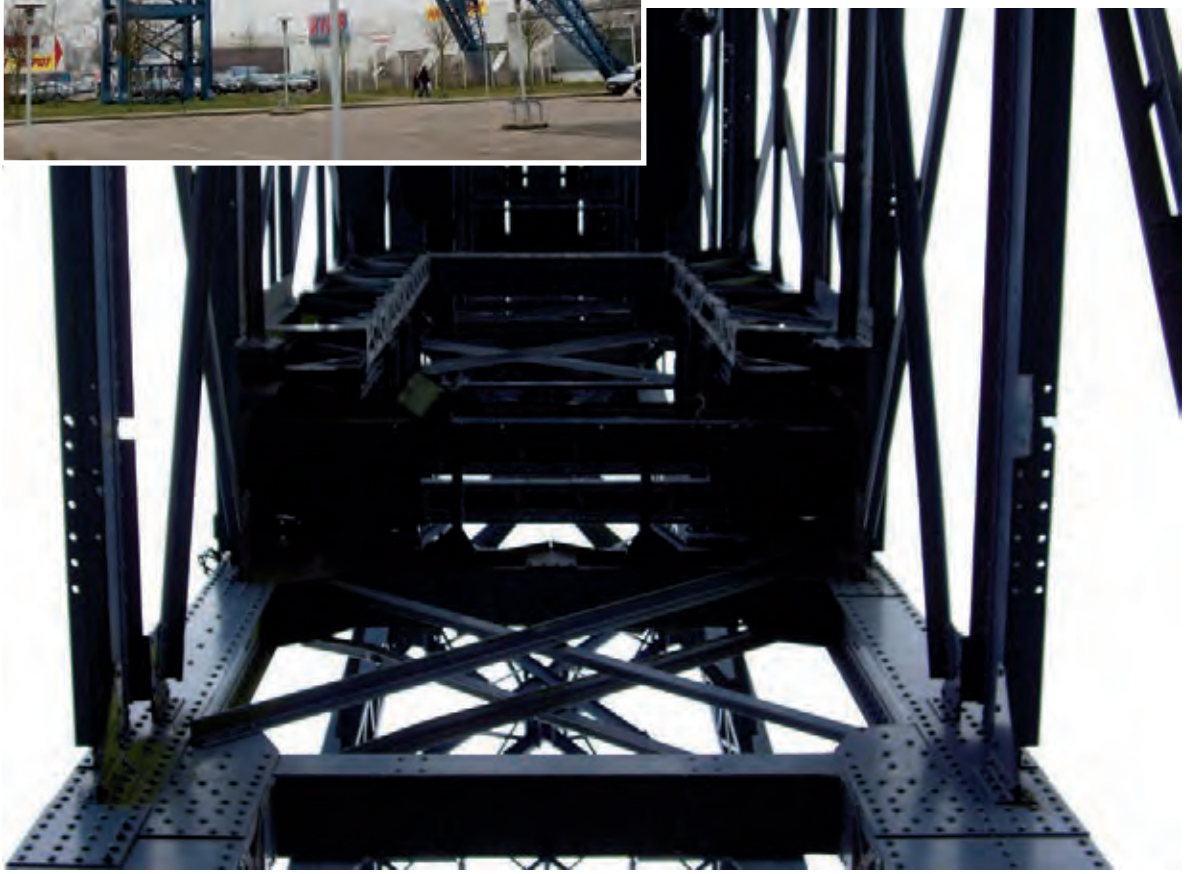

Détail du faux-carré.
© Mission Bassin Minier

Le temple protestant de Liévin.
© SRMH2009

ÉLÉMENT **72**

Carte n° 51

Temple protestant

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,2289 ha

Description

L'implantation protestante dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est tardive (dernier tiers du 19e siècle) et entièrement liée à l'évangélisation en milieu ouvrier menée par la Société Chrétienne du Nord qui connaît rapidement un grand succès. Un premier temple fut construit en 1886. A la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle, les directeurs de la Société Houillère de Liévin, messieurs Viala (1886-1902) et Simon (1902-1913), probablement eux-mêmes protestants, encouragent le culte réformé sans qu'aucune participation financière de la Société soit aujourd'hui démontrée. Le temple est entièrement détruit lors de la Première Guerre mondiale. Les travaux de reconstruction débutent en 1923 selon de nouveaux plans des architectes douaisiens Laude, Lamarre et Henry. Le temple est inauguré en mai 1925.

Le temple de Liévin se présente comme un imposant édifice cubique augmenté d'une annexe à l'arrière de forme rectangulaire accueillant la salle des fêtes et les salles de réunions. L'extérieur est couvert d'un enduit de ciment gris

Le temple dans les années 1930.

Vue d'ensemble du temple. Il a perdu son clocher dans les années 1980. © SRMH2009

Ci-contre : Détail de la rosace. © SRMH2009

A droite : Détail des baies. © SRMH2009

auquel la pollution donne un aspect un peu sale. Il recouvre une maçonnerie de briques et une structure en béton armé. Un clocher-porche est posé sur l'angle droit. Le porche lui-même étant fermé par une grille Art Déco. Chacune des trois façades présente un très haut pignon à deux pentes dont le croisement forme la toiture. La façade principale est éclairée par une série de trois fenêtres brisées sous la tribune et une rosace éclairant le vaisseau.

Vue intérieure du temple. © SRMH2009

A l'intérieur, le lieu de culte adopte le plan d'une grande croix grecque inscrite dans un grand carré, les angles servant aux espaces de circulation et de dégagement. L'ensemble est couvert de grandes voûtes d'ogives extrêmement aiguës. Les bras du transept sont garnis de tribunes soutenues par de grands arcs en béton imitant les poutrelles métalliques. Les murs, enduits et peints en faux appareil de pierre, sont garnis de pilastres. La transition entre les murs et les voûtes est réalisée par une frise continue d'enroulements de branches de raisin avec fruits. Dans le chœur à cinq pans, se trouvent la chaire de

vérité placée contre le mur de fond et une table de communion placée en avant. Le pavement est un granito de tonalité grise moucheté à l'intérieur d'un quadrillage de trois bandes composées de carrés noirs et blancs placés en quinconce. Les réseaux des deux grandes fenêtres adoptent un parti de type gothique flamboyant avec des vitraux de tonalité jaune. La rosace de la façade utilise des tons jaunes et rouges.

Détail de la frise et chapiteau sculpté. © SRMH2009

Au centre de l'annexe prend place la salle des fêtes qui occupe les trois grandes baies et deux petites. Les poutres du plafond sont soutenues par des consoles sculptées représentant deux types de musiciens, l'un tenant une guitare, l'autre une partition. De part et d'autre, se trouvent les espaces de circulation : à droite l'escalier principal et à gauche, un escalier secondaire.

Vue d'ensemble de l'annexe. © SRMH2009

Les poutres soutenant les paliers accueillent des consoles sculptées représentant des musiciens identiques à la salle des fêtes et pour accompagner la fonction de l'ensemble.

Le presbytère est séparé de l'annexe par une grande cour arborée. Il se trouve au milieu d'un grand jardin et se présente comme un édifice cubique de deux niveaux sous combles. Le porche d'entrée, à couvert, perce la façade principale, tandis qu'un avant-corps anime la façade sur le jardin. Comme pour les autres bâtiments, il est recouvert d'un enduit gris.

Détail des consoles. © SRMH2009

Etat de conservation

Le temple se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

Le temple est en propriété communale.

Vue d'ensemble du presbytère. © SRMH2009

Les Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin. © Maryka

ÉLÉMENT **73**

Carte n° 51

Ensemble minier des Grands Bureaux

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 10 ha

Description

A. Les Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin

Façades des Grands Bureaux. © Mission Bassin Minier

Situés sur la colline de Riaumont au cœur de Liévin, les Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin regroupaient les services centraux, techniques, comptables, financiers et commerciaux de la Société. Avec la Nationalisation, ils sont devenus une clinique et une maternité de la Société de Secours Minière. Ils accueillent aujourd'hui les services de la ville de Liévin.

D'architecture simple et entièrement construit en briques, il s'agit d'un vaste édifice de plan rectangulaire, élevé sur 3 niveaux et recouvert d'une toiture en ardoises. Il est composé d'un corps central de 5 travées recouvert d'un toit à 2 pans et cantonné d'un pavillon à 3 travées et recouvert d'une toiture à pans brisés à

Vue d'ensemble des Grands Bureaux. © Maryka

chacune des extrémités. Parfaitement homogène et symétrique, l'ensemble du rez-de-chaussée est percé de 11 baies en plein-cintre surmontées chacune d'une clef de voûte en pierre. La totalité des façades du premier niveau est composée de bandeaux de briques en relief avec, au niveau des baies, un jeu de briques imitant un arc cintré en pierre. Obéissant aux mêmes ordonnancements, les second et troisième niveaux sont percés respectivement de 11 baies rectangulaires disposées de manière verticale et à encadrement de béton imitant la pierre. L'étage sous comble est éclairé sur la totalité du bâtiment par des lucarnes. Des bandeaux en béton soulignent le niveau des planchers et la partie supérieure du corps central est ornementée d'un très large cartouche portant l'inscription « Grands Bureaux ». Les façades des pavillons d'about accueillent aux second et troisième niveaux des reliefs sur lesquels figurent les emblèmes du mineur, seuls motifs, avec le cartouche, rappelant aujourd'hui la fonction originelle de l'édifice.

Etat de conservation

Les Grands Bureaux se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les Grands Bureaux sont la propriété de la ville de Liévin.

B. Cité des Bureaux Ouest

Située au pied des Grands Bureaux, la cité des Bureaux Ouest fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Caractéristique des cités pavillonnaires construites par la Société Houillère de Liévin, elle compte aujourd'hui 162 logements et s'étend sur 10 hectares.

La cité est structurée selon une voierie strictement orthogonale et propose majoritairement des habitations regroupant 2 logements. En fonction des typologies, les groupes sont implantés soit en front à rue mettant ainsi les façades au premier plan, soit en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés.

Voierie orthogonale de la cité. © Mission Bassin Minier

La cité des Bureaux Ouest est typique du style architectural appliqué par la Société Houillère de Liévin à ses cités pavillonnaires. Les pavillons sont construits en briques ou en parpaings de schiste. La volumétrie est dans son ensemble assez simple : 2 volumes accolés avec toiture classique à 2 pans, à pignons séparés, à pans brisés.

Typologies et volumétries des habitations de la cité des Bureaux Ouest

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés délimités par des clôtures en béton et/ou doublées de haies végétales conférant à la cité de bonnes qualités paysagères. La cité bénéficie également de beaux alignements d'arbres le long de la voierie.

Jardins délimités par des clôtures en béton et doublées de haies végétales. © Mission Bassin Minier

Caractéristique spécifique à la Société, les façades de certains pavillons sont composées d'un assemblage de briques rouges et de briques roses séparées à mi-hauteur. D'autres typologies offrent, dans la partie supérieure des façades, un traitement particulier par enduit « à la tyrolienne » composé de petits gravillons mélangés au mortier.
Les éléments de structures et les décors sont mis en valeur par un enduit de ciment peint blanc. Les façades sont également ponctuées de fers d'ancrage en forme de « barrette » de mineur (casque) ou d'étoile.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

© Mission Bassin Minier

La cité des Garennes depuis la cité des Petits Bois. © Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 74

Cartes n° 51-52

Ensemble minier des Garennes

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 20 ha

Description

A. Terril 80

Le terril 80. © Mission Bassin Minier

Le terril 80 est issu de l'activité de la fosse n°3 (1872-1958) de la Société Houillère de Liévin. Terril plat s'étendant sur 13 hectares, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement : plantation d'arbres et d'arbustes.

Terril nature, il sert de support aux activités sportives et de loisirs.

Le terril 80, espace de nature et de loisirs. © CAUE62

Etat de conservation

Le terril n'a pas conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété du Conseil Général du Pas-de-Calais.

B. Cité des Garennes

La cité des Garennes.
© Mission Bassin Minier

Située en bordure du terril 80, la cité pavillonnaire des Garennes fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Située sur les hauteurs du Val de Souchez, la cité a la particularité de jouer avec la topographie dans l'implantation de ses logements. Elle fait d'ailleurs face à la cité des Petits Bois située également à Liévin mais de l'autre côté du vallon. La cité compte aujourd'hui 102 logements et s'étend sur 7 hectares.

Implantation des pavillons en fonction de la déclivité du sol.
© Mission Bassin Minier

La cité est structurée selon une voierie strictement orthogonale et propose majoritairement des habitations regroupant 2 logements. En fonction des typologies, les groupes sont implantés soit en front à rue mettant ainsi les façades au premier plan, soit en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés. La cité des Garennes est typique du style architectural de la Société Houillère de Liévin. Les pavillons sont construits en briques ou en parpaings de schiste. La volumétrie est dans son ensemble assez simple : 2 volumes accolés avec toiture classique à 2 pans avec ou sans lucarne, débords de toiture.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Habitation regroupant 2 logements avec toit à 2 pans et débords de toiture.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation regroupant 2 logements avec toit à 2 pans et lucarnes centrées.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés délimités par des clôtures en béton et/ou doublées de haies végétales conférant à la cité de bonnes qualités paysagères. La cité bénéficie également de beaux alignements d'arbres le long de la voierie.

Jardins situés à l'arrière des habitations.
© Mission Bassin Minier

Caractéristique spécifique à la Société, les façades de certains pavillons sont composées d'un assemblage de briques rouges et de briques roses séparées à mi-hauteur. Des arcs cintrés de briques rouges ou roses viennent rehausser les ouvertures. Des motifs en losange de briques rouges ou roses viennent également animer les façades et les pignons aveugles. D'autres typologies offrent, dans la partie supérieure des façades, un traitement particulier par enduit « à la tyrolienne » composé de petits gravillons mélangés au mortier. Les éléments de structures et les décors sont mis en valeur par un enduit de ciment peint blanc.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité des Petits Bois.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 75

Cité des Petits Bois

Cartes n° 51-52

COMMUNE(S) : LIÉVIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 8 ha

Implantation des pavillons jouant avec les ruptures de pente.
© Mission Bassin Minier

Description

Située en face de la cité des Garennes, la cité pavillonnaire des Petits Bois fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Jouant sur les ruptures de pente du sol, elle offre des perspectives exceptionnelles.

La cité compte aujourd'hui 145 logements et s'étend sur 8 hectares.

La cité est structurée selon une voierie strictement orthogonale et propose majoritairement des habitations regroupant 2 logements. En fonction des typologies, les groupes sont implantés soit en front à rue mettant ainsi les façades au premier plan, soit en retrait de rue mettant en avant de petits jardins privés.

Voierie orthogonale.
© Mission Bassin Minier

La cité des Garennes est typique du style architectural de la Société Houillère de Liévin. Les pavillons sont construits en briques ou en parpaings de schiste. La volumétrie est davantage travaillée qu'à la cité des Garennes: 2 volumes accolés avec toiture classique à 2 pans avec ou sans lucarne, débords de toiture. La cité accueille en outre une typologie particulière en forme de chalet avec une toiture à longs pans.

Typologies et volumétries des habitations de la cité des Petits Bois

Ci-contre :
Façade « à la tyrolienne ».
© Mission Bassin Minier

A droite :
Jardins situés à l'arrière des habitations clôturés de haies végétales.
© Mission Bassin Minier

Façade en parpaings de schistes.
© Mission Bassin Minier

Chaque maison dispose d'un jardin développé sur 2 ou 3 côtés délimités par des clôtures en béton et/ou doublées de haies végétales conférant à la cité de très bonnes qualités paysagères.

Peu ornementées, les façades sont soit en briques de parpaings nues soit enduites « à la tyrolienne », mélange composé de petits gravillons et de mortier.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Le terril 75 et la cité des Pinchonvalles.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **76**

Carte n° 52

Paysage et ensemble miniers des Pinchonvalles

COMMUNE(S) : AVION
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 80 h

Description

A. Terril 75

Le terril 75, dit « des Pinchonvalles », est issu de l'activité des lavoirs des fosses n°6 (1904-1971) et n°7 (1920-1984) de la Société Houillère de Liévin. Intact, il s'agit d'un vaste terril plat s'étendant sur 75 hectares. Il a été légèrement requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement : plantation d'arbres et d'arbustes.

Le terril 75 est un terril particulièrement intéressant du point de vue écologique. Ce site est en effet exceptionnel par la mosaïque de milieux naturels qu'il abrite : 250 espèces végétales, 190 espèces de champignons recensées, 13 espèces de mammifères, 88 espèces d'oiseaux, 9 espèces de batraciens, 4 espèces de reptiles et 88 espèces d'insectes.

Le terril 75 dit « des Pinchonvalles ».
© Mission Bassin Minier

Le terril 75 est le seul terril ayant fait l'objet d'un arrêté de biotope (1992). Terril monumental et nature, il est reconnu au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Vue aérienne du terril 75
© Ph.Frutier/Altimage

Criquet à ailes bleues
© CPIE-Chaîne des terrils

Flore sur le terril 75.
© CAUE62

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété du Conseil Général du Pas-de-Calais.

A droite :
Le cavalier d'Avion en remblais. En arrière-plan, le terril 75.
© Mission Bassin Minier

B. Tronçon de cavalier

D'une longueur de 1,2 kilomètre, le tronçon de cavalier d'Avion, en remblais, débute au pied du terril 75 et longe les cités du Bouvier et des Pinchonvalles. Aujourd'hui dépourvu de ses rails, le cavalier a été désaffecté et requalifié en en respectant parfaitement le tracé : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice à la randonnée.

Etat de conservation

A défaut d'être intégral (disparition des rails), le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Le cavalier requalifié.
© Mission Bassin Minier

C. Cité du Bouvier

La cité du Bouvier.
© Mission Bassin Minier

Attachée à la fosse n°7 (1920-1984) de la Société Houillère de Liévin à Avion, la cité-jardin du Bouvier fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Construite entre 1925 et 1926, la cité compte 109 logements et s'étend sur une superficie de 9 hectares.

La cité suit une voierie courbe avec un bâti en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés.

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

L'implantation des maisons parallèles à la rue ainsi que l'espacement resserré très régulier entre les maisons donnent du rythme à l'espace public, le structurent et permettent une très bonne lisibilité des formes urbaines. La grande majorité des pavillons offre des logements regroupés par 2. Quelques barreaux de logements par 6 sont situés en bordure de la cité. Les habitations offrent une volumétrie simple : il s'agit essentiellement de 2 volumes accolés en miroir. Cette volumétrie simple est parfois complétée d'un deuxième volume recouvert d'une grande toiture à longs pans accueillant des porches.

© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière ou sur les côtés et ceinturé par des clôtures en béton doublées des haies végétales d'origine. La cité bénéficie de très longs alignements d'arbres à hautes tiges qualifiant ainsi l'espace public.

Typiques de la Société Houillère de Liévin, les façades sont composées d'un assemblage de briques rouges et de briques roses séparées à mi-hauteur. Des arcs cintrés de briques rouges ou roses viennent rehausser les ouvertures en plein-cintre. Des motifs en losange de briques rouges ou roses viennent également animer les façades et les pignons aveugles. Les lucarnes aveugles sont recouvertes d'un enduit de ciment et dotées de quadrillage en ciment peint.

Jardin clôturé par des haies végétales. © Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité du Bouvier se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

D. Ecole de la cité du Bouvier

Vue d'ensemble de l'école de la cité du Bouvier.
© Mission Bassin Minier

L'école se situe en bordure de la cité. Elle comprend 2 bâtiments identiques et se faisant face correspondant à l'école de filles et à l'école de garçons. Un pavillon servant de loge du concierge et de logement de direction est placé entre les 2 écoles.

A gauche :
Détail de l'entrée de l'école des garçons.
© CAUE62

Ci-contre :
Détail de l'entrée de l'école des filles.
© CAUE62

Vue d'ensemble de l'école des garçons.
© Mission Bassin Minier

Construites en briques et reposant sur un soubassement en béton, l'école des filles et l'école des garçons suivent le même ordonnancement. Il s'agit d'édifices en forme de L avec l'entrée située à l'angle. L'angle est percé au rez-de-chaussée d'une ouverture en plein-cintre à encadrement de béton, surmontée d'une arche en béton reposant sur des sommiers

et portant l'inscription « école des garçons » ou « école des filles ». Protégée par un large auvent en béton reposant sur des consoles, l'entrée est précédée d'un perron en pierre. Le second niveau est percé d'une baie rectangulaire à linteau droit. Les façades des bâtiments disposés en L sont percées sur les 2 niveaux de grandes baies rectangulaires disposées de manière horizontale et surmontées de linteaux droits en béton. Les bâtiments sont recouverts d'une toiture classique à 2 pans reposant sur des aisseliers. Un large bandeau en enduit de ciment souligne les corniches.

La loge centrale de l'école.
© CAUE62

La loge centrale est quant à elle composée d'un haut corps élevé sur 2 niveaux flanqué de 2 ailes élevées sur un seul niveau. Le rez-de-chaussée du corps principal est percé d'une grande baie en plein-cintre protégée par un auvent en bois recouvert de tuiles et de 2 autres étroites baies à linteaux droits en béton. Le second niveau est percé de 2 baies rectangulaires placées à la verticale. L'ensemble est surmonté d'un grand pignon triangulaire décoré de larges bandeaux cimentés en relief et portant aujourd'hui l'inscription « Ville d'Avion, écoles ». Les 2 ailes latérales sont percées des baies rectangulaires disposées de manière verticale et recouvertes de toits à 3 pans.

Etat de conservation
L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
L'école est en propriété communale.

E. Cité des Pinchonvalles
Attachée à la fosse n°7 (1920-1984) de la Société Houillère de Liévin à Avion et située au pied du terril 75, la cité de corons des Pinchonvalles fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite en 1924, la cité compte 194 logements et s'étend sur une superficie de 15 hectares.

La cité des Pinchonvalles.
© Mission Bassin Minier

La cité suit une voierie strictement orthogonale avec un bâti implanté en front à rue. La cité propose des barreaux regroupant 4 ou 10 logements et quelques habitations regroupant 2 logements. Les pavillons offrent une volumétrie simple : il s'agit de volumes dotés de lucarnes, accolés en miroir.

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et ceinturé par des clôtures en béton doublées des haies végétales d'origine. La cité bénéficie également de longs alignements d'arbres à hautes tiges. Les vues internes à la cité mettent en scène plusieurs plans successifs où alternent pignons, façades latérales, arbres, haies et, en arrière-plan, le terril 75.

A gauche :
Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Bloc regroupant 10 logements.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Alignement d'arbres le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

Jardins situés à l'arrière des habitations clôturés de haies végétales.
© Mission Bassin Minier

La cité au pied du terril 75.
© Mission Bassin Minier

Caractéristiques de la Société Houillère de Liévin, les façades sont composées d'un assemblage de briques rouges et de briques roses séparées à mi-hauteur. Des arcs cintrés de briques rouges ou roses viennent rehausser les ouvertures en plein-cintre. Des motifs en losange de briques rouges ou roses viennent également animer les façades et les pignons aveugles.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité des Pinchonvalles se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

SECTION 9

La Compagnie des Mines de Béthune

de la ruralité au gigantisme minier

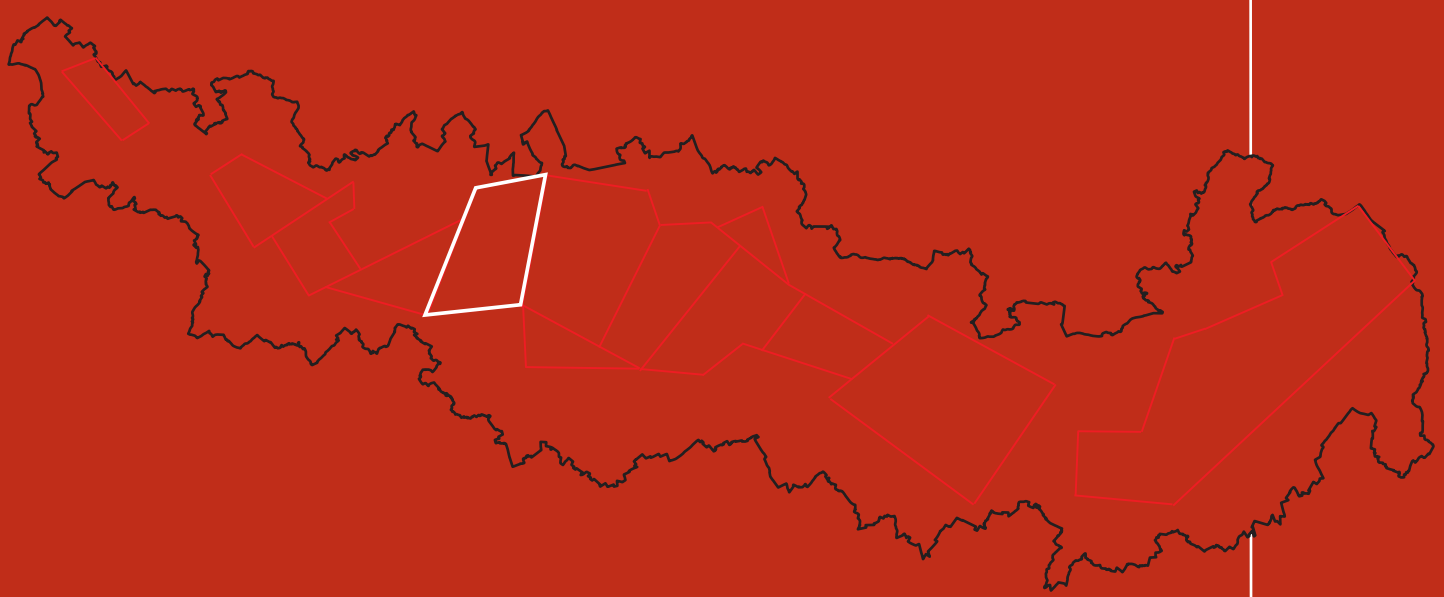

La cité d'Auchy à Violaines.
© Mission Bassin Minier

Cité d'Auchy

ÉLÉMENT 77
Carte n° 53

COMMUNE(S) : VIOLAINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 2,72 ha

Description

La cité-jardin d'Auchy fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Construite en 1922 par la Compagnie des Mines de Béthune, la cité compte une cinquantaine de logements et s'étend sur une superficie de 3 hectares. Située à l'extrême Nord de la concession, elle n'était pas destinée au logement des mineurs mais des ouvriers de la Compagnie travaillant au rivage d'embarquement de Béthune et à la gare ferroviaire de Violaines.

La cité d'Auchy située près de la gare ferroviaire de Violaines et du quai d'embarquement de Béthune, carte de concession de 1924.
© CHM

La cité suit une voierie courbe avec un bâti en retrait de rue, mettant ainsi en avant de petits jardins privés. Les pavillons offrent des logements individuels ou regroupés par 2.

Ci-contre :
Habitation individuelle.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Chaque habitation dispose d'un jardin privé situé à l'arrière et des clôtures en béton doublées des haies végétales d'origine. Ces jardins privés et les espaces publics végétalisés donnent à la cité de bonnes qualités paysagères.

Jardins clôturés par des haies végétales.
© Mission Bassin Minier

La cité d'Auchy se distingue surtout par les techniques de construction de la plupart de ses habitations, caractéristiques de la période de reconstruction après la Première Guerre mondiale. Elles sont en effet entièrement en structure béton, depuis les murs jusqu'à la charpente. D'un pavillon à l'autre, les murs sont en remplissage de briques ou complétés par des panneaux de béton. La cité accueille également quelques pavillons en parpaings de schiste.

Structure en béton d'une habitation à l'abandon.
© Mission Bassin Minier

Le traitement architectural des façades est également variable. Certains pavillons possèdent des façades de briques marquées par les structures en béton laissées apparentes et peintes en couleur claire. D'autres sont en briques jusqu'à mi-hauteur puis recouvertes en enduit de ciment avec des faux-colombages en relief. Enfin, pour les habitations entièrement de béton, les plaques de béton imitent un bardage de bois. Des frises aux motifs géométriques divers soulignent la corniche.

Façade d'un logement entièrement en béton.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Enfin, les façades des pavillons en parpaings de schistes sont laissées nues. Les toits sont assez classiques, à pans, en dehors de quelques toitures à demi-croupes, lucarnes et débords de toiture. Tous les pavillons possèdent leur entrée en renfoncement de façade et protégées par un porche intégré au bâti.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est en partie la propriété de Maisons et Cités.

Alignement des habitations construites entre 1900-1940.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT **78**

Cartes n° 53-54

Cavalier d'Auchy-les-Mines à Vermelles et cité n°9

COMMUNE(S) : AUCHY-LES-MINES, CUINCHY, CAMBRIN, ANNEQUIN, NOYELLES-LES-VERMELLES, VERMELLES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 27 ha

Description

A. Tronçon de cavalier d'Auchy-les-Mines à Vermelles

Le cavalier Auchy-les-Mines/ Vermelles.
© Mission Bassin Minier

Le tronçon de cavalier reliant Auchy-les-Mines à Vermelles fait partie de l'épine dorsale du réseau ferroviaire de la Compagnie des Mines de Béthune reliant le Sud de la concession au Nord vers la gare de Violaines et le rivage d'embarquement de Béthune.

Tronçon de cavalier d'Auchy-les-Mines à Vermelles, carte de concession de 1924.
© CHM

Long de 9 kilomètres, il permet, depuis Auchy-les-Mines, d'atteindre la cité n°9 à Annequin par un embranchement, puis d'atteindre le terril 49 plus au Sud. Cavalier en remblais, il est aujourd'hui dépourvu de ses rails et a été requalifié : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice aux loisirs et à la randonnée.

Haies conservées bordant le cavalier.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le cavalier n'est pas intégral car dépourvu de ses rails. Le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

B. Cité n°9, Annequin

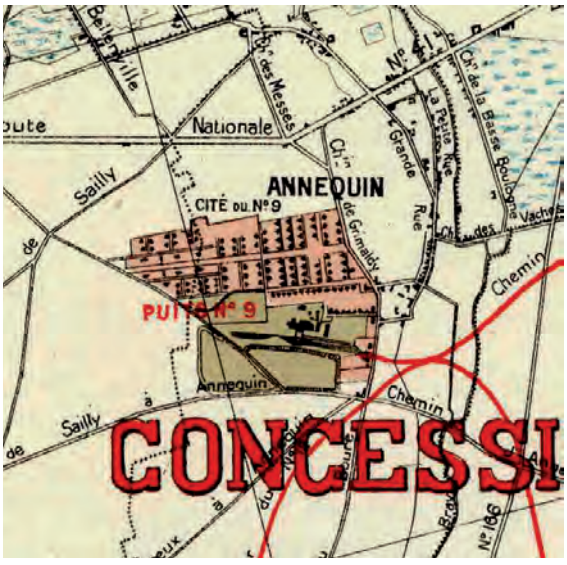

La cité n°9.
© Mission Bassin Minier

La cité n°9, carte de concession 1924.
© CHM

La cité n°9 est une cité pavillonnaire construite en plusieurs phases, de 1900 à 1904, puis de 1921 à 1923. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 24 hectares, elle compte 283 logements.

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal et est composée de maisons regroupant 2 ou 3 logements. Les habitations sont situées en retrait de rue. La cité a aujourd'hui partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

Voierie orthogonale et haies partiellement conservées de la cité n°9.
© Mission Bassin Minier

Au sein de la cité, deux ensembles se distinguent. D'une part, les habitations construites entre 1900 et 1904 repérables à leur volumétrie et leur style architectural simples : toiture à 2 pans à lucarnes, modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles, arcs en briques rehaussant les ouvertures. Ces habitations sont implantées en lisière de la cité et sont très fortement alignées.

© Mission Bassin Minier

Alignement des habitations construites entre 1900-1940.
© Mission Bassin Minier

Modèle d'habitation construit entre 1921 et 1923. © Mission Bassin Minier

D'autre part, les habitations construites entre 1921 et 1923 qui offrent des volumétries plus grandes et plus riches : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. Les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux droits et rehaussées d'arcs en briques peints avec clef de voûte.

Pavillon avec porche d'entrée. © Mission Bassin Minier

Les habitations sont complétées par des porches en angle spécifique à la Compagnie des Mines de Béthune. Le porche est marqué par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre et supporte un appentis recouvert de tuiles. Ces habitations disposent de jardins plus vastes et plus aérés.

Etat de conservation

La cité n°9 se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités.

C. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire de la cité Foch fut construit dans les années 1960 par le groupe de Béthune. Il se compose d'un seul bâtiment composé d'un rez-de-chaussée principal d'un étage sous comble. L'ensemble est recouvert d'un enduit en ciment de béton peint de couleur claire.
L'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle. Le rez-de-chaussée est percé d'une ouverture correspondant à la porte d'entrée et d'une série de 3 baies rectangulaires disposées à la verticale à encadrement de béton en relief. L'entrée est protégée par un auvent en béton. L'ensemble des ouvertures est surmonté d'une série de petites baies rectangulaires filantes également à encadrement en béton en relief.

Le dispensaire de la cité n°9. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le bâtiment se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le bâtiment est toujours en fonction dans le cadre de la protection sociale des anciens mineurs. Il est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

D. Ecole de la cité n°9

Vue d'ensemble de l'école de la cité n°9 depuis la cour. © Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble de l'école depuis la rue. © Mission Bassin Minier

Prolongée par d'autres bâtiments plus récents, l'école de la cité n°9 est, à l'origine, composée d'un bâtiment unique élevé sur un seul niveau et recouvert d'un toit à 2 pans reposant sur de petits aisseliers animant la partie supérieure des façades.

Depuis la cour, la façade est percée de 4 portes d'accès aux salles de classes précédées chacune d'un perron en béton d'une hauteur variant en fonction de la déclivité du sol. Des baies rectangulaires verticales sont disposées entre chacune des entrées. L'ensemble des ouvertures est surmonté d'un linteau métallique à motif floral reposant sur des sommiers en béton. Un arc en briques ocre vient souligner chacune des ouvertures. Percée de 8 baies rectangulaires, la façade donnant sur rue suit exactement le même ordonnancement décoratif.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation. Des annexes ont été ajoutées.

Protection et gestion

L'école est la propriété de la ville d'Annequin.

Le terril 49.
© S.Dhote

Terril 49

ÉLÉMENT 79

Carte n° 55

COMMUNE(S) : MAZINGARBE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 7,06 ha

Description

Le terril 49 est issu de l'activité de la fosse n°3 (1857-1963) à Vermelles. Il s'agit d'un terril conique demeuré intact, d'une surface de 17 hectares et d'une hauteur de 130 mètres. Le terril accueille aujourd'hui une végétation spontanée.

Etat de conservation

Le terril a conservé pleinement ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

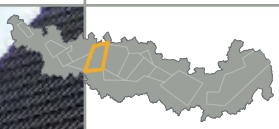

Cité n°7

COMMUNE(S) : MAZINGARBE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 29 ha

La cité n°7.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
80

Cartes n° 55-56-57

Description

A. Cité n°7

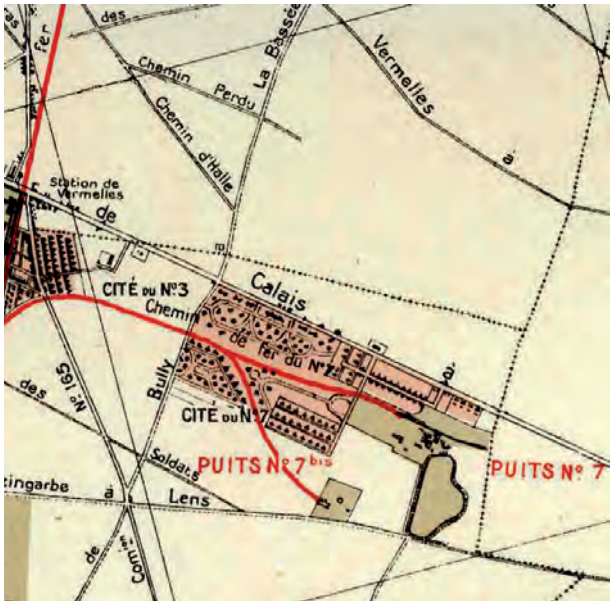

Attachée à la fosse n°7 (1875-1965) de la Compagnie des Mines de Béthune à Mazingarbe, la cité n°7 est une cité-jardin construite dans les années 1920. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 24 hectares, elle compte 327 logements.

La cité n°7, carte de concession 1924.
© CHM

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie courbe et est majoritairement composée de maisons regroupant 2 logements avec quelques pavillons regroupant 4 logements. Les habitations sont situées en retrait de rue. La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

Bloc d'habitations regroupant 4 logements.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent de riches volumétries : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. Les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux en plein-cintre ou droits en béton et rehaussées d'arcs en briques peints ou non avec clef de voûte. Certaines habitations sont complétées par des porches en angle spécifique à la Compagnie des Mines de Béthune.

Le porche est marqué par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre et supporte un appentis recouvert de tuiles. Les blocs d'habitation regroupant 4 logements ont une volumétrie particulièrement travaillée avec des toitures à longs pans, des ouvertures surmontées de grands arcs en briques rouges et des façades alternant la brique et l'enduit de ciment, avec frise en damiers et faux-colombages peints.

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des habitations de la cité n°7

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité n°7 se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités.

B. Ecole de la cité n°7

En briques et béton, l'école de garçons de la cité n°7 de Béthune est composée de 3 corps de bâtiment dont un pavillon central particulièrement recherché sur le plan architectural.

Vue d'ensemble de l'école de la cité n°7. © Mission Bassin Minier

Le corps central correspondant à l'ancienne entrée et aux logements de direction. © Mission Bassin Minier

S'élevant sur 2 niveaux, le corps central est percé au rez-de-chaussée, d'une vaste baie en plein-cintre correspondant à l'ancien accès et aujourd'hui cloisonnée. A gauche de l'entrée, la façade est percée de baies jumelées avec arc en plein-cintre en briques reposant sur des sommiers. A droite, l'ordonnancement est différent. La façade est percée de deux ouvertures, dont une permettant l'entrée dans le deuxième logement de direction, avec arc en plein-cintre en briques reposant également sur des sommiers. Le second niveau, disposé à 2 niveaux de plancher différents, accueille en son centre un bow-window percé de 3 étroites baies verticales, recouvert d'un toit à 3 pans et reposant sur des consoles en béton. De part et d'autre, une série d'étroites baies en renfoncement de façade, faisant penser à des meurtrières, et placées à hauteur décalée, différenciant ainsi les deux logements. Le pignon triangulaire accueille l'inscription « Ecole de garçons ». La totalité de la façade est recouverte en enduit de ciment peint et est animée d'un quadrillage en relief. Chaque niveau est recouvert d'une toiture débordante reposant sur des aisseliers. L'ensemble est surmonté d'un clocheton en béton recouvert d'une toiture à 4 pans à bords retroussés.

Détail de la façade principale.
© Mission Bassin Minier

Accueillant les salles de classe, les 2 autres corps de bâtiment relèvent d'une architecture beaucoup plus simple. Elevé sur un seul niveau et recouvert d'un toit à 3 pans, ils sont percés de 7 baies. La baie centrale, très étroite, est surmontée d'un petit pignon triangulaire recouvert en enduit de ciment et orné d'un quadrillage en relief.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

L'école est la propriété de la ville de Mazingarbe.

Un des deux bâtiments accueillant les salles de classe.
© Mission Bassin Minier

Maisons d'ingénieur le long du Boulevard des Platanes à Mazingarbe. © S.Dhote

ÉLÉMENT 81

Carte n° 57

Château Mercier et maisons d'ingénieur

COMMUNE(S) : MAZINGARBE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0953 ha

Description

A côté du logement ouvrier, un autre type d'habitat a émergé de l'histoire industrielle du Bassin minier, les habitations des dirigeants des Compagnies dont fait partie le château Mercier, au même titre que le château de l'Hermitage à Condé-sur-l'Escaut ou le château Desandrouin à Fresnes-sur-Escaut. Patrimoine « minier » à part entière, le château est dans le cas présent accompagné d'une série de maisons d'ingénieur prestigieuses.

Le château Mercier dans les années 1920.

A. Château Mercier

Le château Mercier est particulièrement représentatif des demeures des dirigeants. Celui-ci n'était pas seulement l'habitation du directeur mais servait également aux réunions avec les dirigeants de la Compagnie ou les instances parisiennes. Il emprunte le nom de Louis Mercier né à Anzin en 1856. Il fut ingénieur à la Compagnie des Mines d'Anzin de 1877 à 1895, puis devint Directeur Général de la Compagnies des Mines de Béthune. De grande renommée, il fut également Président du Conseil des Aciéries de France à partir de juillet 1907, membre du bureau du Comité des Forges de France ou encore Président de la 4e Section de la Société des Ingénieurs civils de France. Il fit également partie de très nombreux comités d'admission et d'installation d'Expositions Universelles ou internationales. Louis Mercier meurt à Mazingarbe en 1927. Ses successeurs à la tête de la Compagnie s'installèrent également au château Mercier.

Louis Mercier.

Après la Nationalisation, les Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais transforment l'édifice en maternité en 1946 qui cesse de fonctionner en 1970. Resté à l'abandon jusqu'en 1985, le château fut racheté par la municipalité qui transforme le rez-de-chaussée et le premier étage pour en faire la mairie.

Le château Mercier.
© CAUE62

Edifié à partir d'une demeure préexistante entre 1901 et 1920, le château Mercier est un grand édifice qui présente toutes les caractéristiques de la grande architecture française classique renforcée par la pose de refends et le cintrage des fenêtres dans les années 1920. Il se présente comme un grand corps de bâtiment rectangulaire de trois niveaux sous un comble brisé percé de lucarnes et œils-de-bœuf. Les façades principales, en briques recouvertes d'un enduit blanc-crème, sont animées par des avant-corps latéraux en faible ressaut, de forme rectangulaire du côté de l'entrée (trois travées) et à trois pans coupés côté jardin. Le corps de bâtiment comprend cinq travées.

Façade principale
du château.
© SRMH2009

L'accès au château se fait par une allée bordée d'arbres précédée d'un grand portail à piliers et linteaux de pierre. La façade est agrémentée par une galerie couverte d'influence palladienne fermant l'avancée formée par les avants-corps latéraux composant de ce côté des pavillons quadrangulaires dépassant sur les façades latérales. Elle présente une terrasse au premier étage soutenue par des colonnes toscanes. Les avants-corps eux-mêmes sont encadrés par des pilastres sans chapiteaux, très sobres.

Les fenêtres qui percent les façades sont toutes rectangulaires, à l'exception de celles des avant-corps sur jardin au rez-de-chaussée et de trois fenêtres au deuxième étage au centre du corps central et des avant-corps latéraux sur le jardin. Si côté entrée, les ouvertures ne présentent que des encadrements simplement moulurés, côté jardin des agrafes viennent décorer les linteaux et arcs. Quant aux menuiseries, elles adoptent toutes des ouvrants à petits carreaux.

A gauche :
Détail d'une lucarne de la façade principale.
© SRMH2009

Ci-contre :
La façade côté jardin.
© SRMH2009

Les annexes sont au nombre de deux. A gauche de l'entrée, une très importante extension d'un seul niveau a été réalisée pour agrandir les espaces dévolus aux réceptions et créer une chapelle. A droite de l'entrée, se trouve une annexe plus petite de deux travées de longueur et de la largeur des pavillons de la façade d'entrée, percée de baies plein-cintre comportant un niveau surmonté de combles brisés percés d'œils-de-bœuf décorés de linges de pierre et d'agrafes.

A gauche :
Détail des fenêtres latérales.
© SRMH2009

Ci-contre :
Détail d'un œil-de-bœuf.
© SRMH2009

Vue d'ensemble des annexes.
© SRMH2009

Vue d'ensemble du château et du grand bassin. © CAUE62

Quant au parc, la partie la plus spectaculaire s'offre depuis la façade arrière. Un grand bassin maçonné dans la plus pure tradition du jardin à la Française est bordé de haies d'ifs taillés en créneau, encadrés par des vases sur des piédestaux et s'ouvre sur une grande terrasse à laquelle on accède par des escaliers disposés à chaque extrémité où son placées de grandes sculptures représentant loups et sangliers, évoquant peut-être l'époque où le parc était un parc de chasse.

Etat de conservation

Le château se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le château est en propriété communale.

Le château Mercier et le boulevard des Platanes, carte de concession 1924. © CHM

B. Maisons d'ingénieur

Dans l'immédiate continuité du château Mercier, le Boulevard des Platanes accueille une série de maisons d'ingénieur construites par la Compagnie des Mines de Béthune à la fois pour les ingénieurs des fosses de la Compagnie mais également pour les ingénieurs de la grande usine carbo-chimique située à proximité et née sous l'impulsion de Louis Mercier. Grâce aux recherches de l'ingénieur Georges Claude (1870-1960) qui réussit en 1922 la synthèse de l'ammoniaque, le gaz provenant de la carbonisation de la houille dans les fours à coke devient l'élément d'une puissante industrie de synthèse, la carbo-chimie, dont le complexe de Mazingarbe est le berceau.

Située en bordure d'un très long boulevard bordé de platanes majestueux, les maisons d'ingénieur, toutes différentes, rivalisent de style et d'inspiration avec pour certaines, quelques faux-colombages peints caractéristiques de la Compagnie. Ces maisons de maître font, à priori, davantage penser aux villas balnéaires qu'aux demeures industrielles. Mise en scène par l'alignement d'arbres à hautes tiges, cette série de demeures prestigieuses constitue une véritable démonstration de la puissance financière de la Compagnie des Mines de Béthune.

Usine carbo-chimique de Mazingarbe en 1979. © CHM

Boulevard des Platanes. © S.Dhote

© S.Dhote

© S.Dhote

© S.Dhote

Etat de conservation

Les maisons d'ingénieurs sont majoritairement dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les maisons d'ingénieurs sont en propriété privée.

La cité n°2 de la Compagnie des Mines de Béthune.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT 82
Carte n° 57

Cité n°2

COMMUNE(S) : MAZINGARBE, BULLY-LES-MINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 65 ha

Description

A gauche :
La cité n°2, carte de concession 1924.
© CHM

A. Cité n°2

Attachée à la fosse n°2 (1855-1968) de la Compagnie des Mines de Béthune à Bully-les-Mines, la cité n°2 est une très vaste cité-jardin construite de 1920 à 1927. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 57 hectares, elle compte 645 logements. Elle accueille en son sein des équipements collectifs : une école, un dispensaire, une clinique ainsi qu'une salle des fêtes.

La cité n°2.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité et habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie mixte, courbe sur la majeure partie de la cité et orthogonale au Sud, et est exclusivement composée de maisons regroupant 2 logements. Les habitations sont situées en retrait de rue. La cité a partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière. Elle bénéficie en outre de longs alignements d'arbres à hautes tiges qualifiant l'espace public et lui conférant une bonne qualité paysagère.

Ci-contre :
Haies végétales délimitant les jardins.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Alignement d'arbres le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent de riches volumétries : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. Les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux en plein-cintre ou droits en béton et rehaussées d'arcs en briques peints ou non avec clef de voûte. Certaines habitations sont complétées par des porches marqués par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre qui supporte un appentis recouvert de tuiles. Des pigeonniers ont également été construits dans les jardins.

Volumétrie d'une des habitations.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des habitations de la cité n°2

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité n°2 se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité n°2est la propriété du bailleur Maisons et Cités.

B. Ecoles de la cité n°2

L'école de la cité n°2 datant de l'époque de la Compagnie des Mines de Béthune. © Mission Bassin Minier

Les écoles de la cité n°2 se trouvent au cœur de la cité. Très simple, l'école datant de l'époque de la Compagnie est composée d'un seul corps de bâtiment de plain-pied. Reposant sur un soubassement en béton, elle est percée en son centre d'une baie de forme carrée et protégée par un large auvent en béton. Elle est surmontée d'un petit pignon-lucarne triangulaire. De part et d'autre, les façades sont percées de 5 baies de forme carrée à linteaux droits en béton rehaussées de bandeaux de briques. Le bâtiment est recouvert d'une toiture à 2 pans débordante et reposant sur des consoles en béton.

Le groupe scolaire construit dans les années 1960. © S.Dhote

L'école a été complétée d'un groupe scolaire par le Groupe de Béthune dans les années 1960. Celui-ci est composé de 4 bâtiments dont 3 en plain-pied. Caractéristiques de l'architecture scolaire des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, ceux-ci sont de forme rectangulaire et recouverts de toits-terrasses inclinés. Pour deux d'entre eux, leurs façades sont percées de baies de forme carrée à encadrement de béton. Le troisième bâtiment de plain-pied sert quant à lui de préau et de salle de gymnastique. Cette salle est par ailleurs éclairée d'une série de petites baies carrées à encadrement de béton filantes. Situé à l'arrière, le quatrième bâtiment, de forme rectangulaire, s'élève sur deux niveaux. Le premier niveau accueille entrées, préaux et salles de classes. Le second niveau accueille également des salles de classe.
Les façades sont caractérisées par une organisation rationnelle et répétitive des baies. Les larges fenêtres rectangulaires à fort encadrement de béton sont pourvues de châssis vitrés apportant un maximum d'éclairage aux salles de classe.

Etat de conservation
Le groupe scolaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le groupe scolaire est en propriété communale.

C. Dispensaire

Le dispensaire de la cité n°2. © S.Dhote

Construit dans les années 1920 par la Compagnie des Mines de Béthune, le dispensaire est situé au cœur de la cité. Le bâtiment servait à la fois de centre de soins et de garderie.

D'architecture simple, le dispensaire est composé de 2 volumes identiques accolés en miroir et recouverts d'un enduit de ciment. Chacun des avant-corps est percé en son centre d'une très large baie en plein-cintre. Elle est rehaussée d'un arc cintré en briques avec clefs de voûte en béton. De part et d'autre se trouvent respectivement une étroite baie rectangulaire placée verticalement et une large baie rectangulaire placée de manière horizontale. Toutes deux sont à linteaux droits en béton. Les pignons sont recouverts d'une toiture à demi-croupe. Le fronton accueille respectivement les inscriptions « Dispensaire » et « Garderie ». Ils sont recouverts d'un quadrillage en béton en relief. Chacun des avant-corps est prolongé latéralement par un deuxième volume percé de 2 baies de forme carrée et surmontées de linteaux droits en béton. Sur la façade courent deux bandeaux de briques rouges.

Etat de conservation
Le dispensaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
Le dispensaire est en propriété communale.

D. Clinique Sainte-Barbe, Bully-les-Mines

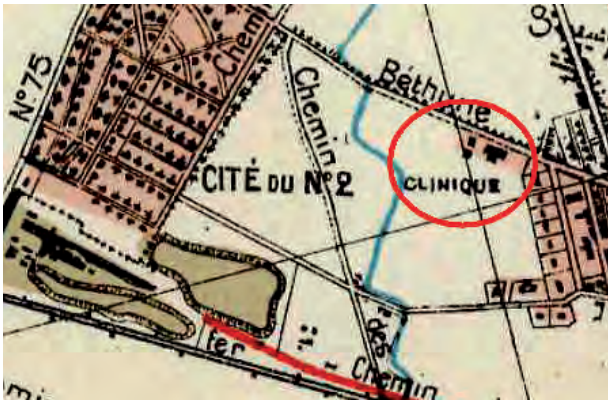

La clinique de la Compagnie des Mines de Béthune à Bully-les-Mines fut construite de 1924 à 1927. Un inhalatorium destiné aux maladies des voies respiratoires (bronchiteux, asthmatiques, gazés de guerre, tuberculeux) est achevé en 1928. A son achèvement, la clinique comptait 48 lits permanents, nombre pouvant être rapidement doublé, deux salles d'opérations (une pour les interventions chirurgicales exceptionnelles, l'autre pour les soins courants des blessés), une salle de mécanothérapie pour la rééducation des blessés, une salle de radiographie et d'électro-thérapie, un laboratoire de bactériologie et un laboratoire spécial d'examen du sang. Une installation pour la stérilisation et la pasteurisation du lait lui était annexée. Tombée dans le giron des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais après la Nationalisation, elle comptait, en 1978, quatre-vingt-dix-sept lits de chirurgie et vingt lits de maternité. Une extension contemporaine, respectant le style architectural des édifices anciens, fut construite en 2001.

La clinique Sainte-Barbe indiquée sur la carte de concession de 1924. © CHM

Vue d'ensemble de la clinique Sainte-Barbe. © SRMH 2008

La clinique Sainte-Barbe dans les années 1950.

L'édifice principal est constitué d'un corps de bâtiment de plan rectangulaire en briques, haut de deux niveaux sur un soubassement en pierres, et couvert par un toit en pavillon en tuiles. Il est flanqué de deux ailes d'un seul niveau, longue chacune de cinq travées. Des escaliers mènent aux trois portes du bâtiment central, qui sont surmontées par un toit en appentis soutenu par des aisseliers. Les fenêtres rectangulaires sont soulignées par des linteaux légèrement cintrés en briques rouges et en pierre. Des frises de briques rouges courent entre les fenêtres, créant ainsi une bichromie.

Couronnement du pavillon central. © SRMH 2008

Surmontant les travées centrales, une structure carrée coupe la toiture. Elle est ornée d'un décor géométrique en briques rouges, et est couronnée par une lanterne couverte par un toit en ardoises à quatre pans. La toiture débordante est soutenue par des aisseliers jumelés.

A droite :
Frise de briques rouges courant sur la façade. © SRMH 2008

Ci-contre :
Détail du pavillon central. © SRMH 2008

Motif de briques du pavillon central. © SRMH 2008

Motif de briques d'une des ailes latérales. © SRMH 2008

Détail des aisseliers de la façade principale. © SRMH 2008

Bâtiment situé à l'arrière du bâtiment central. © SRMH 2008

A l'arrière du bâtiment central, l'autre édifice constituant la clinique Sainte-Barbe est construit selon un plan en croix latine, et s'élève sur deux niveaux. Le corps de bâtiment le plus long est couvert, d'un côté, par un toit à deux versants laissant un pignon aveugle, et de l'autre, par un toit en pavillon. Il est ouvert par des baies de même dessin que celles du bâtiment précédemment décrit, alternant avec des baies plus fines.

Détail de la frise de briques du second bâtiment. © SRMH 2008

Vue de l'adjonction contemporaine.
© SRMH 2008

Un agrandissement contemporain complète les bâtiments. On a volontairement conservé les caractéristiques esthétiques de l'ensemble préexistant en prenant le parti d'un parement de briques jaunes avec décors de briques rouges afin d'harmoniser les ouvrages tout en conservant un caractère résolument moderne avec toitures plates au lieu des combles débordants.

Etat de conservation

Rénovée et transformée en 2001, la clinique se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La clinique est la propriété de la S.C.I. de la Haute-Deûle. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

E. Salle des fêtes de la cité n°2

Vue frontale de la salle des fêtes.
© S.Dhote

Commune à la cité n°2 et à la cité des Brebis, la salle des fêtes est composée de 2 corps de bâtiment. Accueillant la salle des fêtes à proprement parler, le bâtiment principal, entièrement construit en briques, est élevé sur un seul niveau et recouvert d'une toiture à 2 pans. Le pignon d'accès est percé d'une immense ouverture en plein-cintre à encadrement de béton. Entièrement vitrée à l'origine, la baie est pourvue de meneaux en béton. La toiture débordante repose sur des aisseliers en bois sculptés. Une frise florentine souligne la corniche et un bandeau de briques blanches court sur toute la largeur de la façade.

Vue latérale
de la salle des fêtes.
© S.Dhote

Les façades latérales sont percées de baies en plein-cintre soulignées par un arc de briques rouges et blanches avec clef de voûte.

Le bâtiment est flanqué d'une aile recouverte d'un toit-terrasse correspondant aux espaces réservés aux services techniques et aux loges. L'entrée en plein-cintre est surmontée d'un arc de briques rouges et blanches avec clef de voûte. La façade latérale est percée sur toute sa longueur par une série de baies jumelées, chacune d'entre elles étant rehaussées par le même type d'arc que ceux des entrées. Un bandeau de briques blanches court sur toute la façade.

Détails architecturaux de la salle des fêtes

© S.Dhote

Etat de conservation
La salle des fêtes se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La salle des fêtes est en propriété communale.

F. Maisons d'ingénieur

Alignement des maisons d'ingénieur en bordure de la cité des Brebis, carte de concession 1924. © CHM

En face de la salle des fêtes et en franges de la cité des Brebis se trouve un alignement de maisons d'ingénieur caractéristique de la Compagnie des Mines de Béthune et semblable à celui du Boulevard des Platanes à Mazingarbe. Si cette fois-ci, les demeures apparaissent moins riches sur le plan architectural, une d'entre elles fait très clairement écho à la clinique Sainte-Barbe située à proximité.

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Les maisons d'ingénieur sont dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les maisons d'ingénieur sont en propriété privée.

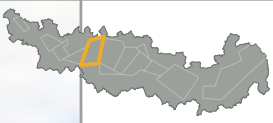

Vue d'ensemble du monument aux morts.
© SRMH2008

ÉLÉMENT **83**

Carte n° 57

Monument aux morts et grilles de la cité des Brebis

COMMUNE(S) : BULLY-LES-MINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0281 ha

Description

Situé au cœur de la cité des Brebis de Bully-les-Mines, le monument aux morts de la Compagnie des Mines de Béthune illustre la volonté des Compagnies minières de perpétuer le souvenir des employés morts lors de la Première Guerre mondiale. Il met également en lumière l'effort fourni par les mineurs des fosses non occupées par l'ennemi afin de continuer une production de charbon vitale à l'effort de guerre.

Le monument aux morts des personnels des mines de Béthune fut érigé en l'honneur des 935 mineurs de la Compagnie morts au front lors de la guerre 1914-1918. Le monument a été placé entre les deux écoles. L'exécution des reliefs sculptés en bronze fut confiée au sculpteur Paul Capelaere. L'inauguration du monument eut lieu le 12 octobre 1924.

Inauguration du monument aux morts en 1924.

Vue rapprochée du monument.
© SRMH2008

Le monument aux morts est situé entre deux écoles se répondant symétriquement. Il s'élève sur un socle en pyramide tronquée, percé de marches sur le côté rue et surmonté par une pyramide montée sur un piédestal en granit de base carrée. Le piédestal, aux angles abattus et pourvus d'épais contreforts, porte sur ses faces trois plaques sculptées en bronze et une plaque en granit. Cette dernière se trouve sur la même face que les escaliers et est ornée d'une croix latine en bas-relief. Les plaques en bronze portent des scènes figurées en bas-relief, représentant les mineurs au travail pendant la guerre pour deux d'entre elles et la gloire de la victoire pour la dernière.

Sur la première est représentée l'entrée d'une galerie boisée, figurée en perspective, d'où sortent trois mineurs, en habit de travail et coiffés d'une barrette, dont l'un pousse une berline pleine sur des rails. Devant lui, un autre mineur, en haut-relief, est en train de travailler, une pelle à la main. A droite, un mineur est au travail de dos, et un autre, le casque ôté, est tourné vers l'extérieur, le visage grave. A gauche, un mineur soutient par la taille l'un de ses camarades qui semble s'effondrer, la tête et le bras relevés. Dans le coin inférieur gauche, un buste d'homme, représenté en fort raccourci, est sur le sol et, au-dessus de lui, un magma de fumée et de pierres figure une explosion. Dans le coin supérieur, des barrières en perspective montrent la clôture du site et dans le coin supérieur gauche, on aperçoit, en très faible relief un ciel tourmenté, évoquant sans doute les bombardements.

La seconde plaque présente le même thème. Deux groupes d'hommes représentés en perspective, dotés des habits, lampes et pioches de mineurs entourent deux figures centrales en haut-relief. L'un d'eux, en casque de mineur, retient de ses bras un homme à terre, le bras ballant, le visage relevé, qui vient d'être victime d'un bombardement. En effet, derrière lui est figurée une explosion, que le groupe d'hommes de droite semble tenter d'éviter.

Détail du premier relief.
© SRMH2008

Détail du second relief.
© SRMH2008

L'homme à terre a laissé tomber sa barrette mais tient toujours sa pioche. Au fond, en bas-relief, on reconnaît les bâtiments de fosse, avec la cheminée en activité, deux chevalements liés à leurs bâtiments d'extraction. Ces deux plaques évoquent les travailleurs restés travailler à la mine, tentant malgré les bombardements de sauver l'activité des fosses.

Le dernier relief représente les troupes victorieuses défilant à l'Armistice. Les soldats sont représentés en rang dans une perspective diagonale, en marche et le fusil à l'épaule. Au fond à gauche, lieu d'où partent les troupes, on reconnaît l'Arc de Triomphe parisien, dont seul un quart est représenté. Volant au-dessus des troupes, une Victoire, dont le drapé s'envole, tient une couronne de laurier dans une main tandis qu'elle fait sonner la trompette de la victoire de l'autre. Au premier plan à gauche, figurés en haut-relief, la foule acclame les vainqueurs, un homme lève son chapeau devant les troupes, et des enfants cherchent à voir le défilé.

Au-dessus du piédestal, la pyramide s'élève sur quatre petites sphères de granit. Elle est constituée de gros blocs de granit, et porte sur la face où figure la croix, l'inscription suivante : « LA COMPAGNIE DE BETHUNE A SES MORTS GLORIEUX 1914-1918 ». Elle est coiffée de branches de chêne et de laurier en bronze doré et d'un casque de soldat.

Détail du troisième relief.
© SRMH2008

Plaques de marbre sur l'un des pavillons de l'école.
© SRMH2008

De part et d'autre de la place, les deux pavillons des écoles portent, sur la face tournée vers le monument, les noms des disparus inscrits sur de grandes plaques de marbre verticales. Les neuf plaques de chaque pavillon sont réparties trois à trois entre les pilastres. Les noms des morts de la Compagnie sont répartis par catégories : d'abord les morts « Aux Armées », ensuite les morts « Au travail sous le feu ».

Les grilles de la cité des Brebis. © SRMH2008

A proximité du monument aux morts se trouvent des éléments de grilles de la cité des Brebis. La Compagnie des Mines de Béthune avait pris le parti, non représentatif à l'échelle du Bassin minier, de ceinturer ses cités de murs et de grilles afin de pouvoir les clore en cas de grève. A la cité des Brebis, la cité était entourée d'un haut mur de 3 mètres et l'entrée était matérialisée par des grilles. Les éléments de grilles placés à côté du monument sont des vestiges de ces grilles.

Les grilles de la cité des Brebis le 19 mars 1906. © SRMH2008

Ce sont ces grilles qui furent l'objet de la vindicte ouvrière : fermées par la garde pendant la grève de 1906 qui suivit la Catastrophe de Courrières, elles cédèrent sous la poussée des manifestants dans la nuit du 18 au 19 mars entrainant une forte répression.

Etat de conservation

Le monument aux morts et les grilles sont dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument aux morts et les grilles sont en propriété communale.

Le paysage et l'ensemble miniers de Grenay et Mazingarbe.
© Ph.Frutier

ÉLÉMENT **84**

Cartes n° 56-57-58

Paysage et ensemble miniers de Grenay et Mazingarbe

COMMUNE(S) : GRENAY, MAZINGARBE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 155 ha

Description

L'ensemble minier de Grenay et Mazingarbe est particulièrement représentatif du processus de formation des paysages du Bassin minier. Dans la première moitié du 19e siècle, Mazingarbe et Grenay sont de petits bourgs ruraux distincts et reliés aux voies de communication historiques. Avec l'arrivée de l'exploitation minière sont apparus des quartiers d'habitat ouvrier autonomes liés aux infrastructures de production et de transport et complètement déconnectés des bourgs pré-existants. Avec l'intensité croissante de l'activité minière, en raison notamment de la présence d'un riche charbon gras en sous-sol, nait un gigantesque continuum urbain qui a englobé et lié entre eux les bourgs pré-existants.

A. Terril 58, Grenay, Mazingarbe

Vue aérienne des terrils 58 et 58a. © Ph.Frutier/Altimage

Le terril 58 est issu de l'activité du lavoir du complexe de Mazingarbe de la Compagnie des Mines de Béthune. Intact, il s'agit d'un vaste terril plat s'étendant sur 50 hectares pour une hauteur d'une centaine de mètres. Il a été légèrement requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement : plantation d'arbres et d'arbustes.
Terril monumental, il sert de support aux activités sportives et de loisirs.

Le terril 58. © S.Dhote

Panorama sur les terrils-jumeaux de la fosse n°11-19 (Terrils 74, 74a et 74b) et la cité des quarante. © F. Kowalski

Etat de conservation
Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion
Le terril est la propriété de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

B. Terril 58a, Grenay, Mazingarbe

Le terril 58a est de même issu de l'activité du lavoir du complexe de Mazingarbe. Plus petit que son voisin, il s'agit d'un terril plat s'étendant sur 25 hectares. Il a été légèrement requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement : plantation d'arbres et d'arbustes.
Il sert également de support aux activités sportives et de loisirs.

Le terril 58a.
© S.Dhote

Vue rapprochée du terril 58a avec le terril 58 en arrière-plan.
© S.Dhote

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

C. Cité des quarante, Grenay

Attachée à la fosse n°6 (1874-1964) de la Compagnie des Mines de Béthune, la cité des quarante est une vaste cité-jardin construite de 1913 à 1927. Elle fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 31 hectares, elle compte 385 logements. Par sa situation au pied du terril 58 et son ordonnancement, elle offre une grande richesse de perspectives.

A gauche :
La cité des quarante en 1924, carte de concession.
© CHM

Ci-contre :
La cité des quarante au pied du terril 58.
© S.Dhote

La cité est organisée selon une voierie mixte, courbe sur la majeure partie de la cité et orthogonale au Sud, et est exclusivement composée de maisons regroupant 2 logements situées en cœur de parcelles. La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière. Elle bénéficie en outre de longs alignements d'arbres à hautes tiges qualifiant l'espace public et lui conférant une bonne qualité paysagère.

Voierie orthogonale d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent de riches volumétries : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. D'architecture simple, les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux en plein-cintre ou droits en béton et rehaussées d'arcs en briques peints ou non avec clef de voûte. Certaines habitations sont complétées par des porches marqués par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre qui supporte un appentis recouvert de tuiles.

Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Jardins clôturés par de haies végétales.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Alignement d'arbres le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des habitations de la cité des quarante

© S. Dhote et Mission Bassin Minier

© S. Dhote et Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité des quarante se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités.

D. Cité n°5, Grenay

Vue aérienne de la cité n°5.
© Ph.Frutier/Altimage

Attachée à la fosse n°5 (1873-1968) de la Compagnie des Mines de Béthune, la cité n°5 est une vaste cité pavillonnaire dont la construction a débuté en 1900 et s'est achevée en 1925. Elle fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Répartie sur une surface de 56 hectares, elle compte 604 logements. Elle est également située au pied des terrils 58 et 58a et accueille une église ainsi qu'une école.

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est composée de maisons, regroupant 2 logements, implantées en retrait de rue. La cité a partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière. Au même titre que la plupart des cités de la Compagnie des Mines de Béthune, elle bénéficie en outre de très beaux alignements d'arbres et d'une vaste place arborée.

A gauche :
La cité n°5 au pied du terril 58 et 58a.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale d'une partie de la cité.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Alignement d'arbres le long de la voierie.
© Mission Bassin Minier

La vaste place arborée de la cité n°5.
© Mission Bassin Minier

Alignement des maisons les plus anciennes. © Mission Bassin Minier

Pavillon regroupant 2 logements datant d'avant 1914. © Mission Bassin Minier

Au sein de la cité, deux ensembles se distinguent. D'une part, les habitations construites avant 1914 repérables à leur volumétrie et leur style architectural simples : toiture à 2 pans à lucarnes, modénatures de briques au niveau de la corniche, bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, pilastres d'angles, arcs en briques rehaussant les ouvertures.

D'autre part, les habitations construites dans les années 1920 qui offrent des volumétries plus grandes et plus riches : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. Les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux droits et rehaussées d'arcs en briques peints avec clef de voûte. Les habitations sont complétées par des porches en angle marqués par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre qui supporte un appentis recouvert de tuiles.

Richesse architecturale des habitations de la cité n°5

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité n°5 se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités. Elle est en partie protégée par le périmètre des 500 mètres lié à l'inscription sur la liste des Monuments Historiques de l'église Saint-Louis.

E. Eglise Saint-Louis, Grenay

L'église peu après son achèvement. © SRMH

De 1902 à 1905, une première église Saint-Louis fut construite par la Compagnie des Mines de Béthune pour les ouvriers des fosses n°5 et 11, d'après les plans de Paul Destombes, architecte roubaisien. Entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale, une seconde église fut construite selon les plans de l'architecte parisien Gustave Umbdenstock. La reconstruction bénéficia des dommages de guerre fondés sur l'évaluation de la valeur de l'ancien édifice. La nouvelle église fut commencée selon le programme des œuvres sociales élaboré en 1922-1923 et fut bénie en octobre 1925.

Vue d'ensemble de l'église Saint-Louis. © S.Dhote

Vue latérale de l'église.
© S.Dhote

Détail du porche.
© SRMH 2008

La Vierge à l'enfant surmontant le pignon triangulaire.
© S.Dhote

Le plan de l'église Saint-Louis est en croix latine. Le gros-œuvre est en briques rouges sur un soubassement en pierre pour les murs et en béton armé pour les piliers et les arcs supportant la toiture. La nef est précédée d'un porche couvert d'un toit à deux versants. Il est ouvert par un arc en plein-cintre à ébrasement dont l'archivolte est en ciment, retombant sur des pilastres par l'intermédiaire de chapiteaux en pierre sculptée figurant des animaux fantastiques dans des rinceaux d'inspiration romane. Le pignon triangulaire est souligné d'une corniche en ciment et surmonté d'une statue représentant la Vierge à l'Enfant. Le porche est étayé par quatre contreforts rectangulaires en briques et en béton qui en épaississent les piliers.

Derrière le porche, le mur-pignon est percé de deux paires de baies géminées en plein-cintre, situées de part et d'autre du porche, et de trois baies en plein-cintre en haut du pignon. Le pignon est souligné d'une corniche en ciment. Le clocher, au niveau de la première travée de la nef, a été remplacé en 2008. La porte d'entrée est surmontée d'un linteau en pierre sculpté d'un décor végétal, puis d'un tympan semi-circulaire doté d'une peinture représentant un Christ en Majesté entouré d'anges, dans la tradition romane.

Détail du tympan.
© SRMH 2008

Le chevet de l'église.
© SRMH 2008

Vue intérieure de l'église.
© SRMH 2008

La nef, longue de trois travées, est éclairée par des baies géminées en plein-cintre. Les bras du transept sont fermés par des murs-pignons triangulaires, percés de trois paires de baies géminées. Le chevet est semi-circulaire et décoré d'un losange moulé en ciment. Il éclaire le chœur grâce à de hautes baies géminées en plein-cintre. De part et d'autres se trouvent de petits bâtiments carrés possédant chacun une porte et deux baies à linteaux en pierre pour la sacristie et annexe.

A l'intérieur, la première travée contient l'entrée, et au niveau supérieur se trouve une tribune ouvrant sur la nef. Le mur de clôture à l'Ouest est ouvert par des arcs en segment de cercle au premier niveau, entre lesquels sont des colonnes à chapiteaux néo-romans. Au niveau supérieur, le mur en ciment est percé de baies et décoré d'une peinture figurant un nuage et un sablier. Il forme l'arc diaphragme soutenant la voûte. Le vaisseau central est couvert par une voûte à trois pans en béton et faux colombages, soutenue par des arcs diaphragmes en plein-cintre, situés entre chaque travée et retombant sur des corbeaux. La voûte est ornée de peintures formant des rinceaux et formes géométriques.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

F. Prieuré, Grenay

Le prieuré de l'église Saint-Louis.
© Mission Bassin Minier

Situé derrière l'église, le prieuré (presbytère) est inséré à l'intérieur d'un jardin délimité par un mur d'enceinte en briques avec soubassement en pierre. Il se compose de 2 corps de bâtiment. Le premier d'entre eux est de base rectangulaire et élevé sur 2 niveaux. La façade faisant face à l'église est percée au rez-de-chaussée de 2 baies rectangulaires à linteaux droits. Elles sont surmontées par des archivoltes en briques dont l'une accueille un tympan sculpté et une croix grecque. Le second niveau est percé de 2 baies rectangulaires à linteaux droits en béton. Le pignon est percé en son centre de 2 petites ouvertures placées de manière verticale.

La façade latérale est percée à différents niveaux d'une part, de baies jumelées de taille variable en plein-cintre et dont l'archivolte repose sur des sommiers en béton, et d'autre part,

Ci-contre :
Détail du tympan.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Détail des ouvertures et de l'annexe.
© Mission Bassin Minier

de baies rectangulaires à linteaux droits dont une est précédée au second niveau d'un garde-corps reposant sur des consoles en béton. Ce premier corps de bâtiment est flanqué d'une annexe élevée sur un seul niveau, recouvert d'un toit en pavillon et qui a globalement le même style architectural.

Etat de conservation

Le prieuré a été transformé en logements sociaux tout en respectant son intégrité. Il se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le prieuré est la propriété de la commune de Grenay.

G. Ecole de la cité n°5, Grenay

L'école de la cité n°5.
© Mission Bassin Minier

Typique de l'architecture scolaire définie par la Compagnie des Mines de Béthune, l'école de la cité n°5 est du même style architectural que l'école de la cité n°9 à Annequin. Elle est composée d'un très long bâtiment élevé sur un seul niveau et recouvert d'un toit à 2 pans reposant sur de petits aisseliers.

Depuis la rue, la façade est percée de très nombreuses ouvertures de forme rectangulaire disposées de manière verticale dont deux correspondant aux deux entrées de l'école des garçons et de l'école des filles. Ces portes sont surmontées d'un pignon-lucarne. L'ensemble des ouvertures est surmonté d'un linteau métallique à motif floral reposant sur des sommiers en béton. Un arc en briques ocre vient souligner chacune des ouvertures. Depuis la cour arborée, la façade suit globalement le même ordonnancement avec 2 entrées supplémentaires délimitant les salles de classe.

La cour de l'école de la cité n°5.
© S.Dhote

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est la propriété de la commune de Grenay.

Le dispensaire de Société de Secours Minière.
© S.Dhote

ÉLÉMENT 85
Carte n° 58

Dispensaire de Société de Secours Minière

COMMUNE(S) : GRENAY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0825 ha

Description

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Compagnie des Mines de Béthune envisage la mise en place d'un dense réseau d'œuvres médico-sociales à destination de ses employés et ouvriers. La construction du bâtiment de la Société de Secours Mutuels des Mines de Béthune à Grenay est concomitante avec celle de la clinique Sainte-Barbe à Bully-les-Mines. Elle est programmée en 1924 et les travaux s'achèvent dans le premier semestre 1926. Après la création de la Sécurité Sociale Minière par décret du 27 novembre 1947 qui avalisait son autonomie financière et de gestion ainsi que la gratuité des soins, le dispensaire fut agrandi. Pour des raisons d'étanchéité, tous les bâtiments ont été recouverts par des toitures à quatre pentes en tuiles.

Le dispensaire en 1932.
© SRMH

Le dispensaire dans les années 1950.
© SRMH

Vue d'ensemble du dispensaire.
© SRMH 2008

Les bâtiments sont au nombre de trois. Le premier est le bâtiment principal accueillant les bureaux, les deux autres correspondant anciennement à des habitations, notamment celle du médecin chef. L'ensemble des édifices est conçu avec une ossature de béton avec remplissage de briques rouges. Les éléments structurants, bossages, encadrements des ouvertures, bandeaux, sont traités de la même manière qu'un traitement avec de la pierre blanche. Les toits sont tous recouverts de tuiles. Le bandeau est composé d'une frise de carreaux de céramique émaillée encadrée par deux bandes de béton imitant la pierre blanche.

Ci-contre :
Le bâtiment central.
© SRMH 2008

A droite :
Détail des inscriptions.
© SRMH 2008

Le bâtiment principal est un édifice ramassé, de deux niveaux sous d'importants combles à quatre pentes. Il adopte un plan en U, avec une petite aile rectangulaire de trois travées encadrée par deux avant-corps de deux travées à chacune de ses extrémités. Une seconde aile plus étroite et comportant trois travées se greffe sur la gauche de la première. La partie inférieure des murs du rez-de-chaussée est traitée en bossage à refends, formant faux appareil, jusqu'à la naissance des arcs des fenêtres. Le reste des murs jusqu'au bandeau supérieur du premier étage est en briques rouges. La typologie des fenêtres est systématique : au rez-de-chaussée des baies plein-cintre et à l'étage des baies rectangulaires horizontales dans les deux ailes et verticales dans les avant-corps. Au-dessus de l'auvent en béton de l'entrée, dans un espace de forme presque trapézoïdale, se lit l'inscription suivante « SOCIETE DE SECOURS MUTUELS / DES OUVRIERS ET EMPLOYES / DES / MINES DE BETHUNE ». A l'arrière, un petit avant-corps central à pans coupés marque le centre de l'aile.

Vue d'ensemble du second bâtiment.
© S.Dhote

Le second édifice est le résultat d'une modification de deux des pavillons d'habitation. Il s'agissait à l'origine de deux pavillons séparés semblables à la maison du médecin chef. Après la Seconde Guerre mondiale fut construite une aile destinée à raccorder les deux pavillons. La typologie des ouvertures est identique à celle du bâtiment principal avec baies plein-cintre au rez-de-chaussée et baies rectangulaires à l'étage. La construction datant de la Nationalisation adopte les mêmes caractères structurels que les autres édifices, bossages, murs en briques, encadrements soignés des baies du rez-de-chaussée, baies rectangulaires à l'étage.

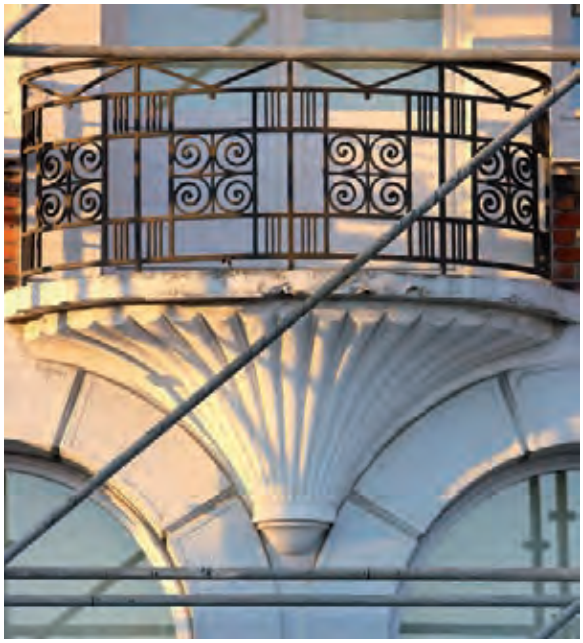

Détail de la frise en damiers.
© SRMH 2008

Le décor de frise de carreaux de céramique émaillée disposés en damier unifie l'ensemble tandis que les balcons aussi bien dans les supports que dans les grilles adoptent des variantes. Les balcons du bâtiment principal reposent sur de grandes consoles en forme d'éventail et les grilles représentent des carrés abritant des motifs géométriques circulaires et rectilignes. Ceux des deux pavillons formant le second bâtiment reposent sur les clefs saillantes des arcs des fenêtres inférieures, les grilles présentent des motifs de vases à panse triangulaire reposant sur deux pieds.

Balcon reposant sur une console en forme d'éventail et avec sa grille Art Déco.
© SRMH 2008

La maison du médecin chef présente un plan en L avec un bloc rectangulaire à l'arrière couvert d'un toit à quatre pentes et un avant-corps latéral plus étroit. La typologie des ouvertures est identique à celle du bâtiment principal avec baies plein-cintre au rez-de-chaussée et baies rectangulaires à l'étage. La grille du balcon représente les rayons du soleil stylisés et repose sur la clef saillante de l'arc de la fenêtre inférieure.

Ci-contre :
La maison du médecin-chef.
© SRMH 2008

A gauche :
Détail de la façade.
© SRMH 2008

Vue d'ensemble
de la place Jean Jaurès.
© SRMH 2008

Communs à l'ensemble des cités minières situées aux alentours, les bâtiments de la Société de Secours Mutuels complétée par la maison du médecin chef, forment un linéaire quasi-continu qui ferme la vaste place Jean-Jaurès. Cette place vient d'être réhabilitée avec le soutien du Ministère de la Culture. Conçue par l'artiste Carmen Perrin, elle entre profondément en résonnance avec la mémoire minière : le centre de la place est en pierre bleue rappelant le pas de porte des cités minières de la Compagnie des Mines de Béthune ; le contour de la place est en schiste rouge rappelant la combustion de certains terrils ; des pommiers ont été plantés en écho aux pommiers poussant sur les terrils ; enfin, une table d'envol de pigeons est disposée à l'extrémité de la place avec, inscrit à sa surface, le nom des cités minières de Grenay et ses environs.

Ci-contre :
Table d'envol
pour pigeons.
© SRMH 2008

A droite :
Recouvrement de la place.
© SRMH 2008

Etat de conservation

Le dispensaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le dispensaire est la propriété de la Caisse Régionale de la sécurité sociale des Mines (C.A.R.M.I.). L'ensemble du dispensaire est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Le monument au soldat Marche.
© SRMH2009

ÉLÉMENT **86**

Carte n° 58

Monument du soldat Marche

COMMUNE(S) : BULLY-LES-MINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 0,0122 ha

Le soldat Marche.
© SRMH 2009

Description

Fernand-Joseph-Edouard Marche est né le 2 juin 1888 aux Corons d'Aix à Bully-les-Mines. Fils de mineur, il descend dès l'âge de 13 ans comme galibot dans la fosse n°1 de la Compagnie des Mines de Béthune. Il fut mobilisé le 4 août 1914. En août 1916, le 130e Régiment d'Infanterie se trouvait dans le secteur de Verdun. La compagnie à laquelle appartenait le soldat Marche s'occupait de livrer des messages au poste de commandement du colonel, situé à 30 mètres de la fermeture de la ligne française. Le 1er août 1916, le soldat Marche se dévoua pour livrer un ordre urgent de la division. Blessé sous les bombardements, il se traîna jusqu'à un carrefour où passaient régulièrement les messagers et mourut le bras tenant le message tendu vers le ciel. Un autre coureur récupéra le pli et le porta

Le monument dans les années 1930. © SRMH 2009

au colonel : « *Mon Colonel, dit-il, voici un pli que j'ai trouvé sur la route. Mon camarade Marche, tué sur la piste, le tenait dans sa main crispée, le bras en l'air, l'autre main tenant ses entrailles* ». Cet acte héroïque fut cité à l'ordre la Huitième Division le 28 août 1916. La médaille militaire à titre posthume fut attribuée au soldat Marche le 2 octobre 1920.

La Compagnie des Mines de Béthune voulut célébrer le héros qui avait également été l'un de ses travailleurs modèles et décida d'élever un monument en sa mémoire à l'entrée de la fosse n°1 où le mineur Marche avait travaillé dès son plus jeune âge. La réalisation fut confiée au sculpteur Armand-François Roblot. Le monument au soldat Marche fut inauguré en 1925.

Affiche d'inauguration du monument. © ANMT

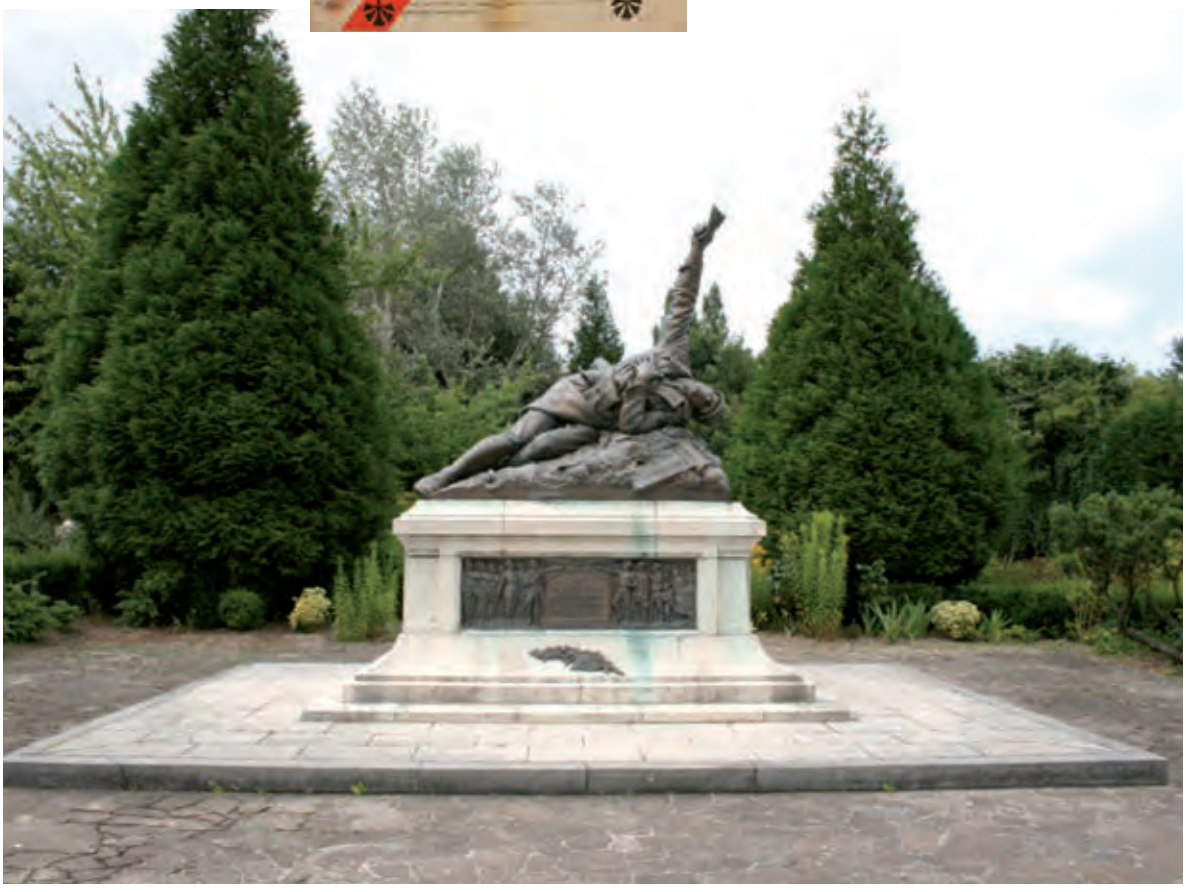

Vue d'ensemble du monument. © SRMH 2009

Le monument, composé d'un piédestal en pierre d'Euville (Meuse) et d'une sculpture en bronze, est élevé sur un large socle en pierre rectangulaire. Le piédestal, dont la base est pyramidale, est paré d'une large demi-scotie ornée d'une sculpture en bronze représentant un casque de poilu posé sur une branche de laurier et une branche de chêne, précédant un parallélépipède central, surmonté d'un bandeau en scotie, d'un bandeau plat et d'une demi-scotie.

Un long bas-relief en bronze placé dans un cadre en pierre décore le centre du piédestal. Il est divisé en trois parties. Y figurent en bas-relief deux groupes entourant une stèle commémorative surmontée de la croix de guerre et de branches de lauriers avec l'inscription : « AU SOLDAT MARCHE MORT HEROÏQUEMENT POUR LA FRANCE ».

Vue d'ensemble du bas-relief principal. © SRMH 2009

Les groupes de personnages de part et d'autre symbolisent les deux étapes importantes de la vie du soldat Marche : la mine et la guerre. A droite, un mineur en tenue de travail mais bras nus, le pied posé sur le piédestal de la plaque commémorative, s'appuyant de la main gauche sur une canne torsadée, pose en signe d'amitié le bras sur la plaque. A l'arrière prennent place d'autres mineurs, anciens compagnons de labeur de Marche, en tenue de travail et munis de leurs outils. Au bout du relief, une berline pleine ferme la composition, tandis qu'un galibot la main sur le cœur, fait un geste d'élan vers le centre et qu'une femme observe la scène. Du côté opposé, des poilus rendent également hommage à leur compagnon d'infortune. Dans un geste identique à celui du mineur, un poilu, s'appuyant sur un fusil, pose le bras sur la stèle. A l'arrière, des poilus sous le commandement de leur chef se mettent au garde à vous. Le geste du soldat Marche est ainsi applaudi par les soldats mais aussi par ses pairs, et sert d'exemple de patriotisme aux générations futures. L'enfant représente peut-être aussi le propre soldat Marche, lorsqu'il était galibot, tourné vers son destin.

A gauche :
Détail du groupe de poilu au garde-à-vous. © SRMH 2009

Ci-contre :
Détail du groupe de mineurs. © SRMH 2009

Sur les faces latérales du piédestal se trouvent de petits bas-reliefs en bronze symbolisant les d'autres étapes de la vie du soldat Marche. A gauche, au-dessus de la date de 1914, il s'agit du départ de Marche pour la guerre et s'y trouve un trophée d'outils de mineur : un chapeau en cuir posé sur une lampe de mineurs devant une hache croisée sur un marteau-piqueur pneumatique. Sur la face opposée est inscrite la date de 1916, au-dessus de laquelle se trouve un second trophée composé d'une croix latine coiffée d'un casque et portant à ses pieds une sacoche de coursier dans lequel Marche plaçait les missives à transporter et une gourde. Elle est entourée des rayons de la Gloire, d'une branche de laurier à gauche et d'une branche de chêne à droite. Au-dessus du piédestal, la figure principale se tient allongée de profil sur un magma en pente représentant certainement la boue des tranchées. Dans la boue ressort un panneau d'indication « DOUAUMONT 2 / VERDUN 6 », endroit ou Marche s'est effondré. La position du poteau, tombé en diagonale dans la boue, conditionne la position du soldat, dont le corps se trouve ramené vers l'avant. Le soldat, en casque et uniforme, a la main crispée sur sa poitrine et son visage renversé en arrière exprime la souffrance. Son bras droit est, lui, tendu vers le ciel et sa main serre l'ordre qu'il avait mission de transmettre.

Vue d'ensemble du bas-relief de 1914. © SRMH 2009

Vue d'ensemble du bas-relief de 1916. © SRMH 2009

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument est la propriété de la ville de Bully-les-Mines. Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Vue aérienne
de la cité n°10.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT
87
Carte n° 59

Cité n°10

COMMUNE(S) : SAINS-EN-GOHELLE, BOUVIGNY-BOYEFFLES, AIX-NOULETTE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
SURFACE : 46 ha

Description

Au même titre que l'ensemble minier de Grenay et Mazingarbe, la cité n°10 de la Compagnie des Mines de Béthune est représentative de ces quartiers d'habitat minier qui sont venus se surimposer avec vigueur au paysage antérieur, sur de larges superficies et sans lien avec le tissu préexistant.

A. Cité n°10

Attachée à la fosse n°10 (1900-1972) de la Compagnie des Mines de Béthune, la cité n°10 est une vaste cité pavillonnaire reconstruite en 1920. Elle fait partie des cités exceptionnelles du Bassin minier. Répartie sur une surface de 46 hectares, elle compte 676 logements.

La cité n°10.
© S.Dhote

Habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

A droite : Haies végétales des jardins. © Mission Bassin Minier

Ci-contre : Autre exemple d'habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est composée de maisons, regroupant 2 logements, implantées en retrait de rue. La cité a partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

Les habitations offrent de riches volumétries : 2 pans, pans brisés, demi-croupes, lucarnes rampantes ou à pignons centrés, débords de toitures. D'architecture simple, les façades présentent des pilastres d'angle et de refend en briques, un soubassement de briques, des ouvertures surmontées de linteaux en plein-cintre ou droits en béton et rehaussées d'arcs en briques peints ou non avec clef de voûte. Certaines habitations sont complétées par des porches marqués par un arc boutant reposant sur un sabot de pierre qui supporte un appentis recouvert de tuiles.

Alignement au sein de la cité. © S.Dhote

Richesse architecturale des habitations de la cité n°10

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité n°10 se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités.

B. Eglise Sainte-Marguerite

Vue d'ensemble de l'église Sainte-Marguerite.
© S.Dhote

Une première église avait été construite en 1912 au sein de la cité mais elle fut détruite lors de la Première Guerre mondiale. Elle est reconstruite à partir de 1924 et achevée en 1926. Le nouvel édifice se présente au bout d'une longue avenue bordée d'arbres s'élargissant pour former la place au-devant de l'église. Cette place est encadrée par les deux écoles de garçons et de filles.

L'église se présente comme un édifice compact, très structuré avec l'originalité d'un clocher-porche étonnant. Il s'agit d'un édifice de plan basilical composé d'une nef centrale (éclairée par des baies rectangulaires placées par deux) accolée de bas-côtés (éclairés par des lancettes uniques plein-cintre) et comportant sept travées et demie dont la première est plus large. Les bas-côtés sont prolongés par des chapelles le long du chevet à cinq pans qui prolonge la nef.

Vue latérale de l'église.
© S.Dhote

La nef et les bas-côtés sont prolongés d'une petite travée côté façade principale. Des annexes viennent se greffer sur la première travée des bas-côtés et sur les chapelles. L'ensemble réalisé en briques et béton armé est conforté par des contreforts talutés.

Les murs extérieurs présentent une alternance : murs en béton et enduit jaune au premier niveau avec des éléments de briques rouges marquant certaines parties comme le dessous des appuis de fenêtres, les bandeaux médians des fenêtres des annexes, le haut des contreforts sous les talus, les arcs des baies plein-cintre des bas-côtés ; murs en briques rouges avec des bandeaux en béton et enduit jaune à la base des murs du second niveau et en frise sous la toiture. Un décor de briques en quinconce de deux briques parallèles prenant en sandwich deux briques mises en boutisse alternativement verticales (jaunes) ou horizontales (rouges) ornent certaines portions de murs : pignons des bas-côtés et parties latérales du pignon de la nef vers l'entrée, bandeaux sous la corniche de la fausse travée des bas-côtés et de la nef de part et d'autre du clocher, pignons des bas-côtés vers le chevet, bandeau sous la corniche du chevet.

Détail de la façade latérale et des décors de façade.
© S.Dhote

Vue frontale du clocher-porche. © S.Dhote

Le point culminant de la composition est le clocher-porche carré qui adopte un parti inédit. Il se présente plutôt comme un campanile italien trapu dont les angles sont contrebutés par de puissants contreforts plus larges sur les côtés qu'en façade. La partie basse de la face principale est occupée par le porche qui est surmonté par un toit à deux pentes en pannes flamandes. Il est constitué d'un arc surbaissé en briques reposant sur de fortes consoles en béton. Le tympan est décoré d'une mosaïque présentant un motif de losanges et triangles agrémentés de deux marguerites ouvertes dans les extrémités d'un grand nimbe crucifère au centre sur fond or. Au-dessus du soubassement prend place un bandeau décoratif reprenant le même motif de losanges et de triangles avec des marguerites dans les triangles inférieurs. Encadrant ce porche, s'ouvre un grand arc formant arc de triomphe, très profondément creusé et accueillant un grand vitrail fortement structuré par un claustra en béton figurant un nimbe crucifère. Tout en haut de la tour, s'ouvrent trois baies plein-cintre avec les abat-son surmontés d'un larmier formant cordon. Entre ce dernier et le toit en pyramide recouvert de pannes flamandes se trouve le même décor de frise que sur les autres murs extérieurs. Le toit est couronné par une girouette en forme de coq.

Détail du porche et du tympan. © S.Dhote

Le chevet à cinq pans est particulièrement réussi bien que très simple avec de délicats motifs de briques notamment sous les appuis de fenêtres et en arcs à deux rouleaux autour des baies. Les portes des sacristies accueillent des peintures tout comme la porte principale de l'entrée.

Vue d'ensemble du chevet. © S.Dhote

Détail du clocher. © S.Dhote

Etat de conservation

L'église se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.

C. Groupe scolaire de la cité n°10

Le groupe scolaire de la cité n°10. © S.Dhote

Le groupe scolaire de la cité n°10 comprend de 2 corps de bâtiment, école des garçons et école des filles, presque identiques, se faisant face et encadrant la place de l'église Sainte-Marguerite.

Les édifices sont élevés sur un seul niveau et comportent 8 travées pour l'un, et 10 travées pour l'autre. Formant un avant-corps, la première travée est percée en son centre d'un haut porche en plein-cintre avec archivolte en briques rehaussée d'une clef de voûte en béton, aujourd'hui condamné. Les entrées sont surmontées d'un pignon triangulaire recouvert d'une toiture débordante reposant sur des aisseliers en bois sculptés.

Vue d'ensemble d'un des bâtiments. © S.Dhote

A droite : Vue d'ensemble de l'autre bâtiment. © S.Dhote

Détail d'un pignon triangulaire. © S.Dhote

Il accueille un cartouche en béton portant anciennement l'inscription « école des filles » ou « école des garçons ». La partie supérieure du pignon est dotée d'une petite ouverture en béton en forme de croix.

Le reste des bâtiments est percé d'une série de 2 baies rectangulaires placées à la verticale et rehaussées d'un arc de briques avec clef de voûte en béton, à l'exception des 4e, 5e et 6e travées (pour l'un des bâtiments) en légère saillie et percées d'une seule baie surmontée d'un petit pignon triangulaire. Celui-ci suit le même ordonnancement que le pignon principal avec toiture débordant reposant sur des aisseliers et ouverture en forme de croix.

Etat de conservation

Le groupe scolaire se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est la propriété de la ville de Sains-en-Gohelle.

SECTION 10

La Compagnie des Mines de Vicoigne-Nœux-Drocourt

la mine à la campagne

Vue aérienne de l'ensemble minier de Nœux-les-Mines. © Ph. Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 88

Cartes n° 60-61

Paysage et ensemble miniers de Noeux-les-Mines

COMMUNE(S) : NOEUX-LES-MINES, HERSIN-COUPIGNY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOEUX ET ENVIRONS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 87 ha

Description

Le paysage et l'ensemble miniers de Noeux-les-Mines concentrent, au sein d'un espace densément bâti hérité de l'activité minière, un grand nombre d'éléments patrimoniaux depuis les vestiges de la fosse n°1bis (fin 19e siècle) au terril 36, depuis la cité pavillonnaire n°1 (ancienne) - parmi les plus anciennes du Bassin minier - à la cité moderne du stade. En outre, il accueille quelques équipements collectifs remarquables.

A. Fosse n°1bis, Noeux-les-Mines

Vue d'ensemble des vestiges de la fosse n°1bis. © SRMH2008

La fosse n°1-1bis avant 1914. © Association Noeux Mémoire

Première fosse du Pas-de-Calais de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux, le puits n°1 est foncé en 1851 et entre en production en 1852. Trente ans plus tard, la Compagnie décide de substituer au puits n°1 un nouveau puits d'extraction, plus moderne, le n°1 bis. Le fonçage de ce puits débute en 1883 et les bâtiments sont construits entre 1884 et 1886. En mars 1887, le n°1bis est mis en service tandis que le n°1 devient le puits d'aérage. Les bâtiments de ce dernier disparaissent totalement en 1936 sur décision de la Compagnie. La fosse n°1 bis continue d'extraire jusqu'en 1914. Elle alterne par la suite chômage et fonction d'aérage pour les fosses environnantes. Son activité cesse définitivement en 1961.

Plaque du puits n°1bis. © SRMH2008

Les bâtiments de la fosse n°1bis ne possèdent plus aucun élément technique. Seuls deux pieds du chevalement et quelques éléments de structure des cages subsistent à l'intérieur du bâtiment des recettes. Si les vestiges de la fosse n°1bis ne permettent que partiellement aujourd'hui de lire techniquement la production de charbon, ils témoignent en revanche de l'introduction de la fonte, du fer et de l'acier dans les structures de construction des fosses à la fin du 19e siècle.

a. Le bâtiment des recettes

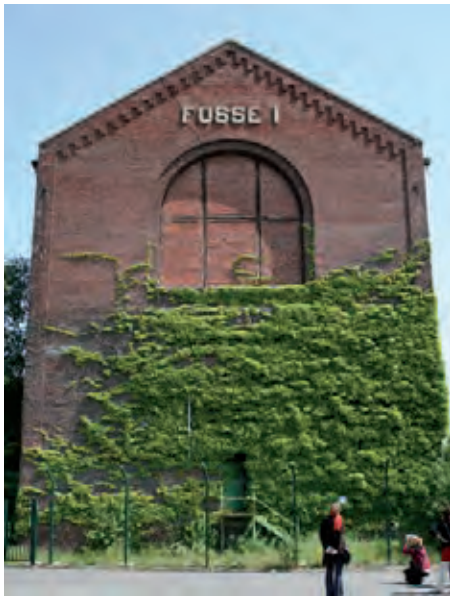

Façade latérale du bâtiment des recettes. © SRMH2008

De plan rectangulaire, l'ancien bâtiment des recettes du puits n°1bis s'élève sur deux niveaux et est édifié en maçonnerie de briques et surmonté d'une toiture à deux pans. Lui est accolée latéralement la salle des ventilateurs tandis qu'à l'arrière, il s'agit d'ateliers. Très simple, l'édifice est en briques et à modénatures de briques. Le pignon, bordé d'un bandeau en pierre est percé d'une grande baie en plein-cintre à double rouleau qui correspondait à l'ouverture du triage-criblage. Un chaînage d'angle et une frise géométrique ornent la façade. Sur les façades latérales, la toiture débordante repose sur des modillons en pierre. Elles comptent six travées, ouvertes de baies en anse de panier au premier niveau et en plein-cintre au second, inscrites dans un même arc de décharge.

Pignon du bâtiment des recettes. © SRMH2008

A l'intérieur, subsistent au niveau du puits des éléments de structure des cages d'extraction ainsi que 2 pieds de chevalement.

Pieds de chevalement dans le bâtiment des recettes. © SRMH2008

Eléments de structure de la cage d'extraction. © SRMH2008

b. La salle des ventilateurs

La salle des ventilateurs est de plan rectangulaire. Elle se compose de trois bâtiments accolés, édifiés sur un seul niveau en maçonnerie de briques et surmontés d'une toiture à deux pans. La façade frontale présente un large mur pignon flanqué de deux murs pignons de dimensions inférieures. Quatre longues baies à linteaux légèrement cintrés pourvues d'une traverse percent le pignon central. Un oculus surmonte l'ensemble de ces baies. La modénature de briques géométrique qui orne le pignon central est similaire à celle du bâtiment des recettes. Les façades des pignons latéraux sont percées quant à elles par trois baies à linteaux légèrement cintrés pourvues d'une traverse et sont surmontées d'un oculus. L'ornementation de ces pignons suit celle du pignon central. La façade arrière présente également un large mur pignon flanqué de deux murs pignons

Vue d'ensemble de la salle des ventilateurs. © SRMH2008

de dimensions inférieures. Quatre baies horizontales superposées, à châssis en béton et remplage métallique, percent la partie centrale du pignon le plus large. Deux hautes baies à linteaux légèrement cintrés occupent les parties latérales de ce dernier. Enfin, un oculus surmonte le haut du pignon.

Vue arrière de la salle des ventilateurs. © SRMH2008

c. Les ateliers

Prolongeant le bâtiment des recettes à l'arrière, les ateliers sont de plan rectangulaire. Constitués de quatre bâtiments accolés entièrement en briques, les ateliers sont surmontés de toitures à deux pans. Les quatre pignons sont pourvus d'une haute baie centrale flanquée de deux baies de dimensions inférieures en plein-cintre. Les mêmes modénatures de briques sont employées sur ces façades et rappellent celles du bâtiment de recettes. Les façades arrière suivent le même ordonnancement. Les ateliers sont dotés d'une très belle charpente métallique caractéristique de la fin du 19e siècle.

Vue d'ensemble des ateliers. © SRMH2008

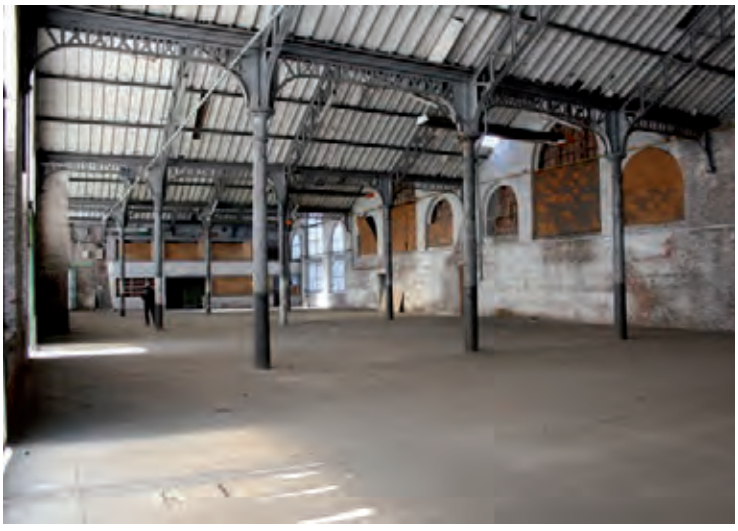

Ci-contre : Vue intérieure des ateliers et de la charpente métallique. © SRMH2008

A droite : Détail de la charpente métallique. © SRMH2008

d. Les magasins et les écuries

Les magasins sont de plan rectangulaire et sont constitués de deux bâtiments encadrant les anciennes écuries. Ils se composent d'une structure métallique à remplissage de briques et sont surmontés d'une toiture à deux pans.

Vue d'ensemble d'un des magasins. © SRMH2008

Vue intérieure des écuries. © SRMH2008

Les anciennes écuries sont également de plan rectangulaire. De plain-pied, elles sont édifiées en maçonnerie de briques et surmontées d'une toiture à deux pans. Les pignons sont percés d'une large porte à linteau droit surmontée d'une baie en plein-cintre. La corniche est mise en valeur par une modénature de briques sur chant.

e. Le garage

Vue d'ensemble du garage. © SRMH2008

Construit dans les années 1930, le garage est un bâtiment rectangulaire de très grande taille en béton et à remplissage de briques. Il est ouvert sur ses deux grands côtés par une série de larges arcades en plein-cintre pourvues d'une traverse se prolongeant sur la paroi en béton, et de nombreux meneaux. L'intérieur, recouvert par un parement de briques, est voûté d'une suite de berceaux transversaux correspondant aux grandes arcades. Les deux petits côtés sont éclairés par de petites baies rectangulaires rapprochées les unes des autres.

Détail des voûtes du garage. © SRMH2008

© SRMH2008

La fosse n°1-1bis de Noeux-les-Mines constitue à plus d'un titre l'un des témoins majeurs de l'histoire de l'exploitation minière dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Elle fut en effet l'une des premières fosses creusées dans le Département du Pas-de-Calais. Avec la création de la fosse n°1 à Noeux-les-Mines en 1851, c'est également l'image moderne de l'ère industrielle qui s'impose. En effet, l'élargissement des puits au-dessus desquels s'élevaient de plus en plus haut les chevalements et l'introduction sur le carreau de fosse de chevaux et de puissantes machines à vapeur ont suscité une avancée spectaculaire dans les méthodes d'extraction.
Seul témoignage technique de la fin du 19e siècle sur l'ensemble du Bassin minier, les vestiges de la fosse n°1bis sont à considérer essentiellement sur un point de vue architectural : le fer, la fonte et l'acier s'imposent désormais dans les matériaux de base de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.

Etat de conservation

Les structures des bâtiments se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

En dehors du garage qui est la propriété de la commune de Noeux-les-Mines, l'ensemble des bâtiments est la propriété du Groupe Leroy-Merlin. Il est en cours d'acquisition par la Communauté de Communes de Noeux et Environs. Les bâtiments sont protégés au titre des Monuments Historiques depuis juin 2009 (inscription).

B. Terril 36, Noeux-les-Mines

Vue aérienne du terril 36 à proximité de la fosse n°1bis.
© Ph.Frutier/Altimage

Situé à immédiate proximité de la fosse n°1bis, le terril 36 est issu de l'activité de la fosse. Il s'agit d'un petit terril conique intact s'étendant sur 5 hectares. Il accueille aujourd'hui une nouvelle végétation spontanée.

Le terril 36.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Parfaitement intègre, le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est la propriété de la commune de Noeux-les-Mines.

C. Grands Bureaux et ateliers centraux de la Compagnie de Vicoigne-Noeux-Drocourt, Noeux-les-Mines

Les Grands Bureaux et les ateliers centraux aux côtés de la fosse n°1-1bis et du terril 36.
© Ph.Frutier/Altimage

Construits aux côtés de la fosse n°1-1bis en deux phases, 1873-1890 puis dans les années 1930, les Grands Bureaux de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt sont organisés selon un plan régulier de deux ailes encadrant un pavillon central et terminées par deux pavillons d'angle. Le pavillon central est percé d'une porte cochère donnant accès à une cour arrière sur laquelle s'ouvraient autrefois les six nefs accolées des ateliers centraux placées perpendiculairement au bâtiment des Grands Bureaux. Dans l'entre-deux-guerres, les Grands Bureaux sont modifiés : le pavillon de gauche a été rhabillé et prolongé par un gros pavillon avec aile en retour sur l'arrière dans le style Art Déco. Les Grands Bureaux furent rachetés en 1965 par l'entreprise Leroy-Merlin, qui modifia l'aspect de l'aile droite pour y installer son magasin de vente tout en en gardant la structure intérieure (charpente en bois).

Les Grands Bureaux de la Compagnies des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. © SRMH2008

La façade des Grands Bureaux s'étend le long de la rue Nationale. Ils affectent un plan en forme de U, l'aile latérale droite est occupée par une entreprise commerciale, tandis qu'une partie de la façade et l'aile gauche Art Déco, plus longue que la droite, abritent une résidence. Les Grands Bureaux sont construits en briques, sur un soubassement de béton, et sont couverts par une toiture en ardoises et en tuiles pour l'une des ailes. Il s'agit d'une construction à travées régulières, dont le décor, très simple, est formé par une modénature de briques. Les angles sont occupés par deux grands pavillons. Celui de droite est resté intègre : seul son mur latéral droit a été comblé lors de la transformation de l'édifice en magasin. Il est couvert par un toit à quatre versants, et percé de dix baies rectangulaires talutées réparties sur deux niveaux. Deux bandeaux surmontent les niveaux horizontalement, tandis que les chaînages d'angles marquent les lignes verticales. Sous la corniche saillante court une frise dentelée en briques.

Les Grands Bureaux vers 1910.

Au centre de la façade s'élève un pavillon de plan rectangulaire, couvert par un toit en pavillon tronqué orné d'épis de faîtage. Des chaînages d'angles, pilastres et bandeaux horizontaux quadrillent la façade, répartie en trois niveaux sur trois travées. Le premier niveau est percé au centre par une grande ouverture rectangulaire ; à l'étage, la baie rectangulaire talutée est encadrée de deux fines baies, tandis que le dernier niveau est percé au centre de deux fines baies rectangulaires jumelées, encadrées par des baies de même dessin. Les faces latérales sont percées de baies rectangulaires, dont certaines ont été bouchées. Les corps de bâtiments joignant les pavillons entre eux sont hauts de deux niveaux percés de baies rectangulaires, dont toutes celles du premier niveau ont été bouchées, et couverts de toits à deux versants.

Vue d'ensemble des Grands Bureaux. © SRMH 2008

Détail d'un des pavillons latéraux. © SRMH 2008

Le pavillon central. © SRMH 2008

Vue d'ensemble du pavillon central. © SRMH 2008

Vue d'ensemble de l'aile gauche.
© SRMH 2008

L'aile de gauche, le pavillon attenant ainsi qu'une partie de la façade, ont subi de profondes transformations dans les années 1930 et se distinguent du reste de l'édifice. Le pavillon et la partie de la façade sont couverts par des toits en pavillons mansardés recouverts de tuiles. La façade a été en partie enduite et peinte, laissant quelques bandes verticales en briques.

Détail de l'angle gauche des Grands Bureaux.
© SRMH 2008

Le pavillon, percé de lucarnes dans le brisis, possède sur deux faces trois travées sur deux niveaux, percées de baies carrées ou séparées par des meneaux. Les travées de l'aile gauche sont groupées deux à deux, percées de baies carrées sur deux niveaux, et séparées par des bandeaux en briques. Entre chaque groupe de travées, une travée est entièrement vitrée sur deux niveaux.

Les ateliers centraux vers 1910.
© SRMH 2008

Dans la cour formée par les Grands Bbureaux se trouvent les anciens ateliers, sept structures au total, collés les uns aux autres. Ce sont des bâtiments en briques couverts par des toits à deux versants en ardoises, dont les pignons s'ouvrent chacun sur une grande baie en plein-cintre. Les deux bâtiments latéraux sont décorés, sur leur face latérale visible, par une frise dentelée courant le long de la toiture, et percés de grandes baies en plein-cintre séparées entre elles par des pilastres.

Façades arrières des ateliers centraux.
© SRMH 2008

A l'intérieur, les bâtiments présentent une structure métallique reposant sur des colonnes en fonte entre les nefs. Ces colonnes présentent au-dessus des chapiteaux à larges débords, des parties droites servant à accrocher la machinerie nécessaire, notamment les ponts roulants aujourd'hui disparus. Les murs sont en remplissage de briques rouges et présentent des ouvertures plein-cintre très larges et hautes : trois pour les pignons latéraux placées de manière pyramidale, la plus large au centre juste sous les rampants du toit, les deux autres plus bas. Les parois latérales sont percées de grandes baies plein-cintre également.

Détail d'un mur avec structure métallique. © P.Smith

Détail des colonnes en fonte. © P.Smith

Les couvertures en tôles métalliques étaient percées par des verrières zénithales permettant un éclairage maximal dans les ateliers qui comprenaient charpenterie et menuiserie, machines-outils, forges.

Etat de conservation

Les Grands Bureaux se trouvent dans un état de conservation moyen.
Bien qu'occupés par une entreprise commerciale, les ateliers centraux se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Les Grands Bureaux et les ateliers centraux sont la propriété du Groupe Leroy-Merlin. Ils sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

D. Cité du n°1 ancienne, Noeux-les-Mines

La cité n°1 ancienne. © Mission Bassin Minier

Située à proximité de la fosse n°1bis, la cité n°1 est parmi les plus anciennes cités pavillonnaires du Bassin minier. Répertoriée comme cité témoin, elle compte 86 logements.
Construite peu après le fonçage du puits n°1 en 1851, la cité est organisée selon un plan strictement orthogonal et est composée de petits logements individuels (aujourd'hui remaniés) implantés en front à rue et fortement alignés.

Participant pleinement au paysage urbain de Noeux-les-Mines, la cité n°1 ancienne, témoigne par son ancienneté et sa disposition urbaine, du passage progressif du modèle d'habitat en barreaux de corons à la cité pavillonnaire.

Pavillon individuel de la cité n°1 ancienne. © Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité n°1 ancienne. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Les habitations ont été remaniées mais la trame urbaine est parfaitement lisible.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. Elle est en partie protégée par le périmètre des 500 mètres liés à l'inscription sur la liste des Monuments Historiques de l'église Sainte-Barbe.

E. Cité du n°1 nouvelle, Noeux-les-Mines, Hersin-Coupigny

La cité n°1 nouvelle. © Mission Bassin Minier

Contiguë à la cité n°1 ancienne, la cité n°1 ancienne est une cité-jardin construite dans les années 1930. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 18 hectares, elle compte 364 logements.

La cité est organisée selon un plan radio-concentrique et est composée de maisons regroupant 2 ou 3 logements. Construites en briques ou en parpaings de schiste, les habitations sont situées en retrait de rue. La cité a aujourd'hui partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

A gauche : Voierie courbe de la cité n°1 ancienne. © Mission Bassin Minier

Ci-contre : Habitation regroupant 2 logements. © Mission Bassin Minier

Les habitations offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : toiture à 2 pans à lucarnes, pans brisés, demi-croupes, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. La plupart des pavillons accueillent un porche d'entrée marqué par un pilier de béton supportant un appentis recouvert de tuiles.

Habitation regroupant 3 logements. © Mission Bassin Minier

Volumétrie des habitations de la cité n°1 nouvelle

© Mission Bassin Minier

De style architectural simple, 2 types de façades se distinguent au sein de la cité : d'une part, les façades entièrement de briques avec des bandeaux de briques vernissées de couleur soulignant les corniches, le niveau des allèges ou des linteaux et, d'autres part, les façades de parpaings de schiste laissées à nu ou ornementées de frises de briques vernissées de couleur.

Ornementation des façades de la cité n°1 nouvelle

Etat de conservation

La cité n°1 se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété du bailleur Maisons et Cités. Elle est en partie protégée par le périmètre des 500 mètres liés à l'inscription sur la liste des Monuments Historiques de l'église Sainte-Barbe.

F. Eglise Sainte-Barbe, Noeux-les-Mines

L'église Sainte-Barbe vers 1910.

En 1864, une chapelle fut dressée par la Compagnie de Vicoigne-Noeux-Drocourt à destination des ouvriers des fosses n°1, 2 et 3 en attendant de construire un édifice plus vaste. Au début de l'année 1875, les fonds nécessaires à la construction furent votés par la Compagnie et les projets confiés à l'architecte anzinois Constant Moyaux (1855-1911). Le clocher est achevé en 1877 et la consécration a lieu en août 1878.

Vue d'ensemble de l'église Sainte-Barbe. © SRMH 2008

L'église Sainte-Barbe se présente comme un grand édifice basilical sans transept, d'une nef accolée de deux bas-côtés. Elle présente des caractéristiques architecturales assez étonnantes mêlant des éléments néo-romans (porche à voussures, fenêtres plein-cintre), avec d'autres rappelant les basiliques romaines ou les églises Renaissance.

Ci-contre : Détail du clocher. © SRMH 2008

A droite : Vue latérale du clocher. © SRMH 2008

L'édifice est entièrement construit en briques à l'exception du soubassement, du porche et de tous les éléments comme les bandeaux, les talus, les appuis de fenêtres réalisés en pierre blanche de l'Oise. La couverture à deux pans est faite d'ardoises. Le chœur a été enduit de ciment probablement suite aux dommages de guerre.

Un clocher-porche marque l'entrée de l'église. Très élancé, le clocher comporte quatre niveaux : le porche plein-cintre avec voussures surmonté d'un fronton triangulaire ; deux baies plein-cintre sous une grande arcature ; une grande niche à voussure avec une statue de Sainte-Barbe ; une horloge surmontée d'une fenêtre du même type que la première. Au-dessus se trouve une petite flèche avec des pignons triangulaires à la base et de petites lucarnes au-dessus. De part et d'autre du clocher, prennent place des tourelles d'escalier, carrées à la base sur les deux premiers niveaux pour finir par des lanternons octogonaux surmontés de coupoles.

Façade latérale de l'église. © SRMH 2008

Vitrail de Sainte-Barbe du chœur de l'église.
© SRMH 2008

De part et d'autre de ces tourelles se trouvent deux autres tourelles plus basses et en retrait. Elles desservent les tribunes des bas-côtés. Elles sont octogonales et terminées par des coupoles, et rappellent par leurs formes les lanternons supérieurs d'un diamètre bien inférieur. Elles présentent des ouvertures plein-cintre suivant l'ascension des rampes. La scansion des contreforts rythme l'ensemble de ces éléments. La succession de ces éléments verticaux crée une dynamique ascensionnelle jouant sur les effets de taille, de typologie, de rythme, non seulement en vue frontale, mais également dans une vision latérale depuis les chapelles des bas-côtés jusqu'au clocher.

La nef présente une élévation à deux niveaux : grandes arcades et tribunes. Ces deux niveaux sont éclairés par des baies plein-cintre surmontées d'un grand pignon triangulaire.

A l'intérieur, le vitrail central du chœur représente Sainte- Barbe, sainte patronne de l'église et des mineurs, entourée de deux anges, l'un tenant un glaive, l'autre une couronne.

Etat de conservation

L'église se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras. Elle est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

G. Groupe scolaire, Noeux-les-Mines

Vue du pavillon central de l'école de garçons.
© Mission Bassin Minier

Situés de part et d'autre de l'église Sainte-Barbe, en bordure d'une vaste place arborée, les deux bâtiments qui forment le groupe scolaire ne suivent pas la même disposition. Située à gauche de l'église, l'école de garçons prend la forme d'un U avec un pavillon central élevé à 2 niveaux et flanqué à angle droit de 2 ailes élevées sur un seul niveau.

Vue latérale sur l'école de garçons. © Mission Bassin Minier

Vue aérienne du groupe scolaire encadrant l'église. © Google maps

D'architecture sobre, le bâtiment principal est précédé d'un avant-corps central percé au rez-de-chaussée de 3 baies rectangulaires, dont une correspondant à l'entrée, simplement rehaussées d'arcs en briques légèrement cintrés. Au second niveau, la façade accueille 3 baies rectangulaires surmontées du même type d'arcs en briques que les baies du premier niveau. L'ensemble est surmonté d'un pignon triangulaire percé d'une baie rectangulaire et recouvert d'un toit à 2 pans. Parfaitement symétriques, les bâtiments adjacents suivent le même ordonnancement. Composés chacun de 5 travées, ils sont percés au premier niveau de 5 baies dont 2 portes délimitant les salles de classe. Au second niveau, ils accueillent 5 baies rectangulaires disposées de manière verticale et surmontées d'arcs en briques légèrement cintrés. L'ensemble du bâtiment est recouvert d'une toiture à 4 pans.

Les ailes latérales d'un seul niveau sont composées de 12 travées et percées alternativement de fenêtres rectangulaires et de portes délimitant les salles de classe. Elles sont de même surmontées d'arcs en briques légèrement cintrés. Les pignons aveugles des 2 ailes sont dotés de fausses baies soulignées par le même type d'arcs que les autres ouvertures des bâtiments.

Située à droite de l'église, l'école des filles n'obéit pas au même agencement. Elle est composée de 3 corps de bâtiments. Le premier bâtiment longeant la nef de l'église est prolongé à angle droit à son extrémité d'un second bâtiment, plus petit, lui-même à angle droit prolongé par un troisième bâtiment. Elevés sur 2 niveaux, les 3 corps suivent exactement le même ordonnancement. Le rez-de-chaussée comme le premier niveau est percé de baies de forme carrée dont certaines sont surmontées d'arcs en briques avec clef de voûte. Des bandeaux de briques soulignent le niveau des planchers. Chaque corps de bâtiment est surmonté d'un toit à 2 pans.

Vue d'ensemble de l'école des filles. © Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le groupe scolaire se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est la propriété de la commune. Il est protégé par le périmètre des 500 mètres liés à l'inscription sur la liste des Monuments Historiques de l'église Sainte-Barbe.

H. Coopérative minière, Noeux-les-Mines

La coopérative minière vers 1910.
© Association Noeux Mémoire

La Société Coopérative dite « des Mineurs de Nœux-les-Mines » était une société à capital variable fondée le 1er mars 1876. Elle avait « pour but de fournir à ses actionnaires tous les objets de consommation usuelle aux meilleures conditions possibles en mettant en relations directes les producteurs et les consommateurs » et empêcher la hausse exagérée du prix des denrées.

En-tête de la coopérative.
© ANMT

Elle fut fondée par la Compagnie des Mines sous la raison sociale Lecat et Compagnie. Chaque actionnaire avait le droit de se fournir aux magasins de la société et avait un livret sur lequel étaient inscrits tous les achats soldables par quinzaine.
Il s'agit d'un long édifice composé de trois parties. La partie centrale est un grand édifice rectangulaire de cinq larges travées de longueur sur deux étages carrés et un comble à quatre pentes mansardé et percé de chiens-assis. Toutes les baies de la façade en briques sont cintrées. Les murs sont animés par des cordons au-dessus de chacun des deux niveaux avec en plus des larmiers continus au-dessus des baies du premier étage et des cadres rectangulaires raccrochés à celui du rez-de-chaussée. Les baies de ce niveau étaient fermées par des grilles.
Un quai, destiné aux chargements et déchargements, occupe la base de la façade principale sur la cour. Il est placé au-dessus d'une cave éclairée de ce côté par de petits soupiraux cintrés. Les espaces de cette aile principale devaient servir pour le stockage des denrées et des barriques de bières ou autres (visibles sur les photographies anciennes), ce que confirme l'aspect très mural du bâtiment dont les fenêtres sont assez éloignées les unes des autres.

Vue d'ensemble de la coopérative.
© SRMH2009

A gauche :
Quai de déchargement en 1915.
© Musée de la Mine de Nœux-les-Mines

Ci-contre :
Vue d'ensemble du quai de déchargement.
© SRMH2009

En avant de ce bâtiment se trouve un groupe d'éléments plus bas, un pavillon d'entrée d'un niveau avec un haut comble à deux pentes dont le pignon sur l'entrée est éclairé par deux fenêtres, tandis qu'une autre au rez-de-chaussée jouxte le pilier de l'entrée placé contre le mur extérieur. L'aile suivante est plus large et se trouve couronnée par un comble brisé à deux pentes. Elle comporte quatre ouvertures sur cour et sept à l'arrière. C'est dans cet édifice que se trouve encore l'espace des bureaux avec guichets bien conservés.

Ci-contre :
Vue extérieure des bureaux et des guichets.
© SRMH2009

A droite :
Détail des guichets.
© SRMH2009

De l'autre côté, prennent place une série d'espaces transversaux. Le premier comporte deux niveaux couverts par un toit à deux pentes présentant un pignon triangulaire. Ce petit édifice pourrait avoir abrité un atelier de fabrication de certains produits non alimentaires, mais sans aucune certitude. Les espaces suivants sont couverts par une série de trois sheds. La taille de ces espaces laisse à penser qu'ils servaient pour les remises des voitures destinées au transport des denrées depuis les marchés ou les fermes de l'Artois et sans doute pour le stockage d'autres denrées, peut-être les moins périssables. L'ensemble se termine par un four à pain et sa cheminée en briques.

Lieu de stockage et garage de la coopérative.
© SRMH2009

Détail de la cheminée du four à pain.
© SRMH2009

Etat de conservation

La coopérative se trouve dans un état de conservation moyen, voir mauvais.

Protection et gestion

La coopérative est partagée entre plusieurs propriétaires privés. La coopérative est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

I. Cité Résidence du Fond de Sains, Noeux-les-Mines

Située non loin de la fosse n°1-1bis, la cité Résidence du Fond de Sains est une cité-jardin construite dans les années 1930. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 11 hectares, elle compte 131 logements.

La cité est organisée selon un plan radio-concentrique et est composée de maisons regroupant 2 logements. Construites en briques, les habitations sont situées soit en retrait de rue, soit en front à rue. La cité a aujourd'hui globalement conservé ses haies végétales qui clôturent les petits jardins privés à l'avant comme les jardins plus vastes à l'arrière.

Vue aérienne de la cité Résidence du Fond de Sains. © Ph.Frutier/Altimage

Habitation regroupant 2 logements et jardin clôturé par des haies végétales. © Mission Bassin Minier

Les habitations offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : toiture à 2 pans à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon.

Voierie courbe de la cité Résidence du Fond de Sains. © Mission Bassin Minier

Volumétrie des habitations de la cité Résidence du Fond de Sains

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Entièrement de briques, les façades sont ornementées de modénatures en briques silico-calcaires de couleur blanche sous forme de bandeaux et de frises soulignant les corniches, le niveau des allèges et les linteaux (droits en béton).

Ornementation des façades de la cité Résidence du Fond de Sains

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

J. Cité rue de Moussy, Noeux-les-Mines

La cité rue de Moussy.
© Mission Bassin Minier

La rue unique de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité rue de Moussy est une cité pavillonnaire construite dans les années 1930. Elle fait aujourd'hui partie des cités témoins du Bassin minier. Répartie sur une surface de 5 hectares, elle compte 147 logements.
La cité s'étend de part et d'autre d'une rue orthogonale isolée et est composée de maisons regroupant 2 logements. Construites en parpaings de schiste, les habitations sont majoritairement implantées en front à rue. La cité a aujourd'hui globalement conservé ses haies végétales.
Les habitations offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : toiture à 2 pans à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures. La plupart des pavillons accueillent un porche d'entrée marqué par un pilier de béton supportant un appentis recouvert de tuiles.

Volumétrie des habitations de la cité rue de Mouss

En parpaings de schiste, les façades sont ornementées de modénatures de briques rouges et blanches sous forme de bandeaux et de frises soulignant les corniches, le niveau des allèges et les linteaux droits en béton.

© Mission Bassin Minier

Ornementation des façades de la cité rue de Moussy

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct. Certains pavillons ont été recouverts d'un enduit lors d'opérations récentes de réhabilitation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

K. Cité du Stade, Noeux-les-Mines

La cité du stade.
© Mission Bassin Minier

Alignement d'arbres
le long des rues de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité du stade est une petite cité moderne construite par le Groupe de Béthune dans les années 1960. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte aujourd'hui 67 logements et s'étend sur 8 hectares.

La cité est structurée selon une voierie orthogonale légèrement courbe et est composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux.

Habitation regroupant
2 logements en plain-pied.
© Mission Bassin Minier

Le bâti est implanté en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés généralement délimités par des haies végétales. La cité bénéficie également de longs alignements d'arbres à hautes tiges renforçant sa qualité paysagère.

Le style architectural est sobre avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton. Quelques maisons sont en béton gravillonné.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Habitation regroupant
2 logements sur 2 niveaux.
© Mission Bassin Minier

L. Cité du Chemin perdu, Noeux-les-Mines

La cité du chemin perdu.
© Mission Bassin Minier

La cité du Chemin perdu est une petite cité pavillonnaire réservée aux employés. Elle fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 2 hectares, elle compte 18 logements.

La cité s'étend de part et d'autre d'une rue orthogonale isolée des cités ouvrières et est composée de maisons regroupant 2 logements, implantées en retrait à rue. La cité a aujourd'hui globalement conservé ses haies végétales.

Détail de façade.
© Mission Bassin Minier

Habitation
en forme de chalet.
© Mission Bassin Minier

Toutes identiques, les habitations offrent une volumétrie originale en forme de chalet avec toiture à longs pans en façade et lucarne centrale. Les façades sont recouvertes d'un enduit de ciment. Le rez-de-chaussée est orné d'un œil-de-bœuf et l'entrée est protégée par un auvent en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

7 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
11 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

M. Pharmacie de Société de Secours Minière, Noeux-les-Mines

La pharmacie centrale de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt. © SRMH 2009

Carte postale ancienne montrant les bâtiments de la pharmacie centrale.

L'ancienne pharmacie centrale de Nœux était la tête de pont du réseau de santé de la Compagnie de Nœux-Vicoigne-Drocourt dans la concession de Nœux, qui fut désigné sous le nom de Centre de soins. Il s'agissait d'un établissement regroupant de nombreuses spécialités médicales dans un endroit central pour l'ensemble de la concession, afin que les mineurs et leurs familles n'aient pas besoin de se déplacer dans plusieurs lieux. La Compagnie de Nœux fut la première à créer ce type d'équipement central qui fut inauguré par la Caisse de Secours en 1927. L'édifice fut conçu dans un style Art Déco bien caractéristique.

Ce centre de soins comprenait, outre la pharmacie elle-même, une salle de radiographie, un dentiste, un oculiste, un cabinet de consultation médicale et un centre d'hygiène infantile. Une telle organisation allait être imitée par de nombreuses Compagnies dans l'entre-deux-guerres, notamment par celle de Béthune, qui a construit son centre de santé à Grenay en 1932.

Vue intérieure de la pharmacie centrale dans les années 1930. © CHM

Cabinet de dentiste. © CHM

Deux lucarnes de tailles différentes percent la toiture. Le pavillon de droite abrite la pharmacie. L'ancienne fenestration a aujourd'hui disparu dans la partie destinée à la vente. Seules subsistent les trois fenêtres rectangulaires de l'étage avec leurs balcons en fer forgé. La toiture de même type que celle du pavillon de gauche est percée par une large lucarne double avec pignon. Un bandeau de briques rouges anime la partie supérieure du premier étage des deux pavillons dont les murs sont de couleur crème.

Le porche est surmonté d'un arc formant une courbe. Une grille d'un très simple dessin Art Déco (enroulements dans des carrés) ferme le portail soutenu par deux piliers en béton à rainures.

Etat de conservation

L'ensemble du centre de soins se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le centre est la propriété de la Caisse Régionale de la sécurité sociale des Mines (CA.R.MI.). Il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

La façade sur la rue se compose de deux pavillons réunis par un grand porche permettant d'accéder aux cours intérieures. A gauche se trouve le pavillon de l'administration dont l'inscription est toujours conservée. Son entrée s'effectue par une porte en renfoncement surmontée d'une fenêtre rectangulaire au premier étage. A droite, une série de trois fenêtres groupées éclaire les bureaux à chacun des étages (avec balcon au premier). Une toiture à large débord couvre l'ensemble du pavillon.

Vue d'ensemble de la pharmacie centrale. © SRMH 2009

Le pavillon réservé à l'administration. © SRMH 2009

A gauche : Le pavillon réservé à la pharmacie. © SRMH 2009

Détail du porche. © SRMH 2009

Vue aérienne
des cités de la Loisne
et de la cité n°9.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT
89
Carte n° 62

Paysage et ensemble miniers de Barlin

COMMUNE(S) : BARLIN, HERSIN-COUPIGNY, MAISNIL-LES-RUITZ
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 40 ha

Description

A. Cité de la Loisne, Barlin, Hersin-Coupigny

Située en lisière agricole, la cité de la Loisne est une cité pavillonnaire construite dans les années 1920-1930, attachée à la fosse n°9 (1905-1957). Elle fait aujourd'hui partie des cités témoins du Bassin minier. Répartie sur une surface de 5 hectares, elle compte une centaine de logements.

La cité s'étend de part et d'autre d'une rue orthogonale isolée et est composée de maisons regroupant 2 logements. Construites en briques, les habitations sont majoritairement implantées en front à rue.

La cité de la Loisne.
© Mission Bassin Minier

La rue unique
de la cité de la Loisne.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent des volumétries diversifiées, notamment au niveau des toitures : toiture à 2 pans à lucarnes, pans brisés et débords de toitures. La plupart des pavillons accueillent un porche d'entrée intégré au volume, marqué par un pilier de briques et soutenu par un linteau droit en béton.

© Mission Bassin Minier

Les façades sont ornementées de modénatures de briques rouges et blanches sous forme de bandeaux et de frises soulignant les corniches, le niveau des allèges et les linteaux droits en béton.

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

Une partie de la cité est la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

B. Cité n°9, Barlin

La cité n°9.
© Mission Bassin Minier

Attachée à la fosse n°9 (1905-1957), la cité n°9 est une cité-jardin construite dans les années 1930. Elle fait partie des cités remarquables du Bassin minier. Répartie sur une surface de 9 hectares, elle compte 147 logements.

La cité est organisée selon une voierie courbe et est composée de maisons regroupant 2 logements. Construites en briques, les habitations sont situées soit en retrait de rue, soit en front à rue. Des alignements d'arbres ainsi que de petits espaces publics ponctuent l'espace public.

Ci-contre :
Voierie courbe de la cité n°9.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent des volumétries diversifiées : toiture à 2 pans à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. Entièrement de briques, les façades sont richement ornementées : arcs en briques vernissées de couleur blanche, grise et bleue surmontant les ouvertures, bandeaux de briques en saillie soulignant le niveau des planchers, pilastres d'angles, fausses baies, oculus aveugles et motifs géométriques de briques blanches.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

© Mission Bassin Minier

C. Cité Jeanne d'Arc, Barlin

Attachée à la fosse n°9 (1905-1957), la cité Jeanne d'Arc est une vaste cité-jardin construite dans les années 1930 et relevant du même modèle que la cité n°9. Répartie sur une surface de 24 hectares, elle compte 370 logements. Elle est répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier.

La cité est organisée selon une voierie courbe et est composée de maisons regroupant 2 logements. Construites en briques, les habitations sont situées soit en retrait de rue, soit en front à rue. La permanence des haies végétales, les alignements d'arbres ainsi que les espaces publics arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères.

La cité Jeanne d'Arc.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe
de la cité Jeanne d'Arc.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent des volumétries diversifiées : toiture à 2 pans, à lucarnes, pans brisés, pignons centrés, débords de toitures, toiture en pavillon. Entièrement de briques, les façades sont richement ornementées : arcs en briques vernissées de couleur blanche, grise et bleue surmontant les ouvertures, bandeaux de briques en saillie soulignant le niveau des planchers, pilastres d'angles, fausses baies, oculus aveugles et motifs géométriques de briques blanches.

Habitation regroupant
2 logements et jardin
clôturé par des haies
végétales.
© Mission Bassin Minier

Ornementation des façades de la cité Jeanne d'Arc

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

244 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
125 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

D. Ecole de la cité Jeanne d'Arc, Barlin

Ecole de la cité Jeanne d'Arc.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité Jeanne d'Arc, construite en 1924 (date portée) adopte la même disposition que l'école des garçons de la cité n°1 à Noeux-les-Mines et apparaît être une variation d'un modèle-type défini et décliné par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt.

L'école prend la forme d'un U avec un pavillon central à un seul niveau doté d'un avant-corps et flanqué à angle droit de 2 ailes élevées sur un seul niveau également. D'architecture sobre, le bâtiment principal est doté d'un avant-corps central percé d'une grande baie rectangulaire correspondant à l'entrée surmontée d'un linteau droit en béton. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire en béton accueillant l'inscription « Ecole de garçons » et « 1924 ». Il est sommé d'un clocheton de forme carrée et recouvert d'une toiture polygonale. L'avant-corps est mis en scène depuis la cour par deux alignements d'arbres à hautes tiges encadrant l'entrée. Parfaitement symétriques, les bâtiments adjacents suivent le même ordonnancement. Composés chacun de 5 travées, ils sont percés de 5 baies à linteaux droits en béton, dont 2 portes délimitant les salles de classe et recouverts d'une toiture classique à 2 pans. Les ailes latérales possèdent 14 travées alternativement percées de fenêtres rectangulaires à linteaux droits en béton et de portes délimitant les salles de classe.

Alignement d'arbres encadrant l'entrée.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le groupe scolaire est la propriété de la commune de Barlin.

E. Tronçon de cavalier Hersin-Coupigny

Le cavalier en remblais de Barlin.
© Mission Bassin Minier

Tracé recouvert de graviers et bordé de ses haies d'origine.
© Mission Bassin Minier

Une partie du réseau ferroviaire reliant les fosses n°9 et n°7 aux gares d'expédition de Bruay-La-Buissière est actuellement encore visible. Long de 1,5 kilomètre, il longe les cités de la Loisne, n°9 et Jeanne d'Arc. Cavalier en remblais, il est aujourd'hui dépourvu de ses rails et a été requalifié : surface en graviers et haies d'origine conservées. Cette portion constitue aujourd'hui une liaison douce propice aux loisirs et à la randonnée.

Etat de conservation

Le cavalier n'est pas intégral car dépourvu de ses rails. Le tronçon se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le cavalier est la propriété de la commune.

La cité des Sœurs à Barlin.
© Mission Bassin Minier

Cité des Sœurs

ÉLÉMENT **90**

Carte n° 62

COMMUNE(S) : BARLIN
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 6,61 ha

Description

A. Cité des Sœurs

Attachée à la fosse n°9 (1905-1957), la petite cité des Sœurs est une cité-jardin construite dans les années 1930. Répartie sur une surface de 8 hectares, elle compte 99 logements. Elle est répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier.

La cité des Sœurs.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est composée de maisons individuelles. Construites en briques, les habitations sont situées en front à rue. La permanence des haies végétales, les alignements d'arbres ainsi que les espaces publics arborés confèrent à la cité de bonnes qualités paysagères.

Les principaux volumes sont petits et très simples : il s'agit de parallélépipèdes surhaussés d'une toiture à 2 pans sans lucarnes. Les fenêtres et les portes sont mises en valeur par des linteaux droits ou en forme d'arcs simples et des allèges en béton. Des bandeaux de briques viennent souligner les corniches et les volumes.

Permanence des haies végétales dans la cité.
© Mission Bassin Minier

Habitation individuelle de la cité des Sœurs.
© Mission Bassin Minier

Alignement des pignons donnant du rythme à la cité.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

95 logements sont la propriété de Maisons et Cités.
4 logements sont la propriété de la Société Immobilière de l'Artois.

B. Ecole de la cité des Sœurs

Vue d'ensemble de l'école de la cité des Sœurs.
© Mission Bassin Minier

Détail de l'une des ailes latérales depuis la rue.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité des Soeurs adopte la même disposition que l'école des garçons de la cité n°1 à Noeux-les-Mines et apparaît être une variation d'un modèle-type défini par la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt.
L'école prend la forme d'un U avec un pavillon central composé d'un avant-corps élevé à 2 niveaux et de 2 bâtiments adjacents d'un seul niveau et flanqués à angle droit de 2 très longues ailes élevées sur un seul niveau également. D'architecture sobre, le bâtiment principal est précédé d'un avant-corps central percé au rez-de-chaussée de 3 baies rectangulaires, dont une, correspondant à l'entrée, simplement rehaussées d'arcs en briques légèrement cintrés avec clefs de voûte. Au second niveau, la façade accueille 3 baies rectangulaires surmontées du même type d'arcs en briques que les baies du premier niveau. L'ensemble est surmonté d'un fronton triangulaire accueillant un double oculus aveugle et recouvert d'un toit à 2 pans. Parfaitement symétriques, les bâtiments adjacents suivent le même ordonnancement. Composés chacun de 5 travées, ils sont percés de 5 baies dont 2 portes délimitant les salles de classe et recouverts d'une toiture classique à 2 pans.
Les ailes latérales d'un seul niveau sont composées de plusieurs compartiments successifs afin de jouer avec la déclivité du sol. Les travées sont percées alternativement de fenêtres rectangulaires et de portes délimitant les salles de classe. Elles sont de même surmontées d'arcs en briques légèrement cintrés avec clefs de voûte.

Etat de conservation
L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
L'école est en propriété communale.

Vue d'ensemble de la salle des bains-douches de la fosse n°7. © SRMH 2008

ÉLÉMENT **91**

Carte n° 63

Ensemble de la fosse n°7

COMMUNE(S) : BARLIN, MAISNIL-LES-RUITZ
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 9,57 ha

Description

Le puits de la fosse n°7 de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt est foncé en 1887 à l'extrémité Sud-Ouest de la concession et entre en exploitation en 1888. Le puits 7bis est foré en 1891. Lors de la Nationalisation des Houillères, la fosse n°7 est intégrée au Groupe de Béthune qui modernise le site. Ce dernier devient un des sites de production les plus importants du Groupe. L'extraction cesse néanmoins en 1967, le gisement étant arrivé à épuisement. Le puits n°7bis est remblayé en 1968 et le puits n°7 est raccordé à la fosse n°6 du Groupe de Bruay à Haillicourt et en assure l'aérage jusqu'en 1979. Le chevalet du n°7 est abattu en 1981 et le carreau est démantelé la même année en dehors de la salle des bains-douches. Caractéristique des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, elle constitue l'un des derniers témoignages architecturaux de cette période dans le Bassin minier. De plus, elle forme, avec la cité n°7 qui en encadre l'accès, un ensemble cohérent.

Plaque de puits de la fosse n°7. © SRMH2008

A. Vestiges de la fosse n°7, Barlin

Les vestiges de la fosse sont aujourd'hui situés en bordure d'un parc naturel, aménagé sur l'ancien carreau. La salle des bains-douches compte quatre corps de bâtiments construits en briques sur un soubassement en béton. Ce sont des volumes simples juxtaposés.
Le premier marque l'entrée dans le site. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire couvert par une toiture plate avec une corniche saillante. Il est éclairé sur sa façade latérale par deux grands bandeaux horizontaux de baies séparées entre elles par des meneaux en béton. Le mur d'entrée est presque entièrement évidé au profit de grands bandeaux verticaux de baies séparées entre elles par des meneaux en béton peints en bleu.

Le bâtiment d'entrée de la salle des bains-douches. © SRMH2008

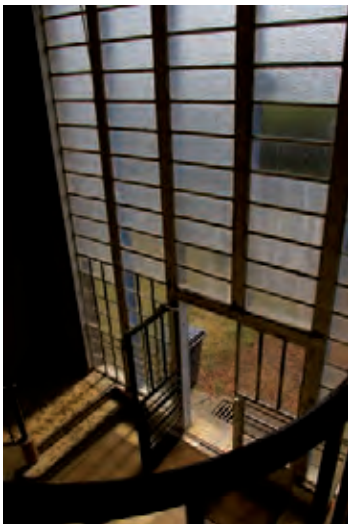

Vue intérieure du bâtiment d'entrée. © SRMH2008

Vue d'ensemble du bâtiment des bains-douches. © Mission Bassin Minier

Le plus grand bâtiment est quant à lui couvert par un toit bombé à corniche débordante en béton. Il est percé par des petites baies rectangulaires groupées trois à trois pour le premier niveau, puis d'une très grande surface vitrée au second niveau et constituée de hauts bandeaux rectangulaires séparés entre eux par des meneaux en béton et dotés de talus en béton. Un troisième petit corps de bâtiment, également couvert par un toit bombé, et un dernier bâtiment perpendiculaire au bâtiment d'entrée complètent l'ensemble.

Outre la salle des bains-douches, le site inclut également un atelier datant de la première fosse n°7 avant Nationalisation. Il s'agit d'un édifice en briques d'un seul niveau, couvert par un toit à deux versants et percé de larges baies surmontées de linteaux cintrés. Disposés face à face, la salle des bains-douches et cet atelier témoigne de l'évolution de l'architecture industrielle dans le Bassin minier.

Vue des voûtes des bains-douches. © SRMH2008

Vue d'ensemble de l'atelier. © SRMH2008

La fosse n°7 vers 1910.

Etat de conservation

La salle des bains-douches se trouve dans un bon état de conservation. L'atelier se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La salle des bains-douches et les ateliers sont en propriété privée. La commune de Barlin est désireuse d'y développer un projet en lien avec le vaste parc situé derrière la fosse.

B. Cité n°7, Barlin, Maisnil-les-Ruitz

La cité n°7 à Barlin.
© Mission Bassin Minier

Attachée à la fosse n°7, la cité n°7 est une cité pavillonnaire construite dans les années 1930. Répartie sur une surface de 10 hectares, elle compte 192 logements. Elle est répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier.

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et sur un terrain en déclivité. Cette particularité, associée à la répétitivité des maisons, offre de belles perspectives sur la cité et sur la salle des bains-douches. Construites en briques, les habitations sont situées en front à rue et possèdent des jardins à l'arrière.
La cité est composée de maisons regroupant 2 logements et de 2 barres regroupant 10 logements encadrant l'entrée de la fosse n°7.

Ci-contre :
Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Perspective offerte par la déclivité du terrain.
© Mission Bassin Minier

Les habitations offrent une volumétrie simple avec une toiture classique à 2 pans. Entièrement de briques, les façades, non recouvertes d'enduit lors d'opérations de restauration, sont richement ornementées : arcs surmontant les ouvertures, bandeaux de briques en saillie soulignant le niveau des planchers, pilastres d'angles, fausses baies, oculus aveugles.

Ci-contre :
Les barreaux de logements vers 1910 marquant l'entrée de la fosse.

A droite :
Les barreaux aujourd'hui.
© Mission Bassin Minier

Façade d'un pavillon regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

SECTION 11

SECTION 11

La Compagnie des Mines de Bruay

la vallée minière

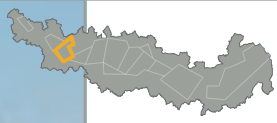

La cité du château des Dames.
© Mission Bassin Minier

Cité du Château des Dames

ÉLÉMENT **92**

Carte n° 64

COMMUNE(S) : GOSNAY
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 3,27 ha

Description

La cité du Château des Dames de la Compagnie des Mines de Bruay relève d'une configuration particulière. Elle est en effet installée au sein d'anciens bâtiments conventuels du 17e siècle, la Chartreuse des Dames. Acquise en 1899 par la Compagnie y voyant une opportunité foncière, elle fut transformée en cité ouvrière en réinvestissant les anciens bâtiments (principalement construits par le propriétaire précédent au 19e siècle).

Tandis que le bâtiment principal à proprement parler était réservé aux cadres et aux employés, des logements « en corons » furent aménagés dans les anciens corps de ferme.

Transformation d'un bâtiment du 19e en logements ouvriers.
© CAUE62

Logement « en coron » dans un ancien corps de ferme. © CAUE62

Détail d'un œil-de-bœuf. © Mission Bassin Minier

Caractéristiques du 19e siècle, les façades de ces logements sont ainsi percées d'ouvertures à encadrement de pierre blanche et surmontées d'arc en pierre avec clef de voûte. La partie supérieure des façades est ornée d'un œil-de-bœuf en pierre. La Compagnie a également construit, dans le prolongement de certains bâtiments, de nouveaux barreaux de corons, de fait beaucoup moins riches sur le plan architectural avec des ouvertures simplement rehaussées d'arcs en briques cintrés et recouverts de toits à pans brisés. La Compagnie a de même construit en face des habitations, de l'autre côté des ruelles, des « carins » servant de dépendances.

Carins construits en face des logements. © Mission Bassin Minier

Vue d'ensemble des corons de la cité du Château des Dames.
© Mission Bassin Minier

Atypique, la cité du Château des Dames constitue un exemple remarquable et unique dans le Bassin minier de réutilisation et de transformation de bâtiments préexistants, en l'occurrence prestigieux, en cité minière. Elle est aujourd'hui répertoriée comme cité exceptionnelle du Bassin minier.

Etat de conservation

Le site est dans un mauvais état de conservation.

Protection et gestion

Propriété de la Communauté d'Agglomération Artois Comm., le site est l'objet de chantier de fouilles archéologiques et est intégré dans un projet culturel. La Chartreuse des Dames est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis 1986.

Le terril 10 ponctuant l'horizon de la campagne du Bruaysis.
© Mission Bassin Minier

Terril 10

ÉLÉMENT **93**

Carte n° 65

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 21 ha

Description

Le terril 10 est issu de l'activité de la fosse n°3 (1866-1972) à Bruay-La-Buissière. Dominant pleinement le paysage profondément agricole, ce terril conique est demeuré intact. Il s'étend sur une surface de 10 hectares pour une hauteur de 90 mètres et a été légèrement requalifié afin de le rendre accessible.
Le terril accueille aujourd'hui une végétation spontanée.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Le terril 10 accueillant une nouvelle végétation.
© Mission Bassin Minier

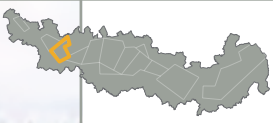

La cité des Musiciens bis avec en arrière-plan le terril 10.
© Mission Bassin Minier

Cités des Musiciens

ÉLÉMENT **94**

Cartes n° 65-66

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE, DIVION
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 12 ha

Description

A. Cité des Musiciens

Attachée aux fosses n°4 (1874-1970) et n°5 (1889-1969) de la Compagnie des Mines de Bruay, la cité des Musiciens est une cité pavillonnaire répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier. Répartie sur une surface de 10 hectares, elle compte 177 logements.

La cité des Musiciens.
© Mission Bassin Minier

Jardins de la cité des Musiciens.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est composée de maisons regroupant 2 logements. Celles-ci sont situées en front à rue et sont fortement alignées. Implantées sur un sol à forte déclivité, elles offrent, par leur caractère répétitif, de multiples perspectives. La cité a en outre partiellement conservé ses haies végétales qui clôturent les vastes jardins situés à l'arrière lui conférant une ambiance paysagère agréable.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Perspectives dans la cité des Musiciens

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

La volumétrie des maisons est simple : massives et de base carrée, celles-ci sont recouvertes d'un toit classique à 2 pans. Dans certains alignements de la cité, les pavillons sont disposés en quinconce donnant ainsi du rythme et du relief aux perspectives.

Volumétrie d'une habitation.
© Mission Bassin Minier

Habitations disposées en quiconce au sein d'un alignement.
© Mission Bassin Minier

La signature de la Compagnie des Mines de Bruay sur ses cités repose essentiellement sur l'utilisation de la brique rouge avec des motifs et des modénatures de briques blanches sur les façades et les pignons. Les pignons des habitations de la cité des Musiciens sont ainsi agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles. Ces derniers sont d'ailleurs marqués par des fers d'ancrage.

Richesse architecturale des habitations de la cité des Musiciens

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

La cité des Musiciens bis avec en arrière-plan le terril 10.
© Mission Bassin Minier

B. Cité des Musiciens bis

Située dans la continuité de la cité des Musiciens, la cité pavillonnaire des Musiciens bis en emprunte les mêmes caractéristiques. Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier, elle est répartie sur une surface de 4 hectares et compte une centaine de logements.

La cité des Musiciens bis bordée par un large mail piétonnier aménagé.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est composée de maisons regroupant 2 logements. Celles-ci sont situées en front à rue et sont fortement alignées. De même que pour la cité des Musiciens, elles sont implantées sur un sol à forte déclivité et offrent une variété de perspectives. La cité a conservé ses haies végétales qui clôturent de vastes jardins situés à l'arrière et est bordée par un large mail piétonnier.

La volumétrie des maisons est de 2 ordres. Les premières sont de base carrée et imposantes. Les deuxièmes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les 2 types sont recouverts d'un toit classique à 2 pans. Dans certains alignements de la cité, les pavillons sont disposés en quinconce donnant ainsi du rythme et du relief aux perspectives.

Maisons implantées en front à rue.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation de forme parallélépipédique.
© Mission Bassin Minier

A gauche :
Alignement en quinconce des habitations.
© Mission Bassin Minier

Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations de la cité des Musiciens bis sont agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles. Ces derniers sont marqués par des fers d'ancrage.

Richesse architecturale des habitations de la cité des Musiciens bis

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

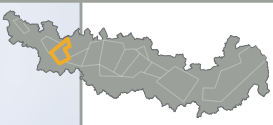

L'Hôtel de ville de Bruay-La-Buissière. © SRMH2008

ÉLÉMENT **95**

Carte n° 65

Hôtel de ville de Bruay-La-Buissière

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 0,0629 ha

Description

Dès 1852, date à laquelle le charbon est découvert à Bruay-en-Artois (devenue Bruay-La-Buissière en 1987), la ville prend une importance considérable : quatre fosses sont créées sur son sol en moins de vingt ans. La ville comptait 2 500 habitants en 1875 et abritait une petite mairie. A la fin de la Première Guerre mondiale, elle comptait près de 20 000 habitants dont de très nombreux mineurs polonais. Face à cette augmentation de population, la mairie ne suffisant plus, la municipalité (maire Henri Cadot) envisage, en 1925, la construction d'un nouvel Hôtel de ville. En 1927, le projet est confié à René et Paul Hanote, architectes locaux. L'Hôtel de ville est achevé 4 ans plus tard, en 1931.

L'Hôtel de ville peu après son achèvement.

L'Hôtel de ville de Bruay est un bel exemple d'architecture publique, symbole du pouvoir municipal en affirmation devant le pouvoir d'une Compagnie minière très présente dans les institutions. Monument surélevé, il offre son imposante façade flanquée d'un beffroi sur une vaste place, lui donnant à la fois l'allure d'un édifice public et d'un château de l'industrie.

Soubassement en pierre.
© SRMH2008

L'Hôtel de ville est un édifice de plan rectangulaire, cantonné d'un beffroi de plan carré demi hors-œuvre. Il s'élève sur un haut soubassement en pierre en bossages continus qui prend la forme d'une pyramide tronquée et est percé de baies rectangulaires jumelées. S'élevant au-dessus d'un larmier, les deux niveaux principaux sont construits en briques et dotés d'un chaînage en béton sur tous les angles.

L'entrée s'effectue par les trois grands portails de la façade précédés d'un escalier d'honneur en ciment orné de boules d'amortissement sur les piles. Les portes, en verre et fer forgé, s'inscrivent dans des arcs en plein-cintre cernés par deux bandeaux décoratifs reliés entre eux par des pierres trapézoïdales. Les trois clefs d'arc sont sculptées en bas-relief de figures de mineurs, de profil sur les deux portes latérales et de trois-quarts au centre. Le niveau supérieur de la travée centrale est éclairé par un groupe de cinq baies à encadrement et traverses en pierres, ceintes par un balcon reposant sur des grandes consoles sculptées et portant l'inscription « Liberté Egalité Fraternité » en lettres dorées. L'ensemble du niveau est encadré par deux pilastres. Les façades latérales sont percées de baies rectangulaires à linteaux au premier niveau et à encadrement en pierre au second.

Détail de l'entrée.
© SRMH2008

Façade arrière de l'Hôtel de ville.
© SRMH2008

La façade arrière est éclairée, sur la travée centrale, par trois baies surmontées de linteaux et par un groupe de cinq baies répétant celui de la façade. Entre les deux pilastres marquant les travées est plaqué un décor en fer forgé. Les deux travées latérales sont éclairées d'une baie rectangulaire. L'ensemble du niveau est surmonté d'un entablement où figure en façade « Hôtel de ville » inscrit en lettres dorées et scandé d'acrotères. L'édifice est couvert par un toit mansardé en ardoises percé de multiples lucarnes à toiture triangulaire.

Détail de la toiture.
© SRMH2008

Le beffroi est percé d'une baie rectangulaire surmontée d'une baie en plein-cintre, répondant symétriquement à la travée opposée de la façade. Les deux baies sont surmontées par deux petites ouvertures rectangulaires puis par une horloge qui s'inscrit dans une arcade en plein-cintre aveugle en pierre. A l'étage des cloches, le beffroi s'élargit en encorbellement pour donner naissance à quatre tourelles en pierre, coiffées de poivrières et entre lesquelles se trouvent des triplets de baies en plein-cintre. Le beffroi est couvert par une toiture pyramidale en ardoises percée de lucarnes.

Vue d'ensemble du beffroi.
© SRMH2008

A l'intérieur se développe un large vestibule d'entrée avec le guichet central desservant la cage de l'escalier avec ses vitraux à l'iconographie minière.

© SRMH

© SRMH

Etat de conservation

L'Hôtel de ville se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'Hôtel de ville est en propriété communale. La cage d'escalier d'honneur et ses vitraux sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis 1997. L'Hôtel de ville est inscrit dans son ensemble sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

La cité des Electriciens.
© SRMH2008

ÉLÉMENT
96
Carte n° 65

Cités Anatole France et des Electriciens

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 18 ha

Description

A. Cité Anatole France

Située en centre urbain, la cité Anatole France offre un long front bâti depuis l'un des axes d'entrée de la ville. Cité pavillonnaire, elle est répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier. Répartie sur une surface de 20 hectares, elle compte 411 logements.

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant 2 logements. Celles-ci sont situées en front à rue et sont fortement alignées. La cité offre également de longs barreaux de corons regroupant 10 logements. La volumétrie des maisons jumelées est de 2 ordres.

La cité Anatole France.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Les premières sont de base carrée et massives. Les deuxièmes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les 2 types sont recouverts d'un toit classique à 2 pans. Les logements en corons sont quant à eux de simples barreaux épais.

Volumétrie des habitations de la cité Anatole France

© Mission Bassin Minier

Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations de la cité Anatole France sont agrémentés de bandeaux de briques de bout à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Pour certaines habitations, des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles. Les façades des barreaux de corons sont simplement relevées de modénatures en bandeaux de briques et de linteaux en briques courbes.

Richesse architecturale des habitations de la cité Anatole France

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Cité des Electriciens

Un des barreaux de la cité des Electriciens. © SRMH2008

© SRMH2008

© SRMH2008

Construite de 1856 à 1861, la cité des Electriciens, rattachée à la fosse n°2 (1856-1957) est la plus ancienne cité minière subsistant dans la partie Ouest du Bassin minier. Sa configuration a peu changé depuis sa construction : seuls ont été ajoutés les réseaux d'eau potable et d'électricité. La cité des Electriciens constitue une véritable charnière dans l'histoire de l'habitat ouvrier dans le Bassin minier et témoigne de la progressive évolution depuis les corons de type de La Sentinelle (cf. fiche n°13) aux cités pavillonnaires de la fin du 19e siècle. Elle constitue un exemplaire exceptionnel de l'ambiance des premières cités minières.

Les Compagnies minières avaient pris l'habitude d'appeler leurs cités du nom et/ou du numéro de la fosse à laquelle elles étaient associées. Sous le Second Empire, les noms des rues étaient choisis dans une veine bonapartiste avec des noms de généraux ou de victoires. En revanche, sous la Troisième République, au nom du positivisme triomphant, le choix des noms de rue s'étendit aux savants et aux écrivains. La cité des Electriciens s'inscrit dans ce mouvement puisque, après avoir porté le numéro de la fosse la plus proche, la n°2, elle prit, pour l'appellation de ses rues, les noms des grands savants ayant joué un rôle dans la découverte des principes de l'électricité et de son développement : Ampère, Marconi, Volta, Edison, Coulomb, Franklin, Laplace, Faraday, Branly, Gramme.

La cité s'étend sur une surface de 1,7 hectare et comprend 43 logements disposés en sept barreaux parallèles à la rue et un barreau perpendiculaire. La cité est construite selon un plan orthogonal et s'organise en barres de simple épaisseur ou disposées dos à dos.

Voierie strictement orthogonale. © SRMH2008

Les murs sont en maçonnerie de briques ordinaires. La toiture de tuiles flamandes anciennes est portée par une charpente en chêne (ferme à entrait retroussée et pignons en briques). Le vocabulaire architectural de façade est simple : linteaux cintrés, pieds-droits des baies marqués par un joint continu (l'encadrement des baies est parfois peint) et corniche en briques. La conservation des carins (dépendances), des voyettes (ruelles) où la voiture n'a toujours pas accès, a permis à la cité de garder une grande intégrité.

Façade en maçonnerie de briques. © SRMH2008

Détail d'un arc cintré. © SRMH2008

Vues de la cité des Electriciens

Vue d'ensemble d'un carin. © SRMH2008

Intérieur d'un carin. © SRMH2008

Terminaison d'un alignement. © SRMH2008

Vue d'ensemble de la cité. © SRMH2008

Vue d'un alignement. © SRMH2008

Détail de la porte d'entrée. © SRMH2008

Vue d'un groupe de carins. © SRMH2008

Voyette (ruelle) séparant les logements des carins. © SRMH2008

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités. La cité est inscrite sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Détail de la corniche en dents de scie. © SRMH2008

Vue aérienne des cités des fleurs, 16-1 et 16-3.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT **97**

Carte n° 66

Cités des Fleurs et du Nouveau Monde

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE, HAILLICOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 37 ha

Description

Véritable quartier de ville à grande échelle, la cité des Fleurs et les cités 16-1 et 16-3, communément appelées cité du Nouveau Monde, forment un ensemble continu.

A. Cité des fleurs, Haillicourt

Attachée à la fosse n°6 (1909-1979) de la Compagnie des Mines de Bruay, la construction de la cité est débutée en 1913 et reprise en 1919. La cité de corons des Fleurs offre un très long front bâti de part et d'autre de l'axe reliant la ville d'Haillicourt à Bruay-La-Buissière. Associée à la cité 16-1, elle est à la mesure de l'intensité de l'exploitation minière sur le secteur. Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier, elle compte 247 logements. Elle est également dotée d'équipements collectifs : église et école.

La cité des Fleurs.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie strictement orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant 2 logements. Implantées en front à rue, celles-ci sont parfaitement alignées et extrêmement resserrées entre elles. La volumétrie des maisons situées le long de l'axe principal est particulièrement travaillée avec notamment, une toiture à 4 pans débordante reposant sur des aisseliers en bois. Les habitations sont dotées de lucarnes-pignons centrées également recouvertes d'un toit à 2 pans débordant reposant sur des aisseliers en bois. A chaque extrémité de ces longs alignements, sont placées des maisons de volumétries différentes réservées aux employés. Ces dernières sont dotées d'un toit à pans brisés. Les habitations internes à la cité, moins visibles depuis l'extérieur, possèdent une toiture beaucoup plus classique à 2 pans.

Volumétrie des habitations de la cité des Fleurs

© Mission Bassin Minier

En briques rouges, les pignons des habitations de la cité des Fleurs tournées vers l'extérieur sont agrémentés de riches modénatures de briques silico-calcaires au niveau des arcs en briques à clef de voûte, de la corniche, des pilastres d'angles et de refend sous forme de bandeaux et de motifs géométriques variés. Les lucarnes sont percées d'oculus également soulignés par des jeux de briques. Les modénatures s'enrichissent davantage sur les pignons des maisons réservées aux employés. Quant aux habitations internes à la cité, leurs façades sont beaucoup moins ornementées et sont agrémentées de simples bandeaux de briques de bout à mi-hauteur et dans le prolongement de la corniche.

Richesse architecturale des habitations de la cité des Fleurs

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Eglise Saint-Joseph

La construction de l'église fut entreprise en 1913, interrompue par la guerre en 1914 et reprise en 1919 pour être achevée en 1922. Elle fut érigée selon les plans de l'architecte Degez.
L'église comprend une nef et deux bas-côtés. Le gros-œuvre est en briques rouges sur un soubassement en pierre. La nef est précédée d'un très petit porche couvert d'un toit à deux versants. Il est ouvert par un arc ogival en ciment. Le pignon triangulaire est souligné d'une corniche en ciment et accueille en son centre par une rosace trilobée en ciment. Derrière le porche, le mur-pignon est percé d'une grande baie ogivale accueillant deux baies géminées donnant sur la nef. Le niveau supérieur est celui de l'étage des cloches percées de baies ogivales et recevant des abat-son.

Vue frontale de l'église.
© SRMH2008

Vue d'ensemble de l'église Saint-Joseph.
© SRMH2008

Détail du porche.
© SRMH2008

Le clocher est couronné d'une flèche sexagonale à égout retroussé recouverte d'une toiture en ardoises. De part et d'autre du porche, les pignons correspondant aux bas-côtés sont également percés de baies ogivales. La nef, longue de cinq travées, est éclairée par 5 fenêtres géminées, surmontées d'un arc de décharge.

Etat de conservation

L'église Saint-Joseph se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'église est la propriété de l'Association diocésaine d'Arras.

C. Ecole de la cité des Fleurs

Vue de l'école depuis l'une des deux cours.
© SRMH2008

Vue de l'école depuis l'autre cour.
© SRMH2008

La vaste école de la cité des Fleurs comprend 4 corps de bâtiment. Trois d'entre eux sont destinés aux logements de la direction et des instituteurs. Le quatrième est celui de l'école à proprement parler. Situé au fond de la cour, ce dernier est élevé sur 2 niveaux et recouvert d'un toit à 2 pans avec demi-croupe surmontant les pignons latéraux. D'architecture simple, ce long bâtiment de 16 travées intègre à la fois l'école des filles et l'école des garçons autrefois séparées par un mur aujourd'hui disparu. Les 6e et 10e travées sont placées en légère saillie indiquant ainsi les entrées principales respectives des deux écoles. Elles sont percées au rez-de-chaussée d'une grande baie en plein-cintre surmontée d'un arc de décharge avec clef de voûte et reposant sur des sommiers en béton. L'ensemble des fenêtres et des portes délimitant les salles de classes du premier et du second niveau suit le même ordonnancement architectural.

Le logement de direction.
© SRMH2008

Depuis la rue, l'école est précédée d'un ensemble de bâtiments correspondant aux logements des directeurs et des instituteurs(trices). Situé au centre, le logement de la direction est de forme rectangulaire, recouvert d'un toit à pans brisés, orné d'épis de faitage et reposant sur des aisseliers. Suivant le style architectural de l'école, la travée centrale est en légère saillie. Elle est percée au rez-de-chaussée de 2 ouvertures permettant l'accès aux deux logements réservés au directeur de l'école de garçons et à la directrice de l'école des filles. La totalité des ouvertures est surmontée d'arcs avec clef de voûte et reposant sur des sommiers en béton.

Vue d'ensemble des logements réservés à la direction et aux enseignants.
© SRMH2008

L'une des deux habitations réservées aux enseignants.
© SRMH2008

De part et d'autre se trouvent les pavillons réservés aux instituteurs et aux institutrices. Ils suivent globalement le même ordonnancement architectural que l'école et les logements de la direction à l'exception de leurs pignons aveugles dotés de fausses baies soulignées par des arcs de décharge de même type que les ouvertures latérales.

Etat de conservation

L'ensemble des bâtiments de l'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

D. Cité 16-3

Prolongeant la cité des Fleurs à laquelle elle emprunte la configuration, la cité de corons 16-3 (également appelée du Nouveau Monde), offre également un long front bâti de part et d'autre de l'axe reliant la ville d'Haillicourt à Bruay-La-Buissière. Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier, elle compte 498 logements. Elle partage l'église et l'école de la cité des fleurs.

La cité 16-3.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale de la cité et habitation regroupant 2 logements.
© Mission Bassin Minier

La cité est organisée selon une voierie strictement orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant 2 logements. Implantées en front à rue, celles-ci sont parfaitement alignées et extrêmement resserrées entre elles. La volumétrie des maisons situées le long de l'axe principal est particulièrement travaillée avec notamment une toiture à 4 pans débordante reposant sur des aisseliers en bois. Elles sont dotées de lucarnes-pignons centrées également recouvertes d'un toit à 2 pans débordant reposant sur des aisseliers en bois. Les habitations tournées vers la cité sont simplement recouvertes d'un toit à 2 pans.

Les pignons des habitations tournées vers l'extérieur sont agrémentés de riches modénatures de briques silico-calcaires au niveau des arcs en briques à clef de voûte, de la corniche, des pilastres d'angles et de refend sous forme de bandeaux et de motifs géométriques variés. Les lucarnes sont percées d'oculus également soulignés par des jeux de briques. Les façades des habitations internes à la cité sont agrémentées de bandeaux de briques de bout de couleur blanche à mi-hauteur. Les ouvertures sont surmontées d'arcs en briques cintrés de couleur blanche.

A gauche :
Habitation interne à la cité.
© Mission Bassin Minier

Ci-contre :
Habitation tournée vers l'extérieur de la cité.
© Mission Bassin Minier

Alignement au sein de la cité.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

E. Cité 16-1

Répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier, la cité 16-1 est répartie sur une surface de 26 hectares et compte 509 logements. Prolongeant la cité 16-3, elle s'en distingue par la nature de ses habitations.

La cité est organisée selon une voierie strictement orthogonale et est majoritairement composée de longs barreaux de corons composés de plusieurs blocs de 10 logements accolés et implantés en front à rue. La cité accueille également quelques maisons jumelées similaires à celles de la cité 16-3.

De vastes espaces publics végétalisés et arborés donnent à la cité une ambiance paysagère agréable.

La cité 16-1.
© Mission Bassin Minier

Voierie orthogonale
de la cité.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

D'architecture simple et rationaliste, les façades des logements en barre ou en maison jumelée suivent les mêmes ornementations : de bandeaux de briques de bout de couleur blanche à mi-hauteur. Les ouvertures sont surmontées d'arcs en briques cintrés de couleur blanche.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

F. Ecole de la cité 16-1

Située en bordure de la cité 16-1, l'école Marmottan doit son nom à la famille dirigeante de la Compagnie des Mines de Bruay. Jules Marmottan fut d'ailleurs Maire de la ville de 1870 à 1879.

L'édifice se présente sous la forme d'un long bâtiment de base rectangulaire élevé sur 2 niveaux et cantonné à chacune de ses extrémités d'un étroit pavillon élevé sur 3 niveaux. Son architecture repose sur la polychromie briques et ciment peint ainsi que sur la répétitivité des travées.

Vue d'ensemble de l'école Marmottan.
© Mission Bassin Minier

Détail des 6 travées centrales.
© Mission Bassin Minier

Les 6 travées centrales du bâtiment, séparées entre elles par des pilastres, sont percées au rez-de-chaussée de grandes baies rectangulaires à meneaux disposées de manière verticale et surmontées de linteaux droits en béton. Le second niveau suit exactement le même ordonnancement.

L'ensemble est surmonté d'un vaste fronton en demi-croupe accueillant en son centre un cartouche en béton portant l'inscription « Ecole Marmottan » reposant sur des consoles et surmonté d'un arc en béton. Cette partie centrale est recouverte d'une toiture en demi-croupe débordante reposant sur des aisseliers. Une large frise de ciment vient souligner la corniche. De part et d'autre, la première travée latérale est percée au premier niveau de 2 baies géminées en plein-cintre avec arcs en briques avec clef de voûte en ciment et reposant sur des sommiers également en ciment. Le second niveau accueille 2 baies aveugles similaires à celles du premier niveau.

Détail d'un des pavillons.
© Mission Bassin Minier

Les autres travées latérales, au premier comme au second niveau, sont percées de baies rectangulaires à meneaux disposées de manière verticale et surmontées de linteaux droits en béton. Des motifs en enduit de ciment en forme de croix séparent le rez-de-chaussée de l'étage.

Les étroits pavillons situés aux extrémités sont percés au premier niveau de 2 baies géminées en plein-cintre avec arcs en briques avec clef de voûte en ciment et reposant sur des sommiers également en ciment. Le second niveau accueille 2 baies aveugles similaires à celles du premier niveau. L'aigu pignon triangulaire est percé d'une seule baie de même type.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

Vue d'ensemble de la piscine du Stade Parc.
© Ph.Dupuich

ÉLÉMENT **98**

Carte n° 66

Stade Parc et sa piscine

COMMUNE(S) : BRUAY-LA-BUISSIÈRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 8,59 ha

© SRMH2008

Description

S'il n'est pas, au même titre que l'Hôtel de ville, spécifiquement minier, le Stade Parc de Bruay-La-Buissière constitue une véritable réplique aux édifices monumentaux telles que les écoles et les églises construites par la Compagnie des Mines de Bruay au sein de la commune. Se disputant la maîtrise de la vie locale, la mairie et la Compagnie ont entretenu une rivalité parfaitement lisible à travers l'architecture des équipements collectifs. Aux côtés des pratiques musicales, les activités sportives ont toujours fait partie des points de concurrence entre les deux pouvoirs. Il n'était ainsi pas rare de trouver 2 clubs de football au sein d'une même commune, celui de la ville et celui de la Compagnie. Le Stade Parc fut construit dans l'entre-deux-guerres dans ce contexte de compétition.

Portail d'entrée de la piscine.
© SRMH

Maire de la ville, Henri Cadot (1864-1947), également vice-président du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, lance en 1919 un vaste programme de travaux avec l'aide de l'architecte communal Paul Hanote, concepteur de l'Hôtel de ville. La construction du Stade Parc et de sa piscine date de 1935-1936.

La piscine est composée de 2 bassins séparés par une claire-voie : le plus grand est de forme rectangulaire tandis que l'autre est en demi-cercle. Les 2 bassins sont carrelés de panneaux de céramique bleue. Les 246 cabines et les 4 vestiaires collectifs sont établis sur 3 épaisseurs sur les côtés du grand bassin et sur un unique rang dans le fond de l'espace. Les 2 ailes sont surmontées d'une terrasse solarium. A l'angle de 2 ailes est installé un poste de secours. Le parti général évoque celui d'un navire notamment par la présence d'une tour semblable à la cheminée d'un paquebot transatlantique et le choix d'oculi décoratifs rappelant des hublots.

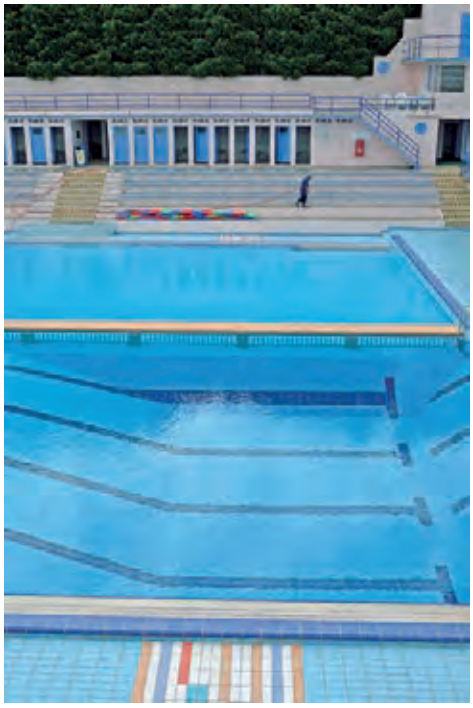

Détail du grand bassin.
© Ph.Dupuich

Détail du poste de secours et du réservoir d'eau.
© SRMH

Etat de conservation

Le Stade Parc se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le Stade Parc est en propriété communale.

Détail des cabines et des gradins.
© SRMH

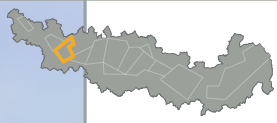

La cité de la Victoire.
© Mission Bassin Minier

ÉLÉMENT
99

Cartes n° 66-67

Cités de la Victoire et des Arbres

COMMUNE(S) : HOUDAIN, HAILLICOURT
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 64 ha

Description

A. Cité de la Victoire, Houdain, Haillicourt

Cité pavillonnaire, la vaste cité de la Victoire est répertoriée comme cité exceptionnelle du Bassin minier. Répartie sur une surface de 42 hectares, elle compte 677 logements.

La cité est organisée selon une voierie orthogonale et est majoritairement composée de maisons regroupant 2 logements. Celles-ci sont situées en front à rue et sont fortement alignées. La volumétrie des maisons jumelées est de 2 ordres. Les premières sont de base carrée et massives. Les deuxièmes sont moins hautes et de forme parallélépipédique. Les 2 types sont recouverts d'un toit classique à 2 pans.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Volumétrie des habitations de la cité de la Victoire

La cité bénéficie en outre de beaux alignements d'arbres à hautes tiges ainsi que d'espaces publics arborés.

Entièrement de briques rouges, les pignons des habitations de la cité sont agrémentés de bandeaux de briques de bout de couleur blanche à mi-hauteur ainsi que dans le prolongement de la corniche. Pour certaines habitations, des frises et des motifs géométriques divers viennent souligner la toiture et les angles par ailleurs marqués de fers d'ancrage.

Voierie bénéficiant d'alignement d'arbres à hautes tiges.
© Mission Bassin Minier

Richesse architecturale des habitations de la cité de la Victoire

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation
La cité se trouve dans un état de conservation correct.

Protection et gestion
La cité est la propriété de Maisons et Cités.

B. Ecole de la cité de la Victoire
L'école de la cité de la Victoire est similaire à l'école de la cité des Fleurs à Haillicourt. Elle comprend 5 corps de bâtiment. Trois d'entre eux sont destinés aux logements de la direction et des instituteurs. Les quatrième et cinquième bâtiments composent l'école à proprement parler. Situés au fond des cours, ces derniers sont élevés sur 2 niveaux et recouverts d'un toit à 2 pans.

Vue de l'école et des habitations des enseignants depuis la rue.
© Mission Bassin Minier

Vue de l'école depuis la première cour.
© Mission Bassin Minier

D'architecture simple, ces longs bâtiments de 16 travées correspondent à l'école des filles et à l'école des garçons encore aujourd'hui séparés par un préau. Les 6e et 10e travées sont placées en légère saillie indiquant ainsi les entrées principales respectives des deux écoles. Elles sont percées au rez-de-chaussée d'une grande baie en plein-cintre surmontée d'un arc de décharge avec clef de voûte et reposant sur des sommiers en béton. L'ensemble des fenêtres et des portes délimitant les salles de classes du premier et du second niveau suit le même ordonnancement architectural.

Vue du second bâtiment.
© Mission Bassin Minier

Depuis la rue, l'école est précédée d'un ensemble de bâtiments correspondant aux logements des directeurs et des instituteurs(trices). Situé au centre, le logement de la direction est de forme rectangulaire, recouvert d'un toit à pans brisés, orné d'épis de faitage et reposant sur des aisseliers. Suivant le style architectural de l'école, la travée centrale est en légère saillie. Elle est percée au rez-de-chaussée de 2 ouvertures permettant l'accès aux deux logements réservés au directeur de l'école de garçons et à la directrice de l'école des filles. La totalité des ouvertures est surmontée d'arcs avec clef de voûte et reposant sur des sommiers en béton.

Vue des logements réservés à la direction et aux enseignants.
© Mission Bassin Minier

De part et d'autre se trouvent les pavillons réservés aux instituteurs et aux institutrices. Ils suivent globalement le même ordonnancement architectural que l'école et les logements de la direction à l'exception de leurs pignons aveugles dotés de fausses baies soulignées par des arcs de décharge de même type que les ouvertures latérales.

L'une des deux habitations réservées aux enseignants.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

L'ensemble des bâtiments de l'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

C. Cité des Arbres, Houdain

La cité des Arbres est une cité moderne construite de 1948 à 1951 par le Groupe d'Auchel-Bruay. Répertoriée comme cité remarquable, elle compte aujourd'hui 223 logements et s'étend sur 20 hectares.

La cité est structurée selon une voierie mixte, à la fois courbe et orthogonale, elle est composée d'habitations regroupant 2 logements, de plain-pied ou à deux niveaux.

La cité des Arbres.
© Mission Bassin Minier

Habitation regroupant 2 logements élevée sur 2 niveaux.
© Mission Bassin Minier

Voierie courbe de la cité.
© Mission Bassin Minier

Haies végétales clôturant les jardins.
© Mission Bassin Minier

Le bâti est implanté en retrait de rue, mettant en avant de petits jardins privés généralement délimités par des haies végétales. La cité bénéficie également de longs alignements d'arbres à hautes tiges renforçant sa qualité paysagère.

Le style architectural est sobre avec toitures classiques à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée ou rectangulaire avec encadrements en béton.

Etat de conservation

La cité se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La cité est la propriété de Maisons et Cités.

Ci-contre :
Habitation de plain-pied.
© Mission Bassin Minier

A droite :
Habitation caractéristique du style architectural de la Nationalisation.
© Mission Bassin Minier

D. Ecole de la cité des Arbres

Vue d'ensemble de l'école.
© Mission Bassin Minier

L'école a été construite par le Groupe d'Auchel-Bruay dans les années 1950. Celle-ci est composée de 4 bâtiments en plain-pied. Caractéristique de l'architecture scolaire des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, ceux-ci sont de forme rectangulaire et recouverts de toits-terrasses inclinés. Trois bâtiments accueillant les salles de classe sont disposés de manière parallèle. Leurs façades sont percées de baies de forme carrée à encadrement de béton. Le quatrième bâtiment de plain-pied sert quant à lui de préau et de salle de gymnastique.

Détail d'un des pavillons et du préau.
© Mission Bassin Minier

Les façades sont caractérisées par une organisation rationnelle et répétitive des baies. Les larges fenêtres rectangulaires à fort encadrement de béton sont pourvues de châssis vitrés apportant un maximum d'éclairage aux salles de classe.

Etat de conservation

L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'école est en propriété communale.

D. Dispensaire de Société de Secours Minière

Le dispensaire a été construit dans les années 1960 par le Groupe d'Auchel-Bruay. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture du bâtiment est sobre, fonctionnelle, employant essentiellement la brique et le béton pour l'encadrement des ouvertures et les auvents. Le bâtiment est recouvert d'une toiture à quatre pans. Il est percé au rez-de-chaussée par deux portes d'entrée, une pour les salles de soins et l'autre pour le logement privé, et par des baies rectangulaires verticales en encadrement de béton. Un large auvent en béton surmonte les deux entrées. A l'étage, la façade offre des baies rectangulaires à encadrement de béton.

Dispensaire de la cité des Arbres.
© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

Le dispensaire se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le dispensaire est la propriété de la CA.R.MI. (Caisse Régionale des Mines).

Vue d'ensemble des terrils-jumeaux 2 et 3.
© Ph.Mattern-CHM

ÉLÉMENT
100

Terrils 2 et 3

Cartes n° 66-67 68

COMMUNE(S) : RUITZ, MAISNIL-LES-RUITZ
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 64 ha

Description

Hérités de la fosse n°6 (1909-1979) modernisée dans les années 1950, les terrils-jumeaux 2 et 3 s'imposent sans conteste dans le paysage agricole qu'ils dominent. A peine moins hauts que les terrils-jumeaux de la fosse n°11-19, ils en constituent le pendant. Culminant à 180 mètres au-dessus du niveau de la mer, ils offrent de très larges vues ouvertes sur le cœur minier vallonné et les cités minières de Bruay-La-Buissière et ses environs.

La fosse n°6 modernisée en 1955.
© CHM

A. Terril 2, Ruitz, Maisnil-les-Ruitz

Vue aérienne des terrils 2 et 3. © Ph.Frutier/Altimage

Nouvelle végétation sur les terrils 2 et 3. © Ph.Dupuich

Intact, le terril conique 2 a conservé sa morphologie originelle depuis l'arrêt de la fosse. Il a été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer.
Terril monumental et nature, il a spontanément évolué en accueillant une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée.

Etat de conservation

Le terril 2 a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une végétation spontanée.

Protection et gestion

Le terril 2 est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Il est en cours d'acquisition par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

B. Terril 3, Ruitz, Maisnil-les-Ruitz

Jumeau du terril 2, le terril conique 3 a conservé sa morphologie originelle. Il a également été l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible sans le dénaturer.
Terril monumental et nature, il accueille une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée.

Etat de conservation

Le terril 3 a conservé ses caractéristiques originelles tout en accueillant une végétation spontanée.

Protection et gestion

Le terril 3 est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. Il est en cours d'acquisition par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Vue du terril 3. © Mission Bassin Minier

SECTION 12

La Compagnie des Mines de Marles

la limite occidentale du Bassin minier

Ombre portée du chevalement du Vieux-Deux. © Ph.Dupuich

Chevalement du Vieux-Deux

ÉLÉMENT **101**

Carte n° 69

COMMUNE(S) : MARLES-LES-MINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 2,02 ha

Description

Le chevalement du Vieux-Deux de la Compagnie des Mines de Marles et sa machine d'extraction sont aujourd'hui isolés dans un jardin public à Marles-les-Mines. Ils sont les vestiges de la fosse 2 de Marles qui était composée de 3 puits : 2, 2 bis, 2 ter. Foncé en 1854, le premier puits de la fosse 2 s'effondre en 1866 et est abandonné. La Compagnie réinstalle une fosse entre 1906 et 1914 au même emplacement. Le puits 2 sert principalement de puits d'aérage et de service jusqu'à son arrêt définitif en 1974.

Le chevalement date de 1921. Dépourvu de son bâtiment des recettes, il est de type à faux-carré porteur (type allemand) et est construit en poutrelles à treillis rivetées.

Le chevalement du Vieux-Deux. © Ph.Dupuich

Salle des machines abritant le musée.
© Mission Bassin Minier

Plaque de puits de la fosse n°2.
© Mission Bassin Minier

Il est modifié en 1950-1951 au moment où la fosse devient un siège de concentration sous la Nationalisation : ses bigues sont renforcées par des entretoises.

En raison des affaissements de terrain consécutifs à l'exploitation, le chevalement est redressé à plusieurs reprises. Les molettes sont disposées de manière parallèle et font 3 mètres de diamètre. Surmonté d'un campanile simple, sa hauteur est de 19,70 mètres.

La machine d'extraction date de 1920. Le bâtiment qui l'abrite accueille également un petit musée de la mine exposant du matériel et de nombreuses photographies liées à l'activité minière.

Etat de conservation

Le chevalement, sa machine d'extraction et le bâtiment qui l'abrite se trouvent dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

L'ensemble est en propriété communale.

Machine d'extraction.
© Mission Bassin Minier

Exposition du musée.
© Mission Bassin Minier

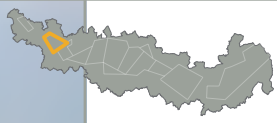

Panorama
sur le terril 14
depuis la campagne
environnante.
© Mission Bassin Minier

Terril 14

ÉLÉMENT
102

Cartes n° 69-70

COMMUNE(S) : AUCHEL
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 16 ha

Description

Le terril 14 est issu de l'activité de la fosse n°5 (1872-1964) de la Compagnie des Mines de Marles à Auchel. Dominant pleinement le paysage profondément agricole du secteur, ce terril conique est demeuré intact. Il s'étend sur une surface de 16 hectares pour une hauteur de 103 mètres. Il a été légèrement requalifié afin de le rendre accessible.

Le terril 14 à Auchel.
© JP.Mattern-CHM

Le terril accueille aujourd'hui une végétation spontanée et est reconnu Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Il offre en son sommet un très large panorama la « chaîne des terrils » du Pas-de-Calais est parfaitement visible.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Il est la propriété de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Accès au sommet du terril.
© Mission Bassin Minier

Panorama
depuis le terril 14.
© BMU

Vue d'ensemble de la Goutte de Lait. © SRMH 2008

La Goutte de Lait

ÉLÉMENT 103

Carte n° 70

COMMUNE(S) : AUCHEL
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 0,1990 ha

Description

La Goutte de Lait vers 1910. © CHM

En août 1902, le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Préfet du Département dénoncent la situation catastrophique de la mortalité infantile dans les zones minières et demandent aux Compagnies de la faire baisser de manière significative. Ils appellent à la création de consultations de nourrissons et à la généralisation des « Gouttes de Lait » permettant de distribuer du lait stérilisé ou pasteurisé aux mères. La Compagnie des Mines de Marles crée une consultation de nourrissons complétée d'une Goutte de Lait à Auchel en 1903. Avant son installation, le bâtiment fut présenté à l'Exposition du Nord de la France à Arras en mai-octobre 1904 où seulement la moitié de la salle d'attente était visible. Ce détail indique que l'ouvrage avait été conçu dès l'origine comme une structure légère, en béton avec remplissage de briques, destinée à être remontée à Auchel après l'Exposition.

Ci-contre :
La Goutte de lait.
© SRMH 2008

A droite :
Détail
de l'avant-corps central.
© SRMH 2008

Le bâtiment de la Goutte de Lait adopte un plan en forme de T. Il est constitué d'une structure en béton avec remplissage de briques formant de faux-colombages sur un haut soubassement de pierre, et couvert par un toit en ardoises losangées. L'édifice est entièrement de plain-pied. L'ensemble des façades est couvert d'un quadrillage de faux-colombages dans lesquels s'inscrivent ouvertures et éléments de décoration. La façade principale s'étend sur sept travées. Les trois travées centrales forment un avant-corps s'inscrivant dans un pignon triangulaire couvert par un toit débordant soutenu par des aisseliers et surmonté par un grand épi de faîtage.

L'accès au bâtiment s'effectue grâce à deux portes symétriques rectangulaires surmontées par des baies horizontales. Elles sont entourées de deux groupes de baies rectangulaires fines, reposant sur un appui en pierre et surmontées d'un linteau en pierre formant une sorte de corniche et orné de fleurons. Un bandeau décoratif sépare ce niveau du pignon.

Inscription centrale.
© SRMH 2008

Il indique « GOUTTE DE LAIT » au centre, tandis que les deux bandeaux latéraux sont couverts d'un bas-relief en ciment moulé ou en terre cuite où figurent deux jeunes enfants blonds et nus, l'un allongé sur le dos et l'autre sur le ventre, encadrant un écusson dans lequel broute une vache. Le décor se rapporte à la fonction du lieu, puisqu'on voit les enfants s'abreuver de lait dans des biberons avec, à l'arrière, des pots à lait et dans les encadrements des herbes évoquant la campagne. Au-dessus du bandeau, deux petites baies sont percées dans le pignon, tandis que deux M mêlés ornent les écoinçons. Ces initiales se rapportent à la Compagnie des Mines de Marles, commanditaire de la construction. Le reste de ce corps de bâtiment est percé de baies rectangulaires inscrites dans les faux-colombages. Il est couvert d'un large toit à deux versants en ardoises débordant sur les pignons et reposant sur des aisseliers. Ceux-ci sont quadrillés par des colombages, ornés de fleurons en céramique et ouverts par une grande baie rectangulaire.

Le corps de bâtiment perpendiculaire à l'arrière, qui abritait la salle d'attente, est couvert par un large toit débordant à deux versants. Ses façades sont régulièrement percées de baies rectangulaires inscrites à l'intérieur des faux-colombages créés par la structure préfabriquée.

Façade latérale.
© SRMH 2008

Vue d'ensemble
d'une des frises décoratives
de l'avant-corps central.
© SRMH 2008

© SRMH 2008

Etat de conservation

La Goutte de Lait se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

La Goutte de Lait est en propriété communale.

Corps de bâtiment arrière.
© SRMH 2008

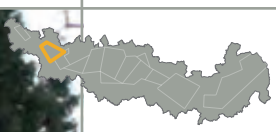

Le monument aux morts d'Auchel. © SRMH 2008

ÉLÉMENT 104

Carte n° 70

Monument aux morts

COMMUNE(S) : AUCHEL
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 0,0905 ha

Description

Le monument vers 1950.

Le monument est composé de deux groupes sculptés dont les sujets, militaire pour l'un, pacifique pour l'autre, se répondent et s'opposent également par la forme. Le premier placé à l'avant d'un jardin, au débouché de l'emmarchement, représente *l'Humanité sur le champ de bataille* ou *l'Humanité en deuil*. La figure de *l'Humanité*, drapée et se couvrant les yeux devant les horreurs de la guerre, se dresse à l'arrière d'un piédestal carré sur lequel reposent les corps habillés de deux soldats morts, l'un couché sur le ventre, l'autre sur le dos. Un certain nombre d'éléments rappelle la guerre : gibecière, grenade, baïonnette, barbelés, roue brisée d'un chariot, une pièce d'artillerie.

En 1924, un concours est organisé par la ville d'Auchel pour la réalisation d'un monument commémorant la Première Guerre mondiale. Le monument proposé par le sculpteur Félix Desruelles est retenu en 1925 et est inauguré en 1928.

Vue d'ensemble du monument avec *l'Humanité* au premier plan. © SRMH 2008

Vue générale du deuxième groupe, *La paix au pays noir*. © SRMH 2008

Vue rapprochée de l'épouse. © SRMH 2008

Vue rapprochée du mineur et de son fils. © SRMH 2008

Contrairement au premier groupe sculpté, le second qui s'intitule *la Paix au pays noir*, se présente plutôt comme un haut-relief sans fond. Il s'agissait pour Félix Desruelles, de représenter les bienfaits de la paix : sous le pommier de son jardin un mineur, remonté de la fosse, jouit des plaisirs de l'existence, entouré de sa famille. Un pommier dresse son tronc à droite du groupe et étend ses branches nourricières vers la gauche.

Au pied de l'arbre, l'épouse du mineur est assise sur un banc, portant un habit de paysanne et des sabots. Sur ses genoux, le dernier-né du couple s'amuse. A gauche, le mineur, portant encore son habit du fond et son casque, cueille les fruits de l'arbre dans un geste plein d'ampleur. Derrière lui, se trouve un panier de pommes. A l'extrême gauche du groupe, le fils aîné du couple est allongé dans l'herbe. Son costume laisse supposer qu'il s'agit d'un galibot travaillant au fond. Le lapin familial broute une petite laitue à sa droite.

Etat de conservation

Le monument se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion

Le monument est en propriété communale.

La cité Rimbert.
© Mission Bassin Minier

Cité de Rimbert

ÉLÉMENT 105

Cartes n° 70-71

COMMUNE(S) : AUCHEL
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.
SURFACE : 5,41 ha

Description

A. Cité de Rimbert

La cité de corons de Rimbert, construite au début du 20e siècle par la Compagnie des Mines de Marles, fait partie des cités remarquables du Bassin minier et compte une centaine de logements.

La cité est structurée selon une voierie orthogonale et se caractérise par une implantation du bâti en front à rue. La cité propose majoritairement des barreaux regroupant 3, 6 ou 10 logements. La volumétrie des blocs est particulièrement sobre : barreau à simple épaisseur et double orientation, toiture à 2 ou 4 pans, simple ou double élévation.

Certains barreaux sont composés de 3 blocs bien distincts avec dans un seul alignement : la maison d'employés, large et massive, recouverte d'un toit à 4 pans ; la maison de porion (contremaître) remarquable à son pignon triangulaire ; les logements ouvriers.

Voierie orthogonale de la cité.
© Mission Bassin Minier

Barreau de 6 logements.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Chaque maison disposait d'un petit jardin développé à l'arrière et aujourd'hui réduit en raison des adjonctions récentes. Le style architectural des logements est lui aussi très sobre. Entièrement de briques, les façades sont marquées par des pilastres d'angles et de refend, frise de briques en corniche, arc en briques, avec clef de voute pour les logements de plain-pied ; bandeau de briques de bout dans le prolongement des allèges et au nu du plancher. Les logements d'employés et de porions se distinguent néanmoins par des linteaux métalliques ornementés et des fers d'ancrage.

Jardins situés à l'arrière des barreaux.
© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

Etat de conservation

La cité se trouve dans un état de conservation moyen.

Protection et gestion

La cité est en propriété privée.

B. Ecole

Vue d'ensemble de l'école de la cité Rimbert.
© Mission Bassin Minier

Vue rapprochée de l'école des filles.
© Mission Bassin Minier

L'école de la cité Rimbert se distingue des logements ouvriers par son style architectural plus travaillé et jouant sur la polychromie briques rouges et briques silico-calcaires.
De base rectangulaire, l'édifice est élevé sur 2 niveaux, recouvert d'un toit à 2 pans et est composé de 16 travées. Le rez-de-chaussée offre une alternance de baies rectangulaires placées à l'horizontale (portes et fenêtres) délimitant les salles de classe. L'ensemble des ouvertures est à linteaux métalliques ornés de fleurons circulaires et est rehaussé d'un motif rectangulaire en briques silico-calcaires pour les portes et d'un arc cintré, toujours en briques silico-calcaires, pour les fenêtres. Les baies du second niveau obéissent au même ordonnancement à l'exception des 2 fenêtres centrales rehaussées d'un arc en briques silico-calcaires et d'une frise en damier. Les 6 travées centrales sont surmontées d'un pignon triangulaire accueillant un cartouche portant la mention « Ecole » et le nouveau nom de celle-ci ainsi qu'une horloge. Le pignon est recouvert d'une toiture débordant reposant sur des aisseliers : la corniche est mise en valeur par une large frise en enduit de ciment. L'école des filles et l'école des garçons sont également sommées d'un pignon triangulaire, plus petit, empruntant le même style architectural que le pignon central.

Etat de conservation
L'école se trouve dans un bon état de conservation.

Protection et gestion
L'école est en propriété communale.

SECTION 13

La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy

les confins du gisement

Le terril 34.
© Ph.Frutier/Altimage

Terril 34

ÉLÉMENT 106

Carte n° 72

COMMUNE(S) : LIGNY-LES-AIRE, AUCHY-AU-BOIS
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTOIS FLANDRES
SURFACE : 1,54 ha

Description

Le terril 34 est issu de l'activité de la fosse n°3 (1862-1950) de la Compagnie des Mines de Ligny-Auchy. Avec les terrils 32, 31 et 244, il fait partie de la série des terrils marquant l'entrée du Bassin minier en venant de l'Ouest. Ce terril conique est demeuré intact.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est en propriété privée.

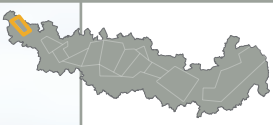

Le terril 32.
© JP.Mattern-CHM

ÉLÉMENT 107

Terril 32

Carte n° 73

COMMUNE(S) : LIGNY-LES-AIRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTOIS FLANDRES
SURFACE : 3,22 ha

Description

Le terril 32 est issu de l'activité de la fosse n°1 (1855-1950) de la Compagnie des Mines de Ligny-Auchy. Avec les terrils 34, 31 et 244, il fait partie de la série des terrils marquant l'entrée du Bassin minier en venant de l'Ouest. Ce terril conique est demeuré intact.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est en propriété privée.

Le terril 31.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 108
Carte n° 73

Terril 31

COMMUNE(S) : LIGNY-LES-AIRE
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTOIS FLANDRES
SURFACE : 4 ha

Description

Le terril 32 est situé aux côtés du terril 32. Il est de même issu de l'activité de la fosse n°1 (1855-1950) de la Compagnie des Mines de Ligny-Auchy. Avec les terrils 34, 32 et 244, il fait partie de la série des terrils marquant l'entrée du Bassin minier en venant de l'Ouest. Ce terril est demeuré intact.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est en propriété privée.

Le terril 244.
© Ph.Frutier/Altimage

ÉLÉMENT 109
Carte n° 73

Terril 244

COMMUNE(S) : ENQUIN-LES-MINES
INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTOIS FLANDRES
SURFACE : 4,73 ha

Description

Le terril 244 est issu de l'activité de la fosse n°1 (1855-1950) de la Compagnie des Mines de Ligny-Auchy. Avec les terrils 34, 32 et 31 il fait partie de la série des terrils marquant l'entrée du Bassin minier en venant de l'Ouest. Ce terril est demeuré intact.

Etat de conservation

Le terril a conservé ses caractéristiques originelles.

Protection et gestion

Le terril est en propriété privée.

Proposition d'inscription du
Bassin minier du Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

PARTIE 7B

PARTIE 7b

Textes relatifs au classement à des fins de protection

Textes indiqués aux sections 5.c, 5.d et 5e

5.c Moyens d'application des mesures de protection

Liste des dispositifs de protection :

- Loi sur les Monuments Historiques (M.H.)
- Loi sur les Sites / monuments naturels
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)
- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F)
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)
- Zone de Protection Spéciale (Z.P.S)
- Réseau Natura 2000
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- Parc Naturel Régional (P.N.R)
- Espaces Naturels Sensibles (E.N.S)
- Directive paysagère
- Zone Agricole Protégée (Z.A.P.)
- Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (P.A.E.N.)

RÉFÉRENCES	**Monuments Historiques** **Loi du 31 décembre 1913** **Art L 621-1 et suivants et L 621-25 et suivants**
CODE	Patrimoine Environnement pour les abords
INITIATIVE	Etat/propriétaire
OBJECTIFS	▪ Protéger - « les immeubles dont la construction présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un l'intérêt public » ; ceux-ci peuvent être classés parmi « les Monuments Historiques en totalité ou en partie » (art.1er). - « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (art. 2 modifié par décret du 18/04/61 et par ordonnance de 2004).
LES SITES CONCERNÉS	▪ Tous les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ou du moins un intérêt d'art ou d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation
PROCÉDURE	▪ Procédure instruite par la D.R.A.C. soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière) soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association,…) ▪ Dossier de protection contient avis du ACMH[1], de l'A.B.F.[2] et du Conservateur régional des Monuments Historiques. ▪ Dossier soumis pour avis à la commission régionale du patrimoine et des sites puis : - l'inscription : arrêté d'inscription pris par le Préfet de Région - le classement : le Préfet établit à titre conservatoire un arrêté d'inscription et transmet le dossier au ministère. ▪ La C.S.M.H.[3] décide alors de classer ou d'inscrire à l'inventaire supplémentaire. ▪ Des arrêtés de classement et de protection mixtes sont signés par le Ministre de la Culture. Si l'immeuble est menacé de disparition ou d'altération imminente, le Ministre peut prendre une décision d'instance de classement.
EFFETS	▪ **L'inscription :** - aucune modification de tout ou partie de l'immeuble inscrit sans avoir, quatre mois avant, avisé le Préfet de Région. - demande de permis de démolir au D.R.A.C.[4] faisant, dés réception, courir un délai d'autorisation de quatre mois pendant lequel aucuns travaux ne peuvent être effectués. - les travaux autorisés sont réalisés par le propriétaire (architecte et entreprises de son choix) et peuvent être financés par l'Etat. ▪ **Le classement :** - destruction ou déplacement, et travaux interdits avant avis du Préfet de Région ou consentement du Ministre de la Culture. - l'immeuble classé ne peut être obtenu par prescription, exproprié, se voir imposer des servitudes d'urbanisme, être adossé à une nouvelle construction. - les travaux autorisés exécutés sous le contrôle de l'administration, en particulier l'A.B.F. : une aide financière peut être accordée (décret 1924.) - toute construction, restauration, destruction dans un périmètre de 500 mètres aux abords des Monuments Historiques doit obtenir l'accord préalable de l'A.B.F.. La Z.P.P.A.U.P. permet de redéfinir ce zonage. - des régimes fiscaux plus favorables peuvent être accordés aux propriétaires d'immeubles protégés et ouverts au public.
PÉRENNITÉ	▪ Le S.D.A.P [5]veille à la pérennité des édifices protégés. Les travaux d'entretien sont de deux ordres : travaux d'entretien courant, opérations curatives. ▪ L'A.B.F. est par ailleurs le Conservateur des Monuments affectés au Ministère de la Culture, il gère l'entretien préventif et/ou curatif et la sécurité courante.

RÉFÉRENCES	**Sites / monuments naturels** **Loi du 2 mai 1930** **Art L 341-1 et suivants, L 342-1 et R 341-1 et suivants**
CODE	Environnement
INITIATIVE	Etat/propriétaire
OBJECTIFS	▪ Réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique. ▪ Notion de site non définie par la loi, la conservation doit présenter un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. La protection peut se faire de deux manières différentes : - le classement du site, - l'inscription à l'inventaire.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Tous les espaces dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, légendaire ou pittoresque.
PROCÉDURE	▪ Inscription: initiative vient souvent du propriétaire ou d'une association voire de l'administration elle-même. ▪ La DIREN[6] établit un dossier. L'avis des Conseils municipaux concernés est demandé ainsi que celui de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. ▪ La décision est prise par arrêté du Ministre de l'Environnement. ▪ Classement : procédure longue, notification au propriétaire de l'intention de classer ; une enquête publique est obligatoire si la propriété est privée ; le propriétaire doit faire connaître sa position relative au classement. Son silence pendant 20 jours vaut approbation. ▪ Le classement est alors prononcé par arrêté du Ministre de l'Environnement, sinon le décision est prise en Conseil d'Etat après avis de la commission supérieure des sites.
EFFETS	▪ **L'inscription :** - obligation pour le propriétaire d'informer l'administration de tous les projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant leur début pour que l'A.B.F. et la C.D.S.P.P.[7] donnent ou non un avis conforme. Le Préfet ne peut faire obstacle à leur exécution. - camping interdit et publicité (dans les sites à l'intérieur d'une agglomération). - l'inscription est souvent relayée par une Z.P.P.A.U.P.[8]. ▪ **Le classement :** - obligation pour le propriétaire d'obtenir une autorisation spéciale de travaux par le Ministre chargé des sites, après avis de la C.D.S.P.P., soit par le Préfet du Département qui doit recueillir l'avis de l'A.B.F.. - publicité, camping, stationnement, interdits. - l'aliénation du site doit être notifiée au Ministre dans les quinze jours de la vente. - tout circulation motorisée dans les espaces naturels hors des voies ouvertes au public est interdite (loi du 3 janvier 1991).
PÉRENNITÉ	▪ La Direction de la Nature et du Paysage du Ministère de l'Environnement partage la responsabilité des sites classés et des paysages avec la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture du Ministère de l'Equipement. ▪ Les Commissions départementales des sites sont placées sous l'autorité du Préfet, après instruction par les Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt. Les communes peuvent être à l'origine des mesures de protection de sites ou monuments naturels en proposant leur inscription à la Commission départementale des sites. Elles sont par ailleurs associées à ses travaux.

RÉFÉRENCES	**Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** **Loi du 7 janvier 1983** **Art L 642-1 et suivants**
CODE	Patrimoine
INITIATIVE	Commune
OBJECTIFS	▪ Améliorer le dispositif de protection des abords des Monuments Historiques. ▪ Renforcer la protection du patrimoine urbain et rural (simplification par rapport à la procédure des secteurs sauvegardés, prise en compte de leur qualité intrinsèque et non plus seulement dans leur relation avec les monuments.) ▪ Donner aux communes un rôle actif et responsable dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine.
LES SITES CONCERNÉS	▪ La majorité concerne des communes rurales, mais des exemples urbains existent aussi.
PROCÉDURE	▪ Délibération du ou des conseils municipaux de la commune ; arrêté du Préfet (affichage en mairie et préfecture pendant 1 mois.) ▪ Mise à l'étude du projet conduite sous l'autorité du Maire avec assistance de l'A.B.F.. ▪ Mise à l'étude conduite par le Préfet du département assisté de l'A.B.F.. ▪ Projet soumis pour avis au conseil municipal ; avis réputé favorable au bout de 4 mois, puis transmis au Préfet. ▪ Enquête publique. ▪ Avis de la C.R.P.S.[9] et accord des communes concernées. ▪ Arrêté du Préfet de Région instituant la zone publié dans deux journaux du département.
EFFETS	▪ La Z.P.P.A.U.P. est une servitude d'utilité publique qui complète le POS/P.L.U. [10] et limite au périmètre de la zone le champ de visibilité des Monuments Historiques qu'elle contient. ▪ Suspend toutes les mesures de protection des Monuments Historiques à l'intérieur de la zone et des sites extérieurs. ▪ Interdit ou limite le droit de construire ou d'occuper et d'utiliser les sols comme dans les documents d'urbanisme. ▪ Oblige le recours à certains moyens ou modes de faire. Dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P., tous les travaux, soumis ou non à autorisation dans le régime normal, sont soumis à autorisation spéciale accordée par l'autorité compétente après avis conforme de l'A.B.F., valables pour tous travaux ayant pour effet d'affecter l'aspect.
PÉRENNITÉ	▪ Contrairement au P.L.U., la modification, voire la suppression des règles protectrices, ne relèvent pas de la seule commune : la zone ne peut être abrogée qu'avec l'accord de l'Etat. ▪ Modification plus aisée que celle des secteurs sauvegardés mais moins que celle du P.L.U. Acte politique fort qui peut s'appliquer à long terme.

RÉFÉRENCES	**Schéma de Cohérence Territoriale S.C.O.T.** **Art L 121-1 et suivants, L 122-1 et suivants et R 121-1 et suivants, R 122-1 et suivants**
CODE	Urbanisme
INITIATIVE	Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Commune
OBJECTIFS	▪ diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services ▪ Définir l'évolution d'un territoire en précisant les grands objectifs en terme d'aménagement et d'urbanisme, dans la perspective du développement durable.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Bassin de vie, agglomération.
PROCÉDURE	▪ Elaboration par un établissement public compétent pour approuver, mettre en révision et suivre l'application du S.C.O.T. et : - regroupant les structures intercommunales, les communes concernées, - en partenariat avec les personnes publiques (services de l'état, région, département, …) et les associations, - en concertation avec la population ▪ Il prend en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics. ▪ Doit être compatible avec les chartes des P.N.R.[11] et avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE[12] .
EFFETS	▪ Fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Il apprécie les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement. ▪ Définit les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques. ▪ Détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation. ▪ Peut définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en oeuvre de ces objectifs. ▪ Cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. ▪ P.L.U., cartes communales, Programmes locaux d'Habitat, Plans de Déplacement Urbain, les plans de sauvegarde et de mise en valeur et les opérations d'aménagement importantes doivent être compatibles avec le S.C.O.T..
PÉRENNITÉ	▪ Planification stratégique intercommunale à moyen ou long terme (10 ans). ▪ Le S.C.O.T. peut être modifié ou révisé.

RÉFÉRENCES	**Plan Local d'Urbanisme** **Art L 121-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 121-1 s.**
CODE	Urbanisme
INITIATIVE	Commune
OBJECTIFS	▪ Orientations retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Toute commune ou groupement de communes.
PROCÉDURE	▪ Le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale met en place le P.L.U. ▪ Le Préfet porte à connaissance les propositions faites par l'A.B.F. de modifier les périmètres des Monuments Historiques.
EFFETS	▪ Guide tout projet de permis de construire et d'aménagement. ▪ Projet soumis à l'A.B.F. pour avis conforme dans les périmètres des Monuments Historiques. ▪ le P.L.U. introduit la notion de préservation de la qualité architecturale et de l'environnement pour toutes les constructions en relation avec l'espace public : **- Bâtiment protégé, élément particulier protégé (article 11) :** Le P.L.U. protège, en application de l'article L.123-1 § 7° du Code de l'urbanisme, des immeubles (parcelles, bâtiments ou parties de bâtiments, éléments particuliers) qui possèdent une qualité architecturale remarquable, ou constituent un témoignage de la formation et de l'histoire de la ville ou d'un quartier, ou assurent par leur volumétrie un repère particulier dans le paysage urbain, ou appartiennent à une séquence architecturale remarquable par son homogénéité. **- Espace vert protégé (article UG.13.3, UGSU.13.2.1) :** Un espace vert protégé est un ensemble paysager existant sur un ou plusieurs terrains, que le P.L.U. protège, en application de l'article L.123-1 (§ 7°) du Code de l'urbanisme, pour son rôle dans le maintien des équilibres écologiques, sa qualité végétale ou arboricole. **- Espace libre protégé (article UG.13.3, UV.13.4) :** Un Espace libre protégé (E.L.P.) est un espace généralement à dominante minérale, ne comportant pas de construction en élévation et constituant, sur un ou plusieurs terrains, une unité paysagère protégée, en application de l'article L.123-1 (§ 7°) du Code de l'urbanisme, pour sa fonction dans le paysage urbain et le cadre de vie des habitants, sa qualité esthétique ou de témoignage historique et, le cas échéant, son rôle dans le maintien des équilibres écologiques.
PÉRENNITÉ	▪ Peut être révisé, modifié ou mis à jour par le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale.

RÉFÉRENCES	**Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Z.N.I.E.F.F.**
CODE	Environnement/ Urbanisme
INITIATIVE	Etat / Région
OBJECTIFS	▪ Améliorer la prise en compte de l'espace naturel. ▪ Constituer l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Zone de type I : intérêt biologique remarquable, particulièrement sensible à des équipements ou à des transformations même limitées. ▪ Zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes.
PROCÉDURE	▪ Le Muséum National d'Histoire Naturelle a arrêté, mis en oeuvre et contrôlé la méthodologie et l'organisation de l'inventaire, assisté, d'un Comité national Z.N.I.E.F.F. composé de scientifiques et de représentants de l'Administration. ▪ Recueil mené dans chaque région par des spécialistes, et validé par un C.S.R.P.N.[13]. ▪ Recueil des données organisé pour une mise à jour et une amélioration facilités et permanentes. ▪ Le D.R.A.E.[14] est chargé de la coordination technique, administrative et financière de l'inventaire au niveau régional, et assure le secrétariat du C.S.R.P.N.. ▪ Après une première validation, au niveau régional, par le C.S.R.P.N., le D.R.A.E. transmet les formulaires au S.F.F.[15]. Celui-ci les centralise et les code, les confirme et les saisit, c'est-à-dire traite et valide définitivement les données ▪ Les données de premier rang ou données de synthèse : - au niveau national, le Ministère de l'Environnement en assure la diffusion, grâce à l'appui technique du S.F.F. - au niveau régional, sur la base de ces informations, le D.R.A.E. établit, en liaison avec le C.S.R.P.N., des documents adaptés aux nécessités d'un porter à connaissance auprès des collectivités territoriales et des administrations ▪ Les données de second rang ou données brutes, sur les espèces ne sont utiles que si elles sont interprétées par des spécialistes
EFFETS	▪ La prise en compte d'une zone dans le fichier Z.N.I.E.F.F. ne lui confère aucune protection réglementaire ▪ Instrument d'appréciation et de sensibilisation destiné à éclairer les décisions publiques ou privées au regard des dispositions législatives et réglementaires ▪ Mise en évidence d'un enjeu important qui requiert une attention particulière et des études approfondies ▪ Inventaire de la faune et la flore réalisé par des spécialistes et actualisé en permanence ▪ Chaque Z.N.I.E.F.F. fait l'objet d'une fiche qui comporte : - contour de la zone ; - caractéristiques géographiques et administratives ; - descriptif sommaire du milieu naturel concerné ; - liste des espèces animales et végétales présentes L'inventaire Z.N.I.E.F.F. est un outil de connaissance. Il n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe. Il est destiné à éclairer des décisions il indique la présence d'un enjeu important qui requiert donc une attention et des études plus approfondies D'autre part, un certain nombre de textes relevant du Code de l'urbanisme peuvent concerner l'inventaire Z.N.I.E.F.F. / Ainsi, un maître d'ouvrage qui aurait été informé de l'existence d'une Z.N.I.E.F.F., mais n'en tiendrait pas compte, risque de voir la procédure administrative liée à son projet aboutir défavorablement ou faire l'objet d'un recours.
PÉRENNITÉ	▪ Le suivi scientifique et technique de cet inventaire a été confié au S.F.F. du Muséum national d'histoire naturelle (M.N.H.N.).

RÉFÉRENCES	**Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux Z.I.C.O.** **Directive européenne n° 79/409 du 6 avril 1979**
CODE	Environnement Art L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Assurer la protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen
LES SITES CONCERNÉS	▪ Surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs, atteignant les seuils numériques fixés par au moins un des 3 types de critères : - importance mondiale, - importance européenne, - importance au niveau de l'UE[16]
PROCÉDURE	▪ De 1980 à 1987 : travaux préliminaires à un inventaire des sites menés pour le compte du Ministère de l'environnement sous l'égide du M.N.H.N.[17], à partir de données bibliographiques ▪ Dès 1990 : première liste de 157 sites intégrés à l'inventaire européen « important birds areas » ▪ En 1991, le Ministère de l'environnement a entrepris un recensement plus exhaustif des Z.I.C.O.. Les critères de sélection font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et en nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernantS
EFFETS	▪ Inventaire pour chaque pays européen des zones importantes pour la conservation des oiseaux ▪ Assurer la surveillance et le suivi des espèces sur ces zones ▪ Aucune protection réglementaire mais une attention particulière est recommandée pour ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion ▪ Base de données Z.I.C.O. : description des sites, les statut de propriété et de protection, les milieux, les activités humaines, les menaces et les effectifs des espèces d'oiseaux présentes
PÉRENNITÉ	▪ Base de données Z.I.C.O. gérée par la LPO [18]sont intégrées à la base de données sur les oiseaux (World Bird Database)

RÉFÉRENCES	**Zone de Protection Spéciale Z.P.S.** **Directive européenne Oiseaux du 25 avril 1979**
CODE	Environnement Art L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Assurer la protection de toutes les espèces aviennes sauvages, avec un regard particulier pour les espèces migratrices et les 175 espèces considérées comme les plus menacées, par l'engagement des Etats de l'UE
LES SITES CONCERNÉS	▪ Sites maritimes ou terrestres particulièrement adaptés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée ▪ Sites maritimes ou terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones relais au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres de celles figurant sur la liste
PROCÉDURE	▪ Chaque Etat membre désigne comme Z.P.S. les sites représentant un intérêt communautaire pour les oiseaux ▪ Projet de désignation soumis à la consultation préalable des organes délibérants des communes et des E.P.C.I. concernés qui doivent rendre des avis motivés ▪ Désignation prise par arrêté du Ministre de l'environnement
EFFETS	▪ Inscription dans le réseau écologiques européen Natura 2000

RÉFÉRENCES	**Réseau Natura 2000** **Directive « Habitats » de 1992**
CODE	Environnement Art L 414-2 et R 414-10 Art L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Créer un réseau de sites exceptionnels ▪ Préserver la diversité biologique sur l'UE ▪ Assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire
LES SITES CONCERNÉS	▪ Sites exceptionnels du point de vue de la faune et de la flore ▪ Sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992 ▪ Zones de protection spéciale et zones spéciale de conservation
PROCÉDURE	▪ Zones de protection spéciale et zones spéciale de conservation constituent le réseau Natura 2000 ▪ Le document d'objectifs sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique. Un comité de pilotage regroupe les partenaires (publics ou privés) concernés par la gestion du site. Ce document définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles. ▪ C'est à partir du document d'objectifs que sont établis les contrats de gestion. ▪ Pour aider à la réalisation des documents d'objectifs, des outils sont mis à la disposition des services de l'Etat et des opérateurs : - un guide méthodologique élaboré à partir de 37 sites «pilotes» sur la rédaction du document d'objectifs. - un plan de formation mis en place dès 1999 pour les agents de l'Etat et pour les opérateurs techniques, et contribuant à l'échange d'expériences entre les régions. - les «cahiers d'habitats» présentant, pour chaque habitat défini dans la directive, une synthèse des connaissances scientifiques et des recommandations de gestion.
EFFETS	▪ Contribution à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au «Sommet de la Terre» de Rio de Janeiro en juin 1992 ▪ Réalisation d'un document d'objectifs correspondant à un plan d'objectifs et d'actions du site, visant à préserver les habitats et espèces pour lequel le site a été désigné en associant fortement les activités humaines ▪ La directive « Habitats » impose aux Etats membres une obligation de résultats en matière de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, présents sur le territoire national. Elle leur laisse en revanche le choix des moyens. La France, sans exclure la voie réglementaire, a choisi de privilégier la voie contractuelle ▪ Contrats passés entre l'Etat et le propriétaire qui donnent droit à une rémunération compensatoire
PÉRENNITÉ	▪ Contrats Natura 2000 ont une durée minimale de 5 ans renouvelable

RÉFÉRENCES	**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** **Art L411-1 et 2 et circulaire du 27 juillet 1990**
CODE	Environnement
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées
LES SITES CONCERNÉS	▪ Biotopes menacés (biotope : milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et la flore)
PROCÉDURE	▪ Protection menée à l'initiative de l'Etat par le Préfet de Département ▪ Arrêté préfectoral pris après avis de la commission départementale des sites ▪ Le Préfet fixe des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes
EFFETS	▪ Protection des milieux contre les activités qui portent atteinte à leur équilibre biologique ▪ Mesures techniques permettant la conservation des milieux ▪ La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent. ▪ La destruction, le dérangement ou le déplacement des espèces protégées par la loi sont interdits ▪ Aucune gestion n'est prévue dans le cadre législatif mais souvent un comité scientifique ou consultatif de suivi est constitué
PÉRENNITÉ	▪ Des arrêtés modificatifs peuvent être pris pour adapter la protection à l'évolution de l'environnement

RÉFÉRENCES	**Réserve Naturelle Nationale** **Art L 332-1 à 27**
CODE	Environnement
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Protéger et gérer la faune, la flore, leurs milieux de vie ou encore le patrimoine géologique ▪ Accueillir du public et le sensibiliser aux problématiques de conservation de la nature
LES SITES CONCERNÉS	▪ Espaces naturels dotés d'un patrimoine naturel remarquable ou menacé
PROCÉDURE	▪ Initiative du classement à l'Etat ou à la Région ▪ La création d'une réserve naturelle fait l'objet d'une consultation locale ▪ L'autorité administrative à l'initiative du classement - désigne une organisme gestionnaire qui peut être une association, une collectivité territoriale, un regroupement de collectivité, un établissement public, des propriétaires, … - constitue un comité consultatif de gestion comprenant les principaux partenaires intéressés : Etat, collectivités locales, associations, …
EFFETS	▪ Plan de Gestion comportant : la synthèse des connaissances sur le site, évaluation de l'intérêt patrimonial au niveau de la flore, de la faune, des habitats, liste des contraintes écologiques et socio-économiques dans l'objectif de définir des stratégies d'action (sur les cinq années à venir) ▪ Organisées en réseau autour de l'association Réserves naturelles de France
PÉRENNITÉ	▪ Le Plan de Gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans le temps et l'espace ▪ Evaluation au terme des 5 ans

RÉFÉRENCES	**Réserve Naturelle Régionale** **Art L 332-1 à 27**
CODE	Environnement
INITIATIVE	Région
OBJECTIFS	▪ Protéger les espèces de la faune et de la flore sauvages présentant un intérêt scientifique
LES SITES CONCERNÉS	▪ Les anciennes réserves naturelles volontaires ▪ Les propriétés privées ayant un intérêt écologique
PROCÉDURE	▪ Initiative du classement à l'Etat ou à la Région ▪ La création d'une réserve naturelle fait l'objet d'une consultation locale ▪ L'autorité administrative à l'initiative du classement - désigne une organisme gestionnaire qui peut être une association, une collectivité territoriale, un regroupement de collectivité, un établissement public, des propriétaires, … - constitue un comité consultatif de gestion comprenant les principaux partenaires intéressés : Etat, collectivités locales, associations, …
EFFETS	▪ L'arrêté d'agrément pris par le Préfet de département fixe les obligations du propriétaire en matière de surveillance, de protection de gestion et de contrôle de la réserve. C'est donc au propriétaire qu'il appartient de gérer l'espace protégé ; il le fait généralement avec l'aide d'une association qui rédige un véritable Plan de Gestion ▪ Organisées en réseau autour de l'association Réserves naturelles de France
PÉRENNITÉ	▪ L'agrément est donné pour six ans, renouvelable par tacite reconduction

RÉFÉRENCES	**Conservatoire Régional d'Espaces Naturels** **Association à but non lucratif**
CODE	
INITIATIVE	
OBJECTIFS	▪ Maintenir la biodiversité : - sauvegarder le réservoir génétique indispensable à la survie des espèces - préserver les équilibres écologiques
LES SITES CONCERNÉS	▪ Les espaces naturels remarquables
PROCÉDURE	▪ Association régie par la loi de 1901 ▪ Création à l'initiative de spécialistes ▪ Charte nationale commune ▪ Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la fédération et le Ministère
EFFETS	▪ Partenaire des collectivités locales, des administrations et des associations ▪ Actions basées sur une démarche partenariale et consensuelle ▪ Mise en valeur des espaces naturels remarquables ▪ Maîtrise foncière, maîtrise d'usage ou conventions de gestion
PÉRENNITÉ	▪ Conservatoires regroupés au sein de la fédération nationale « Espaces naturels de France » ▪ Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la fédération et le Ministère

RÉFÉRENCES	**Parc Naturel Régional** **Loi du 8 janvier1993** **Art L 333-1 et suivants et R 333-1 et suivants**
CODE	Environnement
INITIATIVE	Région
OBJECTIFS	▪ Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ▪ Contribuer à l'aménagement du territoire ▪ Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ▪ Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ▪ Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche
LES SITES CONCERNÉS	▪ Territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé
PROCÉDURE	▪ Création à l'initiative des Régions ▪ Classement prononcé par Décret du Premier Ministre ▪ Parc régi par sa charte approuvée par l'Etat ▪ Parc géré par un syndicat mixte
EFFETS	▪ Rédaction d'une charte : document contractuel d'objectifs de protection et de développement approuvé par l'ensemble des collectivités locales concernées
PÉRENNITÉ	▪ Durée maximale de 10 ans ▪ Renouvellement prononcé par décret sur la base d'une nouvelle charte

RÉFÉRENCES	**Espaces Naturels Sensibles** **Loi du 2 février 1995** **Art L 142-1 et suivants et R 142-1 et suivants**
CODE	Urbanisme
INITIATIVE	Département
OBJECTIFS	▪ Préserver la qualité des sites , des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels
LES SITES CONCERNÉS	▪ Site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou des caractéristiques paysagères ou esthétiques ▪ Terrain sans réelle valeur intrinsèque, mais considérés comme fragiles, parce que soumis à des pressions extérieures, telles que l'urbanisation ou un tourisme intensif
PROCÉDURE	▪ Mise en place par le Département
EFFETS	▪ Mise en place d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des E.N.S. ▪ Mise en place d'une taxe départementale des E.N.S. permettant l'acquisition, la gestion, l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel appartenant au département, aux établissements publics, aux collectivités locales, à des propriétaires privés sous certaines conditions ▪ Ouverture du site au public sauf exception
PÉRENNITÉ	▪ La personne publique propriétaire est responsable de la gestion des terrains acquis ; elle s'engage à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public

RÉFÉRENCES	**Directive paysagère** **Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeurs des paysages**
CODE	Environnement Article L 350-1
INITIATIVE	Etat et collectivités locales
OBJECTIFS	▪ Mesure nationale de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Paysages qualifiés de remarquables (soit par leur unité et leur cohérence, soit par leur richesse particulière en matière de patrimoine, ou comme témoins des modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles ou forestière), à une échelle communale, intercommunale ou d'un territoire (ex : Parcs nationaux, schéma directeur …).
PROCÉDURE	▪ La directive paysagère est lancée à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales qui peuvent faire une proposition au Ministre de l'Environnement. Ce dernier prend la décision par arrêté. ▪ Le Préfet, sous l'autorité duquel sont conduites l'élaboration et l'instruction du projet, fixe par arrêté les modalités de la concertation avec les collectivités intéressées, la liste des personnes publiques et privées associées, le contenu de la directive et la définition de son périmètre. Il désigne le service déconcentré de l'Etat (en général la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - D.R.E.A.L.) chargé du suivi des études paysagères et l'élaboration de la directive. ▪ Soumission pour avis à chaque collectivité concernée, puis à la commission départementale des sites perspectives et paysages, et à la commission d'aménagement foncier. ▪ Soumission à enquête publique ▪ L'approbation de la directive intervient par décret du Conseil d'Etat, après transmission au Ministre chargé de l'Environnement.
EFFETS	▪ Mise en place par l'Etat et approuvée par décret en conseil d'Etat, les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec la directive paysagère. ▪ Les orientations et principes fondamentaux portent notamment sur les conditions de réalisation de certaines catégories de travaux ou d'aménagements, l'implantation, l'aspect extérieur, le volume ou la hauteur des constructions, ainsi que sur les dispositions applicables en matière de clôtures, démolitions, défrichements, coupes et abattages d'arbres, publicité, enseignes, pré-enseignes, caravanage et camping.

RÉFÉRENCES	**Zone Agricole Protégée Z.A.P.** **Loi d'orientation agricole n° 1999-574 de 1999**
CODE	Rural Articles L. 112-2 et R.112-1-4 à R.112-1-10
INITIATIVE	Etat
OBJECTIFS	▪ Protéger les zones agricoles menacées de disparition par l'urbanisation en prenant en compte les influences des projets sur les exploitations agricoles, la qualité de vie de la population et la qualité des paysages.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Zone agricole dont la protection présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique (à une échelle communale ou intercommunale).
PROCÉDURE	▪ Procédure ouverte par le Préfet qui établit un projet de délimitation et de classement d'une zone agricole en Z.A.P.. Cette délimitation peut lui être soumise par une commune ou l'intercommunalité concernée. ▪ Le dossier se compose : - un rapport de présentation (analyse détaillée des caractéristiques agricoles et de la situation de la zone dans son environnement et objectifs de sa protection et de sa mise en valeur). - un plan de situation - un plan de délimitation du (ou des) périmètre(s) de la zone à une échelle permettant l'identification de chaque parcelle. ▪ L'élaboration du dossier doit traduire la concertation à mener avec l'ensemble des acteurs. ▪ Soumission pour accord à la commune ou aux communes concernées. ▪ Soumission pour avis, à la chambre d'agriculture, à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, à l'I.N.A.O. (si concerné) et aux syndicats de défense et de gestion. ▪ Soumission à enquête publique par le Préfet dans la commune ou les communes concernée(s). ▪ Délibération des conseils municipaux concernés. ▪ Arrêté préfectoral notifiant le classement en Z.A.P..
EFFETS	▪ Les Z.A.P. sont des servitudes d'utilité publique qui doivent être reportées dans les plans locaux d'urbanisme (quand il y a lieu). ▪ La Z.A.P. n'interdit pas les changements d'occupation des sols mais les soumet à contrôle, pour être ensuite pris en compte dans les documents d'urbanisme. ▪ En l'absence de document d'urbanisme, tout changement susceptible d'affecter durablement le potentiel agronomique ou économique de la Z.A.P. sera soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation agricole. Si l'avis est défavorable, seule une décision motivée du Préfet pourra autoriser le projet.

RÉFÉRENCES	**Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains P.A.E.N.** **Loi relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005)**
CODE	Urbanisme Articles L. 143-1 à L. 143-6 et R.143-1 à P. 143-9
INITIATIVE	Département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.
OBJECTIFS	▪ Développer une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement sur des zones agricoles et naturels périurbains.
LES SITES CONCERNÉS	▪ Zone agricole ou naturelle ne devant pas être située en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le P.O.S./ P.L.U. ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (Z.A.D.).
PROCÉDURE	▪ Le Département élabore, en accord avec la ou les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre délimité en application de l'article L. 143-1. Lorsque ce périmètre inclut une partie du territoire d'un parc naturel régional, le programme d'actions doit être compatible avec la Charte du Parc.
EFFETS	▪ Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. ▪ A l'intérieur de ce périmètre, le Département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption. ▪ En zone espace naturel sensible (ENS), la préemption se fait par exercice du droit de préemption ENS ; hors zone ENS, par mobilisation du droit de préemption SAFER à la demande et au nom du Département, dans le cadre d'une convention département-SAFER. ▪ Les biens acquis intègrent le domaine privé de la collectivité locale ou de l'établissement public et doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'actions. Ils ne peuvent être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser du P.L.U.

5.d Plans actuels concernant le bien

L'ensemble des textes sont joints en annexe numérique.

1) Le volet « après-mines » du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006

2) Le Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013

3) Le projet de Charte 2010-2022 du Parc Naturel Régional Scarpe/Escaut

4) La convention du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin

5) La fiche « filière patrimoine minier » du Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs

5.e Plan de gestion du Bien

I. La contractualisation **21**

II. La réglementation et la planification **23**

La Charte patrimoniale et la liste des contractualisations **24**

III. Programme d'actions **33**

1) Un cadre méthodologique commun : le Schéma de Développement Patrimonial 33
2) Un programme d'actions transversal 33
3) Un programme d'actions par catégorie d'éléments ou de sites 65
   3.1) Plan de Gestion des grands carreaux de fosse 65
   3.2) Plan de Gestion des terrils 75
   3.3) Plan de Gestion des cavaliers 81
   3.4) Plan de Gestion des cités minières 90
4) Un programme d'actions territorial 103

IV. Coordination et organisation partenariale **104**

1) Acquis de la phase de préfiguration 104
2) Une instance politique : la Conférence des Territoires du Bassin minier 104
3) Un dispositif opérationnel, avec la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, structure proposée pour la future gestion du label Patrimoine mondial 105

V. Ingénierie financière **109**

1) Poursuite et achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière 109
2) Soutien aux projets d'aménagement et de développement des territoires 109

Annexe :
Tableau de synthèse de la gestion des 353 objets situés dans le périmètre du Bien 111

Plan de Gestion

Introduction

Le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial nécessite de conjuguer trois démarches complémentaires :

I) la contractualisation, marque de l'engagement des différents partenaires, à différentes échelles

II) la réglementation et la planification, garantes de la protection du Bien

III) un programme d'actions transversal ; un programme par catégories de sites et d'éléments – dont les cités minières qui font l'objet d'un Plan de Gestion spécifique ; et des Plans de Gestion territorialisés à terme

(IV) Le Plan de Gestion doit s'accompagner d'un dispositif de coordination des acteurs au service de la gouvernance et de la gestion du Bien.

(V) Il doit identifier les éléments d'ingénierie financière dans les politiques et dispositifs existants (plans et programmes) et préparer l'avenir.

I. La contractualisation

Terrils 002 et 003 d'Haillicourt © Mission Bassin Minier

Un héritage se reçoit et se gère. Il en va de même du patrimoine minier. C'est pourquoi, s'impose la nécessité d'une règle du jeu commune :

- **La Charte patrimoniale,** élaborée et acceptée par tous, doit être perçue comme un véritable document de référence et aussi favoriser une cohérence des actions de valorisation sur l'ensemble du Bassin minier.

Elle contient les grands principes et orientations concernant la gestion du Bassin minier en tant que Paysage Culturel commun, validés par tous. Elle est le résultat d'une démarche concertée, par laquelle les partenaires s'engagent à respecter un code de bonnes conduites. Cet engagement collectif se concrétise par la signature des différents partenaires, avec au premier plan, les maires des communes minières. A ce titre, la Charte, accompagnée de la liste précise des communes situées dans le périmètre du Bien proposé à l'inscription et de la cartographie du périmètre, a été adoptée en Assemblée Générale de l'Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais le 14 novembre 2009.

La mise en œuvre de la Charte nécessitera l'organisation de dispositifs contractuels qui soient adaptés aux différents cas de figure et identifient la sélection des objets et sites hiérarchisés dans le périmètre du Bien. La Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni ont mené, dès avril 2009, l'élaboration d'accords-cadres à différents niveaux :

- des **accords-cadres avec les grands gestionnaires et propriétaires** de catégories importantes d'éléments et de sites, bâtis et non bâtis :

1. Maisons et Cités (près de 23 000 logements concernés au sein de la totalité du parc comptant 63 475 logements) et le Groupe SIA (3 000 logements sur **7 504**), soit 124 cités en tout,
2. la Caisse Régionale des Mines - CA.R.MI. (19 dispensaires, centres médicaux, pharmacies) et l'Association Hospitalière Nord Artois Cliniques – A.H.N.A.C. (2 cliniques concernées),

3. les Conseils Généraux (propriétaires et gestionnaires d'une grande partie – ou en processus d'acquisition – des 51 terrils compris dans le périmètre, idem pour les quelque 54 kilomètres de cavaliers…),
4. le Diocèse d'Arras et de Cambrai (26 églises, chapelles et presbytères d'origine minière),
5. l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (l'accord-cadre est accompagné d'une 1ère programmation d'acquisition de sites à enjeu/en danger).

Cité 5 de Béthune à Grenay © O. Liardet M.H. DRAC

- des **accords-cadres avec les 8 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin**, définissant les objectifs et les conditions de mise en œuvre opérationnelle de la Charte au plan local. Ces accords-cadres intègreront les dispositifs contractuels engagés par les Communautés d'Agglomération et de Communes en faveur du patrimoine minier, comme le du Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin. Cette phase devant déboucher en 2010 sur de véritables Plans de Gestion territorialisés.

Les 8 Communautés d'Agglomération et de Communes contractantes sont les suivantes :

1. Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole dont le siège est à Valenciennes ;
2. Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) dont le siège est à Wallers ;
3. Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) dont le siège est à Douai-Dorignies ;
4. Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) dont le siège est à Lewarde ;
5. Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) dont le siège est à Hénin-Beaumont ;
6. Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (Communaupole) dont le siège est à Lens ;
7. Communauté d'Agglomération de l'Artois (Artois Comm.) dont le siège est à Béthune ;
8. Communauté de Communes de Noeux et Environs (CCNE) dont le siège est à Noeux-les-Mines ;

Pharmacie à Oignies - Caisse Régionale des Mines (CA.R.MI.) © O. Liardet M.H. DRAC

Eglise de la Cité du Pinson à Raismes © O. Liardet M.H. DRAC

II. La réglementation et la planification

2.1) La réglementation

2.1.1) La protection des monuments et des sites au titre des Monuments Historiques

Fosse 7 de Barlin © O. Liardet M.H. DRAC

L'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine minier dès la fermeture des mines par des protections au titre des Monuments Historiques. En juin 1991, les acteurs de la reconversion (Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, maires, services de l'Etat) se sont mis autour de la table à l'initiative du Préfet de Région. En juin 1992, la protection des sites de production (inscription de 7 chevalements et du site du 11/19 de Loos-en-Gohelle) a été décidée. Les deux grands sites encore complets à l'époque : Wallers et Oignies ont été protégés.

La candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre du Paysage Culturel Evolutif offre l'opportunité de s'interroger à nouveau sur le patrimoine minier 20 ans plus tard.

Les 17 et 18 juin 2009, une session exceptionnelle de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, dédiée à la thématique minière, a couronné les efforts de la Mission Bassin Minier, après un an de préparation et 4 visites de terrain, aux côtés des services de l'Etat et de « Bassin Minier Uni ». En effet, 69 éléments et sites, identifiés grâce aux multiples inventaires de la Mission Bassin Minier et à la cartographie des « Ensembles paysagers miniers remarquables »[1], ont été proposés pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Cette campagne a été préparée par une série de rencontres territoriales (Mission Bassin Minier, Bassin Minier Uni, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine) avec les élus et techniciens des Agglomérations et des communes minières, concernés par la démarche de protection. Enfin, le 28 septembre, 6 sites ont été classés au titre des Monuments Historiques par la Commission Supérieure des Monuments Historiques. Un 7ème site a été accepté par la même Commission le 23 novembre 2009.

Corons de la Sentinelle © O. Liardet M.H. DRAC

1 cf. CD n°1.

2.1.2) La protection des sites naturels

Ancienne Ecole des Filles. Cité Nouméa à Rouvroy © O. Liardet M.H. DRAC

Un recensement des protections existantes a été opéré par la Mission Bassin Minier avec la D.R.E.A.L.[2], les Conseils Généraux, l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais :

- l'arrêté préfectoral de protection de biotope concernant le terril n°75 des Pinchonvalles à Avion ;

- les sites miniers inscrits : les terrils 157 et 158 d'Haveluy ;

- le réseau « sites Natura 2000 » :

- La forêt de Raismes – Saint-Amand - Wallers (terrils) est comprise dans le périmètre « Z.P.S. » : Zone de Protection Spéciale.
- La mare à Goriaux est classée site « Z.S.C. » ou Zone Spéciale de Conservation (sauf le terril 171 qui en est exclus).

- Les sites acquis ou en cours d'acquisition par les Conseils Généraux au titre des Espaces Naturels Sensibles ;

- les sites en Z.N.I.E.F.F. de type 1 et 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ;

2.1.3) Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)

La Z.P.P.A.U.P. (3 dans le Bassin minier : Carvin, Béthune, Valenciennes) fait partie de ces dispositifs de préservation, de gestion et de mise en valeur des éléments patrimoniaux. La D.R.A.C. Nord-Pas de Calais[3] cherche à développer et à adapter l'outil « Z.P.P.A.U.P. » pour prendre en compte les échelles intercommunales et développer des entrées thématiques pour lesquelles les prescriptions sont identiques et peuvent être applicables sur tout le territoire.

Dans le cadre de la candidature, certaines communes ont exprimé leur intérêt pour l'outil « Z.P.P.A.U.P. ». Dès 2010, la concertation pourrait être poursuivie et des études lancées.

2.2/ La planification

Au-delà des principaux textes encadrant l'évolution et la protection du patrimoine, il existe également d'autres moyens de protection du patrimoine bâti et non bâti. En effet, 24 codes peuvent influer sur l'aménagement et la protection du territoire. Les réglementations publiques du Code de l'Urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriales **(S.C.O.T.)** et les Plans Locaux d'Urbanisme **(P.L.U.)**, anciennement Plans d'Occupation des Sols, sont appelées à jouer, au prix d'une accentuation des efforts de sensibilisation, un rôle déterminant dans la préservation du patrimoine. A cet effet, les bases de données de l'inventaire du patrimoine minier sont un véritable outil de connaissance mais également d'alerte. Actuellement en cours de révision, les P.L.U. offrent un réel cadre local de protection du patrimoine.

Les moyens traditionnels d'incitation (subventions, partenariats et mécénats) et de coercition (expropriation, classement au titre des Monuments Historiques imposant des contraintes, pénalités) permettent également d'intervenir sur le patrimoine privé en cas de dérive.

Eglise minière à Montigny-en-Ostrevent © O. Liardet M.H. DRAC

2 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
3 Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ecole Marmottan à Bruay-la-Buissière © Mission Bassin Minier

L'ensemble de ces instruments juridiques devra être utilisé de façon sélective, et en association avec ceux qui s'appliquent à l'environnement de manière à garantir la stabilité d'un nouvel équilibre entre héritage de l'ère minière et héritage environnemental, y compris par la **prise en compte par le droit commun de l'urbanisme et par le droit de l'environnement de certains risques miniers** liés aux dommages et désordres inhérents à l'exploitation charbonnière aujourd'hui abandonnée.

Les travaux d'inventaire et de médiation de la Mission Bassin Minier ont permis une meilleure prise en compte des cités minières grâce à une **mise en cohérence des documents de planification majeurs** du territoire :

La Mission Bassin Minier a élaboré avec les 3 Schémas de Cohérence Territoriale adoptés (Grand Douaisis, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, SMES.C.O.T.A) et le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (P.N.R.), un texte commun sur l'importance des cités minières, repris dans les volets urbain et patrimonial des Documents d'Orientations Générales des trois S.C.O.T. en 2007 ainsi que dans la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut en révision.

Carte n°14

A terme, 87 Plans Locaux d'Urbanisme (communes situées dans le périmètre du Bien proposé pour inscription) seront concernés. Dès mai 2009, la Mission Bassin Minier, Bassin Minier Uni et l'Association des Communes Minières ont envoyé à ces communes minières un dossier complet et personnalisé (accompagné d'une cartographie) pour chaque maire concerné sur l'ensemble des sites et éléments miniers de sa commune, individualisant ceux qui seront compris dans le périmètre proposé à une inscription.

L'ensemble de ces travaux et actions alimenteront la future Directive Régionale d'Aménagement élaborée par le Conseil Régional et la future Directive Territoriale d'Aménagement – Développement Durable ou « cadre de cohérence » que va mettre en place l'Etat (dans le cadre du futur « Grenelle II » cf. encadré page suivante).

Lois « Grenelle Environnement »

Lancée en mai 2007 par l'Etat français, la démarche dite de « Grenelle Environnement » vise à faire progresser la démarche de mutation environnementale de la société française (« Grenelle fait écho à la large concertation ayant produit les « Accords de Grenelle » qui prévoyaient d'importantes avancées sociales, suite aux événements de mai 1968). Après la loi Grenelle I (3 août 2009), la présentation du projet de loi « Engagement national pour l'environnement » **(Grenelle II)** est une nouvelle étape dans la mise en œuvre législative du Grenelle Environnement.

Ce projet de loi comporte une centaine d'articles et concrétise différents objectifs du Grenelle : lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité et relever le défi de la transition énergétique.

Les grands axes de ce projet :

Bâtiments et Urbanisme : améliorer la performance énergétique des bâtiments et modifier le code de l'urbanisme en tant qu'outil au service du développement et de l'aménagement durable des territoires.

Transports : favoriser le développement de transports collectifs urbains et périurbains et l'utilisation de moyens de transports durables.

Energie : renforcer la réduction de la consommation d'énergie et la prévention des émissions de gaz à effet de serre. Il prévoit l'instauration des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie ; l'obligation d'un bilan de leurs émissions directes de gaz à effet de serre, pour les grandes entités publiques et privées ; l'encadrement des technologies de captage et de stockage du CO2, ...

Biodiversité : mise en place d'un dispositif de certification environnementale volontaire et gradué des exploitations agricoles jusqu'au niveau de haute valeur environnementale. Il instaure la « Trame Verte » et la « Trame Bleue » qui sont des outils d'aménagement du territoire et favorise la protection des espèces, des habitats, de l'eau et la biodiversité marine.

Santé et gestion des déchets : renforcer les dispositifs face aux nuisance lumineuses, sonores, électromagnétiques et améliorer le cadre juridique dans la gestion de la vie des déchets.

Gouvernance : l'obligation progressive de l'affichage du « prix carbone » afin d'informer le consommateur sur les émissions de gaz à effet de serres associées aux différentes phases de vie du produit, la réforme des enquêtes publiques et des études d'impact afin de clarifier les champs d'application.

La Charte patrimoniale et la liste des contractualisations

Charte patrimoniale à l'appui de la demande d'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial

PREAMBULE

L'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est demandée en tant que « Paysage Culturel Evolutif vivant ».

Le Paysage Culturel est, selon la définition donnée par les orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du Patrimoine mondial, « un ouvrage combiné de l'homme et de la nature » (alinéa 47).

Dans le Bassin minier, la présence d'une ressource naturelle et son exploitation sont à l'origine de la transformation par l'homme d'un paysage historique essentiellement rural, sur une durée de trois siècles au cours desquels l'activité s'est déplacée d'Est en Ouest, tandis qu'évoluaient les techniques et les architectures. Les hommes ont modifié les caractères physiques de ce paysage en bouleversant la morphologie terrestre et en surimposant à l'espace préexistant tous les éléments techniques, sociaux et architecturaux liés à l'extraction et à la production de charbon.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente aujourd'hui une remarquable diversité et une grande densité de témoignages hérités de cette histoire industrielle : plusieurs générations de chevalements, environ 200 terrils, de grands sites d'exploitation, près de 600 cités ouvrières et leurs équipements collectifs, une parfaite lecture des réseaux de transport, des traditions et des pratiques collectives encore vives. L'acuité de ces témoignages, leur cohérence, lui confèrent une valeur universelle exceptionnelle.

Le Bassin minier est aussi un territoire qui n'a cessé d'évoluer depuis trois siècles, et qui constitue avant tout un cadre de vie qu'il est impossible de figer.

Le caractère « vivant » du territoire oblige donc à trouver, en termes de gestion et de valorisation, de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire et dans lesquels le patrimoine conserve son identité, sa lisibilité et son intégrité mais retrouve également un rôle actif.

Avec la demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin minier Nord-Pas de Calais, l'enjeu est de préserver la cohérence d'un ancien bassin industriel dans ses réalités patrimoniales, paysagères et culturelles. Conscients d'être collectivement dépositaires de cette identité particulière construite par cette histoire industrielle, les élus, les gestionnaires et les habitants de ce territoire s'engagent à la transmettre aux générations futures.

La charte patrimoniale du Bassin minier est l'expression de l'engagement du territoire autour de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier et constitue la base des orientations et des engagements traduits dans le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription.

DES VALEURS PARTAGÉES

La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais justifie sa demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

L'universalité

L'industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine : elle est au fondement même de la réalité des sociétés modernes qui vivent toutes désormais, à quelques exceptions près, à l'ère industrielle. Son histoire et son patrimoine sont au cœur de la compréhension du monde actuel.

L'industrialisation a induit des histoires et des caractéristiques dans lesquelles chaque homme peut se retrouver.

Spécifique dans le monde de l'industrie, l'activité minière possède des caractéristiques qui lui sont propres : les conditions de travail (travail souterrain, pénibilité, danger), l'encadrement social des travailleurs, le syndicalisme et certaines pratiques culturelles (harmonies par exemple) qui constituent des facteurs communs que l'on retrouve dans les bassins industriels miniers en Europe et dans le monde.

L'exceptionnalité

Le processus d'industrialisation a trouvé des applications différentes selon les pays, les régions et pris des formes diverses sur les territoires. Concernant le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, certaines particularités sont exceptionnelles :

Une continuité géologique et territoriale. Le Bassin minier se distingue par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage, il est complet et non fragmenté. L'impact réel de l'industrie sur un territoire vaste et continu est préservé et lisible.

Une quasi-mono industrie : le Bassin minier se distingue également par son peu de diversification industrielle. D'autres bassins sont le fruit de l'activité charbonnière en lien avec la sidérurgie et la métallurgie, lien à l'origine d'une combinaison urbaine et industrielle beaucoup plus dense et dans lequel il est parfois difficile de « lire » les paysages.

Une permanence rurale et agricole : l'une des spécificités du Bassin est la permanence de sa matrice rurale et agricole, l'industrie charbonnière n'ayant pas totalement absorbé le paysage antérieur. Le paysage du Bassin minier est donc également celui d'une ruralité aux prises avec un tissu minier très spécifique, autorisant ainsi une grande lisibilité du fonctionnement du système minier.

Un patrimoine diversifié et de grande qualité. Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées : technique, sociale, environnementale, culturelle, appréhendées sous le concept de Paysage Culturel.
En outre, le Bassin minier se démarque par une abondance et une diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Il constitue une vitrine de 170 ans de politique sociale évolutive dont les éléments équivalents ne se trouvent réunis nulle part ailleurs.

Les critères d'inscription

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, ***de la planification des villes ou de la création de paysages.*** *»*

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou ***de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine.*** *»*

(vi) : « ***être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes,*** *des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »*

Le périmètre du Bien proposé à inscription

Au regard de la spécificité de la catégorie Paysage Culturel Evolutif, un périmètre composé de trois zones est proposé combinant représentativité patrimoniale et paysagère, justifiant la demande d'inscription au Patrimoine mondial et la nécessaire évolution d'un cadre de vie pour plus d'un million d'habitants.

La proposition de périmètre s'appuie sur l'ensemble des études et inventaires menés et coordonnés par la Mission Bassin Minier et BMU depuis 2003.

(seront jointes la carte du périmètre du Bien et la liste des communes concernées)

> Zone n°1 : le Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial

Il s'agit des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. Cette zone doit faire l'objet des protections qui garantissent la pérennité du Bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

> Zone n°2 : la zone tampon dite « zone de cohérence paysagère »

Cette zone renforce l'identité du Bien proposé à l'inscription et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Elle permet de témoigner de l'emprise spatiale de l'histoire charbonnière, de garantir une cohérence paysagère et de préserver l'identité globale du Bassin industriel.
Elle comprend notamment les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire (portes d'entrée, cheminement intérieur, points de vue exceptionnels).
Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère.

> Zone n°3 : la zone d'adhésion

Elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord-Pas de Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues dans la candidature au Patrimoine mondial.

DES PRINCIPES D'ENGAGEMENT

Au regard de ces valeurs partagées, la commune (l'intercommunalité, le gestionnaire) reconnaît la nécessité de se donner des règles collectives de gestion du périmètre du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial et s'engage à :

- **MOBILISER** ses compétences et ses moyens pour protéger et valoriser le patrimoine du Bassin minier, dans le respect de ses paysages vivants et de leur intégrité,

- **TRADUIRE** progressivement les orientations du Plan de Gestion proposé à l'appui de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO dans les procédures réglementaires spécifiques et adaptées (S.C.O.T., P.L.U., Z.P.P.A.U.P.),

- **PARTICIPER** aux instances partenariales proposées pour animer et gérer le futur label Patrimoine mondial et respecter les règles édictées dans ce cadre,

- **POURSUIVRE** les actions déjà engagées pour l'identification et la connaissance du patrimoine du Bassin minier (inventaire, recensement, organisation et accessibilité des archives),

- **PARTICIPER** à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'interprétation et de valorisation du patrimoine minier respectueux des valeurs qui justifient la demande d'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco,

- **COOPERER** avec les collectivités territoriales d'autres sites miniers dans le monde et s'enrichir, à travers une histoire partagée, du vécu et de l'expérience de ces territoires.

Liste des contractualisations

1) La Charte patrimoniale : texte et délibérations

- Adoptée par l'Association des Communes Minières **(Assemblée Générale du 14 novembre 2009)**
- Adoptée par le Conseil général du Pas-de-Calais **en Commission Permanente (délibération datée du 7 décembre 2009)**
- Sera adoptée par le Conseil Général du Nord en mars 2010
- Sera adoptée par la CA.R.MI. (CAisse Régionale des MInes) courant 2010
- Sera adoptée par le Diocèse de Lille et de Cambrai courant 2010

2) Les accords-cadres : texte et délibérations

- Maisons et Cités **(Conseil d'administration du 17 décembre 2009)**
- Groupe SIA
- Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais **(Conseil d'administration - délibération datée du 14 décembre 2009)**
- Valenciennes Métropole **(Bureau Communautaire - délibération datée du 13 décembre 2009)**
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut **(Conseil Communautaire - délibération datée du 16 décembre 2009)**
- Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent **(Conseil Communautaire - délibération datée du 11 décembre 2009)**
- Communauté d'Agglomération du Douaisis **(Conseil Communautaire - délibération datée du 18 décembre 2009)**
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin **(Conseil Communautaire - délibération datée du 20 novembre 2009)**
- Communaupole de Lens-Liévin **(Conseil Communautaire - délibération datée du 18 décembre 2009)**
- Communauté de Communes de Noeux et Environs (accord-cadre en cours d'élaboration)
- Communauté d'Agglomération de l'Artois – ARTOISCOMM **(Bureau Communautaire - délibération datée du 2 décembre 2009** ; accord-cadre en cours d'élaboration)

III. Programme d'actions

1) Un cadre méthodologique commun : le Schéma de Développement Patrimonial

La dynamique et l'élan actuel concernant le patrimoine minier s'illustrent par une série de projets et d'initiatives couvrant une grande variété de thèmes, de procédures et d'acteurs. Cette dynamique est confrontée à une multiplicité de contraintes et à la complexité des enjeux, ce qui implique désormais de répondre à une exigence de cohérence et de transversalité. Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, « Pays d'Art et d'Histoire », offices de tourisme de territoire, lien avec le Louvre-Lens, projets de redéveloppement des grands sites, composent un paysage foisonnant qui devait s'intégrer dans un cadre partenarial.

Afin d'assurer pleinement la réussite de la protection et de la gestion du Paysage Culturel vivant que constitue le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, il est apparu nécessaire d'élaborer un cadre de référence : **le Schéma de Développement Patrimonial**. Aux côtés de Bassin Minier Uni et des services de l'Etat, la Mission Bassin Minier, outil technique partenarial, a été mandatée en 2006 pour élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Développement Patrimonial qui a eu pour déclinaison opérationnelle le Plan de Gestion de la candidature.

Validé par l'ensemble des partenaires, ce Schéma est un document-cadre qui permet de :

1. garantir une cohérence sur l'ensemble des interventions touchant à la l'identification, la protection, et la valorisation du patrimoine minier du Nord-Pas de Calais.

- Il fixe les objectifs à court, moyen et long termes (à 20 ans).
- Il a mis en chantier les études nécessaires pour compléter les inventaires du patrimoine et mettre en place des outils de gestion adaptés.
- Il a fédéré l'ensemble des acteurs (patrimoine, culture, aménagement, tourisme, environnement) dans le cadre d'un dispositif partenarial.

2. prendre en compte l'ensemble des éléments et composantes du patrimoine minier, dans leurs dimensions tangible et intangible : les cités minières, les Monuments Historiques, l'ensemble des édifices non protégés mais reconnus d'intérêt patrimonial dont la préservation ou la reconversion peut et doit être encouragée, les Grands Sites de la Mémoire, la Trame Verte, les espaces et friches à recomposer.

3. construire pas à pas la cartographie stratégique du périmètre du Bien et le Plan de Gestion de la candidature.

2) Un programme d'actions transversal

1. Développer et diffuser la connaissance

Il est indispensable de poursuivre le travail de connaissance. Dans le cadre du Schéma de Développement Patrimonial, un effort important a été fourni pour entreprendre ou compléter les différents inventaires nécessaires à l'identification et à l'analyse qualifiée des composantes du patrimoine minier dans leur globalité géographique et chronologique.

Les Grands Bureaux à Lens - Université d'Artois © S. Dhote

Sur l'histoire et le patrimoine, le Centre Historique Minier de Lewarde a, depuis les années 1990, mis en place des chantiers de recherche et de valorisation dans les domaines suivants : l'histoire du Bassin, l'immigration, les femmes, la sécurité, la langue, l'habitat, les paysages, … Il s'est appuyé sur les fonds, objets et archives et sur un Comité Scientifique composé d'universitaires spécialistes dans leur discipline et d'anciens ingénieurs des Mines. En outre, de 1994 à 2000, l'Etat et la Région, dans le cadre du XIème Plan, ont lancé un programme ambitieux des Etudes anthropologiques du Bassin minier, menées avec l'IFRESI[4].

Concernant le patrimoine bâti et naturel, la Mission Bassin Minier a porté les inventaires qualifiés des cavaliers des mines (2003), des bâtiments de la Sécurité Sociale des Mines (2003), des 563 cités minières (2006, avec l'apport du Service Régional de l'Inventaire), des terrils (C.P.I.E.[5]-Chaîne des terrils, Mission Bassin Minier 2007), des anciennes fosses (2008), des éléments du patrimoine minier non protégé. Elle a remis à jour les éléments de la Trame Verte en 2008. Bassin Minier Uni a mené, avec une sociologue, une pré-enquête sur le patrimoine immatériel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais en 2009.

Sur cette base, le travail de croisement des inventaires et l'application d'une grille de critères patrimoniaux a permis de hiérarchiser des témoins de cet héritage en fonction de leur « valeur patrimoniale », de traduire et d'appliquer les exigences d'intégrité et d'authenticité de toute candidature au Patrimoine mondial (orientations du Centre du Patrimoine mondial).

Enfin, en 2008-2009, l'étude « qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier du Nord-Pas de Calais » a marqué une avancée majeure dans la définition et la cartographie stratégique du « périmètre d'intérêt patrimonial ».

Cependant, les travaux accomplis ont également mis en lumière les nouveaux chantiers à engager.

Objectif : Engager des chantiers-recherches et un programme d'études croisées avec les Universités, le Centre Historique Minier de Lewarde, le Centre du Patrimoine mondial …

Actions

- ✔ Axer un chantier (programme de recherche, enquêtes, cartographie …) sur la connaissance des éléments d'ordres historique, social, culturel, symbolique qui composent le patrimoine immatériel. L'ensemble de ces connaissances constitue en effet un puissant moteur dans le processus de valorisation qui peut y puiser des projets innovants de réaffectation du patrimoine et de mise en projet culturel et artistique.
- ✔ Ce processus, marqué par ces nouveaux usages donnés aux sites, accompagné par des opérations de pédagogie, de sensibilisation et de formations professionnelles, peut être un support vivant pour transmettre aux nouvelles générations « non-minières » ces éléments constitutifs de la mémoire minière. Un des débouchés de ce processus se traduira par une base de données de ce patrimoine immatériel.

La Maison Syndicale à Lens © S. Dhote

4 Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et les Sociétés Industrielles.
5 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

✔ Lancer un programme d'études sur l'archéologie industrielle.

✔ Améliorer la connaissance des risques environnementaux et technologiques et des facteurs produisant des pressions sur le bien, afin de prévenir celles-ci. Cette mise à plat permettra de guider l'action des décideurs sur des secteurs ou des sites à enjeux/prioritaires nécessitant l'application de procédures et d'outils différenciés.

✔ Travailler en étroite collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, dans le cadre de ses missions (publications, expositions …).

✔ S'appuyer sur les sociétés d'histoire locales et soutenir leurs démarches.

Objectif : Développer un chantier numérique sur la connaissance (partage, diffusion, interactivité)

Partager, mutualiser, capitaliser, mais aussi apprendre, créer, développer le territoire, collectivement.

Actions

✔ Lancer une étude de faisabilité sur la mise en place et la gestion d'un futur portail Internet « Bassin minier Patrimoine mondial » que gèrera la Mission Bassin Minier, structure gestionnaire, comportant par exemple :

→ annuaire raisonné de l'ensemble des acteurs concernés du Bassin minier,

→ espace d'accès aux fonds documentaires thématiques du réseau (portail de connaissance du Centre Historique Minier de Lewarde, bibliothèques, musées, centres de documentation spécialisés …)

→ espace de communication sur le réseau (actualité, événements, dossiers thématiques sur un acteur, un projet en cours …),

→ espace de consultation et de contribution aux projets structurants du réseau :

- une banque de données du patrimoine et des savoirs. Cette banque numérique, issue des bases « patrimoine » existantes, serait restructurée et développée par la Mission Bassin Minier, structure gestionnaire du label, en réseau avec les partenaires.
- Des outils de diffusion « grand public », tel l'atlas patrimonial interactif déjà mis en œuvre par la Mission Bassin Minier.

L'étude pourra prévoir la faisabilité d'un réseau d'échange numérique avec les acteurs, équipements et des ressources déjà en place sur le territoire, dans l'objectif de lancer des produits innovants telle une encyclopédie contributive. Ce travail pourra se faire en collaboration avec les laboratoires universitaires (thèses, brevets …), le pôle numérique de l'Université du Valenciennois-Hainaut-Cambrésis qui va s'installer sur le site minier de Wallers-Arenberg, le pôle de Lille …

✔ Lancer des appels à projets pour développer les potentialités créatrices (Beaux-Arts, Médias, Numérique, Edition, Métiers d'Art)

Objectif : engager un chantier sur les archives minières

Actions

✔ Elaborer une base de données partagée sur les archives minières (archives administratives, techniques, médicales, archives du personnel, archives syndicales, départementales, municipales). A cette fin, monter un groupe de travail partenarial associant la Direction des Archives de France, le Centre Historique Minier de Lewarde, les Archives Nationales du Monde du Travail, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, des représentants du Conseil Régional et des structures associatives pour élaborer le cahier des charges.

✔ Créer un portail internet permettant l'accès aux différents fonds archivistiques existants et à certains fonds bibliothécaires.

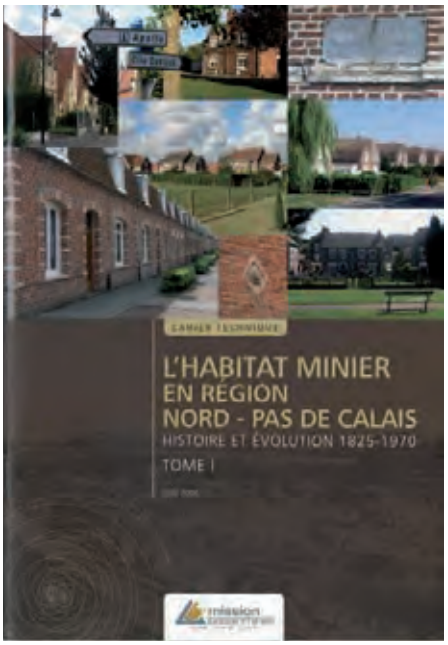

© Mission Bassin Minier

✔ Développer une politique ambitieuse de numérisation des ressources documentaires et archivistiques, permettant un accès facilité au public et une mise en valeur muséographique.

Objectif : encourager le développement de réseaux en Europe et dans le monde

Actions

✔ Organiser avec le Centre Historique Minier des colloques et des rencontres techniques et scientifiques dans la perspective de coopérations internationales européennes, notamment dans le cadre de « Mineurs du monde » *(cf.11. Développer les échanges à l'international : le projet « Mineurs du monde »)*

© Centre Historique Minier à Lewarde

✔ S'appuyer sur le travail de réseau (recherche, valorisation, échanges scientifiques, pédagogiques) développé par le Centre Historique Minier avec les musées de la mine français et européens (Deutsches Bergbau à Bochum, National Coalmining Museum for England, Bois-du-Cazier, …)

✔ Impulser des projets de coopération européenne et transfrontalière dans le cadre d'INTERREG IV[6] : outils méthodologiques, bases de données, échange de pratiques, collecte de la mémoire minière, volet numérique …

2. Préserver, aménager, gérer : renouveler les outils et adapter les modes de faire

L'hétérogénéité, la complexité, l'étendue des éléments à préserver et à gérer, le foisonnement de procédures, de codes, de règlements parfois contradictoires, la multiplicité des acteurs, rendent nécessaire la mise en place d'une « boîte à outils » opérationnelle, capable de guider l'ensemble des acteurs impliqués dans la protection, le développement et la gestion de l'héritage minier.

Afin que les logiques urbaines et patrimoniales se complètent et entrent en synergie, il est nécessaire de proposer et d'élaborer des partenariats et des dispositifs de gestion adaptés à chacun des éléments de l'héritage minier selon une triple logique :

- Prendre en considération les spécificités de chaque élément ayant besoin d'un dispositif particulier (chevalement, cité minière, terril, friche à recomposer, espaces urbains …)
- Prendre en compte la place de chacun des éléments dans son environnement immédiat (quartier minier) et dans un Ensemble Paysage Minier Remarquable (cité / église / équipements publics / fosse d'extraction / infrastructures ...)
- Prendre en compte enfin le niveau d'intérêt patrimonial de chacun des éléments ou ensembles afin d'élaborer des dispositifs de gestion adaptés à différents niveaux d'exigences (de fortes contraintes s'exerçant sur les éléments et sites localisés dans le périmètre proposé à l'inscription).

En fédérant l'ensemble des acteurs autour d'objectifs partagés, la candidature au Patrimoine mondial fournira ainsi un gage de cohérence et une force de proposition sur les actions à mener concernant la protection, la gestion, la mise en valeur de cet héritage sur l'ensemble du Bassin minier.

6 Initiative communautaire du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la période 2007-2013.

Objectif : Poursuivre le travail d'élaboration de Plans de Gestion territorialisés avec les communes

Actions

✔ Avec les quelque 87 communes concernées par le périmètre de la candidature et signataires de la Charte du patrimoine, engager une concertation sur la prise en compte du patrimoine dans leur Plans Locaux d'Urbanisme et la stratégie communale. Ce travail a déjà été engagé par un dossier de porté à connaissance, envoyé en mai 2009 à chacune des communes. Ce dossier comportait un tableau reprenant tous les éléments de patrimoine minier identifiés sur le territoire communal, ainsi qu'une carte illustrative de la proposition de périmètre du bien inscrit.

Ces Plans de Gestion communaux représentent à l'échelle la plus fine le Plan de Gestion territorialisé de la candidature.

✔ Mobiliser les communes pour engager des protections complémentaires au titre des « Monuments Historiques », par exemple : l'école de la cité de la Solitude à Vieux-Condé …

Objectif : Engager l'élaboration de dossiers de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) suscités dans le cadre de la candidature

Cité Soult ancienne à Fresnes-sur-Escaut © O. Liardet M.H. DRAC

Actions

✔ Avec les communes volontaires (Fresnes-sur-Escaut, Grenay, Lens, Auby, …), et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) engager la réflexion et les études.

✔ Avec la Communauté de Lens-Liévin et les communes de Bully-les-Mines, Grenay et Mazingarbe, engager la réflexion sur une « Z.P.P.A.U.P. intercommunale » autour de la thématique du patrimoine minier. Ces communes sont concernées par un Ensemble Paysager Minier Remarquable qui a fait l'objet d'une monographie complète, portée par la Mission Bassin Minier et réalisée par le CAUE[7] du Pas-de-Calais et le C.P.I.E.[8]-Chaîne des Terrils.

Objectif : Bâtir une programmation technique (acquisition et/ou restauration de bâtiments), accompagnée d'une ingénierie financière

La candidature à une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, la campagne «Monuments Historiques», le projet du Louvre-Lens ont engendré une prise de conscience collective de la valeur de certains témoignages du patrimoine minier.

Un certain nombre de sites pourraient faire l'objet d'une **restauration ou d'un sauvetage, nécessitant un co-financement faisant intervenir le Fonds Territorial Bassin minier[9].**

Actions

✔ **Requalifier les aménagements publics des cités remarquables et exceptionnelles, identifiées dans le périmètre proposé pour le Bien inscrit, en situation d'urgence**

→ Il s'agit d'accompagner les villes pour effectuer ces travaux qui ne sont pas pris en charge (plus de crédits

7 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.
8 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.
9 cf. partie 5f.

« GIRZOM »[10]) : ces cités ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial approfondi (monographies[11])

- cité Saint-Elie (Haisnes), cité des Electriciens (Bruay-La-Buissière), cité des Sœurs (Barlin), Communauté d'Agglomération de l'Artois
- cité des Petits Bois (Liévin), Communaupole de Lens-Liévin
- Cités Jeanne d'Arc, 9 de Lens, 4 de Lens, 12 de Lens, 14 de Lens, des Provinces (Lens), Communaupole de Lens-Liévin
- cité Darcy (Hénin-Beaumont), Bruno (Dourges), Declercq (Oignies), Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- cité de la Ferronnière, de la Solitude, Clochette (Douai), Communauté d'Agglomération du Douaisis
- cité Lemay-Sainte Marie (Pecquencourt), Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- cité Taffin (Vieux-Condé), Valenciennes Métropole
- cité Thiers ancienne (Bruay-sur-Escaut et Escaupont), Valenciennes Métropole

✔ **Mener les études et opérations liées aux cités du Louvre-Lens**

→ **cité 12 :** restauration de la maison du directeur et reconversion de la salle des pendus de la fosse 12.

Cité Foch à Hénin-Beaumont © Mission Bassin Minier

✔ **Mener des travaux de sauvegarde pour cause d'urgence**

→ **Restauration de l'église Saint-Louis de Rouvroy**, nichée au sein de la cité Nouméa, identifiée comme l'une des cités exceptionnelles dans le cadre de la candidature, propriété communale, menace ruine.

→ **Restauration de la toiture de l'église Saint-Stanislas**, nichée au sein de la cité Bruno, 1ère cité-jardin continentale, identifiée également comme l'une des cités exceptionnelles dans le cadre de la candidature.

→ **Restauration de l'église Sainte-Barbe à Noeux-les-Mines.**

→ **Appui à la restauration et à l'entretien des machines classées Monuments Historiques** du 9/9bis, dégradées en mai 2009.

→ **Mise hors d'eau du château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut** et portage foncier assurés par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.) mais les travaux de restauration (lourds) restent à financer.

✔ **Requalifier des passerelles/ouvrages d'art désaffectés ou menaçant ruine**, nécessaires à la continuité des circuits et itinéraires récréatifs empruntant les cavaliers (restaurations parfois coûteuses pouvant aller de 500 000 à 1 million d'€).

✔ **Restaurer et mettre en projet les derniers chevalements en propriété privée :**

Le portage foncier et la mise en sécurité de ceux-ci pourraient être assurés par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais mais aucun financement n'est identifié pour leur restauration et leur mise en projet.

→ **Le chevalement d'Anhiers pose des questions de sauvegarde à court terme.** Vu son état de dégradation, le bâtiment d'extraction menace ruine et le chevalement béton commence à être très dégradé (affleurement des fers, disparition progressive des gardes corps béton) et doit maintenant faire l'objet d'une réhabilitation très lourde, au risque d'une dégradation très rapide (notamment concernant le bâtiment d'extraction). Cependant, la commune n'a pas les ressources nécessaires et aucun autre financeur potentiel ne s'est déclaré pour le moment.

10 cf. partie 4.
11 cf. CD n°1.

Cité de la Clochette à Douai © Mission Bassin Minier

Il est stratégique car situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, proche du tracé «Grande Randonnée de Pays», compris dans la Trame Verte du Bassin minier.

→ **Le chevalement de Bénifontaine est à l'état d'abandon.** C'est un chevalement en béton, coupé du tissu urbain, qui n'a donc pas de caractère monumental. Son état de conservation actuel est moyen. Il est envahi par la végétation et connaît des problèmes de vandalisme et de dégradation.

→ **Les chevalements de Billy-Berclau (5 de Meurchin), Haisnes-lez-la-Bassée (6 de Lens) sont tous les deux en mauvais état.**

✔ **Assistance à la programmation et au montage de projets sur des sites miniers remarquables et exceptionnels** (par exemple : définition du projet culturel et touristique de la Cité des Electriciens, à Bruay-La-Buissière ; camus haut d'Annay-sous-Lens).

✔ **Création d'un certain nombre d'ouvrages d'art et de passerelles/busages nouveaux** pour rétablir des continuités ou désenclaver des sites par des cheminements pédestres et cyclotouristiques. Actuellement, **aucune mesure financière n'a permis une prise en charge incitative de ces ouvrages,** dont le coût excède les capacités financières d'une commune, ce qui provoque le blocage des projets d'aménagement et une insuffisante mise en réseau des sites du patrimoine minier, bâti et naturel.

✔ **Etendre le dispositif financier et le partenariat** existant entre la Fondation du Patrimoine et la Région Nord-Pas de Calais pour la restauration du patrimoine rural au « petit patrimoine » minier.

✔ **Mettre en place une veille patrimoniale** capable à la fois de prévenir d'éventuelles atteintes aux éléments isolés ou mal connus du patrimoine minier, et de mettre en évidence des opportunités de projet ou de mise en valeur. Cette veille patrimoniale passe par une mutualisation des connaissances et une bonne circulation des informations entre les différents acteurs du territoire, professionnels impliqués dans l'aménagement, l'environnement et la protection du patrimoine ainsi que la société civile et les habitants.

La fosse 12 à Lens © S. Dhote

Chevalements d'Anhiers, de Billy-Berclau, d'Haisnes-lez-la Bassée © Mission Bassin Minier

Objectif : construire une « boîte à outils » pour guider les acteurs et poursuivre leur sensibilisation

Actions

© Mission Bassin Minier

- ✔ Mettre à plat les actions et les réalisations engagées et/ou finalisées pour protéger et valoriser l'héritage minier et mesurer les potentiels et les freins des procédures juridiques et financières mises en œuvre.
- ✔ Mesurer l'adéquation entre les projets et les outils et procédures existants qu'ils soient juridiques, financiers, et touchent aussi bien l'urbanisme (S.R.A.D.T.[12], Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, Plans de Déplacements Urbains, Z.P.P.A.U.P.[13] …), l'environnement (Z.N.I.E.F.F.[14], Espace Naturel Sensible, …) que le paysage.
- ✔ Evaluer les modes de faire choisis par les maîtres d'ouvrage (choix en matière de restauration, requalification, modes de gestion, …).
- ✔ En partenariat avec les différents acteurs, rédiger des **guides méthodologiques et pratiques** pour la préservation, l'aménagement et la gestion des éléments et sites hérités de l'exploitation minière dans le Nord-Pas de Calais qui permettront à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'un cadre de référence et d'une « boîte à outils » adaptée à la fois :
  - aux niveaux d'exigences requis, en fonction de l'intérêt patrimonial de l'élément ou de l'ensemble à préserver.
  - aux contraintes de gestion à court, moyen et long termes, auxquelles seront soumis les biens et les acteurs concernés.
- ✔ Organiser des séminaires réguliers en direction des élus et acteurs locaux sur les outils et procédures disponibles pour la gestion patrimoniale (à l'image du séminaire organisé par Bassin Minier Uni début 2009 sur les Z.P.P.A.U.P.[15]) : outils sur le paysage, dispositifs d'aides financières …

© Bassin Minier Uni

12 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.
13 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
14 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
15 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

3. Protéger et améliorer la qualité paysagère du Bien

Terril d'Haveluy © Mission Bassin Minier

L'étude menée par la Mission Bassin Minier « qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier du Nord-Pas de Calais » a permis de mettre en lumière la richesse paysagère du Bassin. Paysages de la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers, paysages agricoles des plaines de la Scarpe, de l'Escaut, de la Deûle et de la Lys, paysages urbains du Valenciennois, du Lensois, plateaux et coteaux cultivés, paysages d'infrastructures … cette diversité des 15 grands paysages témoigne de cette richesse qui apporte à chaque zone du Bassin minier une identité et un caractère unique.

En second lieu, à une échelle plus restreinte, l'étude des 15 ensembles paysagers miniers remarquables a servi à affiner une zone-tampon qui replace le Bien proposé à l'inscription dans un contexte paysager cohérent, important pour la protection et la gestion de celui-ci. Cette zone comporte de nombreux éléments qui reflètent souvent l'évolution du paysage allant jusqu'à l'après-mine, et qui mettent en avant de nombreuses problématiques liées à la qualité des abords du bien et/ou à sa perception.

Aussi, la gestion des abords, des franges, des axes de communication… sont des éléments majeurs dans le maintien de cette cohérence. Les zones agricoles et urbaines, les friches, les infrastructures seront des éléments importants dans la recherche d'une qualité de cet écrin qui participe à l'image générale du Bien.

Différentes échelles d'action sont à envisager afin d'adapter les outils aux différentes problématiques. De la gestion d'un grand paysage et ses diverses composantes à l'échelle intercommunale ou d'un pays…, à la gestion de cônes de vue.

Objectif : Développer des outils de protection et de gestion des paysages

Actions

- ✔ En 2010, engager, avec l'appui de la D.R.E.A.L.[16], la concertation sur la faisabilité d'une **Directive paysagère** à l'échelle du périmètre d'investigation du Bassin minier. Le décret du 11 avril 1994 pris en application de la loi « paysages » du 8 janvier 1993 précise que ces directives peuvent prendre pour objet les paysages remarquables […] « soit par leur unité de cohérence, soit par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». […]
- ✔ Engager, avec l'appui de la D.R.E.A.L., la mise en place de **Plans de paysage**, à l'échelle intercommunale et/ou des pays, voire du territoire, afin d'élaborer des **Chartes paysagères** permettant aux acteurs partenaires de prendre en

16 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

compte la dimension paysagère dans leurs actions d'aménagement et d'anticiper une évolution cohérente de leur territoire.

→ Les plans de paysage permettent de réaliser des plans d'actions, dans l'espace et dans le temps, les orientations définies peuvent avoir une traduction réglementaire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) ou les Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) par exemple, mais aussi, des applications opérationnelles dans des contrats de paysage, des contrats de pays, etc.
Ils servent aussi de support à des actions de communication, d'animation et de sensibilisation. Un Plan de paysage représente donc une véritable politique paysagère et permet la mise en place concrète de structures d'actions dans la gestion des paysages, de l'étalement urbain, du maintien de corridors écologiques, de zones agricoles …

✔ Engager avec l'appui de la D.R.E.A.L. l'identification de sites potentiels pouvant bénéficier du statut de **« Sites inscrits » ou de « Sites classés »**, le Bassin minier en étant quasiment dépourvu.

→ Identifier des sites à enjeux : tronçons de cavaliers, terrils ayant une qualité paysagère à protéger.

→ Encourager les collectivités (communes et intercommunalités) et propriétaires privés pour déposer un dossier auprès des services de l'Etat. Le débat organisé sur chacun des Ensembles Paysagers Miniers Remarquables en 2009-2010 offrira un cadre collectif pour tester ce type d'outils.

✔ Généraliser la pratique des diagnostics paysagers dans l'élaboration de documents d'urbanisme ou de projets locaux pour favoriser la cohérence paysagère du Bien.

Objectif : Identifier et bâtir un programme de résorption des « points noirs » paysagers

Actions

✔ Limiter la pollution visuelle des implantations publicitaires et des réseaux.

Les axes routiers, autoroutiers (Routes Nationales RN 43, RN 45, Route Départementale 935, autoroutes A1, A 21,…) et voies TER (Train Express Régional) et TGV (Trains à Grande Vitesse), doivent être passés au crible de cet objectif, car ils sont particulièrement concernés par ce phénomène.

→ Mettre en place des Zones de Publicité Restreinte (Z.P.R.), applicables dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La mise en place d'une Z.P.R. sur la RN 45 permettrait de rendre la vue sur le terril Renard à Denain, situé en bordure.

→ Impulser des programmes d'enfouissement des réseaux publics avec les concessionnaires, éviter la mise en place de réseaux aériens privés lors de nouvelles constructions.

→ Maintenir et développer les cônes de vues intéressants offerts par des zones ouvertes (parcelles agricoles), retrouver la qualité visuelle des différents axes.

✔ Améliorer l'intégration des routes dans les projets d'urbanisme et d'aménagement

La route ne doit pas être seulement considérée comme un lieu dédié au trafic routier, elle peut être aussi un endroit habité, fréquenté, faisant partie intégrante de la ville. Il est alors important d'être cohérent sur sa composition et sa forme.

→ Adapter le gabarit des voiries à leur environnement.

→ Réduire l'aspect routier de celles-ci en centre ville ou à proximité des habitations.

→ Adapter les emprises et la proportion donnée aux véhicules et aux piétons.

→ Accompagner l'artificialisation de ces espaces par une végétalisation, alignement d'arbres, traitement des eaux (noues, fossés).

✔ Améliorer la qualité des entrées de ville

Les entrées de villes constituent des enjeux forts dans le maintien de la lisibilité du paysage urbain. La tendance au développement du bâti le long des axes implique une fermeture des vues et crée un effet de couloir, qui apporte une

certaine monotonie dans ce type d'espace. La réflexion sur l'image des entrées de villes et le maintien de coupures urbaines est donc très importante, des réponses peuvent être apportées à ces problématiques dans la réglementation des Plans Locaux d'Urbanisme.

✔ **Améliorer la conception architecturale et paysagère des zones d'activités, source de nombreuses pollutions visuelles et consommatrices d'espace**

Des techniques existent pour :

→ Mettre en place des projets cohérents avec leur environnement, favoriser des techniques de voiries et réseaux divers (VRD) et d'architecture respectueuses de la nature en limitant l'impact d'une telle artificialisation des sols.

- Par exemple, pour les VRD, développer les noues, étangs d'orages, zones d'inondation végétalisées, revêtements drainants.

- Architecture : implantation, exposition, bardage bois, énergie solaire, éolienne.

→ Permettre une certaine appropriation de ces espaces, développer les déplacements doux et des communications avec les espaces urbains, agricoles et naturels.

Terril de Sainte-Henriette et vue sur la zone commerciale de Noyelles-Godault. © Mission Bassin Minier

✔ **Mettre en valeur les éléments repères et les points de vue remarquables**

La faible topographie générale du territoire du Bassin minier met fortement en évidence le moindre élément élevé, qui vient marquer l'horizon de sa silhouette. L'activité minière a fortement participé à l'émergence d'éléments impressionnants tels que les chevalements et les terrils, qui sont omniprésents et proposent de remarquables points de vue.

En effet, au-delà d'être un repère, certains éléments lorsqu'ils sont accessibles permettent d'apprécier parfois de très haut le paysage à une grande échelle, avec des panoramas exceptionnels sur le livre ouvert du paysage.

Cité des crêtes du Pinchonvalles depuis le terril © Mission Bassin Minier

✔ **Protéger les abords des éléments repères**

Les abords des terrils, ou même dans certains cas, des cités sont le plus souvent en zone agricole ou en friche ; leur caractère ouvert est très important dans le maintien de la vue à une échelle plus ou moins large. Les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle trouvent toute leur monumentalité sur leur face Nord, où persiste une large bande de terres cultivées. Il est alors important de tenir compte de ces parcelles, en se posant la question de celles qui ont un intérêt dans leur maintien, afin d'appliquer éventuellement les outils pertinents, notamment en lien avec la maîtrise foncière des terrains agricoles (Zone Agricole Protégée), périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dits « P.A.E.N. », Plans Locaux d'Urbanisme.

Fosse et terrils 11/19 depuis le terril de Pinchonvalles © Mission Bassin Minier

Panorama depuis le Terril 117 sur le 9-9bis à Oignies. © Mission Bassin Minier

✔ **Protéger et mettre en valeur la vingtaine de points de vue remarquables et leurs panoramas (identifiés par la Mission Bassin Minier en 2009)**

- identifier les cônes de vue/panoramas à préserver dans les démarches de P.L.U.
- protéger et mettre en valeur ces points de vue par l'application d'outils pertinents et négociés (cf. Directive paysagère) : par exemple, le terril 58a de Mazingarbe, les terrils 205 de Drocourt, le terril 87 de Dourges, le terril 140 de Roost-Warendin, le terril 175 de Raismes, le chevalement n°3 de Wallers-Arenberg … Ces points de vue offrent souvent un panorama à 360° sur le Bassin minier.
- prendre en compte la notion de covisibilité entre les points hauts car le maintien de ce dialogue entre les éléments repères que sont les terrils, les chevalements… permet de comprendre l'organisation du territoire et du paysage.
- évaluer systématiquement les impacts des projets (bâtiments d'activités, infrastructures...) sur les ensembles paysagers d'intérêt, et les vues et panoramas remarquables afin d'optimiser leur intégration.

© S. Dhote

✔ **Améliorer l'accessibilité et l'aménagement des points de vue remarquables à l'exception de certains, offrant un milieu fragile** (exemple : le terril 87 Sainte Henriette)

- aménager des sentiers d'accès, des escaliers, pour tous les publics.
- créer une signalétique commune et des tables d'orientations.
- mettre en place sur certains sites des plans lumière (adaptés à l'aspect écologique des terrils, riches d'une faune d'insectes pouvant être perturbée par un éclairage inadapté). Par exemple : les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle dans le cadre d'EURALENS.

Objectif : Faire de la « zone-tampon » un écrin paysager pour le Bien proposé à l'inscription

Le Bien doit être considéré dans tout un contexte paysager qui l'entoure et qui participe à lui donner un caractère exceptionnel. Lutter contre la banalisation des paysages et contre la pression foncière est donc un objectif stratégique.

✔ **Gérer les franges agricoles du Bien**

Le rôle des espaces agricoles dans la recherche d'une qualité paysagère sur le territoire du Bassin minier est important. En effet, les surfaces agricoles représentent une part importante du paysage de l'avant-mine qui a été fortement modifié par l'activité minière. Autrefois à dominante rurale, le Bassin minier a repoussé les champs au-delà des villes. A l'intérieur du périmètre du Bien, les espaces agricoles persistent et permettent des respirations dans le tissu urbain plus ou moins dense.

Dans la « zone-tampon » qui jouxte le Bien, un environnement ouvert, fait de grands espaces et plaines souvent agricoles, permet de mettre en valeur la silhouette des éléments repères tels que les terrils et les chevalements. Le maintien de ces espaces peut contribuer à la protection de la cohérence du Bien proposé à l'inscription car un changement d'occupation pourrait altérer l'image que l'on a sur celui-ci.

→ Parmi les 16 grands paysages du Bassin, 6 au moins sont concernés par cette problématique : le coteau cultivé de l'Artois, le cœur minier vallonné, le cœur urbain de la Gohelle, le cœur urbain entre Deûle et Scarpe, la plaine minière de la Scarpe, les versants humides de l'Escaut.

✔ **Gérer les lisières forestières du massif Raismes-Saint-Amand-les-Eaux-Wallers.** Cf. mesure 23 du projet de Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut :

→ Etablir un schéma de lisière pour tous les massifs forestiers et boisements principaux, déterminant tout particulièrement les secteurs de forte sensibilité nécessitant une protection dans les documents d'urbanisme en zone naturelle ou agricole et les règlements adaptés, dans un périmètre de 500 mètres autour de ces forêts. Les schémas de lisières tiendront compte de l'existant et des contextes liés à chaque commune. Suite à ces schémas, initier des contrats de lisière sur les massifs faisant l'objet d'un contrat de forêt, et généraliser ces contrats de lisière à l'ensemble des massifs forestiers, en y intégrant les principes liés aux paysages forestiers.

✔ **Mettre en valeur les points de vue remarquables et les panoramas situés dans la « zone-tampon » voire au-delà**

→ On peut citer les panoramas offerts depuis les collines de l'Artois : le mémorial canadien de Vimy, la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette à Ablain-Saint-Nazaire ou Mons-en-Pévèle.

Panorama depuis le mémorial canadien de Vimy © Mission Bassin Minier

✔ **Développer le caractère de vitrine des grands axes traversants du territoire**

→ A l'échelle du territoire, mettre en valeur la lecture depuis les différents grands axes de communication : autoroutes, routes nationales et départementales, voies TGV (Trains à Grande Vitesse) et TER (Train Express Régional) …

→ Déterminer des cônes de vue d'intérêt : par exemple, au niveau de Dourges, fenêtres et cônes de vue intéressants sur les terrils de Sainte-Henriette, la Deûle, le site du 9/9 bis. Sur l'autoroute A21 : fenêtre sur les terrils de Rieulay, de Germignies, cités de Montigny. Au niveau de Lens : les terrils-jumeaux omniprésents et le site du 11/19 ; sur la Route Départementale 301, les terrils jumeaux d'Haillicourt.

→ Mettre en valeur des séquences paysagères en lien avec les éléments traversés.

→ Développer des projets de Land Art,

→ Mettre en place une végétalisation en lien avec ce caractère de « vitrine », maîtriser le développement du végétal afin de ne pas fermer la vue (terrils jumeaux).

→ Mettre en place des Plans de Gestion différenciée afin de minimiser les impacts écologiques et paysagers des infrastructures.

Objectif : Mettre en place un programme de suivi et de sensibilisation à l'évolution du paysage

Actions

✔ **Développer des outils de veille partenariale sur l'évolution et la qualité des paysages** (bâtis, paysages d'infrastructures, paysages miniers …) :

→ Etendre à l'ensemble du périmètre du Bien inscrit l'observatoire photographique des paysages, engagé par le Parc Naturel transfrontalier du Hainaut (formé du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, sur le versant belge). Cet outil de photo-reconduction et de suivi permet d'observer et de prévoir certaines évolutions du paysage.

Lagunage de Harnes © Communaupole de Lens-Liévin

✔ **Proposer « une boîte à outils paysage »** dans le même principe que celle déjà réalisée sur le territoire du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, permettant de dégager les grands enjeux paysagers du territoire et proposer différentes orientations et préconisations aux élus locaux à des échelles diverses. Différents axes peuvent être abordés, tels que l'architecture locale, les zones d'activités, les routes, le maintien des lisières et haies…

Objectif : Faire du Bassin minier un lieu d'expérimentation et de recherche sur le paysage

Actions

✔ **Développer le partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille**, notamment par le biais des ateliers publics du paysage, dernier exercice du cursus avant le diplôme de fin d'étude, qui permet des échanges et des expérimentations intéressantes. Pour le deuxième semestre 2010, la Mission Bassin Minier sera partenaire d'un atelier sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, notamment sur les sites du 9/9bis de Oignies et l'ancienne cokerie de Drocourt.

4. Poursuivre la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue

Objectif : Renforcer le portage foncier

Actions

✔ Accélérer le transfert de propriété des terrils (655 hectares), demeurant dans le portefeuille de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais, sans acquéreur identifié en 2009, à l'échelle du Bassin minier.

✔ Bâtir et engager une programmation d'acquisition foncière de sites à enjeux avec l'E.P.F. (environ 120 hectares dans le cadre du projet de base de loisirs de Wingles, l'Etat et EPC[17] – Nitrochimie – étant propriétaires, zones de protection rapprochée des champs captants, terrains identifiés dans le cadre du Plan Boisement, restauration de zones humides).

Objectif : Lutter contre l'étalement urbain

Actions

✔ Engager la protection des espaces et liaisons identifiée par la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme, afin de lutter contre l'étalement urbain.

→ Appui sur la Directive Régionale d'Aménagement « péri-urbanisation », sur les premières orientations des lois « Grenelle Environnement », sur les trois Schémas de Cohérence Territoriale adoptés du Bassin minier, sur la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

→ Protéger les zones-tampons autour des grandes Agglomérations (identifiant les terrains agricoles à maintenir afin de préserver une cohérence paysagère).

Objectif : Poursuivre l'aménagement des circuits en « mode doux »

Actions

✔ Poursuivre l'aménagement des 22 « boucles » identifiées par la Trame Verte et Bleue du Bassin minier : ces boucles reprennent en effet la majorité des cavaliers existants et leur assurent une intégrité et une pérennité par un nouvel usage.

→ Mobiliser les intercommunalités afin qu'elles en assurent la maîtrise d'ouvrage.

→ Construire l'ingénierie financière correspondante.

→ Elaborer l'état des lieux du foncier et réaliser les diagnostics écologiques et paysagers nécessaires afin d'intégrer les itinéraires au réseau de corridors écologiques (les « boucles » de la Trame Verte recoupent d'ailleurs le tracé - Calais-Dourges-Maubeuge - du Schéma régional de Vélo-routes, voies vertes[18], dont le tracé vient d'être achevé, les Départements devant à présent se positionner sur la mise en oeuvre).

→ Etendre la charte graphique commune, déjà adoptée par trois intercommunalités (Communautés d'Agglomération d'Hénin-Carvin, du Douaisis, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) pour la signalisation des panneaux d'information-services sur ces boucles.

17 Groupe Explosifs et Produits Chimiques.
18 Cf. Partie 5.d.1.2.

Carte n°17

Cavalier © Mission Bassin Minier

Cavalier de la cité n°9 à Annequin © Mission Bassin Minier

© S. Dhote

Objectif : Augmenter le taux de boisement pour protéger la biodiversité

Actions

✔ Mettre en œuvre le Plan boisement régional (financé par le Conseil Régional et les Conseils Généraux, avec le partenariat de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais) qui viendra conforter les boisements existants et créer de nouveaux espaces permettant le déplacement des espèces, dans le cadre du changement climatique. Cette mesure favorise la protection des champs captants. Elle nécessite la mobilisation des intercommunalités qui seront maîtres d'ouvrage des opérations.

✔ Mobiliser le Plan boisement sur des actions ciblées de reboisement des cités-jardins exceptionnelles (Declercq à Oignies, Bruno à Dourges, Crombez à Hénin-Beaumont, …).

Objectif : Améliorer la gestion de l'eau et préserver la ressource

Actions

✔ Améliorer la gestion des eaux P.L.U.viales, déjà amorcée par la pratique des techniques alternatives en cités minières et les projets d'éco-quartiers, en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .

→ Mettre à profit les futures conclusions de l'étude hydraulique menée par la Mission Bassin Minier : à l'échelle fine du bassin versant, prendre les mesures pour ralentir le ruissellement - dès les communes situées en amont -, ruissellements susceptibles d'ennoyer les fonds de cuvette.

✔ Restaurer d'anciennes zones humides, afin de protéger la ressource en eau et de favoriser la biodiversité.

→ Evaluer le coût foncier d'acquisition de terrains agricoles.

→ Réaliser des études de faisabilité technique, quant aux conséquences hydrauliques.

→ Mobiliser les acteurs et poursuivre le partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, très actif dans le domaine (il porte d'ailleurs le projet de SAGE de la Scarpe aval).

Objectif : Mettre en œuvre les projets d'aménagement des sites récréatifs

Base de loisirs de Raismes © S. Dhote

Actions

✔ Aménager ces sites structurants, identifiés dans la programmation des crédits Contrat de Projet Etat-Région/Programmes Opérationnels européens, et conçus dans un développement touristique respectueux de l'environnement (construction Haute Qualité Environnementale) : Base de loisirs Sabatier de Raismes, Base des Argales de Rieulay et parc de nature et de loisirs Marcel CABIDDU de Wingles, Base de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut.

Objectif : Poursuivre l'information et la sensibilisation des publics sur les enjeux environnementaux et paysagers (EDEN 62[19], C.P.I.E.[20]-Chaîne des Terrils, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - dont ARTOIS COMM. - financent une équipe d'éco-gardes).

5. Bâtir et mettre en œuvre des stratégies touristiques concertées pour valoriser le Bien

Mieux connaître pour mieux préserver et gérer le patrimoine a aussi pour objectif de mieux l'inscrire dans une perspective de développement du territoire à travers la mise en oeuvre de projets de valorisation. Cependant, au regard des politiques et initiatives déjà engagées, le Schéma a pris acte d'un fait : la valorisation ne se situe pas en bout de chaîne ; c'est souvent par une initiative associative, festive, sportive ou artistique que la sauvegarde d'un bâtiment symbolique, d'un site en danger a pu s'opérer et déboucher sur une valorisation pérenne. Les exemples ne manquent pas : citons en 1989, l'embrasement de 17 terrils de Condé-sur-l'Escaut à Bruay-La-Buissière.

En 2005, l'élaboration du programme d'actions stratégiques concernant la filière patrimoine minier dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs a permis aux différents acteurs de la valorisation et de la promotion de se rencontrer et d'évaluer les pratiques. Cette concertation a montré que seule une dynamique concertée, cohérente, innovante et inscrite dans un registre d'excellence pouvait en garantir la réussite. Les différentes composantes de cette dynamique devront considérer tous les échelons de mise en œuvre : du niveau local à l'échelon d'ensemble du Bassin minier.

Enfin, les acteurs du Schéma ont mis collectivement en évidence les enjeux communs et les orientations stratégiques d'animation et de valorisation. Condition nécessaire pour passer de la mobilisation « pionnière » des citoyens et des élus – fondamentale mais fragile – à une organisation pérenne, à une veille et à une mise en projet professionnelles. Le programme d'actions pour la gestion du Bien devra bien évidemment continuer le travail de qualification des projets et des acteurs et améliorer l'offre patrimoniale minière (accessibilité au public, signalétique, …). Il prendra en compte la montée en charge des grands projets des territoires ainsi que le Louvre-Lens, dont l'ouverture est programmée en 2012. Ce travail collectif devra également construire et diffuser les outils méthodologiques garantissant la mise en œuvre de ces objectifs.

La Mire Cantin © Communauté d'Agglomération du Douaisis

Objectif : Développer une offre attractive et Plurielle

Actions

- ✔ Concevoir des produits autour de thématiques variées (mixant patrimoine minier et mémoire, patrimoine minier et rural, minier et fluvial) et varier les fonctions des sites : ludique/s'amuser ; culturelle/apprendre ; mémoire/partager ; interprétative/échanger.
- ✔ Favoriser la mise en place de visites guidées ponctuelles sur des sites encore inaccessibles au public (terrils, grand site de la mémoire comme le 9/9bis de Oignies) et/ou de quartiers emblématiques de l'exploitation minière, notamment à l'occasion d'événements (festivals, journées du patrimoine).

19 Eden 62, (Espaces DEpartementaux Naturels du Pas-de-Calais), syndicat mixte créé par le Département du Pas-de-Calais, assure la mise en œuvre d'actions de gestion, d'aménagements, d'animation et de valorisation des espaces sensibles. Il intervient sur près de 5 000 hectares -répartis entre le Département (2 500 hectares) et le Conservatoire du Littoral (2 500 hectares).

20 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Cavalier aménagé © Mission Bassin Minier

- ✔ Mettre en chantier une charte graphique commune sur le patrimoine minier et une réflexion sur l'animation et l'accélération de la mise en œuvre des itinéraires et des « boucles » de découverte du patrimoine concertées (à vocation routière pédestre et cyclo-touristique).
- ✔ Développer des complémentarités entre les sites ou les équipements sur le thème du patrimoine minier : mettre en cohérence et en réseau les offres développées dans les projets des grands sites.
- ✔ Mailler le territoire de façon équilibrée pour garantir les relais opérationnels à tous les niveaux.
- ✔ Encourager la coopération entre les structures (offices de tourisme, Pays d'Art et d'Histoire, Centre Historique Minier de Lewarde) pour monter des projets communs de formation des guides, de thèmes et circuits de visite, d'édition et de communication, « journées-types » clef en main à la disposition des Tours Opérateurs …

- ✔ Encourager une programmation concertée de l'événementiel du territoire (Festi'communes[21], Route du Louvre – marathon entre la métropole lilloise et le Bassin minier, Raid Bassin minier …)
- ✔ Renforcer la fidélité de la clientèle régionale et trouver des concepts accrocheurs et novateurs qui suscitent la curiosité des clientèles étrangères.
- ✔ Mener une réflexion sur le devenir des petits musées de la mine, comme autant de relais dans l'interprétation muséographique de la mine sur le territoire.

© S. Dhote

Objectif : Améliorer l'offre d'hébergement et de restauration

Actions

- ✔ Développer une offre hôtelière 2* en intra muros disposant de la capacité d'accueil suffisante pour accueillir la clientèle groupes soit 50 lits minimum.

Corons d'Arenberg © Mission Bassin Minier

- ✔ Développer une offre d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes (pour clientèle individuelle).
- ✔ Favoriser les expériences de « gîtes miniers » à partir de logements SOGINORPA[22] et SIA[23].
- ✔ Faciliter le partenariat avec les hôteliers.
- ✔ Disposer d'une offre permettant l'accueil de la clientèle groupes.
- ✔ Mettre davantage en avant les produits régionaux dans les cartes des restaurateurs.

21 Depuis 2004, ce festival populaire qui accueille plus de 8.000 visiteurs chaque année, s'organise autour de 3 temps forts basés sur la découverte de l'identité historique, patrimoniale et environnementale des 21 communes du Cœur d'Ostrevent. Il s'agit de faire (re)découvrir au plus grand nombre d'anciens cavaliers, des terrils ou des cités-minières sous la forme de balades-randonnées, de visites guidées, de spectacles, d'installations artistiques. Le dernier temps fort est aussi l'occasion de mettre en valeur « des éléments identitaires » d'un territoire minier : les fanfares et harmonies, les géants, les colombophiles ... Depuis quelques années, cet événement s'intègre d'ailleurs dans le programme des Journées Européennes du Patrimoine qui se déroulent le troisième week-end de Septembre.

22 Cf. partie 4.

23 Cf. partie 4.

Objectif : Développer un accueil de qualité

Actions

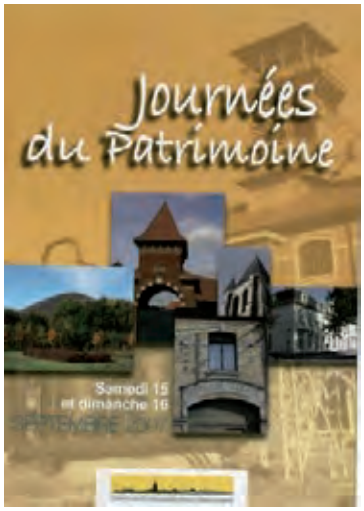

© Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

✔ Développer auprès des professionnels la démarche qualité incarnée par la marque « le Savoir Plaire » (220 en 2004 dans les secteurs de l'hébergement, restauration, loisirs, culture) : amélioration de la qualité de l'accueil touristique.

Deux niveaux principaux pour l'action des partenaires :

→ Pour les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, de l'hébergement en milieu rural, renforcement des contenus accueil et gestion de la relation clientèle.

→ Pour les autres professions, il s'agit davantage, de sensibiliser, d'initier, de qualifier (commerçants, prestataires de services, agents des transports et des services publics). Référence aux Chartes de qualité d'accueil (« Savoir Plaire ») et aux labels ; sessions de sensibilisation et d'information.

✔ Faciliter la réservation des Tours Opérateurs en créant une centrale de réservation sur les sites.

✔ Organiser des partenariats entre les sites et les Tours Opérateurs (taux de commission, contrats).

✔ Disposer de la capacité d'accueil suffisante pour accueillir les groupes et notamment en simultané : parking (stationnement des cars) ; visites ; restauration ; l'ensemble devant être adapté.

✔ Travailler sur l'accessibilité des sites et équipements (Plans de Déplacements Urbains) pour tous les publics, notamment des personnes à mobilité réduite.

✔ Garantir le confort des lieux : bancs pour la clientèle troisième âge ; espaces pour les enfants ; coins pique-nique abrités et en extérieur.

✔ Intégrer des éléments d'authenticité et de convivialité dans la conception des décors, de la scénographie (sons et lumière, mise en scène) des équipements.

✔ Proposer deux types de restauration (snack et plus traditionnelle).

✔ Proposer aux visiteurs des boutiques-souvenirs.

6. Favoriser la mise en projet culturel du patrimoine minier

Objectif : Mettre en synergie chercheurs et artistes

Actions

✔ En articulation avec les structures culturelles du territoire, développer des projets artistiques et des démarches de création conçus en étroite relation avec un projet de recherche (dans des disciplines variées allant de la sociologie, l'urbanisme à l'économie en passant par l'environnement). Dans ce cadre, chercheurs et artistes développeront simultanément leurs démarches. Les projets artistiques s'articuleront au sujet de recherche par une double relation de renvoi et d'enrichissement en vue d'actions de restitution multiples, avec des ancrages diversifiés : actions innovantes et originales s'inscrivant dans des projets de développement culturel des territoires et contribuant à faire évoluer les pratiques
Chaque projet fera intervenir un ou plusieurs artistes ou professionnels des domaines de la création contemporaine ou du patrimoine.

© Culture Commune - Scène nationale

✔ Lancer une nouvelle vague de « Rendez-vous cavaliers », initiés par Culture Commune - Scène Nationale du Pas-de-Calais, dans le cadre de Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture : ces randonnées spectaculaires, où des artistes ont investi les anciens cavaliers de mines pour des créations originales réalisées avec la participation de la population, constituent un projet exemplaire de reconquête culturelle, fondé sur une recherche-action (par exemple : programmer un événementiel adapté sur le parcours patrimonial menant du Louvre au site du 11/19 et Saint-Amé, à l'image des expériences déjà menées par Culture Commune - Scène Nationale dans le cadre des « Rendez-vous cavaliers »[24]).

✔ Sur la base d'expériences déjà menées, à l'image des « cafés mémoire » initiés par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, développer un programme de rencontres avec la population à l'échelle du Bassin sur des thématiques variées : la mémoire, les quartiers, les communautés, les pratiques culturelles et artistiques …

Objectif : Développer l'éducation artistique et culturelle au patrimoine, à l'architecture et au cadre de vie

Actions

✔ Favoriser l'appropriation du patrimoine et du cadre de vie en développant l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire, par la mise en place de dispositifs conjoints Ministère de l'Education Nationale, de la Culture et intercommunalités (contrat local d'éducation artistique, « artiste rencontre territoire scolaires », Plan d'Education aux Images)

© Centre Historique Minier à Lewarde

✔ S'appuyer sur l'expérience du Centre Historique Minier de Lewarde et son partenariat avec l'Education Nationale (4 enseignants détachés) pour développer des projets de circonscription (académie) : appréhension de l'identité liée au territoire et des communautés par exemple, création artistique avec les élèves …

✔ Initier le public scolaire et les jeunes au patrimoine, à l'urbanisme, l'architecture, et au paysage en coordination avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, la Maison de l'Architecture et de la Ville, le C.P.I.E.[25]-Chaîne des terrils, le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, les intercommunalités …

✔ Développer des contenus pédagogiques et travailler sur leur mise en réseau numérique dans le cadre d'un chantier expérimental : création de ressources pédagogiques, cours pour différents niveaux, bases de données sur le patrimoine minier, encyclopédie contributive du patrimoine minier …

✔ Développer des projets éducatifs faisant le lien entre patrimoine minier et Louvre-Lens, en prenant appui sur les

24 Cf. partie 5 & 5.i.4.
25 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Base de loisirs de Raismes. Maison de la Forêt © S. Dhote

ressources du territoire (par exemple : Lycée Condorcet à Lens, Lycée Voltaire à Wingles, ateliers de Culture Commune – Scène Nationale, l'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité[26], …)

Objectif : Encourager la présence de l'art dans l'espace public

Actions

- ✔ A l'image du projet sur la place Jean Jaurès, récemment inauguré dans la commune minière de Grenay[27], promouvoir et monter des projets de commande publique.
- ✔ Développer des projets de Land Art, d'installations éphémères « art et nature », jalonnant des cheminements pédestres et cyclistes (cf. projet de *Mines d'Art en sentiers*, initié par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut).
- ✔ Lancer un projet de valorisation artistique et paysagère des terrils-monuments (fondé sur un cahier des charges donnant les critères techniques d'aménagement et d'accessibilité).

Objectif : S'appuyer sur le Louvre-Lens et le réseau des structures muséales et culturelles comme levier de développement culturel

Pour le Louvre, travailler avec ces réseaux lui permet de prendre appui sur leur savoir-faire et leur ancrage dans le territoire, de s'insérer dans les politiques territoriales de développement en matière de culture.

- ✔ **Construire un partenariat fort entre le Louvre-Lens et le Centre Historique Minier de Lewarde :** programmation événementielle complémentaire, échange de publics, outils pédagogiques communs …
- ✔ Poursuivre le travail de mise en réseau du Louvre avec les **acteurs de la muséologie et les réseaux associatifs :** Association des Conservateurs des Musées du Nord-Pas de Calais/Musenor ; A2L ; F.F.S.A.M. Fédération des associations des amis des musées ; Fédération Régionale des Amis des Musées du Nord-Pas de Calais ; Société des Amis du Louvre ; Associations locales à caractère historique (Clubs histoire, sociétés historiques, cercles d'histoire, réseaux patrimoine) ; réseau des archéologues du Nord-Pas de Calais.
- → Mettre en place des projets (sensibilisation, pédagogie, médiation …) et expositions communes avec le Louvre- Lens.
- → Coordonner les politiques de programmation du Louvre-Lens (Figure Humaine – Renaissance) et des musées (Arts graphiques).
- → Avoir une politique de communication en collaboration.
- ✔ Poursuivre le travail de mise en réseau du Louvre **avec le maillage déjà opérationnel des opérateurs Arts vivants / arts visuels :** Artoiscope, réseau des scènes et des centres culturels, arts vivants ; Culture Commune, Scène nationale ; Salles d'Art et d'Essai de la Région ; R.A.O.U.L.[28] ; Lille 2004-3000-2009, Réseaux arts plastiques, arts visuels, La « Pomme à tout faire » (Sallaumines/Hénin/Liévin), le Centre d'arts contemporains (Banque de France) à Béthune – Le Fresnoy …

---

26 Droit de Cité est née en 1991 de la volonté de conjuguer des projets locaux et une coopération intercommunale dans le cadre d'un développement concerté. Sa vocation est d'impulser une dynamique culturelle sur le Bassin minier du Pas-de-Calais en accompagnant les villes et leurs populations dans une démarche d'ouverture et de découverte culturelle.

27 Œuvre « Bleu Grenay » de la sculptrice Carmen Perrin, inaugurée le 16 mai 2009. Sur l'imposante place Jean Jaurès de 12 000 m2, l'artiste a changé l'asphalte en un épais tapis de pierre bleue. L'agencement alterné produit une texture damassée qui varie selon le climat ou l'heure du jour. Cette présence ravive la mémoire topographique et géologique du terrain. Ce projet, prenant appui sur un projet de requalification urbaine, intègre des préoccupations environnementales (importantes plantations d'arbres, aménagement des noues pour la récupération des eaux P.L.U.viales). Simultanément, la municipalité met en place une politique culturelle à travers, entre autres, la création du centre culturel Ronny Coutteure. Parallèlement à la mise en oeuvre du projet artistique, un programme de sensibilisation s'est engagé dès 2004. Un atelier de pratique photographique portant sur la lecture de l'espace public s'est tenu à plusieurs reprises à Grenay.

28 Depuis 1996, le réseau associatif R.A.O.U.L. oeuvre pour la structuration du secteur des musiques actuelles et de la diffusion artistique. Depuis mai 2006, il compte 16 structures adhérentes dont 10 situées dans le Nord et 6 dans le Pas-de-Calais.

7. Communiquer et promouvoir le territoire

Objectif : Diversifier l'image internationale et nationale du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Actions

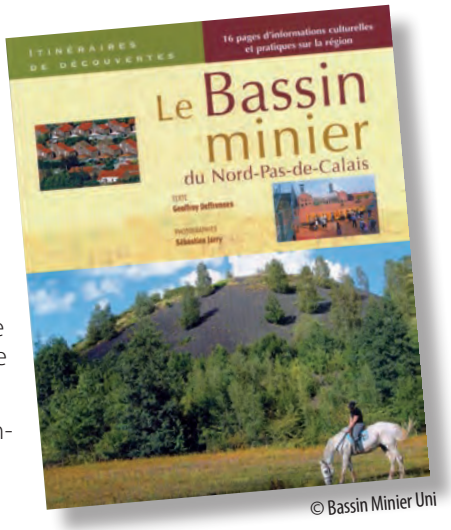

© Bassin Minier Uni

- ✔ Mener une enquête sur l'image interne et externe du Bassin minier auprès des professionnels (internes et externes à la Région) et autres acteurs.
- ✔ Améliorer la notoriété du Bassin minier par une campagne de communication.
- ✔ Créer un « kit » de documentation sur le Bassin minier.
- ✔ Editer des brochures thématiques sur le patrimoine (à l'image du cahier technique de la Mission Bassin Minier sur les cités minières remarquables …).
- ✔ Mobiliser les territoires et les acteurs touristiques pour faire du Topoguide® de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays® « Tours du Bassin minier Nord-Pas de Calais », un outil de promotion du territoire (édition prévue à l'été 2010).
- ✔ Porter des outils de promotion communs : participation à des salons professionnels (par exemple : TOURISSIMA) et organisation de grands événementiels.
- ✔ Créer des actions de promotion coordonnées avec le Louvre-Lens.
- ✔ Développer le concept d'« ambassadeurs » (personnes relais professionnelles ou non professionnelles qui vont relayer l'information sur l'ensemble du territoire) expérimenté par le Comité Départemental du Tourisme du Pas-de-Calais.
- ✔ Mobiliser les réseaux extérieurs des différents acteurs (jumelages, voyages scolaires, …).
- ✔ Porter des projets de coopération transfrontalière avec le Kent et la Belgique (projets INTERREG) sur la thématique minière, à l'image des démarches de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, du C.P.I.E.[29]-la Chaîne des Terrils avec Charleroi (« Des terrils pour dépasser les frontières ») et Binches, de la Mission Bassin Minier (Itinéraire de la Culture Industrielle « ICI »).

© Bassin Minier Uni

8. Sensibiliser et mobiliser les habitants

Objectif : Développer une appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants

Actions

- ✔ Elaborer un programme et des outils d'animation, de mobilisation et de communication autour de la candidature, puis du label Patrimoine mondial vers les acteurs locaux (Conseils de Développement notamment) et les habitants afin de favoriser leur appropriation de l'inscription au Patrimoine mondial et des exigences de sa valorisation,
- ✔ Organiser des « Rendez-vous BMU » annuels – temps forts citoyens récurrents - pour informer et mobiliser le grand public sur l'état d'avancement des travaux.
- ✔ Développer des outils en faveur de la sensibilisation et l'éducation des scolaires sur les valeurs de l'inscription et les grands principes du Patrimoine mondial.

29 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

© Bassin Minier Uni

- ✔ Animer des groupes thématiques (paysage, architecture, …) pour approfondir des sujets-clefs, dans l'esprit de la Conférence Permanente du Bassin minier ; animation d'ateliers mémoire …
- ✔ Informer les habitants sur les projets (urbains, Trame Verte, dossier de candidature …) et créer les conditions de l'échange et du débat.
- ✔ Développer un réseau de veille patrimoniale citoyenne, en lien avec les Clubs BMU et les sociétés d'histoire locale, comme autant de relais sur le territoire.

9. Former les professionnels et développer l'ingénierie de projet

Objectif : Assurer la professionnalisation en matière de médiation et de guidage touristique

Actions

- ✔ Conforter les structures existantes (par exemple : le C.P.I.E.[30]-Chaîne des Terrils, le Centre Historique Minier de Lewarde, médiathèques, archives …), les dispositifs labellisés (par exemple : Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut) ;
- ✔ Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs.
- ✔ Mener des actions expérimentales comme par exemple, la faisabilité d'une équipe de « guides volants » mutualisée sur plusieurs territoires.
- ✔ Développer l'apprentissage de langues étrangères (anglais/néerlandais). Par exemple : financement de stages et modules de langues sur un an (cf. Louvre-Lens).
- ✔ Multiplier les Eductours (cf. expérience du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut à destination des prestataires touristiques du Parc) à destination des prestataires, des accompagnateurs, des offices de tourisme à l'échelle du Bassin minier pour favoriser une connaissance locale et globale et conseiller les touristes.
- ✔ Développer les pratiques et la qualité de l'accueil.

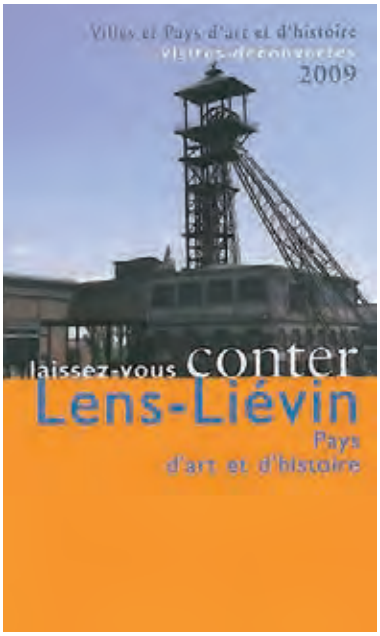

Objectif : Mettre en place des formations spécifiques au patrimoine minier

Actions

- ✔ A destination des professionnels, mettre en place un module spécifique « patrimoine minier » commun, basé sur un contenu scientifique harmonisé (géologie, histoire, géographie, histoire économique, histoire des techniques, expertise patrimoniale et architecturale …).
- ✔ Mettre en place des formations sur la collecte et la conservation de la mémoire (dans le cadre notamment du P.R.E.A.C.[31] « mémoires du travail »).
- ✔ Développer l'échange des pratiques professionnelles et pluridisciplinaires (par exemple : séminaires du P.R.E.A.C.).
- ✔ S'appuyer sur les nouvelles technologies pour créer des plateformes d'échange (accès à des bases de données).

30 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.
31 Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle.

10. Faire du Louvre-Lens et du tramway des leviers d'aménagement et de développement

A) Le Louvre-Lens

Image Cyrille Thomas © SANAA/Imrey Culbert/Catherine Mosbach

L'implantation du Louvre à Lens, au cœur d'un territoire en pleine mutation, constitue potentiellement un **formidable accélérateur de développement**. L'enjeu de l'insertion du musée est à la fois de contribuer à la mutation du tissu urbain environnant, dans le respect d'une valeur historique qui fait l'objet aujourd'hui d'une démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et dans l'affirmation d'une centralité urbaine. Situé entre le pôle de la gare de Lens, le pôle sportif de Liévin et la Base du 11/19, trois projets contribuant au rayonnement de l'Agglomération, le Louvre-Lens vient renforcer encore cette dynamique, avec un effet potentiel d'entraînement sans équivalent.

Aussi, afin d'établir une vision commune des impacts du Louvre-Lens et de définir les conditions de leur maîtrise, les partenaires du projet (collectivités territoriales, Etat et Louvre) ont souhaité établir un **schéma d'insertion urbaine du Louvre-Lens**, intégrant une perspective d'aménagement à moyen terme sur l'ensemble du périmètre autour du musée, une programmation détaillée pour les secteurs les plus rapidement mutables et un phasage des opérations.

En 2009, dans le cadre des travaux de l'association de préfiguration EURALENS, les partenaires lancent une consultation internationale pour définir **une stratégie paysagère de liaisons et d'espaces publics structurants à l'échelle territoriale**. Cette réflexion urbaine et paysagère d'ensemble intègrera les dimensions de Trame Verte, des déplacements (par exemple : station du Transport en Commun en Site Propre desservant le Louvre-Lens), des éléments du patrimoine minier remarquable. La mission portera sur l'élaboration d'un **plan directeur** permettant de définir l'armature paysagère du territoire et de décliner les éléments structurants, les précis de densification et les morphologies proposées.

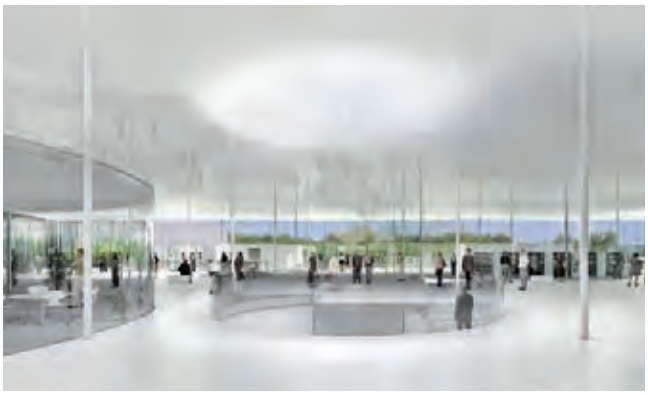

Image Cyrille Thomas © SANAA/Imrey Culbert/Catherine Mosbach

Objectif : Qualifier les espaces publics autour du Louvre-Lens

Actions

✔ EURALENS prévoit la réalisation d'une **étude urbaine et paysagère** qui permettra de donner le cadre général, les grands principes directeurs qui permettront de garantir une cohérence d'ensemble des aménagements autour du Louvre, dans un périmètre élargi. Ces objectifs prendront en compte les exigences de protection et de valorisation des éléments majeurs de l'héritage minier, notamment ceux inclus dans le périmètre du Bien, ainsi que les caractéristiques paysagères de l'Ensemble paysager minier remarquable (cf.CD n°1) dans lequel s'inscrit le futur musée.

Objectif : Faire des cités minières autour du Louvre des exemples d'éco-quartiers à haute valeur patrimoniale : les « éco-cités du Louvre»

Actions

- ✔ Adapter la charte des éco-quartiers élaborée dans le cadre de la coopération métropolitaine, aux spécificités (architecturales, urbaines, paysagères, culturelles et sociales) des cités minières.
- ✔ Cibler pour chacune des cités autour du Louvre, les atouts et faiblesses, concernant les objectifs visés par la charte des éco-quartiers (qualité des espaces publics, habitabilité des logements, contraintes techniques, degré d'évolutivité, enjeux sociaux, offre en services et équipements,….). Ce travail s'inscrira dans la continuité des monographies déjà réalisées (cf. CD n°1) et permettra d'identifier pour chacune des cités, les cibles à prioriser, les freins à lever.
- ✔ Mettre en place des projets-pilotes. Une première étude est en cours sur la cité des Provinces à Lens (bailleur SIA[32]) qui prend en compte trois volets : thermique et technique, urbain et patrimonial, social (cf. 3.4 Plan de Gestion des cités minières).

Objectif : Promouvoir l'innovation et la qualité architecturale

Actions

- ✔ Organiser dans le cadre d'EURALENS, des concours internationaux d'architecture.
- ✔ Mettre en place un laboratoire architectural et urbain sur les secteurs de renouvellement urbain (au Sud du site du Louvre-Lens).
- ✔ Inciter le recours systématique à des architectes et des paysagistes dans les projets de rénovation des cités minières.
- ✔ Qualifier la maîtrise d'ouvrage au sein des bailleurs.

Objectif : Mettre en œuvre un parcours patrimonial entre le Louvre à Lens, le 11/19 à Loos-en-Gohelle et Saint-Amé à Liévin

Actions

- ✔ Concevoir et mettre en œuvre un schéma de signalétique (portée par la Communaupole de Lens-Liévin).
- ✔ Aménager les espaces publics des cités du Louvre-Lens (cité 9, Jeanne d'Arc, Provinces, Saint-Albert).

Objectif : Mettre en lumière les terrils-monuments situés dans le périmètre d'EURALENS

Actions

- ✔ Elaborer un cahier des charges de cette intervention qui serait confiée à un artiste contemporain sur une sélection de 4 à 5 terrils-monuments (les terrils-jumeaux du 11/19 seront un site-pilote).
- ✔ Concilier commande artistique et préoccupations environnementales (consommations énergétiques, impact et limitation de la pollution lumineuse).

Objectif : Stimuler l'emploi et le développement économique

Le Louvre-Lens et ses 500 000 visiteurs annuels sont un moteur pour accélérer le développement de certaines filières de développement économique et la formation des personnes. Son effet d'entraînement peut donc provoquer des

32 Cf. Partie 4.

économies d'échelle avec les activités liées à la mise en tourisme du patrimoine minier : pratique des langues étrangères, développement de l'hébergement, qualité de l'accueil … Cet effet jouera à plein si cette mutualisation attendue est inscrite dans la stratégie globale des acteurs.

Actions

✔ Encourager le développement d'hébergements de type « tourisme vert » (gîtes, chambres d'hôtes, fermes-auberges) et autres modes d'accueil (chambres chez l'habitant, auberges de jeunesse dont une à Lens ou à Liévin, gîtes de groupes, y compris pour les scolaires). Une étude évalue que le développement de ces hébergements pourrait générer une trentaine d'emplois dans une première période. Emplois qui s'additionnent à ceux que produirait la création de 300 chambres dans la zone d'influence directe (le bassin touristique de l'Artois) peut induire, si l'on se réfère aux ratios courants :

→ 0.30 Emplois/ chambre en *** (40% des chambres créées) = 36 emplois.

→ 0.15 Emplois en ** = 27, soit 63.

✔ Rassembler les réseaux des acteurs de l'emploi, insertion et de la formation (initiale et continue) autour d'actions conjointes.

→ réévaluer le « potentiel local de ressources humaines » et cibler des publics prioritaires pour accéder aux formations mises en place et, le cas échéant,

→ proposer d'autres orientations (niveau de motivation/intérêt, ouverture, évolution vers des formations qualifiantes) : des actions conjointes du Pôle Emploi, des Missions locales, des P.L.I.E.[33] (c'est de « l'inter P.L.I.E. ») …

Les acteurs des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle ont développé une pratique de travail en commun. Les acteurs locaux, les représentants de la Région et ceux du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle, AFPA[34]) interviennent à la même échelle.

- Equipes locales d'action par bassin d'emploi (chacun en dispose, avec des plans d'actions concrètes qui peuvent intégrer ces nouvelles priorités).
- Les Maisons de l'emploi, concept fédérateur pour chaque bassin.
- Les P.L.I.E., excellent outil accélérateur de l'insertion.
- Le réseau des Missions Locales (un bon impact sur les jeunes), la région en compte 28.
- L'implication de l'Université (Artois, Lille, Littoral) à tous niveaux : par la formation initiale, la formation continue (avec le SEPIA[35], qui dispose de plusieurs antennes), la recherche fondamentale et appliquée (arts, histoire, archéologie, préservation et restauration des oeuvres …).

La route du Louvre © S. Dhote

✔ Porter une campagne de découverte auprès des jeunes du Bassin minier des métiers liés à l'hôtellerie et à la restauration, métiers identifiés comme « en tension », (connaissant de fortes difficultés de recrutement).

✔ Développer l'apprentissage de langues étrangères (anglais/néérlandais) :

→ Financement de stages et modules de langues sur un an.

→ Prévoir des modules plus ciblés sur les professions sensibles à cet égard (tourisme, hôtellerie, restauration, postes d'accueil et de surveillance des musées, services et commerces).

33 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.
34 Association pour la Formation Professionnelle des Adultes.
35 Service d'Education Permanente Interpôles Artois.

✔ Améliorer la diffusion et la communication vers le tissu économique et les entreprises :

→ Par l'information régulière (aujourd'hui peu abondante) pour susciter l'implication des filières d'entreprises.

→ Par la promotion de démarches innovantes (stratégies de marketing, gestion des ressources humaines, développement du mécénat, partenariats avec le Louvre et les pôles culturels, innovations en matière de Technologies d'Information et de Communication).

✔ Mettre en valeur et développer la filière « Métiers d'Art » : sensibiliser le milieu des professionnels.

Même si la création d'emplois estimée restera très limitée dans un premier temps, la mise en valeur de ces métiers est un bon vecteur de notoriété pour le territoire. Le « vivier » d'artisans d'Art existe à l'échelle régionale et transfrontalière, même s'il est relativement dispersé (Lille, Arras, Cambrésis, Desvres, Tournai …). Une association fédère une cinquantaine d'artisans d'Art (SAFARI) et travaille en partenariat avec plusieurs écoles (dont l'École Saint-Luc à Tournai, l'Ecole d'Art de Douai - axée sur la sensibilisation à l'art -, ou l'Ecole supérieure d'Art de Cambrai, sans oublier le Fresnoy à Tourcoing - Studio national d'art contemporain : des formations artistiques audiovisuelles, photo, cinéma) …) et les musées régionaux (le Musée des Beaux-Arts de Lille). Les Chambres de Métiers du Nord et du Pas-de-Calais valorisent également cette filière.

→ La perspective d'implantation d'activités nouvelles est à encourager, à moyen terme : une pépinière pour artisans d'Art et créateurs, Ateliers-résidences, avec une offre de locaux (ateliers et boutiques, voire des logements associés) à des conditions très attractives.

B) Le tramway

Le tramway de Valenciennes © Sam DHOTE

Au sein des agglomérations du Bassin minier, la création de lignes de tramway s'inscrit parmi les projets « phares » de requalification territoriale du Bassin minier. La construction d'un tramway n'est plus aujourd'hui une simple opération d'infrastructure. En effet, véritable outil d'aménagement urbain et de cohésion sociale, la mise en œuvre du tramway est l'occasion de remodeler, restructurer et revaloriser les espaces publics et le cadre de vie, tout en favorisant l'accès aux services et aux emplois. Le tramway participe d'une véritable politique des transports, améliorant la desserte des populations et facilitant leurs déplacements. **Ces différents tronçons ont un impact sur le tissu urbain minier, dont certaines cités exceptionnelles ou remarquables.**

Tramway Valenciennes :

→ Mise en service en juillet 2006, **la première ligne de tramway de Valenciennes traverse cinq communes** (Valenciennes, Famars, Aulnoye-lez-Valenciennes, Marly et Anzin), avec 19 stations réparties sur une dizaine de kilomètres.

Il s'agit d'un tramway ferroviaire, construit par Alstom, dont l'investissement s'est élevé à 269 millions d'euros. Véritable outil de réaménagement urbain, le tramway a permis le désengorgement des zones encombrées par l'automobile et la redynamisation du tissu économique et urbain.

→ **Une deuxième ligne est actuellement à l'étude, reliant Valenciennes au Pays de Condé**, afin de désenclaver ce territoire et de faciliter les déplacements des habitants. Certaines contraintes techniques ne permettent pas la mise en œuvre du mode ferroviaire sur ce parcours, la solution envisagée se porte donc vers un matériel roulant électrique, avec système de guidage optique. Le projet représente un investissement de l'ordre de 80 millions d'euros, la mise en service est prévue pour septembre 2011.

Projet Tramway Lens - Béthune :

La demande croissante de mobilité, ainsi que les opportunités de développement liées au rapprochement avec la métropole lilloise, ont incité le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle à engager des études sur la faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre. Le tramway ferroviaire est apparu comme le mode le plus approprié pour structurer le cœur urbain de l'Agglomération et le relier par des pôles d'échanges (gares) avec le reste de l'Aire métropolitaine lilloise.

Le tramway sera développé sur deux axes prioritaires :

→ **L'axe Liévin – Lens – Hénin-Beaumont – Noyelles-Godault (environ 20 kilomètres) :**

Il traverse successivement les communes de Liévin, Lens, Sallaumines, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-les-Lens, Billy-Montigny, Montigny-en-Gohelle, Hénin-Beaumont et Noyelles-Godault, soit un total de 144 200 habitants et 51 800 emplois. De nombreux projets en cours ou prévus confortent le choix de cet axe : renouvellement urbain à Liévin et Lens, urbanisation des « dents creuses » le long de l'axe, projet du pôle d'excellence sportive à Liévin, projet du Louvre-Lens. La mise en service est prévue pour septembre 2014.

→ **L'axe Beuvry – Béthune – Bruay-La-Buissière – Houdain (environ 17 kilomètres) :**

Il relie Béthune et Bruay-La-Buissière, deux des communes les plus denses de l'Agglomération, ainsi que de nombreux pôles générateurs d'une forte fréquentation : centre hospitalier de Beuvry, Université, centres-villes, pôle de la Rotonde, gare ferroviaire et routière de Béthune, pôle commercial de la Porte Nord, grands établissements scolaires…
Il traverse successivement, du Sud au Nord, les communes d'Houdain, Bruay-La-Buissière, Hesdigneul-lez-Béthune, Gosnay, Fouquières-lez-Béthune, Béthune, Verquigneul et Beuvry, soit un total de 64 100 habitants et 30 000 emplois.
Cet axe a une fonction importante de rabattement sur la gare de Béthune, d'autant plus importante que, à l'exception de Calonne Ricouart, les communes au Sud de Béthune ne disposent pas de gare. La mise en service est prévue pour septembre 2014.

Le projet de création de ces deux lignes de tramway représente un investissement de l'ordre de 657 millions d'euros, financé par les recettes de trafic, le versement transport et les subventions, notamment celles allouées suite au « Grenelle de l'Environnement ».

Tramway Douai :

→ **La première ligne du tramway de Douai, longue de 12 kilomètres, desservira 21 stations entre Douai, Sin-le-Noble, Dechy et Guesnain.**

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a opté pour un tramway sur pneu à guidage immatériel, système hybride, situé entre l'autobus, avec lequel il partage le roulement sur pneumatiques, et le tramway, avec lequel il partage le guidage et l'alimentation électrique. Ce matériel est déjà en circulation à Eindhoven (Pays-Bas). Ce système représente un coût d'investissement moindre (117 millions d'euros) que celui d'un tramway classique.

Les projets de tramway amènent les Agglomérations et les communes concernées à renouveler leurs approches et leurs stratégies en matière de projet urbain, de planification du territoire et de programmation des espaces collectifs. Traversant le périmètre du Bien proposé par inscription, le tramway est donc une opportunité formidable pour accélérer la rénovation et la valorisation des cités minières et peut créer un « effet-vitrine » structurant sur le tissu urbain minier du territoire. Un certain nombre d'objectifs et d'actions se posent de façon commune pour chacune de ces lignes de tramway, même si le matériel choisi et la temporalité de mise en œuvre sont différents.

Objectif : Poursuivre le renouvellement urbain et la rénovation patrimoniale des différents parcs de logements

Actions

- ✔ Reconquérir le tissu bâti dégradé, et recycler les friches minières et industrielles en particulier sur les franges du tramway sur l'ex-Route Nationale RN 43 et en centre ville d'Hénin-Beaumont. Dans le cas des tronçons qui empruntent les axes historiques structurants du Bassin minier (Routes Nationales RN 43, RN 45), l'arrivée du tramway offre une formidable opportunité de revitalisation de l'habitat minier, qui s'accompagnera d'une qualification des espaces, d'une valorisation du patrimoine et d'un regain d'attractivité, pour autant que s'articulent objectifs de développement et de protection (cf. Plan de Gestion des cités minières). Ainsi, le long du tracé du tramway, des cités à forts enjeux ont été identifiées, elles feront l'objet d'une attention spécifique dans le cadre du programme d'actions (cités de la Ferronnière, Solitude, Clochette à Douai, cité 4 à Lens, cité Foch à Hénin-Beaumont, cités Deblock, Courtaine ou Anchin le long de la Route Nationale RN 43 au niveau de Sallaumines et Noyelles-sous-Lens, ou encore la cité du Champ Fleuri à Masny le long de la Route Nationale RN 45 ,..).
- ✔ Limiter l'étalement urbain et préserver l'environnement agricole grâce à une politique volontaire s'exprimant par la nouvelle offre « habitat » qu'elle dégage sur un tissu déjà urbanisé.
- ✔ Promouvoir un habitat individuel dense en cohérence avec le tissu existant.
- ✔ Renforcer la qualité architecturale, paysagère et énergétique des opérations d'habitat.

Objectif : Maîtriser le foncier et l'évolution des prix (prospective foncière)

Pour éviter les phénomènes de spéculation et les risques d'exclusion sociale qu'elle engendre, une maîtrise de l'évolution des prix est nécessaire.

Actions

- ✔ Utiliser des outils d'urbanisme opérationnel (D.P.U.[36], D.U.P.[37], Z.A.D.[38]…) pour la maîtrise des coûts du foncier,
- ✔ Encadrer, dans une certaine mesure, les prix des locations immobilières (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat[39] conditionnées par un niveau de loyer à Liévin-Noyelles-Godault) et recherche de la densité et formes urbaines différentes.
- ✔ Généraliser les pratiques de développement durable dans ces projets de logements des acteurs institutionnels et privés.
- ✔ Sensibiliser les habitants sur les enjeux de l'habitat durable.
- ✔ Utiliser la politique de l'habitat comme un levier d'insertion, de développement économique et de progrès social.

Objectif : Relier les projets structurants (Louvre-Lens/Grand Parc des Iles/Sainte Henriette/ 9/9bis de Oignies)

Le tracé du tramway du secteur central relie les projets structurants sur les deux Agglomérations de Lens-Liévin et

36 Droit de Préemption Urbain.
37 Déclaration d'Utilité Publique.
38 Zone d'Aménagement Différé.
39 Etablissement public placé sous tutelle ministérielle attribuant des subventions pour améliorer le confort dans l'habitat privé.

Hénin-Carvin : ainsi seront mis en synergie le pôle sportif de Liévin, le Louvre-Lens, le Grand Parc des Iles et le site de Sainte-Henriette. Les effets immédiats sur les temps de trajet inter-pôles culturels et de loisirs doivent favoriser l'offre et donc le développement touristique, et ses effets directs sur les commerces et services sur le secteur.

Objectif : Créer et requalifier les espaces publics et restructurer les centres-villes denses

Actions

- ✔ Redonner un statut public aux espaces communs, et valoriser leur fonction.
- ✔ Organiser la continuité des liaisons douces, notamment en privilégiant la place aux piétons par l'organisation de promenades urbaines continues, (boucles urbaines).
- ✔ Donner du rythme et du souffle à ces promenades par des espaces de respiration et des places.
- ✔ Dessiner la qualité de ces espaces afin de les rendre lisibles naturels et attractifs au regard des usagers. Le design du tramway et des stations doit trouver sa continuité dans le traitement des espaces existants, en harmonisant et modernisant le mobilier urbain, et les traitements de sols ainsi qu'en intégrant les principes du développement durable dans les constructions mais aussi dans le chantier.
- ✔ Se saisir de l'opportunité des aménagements du tramway pour recréer des centres de vie.
- ✔ Redonner vie au centre ville d'Hénin-Beaumont en y instaurant une mixité de fonction importante grâce à l'apport de flux d'une population mixte (habitant, professionnels, visiteurs, chalands,…).

`

11. Développer les échanges à l'international : le projet « Mineurs du monde »

© Mission Bassin Minier

La démarche engagée autour de la candidature au Patrimoine mondial révèle tout le caractère universel de la trajectoire du territoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais et de ses habitants, autour de la question de l'empreinte laissée par cette histoire industrielle. Une empreinte individuelle, liée à la dureté du travail, à l'effort, à la santé… et une empreinte collective, liée à l'histoire sociale, à la structuration des villes, aux paysages, aux séquelles … Le projet « Mineurs du monde » est le reflet de la volonté des acteurs du territoire, emmenés par la Région Nord-Pas de Calais, de s'ouvrir aux territoires du monde ayant connu ou vivant encore une exploitation minière pour un véritable échange entre les mines d'hier et celles d'aujourd'hui ou de demain, entre celles du Nord et celles du Sud.

Objectif : Favoriser l'échange de savoirs, de savoir-faire et de techniques

Il s'agit de construire des échanges plus institutionnels entre les collectivités, et les acteurs constitués de ces territoires autour de l'échange d'expériences et de savoirs, à la fois sur ce qui tourne autour de l'exploitation elle-même (techniques, droit des mines, traitement de l'environnement…), de la reconversion (techniques de reconversion, anticipations, problématiques liées à la santé…) et de la valorisation patrimoniale et culturelle de l'héritage industriel.

Actions

- ✔ Animer et coordonner l'axe « Mines/Après-Mines » de l'accord de coopération avec l'Etat du Minais Gérais au Brésil.
- ✔ Organiser un colloque international (dans la suite des colloques européens organisés en 1990 et 1996) axés sur les questions de l'Après-Mines et du développement durable.
- ✔ Structurer dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais un lieu-ressource sur le fruit de ces échanges, accessible par les nouvelles technologies.
- ✔ Mettre en place des événements festifs, des festivals, et des lieux de rassemblements et d'échanges culturels, en partenariat avec les Bassins miniers du monde (prioritairement avec les sites inscrits au Patrimoine mondial).

© Centre Historique Minier à Lewarde

Objectif : Valoriser la mémoire de la Mine et des mineurs

Il s'agit de traduire le caractère universel de ces trajectoires humaines par une mise en lisibilité et en accessibilité de la mémoire du Nord-Pas de Calais, mais aussi de fédérer, sur la même logique, les références des autres Bassins miniers du monde par des moyens technologiques appropriés.

Actions

- ✔ Collecter les archives et les témoignages auprès des partenaires du projet « Mineurs du monde ».
- ✔ Organiser des expositions permanentes et/ou itinérantes en partenariat avec le Centre Historique Minier de Lewarde.
- ✔ Dès 2012, valoriser le caractère universel de l'histoire minière pour les visiteurs du Louvre-Lens au travers de trois sites : le Louvre-Lens, le 11/19 et le site de Notre-Dame de Lorette.

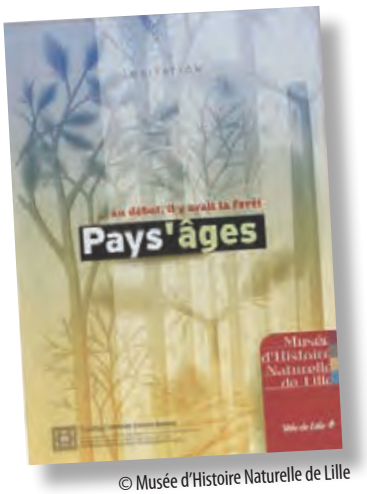

© Musée d'Histoire Naturelle de Lille

3) Un programme d'actions par catégorie d'éléments ou de sites

3.1) Plan de Gestion des grands carreaux de fosse

Parmi les 16 anciennes fosses que compte le périmètre du Bien proposé, 4 sites ont un statut particulier : il s'agit de la fosse Delloye à Lewarde, du site minier de Wallers-Arenberg, du 11/19 à Loos-en-Gohelle et du 9/9 bis de Oignies.

Depuis la date de son ouverture au public en 1984, le Centre Historique Minier de Lewarde se distingue des 3 autres sites majeurs par l'antériorité de la fermeture de la fosse Delloye en 1971, par son projet muséal fort (le concept de Centre Historique Minier germe dès 1973) et son développement en centre de ressources scientifiques, qui le positionnent comme un équipement d'intérêt régional et national. En 1982, le Centre Historique Minier passe sous la gestion d'une structure associative qui a pris le relais des Houillères et accueille chaque année quelque 150 000 visiteurs. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les collectivités locales, les syndicats des mineurs et des personnalités qualifiées.

La gestion des trois autres grands sites de la mémoire minière (11/19 de Loos-en-Gohelle ; 9/9bis de Oignies ; site minier de Wallers-Arenberg) coïncide avec l'apparition des Communautés d'Agglomération qui décident de les acquérir et de porter les projets de redéveloppement de ceux-ci. Le 11/19 de Loos-en-Gohelle, acheté par la ville en 1988 puis rétrocédé au Syndicat d'Aménagement des Zones d'Activités du Liévinois en 1995, est acquis par la Communaupole de Lens-Liévin. Le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, officiellement instituée, décide d'implanter son siège dans le site minier de Wallers-Arenberg ; en 2002, le site du 9/9bis de Oignies est racheté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin à Charbonnages de France. Ces actes volontaristes ont donné un coup d'accélérateur à un processus de préservation de longue haleine. Pour autant, le devenir de ces trois sites ne s'est sécurisé que lorsqu'un projet global de réaffectation a été engagé par les maîtres d'ouvrage.

Les quatre sites majeurs doivent être les locomotives de l'ambition globale de la candidature. Leurs projets respectifs doivent respecter l'éthique de projet et de développement contenue dans la Charte du Patrimoine. Enfin, les sites majeurs doivent former un véritable réseau qui permettra de créer une lisibilité de leur offre respective et de décupler les effets de développement touristique, culturel, économique qui bénéficiera au Bien tout entier. Tous différents par leur identité patrimoniale et leur choix de reconversion, ils n'en sont pas moins confrontés à des enjeux de gestion similaires.

Chantier 1 : La reconnaissance de la valeur patrimoniale des quatre sites majeurs

1. Un statut confirmé par les Contrats de Plan Etat/Région (CPER)

Reconnus d'abord par le Contrat de Plan Etat/Région 1994-99 comme « grands sites de la mémoire », les quatre sites miniers sont reconnus ensuite par le volet de « l'Après-Mines », volet territorial du Contrat de Plan 2000-2006 qui fait de leur valorisation une priorité, comme autant de sites « leviers » pour la mutation du territoire. La mise en projet du 11/19, du 9/9bis et du site de Wallers-Arenberg s'inscrit dans les chantiers d'intervention de la Mission Bassin Minier, dans son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2. D'importants investissements publics de sauvegarde et de requalification (Etat/Région/Union Européenne/Agglomération/communes)

Les quatre sites ont connu plusieurs types d'interventions (se chevauchant parfois), la première phase consistant à rétablir le clos et le couvert et mettre hors d'eau les bâtiments.

En ce qui concerne la Fosse Delloye à Lewarde, les travaux de conservation et de mise en état du site proprement dit sont entamés dès 1976. Les travaux portent sur la destruction d'éléments non représentatifs du fonctionnement de la fosse, et sur la restauration dans le respect de l'authenticité (dans le choix des matériaux et des techniques d'intervention).

Les travaux achevés ont permis :

- ✔ Des constructions nouvelles dans un esprit de compromis entre les meilleures conditions de conservation et l'authenticité architecturale du site (construction du bâtiment d'accueil central, 2000-2002),
- ✔ Des transformations liées au respect des règles de sécurité, à l'amélioration du confort des visiteurs, à la réhabilitation de l'espace intérieur,
- ✔ Le réaménagement des parkings, aménagements pour l'accueil des handicapés, signalétique sur l'ensemble du site (2003-2004),
- ✔ La réhabilitation du circuit minier de visite, des aménagements muséographiques : deux nouvelles expositions permanentes sur la géologie et l'ethnologie, inaugurées en mars 2009.

Centre Historique Minier à Lewarde © Bassin Minier Uni

Site minier de Wallers-Arenberg © Mission Bassin Minier

<u>En ce qui concerne le site de Wallers,</u>

Au même titre que la Fosse Delloye, le 9/9bis à Oignies et le 11/19 à Loos en Gohelle, le site de Wallers a bénéficié, dans le cadre de la politique « Friches » mise en œuvre par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.), d'un investissement qui s'est élevé, dans son cas, à environ 2,5 millions d'euros, ayant permis d'engager la mise hors d'eau et le traitement du clos/couvert d'une partie des bâtiments et la mise en sécurité passive des chevalements 1 et 3. En 2000, dès sa création, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut montre sa volonté de faire renaître le site, en y installant son siège et ses bureaux administratifs. Elle porte elle-même la maîtrise d'ouvrage de la seconde phase des travaux de requalification du site.

<u>Le 9/9 bis de Oignies</u> connaît trois tranches de travaux. Il est requalifié par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais de 2003 à 2006 qui assure les travaux de mise hors d'eau, hors d'air de l'ensemble des bâtiments du site, ainsi que le traitement des structures métalliques des chevalements (environ 10 millions d'euros). Ces travaux ont été conduits sous maîtrise d'œuvre de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

La Mission Bassin Minier et la télévision communautaire (ILTV[40]) y installent leurs locaux.

Le site est désenclavé et rendu accessible depuis l'autoroute A1 via l'échangeur de Delta 3 (2,1 millions d'euros). Le premier bâtiment tertiaire (offrant 1 500 m² sur 4 niveaux) sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération combine la réhabilitation d'un ancien atelier et la construction d'un nouveau bâtiment : sa construction est en phase de finalisation. Les travaux d'aménagement des espaces publics sont en cours (1,5 millions d'euros).

9/9 bis à Oignies © Mission Bassin Minier

40 Information Locale, Télévision Vidéo.

11/19 à Loos-en-Gohelle © S. Dhote

Le 11/19 de Loos-en-Gohelle

En 1997, le lancement de la première tranche des travaux d'aménagement est effectif, à hauteur d'environ 4 millions d'euros pour le public : clos et couvert des bâtiments, ouverture d'un lieu d'accueil pour le public, aménagement des terrils et de ses abords. 16 000 m2 de bâtiments sont désormais protégés et peuvent accueillir les premières activités de la base.

l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais intervient sur les terrassements et la préfiguration des nouvelles voies et réseaux permettant de circuler sur le site ; en parallèle, la Communaupole de Lens-Liévin se mobilise pour la réalisation des routes, espaces de stationnement et le traitement paysager définitif. Les bâtiments, jusqu'alors inoccupés, bénéficient d'une requalification : bains-douches (ou salles des pendus) anciens bâtiments administratifs et ateliers, bâtiment des condensateurs... L'approche urbanistique vise à réintégrer ces bâtiments, sous forme de place ouverte sur les quartiers proches.

La rénovation du carreau de fosse permettra ainsi l'implantation de la jardinerie SA Delbard, ainsi que celle du CD2E, (Création de Développement des Éco-Entreprises) et celle du Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD), qui viennent rejoindre en 2004 les résidents « historiques » du site, à savoir la Scène Nationale Culture Commune et le C.P.I.E.[41]-Chaîne des Terrils.

3. L'enjeu en 2009 : harmoniser les protections Monuments Historiques existantes

Les grands sites miniers ont fait l'objet d'une protection partielle au titre des Monuments Historiques, dans les années 1992-1994. Protection parachevée ou harmonisée par la campagne de 2009.

Fosse Delloye à Lewarde

Depuis le 28 septembre 2009, le site du Centre Historique Minier est classé au titre des Monuments Historiques. Il s'agit d'un classement global des bâtiments, des chevalements et des machines de l'ancienne fosse Delloye, mais également des constructions contemporaines du Centre Historique Minier.

Wallers-Arenberg

Ont été inscrits le 6 mai 1992, le bâtiment actuel de la machine d'extraction du puits numéro 1 ; le sol et le sous-sol s'inscrivant dans un quadrilatère encadrant les bâtiments protégés.

Ont été classés par arrêté du 2 novembre 1992, le puits numéro 2 avec son chevalement, son sous-sol et ses bâtiments (bâtiment de recette, bâtiment de la machine d'extraction, bâtiment des compresseurs, ateliers, vestiges des ventilateurs et galerie d'aérage reliant le puits numéro 1 au numéro 2) ; le puits numéro 1 avec son chevalement et l'ancien bâtiment de recette ; le puits numéro 3 avec son chevalement, son bâtiment de recette y compris le moulinage, ainsi que les deux bâtiments symétriques des machines d'extraction.

A été proposé en 2009 le classement des parties inscrites et des constructions de 1955 non protégées : bâtiment avec salles des pendus, lampisterie et bains-douches, poste électrique et dynamitière.

9/9 bis de Oignies

Ont été inscrits par arrêté du 6 mai 1992 l'ensemble de bâtiments situé à droite de l'entrée du carreau : bâtiments administratifs (bureaux), bains-douches dans leur partie d'origine, ateliers de réparation, ancienne chaufferie, château d'eau, anciens garages et magasins, salle de paie.

41 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Ont été classés par arrêté du 10 février 1994 l'ensemble des bâtiments et machines liés directement à l'extraction du charbon comprenant : les deux puits avec leur chevalement et leur bâtiment de recette ainsi que les dispositifs liés à l'extraction ; les bâtiments des machines et leurs installations techniques, à savoir les machines (les deux machines à tambour bicylindroconique, le groupe moteur, les quatre compresseurs, les deux ventilateurs) et tous les dispositifs liés au fonctionnement de ces machines ainsi que les équipements électriques connexes (le réfrigérant, les réservoirs d'air comprimé, l'ancien bâtiment du treuil de secours), ainsi que le sol et le sous-sol s'inscrivant dans un quadrilatère encadrant les bâtiments.

11/19 de Loos-en-Gohelle

Le chevalement du puits numéro 11 et la tour d'extraction numéro 19 ont été inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 6 mai 1992.

En 2009, le chevalement du puits numéro 11 et la tour d'extraction numéro 19 avec leurs bâtiments d'extraction et salle des machines ont été acceptés pour classement au titre des Monuments Historiques.

Chantier 2 : Bâtir une complémentarité des projets entre les 4 grands sites de la mémoire

La Mission Bassin Minier, en appui de l'Etat et de la Région, a mené de 2000 à 2003 une étude-action sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier (décision interministérielle du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15/12/1998). La mise en réseau globale implique d'instaurer **une complémentarité entre les projets des 4 grands sites de la mémoire.**

Un des points de consensus fort de l'étude de 2003 a été de mettre en exergue le rôle et le rayonnement du Centre Historique Minier en tant que grand musée de la mine et d'exclure tout projet muséographique concurrent qui viendrait affaiblir le réseau globalement. Les 3 autres grands sites doivent cependant s'attacher à réserver dans leur programmation un espace et/ou des circuits d'interprétation sur l'histoire de leur site respectif.

Chaque site doit cumuler deux types de fonctions :

- celle de point d'appui pour la mise en œuvre des orientations thématiques, portées par les dynamiques locales, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération-maître d'ouvrage,
- des fonctions transversales qui dépassent l'échelle locale et sont essentielles à la dynamique globale de valorisation du bien.

Ces fonctions de points d'appui et de transversalité peuvent s'ajouter à une démarche de projet propre à chaque site. L'amorce d'un partenariat fort s'incarne dans la convention-cadre que le Centre Historique Minier vient de nouer avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, maître d'ouvrage du 9/9bis.

Objectif : Concevoir des volets culturels complémentaires des projets

Centre Historique Minier (CHM)

Véritable conservatoire de la mémoire de la Mine dans le Nord-Pas de Calais, le CHM comprend trois structures complémentaires :

- Le *musée* dispose d'une collection importante répartie en trois grands ensembles : environ 12 000 objets relatifs à la Mine et à la vie dans le Bassin minier qui sont, soit présentés en exposition permanente, soit conservés en réserves ; 2 000 fossiles houillers, soit collectés lors de la création du CHM par les HBNPC[42], soit offerts par des particuliers et complétés par la lithothèque du BRGM[43] comprenant 163 portoirs d'échantillons et de carottes de sondage ; un ensemble de gros matériel minier composé de 390 pièces ou lots de pièces auxquels il convient d'ajouter 1 100 cadres de Mine. Cet ensemble comprend donc 15 490 pièces.

42 Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais.
43 Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

© Centre Historique Minier à Lewarde

Chaque visiteur du Centre Historique Minier bénéficie d'une visite guidée d'1h30 sur les pas des mineurs. Le visiteur est accueilli dans la salle des bains-douches (ou salle des pendus), puis se rend en lampisterie, découvre le triage-criblage puis descend dans les 450 mètres de galeries. Là, il découvre dix chantiers d'extraction et l'évolution du travail au fond mais aussi la sécurité. Le public peut également découvrir en visite libre des anciens bureaux reconstitués de la fosse Delloye ainsi que six expositions permanentes : A l'origine du charbon, le Carbonifère (géologie), Les trois âges de la mine (histoire), La vie dans la cité minière (ethnologie), L'odyssée de la vie sur Terre (parcours extérieur de 450 mètres à la découverte de l'histoire de la Terre), La fosse Delloye (scénographie-extérieure de description des bâtiments de l'ancien carreau de Mine), Les énergies, hier, aujourd'hui, demain (exposition du Centre de culture scientifique de l'énergie sur les questions énergétiques). Des expositions temporaires sont aussi organisées.

- Un ***centre de ressources documentaire*** réunissant :

- des archives issues des anciennes Compagnies minières ou des HBNPC (2 500 mètres linéaires d'archives abordant l'ensemble des thématiques liées au monde de la Mine sur toute la période d'exploitation du charbon dans la région Nord-Pas de Calais),
- une bibliothèque : 7 000 ouvrages provenant des collections des Compagnies depuis le 19e siècle et des campagnes d'acquisition (depuis 1985), 250 revues spécialisées françaises ou étrangères,
- une photothèque conservant 300 000 photographies dont l'ensemble des images rassemblées et produites par le service des relations publiques des HBNPC,
- une cinémathèque comprenant l'ensemble de la production audiovisuelle des HBNPC - plus de 500 films, 350 vidéogrammes et 300 enregistrements sonores.

- le ***Centre de culture scientifique de l'énergi***e, qui a pour objectifs de mettre à la portée de tous les problématiques liées à l'énergie, de comprendre les enjeux actuels liés à l'activité minière et toutes les données concernant les énergies d'aujourd'hui et de demain.

Wallers-Arenberg

Le projet de développement du site fait l'objet d'un marché de définition, lancé par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Cette consultation et le programme qui en découlera, approfondiront le positionnement du site autour de la thématique forte de l'image. Cette thématique comporte un volet économique : le site est potentiellement constitutif du **pôle d'excellence Images régional**. Il est un maillon de la filière image en Région, en synergie et complémentarité avec Lille Métropole, le site Vanoutryve et les studios de l'Union, Valenciennes Métropole et les plateaux des rives de l'Escaut. Cette dimension a un volet touristique et culturel puisque le site accueille régulièrement des tournages de films, à la recherche d'un décor industriel et/ou évoquant le 19e siècle. Cette thématique forte permettra d'agréger autour des éléments moteurs du programme (laboratoires, équipements de tournage mutualisés, incubateur, pépinière, bureaux, cinémathèque) des équipements et services.

9/9bis de Oignies

Le projet culturel communautaire du 9/9bis comprend deux volets : **la musique et le patrimoine**. Pour la musique, le 9/9bis proposera une chaîne des pratiques musicales qui consiste à accompagner toutes les pratiques musicales du territoire, de l'initiation aux professionnels. La création du Métaphone, salle dédiée aux musiques actuelles, est prévue. A la fois de salle de concert, instrument urbain de musique et centre de congrès, le Métaphone ouvre sur un auvent en forme de porte-voix équipé sur ses parois de ce que ses concepteurs nomment

Le festival les Rutilants au 9/9bis à Oignies
© Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

une «peau sonore». Il s'agit de 32 instruments expérimentaux constitués de panneaux aux propriétés acoustiques leur permettant de produire des sons par résonance (mécanique ou électro-acoustique). Cet équipement assurera une fréquentation du site, contribuera à sa notoriété, installera des habitudes en termes de pratiques artistiques. La Communauté d'Agglomération organise chaque année une rencontre d'orchestres à vent : les Rutilants.

11/19 de Loos-en-Gohelle

Culture Commune, devenue Scène Nationale en 1999, incarne avec le C.P.I.E.[44]-Chaîne des Terrils la phase « pionnière » de reconquête du site et représente la composante culturelle « spectacle vivant » du projet de la Base 11/19. Depuis 15 ans, localisé dans l'emblématique salle des pendus réhabilitée, cet acteur de développement culturel et artistique du territoire, pionnier et atypique (Scène Nationale éclatée n'ayant pas vocation à diffuser des spectacles mais à accueillir des résidences d'artistes travaillant avec les habitants invités aux répétitions) contribue à la mise en mouvement culturelle du Bassin minier. Espace de travail, de recherche, de fabrication artistique et de rencontres entre les artistes et le public, son outil, « la Fabrique théâtrale », a permis de redéployer les objectifs de Culture Commune après 8 années de travail et de développement, de renforcer son projet artistique grâce à la possibilité nouvelle de travailler avec des équipes artistiques (Cie Hendrick Van Der Zee, Metalovoice, la Station Mir) sur le long terme, d'accueillir d'autres équipes artistiques pour un travail sur la durée dans le Bassin minier. En outre, s'est mis en place un Centre de Ressources, espace privilégié d'accueil du public (situé dans la Fabrique) ayant deux missions : faire connaître les écritures dramatiques contemporaines et démocratiser et développer l'utilisation des Nouvelles Technologies Interactives.

Objectif : Mettre en valeur l'identité patrimoniale de chaque site

Actions

Chacun des 3 maîtres d'ouvrage des sites – hors Lewarde qui est déjà positionné – doit à la fois :

- ✔ inclure dès l'amont dans son projet de redéveloppement des outils d'interprétation de son site,
- ✔ construire les clés de lecture de leur site respectif d'un point de vue historique (histoire des techniques) et architectural sous des formes variées (circuits, espaces d'expositions, audioguidage, …), temporaires ou pérennes),
- ✔ replacer chaque site dans une problématique globale de redéveloppement (Pays d'Art et d'Histoire) qui fait écho à la nouvelle destinée et aux fonctions diversifiées des sites.

Chantier 3 : Assurer le nécessaire achèvement des travaux de requalification

Le Centre Historique Minier a pris et gardé son avance puisque les travaux correspondant au concept muséal ont démarré dès 1982. Les travaux pour rétablir le clos et le couvert des 3 autres grands sites sont quasi-achevés : ils se sont étalés sur les deux derniers Contrats de Plan (CPER).

Dans le cadre de la politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine minier, la politique « espaces dégradés d'enjeu régional », dans le cadre du CPER 2000-2006, a permis d'accélérer le traitement des sites de la mémoire, dans le cadre d'une mise en projet, et des chevalements isolés :

Les moyens financiers mobilisés [FEDER : 7,15 M€ (+ 1,9 M€) // FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire): 5,6 M€ // Conseil Régional : 0,55 M€ (+ 1,4 M€) // Conseil Général du Nord : (1,3 M€)] ont eu pour résultat concret 12 opérations dont :

- le site de la mémoire de Wallers-Arenberg, rénové aux 2/3, marché de définition lancé en 2009,
- le 9/9 bis d'Oignies, rénové à 100%, marché de définition achevé, projet de redéveloppement en cours,
- le 11/19 de Loos-en-Gohelle, rénové aux 2/3, projet de redéveloppement en cours,
- le traitement du chevalement d'Evin-Malmaison et de la pompe à feu du Sarteau.

44 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Objectif : Poursuivre et achever l'aménagement des espaces publics/poursuivre la réhabilitation des bâtiments

Actions

Pour le CHM

Le CHM a pour projet une 4ème phase de travaux concernant le circuit minier, l'aménagement de bâtiments d'accueil pour les scolaires et une muséographie sur l'énergie.

Pour le 9/9bis

Le comité de pilotage du 27 mars 2009 a validé une nouvelle stratégie d'engagement des travaux sur le cœur du projet à savoir les bâtiments existants et le Métaphone. Cette nouvelle approche vise à privilégier le développement des fonctions d'accueil sur le site, afin de l'inscrire dans un réseau de pratiques touristiques et fonctionnelles.

Sont prévus :

Le 9/9 bis à Oignies en travaux © Mission Bassin Minier

- ✔ La poursuite et l'achèvement de l'aménagement de l'ensemble de l'esplanade et du carreau, l'implantation de l'ensemble des réseaux, dont le réseau de chaleur, et l'installation des éclairages de scénographies des bâtiments.
- ✔ Le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction du Métaphone et la réhabilitation des bâtiments des machines (classés Monuments Historiques). Ainsi, il s'agira d'aménager le bâtiment des machines avec les fonctions accueil général, parcours patrimonial (dans la salle des cheminées d'aération et salle des compteurs électriques du rez-de-chaussée), restaurant (dans la salle des compresseurs), galerie sonore (dans la salle des socles), tourisme d'affaire (atelier et chaufferie et Métaphone) et implantation de l'hôtel (bois du Métaphone). Le montant de ces travaux s'élève à environ 12 millions d'euros (hors honoraires de maîtrise d'œuvre).
- ✔ Le développement d'un lien organique et fonctionnel avec la plate forme multimodale Delta 3 située à proximité immédiate du site, à l'emplacement de l'ancienne fosse 10 de Dourges, en lien avec le pôle d'excellence EURALOGISTIC (création d'un parc tertiaire de 18 000 m2 dédié à l'accueil d'activités logistiques – hors entrepôts – et du Campus de la logistique par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lens).
- ✔ Un programme de construction de 35 logements passifs, sur une partie du parc à Bois, conduit sous maîtrise d'ouvrage de Pas-de-Calais Habitat (selon l'axe stratégique du programme global « habiter dans un parc »).

Pour le 11/19

Sont prévus :

- ✔ L'aménagement urbain et paysager de l'espace central de la Base 11/19,
- ✔ La réhabilitation du patrimoine historique minier de la maison d'ingénieurs,
- ✔ La réhabilitation/réaffectation des bâtiments d'exploitation du puits n°11 pour la création du projet culturel et social de la « Fabrique Théâtrale 2 »,
- ✔ La finalisation du plan lumière conçu par R. Narboni pour les bâtiments recette et les deux chevalements,
- ✔ La réhabilitation des bâtiments salle des compresseurs, salle des machines et salle des transformateurs pour la réalisation du Centre de Ressources et de Formation « Qualité Eco Construction Basse Energie » et d'un estaminet / brasserie.

Chantier 4 : Faire des grands sites des leviers d'aménagement et de développement durable

Objectif : Respecter les mesures de surveillance héritées de l'après-mines

Commune à tous les anciens puits de mines matérialisés, les 4 grands sites n'échappent pas à la règle fixée qui interdit toute construction ou aménagement pérenne dans un rayon de 15 mètres par rapport à l'axe des puits.

Les raisons de ce principe de précaution appliqué à tous les puits résultent d'un double risque :

soit l'effondrement des remblais qui provoquerait automatiquement l'affaissement du puits et les conséquences humaines que l'on peut imaginer,

soit la remontée de gaz pouvant provoquer un coup de grisou ; risque qui disparaît dans un rayon supérieur à 15 mètres suffisant pour permettre leur dissipation naturelle dans l'air.

Actions

✔ Vérifier que le programme de redéveloppement de chaque site intègre ces contraintes. A titre d'exemple, en ce concerne le 9/9bis, dans les bâtiments de puits, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé de renoncer à toute installation permanente du fait du périmètre de protection (pour mémoire, 15 mètres de rayon autour de l'axe, ce qui condamne une partie très importante des surfaces disponibles). Il est par contre prévu, dans le cadre du parcours de visite patrimoniale, quelques travaux d'aménagement permettant l'accueil de manifestations temporaires (câblage, éclairage, éléments de mise en scène temporaire : rideaux, estrades…).

Objectif : Relier les grands sites par les boucles de la Trame Verte et Bleue

Composante essentielle de l'appropriation des habitants par rapport au projet et de liaison avec la politique urbaine et environnementale des Agglomérations, la Trame Verte et Bleue permet de traverser les sites à pied et à vélo et de les relier aux espaces de nature.

A titre d'exemple, le 9/9bis participe du développement de cette Trame puisque c'est dans le cadre de l'élaboration du projet qu'a été décidée l'intégration de l'ensemble des terrils et bacs à schlamms au patrimoine du Conseil Général du Pas-de-Calais au titre des Espaces Naturels Sensibles. C'est ainsi un ensemble d'une centaine d'hectares qui sera géré de manière cohérente et dans un souci de valorisation de la biodiversité (zone humide propice à certaines espèces sur le bac à schlamms, zones préservées de prairie au stade pionnier, mares pour la reproduction de certains batraciens comme le crapaud calamites, préservation d'espèces patrimoniales comme le pavot cornu…).

Dans le cadre du Schéma de Trame Verte du Bassin minier, co-produit par la Mission Bassin Minier et les Agglomérations, **4 boucles font des 4 grands sites un point d'ancrage**.

Actions

✔ Accélérer la mise en œuvre de la boucle 18 pour le 11/19, (qui relie également le Louvre-Lens et Notre-Dame de Lorette), de la boucle 12 pour le 9/9 bis, de la boucle 7 pour Wallers-Arenberg.
Concernant le Centre Historique Minier, l'aménagement du chemin des Galibots a démarré pour la partie concernant la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent à l'automne 2009, le tronçon situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ayant déjà été réalisé.

✔ Etendre la signalétique d'interprétation qui a été amorcée par les Agglomérations – maîtres d'ouvrage - avec le partenariat de la Mission Bassin Minier (Chemin des galibots et boucle 11, boucle des 3 cavaliers) : tout au long du cheminement, des panneaux donnent des explications sur le site tant sur les aspects « mémoire » (points de vue sur les bâtiments avec interprétation…) que naturalistes (espèces observées,…).

Objectif : Participer à la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre des projets

Aborder les grands sites miniers, vues leur période de construction et la protection au titre des Monuments Historiques dont ils bénéficient, constitue une gageure au regard de certaines exigences du développement durable, notamment concernant le volet constructif. Cependant, les acteurs de chaque site ont relevé le défi : en particulier grâce à un partenariat fort avec les Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine et l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, les maîtres d'ouvrage vont mener une restauration des bâtiments dans l'esprit de la protection et conjuguer intégrité/authenticité et évolutivité dans les projets de reconversion, notamment dans la construction de bâtiments neufs et performants sur la qualité environnementale.

Actions

✔ **Dans le cadre du marché de définition (consultation en cours) du site de Wallers-Arenberg**, l'ensemble de la démarche doit s'inscrire évidemment dans l'esprit autant que dans les règles du « Grenelle de l'Environnement », en tenant compte des documents cadres connus ou en construction (schéma Trame Verte et Bleue, plan climat…). S'il est anticipé pour fixer des objectifs de performance, ceux-ci devront être définis au cours du marché de définition. Quelques items sont aujourd'hui incontournables : interface avec la forêt de Saint-Amand et intégration paysagère de l'assise de l'ancien terril, gestion des eaux P.L.U.viales, recours aux éco matériaux, architecture bioclimatique, performance thermique, énergies renouvelables… Le projet devra répondre à tous ces enjeux, en présentant notamment un profil performant sur la qualité environnementale du bâtiment, justifiant, le cas échéant, les points de moindre performance.

✔ **Dans le cadre du projet du 9/9bis,** sont prévus :

→ la mise en place de solutions de chauffage privilégiant des énergies au bilan carbone favorable.

→ la production d'une part de l'énergie alternative que l'Europe projette de produire à hauteur de plus de 20 % de la part totale de l'énergie produite d'ici 2020. En effet, les 600 m² de capteurs photovoltaïques permettront la production annuelle de près de 42 000 kWh.

→ la construction de 35 logements passifs qui offrira une référence favorable à la diffusion des bonnes pratiques en matière de construction de logements.

Projet de 35 logements passifs au 9/9 bis à Oignies © R2D2 - Pas-de-Calais Habitat

✔ **Depuis son origine, le projet de la Base 11/19 repose sur le développement durable.** En s'appuyant sur une charte d'éco-aménagement et sur le partenariat « historique » avec le CD2E (opérateur régional Création et Développement des Eco-Entreprises) et la Fédération Française du Bâtiment Nord-Pas de Calais, les déclinaisons opérationnelles prévues consistent en l'achèvement du programme de réhabilitation des anciens ateliers en pépinière dédiée à la filière éco-entreprises (qui trouvera une offre immobilière complémentaire via l'aménagement du parc d'activités Quadraparc 2 et son secteur spécifiquement dédié aux éco-entreprises, à proximité immédiate) et en l'émergence de l'opération VILLAVENIR (menée par la Fédération Française du

Nouveaux bâtiments HQE au 11/19 à Loos-en-Gohelle © S. Dhote

Bâtiment Nord-Pas de Calais), lieu de démonstration et chantier-pilote des éco-techniques, éco-matériaux et de manière générale de l'éco-conception/construction. Cette action aura permis de préfigurer le Centre inter-régional pour la Qualité Eco Construction Basse Energie et les Energies Renouvelables : la Base 11/19 devient le lieu de présentation, de démonstration, de formation et d'intégration des technologies du futur pour l'habitat. Cinq programmes (dont VILLAVENIR) permettront d'assurer cette visibilité.

Objectif : Associer les habitants au projet

Actions

- ✔ Associer la population du quartier et les anciens mineurs à l'écriture de l'histoire du fonctionnement du site, de ses divers bâtiments et de ses machines (création de groupes de travail « patrimoine » comme sur le 9/9bis de Oignies ; collecte de témoignages oraux et d'iconographie …).
- ✔ les consulter sur les fonctions futures du site dans le cadre du cahier des charges du projet.
- ✔ les associer à la conception d'évènements développés sur le site (Rutilants au 9/9bis, journées du patrimoine …).
- ✔ conforter la présence (local dédié) des associations d'anciens mineurs (Amis de Germinal à Wallers, ACCUSTO SECCI à Oignies) pionnières sur les sites,
- ✔ construire des outils afin d'observer et d'évaluer l'appropriation du site par les usagers : le 11/19 a le projet de définir et de mettre en œuvre une grille d'observation et d'évaluation.

Chantier 5 : Mettre en œuvre une ingénierie financière adaptée

Objectif : Accompagner financièrement le phasage du redéveloppement des sites

Actions

- ✔ Pour la réalisation des programmes des grands sites, les Communautés d'Agglomération solliciteront, en fonction des calendriers de réalisation et des spécificités de chaque programme opérationnel, des financements au titre des fonds suivants :

- → le FEDER Axe 4 – priorité 5 « Accompagner quelques projets visant à l'excellence territoriale »,
- → le FEDER Axe 4 – priorité 4 au titre de la politique renouvelée du traitement des friches industrielles et des anciens espaces industriels et miniers désaffectés,
- → le FEDER Axe 2 – priorité 3 « favoriser l'excellence environnementale dans les actions des entreprises « dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Espace Ressource Eco-matériaux et de la plateforme d'analyse de cycle de vie »,
- → Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 16 – opération 64-2 « opérations de mise en oeuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique du territoire pour accompagner le Louvre-Lens » (II/19),
- → Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 17 « Soutien aux initiatives territoriales au titre des projets s'inscrivant dans une stratégie de compétitivité des territoires » (tourisme et culture),
- → Le Fonds Territorial Bassin minier (les 3 grands sites étant identifiés en priorité régionale au titre des politiques d'excellence urbaine, environnementale et économique),
- → Le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre des priorités arrêtées par le contrat territorial de développement durable, pour le 11/19 et le 9/9 bis.

Chantier 6 : Construire des actions de communication et de promotion communes

Objectif : Bâtir une stratégie concertée

Les marchés de définition et démarches de mise en projet en cours permettront de clarifier et articuler les différentes fonctions (culturelle, économique, patrimoniale, environnementale, touristique), propres à chaque site, ce qui leur permettra d'améliorer leur communication et leur promotion respectives, chacun développant ses atouts spécifiques. Le risque d'une communication « mille-feuille », dont l'effet peut se révéler assez peu attractif pour un entrepreneur en recherche d'un environnement de travail dynamique et productif ou un visiteur, pourra être ainsi évité.

Actions

- ✔ Créer les conditions d'un dialogue régulier entre les maîtres d'ouvrage des sites dans le souci d'une bonne complémentarité,
- ✔ Mettre en chantier des outils et vecteurs communs de promotion et de communication (panneaux de signalétique, circuits de visite …),
- ✔ Assurer une coordination de la programmation culturelle et festive des sites,
- ✔ Permettre la mutualisation des informations, des expériences, des savoir-faire entre les grands sites,
- ✔ Intégrer le réseau des grands sites miniers du Nord-Pas de Calais à des réseaux plus vastes (sites miniers identifiés dans le cadre de « Mineurs du monde »),
- ✔ S'appuyer sur le réseau développé par le Centre Historique Minier avec les musées de la mine français et européens .

3.2) Plan de Gestion des terrils

En 2007, dans le cadre du Schéma de Développement Patrimonial, la Mission Bassin Minier a confié au C.P.I.E.[45]-Chaîne des Terrils une mission d'assistance technique relative à l'identification, la catégorisation et la classification des terrils du Nord-Pas de Calais. Cette étude avait pour objectif de compiler, compléter et mettre à jour l'état de la connaissance des terrils, et d'alimenter la base de données « patrimoine » sous ACCESS de la Mission Bassin Minier. Elle a également pris en compte les éléments et étapes – passés et présents - concernant leur gestion.

La gestion et le devenir des terrils sont emblématiques de cette « longue marche » de la patrimonialisation : comment les acteurs sont passés d'une situation conflictuelle à un processus partenarial de gestion, comment les terrils ont changé d'image : de « crassiers », tas de matériaux exploitables, ils sont devenus Espaces Naturels Sensibles, vivier faunistique et floristique, marqueurs identitaires du paysage, jalons de la Trame Verte, supports d'activités sportives et artistiques … Comme le montre l'histoire du sauvetage du patrimoine en général et du patrimoine industriel en particulier, c'est souvent par une mobilisation associative ou grâce à l'initiative d'élus « pionniers » que certains sites échappent à la destruction. En 1989, la sauvegarde des terrils du Nord-Pas de Calais naît d'une mobilisation citoyenne, qui se traduit par la création de l'association la Chaîne des Terrils.

L'étude a permis de compiler les inventaires et catégorisations successives des terrils, effectués dans le passé. Ces inventaires ont été la base des arbitrages successifs entre les acteurs sur le devenir des terrils.

45 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Chantier 1 : La connaissance et la hiérarchisation : conservation ou exploitation ?

✔ L'inventaire de 1969

Les terrils portant les numéros de 1 à 201 ont été inventoriés dès cette époque. La connaissance porte sur les données essentielles du terril : hauteur, superficie, volume, composition …jusqu'à la seconde moitié de la décennie 1960, les terrils n'ont subi quasiment aucune exploitation.1969 constitue une date charnière.

✔ La catégorisation de 1977

Avec les années et avant même la fin de l'exploitation minière, les terrils sont devenus une source de matière première. L'exploitation des terrils a été rendue nécessaire pour mener à bien les grands chantiers de reconversion économiques (plateformes industrielles, routes et autoroutes, TGV (Train à Grande Vitesse), lotissements divers, …). Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage énergétique, les particules charbonneuses résiduelles sont récupérées pour être brûlées en centrale thermique.

Un premier groupe de travail se réunit pour la première fois le 27 octobre 1977 au niveau régional et classe les terrils en 5 catégories. Ce groupe de travail tripartite était constitué de l'Association des Communes Minières, des communes concernées et des HBNPC[46].

- **Catégorie 1 :** les terrils composés de mixtes cendreux dont l'exploitation est impérative. Terrils dont la teneur en cendre est supérieure à 60%. Les particules cendreuses ainsi récupérées alimenteront les centrales thermiques des Houillères.
- **Catégorie 2 :** les terrils dont l'exploitation est certaine et dont les matériaux seront utilisés pour les Bâtiments et Travaux Publics (fondation, remblais), qu'il s'agisse de schistes noirs ou rouges, ou même de scories (cendres des centrales thermiques).
- **Catégorie 3 :** les terrils qui ne seront jamais exploités, au moins à terme prévisible.
- **Catégorie 4 :** les terrils en activité minière, schistes issus des travaux houillers (avant décembre 1990).
- **Catégorie 5 :** les terrils que les HBNPC revendiquent mais dont l'exploitation est problématique (proximité du tissu urbain).

© S. Dhote

© Mission Bassin Minier

© Mission Bassin Minier

46 Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais.

✔ La catégorisation de la Charte des terrils de 1992

Dans l'article 3 de cette Charte « classification des terrils », une nouvelle catégorisation a été définie.

• **Catégorie 1 :** les terrils à préserver
En raison de leur intérêt faunistique et floristique.
En raison de leur intérêt culturel.
En raison de leur intérêt paysager.

• **Catégorie 2 :** les terrils à aménager
En raison de leur situation et de leur impact général sur les paysages.
En raison de leur intérêt au regard d'un projet de développement touristique et de loisirs.
En raison de la nécessité de les remettre en état.

• **Catégorie 3 :** les terrils à exploiter
En raison de la présence de produits charbonneux.
En raison de la présence de matériaux de BTP[47] ou d'autres matériaux et minerais valorisables économiquement.

✔ Recensement de la valeur écologique des terrils entre 2004 et 2006

Ce recensement a porté sur les terrils bénéficiant du transfert de propriété entre Terrils S.A. et l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais en Novembre 2003. Le nombre de sites étudiés est de 129 : il comprend des terrils en cours d'exploitation, en fin d'exploitation, prévus à exploitation, des sites aménagés, des cavaliers, des plateformes de schistes ayant abrité de l'activité minière diverse. La Région a commandité auprès du C.P.I.E.[48]-La Chaîne des terrils une étude de pré éco-diagnostic des terrils ainsi transférés dans le but d'obtenir une connaissance approfondie des sites et dans l'optique d'un futur changement de propriété et (ou) de gestion des terrils.

La qualité écologique des 129 sites (des terrils, des cavaliers et autres plateformes de dépôts schisteux) a été définie selon 5 classes :

• Très faible.
• Faible.
• Moyenne.
• Forte.
• Remarquable.

Terril 75, dit des Pinchonvalles - Avion

Ce terril tabulaire est l'un des terrils les plus intéressants d'un point de vue écologique. En effet, ce site est exceptionnel par la mosaïque de milieux qu'il abrite et par sa connexion avec les boisements, les prairies et les zones humides environnants :

- 250 espèces végétales dont 25 présentent un intérêt patrimonial (rares ou vulnérables au niveau régional) : 5 de ces espèces sont protégées régionalement (Ancolie commune Aquilega vulgaris, Orchis de Fusch Dactylorhiza maculata ssp fuchii); une espèce (Genêt ailé Genistella sagittalis) est inscrite sur la Liste Rouge des espèces menacées au niveau national,
- plus de 190 espèces de champignons recensées,
- 13 espèces de mammifères dont 3 sur la Liste Rouge nationale et une (le Lérot Mustela nivalis) sur la Liste Rouge mondiale,
- 88 espèces d'oiseaux, dont une trentaine est nicheuse,
- 9 espèces de batraciens,
- 4 espèces de reptiles, toutes inscrites sur la Liste Rouge nationale (couleuvre à collier Natrix natrix, lézard des murailles Podarcis muralis, …),
- 86 espèces d'insectes.

Cet espace fut rapidement réputé pour son intérêt écologique :

1982 : classement « terril d'intérêt exceptionnel, protection de responsabilité nationale » dans l'inventaire des zones naturelles de la D.R.A.E. (ancienne DIREN) du Nord-Pas de Calais.
Recensé comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1.
1984 : concerné par une zone de préemption créée par le Conseil Général du Pas-de-Calais au titre des Espaces Naturels Sensibles.
1992 : arrêté préfectoral de protection de biotope.

47 Bâtiments et Travaux Publics.
48 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

A partir de 1992, un dispositif de gestion partenarial des terrils s'est mis progressivement en place. Dix ans plus tard, suite à la disparition de Terrils S.A., la phase de portage transitoire des terrils débouche sur un dispositif pérenne qui « sécurise » le devenir de ceux-ci.

Chantier 2 : Un portage partenarial : du portage foncier transitoire à la reprise pérenne par les Conseils Généraux

✔ 1992 : la Charte des terrils

Le 30 novembre 1992, la Charte définissant les conditions de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est lancée. Cette Charte a été en partie ratifiée par l'Etat, la SACOMI[49], les HBNPC[50], Terrils SA, Surchistes SA, Tercharnor, et l'association pour la promotion de la Chaîne des Terrils.

La Charte de novembre 1992 définissait par ailleurs le devenir des terrils selon leurs futurs usages ; la carte décrivant la situation géographique des terrils était accompagnée de la légende suivante :

- **Conflit sur le devenir :** Terril dont l'exploitation est revendiquée, mais dont certaines parties s'opposent à son exploitation commerciale pour des raisons de nuisance environnementale, d'intérêt floristique et faunistique, historique et patrimonial ou paysager.
- **Pérennisation :** Terril préservé de toute exploitation pour des raisons d'intérêt floristique et faunistique, historique et patrimonial ou paysager.
- **Exploitation en cours :** Terril dont l'exploitation est en cours.
- **Exploitation prévue :** Terril dont l'exploitation est envisagée à court, moyen ou long terme.
- **Exploitation terminée :** Terril dont l'exploitation est terminée et dont la mise en sécurité devra être entreprise.
- **Devenir incertain :** Terril dont l'avenir n'a pas été clairement arbitré.

© Mission Bassin Minier

© Ph. Frutier/Altimage

© Mission Bassin Minier

49 Cf. partie 4.
50 Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais.

✔ **Un portage foncier transitoire**

En novembre 2002, suite la disparition de Terrils S.A., l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-Calais (E.P.F.) prend le relais et a été mandaté par le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières, pour assurer le portage foncier de 129 terrils et cavaliers (soit environ 2 200 hectares dont 31 hectares de cavaliers) auprès des collectivités territoriales. Ces terrils ont ainsi été requalifiés par l'E.P.F. dans l'objectif de les intégrer à la Trame Verte du Bassin minier.

✔ **Une Commission partenariale pour assurer la transition vers la gestion par les Départements**

Le suivi de la gestion et de la cession de ces sites est assuré par la **commission technique de gestion des terrils**, créée en 2003. Les membres de cette commission sont l'E.P.F., le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, l'Association des Communes Minières, et la Mission Bassin Minier. En janvier 2007, elle s'est agrandie en accueillant EDEN 62, en tant que gestionnaire des sites que le Département du Pas-de-Calais acquerra au titre des Espaces Naturels Sensibles, et en 2008 le C.P.I.E.[51]-Chaîne des Terrils rejoint la commission.

Ainsi, depuis 2003, la commission a suivi la vente de 68 terrils et cavaliers – soit environ 760 hectares –, les 2/3 ont intégré les Espaces Naturels Sensibles des Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Chantier 3 : L'ingénierie financière

✔ **Les outils financiers :** la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et la Taxe Spéciale d'Equipement de l'E.P.F. du Nord-Pas-Calais sont les deux leviers importants de la gestion des terrils.

Chantier 4 : L'appui méthodologique

✔ **Un guide méthodologique à l'usage des acteurs pour l'ouverture au public d'un terril**

Afin de faciliter l'acquisition de ces sites miniers, un guide technique à destination des élus et collectivités territoriales a été publié début novembre 2007. Il présente les responsabilités des collectivités, et propose des aménagements pour gérer l'accès des sites ainsi que des modes de gestion différenciée dans le but de valoriser sa richesse écologique.

Raid Bassin Minier © Sam DHOTE

© Sam DHOTE

51 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.

Chantier 5 : Ce qui doit encore être géré pour l'avenir

A l'échelle du Bassin minier, sur les 1 425 hectares restant, près de 780 hectares – soit 45 terrils ou fractions de terrils– sont en attente d'une signature pour officialiser les engagements pris par les collectivités. Reste donc environ 655 hectares, dans le portefeuille de l'E.P.F., sans acquéreur identifié en 2009, dont la valeur domaniale a été estimée à près de 828 000 € en 2002 par les services fiscaux, à laquelle il faut ajouter les frais de portage foncier (variables selon les sites).

Propriétaires	Surface acquise		Surface à acquérir		Surface totale potentiellement acquise à l'issue du portage foncier		
	En hectares	En % par rapport à la surface totale	En hectares	En % par rapport à la surface totale	En hectares	En % par rapport à la surface totale	Estimation domaniale de 2002
Département du Pas-de-Calais	131,54	**6,02%**	338,30	15,48 %	469,84	**21,49 %**	123.922,33 €
Département du Nord	311,4	**14,25%**	102,45	4,69%	413,86	**18,93 %**	239.706,05 €
Collectivités locales (Agglomérations et Communes)	287,06	**13,13%**	331,15	15,15%	618,22	**28,28 %**	271.964,13
Privés	29,24	**1,34%**	1,81	0,08%	31,05	**1,42 %**	37.563,02 €
Total	759,26	**34,73%**	773,71	35,39%	1532,97	**70,13%**	673.155,53 €

Tableau 1 : Acquisitions effectives et prévisionnelles des terrils et cavaliers en portage foncier en septembre 2007

Dans le périmètre proposé à l'inscription, les terrils en portage foncier représentent 51,74% de la surface totale ayant fait l'objet du portage foncier (2 200 hectares).

Seulement 161 hectares environ de terrils - soit 8 terrils - restent sans acquéreur identifié, dans le portefeuille de l'E.P.F. du Nord-Pas de Calais.

	Surface totale en portage foncier	Surface acquise	Surface à acquérir	
			Acquéreur identifié	Acquéreur non identifié
En hectares	1138	489,82	487,82	160,71
En %	100	43,03	42,85	14,12

8 terrils situés dans le périmètre proposé à l'inscription sur 29 terrils au total ou parties de ce patrimoine foncier sont sous contrats d'exploitation de matériaux avec SNPC (groupement d'exploitants de schiste) et TERCHARNOR. Ces contrats d'exploitation se termineront majoritairement dans 15 ans et certaines autorisations d'exploitation prendront fin en 2042.

Parallèlement à ces ventes, la commission a suivi les travaux, réalisés par Charbonnages de France, de mise en sécurité de zones en combustion et de dépollution de certains sites.

La convention de portage foncier modifiée a été signée en 2008, les signataires ayant redéfini les modalités de sa reconduction en tenant compte des difficultés rencontrées pour céder certains sites et des problèmes de fréquentation de non-droit. Aussi, la cession pour une activité de loisirs telle que les sports mécaniques ou pour un projet de logements sociaux peut être exceptionnellement envisagée.

Tableau global de synthèse de gestion des terrils (cf. Annexe)

3.3) Plan de Gestion des cavaliers

Comme l'a décrit la partie 4, la fin de l'activité minière et du rôle historique de transport d'hommes et de charbon joué par les cavaliers n'a pas aboli ce réseau d'infrastructures qui s'étend sur tout le Bassin.

Le périmètre proposé à l'inscription comprend **54,820 kilomètres de cavaliers.**

Ces continuités spatiales jouent un rôle patrimonial essentiel à trois niveaux :

- Les cavaliers rendent lisibles et dynamiques les liens entre les différents sites qui composent le Bien.
- Ils sont une composante à part entière du patrimoine naturel de ce grand paysage du Bassin minier. Ils jouent en effet un rôle de corridor écologique pour la migration de nombreuses espèces animales et essences végétales.
- Enfin, ils représentent un vecteur important de valorisation touristique et culturelle du Bassin : leur réaménagement en sentiers permet une interprétation originale des paysages et une découverte touristique des richesses bâties et naturelles du Bassin. Cette mise en réseau « physique » et immatérielle (Land Art, circuits guidés …) donne une « chair » au Paysage Culturel vivant qu'est le Bassin.

L'élaboration de Plans de Gestion adaptés de ce réseau est complexe et nécessite :

- **D'avoir une connaissance fine** de ces linéaires au foncier fragile, et une veille (risque de dégradation, de vandalisme) ; certains demeurent encore dans leur état d'origine (avec leurs rails comme le tronçon Wingles/Loison-sous-Lens). Tout projet de gestion passe aussi par la connaissance du patrimoine naturel et écologique que recèlent les cavaliers, de ses exigences et de ses potentialités.

- **De prendre en compte le fait que la requalification des cavaliers n'a pas été systématique :** Contrairement aux terrils, les cavaliers n'ont pas fait l'objet d'un portage foncier global. Ils font partie du portage foncier de 129 terrils et cavaliers, assuré par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais (E.P.F.) mais représentent seulement 31 hectares sur un total d'environ 2 200 hectares. L'E.P.F. en a requalifié des tronçons et assure actuellement le portage foncier d'une partie du cavalier Haisnes-lez-la-Bassée/Douvrin et du cavalier Estevelles/Pont-à-Vendin/Annay-sous-Lens/Harnes situés dans le périmètre proposé à l'inscription : concernant ce dernier, il s'agit d'un des tronçons les plus longs (4 150 mètres) de cavalier que compte le Bien. Cependant, à l'échelle globale du Bassin minier, on estime que 60 % des tronçons de cavaliers, recensés à ce jour par la Mission Bassin Minier, n'ont pas été restaurés et demeurent sans vocation.

Cavalier à Wingles avec ses rails © Sam DHOTE

- **De classer les espaces selon des critères d'usage et d'environnement :**
  - l'usage en « modes doux » : liaisons urbaines, sentiers de randonnée pédestre et cyclo-touristique, assise de Transports en Commune en Site Propre.
  - l'intérêt écologique de ces liaisons, ce qui pose la question de l'équilibre entre la fréquentation du public et la faune et la flore.

- **D'identifier les dispositifs d'aménagement et de gestion adaptés** (Trame Verte et Bleue, Plans Départementaux d'Itinéraires et de Randonnées …), et les **maîtrises d'ouvrage.**

- **De préserver/restaurer les ouvrages d'art** afin d'assurer les continuités de ce réseau.

- **De mettre en œuvre des actions de communication, d'animation et de sensibilisation.**

Chantier 1 : La reconnaissance de la valeur des cavaliers dans le Schéma de Trame Verte (2001)

Dans le cadre du volet de « l'Après-Mines » du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, les cavaliers sont reconnus comme une composante du Schéma de Trame Verte du Bassin minier. Ce Schéma « […] s'appuie sur les **continuités spatiales existantes :**

- le réseau des anciennes voies ferrées issues de l'exploitation charbonnière (cavaliers),

- et les autres infrastructures ferroviaires, routières, autoroutières et fluviales, avec des politiques de verdissement adaptées à la continuité écologique (éco-corridor) […] »

Cité 33 et terril de la cité 30 depuis le cavalier de Divion-Bruay-La-Buissière © Mission Bassin Minier

Chantier 2 : La prise en compte des cavaliers dans les dispositifs d'aménagement et de gestion[52]

Objectif : Articuler les différents dispositifs de gestion

A l'échelle régionale, la prise en compte des cavaliers (leur aménagement et leur gestion) s'appuie aujourd'hui sur plusieurs dispositifs en interaction qui doivent s'articuler. Ces dispositifs et politiques ont été décrits dans la partie 5 du dossier[53].

✔ ***Les Plans de Déplacements Urbains (P.D.U.).*** Instaurés par la loi sur l'air de 1996 et renforcés par la loi S.R.U.[54] de 2000, ces Plans se mettent progressivement en œuvre dans les Agglomérations du Bassin minier. Leur objectif est l'établissement d'un meilleur équilibre entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé. Dans ce cadre, les actions en faveur de l'usage de la marche à pied ou du vélo y occupent une place essentielle.

✔ ***Les compétences des structures intercommunales*** sur la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, déclinée à l'échelle du Bassin minier, au travers, notamment, le soutien aux projets de circuits « modes doux », dont les 22 boucles de la Trame Verte identifiées par la Mission Bassin Minier.[55]

✔ ***La politique des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais*** avec le développement des Plans Départementaux

52 Cahier technique valoriser les modes doux sur les territoires du Bassin minier Nord-Pas de Calais, Mission Bassin Minier, 2009
53 5.d Plans actuels concernant la municipalité et la Région où est situé le Bien proposé.
54 Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains.
55 Cf. 4. Poursuivre la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue.

d'Itinéraires et de Randonnées (P.D.I.P.R.), de circuits cyclotouristiques ou encore l'aménagement du réseau routier départemental.

✔ ***L'action du Conseil Régional Nord-Pas de Calais*** sur la mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes Voies Vertes, sur le développement la Trame Verte et Bleue régionale et sur la promotion de l'intermodalité « TER[56] + vélo ».

Chantier 3 : La mise en œuvre d'un mode de gestion « durable » des itinéraires

Objectif : Maintenir la qualité des itinéraires à moyen et long termes

Actions

✔ **Evaluer les choix d'aménagement sur la base d'un inventaire écologique préalable**

Dès la conception du projet d'itinéraire, les principes d'aménagement du linéaire, en particulier les types de revêtement et de plantation, devront faire l'objet d'une analyse multicritère tenant compte des coûts des gestion des différentes options, des usages souhaités et des préoccupations environnementales.

✔ **Coordonner la maîtrise d'ouvrage**

Compte tenu du morcellement des compétences entre les différents acteurs intervenant sur le réseau « modes doux », la coordination des maîtres d'ouvrage de la gestion des itinéraires représente un enjeu pour assurer une certaine harmonisation dans le traitement des linéaires et permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant certains moyens (techniques et financiers) pour l'entretien courant et les travaux plus lourds (reprise du revêtement, rénovation des ouvrages d'art…).

✔ **Appliquer les techniques de gestion différenciée**

Reposant sur une adaptation des techniques de gestion en fonction de la nature des espaces, **la « gestion différenciée »** permet de favoriser, à côté du traitement horticole de certaines sections, un entretien préservant les richesses écologiques et confortant ainsi le rôle des itinéraires « modes doux » dans la mise en réseau fonctionnel des espaces de nature.

→ Opter pour un entretien différencié, spécifiquement étudié en fonction des zones (plus intensif en milieu urbain et extensif en milieu rural et forestier).

→ Adopter le fauchage des accotements herbeux de la voie,

- Suite à l'inventaire écologique, il peut être intéressant d'appliquer les principes de la fauche tardive sur certaines zones,
- Ne pas effectuer le fauchage avant le 1er août,
- Exporter les produits de la fauche (pour éviter l'enrichissement du sol entraînant une banalisation de la flore présente), lorsque la végétation est très diversifiée,
- Ne pas faucher toute la parcelle d'un seul tenant pour permettre aux plantes de continuer à effectuer leur cycle sur au moins une partie de la parcelle et pour assurer un refuge aux animaux présents.

→ Préférer la taille dite douce. Une époque adéquate sera choisie pour la taille des arbres et des haies.

→ Valoriser les produits issus de l'entretien des haies.

→ Favoriser la diversité structurale de la végétation. Des strates différentes pourront être aménagées : lisières, ourlets herbeux…

→ Utiliser un matériel d'entretien adéquat.

→ Assurer le maintien des niches écologiques (arbres morts, souches, ballast …).

56 Train Express Régional.

→ Eviter les traitements chimiques. Les alternatives plus écologiques leur seront préférées.
→ Lutter contre les plantes invasives indésirables.

Cavaliers aménagés © Mission Bassin Minier

Chantier 4 : Le traitement paysager des cavaliers

Objectif : Préserver la qualité et la diversité paysagère des itinéraires

L'agrément de l'itinéraire est conditionné par la valeur et la diversité des séquences paysagères : paysage ouvert/fermé, champ/forêt, urbain/campagne, bord d'eau/terre, ligne droite/courbe… Des variations dans le traitement du profil en long pourront permettre de mettre en scène l'environnement traversé (éléments du patrimoine bâti ou naturel, point de vue…).

Actions

✔ Traduire les différentes séquences paysagère dans le choix des plantations différenciées selon les types d'espaces traversés :

→ Les zones de transition, les sites remarquables : créant des séquences rythmées, les plantations d'arbres tiges peuvent par exemple être utilisées pour « signaler » aux usagers un élément du paysage ou une entrée d'Agglomération.

→ Les traversées urbaines : dans ce cadre, les plantations d'essences locales auront un rôle ornemental participant à la qualité du cadre urbain. Par ailleurs, cette végétation pourra également jouer un rôle pour la préservation des continuités écologiques.

→ Les sections interurbaines ou rurales : outre la création d'ambiances paysagères permettant notamment de « casser » l'uniformité de certaines sections rectilignes (chemins de halage, chemins ruraux…), le traitement des abords peut jouer un rôle plus « fonctionnel » dans ce type d'espaces. Les haies en bordure de la piste peuvent constituer par exemple des rideaux coupe-vent dans les plaines agricoles. D'autre part, les aménagements paysagers peuvent permettre de répondre aux enjeux de la préservation de la richesse écologique des milieux naturels : le maintien de la végétation en place (haies, végétation spontanée…) ou encore la conservation du ballast des anciennes voies ferrées (substrat favorable à certaines espèces). Ceci implique des choix particuliers dans les plantations, dans le type d'entretien mais aussi dans la conception des profils en long et en travers. Par exemple, si la largeur de l'emprise est suffisante, la piste pourra être déportée sur un des côtés afin de préserver un ourlet végétal favorable aux échanges écologiques (fonction de corridor biologique).

Chantier 5 : La préservation/restauration des ouvrages d'art

Objectif : Assurer les continuités du réseau de cavaliers

Ouvrage de franchissement © Mission Bassin Minier

A présent que la programmation d'opérations dans le cadre de la Trame Verte monte en charge, le rétablissement ou l'adaptation de ces franchissements apparaît comme une condition indispensable à une restructuration harmonieuse des territoires du Bassin minier. La catégorie de « Paysage Culturel » dans laquelle s'inscrit la proposition d'inscription du Bassin minier rend d'autant plus cruciale la préservation et la mise en valeur des continuités spatiales qui, seules, pourront rendre lisible et effective l'intégrité du patrimoine naturel et bâti.

Le traitement des franchissements représente donc une dimension essentielle de l'aménagement d'un réseau « modes doux ». Compte tenu de la diversité des cas à traiter, la définition de la solution technique à mettre en œuvre devra s'adapter aux différentes situations rencontrées. Parmi celles-ci, plusieurs types peuvent être distingués.

✔ Requalifier les ponts et ouvrages existants

Sur les emprises d'anciennes voies ferrées des Houillères, la requalification des ouvrages d'art existants peut constituer une solution intéressante d'un point de vue financier (en fonction de l'état de l'ouvrage) et en termes de valorisation du patrimoine : c'est le cas de ponts ferroviaires qui ne sont pas en bon état sur le tronçon Loison-Wingles. Le pont sur l'A21 (boucle 18 tronçon Loos-en-Gohelle/Lens/Wingles) pose actuellement problème : ce franchissement est actuellement désaffecté. Ponctuant le cavalier de Somain-Peruwelz, l'un des 2 ponts de Condé-sur-l'Escaut, propriété du Conseil Général du Nord, n'a jamais été restauré.

✔ Rétablir des ouvrages

C'est le cas du pont qui passait au-dessus du Canal de la Deûle et qui n'existe plus, en ce qui concerne le tronçon Estevelles/Pont-à-Vendin/Annay-sous-Lens/Harnes. Cette continuité est prévue dans le cadre de la boucle 16 de la Trame Verte et Bleue du Bassin minier.

✔ Créer des passerelles légères (en bois) moins coûteuses

La création de passerelles légères pourra être justifiée à certains endroits. Pour répondre correctement aux attentes des usagers, l'aménagement de ces nouveaux ouvrages devra respecter quelques principes : largeur d'au moins 3 mètres, platelage durable et non glissant, gardes au corps de 1,40 mètre, dénivellation ou des rampes permettant l'accès à l'ensemble des modes, et notamment des personnes à mobilité réduite.

✔ Assurer la sécurité et le confort des passages inférieurs

Chantier 6 : La mise en place d'une offre de services pour accompagner le développement du réseau

Le dynamisme d'un réseau « modes doux » implique la mise en place d'une politique de services permettant de promouvoir l'offre d'itinéraires et de conforter le développement de nouvelles pratiques de déplacement. Visant à encourager et à coordonner les initiatives publiques, privées ou associatives, cette politique doit permettre de proposer un panel de services correspondant aux attentes des usagers du réseau :

Actions

✔ **Faciliter l'organisation matérielle des déplacements**

→ mise en place d'aires de stationnement vélos sécurisées,

→ implantation d'équipements dédiés aux déplacements récréatifs (aires de repos, station de nettoyage VTT, ...).

✔ **Offrir des informations pratiques et touristiques**

→ diffusion de guides et cartes présentant les itinéraires du réseau « modes doux ».

→ mise en place d'une signalétique adaptée et de bornes d'information. Se matérialisant souvent sous la forme de Relais Information Service (R.I.S.), cette signalisation est implantée sur des sites stratégiques où la fréquentation se concentre : lieu de départ de circuits, aire d'arrêt, gare, parking ou entrée des sites touristiques importants.

→ promotion de l'offre de gîtes et de chambres d'hôtes accessible depuis les itinéraires (cf. Topoguide du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, porté par la Mission Bassin Minier).

→ extension de l'expérience des « cafés rando », estaminets labellisés par le Conseil Général du Nord en Flandre.

✔ **Proposer des manifestations artistiques et sportives**

→ organisation de manifestations de promotion des itinéraires à destination du grand public ou d'évènements sportifs plus spécialisés.

→ Développer des projets de Land Art, d'installations éphémères « art et nature », jalonnant des cheminements pédestres et cyclistes, de randonnées spectaculaires (cf. Rendez-vous Cavaliers[57] de Culture Commune Scène Nationale, projet de Mines d'Art en sentiers, initié par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut).

Chantier 7 : La mise en place d'une signalétique efficace

Objectif : Dans le cadre de l'enjeu global de la signalétique du Bien, apporter un soin particulier à celle concernant les circuits empruntant les cavaliers

Devant répondre à différentes demandes avec des outils divers et de multiples acteurs, la signalisation du réseau « modes doux » est une problématique complexe. **plusieurs données s'imposent à la conception de la signalétique des itinéraires empruntant les cavaliers :**

→ Une signalisation de police. Quelles sont les règles de circulation selon le Code de la Route ?

→ Une signalisation de destination ou directionnelle. Vers quel lieu se dirige-t-on ?

→ Une signalisation d'itinéraire ou de jalonnement. Quel itinéraire ou quelle boucle suit-on ? (elle est principalement dédiée aux pratiques récréatives).

→ Une signalisation informative ou touristique. Que puis-je trouver dans mon environnement ?

Actions

✔ **Observer plusieurs principes afin de garantir la cohérence de la mise en œuvre**

- L'uniformité : d'un site à l'autre, les panneaux doivent être exactement les mêmes (ceci implique l'interdiction d'utiliser des signaux non réglementaires) ;
- L'homogénéité : les différents panneaux (position, confirmation…) doivent avoir la même charte graphique ;
- La simplicité/lisibilité : il conviendra d'éviter la surabondance des signaux, en utilisant si possible les mâts existants ;
- La continuité : afin d'éviter les « trous » dans la signalisation, une concertation doit avoir lieu entre les différents partenaires ;
- La sécurité des usagers.

57 Cf. partie 5.i.4.

✔ **Limiter la pollution visuelle**

Afin de préserver la qualité des paysages traversés, le nombre de panneaux devra être limité : regroupement de la signalisation touristique, valorisation des supports existants (mâts et Relais Information Service), traitement conjoint du jalonnement des itinéraires et de la signalisation de destination…

✔ **Rechercher l'articulation des signalisations mises en œuvre**

- La réglementation « Directionnelle Vélos » (Dv) :

Pour des raisons évidentes de lisibilité et de cohérence, une signalisation réglementaire compréhensible par le plus grand nombre d'usagers non motorisés, et particulièrement pour les cyclistes, a été définie. Ainsi, si en sites propres, les maîtres d'ouvrage conservent toute latitude sur le jalonnement, en sites mixtes, les codes couleurs suivants sont retenus : un fond blanc comportant des caractères, liserés et flèches en vert ; un pictogramme « vélo » (silhouette d'un cycliste) blanc est inscrit dans un carré à fond vert.

Exemple de panneau

- Les outils de signalisation mis en place par les différents partenaires

La bonne articulation des signalisations constitue une des clés de réussite de la constitution d'un réseau « modes doux ». S'appuyant sur des études de cas, la définition d'un cadre général précisant les complémentarités possibles entre les différents outils de signalisation doit permettre de contribuer au renforcement de la lisibilité du réseau. Piloté par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Direction Régionale de l'Environnement, le travail réalisé pour l'élaboration de la « Charte de signalisation des Véloroutes Voies Vertes » apporte des réponses concrètes à cette problématique d'articulation des signalisations.

Objectif : Engager la concertation entre les principaux « émetteurs » de signalisation

✔ **Les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais** interviennent au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) du Schéma Cyclable Départemental et de la gestion du réseau routier départemental.

✔ **Les Fédérations sportives** participent à la mise en œuvre de la signalisation des itinéraires pédestres (itinéraires de Grandes Randonnées, Grande Randonnée de Pays et Petites Randonnées), équestres ou cyclotouristiques, en lien avec les Conseils Généraux et les structures intercommunales.

✔ **Le Parc Naturel Régional Scarpe – Escaut** intervient sur la valorisation de parcours de randonnées et des éléments du patrimoine, en matière de signalisation.

✔ **L'Etat** intervient en tant que gestionnaire de routes, des voies navigables ou de domaines forestiers, plusieurs services de l'Etat sont concernés : les Directions Départementales de l'Equipement, Voies Navigables de France et l'Office National des Forêts.

✔ **Les structures intercommunales**, dans le cadre de leurs compétences sur les voiries ou les espaces verts, constituent des acteurs importants. Par ailleurs, les syndicats mixtes de Transports en charge des Plans de Déplacements Urbains jouent également un rôle dans la mise en œuvre de la signalisation.

✔ **Les communes** assurent la gestion des voiries relevant de leur responsabilité.

Chantier 8 : L'ingénierie financière

✔ **Les outils financiers :** la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et la Taxe Spéciale d'Equipement de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais, la politique « Véloroutes-Voies Vertes », les crédits des Communautés d'Agglomération et de Communes (compétence Trame Verte) sont des leviers importants de la gestion des cavaliers.

Monographie illustrative de la complexité de la gestion : le cavalier de Somain-Péruwelz

Le cavalier Somain-Péruwelz, long de 38 kilomètres, au Nord de Valenciennes permet de relier le centre de l'Agglomération à la forêt domaniale de Raismes, et les anciennes gares des Houillères de Bruay-sur-Escaut et Fresnes-sur-Escaut aux sites des fosses Sabatier, Lagrange, Soult, Lavaleresse et Ledoux, ainsi qu'aux Usines Rousseau notamment. Réhabilité en deux phases, ce cavalier apparaît comme une liaison de promenade des différents espaces requalifiés par l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais et traités paysagèrement, parallèlement à l'Escaut, même si une partie devrait être réalisée à terme pour le transport urbain en site propre.

Il est ponctué de différents ouvrages d'art : 6 ponts (à Escaudain, Anzin, Condé et Vieux-Condé, ces deux dernières villes en ayant deux chacune) et 7 passages sous des ponts et voies, routiers ou ferrés. Les ponts sont de techniques différentes : métalliques, béton… Le pont d'Escaudain et l'un des ponts de Condé et de Vieux-Condé ont été restaurés, mais les restaurations sont anciennes excepté pour Escaudain. Ces ponts sont néanmoins tous en « bon état » et aptes à la circulation. L'autre pont de Condé, propriété du Conseil Général du Nord, n'a jamais été restauré.

Le cavalier appartient à présent :
- au Conseil Général du Nord sur les communes de Bruay à Vieux-Condé,
- au S.I.T.U.R.V.[58] pour la partie qui longe le tramway (TCSP) de Denain à Anzin,
- et aux communes et structures intercommunales pour les autres tronçons, de Somain à Escaudain.

Il sert les politiques de circulation, qui ne prennent pas en compte spécifiquement son caractère patrimonial.

<table>
<tr><td>1</td><td>Somain</td><td rowspan="2">Non réhabilité, discontinu, en état variable
Propriét. :
Communes E.P.C.I.</td><td>6</td><td>Hérin</td><td rowspan="2">Tramway et liaison douce
Propriét. :
S.I.T.U.R.V.</td><td>11</td><td>Raismes</td><td rowspan="3">Liaison douce
Propriét. : Conseil Général du Nord</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Abscon</td><td>7</td><td>La Sentinelle</td><td>12</td><td>Escautpont</td></tr>
<tr><td>3</td><td>Escaudain</td><td>8</td><td>Valenciennes</td><td>13</td><td>Fresnes-sur-Escaut</td></tr>
<tr><td>4</td><td>Denain</td><td>Liaison douce
Propriét. :
Communes E.P.C.I.</td><td>9</td><td>Anzin</td><td>Bus / l. douce
Propriét. :
S.I.T.U.R.V.</td><td>14</td><td>Condé-sur-l'Escaut</td><td></td></tr>
<tr><td>5</td><td>Oisy</td><td>Tramway et liaison douce
Propriét. :
S.I.T.U.R.V.</td><td>10</td><td>Bruay-sur-Escaut</td><td>Liaison douce
Propriét. :
Conseil Général du Nord</td><td>15</td><td>Vieux-Condé</td><td>2 km non réhabilités
Propriét. : Conseil Général du Nord</td></tr>
</table>

Depuis quelques années, **le cavalier est le support d'animations** culturelles, artistiques et commémoratives :
- Exposition photos, projets scolaires,
- Animations ponctuelles par des artistes,
- Inscription dans des circuits : parcours des terrils, Raid Bassin minier, parcours du cœur, …

Ces opérations sont menées par les communes et leur importance est inégale le long du cavalier.
Au-delà de ces manifestations ponctuelles, le cavalier est avant tout le support de pratiques régulières (promenades, sport, détente).

58 Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de Valenciennes

Tableau de synthèse de la gestion des cavaliers dans le périmètre

Dénomination	Kilométrage (en mètres)	Etat de conservation	Dispositif de gestion	N° Elément
Cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut	4 800 m	Aménagé	Boucle 2 de la Trame Verte du Bassin minier (TVBM)	8a
Cavalier Vieux-Condé/ Condé-sur-l'Escaut/ Fresnes-sur-Escaut	3 430 m	Aménagé	P.D.I.P.R. Véloroute Voie Verte Boucle 1 (TVBM)	8j
Cavalier Fresnes-sur-Escaut/ Escaupont/ Raismes	3 470 m	Aménagé	P.D.I.P.R. Véloroute Voie Verte Boucle 2 (TVBM)	8m
Tronçon de cavalier Raismes, Wallers, Haveluy, Denain	5 700 m	Intègre	P.D.I.P.R. GRP BM Boucle 7 (TVBM)	15p
Cavalier aux abords du terril 84 à Rouvroy	3 880 m	Aménagé	P.D.I.P.R. Véloroute Voie Verte GRP BM Boucle 14 (TVBM)	48m
Cavalier Estevelles/ Pont-à-Vendin/ Annay-sous-Lens/ Harnes	4 150 m	Aménagé et désaffecté	GRP BM Boucle 18 Boucle 16 (TVBM)	51d
Cavalier Billy-Montigny/ Fouquières-lès-Lens	890 m	Aménagé et désaffecté	Boucle 18	55b
Tronçon cavalier Auchy/Haisnes	1 130 m	Aménagé	Boucle 15 (TVBM)	63b
Tronçon de cavalier Haisnes/ Douvrin	4 390 m	Aménagé		63d
Tronçon cavalier Douvrin/ Hulluch	870 m	Aménagé	Véloroute Voie Verte GRP BM Boucle 15 (TVBM)	63k
Tronçon de cavalier Wingles/ Vendin/Lens/Loos-en-Gohelle.	10 450 m	Intègre		63n
Cavalier Avion	1 230 m	Aménagé		76b
Tronçon de cavalier Annequin/ Noyelles-les-Vermelles/ Cambrin/ Cuinchy/ Vermelles/Auchy-les-Mines	8 870 m	Aménagé et désaffecté	GRP BM	78a
Tronçon de cavalier Barlin	1 560 m		GRP BM Boucle 21 (TVBM)	89f
Total 54 820 m				

3.4) Plan de Gestion des cités minières

Faire de l'habitat minier une réponse aux enjeux croisés environnementaux, sociaux et patrimoniaux.

A) Enjeux

La préservation et la mise en valeur des cités minières dépassent les enjeux de protection d'un patrimoine bâti. Leur avenir nous interroge sur des problèmes humains, sociaux, culturels, économiques, urbains, environnementaux, qui nécessitent une **vision globale et croisée** de l'ensemble de ces enjeux. L'ensemble du parc minier constitue un **outil de développement économique, social et environnemental** pour l'ensemble d'un territoire qui dépasse les frontières du Bassin minier.

Loin de toute vitrification, l'ensemble des actions, études et partenariats qui seront mis en œuvre dans le cadre du Plan de Gestion pour préserver et valoriser le parc minier, tirer parti de ses qualités architecturales, urbaines et paysagères, contribuera à faire de l'habitat minier un terrain d'application privilégié d'orientations et de politiques qui visent à la fois à :

- ✔ repenser l'attractivité résidentielle,
- ✔ améliorer la mixité sociale dans le Bassin minier en attirant de nouvelles populations,
- ✔ lutter contre le réchauffement climatique,
- ✔ valoriser le cadre de vie et créer un environnement de qualité, en protégeant le patrimoine et en promouvant ses qualités.

Le regard croisé porté sur l'habitat minier dans le Plan de Gestion cherche à articuler ces grands enjeux, en apportant des réponses qui permettront à l'ensemble des acteurs concernés (Etat, Région, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, gestionnaires-bailleurs) d'assumer pleinement leur responsabilités face aux défis sociaux, environnementaux et patrimoniaux que révèle la gestion du parc minier sur le long terme. Cette gestion adaptée doit faire la preuve que ces responsabilités ne peuvent être assumées séparément et doivent faire l'objet de constantes articulations, adaptations, arbitrages. Ce nécessaire croisement des approches devra se traduire dans la gouvernance des projets de restauration et d'évolution des cités minières.

En résumé, protéger et valoriser les cités minières correspond à :

- ✔ Affirmer qu'elles possèdent des qualités urbaines, architecturales, paysagères, et patrimoniales qui leur sont propres et que ces qualités peuvent garantir l'amélioration du cadre de vie.
- ✔ Affirmer qu'elles sont, en termes d'habitat individuel dense, la marque d'avancées et d'innovation à exploiter et à revisiter, pour offrir au Bassin minier du Nord-Pas de Calais, un habitat de qualité qui soit fidèle à l'esprit d'innovation qui les avait engendrées et à son caractère culturel et paysager.
- ✔ Affirmer qu'elles sont encore aujourd'hui le symbole et le support d'une identité partagée.
- ✔ S'attacher à les préserver et, au-delà des formes traditionnelles, à affirmer la volonté de concilier habitat individuel innovant et forme urbaine de qualité.
- ✔ Faire du Bassin minier un territoire d'excellence en termes d'habitat et de cadre de vie.

C'est aussi et surtout se donner les moyens d'une gestion adaptée pour protéger et tirer parti de cet héritage, afin de limiter l'effet des pressions qu'il subit, anticiper les évolutions pour garantir des transformations de qualité.

B) Dynamiques en cours depuis 2003

La naissance d'un partenariat avec les bailleurs

La politique « GIRZOM »[59] et l'attachement des maires à ce parc de logements à vocation sociale a permis de préserver une grande partie des cités et de maintenir le parc dans le domaine public. Cependant, la rénovation reste avant tout une affaire de mise aux normes technique des logements. La réflexion se concentre sur la mise en place du réseau d'assainissement qui permettra de raccorder les logements et d'adjoindre au corps principal, des WC et des salles de bains.

En 2003, la valeur patrimoniale de l'habitat minier n'est reconnue que de manière très ponctuelle et rarement mise en avant lors des projets de rénovation. Cependant, quelques opérations exemplaires ont pris en compte la dimension patrimoniale des cités minières, notamment durant la période de gestion de la SACOMI[60].

Une grande partie du travail mené par la Mission Bassin Minier depuis 2003 a été de construire un partenariat avec les bailleurs, afin que les dimensions patrimoniale, mais également urbaine puissent alimenter leurs plans de stratégie respectifs.

Les actions et démarches engagées par la Mission Bassin minier avec ses partenaires

La Mission Bassin Minier a engagé avec ses partenaires un programme d'actions sur l'habitat minier, allant des études et expertises, jusqu'à la déclinaison en chantiers opérationnels. Dans ce cadre, ont été menés :

- ✔ un inventaire qualifié des 563 cités minières de 2003 à 2006, (cf. chantier 1),
- ✔ une série de monographies sur 17 cités minières remarquables et exceptionnelles[61] de 2008 à 2009, (cf. chantiers 1, 2),
- ✔ le croisement entre l'approche patrimoniale avec les données sociales issues de l'observatoire socio-économique de la Mission, afin de déterminer les enjeux de gestion et d'évolution du parc, en 2008-2009, (cf. chantier 4),
- ✔ des opérations d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage locaux pour introduire des techniques alternatives de gestion des eaux de pluie dans une vingtaine de cités depuis 2001,
- ✔ la création et l'animation d'un « groupe matériaux », par la D.R.A.C.[62] et les S.D.A.P.[63], (cf. chantiers 2, 3, 6) en 2009,
- ✔ une première programmation financière, dans le cadre notamment du Fond Territorial Bassin minier,
- ✔ les premières réflexions sur des « cités-pilotes » (Taffin à Vieux-Condé, Bruno à Dourges, Provinces à Lens), en 2009 (cf. chantier 6).

L'ensemble des actions, présentées ci-après, l'ont été en relation étroite avec à la fois les experts du patrimoine, de l'architecture, du paysage et du logement (D.R.E.A.L.[64], D.R.A.C.[65], S.D.A.P.[66], CAUE[67], Service Régional de l'Inventaire), mais également avec les bailleurs, premiers concernés par la gestion des cités minières. Ce partenariat qui marque une (r) évolution dans la manière d'appréhender un parc de logements hérité des Houillères, s'est concrétisé par la signature d'un accord-cadre avec chacun des bailleurs concernés.

59 Cf. partie 4.
60 Cf. partie 4.
61 Cf. CD n°1.
62 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
63 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
64 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
65 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
66 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
67 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

C) Les chantiers à poursuivre ou à engager en 2010

Chantier 1 : Connaissance et reconnaissance

Ce chantier, préalable à toute démarche efficace de préservation et de valorisation, est engagé depuis 2003. Entre 2003 et 2007, la Mission Bassin Minier a réalisé un « Inventaire architectural, urbain et paysager des cités minières du Nord-Pas de Calais». Ce travail effectué sur l'ensemble du territoire du Bassin minier, a permis de démontrer l'extraordinaire densité, richesse et diversité des témoignages de cet habitat ouvrier intrinsèquement lié à l'outil d'exploitation minière. Chacune des 563 cités recensées a fait l'objet d'une fiche descriptive au format access qui croise données patrimoniales, historiques et informations sur leur gestion (statut de propriété, état des rénovations, typologie,…). L'ensemble des études sur les cités minières se trouve sur le CD n°1. Par la suite, un travail de qualification sur des critères d'authenticité, d'intégrité et d'exemplarité a été entrepris et a permis d'identifier parmi les 563 cités recensées :

- **40 cités exceptionnelles**
- **169 cités remarquables**
- **354 cités témoins**

Ce socle de connaissance permet déjà :

✔ d'alimenter les démarches de sensibilisation au patrimoine minier en général,

✔ de constituer un fond de documentation sur l'habitat minier global et évolutif,

✔ d'enrichir le plan de patrimoine de Maisons et Cités,

✔ de contribuer à prioriser les politiques de rénovation,

✔ de servir de base à l'élaboration d'une politique de protection et de valorisation.

Objectif 1.1 : Dès 2010, poursuivre l'inventaire qualifié des cités minières

Actions

- ✔ Collecter et mettre en réseau les plans et archives (plans d'ensemble des cités, plans par type) afin d'alimenter l'inventaire qualifié.
- ✔ Poursuivre le travail de datation des cités.
- ✔ Poursuivre l'élaboration des monographies des cités les plus remarquables et ou présentant de forts enjeux en termes de d'évolution et de restauration.

Objectif 1.2 : Mettre en évidence la place de l'habitat minier du Nord-Pas de Calais dans l'histoire du logement ouvrier à l'échelle européenne et internationale

Actions

- ✔ Suivre et mettre en place des programmes de recherche avec les Universités (les cités jardins, choix des concepteurs, place dans les évolutions des théories urbaines et architecturales, résonnance avec l'évolution des politiques du logement social,…),
- ✔ Mener des recherches comparées à l'échelle européenne (échange, choix des concepteurs, théorie de l'architecture et des mouvements liés à l'habitat ouvrier,…),
- ✔ Créer en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, un lieu d'exposition et d'interprétation sur l'histoire de l'habitat ouvrier qui pourrait être situé à Annay-sous-Lens, dans un Camus haut restauré pour l'occasion.

Objectif 1.3 : Faire connaître et sensibiliser

Poursuivre le changement d'image de l'habitat minier, à l'intérieur et au-dehors de la Région du Nord-Pas de Calais.

Actions

- ✔ Mener des actions de sensibilisation aux qualités et au potentiel de renouvellement de l'habitat minier (Journées du patrimoine, brochures, plaquettes, cahiers techniques, « beaux livres », visites ciblées, expositions, …) auprès :
- → des acteurs du patrimoine et de l'aménagement,
- → des élus et les gestionnaires du parc,
- → des habitants (en lien avec les CAUE[68], les communes et les associations locales),
- → des enseignants et des scolaires (en lien avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut),
- → du « grand public » interne et externe au Bassin minier (journalistes, revues spécialisées patrimoine, architecture, urbanisme).

Chantier 2 : Evolutions et protection de l'habitat minier

Faire évoluer l'habitat pour le rendre compatible avec les besoins des habitants, actuels et futurs est la condition qui permettra de garantir sa pérennité sur le long terme. Permettre ces évolutions nécessaires tout en garantissant le maintien de son intégrité et de son authenticité, nécessite un suivi de l'ensemble du processus qui aboutira aux réalisations, tout au long de la chaîne, de la prise de décision politique, à la mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, ce chantier 2 porte à la fois sur un diagnostic des potentialités des logements, sur les outils réglementaires, la formation, la mise en œuvre opérationnelle, qui permettront de travailler à l'adaptation éventuelles des différentes typologies de logements, en respectant et en tirant parti des qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités. Il devra également proposer des évolutions souhaitables de la fonction urbaine des cités minières. Les monographies déjà réalisées sur un ensemble de cités minières[69] ont débouché sur des premières orientations qui seront mises en œuvre dès 2010 dans le cadre de la réflexion sur des « cités pilotes ».

68 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.
69 Cf. CD n°1.

Objectif 2.1 : Mesurer les potentialités des logements miniers au regard des évolutions dans les modes d'habiter et des attentes des habitants (actuels et futurs)

Actions

- ✔ Rendre compte des évolutions des pratiques et des modes de vie dans les cités minières (utilisation du logement, des annexes, du jardin, rapports aux espaces publics…).
- ✔ Mener des études comparées entre l'habitabilité et l'attractivité du logement minier et la production d'habitat contemporain (confort, adaptation à la demande, évolutivité, degré de satisfaction,…).
- ✔ Evaluer le potentiel et les handicaps de l'habitat minier au regard des orientations des territoires en terme de politique logement (S.C.O.T.[70], Programmes Locaux de l'Habitat).
- ✔ Mesurer l'attractivité urbaine des cités minières (connexions avec les tissus urbains, présence des activités, commerces et services).

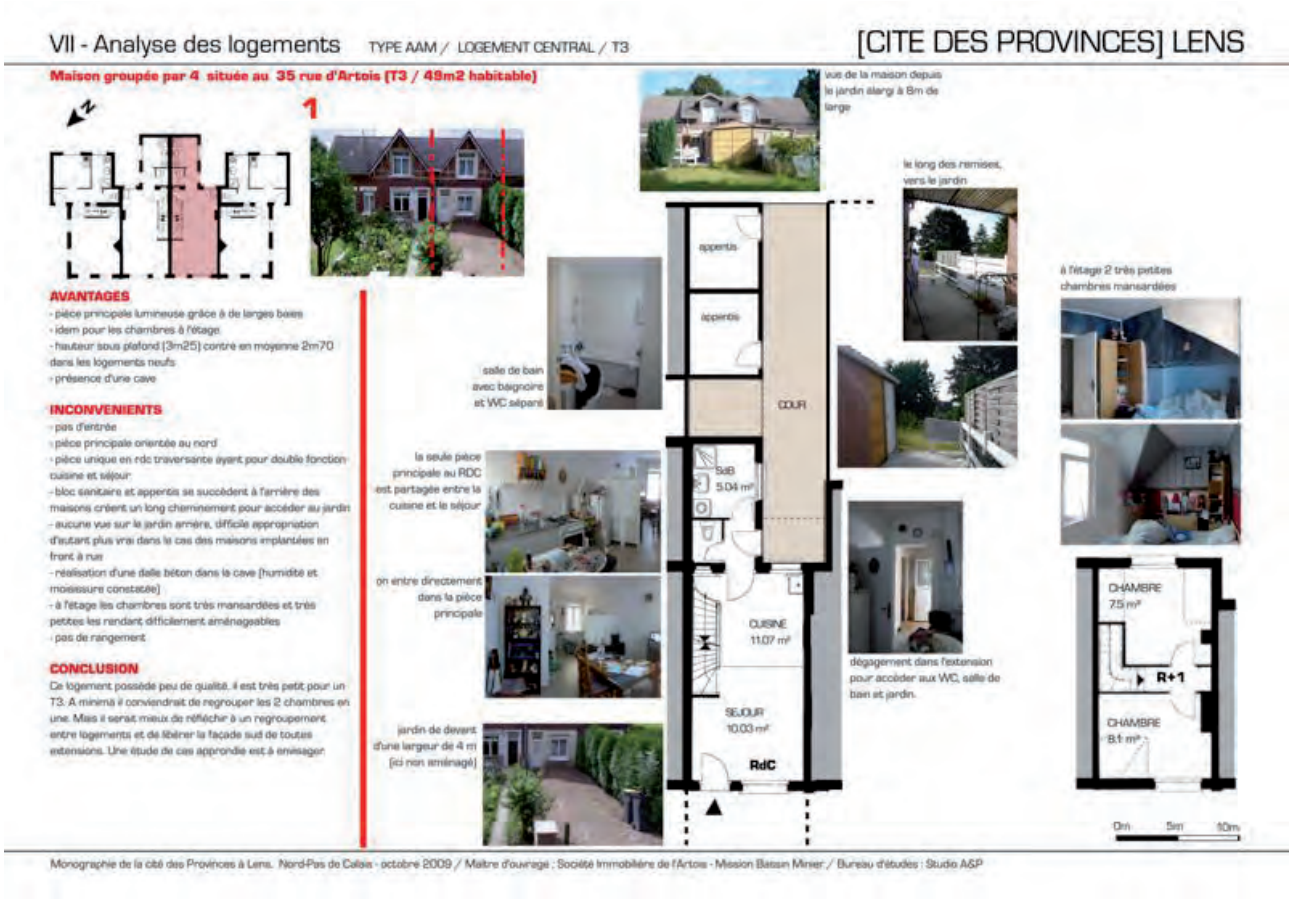

Objectif 2.2 : Outiller les acteurs (Etats, Région, intercommunalités, communes) pour leur permettre de protéger efficacement le patrimoine des cités minières : en arrêtant des recommandations partagées, et en améliorant l'utilisation et la diffusion des outils réglementaires existants, y compris en les adaptant.

Dès 2008, en inscrivant dans l'ensemble des S.C.O.T. du Bassin minier, des recommandations sur la protection et la valorisation des cités minières, les territoires ont démontré leur volonté de gérer durablement ce patrimoine. Il reste à traduire efficacement ces orientations politiques dans les Plan Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) de l'ensemble des communes.

70 Schémas de Cohérence Territoriale.

Actions

- ✔ Réaliser en relation avec les S.D.A.P.[71], la D.R.A.C.[72], les bailleurs, les communes, un **« cahier de recommandations communes »** pour la protection des qualités architecturales, urbaines et paysagères des cités minières du Nord-Pas de Calais. Ce cahier d'orientations sera alimenté par les réflexions menées dans le cadre du **« Groupe matériaux »** (cf. objectif 2.3).
- ✔ Inscrire la protection des cités minières dans les règlements locaux d'urbanisme : il s'agit de réaliser un **« guide du prescripteur »** à destination des élus et des bureaux d'études chargés d'adapter les P.L.U. aux orientations des S.C.O.T.[73]. Ce guide technique permettra aux élus de traduire dans les P.L.U., efficacement et de manière cohérente sur l'ensemble du Bien, le « cahier de recommandations communes ».
- ✔ Le « cahier de recommandations communes » servira de base à l'élaboration du **« volet habitat minier » dans les futures Z.P.P.A.U.P.[74] thématiques**.
- ✔ Améliorer au sein des communes, le **suivi des avis formulés aux pétitionnaires** dans le cadre des P.L.U. (favoriser le recours aux architectes conseils, sensibiliser les habitants).
- ✔ Mettre en place une **« veille patrimoniale »** capable de prévenir les futures interventions sur les cités qui seraient incompatibles avec le « cahier de recommandations communes ».
- ✔ Inscrire le plan de protection des cités minières dans une politique globale d'**aménagement du territoire**.

Monographie de la cité 4 à Lens, extrait de l'analyse des qualités paysagères : sources studio A&P

71 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
72 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
73 Schémas de Cohérence Territoriale.
74 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Objectif 2.3 : Outiller les entreprises et la maîtrise d'ouvrage (bailleurs et privés) pour leur permettre de restaurer le patrimoine des cités minières en respectant et en tirant parti de leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères et éviter les dénaturations.

Une dynamique est déjà engagée dans ce sens, dans le cadre du « groupe matériaux » piloté par la D.R.A.C.[75] et les S.D.A.P.[76] et de la mise en place des premières « cités pilotes ».

Actions

- ✔ Poursuivre le partenariat entre la D.R.A.C.[77], les S.D.A.P.[78], la Mission Bassin minier, les bailleurs et les entreprises mis en place dans le cadre du **« Groupe matériaux »**, notamment en organisant dès 2010, des **journées techniques thématiques** pour sensibiliser, élus, bureaux d'études et entreprises aux techniques de restauration des bâtiments anciens, notamment au traitement des façades en briques.
- ✔ Diffuser, expliquer et promouvoir le **« cahier de recommandations communes »**.
- ✔ Qualifier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre au sein même des bailleurs, en y intégrant des **architectes qualifiés** pour l'élaboration des C.C.T.P.[79], le choix des entreprises, la relation aux prescripteurs (communes, S.D.A.P.) et le suivi des chantiers.
- ✔ Aider à la **formation d'ouvriers** et au développement **d'entreprises qualifiées** (menuiserie bois, traitement de façades, création et entretien des espaces verts,…).

Chantier 3 : Rendre compatible la mise aux normes environnementales (Lois « Grenelle ») et la protection du patrimoine

Le « Grenelle de l'Environnement » impose des objectifs chiffrés en termes de consommation énergétique dans les bâtiments, ces exigences valent pour les logements anciens. Au-delà des règlements, c'est une question d'équité sociale que d'offrir aux occupants des logements miniers, la possibilité de baisser au mieux leurs factures énergétiques. Pourtant, ces objectifs de diminution des consommations énergétiques dans les logements miniers ne devront pas se faire au détriment de la qualité patrimoniale et notamment architecturale des logements. Les bailleurs cherchent aujourd'hui des solutions alternatives qui permettent **d'imaginer des solutions techniquement, économiquement et écologiquement acceptables. Si on ajoute à cela l'exigence de préserver les qualités architecturales du Bien**, l'équation est complexe et les approches doivent forcément être transversales. Des démarches en cours vont démontrer que la préservation du patrimoine peut relever de la logique du développement durable et participer à la protection de l'environnement.

Objectif 3.1 : Rendre compte des atouts et faiblesses des logements miniers au regard des enjeux environnementaux

Un effort important est à entreprendre pour hisser l'habitat minier au niveau des objectifs du « Grenelle ». Cependant, les solutions à mettre en œuvre devront être spécifiques et choisies après avoir clairement analysé les atouts et faiblesses des différentes typologies de logements. L'argument environnemental ne doit pas être utilisé pour arbitrer systématiquement entre démolition / reconstruction et restauration de logements considérés énergivores. En effet, l'énergie grise nécessaire à la démolition et à la reconstruction d'un logement neuf B.B.C.[80] (fabrication, transport, traitement des matériaux) permettrait de chauffer un logement ancien pendant un certain nombre d'années. En outre, la typologie de l'habitat minier (logements groupés) est bonne au niveau bioclimatique (moins de façades exposées). Enfin, on sait aujourd'hui que les logiciels de calcul règlementaires, utilisés pour évaluer le D.P.E.[81], sont inadaptés aux cas des bâtiments anciens, car ils ne prennent pas en compte, notamment, les qualités propres aux matériaux traditionnels (inertie, hygrométrie).

75 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
76 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
77 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
78 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
79 Cahier des Clauses Techniques Particulières.
80 Bâtiment Basse Consommation.
81 Diagnostic Performance Energétique.

Actions

- ✔ Réaliser un diagnostic thermique adapté aux spécificités des bâtiments anciens. Des études menées notamment par le C.E.T.E.[82] de l'Est ont montré l'inadaptation des modèles utilisés pour réaliser les Diagnostics Performance Energétique.
- ✔ Identifier les cibles prioritaires suivant les différentes typologies de logements.
- ✔ Analyser le cycle de vie d'un logement minier.

Objectif 3.2 : Construire une stratégie dans un partenariat élargi

C'est dans cet esprit de transversalité que la SIA[83] et Maisons et Cités[84] se sont engagées avec la Mission Bassin Minier dans trois démarches exemplaires.

Actions

- ✔ Mise en place du **« Groupe matériaux »** par la D.R.A.C. et les S.D.A.P. croisant approche patrimoniale et thermique.
- ✔ Réponse à un **appel à projet de recherche ADEME[85] REGION** : « habitat et services urbain dans un contexte d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques » avec un partenariat élargi autour d'un comité de pilotage constitué par la SIA, la Mission Bassin Minier et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, l'Ecole des Mines de Douai, Polytech Lille, l'Université de Valenciennes, l'Ecole d'Architecture et de Paysages Lille/Région Nord, Le(s) bureau(x) d'études choisis pour l'analyse des projets, les entreprises choisies pour les réhabilitations.
- ✔ Lancement d'une **étude ciblée**, menée sur la cité des Provinces (SIA) à Lens, croisant approche patrimoniale, thermique et sociale.

Ces études et démarches seront testées « grandeur nature » dans le cadre des **« cités pilotes »,** en mettant autour de la table, experts du patrimoine, ingénieurs thermiciens, architectes et bailleurs (cf. chantier 6).

Chantier 4 : Accompagner et orienter les mutations sociales

Le Plan de Gestion doit rechercher la mixité sociale dans le Bassin minier, et faire des cités minières un habitat d'avenir adapté à la fois à la nécessité du renouvellement des populations et au devoir de ne pas abandonner celles d'aujourd'hui. Or, dans les 10 années qui viennent, l'occupation du parc minier va connaître une mutation importante qu'il faut anticiper et orienter.

Au 31 décembre 2008, les ayants-droit occupaient encore 23 182 logements miniers soit 36,5% du parc de la SOGINORPA[86]. Selon les projections démographiques du bailleur, ils devraient encore occuper environ 12 000 logements en 2015. En 5 ou 6 ans, c'est donc plus de 10 000 logements qui seront remis sur le marché locatif à travers le Bassin minier. En parallèle, les études menées par la Mission Bassin Minier montrent que la tendance actuelle est au remplacement des ayants-droit par une population confrontée à de grandes difficultés socio-économiques (près de 85% des nouveaux entrants dans le parc minier de la SOGINORPA disposent de revenus n'excédant pas 60% des plafonds d'accès au P.L.U.S.[87], soit l'équivalent du P.L.A.[88] d'Intégration).

Ce changement d'occupation est le reflet d'une situation sociale dans le Bassin qui reste préoccupante, mais les cités minières ne peuvent être à elles seules, une solution à l'accueil des populations les plus fragilisées. Si rien n'est fait pour promouvoir la mixité sociale, le scénario « au fil de l'eau » est une paupérisation croissante du parc. Cette mixité sociale ne repose pas exclusivement sur l'habitat, elle dépend avant tout de la capacité d'un territoire à se rendre attractif, et les

82 Centre d'Études Techniques de l'Équipement.
83 Cf. partie 4.
84 Cf. partie 4.
85 Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
86 Cf. partie 4.
87 Prêt Locatif à Usage Social : il désigne le logement social locatif subventionné par l'Etat et réalisé par les organismes de logements sociaux. Il remplace le P.L.A. depuis septembre 1999 dans le cadre d'une réforme destinée à favoriser la mixité sociale des occupants des logements sociaux (75 % de la population peut prétendre à ces logements). Il doit répondre à l'ensemble de la demande locative et est accessible.
88 Prêt Locatif Aidé : issu de la réforme de 1977, prévu pour allier l'aide à la pierre à l'aide à la personne, il peut accueillir 80% des ménages grâce à un plafond de ressources supérieur de 50% aux anciens plafonds HLM.O (HLM ordinaires). En septembre 1999, le P.L.A. est remplacé par le P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social).

cités doivent se tenir prêtes à suivre les mutations positives engendrées par les grands projets du Bassin minier (Louvre-Lens, arrivée du Transport en Commun en Site Propre, Trame Verte et Bleue,…) et qui ne manqueront pas transformer le territoire en profondeur.

Objectif 4.1 : Garantir l'accueil des populations les plus fragiles sans créer de « ghettos » sociaux

Actions

- ✔ Poursuivre sur l'ensemble du parc, l'étude « sensibilité aux risques de décrochage social et urbain dans les cités minières du Nord-Pas de Calais », menée par l'observatoire de la Mission Bassin Minier, en partenariat avec les bailleurs et les territoires.
- ✔ Evaluer les répercussions qu'auront les futures opérations d'amélioration de l'habitat du parc minier sur l'accès au logement des populations les plus fragilisées, pour lesquelles le reste à charge après rénovation sera encore a priori trop important.
- ✔ Mettre en place une « veille sociale » appliquée aux cités minières, capable de rendre compte des situations sociales propres à chaque secteur, d'évaluer et d'anticiper leur évolution.
- ✔ Elaborer, en relation avec les bailleurs et les communes, une politique de peuplement volontariste pour mettre en œuvre une véritable mixité sociale (affectation des logements, redistribution des conventionnements).
- ✔ Diminuer la « pression sociale » sur le parc minier en accompagnant et en incitant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à programmer des opérations de logements sociaux en dehors du parc minier, dans le cadre de leur compétence d'aide à la pierre.

Objectif 4.2 : Augmenter le « spectre social » dans l'habitat minier en visant l'accueil de cadres et de catégories sociales intermédiaires

Actions

- ✔ Elaborer un programme de vente des logements, basé sur des critères sociaux et patrimoniaux (vente de logements rénovés, en priorité dans des cités jugées attractives).
- ✔ Améliorer la représentativité des catégories sociales intermédiaires dans les dossiers d'affectation des logements (rapport entre demande et offre).
- ✔ Saisir l'opportunité du changement d'occupation du parc (2 000 logements/an) afin de qualifier les logements (regroupements, réflexion sur la typologie, accessibilité, confort thermique) et les adapter au mieux aux futurs occupants.

Chantier 5 : Construire sur le territoire, un habitat innovant, héritier de l'histoire des cités minières du Nord-Pas de Calais

L'habitat minier du Nord-Pas de Calais, est resté, au fil de ses évolutions, un support d'innovations à la fois techniques, urbaines et architecturales. Suivant, et parfois précédant les courants européens, les cités minières sont un livre ouvert sur les avancées et les innovations d'un habitat ouvrier individuel. Les 150 ans d'évolution ont laissé sur le territoire un habitat riche et varié, avec des formes urbaines, des typologies d'une extraordinaire modernité, en adéquation souvent très grande avec les concepts contemporains érigés en modèle d'habitat individuel innovant (densité, place des espaces publics, évolutivité,…). Le Plan de Gestion se fixe comme but, la réinterprétation des formes de l'habitat minier afin de proposer un nouveau modèle d'habitat qui soit à la fois en filiation avec l'histoire du territoire, en adéquation avec les aspirations des habitants actuels et futurs et répondant aux exigences environnementales. plus que sur tout autre territoire, ce modèle d'habitat individuel dense, trouve naturellement sa place comme alternative à l'étalement urbain. Des premières expériences, menées autour du grand site de la mémoire à Oignies ou autour du « Parc des Iles » sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin sont prometteuses et montrent que l'habitat minier peut être source d'inspiration pour construire un habitat du 21e siècle qui respecte la valeur du Bien.

Objectif 5.1 : Démontrer la modernité de l'habitat minier auprès des maîtrises d'ouvrage et des concepteurs

Actions

✔ Analyser les « atouts de la morphologie urbaine des cités minières » au regard des orientations promues par l'Etat en termes d'habitat individuel dense (densité, diversité, urbanité, mixité, accessibilité).

✔ Réaliser un ouvrage comparant les cités minières avec les opérations de logements individuels denses citées en exemple à l'échelle nationale et européenne. Cette comparaison sera valorisée par un ouvrage.

Objectif 5.2 : Mettre les valeurs de l'habitat minier au cœur de la réflexion urbaine et architecturale pour la transformation du Bassin minier

Actions

✔ **Promouvoir des opérations emblématiques**

→ Lancer en lien avec les bailleurs et les promoteurs, des concours d'architectures sur la thématique de l'habitat individuel dense et innovant, notamment autour des grands projets (Louvre-Lens, Tramway, cokes de Drocourt,…). Les cahiers des charges feront référence à une filiation assumée avec les meilleurs exemples de l'habitat minier, en s'attachant à l'essence de leur qualités (cf. « atouts de la morphologie des cités minières ») en cherchant à en préserver l'esprit d'innovation, loin de l'imitation et du pastiche.

✔ **Gérer le paysage urbain du quotidien**

→ créer une charte d'aménagement pour limiter et qualifier les opérations de logements en lotissements qui viendront s'implanter au cœur ou en continuité des cités minières.

→ qualifier les entrées de villes, notamment le long des axes historiques structurants (cf. Transport en Commun en Site Propre).

Chantier 6 : Les « cités pilotes », traduction opérationnelles des orientations des chantiers 2, 3, 4 et 5 du Plan de Gestion spécifique aux cités minières

L'ensemble des objectifs visés par le Plan de Gestion doit trouver une traduction opérationnelle dans le cadre des projets de restauration des cités minières. Pour ce faire, la Mission Bassin Minier, les bailleurs concernés et la Région Nord-Pas de Calais se sont engagés à tester ces objectifs sur une **vingtaine de cités dites « cités pilotes »**. Un diagnostic des qualités architecturales, urbaines et paysagères a déjà été réalisé sur ces cités (cf. monographies[89]). Ce travail a permis de mesurer les convergences et divergences entre les exigences liées à la protection du Bien d'une part et le plan de stratégie du bailleur d'autre part. La mise en place d'un travail partenarial entre les communes, les Communautés d'Agglomération, les bailleurs (Maisons et Cités et la SIA), la Région, sous le pilotage de la Mission Bassin Minier, va permettre de proposer pour chacune des ces cités des projets qui rendront compatible la valorisation du patrimoine avec les enjeux de gestion d'un parc de logements sociaux destiné encore à évoluer. Depuis septembre 2009, trois projets sont déjà en cours sur la cité des Provinces à Lens, Taffin à Vieux-Condé et Bruno à Dourges.

Cité de la Ferronière à Douai © Studio A et P

89 Cf. CD n°1.

Objectif 6.1: Travailler sur 24 « cités pilotes »

Un échantillon de 24 cités a été sélectionné pour faire l'objet de démarche exploratoire. Ces cités ont été identifiées en fonction de leur fort intérêt patrimonial et de leur potentiel en terme d'évolution (cités à proximité d'un grand projet identifié dans le cadre des Fonds Territoriaux (Région), marge de manœuvre en termes de rénovation, potentiel urbain, ou représentant une problématique répandue sur l'ensemble du Bassin,…).

Actions

- ✔ Mener sur chaque cité **une étude qui intègrera et croisera 4 dimensions** : patrimoniale, technique et thermique, sociale, urbaine et paysagère.
- ✔ Organiser le portage de chaque étude par un **groupement de commande** Maisons et Cités ou SIA Habitat, ville et agglomération. L'enjeu est de mettre ensemble les différents maîtres d'ouvrage, entourés d'un comité de pilotage où seront présents les partenaires institutionnels tels que la Région, l'Etat (D.R.A.C.[90], D.R.E.A.L.[91] S.D.A.P.[92]), les Départements, la Caisse des Dépôts et Consignations … Ce dispositif permettra d'organiser autour de projets concrets une table ronde de dialogue et de négociation notamment entre Maisons et Cités et ses partenaires.
- ✔ Le premier échantillon permet une bonne représentativité des caractéristiques historiques, typologiques et géographiques des cités minières.

Cité des Provinces à LENS © Mission Bassin Minier

Cité des Petits Bois à LIEVIN © Mission Bassin Minier

Les « éco-cités » du Louvre	**Autres cités**
Cité 9 de Lens (LENS) Cité 12 et 14 de Lens (LENS) Cité Jeanne d'Arc (LENS) Cité 4 de Lens (LENS et ELEU-DIT-LEAUWETTE) Cité des Provinces (LENS)	Cité Bruno (DOURGES) Cité Taffin (VIEUX-CONDE) Cité de la Solitude (VIEUX-CONDE) Cité Lemay et Sainte Marie (PECQUENCOURT) Cité Ferronnière (DOUAI) Cité Saint Elie (HAISNES HULLUCH) Cité des Electriciens (BRUAY-LA-BUISSIERE) Cité des Petits Bois (LIEVIN) Cité des Sœurs (BARLIN) Cité des Alouettes (BULLY-LES-MINES) Cité Bellevue ancienne (HARNES) Cité Darcy (HENIN-BEAUMONT) Cité Declercq (OIGNIES) Cité Thiers (BRUAY-SUR-ESCAUT) Résidence du Parc (MÉRICOURT) Résidence de la Motte (Cité Nouméa) (ROUVROY) Cité de la Solitude (VIEUX-CONDÉ) Cité Bellaing (BELLAING) Cité Brunehaut (ESCAUPONT)

90 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
91 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
92 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.

Cité des soeurs à Barlin. © Mission Bassin Minier

Objectif 6.2 : Tirer les enseignements des « cités pilotes » pour l'ensemble du parc

Les **enseignements** tirés de ces « cités pilotes » permettront de qualifier les interventions sur l'ensemble du Parc repris dans le périmètre du Bien proposé à l'inscription, ainsi que dans la « zone-tampon ». En effet, un certain nombre de solutions techniques qui seront adoptées dans le cadre des « cités pilotes » sont susceptibles de pouvoir être étendues et adaptées de manière plus large.

En dehors des cités visées par les études pilotes, l'ensemble du parc peut être divisé en deux grandes catégories qui renvoient à différents niveaux d'exigence, mode de pilotage, et de partenariat plus ou moins élargi (cf. accord-cadre).

Cité Saint Elie à Haisne et Hulluch. © Mission Bassin Minier

1. Les cités faisant l'objet d'une « sensibilisation » :

- Les cités sur lesquelles des **projets sont identifiés** et qui pourraient entrainer des **modifications** importantes ou bénéficier d'une **valorisation** significative (façades, résidentialisation…),
- Les cités à enjeux **sans projet identifié** mais qui **mériteraient une intervention** (logements, espaces publics).

Ces cités feront l'objet d'une monographie du même type que celles qui ont déjà été réalisées sur un échantillon de 17 cités[93]. Ce travail permettra de **sensibiliser les communes concernées et les bailleurs**, et le cas échéant, déboucher sur une étude opérationnelle du type « cité pilote ».

2. Les cités faisant l'objet d'une « veille patrimoniale » :

- **l'ensemble des cités**, non concernées par la sensibilisation ou le suivi actif,
- les cités **sans projet** identifié à court ou moyen terme,
- les cités **entièrement rénovées**,
- les cités **sans enjeu** particulier à court et moyen termes.

La veille vise à conserver une information sur les **évolutions notamment sociales du parc** et une vision d'ensemble du tissu minier. Sur la base du plan de patrimoine de Maisons et Cités, un **échange d'informations permanent** permettra la mise à niveau et la réactivité des partenaires.

93 Cf. CD n°1.

4) Un programme d'actions territorial

L'approche territoriale est indissociable de la gestion du « Paysage Culturel » du Bassin minier. Le programme d'actions transversales et le Plan de Gestion par catégories de sites et d'éléments doivent trouver une traduction dans les documents de planification urbaine et les politiques portées par les collectivités, concernées par le périmètre du Bien proposé pour inscription. **Les accords-cadres avec les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)** seront le reflet de cette nécessaire gestion territorialisée : ils seront l'amorce de véritables Plans de Gestion à l'échelon local, intégrant les enjeux des grands gestionnaires ainsi que les protections nationales et régionales existantes ou à venir.

En 2009, la phase de préparation du contenu des futurs accords-cadres avec les 8 Intercommunalités du Bassin, menée conjointement par la Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni, a permis un premier débat sur les enjeux de gestion du périmètre du Bien proposé pour inscription et de la « zone-tampon » qui les concernent à leur échelle intercommunale, ce qui constitue une première étape.

En 2010, l'approche territoriale doit être approfondie, de manière à consolider la gestion de la « zone-tampon »,

- ✔ en tirant parti de l'analyse paysagère des points forts et des points faibles du territoire (cf. les monographies des 15 Ensembles Paysagers Miniers Remarquables[94]) et en identifiant les pressions qui peuvent affecter la conservation du Bien,
- ✔ en plaçant les intercommunalités dans leur rôle d'animateur de leur territoire, vis-à-vis des communes qui les composent,
- ✔ en interrogeant chaque Communauté d'Agglomération et de Communes sur les impacts de ses projets d'aménagements et de développement, au regard des critères de protection du Bien,
- ✔ en influant sur leur stratégie foncière et leurs documents de planification urbaine,
- ✔ en mettant les Intercommunalités en dialogue, afin d'assurer ou d'optimiser la gestion d'éléments dépassant leurs limites administratives.

94 Cf. CD n°1.

IV. Coordination et organisation partenariale

1) Acquis de la phase de préfiguration

Depuis 2006, le pilotage du Schéma de Développement Patrimonial (d'où a découlé le Plan de Gestion opérationnel de la candidature) a engagé l'ensemble des acteurs du Bassin minier autour d'un **dispositif partenarial de préfiguration** afin de définir de manière précise les orientations à opérer mais aussi les moyens de leur application.

La **Charte** initiée par l'Association Bassin Minier Uni en 2005 (cf. CD n°1) et signée par les Communautés d'Agglomération et de Communes a constitué un premier engagement précieux dans ce sens.

Le dispositif partenarial de préfiguration a donc reposé sur :

- L'association de portage et de mobilisation : Bassin Minier Uni,
- Un Comité de Soutien, placé sous la présidence de monsieur Pierre MAUROY,
- Un outil technique partenarial Etat/Région/Départements/Intercommunalités/Association des Communes Minières de France.

L'objectif est donc de se doter de **moyens de coordination** entre l'ensemble des acteurs politiques, techniques et citoyens, et des actions sur le Bassin minier. Toutes les politiques (l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, le développement touristique) et les acteurs doivent converger à toutes les échelles vers une **gestion concertée** des éléments constitutifs du patrimoine minier.

La phase d'élaboration du Plan de Gestion constitue le ciment de l'édifice et un accélérateur de réflexion. La complexité des enjeux, le foisonnement des acteurs et des procédures, la multiplicité des contraintes affectant le territoire expliquent pourquoi ce processus doit s'inscrire **dans le temps et le partenariat.**

2) Une instance politique : la Conférence des Territoires du Bassin minier

Le dossier de candidature transcende les limites de compétence géographique ou matérielle des institutions présentes sur le territoire : ce patrimoine « déborde » des territoires institutionnels et nécessite une concertation entre de très nombreux partenaires. Par ailleurs, la dynamique et l'élan actuel concernant le patrimoine minier s'illustrent par une série de projets couvrant une grande variété de thèmes, ce qui implique désormais de répondre à une exigence de **cohérence et de transversalité.**

Ainsi, l'objectif est donc de se doter d'une **instance de coordination** entre l'ensemble des acteurs et des partenaires sur le Bassin minier. L'enjeu est celui d'une **gouvernance institutionnelle et citoyenne** capable de créer les conditions du consensus et de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage transversale pour porter l'avenir.

La création d'une **« Conférence des Territoires du Bassin minier »**, co-présidée par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région, pourra répondre à ces enjeux.

La Conférence des territoires, organe d'orientation, pourra jouer un rôle de lieu d'échanges privilégié afin de :

- veiller collectivement au respect des principes fondateurs de la Charte patrimoniale,
- nourrir un dialogue entre les territoires, débattre du programme annuel de la Mission Bassin Minier et formuler des propositions,
- assurer une information collective sur les initiatives réussies et des bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans les territoires concernés, afin d'accélérer leur diffusion,
- débattre de la compatibilité entre les projets, de leur cohérence et favoriser la conception d'actions structurantes qui soudent les composantes du Bassin minier,
- créer les conditions d'une appropriation des projets par la société civile.

Elle pourra se réunir deux fois par an.

Sa composition pourra s'établir comme suit :

- représentants de l'Etat : Préfet de Région, D.R.A.C.[95], D.R.E.A.L.[96],
- le Président du Conseil Régional,
- les Présidents des deux Conseils Généraux,
- les Présidents des Communautés d'Agglomérations et de Communes,
- le Président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut,
- le Président de l'Association des Communes Minières,
- le Président de la Mission Bassin Minier,
- représentants des Clubs BMU et des Conseils de Développement.

…

Afin d'assurer un suivi technique de la gestion, la Mission Bassin Minier se réunira régulièrement avec les services de l'Etat compétents et en charge du dossier « UNESCO » (S.D.A.P.[97]/D.R.A.C.[98] et D.R.E.A.L.[99]).

3) Un dispositif opérationnel, avec la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, structure proposée pour la future gestion du Bien inscrit.

Créée par décision du C.I.A.D.T0[100] le 15 décembre 1998, la Mission Bassin Minier est une structure d'ingénierie partenariale, mise en place par l'Etat et la Région dans le cadre du volet « Après-Mines » du Contrat de Plan 2000-2006.

Ses missions ont été cadrées initialement dans le volet territorial de l'Après-Mines du Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006. Les deux axes majeurs de ce volet étaient la restructuration urbaine, sociale et écologique du territoire, (incluant une prise en compte du patrimoine minier) et le renforcement de l'ingénierie des projets, conditions toutes nécessaires pour l'aménagement et le développement des territoires composant le Bassin minier.

Dès 2000, les chantiers fondateurs de la Mission ont été :

- l'urbanisme et l'habitat minier,
- la Trame Verte,
- les grands projets de développement,
- la santé,
- **la valorisation de la mémoire et du patrimoine minier, puis l'appui à la conduite du dossier de candidature du Bassin minier du Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO,**
- les séquelles minières,
- l'analyse socio-économique,
- les Programmes Européens (INTERREG, RESCUE[101]),
- la Conférence Permanente du Bassin minier.

Ces chantiers thématiques ont été appuyés par une « force de frappe » cartographique et de communication auprès des acteurs (publication de guides techniques notamment).

Son budget global s'élève à 1,5 millions euros, dont le financement se répartit comme suit : Conseil Régional : 36 % ; Etat : 31 % ; Conseil Général du Nord 6% ; Conseil Général du Pas-de-Calais 10 % ; Communautés d'Agglomération : 10 %.

95 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
96 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
97 Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine.
98 Direction Régionale des Affaires Culturelles.
99 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
100 Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.
101 Regeneration of European Sites in Cities and Urban Environments (régénération des sites urbains dégradés en Europe). Projet européen 2002-2005, dans le cadre de l'action-clef « key-action City of Tomorrow » du 5ème Programme Cadre de Recherche et de Développement, Énergie, Environnement et Développement Durable.

L'adhésion effective des 7 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin minier dans le Conseil d'Administration de la Mission Bassin Minier dès le 12 décembre 2002, l'élaboration du S.R.A.D.T.[102] et sa déclinaison en grands schémas thématiques, la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial ont eu un impact fort sur les chantiers de la Mission Bassin Minier qui ont évolué pour répondre aux nouvelles demandes, en concordance avec l'ingénierie émergente d'Agglomération puis des S.C.O.T.[103]. La montée en charge des enjeux liés à l'aire métropolitaine de Lille a fait évoluer le positionnement de la Mission Bassin Minier, identifiée comme outil au service de l'animation technique de la démarche de coopération, aux côtés de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille-Métropole.

A l'aube du Contrat de Projet 2007-2013, la Mission Bassin Minier, créée pour une durée initiale de 7 ans, a été pérennisée en décembre 2006 par ses partenaires. La reconnaissance de la Mission Bassin Minier par les acteurs locaux se marque par la décision des Communautés d'Agglomération d'apporter leur contribution financière à la Mission Bassin Minier (Conseil d'Administration du 23 mars 2006). Les orientations de la Mission ont intégré les évolutions marquées par le nouveau Contrat de Projet, la stratégie globale européenne 2007-2013, combinant les priorités dites de « Lisbonne » (innovation et compétitivité, croissance, emploi) et de Göteborg (Développement durable), les fonds territoriaux spécifiques portés par le Conseil Régional, etc. Dans un souci d'articuler au mieux les dispositifs et les crédits, la Mission Bassin Minier a développé son soutien en matière d'ingénierie financière au service du montage d'études et des projets structurants des territoires.

La Mission Bassin Minier a donc développé de nouveaux chantiers :

- la coopération avec la métropole lilloise, dans le cadre de l'aire métropolitaine de Lille,
- les transports et les déplacements,
- l'observation avec les analyses socio-économiques, l'urbanisme commercial,
- l'urbanisme durable, grand tournant collectif pris par la MBM, cette démarche étant inscrite dans son histoire, avec la rénovation des voiries et réseaux divers (VRD) dans les cités minières et l'apport incontesté dans la qualification des aménagements proposés, grâce aux techniques alternatives de gestion des eaux P.L.U.viales.

Une grande part des acteurs impliqués dans le Plan de Gestion est rassemblée dans son Conseil d'Administration : l'Etat (S.G.A.R.[104], D.R.E.A.L.[105], D.R.A.C.[106]), le Conseil Régional, les deux Conseils Généraux, l'Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais, 7 Communautés d'Agglomération et de Communes du Bassin.

Dès l'origine de la Mission, la valorisation du patrimoine minier et la Trame Verte du Bassin minier ont fait partie de ses chantiers fondateurs. **Outil technique au service du projet de candidature, la Mission Bassin Minier a été mandatée en 2006 pour élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Développement Patrimonial** qui a servi à bâtir le Plan de Gestion dans le dossier de candidature.

Enfin, la Mission Bassin Minier a été mandatée lors de son Assemblée Générale du 4 novembre 2008 pour mener les négociations et porter la contractualisation dans le cadre du Plan de Gestion proposé dans le dossier de candidature.

Son périmètre d'intervention souple et son caractère partenarial font de la Mission Bassin Minier un outil pertinent pour poser les diagnostics et les enjeux à plusieurs échelles qui continuent de se conjuguer : l'échelle « Bassin minier », échelle de la cohésion et de l'héritage, et celle de la coopération métropolitaine qui s'impose comme territoire de référence des études, diagnostics et des projets. La Mission Bassin Minier est donc un lieu d'expertise sur les enjeux-clefs qui conditionnent l'attractivité globale des territoires et dont la portée dépasse celle d'une agence d'urbanisme classique. Sans se substituer aux décideurs, elle a produit au fil des années une gouvernance technique au service de portage d'études et de projets.

102 Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.
103 Schémas de Cohérence Territoriale.
104 Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.
105 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
106 Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans le cadre de ses statuts et à la demande des membres de son Conseil d'Administration, la Mission privilégie l'assistance technique auprès des différents maîtres d'ouvrage et des structures qui la composent. Son action est toujours articulée à l'ingénierie existante. Toutefois, agissant dans la subsidiarité, elle peut être maître d'ouvrage d'études si les partenaires le souhaitent. L'évolution du contexte l'amène souvent à jouer un rôle de médiation entre les acteurs.

A terme, la Mission Bassin Minier aura pour missions :

- de gérer le label Bassin minier – Patrimoine mondial,
- de veiller au respect des valeurs et des principes développés dans la Charte patrimoniale, signée par l'ensemble des partenaires,
- de contribuer à la mise en œuvre du Plan de Gestion par la conception et la mise en œuvre de programmes d'actions,
- de contribuer à la coordination des procédures et outils financiers et réglementaires, la mutualisation, l'animation et la formation, la coordination et le transfert d'expériences, de l'ingénierie technique du Bassin minier,
- de contribuer à la promotion de l'image du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à l'échelle nationale et internationale,
- d'impulser des actions innovantes susceptibles de contribuer à la protection et à la valorisation du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais,
- de continuer sa mission d'assurer, à l'échelle du périmètre, une cohérence globale d'actions par une mise en réseau des acteurs et de l'ingénierie.

Pour remplir ces missions, le profil originel de la Mission Bassin Minier devra muter et assurer de nouvelles tâches. Le personnel de l'Association de portage « Bassin Minier Uni » viendra renforcer ces axes.

Cependant, la question de l'ingénierie ne peut se résumer au renforcement de la seule Mission et nécessite :

- l'identification/recrutement d'un référent au sein de chacune des Intercommunalités concernées.
- le renforcement des CAUE[107].
- des missions qui seront assurées en délégation/partenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et le Centre Historique Minier à Lewarde.

Enfin, l'instruction des permis de construire et de démolir dans le périmètre du Bien inscrit pose également la question du dimensionnement des équipes de l'Etat pour assurer cette tâche, essentielle pour la crédibilité et la gestion présente et future du Bien.

107 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Organisation collective au service de la gestion du label

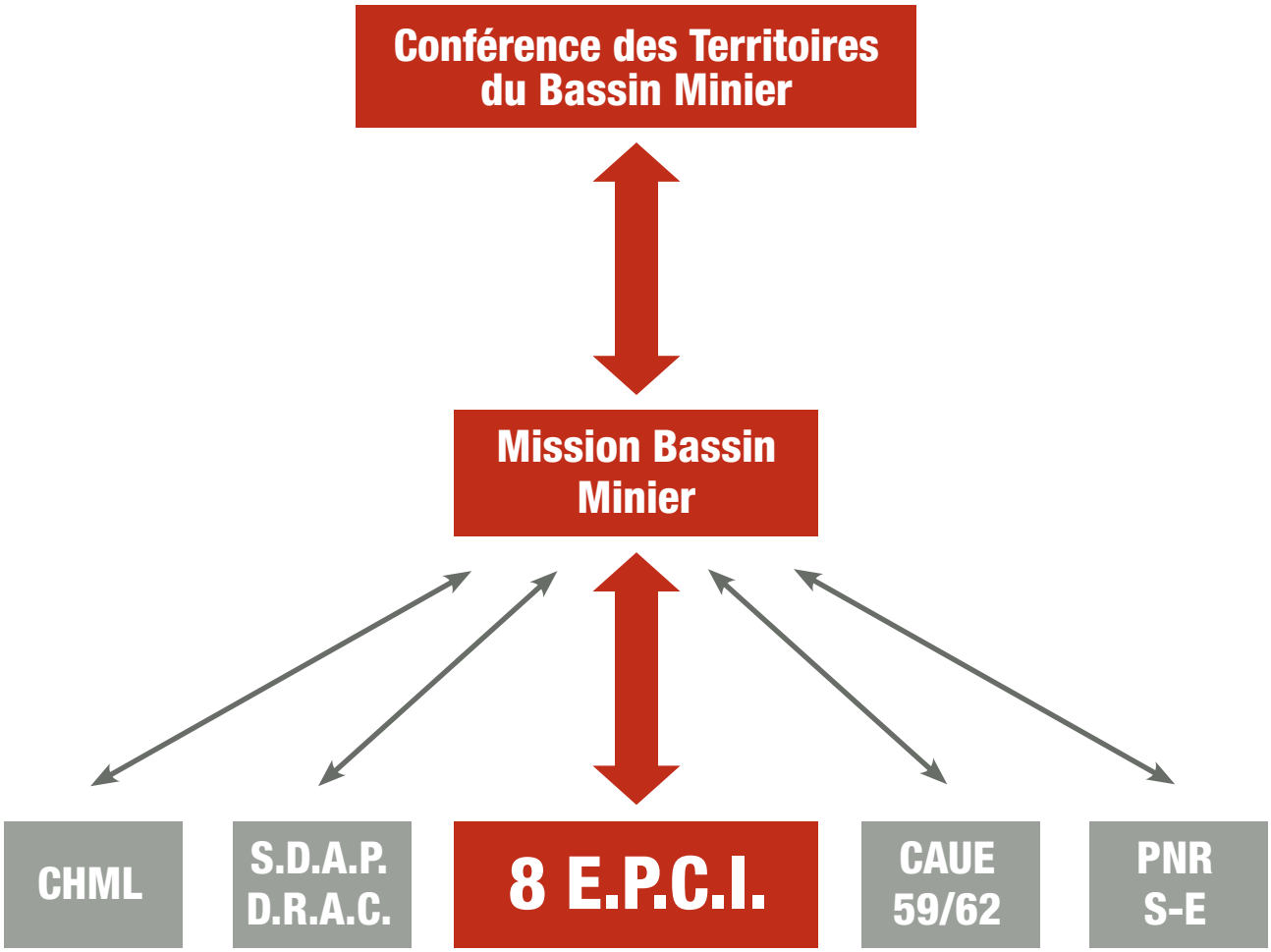

Légende du schéma :
CHML : Centre Historique Minier à Lewarde
S.D.A.P./D.R.A.C. : Services Départementaux d'Architecture et du Patrimoine/Direction Régionale des Affaires Culturelles
E.P.C.I. : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
P.N.R. S-E : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

V. Ingénierie financière

L'analyse de l'ingénierie financière en faveur de l'héritage minier ne peut être que partielle car cette question est complexe et nécessite un **audit comptable et financier** afin d'évaluer les politiques actuelles, développées par l'ensemble des partenaires, dans l'objectif de protéger et gérer le Bien. Et ceci à toutes les échelles : européenne, nationale, régionale, départementale, locale (Agglomérations et Communes).

Cependant, le Plan de Gestion a passé au crible **les mesures des Programmes Opérationnels FEDER, le Contrat de Projet** 2007-2013, pluriannuel signé avec l'Etat, la Région et les Départements, et **les politiques spécifiques** des partenaires : le Schéma de Trame Verte et Bleue, le Schéma Régional Durable de Tourisme et des Loisirs, la politique « Véloroutes Voies Vertes », le Louvre-Lens, les P.D.I.P.R.[108], les actions du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut dans le cadre de sa Charte, les grands projets (tramways) …

Cet exercice a permis de mettre en lumière les sources de financement existantes qui permettent de préserver, aménager et valoriser les sites et éléments compris dans le périmètre du Bien proposé à l'inscription. La coordination de ces crédits est nécessaire pour le montage de projets complexes et pour un bon phasage.

Sans viser l'exhaustivité, les mesures et crédits correspondants dans les politiques existantes ont été identifiés et peuvent se classer en deux catégories :

1) ceux qui visent la poursuite et l'achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière,
2) ceux qui soutiennent les projets d'aménagement et de développement des territoires.

1) Poursuite et achèvement des politiques spécifiques liées aux conséquences de l'exploitation charbonnière

- ✔ Contrat de Projet Etat/Région Grand Projet 13 « la régénération foncière, urbaine, environnementale des anciens bassins industriels » : **86 millions d'€** (Crédits « GIRZOM ») et **12 millions d'€** (politique renouvelée du traitement des friches industrielles et mise en valeur de l'héritage minier dans le cadre de la démarche de Bassin Minier Uni).
- ✔ le FEDER Axe 4 – priorité 4 au titre de la politique renouvelée du traitement des friches industrielles et des anciens espaces industriels et miniers désaffectés : **20 millions d'€.**
- ✔ Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 10 « Plan climat régional et qualité environnementale » : gestion des risques naturels, technologiques et miniers. Dotation globale de 22,950 Millions d'€.
- ✔ le FEDER Axe 2 – priorité 5 « Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques ». Dotation globale de 148 millions d'€.

2) Soutien aux projets d'aménagement et de développement des territoires

- ✔ Le Fonds Territorial Bassin minier du Conseil Régional (Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 13) : **50 millions d'€.**
- ✔ Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 17 « Soutien aux initiatives territoriales au titre des projets s'inscrivant dans une stratégie de compétitivité des territoires » (tourisme et culture) : **55,646 millions d'€.**
- ✔ le FEDER Axe 4 – priorité 5 « Accompagner quelques projets visant à l'excellence territoriale » : **41 Millions d'€.**
- ✔ Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 5 « L'implantation du Louvre-Lens » : **Etat 12,750 M€ // Région 78,750 M€.**

108 Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- ✔ le FEDER Axe 4 volet territorial ; sous-axe 2 Excellence Territoriale ; priorité 6 « Grand projet d'infrastructure – Implantation du musée du Louvre-Lens » : **de 25 à 30 Millions d'€.**
- ✔ Contrat de Projet Etat/Région – Grand Projet 16 – opération 64-2 « opérations de mise en oeuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique du territoire pour accompagner le Louvre-Lens » (11/19).
- ✔ le FEDER Axe 2 – priorité 3 « favoriser l'excellence environnementale dans les actions des entreprises », dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Espace Ressource Eco-matériaux et de la plateforme d'analyse de cycle de vie du 11/19 par exemple.
- ✔ Le Conseil Général du Pas-de-Calais, par exemple, dans le cadre des priorités arrêtées par le contrat territorial de développement durable, pour le 11/19 et le 9/9 bis, son soutien au Louvre-Lens, etc.
- ✔ Le Conseil Général du Nord et notamment le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord.
- ✔ Notons l'importance des leviers fiscaux pour la sauvegarde notamment des terrils :
  - 32 M€/an pour la Taxe Spéciale d'Equipement de l'E.P.F. Nord-Pas de Calais,
  - 7 M€/an pour la Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général du Nord,
  - 6M€/an pour le Conseil Général du Pas-de-Calais (chiffre 2007).
- ✔ les autres dispositifs : INTERREG IV, Fondation du patrimoine, …

ANNEXE

Tableau de synthèse de la gestion des objets situés dans le périmètre du bien

Proposition d'inscription du

Bassin minier du Nord-Pas de Calais

au Patrimoine mondial de l'UNESCO

FRANCE

Demande d'information complémentaire

FÉVRIER 2011

Demande d'information complémentaire

Question n°1

5

« Dans le cadre de l'identification et de la description du Bien et de ses paysages, les installations industrielles traditionnellement associées aux grands centres d'exploitation de la houille : lavoirs à charbon, cokeries, usines à boulets, centrales électriques notamment, semblent avoir une place et un rôle mineurs. Ces installations n'ont pas été absentes et elles sont mentionnées à plusieurs reprises dans le dossier de proposition d'inscription, mais elles n'apparaissent pas en tant que telles dans les typologies présentées ».

→ L'Etat partie peut-il compléter brièvement l'information sur cette situation, l'ICOMOS s'interrogeant de la manière suivante :

- l'apport paysager de ces installations industrielles est-il devenu faible ou inexistant car elles auraient été précocement détruites dans le Bassin du Nord-Pas de Calais ?
- s'agit-il de sites encore en activité (centrales par exemple) ou en situation de reconversion industrielle ?

Question n°2

19

« Dans le cadre de l'analyse des risques et de leur gestion, un problème important est mentionné à propos de la nécessité de maintenir un pompage hydraulique permanent de grande ampleur, afin d'empêcher les remontées de la nappe phréatique au niveau des sols par ailleurs affaissées en de nombreuses zones (p.422, p.452, carte n°15) ».

→ L'Etat partie pourrait-il apporter des informations complémentaires sur ce point, en particulier sur les études en cours ou en projet et sur les politiques de longs termes envisagées à ce sujet ?

D'autres options que celle de l'exhaure sont-elles envisageables ?

Question n°1

« Dans le cadre de l'identification et de la description du Bien et de ses paysages, les installations industrielles traditionnellement associées aux grands centres d'exploitation de la houille : lavoirs à charbon, cokeries, usines à boulets, centrales électriques notamment, semblent avoir une place et un rôle mineurs. Ces installations n'ont pas été absentes et elles sont mentionnées à plusieurs reprises dans le dossier de proposition d'inscription, mais elles n'apparaissent pas en tant que telles dans les typologies présentées ».

L'Etat partie peut-il compléter brièvement l'information sur cette situation, l'ICOMOS s'interrogeant de la manière suivante :

A L'apport paysager de ces installations industrielles est-il devenu faible ou inexistant car elles auraient été précocement détruites dans le Bassin du Nord-Pas de Calais ?

B S'agit-il de sites encore en activité (centrales par exemple) ou en situation de reconversion industrielle ?

La centrale d'Hornaing, près de Valenciennes, début des années 1990 (toujours en activité). ©BRGM

Introduction

Fruit de logiques de production et de progrès techniques successifs, tout patrimoine industriel est, par nature, évolutif. Les paysages du Bassin minier du 19e siècle se sont ainsi substitués à ceux du 18e siècle ; ces paysages se sont eux-mêmes vus modifiés par les transformations technologiques et les mutations économiques du 20e siècle.

Affiche publicitaire de Charbonnages de France vantant les mérites de *« l'énergie-charbon »*, début des années 1960. ©CHM

Jusqu'en 1960, la disparition d'éléments techniques dans le Bassin minier (fosses d'extraction et leurs lavoirs, industries annexes) a obéi au process industriel lui-même. A partir de cette date, elle a été consécutive à l'arrêt progressif de l'exploitation dans le Bassin en raison de conditions d'exploitation de plus en plus difficiles et onéreuses, de la forte concurrence des charbons importés mais surtout de l'arrivée de nouvelles énergies sur le marché international (hydrocarbures et énergie nucléaire), induisant de nouvelles politiques énergétiques et économiques, tant nationales qu'européennes.

Les infrastructures liées aux industries annexes de type cokeries, usines à boulets et centrales thermiques sont aujourd'hui quasi-inexistantes dans le Bassin minier. Si elles ont été indispensables à une certaine période en termes de débouchés commerciaux, elles n'ont cependant joué à l'échelle du Bassin minier, appréhendé sous le concept de Paysage Culturel Evolutif, qu'un rôle « annexe » dans le principe de formation de ce Paysage Culturel. Les horizons et les paysages industriels du Bassin minier, dont la vocation était d'abord de produire du charbon, se sont avant tout constitués sur la trilogie fosse/terrils/cités, (typologies largement représentées dans le cadre de la proposition d'inscription). Le caractère constitutif de ces paysages n'a pas reposé sur les industries annexes. Si, à l'échelle de ces sites spécifiques, leurs impacts visuels étaient incontestables, leurs apports paysagers étaient néanmoins secondaires à l'échelle du Bassin minier.

Dans le cadre de la reconversion et de la ré-industrialisation du Bassin minier menées à partir des années 1960, les enjeux, a fortiori dans un territoire en situation de quasi mono-industrie, ont été avant tout la création d'emplois par l'arrivée de nouvelles activités, la restructuration du tissu minier et la reconquête de l'environnement. La totalité des industries annexes devenues inutiles dans une stricte logique d'entreprise a ainsi été démantelée afin de libérer les emprises foncières pour recréer de l'activité économique[1].

« L'intégrité du Paysage Culturel Evolutif proposé à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial n'est certes plus une intégrité physique au sens plein du terme, puisque de nombreux éléments qui sont entrés historiquement dans sa composition ont vu se modifier leurs équilibres respectifs du fait de l'intensification, des transformations technologiques et de la modernisation de l'exploitation minière sur près de trois siècles ; tandis que depuis l'accélération des fermetures de sièges d'extraction ce paysage a subi certaines mutilations du fait de décisions de démolition prises sans aucune considération préalable de l'intérêt - pour le patrimoine et pour la mémoire - de ce qui était détruit[2] ».

Il peut paraître regrettable a posteriori que des éléments techniques liés aux industries annexes n'aient pu être conservés au titre de témoignage et que la logique de patrimonialisation n'ait pas été spontanément concomittante aux démantèlements. Mais les logiques foncières et économiques se sont d'abord exprimées et ont parfois primé sur les ambitions patrimoniales dans les dernières années de l'activité. Durant cette période de transition, logique d'entreprise et logique patrimoniale, parfois contradictoires, se sont tardivement croisées (début des années 1990). Toutefois, ces disparitions n'ont pas profondément altéré les caractéristiques paysagères essentielles du Bassin minier dont la lisibilité et l'identité sont aujourd'hui préservées.

1 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.b.1.8, p. 339 à345/ Partie 5, 5.a.1, p. 7-8
2 Proposition d'inscription, Partie 3, 3.d.1, p.18

A L'apport paysager de ces installations industrielles est-il devenu faible ou inexistant car elles auraient été précocement détruites dans le Bassin du Nord-Pas de Calais ?

La disparition d'infrastructures techniques liées à la préparation et à la commercialisation du charbon (lavoirs, cokeries, usines d'agglomérés) a été, jusque dans les années 1960, le résultat de modernisations successives, impulsées notamment par les deux conflits mondiaux et la Nationalisation. A partir de cette date, elle a résulté de l'arrêt, non pas précoce mais progressif, de l'activité jusqu'aux années 1990, évolution inéluctable d'un bassin industriel qui devait son existence à l'exploitation d'une énergie fossile non-renouvelable.

I. L'entre-deux-guerres

A la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle sont introduites quelques innovations techniques dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais[3]. Le triage-criblage fait son apparition et l'électricité entre sur les sites d'extraction d'abord pour l'éclairage des installations de surface puis, pour animer les moteurs des machines d'extraction. Les compagnies construisent ainsi leurs toutes premières centrales électriques. Certaines d'entre-elles n'ignoraient pas les activités liées à la cokéfaction (coke et et agglomérés), à l'exemple de la Compagnie des Mines de Drocourt qui est parmi les premières à installer sa cokerie en 1895. D'autres compagnies, comme celle d'Aniche, possèdent également des presses à briquettes ou à boulets sans pour autant pouvoir parler « d'usines ». En 1914, l'ensemble de ces installations reste modeste, notamment en ce qui concerne les centrales électriques. La grande catastrophe de la Compagnie des Mines de Courrières en 1906 est à l'origine d'une méfiance certaine qui a freiné considérablement la généralisation de l'électricité au fond.

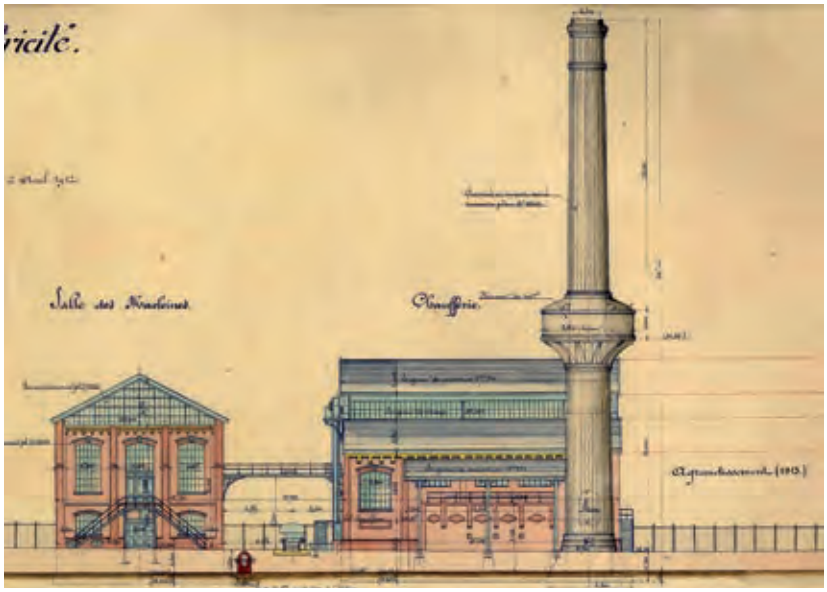

Plan aquarellé de la centrale électrique de la Compagnie des Mines de Bruay à Labuissière, 1912, (reconstruite après la Première Guerre mondiale, modernisée en 1948, arrêtée en 1981 et détruite en 1984). ©CHM

Il faut attendre la reconstruction d'Après-guerre et les années 1930 pour que les industries annexes liées à la préparation du charbon soient reconstruites et modernisées quand elles existaient avant 1914, ou nouvellement réalisées et développées : l'utilisation de l'électricité est généralisée au fond comme au jour grâce à la construction de centrales électriques ; remplaçant les anciens lavoirs de faible capacité, le principe des « lavoirs centraux », concentrant la production de plusieurs fosses, s'amplifie ; les « usines » à boulets apparaissent ; les fours à coke se multiplient pour valoriser les sous-produits de la houille.

Centrale électrique de la Société Houillère de Liévin à Eleu-dit-Leauwette en 1918. ©G. Dumont

3 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.a.2, p.44

Annuaire du Comité Central des Houillères, 1935

Lavoirs

Lavoir de la Compagnie des Mines de Courrières en 1922 (détruit en 1957). ©CHM

Si chaque fosse d'extraction possédait généralement un triage et un lavoir avant la Première Guerre mondiale, en 1935, une cinquantaine de lavoirs sont en fonctionnement sur l'ensemble du Bassin minier dont un tiers sont des lavoirs centraux. Mais la situation est disparate d'une compagnie à l'autre, la Compagnie des Mines d'Anzin fonctionnant avec 7 lavoirs tandis que la Compagnie des Mines de Béthune fonctionne à la même époque avec 2 lavoirs centraux.

Cokeries

En 1935, 13 cokeries sont en fonctionnement, soit environ 2 000 fours à coke. D'une compagnie à l'autre, la taille des établissements et la situation sont également disparates, la Société des Mines de Lens possédant à elle-seule 331 fours à coke tandis que la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt en possède seulement 55.

Fours à coke de la Compagnie des Mines de Courrières en 1922 (après reconstruction) à Drocourt (modernisée en 1956, arrêtée en 2002 et détruite en 2003). ©CHM

Fours à coke de la Société des Mines de Lens en 1922 (après reconstruction) à Vendin-le-Vieil (modernisée en 1958, arrêtée en 1978 et détruite en 1982). ©CHM

Usines à boulets

Briquette de la Compagnie des Mines d'Aniche. ©CHM

Si quelques compagnies conservent quelques presses à briquettes et à boulets, 6 usines sont en fonctionnement en 1935.

Centrales électriques

Les rares centrales électriques existantes avant 1914 et détruites lors du conflit, sont reconstruites ; de nouvelles centrales sont édifiées dans les années 1920. En 1935, sur les 18 compagnies minières existantes, 10 d'entre-elles possèdent 14 centrales électriques, les Compagnies les plus importantes comme celles de Lens, d'Anzin ou de Vicoigne-Noeux-Drocourt disposant de 2 centrales.

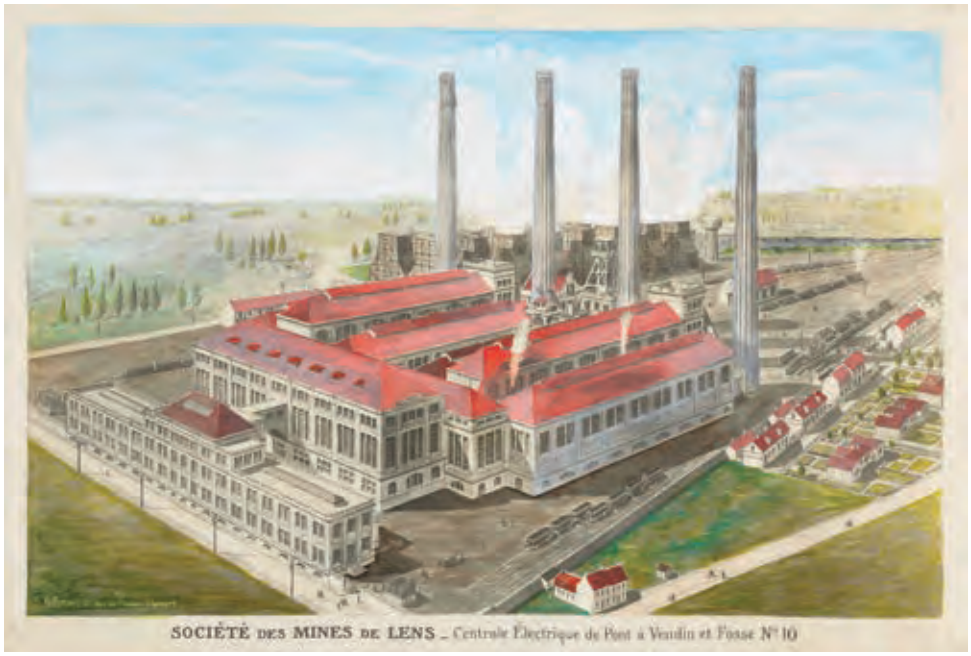

Centrale électrique de la Société des Mines de Lens en 1925 à Pont-à-Vendin. (Modernisée en 1947, arrêtée en 1973 et détruite en1982). ©CHM

II. 1946-1960 : Nationalisation et modernisation

Programme de modernisation des Houillères du Bassin Nord-Pas de Calais, septembre 1948. ©CHM

Les destructions liées à la Seconde Guerre mondiale sont essentiellement localisées autour des centrales thermiques bombardées par les Alliés. Les outils de production utilisés par l'occupant n'ont pas été entretenus et ont subi quelques dommages provoqués par les bombardements. Par les ordonnances de décembre 1944 et d'octobre 1945, le Gouvernement provisoire de la République décide la Nationalisation des charbonnages. Ces dispositions sont renforcées par la loi de Nationalisation de mai 1946. Le Bassin minier est alors administré par les Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais, HBNPC.

Dans cette période d'immédiat Après-guerre, dans un pays ruiné, la reconstruction de la France passe par la « Bataille du Charbon », de 1945 à 1947. Mais, reposant sur des installations désuètes, cette Bataille repose exclusivement sur l'intensification de l'effort humain pour « produire coûte que coûte ».

La conjugaison des Plans Monnet (1946-1952) et Marshall (1947-1952) permet de lancer en 1948 un vaste programme de modernisation des installations de production, de préparation et de commercialisation du charbon dans le Bassin minier. Ce programme s'appuie sur le principe de concentration de plusieurs fosses voisines sur un seul siège, plus rentable, doté d'installations modernes aux très grandes capacités d'extraction ou de traitement des produits. Les sièges deviennent de véritables complexes industriels avec lavoirs centraux et parfois, une usine de fabrication de boulets de charbon. Afin de soutenir ce programme, les anciennes centrales électriques sont modernisées tandis que de nouvelles voient le jour[4].

Ce vaste programme de modernisation entraine *de facto* la disparition des sites d'extraction et des installations annexes de type lavoirs, fours à coke et presses à boulets pré-existantes et devenus obsolètes et/ou inutiles. Ce processus se poursuit jusqu'en 1960. En effet, comptant 112 fosses en 1948, le Bassin minier en compte 73 en 1956 puis 59 en 1960, date à laquelle la production du Bassin minier est encore en pleine production.

4 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.a.2, p.69/ 2.b.1.7, p327

Lavoirs

Vue d'ensemble du lavoir central du Groupe de Liévin à la fin des années 1960 (arrêté en 1977, détruit en 1979). ©CHM

En 1948, les lavoirs hérités des compagnies minières sont parmi les moins modernes des installations françaises de ce type et sont insuffisants tant sur la puissance que sur le rendement qualitatif. Les lavoirs centraux ne traitaient que 5 000 tonnes par heure tandis que les lavoirs des fosses ne traitaient que 2 000 tonnes par heure. De plus, ils ont été conçus pour ne traiter que les charbons bruts or, les profondeurs croissantes des chantiers d'abattage font remonter des charbons, davantage mélangés, plus sales et plus fins, qui nécessiteraient une capacité de traitement de 8 000 tonnes par heure. Dès 1948, la quasi-totalité des anciens lavoirs des fosses, périmés, sont arrêtés et démantelés.

Les anciens lavoirs centraux sont quant à eux modernisés. A la fin des années 1950, de nouveaux lavoirs géants aux très grandes capacités de traitement (10 000 tonnes par jour) sont également installés comme par exemple au Groupe de Liévin en 1959 ou au Groupe de Oignies en 1960 : les produits abattus sont triés et lavés dans des bassins circulaires. Chaque groupe de production possédant a minima 2 lavoirs centraux (le Groupe de Valenciennes en possède 3), 22 lavoirs centraux sont en fonctionnement en 1960.

La modernisation et la concentration des lavoirs ont entrainé la suppression de la quasi-totalité des triages à la main pour laisser la place aux lavoirs modernes qui trient tous types de charbon.

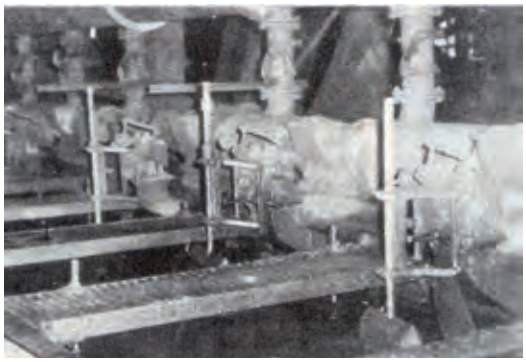

Opération de triage et de lavage au lavoir central de Liévin en 1959. ©CHM

Cokeries

En 1944, la plupart des batteries de fours à coke sont en mauvais état et datent de 1925 à 1932. Les installations de récupération des sous-produits sont encore plus vieilles. En 1945, la totalité des 13 cokeries du Bassin minier n'atteignait que 1,760 million de tonnes de coke. Ces anciennes cokeries avaient des cellules de capacité unitaire trop petite, ne produisant que 9 tonnes de coke par jour. Dès 1946, le programme de modernisation met en place une politique d'unification du type de fours permettant de produire de 800 à 1 000 tonnes par jour et qui remplacent les anciennes batteries. Concernant les établissements, seuls trois disparaissent, le choix étant de construire de nouvelles batteries de fours sur les sites existants (extensions) comme à la cokerie de Vendin ou de Drocourt. En 1957, la production des cokeries du Bassin atteint 4,5 millions de tonnes. 10 cokeries sont en fonctionnement en 1960.

Cokerie d'Auby en 1948 (arrêtée en 1962, démantelée en 1969).©CHM

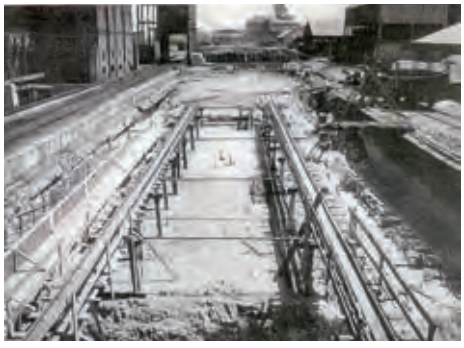

Construction d'une nouvelle batterie de fours à coke à la cokerie de Drocourt en 1948. ©CHM

Usines à boulets

Usine à boulets à Somain, Groupe de Douai, dans les années 1960 (arrêtée en 1977 et détruite en 1979). @BRGM

Situées près des lavoirs centraux, les 6 usines à boulets pré-existantes (situées depuis la Nationalisation dans les Groupes de Valenciennes, Douai et Oignies) sont maintenues et modernisées comme à l'Usine Rousseau près de Valenciennes. Une 7ème usine est construite en 1960 sur le grand ensemble de la fosse n°10 de Oignies : il s'agit d'une usine à anthracine dont le procédé a été mis au point en 1954 à Fort-de-Scarpe, près de Douai. La production totale de boulets approche 1 million de tonnes en 1960.

Les différentes catégories d'agglomérés produites dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais . ©CHM

Centrales électriques

En 1946, les 14 centrales minières du Bassin se trouvent dans un état précaire. Construites pour la plupart immédiatement après la Première Guerre mondiale, elles fonctionnaient suivant une technique périmée. De plus, elles ont été spécifiquement visées par les bombardements durant la Seconde Guerre mondiale et ont subi d'importants dommages.

Centrale électrique de Vendin-le-Vieil modernisée (extension en 1953, arrêtée en 1983 et détruite en 1987). ©CHM

Pour faire face à l'accroissement du machinisme dans les travaux du fond, le programme de modernisation prévoit, sur 5 ans, l'arrêt et le démantèlement des centrales à basse pression (soit plus de la moitié du parc), le renouvellement des équipements et l'ajout de nouvelles tranches pour les centrales restantes (moyenne et haute pression) et la construction de centrales nouvelles (haute pression). Ainsi, 5 nouvelles centrales à haute pression sont construites entre 1947 et 1953. En 1953, l'ensemble des 11 centrales existantes satisfait les besoins des sièges d'extraction, des industries annexes et de quelques clients extérieurs.

Afin de trouver de nouveaux débouchés, les HBNPC décident, à partir du milieu des années 1950, de construire trois «super-centrales » afin de combler les besoins croissants en électricité auxquels Electricité de France (EDF) ne peut faire face : centrale de Violaines (1955), centrale de Hornaing (1957) et centrale de Courrières (1960). En 1960, le parc des HBNPC comprend donc 14 centrales minières.

Centrale de Violaines construite en 1955 (arrêtée en 1987 et détruite en 1988). ©CHM

Centrale d'Hornaing construite en 1957 (toujours en activité). ©CHM

Centrale de Courrières construite en 1960 (arrêtée en 1992 et détruite en 1993). ©CHM

III. 1960-1990 : Récession, fin de l'exploitation et reconversion

Les 30 dernières années de l'exploitation sont marquées par la disparition progressive de nombreux équipements techniques de production et de commercialisation du charbon. Les facteurs en sont multiples : conjoncturels, économiques, financiers, législatifs.

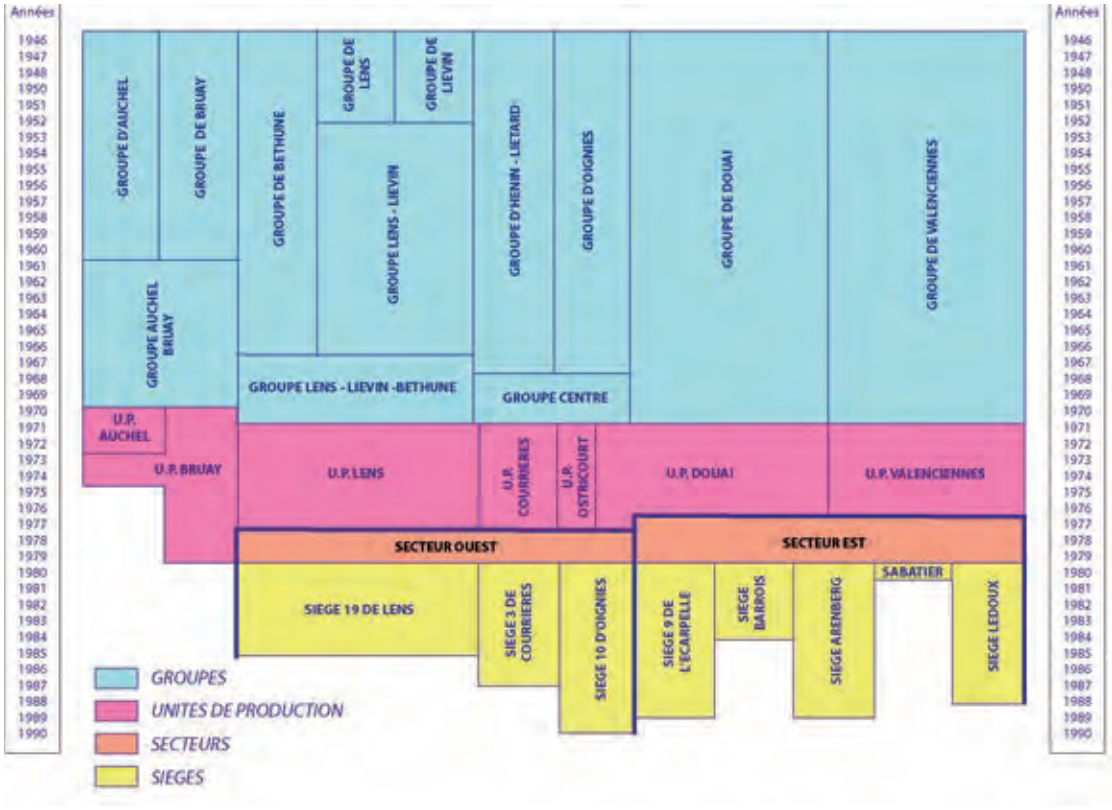

Evolution des Groupes d'Exploitation et des sièges du Bassin du Nord-Pas de Calais de 1946 à 1990[5]. ©BMU/MBM

1960 marque le début de la récession. Déjà en 1959, le Bassin connaît une surproduction et une augmentation des stocks en raison d'une très forte concurrence des charbons, notamment à coke, en provenance des Etats-Unis, d'Australie, d'Afrique du Sud et de Chine. Ces importations massives sont rendues possibles grâce à une diminution révolutionnaire des coûts du fret maritime (140 000 tonnes de charbon peuvent être acheminées en une seule fois). En outre, les résultats financiers de Charbonnages de France se dégradent dans les années 1960 sous l'effet de l'arrivée des hydrocarbures (pétrole et gaz) sur le marché international de l'énergie : les débouchés se rétrécissent. La part du charbon dans la demande française d'énergie passe de 80% en 1946 à 56 % en 1959 et le prix du pétrole devient la référence des différentes sources d'énergie. De plus, le gisement exploitable du Nord-Pas de Calais s'épuise, les conditions d'extraction deviennent de plus en plus difficiles et très coûteuses.

En 1960, le Plan Jeanneney revoit les objectifs de production à la baisse. En 1968, le Plan Bettencourt prévoit de ramener la production du Bassin minier de 20 à 10 millions de tonnes en 1975. Les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 n'entrainent qu'un ralentissement temporaire de la réduction de la production. Ils conduiront en réalité la France à investir lourdement dans les programmes électronucléaires pour assurer l'indépendance du pays. Après une brève politique de relance de la production entre 1981 et 1983, l'arrêt de l'exploitation est entériné et prévu pour 1990.

Dans cette dernière période d'activité et au fur et à mesure de la fermeture des sièges d'extraction, disparaissent également les industries annexes liées à la production de charbon. Comme l'oblige la législation française et notamment le code minier,

DE NOUVELLES
INDUSTRIES S'IMPLANTENT
à la place
de nos installations
(Equettes - février 1966)

Journal des HBNPC en 1966. ©CHM

5 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.b.1.8, page 340

les infrastructures industrielles sont systématiquement démantelées après l'arrêt de leurs activités : *« réalisation par l'exploitant des travaux de démantèlement des installations, de mise en sécurité des infrastructures minières et de remise en état des sites »*. La démolition permettait également de valoriser commercialement les machines et les ferrailles. Outre ces obligations législatives, les installations les plus modernes liées aux industries annexes tels les lavoirs, les cokeries et les usines à boulets constituaient des friches industrielles avec des sols pollués qu'il fallait traiter. Les lavoirs ont utilisé de la magnétite, les cokeries ont laissé, au sein de zones de confinement, des résidus de benzol, de méthane, d'amoniaque, et les usines à boulets ont utilisé du brai (à base de goudron) comme liant. De plus, dans le cadre de la politique de reconversion du Bassin minier et de sa réindustrialisation amorcée dès les années 1960, l'entreprise Charbonnages de France met en place une politique systématique de vente de ses installations désaffectées (ateliers et bains-douches) et de ses terrains remis à zéro pour l'arrivée de nouvelles activités économiques.

« Certaines friches [ont été] vendues aux communes qui se retrouvent alors avec d'énormes surfaces qui n'ont été adaptées que pour l'exploitation du charbon sur leur territoire. Bon nombre d'autorités locales ne souhaitait pas, pour raison d'image ou pour tourner la page, conserver les installations minières. Si elles souhaitaient les conserver, il leur fallait faire face non seulement aux coûts d'acquisition mais également aux coûts d'entretien (gardiennage, protection anticorrosion, mise en sécurité…). Or les ressources des communes minières sont limitées[6] ».

Lavoirs

« Les lavoirs constituaient des bâtiments importants à la fois pour la production et dans les volumes mais ils n'ont pas résisté à l'arrêt de l'exploitation. Outre le fait que leur structure métallique les rendait particulièrement vulnérables, ils ont été systématiquement démantelés dès la fin de leur activité et il n'en reste aujourd'hui aucun dans le Bassin minier[7] ».

Le démantèlement des lavoirs suit le mouvement de la fermeture des sièges d'extraction dès les années 1960, à commencer par ceux de l'Ouest du Bassin minier. Bien qu'attachés à des sièges de concentration précis, les lavoirs sont rarement arrêtés immédiatement après la fermeture des sièges et continuent de fonctionner quelques années, notamment pour le tri et la préparation des produits récupérés dans les plus anciens terrils afin de faire fonctionner les centrales encore en activité.

Usine Rousseau , près de Valenciennes, avec lavoir et usine à boulets dans les années 1970 (arrêté en 1987 et 1988, détruit entre 1991 et 1992). ©CHM

Entre 1972 et 1978, 8 lavoirs cessent leur activité et sont démantelés. 8 sièges d'extraction et 6 lavoirs sont encore en activité en 1980. Les derniers sièges ferment entre 1986 et 1990. Le dernier lavoir, celui de la fosse n°10 à Oignies, est arrêté en 1991 et démantelé.

Cokeries

Durant la période de récession charbonnière, l'activité des cokeries minières est marquée par la concurrence du coke américain ainsi que par la longue crise de la sidérurgie européenne des années 1970 et 1980 avec, entre autres facteurs, la concurrence du béton pour les constructions et de l'aluminium pour l'automobile. Les effets de la crise sont dévastateurs en 1975 et l'industrie sidérurgique atteint en France son niveau de production le plus bas en 1983.

6 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.b.1.9, p.344
7 Proposition d'inscription, Partie 2, 2.a.2.1, p.49

La cokerie Usinor Dunkerque aujourd'hui. ©perso.orange.fr/culture.industrielle

Dans ce contexte général, les cokeries du Bassin minier ont, en outre, souffert de la décision de la direction d'USINOR[8] (l'Union SIdérurgique du NOrd) de construire, en 1970, sa propre cokerie sur le site de son usine sidérurgique littorale à Dunkerque opérationnelle depuis 1963. Dans les premières années, ses besoins considérables en coke furent presque entièrement couverts par les livraisons journalières (2 500 tonnes par jour) venant des cokeries du Bassin minier. La cokerie houillère de Vendin-le-Vieil, près de Lens, fut même spécialement affectée à la production de coke pour Usinor-Dunkerque. Les autres cokeries étaient sollicitées pour de plus petites quantités permettant un ajustement précis à la demande. En 1970, la création et le développement de la cokerie littorale entrainent une forte décroissance des productions des cokeries du bassin houiller.

De plus, la diminution de la production de charbon et des réserves accessibles au charbon à coke (37% du charbon enfourné en 1974 est du charbon importé) entrainent la fermeture des cokeries. La production de coke dans le Bassin minier passe de 5,4 millions de tonnes en 1969 à 1,9 million de tonnes en 1978. Seules 4 cokeries sont encore en activité en 1975.

En 1988, seule la cokerie de Drocourt est encore en service. La production est de 600 000 tonnes en 1989. Après plusieurs échecs de reprise par des industriels privés, la cokerie cesse de fonctionner en 2002 et est démantelée en 2003.

La cokerie de Drocourt en 1977. Elle fut la dernière cokerie en activité dans le Bassin minier (arrêtée en 2002 et détruite en 2003). ©CHM

Usines à boulets

La diminution de la production de charbon et l'utilisation croissante de l'électricité et du fioul, à la fois pour les activités industrielles et le chauffage domestique, provoquent la chute des industries de l'agglomération. Ainsi, la S.N.CF. a-t-elle électrifié l'ensemble de son réseau ferré en 1973 et prive ce secteur d'un débouché majeur. De 2,4 millions de tonnes de produits agglomérés en 1970, la production passe à 1,6 million de tonnes en 1976 pour 3 usines en fonctionnement. En 1977, l'usine de Somain, près de Douai, ferme ses portes. Les deux autres (usines Rousseau et n°10 de Oignies) cessent leurs activités respectivement en 1988 et 2000. La production était de 400 000 tonnes en 1989.

Usine à boulets du n°10 de Oignies en 1962 (détruite en 2001). ©CHM

8 Créée en 1948 par la fusion des Forges de Denain et des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. Elle est aujourd'hui la propriété d'ARCELOR-MITTAL.

Centrales

« Il ne reste plus aucune trace des centrales électriques construites par les Compagnies minières. Seule la centrale d'Hornaing, construite après le Nationalisation, est toujours en fonctionnement. »

Centrale d'Hornaing en 1981. ©CHM

La construction par EDF dans la région Nord-Pas de Calais de puissantes centrales thermiques à flamme (comme à Bouchain en 1970) ou nucléaires (Centrale de Gravelines à 20 kilomètres de Dunkerque, décidée en 1974 et opérationnelle en 1980) et la disparition de l'activité charbonnière entrainent la fermeture des centrales électriques minières dans les années 1970 et 1980. Les centrales de Violaines et de Courrières ont été respectivement arrêtées en 1987 et 1992 puis démantelées.

La centrale d'Hornaing est la seule des super-centrales construites à la fin des années 1950 à conserver une activité en produisant de l'électricité en « semi-base » et en « pointe », c'est-à-dire dans les périodes de forte consommation. Elle complète les installations nucléaires qui fournissent la demande « de base », c'est-à-dire le niveau de consommation moyen. Elle est actuellement la propriété de la société privée allemande E.ON. Une des tours de refroidissement a été dynamitée en juin 2009. La centrale d'Hornaing n'est pas située dans le périmètre proposé à inscription.

Récapitulatif période 1935-2000

	1935	1960	1975	1990	2000
Lavoirs centraux	16	22	9	1	0
Cokeries	13	10	4	1	1
Usines à boulets	6	7	3	1	0
Centrales thermiques	14	14	8	2	1

Arrêt de la production

B S'agit-il de sites encore en activité (centrales par exemple) ou en situation de reconversion industrielle ?

En dehors de la centrale électrique d'Hornaing, les installations des industries annexes de type lavoirs, cokeries, usines à boulets et centrales ont disparu en raison de l'arrêt progressif de l'activité et de la disparition de leurs marchés. La politique de réindustrialisation et de reconversion du Bassin minier amorcée dès les années 1960 s'est en partie appuyée sur la banalisation et la remise à zéro des anciens sites industriels afin de libérer des terrains destinés à accueillir de nouvelles activités, qu'elles soient industrielles, commerciales, de services ou de loisirs.

Toujours en activité, la centrale d'Hornaing se prépare peut-être un nouvel avenir. La dernière tranche de la centrale actuelle doit s'arrêter en 2013 et le gaz pourrait devenir le nouveau combustible fossile en remplacement du charbon. La société E.ON étudie actuellement la possibilité de mettre en place une tranche de gaz de 430 megawatt. Les investissements financiers à consentir sont néanmoins colossaux (350 millions d'euros chiffrés en 2008) et les nouvelles mesures environnementales (baisse de la consommation d'énergie pour 2020) laissent pour l'instant ce projet en suspens.

La centrale d'Hornaing aujourd'hui. © F.Kowalski

La friche de l'ancienne centrale thermique de Violaines fait également l'objet d'une étude menée par son propriétaire privé, le Groupe Ramery, avec pour fil conducteur l'utilisation des énergies renouvelables. Il est envisagé de créer trois zones sur cette emprise foncière : une centrale photovoltaïque de 8 hectares, une zone verte de loisirs et une zone d'activité industrielle liée à l'environnement et aux éco-énergies.

Autre exemple de reconversion, une plateforme multimodale, Delta 3, a été installée en lieu et place de l'ancien complexe de la fosse n°10 à Oignies, rassemblant fosse, lavoir et usine à boulets, fermé en 1991 pour l'extraction et en 2000 pour l'usine et le lavoir. La plateforme associe sur un même site un terminal de transport multimodal, des pôles logistiques et un centre de services tertiaires. Base arrière de 5 grands ports maritimes européens (Le Havre, Dunkerque, Zeebruge, Anvers et Rotterdam), la plateforme est aujourd'hui au cœur d'un marché de 100 millions de consommateurs.

Ensemble de la fosse n°10 en 1962. ©CHM

La plateforme multimodale Delta 3 sur l'ancienne site de la fosse n°10. ©Ph.Frutier/Altimage

Dernier exemple de reconquête de sites, environnementale cette fois, le site de l'ancienne cokerie de Drocourt (fermée en 2002 et démantelée en 2003) est réinvesti dans le cadre du projet du « Parc des Iles ». Après de longs travaux de dépollution, le site se transforme depuis 2007 en grand parc naturel urbain avec préservation de la biodiversité, développement des activités de pleine nature, jardins thématiques et lieux d'accueil pédagogique.

Site de la cokerie de Drocourt en 1984 (démantelé en 2003). ©CHM

Site de la cokerie de Drocourt en cours de requalification en parc naturel urbain. ©NATECOM

Conclusion

Bien qu'indispensables à la commercialisation de la production de charbon, notamment de 1948 à 1960, les infrastructures de préparation (lavoirs, usines à boulets, cokeries) et de consommation (centrales) n'ont pas été des éléments constitutifs majeurs des paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, appréhendé sous le concept de Paysage Culturel Evolutif. Suivant la trajectoire de la récession charbonnière et la dernière période d'activité de 1960 à 1990, ces infrastructures, n'étant plus en rapport avec les nouvelles politiques énergétiques et économiques de l'époque, ont été démantelées dans le cadre de la reconversion et de la ré-indutrialisation du Bassin minier. Il faut attendre les années 1990, après la fermeture de la dernière fosse d'extraction, pour que les éléments restants de l'activité charbonnière soient perçus comme les éléments d'un patrimoine historique et que le Bassin minier passe du statut de paysage industriel à celui de paysage patrimonial à caractère industriel.

Sources

- *Annuaire du Comité Central des Houillères, 1935*. Centre Historique Minier de Lewarde, 1935.

- *Reconstruction, Equipement, Modernisation, HBNPC, 1948.* Centre Historique Minier de Lewarde.

- *Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais de 1946 à 1990,* Relais Spécial, 1990

- *Dernière tonne, La Houve -23 avril 2004, une épopée industrielle s'achève,* dossier de presse, Charbonnages de France, 2004.

Bibliographie

- MALEZIEUX Jacques, *Les centres sidérurgiques des rivages de la Mer du Nord et leur influence sur l'organisation de l'espace,* Publications de la Sorbonne, 1981.

Question n°2

« Dans le cadre de l'analyse des risques et de leur gestion, un problème important est mentionné à propos de la nécessité de maintenir un pompage hydraulique permanent de grande ampleur, afin d'empêcher les remontées de la nappe phréatique au niveau des sols par ailleurs affaissées en de nombreuses zones »

L'Etat partie pourrait-il apporter des informations complémentaires sur ce point, en particulier sur les études en cours ou en projet et sur les politiques de longs termes envisagées à ce sujet ?

D'autres options que celle de l'exhaure sont-elles envisageables ?

SRE de la Vantelle

Instrumentation

SRE Solitude (Douai)

SRE Vicier de Sin

Contexte général et historique des études

A. Les perturbations des conditions hydrogéologiques, hydrographiques et topographiques par l'exploitation minière et leur impact sur le Bien proposé

Au terme de 270 ans d'exploitation, les perturbations des conditions hydrogéologiques, hydrographiques et topographiques du territoire s'observent à 2 niveaux distincts et indépendants l'un de l'autre :

En profondeur, la cessation de l'extraction minière et, par voie de conséquence, du pompage des "eaux d'exhaure" destiné à maintenir hors d'eau les travaux miniers, conduit inéluctablement à une remontée des eaux, provenant essentiellement de la nappe du calcaire carbonifère profond (aquifère minier), dans le massif houiller désaturé.
Ces eaux d'exhaure ne sont pas pompées car elles ne représentent pas une menace. Ces eaux mettront entre 250 et 300 ans pour noyer les anciens travaux miniers, leur stabilisation interviendra sous la nappe phréatique dont elles sont séparées, et donc n'atteindront jamais la surface. (1.C.a : étude « 3 H » p.5).

Le niveau de l'aquifère minier fait néanmoins l'objet de strictes mesures de surveillance et de suivi par le Département Prévention et Sécurité Minière du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM-DPSM) pour la gestion de l'aléa grisou (gaz des mines). Cet organisme qui intervient pour le compte de l'Etat réalise une inspection semestrielle des dispositifs et installations de surveillance.
L'aquifère minier est suivi au travers de 6 puits de mine, munis de tuyauteries spécifiques permettant de mesurer les niveaux d'eau, de 6 piézomètres profonds (PP1 à PP6) et de sondages de décompression mis en place pour la gestion de l'aléa grisou.

Tableau 1 : Liste des piézomètres permettant le suivi de l'aquifère minier

Nom Piézomètre	Commune d'implantation
PP1	Wallers
PP2	Libercourt
PP3	Waziers
PP4	Anhiers
PP5	Vieux-Condé
PP6	Verquin

Ce phénomène, suivi et maîtrisé, est observé sur l'ensemble du sous-sol du bassin houiller, il n'impacte pas en surface le Bien proposé.

En surface, les affaissements miniers ont entraîné, par limitation des possibilités hydrauliques d'évacuation des eaux pluviales et des eaux de nappes superficielles, de fortes répercussions sur les écoulements de surface. Cette préoccupation est ancienne puisque dès la fin du 19ème siècle, les Houillères avaient installé quelques 130 stations de relevage des eaux (SRE), pour pallier ce phénomène, dans l'objectif de rétablir l'écoulement des eaux de ruissellement et de nappes superficielles hors des cuvettes, de protéger celles-ci contre les inondations et par conséquent d'y permettre le maintien, voire le développement de l'urbanisation.
Ce système de pompage perdure aujourd'hui. Il reste **74 stations de relevage des eaux** (SRE). 21 sont aujourd'hui entretenues par les collectivités (8 par des communes, 6 par des EPCI, 7 SRE par 7 syndicats intercommunaux). 1 SRE est gérée par une société de pêche. **52 sont propriétés de l'Etat et gérées par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), dans le cadre de l'Après-Mines.**

Ces stations protègent théoriquement des « zones inondables protégées » ou « cuvettes » délimitées par les Charbonnages de France selon une logique topographique croisée au réseau hydraulique. Pour autant, remplir de telles zones inondables nécessiterait des volumes d'eau irréalistes, pour la plupart d'entre-elles même la suppression de la station ne suffirait pas à les remplir. Seulement, dans l'attente des résultats de l'étude hydraulique détaillée en cours (cf. partie 2 p 7), ces périmètres sont la référence.

→ *Voir annexe : Tableau 3 liste des zones potentiellement inondables étudiées hiérarchisés par regroupement de bassins versants[1].*

1 Regroupement des bassins versants des zones potentiellement inondables protégées

Le périmètre du Bien proposé à l'inscription n'est que très partiellement concerné par ce phénomène puisque seuls 9 sur 109 éléments proposés sont compris entièrement ou partiellement dans ces zones potentiellement inondables protégées par les stations de relevage des eaux.

Tableau 2 : Liste des éléments du Bien proposé compris partiellement ou totalement dans une zone potentiellement inondable protégée par les SRE

Eléments du Bien proposé	Nom des SRE protégeant les zones potentiellement inondables	Regroupement de bassins versants*	Propriétaire des SRE
5	EV 59 - Amaury Rive Gauche	5	Etat
6	EV 55 - Putémont Rive Gauche	5	Etat
25	ED 14 - GC 35	1	Etat
28	ED 19 - Ecaillon et ED 23 - Lemay Sainte Marie	1	Etat
33	ED 12 - Solitude	1	Etat
35	ED 35 - Vallée de Scarpe et ED 33 - Pâturelles	2	Etat
54	C8 - Lac de Montigny	3	Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
60 et 63	L1 - Marais des Iles	3	Etat

*« Le regroupement de bassins versants » fait référence à l'« Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord-Pas de Calais » en cours. Les 6 regroupement sont étudiés successivement dans l'ordre de 1 à 6 (cf chapitre 2)

Carte 1

Zones potentiellement inondables protégées et périmètre du Bien proposé à l'inscription

B. Les dispositions du Code Minier

Selon le Décret n° 2007-1806, suite à la dissolution des Charbonnages de France le 31 décembre 2007, et en application des articles 92 et 93 du code Minier, la majorité des biens et obligations de Charbonnages de France sont transférés à l'Etat.

D'après l'arrêté du 22 mars 2010 modifiant les arrêtés des 28 juin 2006 et 30 décembre 2008 fixant, au titre de l'article 92 du code minier, la liste des installations gérées par le BRGM, le BRGM DPSM gère le suivi des 6 piézomètres et des 52 stations de relèvement des eaux propriétés de l'Etat.

Selon l'article 75-1 du code minier, l'Etat étant propriétaire de ces 52 stations, il est garant de la réparation des dommages causés par celles-ci.

C. Historique des études

Concernant les eaux d'exhaure,

a. 1999 : Etude « 3H » (étude hydraulique, hydrogéologique et hydrochimique)

En 1998, CdF a confié à un groupement de bureaux d'étude (BURGEAP-ISSEP-IFP) la réalisation d'une « étude hydraulique, hydrogéologique et hydrochimique » dite « Etude 3H » visant à modéliser la cinétique du phénomène de remontée des eaux exhaure et à en évaluer les divers impacts. Du strict point de vue des flux hydrauliques, les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- « L'ennoyage du massif du houiller sera très lent, sa saturation en eau n'intervenant qu'à l'horizon 2150.
- La poursuite de la montée des eaux jusqu'à un niveau stabilisé de charge hydraulique se poursuivra jusqu'à 2300.
- Ce rééquilibrage sera sans incidence notable sur les aquifères superficiels et, en particulier, ne conduira pas à l'apparition d'émergences nouvelles. »

Zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux

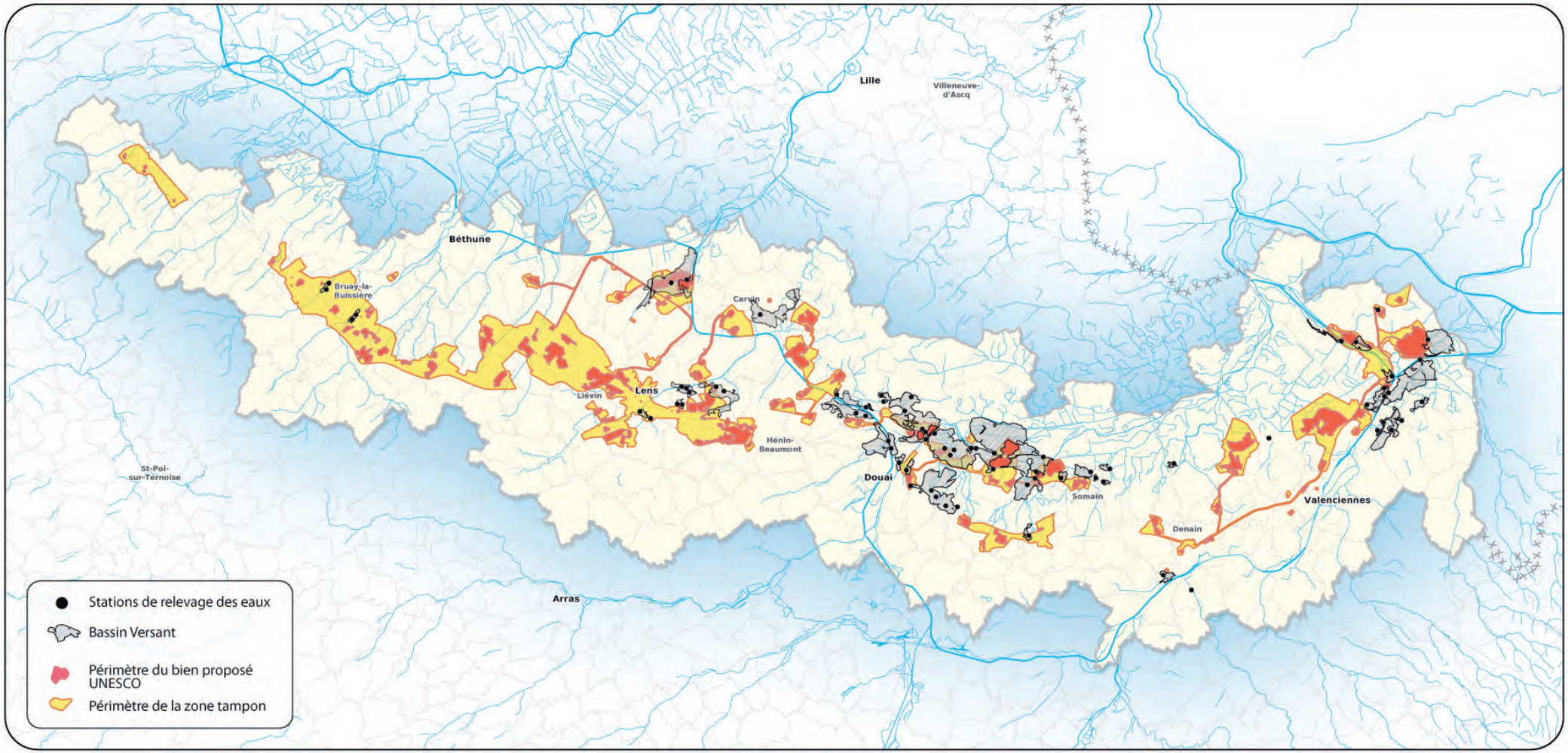

Il demeure, qu'aujourd'hui, la remontée des eaux profondes du houiller résultant de l'arrêt de l'exploitation minière n'interfère pas avec le régime hydraulique de surface et n'influe donc pas sur le risque potentiel d'inondation dans le Bassin Minier. Dans la continuité de l'étude et dans le cadre du suivi de l'aquifère minier, assuré par le BRGM, un point d'étape a été réalisé entre 2003 et 2005. Par rapport aux prévisions de l'étude « 3 H », l'eau remonte encore plus lentement que prévu dans les travaux miniers : un « retard » de 5 ans a été observé à comparer au délai de remontée des eaux prévue entre 250 et 300 ans.

Concernant les désordres hydrauliques de surface,

b. 2000-2006 : étude hydraulique de surface du bassin minier Nord-Pas de Calais

En application de la décision prise par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire et dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux d'exploitation charbonnière, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une **« Etude hydraulique de surface du bassin minier Nord-Pas de Calais »** (EAP) dite « étude globale ». L'étude se situait dans la perspective de la dissolution en 2008 des Charbonnages de France (ancien propriétaire des SRE). Le CIADT de 1998 prévoit un financement de 11 MF pour cette étude[2].

L'objectif de cette étude était dans un premier temps d'aboutir à une meilleure compréhension du fonctionnement global des réseaux hydrauliques de surface alimentant les SRE, puis de proposer des restructurations de ces réseaux et d'optimiser le fonctionnement et la gestion des SRE.

Parmi les rendus de cette étude globale, la modélisation du fonctionnement hydraulique des différents bassins versants identifiés a permis de simuler, à l'intérieur du contour des cuvettes protégées, les conséquences de divers scénarios de dysfonctionnements électromécaniques combinés à des conditions météorologiques exceptionnelles, ceci à une échelle de précision géographique de l'ordre du 1/25 000ème. Ces simulations ont mis en avant des risques d'inondation en condition de dysfonctionnement des SRE.

Ainsi, cette étude a mis en évidence certains points qui restent valables dans la situation actuelle, à savoir :

- En fonctionnement normal, les stations de pompage répondent aux besoins, Charbonnages de France ayant réalisé les travaux d'adaptations préconisés lors de l'étude.
- *En cas de panne, l'intensité estimée des inondations potentielles est très variable selon les cuvettes.* Une estimation plus précise fait l'objet de l'*« Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord-Pas de Calais »* en cours.
- Même si le dimensionnement des stations de pompage est suffisant en état de fonctionnement normal, les débits deviennent insuffisants pour la vidange de certaines zones inondables suite à une panne et à l'accumulation d'eau dans ces zones. Ceci est spécialement observé lors d'apports provenant de versants en situation hydrologique saturée, à l'exemple de la situation rencontrée au premier semestre 2001 (sans conséquences heureusement, en l'absence de pannes). Toutefois, la mise en place de pompes de secours ou la relance des installations à partir d'un groupe électrogène devraient permettre de limiter ces cas exceptionnels assimilables à un cas de catastrophe naturel.

Une limite de l'étude est apparue : les cartographies ainsi obtenues ne sont pas suffisamment précises pour permettre aux collectivités d'optimiser l'urbanisation du territoire en toute sécurité. Aussi la commune d'Auby a mené, sur sa commune (3 SRE), une étude expérimentale complémentaire, dont le rendu à l'échelle cadastrale a permis la transcription des résultats dans les documents d'urbanisme. Cette étude est actuellement étendue à l'ensemble du Bassin minier : *« Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord-Pas de Calais ».*

2 Extrait du compte-rendu du CIADT tenu le mardi 15 décembre 1998 à 16 h 30, sous la présidence de M. JOSPIN, Premier Ministre :
[…] III Sorties des concessions minières
Mesure N 4 : Gestion des eaux
En 1999, une étude pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique de surface sera lancée.
L'Etat et des établissements publics financeront, en accompagnement des crédits RECHAR, cette étude à hauteur de 11 M.F. (4 MF Charbonnages de France, 2 MF FNADT, 5 MF Agence de l'Eau Artois-Picardie) […]

Information sur l'étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier (en cours)

Devant l'intérêt que représente une meilleure connaissance de l'aléa inondation résiduel potentiel, l'Instance Régionale de Concertation des risques miniers (Comité Interdépartemental du suivi des risques miniers, en application de l'article 93 du Code minier) a ensuite confié à la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais l'extension de cette étude expérimentale (menée sur la commune d'Auby) aux 71 autres SRE considérées comme d'origine houillère ainsi qu'à la SRE C8 (aussi étudiée lors des études globales). L'*« Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord-Pas de Calais »* a débuté fin 2008.

Cette étude, estimée à 800 000 €, est financée à 70% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et à 30% par le FEDER au titre de la priorité 5 de l'axe 2 de la stratégie régionale : Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques. Elle est réalisée par Guigues Environnement (EGIS eau) et Géolys Géomètres.

En s'appuyant sur des données topographiques fines (100 points à l'hectare) et des données hydrauliques (volumes d'eau relevés par les stations) plus précises, l'objectif de l'étude est de cartographier **un aléa inondation des zones inondables protégées par les SRE et pour le scénario dysfonctionnel retenu** au sein des cuvettes délimitées par les Charbonnages de France.

Description du scénario retenu pour réaliser les cartes d'aléa inondation :

- **Pluviométrie exceptionnelle la plus pénalisante** (pluie d'orage ou pluie hivernale) de récurrence centennale, pour chaque station, le choix de la pluie est effectué en concertation avec le comité de pilotage.
- **Dysfonctionnement de la station :** panne de toutes les pompes d'une SRE simultanément pendant une durée de 8h. Cette durée a été validé par l'Etat et les collectivités comme étant réaliste et a été acté dans les contrat des exploitants des SRE.
- **Situation de nappe superficielle haute** sans être exceptionnellement haute (validé par le BRGM eau), le sol est donc considéré en partie saturé en eau.

Par conséquent, l'étude ne considère que les conséquences de la panne de la SRE pendant une pluie exceptionnelle. Les volumes accumulés sont donc ceux débordant des réseaux alimentant les SRE, ou de la SRE elle-même, en cas de panne de celle-ci.

Pour réaliser cette cartographie, l'étude doit :

- définir les contours exacts des secteurs inondables, hauteurs et durées d'inondations, en fonctions de l'hypothèse évènementielle retenue en concertation avec le comité de pilotage technique de l'étude,
- reporter les secteurs sensibles à l'aléa inondation, sur fond cadastral selon les classes de hauteurs de submersion suivantes 0-0,25m, 0,25-0,5m, 0,5-1m, 1-1,5m, plus de 1,5m, avec une incertitude de positionnement métrique (+/- 1 mètre).

A. Méthodologie

La réalisation de l'étude s'étale d'octobre 2008 à avril 2012.

Le territoire ne pouvant être étudié en totalité en une seule fois, il a été divisé en **six regroupements de bassins versants[3],** hiérarchisés selon les risques urbanistiques pressentis d'après « l'étude globale », réalisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la connaissance topographique (mise à disposition de données par la DREAL). Les cuvettes étudiées sont réparties dans ces 6 regroupements de bassins versants.

3 Cf Annexe 1 Liste des zones potentiellement inondables étudiées hiérarchisées par regroupement de bassins versants

Les 9 éléments contenus dans le périmètre du Bien sont concernés par les regroupements de bassins versants 1, 2, 3, 5 et sont cartographiés ci-après.

Carte 2

Zoom sur les éléments 25, 28, 33 et 35 concernés par le phénomène hydraulique

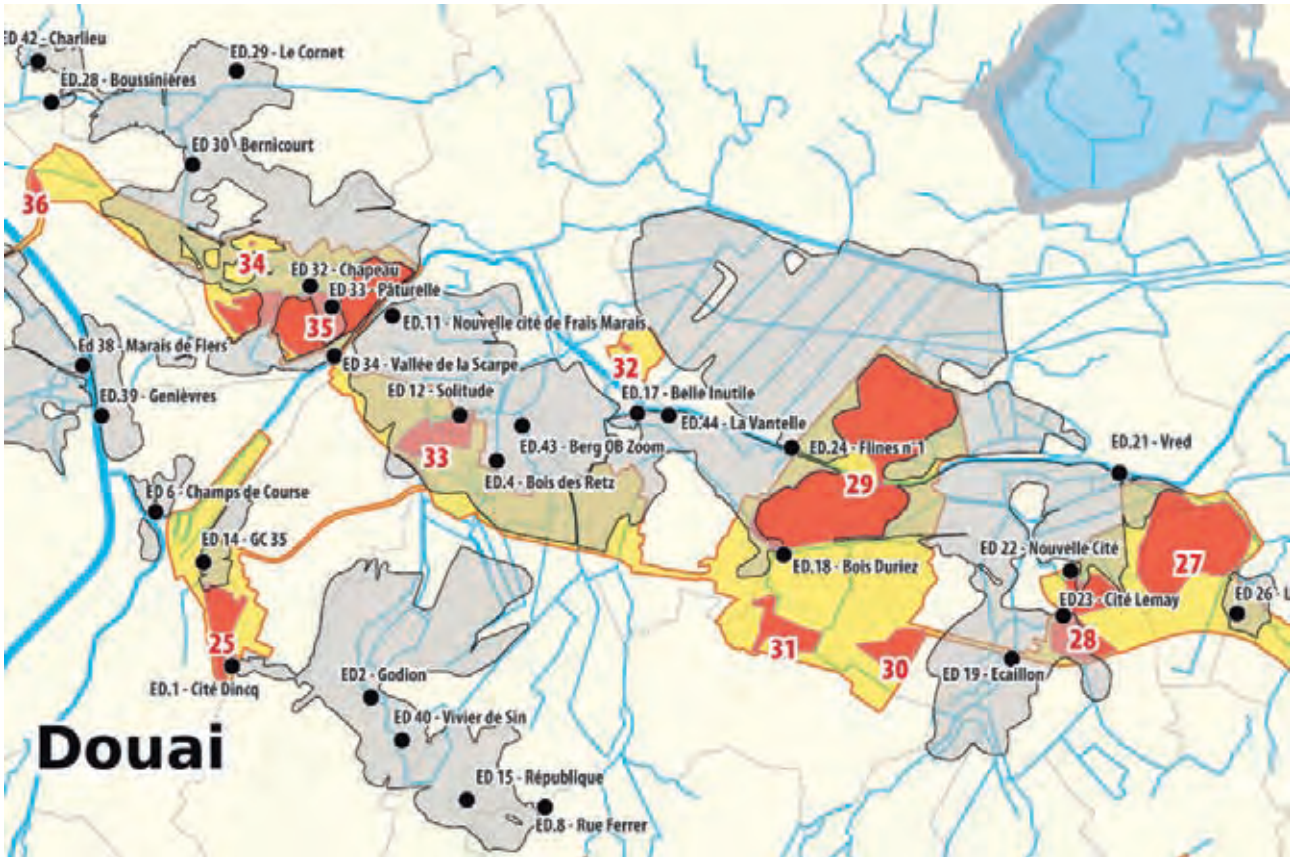

- Stations de relevage des eaux
- Zone potientiellement inondable
- 01 Numéro d'éléments
- Périmètre du bien proposé UNESCO
- Périmètre de la zone tampon

Carte 3

Zoom sur les éléments 54, 60 et 63 concernés par le phénomène hydraulique

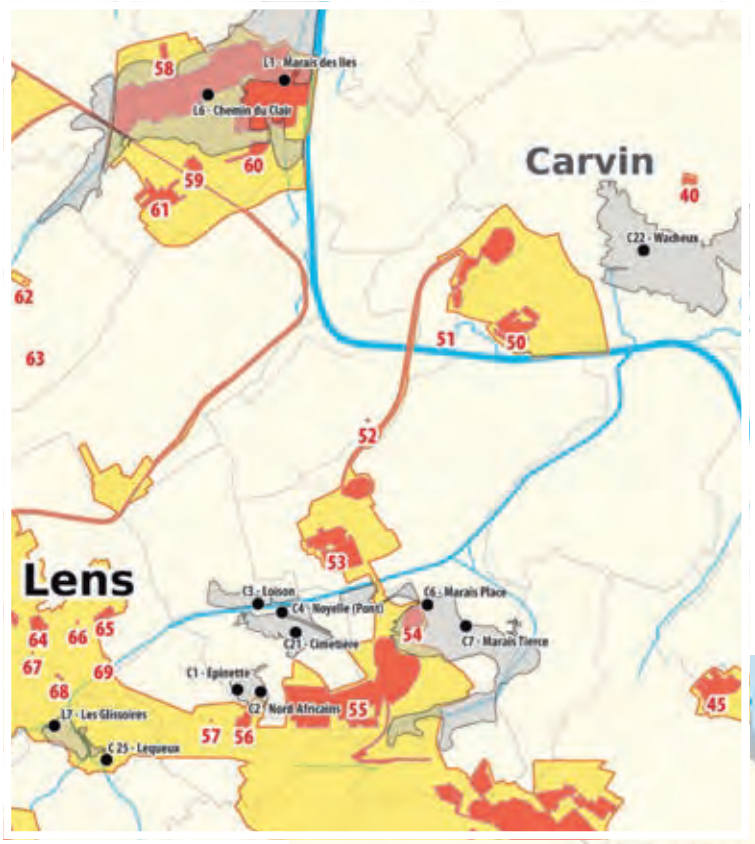

Carte 4

Zoom sur les éléments 5 et 6 concernés par le phénomène hydraulique

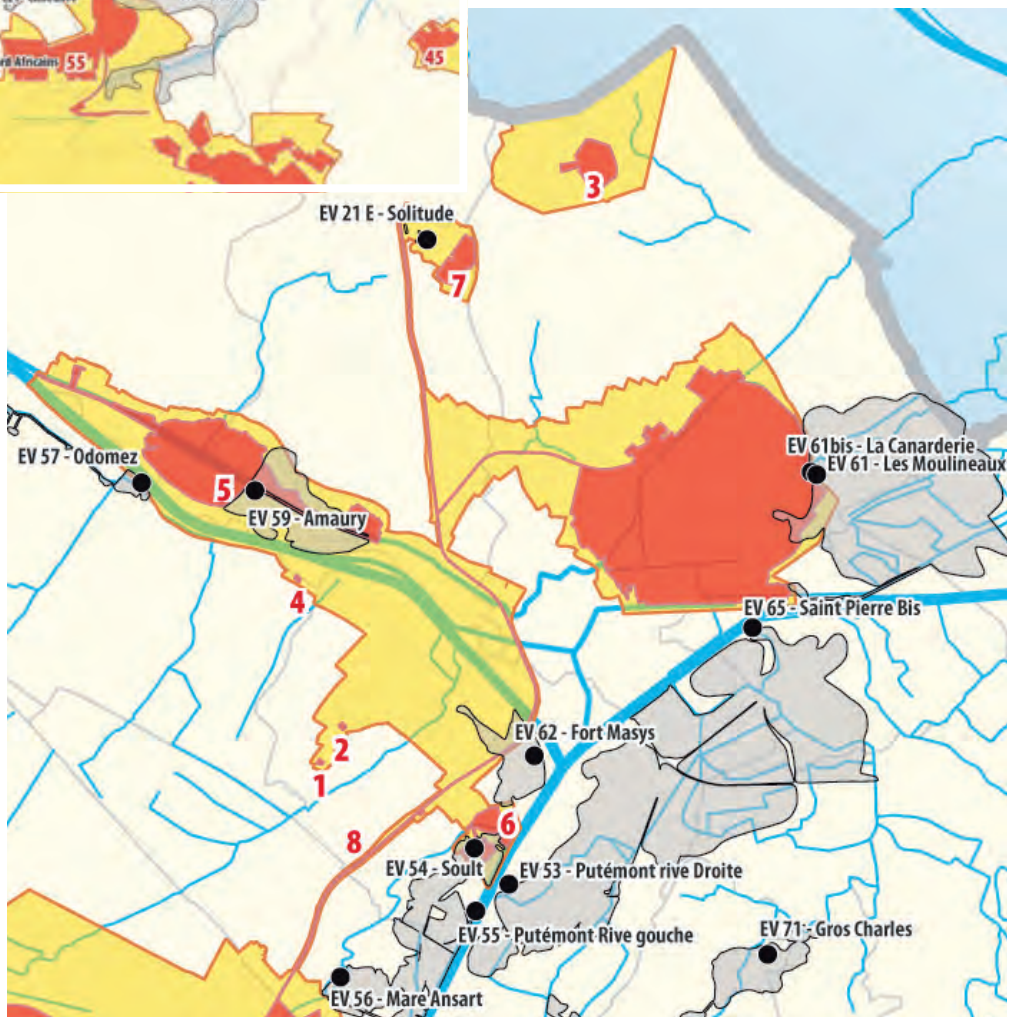

Pour chacun de ces regroupements de bassins versants, l'étude est divisée en cinq phases :

PHASE 1

Actualisation des données bibliographiques :

Documents et projets d'urbanismes, plans et projets des réseaux d'assainissement et hydrauliques, hauteurs de nappes d'eau, pluviométrie, données topographiques …

PHASE 2

Levers topographiques complémentaire des cuvettes protégées

(100 points à l'hectare)

PHASE 2

Campagnes métrologiques des SRE et pluviométrie :

Instrumentation des SRE afin de déterminer les volumes précis relevés par celles-ci.

PHASE 3

Modèle Numérique de Terrain

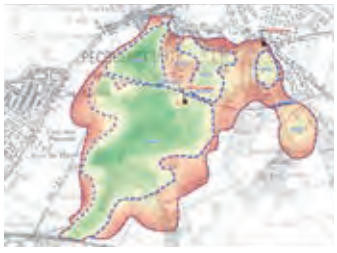

PHASE 4

Modèle hydraulique : création et calage à partir des données enregistrées et de la bibliographie

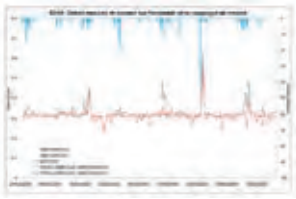

PHASE 5

Simulations hydrauliques et cartographies des aléas inondation sur fond cadastral

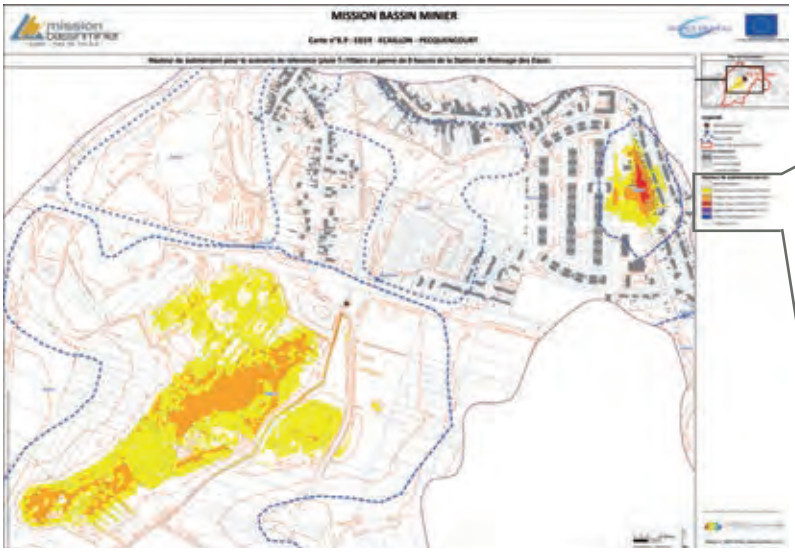

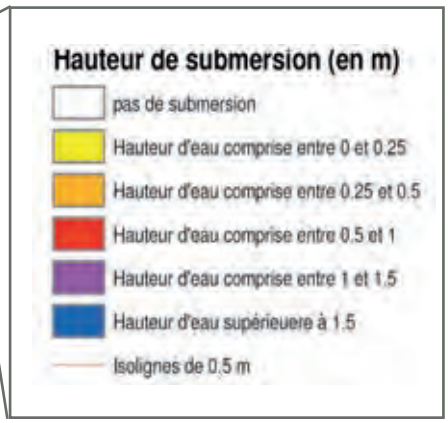

L'étude globale a identifié les bassins versants (eaux de ruissellement + réseaux hydrauliques types fossés, réseaux eaux pluviales ou d'assainissement …) de chaque SRE. La présente étude a actualisé le périmètre de ces bassins versants et les réseaux, ceux-ci sont cartographiées dans les séries de cartes 1 et 3 des l'atlas cartographiques (remarque : seuls les réseaux majeurs sont cartographiés).

B. Le planning prévisionnel

	Eléments UNESCO	Lancement de l'étude	Cartes topographiques	Modèle hydraulique et calage	Présentation cartes d'alea inondation	Restitution aux élus
RBV1	25 – 28 – 33	Effectué	Effectué	Effectué	Effectué	Effectué, validation définitive à venir
RBV2	35	Effectué	Effectué	Effectué	Effectué	29 mars 2011
RBV3	54 – 60 – 63	Effectué	Effectué	Effectué	24 mars 2011	Mai 2011
RBV4	aucun	4 février 2011	24 avril 2011	Juin 2011	Septembre 2011	Novembre 2011
RBV5	5 – 6	septembre 2011	Octobre 2011	Décembre 2011	Janvier 2012	Février 2012
RBV6	aucun	Septembre 2011	Octobre 2011	Décembre 2011	Janvier 2012	Février 2012

C. Les résultats

L'aboutissement de cette étude est l'obtention des cartes d'aléas inondation. Celles-ci correspondent aux séries de **cartes 8 des atlas cartographiques**, et sont présentées ainsi :

- Une carte est réalisée pour chaque cuvette, à une échelle optimum pour visualiser les zones potentiellement inondables et distinguer le cadastre (maximum 1/5000ème quand une submersion est observée). En complément de ces cartes, tous les résultats cartographiques seront livrés sous format numérique (données « Système Informatique Géographique ») à l'échelle du 1/1000ème.
- Le fond de chaque carte est le cadastre communal superposé au bâti. Ces données, récupérées auprès des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais entre 2008 et 2009, peuvent ne pas être à jour.
- Le périmètre de la cuvette représenté est celui défini par les Charbonnages de France, ajusté dans le cadre de l'étude pour coller au plus près de la topographie fine nouvellement acquise.
- Les modèles numériques de terrain ont permis d'identifier des zones basses et hautes au sein des cuvettes et ainsi de diviser celles-ci en sous-cuvettes (cf les séries de **cartes 5 et 6 de l'atlas cartographique**). Ces sous-cuvettes sont intégrées au modèle hydraulique qui définit l'ordre de remplissage de celles-ci. Les origines des débordements sont listées dans le **tableau 9** du rapport technique.

Figure 1 : Exemples de communications entre les sous-cuvettes d'une même cuvette

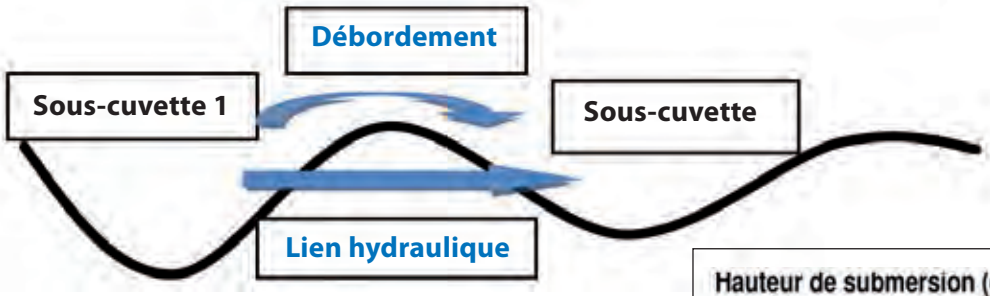

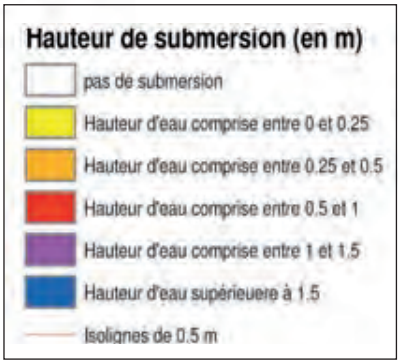

- A titre informatif, une couche supplémentaire représente les plans d'eau existants ; malgré les corrections déjà apportées, des erreurs (décalage, absence…) peuvent encore être observés.
- Les hauteurs de submersion calculées sont hiérarchisées par classes et identifiées par couleur.
- Pour les secteurs les plus sensibles, le prestataire a effectué une vérification sur le terrain et a réalisé des fiches et photos identifiant les zones construites particulièrement touchées (cf le chapitre 6.1.4 du rapport technique).

Les résultats provisoires pour les bassins 1 et 2 montrent que la zone inondable pour le scénario de défaillance de référence (scénario majorant combinant une panne de 8h et une pluie centennale avec un niveau de nappe élevé) ont bien diminué par rapport à l'Etude globale, du fait du niveau de détail de l'analyse et de la précision de la topographie de la cuvette.

Carte 5

Exemple de résultat obtenu : SRE (station de relevage des eaux) ED14 – GC 35

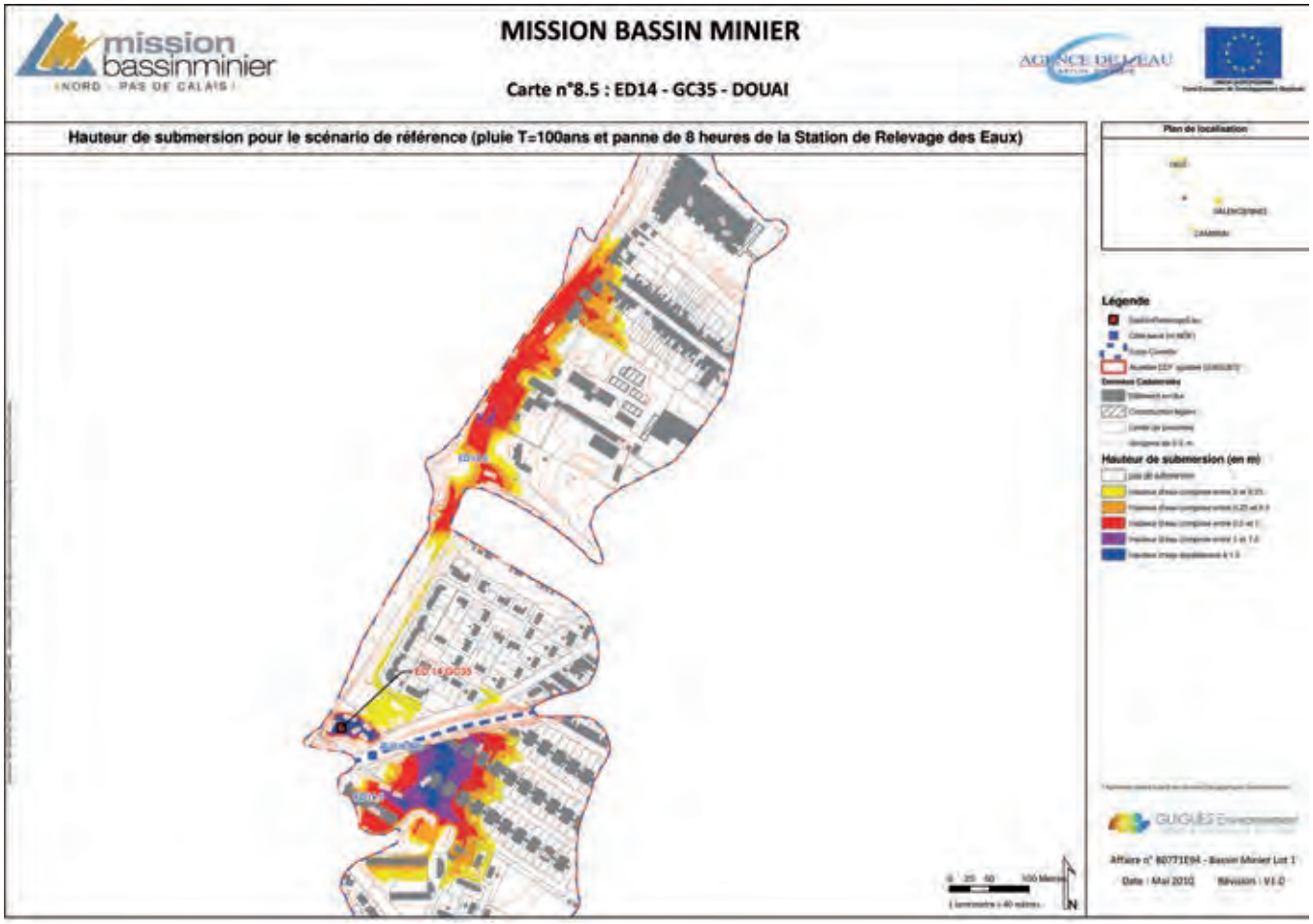

D. Les suites potentielles de cette étude

Etudes de risques complémentaires

Comme précisé au début du chapitre, l'enjeu de cette étude est la description d'un aléa inondation afin d'apporter des éléments plus précis aux structures compétentes en urbanisme et permettre une urbanisation sécurisée et optimum du territoire.

Ces résultats sont donc un outil d'aide à la décision qui, selon l'importance des enjeux, peuvent être complétés et affinés par une étude de risques (qui prend en compte la vulnérabilité des enjeux, c'est-à-dire des biens et des personnes). A priori, les collectivités compétentes en urbanisme ont la responsabilité de réaliser ou non ces études de risques selon les enjeux de leur territoire.

Néanmoins, à la demande du comité de pilotage pour limiter les coûts de celles-ci et pour gagner du temps, le prestataire Egis Eau fournira, à la Mission Bassin Minier, l'ensemble des modèles hydrauliques ayant servi à la réalisation de cette étude. **La Mission Bassin Minier mettra ces modèles hydrauliques à la disposition des établissements publics compétents.**

Les politiques de long terme envisagées

L'Etat assure la continuité des Charbonnages de France : la loi – le Code Minier – lui confie la responsabilité de 52 stations de relevage des eaux, sur 74. L'un de ses grands établissements publics, le BRGM est chargé – également par la loi– de la gestion des ouvrages de surveillance au titre article 93 du code minier et de la gestion des installations hydrauliques des eaux transférées à l'Etat .

Les 22 autres stations sont majoritairement propriété des collectivités publiques qui les gèrent normalement comme tout équipement public.

Rappelons que les 9 éléments compris dans le périmètre du bien proposé sont concernés par 9 stations, propriété de l'Etat, et par 1 seule station propriété d'une communauté d'agglomération.

Sur le plan hydraulique, les études lourdes qui sont engagées, sont menées dans le cadre d'un **large partenariat**, gage de diagnostics partagés dans la durée. En effet, la recherche de solutions adaptées dans le court, moyen et long terme est le fruit d'une anticipation collective d'aléas et de risques potentiels pour le territoire du Bassin minier, ses 1,2 millions d'habitants, son urbanisme et son développement d'aujourd'hui et de demain. La construction du périmètre proposé et sa gestion future ont pris en compte ces aléas, et les résultats des études intègreront le périmètre et les éléments qui le structurent.

A court et à moyen terme, en fonctionnement normal, le système hydraulique des stations de pompage et des cuvettes fonctionne de manière satisfaisante.

Ce constat est valable dans la situation actuelle, c'est-à-dire en considérant le taux d'urbanisation actuel des cuvettes protégées, et la présence de nombreux facteurs d'écrêtement en amont des cuvettes (verrous hydrauliques et stockages linéaires « naturels », marécages jouant le rôle de tamponnement) : toute modification de cet état peut provoquer des déséquilibres importants, et devra donc être prise en considération dans les projets de modification de l'occupation et de l'usage du sol. La loi sur l'Eau de 1992 incite les territoires à tenir compte de cet équilibre. Inversement, le système apparaît vulnérable dès lors qu'une panne survient : l'équilibre précédemment évoqué est rompu, localement ou à l'échelle de plusieurs stations selon les scénarios.

A court, moyen et long terme, les autorités nationales et locales ont pris conscience des conditions que provoquerait une crise grave, en cas de panne prolongée et de pluies exceptionnelles : **l'impératif de pérennisation et de sécurisation des stations de pompage, principalement en termes de surveillance et de gestion.** Des préconisations ont été émises, exemples : installation d'une pompe de réserve, mise hors d'eau des équipements électriques, généralisation de la télésurveillance... C'est pourquoi il est recommandé aux responsables des installations et aux collectivités de tenir compte de ces préconisations. Cette sécurisation devra aussi se faire en amont et autour des stations elles-mêmes, par le maintien, d'une part de certains fusibles hydrauliques retardant l'accumulation et la concentration des volumes en quelques points bas, d'autre part en prenant les plus grandes précautions à l'égard d'une modification de l'usage des sols des cuvettes et en établissant des plans communaux de sauvegarde qui permettront aux collectivités de gérer les situations difficiles.

A long terme, les autorités nationales et locales, propriétaires et gestionnaires des stations de relèvement des eaux, prévoient le financement de ces installations qui ont récemment été rénovées.

La gestion et l'entretien de ce système de pompage ont un coût important. Il s'agit de vérifier les débits des pompes au besoin remplacées, de moderniser les installations électriques, d'installer des téléalarmes, de maintenir les équipements hors d'eau en cas de débordement lors des précipitations exceptionnelles... A titre d'exemple, en 2003, 3,6 millions d'euros H.T. ont été consacrés à la reconstruction ou à la réhabilitation des stations d'Eglise à Auby, vallée de Scarpe, Chapeau et Bernicourt à Roost-Warendin, Boussinières et Cornet à Raimbeaucourt, Marais à Fenain.

A ces travaux s'ajoute bien entendu le coût de fonctionnement permanent des pompes d'une capacité allant de 250 m^3/h à 10 080 m^3/h qui pompent de 100 à 200 millions de m^3 d'eau par an selon la pluviométrie[4].

En confiant ses 52 stations de relevage des eaux, l'Etat s'est organisé pour assurer au long terme le bon fonctionnement de ses équipements et assumer ses responsabilités au titre de l'après-mines.

L'Etat fonde sa politique sur l'état de l'art et de la connaissance. Si la problématique évoluait (accentuation des risques d'inondation), l'Etat pourrait faire évoluer sa politique et imposer un cadre plus strict.

4 Partie 4 dossier de Candidature

Conclusions

Il n'y a plus de pompage d'eau d'exhaure dans la région. La remontée des eaux du carbonifère dans les anciens travaux miniers ne donnera lieu à aucune résurgence.

Les pompages des stations de relevage des eaux ont pour seul objet de rétablir les écoulements naturels des eaux dans certaines cuvettes d'affaissement minier et pour certaines un rabattement des eaux de la nappe superficielle. Rappelons que le rabattement de nappe est en fait le pompage des eaux de nappe qui sont drainées par les fossés et ou les réseaux urbains, eaux qui arrivent ainsi aux stations de pompage.

La surveillance – dictée par la loi – est donc une nécessité à court, moyen et long terme.

Assurer le fonctionnement des SRE est une nécessité également pour assurer la sécurité et le cadre de vie de 1,2 millions d'habitants et la préservation du périmètre du Bien proposé.

Annexes

ANNEXE 1 : Liste des zones potentiellement inondables étudiées hiérarchisées par regroupement de bassins versants

RBV	Noms SRE	Réf.	Communes d'implantations	Propriétaires	Exploitants
1	Belle inutile	ED17	Anhiers	Etat	Veolia Douai
	Chemin de Masny	ED27	Auberchicourt	CC Coeur d'Ostrevent	Veolia Douai
	République	ED15	Dechy	Etat	Veolia Douai
	Frais Marais	ED11	Douai	Etat	Veolia Douai
	Solitude (Douai)	ED12	Douai	Etat	Veolia Douai
	Flines N°1 (Saint Charles)	ED24	Flines-lez-Râches	SI de la Scarpe	Hainaut Maintenance
	Rue Ferrer	ED8	Guesnain	CAD	Veolia Douai
	Bois Duriez	ED18	Lallaing	CC Coeur d'Ostrevent	Veolia Douai
	De la Vantelle	ED44	Lallaing	Lallaing	Veolia Douai
	Ecaillon 1	ED19	Pecquencourt	Etat	Veolia Douai
	Lemay Sainte Marie	ED23	Pecquencourt	Etat	Veolia Douai
	Nouvelle cité de Pecquencourt	ED22	Pecquencourt	Etat	Veolia Douai
	Vred	ED21	Pecquencourt	Etat	Veolia Douai
	Berg ob zoom	ED43	Sin-le-Noble	Etat	Veolia Douai
	Bois des Retz	ED4	Sin-le-Noble	Etat	Veolia Douai
	Godion	ED2	Sin-le-Noble	Etat	Veolia Douai
	Viviers (de Sin)	ED40	Sin-le-Noble	Etat	Veolia Douai
	Cité Dincq	ED1	Waziers	Etat	Veolia Douai
	GC 35	ED14	Waziers	Etat	Veolia Douai
2	Champs de Course	ED6	Douai	CAD	Veolia Douai
	Genièvre	ED39	Douai	CAD	Veolia Douai
	Marais de Flers	ED38	Flers-en-Escrebieux	Etat	Veolia Douai
	Charlieu	ED42	Raimbeaucourt	Etat	Veolia Douai
	Boussinières	ED28	Raimbeaucourt	Etat	Veolia Douai
	Cornet	ED29	Raimbeaucourt	Etat	Veolia Douai
	Bernicourt	ED30	Roost-Warendin	Etat	Veolia Douai
	Chapeau	ED32	Roost-Warendin	Etat	Veolia Douai
	Paturelles	ED33	Roost-Warendin	Etat	Veolia Douai
	Vallée de Scarpe	ED34	Roost-Warendin	Etat	Veolia Douai

RBV	Noms SRE	Réf.	Communes d'implantations	Propriétaires	Exploitants
3	Lequeux	C25	Avion	Avion	
	Station 500CV	L7	Avion	(SI des Glissoires)	Veolia Lens
	Wacheux	C22	Carvin	CAHC	Veolia Hénin
	Route de Courcelles	C20	Evin-Malmaison	CAHC	Veolia Hénin
	Marais Place	C6	Fouquières-lez-Lens	CALL	Veolia Lens
	Marais Tierce	C7	Fouquières-lez-Lens	CALL	Veolia Lens
	Loison canal	C3	Loison-sous-Lens	Etat	Veolia Lens
	Cimetière	C21	Noyelles-sous-Lens	Etat	Veolia Lens
	Epinette	C1	Noyelles-sous-Lens	CALL	Veolia Lens
	Nord Africain	C2	Noyelles-sous-Lens	Etat	Veolia Lens
	Noyelles Pont	C4	Noyelles-sous-Lens	Etat	Veolia Lens
	Chemin du clair	L6	Wingles	Etat	Veolia Lens
	Lac de Montigny	C8	Montigny-en-Gohelle	CALL	Veolia Hénin
	Marais de Iles	L1	Wingles	Etat	Veolia Lens
4	Maingoval	EV22	Douchy-les-Mines	Société de pêche de Douchy	
	Marais de Fenain	EV45	Fenain	SMAHVSBE [2]	Hainaut Maintenace
	Ramette	EV48	Fenain	Etat	Eau et force
	La Perche	EV5	Lourches	SIA Denain Lourches Escaudain Wavrechain	
	Place Leleu	EV49	Raismes	SIA Anzin Beuvrages Raismes	Hainaut Maintenance
	Larentis	ED26	Rieulay	Etat	Eau et force
	Boquet	ED25	Somain	Etat	Eau et force
	Prétolus	EV46	Somain	Somain	Veolia Douai
	Route d'Hélesmes	EV50	Wallers	Etat	Eau et force

	Noms SRE	Réf.	Communes d'implantations	Propriétaires	Exploitants
5	Canarderie	EV61bis	Condé-sur-l'Escaut	Etat	Eau et force
	Moulineaux	EV61	Condé-sur-l'Escaut	Etat	Eau et force
	Mare Ansart (Vieil Escaut)	EV56	Escaupont	Etat	Eau et force
	Fort Marsy	EV62	Fresnes-sur-Escaut	Etat	Eau et force
	Putemont Rive droite	EV53	Fresnes-sur-Escaut	Etat	Eau et force
	Putemont Rive gauche	EV55	Fresnes-sur-Escaut	Etat	Eau et force
	Soult	EV54	Fresnes-sur-Escaut	Fresnes sur Escaut	Eau et force
	Odomez	EV57	Odomez	Etat	Eau et force
	Alouettes	EV69	Onnaing	Etat	Eau et force
	Petit Diable	EV66	Onnaing	Etat	Eau et force
	Pré le Comte	EV68	Onnaing	Etat	Eau et force
	Saint Pierre bis	EV65	Thivencelles	Etat	Eau et force
	Gros Charles	EV71	Vicq	Etat	Eau et force
	Landimoret	EV67	Vicq	Etat	Eau et force
	Solitude (Vieux Condé)	EV21	Vieux-Condé	SIA Région de Condé	Eau et force
	Amaury Rive gauche	EV59	Vieux-Condé	Etat	Eau et force
6	Marmottan	AB2bis	Bruay-la-Buissière	Etat	Veolia Bruay
	Rue d»Amont	AB1bis	Bruay-la-Buissière	Etat	Veolia Bruay
	Pont de Divion	AB2	Marles-les-Mines	Etat	Veolia Bruay
	Rue des Ecoles	AB1	Marles-les-Mines	Etat	Veolia Bruay

ANNEXE 2 : Liste des éléments présents sur le DVD

1. Etude « 3H » 1999

ce dossier contient le rapport de synthèse, les figures et annexes.

2. Etudes hydrauliques 2000-2006

ce dossier contient les rapports des études réalisées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Le territoire a été scindé en prenant appuie sur les concessions minières :

a. **Aniche et Escarpelle Sud :** ce dossier contient le rapport complet, le rapport synthétique, l'atlas des cartographies et illustrations, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans les concessions d'Aniche et Escarpelle Sud

b. **Anzin-Denain :** ce dossier contient le rapport complet, les atlas des cartographies et illustrations, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans une partie de la concession d'Anzin et de celles situées dans la concession de Denain

c. **Courrières :** ce dossier contient le rapport complet, le rapport synthétique, l'atlas des cartographies et illustrations, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans la concessions de Courrières

d. **Escarpelle Nord :** ce dossier contient le rapport complet, les atlas cartographique et photographique, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans la concessions de l'Escarpelle Nord

e. **Lens-Bruay :** ce dossier contient le rapport complet, les atlas des cartographies et illustrations, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans les concessions de Lens et Bruay

f. Vieux-Condé - Anzin : ce dossier contient le rapport complet, les atlas des cartographies et illustrations, et des annexes de l'étude pour les cuvettes situées dans une partie de la concession d'Anzin et de celles situées dans la concession de Vieux-Condé

3. Etudes hydrauliques détaillées 2008-2012

ce dossier comprend le cahier des charges de l'étude, les rapports d'études provisoires réalisés par regroupement de bassins versants, les comptes rendus de réunion du comité technique, et quelques textes réglementaires en lien avec la gestion des SRE.

a. Cahier des charges. Etude hydraulique 2008-2012

b. Compte-rendus de réunions CP : ensemble des compte-rendus des réunions du comité technique classés par regroupement de bassins versants (RBV)

c. Rapports provisoires février 2011 : état des rapports des RBV1, 2 et 3 au 17 février 2011

i. RBV1 : rapport provisoire et atlas cartographiques

ii. RBV2 : rapport provisoire et atlas cartographiques

iii. RBV3 : rapport provisoire et atlas cartographiques

4. Textes réglementaires

ce dossier contient les extraits du code minier, les décrets et les arrêtés cités dans la réponse.

Documents disponibles au Centre du Patrimoine Mondial

Etude 3H 1999

Etude 3h rapport de synthèse : étude hydraulique hydrogéologique et hydrochimique du bassin minier charbonnier du Nord-Pas-de-Calais. Rapport de synthèse. Tome I texte

Etude 3h Figures et annexes: étude hydraulique hydrogéologique et hydrochimique du bassin minier charbonnier du Nord-Pas-de-Calais. Rapport de synthèse. Tome II figures et annexes

Etudes hydrauliques 2000-2006

Aniche et Escarpelle Sud

-Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont des Concessions d'Aniche et d'Escarpelle Sud – Annexes

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont des concessions d'Aniche et d'Escarpelle Sud – Atlas cartographique

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont des concessions d'Aniche et d'Escarpelle Sud - Annexes : Maîtrise du ruissellement urbain et rural

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont des concessions d'Aniche et d'Escarpelle Sud – Rapport d'étude

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont des concessions d'Aniche et d'Escarpelle Sud – Rapport de synthèse

Anzin – Denain

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions d'Anzin, Denain, Douchy, Escaupont, Frenes, Saint Aybert, Saint Saulve Bon de commande n°1 – Atlas cartographique

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions d'Anzin, Denain, Douchy, Escaupont, Frenes, Saint Aybert, Saint Saulve Bon de commande n°1 - Phase 3 : Caractérisation Hydrologique des bassins versants / Phase 4 : Occupation des sols des bassins versants et Principaux mécanismes régissant le ruissellement et le transit des eaux collectées

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions d'Anzin, Denain, Douchy, Escaupont, Frenes, Saint Aybert, Saint Saulve Bon de commande n°1 - Phases 1 et 2 : Propriétés générales de la zone d'étude Caractérisation des zones inondables

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions d'Anzin, Denain, Douchy, Escaupont, Frenes, Saint Aybert, Saint Saulve Bon de commande n°1 - Phase 5 : Modélisation hydrologique et hydraulique des Apports d'eaux de ruissellement et de drainage Diagnostic du système hydraulique / Phase 6 : Etude de la restructuration du réseau

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions d'Anzin, Denain, Douchy, Escaupont, Frenes, Saint Aybert, Saint Saulve Bon de commande n°1 – Note de synthèse

Courrières

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants amont de la Concession de Courrières – Annexes

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et du bassin versant amont de la concession de Courrières - Atlas cartographique : phase 1 à 6

-Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et du bassin versant amont de la concession de Courrières – phases 1 à 4

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et du bassin versant amont de la concession de Courrières – phases 5 à 6

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et du bassin versant amont de la concession de Courrières – Note de synthèse

Escarpelle Nord

- Etude hydraulique de surface du secteur inondable d'Escarpelle - Atlas cartographique (1, 2 et 3)

-Atlas photographique

- Etude de l'hydraulique de surface du secteur inondable d'Escarpelle – Annexes

- Etude de l'hydraulique de surface du secteur inondable d'Escarpelle – Rapport

Lens-Bruay

-Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Meurchin, Lens, Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines Bon de commande n°2 – Atlas cartographique provisoire

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Meurchin, Lens, Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines Bon de commande n°2 – Rapport définitif / Phases 1 et 2 : Propriétés générales de la zone d'étude et caractérisation des zones inondables

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Meurchin, Lens, Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines Bon de commande n°2 – Rapport définitif / Phase 3 : Caractérisation Hydrologique des bassins versants - Phase 4 : Occupation des sols des bassins versants et principaux mécanismes régissant le ruissellement et le transit des eaux collectées

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Meurchin, Lens, Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines Bon de commande n°2 – Rapport définitif / Phase 5 : Modélisation hydrologique et hydraulique des Apports d'eaux de ruissellement et de drainage - Phase 6 : Etude de la restructure

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Meurchin, Lens, Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines Bon de commande n°2 – Rapport définitif / Note de synthèse

Vieux Condé – Anzin

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Vieux Condé, Odomez et Flines-lès-Râche – Atlas cartographique

- Campagne de mesures dans le cadre des études hydrauliques des secteurs inondables menées dans le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais Bon de commande n°4

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Vieux Condé, Odomez et Flines-lez-raches Bon de commande n°3 / Phases 1 et 2 : Propriétés générales de la zone d'étude Caractérisation des zones inondables

-Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Vieux Condé, Odomez et Flines-lès-Râches. Bon de commande n°3 / Phase 3 : Caractérisation Hydrologique des bassins versants / Phase 4 : Occupation des sols des bassins versants et Principaux mécanismes régissant le ruissellement et le transit des eaux collectées

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Vieux Condé, Odomez et Flines-lès-Râches. Bon de commande n°3 / Phase 5 : Modélisation hydrologique et hydraulique des Apports d'eaux de ruissellement et de drainage Diagnostic hydraulique / Phase 6 : Etude de la restructuration du réseau

- Etude de l'hydraulique de surface des secteurs inondables et des bassins versants des concessions de Vieux Condé, Odomez et Flines-lès-Râches. Bon de commande n°3 / Note de synthèse

Etudes hydrauliques 2008-2012

Cahier des charges. Etude hydraulique 2008-2012

- Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais. Cahier des Clauses Administratives Particulières

-Etude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais. Cahier des Charges Techniques

Comptes rendus de réunions CP

-SRE. Comité pilotage CR 20 fev 09

-SRE. Comité pilotage CR 28 nov 08

-SRE. Comité pilotage CR 30 janv 09

RBV1

-copli CR définitf 2 déc 2010

- copli CR définitf 3 juin 2010

- copli CR définitf 25 mars 2010

- copli CR définitf 26 janv 2012

-Etude SRE CR 9 sept 2010

- Etude SRE CR 17 nov 2009

-SRE Comité Pilotage CR 4 juin 09

-SRE Comité Pilotage CR 9 sept 2009

RBV2

-Copil CR définitif 25 nov 2010

-Copil CR définitif 03 juin 2012

-Copil CR définitif 25 mars 2010

-Copil CR définitif 26 janv 2010

-Etude SRE CR 9 sept 10

-Etude SRE CR 17 nov 09

-SRE Comité Pilotage CR 4 juin 09

-SRE Comité Pilotage CR 9 sept 09

RBV3

-Copil Cr définitif 23 nov 2010

-Copil CR définitif 26 janv 2010

-Copil CR provisoire 13 janv 2011

-Etude SRE CR 28 sept 10

Rapports provisoires février 2011

Textes réglementaires

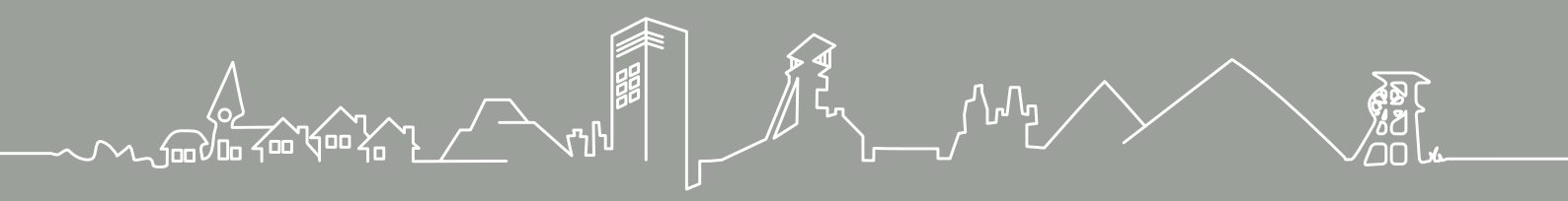

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la culture
Centre du patrimoine mondial

S. Exc. Monsieur Daniel
RONDEAU
Ambassadeur, Délégué
permanent de la
République française
auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Réf. : CLT/WHC/PSM/12/LJ/EUR/239

16 août 2012

Objet : **Inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial**

***Le Bassin minier du Nord Pas de Calais* (C 1344 rev), France**

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie 24 juin - 6 juillet 2012), a examiné la proposition d'inscription du ***Bassin minier du Nord Pas de Calais*** et a décidé d'**inscrire** ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Veuillez trouver ci-joint la décision du Comité concernant cette inscription.

Je suis certain que votre gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ce nouveau bien du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial et son Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial, feront tout leur possible pour collaborer avec vous dans ce sens.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (*paragraphe 168*), demandent désormais au Secrétariat d'envoyer à chaque Etat partie disposant d'un nouveau bien inscrit une carte de la ou des zone(s) inscrite(s). Veuillez examiner la carte ci-jointe ainsi que le tableau d'inscription et nous informer de toute erreur éventuelle dans ces informations avant le **1er décembre 2012**.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est une excellente opportunité d'attirer l'attention des visiteurs, tout comme des résidents, sur la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. A cet égard, vous souhaiterez peut-être apposer une plaque avec l'emblème du patrimoine mondial et le logo de l'UNESCO. Vous trouverez dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* des suggestions à cet effet.

Dans la plupart des cas, les Etats parties décident d'organiser une cérémonie d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Sur demande de l'Etat partie au Centre du patrimoine mondial, un Certificat peut être préparé pour cette occasion.

Par ailleurs, je vous serai très reconnaissant de me faire parvenir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de fax, ainsi que le courriel de la personne ou de l'institution responsable de la gestion du site, ce qui nous

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Tél. : +33 (0)1 45 68 18 24
Fax : +33 (0)1 45 68 55 70

www.unesco.org

permettra de lui/leur envoyer les publications du patrimoine mondial ultérieurement.

Veuillez trouver ci-dessous une brève description du bien, préparée par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, en français et en anglais. Ces descriptions étant amenées à être reprises par la suite dans des publications, ou sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, nous aimerions avoir votre plein accord sur les termes employés. Je vous prierai donc d'examiner ces descriptions, et de nous informer au plus tard le **1er décembre 2012** des éventuels changements devant être apportés. Si nous ne recevons aucune contestation d'ici là, nous en conclurons que vous approuvez le texte soumis.

De plus, comme vous le savez probablement, le Centre du patrimoine mondial possède un site Internet à l'adresse : http://whc.unesco.org, sur lequel on trouve des informations générales relatives aux biens du patrimoine mondial. Etant donné que nous ne pouvons fournir sur ce site qu'un nombre limité d'informations concernant chaque bien, nous essayons de relier nos pages avec celles provenant du site Internet de votre bien inscrit au patrimoine mondial ou de votre bureau, afin d'offrir au public des informations fiables et constamment mises à jour. Si vous possédez un site Internet pour le bien nouvellement inscrit, je vous remercie par avance de bien vouloir nous en transmettre l'adresse.

Par ailleurs, je vous prie de noter que toutes les décisions adoptées par la 36e session du Comité du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse Web du Centre du patrimoine mondial:
http://whc.unesco.org/archive/2012/whc12-36com-19f.pdf.

Comme vous le savez, conformément au paragraphe 172 des O*rientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité du patrimoine mondial invite les Etats parties à la *Convention* à l'informer, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans la zone protégée par la *Convention*, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de ma haute considération.

Kishore Rao
Directeur

cc: Commission Nationale française pour l'UNESCO
Points focaux nationaux pour le patrimoine mondial
ICOMOS

Extrait des Décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012)

Décision : 36 COM 8B.29

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/8B et WHC-12/36.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le **Bassin minier du Nord-Pas de Calais**, **France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii)**, **(iv)** et **(vi)** en tant que paysage culturel;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais correspond à la partie française du filon charbonnier du Nord-Ouest européen. Au sein d'une plaine largement ouverte, il s'étend sur environ 120 km, traversant les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il présente un paysage culturel évolutif vivant exceptionnel par sa continuité et son homogénéité. Il donne un exemple important et bien conservé des charbonnages et de l'urbanisme qui lui est associé, au cours de deux siècles d'exploitation intensive de la houille, de la fin du XVIIIe siècle au dernier tiers du XXe siècle, par des méthodes industrielles réunissant un grand nombre d'ouvriers. Cette succession de paysages résultant d'une quasi mono-industrie extractive comprend : des éléments physiques et géographiques (terrils, terres agricoles, étangs d'affaissement minier, bois), un patrimoine industriel minier (carreaux de fosses, bâtiments industriels résiduels, chevalements), des vestiges des équipements de transports dit cavaliers (canaux, chemin de fer, convoyeurs), un habitat ouvrier et un urbanisme caractéristique (corons, cités-jardins, habitat pavillonnaire, immeubles locatifs), des éléments monumentaux et architecturaux témoins de la vie sociale (églises, écoles, châteaux des dirigeants, sièges sociaux des compagnies, locaux du syndicalisme ouvrier, gares, hôtels de ville, hôpitaux et centres de soins, salles des fêtes, équipements sportifs), enfin des lieux de mémoire et de célébration de l'histoire du Bassin et de ses mineurs.

Critère (ii) : Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains, de la conception de l'habitat ouvrier et de l'urbanisme, ainsi que des migrations humaines internationales qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe.

Critère (iv) : Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux XIXe et XXe siècles, par les grandes compagnies industrielles et leurs masses ouvrières. Il s'agit d'un espace structuré par un urbanisme, des constructions industrielles spécifiques et les reliquats physiques de cette exploitation (terrils, affaissements).

Critère (vi) : Les événements sociaux, techniques et culturels associés à l'histoire du Bassin minier eurent une portée internationale. Ils illustrent de manière unique et exceptionnelle la dangerosité du travail de la mine et l'histoire de ses grandes catastrophes (Courrières). Ils témoignent de l'évolution des conditions sociales et techniques de l'exploitation des houillères. Ils représentent un lieu symbolique majeur de la condition ouvrière et de ses solidarités, des années 1850 à 1990. Ils témoignent de la diffusion des idéaux du syndicalisme ouvrier et du socialisme.

Intégrité

La diversité et le nombre des éléments constitutifs du bien, ainsi que les multiples facettes complémentaires de ses paysages, expriment un bon niveau d'intégrité, tant technique, territoriale, qu'architecturale et urbaine. L'intégrité du témoignage des industries associées à l'histoire de l'exploitation houillère est cependant plus faible. Les conditions d'intégrité un peu inégales des éléments matériels permettent cependant une expression convenable des valeurs économiques et sociales du bien. L'intégrité peut également se lire d'une manière satisfaisante à trois échelles différentes : celle de l'objet technique ou du bâtiment, celle intermédiaire de la fosse d'exploitation, de la cité ou du territoire local, enfin celle plus vaste des paysages et des horizons rencontrés par le visiteur.

Authenticité

L'authenticité du bien est à considérer au niveau de ses 109 éléments constitutifs et au niveau de chacun des paysages associés. Grâce à une sélection rigoureuse de ces éléments, les conditions d'authenticité sont généralement bonnes. Elles souffrent cependant de lacunes ponctuelles dans l'habitat, qu'il conviendra d'améliorer, et de possibles menaces sur le paysage dues au développement économique.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Au sein d'un arsenal juridique, règlementaire et territorial complexe, la législation des monuments historiques forme un ensemble cohérent qui, avec la protection concertée des paysages culturels, forme le pivot de la protection. Cette complexité a cependant un double mérite : aucun des aspects de la protection n'est négligé et elle s'applique continument, tant aux éléments du bien qu'à la zone tampon. L'ensemble des dispositions est rassemblé dans une Charte patrimoniale du Bassin minier uni, qui engage l'ensemble des partenaires publics et privés du bien.

Le bien, formé de 109 sites, dispose d'un système de gestion effectif et d'une organisation technique transversale, la Mission Bassin minier, à l'origine d'un inventaire et d'une sélection des composantes du bien et des paysages associés de haute tenue. Toutefois, la mise en place de l'autorité politique transversale Conférence des territoires doit être confirmée et institutionnalisée ; les ressources financières et humaines affectées à la conservation du bien et de ses paysages doivent être pérennisées.

Le Plan de gestion et la Charte du patrimoine tentent de rassembler dans un ensemble cohérent les nombreux textes réglementaires, les nombreux dispositifs régionaux d'interventions et les plans sectoriels qui concernent la gestion du bien en série et sa conservation.

4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

   a) l'ensemble réglementaire de protection rassemblé dans la Charte du patrimoine étant très complexe, en faire une rédaction la plus compréhensible possible par les acteurs de terrain afin de la rendre applicable,

   b) intégrer au Plan de gestion un programme récapitulatif des actions de conservation envisagées à court et moyen terme, sur l'ensemble du bien en série, avec des informations sur leur consolidation financière et le calendrier de mise en œuvre,

   c) confirmer la promulgation de la Conférence des territoires en tant qu'autorité politique transversale faîtière de la gestion et d'indiquer ses liens institutionnels et techniques avec la Mission Bassin minier et l'Association Bassin minier,

   d) conduire rapidement une enquête approfondie sur les personnels travaillant à la conservation et à la gestion du bien et sur leurs qualifications, afin de planifier une politique tant des ressources humaines que des besoins de formation,

   e) planifier les actions de suivi et mettre en place les nouveaux indicateurs annoncés.

Superficie et coordonnées du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012) conformément aux *Orientations*

	France			
C 1360	Bassin minier du Nord-Pas de Calais			
ID No. sériel	**Nom**	**Bien**	**Zone tampon**	**Coordonnées du point central**
1360-001	Compagnie des Mines d'Anzin: Ensemble commémoratif	0.1818	zta : 3 456	E03 33 35 N50 26 14
1360-002	Château des Douaniers	0.2269	zta : 3 456	E03 33 45 N50 26 25
1360-003	Château de l'Hermitage	13	139	E03 35 49 N50 29 12
1360-004	Pompe à feu de la fosse du Sarteau	0.1766	zta : 3 456	E03 33 26 N50 27 09
1360-005	Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury	86	zta : 3 456	E03 32 46 N50 27 45
1360-006	Ensemble minier de la Compagnie des Mines de Thivencelles	9.97	zta : 3 456	E03 34 47 N50 25 51
1360-007	Cité de la Solitude	8.63	zta : 3 456	E03 34 42 N50 28 44
1360-008	Paysage et ensemble miniers de Chabaud-Latour et Paysage et ensemble miniers de Sabatier	715	zta : 3 456	E03 35 11 N50 26 23
1360-009	Cité du Rivage ancienne	7.18	zta : 3 456	E03 33 00 N50 24 08
1360-010	Château Dampierre	0.0547	zta : 3 456	E03 30 36 N50 21 05
1360-011	Coron des 12	4.67	zta : 3 456	E03 29 49 N50 21 58
1360-012	Ensemble minier de La Sentinelle	2.97	5.57	E03 29 01 N50 21 02
1360-013	Chevalement de la fosse Dutemple	0.0862	5.62	E03 28 52 N50 21 42
1360-014	Paysage et ensemble miniers de Wallers-Arenberg et Paysage et ensemble Miniers d'Haveluy	224	zta : 3 456	E03 25 01 N50 22 12
1360-015	Cités Chabaud-Latour ancienne et nouvelle	10	zta : 3 456	E03 23 58 N50 20 02
1360-016	Fosse Mathilde	0.0656	zta : 3 456	E03 23 03 N50 20 01
1360-017	Terril Renard	4.11	zta : 3 456	E03 22 21 N50 19 36
1360-018	Paysage et ensemble miniers d'Escaudain	39	zta : 3 456	E03 23 50 N50 20 35
1360-019	Monument commémoratif Charles Mathieu	0.1976	2.22	E03 21 26 N50 18 53
1360-020	Terril 125a	4.35	ztb : 616	E03 13 54 N50 20 31
1360-021	Cités du Champ fleuri et du Garage	45	ztb : 616	E03 12 14 N50 20 16
1360-022	Fosse Delloye, Centre Historique Minier	8.5	ztb : 616	E03 23 23 N50 19 59
1360-023	Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison	33	ztb : 616	E03 09 16 N50 20 51
1360-024	Cités de la Clochette et Notre-Dame	22	ztc : 1 751	E03 05 57 N50 22 26
1360-025	Cités de Beaurepaire, du Bois-Brûlé, du Moulin, de la Ferme Beaurepaire	34	ztc : 1 751	E03 16 16 N50 22 17
1360-026	Ensemble minier des Argales	93	ztc : 1 751	E03 14 42 N50 22 49
1360-027	Cités Sainte-Marie, Lemay et de Pecquencourt	38	ztc : 1 751	E03 13 31 N50 22 29
1360-028	Terrils 143 et 143 a	187	ztc : 1 751	E03 12 01 N50 23 27
1360-029	Cité Barrois	17	ztc : 1 751	E03 11 55 N50 22 18

1360-030	Cités de Montigny et du Moucheron	17	ztb : 616	E03 10 58 N50 22 31
1360-031	Fosse n°2 de Flines	0.4882	19.96	E03 09 37 N50 24 05
1360-032	Cités de la Solitude, de la Ferronnière, Saint-Joseph et du Godion	24	ztc : 1 751	E03 07 52 N50 23 22
1360-033	Chevalement de la fosse n°9	0.1160	ztc : 1 751	E03 06 14 N50 24 42
1360-034	Ensemble minier de la Belleforière	90	ztc : 1 751	E03 06 44 N50 24 19
1360-035	Terril 140	1.75	ztc : 1 751	E03 04 17 N50 25 04
1360-036	Cités de la Justice et du Moulin	22	ztc : 1 751	E03 2'7 00 N50 24 45
1360-037	Paysage et ensemble miniers de Libercourt	77	ztd : 1 032	E02 59 52 N50 28 48
1360-038	Ancienne Fosse n°2 et mine-image	6.23	ztd : 1 032	E02 59 53'N50 28 26
1360-039	Hôtel de ville	1.19	2.80	E02 57 35 N50 29 29
1360-040	Monument à Madame Declercq	0.0134	ztd : 1 032	E02 59 21 N50 28 04
1360-041	Paysage et ensemble miniers de la fosse n°9-9bis	137	ztd : 1 032	E02 59 12 N50 27 20
1360-042	Ensemble minier de la fosse Cornuault	32	ztd : 1 032	E03 01 38 N50 26 30
1360-043	Cité Bruno	18	ztd : 1 032	E02 59 20 N50 25 52
1360-044	Cité Foch	20	ztd : 1 032	E02 57 55 N50 25 28
1360-045	Terrils 87 et 92	25	ztd : 1 032	E02 58 58 N50 25 27
1360-046	Cité Crombez	17	ztd : 1 032	E02 59 51 N50 24 56
1360-047	Paysage et ensemble miniers de Drocourt	238	zte : 11 160	E02 55 29 N50 24 24
1360-048	Cité de la Parisienne	7	zte : 11 160	E02 56 16 N50 23 56
1360-049	Cité Saint-Paul	62	zte : 11 160	E02 55 24 N50 28 20
1360-050	Paysage et ensemble miniers d'Estevelleset de Harnes	40	zte : 11 160	E02 54 04 N50 28 05
1360-051	Camus Haut	1316	zte : 11 160	E02 53 34 N50 27 37
1360-052	Cité Bellevue ancienne	27	zte : 11 160	E02 52 50 N50 26 37
1360-053	Cité du Moulin	7.90	zte : 11 160	E02 54 07 N50 26 04
1360-054	Paysage et ensemble miniers de Fouquières-lès-Lens à Billy-Montigny	116	zte : 11 160	E02 53 25 N50 25 24
1360-055	Cité Deblock	4.42	zte : 11 160	E02 51 59 N50 25 12
1360-056	Monument commémoratif de la Catastrophe de Courrières	0.0382	zte : 11 160	E02 51 36 N50 25 15
1360-057	Fosse n°5	2.33	zte : 11 160	E02 5104 N50 30 34
1360-058	Cité de la Gare	3.89	zte : 11 160	E02 51 26 N50 29 38
1360-059	Cité du Pont	6.23	zte : 11 160	E02 32 13 N50 29 44
1360-060	Cité des Sports Wingles	11	zte : 11 160	E02 51 02 N50 29 26
1360-061	Fosse n°13 bis	0.953	2.54	E02 59 20 N50 28 44
1360-062	Paysage et ensemble miniers d'Auchy-les-Mines à Lens	507	zte : 11 160	E02 52 46 N50 28 27
1360-063	Grands Bureaux de la Société des Mines de Lens	4.61	zte : 11 160	E02 49 29 N50 26 01
1360-064	Cité n°2 62 Pas-de-Calais	0.0825	zte : 11 160	E02 50 21 N50 26 08

1360-065	Maison syndicale Lens		zte : 11 160	E02 49 58 N50 26 02
1360-066	Monument Emile Basly	0.0299	zte : 11 160	E02 49 24 N50 25 48
1360-067	Gare de Lens	0.2468	zte : 11 160	E02 49 44 N50 25 37
1360-068	Monument aux morts 1914-1918	0.0191	zte : 11 160	E02 50 17 N50 25 46
1360-069	Chevalement du n°3 bis de Lens	0.0261	zte : 11 160	E02 46 49 N50 25 35
1360-070	Chevalement du n°1 bis de Liévin	0.1053	zte : 11 160	E02 46 33 N50 25 22
1360-071	Temple protestant	0.2289	zte : 11 160	E02 46 57 N50 25 19
1360-072	Grands Bureaux de la Société Houillère de Liévin et cité des Bureaux Ouest	10	zte : 11 160	E02 47 08 N50 25 13
1360-073	Terril 80 et cité des Garennes	20	zte : 11 160	E02 47 42 N50 24 53
1360-074	Cité des Petits Bois	8.17	zte : 11 160	E02 47 37 N50 24 32
1360-075	Paysage et ensemble miniers des Pinchonvalles	80	zte : 11 160	E02 47 48 N50 24 12
1360-076	Cité d'Auchy	2.72	zte : 11 160	E02 46 57 N50 31 09
1360-077	Ensemble minier dun°9 de Béthune	27	zte : 11 160	E02 45 37 N50 29 46
1360-078	Terril 49	7.06	zte : 11 160	E02 44 22 N50 28 29
1360-079	Cité du n°7 de Béthune	29	zte : 11 160	E02 45 17 N50 28 03
1360-080	Château Mercier et maisons d'ingénieur	11	zte : 11 160	E02 43 20 N50 28 15
1360-081	Cité n°2	65	zte : 11 160	E02 42 44 N50 27 14
1360-082	Monument aux morts et grilles de la cité des Brebis	0.0281	zte : 11 160	E02 43 23 N50 27 30
1360-083	Paysage et ensemble miniers de Grenay-Mazingarbe	155	zte : 11 160	E02 44 35 N50 27 26
1360-084	Dispensaire Société de Secours Mutuel	0.1384	zte : 11 160	E02 44 10 N50 27 04
1360-085	Monument du soldat Marche	0.0122	zte : 11 160	E02 43 12 N50 26 49
1360-086	Cité n°10	46	zte : 11 160	E02 41 19 N50 26 31
1360-087	Paysage et ensemble miniers de Noeux-les- Mines	87	zte : 11 160	E02 40 25 N50 28 05'
1360-088	Paysage et ensemble miniers de Barlin	40	zte : 11 160	E02 37 07 N50 26 54
1360-089	Cité des Sœurs	6.61	zte : 11 160	E02 37 16 N50 27 23
1360-090	Ensemble minier de a fosse n°7	9.57	zte : 11 160	E02 35 30 N50 27 08
1360-091	Cité du château des Dames	3.27	19.14	E02 34 43 N50 30 30
1360-092	Terril n°10	21	zte : 11 160	E02 31 09 N50 29 13

1360-093	Les cités des Musiciens	12	zte : 11 160	E02 32 00 N50 28 31
1360-094	Hôtel de ville	0.0629	zte : 11 160	E02 32 47 N50 28 56
1360-095	Cités Anatole France et des Electriciens	18	zte : 11 160	E02 33 17 N50 29 06
1360-096	Cités du Nouveau Monde et des Fleurs	37	zte : 11 160	E02 33 06 N50 28 12
1360-097	Stade Parc	8.59	zte : 11 160	E02 32 29 N50 28 18
1360-098	Cités de la Victoire et des Arbres	64	zte : 11 160	E02 32 57 N50 27 28
1360-099	Terrils Jumeaux 28	28	zte : 11 160	E02 34 07 N50 27 37
1360-100	Chevalement du Vieux-Deux	2.02	zte : 11 160	E02 30 27 N50 30 13
1360-101	Terril 14	16	zte : 11 160	E02 29 05 N50 30 15
1360-102	Bâtiment de la Goutte de Lait	0.1990	zte : 11 160	E02 28 34 N50 30 09
1360-103	Monument aux morts	0.0905	zte : 11 160	E02 28 36 N50 30 29
1360-104	Cité de Rimbert	5.41	zte : 11 160	E02 27 26 N50 31 04
1360-105	Terril 34	1.54	ztf : 592	E02 21'26 N50 33 26
1360-106	Terril 32	3.22	ztf : 592	E02 19 38 N50 34 35
1360-107	Terril 31	4	ztf : 592	E02 19 42 N50 34 45
1360-108	Terril 244	4.73	ztf : 592	E02 18 26 N50 35 10
	TOTAL	**3 943**	**18 804**	

Brève description en français

Le Nord-Pas de Calais offre un paysage remarquable façonné par trois siècles (XVIIIe au XXe siècle) d'extraction du charbon. Les 120 000 hectares du site sont constitués de 109 biens individuels qui peuvent être des fosses (la plus vieille date de 1850), des chevalements (supportant les ascenseurs), des terrils (dont certains couvrent 90 hectares et dépassent les 140 mètres de haut), des infrastructures de transport de la houille, des gares ferroviaires, des corons et des villages de mineurs comprenant des écoles, des édifices religieux, des équipements collectifs et de santé, des bureaux de compagnies minières, des logements de cadres et châteaux de dirigeants, des hôtels de ville, etc. Le site témoigne de la recherche du modèle de la cité ouvrière, du milieu du XIXe siècle aux années 1960, et illustre une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle. Il informe sur les conditions de vie des mineurs et sur la solidarité ouvrière.

Brève description en anglais

Remarkable as a landscape shaped over three centuries of coal extraction from the 1700s to the 1900s, the site consists of 109 separate components over 120,000 ha. It features mining pits (the oldest of which dates from 1850) and lift infrastructure, slag heaps (some of which cover 90 ha and exceed 140 m in height), coal transport infrastructure, railway stations, workers' estates and mining villages including social habitat, schools, religious buildings, health and community facilities, company premises, owners and managers' houses, town halls and more. The site bears testimony to the quest to create model workers' cities from the mid 19th century to the 1960s and further illustrates a significant period in the history of industrial Europe. It documents the living conditions of workers and the solidarity to which it gave rise.

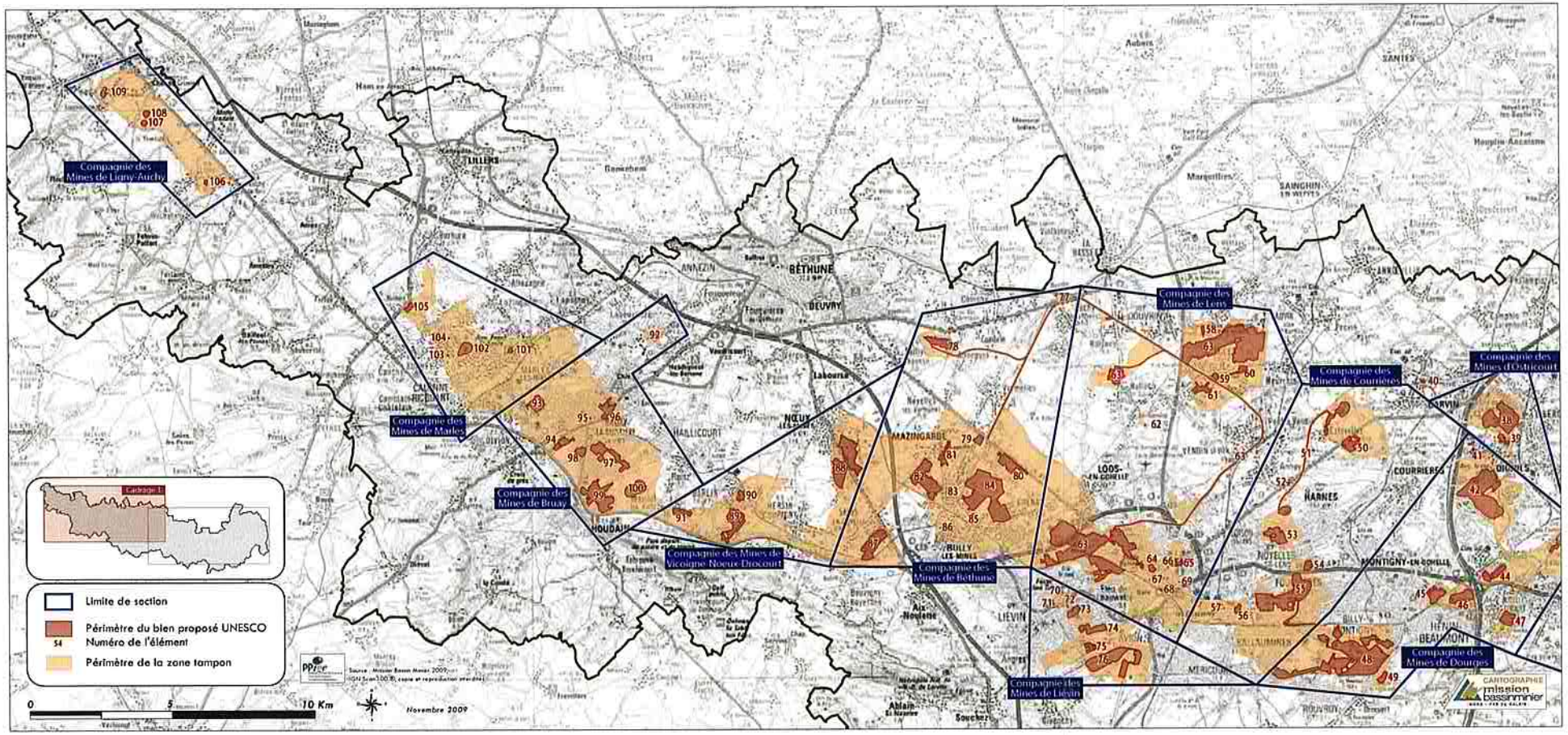
Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Compagnie des Mines de Marles
Compagnie des Mines de Bruay
Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
Compagnie des Mines de Béthune
Compagnie des Mines de Lens
Compagnie des Mines de Courrières
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Dourges
Compagnie des Mines de Liévin
Cadrage 1
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
Numéro de l'élément
Périmètre de la zone tampon
0
5
10 Km
Novembre 2009
CANTOGRAPHIE mission bassinminier

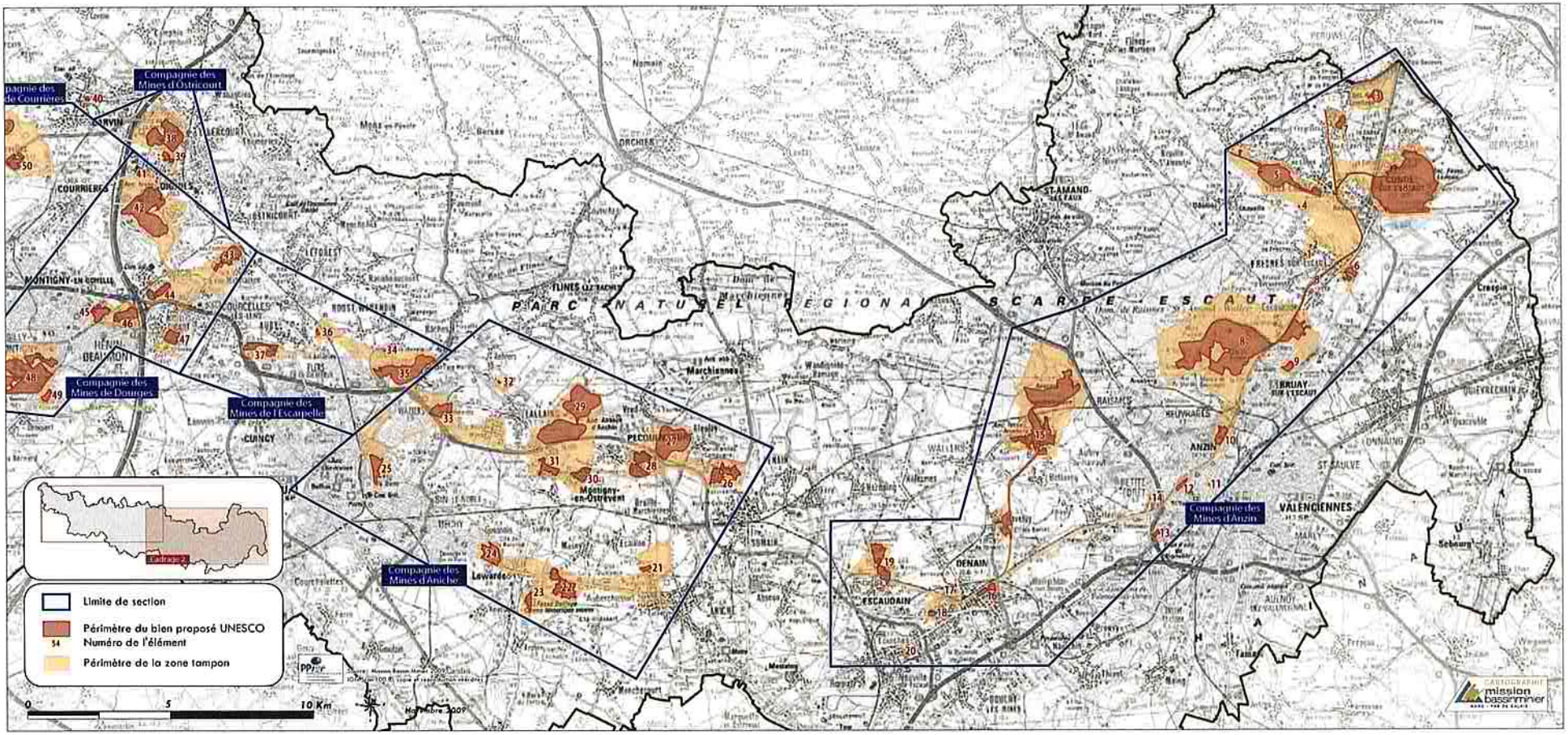
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Dourges
Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Compagnie des Mines d'Aniche
Compagnie des Mines d'Anzin
PARC NATUREL REGIONAL SCARPE - ESCAUT
COURRIERES
MONTIGNY-EN-OSTREVENT
CUNCY
Montigny-en-Ostrevent
Lewarde
ESCAUDAIN
DENAIN
ANZIN
VALENCIENNES
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
Numéro de l'élément
Périmètre de la zone tampon
0
5
10 Km
CARTOGRAPHIE mission bassin minier

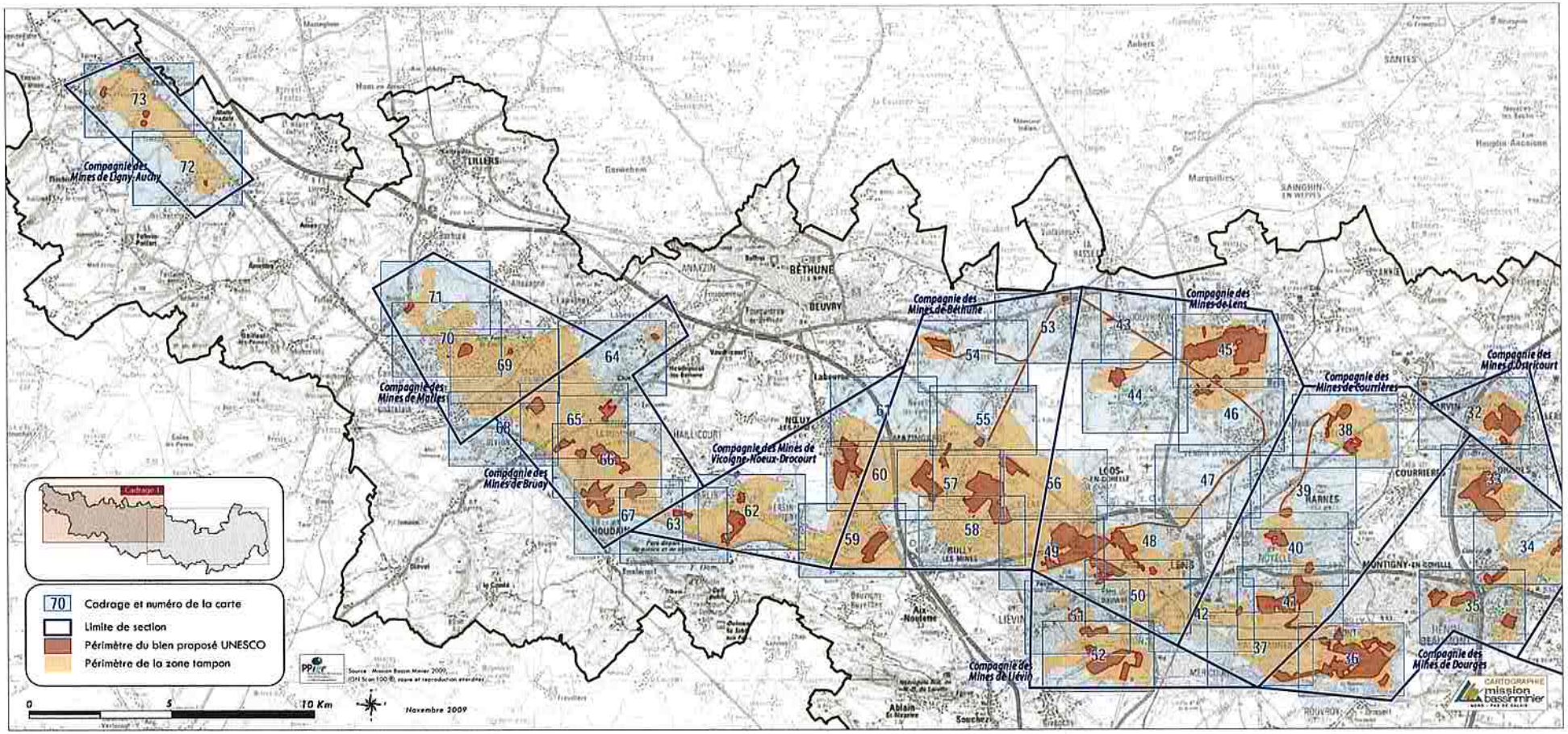

Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Compagnie des Mines de Marles
Compagnie des Mines de Bruay
Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
Compagnie des Mines de Béthune
Compagnie des Mines de Lens
Compagnie des Mines de Courrières
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Liévin
Compagnie des Mines de Dourges
BÉTHUNE
LILLERS
HOUDAIN
LIÉVIN
LENS
HARNES
COURRIÈRES
MONTIGNY-EN-GOHELLE
Cadrage 1
70 Cadrage et numéro de la carte
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0
5
10 Km
Novembre 2009
CARTOGRAPHIE mission bassinminier

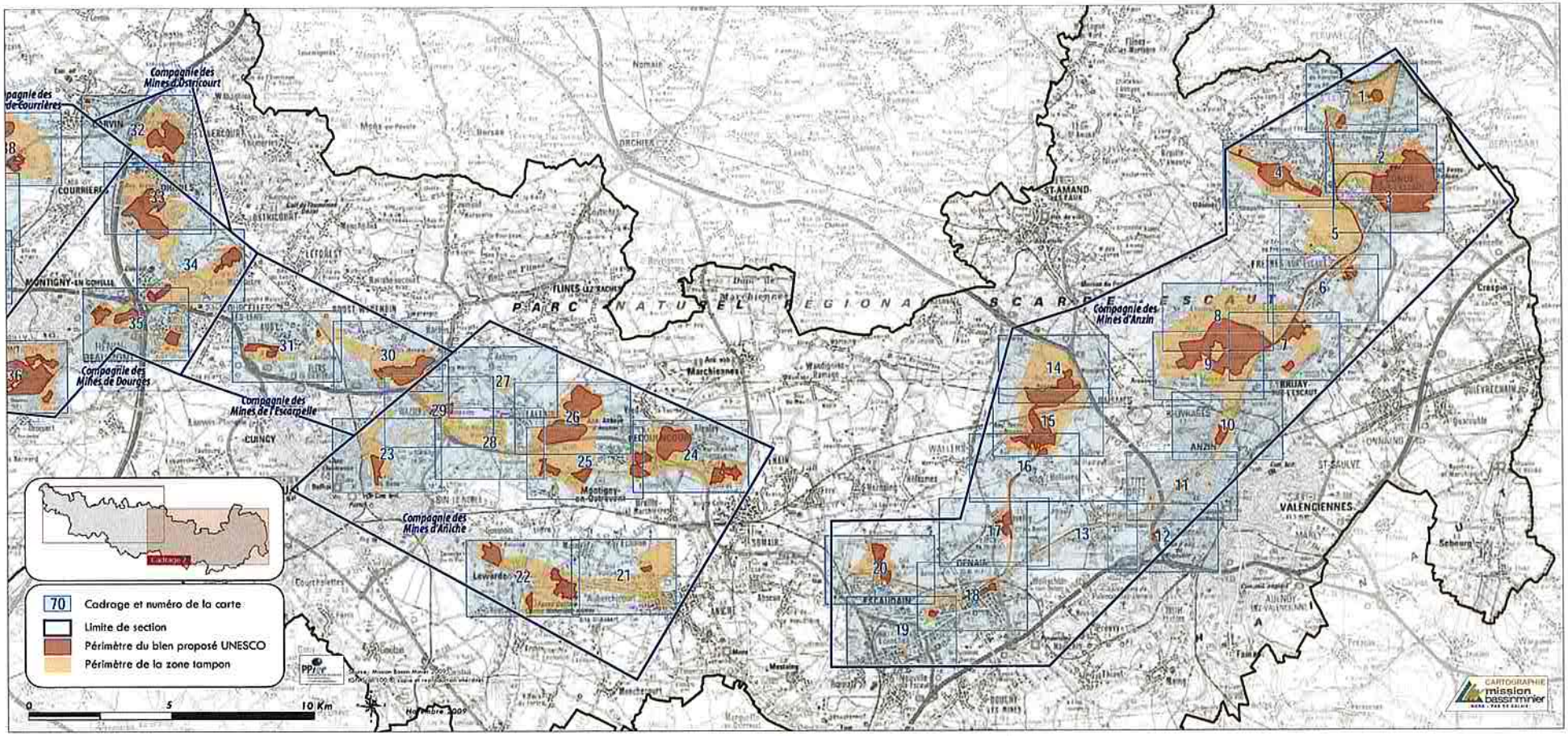
Compagnie des Mines d'Ostricourt
Compagnie des Mines de Dourges
Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Compagnie des Mines d'Aniche
Compagnie des Mines d'Anzin
PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT
70 Cadrage et numéro de la carte
Limite de section
Périmètre du bien proposé UNESCO
Périmètre de la zone tampon
0 5 10 Km
CARTOGRAPHIE mission basse vallée